UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/revuedelarvolu04pariuoft

REVUE

DE

LA RÉVOLUTION

NANTES, IMP. VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD, IMPRIMEURS BREVETÉS.

REVUE

DE

LA RÉVOLUTION

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE

CH. D'HÉRICAULT ET GUSTAVE BORD

REVUE MENSUELLE

Historique, Philosophique, Économique, Littéraire et Artistique.

QUATRIÈME VOLUME

Année 1884. — Deuxième semestre

283

39084
12/5/97

PARIS

BUREAUX DE LA *REVUE DE LA RÉVOLUTION*

A. SAUTON, LIBRAIRE, 41, RUE DU BAC

—

1884

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

LE PELLETIER DE SAINT-FARGEAU

LE CULTE DE MARAT

LE PELLETIER, CHALIER, LAZOWSKI*.

Les noms et les images de l'ami du peuple comme de son compagnon ordinaire sont associés sans cesse aux orgies du culte de la Raison. Quand une bande d'énergumènes, la veille de la fête officielle, défilent devant la Convention, revêtus d'aubes, de surplis, de chapes, de chasubles, en chantant et en dansant la carmagnole, avec tous les objets du culte entassés sur un brancard, ils portent sous un dais, comme l'ostensoir à la Fête-Dieu, les statues de Marat et Lepelletier. La section de Mutius Scævola inaugure leurs bustes, joints à celui du héros romain dont elle a pris le nom, sur l'autel de l'église Saint-Sulpice. A Notre-Dame, le jour de la fête, le 20 brumaire, les deux effigies sont portées en triomphe derrière la déesse de la Raison. Le même jour, elles sont inaugurées sur un autel dressé rue de Sèvres, et le citoyen Pierron, président de la section du Bonnet-Rouge, prononce à cette cérémonie *auguste* un discours où il déclare que « ce n'est plus à de futiles idoles, à de chimériques images qu'un peuple libre doit sacrifier, » que « assez et trop longtemps un culte puéril... a usurpé nos hommages et nos temples, » que désormais ces martyrs seront « le digne objet de notre constante vénération, » et il s'extasie sur la beauté de « cette religion admirable qui va faire tourner au profit du peuple les vertus des citoyens [1]. » Le 21, le curé d'Issy, le curé et le vicaire de Vanves choisissent pour se déprêtriser l'occasion de la fête civique célébrée à Issy en l'honneur de ces deux héros. Le 22, les membres de la section des Gravilliers n'ont pas oublié davantage le buste de Marat, non plus que les croix et le dais, en venant,

* Voir la livraison de juin 1884.

1. Discours de Pierron. (Bibl. nat., L b. 40, 1748.)

sur un air d'église, dans l'enceinte de l'Assemblée, parader en dalmatiques, en étoles et en surplis, qu'ils jettent ensuite et foulent aux pieds [1].

Le 20 nivôse, la section de Beaurepaire régénérée célébrait l'inauguration des deux bustes inséparables dans la ci-devant église de Sorbonne, « jadis l'autel de la démence, maintenant, de droit et de fait, métamorphosée en temple de la Raison, » comme s'exprime le procès-verbal de la Convention nationale, où, le lendemain, un des membres de la députation envoyée par elle rendit compte de cette touchante et magnifique cérémonie.

On n'aurait que le choix entre les expressions qui, particulièrement pendant cette période, témoignent d'une attitude idolâtrique à l'egard de Marat. Ici, il est placé « au rang des immortels [2]. » Là, dans l'*Almanach des Muses* pour 1794, vous lirez des vers comme ceux-ci :

De Marat l'esprit prophétique,
Semblable à la divinité,
Assurera l'éternité
A l'arbre de la République.

Marat, Lepelletier, tous deux sont immortels...
A leurs mâles vertus élevons des autels...

Demi-dieux de la République,
Saints amis de l'égalité.

Dans le *Nouveau chansonnier patriote* pour l'an II :

Pleurez, pleurez, patriotes,
Pleurez cet homme divin.

Brémont, dans l'*Ode aux mânes de Marat :*

Amis, concitoyens, dressons-lui des autels,
Portons-lui notre encens...
O Marat, mon ami, dont j'adore la cendre !

En plein culte de la Raison, les tricoteuses vont vénérer dans la niche du coin la sainte image à qui l'on chante des hymnes, l'on

1. L. Sciout. *Constitution civile du clergé*, t. III, ch. 15.
2. *Etrennes en mémoire de Marat et Lepelletier, martyrs de la Révolution* (an III), in-12.

récite des prières, l'on fait des invocations pendant les banquets civiques, et les élèves de la patrie viennent annoncer à la Convention (séance du 28 nivôse) qu'ils ont choisi Lepelletier pour patron à la place de S. Nicolas. En plein culte de la Raison, les enfants sont dressés, dans quelques écoles, à faire le signe de la croix aux noms de Marat et de Lazowski [1]. En plein culte de la Raison, se récite le *Credo* de Marat, substitué au *Credo* superstitieux des fanatiques :

« Je crois à Marat tout-puissant, créateur de la liberté et de l'égalité, notre espoir, la terreur des aristocrates, qui est sorti des entrailles de la nation et s'est révélé à la Révolution, qui a été assassiné par les ennemis de la République, qui a répandu sur nous son souffle égalitaire, qui est descendu aux Champs-Élysées, d'où il viendra un jour juger et condamner les aristocrates [2].

Cependant la Convention, nous l'avons vu, avait décrété, le 24 brumaire, les honneurs du Panthéon pour Marat. Mais, à peine rendu, ce décret semblait avoir été oublié. L'écrasement des Hébertistes, la toute-puissance de Robespierre et la proclamation de l'Etre suprême n'étaient point favorables à son exécution. Aussi dès que Maximilien eût été renversé, la Convention y revint. On a souvent présenté comme un acte d'incohérence la panthéonisation de Marat après le 9 thermidor. Sans doute elle est en contradiction avec la tendance générale qui se dégageait des événements et s'était imposée jusqu'à un certain point à la Convention elle-même. Mais il ne faut pas oublier que le terroriste Robespierre avait été renversé par d'autres terroristes, que le 9 thermidor fut un acte de défense personnelle beaucoup plus que de défense sociale, que les vainqueurs enfin n'avaient point contre Marat, surtout contre Marat mort, les mêmes répulsions que Robespierre, qui se fût certainement attaqué à lui, comme à Danton, à Hébert, à Chaumette et aux enragés, s'il eût vécu, et que son ombre même importunait. La panthéonisation de Marat était pour eux un moyen de se prouver à eux-mêmes et de prouver aux autres qu'ils ne s'étaient point attaqués à la Révolution en s'attaquant à Maximilien : c'était une mesure de protection pour eux, et une satisfaction donnée aux jacobins, en même temps qu'un avertissement aux réaction-

1. L'abbé Grégoire, *Mémoires*, ch. 3.

2. Communiqué par M. Castonnet-Desfosses, dont le grand-oncle avait recueilli à Angers et à Nantes ce *Credo* maratiste.

naires. Ils se plaçaient et ils plaçaient le 9 thermidor sous le patronage de l'Ami du peuple. Il y avait enfin, dans cette apothéose officielle de Marat par les thermidoriens, quelque chose d'analogue à ce que fit plus tard le Directoire en s'attachant à l'anniversaire de la chute de la royauté et de la mort du tyran. La réaction, dans sa première étape, ne s'en prit qu'aux partisans de Robespierre ; dans la deuxième seulement elle devait remonter jusqu'à Marat.

A la séance du 26 fructidor, Léonard Bourdon fit donc décréter, au nom du comité d'instruction publique, que les cendres de Marat seraient tranférées au Panthéon le jour de la dernière sans-culottide et que celles de Mirabeau en seraient expulsées au même moment. Trois jours après, Bourdon présentait le plan de la fête, qui était renvoyé au comité [1]. La veille du jour fixé pour la cérémonie, les restes de Marat, exhumés du jardin des Cordeliers, furent déposés sur une estrade dans la salle de la Liberté, c'est-à-dire dans le vestibule de la salle des séances, par la section qui avait pris son nom et qui fut autorisée à adjoindre quelques-uns de ses membres à la garde d'honneur décrétée par la Convention. « Un décret appelant Marat au Panthéon l'éloigne, mais ne le sépare point de nous, dit le président de la section dans son discours. Ce décret nous console, puisque la Convention le porte elle-même au temple de l'Immortalité. » Un des députés commissaires répondit en plaçant sur le cercueil une couronne civique ; un autre exposa sous un nouveau jour les vertus de Marat et la nécessité de les imiter pour consolider la Révolution [2].

Le lendemain, dès le matin, les députations des sociétés populaires, les élèves du Champ-de-Mars, les orphelins des défenseurs de la patrie se rendirent avec les autorités constituées au lieu où les

1. On paraît avoir oublié complètement, en cette circonstance, le projet qui avait été présenté par Gence à la Convention six mois et demi auparavant, et dont elle avait ordonné la mention honorable au procès-verbal et le renvoi au comité d'instruction publique. Gence l'a fait imprimer sous ce titre : *Vues sur les fêtes publiques et application de ces vues à la fête de Marat.* Le cortège de l'apothéose de Marat devait contenir, parmi ses groupes principaux, ceux des Eloges, des Vertus publiques (subdivisé lui-même en trois groupes), des Vertus privées, des Récompenses, et, à la suite du cortège, le groupe des Exemples, chacun avec des attributs, des bannières, des inscriptions, des monuments symboliques et figuratifs, des chars, des autels, des statues, le tout conçu de manière à dérouler sous les yeux de la foule, aux accents d'une musique appropriée et spéciale pour chaque groupe, le tableau vivant de sa vie, en même temps qu'à présenter sa pompe triomphale.

2. Procès-verbaux des séances de la Convention.

attendait la bière de Marat, et le char qui traînait ces restes « précieux » se mit en marche derrière eux, ombragé par quatorze drapeaux destinés aux quatorze armées et que portaient des soldats blessés en défendant la patrie ; suivi par la Convention qu'entourait un ruban tricolore. En avant du cortège marchaient des sapeurs et des canonniers, puis un détachement de cavalerie avec des trompettes et des tambours recouverts de crêpes. Les soldats blessés étaient suivis de mères avec leurs enfants, de veuves, de vieillards, d'indigents. Des jeunes filles voilées, en nombre égal à celui des départements, portaient des corbeilles de fleurs et les semaient sur le cercueil. Une femme aux longs cheveux dénoués coupa cette toison magnifique, après l'avoir exposée à l'admiration de la foule, et la jeta comme un trophée sur le char funèbre et triomphal, où se voyait l'effigie de l'Ami du peuple, une plume à la main.

Deux autels avaient été dressés presque au point de départ, sur la place du Carrousel. Les tambours faisaient entendre des roulements sourds et prolongés. Dans les intervalles s'élevait du milieu de la foule une psalmodie religieuse, les litanies de Marat : — « Marat, l'ami du peuple, — Marat, le consolateur des affligés, — Marat, le père des malheureux, — Ayez pitié de nous ! »

Le cortège fit plusieurs stations, à chacune desquelles il y eut une pluie de discours et de fleurs. Au théâtre de la porte Saint-Martin, dit-on, un orateur harangua l'illustre mort, lui demandant s'il était satisfait des honneurs qu'on lui rendait, et alors, par une mise en scène lugubre qui fit passer un frisson sur tous les spectateurs, on vit s'entr'ouvrir le cercueil et se dresser l'ombre de Marat enveloppée dans son linceul [1].

Le club des Cordeliers avait obtenu aussi de la Convention que le cortège de l'apothéose ferait halte devant sa porte afin d'adorer le cœur de Marat. C'était pour lui une fête dans la fête. Quelques jours auparavant, il avait nommé deux commissaires pour s'enquérir auprès de sa veuve et de sa sœur si Marat n'avait point légué son cœur par testament aux Cordeliers, et s'il l'avait fait, ses paroles devaient être inscrites et affichées sur une draperie tricolore au-dessus de la porte cochère du club. Nous ignorons quelle fut la

1. Je ne garantis point le fait, que je trouve dans Esquiros (*Charlotte Corday*, I, 191). Le programme de la fête n'indique point de station à ce théâtre, qui ne se trouve même pas sur le tracé de l'itinéraire. Il s'agit peut-être simplement d'une représentation dans cette salle, récemment abandonnée par l'Opéra.

réponse. Mais le cortège s'arrêta comme il avait été convenu. Les artistes de l'Opéra chantèrent une strophe républicaine. Le président du club prononça, entre le cercueil et le cœur exposé dans son vase d'agate, un panégyrique enflammé : « Quel immense trésor de vertus républicaines il nous a laissé ! Imitons-le. Que ses œuvres soient désormais la morale du républicain ! » Après quoi, les commissaires s'adjoignirent à la procession, et le sacré cœur fut rentré dans son sanctuaire.

On n'arriva au Panthéon que vers le soir. Le temple avait été magnifiquement décoré d'emblèmes, de tentures, de trépieds avec feux, etc., et l'on y avait utilisé en partie les préparatifs faits quelque temps auparavant pour la fête de Barra et de Viala, empêchée par le 9 thermidor [1]. Sur la place, un huissier de la Convention, s'avançant vers la porte d'entrée, donna lecture à haute voix du décret qui excluait Mirabeau, et aussitôt le corps du grand orateur qui avait prêté la force irrésistible de son éloquence à la Révolution naissante, fut évacué par une porte latérale et remis au commissaire de police de la section, tandis que Marat était porté triomphalement sur une estrade dans l'intérieur du temple, aux accents d'une musique douce et tranquille, dont le caractère, suivant le programme, devait peindre l'immortalité. Le président de la Convention prononça un discours, suivi de plusieurs autres, tous empreints d'une admiration exaltée, et un chœur de Chénier, musique de Cherubini, célébra la gloire et les vertus des martyrs de la liberté.

Néanmoins, malgré tant d'efforts pour donner à la cérémonie un caractère de solennité imposant, elle fut froide et la foule ne paraît y avoir pris aucune autre part que celle de la curiosité. Une grande partie de la population parisienne avait même vu cette nouvelle apothéose avec un dégoût mal dissimulé, quoique contenu encore par les souvenirs de la Terreur à peine terminée et toujours menaçante, et par la crainte de se mettre en opposition avec l'opinion officielle et le décret de la redoutable Assemblée : « Le cortège marcha abandonné et d'un pas extrêmement rapide ; ceux que leurs fonctions forçaient de s'y trouver semblaient rougir de se prêter à

1. *Mémoire de Hubert, tapissier, pour la fête de la translation de Marat au Panthéon* (*Catalog. de docum. autograph. sur la Révolut.*, p. 260). *Mémoire des ouvrage de serrurie fait pour Mara, au Panthéon,* par Groschen, serrurier, rue Bergère, n° 1001 (Archiv. F. V c. 844). J'y remarque le premier article : « Le 1er des *canculotides*, l'an 2e, avoir fait deux armature en fer carréé d'un pouce pour tenir le *core* de Mara en *respeque.* »

cette dernière extravagance. Pour grossir le concours, on avait été obligé d'y déployer quelques milliers de jeunes soldats que l'on exerçait dans la plaine des Sablons : sans cet accessoire et la joie bruyante de quelques jacobins, qui s'efforçaient d'exprimer leur enthousiasme par des chansons auxquelles personne ne répondait, l'inauguration de Marat au Panthéon n'aurait été qu'une cérémonie froide et dont on se serait à peine aperçu. » Ainsi s'exprime un auteur que tous les détails de sa narration semblent désigner comme un témoin oculaire [1]. Mercier confirme le fait. « Ce jour, dit-il, fut plutôt celui de son jugement dernier que de son triomphe. On eût dit que l'on craignait de respirer l'air par où passait sa charogne [2]. » Il ne devait pas moins rester tout près de cinq mois dans le temple de l'immortalité.

Le culte de Marat n'avait pas seulement survécu au 9 Thermidor ; il survécut même encore quelque temps à la grande campagne de la jeunesse dorée contre le jacobinisme et les terroristes : « Malgré la chute de la Terreur, le culte de Marat avait gagné, non en profondeur, mais en étendue. Dans tous les théâtres, dans tous les cafés, dans tous les lieux publics, au coin des rues, aux étalages apparaissaient les bustes du dieu tutélaire... souvent couronnés de laurier. Partout où on dirigeait ses pas, partout où on jetait les yeux, même sur les tapis qui ornaient les parois des chambres, brillaient les portraits de Marat, se répétant, se multipliant. Il était impossible d'échapper à ce spectacle [3]. » De même que Camille Desmoulins, dans le premier numéro du *Vieux Cordelier,* se vantait, tout en prêchant la clémence et pour montrer qu'il n'était pas suspect, d'avoir osé, il y a trois ans, appeler *le divin* Marat, « ce patriote éclairé et à grand caractère, » ainsi Fréron, en fondant, six semaines après le 9 Thermidor, le nouvel *Orateur du Peuple,* qui allait servir d'organe à la réaction contre les terroristes, mêlait à ses déclamations virulentes contre « le système de terreur et de compression plus que jamais à l'ordre du jour, » contre les fripons et les bourreaux qui se disputaient comme des chiens dévorants les lambeaux de la République, l'éloge passionné de son *maître* et *éternel modèle* Marat. Il invoquait son *ombre immortelle*, rappe-

1. *Les crimes de Robespierre et de ses principaux complices,* 1823, t. III, p. 98. V. aussi le *Messager du soir* du 28 nivôse.

2. *Le Nouveau Paris,* ch. 146.

3. Schmidt. *Paris pendant la Révolut.*, trad. Viollet I, 203.

lant avec orgueil que Marat le nommait « son disciple chéri. » Nul plus que lui n'avait propagé dans les contrées méridionales et dans le reste de la France le culte de l'infernal Marat, dit Isnard. Et il raconte qu'arrivé à Marseille au moment où ce qu'on appelait la jeunesse de Fréron assassinait ceux qui, en d'autres temps, avaient assassiné eux-mêmes par ordre de Fréron, il vit sur les débris d'une montagne factice « un autel ensanglanté. J'ai cru, ajoute-t-il, que l'on y adorait le Dieu de nos frères et que ce sang était l'emblème de celui qui coula pour sauver le monde. Non, m'a-t-on dit, l'on adorait en ces lieux la divinité nouvelle que nous apporta Fréron : le dieu Marat[1]. » A ce moment-là, d'ailleurs, Fréron en voulait pour le moins autant, et même davantage encore, au royalisme, au modérantisme et à l'aristocratie.

Marat avait été porté au Panthéon le 21 septembre 1794, vieux style ; c'est seulement dans les premiers jours de janvier 1795 que le mouvement contre son culte se dessine nettement. La jeunesse effervescente qui s'assemblait au Palais-Royal, particulièrement au café Canonnier, devenu plus encore que le café de Chartres le centre de la réaction[2], et qu'avait retenue jusqu'alors la crainte de se mettre en révolte contre un décret de la Convention, qu'elle tenait à ménager et dont elle avait pris le nom pour mot d'ordre dans sa lutte contre les Jacobins, agita, le 5 janvier au soir, le projet de marcher sur la place du Carrousel, pour y démolir le monument de Marat. La publication du rapport de Courtois sur les papiers trouvés chez Robespierre ne put qu'activer, les jours suivants, le bouillonnement des esprits contre les terroristes. Le 12 parut, dans l'*Orateur du peuple,* le fameux appel de Fréron à la jeunesse française, où il l'exhortait à sortir de son sommeil léthargique pour « venger la mort des vieillards, des femmes et des enfants, en exterminant les massacreurs et égorgeurs. » Comment conciliait-il cette horreur tardive contre les massacreurs avec son culte persistant pour celui qui avait été le grand conseiller et le grand panégyriste des massacres ? C'était son affaire ; mais la jeunesse, plus logique, moins gênée par son passé, devait, en suivant

1. *Isnard à Fréron,* à la suite du *Mémoire historique de celui-ci sur la réaction royaliste,* dans la collection des *Mémoires relatifs à la Révolut. franç.* Guffroy, devenu *modéré,* citait encore à la même date les maximes de celui qu'il appelait, comme Camille, le *divin Marat.* (*Corresp. inédite* de Mallet du Pan, I, 120.)

2. Schmidt. *Tableaux de la Révolut.,* II, 274 et suiv.

cet appel, commencer par en faire l'application à l'idole de Fréron lui-même, à celui dont le nom incarnait les instincts les plus sanguinaires de la Révolution.

Le 13 janvier, elle brûle publiquement au Palais-Royal l'*Ami du Peuple* de Chasles, continuateur du journal de Marat, et le jardin comme les galeries retentissent des cris furieux : « A bas l'*Ami du Peuple !* A bas les continuateurs de Marat ! » Aux cafés de Chartres et de Foy, des orateurs exhortent à briser partout les bustes des Gémeaux jacobins. On se donne rendez-vous pour aller, le surlendemain, les renverser dans tous les théâtres. Mais, dans la séance du 15, ce projet est dénoncé à la Convention. Clauzel monte à la tribune et, affectant de se méprendre, par une tactique habituelle, sur la nature et le but du mouvement : « Je dois prévenir la Convention, dit-il, que les terroristes se proposent d'insulter ce soir, au théâtre, les bustes de Marat et Lepelletier, afin de l'attribuer aux patriotes. » Et Boissieu, député de l'Isère, réclame « la liberté du culte pour ces saints comme pour tant d'autres[1]. »

Cependant, au milieu d'une agitation dont les mouvements, à distance, nous paraissent souvent confus, parfois même incohérents et contradictoires, la jeunesse ne perdait pas de vue son but principal et nettement déterminé : l'abolition du culte honteux de Marat. Elle organisait une campagne contre tout ce qui rappelait ce nom exécré ; elle décidait de n'en plus souffrir l'image nulle part, et elle commençait par faire disparaître son buste du café de la Convention. Au café de Chartres, en réponse au mot de Boissieu, on faisait la motion d'enlever Marat du Panthéon, attendu qu'il n'y a plus de *saints*. Le 21 janvier, — et le choix de ce jour, deuxième anniversaire du supplice de Louis XVI, n'avait certainement pas été fait sans intention, — elle promena par les rues, de concert avec une délégation du faubourg Antoine, qu'elle avait invité et qu'on ne se fût guère attendu à voir dans cette affaire, un mannequin affublé d'un bonnet rouge et tenant d'une main une torche, symbole du Jacobin, auquel on avait donné, dit-on, une certaine ressemblance avec Marat[2], mais qui, en tout cas, fut considéré par la foule et par ceux qui avaient organisé la mascarade comme la représentation

1. Réimpression du *Moniteur*, XXIII, 221.

2. On avait d'abord projeté de donner à ce mannequin une double face : d'un côté le jacobinisme, de l'autre la royauté. (*Messager du Soir, ou Gazette générale de l'Europe*, du 28 nivôse.) Il s'agissait toujours avant tout de se garer contre les accusations de royalisme.

même de l'ami du peuple. Le cortège partit du Palais-Royal à sept heures du soir, par un froid très vif ; il s'achemina en chantant vers la place du Carrousel et s'arrêta devant la chapelle de Marat, où l'on fit agenouiller le mannequin, en se livrant à des simagrées dérisoires ; puis il reprit sa marche jusqu'à la cour des Jacobins, où on le brûla aux acclamations de la foule. Les cendres, recueillies dans un pot de chambre ébréché et puant, qu'on ramassa au coin d'une borne, furent jetées à l'égout Montmartre. C'est cette contre-partie de l'apothéose qui a fourni prétexte à l'erreur populaire d'après laquelle les cendres mêmes de Marat, retirées du Panthéon, auraient été précipitées dans l'égout. Sur la bouche pestilentielle on planta un écriteau : *Panthéon des Jacobins*. Des vers de circonstance, qui coururent alors, exprimaient la même idée, avec la crainte que l'égout ne fût empesté par ces restes [1].

L'autodafé du mannequin donna un nouvel élan à l'insurrection contre le culte de Marat. Dès le 18, au théâtre Favart, on avait trouvé son effigie mutilée, sans qu'il fût possible de découvrir l'auteur de cet attentat. A peu près à la même date, ou même quelques jours auparavant, au théâtre de Lyon, son buste et celui de Chalier avaient disparu, enlevés par le directeur, et comme quelques énergumènes s'en plaignaient à l'un des députés en mission dans le département du Rhône, celui-ci leur répondit en goguenardant : « C'est qu'ils n'avaient pas payé leur abonnement sans doute [2]. »

Mais c'est surtout à partir du 22 que l'ouragan se déchaîne. Les

1. Les détails de cette exécution figurent dans beaucoup de journaux du temps, et particulièrement dans le *Messager du Soir*, précieux pour tout ce qui concerne cette période de la réaction thermidorienne. Le nom de *Panthéon des Jacobins* resta quelque temps à l'égout, comme on le voit dans une pièce de circonstance improvisée par les deux vaudevillistes Viller et Armand Gouffé, et jouée le 17 ventôse : *les Bustes ou Arlequin sculpteur*. Arlequin, qui tient des bustes de Rousseau, de Voltaire et de Franklin, se moque de Gilles, qui vient de casser un Marat en le laissant tomber : « Que ne vendez-vous des bustes moins fragiles ! » Gilles répond qu'avant de vendre les images de Marat et de Chalier, il vendait celle de Mandrin. Des citoyens envahissent la boutique, et, après les avoir payées, font main basse sur ces effigies, pour les faire passer du temple de Mémoire au *nouveau Panthéon*. Un personnage raconte qu'il vient d'assister à l'invasion d'un café voisin :

Chalier, Marat, ont fait un saut
De leur niche dans le ruisseau ;
S'ils vont jamais au Panthéon,
C'est par eau qu'ils arriveront.

2. *Messager du Soir*, n° du 1er pluviôse.

bustes de Marat et Chalier, qui coûtaient vingt-cinq livres la paire, tombent à dix sous [1]. Celui du théâtre Favart, mutilé quelques jours auparavant, est jeté dans le puits qui fait partie de la décoration de la pièce. Au théâtre de la République, les spectateurs demandent à grands cris que l'on brise l'odieuse figure ; on se contente cependant pour cette fois d'enlever sa couronne civique ; les applaudissements éclatent alors et redoublent au chant du cri vengeur de Souriguière, le *Réveil du peuple*, cette *Marseillaise* anti-terroriste. Le 31 janvier, aux théâtres Feydeau et Louvois, les bustes sont jetés bas. Le 1er février (13 pluviôse), Laignelot, au nom du Comité de sûreté générale, vient dénoncer l'acte accompli la veille à Feydeau et la révolte des jeunes gens contre un décret de la Convention, qui « doit être respecté jusqu'à ce que le temps ait prononcé sur Marat. » Le comité « a pris des mesures pour rétablir le calme ; l'image sera redressée, et l'on est à la poursuite des conseillers perfides, de ceux qui se cachent derrière le voile [2]. » Après une courte discussion, la Convention passe à l'ordre du jour. Dans la même journée, la jeunesse, dont rien ne pouvait plus arrêter l'ardeur, court les cafés et y brise les bustes à coups de gourdins. Le soir elle se répand dans tous les théâtres et y renouvelle partout l'exécution aux cris mille fois répétés de *A bas Marat !* Et après cette expédition victorieuse, elle se rassemble, toute fumante encore, au café de Chartres, et décide tumultueusement d'aller détruire le monument du Carrousel et le colosse de la place des Invalides, ainsi que de réclamer la mise hors du Panthéon de Marat [3].

1. *Id.*, no du 3 pluviôse.

2. Réimpression du *Moniteur*, XXIII, p. 363.

3. *Paris sous la Révolution*, par Schmidt, traduct. P. Viollet, I, 218. Cette statue de la place des Invalides, qui représentait sur une montagne une sorte d'Hercule terrassant une hydre avec sa massue, et au-dessous le *Marais*, avec des reptiles cachés dans des joncs, devait être l'une de celles qu'avait fait élever David pour la fête de la Régénération et qui était restée en place. Le peuple y voyait un symbole de la Montagne conventionnelle ; l'hydre c'était le fédéralisme. Aussi son tour ne pouvait-il manquer de venir dans la réaction violente contre Marat et la Montagne qui suivit la réaction contre Robespierre et les comités. Néanmoins elle ne fut pas encore démolie cette fois, car, le 2 ventôse suivant, la section de la Halle-au-Blé en réclamait le renversement à la Convention, par la bouche d'un orateur énergique. Gaston essaya en vain d'en prendre la défense : Pénières et Mathieu appuyèrent la mesure aux applaudissements unanimes de l'Assemblée, en flétrissant les souvenirs que rappelait ce monument, témoignage et source de discordes, et en dénonçant la *montagne* allégorique qui lui servait de base comme une protestation contre l'égalité. La destruction fut votée « au milieu des acclamations universelles. » (*Moniteur* du 5 ventôse an III.)

La guerre aux bustes de l'Ami du peuple, dont le nombre, suivant le mot de Mercier, égalait celui des têtes qu'il voulait couper, continue les jours suivants. On les traque partout, dans les maisons particulières, dans les boutiques, mais en respectant ceux de Lepelletier, qu'on affectait maintenant de séparer de lui ; on brise ou on culbute de nouveau ceux qui avaient été réintégrés ; dans plusieurs théâtres, on remplace Marat par Jean-Jacques Rousseau. A Feydeau où, par ordre du Comité de sûreté générale, le buste de Marat, renversé le 12, avait été remis en place, un jeune homme s'élance, franchit l'orchestre, et de sa canne fait voler en morceaux l'ignoble figure, qui est aussitôt foulée aux pieds. Sur l'emplacement qu'elle occupait on allume un feu de papier en manière de purification, et on y installe ensuite l'image du philosophe de Genève. Le même jour (14 pluviôse), Marat est renversé de son piédestal aux théâtres de la République et de la Montansier.

L'élan était suivi de toutes parts. L'enfance même s'en mêlait. On vit, le 2 février, une procession d'enfants traverser le quartier, portant de petites figures de Marat que leur avaient sans doute remises leurs parents et qu'ils accablaient d'insultes. Une foule innombrable les suivait, riant et applaudissant. Après avoir traîné dans la boue ces figures, qui, la veille encore, étaient les dieux lares de la maison paternelle, ils allèrent les jeter à l'égoût, en criant : « Marat, voilà ton Panthéon. » Le lendemain, l'effigie du dieu fut trouvée pendue à la porte d'un droguiste de la rue des Lombards, connu par ses opinions exaltées, ancien membre et meneur d'un de ces comités révolutionnaires qui s'inspiraient de Marat.

Quelques jours après, le décadi 20 pluviôse (8 février), un rassemblement, rue Nicaise, enlevait le buste de Marat de la boutique du citoyen Rondonneau, pour le remplacer par celui de Jean-Jacques. Le même jour, rue du Petit-Lion, un marchand de bustes, révolutionnaire fanatique qui avait pris le nom de Marat, voulut braver le mouvement populaire en exposant le buste de son patron. De jeunes ouvriers qui passaient se mettent par jeu à marchander la divinité déchue ; on la leur fait vingt livres ; ils accueillent par des railleries ce prix exorbitant pour une idole aussi complètement déchue, et en se poussant les uns les autres, la font tomber à terre où elle se casse le nez. Le marchand en fureur se jette sur eux. Un assignat de vingt livres l'apaise, et il allait leur permettre de s'éloigner, quand des *chouans* apostés surviennent, se jettent sur les jeunes gens et après

avoir engagé le marchand à leur rendre les vingt livres, les font traîner par la garde, au milieu des glapissements de quelques mégères et des hurlements de quelques énergumènes, à l'administration de police, où ils sont mis en liberté après avoir promis de rendre un buste au plaignant. Mais quand il fallut trouver ce buste, ils coururent en vain tout Paris. Marat avait disparu même des maisons particulières où il avait joué si longtemps le rôle du *genius loci*. Enfin ils furent obligés de recourir à l'égoût Montmartre et d'en extraire un de ceux qui y avaient été jetés [1].

Dans l'irrésistible mouvement qui entraîne Paris, les montagnards de la Convention, Amar, Vadier, Ruamps, Duhem, Billaud, malgré la part qu'ils ont prise à la chûte de Robespierre, ne sont guère moins vilipendés que les Jacobins. On crée le verbe *camboniser*, en remplacement du *brissoter* de Camille, et l'on s'efforce même de donner cours au mot *duhémiser* pour *assassiner*. Tous les essais de résistance sont mis en pleine déroute ou disparaissent noyés dans l'ensemble. Une Société populaire porte Marat en triomphe; on le couronne dans un club ; dans la prison du Plessis, — peuplée surtout de *patriotes*, comme toutes les prisons d'alors, — on inaugure le buste à la suite d'une procession dans les cours, avec chansons, panégyrique en vers et harangue d'un Marseillais; dans un faubourg on invoque son nom et on implore publiquement la sainte image [2]. On rédige une pétition à la Convention pour lui demander s'il est permis de violer la propriété en enlevant et en détruisant les bustes de Marat et des citoyens du faubourg Antoine, — de ce même faubourg dont une délégation s'était jointe aux jeunes gens du Palais-Royal pour l'autodafé du mannequin *jacobite*, de ce faubourg que chacun des deux côtés tâchait d'attirer à soi parce qu'il avait gardé un grand prestige révolutionnaire, — projettent de se porter en masse à l'Assemblée pour rétablir son image. Les sections, les assemblées populaires, les cafés, les théâtres, les places publiques retentissent de discussions à ce sujet, où l'avantage reste à peu près invariablement aux anti-maratistes. Les tentatives de démonstrations publiques en l'honneur du démagogue, couvertes de huées, ne servent qu'à donner au mouvement

1. Schmidt, *Tableaux de la Révolut.*, II, 282. Remarquez ce terme de *chouan* appliqué aux partisans de Marat, qu'on affectait sans cesse alors de confondre avec les royalistes. C'était, d'ailleurs, la tactique des deux partis vis-à-vis l'un de l'autre.

2. Réimpression du *Moniteur*, XXIII, 415. Lebois, l'*Ami du peuple*, nos 31, 34, 38.

une impulsion nouvelle et plus vigoureuse. Fort embarrassé « au milieu de toutes ces divisions et de ces inquiétantes discordes, » et des appels en sens contradictoires qui lui étaient adressés, le comité de Sûreté générale prenait le parti de s'en tenir au décret qui plaçait Marat au Panthéon, et « ne connaissant aucune loi qui ordonne d'exposer son effigie dans les spectacles, » il donnait l'ordre d'enlever, avant les heures de représentations, ce buste de tous les endroits où il se trouvait encore [1].

Cette concession pronostiquait nettement le résultat final. Il fut plus prompt qu'on n'eût osé l'espérer. A peine le rapporteur du comité de Sûreté générale est-il descendu de la tribune qu'André Dumont s'y élance, et cet ancien terroriste, s'écriant que l'heure est enfin venue « où la vertu doit faire disparaître le crime, » propose et fait adopter à la Convention, au nom des trois comités, de Salut public, de Sûreté générale et de Législation, un projet retirant à Marat, sans toutefois le désigner par son nom, et sous la forme d'un décret général qui avait un effet rétroactif, les honneurs du Panthéon. C'était le 20 pluviôse (8 février). Les sections devaient se réunir la nuit suivante pour réclamer cette mesure de salubrité publique, et dès la veille la jeunesse, assemblée au café de Chartres, avait rédigé une adresse où l'expulsion de l' « idole hideuse » était énergiquement demandée. L'Assemblée voulut se donner l'apparence de devancer l'opinion au lieu de paraître avoir la main forcée.

Ainsi, dans la grande palinodie révolutionnaire dont l'histoire de Marat nous présente un si instructif tableau, la Convention garde toujours sa place au premier rang. Après avoir passé du mépris à l'adoration, elle revenait de l'adoration au mépris. De son vivant, combien de fois n'avait-elle pas condamné et rejeté Marat! Et à sa mort, elle en avait fait non seulement un martyr, mais un saint, mais un dieu; elle s'était associée à son apothéose; elle en avait donné l'exemple et le signal, ou du moins elle avait eu la lâcheté de les suivre avec l'air de les donner. Même après le 9 Thermidor, elle l'avait porté au Panthéon, en remplacement de Mirabeau, sans être avertie de sa nouvelle imprudence par celle qu'elle avait commise et qu'elle venait de reconnaître à l'égard de celui-ci. Puis, au bout de cinq mois, elle décrétait que ce même homme, jugé digne par

1. Rapport de Mathieu au nom du Comité de Sûreté générale, séance du 20 pluviôse.

elle des honneurs divins et dont elle avait voulu que l'image, « sous aucun prétexte, » ne disparût jamais de sa salle des séances, serait honteusement chassé de son tombeau. Et les Sociétés populaires qui l'avaient divinisé, le vomissaient avec dégoût, comme elles avaient vomi Mirabeau. Ceux pour qui, quelques semaines auparavant, il était le premier des hommes, le plus sublime et le plus vertueux, un homme *divin,* suivant l'expression sans cesse employée, ne le considèrent plus que comme le roi des voleurs et des assassins, le dernier des bandits. Il est devenu Cartouche-Marat. C'est l'éternelle histoire des révolutions et des opinions populaires, toujours ballottées d'un extrême à l'autre, bondissant par soubresauts de l'apothéose à l'insulte, mais ne se discréditant pas à leurs propres yeux ni ne consentant à s'instruire par les démentis qu'elles se donnent ; et les annales de la Convention, en particulier, ne sont pleines que de ces contradictions sans mesure.

« Mes alarmes sont extrêmes, écrivait le 16 pluviôse, dans le *Républicain français,* un anonyme qui était peut-être Lacretelle jeune. On a abattu à tous les théâtres le buste de Marat ; je tremble que tout à l'heure on ne le dépanthéonise. La patrie éplorée demande que Marat reste au Panthéon, qu'il y reste seul, qu'il y reste à jamais. Marat suffit pour remplir cette vaste enceinte. Nul ne peut trouver place à côté de Marat. Ce n'est pas trop de ce bel édifice, de cette magnifique colonnade, de ce dôme imposant, pour attester à la postérité le degré d'abjection où la France fut plongée pendant une année et quels honneurs elle fut capable de décerner à l'inventeur de la dictature révolutionnaire et au promoteur de cent mille assassinats. — Et quand il serait possible de dépanthéoniser Marat, le serait-il de démaratiser le Panthéon [1] ? »

Le décret du 20 pluviôse, qui excluait Marat du temple des grands hommes, bannissait également, sous la même forme indirecte, son

1. C'est la même idée exprimée par le citoyen Drobecq, qui avait été abbé et qui était resté instituteur :

Dans le temple bâti par la reconnaissance,
Si l'apôtre sanglant des plus lâches forfaits,
Si l'horrible Marat est le dieu qu'on encense,
La dure ingratitude, ô déplorable France !
Sera pour la vertu le plus cher des bienfaits.
Les pénibles travaux, pères des grands succès,
N'étonneront point sa constance ;
Non, la mâle vertu ne les craindra jamais :
Elle craindra la récompense.

buste de la Convention. Un moment avant l'ouverture de la séance suivante, on l'enleva donc, ainsi que les effigies de Lepelletier, de Beauvais, de Dampierre, et les tableaux de David représentant les deux martyrs de la liberté, en ne laissant que le buste de Brutus. Quelques femmes des tribunes essayèrent en vain de troubler l'exécution du décret par leurs vociférations, étouffées sous les cris universels: *Vive la République! A bas les furies de la guillotine!* Pendant le cours de la séance, un grand nombre de sections furent admises à défiler devant l'Assemblée, qu'elles venaient féliciter sur le décret qui épurait le Panthéon. Le buste des Halles laissé debout jusqu'alors, fut également renversé malgré l'opposition de quelques terroristes, et un boucher le barbouilla de sang, « pour montrer Marat avec l'attribut qui lui convenait [1]. »

Le même jour, Marat fut expulsé du temple et on commença la démolition de la *pagode* du Carrousel, contre laquelle un groupe nombreux s'était déjà porté quelque temps auparavant ; mais il s'était laissé désarmer par l'observation de la sentinelle qui alléguait sa consigne. La foule des spectateurs prit plaisir à aider les ouvriers. Dès le lendemain, on crie dans les rues les *Crimes de J.-P. Marat,* et les marchands de la brochure établissent leur comptoir sur l'emplacement même de la chapelle du Carrousel [2]. Puis la jeunesse part du café Canonnier pour aller danser une carmagnole sur le tombeau de Marat, dans le jardin des Cordeliers; après quoi, elle brise son mausolée [3].

Tout ce qui s'était affublé de son nom se hâta de le répudier. On l'effaça sur les plaques des rues et dans les désignations des villes. Mont-Marat redevint Montmartre, et l'île Marat l'île Boin. La section Marat, comme la section Chalier, reprit son ancien titre, et toutes deux firent publier leur changement de nom au son de la caisse [4]. Mais il était moins facile de biffer un nom sur les registres de l'état civil, et pour que nombre d'enfants ne fussent point condamnés à grandir sous ce patronage que leur avait imposé le fanatisme ou la peur, il fallut qu'un membre assez obscur des Cinq-Cents, Dauchet (d'Arras) vînt présenter, le 15 prairial an V, une motion spéciale donnant aux familles la faculté de *démaratiser* leur progéniture.

1. *Moniteur* des 22 et 23 pluviôse.
2. *Id.*, numéros du 23 et du 25 pluviôse.
3. Lebois, l'*Ami du peuple,* n° 39. Schmidt, *Tableau de la Révolut.* II, 284.
4. Lebois, n° 39.

S'il fallait une preuve de plus que les honneurs rendus à Marat étaient une vraie religion, nous la trouverions aussi bien dans le langage tenu au moment de cette réaction que dans celui qui se faisait entendre pendant le cours de l'apothéose. Lorsqu'on renverse ses bustes et qu'on le dépanthéonise, on en parle dans tous les journaux, dans tous les discours, dans toutes les brochures de circonstance, comme de l'abolition d'un culte. Beaucoup même, à cette occasion, reprennent à un point de vue nouveau, non plus pour exalter Marat, mais pour le déprécier, le rapprochement plus stupide encore que sacrilège entre la sanglante idole des terroristes et le Dieu des chrétiens :

« Des scélérats s'étaient emparés d'un mort, dit l'orateur de la section de la Butte-des-Moulins, en se présentant à la Convention pour la féliciter. Ils l'avaient déifié, lui avaient dressé des autels ; ils le portaient processionnellement dans les rues, brûlaient de l'encens et chantaient des hymnes à sa gloire... » Et l'orateur de la section de la Fraternité : « Législateurs, le buste de Marat, l'idole des terroristes, le dieu des Jacobins défunts, blessait la vue des vrais républicains... La section... n'a vu dans le prétendu Ami du peuple que l'évangéliste de l'anarchie, l'apôtre du pillage et du meurtre... Le lieu de nos séances ne sera plus souillé par la présence d'un monstre sanguinaire que nous vouons à l'exécration des siècles futurs. »

« Au théâtre de la République, écrit le *Messager du Soir,* on a jeté un billet sur le théâtre... Il était relatif au buste de Marat, dont l'effigie ne devrait pas plus être exposée en public, lorsque ses maximes sont en horreur, que l'image du crucifix après qu'on a renoncé à l'Évangile. Les ministres de l'un et l'autre dieu étant reconnus fourbes et fripons, pourquoi conserverait-on encore les idoles sous le nom desquelles on a commis tant de crimes ? »

Plus loin, il parle du directeur du théâtre de Lyon, « peu dévot à la nouvelle religion, » et quelques jours plus tard, des forts de la halle qui ont précipité dans la boue, « l'apôtre du pillage et de l'assassinat, le dieu des jacobins. » Le 24 pluviôse, au Vaudeville, peu de temps après l'enlèvement de son buste, on chantait des couplets de Baudouin sur ce *culte impie* et ce *dieu ;* puis Viller et Gouffé raillaient « saint Marat » dans la comédie que nous avons déjà citée.

On affecte de mettre la superstition maratiste sur la même ligne que la superstition chrétienne, afin de les accabler l'une par l'autre.

Ce parallèle, qui achève de démontrer que le culte de Marat avait véritablement succédé au culte du Christ, fait particulièrement le fond d'une brochure de circonstance publiée au moment où l'Ami du peuple tombait de son tabernacle. L'auteur anonyme de cet opuscule : la *Comparaison singulière de Marat avec Jésus-Christ et les miracles de ces deux personnages* [1], s'exprime ainsi :

« Les Clémentines, les Séraphines, les Jacobines, mères, filles et femmes des Apôtres de l'Homme-Dieu des enragés, ne passaient pas devant les effigies de cette idole des cannibales, qu'elles ne lui adressassent comme à Jésus-Christ cette strophe des litanies : *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis.* Cet agneau de Dieu, suivant les tricoteuses de l'opinion publique, c'est Marat ; celui dont le peuple réclamait la divine pitié, c'est encore Marat. » Puis il entame un parallèle entre l'un et l'autre, pour démontrer que ces deux dieux, après avoir été l'objet d'une vénération semblable, doivent être maintenant l'objet d'une égale indignation.

« Il sera difficile, écrit l'auteur de la *Vie criminelle et politique de Marat, se disant l'ami du peuple, adoré, porté en triomphe comme tel et, après sa mort, projeté saint par la jacobinaille*, de faire croire à la nation française que Marat devait être préféré à Jésus-Christ ; que l'effigie du prétendu martyr de la liberté doit être substituée à l'image de l'homme que les Juifs ont mieux aimé clouer sur une planche que de le reconnaître pour leur Messie et que, dans nos édifices publics, au lieu du Dieu des chrétiens, nous devions être obligés de vénérer Marat...

« Jacobins, adorez Marat si vous voulez ; faites un saint suaire de la chemise ensanglantée, des reliques de sa baignoire, des diadèmes de sa vieille couronne, un évangile de ses journaux ou même de sa constitution monarchique ; vous êtes libres : les Indiens adorent bien les excréments du grand Lama. Mais on ne peut pas me forcer d'adorer l'image d'un mort que j'ai cru un assassin ou un insensé.

« Si dans mon domicile particulier ou dans telle autre localité où j'ai acquis le droit de rester, on me présente cette image comme un objet de vénération, j'ai l'incontestable droit de dire que je n'en veux pas, et si on insiste, de culbuter la sotte figure et de rire au nez du prêtre imbécile qui me l'aura présentée. »

Au moment où l'on venait de brûler son mannequin et où l'on

1. Chez Prévost, s. d. mais publié, on le voit par le contexte, au moment où l'on abattait ses bustes.

abattait ses bustes de toutes parts, mais où il n'était pas encore expulsé du Panthéon, Henriquez publiait une brochure sur celui dont « l'intrigue et le crime » avaient « fait un Dieu » et déplorait le coup de couteau de Charlotte Corday, sans lequel peut-être ne l'eût-on pas moins divinisé à sa mort, mais du moins « son culte n'eût duré qu'un temps [1]. »

Et comment s'étonner qu'on eût adoré Marat, que les enfants et les vieillards se fussent agenouillés devant son buste, qu'on eût exposé partout son image à la vénération publique, que l'*Almanach d'Aristote ou du vertueux républicain,* publié pour l'an III par Blain et Bouchard, instituteurs à Franciade, eussent inscrit son nom sur le calendrier, entre ceux de Confucius, de Diogène, de Washington, de Jésus et de Guillaume Tell, en remplacement de quelque vieux saint détrôné, quand, à ce moment encore, on ne parlait de la Montagne qu'en l'appelant la *sainte Montagne* [2]; quand on avait rendu un culte à *sainte Guillotine*, comme disaient non seulement les aimables plaisants, les chansonniers et les vaudevillistes de la Terreur, mais les représentants en mission dans leur correspondance; quand, dès le début de la Révolution on adorait déjà la lanterne, dont un patriote, ennemi des aristocrates, avait composé les litanies [3]; quand enfin Robespierre, de son vivant, avait été considéré comme un Messie, et par d'autres encore que par Catherine Théot et ses adeptes [4].

N'y a-t-il pas aujourd'hui même tout un parti pour lequel la Révolution est l'objet d'une véritable adoration et qui ne l'aborde jamais qu'en fléchissant le genou. Aux yeux des écrivains, des orateurs, des journalistes, des hommes d'État de ce parti, elle est un dogme sacré, une révélation promulguée parmi les éclairs et les ton-

1. *La Dépanthéonisation de Marat, patron des hommes de sang et des terroristes,* in-8°, s. d. p. 4, 12.

2. « Français, de votre serment, de votre réunion en masse, de votre courage immortel va dépendre ce miracle aussi étonnant, aussi admirable que la création de l'univers... Plus utile et plus nécessaire que l'Évangile, votre Constitution fera le tour du monde : apologistes et dépositaires du code de la nation, je puis vous dire, avec bien plus de confiance que cet Homme-Dieu : « Allez éclairer les nations, et annoncez-leur ses saintes lois au nom de la philosophie, de la raison et de l'humanité, et les nations vous entendront, et les nations vous seront soumises. »

« Braves Parisiens,... frères de tous les départements, qui venez vous confondre avec eux dans leurs saints embrassements,... l'ange républicain vous protège de son égide éternelle. » (Préface de la *France libre.*)

3. E. et J. de Goncourt, *Société française pendant la Révolut.*, 57, 277.

4. V. le *Rapport* de Courtois.

nerres sur le Sinaï de la Montagne; les Droits de l'homme sont le Décalogue du monde moderne; la Convention est un concile; Camille Desmoulins, Danton, Robespierre, Saint-Just, sont les Pères, les Prophètes, les Messies; Mirabeau fut le Précurseur; les représentants envoyés aux départements et aux armées ont été les missionnaires et les apôtres. La religion révolutionnaire existe dans toute la force du terme: elle ne souffre aucune hérésie ni aucun schisme; elle ne tolère même pas la discussion. C'est une église étroite, intolérante, impérieuse, inflexible: on n'y est admis qu'à la condition d'en reconnaître tous les commandements et d'en vénérer également tous les saints, même ceux qui se sont combattus, déchirés, traités de voleurs, de parjures, de scélérats, de brigands, d'assassins, qui se sont réciproquement accusés de trahir, de déshonorer et de perdre la sainte cause. Lorsque le bourreau sépara violemment, sur l'échafaud, Danton et Camille Desmoulins, qui échangeaient un dernier baiser: « Imbécile, lui dit Danton, tu n'empêcheras pas nos têtes de s'embrasser tout à l'heure dans le panier. » Mais, avec les fanatiques adeptes de la religion révolutionnaire, ce ne sont pas seulement les têtes de Camille Desmoulins et de Danton; ce sont celles de Danton, de Hébert, de Chaumette, de Fabre d'Églantine, de Hérault de Sèchelles, de Saint-Just, de Couthon, de Robespierre qui doivent s'embrasser dans le panier. Miracle plus prodigieux que celui de saint Denis, qui identifie les bourreaux et leurs victimes, d'ailleurs bien dignes d'être bourreaux elles-mêmes et l'ayant été dans la mesure de leur pouvoir! Mais comment s'en étonner quand on a vu, sous la Révolution, le couteau de Charlotte Corday changer un maniaque épileptique et féroce en divinité; son cœur que n'avait jamais fait battre aucun sentiment généreux, en sacré cœur; son sang vicié en précieux sang; son corps immonde en relique adorable, et la Convention pour qui il n'était la veille qu'un objet de risée et d'horreur, s'associer à l'idolâtrie générale; puis, au lendemain du jour où elle venait d'abattre la tyrannie sanglante de Robespierre, décréter l'apothéose de Marat et le porter au Panthéon!

Tout peuple et toute société ont besoin d'un culte. Même en abolissant Dieu, la Révolution avait dû donner le change aux instincts religieux de la masse. Elle avait fait de la Raison une divinité visible; elle avait institué un dimanche laïque obligatoire dans le décadi; des prières, des hymnes, un catéchisme, un Décalogue, un Évangile républicains; une liturgie, des fêtes, des processions, des sacrements civiques, depuis le baptême jusqu'au mariage. Elle avait

ses saints, elle avait ses apôtres, elle avait ses confesseurs et ses martyrs, elle avait son Messie et son Christ. Rien n'a manqué à la hideuse parodie ; elle forme un ensemble aussi complet qu'instructif, et pendant que les *Commandements* de la République remplaçaient les Commandements de Dieu, pendant que le peuple faisait ses Pâques dans les banquets patriotiques en communiant sous les espèces de la charcuterie et du vin bleu, pendant qu'on se prosternait devant les décrets incohérents, lâches et féroces votés par la sainte Montagne, sous la pression de la foule hurlante, il était naturel et inévitable que la Révolution s'adorât elle-même dans l'être le plus vil et le plus affreux qu'elle eût produit en son état de frénésie aigue, et en qui elle se reconnaissait comme en un miroir. Il aurait manqué quelque chose à la logique et à la moralité de l'histoire révolutionnaire si Marat n'eût pris la place du *Capet d'en haut* sur un trône qui ne peut jamais rester vide.

VICTOR FOURNEL.

L'ASSASSINAT DU MAJOR DE BELSUNCE

(CAEN, 12 AOUT 1789) *

L'émotion de M. le duc d'Harcourt, en apprenant la mesure qui avait été prise, ne fut pas moins pénible. Rassuré pour le moment, il concevait les plus vives inquiétudes pour l'avenir. Il craignait en effet que, sous la pression populaire, le Comité, dont certains éléments ne lui inspiraient aucune confiance, ne s'arrogeât le droit d'informer contre son prisonnier, de le juger et au besoin d'exécuter sa sentence. C'est en ce sens qu'il dut écrire au ministre de la guerre dans la matinée du 12, peu d'heures avant l'évènement tragique qui allait si déplorablement dépasser ses prévisions. Nous n'avons pas retrouvé la lettre du duc, mais la réponse du ministre nous a été conservée. En nous révélant les sentiments intimes du gouverneur de la province, elle montre l'intérêt que le comte de la Tour du Pin portait au major et nous édifie en même temps sur la situation abaissée des représentants du pouvoir exécutif et sur la politique misérable de faiblesses et d'atermoiements à laquelle ils en étaient réduits.

Versailles, 14 août.

« C'est avec la plus vive peine, Monsieur le duc, que j'ai lu les détails que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser par votre lettre du 12 de ce mois.

« L'Assemblée nationale vient de rendre un décret pour le rétablissement de la tranquillité publique, dont je joins ici un exemplaire. Vous verrez dans ce décret, qui a reçu l'assentiment du roi, que vous pouvez en tirer un parti favorable à la position de M. de Belsunce, puisque toutes personnes arrêtées doivent être remises aux tribunaux et qu'au surplus, il doit être sursis au jugement et à

* Voir la livraison du 5 juin 1884.

l'exécution de celles qui se trouveroient prévenues d'avoir excité quelques alarmes, émeutes et violences.

« Il est essentiel, M. le duc, que vous fassiez observer au comité de Caen que ce décret devient sa règle et que, s'il se commettoit quelque acte contre les dispositions qu'il contient, il deviendroit responsable envers l'Assemblée nationale et l'Assemblée elle-même.

« Un moyen qui existoit déjà et que vous pouvez encore faire valoir avec force, c'est que l'Assemblée nationale, par ses précédents arrêts, avoit déjà fait connoître qu'elle avoit établi un comité de Rapports pour toutes les affaires de l'espèce de celle de M. de Belsunce, et qu'ainsi le comité de Caen devroit déjà la lui avoir déférée.

« Voilà, Monsieur le duc, les seuls moyens dont je puisse vous armer ; c'est à vous à suppléer à ce que les circonstances peuvent exiger. Vous seul pouvez le faire d'une manière éclairée [1]. »

Quand cette lettre parvint à sa destination, toute délibération était devenue superflue, la justice populaire s'était substituée à la justice du comité, et depuis longtemps M. de Belsunce n'existait plus. Voici en effet ce qui s'était passé : au moment même où les membres du Comité se séparaient, croyant avoir écarté tout danger, des groupes nombreux se reformaient devant les casernes et continuaient à assaillir les soldats de cris sauvages. Ils menaçaient de mettre le feu aux casernes et réclamaient le départ immédiat du régiment, la mise en liberté des otages et le dépôt entre leurs mains des soldats de Bourbon coupables d'avoir arraché les médaillons.

Ces exigences ne devaient rencontrer, ni au comité ni à l'hôtel du gouverneur, une bien longue résistance. Pendant qu'on y délibérait, quelques soldats, démoralisés par cette longue attente et n'étant plus retenus par le sentiment de la discipline, abandonnèrent leurs compagnies, crièrent : *Vive la nation!* se joignirent aux émeutiers, et allèrent fraterniser avec eux dans les cabarets du voisinage. Grisés par la peur et par l'alcool, ils portèrent sur leur chef les accusations les plus étranges et lui prêtèrent les desseins les plus extraordinaires. Dès ce moment, pour cette foule enfiévrée, l'injure faite aux soldats d'Artois était reléguée au second plan ; ce qui entretenait et avivait sa colère, c'était la révélation d'une conjuration fantastique, ourdie par le major et ayant pour but la

1. Archives municipales de Caen.

destruction du faubourg de Vaucelles, le pillage de la ville de Caen et la reprise violente du château sur les bourgeois.

Ces hallucinations de l'opinion et cette recrudescence de l'émeute sont ainsi expliquées dans la relation du comité. « Sur les cinq « heures du matin, mercredi, plusieurs soldats s'écrièrent enfin : « Vive la nation ! sortirent de leurs rangs et se confondirent avec « les bourgeois qui les amenèrent soit chez eux, soit dans des ca- « barets, soit dans des cafés... Heureux si avant cette réunion on « eût fait partir le régiment.

« En effet, si l'on en croit les propos de ces soldats lorsqu'ils ont « été réunis avec les bourgeois, ils présentent le projet le plus « extraordinaire et le plus inconcevable pour l'homme simple et « tranquille qui juge ses semblables d'après son cœur. Les uns ont « raconté, en buvant avec les bourgeois, que l'intention du vicomte « de Belsunce était de mettre le feu au faubourg de Vaucelles, en « profitant de la confusion que cet événement aurait occasionné, « de s'emparer du château, d'accorder le pillage de plusieurs mai- « sons à la troupe. D'autres ont affirmé que le pillage était général « pour quatre heures et que c'est ce qui les entêtait.

« Il est inutile, ajoute le rapporteur, d'appuyer sur ces propos « auxquels vous avez peine à croire ainsi que nous. L'esprit se fa- « tigue à les entendre et le cœur se contriste, mais ils ont existé, « et ceci seul a été capable de faire renaître la fermentation qui pa- « raissait assoupie[1].

Quelle que soit la valeur de cette dernière appréciation, la continuation du désordre n'était que trop réelle, et c'est en présence de cette situation qui s'aggravait d'heure en heure, que le duc d'Harcourt prescrivit le départ immédiat du régiment. Ce parti radical qui, pris la veille, eût pu sauver M. de Belsunce et prévenir les scènes honteuses de la nuit, ne devait servir qu'à précipiter le dénouement. Il fut précédé de la mise en liberté des otages, les sieurs Gonbault et Charlier, et de l'arrestation des deux soldats de Bourbon, Amant et Louvet, qui furent livrés à la milice bourgeoise.

Le régiment s'éloigna ensuite, attristé et humilié. Il avait conservé ses armes, mais on lui avait enlevé les cartouches « pour le « mettre dans l'impuissance de mal faire, » et il fut conduit au loin dans la campagne, escorté par les volontaires nationaux et par des

1. Extrait du procès-verbal du comité.

détachements de la milice, traînant avec eux des pièces de canon. Ce n'était pas un départ, c'était une expulsion.

Rien ne pouvait plus maintenant arrêter les projets des hommes de sang qui depuis la veille terrorisaient la ville. Avec le régiment disparaissait le dernier obstacle qui pût empêcher ou retarder l'exécution de leurs projets. C'est ce que le récit du bourgeois de Caen, dans sa brièveté, fait parfaitement saisir.

« Pendant qu'on emmenait le régiment, deux ou trois cents ca-
« nailles s'emparèrent des deux soldats, et, sous prétexte de les
« conduire au comité, ils les conduisirent au château où était
« M. de Belsunce. Ils interrogèrent ces deux soldats, leur confron-
« tèrent le major, et, sans beaucoup d'explication, étant avides du
« sang de M. de Belsunce, ils s'emparèrent de lui, le conduisirent,
« avec toute l'indignité possible, sur la place Saint-Pierre, où il
« reçut cinquante balles au travers du corps, lui coupèrent la tête,
« la promenèrent dans toute la ville, et commirent sur son cadavre
« toutes les indignités [1]. »

Le procès-verbal officiel, moins circonstancié, appuie surtout sur les sentiments de douleur profonde éprouvés par les magistrats municipaux.

« Le comité demeure dans une consternation qu'il est impos-
« sible d'exprimer [2]. »

Le factum publié plus tard, en son nom, relève un détail navrant, l'attitude déplorable des musiciens du régiment de Bourbon et de quelques soldats qui défilèrent auprès du corps de leur ancien chef « en manifestant leur indignation à son égard, » et allèrent ensuite se promener dans la ville avec la populace.

Tous ces renseignements douloureux sont confirmés par le *Détail véridique de la mort du vicomte Henri de Belsunce,* qui parut à Paris au moment même où les faits venaient de s'accomplir.

« Tandis qu'on emmène le régiment hors la ville, un parti de
« furieux vole au cachot du major, l'en arrache avec violence et
« le traîne sur la place. Il est atteint et tué par dix ou douze
« balles, dont plusieurs, mal dirigées, frappent en même temps des
« acteurs enivrés ou des spectateurs imprudents de cette horrible
« scène. Leur rage n'était pas assouvie. Après sa mort, on tira en-
« core plus de cent cinquante coups de fusil sur son corps inanimé;

1. Ms. Chenel.
2. Archives municipales. R. 103.

« sa tête est séparée et promenée en triomphe, il est mutilé, on se « dispute ses dépouilles sanglantes. Le cortège est accompagné de « musique, digne ressemblance avec les expéditions des barbares. « O liberté, est-ce là ton caractère ? Nous amènera-t-on à regretter « notre esclavage !!»

Il semble d'ailleurs que, effrayées par l'atrocité des circonstances qui avaient accompagné l'assassinat, les autorités aient tout fait pour en dérober la connaissance exacte au public.

« Citoyens, puissions-nous effacer de notre souvenir cette journée néfaste, » s'écrie le mandataire du comité, Picquot.

« Nous ne vous parlons pas de l'événement horrible de la mort de « M. de Belsunce, écrit à son tour le président Chatry de la Fosse, « il a été la malheureuse victime de la fureur et de la rage d'une « populace qu'il n'était pas possible de réprimer ni de contenir. »

Le compte rendu officiel inséré au *Moniteur,* use de la même réserve et ne consacre en définitive à l'assassinat que quelques lignes.

« Le peuple, dans un de ces mouvements rapides contre lesquels « la force et la prudence humaines sont impuissantes, se porte su- « bitement à la citadelle, y pénètre, malgré les efforts de la garde « nationale, s'empare de M. de Belsunce, le traîne sur la place « Saint-Pierre, le tue à coups de fusil aux yeux de la municipalité « indignée, et exerce les plus horribles barbaries sur le cadavre de « cet infortuné. »

Il est vrai que le rédacteur de ce document, se payant d'injustes et misérables sophismes, prend aisément son parti de tout ce sang répandu et de toutes ces infamies.

« L'Assemblée nationale, nous dit-il, était profondément affligée « de tous ces désordres, mais elle savait que le passage du mal au « bien est souvent plus terrible que le mal lui-même ; que ce boule- « versement général était la suite d'une grande révolution ; que ces « forfaits, dont gémit l'humanité, étaient moins les crimes du peuple « que ceux d'un gouvernement tyrannique qui, depuis plusieurs « siècles, foulait aux pieds les droits les plus sacrés... et elle ne « désespéra pas de la patrie. »

Les sentiments de réprobation des habitants honnêtes de la ville de Caen se manifestèrent avec plus de vivacité et de franchise, et, nous devons le dire, dans les premiers moments, la plupart des membres du Comité général ne craignirent pas de s'y associer. Ils n'avaient pas encore oublié qu'ils avaient été insultés, menacés,

chassés honteusement de l'Hôtel de ville, et que, dans la nuit du 11 et dans la matinée du 12 août, leurs ordres avaient été méprisés et leur autorité foulée aux pieds.

C'est sous le coup de ces outrages qu'ils avaient, dès le 11, donné, tous en masse, leur démission, déclarant à leurs concitoyens qu'ils étaient libres de procéder à de nouvelles élections, et que pour eux ils « se bornaient à faire des vœux pour l'union, le calme et la « tranquillité. »

Malgré l'opposition violente des hommes de désordre, enhardis par le trouble des esprits, le parti de la conservation sociale l'emporta, et les membres de l'ancien comité furent en très grande majorité renommés.

La lutte n'avait pas laissé que d'être ardente : un seul fait permettra d'en juger. Le 13, pendant que les députés des paroisses se concertaient pour les choix définitifs, la séance dut être levée, à raison de l'agitation qui se produisait de nouveau aux alentours de l'Hôtel de ville.

« Et vu qu'il a été impossible de délibérer, par le tumulte occa- « sionné sur la place Saint-Pierre, et que, pour en arrêter l'effet, il « était utile de se retirer pour s'armer et se rendre chacun dans « son quartier, pour y former des patrouilles et veiller à la sûreté « publique, la délibération a été renvoyée à demain, 14 de ce « mois [1]. »

Le dénouement favorable de la crise donna aux nouveaux élus une certaine énergie et leur permit de prendre quelques mesures pour le rétablissement de l'ordre.

Le 15, après avoir placé à leur tête M. Chatry de la Fosse, et revisé leur règlement intérieur, ils défendirent les rassemblements et déclarèrent les contrevenants traîtres à la patrie et perturbateurs du repos public ; ils ordonnèrent en même temps la réintégration, au château, des canons enlevés par le peuple et qui se trouvaient disséminés dans la ville ; enfin, pour se débarrasser des transfuges du régiment de Bourbon, qui avaient joué un si triste rôle dans la journée du 12, ils empruntèrent à M. de Logivière une somme de 1.200 livres, destinée à leur rapatriement, et ils complétèrent cet ensemble de précautions en faisant arrêter trois des personnes les plus compromises.

1. Archives municipales, R. 103.

L'effet produit fut considérable, et pour mieux indiquer la communauté de vues qui animait à ce moment les administrateurs de la ville et le gouverneur de la province, celui-ci invita de la manière la plus pressante le comité « à envoyer chaque jour six de ses « membres dîner chez lui, afin de donner une preuve éclatante de « l'union et de l'harmonie qui doit exister avec lui. »

Cette invitation courtoise, acceptée avec empressement, devait rester sans effet par suite du rappel du duc à Versailles, mais elle sert à caractériser la situation et méritait d'être indiquée.

Le comité alla plus loin. Entraîné par le mouvement de l'opinion, il songea un instant à faire la lumière sur ces événements lugubres, et voulut même en provoquer la répression.

Dès le 12, nous relevons, dans une de ses délibérations, la résolution suivante :

« Le comité considérant que l'attentat porté à la vie de M. de « Belsunce est une violation de la sûreté publique sous laquelle il « avait été confié à la garde du poste du château ; qu'un pareil « attentat est, aux yeux de tous les citoyens, un acte de férocité, « qui emporte l'exécration publique envers tous ceux qui en seroient « coupables, a arrêté de faire faire les informations qui seront à sa « disposition sur les faits qui ont précédé, accompagné et suivi cette « fatale journée. »

La continuation des troubles et les arrestations qui en furent la conséquence ne purent que confirmer le comité dans sa résolution.

Les informations faites ou ordonnées par ses ordres et dont nous avons maintenant à nous occuper, sont de deux sortes. La première constitue une véritable enquête administrative ; la seconde présente un caractère exclusivement judiciaire. Nous nous arrêterons peu à l'enquête administrative. Elle peut être consultée avec fruit et nous lui avons déjà fait de nombreux emprunts. Nous devons toutefois observer que le rapport qui la résume et qui fut publié par la ville à des milliers d'exemplaires, est moins une relation froide et impartiale qu'un plaidoyer ayant pour but, en réfutant certaines assertions des officiers du régiment de Bourbon, de défendre le comité, de venger son honneur, de dégager sa responsabilité.

Lorsqu'on va au fond des choses, il semble que le rédacteur ait pris particulièrement à tâche de démontrer que, par les soins du Comité, l'émeute avait été calmée dans la nuit du 11 au 12 et qu'elle fut rallumée, en dehors de toutes prévisions humaines, par suite

des propos accusateurs tenus par les soldats de Bourbon, lorsqu'au moment de quitter la ville ils fraternisèrent avec les bourgeois. Nous avons cité précédemment le passage de la brochure qui a trait à cet ordre d'idées.

C'est, dans cette intention manifeste de défense, que MM. Beuzelin, Marie, Le Fauconnier l'aîné et Picquot, avaient été nommés commissaires et que ce dernier rédigea son travail. Aussi, chose bizarre, après en avoir entendu la lecture, le Comité jugea à propos de décerner à son auteur, sur la proposition de Bougon-Longrais, une médaille d'or, en même temps qu'il accordait des médailles d'argent aux sentinelles du pont de Vaucelles et qu'il votait des félicitations au commandant du poste, Rossignol, aux deux otages Gombault et Charlier, ainsi qu'aux collaborateurs de Picquot, Beuzelin, Marie et Le Fauconnier. Cette curieuse délibération qui témoigne de l'exaltation persistante des esprits et qui diminue l'autorité du mémoire ainsi récompensé, mériterait certainement d'être reproduite dans son intégrité. Dans l'impossibilité où nous sommes de le faire, nous nous contenterons d'en extraire le passage le plus significatif.

« M. Bougon-Longrais a fait la motion suivante :

« Messieurs, il n'est aucun des membres qui composent cette res-
« pectable assemblée qui n'ait senti combien la tâche que M. Picquot
« vient de remplir, à la satisfaction générale, était importante et
« délicate. Il s'agissait de venger l'insulte et de réparer l'honneur
« de la ville entière. M. Picquot vous a prouvé que nous ne pou-
« vions confier notre défense à de plus habiles mains. Je crois donc
« qu'un bienfait qui s'étend sur tous nos citoyens ne doit pas rester
« sans récompense, et que notre ville doit une marque d'honneur à
« celui qui a vengé le sien. C'est pourquoy je vote pour M. Picquot
« une médaille d'or faite aux frais de la ville et qui lui sera décer-
« née comme au bienfaiteur de sa patrie. Quant à l'idée de la mé-
« daille, je la laisse à votre prudence, assuré que l'on évitera de
« rappeler la mémoire de l'événement malheureux qui y a donné
« lieu [1]. »

Malgré les tristes compromissions que trahit le langage de Bougon-Longrais, nous devons dire que le vote des médailles d'argent aux sentinelles du pont de Vaucelles n'émana pas de son initiative et était même en contradiction avec les idées d'apaisement et d'oubli exprimées à la fin de sa proposition.

1. Archives municipales. Reg. 103.

L'enquête judiciaire ne fut pas l'objet de manifestations aussi flatteuses. Mais elle soulève quelques voiles, et ce qu'elle nous permet d'entrevoir éclaire bien autrement les scènes du 11 et du 12 août. Ce qu'elle nous révèle ainsi se trouve malheureusement en contradiction manifeste avec les appréciations timides et incolores du comité général. C'est un complément inattendu de renseignements irrécusables qui ne laisse place à aucune illusion et qui restitue aux faits le caractère atroce et répugnant que la faiblesse coupable des uns et les passions politiques des autres ont essayé de leur enlever.

Grâce à ce lambeau de procédure signalé pour la première fois par M. Sciout [1], la vérité historique reprend ses droits, et des faits importants restent désormais établis sans discussion, sans contradiction possibles.

L'information, par suite de considérations qu'il est facile de deviner, fut, de parti pris, rigoureusement circonscrite et limitée; elle laissa de côté les auteurs de l'assassinat et « toute cette bande féroce de chacals à figure humaine [2] » qui s'abattit sur le cadavre pour ne s'occuper que de trois personnes, désignées à l'autorité par la persistance de leur attitude agressive ou par le caractère particulièrement abominable des actes qu'on leur reprochait; ces inculpés, choisis au milieu de beaucoup d'autres, étaient un maçon, une sage-femme, un avocat.

Les procès-verbaux qui les concernent sont assez courts et réclament toute notre attention [3].

Le 18 août, M. Merille, sous-lieutenant de la compagnie de Villeneuve, se rendit à Maltot, à trois heures du matin, pour procéder à l'arrestation d'un nommé Hébert, qui exerçait tout à la fois la profession de maçon et de journalier. Hébert n'était pas à son domicile : il fut trouvé, à quelque distance de là, dans la commune d'Eterville, chez Ledart, fermier de M. Janville, couché dans un grenier avec plusieurs *outrons*. La mesure prise contre cet individu avait été déterminée par la dénonciation d'un sieur Pierre Pelpelle, de la paroisse Saint-Nicolas, dont nous reproduirons la partie essentielle :

« A dit que le 12 du présent mois, au retour du poste de l'Ab-
« baye où il était de garde, il entra chez lui et y vit un grand
« homme, âgé d'environ cinquante ans, qu'il croit maçon, pour

1. Sciout. *Constitution civile du clergé, etc.*, t. I.
2. *Id.*
3. Archives nationales. Comité des Recherches. D. XXIX. Cart. 4, pièce 58.

« l'avoir vu travailler à la démolition de la Petite-Boucherie. Le « sieur Pelpelle, entré dans sa boutique, vit le particulier qui « tenait un morceau de chair d'environ trois quarterons, qu'il prit « pour un morceau de maigre de bœuf. Ce particulier luy demanda « s'il vouloit luy permettre de le faire cuire, à quoy le sieur Pelpelle « répondit qu'il pouvoit le mettre sur les charbons, sous la chaudière, « ce qu'il fit. Le sieur Pelpelle, surpris de voir neuf ou dix particu- « liers assemblés à sa porte, leur en demanda la cause ; ils luy répon- « dirent que l'individu, qui étoit inconnu, étoit saisy d'une portion de « la chair de M. de Belsunce. A cette réponse, le sieur Pelpelle, ir- « rité, se retourna vers ledit particulier, le traita de J.-F., et le força « à quitter sa boutique avec sa viande. L'inconnu prit alors cette « viande et s'en fut du côté de la Petite-Boucherie. Le sieur Pel- « pelle a déclaré au surplus qu'il a entendu dire que cet inconnu « fut de suite chez le sieur Viclin, cabaretier en ladite paroisse « Saint-Nicolas, pour y achever de faire cuire ladite viande dans la « galtière : lesquelles déclarations il a soutenu véritables. »

La dénonciation de Pelpelle est à la date du 17 août. Le 19, Hébert reconnut tous les faits qui lui étaient reprochés : trois jours plus tard, le 22, devant René-François Jary, écuyer, sieur Desloges, capitaine de cavalerie et lieutenant de maréchaussée, il renouvela ses aveux et entra, à cet égard, dans les détails les plus circonstanciés. A raison de l'intérêt considérable qui s'attache à ces révélations, nous transcrirons textuellement les passages les plus saillants de ce dernier interrogatoire :

« A dit qu'ayant vu, vers les onze heures et demie du matin, une « troupe armée et une multitude de peuple qui vinrent promener, « au bout d'une pique ou d'une fourche, une tête humaine qu'on « luy dit être celle d'un major, dont il n'a point retenu le nom, il « alla par curiosité au carrefour Saint-Pierre, où on luy avoit dit « qu'étoit le cadavre dudit major.

« Interrogé ce qu'il fit étant arrivé au carrefour Saint-Pierre?

« A dit qu'ayant vu des factionnaires qui gardoient le cadavre « dont on lui avoit parlé, il leur demanda la permission d'en cou- « per un petit morceau ; que lui ayant dit qu'il pouvoit en couper « ce qu'il voudroit, il vit que le cadavre avait *la tete, les bras et* « *les pieds coupés et le corps ouvert,* et en coupa un morceau de « la cuisse, gros comme la moitié d'un œuf.

« Interrogé s'il n'en coupa pas quelques morceaux pour donner « à des particuliers qui luy en demandoient?

« A dit que plusieurs personnes lui en ayant demandé, il leur en « donna, à même le morceau qu'il avoit coupé, et qu'il ne luy en « resta que gros comme la moitié du pouce; qu'il avoit coupé ledit « morceau avec son couteau.

« Interrogé s'il connoît les personnes à qu'il en donna ?

« A dit qu'il ne les connoît pas et qu'il n'en donna qu'à des « hommes.

« Interrogé ce qu'il fit du surplus qui luy resta ?

« A dit *qu'il le fit cuire et le mangea :* qu'il eût eu bien du bon- « heur si ceux qui gardoient le cadavre l'eussent empêché d'en « prendre.

« Interrogé si, pour parvenir à le manger, il n'alla pas d'abord « chez un boulanger du Bourg-L'Abbé où il ne la fit cuire qu'en « partie ?

« A dit que cela est vray et que ce fut chez le nommé Pelpelle.

« Interrogé pourquoi n'acheva-t-il pas de faire cuire ledit mor- « ceau chez ledit Pelpelle?

« A dit qu'il le mangea, après la cuisson qu'il luy donna chez « ledit Pelpelle, et qu'il ne le fit point cuire ailleurs.

« Interrogé si ledit Pelpelle, instruit de ce que c'étoit, ne le mit « pas dehors de sa boutique avec fureur ?

« A dit que cela est vray.

« A luy remontré que cette conduite dudit Pelpelle eut dû faire « faire des réflexions au répondant sur l'atrocité qu'il alloit com- « mettre, en mangeant ledit morceau, au lieu de quoy il convient « l'avoir mangé après être sorti ;

« A dit qu'ayant été jusqu'à une heure d'après midy sans man- « ger, la quarte de cidre qu'il but lui donna à la tête et qu'il estoit « un peu ivre, ce qui l'empêcha de faire réflexion.

« Interrogé où il mangea ledit morceau ?

« A dit qu'il le mangea chez ladite dame Laforge et but une cho- pine de cidre.

« Interrogé s'il mangea ledit morceau seul ?

« A dit que ouy.

« Interrogé par quel motif se détermina-t-il à manger ainsi de « la chair humaine et s'il avoit quelque raison personnelle d'en « vouloir à ce major ?

« A dit *qu'il fit cette action comme une joye ou réjouissance « publique parce qu'il avoit entendu dire que le major avoit « voulu périr la ville ; que lorsqu'il vit promener la tête, il en-*

« *tendît tout le public dire que c'étoit tant mieux et qu'il avoit* « *voulu abismer la ville !* »

L'acte de cannibalisme avoué par Pierre Hébert ne semble pas avoir été un fait isolé.

Dumouriez raconte dans ses *Mémoires* qu'une femme se saisit du cœur du major, le fit griller sur des charbons ardents et le mangea.

Des imputations de la même nature, dont il est impossible de vérifier aujourd'hui l'exactitude, pesèrent sur la tête de plusieurs autres femmes de la rue d'Auge, du Vaugueux, de la place Belle-Croix, du bourg de la Délivrande. En souvenir de ce forfait, le mépris public désigna l'une d'elles jusqu'à la fin de sa vie sous le nom de : *la Belsunce.*

Au nombre de ces furies se trouvait une sage-femme de la rue du Ham, la nommée Sosson, et ce fut contre elle seule que fut dirigée l'instruction. Les poursuites ne furent pas d'ailleurs motivées, à l'origine, par les bruits qui circulaient sur son compte, mais bien par les propos séditieux qu'on lui attribuait et qui paraissaient constituer un danger permanent pour la sécurité publique. Marie-Joséphine Richer, femme d'un marchand chandelier de la ville nommé Thomas Sosson, était alors âgée de 48 ans. Depuis longtemps séparée de corps, elle était venue se fixer, comme sage-femme, dans la rue du Ham, chez un apothicaire nommé Mariney, avec lequel elle vivait en concubinage. Son immoralité n'avait d'égales que sa grossièreté et sa violence ; les troubles qui signalèrent le début de la Révolution avaient fortement agi sur cette nature viciée par la débauche, et l'avaient exaltée jusqu'à la frénésie, presque jusqu'à la démence.

Le 16 août, le baron de Saint-Maclou, major du château, un garde-magasin nommé Dumont, et plusieurs autres citoyens portèrent plainte contre elle, au commandant du poste de la garde nationale. Ils lui reprochaient de tenir publiquement les propos les plus subversifs ; d'avoir dit notamment qu'il fallait couper la tête du major Saint-Maclou, écorcher M. Dumont qui avait délivré de la poudre au régiment de Bourbon, détruire sans pitié toute la noblesse, en ajoutant beaucoup d'autres paroles qu'on ne pouvait rapporter sans horreur.

Le jour même, après un interrogatoire sommaire, la femme Sosson fut mise sous les verrous. Le lendemain, informé par la clameur publique que l'inculpée devait encore être nantie d'un mor-

ceau de chair, provenant du corps de M. de Belsunce, M. Merille se transporta chez elle et procèda à une perquisition minutieuse.

A côté d'embryons conservés dans l'alcool et de pièces anatomiques, il trouva et saisit un bocal qui lui parut éminemment suspect. Il renfermait, nageant dans l'esprit-de-vin, deux parties de corps humain dont l'une paraissait être une oreille et l'autre un morceau de chair informe, « d'environ un pouce d'épaisseur, re-
« vêtu de sa peau et beaucoup plus blanc que l'oreille. »

L'officier de police judiciaire s'empara également d'un fusil, d'un mousqueton et de deux pistolets. D'après la femme Sosson le mousqueton appartenait à un caporal de la garde nationale; quant aux deux pistolets et au fusil, ils étaient restés chez elle depuis le jour où l'on distribua des armes au peuple.

Les propos à l'adresse du major de Saint-Maclou et du sieur Dumont, qui lui étaient reprochés, furent parfaitement établis, et l'inculpée essaya plutôt de les expliquer que de les nier. Elle prétendit toutefois que, si elle avait dit qu'il fallait tuer le major et toute la noblesse qui nous trahissait, elle n'avait jamais parlé d'écorcher le sieur Dumont.

Voici maintenant ses explications relativement au morceau de chair informe conservé dans le bocal.

« A dit que vers 11 heures 3/4 du mercredy 12 de ce mois, sor-
« tant de l'église Saint-Pierre, elle vit beaucoup d'hommes assem-
« blés, et étant près d'un petit garçon, lequel luy parut âgé de douze
« ans, il jeta sur elle un morceau de chair; qu'elle lui demanda ce
« que c'étoit, et il répondit que c'étoit un morceau dudit sieur de
« Belsunce, observant qu'elle apprit alors qu'on venoit de le tuer sur
« ladite place; qu'elle garda et emporta en sa maison ledit morceau,
« et qu'afin de ne pas le laisser à la voirie, elle l'emporta chez elle
« par respect et le mit dans l'esprit-de-vin; qu'elle ne croyoit pas
« en cela avoir fait un crime *puisqu'on embaume les rois!*

« A elle remontré qu'il eût été plus chrétien de faire enterrer ledit
« morceau dans un cimetière que de le conserver, comme elle l'a
« fait, ce qui devoit luy rappeler perpétuellement l'horreur d'un
« pareil assassinat?

« A dit que cela est vray et qu'elle ne fit pas alors cette ré-
« flexion; qu'elle ne le mit ainsi qu'afin qu'il ne fût pas foulé aux
« pieds.

« Interrogée si elle n'a point eu d'autres morceaux du corps dudit
« sieur de Belsunce?

« A dit qu'elle en auroit été bien fâchée. »

L'oreille qui se trouvait dans le bocal avait une autre origine. La femme Sosson établit qu'elle la tenait d'un sieur Briard, professeur d'anatomie, avec lequel elle avait travaillé, il y avait une douzaine d'années.

L'instruction ne fournit pas d'autres renseignements. Cette vue rapide jetée sur les antécédents de cette sage-femme et sur son intérieur sordide, où s'accumulent les bocaux à esprit-de-vin et les armes de guerre, n'est cependant pas sans signification. Elle montre, en effet, ce qu'il faut penser des inventions des historiens lorsque, à propos des odieuses mutilations exercées sur le corps du major, ils croient devoir parler, pour poétiser le crime, « des vengeances « de l'amour offensé qui se fait place à travers les colères publi- « ques[1]. »

Ajoutons, pour ne plus revenir sur ces tristes détails, que le corps du major, dépouillé de son uniforme, décapité, les mains et les pieds coupés, éventré et la poitrine ouverte, resta tout le jour exposé aux outrages de la populace, sous les yeux des autorités publiques.

Nous ignorons où et dans quelles conditions ces malheureux restes purent être confiés à la terre.

Une note informe des archives municipales fait seulement connaître que la tête de M. de Belsunce fut inhumée près du mur formant clôture entre les cimetières des paroisses Saint-Gilles et Saint-Pierre.

Un renseignement du même genre nous apprend qu'une jambe jetée par dérision dans le tombereau d'un enfant, qui passait au carrefour, fut déposée par lui dans le cimetière de la commune de Blainville.

Bien que l'étude attentive du personnel des insurrections réserve souvent aux chercheurs d'étranges surprises, ce n'est pas sans un sentiment pénible que dans cette instruction nous avons rencontré, à côté d'une brute comme Hébert et d'une prostituée comme la femme Sosson, un avocat au bailliage, David Jean-François Belois, Belouet ou Dubelloys. Notre impression a été d'autant plus vive que, s'il faut dire toute notre pensée, la culpabilité de l'avocat nous semble infiniment plus élevée que celle de ses deux misérables comparses.

1. Louis Blanc. *Révolution française*, t. II, p. 444.

Dubelloys était un homme de quarante-deux ans, plaidant surtout devant les juridictions inférieures, sans relations, sans valeur réelle, sans considération. La Révolution qui venait d'éclater, en mettant en lumière quelques-uns de ses confrères, l'avait laissé dans le milieu médiocre où il végétait, aussi enveloppait-il dans la même haine les représentants de l'Ancien Régime et les nouveaux arrivés. Le comité général, dans lequel figuraient plusieurs membres du barreau, n'avait pas d'adversaire plus tenace et plus passionné. A ses yeux, ses anciens confrères étaient des transfuges de la cause du peuple, de misérables orgueilleux à qui leur état actuel faisait oublier leur origine. La conduite de Dubelloys présentait plus d'unité. Tribun et émeutier, le 11 et le 12 août, il l'était encore le 15, après le renouvellement du comité. Malgré les défenses du nouveau pouvoir, il provoquait des rassemblements, fomentait partout l'insurrection et eût au besoin marché une fois de plus sur l'Hôtel de ville. Cette attitude agressive, cette persistance dans le désordre amenèrent son arrestation.

Le 15 août, la ville, que les élections de l'avant-veille avaient profondément agitée, était loin d'avoir repris son calme habituel; l'enlèvement des canons, prescrit par la municipalité, soulevait de nombreuses protestations, et pour intimider les citoyens paisibles, des individus malintentionnés tiraient de nombreux coups de feu dans les rues.

Vers huit heures et demie, le sieur de Burcy, lieutenant de la deuxième compagnie de Saint-Sauveur, se mit à la tête d'une patrouille et arriva, à neuf heures, à peu de distance du poste établi à l'abbaye de Saint-Etienne. A cet endroit, un attroupement considérable s'était formé et interceptait entièrement la circulation. Le tumulte et la confusion étaient tels que l'officier eut peine à se faire reconnaître. Il pénétra toutefois dans les groupes et il lui fut aisé de voir que le trouble provenait de ce qu'une centaine de citoyens s'opposaient à l'enlèvement des canons, en disant qu'il y avait des traîtres et que les canons étaient nécessaires à leur sûreté. De Burcy voulut dissiper ce rassemblement, mais s'apercevant qu'un individu, qui n'était autre que Dubelloys, pérorait au milieu de la foule, l'excitait et l'empêchait d'obéir aux sommations de l'autorité, il marcha résolument sur lui, l'appréhenda au collet et le conduisit en prison.

Cet acte d'énergie intimida ses partisans qui se dissipèrent.

La capture avait une sérieuse importance. Le premier interro-

gatoire subi par Dubelloys devant le président du bureau de la police générale, Lasseret, la révéla immédiatement ; aussi, sur le vu de cette pièce, l'inculpé fut-il renvoyé sans autre procédure devant la justice prévôtale, « par cette considération que la conduite du « sieur Belois offrait le tableau de faits séditieux et de violation des « droits de l'honneur et des loix. »

Au fond, dans l'opinion de Lasseret et des membres du bureau, Dubelloys était considéré non seulement comme un fauteur habituel de troubles, mais encore comme l'un des instigateurs de l'émeute du 11 et du 12 août et de l'assassinat du major de Belsunce.

Quand on lit les pièces de la procédure, il est impossible de ne pas reconnaître que cette appréciation est fondée.

Les interrogatoires passés par cet individu les 19, 20 et 21 août sont misérables. Ce ne sont qu'invectives, récriminations, moyens subtils de procédure. L'accusé se plaint du lieutenant de Burcy, de ses anciens confrères Lasseret et Le Prestre qui, comme membres du bureau de police, ont présidé à l'information préparatoire ; il décline la juridiction prévôtale, parce qu'il est en procès avec le prévôt M. de Surville, et invite M. des Loges, lieutenant de la maréchaussée, à ne pas connaître de son affaire sous prétexte qu'ils ont eu une discussion ensemble.

Ailleurs, il gémit de la dureté du régime auquel il est soumis, et il met en avant sa faiblesse et sa mauvaise santé pour se dispenser de répondre, ou pour abréger les interrogatoires quand il lui est impossible de s'y soustraire.

Malgré tous ces moyens de procédure, les faits qui se dégagent de ses explications, si brèves qu'elles soient, et d'un mémoire justificatif qu'il produisit plus tard pour sa défense, sont décisifs et absolument accablants.

D'après ses propres déclarations, le 11 août, dès le début de l'insurrection, il était à l'Hôtel de ville ; un peu plus tard il se trouvait chez le duc d'Harcourt, et, dans les deux circonstances, il était le porte-parole de la manifestation.

En sortant de l'hôtel du duc il se transporta, avec les bandes qui l'accompagnaient, sur la place des casernes, où un homme venait d'être tué, et là son langage fut tellement subversif qu'il lui attira les observations les plus sévères de la part du lieutenant de la maréchaussée.

Quelques instants après, son attitude se caractérise davantage. Nous le trouvons en effet à la tête de ceux qui demandent des

armes, chassent le comité de l'Hôtel de ville et vont ensuite s'emparer du château et piller l'arsenal.

Ce fait si grave, à sa charge, est ainsi exposé dans le mémoire justificatif:

« Comme je me trouvais dans cette foule, on me força de porter « la parole au nom de la section pour faire livrer des armes à tous « les citoyens, vu le danger éminent où se trouvoit en cet instant « la ville qui était menacée du massacre le plus affreux. Je n'avais « garde de me refuser à une pareille démarche et quel vrai citoyen « l'aurait fait? En vain je fis mes remontrances, en vain je démon- « trai la nécessité urgente dans laquelle on se trouvoit d'être saisi « d'armes et de munitions, jamais il ne me fut possible de rien obte- « nir. Bien au contraire, on députa sécrettement un membre du « Comité, au château, faire défense d'y laisser entrer qui que ce fût « et de donner des armes qu'on ne put effectivement avoir que par « une force majeure. Pendant tous ces débats, l'alarme se répand « dans la ville, on sonne le tocsin et alors tout le Comité déserte et « s'enfuit.... On livra des armes à tout le monde et aussitôt on assié- « gea et environna les casernes. »

Nous ne saurions dire si Dubelloys était au nombre de ceux qui sommèrent le major de venir s'expliquer devant le Comité, mais d'après ses propres aveux, il était au moins parmi ceux qui l'accompagnèrent et qui pénétrèrent à sa suite dans l'Hôtel de ville.

Le lendemain, son rôle est plus déplorable encore. Il est là en armes sur le cours, lorsque la nation demande qu'on lui livre les deux soldats de Bourbon qui ont arraché les médaillons, il assiste au départ des troupes et, lorsque le régiment s'est éloigné, il se joint à la troupe des furieux qui entraîne Amant et Louvet au château. On le voit à la tête de cette bande armée, il force avec elle les barrières, franchit le pont-levis, s'introduit dans l'enceinte et somme le chef du poste de faire descendre le major pour le confronter. Il y a plus, c'est lui qui, usurpant des fonctions auxquelles il n'a aucun droit, entend les deux soldats, procède à la confrontation et donne solennellement, à la foule assemblée, lecture de cet étrange procès-verbal qui, en fait, fut un arrêt de mort.

Le document, entièrement écrit de sa main, d'une rédaction confuse et incorrecte, existe aux pièces: ce n'est sans doute pas une sentence, mais tel qu'il est il ne laisse aucun doute sur l'attitude prise par Dubelloys et sur le caractère de son intervention.

Quant à la physionomie de la scène, elle est parfaitement rendue

dans le rapport du chef de poste Étienne. En le parcourant, on voit ce que fut, en réalité, cette procédure dérisoire dans laquelle on ne demanda la confrontation du major que pour s'en saisir, l'arracher de son asile et le massacrer.

« Cette demande de confrontation devint générale. Je leur obser-
« vai qu'elle n'était pas légale, que je ne pouvais ni ne devais
« remettre M. de Belsunce que par un ordre du Comité.... Il me
« fut répliqué qu'ils ne me demandoient aucune espèce d'observa-
« tion et qu'ils vouloient sur-le-champ la tête du major de Belsunce;
« que si je faisois la moindre difficulté de la leur livrer ou de leur
« indiquer l'endroit où il étoit, qu'ils massacreroient ma garde
« entière. »

Il est bien vrai qu'au moment où le drame touchait à sa fin, à l'heure où pouvait commencer le danger avec la responsabilité, l'avocat Dubelloys se dissimula prudemment. Tandis que les égorgeurs s'éloignaient avec leur proie, pris de je ne sais quel scrupule de légalité, il rentra au corps de garde pour régulariser la clôture de son procès-verbal. S'il fallait l'en croire, il n'entendit pas les cris que l'on poussait autour de lui, il ne vit pas emmener le major qu'il prétend avoir défendu et qu'il croyait remonté dans sa chambre, et la nouvelle de l'assassinat lui causa une telle surprise qu'il éprouva dans tout son corps comme une sorte de révolution. Dans le Mémoire justificatif, Dubelloys a même été plus loin.

Pour venger l'honneur de la ville, le panégyriste officiel du comité, Picquot, avait soutenu que les auteurs indirects de la mort du major étaient ses propres soldats dont les propos accusateurs avaient égaré et surexcité l'opinion publique.

L'accusé ne s'arrête pas à cette explication ; il se place sur un autre terrain et déclare sans ambages que le peuple est innocent et que le véritable auteur de l'assassinat de M. de Belsunce est M. de Belsunce lui-même :

« J'ai été encore moins son assassin, puisque, *dans l'instant où*
« *je le croyais à sa chambre,* on vint nous annoncer, au corps de
« garde où j'étois, la mort de M. de Belsunce arrivée et occasionnée
« par luy-même, en allant au comité, et voici comment : M. de
« Belsunce voyant un pistolet au côté d'un des fusiliers qui le con-
« duisoient se mit à le lui arracher et lui enlever, ce qui intimida
« tellement ce fusilier, qu'appréhendant pour ses jours, il lui
« donna un coup d'un autre pistolet par la tête, qui le fit tomber
« sur-le-champ par terre. Telle est l'unique et vraie cause de la

« mort de M. de Belsunce que toute la nation est dans le cas d'af-
« firmer. Or ce n'est donc moy ni la populace, ainsi qu'ont voulu
« le faire entendre certains hommes, qui avons égorgé ni massacré
« M. de Belsunce ; non, cette mort n'auroit point eu lieu si le co-
« mité s'était donné la peine de venir l'interroger au château, ainsi
« que les deux soldats... Ce langage ne me procurera certainement
« pas de la part du comité une médaille d'or ; je ne la demande ni
« ne la veux, mon honneur, celuy de mes concitoyens, leur répu-
« tation et la mienne ainsi que leur amitié et leur estime m'étant
« infiniment plus chers et plus précieux. »

Ces sophismes, ces mensonges, cette audacieuse falsification des faits que répudia hautement le parti révolutionnaire, montrent l'avocat Dubelloys sous le jour le moins favorable ; ils donnent la plus triste idée de son caractère, et, loin de servir à sa défense, ils achèveraient, s'il en était besoin, de démontrer sa culpabilité.

La procédure dirigée contre Hébert, contre la femme Sosson et contre Dubelloys que nous avons essayé de faire connaître, fut brusquement interrompue. Par un acte de faiblesse ou de circonspection excessive, contrairement aux dispositions précises de la loi, le prévôt et les officiers de la maréchaussée crurent devoir, avant de passer outre, transmettre les interrogatoires à l'Assemblée nationale et attendre ses ordres.

En lisant la lettre d'envoi qui accompagne l'information, il semble que les magistrats craignaient de s'engager sur un terrain brûlant, de faire naître de nouvelles causes de troubles et peut-être aussi d'évoquer des responsabilités inattendues. On doit aussi remarquer, non sans un certain étonnement, qu'ils font au projet de conspiration contre la ville, prêté au major, plus d'honneur qu'une semblable folie ne méritait, en demandant à faire éventuellement porter l'instruction sur ce point.

Voici maintenant le texte de la lettre de la maréchaussée :

« Nosseigneurs,

« Nous avons l'honneur de vous envoyer ci-jointes les copies de trois interrogatoires que nous avons fait subir l'un à la dame Richer, femme Sosson, trouvée saisie d'un morceau de la chair du feu sieur de Belzunce, major en second du régiment de Bourbon-Infanterie, tué le mercredy 12 de ce mois, par la populace, et dépecé *sous prétexte d'une conspiration par luy formée contre la ville dont on a prétendu qu'il avoit promis le pillage à ses soldats ;* le

deuxième, du nommé Pierre Hébert, maçon, accusé d'avoir mangé un morceau de cette chair; le troisième, du sieur Dubelloys, avocat, accusé d'être l'auteur d'écrits et propos séditieux. Nous joignons au dernier copie des écrits trouvés chez le sieur Dubelloys.

Ces trois personnes ont été successivement arrêtées par la milice nationale et nous ont été renvoyées par le comité de la ville de Caen pour faire leur procès.

Nous suspendons l'information qu'il seroit naturel de faire en conséquence, jusqu'à ce que nous ayons reçu vos ordres à ce sujet.

Nous croyons cependant devoir vous observer, nosseigneurs, que si vous jugez une information nécessaire, il semble qu'elle doit porter non seulement sur le meurtre du sieur de Belsunce, mais sur la conspiratio que le public luy attribue d'avoir tramée contre la ville parce que, si elle demeuroit constante, *le peuple n'auroit fait que se défendre*. D'un autre côté, la tranquillité paraissant un peu se rétablir, ne pourrait-on pas craindre de rallumer un feu caché sous la cendre.... »

Cette missive est signée : Surville, prévost général ; Rouxel de la Bérardière, assesseur ; de Chappedelaine, procureur du Roy ; Jarry des Loges, lieutenant.

Ces messieurs sollicitaient en tous les cas, de l'Assemblée nationale, une réponse prompte et catégorique.

Le 19 septembre, aucune solution n'était intervenue, et le comité, obsédé de réclamations, après s'être vainement adressé à la justice prévôtale, qui, en fait, se trouvait dessaisie, porta sa demande à l'Assemblée nationale elle-même.

Le public, disait-il, murmure et se soulève « de temps en temps « pour demander ou qu'on juge les accusés ou qu'on les rende à la « liberté si on ne veut pas faire leur procès. Il est urgent par con- « séquent que l'Assemblée fasse connaître le parti auquel elle a « jugé bon de s'arrêter. »

Cette mise en demeure resta pour le moment sans effet. Au mois de mars 1790, la difficulté n'avait pas encore été tranchée. C'est ce qui résulte d'une lettre fort curieuse du garde des sceaux au président du comité des recherches à l'Assemblée, M. Champeaux-Palasne. L'archevêque de Bordeaux blâmait énergiquement la faiblesse et l'inertie dont les magistrats de Caen avaient fait preuve dans cette affaire, et malgré le laps de temps écoulé, contrairement à l'avis de son correspondant, il se prononçait nettement pour la continuation des poursuites.

Paris, 23 mai 1790.

« Vous paraissez désirer, lui écrit-il, qu'on rende la liberté aux « prévenus assez punis par une longue détention, et vous croyez « la mort de M. de Belsunce liée à des événements qu'il seroit peut- « être bon de faire oublier.

« C'est par vous, Monsieur, que j'apprends pour la première fois « que la procédure de Caen est en suspens depuis le mois d'août. Je « crois, comme vous me l'observés, qu'en effet aujourd'hui la pour- « suite sera bien tardive et je ne puis assez regretter que des « exemples d'une sévérité nécessaire n'aient pas été aussi prompts « qu'ils devoient l'être. Mais est-ce donc un motif suffisant pour « laisser impuni un des plus grands forfaits dont les circonstances « présentes ayent été la cause ou le prétexte, et ne seroit-ce pas « souiller la clémence même, que de l'appliquer à des cruautés dont « on ne lit pas sans frémir les détails dans les interrogatoires des « accusés.

« Le Roy auquel j'ay rendu compte de cette affaire n'a pas cru « devoir arrêter le cours de la justice auquel je ne vois aucun obs- « tacle, quand l'Assemblée aura répondu aux officiers qui lui ont « écrit.

« Je vous renvoye les pièces que le Comité des recherches a bien « voulu me communiquer.

« Je suis, Monsieur, votre affectionné à vous servir.

« † L'Archevêque de Bordeaux. »

Le prélat avait ajouté de sa main : « Je vous invite, Monsieur, à « parcourir l'extrait de la procédure. Vous y verrez combien il est « difficile de réclamer la clémence du Roy et de faire prononcer le « silence des loix sur les délits qui y sont constatés. »

Nous ne saurions dire si la procédure fut reprise et si ces appels à la sévérité furent entendus. Les recherches que nous avons faites, pour nous éclairer à cet égard, au greffe de la Cour, aux archives de la ville, aux archives du département, ont été infructueuses. Qu'importe après tout l'issue définitive de ces procédures ?

Soustraits à la répression des tribunaux, ou amnistiés par eux, Pierre Hébert, la femme Sosson, l'avocat Dubelloys, n'en appartiennent pas moins à la justice de l'histoire. Le drame de la place Saint-Pierre évoque nécessairement leurs noms, et ce trio sinistre reste lié d'une manière indissoluble à la scène de l'assassinat.

Lorsqu'on a parcouru ainsi toutes les phases de cette affaire lamentable, que l'on a entendu tous les témoins, compulsé tous les documents, il est une conviction qui se dégage de cet examen et que nous voudrions formuler en finissant.

L'égorgement du major de Belsunce n'est pas un crime aussi spontané qu'il le paraît au premier coup d'œil et qu'on a bien voulu le dire. Instrument d'une sorte de pacte de famine aux yeux de la multitude, le major était considéré par le parti dominant comme un obstacle à la marche de la Révolution. Il fut victime des préventions aveugles des uns et de la haine violente et réfléchie des autres. L'émeute, dont l'enlèvement des médaillons fut l'occasion ou le prétexte, n'a peut-être pas été organisée à l'avance. Bien que quelques indices existent à cet égard, ils ne présentent pas assez de consistance pour qu'on puisse l'affirmer : mais elle fut excitée, entretenue et dirigée par des meneurs perfides et audacieux, comme Dubelloys, qui, d'étape en étape, la conduisirent, avec une résolution implacable, jusqu'au dénouement sanglant dont la place de l'Hôtel de ville fut le théâtre. Quoique le Comité ait soutenu le contraire, les officiers du régiment de Bourbon n'étaient certainement pas loin de la vérité lorsqu'ils affirmaient dans leur mémoire « que depuis « longtemps la mort de M. de Belsunce était jurée. »

Au milieu de toutes les duplicités, de toutes les cruautés, de toutes les infamies qui accompagnèrent le crime, nous ne voyons à noter qu'un seul trait qui puisse relever la dignité humaine. Abandonnée de tous, la victime ne s'abandonna pas elle-même. En butte aux outrages, aux menaces, aux violences d'une populace en délire, le vicomte de Belsunce conserva jusqu'à la fin le calme dédaigneux qui était un trait de son caractère, et il mourut virilement, sous les yeux d'une municipalité épouvantée, maintenant intacts et l'honneur de son nom et l'honneur du régiment qu'il commandait. C'est un suprême hommage que l'histoire impartiale doit lui rendre et que ses ennemis les plus acharnés eux-mêmes n'ont pas songé à lui refuser.

EUGÈNE DE BEAUREPAIRE.

LES PERLES DE MONSIEUR BAILLY

Le premier maire de Paris, finement surnommé par Louis XVI « le roi-Bailly, » a laissé des Mémoires [1] où se reflète merveilleusement sa curieuse personne. C'est un miroir d'une fidélité scrupuleuse. L'homme s'y montre tout entier, dans l'intimité la moins voilée, avec l'infatuation de sa vanité, la ténacité de ses rancunes et le grotesque de ses déclamations.

Avant de faire passer sous les yeux du lecteur les « perles » qui composent l'écrin de cet académicien poncif, de ce maire prétentieux, nous pouvons reconnaître qu'il représentait en somme ce qu'il y avait de moins mauvais dans le parti révolutionnaire ; et s'il fut profondément ridicule, s'il commit souvent des fautes, il sut au moins bien mourir. Ce timide regarda la mort en face ; ce discoureur pédant et solennel trouva un mot simple et digne. On le connaît ce mot : Les brutes républicaines qui le conduisaient au supplice et qui prolongeaient à plaisir ses souffrances, lui dirent : — « Tu trembles, Bailly ? » — « C'est de froid, » répondit-il. — Ce supplice, si prolongé qu'il eût été, n'avait pas affaibli son courage. Il mourut calme, le 12 novembre 1793, au milieu des outrages de ce même peuple qui l'avait autrefois bercé d'adulations, et qui était aussi convaincu dans sa haine qu'il l'avait été dans son idolâtrie.

Le pauvre Bailly expia sans doute cruellement ses coupables faiblesses et ses folles prétentions, mais le souvenir de sa triste fin ne doit pas empêcher de juger sévèrement son rôle comme président de l'Assemblée nationale et comme maire de Paris. Il fut un type de ces hommes de bon vouloir, mais sans énergie, qui, de bonne foi, trompent leur conscience et croient diriger tout quand ils sont eux-mêmes impitoyablement entraînés. Parce qu'ils sont au

1. *Mémoires d'un témoin de la Révolution, ou journal des faits qui se sont passés sous mes yeux et qui ont préparé et fixé la Constitution française; ouvrage posthume de Jean-Sylvain Bailly.* Paris, an XII, 3 vol. in-8°.

LE PREMIER PAS VERS LA GUILLOTINE

premier rang, qu'ils ont derrière eux la foule qui les pousse, ces administrateurs débonnaires s'imaginent la conduire, justifiant ainsi cette plaisante réponse d'un révolutionnaire : « Il faut bien que je les suive, puisque je suis leur chef. »

La populace vient-elle faire une dénonciation, réclamer une visite domiciliaire, une perquisition, un emprisonnement, ils autoriseront tout. Ils sont convaincus qu'ils ont fait acte d'autorité, sans s'apercevoir que la partie la plus violente du peuple seule a parlé par leur bouche. Bienheureux sont-ils quand, en obéissant de la sorte aux fureurs aveugles de la multitude, ils se bornent à commettre des bévues et non des crimes.

Si Bailly ne tomba pas toujours dans l'odieux, il versa souvent dans le ridicule ; faible, mais cependant réelle compensation pour les gens molestés. Un jour, par exemple, on vient le *requérir,* ainsi que La Fayette, de faire une perquisition au château d'Émerie, chez la comtesse Diane de Polignac. On devait, disait-on, y trouver une grande correspondance et des papiers compromettants. Naturellement on ne trouva rien, « comme cela arrivait toujours, » avoue naïvement Bailly qui, néanmoins, accordait toujours son concours à cette tyrannie.

Le but invariable de ces petites expéditions, demandées ou plutôt ordonnées par la populace, était le pillage, sous couleur de patriotisme. Bailly reconnaît lui-même que « l'on n'avait point de droit pour ces expéditions hors de Paris ; » l'on n'y consentait que comme « permission de sortir » — l'échappatoire est ingénieuse — « et d'ailleurs, ajoute-t-il timidement, il eût été dangereux de les refuser. » — Voilà donc à quelles coupables complaisances était réduite cette autorité qui eût pu être tutélaire entre les mains d'un homme énergique et résolu ! Mais que penser d'un administrateur qui laisse tomber de sa plume un tel aveu d'impuissance : « Dans mes places, j'étais l'homme de la patrie, *je n'ai su qu'obéir !* » Obéir à qui ? A l'autorité royale ! La vanité de ce petit savant frondeur et doctrinaire, qui s'imaginait continuellement sauver la patrie, ne le lui eût pas permis. C'était donc aux volontés de la pire populace que se soumettait cette obéissance, dissimulée par l'exercice illusoire d'une autorité fictive, qui, ne pesant sur personne, ne pouvait rien empêcher.

Elles étaient bien justes, ces paroles que lui jetait le *Marforio* persifleur : « Songe que nous te donnons 60.000 livres, non pas pour

nous faire ce que tu voudras, mais pour faire toi-même ce que nous voudrons ; sinon... *fiat voluntas*... la lanterne [1] ! »

Ces incursions du peuple dans les châteaux donnaient souvent lieu à des épisodes comiques. Bailly nous a conservé une anecdote qui en offre un réjouissant exemple. Un district voulant affirmer son patriotisme soupçonneux, demanda la permission de sortir de Paris, pour une affaire de la dernière importance. Il s'agissait d'aller à la terre des Boulets, appartenant à Mme Talon, pour s'emparer de canons qu'on prétendait s'y trouver.

Ce mot : *Boulets*, avait-il mis la puce à l'oreille de l'administration du district ? Avait-elle cru qu'un tel nom supposait évidemment l'existence d'un parc d'artillerie ? C'est probable. Pour croire à l'évidence d'un complot, la logique révolutionnaire ne demandait pas d'autres preuves. Bailly, malgré son habitude de voir ces sortes d'expéditions aboutir toujours au même résultat, n'osa pas, comme nous l'avons dit, refuser l'autorisation d'aller s'emparer des fameux canons. Dans l'espèce, il avait une sorte de raison révolutionnaire d'agir ainsi ; et il nous donne gravement sa pensée : il trouvait « politique de dépouiller les particuliers de ces moyens de défense. » — Bref, on se transporte aux Boulets, on y trouve Mme Talon qui consent, de la meilleure grâce, au démantèlement de sa forteresse. Ces fameux canons, qui avaient tant alarmé les fortes têtes du district, et que Bailly trouvait politique de voler, étaient... des canons de bois !

En ce temps-là, — un peu comme en tous ! — le bon peuple parisien acceptait avec la plus entière crédulité toutes les fausses rumeurs que les agitateurs avaient intérêt à répandre. Plus la nouvelle était absurde plus elle avait de chances d'être crue. Un jour, aux portes de Paris, on arrête une diligence. Elle renferme des caisses suspectes qui par les cahots du voyage rendent un son argentin. Aussitôt Jacques Bonhomme, avec son flair habituel, croit, à n'en pas douter, qu'il y a là quelque ténébreuse affaire. Sûrement ces coffres contiennent de l'argent pour des sommes colossales ! des millions peut-être, consacrés à payer des assassins pour égorger les patriotes. Aussitôt, et pour s'en assurer, la populace saute sur les caisses, en brise une et constate avec déception que toutes les pièces sont en cuivre. Ce n'était qu'un envoi de monnaie pour Cayenne. Mais puisque toute peine mérite salaire et qu'il ne faut pas être dérangé pour rien, le bon peuple vertueux, désireux de ne pas laisser

1. E. et J. de Goncourt. *Op. cit.*

échapper un dédommagement qui lui est bien dû, puise à pleines mains et emplit ses poches. Le fait, qui se reproduisit, de l'aveu même de Bailly, bien des fois, eût dû édifier le maire de Paris sur la valeur des accusations populaires. Mais il était de ces gens que l'expérience ne guérit pas. Il continue à croire bonnement toutes les fausses rumeurs débitées par les énergumènes de carrefour, ou s'il n'y croit pas, il agit, par faiblesse, comme s'il y croyait.

On trouve un jour dans la rue Saint-Bon un paquet de chiffons imprégnés de soufre. On en informe Bailly. Celui-ci tout effrayé se rend au comité de Police et conclut, aidé par les lumières de ces ingénieux commissaires, que ce sont des engins destructeurs avec lesquels les ennemis du peuple ont le dessein de brûler Paris. — On n'en était pas encore à la dynamite ! — Les chiffons incendiaires soigneusement mis dans un tonneau bien scellé et cacheté sont envoyés à l'Arsenal où l'on charge quatre chimistes d'en faire l'examen. Les chimistes éclatent... de rire : c'était des mèches soufrées, objets assurément utiles aux marchands de vins, mais dépourvus de cette vertu destructive qui avait jeté Bailly et ses amis dans la plus profonde consternation.

Une autre fois, à huit heures du soir, on vient dire en toute hâte au maire de Paris qu'on avait vu une troupe d'environ huit cents hommes armés sortir du boulevard, traverser la place Louis XV et remonter vers la grille des Champs-Elysées. Effroi de Bailly. « Je dépêchai aussitôt, dit-il, un ordre à M. de Rhulières pour faire porter de la cavalerie de ce côté et du côté de Chaillot où était Mme Bailly, dans ma maison, où je craignais que sa sûreté fût compromise si cette troupe avait l'intention de piller. » On ne trouva personne. Les huit cents hommes étaient une légende révolutionnaire. Mais nous pouvons admirer combien, en cette circonstance, Bailly s'est montré bon mari et soigneux propriétaire. Sa vigueur, d'ordinaire endormie, paraît avoir été réveillée subitement par l'inquiétude ressentie *pro domo suâ*.

Il était du nombre de ces esprits tout pleins de la sensiblerie qui florissait au siècle dernier, hommes d'attendrissement facile, de componction académique, de philanthropie larmoyante. On reconnaît en lui le disciple de Rousseau. Il paraît doucement persuadé que, sur une parole et comme à un coup de baguette, tous les hommes vont s'embrasser et vivre dans l'union et la fraternité philosophiques.

Les habitants de Chaillot, en l'honneur de leur illustre compatriote,

tirent un feu d'artifice. Cette attention délicate émeut Bailly jusqu'aux larmes. Il y voit probablement une image de l'aurore nouvelle dont le philosophisme saluait l'apparition, en même temps qu'une discrète et délicate allusion à son administration brillante. Son journal est l'écho de sa joie : « Je fus, raconte-t-il, embrassé par cette foule presque entière qui se pressait autour de moi avec les plus vives expressions de l'amour et de l'estime... fête vraiment patriarcale qui m'a donné les plus délicieuses émotions et m'a laissé le plus doux souvenir. » Cette « estime, » cette « affection véritable et touchante » font illusion au sensible Bailly sur les malheurs qui se préparent. Il se complaît dans les effusions passagères de la multitude, sans penser que cette même foule qui vient d'embrasser ses habits portait, la veille, en triomphe, la tête d'un invalide ; que, le lendemain, elle mangera le cœur d'un aristocrate. Il croit qu'il ne faut, pour désarmer les haines et unir les citoyens, que des promesses de concorde, des embrassades répétées. Du reste Bailly lui-même n'en fut point avare : après avoir prêté le serment de s'acquitter avec zèle des fonctions de maire de la ville de Paris, il laissa couler des larmes d'attendrissement et dit à l'Assemblée « qu'il y avait un troisième serment à prêter entre M. de la Fayette et lui, celui de s'aimer toujours, » et ils se donnèrent les accolades les plus fraternelles.

Quelquefois même « le second Socrate » ne se refusa pas à des démonstrations plus galantes : « Les femmes du marché Saint-Martin imaginèrent de se réunir en nombre, et les jeunes filles, habillées en blanc, accompagnées du bataillon de leur quartier, avec la musique, et d'aller porter des actions de grâces et un bouquet à la patronne de Paris. Au retour elles me rapportèrent et des compliments... et un bouquet... et une brioche. Cet exemple fut imité par tous les districts ; tous les jours il y avait de pareilles processions ; tous les jours j'avais des compliments et des brioches. J'étais bien fêté et bien baisé par toutes ces demoiselles. » Singulières prérogatives pour un maire que de se prodiguer ainsi aux « demoiselles » de Paris. Il est à supposer que Mme Bailly, inquiète de ses droits d'épouse, eût vu plus volontiers son mari s'occuper des devoirs de sa charge ; mais pour une soigneuse ménagère, le moyen de résister à cette avalanche de brioches ? Au reste, Bailly prend soin de s'expliquer lui-même et tient à faire entendre que, s'il a reçu des caresses, c'est en tout bien, tout honneur. Il nous assure que « le plus souvent, plongé dans la douleur et l'esprit tourmenté, » cette joie lui était « aussi importune qu'étrangère. » Il faisait preuve

de dévouement, d'abnégation, dans la douce persuasion que ces rassemblements entretenaient le patriotisme, que cette joie éloignait l'attention du peuple et le détournait des inquiétudes auxquelles son maire était dévoré pour lui !

D'ailleurs, pour calmer peut-être les tendres alarmes de sa femme et aussi dans la croyance naïve qu'un tel exemple serait utile pour répandre parmi ses concitoyens le culte de la vertu, le maire de Paris prenait soin de montrer ostensiblement son respect pour les indissolubles nœuds. Il nous dit donc : « Aujourd'hui le bataillon des Feuillants de mon district a fait bénir ses drapeaux à Saint-Roch. Madame Bailly, qui s'est fait un principe de se peu montrer en public, et qui l'a soutenu, a fait la quête ; je lui ai donné la main, et j'ai cru que cet exemple d'union devait être utile aux mœurs. » Il termine par cette phrase prudhommesque : « J'aurais voulu régénérer les mœurs en même temps que l'empire et la liberté ! »

C'eût été peut-être faire preuve d'exigence exagérée que de chercher l'humilité chez un si grand génie. Bailly sait ce qu'il vaut et n'omet aucune occasion de le laisser entendre. Infatué de lui-même sous des dehors modestes, il se complaît avec une humilité feinte dans l'étalage de ses vertus civiques. Parlant de la fameuse séance du 23 juin qu'il présidait, il ne tarit pas d'éloges sur l'intrépidité de l'Assemblée... et la sienne : « Nous étions environnés de troupes... et cependant nous avons eu la fermeté de déclarer, de constater les droits de la nation. L'antiquité n'a rien à opposer à la sagesse de ces arrêtés et à la résolution de ceux qui les ont pris ; nous pouvions périr, notre ouvrage eût survécu ! »

Quel lyrisme ! Employé il est vrai bien mal à propos en parlant de la fameuse séance où l'un des membres les plus bouillants de cette assemblée, représentée par Bailly comme si courageuse, Mirabeau, après avoir lancé à M. de Brézé l'apostrophe que l'altération de ses termes a rendue si fameuse, donna la vraie mesure de la résistance possible en disant à son voisin : « Et si les baïonnettes viennent, nous f... le camp ! »

On s'en est aperçu déjà, Bailly aime à citer l'antiquité. Chez lui, c'est un besoin impérieux. Il parle sans cesse des Grecs et des Romains. — Lorsque les députés, la mine piteuse, rassemblés dans la salle du Jeu de paume, ne représentaient guère l'*imposance* d'un sénat auguste, c'est alors que Bailly les trouve le plus grands. « Ce lieu, s'écrie-t-il pompeusement, s'agrandit par la majesté qu'il contenait, les galeries se remplirent de spectateurs, la foule du

peuple entoura la porte et dans les rues à une grande distance, et tout annonça que c'était la nation qui honorait un jeu de paume de sa présence. »

Lorsqu'il raconte la séance du 13 juillet, son admiration est sans bornes : « l'Assemblée était alors vraiment romaine ! » — Ailleurs, il s'extasie devant le spectacle des Parisiens en armes ; les défenseurs de la chose publique se sont transformés à ses yeux en soldats et en Romains ! Sait-on quand Bailly poussait cette exclamation saugrenue ? Le 14 juillet 1789, à propos de la garde nationale, dont l'héroïsme, en fait de comparaison romaine, ne pouvait pas même faire songer aux sentinelles emplumées du Capitole !

Ces admirations ridicules, s'il les a volontiers pour les autres, il en est aussi peu économe, avons-nous dit, lorsqu'il s'agit de sa personne et des dangers, surtout imaginaires, qu'il a courus. S'il faut en croire ses récits, il ne craignait pas d'introduire chez lui, la nuit, des inconnus ; de se montrer à l'hydre populaire, même lorsqu'elle grinçait des dents. Quand il accepta les fonctions de maire, il était loin de se dissimuler les immenses périls auxquels sa vie était désormais exposée. Mais lui, l'homme du devoir, le patriote, le Romain, n'eut d'oreilles ni pour la voix de la peur, ni pour les tendres remontrances de madame Bailly alarmée ; il n'écouta rien et se sacrifia.

Au reste, ce qui soutenait son cœur parfois défaillant dans ces tribulations qui eussent abattu une âme moins romaine, il prend soin de nous le dire ; il livre son secret à tous ceux qui marcheront sur ses traces. La recette est simple. La voici : d'épée et de pistolets, point ; c'est de toute autre arme qu'il s'agit : « Je marchais, dit-il, avec ma conscience, et, sûr d'être plaint si je mourais pour mon devoir, je me résignai à ma destinée et j'attendis les méchants. » — Quel audacieux eût en effet osé chercher noise à ce couple admirable qui se donnait le bras, pour ainsi dire, et marchait de compagnie : M. Bailly et sa conscience ?

Sa feinte modestie cache mal sa petite vanité susceptible. Il laisse soigneusement entendre qu'il était recherché des plus grands talents ; il cite complaisamment ce mot du journaliste Prudhomme : « *M. Bailly, dont le nom seul est un éloge ;* » il parle bienveillamment de ses ouvrages ; ce sont eux qui l'ont fait connaître au roi, à la reine, qui lui ont valu leurs compliments. — Quelquefois il néglige de mettre sur ses appréciations flatteuses envers sa propre personne le vernis obligatoire, et de cacher le culte secret qu'il a

pour lui-même. Il se loue ostensiblement de sa « probité ; » de la « modération de son caractère ; » de sa « vigueur ; » surtout de son habileté dans ses fonctions : « Je fus content de moi, et je montrai à la fois fermeté et sagesse. » — Ailleurs il prend mieux soin de dissimuler le « contentement » qu'il a de sa municipale personne, en feignant de croire que les éloges dont il se fait le narrateur complaisant s'adressent non à l'homme, mais au président de l'assemblée nationale et au maire de Paris. — Mais quand il dit qu'il doit être simple dans sa personne et dans ses mœurs, c'est après avoir fait modestement remarquer la haute position du « premier officier de la plus grande ville du monde, représentant d'une ville considérable et dépositaire de sa dignité. » — Il se montre d'un rigorisme scrupuleux pour la forme des lettres qui lui sont adressées. Il est froissé parce que M. de Brézé lui écrivant un jour « ne mit pas *Monsieur* en vedette et finit par : *J'ai l'honneur d'être...* » Est-ce bien là le soin unique de faire respecter avec un scrupule jaloux les prétentions de l'assemblée ? J'incline à croire que le souci des siennes y est aussi pour quelque chose. — Il la prouve bien, cette modestie affectée sous laquelle perce l'orgueil, lorsqu'il raconte sa nomination au fauteuil de la présidence : « Le président de l'assemblée avait une si haute dignité. » — Et le trait suivant, comme il peint bien l'homme ! — « Je fus promener sur la terrasse du château, avec Mme Bailly, » — laquelle s'était pourtant fait un principe de se peu montrer en public, — « j'y trouvai Madame la comtesse de Tessé que je ne connaissais pas, mais qui vint à moi avec une nombreuse compagnie, et qui me prodigua une infinité de marques d'estime. « Bailly est agréablement chatouillé, mais il accepte ces hommages comme pure redevance, il trouve tout bonnement que cet acte.... « fait honneur à Madame de Tessé. » [1] — L'humilité n'est décidément pas sa vertu dominante ; il a l'orgueil du parvenu ; il est « le type le plus complet de cette *robinocratie* si naïvement gonflée de son triomphe, et qui se laisse si facilement éblouir par ces pompes subites [2]. » Les circonstances changent les hommes. « Ce n'est plus ce même Bailly, qui, il y a quelques années, allait de Paris à Passy, les mains dans ses poches, un parapluie sous le bras, les yeux élevés aux astres [3]. » C'est maintenant un riche patricien, roulant car-

1. *Chronique scandaleuse*, 1791.
2. E. et J. de Goncourt. *Hist. de la Société française pendant la Révolution.*
3. *Journal de M. Jean-Sylvain Bailly*, 1790.

rosse sans s'inquiéter des petites gens qu'il bouscule, et donnant de copieux dîners, dans de la vaisselle plate à des hommes politiques comme Barère de Vieuzac, à de grands seigneurs comme le prince de Salm, à des littérateurs comme l'abbé Noël et d'Arnaud-Baculard, « qui fournit Bailly de compliments et Mme Bailly d'orthographe [1].» Quand il passe devant une glace, il s'y admire et se trouve un véritable air d'homme d'État [2]. Ses portraits, ses statues se multiplient à l'envi. C'est un homme à la mode. On le peint sur les tabatières [3]. La petite madame Bailly a pour lui redoublé de soins et de prévenances. A table, elle le surveille amicalement, attentive à ce que « la plus petite incontinence ne dérange pas ce cerveau qui dirige l'étonnante subdivision des machines nationales. Toute à son grand homme qui lui vaut une si haute position, elle dédaigne ses anciennes amies, ne s'occupe plus que de lui seul, et refuse de laisser sortir son mari sans être accompagné de deux domestiques : « Dame ! dit-elle, j'en ai déjà perdu un [4] ! »

A l'en croire lui-même, le maire de Paris est un « observateur impartial », qui n'a « pas de prétentions. » Son principe est tout simple : « Faire du bien et faire honneur à sa place ; » mais je crois bien qu'il faut retourner cette phrase et y voir ceci : Que ma place me fasse honneur. Il parle d'un passe-droit qui lui a été fait et s'écrie béatement : « Je ne prenais pas garde à cela. Pendant ma gestion je ne me suis point connu d'intérêt propre ; je n'avais que la chose publique en vue, et lorsqu'elle était en danger, j'étais trop bon citoyen pour disputer sur ces misères et pour m'offenser de ce que j'étais oublié et les droits de ma place lésés. »

Il y tenait très fermement, au contraire, à ces misères. Il ne fallait pas manquer à la reconnaissance qu'il croyait avoir méritée. — Ainsi, à propos de l'approvisionnement de Paris, il trempe sa plume dans du vinaigre pour s'écrier vertement que l'on méconnaît son activité dans les soins apportés par lui à la question des subsistances. On se trompe, ce n'est pas cela du tout : c'est à Bailly, à l'attentif et soigneux Bailly, qu'est dû ce grand approvisionnement. — Cet oublieux Paris est « ingrat envers son père nourricier. » — Son ingratitude ira bien plus loin !

1. E. et J. de Goncourt. *Op. cit.*
2. *Le Carnaval politique en 1790.*
3. *Journal de la Cour*, nov. 1789.
4. *Id.*, avril 1791.

On est étonné de voir cet homme sensible devenir tout à coup dur et impitoyable pour ce qui ne rentre pas dans ses vues ou choque tant soit peu l'étroitesse de ses idées. — En face d'une contradiction, il éprouve cette rage froide, particulière à certains hommes ordinairement très doux. Son intolérance dans l'affaire de Martin d'Auch est notoire. — On sait que, le 20 juin, ce député fut le seul à avoir le courage de protester contre le serment du Tiers. Bailly qui présidait en fut violemment interloqué, et la cause en est facile à comprendre si l'on examine le dessous des cartes. L'Assemblée était affamée de bruit et de tapage. Le procès-verbal de cette séance eût exprimé, en quelques phrases bien senties, que le serment avait été prêté par l'*unanimité* de l'Assemblée. — Quel spectacle pour Paris, la France et le monde ! Pourquoi fallait-il qu'un seul membre obscur s'avisât de refuser son concours à cet acte qui, en étant unanime, en eût rendu l'Assemblée plus *romaine* encore ? C'était jouer de malheur. — Aussitôt les injures de pleuvoir sur le malheureux Martin... On crie haro sur ce pelé, ce galeux d'où vient tout le mal ! Les foudres présidentielles arrivent à la rescousse. Bailly tombe à bras raccourcis sur Martin, le sermonne comme un écolier en faute ; blâme son « opiniâtreté avec une très grande sévérité, pour satisfaire le mécontentement général et calmer les esprits. » — Rien de si absolu que ces professeurs de liberté. — Martin dut rester plusieurs jours sans reparaître à l'Assemblée, tant l'animosité contre lui était grande. Bailly ne lui pardonnera jamais cet acte d'indépendance qui était pourtant autrement courageux que les flagorneries de Bailly à la populace. Quand on apprit au maire de Paris que Martin d'Auch, à Coblentz, avait été reçu par le comte d'Artois et complimenté sur l'énergie de son attitude, il ne put contenir son indignation. Il fronce ses sourcils romains, s'écrie dédaigneusement dans ses mémoires : « Sa réputation l'y avait devancé et recommandé : C'est un triste héros à fêter que celui qui a été *seul de son opinion de son corps !* » Cette phrase montre bien quelle faible distance il y avait du libéralisme doctrinaire à l'intolérance jacobine. — Mais si Bailly n'aime pas qu'on se révolte contre lui, il aime bien qu'on s'insurge contre les autres. Il est tendre pour les révoltes populaires ; il approuve la prise de la Bastille ; il demande une épée d'honneur pour le citoyen Élie, entré le premier dans cette forteresse, et l'insurrection du peuple, le 14 juillet, lui semble très juste et très légitime, car : « on accuse M. de Launay d'une trahison détestable... Il n'y a point de preuves au procès-verbal, mais le

cri public en dépose et cette prévention *vraie ou fausse* justifie la fureur du peuple. »*Vraie ou fausse*, c'est écrit ! Le libéral Bailly devient un vrai sectaire. Il n'a d'attendrissements fraternels que pour le peuple, c'est nécessairement l'aristocrate qui a tort. Cet homme qui devait certainement, comme ses confrères, déblatérer sur l'institution de ce que l'on a appelé le *Cabinet noir*, ne se gêne nultement pour violer le secret des lettres : « On avait arrêté tous les courriers et toutes les lettres, le peuple présent à l'Assemblée a voulu qu'elles fussent ouvertes, et il est évident que *toutes les lois se taisent devant de pareils dangers.* »

Quant à Bailly, la tête lui tourne aussi un peu en présence de ces splendeurs nouvelles. Qu'il est bon d'avoir de nombreux domestiques, attelage élégant, carrosse à portières chiffrées ! Il goûte la même ivresse que son ami Peuchet, devenu rédacteur de la *Gazette de France,* qui crie à tue-tête, en sautant de joie devant sa cuisinière : « Marie ! Marie ! j'aurai donc un cabriolet ! j'aurai un cabriolet [1] ! » Aussi quelle n'est pas la fureur de Bailly en voyant un jour devant l'hôtel de ville le maire de Fontenay, son compère d'autrefois, arrivant sur un âne et attachant sa campagnarde monture à côté du carrosse municipal ? Il faut vite envoyer le secrétaire, M. Boucher, pour faire comprendre au collègue provincial l'incongruité de cette scène burlesque.

Pauvre petit savant entraîné dans l'engrenage de cette Révolution dont il fut le serviteur inconscient, Bailly est à plaindre de ne s'être pas aperçu que l'on ne s'improvise du jour au lendemain pas plus administrateur qu'astronome ou chimiste. Avec plus de préparation et en sacrifiant ses vanités niaises, son pathos alambiqué, ses prétentions grotesques, il eût pu être, au milieu de la Révolution, un utile agent du progrès. Il fallait rester au second plan, cherchant avec modestie à réunir quelques anneaux de cette chaîne que la populace venait de briser si brutalement, à unir les saintes traditions du passé avec les besoins nouveaux d'une société qui se forme. Il ne remplit qu'un rôle tragi-comique, le rôle du *Pédant joué,* que ses élèves fustigent pour le récompenser de son indulgence.

Est-ce que le vice capital du dogme révolutionnaire n'est pas surtout dans cette erreur funeste : l'aptitude innée de tous les républicains à toutes les fonctions ?

MAURICE D'AUTEVILLE.

1. *L'Observateur*, sept. 1790.

LES NOCES D'UN JACOBIN

EXTRAIT DU JOURNAL DE NICOLAS CEYRAT.

Avis au lecteur.

Il se nommait Ayon-Nicolas Ceyrat. Il était connu sous le sobriquet d'Alcibiade, dans cette classe très curieuse qui avait le club des Jacobins pour hôtel de Rambouillet. Ce groupe n'a pas encore été étudié dans ses intimités. Il était pourtant la nouvelle classe gouvernementale, la classe dirigeante de la société sans-culottique qui domine exclusivement, de mai 1793 à juillet 1794.

Alcibiade en était un membre, non pas influent, — car cette intensité de la société démocratique avait, au plus haut point, le défaut propre à la démocratie, l'instabilité, et personne n'y avait d'assiette, d'influence durable, — mais aimé et assez en vue. Il était beau garçon, si nous en croyons sa fiancée qui paraît devoir s'y connaître. Il était riche, assez lettré, aussi élégant que le permettaient la prudence et les basses bienséances d'alors.

Il appartenait donc à cette pléiade de jeunes gens que les personnages influents des comités de gouvernement élevaient pour être leurs aides, et qui, la Révolution durant, étaient logiquement appelés à leur succéder dans la direction dictatoriale de la République française. — Si j'en crois quelques passages vagues du présent journal, ce fut là l'embryon de cette société des Philadelphes, qui joua, quelques années plus tard, le rôle mystérieux que l'on sait.

Nous allons voir les plus signalés d'entre eux. Alcibiade qui va très candidement développer devant nous le fond le plus caché de son âme, — et qui est, je veux le dire tout d'abord, le moins répugnant de tous, — nous aidera à connaître psychologiquement ce groupe important de la société terroriste, et à constater le bizarre travail — pareil au cheminement des milliers de vers à travers un vieux bloc de chêne — que les idées révolutionnaires effectuaient dans le cœur même de la société chrétienne de France.

Au moment où nous prenons Nicolas Ceyrat, il est secrétaire du comité Révolutionnaire de la section Mutius Scævola, — quartier Saint-Sulpice,— c'est-à-dire un des quarante-huit *Dii Minores* de l'Olympe jacobin. Il avait, par là, toute puissance sur la vie et les biens de la masse des habitants de ce quartier, à condition d'être toujours populaire et de ne l'être

jamais trop ; d'être assez populaire pour passer, à chaque heure, sans se brûler, à travers le bûcher toujours allumé de l'Inquisition républicaine, et de ne l'être pas assez pour attirer violemment de son côté l'œil sinistre de Billaud, l'œil sournois de Robespierre, l'œil vaniteux de Saint-Just, l'œil féroce de Vadier.

Quelques honnêtes gens à qui j'ai communiqué ce journal ne sont pas éloignés de croire qu'il pourrait bien être authentique, et voici comment ils raisonnent : « Ce qui distingue particulièrement ces Souvenirs, c'est l'extrême, on peut dire l'excessive abondance des détails. Or c'est là le caractère essentiel de l'autobiographie. Le romancier, lui, va aux points importants, à ce qui est en relief, aux parties dramatiques. Il néglige les infiniment petits et les traits minuscules de la vie journalière. Il n'a ni la patience, ni la science suffisante ; et les règles de son art, le besoin de saisir le lecteur distrait ou frivole le forcent à négliger ce qui n'est pas, soit en mouvement, soit en lumière.

« Au contraire, pour l'homme qui parle de soi-même, il n'est pas de détail indifférent ou minutieux ; tout est intéressant ; et il s'étend complaisamment sur chacune des choses qu'il fait, tente ou voit. »

L'argument a du bon. En effet, ces mémoires nous fournissent une masse de renseignements qu'on ne trouve pas rassemblés ailleurs et qui paraissent venir plutôt pour l'agrément du narrateur, heureux de se souvenir, que pour la récréation d'un lecteur.

Pourtant j'avoue que je ne crois pas à l'authenticité de ce Journal. Je désire fort, sans doute, que le lecteur ne soit pas de mon avis, et je serais heureux qu'il crût à l'existence d'Alcibiade Ceyrat. Mais je dois honnêtement mettre ma responsabilité à couvert et je déclare que je n'ai pas trouvé trace de cette existence.

Tous les autres personnages — tous, ou peu s'en faut — je suis parvenu à les retrouver. Son oncle Joachim, je le vois d'abord commissaire de police, il demeure rue Férou, nº 50. Il devient président de l'Assemblée générale de la section du Luxembourg ou Mutius Scævola, puis juge de paix, membre du comité Civil de la section. Il joue un rôle fort vilain pendant la Terreur, et il est serré de très près après le 9 thermidor.

Par exemple, j'ignore pourquoi Alcibiade change quelque peu le nom de son futur beau-père. C'est Tanche qu'il est nommé dans tous les documents contemporains. Je crois toutefois que Nicolas fut poussé par un sentiment de délicatesse, que le lecteur comprendra s'il veut suivre le récit jusqu'à la fin.

Presque tous les autres individus qui sont ici nommés — et ils sont nombreux — existent historiquement, et dans une situation qui rend vraisemblable tout ce que notre Alcibiade nous en raconte.

De plus — et autant qu'il est possible à un humble érudit de l'affirmer — je crois pouvoir garantir l'exactitude des mille notions que renferme ce récit.

Pour moi, ce Journal est véridique sans être authentique. Après l'avoir bien lu, relu et fait lire, j'en suis arrivé à me persuader que s'il ne paraît pas avoir été composé pour l'agrément de la foule des lecteurs, il est fort possible qu'il intéresse les plus intelligents d'entre eux.

Voici, à mon tour, comment je raisonne : Nous commençons à connaître à peu près le côté dramatique de la Terreur, les victimes, les bourreaux, les crimes, le sang versé, l'effrayante tyrannie, l'épouvantable silence, l'horreur funèbre, le monstrueux avilissement d'un peuple entier qui obéit avec le servilisme d'un troupeau de bêtes domestiques. Le tout compose un ensemble si stupéfiant pour l'imagination, qu'on ne voit plus au-dessus de la France qu'une nuée livide, sous laquelle il semble que tout étouffe. La préoccupation dominante de l'historien qui essaie de pénétrer au milieu de cette atmosphère, c'est de se demander comment on y pouvait vivre.

On y vivait pourtant, on y mangeait, on y buvait, on y dansait, on y chantait, on avait le théâtre, le café, l'art, la vie mondaine, le traiteur, le restaurateur; on y pensait ; on s'y mariait.

A côté du drame effroyable et sous cette nuée sanglante, dans cette atmosphère fétide, au milieu de cette tyrannie inconnue jusque-là, il y avait la comédie humaine, la comédie-vaudeville même. Cette tyrannie avait créé une société qui avait sa vie de tous les jours. Ces tyrans avaient des petits, des tyranneaux, qui n'étaient pas toujours en fonctions de despotisme actif et légal, qui étaient jeunes, parfois flâneurs, détendus, gourmands, amoureux, bons vivants à côté de la guillotine; tout cela avec une tournure spéciale de gestes, de jugements et de sentiments, qui constitue le signalement de l'époque.

Les mémoires d'Alcibiade Ceyrat nous exhibent un coin de ce tableau. Ils ne nous donnent pas, comme en un roman, une série de scènes condensées ou lumineuses, saisissantes par l'intensité ou l'éclat. Non, c'est le pur bavardage de l'homme qui recueille, chaque soir, les plus infimes de ses souvenirs. J'insiste là-dessus afin qu'on ne me reproche pas de n'avoir donné que cela. C'est un commérage sur la Terreur.

Je ne sais pas si j'ai choisi les pages les plus intéressantes de ce journal. Mais enfin, le théâtre représente Paris pendant la partie la plus chaude de l'an II. Les scènes se passent en ces premiers jour de Thermidor, où la Terreur est dans tout son éclat. Il s'agit de marier le plus aimable fils de la Société-mère avec la plus charmante fille de la franc-maçonnerie. Avec ce scenario et ce décor, Alcibiade m'a paru pouvoir intéresser quelques curieux, quelques curieuses peut-être.

Je dois dire pourtant que ces mémoires ont, à mon gré, un défaut : ils se sentent de la grossièreté du temps. On n'est plus dans la société chrétienne et chevaleresque qui n'est pas sans défaut, sans doute, mais qui a un idéal de modestie, et où tout tend tellement à la vertu que le vice même est obligé de la respecter, du moins dans les formules. L'atmosphère révolutionnaire a flétri la délicatesse et la fierté, avec le sens moral et le sens commun.

J'ai cru devoir passer par-dessus ces quelques froissements du sens délicat, en me disant qu'il est nécessaire de montrer fidèlement les perspectives du passé quand elles sont dangereusement reflétées dans le temps présent et terriblement menaçantes pour l'avenir.

LES NOCES D'UN JACOBIN

EXTRAIT DU JOURNAL DE NICOLAS CEYRAT.

PRIMIDI, 1er THERMIDOR, L'AN DEUXIÈME

(MERCREDI 23 JUILLET 1794, *vieux style*).

A cinq heures du matin.

Je me suis éveillé dès le patron-Jacquet. Les flèches de l'Amour avoient vaincu les pavots de Morphée. Pourtant ce ne fut pas l'image enchanteresse de l'aimable Eléonore qui se présenta la première à mon esprit dès que mes paupières alourdies s'ouvrirent à la douce lumière de l'aurore aux doigts de rose, ce fut la crainte de n'avoir pas bien fermé la pièce qui précède ma chambre à coucher. Je tremblai que mon citoyen de confiance n'y vînt avant moi, et je me rappelai que je n'avois pas caché mes lettres et ce Journal.

La veille au soir, j'avois tourné dans les pièces de mon logis, comme pois en pot, fort embarrassé à me décider entre divers cuisiniers, et je m'étois couché distraitement. Un cœur sensible est souvent distrait ; et c'est un grand malheur, quand on se destine à servir sa patrie en en dirigeant les destinées. Le sage Saint-Just — à ce que m'a rapporté Le Jeune, son secrétaire et mon ami — aime à dire : « Un sans-culotte ne doit pas être distrait. S'il a la tête légère, qu'il la porte en holocauste sur l'autel de la Patrie. »

Je me précipitai donc vers la porte et je la fermai, puis je rangeai mes papiers. Mais comme je ne voulois point avoir l'air de me défier de mon officieux, de peur de le fâcher, ce qui est l'un des plus grands dangers que l'on puisse courir sous le règne de la Liberté; comme aussi je craignois, si je faisois la grasse matinée, comme j'en étois tenté, qu'il ne me dénonçât à l'Assemblée générale de la section, comme menant une vie analogue à l'aristocratie des satrapes de l'Asie, je lui criai que j'étois un peu incommodé et qu'il voulût bien me réveiller à huit heures, en frappant fort à la porte de la chambre.

Je revins me mettre dans mes draps. Mais je m'aperçus que

j'étois fort échauffé. Je pensai que c'étoit la tendre ardeur que je ressentois à l'idée que, dans trois jours, je serois le possesseur fortuné de l'aimable Eléonore. Mais en allant voir le thermomètre que m'avoit donné mon ami Michel Le François, neveu et suppléant au Collège de France du citoyen Le François La Lande, l'illustre astronome, je vis qu'il marquoit 17 degrés. Je me rappelai que le citoyen Le François me dit hier qu'il ne descendroit pas plus bas, même la nuit, et que nous étions menacés d'avoir, pendant plus d'une décade, des chaleurs étouffantes, mêlées de quelques violens orages.

Il ajouta même que l'on avoit remarqué dans l'histoire que les chaleurs extraordinaires indiquoient généralement l'approche de quelque mouvement important dans l'ordre de la société. Je l'arrêtai avec sévérité, en lui demandant s'il convenoit aux comités de gouvernement qu'on répandît le bruit de quelque commotion prochaine? Je l'engageai à veiller sur lui en lui disant que j'ignorois jusqu'à quel point je pouvois, sans manquer à mon devoir de franc jacobin, négliger de le dénoncer. Il me regarda en pâlissant et s'éloigna, en murmurant quelques mots sur les droits de la science. Cela m'irrita et je le saisis par le bras en lui disant que la science n'avoit pas plus de privilèges que n'importe quoi, et que les sans-culottes seuls avoient des droits dans une République modèle comme étoit le gouvernement actuel.

Il est vrai que ces la Lande persistent dans cet athéisme que le grand Maximilien a terrassé en floréal, comme une des têtes de l'hydre de l'aristocratie. Ce sont de ces savans égoïstes qui ne songent jamais au peuple et que le peuple supprimera, puisqu'ils mettent la science au-dessus de lui.

J'avois laissé la fenêtre ouverte, j'entendis avec plaisir le chant de quelques oiseaux dans le jardin de l'Abbaye qui étoit sur la droite de mes fenêtres. Il y avoit longtemps que je n'en avois point entendu. Cela me ramena à dix années auparavant, quand j'achevois mes humanités à Juilly, sous la férule des fanatiques prêtres de l'Oratoire. Cela me rappela aussi une remarque que mon odieux rival, le citoyen Sanghehem, avoit faite, à savoir que le nombre des oiseaux chantans avoit diminué de plus des trois quarts, à Paris, depuis l'aurore de notre glorieuse Révolution. Observation aristocratique et faite pour discréditer le règne des sans-culottes, qui sont au contraire les plus purs amans de la Nature. Mais à quoi bon dénoncer Sanghehem, il m'en cuiroit : il est plus populaire que

moi. Je me rendormis en pensant que mon futur beau-père, l'austère Panche alloit avoir bien chaud. Cette pensée me réjouit. Mais j'avois observé — car la nature ma gratifié non seulement de la sensibilité, mais du don de l'observation — que la chaleur développoit en lui l'amour de la franc-maçonnerie, amour dangereux en ce moment. Le comité du Salut public déteste cette institution, qui est plutôt faite pour la bourgeoisie que pour le peuple. Cette pensée m'affligea, car l'austère Panche, quoique très ennuyeux, est le père de l'aimable Eléonore, et s'il étoit emprisonné, les principes civiques me permettroient-ils encore d'épouser cette séduisante beauté? Je me rendormis néanmoins.

10 heures du matin.

J'ai longtemps hésité entre Méot, Venua et Février. Mon futur beau-père, le vertueux commandant de la section Mutius Scœvola, suggéroit Bosse, le traiteur du fameux cabaret de la Grange-Batelière. Il le suggéra timidement, et c'étoit un spectacle attendrissant de voir de la timidité chez cet austère patriote, Léonard Panche, l'intègre Panche, le vertueux Panche, qui partageoit avec mon oncle Joachim Ceyrat la gloire d'avoir fait de cette section la Montagne de la capitale et le sanctuaire du sans-culottisme. Mais la cuirasse de vertu républicaine, qu'il ne quittoit jamais, même au sein le plus caché du foyer domestique, avoit eu un seul défaut qui pesoit comme un remords à la sévérité de sa conscience révolutionnaire, et le menaçoit comme un danger. Il avoit connu Danton et l'avoit aimé avec le noble enthousiasme de la liberté. Dès l'heure où celui-ci avoit été arrêté, il l'avoit abandonné, renié et maudit comme un traître. Mais le souvenir de son erreur l'obsédoit.

C'étoit bien heureux. Car s'il n'avoit pas eu cette faiblesse, Léonard Panche étoit si vertueux, qu'il en étoit impossible à vivre. C'était un vrai Romain. Il vivoit dans une chaise curule, entouré des plus purs parfums du sans-culottisme, qui se dégageoient de chacun de ses gestes, qui s'exhaloient avec chacune des paroles, sorties de ses lèvres républicaines. Il étoit à peu près sobre, point fripon, point apitoyeur, comme il l'avoit prouvé pendant les glorieuses journées de Septembre, et si ferme sur les principes, qu'il avoit réduit en esclavage, son épouse, ses officieux, ses employés et ses voisins. Il avoit fait fuir ses deux fils, dont on n'avoit plus entendu parler. Il avoit essayé de réduire en esclavage l'aimable Éléonore, l'enchanteresse Éléonore, que l'Amour alloit jeter dans le sein

de l'Hyménée. Il avoit également tenté de me forcer à adorer la franc-maçonnerie. Sans doute je vénérois sa vertu. Toutefois, de temps en temps, quand l'auguste Léonard Panche devenoit trop pressant, je faisois une modeste allusion au traître Danton, et mon beau-père reculoit.

Il m'avoit tourmenté depuis huit jours, à propos de ce festin que j'allois donner pour célébrer les adieux de ma vie de garçon. Il vouloit tout diriger.

Je fis donc paroître l'ombre de Danton :

— N'est-ce pas ce cabaret de la Grange-Batelière, lui dis-je, dont on parla, dans le sanctuaire du Tribunal révolutionnaire, comme d'un lieu cher à l'infâme Danton? Je crois même me rappeler que mon ami Vilatte m'a assuré que ce Bosse avoit paru aux vertueux jurés du Tribunal, fort compromis par ses relations avec ce scélérat.

Mon beau-père m'avoit alors laissé tranquille. Le vrai c'est que Bosse n'avoit plus la vogue. Méot en jouissoit. Mais il étoit surtout hanté par les aristocrates. Venua l'avoit également, mais Vilatte ne m'avoit pas dissimulé que Barère, Saint-Just même, et, à ce qu'il m'affirma, Robespierre, oui l'illustre Maximilien, s'y rendoient parfois. Bien que je fusse un membre actif de la société des Jacobins, capitaine des canonniers de Scœvola, secrétaire du comité Révolutionnaire, le neveu de Joachim Ceyrat, juge de paix de la section, à la vertu duquel on devoit, pendant les glorieuses journées de Septembre 1792, la punition des traîtres enfermés aux Carmes, malgré tout cela, le voisinage de ces Pères de la Patrie m'en imposoit.

Il y avoit aussi l'*Hôtel des Américains,* (au-dessus de la rue ci-devant de l'Oratoire,) qui, depuis l'année 1783 qu'il s'étoit établi, maintenoit sa bonne renommée d'avoir la cuisine la plus variée ; et dont on disoit, même en ce temps où les dangers de la patrie rendoient les communications difficiles, qu'il savoit « écrêmer ce que chaque ville produit de mieux fait pour piquer la sensualité et que dîner chez lui c'étoit faire un cours de géographie nutritive. » Grande tentation pour un jeune républicain dévoré de l'amour du civisme et ambitionnant l'auguste titre de vieux Romain, mais porté, il faut l'avouer, vers la gourmandise. Sans ce défaut, sans l'extrême sensibilité de mon cœur pour les souffrances de mes semblables, et sans une passion rare pour les plaisirs purs des champs, oui, sans ces trois défauts, je pouvois nourrir la légitime espérance d'arriver aux premières fonctions de la République.

Toutefois, la prudence qui, avec la méfiance, est la première vertu du patriote françois, ne me quittoit pas. Mes fonctions de membre d'un comité revolutionnaire, mes relations et celles de mes parens avec les orateurs des Jacobins, avec les jurés du Tribunal révolutionnaire et les membres des comités de gouvernement m'apprenoient, à chaque instant, l'utilité de la prudence. Je résistai donc à commander mon festin à l'hôtel des Américains. D'abord on craignoit, à chaque instant, que les bons sans-culottes n'allassent piller cet hôtel dont le luxe insultoit à leur simplicité, et assommer les gourmans qui y entroient pour dévorer en une heure une substance suffisante à nourrir deux familles vivant sous le chaume.

Puis je savois de mon ami La Tour-la-Montagne, *observateur* aux gages du comité de Salut public, qu'il étoit chargé de surveiller les abords du ci-devant hôtel d'Orléans, rue ci-devant des Petits-Augustins, où se trouvoit l'ambassade des États-Unis de l'Amérique septentrionale, et particulièrement, le citoyen Gouverneur Morris, ambassadeur, qui étoit personnellement haï du comité de Salut public.

Il étoit donc prudent de se garder de tout ce qui sentoit l'Amérique, et je renonçai à l'Hôtel des Américains.

Le Palais-Égalité qui avoit eu si grande vogue au commencement de la glorieuse Révolution et qui l'avoit perdue à la fin de l'infâme Constituante, époque où les cafés des Tuileries, le café Hottot et le café Saule devinrent célèbres, avoit retrouvé la faveur populaire. Je me décidai donc pour la maison du restaurateur Février.

C'étoit un bon patriote, un homme astucieux, prudent et fin observateur. Il avoit su tirer un bon parti du crime qui avoit été commis chez lui. Les Montagnards y étoient venus par curiosité et par bravade, et il les avoit conservés, en donnant de la bonne cuisine à un prix peu élevé. Je parle du repas ordinaire, car pour les festins comme celui que j'avois en vue, il étoit aussi exigeant pour les prix que Méot et les Américains.

Cela étoit bien juste quand on pense aux difficultés qu'il y avoit à se procurer de la bonne chère, en ce moment de disette et de péril de la patrie. Je savois être Spartiate à l'occasion, comme il convient à un ami du peuple. Mais j'étois riche, j'étois heureux. Je pensai que, dépensant journellement mon temps, mes forces et mon talent au service de la patrie, soit à la société des Jacobins, soit à la section et dans cent autres circonstances, je pouvois bien me recréer complètement dans un jour aussi solennel.

En outre, si quelqu'un avoit des faveurs sous le gouvernement révolutionnaire, c'étoit bien moi. J'étois l'enfant gâté de la République. Billaud-Varennes lui-même, dont le visage sombre qui ne se déridoit jamais étoit l'effroi des modérés hypocrites et des lâches indulgens, l'auguste citoyen Billaud avoit un demi-sourire dans ses yeux sinistres quand il m'apercevoit. C'étoit un bien grand hasard qui m'avoit valu sa bienveillance.

J'avois été, tout jeune, envoyé au collège de Juilly et j'y avois connu le P. Billaud de Varennes qui y étoit professeur, non pas prêtre, mais confrère, comme disoient ces infâmes calotins. Je l'aimois parce qu'il étoit un enfant chéri des Muses et qu'il faisoit des vers latins et françois, dont on parloit entre les élèves. Le jour où on le renvoya du collège et de l'Oratoire, je le rencontrai. J'avois les yeux humides. Comme j'étois déjà en possession de la renommée d'avoir un cœur sensible, il crut que je pleurois son départ. Il n'oublia pas cet épisode, et mes larmes lui plurent d'autant plus qu'il partoit, le cœur ulcéré, et point regretté.

Le vrai, c'est que, ce jour-là, j'avois un rhume de cerveau. Mais je ne m'en vantai pas quand, le 6 frimaire, je rencontrai le vertueux Billaud dans le salon de la Liberté, au Palais-National. J'attendois mon tour de paroître devant la barre de la Convention.

L'Assemblée générale de la section avoit décidé d'envoyer une députation pour féliciter les représentans du peuple d'avoir, la veille, 5 frimaire, décrété que le corps de Marat seroit porté au Panthéon en place de celui de Mirabeau et que l'apothéose de Marat seroit un jour de fête pour toute la République. J'avois été nommé orateur de la députation.

Billaud traversa ce salon qui servoit de salle d'attente. L'habitude des grands chefs de la démocratie, sage et politique habitude, étoit d'observer avec défiance les têtes qui s'élèvent au-dessus du niveau. Comme le choix qu'on avoit fait de moi indiquoit que j'étois l'homme populaire de la section, et que dès lors je pouvois devenir dangereux, il me regarda attentivement, d'un œil jaloux et dur. Il crut me reconnoître. Il s'approcha. Mes souvenirs vinrent en aide aux siens. Je lui confiai que, fort chagrin de ne plus le voir à Juilly, je n'avois eu de repos que quand je m'étois fait mettre dehors du collège. Il n'y avoit de vrai là-dedans que mon expulsion... pour des causes dues à ma sensibilité déjà extrême, mais où le P. Billaud n'avoit rien à faire.

Cette similitude de destinée le toucha sans doute. Il revint en-

tendre mon discours. J'avois été un humaniste d'assez belle venue et j'aimois encore à lire Horace, en cachette, car j'eusse été déconsidéré si l'on avait connu ce goût pour les poètes. Je fis ressortir ingénieusement avec quelle magnanimité la Convention avoit, en décernant l'apothéose à l'Ami du peuple, inauguré le noble culte de l'Humanité, trois jours après que la Commune de Paris avoit détruit le culte avilissant de la divinité en fermant tous les temples.

Il me félicita. Depuis lors, comme je l'ai dit, il ne me voit jamais sans intérêt. D'autre part, mon culte pour l'intègre Maximilien, et en général pour tous les Pères de la patrie, ainsi que ma fermeté pour les principes, étoient connus. Je pouvois donc me donner quelques libertés, *indulgere genio*, comme on disoit chez les Romains.

2 heures de l'après-midi.

J'abordai le citoyen Février; et, tout en songeant à la gourmandise, je pensois à l'aimable Éléonore dont tous ces préparatifs me rappeloient vivement les charmes.

J'exposai à Février mon désir d'avoir un dîner somptueux pour quinze personnes, et lui expliquai à quel propos. Quoique nous fussions seuls, — car je lui avois demandé un entretien particulier qu'il m'eût refusé, si je ne lui eusse parlé avec l'arrogance caractéristique des patriotes, dont l'âme est fière, — il accueillit mes paroles avec une froideur qui me réjouit.

Mon costume n'avoit rien d'un muscadin. Il étoit d'un jeune jacobin, propre et porté vers le sexe enchanteur, ce qui n'est point contraire aux principes les plus purs, tant s'en faut, comme nous l'avons prouvé en décrétant l'apothéose de Lazowski, dont la main de Vénus avoit ouvert prématurément la tombe. Je ne portois point de culottes, mais mes pantalons étoient de fin drap de casimir marron; mes souliers, lacés et sans boucles, étoient cirés à l'œuf; mon gilet étoit d'une étoffe de soie jaune parsemée de petites guillotines rouges, d'un effet si charmant, que l'aimable Éléonore n'avoit pu résister à me donner un baiser en le voyant, et à m'en demander une pièce suffisante pour en faire une robe de lendemain de noce. Mon frac étoit également de fin casimir rouge, orné de boutons de drap de même couleur, mais en soie. Je n'avois point de cravate, mais j'avois résisté à la mode muscadine des chemisettes plissées, et je portois un riche jabot, sans manchettes. Mes longs cheveux blonds tomboient roides sur mes épaules et étoient couverts d'un bonnet rouge

très propre, posé coquettement sur l'oreille droite. Je ne quittai point le sabre attaché à un baudrier caché par le gilet. Ce sabre étoit destiné à donner plus de force aux ordres que mon office de secrétaire d'un comité de Surveillance pouvoit m'exposer à donner.

Malgré la pureté de ce costume, Février hésitoit.

Quand je demandai au citoyen restaurateur — car le mot traiteur commençoit à passer de mode — une salle où l'on fût à l'abri de toute indiscrétion, il balbutia, en me rappelant l'arrêté de la Commune, du 29 germinal, qui réduisoit les habitants de Paris à la ration d'une demi-livre de viande tous les cinq jours.

— Citoyen Février, lui dis-je en souriant, je te comprens, je t'approuve, tu es un bon patriote ; sache que si tu n'avois pas fait de difficultés pour savoir à qui tu as affaire, je t'aurois fait arrêter, comme j'en ai le droit, puisqu'il est reconnu, depuis peu (ce que tu ignores peut-être), que les comités révolutionnaires ont le droit d'exercer leurs pouvoirs en dehors même de leurs sections respectives. Oui, je te comprens.

Février me connoissoit bien. Il savoit bien que la dernière fois que j'étois venu chez lui, j'étois au pouvoir et en faveur. Mais la roue de la fortune révolutionnaire tourne si vite en tous tems et particulièrement en celui-ci, que je pouvois fort bien être parmi les vaincus, soit hébertistes, soit dantonistes, athées, indulgens, ou modérantistes.

— Je suis toujours secrétaire du comité révolutionnaire de Mutius Scævola, lui dis-je, l'ami de tous les membres des grands comités, et la divinité que j'épouse est l'enchanteresse Éléonore, la vertueuse fille de l'austère Panche.

— Un vrai Romain, celui qu'on surnomme le *maçon, ferme sur les principes.*

— Justement.

Je lui montrai un carton sur lequel étoient gravés le bonnet et la pique traversant le triangle entouré de rayons et au milieu duquel un œil ouvert regardoit avec sévérité. C'étoit ma carte de commissaire révolutionnaire.

— Maintenant je n'ai plus qu'une demande à te faire, citoyen commissaire, me dit-il, c'est que tu me jures qu'aucun de tes convives n'est un ci-devant. Tu te rappelles le décret du 27 germinal qui veut que tous les ex-nobles quittent Paris. Nous sommes tous, logeurs, cabaretiers, traiteurs, restaurateurs, responsables de l'exécution de ce décret.

— Tous mes convives sont de fiers et vertueux Jacobins, sauf

deux, qui ont leurs passes en règle. Tu n'ignores pas que les écrivains, hommes de lettres, ont été exceptés de ce décret de germinal, à cause du besoin que le gouvernement révolutionnaire a d'eux pour administrer la chose publique, les bons sans-culottes étant renommés plus généralement par leur pureté, leur simplicité, le généreux enthousiasme de la liberté et l'infaillibilité de leur jugement que par l'étendue de leurs connoissances. On a donné à ces ci-devant des *lettres de passe*. On en a donné six mille pour Paris. Des deux dont je te parle, l'un est un franc républicain, l'autre des raisons particulières m'engagent à le compter au nombre de nos convives. Mais encore une fois, il a sa lettre de passe.

— Parfait, citoyen commissaire. Tu auras la chambre de Marat.

C'étoit mettre le comble à ma félicité. Cette chambre étoit fort à l'écart. On y pouvoit boire, rire et chanter en paix. De plus, le citoyen Février assuroit que c'étoit dans cette chambre que le divin Marat s'étoit marié avec la vertueuse Simonne Everard, et pour garder le souvenir de ce mystère sacré, il avoit fait tendre cette pièce d'une tapisserie où le portrait du divin Ami du peuple étoit brodé. C'étoit, pour un franc républicain, un bienfait sans égal que de dîner sous l'œil de ce dieu, à la place même peut-être où son précieux amour avoit honoré une mortelle, — son épouse, selon les rites nouveaux.

Ce Février étoit un malin homme, car sans ce portrait de Marat, jamais la jalouse égalité n'eût permis une salle aussi richement lambrissée et tapissée.

— Citoyen, lui dis-je, tu connois mon respect pour l'espionnage et la délation qui sont les premières vertus d'un peuple qui veut être libre et fier. Car ainsi que le dit l'austère Panche, mon beau-père, un vieux Romain : « Ce qui seroit, sous un régime vexateur, une basse délation devient une action vertueuse chez les hommes libres. » Mais ce qui est une action vertueuse, quand elle s'exerce contre les modérés, devient une vexation quand elle s'exerce envers des citoyens purs. Ainsi je sais que tu as pour cuisinier le célèbre Le Gacque qui, restaurateur lui-même, et dénoncé au comité de Sûreté comme recevant chez lui des aristocrates, de préférence à tous autres, a été obligé de fermer momentanément sa maison et utilise son génie culinaire dans la tienne. Je veux bien passer là-dessus, à cause de son talent de cuisinier.

Je sais aussi que tu as un rôtisseur de Valognes qui est le lieu de France où l'on rôtit le mieux les belles pièces de bœuf. C'est

parfait. Mais je n'ignore pas que tes sommeliers, qui sont des déserteurs allemans, et qui, comme tous les Allemans, découpent dans la perfection, sont, comme tous les Allemans aussi, les plus enragés dénonciateurs de tout l'univers.

Le citoyen Février voulut protester en faveur de ses officieux. Je m'approchai de lui et je lui dis à voix basse, quoique nous parussions être seuls :

— C'est moi qui règle, chaque quintidi et chaque décadi, la note des dénonciateurs dans ma section. Tu n'ignores pas que quand il s'agit d'un riche aristocrate, devant, en même temps que sa tête, abandonner une grande fortune à la République, celle-ci, toujours magnanime, accorde au dénonciateur la moitié des biens qu'il a procurés. C'est la loi. Je sais bien que les dénonciateurs prudens ne chicanent pas la République quand elle se trompe dans ses calculs et qu'elle réduit cette moitié à un dixième. Mais enfin c'est la loi. Quand il s'agit d'une dénonciation qui ne doit pas rapporter grand'chose à la liberté, le dénonciateur a deux cens francs. C'est encore la loi. Enfin s'il s'agit de crimes moins grands, comme oubli de cocarde, moquerie d'un citoyen pur, manque d'égard envers les membres des comités de la section, ou de vénération envers les statues du divin Marat, enfin, tout ce qui peut entraîner pour le moins huit jours de prison, c'est un assignat de cent sols. Eh bien, citoyen Février, tes sommeliers allemans dénoncent au rabais. Je le tiens des commissaires de ta section. Ils dénoncent pour trente sols, sous prétexte que, comme ils ne comprennent pas bien le françois, ils peuvent se tromper et dénoncer des gens innocens. Je ne veux pas de tes domestiques : tu nous mettras une *servante* à côté de chacun de nous, bien chargée d'assiettes, de vin d'ordinaire, et de notre portion de pain. Les vins d'entremets, de rôti et de dessert seront sur le buffet. A chaque service tu viendras, avec tes maîtres d'hôtel, pour apporter les plats, pour habiller et déshabiller la table. Après quoi nous découperons, nous nous servirons nous-mêmes. Nous appellerons quand nous aurons absolument besoin de quelque chose.

A ces mots, chaque service, j'avois vu la figure du citoyen restaurateur se rembrunir.

— Ah ! lui dis-je avec un sourire mélancolique, il n'est point de sacrifices qu'il ne faille faire à la République. Je sais bien que je ne puis, comme je l'eusse fait en des temps moins héroïques, et comme je le ferai quand nous aurons vaincu tous les tyrans coa-

lisés, te demander un dîner classique à quatre services. Je te dirai, d'ailleurs, que j'ai réfléchi sur ces sujets et que cette méthode de poser sur la table, en même temps, dix plats qui se refroidissent, est empruntée à l'insolente ostentation de l'Ancien Régime. Tu nous serviras donc chaque plat l'un après l'autre, excepté les hors-d'œuvre froids qui resteront en dormans sur la table jusqu'au quatrième service, je veux dire jusqu'au dessert. Je compte que tu nous serviras ton beau linge ouvré, les serviettes à *petite Venise* et ton service de porcelaine de la fabrique de Dagothy, celui que tu donnois à l'illustre martyr Lepelletier quand il venoit ici montrer son amour pour l'égalité en dînant avec les traîtres Danton, Chabot et Roland. C'étoit sous la Législative et on les croyoit purs.

Je poussai un soupir, fidèlement imité par le citoyen Février et par un troisième individu qui venoit d'entrer sans bruit.

C'étoit un vieillard, très grand, vêtu à la vieille mode, avec une ample perruque, de larges lunettes vertes, le teint d'ailleurs très fleuri.

— Citoyen, dit-il avec un salut d'Ancien Régime, je vous prie d'agréer toutes mes excuses. Je ne croyois pas rencontrer ici d'autre citoyen que le citoyen traiteur. Je me retire dans la pièce voisine.

Il s'éloigna avec plusieurs révérences. Je fis signe au citoyen Février. Il le suivit. Il revint au bout d'un instant.

— C'est, me dit-il, le docteur Gastaldy, un illustre gastronome.

— Un de ces riches égoïstes, dis-je, avec sévérité, qui n'ont rien fait pour la République.

— Il n'a rien fait contre, dit humblement Février que la visite de ce gourmet flattoit vivement. Je ne le connois que de réputation. Il m'a demandé qui vous êtes, ce que vous voulez, et si le jour de votre festin étoit arrêté. Il le voudroit connoître, ayant quelque proposition à vous faire.

Comme je n'avois rien à redouter du docteur Gastaldy et que j'étois fort préoccupé de mon dîner, je n'y pensai plus et j'entamai avec le citoyen restaurateur la grande question des mets.

L'affaire étoit d'importance. Non seulement je voulois dîner fort bien, et cela étoit difficile vu l'état de disette où se trouvoit la patrie, mais aussi je désirois d'éblouir l'aimable Éléonore. Enfin je pensois que ce festin pourroit venir aux oreilles de l'infâme Pitt, de son ignoble maître, Georges, et de tous les despotes coalisés, et que cela honoreroit la France au moment où les vils séides des tyrans prétendoient qu'elle étoit retombée dans la barbarie. C'est cette opinion

que j'avois fait suggérer avec succès à la tribune de la Société-Mère, par un de mes futurs convives, Le Jeune, le secrétaire de Saint-Just, et qui avoit l'oreille de la Société.

Je fus arrêté, au début de mes arrangemens avec Février, par la question de l'éclairage.

L'heure habituelle du dîner étoit changée depuis le commencement de notre sublime Révolution. Au lieu de dîner à midi, puis à une heure, puis à deux, on ne dînoit plus qu'à quatre heures, au sortir des séances de l'Assemblée ; et plus tard, à cinq heures, car les séances duroient, parfois, jusqu'à quatre heures et demie. Comme je voulois inviter deux de mes amis, le citoyen Le Jeune et le citoyen Demirville, et qu'ils étoient obligés d'attendre les représentans après la séance, j'avois choisi l'heure de six heures.

Quoique nous fussions en plein cœur de l'été, comme nous comptions bien rester longtemps à table, il falloit de l'éclairage. Les bougies étoient hors de prix. Je repoussois les chandelles, ne voulant pas de domestiques pour les moucher. Il fut décidé que j'aurois une grande quantité de quinquets, comme il y en avoit dans les salles de spectacles.

Après une heure de conversation, je compris que je n'aurois jamais un festin qui ressemblât à quelque chose, mais que je pouvois avoir un repas composé de fort bonnes choses. Pour cela il falloit deux conditions : d'abord il étoit nécessaire de consentir à bouleverser le nombre et la composition ordinaires des relevés, des entrées, des entremets. Surtout, il falloit forcer le restaurateur, dont l'amour-propre regimboit, à faire entrer dans son ordre ou mémoire de service (qu'on appelle parfois le *menu*) diverses préparations excellentes qu'on trouvoit avec peine, mais enfin qu'on pouvoit trouver chez des gens qui en ont la renommée. Encore falloit-il être connu et y mettre grand prix, car si, depuis 1792, les vivres ordinaires avoient exactement doublé de prix, on peut deviner ce que coûtoient les vivres extraordinaires. Ceux-ci, en effet, n'étoient pas soumis au maximum, et exposant justement les marchands à la haine des amis de l'égalité et au saccage des sans-culottes, ils ne s'exposoient pas publiquement et devoient être payés le prix que demandoit la fantaisie du marchand.

Je donne ici ce détail ou *menu* qui est destiné à étonner la postérité, si, comme je l'espère, ce journal arrive jusqu'à elle, pour qui je le relève si soigneusement et au prix de mes veilles.

Nota bene. Je sais bien que tous les aristocrates, les égoïstes, les

gens culottés, les intrigans, les royalistes à bonnets rouges, les modérés modérans ou modérantistes, les indulgens, en un mot tous les hommes à honnêtes gens, feront leurs efforts pour détruire ces feuilles qui doivent reposer l'imagination de la postérité, flétrie par les horreurs dont on chargera la Terreur; je le devine, car j'ai reçu de la nature le don de la philosophie en même temps que la sensibilité et le génie de l'observateur, mais je confie ce journal aux jacobins, à leurs descendans. Je prie tout bon moustachu, qui le pourra, de le publier pour l'honneur de la liberté, et tout particulièrement ce *menu* qui a coûté au citoyen Février, à Le Gacque et à moi qui ne suis pas à dédaigner en fait de gourmandise, deux heures de discussion. C'est le chef-d'œuvre culinaire de l'an II.

DÉTAIL D'UN DINER COMPOSÉ PENDANT LE RÈGNE DE LA LIBERTÉ,

Le tridi, 3e jour de thermidor de l'an IIe,

Par Nicolas Ceyrat, jacobin,

Du comité révolutionnaire de la section Mutius Scævola.

Les potages étoient alors fort à la mode, parce que c'étoit le plat dans lequel le bourgeois pouvoit faire entrer le plus de restes de victuailles, qui étoient rares. Je n'en pris que deux :

Le potage à la Jambe de Bois,

Le potage en profiterolle.

Ensuite vint le relevé sans lequel il n'est pas de bon dîner, je veux dire le bœuf bouilli, et nous prîmes :

La Culotte tremblante d'un bœuf gras,

entourée d'un cordon de légumes interrompu par des piles de lard, flanqué d'une sauce à la moutarde apéritive de Maille, après quoi :

Le vol au vent de morue à la crème,

Le pâté de filets de merlans foulés aux truffes,

que je commandai chez le célèbre Rouget, rue de la Loi (ci-devant Richelieu), 955.

La raie à la ci-devant Sainte-Menehould,

plat où Le Gacque excelle. J'avois failli me laisser tenter par la brandade de merluche, mais c'étoit la spécialité de Méot.

J'avois commandé chez Cauchois une de ces

Têtes de veau farcies du Puits-Certain,

que Cauchois, lui-même — lequel étoit fier d'avoir entrevu Voltaire — nommoit, avec justesse, l'Encyclopédie de la bonne chère. Mais il y eut quelques murmures aux environs de la rue Hilaire et Jean Beauvais, au moment où la terrine qui contenoit ma *tête* quittoit la montagne Geneviève. On tua quelques aristocrates. Les deux mitrons profitèrent du tumulte pour porter ce plat exquis chez des filles, amies de la grande patriote Rose Lacombe, membres de la Société Fraternelle des Femmes républicaines. Je songeois à refuser de payer ; mais Cauchois étoit un homme influent dans sa section ; il m'étoit difficile de le faire passer pour un aristocrate. Je crus un instant que l'ombre du traître Danton ou du scélérat Hébert pourroit me servir. Mais non. Cauchois étoit pur. Il fallut payer le plat que je ne mangeai pas. Je me consolai en pensant que l'une des filles qui l'avoient dévoré, avoit rempli le rôle de vestale lors de l'apothéose du divin Marat.

Je remplaçai, au dernier moment, cette tête, par

Le pâté chaud de palais de bœuf,

où Rouget excelloit également.

De là, sans oublier *le coup du milieu,* c'est-à-dire un verre de vin d'absinthe, qu'une belle fille vint galamment nous servir dans une coupe de cristal du Mont-Cenis, nous passâmes tout brusquement aux rôts, qui furent aussi extraordinairement nombreux que les entrées de viande avoient été extraordinairement rares.

Nous eûmes :

Les cailleteaux de vigne,

les premiers qu'on eût encore vus :

Le coq-vierge du Pays de Caux,

et la merveille de la cuisine de Février et de toutes les cuisines :

L'aloyau au suif.

J'avois recommandé qu'on prît cet aloyau chez le grand boucher Simon, au coin des rues Sainte-Anne et de l'Anglade, qui m'avoit fait savoir en catimini qu'il auroit, ce jour-là, un bœuf du Cotentin.

Vinrent ensuite, en quantités notables, les entremets, parmi lesquels:

Le Ramequin de Bourgogne,

que nous mangeâmes bouillant, comme il convenoit.

La Jatte de blanc manger,
Le pâté chaud de légumes, du citoyen Perrier.

Après quoi, vint cette exquise

Salade de volailles,

où il entra deux poulets gras; et enfin la merveille de ce festin:

Le pâté de volailles,

que j'avois commandé chez Moultat, rue du Four, et que celui-ci, parce qu'il étoit mon voisin et un peu suspect de modérantisme, ne me fit payer que 150 livres.

C'est le fromage de *Gerardmer* qui obtint la palme de mon choix. Le dessert fut facile. On n'étoit pas, sous ce rapport, obligé au carême civique.

Rouget n'est pas moins célèbre pour ses petits fours que pour ses pâtés. Les macarons seringués, les pains de Cythère, les caisses à la fleur d'orange, les américains aux pistaches, faisoient vis-à-vis aux confitures sèches de Berthellemot, à l'épine-vinette de Dijon, aux glaces en briques, aux moules de conserve de fleurs d'oranges soufflées. Je prodiguois la fleur d'orange pour faire ma cour à l'aimable Eléonore. Enfin je me procurai toutes les merveilles non seulement de Rouget, mais de La Forge, de Lesage, de Gendron et Le Blanc.

Par exemple, c'étoit le temps où Bacchus prodiguoit ses dons.

Nous devions — c'étoit la mode — entamer le repas avec de la bière, bière blanche que je fis prendre aux deux fabriques renommées de la capitale, chez le citoyen Bouillerot-Saint-Ange, rue de Loursine, n° 4, à la ridicule enseigne du Verbe-Incarné, et chez le frère du traître Santerre, Santerre-La-Fontinelle, demeurant rue Neuve-de-Berry.

Nous prîmes ensuite le vin de Chablis-Vaudésir, dont on ne dira jamais assez de bien. J'avois à ma disposition, moyennant finance, cela s'entend, les caves que le citoyen Taillieur avoit formées, rue de Grenelle, près celle des ci-devant Saints-Pères, Hôtel du Prince de Galles, en achetant les biens que la Révolution avoit mis en vente

après les avoir confisqués sur les grands seigneurs. J'avois pu avoir, par ruse, cette fois, quelques bouteilles de ce nectar, ce vin de la Romanée, qui avoit été acheté par le restaurateur Rose à la vente des biens du ci-devant prince de Conti. J'y ajoutai en vin rouge quelques bouteilles de vin de Pic-Pouille et de Saint-Gilles ; en vin blanc, le vin de Mursault, de Condrieux, de Côte Rotie et de Pierry-Mousseux, et enfin, pour le dessert, le vin de Clazomène, de Dom Pedro-Ximénès, et le vin de Rivesaltes, le meilleur vin muscat qui existe dans les quatre parties du monde.

CH. D'HÉRICAULT.

(La suite prochainement.)

REVUE DES TRAVAUX CONCERNANT LA RÉVOLUTION

JOURNAUX ET RECUEILS PÉRIODIQUES

Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux (1883; 1er fascicule). *E. Brives-Cazes.* — De la police des livres en Guyenne (1713-1785). Long mémoire de 156 pages, fort étudié, du savant vice-président du tribunal de Bordeaux, et pouvant servir de base aux études ultérieures sur les origines de la liberté de la presse. L'auteur aurait voulu pousser plus avant son travail, et ne s'arrêter qu'au XIXe siècle, mais à partir de l'année 1786 les documents certains lui ont fait défaut. — A comparer une étude du même genre, due à M. Jules Andrieu, sur la censure et la police des livres sous l'ancien régime, à propos d'une saisie de livres à Agen en 1775 (*Revue de l'Agenais*, 1er trimestre 1884). Nous y reviendrons.

L'ancien Forez (Montbrison, mars 1884). P. 1-11. — Lettre de M. le procureur-général-syndic Gabriel Meynis à Monsieur de la Noërie, relative à la mort de Louis XVI (datée de Clepé, 15 février 1815). — Curieux document, émanant d'un témoin oculaire.

Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris (tome Ier, 1883). L'abbé *Val. Dufour.* — Etat du diocèse de Paris en 1789. Avec un plan de la cité en 1734. Le Pouillé de Saint-Denis a servi de canevas à ce travail, qui donne un tableau exact de l'ancienne administration diocésaine ; la description exacte de chaque paroisse de Paris et de la banlieue est suivie d'un aperçu historique et archéologique sur la valeur de chaque église paroissiale : guide utile, manuel indispensable, qui n'est pas, comme on pourrait le croire, une nomenclature aride de noms, de dates et de chiffres.

Idem. L'abbé de *Madaune.* — Antoine de Juigné, archevêque de Tours (1782-1802). Cette notice n'apporte rien de nouveau.

Idem. Ed. Fleury. — Le monastère des Petits-Augustins de Paris. L'auteur a dû surtout s'occuper de la partie révolutionnaire. Indépendamment de l'histoire propre du monastère qui finissait, on trouve là l'énumération des tombes, épitaphes et objets d'art remarquables du couvent et de l'église, l'inventaire des biens de la maison dressé en 1790 par le prieur du lieu, celui des peintures et des sculptures, en 1791, par le peintre Doyen.

Idem. L'abbé *Val. Dufour.* — État des dépenses ordonnées par la commission municipale de bienfaisance depuis son établissement jusqu'au 1er mai 1792. Très importante statistique pour l'histoire de l'assistance publique à cette époque.

Idem. P. 377-415. — Deux documents concernant l'inhumation des victimes du massacre des Carmes en 1792 (avec deux planches).

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE. (Tome XI. Caen, Le Blanc-Hardel, 1883.) P. 446-463. — Inventaires de l'abbaye du Val-Richer et de la collégiale de Croissanville, dressés en 1790. (Communiqués et publiés d'après les originaux conservés à Honfleur par M. Ch. Bréard.)

Les commissaires chargés de cette besogne par les administrateurs du département du Calvados furent Lion de Saint-Thibaud, riche négociant d'Honfleur, et N. Coudre-Lacoudrais, armateur de la même ville. Leurs lettres indiquent qu'ils étaient des *modérés*. Les instructions des comités, dont ils étaient porteurs, les invitaient à assurer la conservation des objets d'un grand prix ; leurs soins devaient être particulièrement donnés aux bibliothèques pour empêcher leur dilapidation. Le mobilier de Croissanville était si peu important qu'ils ne jugèrent pas utile d'en faire le recensement. Toutefois dix communes voisines se partagèrent les dépouilles des deux ci-devant maisons religieuses.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ÉDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT (15 février 1884). — L'abbé *A. Sicard.* L'échec de la morale laïque à la fin de la Révolution. — En s'appuyant sur des sources précises (rapports des conseils généraux et des conseillers envoyés en mission dans les départements), l'auteur prouve qu'on a presque toujours préféré l'enseignement religieux libre aux écoles officielles sans enseignement religieux, et que les ennemis acharnés de la religion étaient déjà contraints d'en reconnaître les immenses bienfaits.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET DES ARTS DE BAYONNE (2e semestre 1882). — Contient le très intéressant *cahier des vœux du tiers état en 1789, pour les Basques Souletins,* publié par M. Julien Vinson, d'après l'original français lui appartenant. Il ne paraît pas avoir existé de texte basque de ce cahier.

COMITÉ D'HISTOIRE VOSGIENNE (Epinal, 1884, tome VIII). — Documents inédits ou rares de l'histoire des Vosges, publiés par MM. Chapellier, Chevreux et Gley. On trouve à la fin de cet intéressant volume le compte rendu officiel de la *première session du conseil général des Vosges* (1er juillet 1790). L'original est aux archives du département des Vosges.

LE CONTEMPORAIN (Paris, 15 février 1884). L'abbé *A. Sicard.* — L'éducation morale et civique pendant la Révolution. — Chapitre sur les fêtes publiques, emprunté à un excellent ouvrage du même auteur, qui vient de paraître chez l'éditeur Poussielgue et qui a un incontestable intérêt d'actualité.

LE CORRESPONDANT (10 février 1884). *H. Welschinger.* — Le comité de salut public et la Comédie française. — Article nourri qui révèle bien des vicissitudes curieuses à connaître. Les opinions trop modérées des artistes de la Comédie française les faisaient attaquer journellement par les gazettes révolutionnaires. Quelques-uns furent même emprisonnés. La salle fut fermée à la suite d'une représentation de la *Paméla*, de François de

Neufchâteau. Le théâtre rouvrit ses portes le 20 ventôse an III, et eut pour noms successifs : théâtre de la Nation, théâtre du Peuple, théâtre de l'Egalité. Il fut reconstitué sur des bases moins éphémères en l'an VII. Les documents mis en œuvre sont originaux : M. Welschinger en a tiré le meilleur parti.

Idem (25 mars 1884). Bon article de M. *de Lescure*. — La comtesse Pauline de Beaumont, jugée par M. A. Bardoux.

Courrier de l'Art (Paris, Rouam, 22 février 1884). *Edmond Bonnaffé*. — Article plein d'humour et de bon sens sur la citoyenne Chezi-Quevanne, artiste peintre, qui, le 25 avril 1796, demandait la chaire de professeur de dessin à l'École centrale de Chartres, qu'on lui avait refusée à cause de son sexe.

Courrier de Bretagne, journal de Lorient, a publié, en mars 1884, une suite de curieux feuilletons sur les « prisons et détenus de l'an II de la « République dans les départements placés sur la rive droite de la Loire. » Feuilletons remplis d'enseignements et dus à la plume érudite de M. A. du Châtellier.

Gazette des Beaux-Arts (Paris, 1er février 1884). *Henry de Chennevières*. — L'exposition de l'art du XVIIIe siècle,

La Gazette de France (13 janvier 1884). — Louis XVII, par M. de Godlewski.

Le Monde (9 février 1884). — Louis XVII, par M. de Bouviller.

Nouvelle Revue (Paris, 1er mars 1884). *Georges Duplessis*. — La vie parisienne en 1780. Étude monotone, presque entièrement empruntée au tableau de Paris, de Mercier. Je ne vois pas bien l'utilité de donner une édition aussi abrégée de Mercier. Mercier est dans toutes les bibliothèques, et on le consultera toujours de préférence à M. Duplessis.

Patrie (23 janvier-7 février 1884). — M. du Châtellier a publié en *Variétés* dans ce journal vingt curieuses lettres de Guermeur, député à la Convention, et a fait précéder cette publication d'une notice biographique qu'il faut lire.

La République française (5 décembre 1883). — Doléances de M. de Paris, en 1793, par Marcellus.

Revue alsacienne (Paris et Nancy, avril 1884). *Ed. Schuré*. — Les volontaires de 1792 (extrait d'un récent volume intitulé : « Légende de l'Alsace »).

Revue de l'Art français ancien et moderne (Paris, mars 1884). — Document communiqué par M. Célestin Port, archiviste de Maine-et-Loire, et intitulé : *Requête du citoyen peintre Jean-François Bérot*, né à Paris, paroisse de Saint-Paul, aux citoyens représentants (30 vendémiaire an III). Il s'intitule ex-membre du comité révolutionnaire de Saumur, et demeure rue Epurée, ci-devant du Temple, à Saumur. La revue appelle l'attention des critiques sur ce Jean-François Bérot, dont le nom ne se trouve mentionné dans aucune biographie générale à la Révolution.

Revue de Béarn, Navarre et Lannes (Pau et Paris, 1er trimestre 1884). *Louis Batcave*. — Une aventure du maire d'Orthez au XVIIIe siècle.

Raconté d'après les archives municipales, cet épisode, de l'année 1780,

montre quelles étaient les relations d'une municipalité avec le pouvoir central au moment où allait éclater le mouvement révolutionnaire. Un jour, l'on fit un grand charivari et on organisa un cortège pour ridiculiser les baillis, représentés par des mannequins à longue robe, que l'on jeta au milieu d'un feu de joie allumé sur la place Gassion. Sous ces dehors burlesques, comme le dit fort bien M. B., il faut voir le parti pris d'hostilité contre la Royauté, prélude inquiétant de la Révolution prochaine.

Revue bourbonnaise (Moulins, 15 février 1884). — Lettre de Louis XVI accordant à la directrice des théâtres de Moulins et de Nevers le bénéfice de cession de biens par lequel elle obtient l'assurance de n'être pas emprisonnée pour des dettes contractées en 1785. (Curieux pour l'histoire du théâtre à la fin du siècle dernier.)

Revue de Bretagne et de Vendée (Nantes, janvier 1884). *Amb. Caradec.* — La Révolution en Bretagne : Prieur de la Marne et Jullien de la Drôme à Vannes (novembre 1793).

Trop court résumé qui nous fait espérer, de l'ancien président du tribunal de Vannes, un travail plus complet sur le même sujet.

N° de février 1884. *Alf. Lallié.* — Les prisons de Nantes pendant la Révolution. Continuation d'une étude très complète et très consciencieuse dont nous avons déjà parlé.

L'auteur examine la situation des prisons de Nantes après le 7 messidor, et ajoute quelques notes très importantes.

N° de mars 1884. *Fr. Lefeuvre.* — Souvenirs de Nantes pendant la Révolution *(suite)*. Sans avoir la portée des travaux de M. Lallié, ces souvenirs, fort agréablement écrits, sont bons à relire et à méditer.

Une cocarde (18 octobre 1793) ; poésie de M. Emile Grimaud.

N° d'avril 1884. *A. du Châtellier.* — Quelques journées de la première république dans les départements bretons. — Le savant correspondant de l'Institut explore une à une toutes les archives de Bretagne ; les notes qu'il y recueille sont toujours bien choisies. Ici, ce sont celles du village de Kernuz qui lui ont fourni les moyens de nous raconter le désordre et la confusion qui régnaient alors à l'état permanent.

Revue critique d'histoire et de littérature (Paris, Leroux, 3 mars 1884), p. 194-197. *L. Marillier.* — Lettres inédites (février 1792) de Lanthenas, médecin, député à la Convention, et de Roland.

On fait aujourd'hui un étrange abus du mot inédit. L'éditeur avoue lui-même qu'il extrait ces deux lettres d'une brochure intitulée : *Bases fondamentales de l'instruction publique et de toute constitution libre.* De l'imprimerie du Cercle social, à Paris, l'an deuxième de la République ; ces lettres sont d'ailleurs curieuses.

Idem (14 avril 1884). — Deux lettres intimes de M. et Mme Roland, avant leur mariage. L'éditeur est le même que précédemment. Il ne nous dit plus cette fois dans quel imprimé il puise ses documents inédits.

Revue historique (Paris, janvier-février 1884). *H. Adams.* — Napoléon Ier et Saint-Domingue. Série de lettres inédites, émanées principalement de Leclerc (du 18 brumaire à octobre 1802), qui peuvent sur

beaucoup de points compléter l'histoire de Thiers. Les archives du ministère de la marine ont fourni presque tous ces documents, du plus haut intérêt historique.

Idem (mars-avril 1884.)

Idem (mai-juin 1884). *Jules Flammermont.* — Les papiers de Soulavie. M. F. a résumé là tout ce que l'on sait sur ce fameux entrepreneur de collections, qui voulut trop entreprendre et dont les projets échouèrent successivement. Après avoir été ministre résident de la République à Genève (2 fructidor an II), il fut arrêté le 7 vendémiaire an III, par ordre du Comité de Salut public, sa maison fut pillée, et les réclamations d'indemnité se poursuivirent longtemps. Mais l'on sait surtout qu'il ne cessa de fabriquer des mémoires apocryphes. Quelques faits inédits viennent augmenter l'intérêt de ce trop court mémoire.

Revue politique et littéraire (Paris, 3e année, 2me semestre). N° 12. *G. de Nouvion.* — Quelques lettres inédites de Talleyrand à Champagny, de l'an X à l'an XII.

Revue des questions historiques (Paris, 1er janvier 1884). *Denys d'Aussy.* — Un plan de religion civile en 1797. Le rapporteur était J.-B. Leclerc, ancien conventionnel, qui se déclarait contre le projet Cambacérès. A travers sa phraséologie creuse, on peut remarquer la condamnation involontaire des résultats obtenus par la politique jacobine. Il passe en revue, sans commentaires (séance du 17 brumaire an VI), les diverses cérémonies relatives à la naissance, au mariage, au divorce et à la sépulture, dont le projet de loi nous donne les très bizarres formules. Les textes, dont nous devons l'heureux rapprochement à M. Denys d'Aussy, ne laissent pas que de nous faire faire bien des comparaisons.

Idem (avril 1884). *Ern. Allain.* — L'œuvre scolaire de la Révolution: l'École normale de l'an III. — A l'aide d'une parfaite impartialité et grâce à une connaissance approfondie des sources, M. l'abbé E. Allain résume, avec grande précision, toutes les questions que se posa la Convention à propos de la création de l'École normale. Les mesures préparatoires furent vivement exécutées; la loi fut votée le 9 brumaire, et l'inauguration eut lieu le 1er pluviôse, dans le Muséum d'histoire naturelle. Cette tentative d'organisation, qui fut un insuccès absolu pour la Convention, avait été insuffisamment étudiée et trop hâtivement conduite.

Idem (avril 1784). *Victor Pierre.* — La persécution religieuse en Belgique après fructidor. — M. Pierre continue ses belles études sur la déportation. Aujourd'hui, à l'aide de chiffres toujours éloquents et de documents puisés aux Archives de la guerre et aux Archives nationales, il nous initie aux nombreuses insurrections du territoire belge. Éteinte dans un endroit, la révolte reprenait dans un autre, jusqu'à ce que l'insurrection devînt générale, le 20 octobre 1798. Les rapports officiels disent que: « Les « prêtres de Sambre-et-Meuse troublent la tranquillité publique par leur « conduite contre-révolutionnaire: ils emploient tous leurs moyens pour « faire de ce département une nouvelle Vendée. » Il fallut le 18 brumaire pour rapatrier les déportés et délivrer les détenus.

M. V. Pierre nous prouve en cet article que son talent d'écrivain égale son talent d'orateur que nous avons déjà constaté.

SEMAINE MUSICALE DE LILLE (décembre, mars 1884). — M. Léon Lefebvre continue sa série de publication de notes inédites pour servir à l'histoire de la musique à Lille. La période révolutionnaire de l'histoire du « théâtre de Lille sous les divers gouvernements » est fort bien étudiée. Nous souhaitons vivement voir ce travail faire l'objet d'une brochure, toujours plus facile à consulter que des articles épars dans un journal de province.

Rappelons en même temps que nous devons à M. Léon Lefebvre la récente réimpression des *livrets des salons de Lille* (1773-1788), qui forment une page curieuse de l'histoire de l'art provincial dans les dernières années du XVIIIe siècle. L'introduction est fort instructive.

ARCHÆOLOGIA CAMBRENSIS (Londres, octobre 1883). — P. 311-325. Notice sur l'essai de débarquement des troupes françaises à Fishguard, au comté de Pembroke (pays de Galles), le 21 février 1797.

Travail important et rédigé d'après des documents locaux.

REVUE GÉNÉRALE (Bruxelles, janvier et février 1884). — *P. de Decker.* — Les œuvres d'art enlevées à la Belgique par la Révolution, et rendues en 1815. L'auteur de ces deux articles, membre du parlement belge, a donné de nombreuses indications qui pourraient servir à l'histoire de nos déprédations à l'étranger. Il a ainsi répondu, très bien je crois, aux questions proposées par M. Ch. Piot à l'Académie de Belgique. Le rapport de M. Piot et les articles de M. de Decker sont désormais inséparables. La liste des tableaux enlevés, qu'il donne en terminant, est-elle complète ? Nous ne le pensons pas. Elle est pourtant fort longue.

Idem (mars 1883). — Les suspects en France (1793-1883).

ACTES DE LA SOCIÉTÉ JURASSIENNE D'ÉMULATION (Porrentruy, 1883). — Notice sur la Révolution dans l'ancien évêché de Bâle d'après un témoin oculaire.

STEIERMA'RKISCHE GESCHICHTSBLA'TTER (Graz, 3me année, 4e fascicule). — P. 216-221. Lafayette en Autriche.

Document inédit concernant les deux généraux français, La Fayette et La Tour-Maubourg pendant leur séjour en Autriche. Il est intitulé : *Bericht über Unterbringung, Haltung, und Verpflegung des marquis de Lafayette und der Seinen auf der Festung Olmütz* (1797). L'original se trouve chez un particulier, dont on a cru devoir taire le nom.

GIORNALE LIGUSTICO DI ARCHEOLOGIA, STORIA E LETTERATURA (Gênes, mai-juin 1883). — P. 222-228. *E. Greppi.* La neutralité de Gênes pendant les guerres de la Révolution française. — Etude courte, mais substantielle, qui s'appuie sur des documents contemporains et sur les relations des ambassadeurs étrangers. A consulter pour l'histoire diplomatique des années 1794 et 1795.

RASSEGNA NAZIONALE (Firenze, avril-juin 1883). — *Cesare Cantu.* Roma e il governo italo-franco dal 1796 al 1815. — Belle page d'histoire qui s'appuie sur de nombreux textes inédits.

ANECDOTES ET NOTIONS

Le courage des révolutionnaires. — Les émeutiers savaient, à n'en pouvoir douter, qu'il y avait ordre de les ménager et de ne pas se défendre. Aussi allaient-ils hardiment de l'avant jusqu'au moment où ils apprenaient que l'ordre était changé.

A Metz, les troupes passèrent trois ou quatre jours et autant de nuits sur la place publique, accablées de pierres et de boue. Le marquis de Bouillé, qui commandait alors, ne voulut prendre sur lui de donner des ordres que le quatrième jour, et dès qu'il fut connu dans la ville qu'il les avait donnés, la populace se dispersa.

(La Tocnaye.)

Le maréchal Luckner. — Le général Luckner, en arrivant à Grenoble, fut à la municipalité et voulut recevoir d'elle ses pouvoirs ; il fut ensuite faire ses visites à tous les membres séparément ; il fut aussi visiter les différents officiers de la milice nationale avec son fidèle commandant en second, Février, un général de nouvelle fabrique. Il distribua de l'argent aux soldats et les fit chanter avec la populace, sous ses fenêtres, le fameux air : *Ça ira*. En un mot, les honnêtes gens étaient alarmés avec juste raison, craignant quelque tumulte ; mais heureusement les prévenances mêmes que le général fit au peuple les en garantit par leurs excès. Comme la populace et les soldats n'étaient point accoutumés à tant de coups de chapeau ni de politesse, le premier jour cela leur fit le plus grand plaisir, le second cela leur fut presque indifférent et les suivants attirèrent leur mépris sur le vieux général et sa sequelle.

(La Tocnaye.)

Le marquis de Bouillé a Metz. — Quelques femmes ivres arrêtèrent le marquis de Bouillé un de ces jours au milieu de la rue, et lui crièrent, comme à Paris : Du pain ! du pain ! Il tira un écu de dix francs de sa poche et leur dit d'aller en acheter. — Oui, dit une des furies, elle servira à acheter une corde pour te pendre.

(La Tocnaye.)

BAILLY

LES NOCES D'UN JACOBIN

EXTRAIT DU JOURNAL DE NICOLAS CEYRAT *.

PRIMIDI, 1er THERMIDOR, L'AN DEUXIÈME

(MERCREDI 23 JUILLET 1794, *vieux style.*)

1 heure.

La réunion de quinze compagnons, jeunes, sans-culottes, purs et vertueux, étoit bien plus difficile encore à arranger que le détail du repas.

En voyant quel empire absolu nous autres jacobins nous exerçons sur la France entière, et avec quelle rigueur républicaine nous forçons Paris à se tenir dans l'attitude d'un peuple libre qui s'est levé tout entier pour la Montagne, la postérité ne voudra pas croire à notre petit nombre.

Chacun sait bien, quoique ce soit un crime évident de le dire, que Paris est une ville essentiellement royaliste. Toutes les femmes, notamment, le sont, excepté quelques jeunes citoyennes élevées, comme l'aimable Éléonore, par un père, zélé franc-maçon; excepté encore quelques autres dont les amans sont les parens ou amis des hommes de la Montagne; excepté surtout les bonnes patriotes, dont l'âme est plus élevée que la position sociale, qui entretiennent la flamme civique des chiffonniers, des forts de la Halle, des vuidangeurs, des commissionnaires, des joueurs de biribi, des déserteurs, des contrebandiers, des échappés de prison, soit en partageant leur sensibilité naturelle dans les cabarets des fauxbourgs, soit en suivant les séances du Tribunal révolutionnaire, soit en escortant les chars de la justice du peuple, et en applaudissant chaque fois que le Vengeur de la liberté fait tomber une tête d'aristocrate. L'intègre Maximilien a fort justement dit que, lors de la glorieuse journée du 10 Août, il n'y avoit pas dix républicains sérieux dans la capitale.

Nous, nous savons que, en ce moment-ci, au moment de notre plus grand triomphe, nous ne sommes pas plus de 3.000 jacobins

* Voir la livraison de juillet 1884.

dans Paris et que c'est nous, nous glorieux Trois mille, qui soutenons seuls l'édifice de la Révolution. Nous avions souvent fait nos calculs. Nous étions arrivés à connoître exactement que, dans la jeunesse parisienne, il y a 45.000 contre-révolutionnaires, de ceux que l'on nomme les *muscadins* et que l'on commence à appeler les *petits-maîtres,* les *adonis,* les *éduqués,* les *élégans*, et dont un certain nombre sont des réfractaires qui n'ont pas voulu aller se battre contre les brigands de la Vendée; 20.000 d'entre eux sont des fils de propriétaires, les 25.000 autres, des commis, des marchands, des employés d'administration ou de commerce, de jeunes ouvriers, des clercs de notaire ou d'huissiers, des pharmaciens, des employés d'hôpitaux.

Ces jeunes gens sont vigoureux et braves. Comment, malgré leur hostilité, sommes-nous arrivés à ranger tout Paris, toute la France, dans l'attitude humble d'un troupeau de moutons? Cela est dû évidemment aux prestiges du Génie de la Liberté. La Société-Mère a toujours eu soin, d'ailleurs, de tenir dans Paris une population flottante qui se compose de tout ce qui est vertueux dans les environs de la capitale, à trente lieues à la ronde. Cette armée, qui ne comprend que des gens déterminés, à qui la vue du sang est familière, est toujours sous notre main, aussi bien que les hommes qui, dans les fauxbourgs parisiens, sont délivrés du joug de la superstition et des hypocrisies morales de l'Ancien Régime.

Nos 3.000 jacobins ne sont pas tous des jeunes gens, tant s'en faut. Ils n'en comptent pas un dixième. Parmi ces jeunes jacobins, les uns sont d'une vertu si austère, qu'une plaisanterie un peu riante peut exciter leurs soupçons et les pousser à dénoncer leurs plus chers amis. Les autres ont gardé de la lecture du *Père Duchesne* un langage qu'il est permis de blâmer, aujourd'hui que l'infâme Hébert a reçu la punition de son hypocrisie ; langage, du reste, qui devient à la fin fatigant, obscur et *alambiqué* dans sa grossièreté. D'autres sont ornés plutôt des dons du cœur et du civisme que des attributs de l'intelligence. D'autres encore, très influens, et nés dans la classe respectable et pure, mais un peu grossière, de la populace, sont ivrognes, gloutons, sales, querelleurs, et j'eusse craint qu'ils n'emportassent, avec cette ignorance coupable où les a laissés l'astucieuse politique des rois, sur les devoirs les plus élémentaires de la propriété, qu'ils n'emportassent, dis-je, l'argenterie de Février et les restes des plats.

Il étoit donc difficile de réunir une quinzaine de jeunes jacobins

avec qui on pût se rencontrer, sans trop de crainte d'être dénoncé ou trahi, et avec l'espérance de jouir de tous les agrémens de l'esprit, du cœur et de la conversation. J'y parvins pourtant.

J'ai engagé avant tout le meilleur de mes amis, LESUR, jeune et beau, rempli du noble enthousiasme de la liberté, et qui vient d'avoir, en frimaire dernier, avec sa pièce : *la Veuve du Républicain ou le Calomniateur,* un succès qui le place au-dessus des Regnard, des Destouches, des Chabanon, du grand Molière lui-même. Car ce seroit blasphémer de supposer qu'un génie, si bien doué qu'il soit, mais élevé au milieu de l'air empesté de la tyrannie, puisse l'emporter sur un esprit enivré par le souffle ardent du sans-culottisme. C'est le plus chéri de mes amis, et j'ai fait partager mon attachement pour lui à mon adorée. Son génie, son succès, sa beauté et son enthousiasme ont ravi l'âme enchanteresse de la charmante Eléonore. Celle-ci, élevée, comme le dit son vénérable père, loin de la tartuferie de la morale chrétienne, dans la lumière de la franc-maçonnerie, a toujours montré à mon ami les mêmes grâces qu'à moi-même. Elle a exigé de moi la promesse qu'il continueroit de vivre avec moi, en bon frère républicain, après mon mariage et, comme il n'est point riche, qu'il auroit chez nous son couvert et son lit.

Un autre de mes convives est le citoyen LA TOUR-LA MONTAGNE, le plus instruit de tous les espions du comité de Salut public. Il a notre estime plus que notre amitié. Nous approuvons les services qu'il rend à la Liberté par ses dénonciations. Mais si ce n'étoit un crime d'accuser un bon Jacobin de manquer à la Fraternité, je dirois qu'il est envieux de Lesur.

Il étoit médecin. Il avoit même été choisi, comme aide-major, par les patriotes quand ils allèrent, en 1790, mettre à la raison les aristocrates de Montauban. Il a composé une scène patriotique : *Le Montagnard et le Fédéraliste,* qu'il dédia aux Jacobins de Paris, et qui avoit été bien accueillie par le comité de Correspondance de la Société. Mais il n'a pas encore pu faire représenter cette scène ; et il cite parfois, d'une façon sardonique, les vers de Lesur qui non seulement a pu faire représenter sa pièce, mais qui l'a fait avec un succès qui a ravi tous les sans-culottes.

La Tour a également une grande admiration pour l'aimable Eléonore, je pourrois même dire une admiration jalouse et qui faillit troubler mon amour et mon amitié. La vertueuse fille de l'austère Panche, élevée, comme il le dit lui-même, et comme je l'ai déjà

noté dans ces pages, avec la liberté de l'éducation maçonnique, se promène fréquemment seule ou avec des jeunes gens. La Tour, qui est, par les généreux devoirs de son état, obligé de courir les rues, m'avertit, au milieu de messidor, qu'il l'avoit rencontrée, avec Lesur, le plus cher de mes amis, dans des endroits solitaires où ne vont guère que des couples bien épris.

Mon ami étoit pur, quant à soupçonner ma vertueuse fiancée, ce seroit un crime. Lesur s'indigna.

— Comment, me dit-il, peux-tu, sans blasphémer, soupçonner un républicain d'être capable de manquer aux devoirs sacrés de l'amitié, comme s'il étoit un vil esclave empanaché de la cour des rois?

Je ne lui permis pas de continuer. Alors mon ami me confia, sous le sceau du secret, que la belle qu'il courtisoit et avec qui il se trouvoit alors dans les bosquets, où La Tour avoit cru l'apercevoir avec l'incomparable Éléonore, étoit la célèbre actrice de l'Opéra-Comique, la citoyenne Crétu, dont la gentillesse a remplacé les vigoureux attraits des Aubry et des Maillard dans l'admiration des jeunes sans-culottes.

J'ai invité ensuite Le Jeune, le secrétaire de Saint-Just. C'est un aimable et singulier garçon. Il a horreur de son protecteur, tant celui-ci est dur et insolent avec lui. Saint-Just connoît cette haine, il l'a fait naître exprès, à ce que je crois, car je lui ai entendu dire que ni l'amitié ni l'amour ne procurent la fidélité et que la crainte seule peut rendre les serviteurs dévoués. Il faut reconnoître qu'il pourroit avoir raison, et que Le Jeune qui le hait lui est dévoué comme un chien à son maître.

Il tremble rien qu'en prononçant son nom. Mais quand il oublie son terrible patron, il est aimable compagnon et brave. Il n'a qu'un défaut : il est détesté de l'aimable Eléonore. Il ne croit pas à la vertu des femmes. Il ajoute, du reste, qu'elles n'en ont pas besoin, et que la vertu, la pudeur, la modestie, la chasteté sont des inventions de la féodalité, destinées à jouer le même rôle que les eunuques chez les Turcs. Il dit gaiement : La pudeur, c'est le sérail des chrétiens. Il adore Molière. Il ne veut pas croire que Lesur le fera oublier. Il récite de temps en temps des passages de Sganarelle. Il dit que c'est pour m'ouvrir les yeux.

Il n'est pas mieux aimé de mon vénérable beau-père. Avec Charles La Bussière, le mystificateur, et Barré, le fondateur du Vaudeville, il fait sur les signes et langage maçonniques des plaisanteries où il est impossible de ne pas se tordre de rire. L'austère Panche en

devient vert, il s'essuie violemment le front et prend le lit pour plusieurs jours. Il n'ose d'ailleurs pas protester autrement. Car, quoiqu'il soit prêt à donner sa vie pour ne pas perdre son titre de vénérable de loge, quoiqu'il ait pour la franc maçonnerie autant de dévotion qu'une vieille femme pour les images de saint Tolentin — et c'est ce fanatisme bouffon, propre à tous les francs-maçons, qui m'en a éloigné — pourtant il n'ose rien dire devant Le Jeune, tant le secrétaire d'un membre du comité de Salut public est un être sacré aux yeux de tout vertueux républicain.

J'avois décidé d'abord d'inviter ce CHARLES LABUSSIÈRE ; car s'il est fatigant avec ses mystifications continuelles, il a bien de l'esprit. Mais comme Le Jeune à qui j'en parlai m'a paru accueillir froidement cette ouverture, j'en ai conclu que Labussière étoit devenu suspect et qu'il falloit l'abandonner tout à plat.

Le médecin GUÉRIN — que j'ai de graves raisons de croire le directeur des espions du bureau de police au comité de Salut public, et l'homme de confiance de l'incomparable Maximilien — m'a dit que je ne devois pas rompre entièrement avec Charles Labussière, car il n'est pas exactement suspect : seulement il remplit mal ses fonctions d'employé du bureau des Prisons, au comité de Salut public ; et ses allures ont frappé Le Jeune, comme Saint-Just, par quelque chose de fiévreux. Il ne faut pas que les bons sans-culottes le quittent brusquement, cela le mettroit en défiance et empêcheroit qu'on ne le saisisse la main au milieu de ses trames, s'il en ourdit. Guérin m'engagea toutefois à ne pas l'inviter, d'abord il n'accepteroit pas, étant à ce moment fort tourmenté dans ses amours.

Pour lui, Guérin, que j'invitai, bien qu'il soit beaucoup plus âgé que nous, il me remercia poliment en me priant de l'excuser s'il n'arrive que fort tard ou pas du tout.

Je n'insistai pas. Je devinai qu'il doit avoir en ce moment bien du tracas pour diriger le bataillon sacré des citoyens dévoués qui emploient l'arme de l'espionnage pour sauver la Révolution.

Je dois reconnoître, en effet, qu'il court parmi nous, bons jacobins, des bruits sourds qui nous tourmentent, comme nous avons été tourmentés quand on a commencé à parler, en ventôse, de la trahison d'Hébert et de Ronsin, et au commencement du mois suivant, des conspirations de Danton et du Procureur général de la Lanterne. Il est bien difficile, en effet, de savoir, du même coup, qui a raison de ceux qui accusent ou de ceux qui sont accusés, puisque les uns et les autres ont donné les mêmes gages à la Révolution.

Aussi jusqu'à ce que la guillotine ait prononcé, on ne doit rien penser, et surtout ne rien dire.

Pourtant, on raconte à mi-voix au comité de Correspondance de la Société-mère, dans les cabarets des alentours de la place de Grève, rues du Mouton, de la Tannerie, de la Vannerie, où se réunissent les membres de la Commune, dans les réunions secrètes des comités révolutionnaires des sections, partout, enfin, où le pur amour du sans-culottisme l'emporte sur l'égoïsme, on raconte que la discorde agite ses torches dans les flancs de la sainte Montagne et jusque dans le sein même du sanctuaire sacré de la Patrie, au comité de Salut public.

Pour moi, confiant dans la vertu divine de la Liberté et sachant que, par le seul mouvement de *rotation* de la Révolution, toutes les têtes coupables doivent passer sous le niveau national, je suis indifférent à ces bruits. Je me contente d'avoir des amis dans les divers camps, afin de n'être pas écrasé sous la roue de la Fortune, de quelque côté qu'elle vienne à tourner. Mais l'austère Panche est bien malheureux. Il répète cent fois le jour : « Pourquoi changer, puisque nous sommes les maîtres, nous autres sans-culottes et maçons ! Quels meilleurs républicains peut-on trouver pour diriger les destinées de la France et de l'humanité ! »

On ne sait pas exactement de quoi il est question. Le jeune Duplay, qui est étourdi et bavard, — et c'est lui qui m'a indiqué La Tour et Guérin comme des *observateurs de l'esprit public*, — m'a déclaré que l'Incorruptible est mécontent du comité de Sûreté générale et qu'il le montrera bientôt. Il n'en sait pas davantage.

Vilate — c'est Sempronius Gracchus que je dois dire — m'a confié également, car il n'est guère moins bavard que le jeune Duplay, que son patron Barère montre quelque agitation.

Cela me décida à inviter et Duplay et Sempronius, ne sachant pas, dis-je, de quel côté la Fortune se déclareroit.

Ce jeune Duplay est considéré, parmi nous, comme l'enfant gâté de Robespierre qui lui permet ce qui coûteroit la tête à tout autre. Ce morveux passe ses jours à harceler ses vertueuses cousines et surtout la vénérable citoyenne Duplay, sa tante, qu'il nomme effrontément la *reine mère*. Il raconte sur les relations de l'une de ses cousines, Éléonore, avec l'Incorruptible, des détails qui font trembler les auditeurs, car on sait que le citoyen éminemment austère et bienfaisant ne pardonne pas à ceux qui les ont entendus. Mais que faire ? Ce jeune citoyen menace les gens qui lui battent froid de les

dénoncer à son beau-cousin, — comme il dit tout ouvertement. — Il faut donc non seulement subir sa compagnie, mais lui faire fête. Il faut l'entendre, sans protester, donner à sa cousine le surnom qui coûtera la vie à Dubois-Crancé, son inventeur, le surnom de Cornélie Copeau.

— Un surnom bien trouvé, dit le jeune Duplay, car ma cousine Éléonore, depuis qu'elle a l'honneur de bassiner le lit de Robespierre, est devenue fière comme une impératrice romaine, tout en gardant le langage d'une fille de menuisier, qu'elle est.

Il ne sort pas de ces conversations-là, qui donnent la fièvre à l'austère Panche, lequel ne peut l'apercevoir sans s'essuyer le front.

Ce morveux effronté fait une cour ardente à mon Éléonore, qui sourit de ses paroles obscènes. Elle me dit que c'est dans l'intérêt de nos futurs enfans dont ce petit bavard sera peut-être un jour le maître tout-puissant. Cette considération m'empêche de donner des pichenettes à ce polisson; et je l'ai engagé à dîner; mais en me promettant d'abuser de son esprit fanfaron pour le faire boire à l'allemande dès le début et de le jeter sous la table.

Pour Sempronius, c'est une bonne connoissance à avoir. Son titre de juré du Tribunal révolutionnaire éblouit les forts, épouvante les tièdes. Il est expédient d'en garder quelques-uns dans son intimité pour faire taire les envieux. D'ailleurs, Vilate est un homme riant, enthousiaste de la liberté, franc luron, spirituel, point méchant. Il n'a qu'un défaut: il a tellement peur qu'on ne lui rappelle qu'il a appartenu à cette caste perverse d'imposteurs, dont une insatiable cupidité alimente les fureurs contre-révolutionnaires, — j'ai nommé les prêtres, — qu'il est capable d'oublier sa sensibilité naturelle. Sans doute je ne l'ai pas repris quand je lui ai entendu dire qu'il n'a jamais écouté un mot de ce qu'un accusé peut dire pour sa défense, car il est évident que quand les augustes comités envoient un être devant le Tribunal révolutionnaire, c'est que la disparition de cet être, innocent ou coupable, importe au salut de la patrie, dont ils connaissent mieux que nous les nécessités. Mais quand j'ai entendu dire à Sempronius qu'il n'a jamais mieux dîné qu'avec une cuisse d'aristocrate, j'ai vu que je ne suis pas à la hauteur de cette héroïque ivresse de l'amour de la liberté et ce repas ne m'a point fait envie.

J'ai une grande amitié pour un des secrétaires du comité de Salut public, Dominique Demerville. On dit bien que c'est un ci-devant, et je suis tenté de le croire, à voir avec quelle peine il

prend les manières brusques, arrogantes, qui conviennent à un brave sans-culotte. Mais comme j'ai moi-même de la peine à perdre les habitudes de cette lâche politesse que l'Ancien Régime mettoit si haut, dans son avilissement, je n'en veux pas trop au citoyen Demerville. En outre, il est le conseiller de Barère, et je lui ai demandé la promesse de faire honneur à mon dîner.

Le citoyen Barré, à la fois directeur, auteur et acteur, comme l'auteur du *Tartufe*, n'est peut-être pas un sans-culotte magnanime. Il lui reste quelques préjugés du temps qu'il étoit greffier du Parlement. Mais il les rachète bien. Il est toujours de si belle humeur! *L'Heureuse Déesse* qu'il a composée en compagnie de Leger et de Rosière, et fait représenter au mois de brumaire, à son théâtre du Vaudeville, est si plein de sensibilité patriotique, que je crus pouvoir l'inviter.

Il est, du reste, lui aussi, persuadé de ce quelque chose d'achevé, comme dit le lâche Bossuet, que le sans-culottisme donne à la nature humaine. C'est dans la pièce que je viens de citer qu'il chante ainsi les républicains :

A vos yeux on va retracer
Quelques faits de patriotisme.
L'auteur met à les esquisser
Bien moins d'esprit que de civisme.
Vous verrez bien si son pinceau
A la ressemblance est fidèle :
Chacun de vous pour le portrait
Au peintre a servi de modèle.

C'est, d'ailleurs, l'usage ; et toute pièce qui ne débute pas par chanter les louanges du magnanime peuple de Paris est mal reçue et risque d'envoyer son auteur en prison. Le peuple n'est-il pas souverain, et ne peut-on pas le flatter? On flattoit bien les tyrans couronnés !

Maugas, secrétaire de l'assemblée générale de notre section Mutius ; Pierre-Jean Audouin, illustre poète et journaliste, membre de la Convention, jadis électeur de la section, connu sous le nom de *Sapeur des Carmes*, fils de Pierre Audouin, parfumeur dans la rue Révolutionnaire, ci-devant Petit-Bourbon ; — la postérité n'oubliera jamais les vers qu'il consacra au divin Marat — ; Guérin, secrétaire-greffier de la police et parent du célèbre médecin Guérin,

dont je parlois plus haut, étoient mes voisins et amis d'enfance. Ils étoient des purs et des solides, et invités d'avance.

Je désirois avoir à mon festin les jeunes gens qui brillent dans chacune des positions que les sans-culottes occupent à la tête du gouvernement, et dont l'amitié peut m'aider à utiliser mes talens au service de la République. J'avois rencontré plusieurs fois chez mon oncle Joachim, qui est un père pour moi, VINCENT, le secrétaire d'Hanriot. C'est à lui qu'on doit les proclamations que signe le général de la garde nationale et qui produisent tant d'effet sur les canonniers, à cause de leur simplicité et de leur bonhomie, si chère aux hommes purs.

Je l'invitai, ainsi que PAYAN le jeune, le frère de l'agent national. Celui-ci ne put me faire une promesse formelle d'accepter, et sur mon insistance, il m'apprit, après quelque hésitation, qu'il devoit déménager l'appartement que son frère occupe au Petit-Luxembourg. Il me semble, en effet, qu'il empaquetoit l'argenterie. Je ne pus me retenir de penser qu'il cherchoit à mettre à l'abri les trésors que son frère, disoit-on, a été assez courageux pour conquérir sur les aristocrates. Mais je chassai cette imagination blasphématoire, non que je lui en voulusse de s'être enrichi aux dépens des ennemis de la patrie, mais la fraternité l'obligeroit à me mettre sur mes gardes, moi qui suis un si bon jacobin.

Il ne me restoit que deux places. Mon beau-père m'en avoit demandé une pour François MALBESTE CHAMPESTOIS, qui est le fils de son ami le vice-président du tribunal criminel, magistrat estimé pour la façon républicaine dont il tient, en faveur des sans-culottes, la balance de Thémis. L'autre étoit destinée, de toute nécessité, à mon vieux camarade QUINCY, neveu du brave Giaud, et adjudant général de la première légion de la garde nationale.

Le brave Quincy ! J'ai été élevé avec lui. Nous demeurions porte à porte, Cour des Fontaines au Luxembourg. Il est bon et féroce comme tous les gens qui ont le poil de Judas. Il ne sait pas bien lui-même s'il est ou non Jacobin. Il ne cherche que plaie et bosse, et comme ce sont les jacobins qui sont en possession d'assommer leurs ennemis, il passe pour jacobin. Il s'étoit engagé pour combattre les brigands de la Vendée et y récolta cent paires d'oreilles, mais il n'en a pas une seule de femme. On se moque de lui et on le nomme le Chevalier, à cause de son respect pour le beau sexe, même aristocrate. Mais comme il est fort et sans peur, on lui pardonne cela. Bon ivrogne, bon ami, il n'a qu'un défaut : il déteste

l'aimable Eléonore, qui a fait tout ce qu'elle a pu pour l'attendrir. Il disoit en riant que les femmes franches-maçonnes sont uniquement bonnes pour le Grand Turc; ce qui mettoit l'austère Panche en sueur. Il ne le dit plus maintenant, et la sémillante Eléonore ne le lutine plus. Ce qui me comble de joie, bien que Lesur prétende... Mais oublions cette calomnie dictée par une amitié ombrageuse.

Il étoit près de deux heures quand j'eus ainsi arrangé cette réunion de frères, la fine fleur de la France nouvelle, réunis pour célébrer les plus riches dons de Comus, en dépit des efforts des despotes coalisés. Je présentai cette idée grandiose au citoyen Février et lui recommandai de soigner ce repas solennel, s'il vouloit mériter le titre sacré de frère, empêcher les noirs soupçons de ternir ses dieux Lares, et conserver sa tête rubiconde sur son large abdomen.

Je me rendis ensuite au temple de l'Amour, je veux dire place Sulpice, proche la ci-devant Académie de Vandeuil : c'est là que demeure l'enchanteresse Eléonore.

Je rencontrai chez lui l'austère Panche, en bras de chemise, avec son pantalon d'uniforme qu'il ne quitte jamais. Il suoit à grosses gouttes, parce qu'il venoit d'apprendre que sur 34 accusés qui ont comparu aujourd'hui au Tribunal révolutionnaire, la justice du peuple n'en a condamné à mort que 29. Il est convaincu que cette indulgence antirépublicaine est l'annonce d'un grand danger qui menace le règne des sans-culottes.

Il s'essuya le front en me voyant, car il aime la pureté de mes principes, et ne désespère pas de me voir avec une truelle et un tablier. Il m'a raconté que sur ces 29 scélérats il y a un homme de 81 ans, Magon La Balue, et un de 17, Saint-Pern ; onze femmes, cinq domestiques et deux infâmes calotins. Là-dessus, il nomma sa vénérable épouse, monstre vomi par le Tartare de la superstition, et cela le consola.

Pour l'apaiser complètement, j'offris à sa charmante fille de la mener jusqu'au Palais de Justice et lui assurai que nous arriverions encore à tems pour voir partir les charrettes avec les condamnés. Ma vertueuse fiancée accepta avec empressement, et j'eus la satisfaction de voir l'austère Panche remettre son mouchoir dans sa poche.

4 heures.

Nous arrivâmes au moment où les premières charrettes s'ébranloient. En bons sans-culottes, nous suivîmes cette solennelle proces-

sion de la justice du peuple, le long de la rue Antoine, jusqu'à l'endroit où l'héroïsme de la population parisienne avoit assiégé, pris et abattu le repaire de la tyrannie. Là, nous rencontrâmes quelques couples amoureux et jacobins. Comme nous, ils étoient venus réjouir leurs yeux à ce spectacle de l'aristocratie vaincue et punie de tant de siècles d'assassinats et de crimes.

La journée étoit très chaude, l'air un peu lourd, le soleil très brillant. L'aimable Éléonore appuyoit sur mon bras son bras à demi nu et couvert de mitaines de soie rose. Sa taille souple et sa poitrine, dont Vénus est jalouse, se pressoient contre moi avec le vertueux abandon de la simplicité républicaine, avec cette enivrante coquetterie que ne voile plus l'hypocrisie de l'éducation chrétienne. L'incarnat de la chaleur animoit ses joues rondes, habituellement pâles. Ses beaux yeux bleus, souvent battus et ternis par les langueurs de la passion qu'elle éprouve pour moi, — c'est elle qui le dit, car l'éducation que l'austère Panche lui a donnée ne lui défend pas de s'abandonner aux conseils de notre mère la sainte nature, et de proclamer hautement ses préférences, — ses yeux brilloient d'un éclat éblouissant, et ses cheveux blonds sortoient en boucles fugitives de dessous son coquet bonnet que rehaussoit la cocarde aux trois couleurs de la Liberté.

Pour moi, je ne déparois pas la beauté de ma compagne, et les regards — pour ne point parler de leurs aveux — des aimables sans-culottes Montagnardes, filles des notables de la section, m'avoient appris que mon gilet blanc, mon pantalon à raies roses et ma carmagnole verte à collet rouge, vont bien avec mon teint frais et les longs cheveux blonds qui tombent droit de dessous mon bonnet.

O journée mémorable! Heures trop vite envolées, que ne restâtes-vous fixées sur l'horloge du Tems! Jamais le souvenir de cette promenade ne sortira de ma mémoire que le jour où la Parque cruelle tranchera le fil de mes destinées; et même qui pourroit jurer que toute l'eau du noir Phlégéton suffira pour l'effacer! Qu'est-ce qu'un jeune républicain peut demander de mieux aux dieux immortels qu'une promenade entre une maîtresse digne de l'Empyrée et des charrettes qui mènent au supplice les ennemis de la République? Ces charrettes, c'est l'ombrage de la liberté.

Toutefois, pendant cette enivrante promenade, ma joie n'a pas toujours été sans mélange. Au moment où les charrettes s'ébranloient, en quittant le Palais-de-Justice, je saisis un regard qui

s'échangea entre la belle Éléonore et le plus jeune des aristocrates condamnés. C'étoit un jeune scélérat de 17 ans, ex-noble, ex-Breton, nommé Saint-Pern. Il avoit jeté un regard sur ma belle compagne qui lui avoit souri. Je lui en fis un aimable reproche. Mais elle me désarma en disant, avec la simplicité d'une colombe républicaine, qu'elle lui avoit souri non parce qu'il étoit aristocrate, mais parce qu'il étoit beau.

Mais ce n'est pas cela qui jeta quelque ombre sur mon bonheur. Il me semble que l'esprit public est bas. Ça ne va pas! Le long du chemin je n'entendis que des réflexions tendant à apitoyer les citoyens sur le sort des scélérats condamnés. Malheureusement, ces réflexions furent faites par des femmes, évidemment sans-culottes, et par de braves ouvriers déguenillés; ces hommes et ces femmes étoient à demi ivres : il n'y avoit pas moyen d'attaquer leur civisme et de les faire arrêter, comme mon devoir me le commandoit.

Contre la grille du Palais de Justice, on disoit que ce jeune aristocrate a été condamné pour son père et qu'il n'a pas encore dix-sept ans ; que la loi s'oppose à faire éternuer dans le sac des enfans qui n'ont point cet âge. On disoit qu'il avoit proposé de donner son acte de naissance, mais que le président Dumas n'a point voulu et a dit que vouloir montrer un acte de naissance c'est insulter la République qui sait à quoi s'en tenir, et qu'il étoit un vil conspirateur.

— Pauvre petit homme, dit avec un hoquet une citoyenne qui étoit une habituée du tribunal et dont le nez étoit rongé !

— Mais, lui dis-je avec sévérité, prétendrois-tu, citoyenne, que Dumas puisse se tromper, et vas-tu prendre la défense des ex-nobles contre le président du Tribunal révolutionnaire ?

Elle m'appela carcan, j'ignore pourquoi, et ajouta un mot tellement obscène que la vertueuse Éléonore elle-même, malgré les lumières que l'éducation franc-maçonnique lui a données, ne le comprit pas. Mais je ne m'y arrêtai pas, bien convaincu qu'une bonne patriote, comme son nez l'indique, reconnoîtra, après avoir cuvé son eau-de-vie, que j'ai raison.

Dans la rue Antoine, au coin de la rue Beautreillis, il y avoit un groupe de marchandes des quatre saisons qui avoient quelques salades.

— Tiens, dirent-elles, c'est tous des vieux çà ! Y en a trois qui ont plus de nonante et une dizaine qui ont plus de soixante. Faut ben croire qu'on les a jugés à veuglette, des vieux péteurs de c'te

sorte ! C'te pauve vieille mercerie ! Qu'est-ce que ça pouvoit ben f... contre la nation ?

Je les regardai avec aménité, car il ne faut pas prendre à rebrousse-poil le peuple agacé, à moins d'être le plus fort, et je leur dis en souriant :

— Citoyennes, c'est le contraire des vignes de la Courtille, peu de montre et beaucoup de rapport ! Avec quoi voulez-vous que la patrie soutienne la guerre contre les despotes coalisés, si elle n'a pas de tems en tems à confisquer des biens immenses comme ceux de ces deux vieillards, les banquiers Magon. D'ailleurs, s'ils ont plus de quatre-vingts ans, ils peuvent bien se résigner à mourir pour enrichir la République.

Mais l'orage disposoit mal le bon peuple. Une vieille femme qui avoit le menton noir de tabac injuria l'intéressante Éléonore avec un raisonnement inattendu :

— C'est donc que tu as assassiné ta mère, puisque ton godelureau nous prêche qu'il suffit d'être vieux pour mériter d'être guillotiné ?

Un marchand de vin, escorté d'un grand chien aux yeux rouges, sortit en fureur de sa boutique, en me disant que ce n'étoit pas la peine alors de s'exterminer à travailler, si la République vous guillotinoit pour recueillir ce qu'on avoit amassé.

— Avec ça, conclut-il, que ces charrettes-là amènent les cliens. Ici, Capet ! Eh ! va-t-en, va-t-en, muscadin avec ta muscadine ! et prends garde de te moquer du clocher avant d'être hors du village. Ici, Capet. A la niche, scélérat.

Je compris — et je m'en étonnai — que le peuple de la rue Antoine n'est pas plus désireux de voir passer la justice du peuple que l'ont été les bourgeois égoïstes de la rue Honoré. L'aimable Éléonore, sur qui Capet fixoit, en grondant, ses yeux rouges, m'entraîna. Je me promis toutefois de faire rechercher par Héron si ce marchand de vin ne seroit pas un prêtre déguisé. Le proverbe sur le clocher a excité mes soupçons.

Proche l'emplacement de la Bastille, vis-à-vis la rue du Petit-Musc, à côté du jardin du ci-devant couvent des Frères de la Croix, je vis un rassemblement de manouvriers, *journalistes* et autres petits artisans qui regardoient attentivement passer les charrettes. L'un d'eux s'écria très haut :

— Tu vois bien qu'on se f... de nous ! Quand les condamnés passoient par la rue Honoré, on nous disoit qu'il n'y avoit que des aristocrates, des riches égoïstes, des honnêtes gens, des hommes à

bons mots. Maintenant, vois-tu si on s'en f... assez du peuple. La plupart de ces soi-disant scélérats qu'on mène au vasistas sont des ouvriers, des domestiques, de bons b... comme toi et moi, Lainé ! Je vous dis, tas de c..., que nous y passerons tous ! Et ça pourquoi ? Je vas vous le dire : c'est la faute aux bourgeois, un tas de francs-maçons, qui ont fait la République parce qu'ils n'étoient pas les maîtres sous les tyrans. Pas vrai, Lainé ? La fête de l'Être suprême, c'est ça qui nous fait de belles fesses ! Pas vrai, Lainé ? Je vous dis qu'on nous ramène aux calotins, hein, Lainé ? et si vous n'êtes pas contens, voilà le carrosse — montrant les charrettes — qui vous attend pour vous mener à confesse, tas de j... f...

Il écumoit. Je me préparois à ordonner aux citoyens de saisir cet infâme contre-révolutionnaire. Mais un regard que je jetai sur lui me ferma la bouche. Je le reconnus pour Viare, et à côté de lui Lainé et Hyvert, tous trois membres du comité révolutionnaire de l'Indivisibilité, connus pour leur hébertisme.

Je me promis que, dès le soir même, Guérin seroit averti par une dénonciation anonyme ; ce que je n'omis pas de faire.

Mais je n'oubliai pas une maxime chère à l'austère Panche : « Les républicains étant les plus forts, doivent toujours attaquer un aristocrate, mais ils ne doivent affronter un révolutionnaire que quand celui-ci est bien à bas. »

Or, je sais bien que l'hébertisme est vaincu. Mais il est encore fort. Il a pour lui une partie de la Commune, plusieurs comités révolutionnaires, presque tous les canonniers et quelques membres du comité de Sûreté générale. Le Dantonisme est encore puissant à la Convention. Si ces deux partis s'unissent, au milieu de la lutte que les bruits vagues signalent au sein du comité de Salut public, qui sait s'ils ne deviendroient pas les plus forts !

J'interpellai donc avec la brusque bonhomie d'un vrai sans-culotte le citoyen Viare, et je lui présentai la citoyenne qui lui sourit et dont les dents brillantes adoucirent le monstre couvert d'opprobres. Il lui dit d'une manière rustre :

— Citoyenne, pendant que te v'là ici, veux-tu venir voir la *Vierge* qui fonctionne pour la première fois à la barrière du Trône Renversé ?

Je remerciai avec reconnoissance, en lui disant que nous avions bien des choses à faire avant de nous marier. Il répondit qu'il ne falloit pas tant de choses pour se marier, et il ajouta quelques mots d'une obscénité civique qui firent rire l'aimable Eléonore.

— Après ça, conclut-il en reprenant son ton farouche, je te félicite de ta bonne amie. Elle n'est pas bégueule. On voit qu'elle a été ben éduquée. Pas vrai, Lainé ? Mais le mariage, vois-tu, c'est le vieux jeu. Il n'y en a plus que pour les riches, qui ont de l'argent de trop. Nous autres, pauvres sans-culottes, nous n'avons pas besoin de tant de simagrées. En veux-tu ? en voilà. C'est tout le mariage d'un bon b. républicain, hein, Lainé ?

La vertueuse Eléonore avoit été, en effet, trop bien élevée pour avoir gardé l'ombre de cette hypocrite modestie que conseilloit l'astuce des prêtres. Elle lui dit hardiment :

— Citoyen, tu es à côté des principes, tout en y touchant. Ce n'est pas la fortune qu'il faut voir dans le mariage, mais la patrie et la société. On choisit son bon ami comme on l'entend, riche ou pauvre, selon que le cœur vous en dit ; mais un époux, puisqu'il doit élever vos enfans et vous donner une bonne situation, il faut le choisir en bonne situation. C'est conforme à la sagesse régénérée. Ce que j'en dis, c'est pour défendre les principes, parce que j'aime tant le citoyen Alcibiade que s'il n'avoit pas été assez riche pour être mon époux, je l'eusse choisi pour mon bon ami. Il le sait bien.

Le tigre à figure humaine fut tellement ravi qu'il demanda à la belle Éléonore la permission de lui donner un bec. Elle y consentit sans se faire prier et nous le quittâmes. Je reprochai doucement à ma tendre amie cet aimable abandon envers un hébertiste. Elle me répondit, avec sa candeur républicaine, que ce n'étoit pas comme hébertiste, mais comme bel homme qu'elle l'avoit embrassé, et que, quoiqu'il fût malpropre, elle étoit sûre que les jours où il se lavoit, il étoit agréable.

Je reconnus qu'elle avoit raison et nous revînmes en causant de nos souvenirs. Je lui rappelai que nous nous connoissions depuis bien longtemps. Mais c'étoit à la Fête du 20 Prairial, sur la place même de la Réunion, que Cupidon avoit lancé dans mon cœur la flèche irrésistible. Elle enflamma mes sens, au milieu des chants patriotiques, à côté des augustes représentans du peuple, non loin de l'Incorruptible, et près des bœufs civiques qui, avec leurs cornes dorées, traînoient le char de l'Agriculture.

J'étois le commissaire de la section Mutius pour diriger les 12 vieillards, les 12 épouses, les 12 vierges, les 12 enfans qui devoient se ranger sur la Montagne. Éléonore étoit une de ces 12 vierges. Je la vis avec sa corbeille remplie de fleurs dont le parfum paroissoit sor-

tir de son corps charmant, avec sa couronne de roses qui retenoit ses longs cheveux dénoués, la brillante écharpe qui tomboit gracieusement de ses belles épaules, la longue tunique blanche qui pressoit sa taille élégante, embrassoit ses formes divines et lui donnoit l'air amoureusement majestueux de la nymphe de la Patrie.

Ce jour décida de mon destin, et je fréquentai dès lors les bosquets de Paphos, tout en gardant, dans mes mains sans-culottes, l'étendard de la Liberté. Ma déité m'y rejoignit bientôt, sous les auspices du fils de Vénus. Comme nous étions, l'austère Panche et moi, bourgeois parisiens depuis des centaines d'années, et que ma mère chérie avoit été la meilleure amie de la vénérable épouse de Panche, comme nous étions tous deux riches, notables dans la section et à la Commune, tous deux prêts à donner notre dévouement à la République, nous décidâmes, l'adorable Éléonore et moi, d'illuminer ces bosquets avec les torches de l'hyménée.

C'est en rappelant ces souvenirs de notre amour, que nous allâmes faire mouler les billets pour annoncer notre mariage. C'étoit un peu aristocrate. Mais la vertueuse Éléonore y tenoit, parce qu'on se marioit alors avec une simplicité si républicaine, qu'on ne paroissoit jamais l'être sérieusement, disoit-elle. Beaucoup de gens, en effet, se disoient époux, qui n'avoient échangé leurs sermens qu'en face de l'auguste Nature, et qui, peut-être bien même, étant des gens distraits, avoient oublié cette touchante formalité.

« Le commandant Panche, de la section Mutius Scœvola, et la « citoyenne Panche vous font part du mariage qui sera contracté « sous les auspices de l'Être suprême et de la Loi, devant l'officier « public, entre Éléonore-Niveau Panche, leur fille, et Ayon-Nicolas- « Alcibiade Ceyrat, architecte, secrétaire du comité Révolutionnaire « de la section Mutius Scœvola. Ils vous prient d'assister à la céré- « monie civique qui aura lieu quartidi de la première semaine du « mois de thermidor an IIe, à huit heures du matin. »

L'austère Panche avoit demandé que l'on mît, en tête de cette lettre, des niveaux, des truelles et autres emblèmes. La sémillante Éléonore s'y opposa. Elle me dit avec une moue divine :

— Si l'on en croit le vénérable auteur de mes jours, il nous fera coucher sur des triangles. Tu m'as juré, n'est-ce pas, Alcibiade, de n'y pas consentir, et aussi de ne jamais devenir franc-maçon ? Cela rend les gens imbéciles, fait de fort mauvais époux et élève fort mal les enfans.

Je le lui jurai de nouveau, en la pressant sur mon sein. Ce qui

n'étonna pas l'imprimeur : la République avoit remis la vérité et la simplicité en honneur.

Je la ramenai chez elle, où je trouvai l'austère Panche en grande sueur, à la suite de plusieurs coups qu'il avoit donnés à la vénérable citoyenne son épouse.

Il fut convenu que je viendrois le lendemain chercher l'aimable Éléonore pour aller avec elle acheter quelques cadeaux que je lui destinois, cadeaux, du reste, fort restreints, le commerce montrant peu de bonne grâce envers la Révolution, et la Fraternité ne permettant pas de faire des générosités qui eussent offensé le sans-culotte indigent.

L'austère Panche me recommanda, en s'essuyant le front, de ne venir que quand la chaleur seroit passée, car la température étoit entièrement brûlante et orageuse, et l'Égalité ne permet pas d'user de voitures, dont la vue blesse la masse des patriotes sensibles et dénués des biens de la fortune. Aussi, à part les diligences pour les départemens, les tapeculs pour les environs de la capitale, les chaises de poste pour les représentans en mission, les charrettes pour les approvisionnemens et pour l'exercice de la justice, le peuple ne tolère ordinairement aucune voiture dans les rues.

C'est un des grands bienfaits de l'auguste Révolution, car on ne voit plus ces teints blêmes, ces visages flétris qui distinguoient les esclaves des tyrans avant le règne de la Liberté. Les regards ravis ne s'arrêtent plus que sur des figures rouges, hâlées, brillantes de la noble crasse du travail et du respectable fard de la santé.

8 heures du soir.

Je sortis et je me dirigeai vers la rue du *Trente et un Mai,* où je voulois souper chez le meilleur traiteur de la section, Isaac Kahn, à l'enseigne du *Paon découronné.* Mais avant d'arriver, je fus rejoint par Julie, la citoyenne de confiance de l'aimable Éléonore.

C'est une j lie fille, ardente républicaine, point sotte du tout et que mon esprit d'observation m'avoit désignée comme fort ambitieuse. Elle est secrétaire de la Société fraternelle des Femmes Républicaines et le bras droit de Rose Lacombe. Comme je ne lui avois débité aucune polissonnerie, — c'est un mâle usage pour les jeunes républicains envers les jolies servantes, — elle en avoit conclu que je pourrois bien l'épouser par amour de l'égalité et des

principes. Elle n'avoit pas tardé à être détrompée, et elle m'avoit dit, avec la généreuse fierté que la Révolution avoit fait naître dans le peuple jusque-là avili, que j'étois un imbécile. Je ne le suis pas. Mais j'adore l'aimable Éléonore et veux lui être fidèle comme elle l'est elle-même à ma pensée.

Cette fois, Julie me dit que la querelle qui venoit d'engager l'austère Panche à donner des coups de pied à sa vénérable épouse est née à mon sujet. Elle avoit entendu la vénérable citoyenne dire à son époux que c'étoit une indignité de tromper un homme confiant et que je méritois d'être averti. De quoi ? Julie n'en savoit rien. Elle insinua qu'il s'agit de quelque aventure arrivée à l'aimable Éléonore. Je connois sa jalousie. Je souris dédaigneusement. Elle me quitta, irritée contre moi et les Panche.

Le traiteur Kahn est juif et l'un des rares hommes de sa religion qui soit sans-culotte, car j'ai observé ceci : Nous avons brisé les chaînes de trois classes : les comédiens, les protestans, les juifs ; les deux premières sont presque entièrement dévouées à la Terreur ; les juifs, au contraire, sont tous portés vers le modérantisme, comme les perruquiers et les teinturiers vers l'aristocratie.

Je me fis servir pour mon souper, car je n'avois pas songé à dîner, des œufs, un morceau de merluche et une bouteille de cidre. C'est la renommée de ce cabaret-traiteur qui a du cidre pétillant, vineux même. Kahn prétend l'acheter au Port-Nicolas, comme tout le monde, et ne veut pas me dire d'où il le tire. Mais j'ai découvert qu'il le prend rue ci-devant du Roi de Sicile au Marais.

J'avois un but en venant dîner là très sobrement, en plein milieu de la section. Isaac me fournit l'occasion. Il m'annonça que les œufs qu'il venoit de me servir lui coûtent cinq livres les dix-huit. Il me dit ensuite à voix basse qu'il avoit acheté d'un marcandier qui court les environs de la capitale, quelques pigeons à quatre livres pièce et un poulet quinze livres. Là-dessus je me redressai et lui dis d'une voix de tonnerre qu'il insultoit la majesté de la magistrature du peuple. Je lui demandai s'il croyoit que j'étalois mon faste comme les esclaves frivoles des rois, à qui l'éclat de leur parure cachoit leur propre avilissement.

— Sans doute, m'écriai-je, — car je suis doué d'une éloquence naturelle qui est célèbre dans la section, — je n'ignore pas que la République a établi des fêtes et dressé des autels à l'Hymen. Dans ces jours de fête, un vrai Jacobin ne doit pas hésiter à délier les cordons de sa bourse, dans l'intérêt des commerçans, ses frères.

Agir autrement seroit d'un égoïste et d'un avare. Alors il est juste, il est ordonné de rompre le carême civique que les séides des despotes couronnés imposent à nos efforts gigantesques. A part cela, le vrai Jacobin doit se contenter de la merluche la moins épaisse, comme le moins fortuné de ses frères.

Le bon peuple magnanime qui étoit là m'applaudit, brisa un peu la vaisselle de Kahn et sortit indigné, sans daigner payer ce qu'il avoit bu et mangé. Dès lors j'étois sûr d'avoir mis de mon parti l'opinion publique toujours sage et de pouvoir faire, sans crainte d'être dénoncé, les festins nuptiaux aussi somptueux qu'il me conviendroit.

Je me dirigeai vers la maison Egalité dont les cafés nous servent, pour ainsi dire, de *Thermomètre du jour*. C'est là qu'on peut connoître les espérances des aristocrates. J'étois bien sûr — si ce que je présume à propos de dissensions entre les grands comités est sérieux — que les cafés auroient une physionomie particulière. Car les aristocrates ont — à la honte de la République — des intelligences dans les bureaux des comités et savent des choses que nous autres bons jacobins ignorons !!!

En allant de la rue Trente-un-Mai au Palais Egalité, je passai par devant le café Procope. Il est morne comme il n'a pas cessé de l'être depuis la chute des hébertistes et la trahison des cordeliers. Je remarquai même que la lampe qui brûloit toujours sur la table de marbre rouge qu'on nomme la table de Mirabeau et qui sert d'autel à la statue du divin Marat, est éteinte.

Le Palais Egalité, au contraire, étoit brillant, bien que ce ne fût pas exactement l'heure des grands rendez-vous des aristocrates. Ceux-ci qui dînent de 3 à 4 heures, s'y rendent de 4 à 6. Toutefois, aujourd'hui le café Corazza — bien changé depuis le temps où il étoit le sanctuaire de la Liberté et où nous y préparions la chute de l'infâme Gironde — les cafés de Foy, de Valois, d'Italie, repaires de la bourgeoisie aristocrate, étoient fort animés.

La postérité croira-t-elle que toutes les foudres de la Terreur, les tout-puissans comités de Salut public et de Sûreté générale, aidés de toute l'autorité de la Commune et des jacobins, n'ont jamais pu éteindre ces foyers publics de la conspiration muscadine et modérantiste.

En entrant dansla maison Egalité, j'avisai un commissionnaire. Je lui remis un morceau de pain blanc soigneusement enveloppé dans un papier doré. Je l'envoyai à l'aimable Eléonore. C'est le plus

joli cadeau à faire, en ce moment, que le pain blanc et mieux venu qu'un bouquet. J'étois sûr que ma Circé, en soupant, penseroit à moi avec tendresse.

Puis je me promenai devant les cafés. Après avoir constaté que les bustes du divin Marat et du martyr Lepelletier brillent au-dessus des comptoirs de ces cafés aristocrates, j'entonnai à pleine voix, à la porte du café d'Italie :

Les martyrs de la Liberté,
Patriote sincère,
Chez l'ami de l'Egalité
Sont des dieux qu'on révère ;
Mais les modérés doucereux,
Les aristocrates honteux
Sans les aimer les ont chez eux
Comme un paratonnerre.

J'entendis quelques éclats de rire sortir des salles. Mais je pensai qu'il ne conviendroit pas de conduire l'aimable Eléonore à l'autel avec des yeux pochés. Je m'en fus non loin de là, au coin de la rue de la Loi, au théâtre de la République où l'on joue en ce moment *Epicharis et Néron,* ou la *Conspiration pour la liberté,* du citoyen *Le Gouvé.*

Je n'y passai pas une soirée aussi heureuse que j'en avois l'habitude quand j'allois à ce théâtre que j'adorois. Il m'a semblé, en effet, que le public a frémi à certains passages où l'on peut saisir quelques injustes allusions au gouvernement de la République, comme en ces vers :

J'assieds sur l'échafaud mon trône ensanglanté
Et je veux que toujours le monde épouvanté
Redoute en me voyant le signal du supplice.

Il faudra que je demande à la Société-Mère de faire une enquête sévère sur le citoyen Le Gouvé, qui doit être un indulgent hypocrite. Je compris, d'ailleurs, qu'il doit y avoir quelque chose dans l'air et je ne restai pas pour écouter la *Fête civique au village* qui termine le spectacle.

Je me rendis au *Café de la Convention*, rue du Petit-Lion, au coin de la rue Franciade, où se donnent rendez-vous les jeunes jacobins qu'on nomme les Enragés. Maugas, Malbeste en étoient. Je ne les rencontrai point. J'y vis mon ami Michel Le François La Lande, qui y étoit venu, tremblant de mes menaces et pour faire la cour aux bons patriotes. Mais j'avois autre chose à faire que d'admirer cette face de savant athée et épouvanté. Je le quittai brusquement, et j'appris, plus tard, qu'il s'étoit évanoui d'angoisse.

Je me rendis chez Chrétien, juré au Tribunal révolutionnaire dont le café, proche le théâtre Italien, est fréquenté par les Tape-dur et les *gardes du corps* de l'Incorruptible. J'y rencontrai, en effet, Didier, Nicolas, Vilate, Audouin, Quincy.

La bonne compagnie me rendit ma gaieté. Nous décidâmes l'arrestation du citoyen Le Gouvé qui servoit ainsi de prétexte à des manifestations anti-civiques.

Je revins tard, ayant voulu attendre quelques citoyens de la section, entre autres Quincy et Audouin, pour revenir avec eux, car les rues n'étant pas éclairées à cause de la cherté de l'huile, et la police, occupée du salut de la patrie, n'ayant pas le temps de songer aux voleurs, la ville n'est pas sûre. Elle est à peu près déserte, à cause de la nécessité d'entrer dans chaque corps de garde pour montrer sa carte de civisme. Les patrouilles l'exigent aussi. Elles ne se font pas scrupule, comme le brave Hanriot vient de s'en plaindre, de rosser les membres des comités de section qu'elles rencontrent. Bien des sections sont, en effet, en hostilité l'une contre l'autre, et quand une patrouille rencontre un magistrat d'une section hostile, elle se persuade immédiatement que c'est un ivrogne et le bat dos et ventre jusqu'à ce qu'il crie grâce. Encore ne l'entend-elle pas souvent tout de suite, et faut il qu'il crie longtemps.

Comme notre section passe pour une solide et que moi je passe pour être assez accommodé des biens de la fortune, je ne tenois pas à rencontrer, sans être accompagné, les gardes nationaux de la Butte-aux-Moulins, par exemple, ou de toute autre section centrale qui m'eussent emprisonné comme hébertiste, ou ceux des fauxbourgs qui m'eussent rossé comme bourgeois égoïste et *honnête-gens*.

Minuit.

Je ne voulus pas m'endormir avant d'avoir couché par écrit les événemens de cette journée. Je les rédige un peu tard. Cette Julie

Desmoulins est une jolie fille. Elle se dit la cousine du traître Camille et si les Dantonistes reprennent jamais faveur... Mais je tombe de sommeil, tellement que l'adorable Éléonore elle-même ne me réveilleroit pas.

CH. D'HÉRICAULT.

(La suite prochainement.)

LA PATROUILLE RÉVOLUTIONNAIRE

UN CHAPITRE DE L'HISTOIRE DE FROTTÉ *

NAISSANCE — FAMILLE — ÉDUCATION — RÉGIMENT

Marie-Pierre-Louis de Frotté, général en chef de l'insurrection normande, naquit à Alençon, le 5 août 1766[1], de Pierre-Henri de Frotté, sieur de la Rimblière, officier, et d'Agathe de Clairambault[2].

La famille de Frotté, originaire du Bourbonnais, était venue, en 1434, s'établir en Normandie, dans le duché d'Alençon, où elle possédait les terres de Couterne, Vieuxpont, Le Ménilscelleur, Saint-Georges, la Rimblière et le fief de Sai. Jean de Frotté, époux de Jeanne Le Coustelier, fut secrétaire et contrôleur général des finances de Marguerite de Navarre, duchesse d'Alençon et sœur de François Ier. Elle l'honorait d'une amitié particulière[3]. Comme la plupart des serviteurs de l'aimable et savante princesse, il était littérateur et poète à ses heures. C'est lui dont le *Livre de Dépenses,*

* Extrait d'un ouvrage inédit sur *Frotté et les Insurrections normandes.*

1. « Le mardi 5 août 1766, par nous vicaire soussigné, a été baptisé Marie-Pierre-Louis, né de ce jour en légitime mariage, fils de Me Pierre-Henry de Frotté, écuyer, sieur de la Rimblière, et de dame Agathe de Clairambault, son épouse. Le parrain, Julien-René Conan ; la marraine, Anne Collet, représentants : Me Pierre-Jean de Frotté, grand-père de l'enfant, et demoiselle Louise Dupenoit de Clairambault, tante de l'enfant. Le père présent.

« Signé : FROTTÉ.
Julien-René CONAN.
Anne COLLET.
P.-F. GAUTIER, pr. vic. »

2. De la famille des fameux généalogistes, et fille d'un commissaire général ordonnateur de la marine. Sa mère était une demoiselle de Chappedelaine. Ce dernier nom se retrouve dans les insurrections de l'Ouest. Les Clairambault portaient *d'argent à un chêne arraché de sinople.*

3. *Lettres de la Reine de Navarre*, éditées par M. Génin (2 vol. in-8°) ; — *Lettres* inédites dans la possession de Mme la comtesse Henri de Frotté.

1540-1549, a fourni à M. le comte de la Ferrière-Percy la matière d'une intéressante étude sur *Marguerite d'Angoulême* [1], et qui fit bâtir le château actuel de Couterne, dans la commune de ce nom (Orne). Il avait embrassé la Réforme, dans laquelle ses descendants persistèrent longtemps. La branche cadette se signala même par l'énergie de sa résistance aux poursuites dont elle fut la victime après la révocation de l'Édit de Nantes [2]. Elle ajoutait à son nom patronymique celui de la Rimblière, et plus tard celui de Clérai, quand une alliance eut fait entrer cette dernière terre dans la famille [3].

La persécution religieuse n'altéra point son dévouement à la royauté. Dès que quelques-uns de ses membres, redevenus catholiques, purent entrer dans l'armée, ils le firent avec empressement [4]. Ils servirent avec un zèle et une loyauté à toute épreuve. Il y avait dans la famille des souvenirs historiques qu'on aimait à réveiller et à citer aux enfants. On leur redisait ce mot de Henri IV à un de leurs ancêtres : « Si tu n'étois gentilhomme, gentilhomme je te « ferois ; » on leur montrait, comme une récompense et un encouragement, une lettre de la main du même prince où il parlait avec estime et bonté de la conduite d'un Frotté, ou d'autres lettres de François Ier accordant à Jean, pour prix de ses services, des droits dans les forêts d'Andaine et d'Alençon et sur les entrées de cette dernière

1. Paris, Aubry, 1862, in-12.

2. *Archives de l'Orne ; — Courrier de l'Ouest,* nos des 24 et 27 septembre 1879.

3. La Rimblière était une terre, avec une petite maison de campagne, située dans la commune de Damigni, sur les bords de la Briante, aux portes d'Alençon. La terre a été morcelée. La maison, entièrement remaniée dans ces derniers temps, et sans aucun caractère, a appartenu successivement à divers propriétaires. Elle est aujourd'hui possédée par M. Froger-Duval.

Clérai était une terre seigneuriale, avec château encore existant, dans la commune de ce nom (aujourd'hui réunie à celle de Belfonds), près de Sées (Orne). V. *Le Département de l'Orne archéologique et pittoresque,* p. 151.

4. « La noblesse, écrivait Louis de Frotté dans le canevas de ses *Mémoires*, que nous suivrons exactement, en laissant le récit à la troisième personne, et auquel nous ferons de fréquents emprunts, servit personnellement et en général gratis pendant longtemps ; et depuis Louis XIV, sous lequel les armées françaises prirent tout à fait une forme régulière et où l'on assigna des appointements à tous les officiers, ces appointements furent toujours les plus faibles de toute l'Europe et très insuffisants pour soutenir la noblesse au service. En général, la noblesse française ne calculait pour rien son traitement ; elle mangeait, communément, au service du Roi, ses revenus et souvent ses fonds, sauf les gentilshommes qui n'en avaient plus, leurs pères les ayant dissipés, lesquels alors (s'ils obtenaient du service) étaient obligés d'en subsister. »

ville, droits supprimés par suite de la révocation de l'Edit de Nantes, mais dont les titres subsistaient toujours, témoignage de l'honneur fait aux pères et de la reconnaissance des enfants [1]. C'est dans ce milieu de ferveur militaire et monarchique que naquit et fut élevé le jeune Frotté. Il devait trouver dans sa propre famille bon nombre de ses plus fidèles auxiliaires et de ses plus vaillants compagnons d'armes.

Il n'avait que six ans quand sa mère mourut, laissant après elle de justes et vifs regrets. L'affection qu'elle inspirait se reporta tout entière sur son fils unique, sa vivante image. Mme de Chabot, sa tante paternelle, la baronne de Salis, Mlle de Couterne et Mlle d'Ifs, ses cousines du même côté, se disputèrent la garde et le soin de l'enfant. Ces sortes de dévouements n'étaient pas rares alors. L'esprit de famille conservait sa force, et ce n'était pas seulement chez les grands-parents, comme aujourd'hui, que les orphelins retrouvaient au besoin le père ou la mère qu'ils avaient perdu. Une parente éloignée, fille ou veuve sans enfants, se chargeait volontiers des petits délaissés. Parfois même, en ce temps où les enfants étaient plus nombreux que du nôtre, le sentiment de solidarité chrétienne et de soutien naturel qui faisait partie des traditions de famille venait en aide au patrimoine appauvri et soulageait le foyer encombré. Louis de Frotté passa ses premières années chez sa tante ; les suivantes chez Mlle d'Ifs, au château d'Ifs, près de Caen [2]. Une circonstance toute particulière le rendit au foyer paternel, sans l'éloigner de ses mères adoptives.

1. La Chesnaye du Bois, *Dictionnaire de la Noblesse;* — Le Paige, *Dictionnaire du Maine,* 1777, 2 vol. in-8o ; — *Orne archéologique et pittoresque*, p. 73 ; — Renseignements particuliers.

Les Frotté portent *d'azur au chevron d'or, accompagné de deux molettes en chef, et en pointe d'un besant d'argent.*

2. Ifs est une commune de l'arrondissement et du canton de Caen, avec une jolie église ogivale décrite par M. de Caumont. *(Statistique monumentale du Calvados,* t. I.)

La famille de Costard d'Ifs avait une certaine réputation dans les lettres. Un de ses membres avait été de l'Académie de Caen et a laissé des *Poèmes* et des *Dissertations* imprimées dans les *Mémoires* de cette Société. Un autre, frère du précédent, est l'auteur des vers français qui se trouvent dans la traduction des *Mémoires de la vie de Jacques-Auguste de Thou,* par Le Petit, dont il existe plusieurs éditions. (*Mercure de France,* sept. 1737 ; — Boisard, *Notices biographiques sur les hommes célèbres du Calvados ;* — Théod. Lebreton, *Biographie normande ;* — Frère, *Manuel du bibliographe normand ;* — *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, t. XIII, col. 720.)

Resté veuf fort jeune avec un modique revenu, rassuré sur le présent et l'avenir du jeune Louis, M. de Frotté avait songé un moment à aller chercher aux Indes un avancement militaire et une fortune qu'il ne pouvait espérer en France. Il en fut détourné par les instances des protectrices de l'enfant ; Mlle d'Ifs alla jusqu'à assurer à ses cousins de Frotté une partie de sa succession, à condition que Louis resterait auprès d'elle [1].

C'est au château d'Ifs où elle habitait avec sa cousine, Mlle de Couterne, que M. de Frotté rencontra « une de leurs amies, jeune (elle avait vingt ans), aimable, jolie, bien née et riche, qui y passait une partie de sa vie ; » c'était Mlle Anne-Suzanne Dumont de Bostaquet de Lamberville, d'une famille protestante des environs de Dieppe. « Elle s'attacha à l'enfant, aima le père et l'épousa, de préférence à un autre Frotté qui, veuf lui aussi, lui offrait, avec sa main, une fortune beaucoup plus considérable. » Elle exigea seulement qu'il quittât le service actif [2]. Ils se fixèrent à Ifs, auprès de leurs cousines, et ne formèrent avec elles qu'une seule maison.

« Mme de Frotté avait beaucoup d'instruction, d'esprit naturel, de tact, de pénétration, réunis à une âme forte et belle. » Elle se conduisit admirablement vis-à-vis du fils de son mari. Elle le traita comme son propre enfant, « ou comme un jeune frère, digne de toute sa sollicitude. » Elle acquit sur lui beaucoup d'ascendant, plus même qu'aucun autre membre de la famille. Il lui avait voué une confiance et un attachement extrêmes, et quand elle lui donna un frère, seul fruit de ce second mariage, il s'attacha à cet enfant avec la plus tendre affection.

Louis de Frotté fut naturellement un peu gâté par son entourage. Il était d'un caractère bouillant, indiscipliné, opiniâtre, mais fier et sensible. Les mauvais traitements n'auraient pu le redresser ; il ne résistait guère à une marque de confiance et d'amitié, à un appel à ses instincts généreux, à l'invocation du souvenir de sa

1. Mlle d'Ifs mourut en janvier 1786. Elle était protestante. A sa mort, les avantages qu'elle avait assurés aux Frotté de la Rimblière ne furent pas directement attaqués, mais M. de Costard de Bursard, son héritier légitime, poursuivit et obtint, devant le Parlement de Normandie, l'annulation des donations qu'elle et un de ses frères avaient faites à M. de Frotté de Couterne, sans observer les formalités auxquelles la législation du temps soumettait les libéralités des protestants. (*Mémoires et Plaidoyers* imprimés, 1789.)

2. Selon Billard (t. I, p. 187) et Th. Muret (t. III, p. 407), Henri de Frotté, pour épouser Mlle de Lamberville, aurait changé de religion.

mère. Adroit aux exercices de corps, hardi jusqu'à la témérité, il aimait et cherchait les aventures.

A six ans, dans les rues de Caen où il se promenait pour la première fois avec l'habit habillé, l'épée au côté et le chapeau à plumes sous le bras, suivant la mode adoptée pour les jeunes gentilshommes, le voilà poursuivi par une troupe de polissons qui tirent, par derrière, sa bourse, son épée, son chapeau. Il leur ordonne avec colère de le laisser tranquille. Ils redoublent leurs agaceries, et l'un d'eux lui jette une petite pierre. Aussitôt, le petit paladin tire son épée, se précipite sur son agresseur et lui porte un coup du tranchant sur la main.

Un peu plus tard, dans une auberge de la même ville, laissé seul dans la chambre de son père, il est réveillé au milieu de la nuit par un tapage infernal à la porte. Il se croit menacé par une de ces troupes de voleurs dont il a entendu raconter aux veillées les terribles histoires. Il saute sur le couteau de chasse de son père et ouvre bravement la porte. Les prétendus voleurs étaient tout simplement des gens ivres qui s'étaient trompés d'appartement. Son père, rentrant en ce moment, eut beaucoup de peine à le calmer.

Une autre aventure le peint encore mieux. Mme de Frotté était absente. L'enfant, — il avait treize ans environ, — moins surveillé, s'échappe un beau jour et va, de concert avec le fils d'un des domestiques, son camarade habituel, enfourcher à cru de jeunes chevaux fringants qui paissaient dans un pré écarté. Il est jeté rudement à terre. Il monte en croupe derrière son camarade. Nouvelle chute. Il s'en console en grimpant au haut d'un grand chêne, pour dénicher un nid de pie. Arrive M. de Frotté qui, voyant les chevaux revenir seuls à l'écurie, avait le pressentiment d'un accident. Pas moyen pour le dénicheur de se dérober par la fuite. Le père l'attend au pied de l'arbre et lui tire les oreilles d'importance. Ce n'est pas tout : en rentrant au château, il l'emprisonne sous clef dans sa chambre. L'enfant, peu accoutumé à un traitement aussi rigoureux, prend un grand parti. Il s'enfuira ; il ira au Havre, et de là en Amérique, où il prendra du service contre les Anglais. Il écrit même à son ami Lamberville (frère puîné de Mme de Frotté et l'un de ses compagnons futurs de guerre et de supplice), pour lui donner rendez-vous au Havre. « Duguesclin, à leur âge, s'était, lui « aussi, évadé de la maison paternelle pour se battre. Quel plus bel « exemple à suivre ? Nous combattrons comme lui les Anglais, et

« peut-être, dans une bataille, aurons-nous la gloire de faire leur Roi « prisonnier. » A l'aide d'une corde à nœuds, il descend dans le jardin. Il a deux écus dans sa poche. Avec cela, le monde lui est ouvert. Il a toutefois la sage précaution de se rendre chez une dame de leurs amies, qui demeurait à une demi-lieue de là, pour la prier de faire passer à Lamberville la lettre qui lui est destinée, et de rassurer leurs familles lorsqu'ils seront embarqués. Cette dame est fort surprise de le voir arriver chez elle à onze heures du soir, et malgré ses réticences, elle devine une partie de la vérité. Elle envoie prévenir le père, qui, le lendemain de grand matin, vient chercher son fils et l'emmène, moitié honteux, moitié furieux, mais pardonné sur les instances de la châtelaine.

L'instruction de Frotté, commencée à Caen par un petit maître d'école protestant, du nom de Boivier [1], restait fort incomplète. Il avait l'esprit ouvert, vif, juste, mais rétif et raisonneur à l'excès. Il avait aussi plus de monde, plus de réflexion que la plupart des enfants de son âge. Il avait beaucoup lu, surtout des histoires de capitaines français et des romans de chevalerie. Mais il faisait le désespoir de ses précepteurs et de ses maîtres. « Il s'était si bien fourré dans la tête que ceux qui font métier d'enseigner et de morigéner la jeunesse, doivent en savoir beaucoup plus qu'elle sur tous les points, et surtout valoir mieux, que, lorsqu'il découvrait chez eux quelques défauts, quelques ridicules, et surtout lorsqu'il avait pu leur prouver quelquefois, dans leurs raisonnements ou autre chose, qu'ils se trompaient, il n'y avait plus pour eux moyen de rien obtenir. » Son père seul, qui ne manquait pas d'instruction, et surtout sa belle-mère, qui y apportait beaucoup de suite et de douceur, gardaient quelque autorité sur son éducation. Il résista à l'étude du latin, « prétendant qu'il vaut mieux étudier le monde et le caractère des hommes avec qui l'on vit, pour savoir comment se conduire avec eux, et apprendre l'histoire dans tous ses détails, que de perdre son temps à déchiffrer une langue que personne ne parle : raisonnement d'enfant dont il s'est bien souvent depuis repenti, en voyant combien le latin avait enseigné de choses à ceux qui l'avaient appris. »

Il fut question de le placer à l'École des Pages, rendez-vous favori de ce qu'il y avait de plus distingué dans la jeune noblesse. C'était son vif désir, quoiqu'il n'ignorât pas les épreuves assez dures

1. Muret, t. III, p. 407.

réservées aux nouveaux élèves. Sa famille craignit de le livrer trop jeune à lui-même..

En attendant, il allait avoir quatorze ans, et il fallait nécessairement compléter son instruction par des études spéciales. Le marquis de Rabodanges [1], son cousin, avait offert de le prendre comme officier dans le régiment dont il était colonel. Son père le plaça donc à Versailles, dans l'institution militaire que venait d'y fonder Gorsas, — le même qui devait, quelques années plus tard, acquérir une notoriété considérable dans le parti révolutionnaire, — sous les auspices du Gouvernement et la protection particulière du prince de Montbarrey. Le prix de la pension était fort élevé dans cette institution [2], mais on y trouvait d'excellents maîtres. Frotté obtint la faveur d'une chambre particulière. Il n'en abusa pas trop, et travailla avec une application d'autant plus méritoire qu'il avait joui jusque-là d'une liberté plus complète. Le latin continua à rester de côté. Les mathématiques, le dessin, l'allemand, les armes, la danse eurent la préférence. C'était là le bagage assez léger des jeunes gentilshommes destinés à l'état militaire. Frotté, nous le verrons bientôt, s'efforça toujours d'augmenter le sien. Le maître avait, d'ailleurs, pénétré la précoce distinction d'esprit et de goûts de son jeune élève ; il en faisait volontiers son confident littéraire et lui communiquait ses nombreux essais en prose et en vers [3]. Il

1. Le marquis DE RABODANGES ; capitaine de cavalerie, colonel du régiment de Bourbon-Infanterie depuis 1761, maréchal de camp. Les Rabodanges étaient alliés des Frotté par la famille de Clérai, et des d'Oilliamson, dont le nom revient souvent dans l'histoire de Frotté. Ils portaient *aux 2 et 3 de gueules, à trois coquilles d'or. (Dict de la Noblesse.)*

2. Gorsas occupait, rue des Bourdonnais, n° 10, une maison qui a gardé sa destination d'institution ; haute, étroite sur la rue, décorée de sculptures assez élégantes, avec un jardin profond derrière. (Le Roy, *Hist. de Versailles, de ses rues, places et avenues,* t. II, p. 370.)

3. Gorsas se livrait surtout à la satire. La plus importante, la seule connue de ses publications d'avant la Révolution, est l'*Ane promeneur,* 1786, in-8°, réédité en 1788, sous le titre du *Rabelais moderne.* Le nouveau Rabelais reste bien au-dessous de l'ancien. Ce livre, plein d'allusions à peu près indéchiffrables pour nous, est en réalité fort médiocre. L'esprit mordant de Gorsas lui avait fait beaucoup d'ennemis. Il fut dénoncé et même emprisonné à la Bastille, vers 1788, comme coupable d'avoir corrompu ses élèves. L'accusation n'était nullement justifiée ; tout ce qu'on pouvait lui reprocher, c'était de ne pas leur avoir toujours donné le meilleur exemple. Cette rigueur l'exaspéra et ne fut pas étrangère à la violence avec laquelle il se jeta, dès le commencement de la Révolution, parmi ses partisans les plus outrés et les plus audacieux. Son journal le *Courrier de Versailles,* qui devint le *Courrier de Paris et des Départements,* et qui avait beaucoup de lecteurs (à ce point qu'on le réimprimait dans certaines villes de province), était très provocateur, et contribua, par ses appels

l'admettait aussi aux cercles d'artistes et de littérateurs qu'il aimait à réunir dans sa maison.

C'était, paraît-il, un homme intelligent et instruit, mais fantasque, inégal, tour à tour obséquieux et insolent, avare et dépensier, laissant parfois sa femme manquer d'argent et ne lui épargnant pas les mauvais traitements. La pauvre Mme Gorsas s'en plaignait doucement au jeune écolier, qui se trouvait ainsi le confident des deux époux.

Sa principale distraction était d'assister le dimanche à la messe du Château, de suivre les exercices des troupes de service, de se placer sur le passage de la Cour, d'admirer, dans l'incomparable éclat de sa majesté de Reine et de sa beauté de femme, Marie-Antoinette, aux pieds de laquelle la France se pressait alors tout entière. Sa famille avait des parents et des amis à la Cour, dans les gardes, aux pages. Tout ce qu'il voyait, tout ce qu'il entendait « exaltait sa jeune âme » et le préparait à ressentir plus vivement les humiliations, la souffrance et la mort cruelle de la famille royale.

Les camarades de Frotté étaient presque tous gentilshommes, venus dans cette maison pour y passer six mois ou un an avant d'entrer aux pages. D'autres étaient fils de gens attachés à la Cour ou de commis des bureaux ; des externes, en assez grand nombre, suivaient les leçons des professeurs. Un jour, une querelle — prélude de celles qui devaient déchirer la France dix ou douze ans plus tard — éclata entre les nobles et ceux qui ne l'étaient pas. Ces derniers, plus nombreux et plus âgés, eurent le dessus. Les battus coururent de tous côtés chercher du renfort, et « un tout petit chevalier de Malte » fut dépêché auprès de Frotté qui prenait une leçon particulière pendant la récréation, et était resté tout à fait étranger au début de la querelle. Il ne se le fit pas dire deux fois, et courut au lieu du combat. Son premier mouvement fut de haranguer les belligérants, pour les amener à une trève. On lui répondit par des coups ; on le terrassa et on lui arracha une grosse poignée de cheveux. Furieux, il s'arme d'une raquette, revient sur son adversaire qui avait un pied de plus que lui, et d'un coup bien

furibonds et ses récits perfides, aux journées des 5 et 6 octobre. Ni l'instituteur ni l'élève ne se doutaient guère, en 1780, que Gorsas serait envoyé à la Convention, quelques années plus tard, par plusieurs départements, notamment par celui de l'Orne, pays de Frotté et de sa famille. Compris dans la proscription des Girondins, il monta à l'échafaud et mourut avec courage.

assené lui brise deux dents. Les maîtres accourent, — trop tard, comme toujours, — séparent les combattants, et Frotté est enfermé dans le cabinet qui servait de prison. « J'ai vu, disait-il dans ses *Mémoires*, la lettre qu'il écrivit à sa belle-mère à ce sujet, où il lui faisait part de sa mésaventure : « Je suis puni sévèrement parce « qu'il est défendu de se battre ici, mais je crois qu'en pareil cas « je recommencerais encore, parce qu'en réalité je n'ai que le tort « d'être écolier. Si j'eusse été mousquetaire, on m'aurait loué « d'être venu au secours de mes camarades attaqués et opprimés « par le nombre, au lieu qu'ici l'on m'en fait un grand crime ; mais « j'en suis bien dédommagé par l'intérêt de mes compagnons qui « voient que je suis puni plus que les autres pour avoir pris leur « parti, sans avoir d'abord pris part à la querelle, et que je leur ai « donné ma parole de ne pas nommer ceux qui l'ont commencée. « Ils savent bien que je resterais plutôt en prison jusqu'à mon entrée « au service, que d'y manquer. » Ces réflexions et cette énergie ne sont pas d'un enfant ordinaire.

L'approche de sa première communion lui rendit sa liberté au bout de quelques jours. « Il la fit avec dévotion à l'église Saint-Louis (de Versailles) ; ce que je crois devoir affirmer de cette manière pour ceux qui, dans la suite, ont cherché à faire croire qu'il était Protestant, comme l'avait été sa famille ; ce qui n'a pas laissé d'augmenter les obstacles qu'il eut à vaincre dans ses entreprises pour le service du Roi. »

Une autre bataille, non plus cette fois avec un camarade, mais avec un professeur, lui fit interrompre l'étude de l'allemand à laquelle il se livrait avec ardeur, au point d'en prendre deux leçons par jour, et faillit lui faire quitter la pension Gorsas. Le professeur d'allemand, instruit et habile d'ailleurs, était ivrogne, brutal et grossier. Frotté supportait impatiemment ses menaces perpétuelles de le frapper. Un jour, à la suite d'une discussion, le professeur, plus gris que de coutume, effectua ses menaces en jetant une chaise dans les jambes de l'écolier qui voulait aller chercher le chef de la maison pour juge entre eux. Frotté riposta en lui lançant à la tête un cornet de plomb qui fort heureusement ne l'atteignit qu'à l'épaule. Outré de douleur et de colère, le professeur voulut se jeter sur lui ; mais Frotté, leste et agile, lui échappa, prit son chapeau et gagna la rue en courant. Les torts étaient partagés, mais il craignait que le scandale ne retombât sur lui et qu'on ne donnât à ses dépens raison au maître sur l'élève. Il se rendit chez M. de Rabo-

danges ; il le supplia de lui accorder le brevet promis. « J'ai qua-« torze ans et demi, lui disait-il ; mon père faisait la guerre à l'âge « où je suis exposé à de pareilles avanies. » M. de Rabodanges le semonça d'abord, le plaisanta ensuite et finit par lui faire entendre raison. L'examen qu'il fit subir à Frotté lui prouvait que son instruction était suffisamment avancée. Il recevrait le brevet à sa sortie ; mais il devait attendre le terme fixé par son père, c'est-à-dire sa quinzième année, et jusque-là ne se considérer à l'école que comme un écolier. Gorsas consentait à le reprendre, blâmant sa vivacité, mais blâmant aussi l'ivrognerie du maître d'allemand qui fut congédié de la pension. « Il faisait, paraît-il, de l'élève des éloges non moins exagérés que les mémoires qu'il lui faisait payer.» Après quelques jours passés chez M. de Rabodanges, le fugitif rentra donc dans sa pension et y reprit ses études.

Une dernière aventure, assez piquante, devait l'en faire sortir sans retour.

Gorsas donnait l'hospitalité à un peintre de ses amis, paysagiste habile, venu à Versailles pour y esquisser quelques vues des bois de Satory, et à sa femme, jeune encore et assez belle. Pour loger la dame, que l'odeur des couleurs incommodait pendant la nuit dans la chambre de son mari, on pria Frotté de lui céder la sienne ; il y consentit galamment et s'installa dans un petit cabinet à côté. En retour, le mari lui offrit gratuitement quelques leçons de dessin et de perspective. Un beau matin que M. H. était sorti de bonne heure pour aller peindre un lever de soleil, le jeune Frotté qui était convenu d'aller le rejoindre, passe devant la porte de son ancienne chambre et la voit entrebaillée ; par un sentiment délicat, il s'approche tout doucement pour la fermer, mais il entend causer ; il regarde, et il aperçoit Gorsas en conversation trop intime avec Mme H. Il se retire sans bruit, rejoint le mari, sa jeune imagination un peu tourmentée de ce qu'il a vu, mais se garde de lui en rien dire. Sa leçon de perspective se ressentit de son trouble. Au déjeuner, Gorsas était sombre, et son épais sourcil encore plus renfrogné que de coutume. Ce n'est pas qu'il craignît d'avoir été surpris par Frotté qu'il n'avait pu voir, placé comme il l'était dans la chambre de Mme H ; mais il avait eu une nouvelle querelle d'argent avec sa femme. Quant à Mme H., ses yeux avaient pris en se fixant sur Frotté une douceur particulière, soit qu'elle l'eût elle-même aperçu le matin et qu'ils demandassent grâce pour le secret qu'il avait surpris, soit qu'elle fût frappée de la manière dont il la contemplait

« avec des yeux de son âge, que la nature lui avait donnés grands, noirs et vifs, et que le souvenir de ce qu'il avait vu rendait plus expressifs. » Cet échange ne dura pas longtemps. Gorsas s'en aperçut peut-être et envoya assez sévèrement Frotté à la salle de travail. Au lieu d'étudier, Frotté descendit au jardin et se cacha dans le coin le plus obscur pour y lire un livre peu orthodoxe [1], illustré de gravures qui ne valaient pas mieux. Il y fut surpris par Gorsas qui lui adressa de vifs et justes reproches, le traita de libertin et de mauvais sujet, et finit par l'accuser de compromettre sa maison par de tels exemples. — « Il s'y donne de bien pires exemples, » répond l'élève piqué au jeu. Gorsas le prend au collet et le menace de le frapper. L'autre se débat, et lâchant la bride à sa colère oratoire, lui crie qu'il n'a pas le droit de censurer sa conduite, quand il viole lui-même effrontément tous ses devoirs de mari, d'ami et d'instituteur; ce qu'il a vu ce matin était bien plus scandaleux que ce qu'il vient de lire. Coup de poing de Gorsas; coup de pied de Frotté qui le renverse dans un carré, sur des cloches à melons. En quatre sauts, il est du jardin dans la cour, de la cour dans la maison, et de la maison dans la rue.

Que faire? Il sentait qu'entre son maître et lui il n'y avait plus de rapprochement possible; il songea bien à prier Mme H. d'intervenir, mais il eut la délicatesse de ne pas s'arrêter à cette idée. Ce fut chez le baron de Salis, son parent, qui habitait Saint-Germain, qu'il se décida à aller chercher refuge et conseil.

M. et Mme de Salis aimaient beaucoup le jeune Louis. Ils accueillirent son récit avec indulgence, tout en blâmant justement certains détails. Heureusement pour l'élève, que les torts de son maître couvraient les siens. M. de Salis alla à Versailles sans y rencontrer Gorsas. Mais d'après les confidences de sa femme, il comprit que Louis avait dit à peu près la vérité. Il ne restait à M. de Frotté qu'à retirer les effets de son fils et à payer son mémoire, et au jeune homme à rentrer sous le toit paternel, en attendant ses quinze ans qui allaient bientôt sonner. La fréquentation de la bonne société de Caen, où ses parents passaient l'hiver, et des visites de famille remplirent l'intervalle.

1. « C'était un poème où Voltaire a chanté non pas le bon Henri, mais bien le galant Charles VII; ce poème que les dames n'avouent pas avoir lu, que tant de gens sages ont censuré, que les jeunes gens aiment à la folie et que tout le monde lit. » (*Mémoires.*)

A dix-huit ans de là, au milieu des préoccupations et des devoirs qui l'accablent, Frotté rappelle avec une émotion communicative le souvenir de ces visites de famille ; il trace avec amour et respect le portrait de ces vieux parents qui l'avaient accueilli avec tant d'affection et qui se plaisaient à saluer en lui l'espoir de la race et l'honneur du nom.

Il nous conduit d'abord chez le vieux maréchal de Clairambault, auquel il était allié par sa mère, patriarche vénéré d'une nombreuse famille, qui l'accueille avec distinction et promesse de l'appuyer de son crédit.

Apparaît ensuite la figure originale du comte de Chabot, son oncle [1]. Il s'est retiré du service, pour n'avoir pas à lutter d'intrigues et de bassesses avec des gens qu'il regarde comme au-dessous de lui. Il est généalogiste, héraldiste. Il a mis en ordre les papiers de la maison de Frotté. Pour son propre compte, piqué de voir une branche de sa famille [2], enflée de l'honneur d'une alliance avec les Rohan, renier leur commune origine, il a voulu établir que cette branche était cadette de la sienne, et il s'imagine y avoir pleinement réussi. Il a de la noblesse en général, et de la sienne en particulier, la plus haute idée, mais nul n'est plus profondément pénètre des devoirs qu'elle impose, et il ne cesse de répeter à son neveu, sous les ordres duquel il servira un jour dans la dernière guerre, que « mieux on est né, plus on a d'obligations à remplir dans la société, et plus on doit de sacrifices au Roi et à l'État. »

Longue station à Alençon, et surtout au modeste logis de la Rimblière où son grand-père et son grand-oncle tenaient ménage commun ; vieillards plus jeunes que leur âge ; « sang chaud commun à toute la famille ; » mais bons, aimables, pleins de gaieté et d'entrain. L'oncle, en promenant son petit-neveu dans les jardins, lui disait sans cesse : « Mon ami, chaque arbre que je plante, c'est « avec l'espoir que tu te reposeras sous son ombrage quand tu « auras atteint mon âge, et que tu y penseras quelquefois à ton vieil « oncle qui te regarde et t'aime comme son enfant. Il est bien na- « turel à ton âge d'avoir le désir de voir le monde et d'y parcourir « une carrière brillante, mais sois sûr qu'il vient un temps où « l'homme sage, après avoir servi son Roi, aime et désire la retraite. « Ce n'est que là que l'homme raisonnable trouve le bonheur sans

1. Il avait épousé la sœur de Frotté père.
2. M. de Chabot fut lui-même parfois désigné sous le nom de Rohan-Chabot.

« regrets, lorsqu'il peut faire le bien. Tu as la perspective d'être « un jour plus riche que je ne l'ai jamais été, mais tu ne seras ja- « mais plus heureux que je ne le suis depuis que je me suis retiré « dans cette terre, après la guerre de 1740, ma religion m'interdi- « sant d'espérer les avantages auxquels j'avais droit comme tant « d'autres. » Le grand-père, qui, lui aussi, avait quitté le service de bonne heure, était plus homme du monde. « Il avait aussi plus d'ambition pour son petit-fils, et voyait avec plaisir toutes ses idées tournées vers la gloire. » Hélas ! il devait lui survivre, et les rêves de gloire ou de retraite formés par les deux vieillards au profit de l'adolescent, devaient être tragiquement interrompus. Aucun même des arbres qu'ils plantaient pour lui n'existe aujourd'hui. Ombre et rêves, tout s'est évanoui !

Est-ce à cette même époque qu'il visita le beau château de Rabodanges [1]? La tradition s'y garda longtemps de ses prouesses d'écolier, et l'on montrait la fenêtre, assez élevée, par laquelle il avait coutume de monter dans sa chambre ou d'en descendre, au lieu de prendre la porte et l'escalier.

Le jeune Louis séjourna aussi au château de Couterne, chez son cousin, frère de l'une de ses mères d'adoption et le chef de la famille. « Jamais il n'y allait, il le dit lui-même, sans éprouver, en entrant dans les avenues [2], un secret mouvement de respect et de sensibilité à l'aspect de l'ancienne demeure de ses pères. » M. de Couterne, déjà âgé, impassible et froid d'ordinaire, se laissait gagner à la vive curiosité de son jeune parent. Il lui racontait les services et les malheurs de leur famille. Il lui expliquait les raisons qui l'avaient engagé, ainsi que son père, à vivre dans leurs terres, sans paraître ni à la Cour ni à l'armée, où leur fortune et leur nom leur eussent assuré une existence honorable et avantageuse. « Depuis près de cent « cinquante ans, notre religion nous a malheureusement exclus des « bontés du monarque ; non seulement nous n'avons pu obtenir « aucune grâce, mais nous avons été persécutés à outrance, et les « ministres de ses volontés n'ont vu en nous que des objets de mé-

1. Canton de Putanges, arrondissement d'Argentan (Orne).

2. Les belles allées de hêtres sont toujours là, et forment au vieux château, bâti en briques et en pierre blanche, avec deux petites tourelles à toits en poivrière, un cadre majestueux. Dans une futaie, tout à côté, se dressent de magnifiques sapins dont l'un a 4 mètres 44 centimètres de circonférence, à la hauteur d'un mètre du sol. Ils devaient être déjà gigantesques au temps où Frotté s'*amusait sans doute à les mesurer ;* peut-être même n'ont-ils pas beaucoup grossi depuis lors.

« fiance et de haine. Le grand-oncle de votre père, qui avait bien « fait la guerre, fut obligé de quitter le service pour s'enfuir en « Irlande. Votre grand-père et vos grands-oncles ont été enfermés, « après avoir été enlevés des bras de leur mère. Mon grand-père et « mon père l'ont été également. Pour éviter de l'être, j'ai été « habillé en fille et caché jusqu'à quatorze ans. Votre cousine que « voici a été comme moi cachée longtemps, et lorsque les rigueurs « qu'on exerçait sur les Réformés commencèrent à s'adoucir, un « ordre arbitraire de l'Intendant, qui nous haïssait, l'arracha d'ici. « Je voulus en vain la défendre. Je fus forcé moi-même de prendre « la fuite ; vous le savez, puisque c'est chez vos parents que je « trouvai un asile... Repoussés par notre patrie, humiliés par des « défiances injustes, nous aurions pu, comme tant d'autres familles, « chercher un refuge à l'étranger ou quitter notre religion pour « prendre celle du Prince ; mais nous étions trop attachés à notre « pays et à nos principes pour en changer... Si je ne me remarie « pas, que je meure sans enfants, cette terre vous reviendra un « jour, et vous verrez alors que, sans emploi dans l'État, on peut « encore servir utilement sa famille et sa patrie. Je l'ai peut-être « mieux servie, en souffrant ici en silence et en donnant les con- « seils et l'exemple de la soumission aux Protestants qui sont « restés dans ce pays, où je suis le seul gentilhomme un peu mar- « quant qui ait persévéré dans leur religion. Notre conduite nous « y a mérité l'estime de tous, l'amitié de beaucoup ; j'ai entretenu « et amélioré ma fortune ; je mourrai sans reproches. Si je devais « me remarier et avoir des enfants, je les élèverais dans ces prin- « cipes, sans les contraindre aucunement à les adopter, et en leur « laissant toute liberté de s'instruire dans la religion catholique, « comme aussi d'entrer au service s'ils en avaient le goût. Je me « bornerais à leur faire apercevoir que l'on y trouve souvent plus « de gloire que de bonheur, et que la satisfaction d'une bonne con- « duite est en général le seul prix qne l'honnête homme peut en « espérer. Vous le verrez vous-même lorsque vous aurez acquis un « peu d'expérience, et je désire encore plus que je n'ose l'espérer, « que ce ne soit pas au dépens de votre bonheur. Quant à l'hon- « neur, je ne doute pas que vous n'y restiez fidèle comme tous ceux « de notre nom. » Ce langage simple et noble était bien fait pour toucher le jeune Louis, qui le comparait plus tard à celui du vénérable La Trémoille à son fils.

Au mois de mars 1781, il rejoignit à Lille le r giment de Colonel-

Général, où il était admis en qualité de sous-lieutenant surnuméraire. Le brevet de sous-lieutenant titulaire en la compagnie de Rocourt, ne lui fut délivré que deux ans plus tard [1].

C'était un corps d'élite et fort envié des jeunes officiers. Non seulement il portait un uniforme élégant : habit blanc, avec parements, revers, doublure et retroussis de velours cramoisi, boutons jaunes et boutonnières garnies d'un large galon d'or, frappé de fleurs de lys, casque orné et plumet blanc; mais il était placé sous le commandement immédiat du prince de Condé; il était le premier régiment de l'infanterie de ligne, avait le pas sur tous les autres et fournissait, à l'armée et dans les camps, la première garde au roi lorsqu'il y venait, ou aux princes ou maréchaux de France qui le remplaçaient; enfin, honneur tout français, il marchait le premier au feu. Par dérogation aux règlements qui n'attribuaient que deux drapeaux, un par bataillon, à chaque régiment, il en avait trois, le drapeau colonel ou enseigne générale, et deux drapeaux de bataillon. Il avait aussi cinq capitaines, et d'autres officiers de plus que les autres régiments. Sa belle devise, que Louis XVIII se rappela, était : *Prœteriti fides, exemplum que futuri* [2].

Le comte de Rabodanges, allié de sa famille, commandait ce régiment, avec le rang de colonel-inspecteur. Il aimait beaucoup son jeune parent. Il appréciait les rares qualités dont il voyait poindre en lui le germe. C'est même à Louis qu'il donna son épée, quand il fut nommé maréchal de camp en 1782, « en lui disant qu'il l'avait « portée avec honneur à la tête du régiment pendant longtemps, et « qu'il espérait qu'il la porterait de même. » Mais, chez ces vieux gentilshommes, le sentiment de l'honneur et du devoir était profond, quoi qu'on puisse dire aujourd'hui : Frotté fut prévenu par le colonel que, placé sous sa surveillance plus particulière, à raison même de leur parenté, « il devait s'attendre à être puni plus sévèrement qu'un autre, s'il ne remplissait pas tous ses devoirs avec la plus grande exactitude. » Frotté se le tint pour dit, et jamais il n'encourut une seule punition ou une réprimande pour faits relatifs au service.

1. Le 30 mars 1783; approuvé par le prince de Condé, en sa qualité de colonel-général de l'infanterie française et étrangère, à Chantilly, le 1er juin suivant.

2. Frotté, *Mémoires*. — Général Suzane, *Hist. de l'infanterie française*, t. II. Le régiment de Colonel-Général avait été formé avec deux des bataillons de l'ancien régiment de Picardie, qui, lui aussi, était le premier de la ligne, démembré en 1776. Les deux autres bataillons devinrent le régiment de Provence.

Il eut, au régiment, pour mentor plus particulier, le jeune marquis de la Carte, neveu de M. de Rabodanges et déjà enseigne, et M. de Précy, destiné à un rôle considérable dans la contre-révolution, mais qui n'était encore qu'un excellent officier et un homme de la meilleure compagnie [1].

Éloigné de sa famille, qu'il fut deux ans et demi sans revoir; livré à lui-même avant quinze ans, avec des passions vives et le goût du plaisir; entouré de jeunes gens riches et dissipés, Frotté paya son tribut aux entraînements de son âge, « mais, du moins, son goût décidé pour la bonne compagnie lui fit éviter beaucoup de dangers. » Il professait plus tard, sur ce point, une morale assez indulgente : « O vous qui avez acquis la sagesse de l'âge mûr, si vous êtes « justes, vous dirigerez la jeunesse dans ses plaisirs, mais vous ne « l'en priverez pas et serez loin de les condamner ! »

Plus tard, il eut plusieurs affaires d'honneur qui lui attirèrent

1. Louis-François Perrin, comte de Précy, d'une ancienne famille du Dauphiné, — né à Semur, 15 janvier 1742; officier dans le régiment de Picardie (qui devint celui de Colonel-Général), puis dans les chasseurs; nommé colonel du régiment d'Aquitaine, 1791; lieutenant-colonel et l'un des organisateurs de la garde constitutionnelle de Louis XVI; un des défenseurs des Tuileries, au 10 août 1792; choisi par les Lyonnais pour commandant de l'armée fédérale, à raison de souvenirs honorables qu'il avait laissés dans leur ville, où son regiment avait été en garnison en 1787; fameux par le courage et l'habileté qu'il montra dans la défense. Forcé, par l'enlèvement successif de tous les ouvrages avancés, par l'anéantissement de sa troupe presque entière, et par la famine, d'essayer une sortie désespérée, il la tenta le 9 octobre 1793, avec quelques centaines d'hommes, et perça plusieurs lignes ennemies, cherchant à gagner les frontières suisses par les gorges du Jura; mais accablé par le nombre, sa petite troupe dispersée de tous côtés, il trouva dans les montagnes du Forez un asile inviolable, jusqu'à la fin de la Terreur, chez d'honnêtes cultivateurs. Il fut accueilli avec respect et distinction dans l'exil, et mêlé, à diverses reprises, à la direction des Agences royalistes et notamment de l'*Institut philanthropique*. Cet Institut, par une chaîne d'associations dont Lyon était le point central, étendait l'organisation royaliste dans l'Est et le Midi de la France, depuis le Var jusqu'au Jura, et par un commissariat général établi à Bordeaux, pouvait lier les mouvements de cette partie de l'Ouest à ceux de la Vendée, comprise elle-même dans un autre plan, sous la direction immédiate du comte d'Artois. Il habita presque constamment l'Allemagne et ne paraît pas avoir renoué de rapports avec son ancien camarade Frotté. Peu de temps après la mort de Frotté, il fut lui-même arrêté, sur le territoire et par des soldats prussiens, à la demande du gouvernement consulaire. Il passa dix-huit mois dans un château fort. Il ne put rentrer en France qu'en 1810, sous la clause expresse de se tenir éloigné de Lyon d'au moins quarante lieues. A la Restauration, il fut nommé commandant de la garde nationale de Lyon. Il essaya inutilement d'en faire fermer les portes à Napoléon, lors du retour de l'île d'Elbe. La Restauration laissa ses services sans honneur et sans récompense. On ne se souvint guère de lui qu'après sa mort (25 août 1820). Lyon fit de magnifiques funérailles à son ancien général, dans cette plaine des Brotteaux, arrosée du sang de ses compagnons d'armes.

des punitions, les seules qu'il encourut jamais au service, encore qu'il n'eût jamais été le provocateur, et que par son sang-froid et son extrême politesse dans les discussions, il eût toujours laissé les torts principaux à ses adversaires. Dans un de ces duels avec le fils d'un avocat, à Besançon, il reçut à la hanche un coup d'épée dont il fut assez longtemps à se rétablir [1].

L'usage était, au régiment, de *tâter* les nouveaux venus ; comme il passait pour un protégé du colonel, dont on goûtait peu la sévérité, les épreuves furent pour lui un peu plus dures. Il s'en tira honorablement, grâce à son bon caractère et aussi à un certain usage du monde.

Facile, généreux, libéral, parfait gentilhomme, frayant avec ses camarades plus riches que lui malgré les suppléments de pension que lui envoyaient ses cousines, jaloux de vivre avec eux sur un pied de complète égalité, il fit des dettes ; c'était commun parmi les jeunes officiers ; sa famille les paya sans l'humilier par des reproches tardifs ; mais nous verrons qu'elles gênèrent la liberté de sa carrière.

Il eut beaucoup de camaraderies, parce qu'il était homme d'esprit, de plaisir et de bonne compagnie ; très peu de liaisons intimes, parce qu'il avait une certaine exaltation de sentiments, un certain puritanisme qui le rendaient facile à la prévention, difficile au retour en arrière, et qu'en se livrant, il croyait devoir se livrer tout entier [2].

1. Muret, t. III, p. 407.

2. « Ce qui le frappait le plus, c'était la différence des mœurs modernes d'avec celles des siècles passés, le peu de pratique de tous ces principes d'honneur, de droiture et de dévouement de chacun à ses devoirs, dont il avait vu la peinture en beau dans sa famille, dans l'histoire, dans les Mémoires des grands hommes et dans les romans, et dont il retrouvait si peu de traces dans le monde. Il n'avait pas assez réfléchi que les historiens et les romanciers surtout ont toujours peint en général leur siècle en beau, atténuant ou excusant les vérités qui lui sont désavantageuses et faisant ressortir toutes celles qui peuvent le faire regretter, de manière que la comparaison avec le temps où l'on vit laisse toujours à une jeune âme honnête le chagrin de n'y pas rencontrer les vertus qui faisaient l'apanage de ses pères. Elle les cherche et les regrette, sans penser aux inconvénients qui en diminuaient souvent le prix ; elle gémit sur son siècle dont elle aperçoit tous les défauts, sans apprécier assez les avantages qui les compensent...

« Il ne pouvait estimer ceux qui s'écartaient des devoirs de leur état, surtout dans les trois corps qu'il considérait comme les principales colonnes de l'Etat, qui devaient servir de frein aux vices et de stimulant aux vertus de tous les autres.

« En effet, qu'y a-t-il de plus méprisable que le général qui manque de bravoure, ou qui rend ses troupes responsables et souvent victimes de son ambition, de son

Ses meilleurs amis furent le jeune Vallière et le prince de la Trémoille.

Vallière était un gentilhomme normand, un peu plus âgé que Frotté, plus calme, plus raisonnable, déjà maître d'une belle fortune et d'un château dans le pays de Caux, où les deux amis allaient quelquefois passer des mois entiers « dans la solitude et les plaisirs de la campagne, heureux de vivre ensemble et de se suffire l'un à l'autre. » Frotté avait en lui une confiance absolue, et la mort de son ami, au commencement de l'émigration, fut un des grands chagrins de sa vie.

Le prince de la Trémoille, frère du prince de Talmont, avait un des plus beaux noms de France. Il portait l'enseigne de Colonel-général. Un peu plus âgé que Frotté, fort instruit, il contracta bientôt avec lui une amitié qui se resserra dans tous les malheurs de l'exil et les dangers de la guerre civile, et qui les honore également tous les deux.

L'aimable et sensée Mme de Frotté était restée son oracle en toutes choses. Elle avait cherché de bonne heure à faire partager à Louis son sentiment, tout favorable, sur les femmes en général. « Elle ne peignait jamais que leurs aimables et bonnes qualités, et ce portrait fait par elle en paraissait plus ressemblant. Elle réussit à lui inspirer la meilleure opinion des femmes (peut-être trop bonne, se dit-il quelquefois, mais non ! Il n'y a jamais d'inconvénient

ignorance, de son inattention à pourvoir à tout, soit pour faire sa fortune à leurs dépens, soit par une légèreté ou une ineptie impardonnables ?

« Que le premier magistrat qui ne connaît pas bien les lois, qui a de la partialité, qui est susceptible de se laisser séduire par l'esprit plaidant une mauvaise cause, par une belle plaideuse ou par tout autre moyen, et qui s'occupe moins des affaires dont il est l'arbitre, que des soupers, des fêtes et des plaisirs qu'il donne dans sa maison, tandis que le malheureux innocent gémit dans l'oppression, en attendant son jugement ?

« Enfin que le prélat ambitieux qui ne sait pas réprimer ses passions, parle comme un grenadier dont il a les défauts, sans pouvoir en pratiquer les vertus, et fait de l'intrigue machiavélique sa principale affaire ? ou de celui qui, ne s'occupant que de ses plaisirs, vient tous les ans manger les revenus de son diocèse dans la capitale et y rivaliser avec le petit-maître qui revient de l'armée, riant quelquefois lui-même, dans l'intimité, des vertus de son clergé, auquel il devrait donner l'exemple et dont il ne le prend même pas ?

« Car autant ceux qui dans ces places respectables remplissent leurs devoirs sont dignes des hommages et de la vénération de leurs contemporains, autant les autres auraient tort d'y prétendre, d'après ce principe mis en avant par un grand homme, et qui est plus ou moins senti : « Pour être digne de conduire les autres et de leur « commander, il faut mieux valoir qu'eux... » *(Mémoires.)*

bien grand pour qui n'est pas tout à fait un sot et possède une âme, à les voir toujours sous les plus belles couleurs). Elle subordonnait d'ailleurs l'amour à l'austère honneur. « Tâchez, » lui avait-elle dit en résumé, « de mériter d'être l'ami de toutes celles que vous ren-
« contrerez ; vous pourrez trouver de véritables amies, et quant à
« celle qui aura votre cœur, ne soyez jamais son esclave que lors-
« qu'elle sera la première à vous rappeler(si vous en avez besoin)
« que vous devez être, avant tout, celui de vos devoirs, et surtout
« n'oubliez pas, avec celle que vous aimez le plus, que, dans aucun
« cas, elle ne doit vous demander, comme vous ne devez jamais
« lui dire, le secret qui n'est pas le vôtre. »

Ces conseils ne furent pas perdus. Frotté jetant un coup d'œil rétrospectif sur les passions qui, à diverses époques, avaient travers sa vie, s'exprimait ainsi :

« Louis de Frotté, né sensible, rendit dans tous les temps hommage à ce sexe aimable qui, depuis notre naissance jusqu'au tombeau, fait le charme de notre existence, en en faisant même quelquefois un peu le tourment, et auquel nous avons les premières, les plus grandes et toujours les plus douces obligations qui ne peuvent jamais nous faire oublier les petits chagrins qu'il nous cause. Il aima donc, et fut toujours aussi constant qu'il est possible de l'être dans un siècle d'inconstance qui ne laisse au plus fidèle que le regret d'aimer encore lorsqu'il ne l'est plus ; malheur dont il ne fut point exempt, mais dont il ne donna jamais l'exemple. Il détesta toujours cette conduite de rouerie et de duplicité devenue si fort à la mode dans les boudoirs de nos dames et dans les bureaux de nos ministres depuis que le génie n'y habite plus. Ses principes, sa droiture et même son calcul ne lui permirent jamais d'adopter un aussi faux système en politique, ni en amour, quoiqu'il ait des avantages souvent marqués, mais qui ne sont jamais et ne peuvent être que des demi-victoires indignes de l'homme qui sait en apprécier les résultats qui n'ont jamais produit réellement le bonheur d'aucun amant, ni d'aucun peuple.

« Son esprit, seulement, se borna à chercher à garantir son cœur des pièges de cet astucieux système plus contraire qu'on ne pense au vrai but qu'il se propose ; aussi n'est-il que l'apanage des petits cœurs et des petits esprits. »

Cette assimilation des principes qui doivent gouverner l'amour à ceux de la politique, paraîtra sans doute étrange ; mais faut-il relever ce que ces principes ont de haut et d'honnête ! Cette politique, droite et franche, n'est pas celle de Machiavel, que pratiquaient encore ou croyaient pratiquer la plupart de ses contemporains ; cet amour, qui se pique de sincérité et de constance, ne

ressemble ni au libertinage du héros de Louvet le Girondin, ni aux équipées de Tilly, le page royaliste, ou de Lauzun, le général républicain, ni aux caprices brutaux de Charette.

Ni les plaisirs de son âge, ni l'amitié, ni l'amour ne l'empêchèrent de travailler. Il travailla beaucoup. Il se perfectionna dans les mathématiques et dans le lever des plans, pour lequel il quitta tout autre dessin. Les questions d'organisation militaire, de commandement, d'attributions, de tactique, avaient pour lui un attrait particulier, et il devait appliquer plus tard les études et les réflexions dont elles étaient déjà pour lui l'objet, sans qu'il pût pressentir l'utilité qu'il en retirerait un jour. Il y avait alors un grand engouement pour les systèmes militaires allemands et prussiens. Il ne le partageait pas. Les coups de plat de sabre et les coups de bâton lui paraissaient indignes du soldat français, qui doit être mené par des mobiles d'un ordre plus élevé [1]. Quant aux tentatives de certains officiers généraux pour transporter, dans nos armées, les manœuvres, mal étudiées dans quelques revues dont ils avaient été témoins à l'étranger, mal comprises ; quant aux stériles agitations des autres qui « n'ayant aucun moyen de faire parler d'eux, passaient leur temps à renouveler les ordonnances sur les habillements, la théorie de la tactique, l'instruction et le service, à fatiguer le soldat et l'officier par de perpétuels changements, » le jeune officier ne les goûtait pas davantage. Il s'effrayait avec raison du défaut de cohésion et d'harmonie qui en résultait dans notre armée, où il n'y avait plus deux régiments à manœuvrer de la même manière.

Mais il ne s'occupa pas seulement des travaux de son métier. Il lut, il étudia, il réfléchit beaucoup, pendant les longs loisirs

1. « On n'a pas réfléchi que le grand Frédéric avait discipliné ses troupes en raison de leur composition et de l'esprit de la nation sur laquelle il régnait, mais que, s'il eût été roi de France, il se fût sans doute bien gardé d'éteindre cet éclat d'honneur, cet amour de gloire, cet esprit de fierté qui attachent le soldat français à ses devoirs, le font voler à la mort avec plaisir sous les yeux du général qui lui élève l'âme, et déserter sous ceux de celui qui l'humilie. » (*Mémoires.*)

Puisaye ne se montre pas moins sévère pour les coups de plat de sabre : « On se figurerait difficilement, dit-il, à quel point fut portée l'indignation générale lors des premiers essais de cette honteuse innovation ; mille traits plus frappans les uns que les autres durent en montrer le danger; mais la faiblesse ne connaît que l'entêtement et la violence. Je n'en citerai qu'un seul, qui a été connu de toute la France: un caporal chargé d'infliger cette punition à un de ses camarades, s'étant excusé d'abord, en reçut une seconde fois l'ordre ; il obéit et n'eut pas plutôt achevé, qu'il se précipita sur la pointe de son sabre, ne voulant pas, disait-il, survivre à cette dégradation ! » (T. I, p. 78-79.)

de ses garnisons. L'histoire, la philosophie, la politique surtout eurent leur place dans les veilles et peut-être dans les rêves de cet officier de vingt ans. Il s'essaya même à composer. Nous avons trouvé dans ses papiers, indépendamment de ses *Mémoires,* où il cherche beaucoup moins à raconter les faits de sa vie qu'à exprimer ses opinions sur la plupart des questions à l'ordre du jour dans son temps et dans son monde, des fragments d'études morales et philosophiques, le début d'une sorte de brochure politique où il développait, non sans finesse, les motifs qui l'inclinaient à penser (en 1798) que Bonaparte et Barras rétabliraient en France la monarchie légitime, enfin le brouillon d'une lettre à Mallet du Pan, l'illustre publiciste, où il lui demandait une conférence. Rien ne prouve que le mérite littéraire de l'écrivain fût pour lui l'attrait principal ; mais il y avait là, dans tous les cas, comme un hommage rendu à une supériorité toute morale, tout intellectuelle, que beaucoup de ses amis n'étaient pas disposés à reconnaître. La prodigieuse activité de son esprit cherchait ainsi des aliments de tous les côtés.

Rousseau paraît avoir été, en fait de style, son maître et son modèle. On trouve, en effet, dans sa prose, les allures dogmatiques et parfois déclamatoires, la tension continue et jusqu'aux apostrophes, aux prosopopées qui caractérisent la manière de l'illustre Genevois. Elle a du nombre et de la cadence, comme s'il eût eu l'habitude de lire ou de parler en public. Il s'y glisse même bon nombre d'hémistiches ou de vers blancs, qui dénotent le sentiment plutôt que la recherche de l'harmonie : particularité d'autant plus remarquable, que Frotté ne paraît pas s'être occupé de poésie et qu'il ne cite jamais de vers, pas même des tragédies de Voltaire, dont on trouve cependant quelques souvenirs dans ses écrits. Il est aussi très sobre de citations historiques. Ce qui distingue surtout les écrits de Frotté, c'est un certain cachet de réflexion personnelle et sérieuse, une finesse diplomatique et même une délicatesse rares, une facilité singulière. Assurément, il n'est ni un penseur hors ligne, ni un écrivain consommé ou même simplement correct [1] ; mais, tout pesé, il

1. Le sens de l'orthographe paraît avoir manqué à Frotté, ainsi qu'à certains hommes d'un mérite d'ailleurs très réel et d'une éducation très supérieure, à Napoléon lui-même, qui ne put jamais s'assujettir à en suivre les règles et pour lequel l'écriture ne semble destinée à exprimer que des sons et non des mots, comme la tachygraphie. Frotté orthographie en général d'une manière convenable ; mais, soit dédain des règles, soit plutôt distraction, il lui échappe, dans la transcription des

faut bien reconnaître que peu de ses contemporains surent tirer, soit du maigre fonds de leurs premières études, soit des loisirs de la garnison, et surtout de leurs propres réflexions, de pareilles ressources.

De longues années s'écoulèrent ainsi pour Frotté, au milieu des travaux et surtout des loisirs, des plaisirs et des ennuis des garnisons. Colonel-Général habita successivement Lille, Besançon, et Lille pour la seconde fois. Les bruits d'une guerre prochaine, qui se répandirent à la fin de 1785, lui apportèrent l'espoir d'un emploi plus large et plus utile des facultés qu'il sentait en lui; mais plus il avait accueilli cet espoir avec joie, plus vive et plus triste fut sa déception, quand il lui fallut y renoncer.

« De 1787 à 1788, il vint passer quelques mois dans sa famille. Il n'était encore que lieutenant. Il n'avait que deux partis à prendre, qui furent sérieusement examinés : suivre sa carrière ou se marier, se retirer du service où la vie de garnison, en temps de paix, est à la longue si fastidieuse et si inutile pour quiconque peut s'en procurer une autre, prendre une paisible retraite au milieu de sa famille et de ses amis, et s'occuper de soigner sa femme, son bien et d'élever des enfants à l'État. Tel était assez l'usage, surtout en Normandie, pour ceux qui n'avaient pas le moyen de courir de bonne heure la carrière qui conduit aux emplois supérieurs et pour ceux qui ne voulaient pas y sacrifier une partie de leur fortune, comme c'était alors en général nécessaire, soit pour acheter des emplois, soit pour vivre à la Cour ou à Paris, où l'on était toujours oublié, si par une présence assidue, l'on n'entretenait pas l'intérêt de ses amis [1].

mots, même les plus usuels, des noms propres qui lui sont le plus familiers, des fautes étranges. Ainsi il écrira : *optenir* pour *obtenir*, *horrageux* pour *orageux*, *antier* pour *entier*, *pays d'Eauge* pour *pays d'Auge*, *autages* pour *otages*, *impretions* pour *impressions*, *primmotée* pour *primauté*, *messidore* pour *messidor*, *chouants* pour *chouans*, *Sideney* pour *Sidney*, *d'Ugon* pour *Hugon*, dans la même page où ces mêmes mots ou noms, dont il connaît à merveille l'orthographe véritable, seront correctement tracés. L'ignorance des étymologies latines entre aussi pour beaucoup dans ces écarts.

1. Par une singulière coïncidence, telle est aussi l'opinion de Puisaye :

« Mon père avait pour principe qu'un gentilhomme devait tout son sang à sa patrie pendant la guerre, mais qu'une vie indépendante et employée à se rendre utile à ses concitoyens et à faire le bonheur de ses vassaux, quand sa fortune lui en donne les moyens, est celle qui lui convient à la paix. Cette opinion était alors partagée par beaucoup de seigneurs, assez riches pour se passer de grâces et de faveurs, et trop fiers pour acheter par le sacrifice de leur indépendance une élévation factice à laquelle ils attachaient peu de prix. » *(Mémoires*, t. I, p. 127-128.*)*

« Louis aurait dû être déjà capitaine, et c'était sa faute, s'il ne l'était pas. Sa bonne cousine d'Ifs avait toujours eu l'intention de lui donner le moyen d'acheter de bonne heure une compagnie de cavalerie [1]; mais ses dépenses plus en rapport avec la fortune de ses camarades qu'avec la sienne propre, avaient absorbé et au delà, en avances successives, le capital que son excellente parente destinait à son avancement. Comme il se trouvait dans un régiment où l'avancement était rapide et que les compagnies ne s'achetaient point dans l'infanterie, il se résigna à attendre son tour sans changer de corps. »

Ce devait être l'affaire de deux ou trois ans, d'après ses calculs.

Il songea bien à se faire présenter. Ses titres de famille étaient en règle. On l'assurait du succès ; mais c'était un honneur coûteux, en ce sens du moins qu'il devait l'engager dans une vie plus dispendieuse encore que celle qu'il avait menée jusque-là. Il attendit son tour.

Ce fut la Révolution qui vint.

Elle le trouva simple lieutenant en premier au régiment de Colonel-Général : situation bien modeste assurément pour un officier distingué, bien né, apprécié de ses chefs et de ses camarades, et comptant déjà près de dix ans de services actifs. Celle de la plupart des chefs qui devaient plus tard combattre à ses côtés et de ceux qui jouèrent le principal rôle dans la Vendée et la Bretagne, n'était guère plus brillante. La Rochejaquelein était simple sous-lieutenant ; d'Elbée, Charette, d'Autichamp, Sapinaud, Scépeaux, lieutenants ; Lescure, Marigny, Bonchamps, Fleuriot, capitaines. Ce ne fut point parmi les royalistes qui avaient le plus de richesses ou de privilèges à reconquérir, ni dans la noblesse de Cour, que la royauté trouva ses plus énergiques défenseurs. Presque tous ceux qui se jetèrent ainsi dans les sanglantes aventures de l'insurrection et y déployèrent le plus de courage, de dévouement et de fidélité, étaient, comme Frotté, des hommes de second rang. L'évolution qui se produisit alors au sein du parti royaliste est assez analogue à celle qui fit émerger des rangs de ses adversaires tant de noms nouveaux et plus tard célèbres. C'est une singularité des révolutions, de tremper et de grandir soudainement pour la lutte leurs adversaires comme

1. « Cette vénalité, disait déjà Saint-Simon, est une grande plaie dans le militaire, et arrête bien des gens qui seraient d'excellents sujets. C'est une gangrène qui ronge depuis longtemps tous les ordres et toutes les parties de l'Etat. »

leurs partisans. C'en est une autre de susciter les uns et les autres dans les rangs les plus opposés à ceux où on devrait les chercher naturellement. C'est ainsi que dans la nôtre Stofflet et Cathelineau donnent la réplique à La Fayette et à Mirabeau, comme si les hommes n'étaient que des zéros, dont les évènements seront les chiffres.

L. DE LA SICOTIÈRE.

LA

PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE

22 SEPTEMBRE 1792 *

EURE-ET-LOIR.

Le 19 mars 1792, les administrateurs du département d'Eure-et-Loir écrivaient au ministère de l'intérieur : « Messieurs, mardi dernier (le 13), un grand nombre de gens malintentionnés se sont rendus à Epernon. Après avoir taxé, suivant leur caprice, les grains de ce marché, les chefs de ces brigands se sont portés à la municipalité et ont maltraité le maire[1], qui a refusé de taxer le bled et de ratifier la taxe arbitraire qu'ils en avoient faite ; la municipalité a dressé procès-verbal de ces faits, et nous l'a fait parvenir. On a lancé contre les principaux perturbateurs des mandats d'amener, et à l'aide du peu de troupes de ligne que nous avons ici, les mandats ont été mis à exécution, la nuit du samedi au dimanche. Sur-le-champ, le tocsin a sonné de toutes parts ; la municipalité d'Epernon nous annonce ce matin que demain une grande quantité de brigands doit se rendre à Epernon pour punir les officiers municipaux et les juges de paix du courage qu'ils ont eu de dénoncer et de faire saisir leurs chefs. Elle nous demande du secours, nous n'avons ici que trente hommes faisant partie d'une compagnie du vingtième régiment d'infanterie. Nous avons requis la garde nationale de Chartres, qui prêtera main forte ; mais dans ces circonstances, il faut plus grande force. Nous vous prévenons, Messieurs, que, conformément aux articles de la

* Voir la livraison de mai 1884.

1. On le menaça de la potence.

loi du 3 août 1791, nous venons de requérir 150 hommes des chasseurs établis à Rambouillet. Nous espérons que ces secours réunis en imposeront à ces perturbateurs du repos public, et qu'ils les feront tous rentrer dans l'ordre [1]. »

Si les émeutes ayant pour prétexte la question des grains venaient du peuple, les autorités donnaient l'exemple de la persécution religieuse. A Lucé, dans le district de Chartres, le maire de Mainvilliers trouble l'office divin en venant, avec la force armée, lire dans l'église les arrêtés administratifs. Voici en quels termes il raconte cet exploit : « Un officier municipal et moi, avec le secrétaire et un détachement de votre garde nationale, nous nous sommes acheminés vers Lucé. Le tambour et les baïonnettes ont jeté la crainte ; plusieurs, à notre approche, se sont enfuis de l'église. La messe étoit à moitié ; j'ai fait taire les chantres d'un geste. Le prêtre s'inclinoit pour la consécration : je suis monté à l'autel, et je lui ai dit de suspendre un instant ses fonctions. Sa réponse a été : *Le sacrifice est commencé.* Je lui ai répondu : *Il n'importe, nous avons à parler au peuple.*

« Puis revenu un peu en avant du détachement rangé en bataille dans le chœur, j'ai fait ranger autour de nous les assistans pour nous entendre, et j'ai fait le prône : j'ai commencé par la lecture de l'évangile du jour (c'est-à-dire l'arrêté municipal, l'avis du district et l'arrêté du département), ensuite je leur ai prêché, au nom de la patrie, l'oubli des anciennes inimitiés, la nécessité de se réunir pour le bien de tous... En finissant, j'ai dit : *Que l'office se continue ;* et l'office s'est continué avec le plus grand calme... Après l'office, je suis remonté à l'autel, j'ai exhorté le prêtre à ne faire aucune prédication contre le vœu de la loi, ni en public ni en parculier... *Ça ira.* »

Le héros municipal [2], qui envoie ces détails à son frère, termine sa lettre par ces mots : « Je prends sur mon sommeil pour t'informer de ces détails, dont l'intérêt vient de leur *liaison à la grande chaîne* [3]. » Ces mots ne sont-ils pas une preuve de plus que les différentes manifestations antireligieuses à cette époque, étaient organisées par une puissance occulte, envoyant partout le même mot d'ordre ?

1. *Logographe* du 22 mars 1792.
2. Ce grotesque mérite d'être nommé. Il s'appelait Perier-Mondonville.
3. *Patriote françois* du 29 avril 1792.

L'administration départementale était plus modérée : à la nouvelle de l'attentat du 20 juin, le directoire du département s'empressa d'adresser à Louis XVI l'expression de l'horreur qu'il en avait éprouvée, tout en donnant au roi des conseils de prudence assez déplacés [1]. Peu de temps après, il suspendit le maire et le procureur de la Commune de Chartres qui n'avaient voulu ni enregistrer ni afficher la proclamation du roi sur les événements de cette journée, mais le roi, toujours débonnaire, leva la suspension prononcée contre ces administrateurs, pourtant notoirement hostiles, qui luttaient contre le directoire et proscrivaient jusqu'aux journaux modérés [2].

L'Assemblée électorale du département d'Eure-et-Loir se réunit, le 4 septembre, dans l'église Saint-Étienne de Dreux. Si la loi avait été observée, elle eût dû se tenir à Châteauneuf. Les électeurs commencèrent par assister à une messe du Saint-Esprit qui fut célébrée à l'église Saint-Pierre. Ils nommèrent ensuite députés, Jean-François DELACROIX, membre du tribunal de Cassation, par 263 voix sur 370 votants ; — et Jacques-Pierre BRISSOT, rédacteur du *Patriote françois,* par 294 suffrages sur 349 électeurs. Tous deux étaient membres de l'Assemblée législative.

Au milieu de la séance, un électeur annonça que la tranquillité de la ville était troublée par l'arrivée de 30 ou 40 prêtres non assermentés voyageant dans des voitures de luxe ; que le peuple, indigné du nombre de ces mauvais citoyens et de l'ostentation de leur marche, menaçait leur liberté et peut-être leur vie. L'Assemblée sortit du lieu de ses séances et se transporta en masse à la maison commune. Une partie des prêtres réfractaires suivit la route de Nonancourt et bien lui en prit, car elle passa sans aucun obstacle, tandis que les autres s'étant dirigés sur Garancières, furent arrêtés par le peuple qui heureusement se borna à les mettre « sous la sauvegarde des lois ! »

Le lendemain, 5 septembre, l'Assemblée élut Jérôme PETION, ancien député à la Constituante et maire de Paris, par 274 voix sur 354 votants ; — Jacques-Charles GIROUST, juge au tribunal du dis-

1. Lettre du 28 juin. *Postillon de la guerre,* nos 87, 92, 94. — *L'Ami de la Constitution et Correspondance patriotique,* no 48, p. 214.

2. *Mercure français* du 21 juillet 1792, p. 159 ; du 30, p. 238. — *L'Ami de la Constitution et Correspondance patriotique* du 22 juillet, p. 233. — *Patriote françois* du 22 juin et du 5 juillet. — *Logographe* du 9 juillet.

trict de Nogent-le-Rotrou, par 212 sur 331. Elle nomma aussi le président du tribunal civil de Chartres, Denis-Toussaint LESAGE, en lui donnant 202 suffrages sur 325.

Le 6, un cultivateur, juge de paix du canton de Châteauneuf-en-Thimerais, Jean-François LOISEAU, obtint 230 voix sur 336 ; — Nicolas BOURGEOIS, médecin à Châteaudun, en réunit 217 sur 350.

Les trois derniers députés qui restaient à élire le furent le lendemain 7 septembre : un prêtre constitutionnel, maire de Nogent-le-Rotrou, Pierre-Jacques-Michel CHALES, réunit 196 suffrages sur 346 électeurs présents ; — Jacques FREMANGER, procureur-syndic du district de Dreux, en obtint 187 sur 350 ; — et Louis-Armand DEHOULIÈRES, juge au tribunal du district de Janville, ayant obtenu 280 sur 360, au troisième tour de scrutin, fut nommé premier suppléant.

Le 8 septembre, on nomma suppléants Claude-Julien MARAS, fils, procureur de la commune, par 177 voix ; — et BOISGUYON, membre du club des Jacobins de Paris, par 214 suffrages. Il y avait ce jour-là 318 électeurs présents.

Un quatrième suppléant, Louis LONQUEUE, fut élu dans une réunion complémentaire.

FINISTÈRE.

La religieuse population de ce département devait naturellement voir avec la plus profonde tristesse le nouvel état des choses, et en particulier la persécution exercée contre les ministres du culte catholique. Le mécontentement devint bientôt général, des soulèvements eurent lieu : au mois d'avril 1792, le district de Brest, appuyé par le directoire du département, demandait 600 hommes et deux pièces de canon, afin de réduire la paroisse de Plouzané qui s'était mise en insurrection pour protéger les prêtres non assermentés et se défendre des intrus [1].

Le directoire avait une arme simple : la suspension, contre les administrateurs qui lui déplaisaient. C'est ainsi qu'il en agit à l'é-

1. Rapport de Roland à l'Assemblée législative. *Logographe* du 25 avril 1792.

gard du directoire de Lesneven et de la municipalité de Quimperlé, qui n'avaient probablement pas fait assez preuve de sentiments révolutionnaires.

L'effervescence était grande dans tout le département, si l'on en juge par les procès-verbaux antérieurs au 20 juin.

Mais le rassemblement le plus sérieux fut celui qui eut à sa tête le juge de paix de Fouesnant, le cultivateur Allain Nédellec. Cet homme énergique appela aux armes tous ceux qui voudraient prendre le parti du roi. Il rassembla bientôt 4 à 500 paysans et inquiéta tellement le directoire, que celui-ci arrêta d'envoyer sur les lieux une force armée de 150 gardes nationaux, seize gendarmes, un officier et un canon; de requérir deux cents hommes du régiment d'Orléans, en garnison à Quimperlé, et d'en mettre cent cinquante autres à Quimper, afin de garder la ville.

Le mardi 10 juillet, le détachement de garde nationale et de gendarmerie partit de Quimper pour se rendre au bourg de Fouesnant. A un quart de lieue du bourg, les royalistes commencèrent le feu ; ils se retirèrent bientôt à une demi-lieue plus loin, où des renforts vinrent les rejoindre [1].

La chasse aux prêtres réfractaires faisait alors partie des réjouissances patriotiques. La paroisse de Ploudalmézeau servait depuis longtemps de retraite aux prêtres insermentés des environs. Le soir du 14 juillet, dix dragons projettent de terminer un si beau jour en allant saisir ces fanatiques *dans leur repaire*. Le lendemain, ils montent à cheval, arrivent au village, entrent dans l'église et saisissent, au milieu des fidèles, trois prêtres, sous prétexte qu'ils « insultent aux amis des lois et de la Constitution. » Ces trois malheureux furent envoyés dans les prisons de Brest [2].

C'est au milieu de ces agitations que s'ouvrit la session de l'Assemblée électorale. Elle se tint dans la chapelle du séminaire de Brest, conformément à la circulaire du 18 août.

Le mode de votation fut l'appel nominal.

Deux députés furent élus le 5 septembre : Alain BOHAN, législateur, juge au tribunal du district de Châteaulin, par 196 voix sur 340 votants ; — et Claude-Antoine-Augustin BLAD, commis principal dans les bureaux de la marine et procureur de la commune à

1. *L'Ami de la Constitution et Correspondance patriotique* du 18 juillet, p. 171 et 200. — *Logographe* des 18 et 19 juillet, p. 820 et 825.
2. *Moniteur*. N° 207, 25 juillet, n° 867.

Brest. Le procès-verbal n'a pas conservé le nombre des voix obtenues par ce député.

Le 6 septembre, on élut Mathieu GUEZNO, négociant à Douarnenez, administrateur du département, par 245 suffrages sur 453 électeurs.

Le lendemain, on nomma Pierre MAREC, commis de marine à Quimper, secrétaire général du département ; — et Jacques QUEINEC, marchand, cultivateur à Plounéour-Ménez, district de Morlaix.

Les deux députés élus le 8 septembre furent Augustin-Bernard-François LE GOAZRE-KERVÉLÉGAN, avocat au présidial, puis sénéchal et maire de Quimper, président du tribunal du district de Quimper ; — et Jacques-Tanguy-Marie GUERMEUR, commissaire national près le tribunal du district de Quimperlé, puis juge au tribunal de cette ville.

Le dernier député élu fut Jean-René GOMMAIRE, vicaire général de la cathédrale de Quimper et administrateur du département (9 septembre).

Le 10, on nomma les suppléants : Pierre-Brunot BOISSIER ; — LE TRÉDOUR, administrateur du département ; — Pierre-Claude POULLAIN, ex-commissaire du roi. Il fallut trois scrutins pour presque toutes les élections ; le procès-verbal ne mentionne pas le chiffre des voix obtenues par les derniers élus.

GARD

Dans la séance du 16 avril 1792, le ministre de l'intérieur, Roland, apprenait à l'Assemblée législative la nouvelle de troubles à Nîmes. Une insurrection, dirigée contre les citoyens suspects d'incivisme, avait amené des dévastations et des incendies [1].

Dans la même séance on faisait lecture de la lettre suivante, adressée au président de l'Assemblée par les administrateurs du département du Gard [2] :

1. *Logographe* du 18 avril, p. 451, 454 ; — du 15 avril, p. 440.

2. Nous donnons la lettre en entier parce qu'elle nous semble bien peindre jusqu'où pouvait aller, à cette époque, la puissance de l'émeute, due à l'insuffisance, la lâcheté, — le plus souvent même, la complicité, — des forces qui auraient dû composer l'armée de l'ordre.

« Une commotion effrayante vient de se manifester dans le département du Gard. Les propriétés y sont violées, les maisons dévastées ou incendiées, les titres brûlés, les quittances exigées à main armée; les autorités constituées, méconnues ou menacées; la force publique impuissante ou infidèle. Enfin notre malheureuse contrée est en proie à tous les maux et à toutes les craintes... Jusqu'à ce jour, nous avons espéré que le peuple céderoit à la raison, que les gardes nationales réprimeroient les malfaiteurs. Mais la raison est sans force, et la plupart des gardes nationales *partagent le délire général*. L'orage a commencé dans le district de Sommières, les ravages y ont été extrêmes. De là il s'est étendu dans le Midi. Les districts de Nîmes, d'Alais, celui de Saint-Hippolyte et du Vigan, n'ont pas tardé à se mettre en mouvement, et ce sont ces derniers, en ce moment, qui sont le principal objet de nos alarmes.

« D'abord les violences se sont dirigées vers les anciens châteaux, sur les possessions des citoyens suspectés d'incivisme. La mort de 68 volontaires du Gard qui ont péri sur le Rhône en se rendant, le 19, à Arles, a été le premier prétexte de ces exaltations; dans d'autres lieux, les troubles ont pris un autre caractère. Les attroupés ont exigé qu'on détruisît les titres des propriétés purement féodales. Ils ont demandé à taxer les denrées, et l'on nous fait craindre qu'ils ne se proposent de lever des contributions sur les principaux habitans. Le directoire n'a rien négligé pour arrêter ces funestes excès et découvrir leur origine. Il a requis le peu de force dont il pouvoit disposer, il a cherché à éclairer les citoyens abusés, il a déclaré les communes responsables, il a envoyé des commissaires dans les lieux attaqués ou menacés. Les directoires de district en ont envoyé aussi qui se sont comportés avec fermeté; mais comme les désordres éclatoient à la fois dans plusieurs lieux, tous ces moyens ont été insuffisans. Les gardes nationales bien intentionnées étoient trop foibles, comparées à la masse des séditieux; et si les commissaires qui marchaient à leur tête ont prévenu quelques dévastations, ils ont eu aussi la douleur d'être témoins de désastres qu'ils se sont vainement efforcés d'empêcher. C'est dans cette cruelle position que se trouve le directoire. Je ne chercherai pas des ressources, car quel moyen peut nous rester lorsque la force publique qui devroit protéger les loix les abandonne la première? Les départemens environnans sont travaillés, nous regardons comme certain que cela vient des rassemblemens du Midi dont l'armée des Marseillois faisoit partie; les émissaires sortis de Marseille, le mouvement

imprimé par eux sur toutes les sociétés patriotiques du Midi, l'entreprise sur les prisonniers d'Avignon et leur évasion, les manœuvres de certains hommes qui, sous le prétexte d'un patriotisme ardent, sont venus souffler la discorde et l'incendie.

« Quelques faits particuliers pourront vous faire juger de la position où nous nous trouvons, de ses effets et de ses causes. La Commune de Saint-Laurent-des-Ormes, suspectée d'incivisme, a été ravagée par les gardes nationales. Les soi-disant commissaires de l'armée marseilloise étoient à leur tête. Ils ont demandé 600 livres de contribution pour les frais d'expédition, qui cependant n'ont pas été payées. Des attroupemens considérables se sont formés hier à Nîmes, presque sans moyens. Les gardes nationales se sont rassemblées dans le dessein de se porter dans les villages voisins, pour y dévaster les propriétés de quelques citoyens prétendus aristocrates. La municipalité s'y porte en écharpe ; les révoltés voulurent opposer la résistance, même en menaçant de faire feu sur elle. L'incendie de plusieurs maisons de campagne a suivi cet acte de rébellion. On a demandé la taxe des denrées de première nécessité. La maison du ci-devant seigneur a été menacée. On a exigé de lui une renonciation de ses droits féodaux rachetables.

« Nous ne pouvons, Monsieur le Président, au milieu des troubles où nous sommes, rendre au Corps législatif un compte détaillé de tous les excès qui se sont commis jusqu'à ce moment. Nous ne pouvons que le présenter en apparence, ou, pour mieux dire, les apparens. Nous n'exagérons pas en assurant que 40 maisons ont été tant dévastées que démolies... »

Nous bornons à cette lettre l'énumération des troubles de ce département : ils furent tellement nombreux qu'il faudrait consacrer un volume à leur étude. Du reste plusieurs d'entre eux sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les raconter de nouveau.

Peu de jours après avoir envoyé la lettre que nous venons de citer, les administrateurs du département du Gard écrivaient encore à l'Assemblée pour se plaindre des vexations exercées par le rassemblement marseillais sur les habitants de Fourques. Pour s'armer, les émeutiers n'avaient rien trouvé de mieux que d'arrêter un envoi de fusils aux frontières. Le département demandait que l'Assemblée prît des mesures pour faire rentrer dans Marseille cette troupe indisciplinée, et ramener le calme dans les pays méridionaux[1].

1. *Logographe* du 25 avril.

Dans la campagne, près de Tarascon, les volontaires menaçaient les habitants, et employaient les moyens les plus odieux pour leur extorquer de l'argent.

L'autorité départementale était inactive ou impuissante. On peut augurer sa valeur d'après le choix que les membres du *Pouvoir exécutif*[1], justifiant le mot de Beaumarchais, avaient fait d'un maître à danser pour le mettre à leur tête !

Au mois de juin une adresse d'une petite ville du Gard réclamait l'envoi par chaque département de 250 hommes armés, à l'effet de réunir un total de vingt mille hommes, destinés « à partager avec les Parisiens les fatigues du service, » en réalité pour grossir l'armée révolutionnaire. Cette pétition était probablement faite à l'instigation des clubs de Marseille qui travaillaient les départements voisins et envoyaient à Nîmes des commissaires chargés d'inviter les autorités à s'emparer des caisses publiques et à recruter directement l'armée du midi[2].

Le conseil général du département refusait pourtant leurs offres. Après le 20 juin, le directoire envoyait une adresse d'indignation au roi.

L'assemblée électorale eût dû se réunir, légalement, à Alais. Le choix de la ville de Beaucaire fut dû sans doute aux influences jacobines. L'Assemblée tint ses séances dans cette dernière ville, à l'église Notre-Dame-du-Pommier.

On procéda aux votes au moyen de l'appel nominal.

Le 3 septembre, Augustin-Jacques LEYRIS, vice-président du directoire du district d'Alais, fut élu député par 388 voix sur 448 votants.

Un député à la Législative fut nommé le lendemain : TAVERNEL réunit 427 suffrages sur 485 électeurs, mais il refusa le mandat qui lui était offert.

Le 5, on nomma Jean-Henry VOULLAND, ancien député à la Constituante, par 457 voix sur 495 votants.

Le lendemain on élut Jacques JAC, par 312 suffrages seulement sur 498 électeurs (trois tours de scrutin) ; — et le lieutenant colonel du 38e régiment d'infanterie, François AUBRY, dont l'élection demanda trois tours de scrutin. Le procès-verbal a négligé de mentionner le nombre de voix obtenues par ce dernier.

1. Nom d'un club.

2. *Mercure français* du 7 juillet, p. 18, 110. — *L'Ami de la Constitution et Correspondance patriotique*, VII, 83, et VIII, 108.

Joseph-François BALLA réunit dans la séance suivante 332 voix sur 483 votants.

Le 8, 248 suffrages sur 486 furent données à Jacques-Antoine RABAUT-POMMIER ; — et 256 sur 490 à Jean-Pierre CHAZAL fils.

Les suppléants furent élus les 9 et 10 septembre : Jean-Etienne BERTHEZÈNE par 278 voix sur 475 votants ; — Jean-Michel CHAMBON-LATOUR, par 238 suffrages sur 460 électeurs. Berthezène remplaça Tavernel. Un troisième suppléant, Jean BRESSON, fut nommé dans une élection complémentaire dont nous n'avons pu retrouver le procès-verbal.

L'Assemblée eut à entendre la dénonciation d'un nommé Dumas, sergent-major de la garde nationale de Nîmes, qui avait reçu du procureur-général-syndic du département l'ordre de marcher avec ses hommes sur Avignon, pour s'opposer aux Marseillais, si la fantaisie leur prenait de causer quelques désordres. Cet honnête jacobin avait alors répondu qu'il ne marcherait jamais contre les Marseillais, ses frères, et les gardes nationales envoyées avaient aussi refusé d'obéir. Dans son indignation, Dumas accusa devant l'Assemblée le procureur syndic, et déclara qu'il trouvait sa conduite infâme, ainsi que celle de Tretis, administrateur du département, qui lui avait également donné, dans le même sens, des ordres aussi révoltants.

GUSTAVE BORD.

(La suite prochainement.)

LES GUILLOTINÉS D'AUVERGNE

Les souvenirs de la première enfance ne s'effacent jamais. Je me rappelle encore les palpitants récits que nous faisait, vers l'année 1845, une grand'tante octogénaire, sur les épisodes de la Révolution. Son esprit comme sa mémoire n'avaient rien perdu de leur vivacité. Mariée à un garde du corps du roi Louis XVI, n'ayant, pour ainsi dire, jamais quitté sa province, elle était — est-il besoin d'ajouter — passionnément royaliste et avait conservé une horreur vivace pour les sectaires et les bourreaux de la « grande époque. » Nulle, dans la contrée, ne connaissait aussi bien qu'elle, et par les détails, l'histoire de ces jours troublés et le rôle de chacun, en ce temps où régnait sur la France « ce bon M. de Robespierre. » Sa mémoire implacable avait retenu les moindres circonstances, les noms des assassins aussi bien que celui des victimes. — Que de fois avons-nous tressailli aux récits colorés et touchants des faits qui s'étaient passés sous ses yeux. Plus d'un des siens avait péri sur l'échafaud ; une jeune cousine, entre autres, qu'elle adorait, guillotinée à Lyon, après le siège. Je n'oublierai jamais une miniature délicieuse de la chère victime, que notre vieille tante conservait pieusement accrochée auprès de son lit. Mlle de X, dont un artiste de talent avait peint le portrait en prison, était représentée vêtue d'une robe grise, retenue par un fichu blanc croisé sur le corsage, un ruban bleu dans les cheveux, un livre entre les mains. L'expression de tristesse, la langoureuse douceur de ses grands yeux, était telle que longtemps, je ne pus contempler ce petit portrait, sans un serrement de cœur et un frémissement de colère, en songeant à l'horrible fin de la charmante créature.

Il n'existe guère de famille, en France, qui n'ait possédé, comme nous, une de ces grand'mères ou grand'tantes ayant survécu à la tourmente de la Terreur, et ayant gardé, de cette ère de lâchetés sanguinaires, le souvenir vivant et irrité.

Combien souvent en province, au fond des châteaux et des hôtels, ou dans les vieilles maisons de bourgeoisie parisienne, trouverait-on encore, suspendu au sanctuaire du foyer, le portrait d'un aïeul, ou d'une arrière-parente ayant gravi l'échafaud de Sanson, place du Trône ou place de la Révolution!

Nul n'était à l'abri, en ces temps de liberté républicaine, où il suffisait d'être honnête homme et de croire en Dieu pour être dénoncé comme suspect, assassiné, au nom de la loi, et, soi-disant, au nom du peuple!

*
* *

Les récits de la vieille tante, ses recommandations, si souvent répétées, « de ne jamais oublier ces tems d'horreur, » nous revenaient dernièrement en mémoire, en relisant un livre remarquable publié, il y a quelques années, par un magistrat, un lettré de grande valeur, le président Marcellin Boudet. — Sous ce titre: *les Tribunaux criminels et la Justice révolutionnaire en Auvergne*, d'après les minutes des greffes et des documents inédits, M. Boudet a écrit un ouvrage des plus curieux et des plus utiles. Nous pouvons même dire que nous avons rarement lu, sur la période révolutionnaire et sur la Terreur, livre plus attachant et plus nourri, que cette nomenclature, simples biographies de guillotinés. — Il serait fort à souhaiter, que dans chacun de nos départements, dans chacune de nos villes importantes de province, se rencontrât un lettré, un érudit, ayant la patience de compulser les vieux dossiers des greffes et de dresser, sur des documents irréfutables et inédits, la liste exacte et détaillée des victimes de la Révolution. Pareille étude devrait s'étendre au territoire français tout entier. Il serait difficile, il est vrai, de compter sur le patronage de MM. les Ministres de l'Intérieur et de la Justice.

Il nous faut donc édifier nous-mêmes cette grande œuvre de justice, aidés en cela par notre jeune génération, qui, Dieu merci, commence à revenir singulièrement sur la légende révolutionnaire et à juger, malgré les stupides *Manuels*, la plupart des « géants de la

Révolution » pour ce qu'ils sont : des fous, des brouillons, des gredins ou des sots. — Le président Marcellin Boudet disait, dans sa préface : « Le temps est certainement venu de faire un *Dictionnaire des suppliciés*. Chaque jour, en effet, disperse les documents et voit aussi disparaître les vieillards quasi-centenaires qui peuvent les compléter par les commentaires du souvenir. »

Les sources auxquelles a puisé l'auteur de « *la Justice révolutionnaire en Auvergne,* » pour dresser l'état des victimes, sont toutes authentiques. Cependant, plusieurs noms oubliés dans ce martyrologe, et de nombreux détails concernant la condamnation, lui ont été révélés, pendant et depuis la publication de son livre. Il était donc urgent et indispensable que la plus grande publicité fût donnée au projet que nous nous permettons de recommander, c'est-à-dire la publication d'un « Dictionnaire des suppliciés. »

« Elle est moins facile à écrire qu'il pouvait sembler, dit M. Boudet, cette page des suppliciés, lorsqu'on veut la composer avec des faits, non avec des discours, car les documents sont pleins de lacunes. L'état des condamnés à mort originaires du Puy-de-Dôme, déposé aux archives préfectorales de Clermont, n'en contient pas la moitié, parce que, dressé au point de vue exclusif du séquestre des biens, il ne comprend que les condamnés possessionnés dans le département, et que, d'ailleurs, il a été dressé avant la fin de la période révolutionnaire. Les archives de la Préfecture de police de Paris et celles de la section judiciaire au Dépôt national, les listes éparses du *Moniteur universel* sont incomplètes, parfois inexactes, et ne comprennent que les individus exécutés à Paris.

Quant aux travaux publiés dans ces dernières années, ils sont trop sommaires pour que toutes les blessures par où le sang de l'Auvergne a coulé y soient décrites. Le *Dictionnaire* de Prudhomme, publié un peu hâtivement en 1796, fourmille d'erreurs ; il ne distingue pas, le plus souvent, entre les contumax et les accusés présents, estropie les noms, ne mentionne pas toutes les condamnations capitales, omet les massacres sans jugement et, en revanche, fait figurer comme condamnés à mort des individus qui ne l'ont jamais été.

« Mais il est une source de vérité pure entre toutes ; ce sont les archives des greffes. J'ai parcouru, analysé toutes les minutes des jugements des tribunaux criminels du Cantal et du Puy-de-Dôme, conservés dans les greffes. Là encore, malheureusement, il se trouve des vides produits, soit par des accidents, soit par la main des

hommes : la honte ou la crainte des vengeances ont fait disparaître plusieurs originaux de jugements et un bien plus grand nombre de dossiers. »

*
* *

Bien qu'il puisse en déplaire à quelques-uns, nous n'hésiterons pas à soutenir qu'une telle œuvre générale tentée dans le but de perpétuer le souvenir de la période sanglante de la Révolution, et de clouer au pilori le nom des bourreaux, est bonne, salutaire et patriotique. « Ne vaudrait-il pas cent fois mieux, disait hypocritement, devant nous, certain républicain, effacer à jamais les traces de nos luttes intestines : Pourquoi chercher à rouvrir ces plaies depuis longtemps fermées et envenimer les blessures ? Pourquoi, au lieu d'apaiser les haines, travailler à en attiser de nouvelles ? Les fautes, les erreurs, les entraînements, les crimes mêmes de ce temps, si vous le voulez, ne sont-ils pas un peu l'œuvre de tous ? La France était affolée par des siècles de misère et de servitude ; est-il juste de rendre responsables ceux que la force des circonstances, et souvent le peuple lui-même, instituèrent justiciers ! »

Que de fois n'avons-nous pas entendu débiter ces paradoxes et ces lieux communs ! — Ces excuseurs de la guillotine, en vérité, parlent de ceci bien à leur aise. Oublier et pardonner serait vraiment trop commode ? Nous comprenons fort bien que les héritiers de tels et tels noms infâmes cherchent à dissimuler sous d'autres noms, parfois même en s'affublant d'un titre nobiliaire, la trace de leurs aïeux. Ces infortunés descendants de scélérats, nous les plaignons de toute notre âme ; s'ils sont modestes et honorables, ils méritent sans doute la pitié et l'oubli. Disons plus : Il serait inhumain de ne pas se faire un peu complice de leur supercherie, à condition toutefois de ne pas en être la dupe. Les petits-fils et petits-neveux ne sauraient, sans injustice, être rendus responsables du crime de leurs ancêtres. Chacun connaît, à ce propos, le mot historique de Louis XVIII. Un des ministres crut devoir avertir le Roi, — au moment où S. M. allait apposer sa signature au bas d'un décret, — que le titulaire désigné pour cet emploi était fils de régicide. — « S'il est méritant, vous avez bien fait de le nommer, répondit le Roi. Je le plains, voilà tout ; il ne peut rien, lui, à sa naissance. S'il se fût agi d'un gendre de régicide, ce serait différent ! »

Puisque l'absolu pardon des outrages est d'essence chrétienne, pratiquons-le. Mais, encore une fois, oublier l'histoire, serait de notre part niaiserie.

*
* *

Le plan suivi par le président Boudet dans son ouvrage est fort judicieux. Il établit la liste des guillotinés par catégories. Les recherches sont ainsi rendues plus faciles.

Le nombre des victimes politiques originaires des deux départements de la province d'Auvergne (Cantal et Puy-de-Dôme) s'élève pour le moment à 179, sur lesquelles le département du Puy-de-Dôme, plus largement partagé, est compris pour 125 exécutions. Elles sont ainsi réparties par classes : 71 nobles ; 67 bourgeois et hommes du peuple ; le reste appartient au clergé. Sur ce chiffre total, il faut retrancher cinq montagnards dont notre pays a malheureusement à rougir. Parmi eux, trois célébrités sinistres : un avocat, Couthon [1], né à Orcet, près de Clermont-Ferrand, et deux avoués (pro-

1. A propos de Couthon, nous citerons le très remarquable ouvrage de M. Francisque Mèze, de Clermont-Ferrand, *le Puy-de-Dôme en 1793 et le Proconsulat de Couthon*. Auguste Aubry, éditeur. Paris 1877.

« — On sait qu'après l'expulsion des girondins de la Convention et le vote de la Constitution (24 juin 1793), Lyon et le centre de la France commencèrent à se soulever. Le département du Puy-de-Dôme, ses administrateurs et ses habitants ayant été dénoncés au comité de Salut public comme partageant les idées des Lyonnais et faisant cause commune avec eux, la Convention envoya trois de ses représentants, au nom du comité de Salut public, Couthon, Maigne, Chateauneuf-Randon. Les trois commissaires avaient été choisis comme membres de la députation et ayant de l'influence à Clermont où les deux premiers avaient exercé des fonctions administratives et judiciaires. Nous ne parlerons point des opérations et du rôle du proconsul Couthon à Lyon. Mais revenons en Auvergne où il fit régner la Terreur jusque dans les plus petits villages, soupçonnés d'être unis de cœur aux fédéralistes.

« Couthon, dit M. Francisque Mèze, n'était peut-être pas venu en Auvergne avec des idées arrêtées de haine et de vengeance. Nous savons qu'il n'était pas de caractère méchant, et que même il était naturellement porté à rendre service. Mais, convaincu de l'excellence de la ligne politique où il s'était engagé, il était décidé à n'en pas dévier ostensiblement, et à se montrer d'autant plus impitoyable qu'il était membre du comité de Salut public, et qu'un chef doit prêcher d'exemple, surtout lorsqu'il est au milieu des siens.

« Sa nouvelle foi politique lui faisait un devoir de se défier de tous ceux qui, par leur origine, leurs anciennes fonctions ou leurs relations, se rattachaient à l'Ancien Régime, aux nobles, au clergé, aux privilégiés, de tous ceux aussi qui auraient désiré

cureurs au présidial), Coffinhal-Dubail, né à Aurillac, et le monstre Carrier, né à Yoler. Les petits-neveux de ce dernier sont aujourd'hui... marquis !

Une notice, par ordre alphabétique, relate pour chaque exécuté la date, les motifs de la condamnation et les circonstances les plus intéressantes de la mort. Je ne connais rien de plus émouvant que ces simples détails ; rien ne nous apparaît aussi concluant contre les stupidités et les cruautés de la Révolution que les récits naïfs et véridiques, où l'on découvre, chez les plus humbles comme chez les plus grands, même noblesse de sentiments, dévouement au Roi, confiance en Dieu, résignation et courage.

voir la Révolution se maintenir dans les voies de la modération et qui avaient fait des vœux pour le triomphe de la Gironde.

« Il organisa donc contre eux une surveillance rigoureuse et les traita en ennemis.

« Les nobles et les prêtres se tenant cachés ou ayant à peu près disparu, c'est à la bourgeoisie qu'il déclare la guerre. Il en veut surtout à ces propriétaires, à ces marchands de Clermont, dont parle Maignet dans son rapport, à ces marchands que les intérêts du commerce liaient aux négociants de Lyon. Au lendemain de la levée en masse, il les voit effrayés, épouvantés de l'avenir inconnu qui se prépare, prêtant l'oreille aux bruits de pillage et de loi agraire, et n'ouvrant plus leurs magasins, où, du reste, la pratique ne se montre pas. Aussitôt Couthon crie à la conspiration. « Vous fermez vos magasins lorsque le peuple du Puy-de-Dôme vient de se lever tout entier pour la défense de la liberté. C'est comme si vous disiez que vous considérez cet événement comme une calamité. Vous êtes des malveillants qui voulez rendre le gouvernement odieux et qui préparez le retour de la tyrannie. » Et pour venger le peuple de l'outrage qu'on lui a fait, il prend un arrêté ordonnant à tous les marchands, à peine d'arrestation, de laisser leurs boutiques et magasins ouverts aux heures accoutumées.

« Ces mêmes bourgeois veulent-ils se retirer à la campagne pour ne pas entendre les criailleries de la populace sans-culotte ou tout simplement pour s'occuper de leurs affaires, Couthon les accuse de vouloir se soustraire à la surveillance des autorités et des sociétés populaires et de vouloir corrompre les cultivateurs. Et, par un arrêté spécial, il leur enjoint de rentrer immédiatement dans la ville de leur domicile et de faire constater, en arrivant, leur retour par la municipalité, et cela sous peine d'être déclarés suspects et mis en arrestation. C'est ainsi qu'il entend l'application de ce principe de la liberté individuelle inscrit dans la Constitution de 1793, qu'il a tant célébrée.

« Il invente encore d'autres entraves. Quand on en vient à s'engager dans les voies de la tyrannie, tout est prétexte à coercition. Des plaisanteries, des bavardages de jeunes gens, portent ombrage à Couthon. Il prend occasion de certains propos de cafés pour crier à l'intrigue, à l'incivisme, et pour obliger, à peine de destitution, tous les employés des administrations, la plupart jeunes gens aisés, à se munir de certificats de la municipalité constatant leur civisme.

« Sur ces entrefaites paraît, comme à point nommé, le décret du 17 septembre, par lequel la Convention dressait la nomenclature de tous les gens que l'on pouvait regarder comme suspects et ordonnait en même temps leur arrestation sur des listes dressées par les comités de surveillance.

Le livre du président Boudet est en quelque sorte l'histoire d'une province pendant la Révolution. C'est la chronique écrite jour par jour des événements qui se passaient à la ville, au village, arrestations, meurtres, pillages, émeutes qui se succédaient dans ce petit coin de France. Combien de faits obscurs ou peu connus nous ont été révélés dans cet ouvrage attachant ? C'est ainsi que, au moment de l'insurrection de Lyon, nos paysans d'Auvergne commençaient à se soulever sur plusieurs points ; peu s'en fallut que les départements vendéens, bretons et normands, donnant la main à ceux du centre, n'arrêtassent les progrès de la Commune de Paris, dans laquelle, hélas, se résumait le gouvernement de la France. Couthon étouffa dans le sang la sainte rébellion à ses débuts, et leur République — dont le peuple ne voulait pas — fut sauvée !

« Il n'a été fait aucune classification de parti, aucun triage, ajoute l'auteur dans sa préface, pour mieux laisser son véritable aspect à ce défilé de la guillotine où passent les victimes dans des attitudes si différentes : héros modestes du devoir, courtisans des foules, jacobins et girondins, rêveurs et ouvriers, paysans, bourgeois et gentilshommes, conspirateurs politiques et confesseurs de la foi. Je n'ai pas considéré la pureté du sacrifice ; j'ai compté les coups de hache !

« Aussi bien, convient-il, si l'on veut saisir la Révolution sur le vif, de ne pas séparer ceux qu'elle associa dans la mort. Circonscrire ce travail dans les lignes d'un parti ou d'une classe de la société eût été faire une sorte de martyrologe, œuvre assurément digne d'un pieux souci, mais moins vivante et moins instructive qu'un dénombrement général, sans distinction des innocents et des coupables. Lorsqu'on relève ses morts, après le combat, on apprend à exécrer le parti ennemi ; si, des hauteurs, on embrasse le champ de bataille tout entier, c'est la guerre qu'on se prend à maudire. De même, ne trouvez-vous pas que l'horreur des violences civiles s'empreint d'un sentiment plus large, quand on considère comme les révolutions dévorent ceux-là mêmes qui les ont fomentées avec l'éternelle et pitoyable présomption de les contenir et de se maîtriser ?

« Que les officiers de garde nationale restent donc, dans ce petit livre, à côté de ceux qu'ils ont fait arrêter ; que M. de Soubrany, le gentilhomme régicide, y garde sa place auprès de Faure, le paysan royaliste ; que le nom de Couthon s'étale entre ceux de la sœur Dorat et de la famille de Montmorin ; que la notice du président

Coffinhal contraste avec celle du président d'Avaux, que Carrier ait sa page comme le pauvre abbé Rocques et la vieille comtesse de Laronade, la Révolution en paraîtra plus exactement ce qu'elle est : terrible à ses serviteurs presque autant qu'à ses adversaires.

« Bien infime, à la vérité, est le nombre des révolutionnaires de notre pays qui sont morts de leur intempérance politique, au regard de la foule des victimes qu'eux ou les leurs ont immolées. toutefois, si l'on savait sous le poids de quelle réprobation s'est terminée la vie de ceux des persécuteurs qui ont survécu, quel désert s'est fait autour d'eux, de combien de réels mérites, de services, de vertus ou de remords, quelques-uns ont payé l'apparence de l'oubli, on verrait qu'il y a d'autres châtiments que la mort, et que les hommes se chargent de se punir eux-mêmes. En province où le principal, l'impunité complète, se rencontre rarement, le passé ne s'efface guère ; les hommes ne peuvent ni disparaître tout entiers ni se recommencer ; les lieux, les personnes et les choses déposent de leurs erreurs. Interrogez les vieillards qui ont connu les prêtres défroqués de 1793, ils vous diront que ces renégats ont subi le supplice de la répulsion ou de la risée, s'ils ne se sont pas infligés à eux-mêmes l'expiation de l'exil ou du repentir. »

*
* *

A Paris aussi bien que dans le reste de la France, elle est longue et édifiante la liste des paysans, ouvriers, serviteurs et pauvres artisans, arrachés de leur foyer, emprisonnés et guillotinés, en qualité de conspirateurs et *d'ordurés* de fanatisme.

Quant aux ci-devant, émigrés et contre-révolutionnaires, quel autre crime avaient-ils commis, ceux-là, que le crime que nous-mêmes commettons à cette heure, c'est-à-dire de haïr cordialement la Révolution, et de le crier à haute et intelligible voix!

Ces noms, la plupart fort modestes, rappellent, à chacun de nous, des parents, des alliés, des amis. L'Auvergne, en effet, a le droit douloureux de s'enorgueillir de ses victimes, irréprochables citoyens et sincères patriotes. Appelons-en quelques-uns au hasard: les quatre Montmorin de Saint-Herem, les cinq Rollat, les du Crozet, de Leyval, Rollet d'Avaux, de Provenchères, de Rigaud, de Ligondès, Teilhard du Chambon, Molin, du Corail, de Chevarié, de Chantemerle, de Lastic de Vichy, de Vandégreet.

Toutes les vieilles familles nobles ou bourgeoises de notre contrée ont eu leurs représentants à la guillotine, jusqu'à celle d'un sénateur actuel du Puy-de-Dôme, M. le président Salneuve, qui siège majestueusement au centre gauche. Son excellent grand-père, M. Jean-Baptiste Salneuve, avocat et commandant de la garde nationale d'Aigueperse, était une sorte de girondin, révolutionnaire naïf, honnête homme et tant soit peu Prudhomme. Il eut l'imprudence de traiter publiquement Marat de *gueux*, et d'énoncer cette vérité, à savoir qu'il n'y « *avait de moyens de délivrer la France de la tyrannie des Parisiens que de fondre sur Paris.* » — Il fut dénoncé, arrêté à son domicile et conduit à Riom. Toutefois, les haineux Montagnards du comité jacobin, pleins de prudence, obtinrent que le conspirateur Salneuve fût aussitôt dirigé sur le Tribunal révolutionnaire de Paris.

Hélas! quand on y songe! quelles douleurs, quelles angoisses, durant ce long voyage à travers la France, jusqu'au jour où, après avoir été cahotées de charrettes en pataches, insultées et bafouées à chaque relais, transbordées de prisons en cachots, les infortunées victimes, exposées au froid ou au soleil, parvenaient enfin au terme de leur calvaire, à la dernière étape, la guillotine de la place des Terreaux ou celle de la place de la Révolution! Vraiment, il est parfois salutaire de se remémorer ces temps d'horreur où quelques scélérats opprimaient la France en jetant autour d'eux la Terreur. Puissent les souvenirs de cette époque humiliante servir d'enseignement et entretenir parmi nous la haine vivace et le saint mépris de la Révolution. — En nous reportant à ces années sinistres, des éclairs d'indignation nous traversent le cœur, puis la rougeur nous monte au front à cette pensée: la France, hélas! à l'heure présente, vit encore avec cette lèpre !

*
* *

Afin de donner une notion exacte de la façon dont a été conçu l'ouvrage du président Boudet, nous croyons devoir reproduire quelques-unes de ses courtes biographies de suppliciés.

Madame Chapus du Bost (Jeanne-Damienne Tayras de Grandval), *âgée de 52 ans, née dans le Puy-de-Dôme et mariée à M. Etienne-Hubert Chapus du Bost, subdélégué-adjoint du dis-*

trict de Cusset avant 1789, puis Procureur du Roi près le tribunal de cette ville à partir du 1er octobre 1790. — Touchante et lamentable histoire que celle de cette vertueuse famille du Bost, où l'on voit le père, la mère et deux fils jetés ensemble à l'échafaud.

On accusa M. du Bost d'avoir fait lire et afficher une proclamation au roi du 20 juin 1792 et d'avoir dénoncé au ministre la lacération de cette affiche, commise par un patriote de Cusset. Ses fils furent accusés, nous extrayons textuellement, « d'avoir suivi leur père *dans la carrière* de l'aristocratie. — S'agissait-il de quelques succès des aristocrates, on les voyait sourire en les exaltant... Enfin ils se plaisaient à débiter tous les sarcasmes contre-révolutionnaires qu'ils puisaient dans les feuilles de l'infâme Gaultier de Biauzat, dont ils faisaient la lecture. » L'un de ses fils avait 14 ans! Le jugement porte 24 ans : mais c'est une erreur que la honte de l'assassinat d'un être si jeune a peut-être inspirée.

Quant à Mme du Bost, elle n'était coupable que d'être la femme de M. du Bost et de visiter ses parents, les de Pons, justement soupçonnés d'avoir conservé de l'attachement au roi.

Si matériellement horribles que soient les massacres de septembre, il semble que, moralement et à certain point de vue, les parodies judiciaires soient plus odieuses encore, parce que c'est le même resultat avec l'hypocrisie de la justice en plus.

Arrêtée à Cusset avec son mari et ses enfants, Mme du Bost fut transférée à Moulins, puis à Paris où ils furent tous condamnés à mort, le 23 prairial an II (11 juin 1793). On les exécuta le lendemain, sur la place de la Bastille, en même temps qu'une fournée de voleurs. Une lutte s'engagea au pied de l'échafaud entre les enfants et leurs parents, puis entre les époux, chacun voulant mourir le dernier et garder pour soi l'honneur du spectacle. — « Mme du Bost l'emporta, dit son biographe, et voulut être la digne mère des Machabées. Trois fois donc, pour son époux et pour ses enfants, elle entendit retentir dans le fond de ses entrailles ce terrible coup sourd de la hache qui attire les multitudes même indifférentes au pied des échafauds : trois fois elle vit tomber les têtes et jaillir le sang de ces troncs palpitants et crispés par la mort, et cette femme vraiment forte et d'une force vraiment surnaturelle a vu trois fois les victimes chéries se substituer dans l'affreux appareil, pendant que, déroulant dans ses mains tremblantes un long chapelet, elle attendait que son tour vînt de livrer sa tête au bourreau. »

Le seul épargné des fils de Mme du Bost s'est établi dans le pays de sa mère, à la suite de son mariage avec Mlle Bertin, de Riom. Un seul fils lui a survécu, et ce fils, héritier d'une grande fortune et d'un nom si pur, est entré en religion.

(Archives de la préfecture de police. — Notice sur la famille Chapus du Bost, par M. Loisel d'Orange, avocat. Clermont-Ferrand, 1868, contenant la copie du jugement du 23 prairial.)

Molin (Barthélemy-Michel) *de Riom, Président du directoire du département du Puy-de-Dôme.* — Couthon le fit envoyer au tribunal de Lyon pour avoir rédigé et signé l'adresse de protestation contre l'arrestation de vingt-deux députés girondins, qui représentaient le maximum d'esprit révolutionnaire que pouvait supporter la province. Cette adresse avait été préparée par cinq personnes : le girondin *Molin ; Chauty,* procureur général du département ; *Dijon de Saint-Mayard,* président du tribunal civil de Clermont ; *d'Albiat,* procureur de la commune de Clermont ; *Barre,* ancien procureur général de la commune, juge au tribunal et membre très influent du conseil général. Tous les cinq furent arrêtés par ordre exprès de Couthon ; Barre et d'Albiat purent échapper au sort de leurs collègues, grâce à l'héroïque dévouement de Molin.

Ce citoyen magnanime assuma sur sa tête toute la responsabilité de l'adresse. Il se prétendit le seul auteur d'une démarche, qui, pourtant, avait été l'œuvre commune, et, par son courageux mensonge, il arracha ses deux compagnons à une mort certaine.

Couthon avait un autre grief contre Molin. Sous sa présidence et sous son impulsion, les administrateurs du Puy-de-Dôme avaient écrit à ceux du Rhône, au moment où Lyon prenait les armes, que leur département « partageait les dispositions de résistance à l'anarchie manifestées par les Lyonnais. Une fédération avait été ébauchée. Une prise d'armes dans le Puy-de-Dôme eût entraîné l'insurrection du Cantal, de la Lozère, de l'Aveyron, de la Haute-Loire, du Limousin : l'Ouest révolté eût été rallié au midi, et probablement la Commune de Paris eût été étouffée. Il s'en était fallu de bien peu que ce mouvement n'aboutît. Cette lettre des administrateurs, indignés par le supplice des Girondins, était datée du 22 juin et signée de treize noms des plus honorables du pays : elle montre assez quel était le courant de l'opinion dans la province. Avaient signé : *Molin, Bonfils, Marilhat, Mallevieille, Mornac, Beaufrère, Espagnon,*

Petit, Chanderon, Delotz-Darrot, Goyon, Vimal-Flouvat, Chauty. Ils furent tous arrêtés, par ordre de Couthon, le 3 novembre. Le proconsul était en ce moment suspect d'humanité aux yeux des partisans de Danton : il était à Lyon, où sa conduite, pour révolutionnaire qu'elle fût, contrastait avec la cruauté de Dubois-Crancé et devait contraster plus encore avec celle de Collot-d'Herbois déjà nommé à sa place. Il fallait donner des gages : il livra la tête des deux principaux administrateurs de son département, Chauty et Molin. Ce fut le dernier acte de sa mission à Lyon. La courageuse fierté de ce dernier ne se démentit pas un seul instant : — La loi te condamne, » lui dit le président en prononçant la sentence. — « Non, ce n'est pas la loi qui me condamne, répliqua Molin avec hauteur, c'est toi ! »

Après une longue détention, il fut immolé enfin le 3 nivôse an II, en même temps que son collègue Chauty.

(*Supplément aux crimes des anciens Comités,* p. 27. — Archives de la préfecture de Clermont. — *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon,* t. II, p. 329.)

Nicolas (Antoine-Joseph), *âgé de 41 ans, épicier. Né à Riom et y demeurant.* — Il a été compris dans l'une des plus grandes fournées qui se soient vues. En même temps que lui, la Commission révolutionnaire de Lyon condamnait à mort 145 accusés, d'un bloc, sans que leurs affaires présentassent de connexité. On usa de la formule qui servait pour tous les cas. Ils furent qualifiés de « contre-révolutionnaires. » Ce grief suffisait. Le génie de la Révolution, pour employer le mot de Saint-Just, est de détruire ce qui lui est opposé.

Cela se passait le 29 ventôse an II, sous la présidence de Parrein. L'interrogatoire fut bref :

— Comment t'appelles-tu ?

— Quelle est ta profession ?

— Qu'as-tu fait pendant le siège ?

— Es-tu dénoncé ?

Les juges touchaient de la main la petite hache en acier poli, suspendue à leur cou par un ruban tricolore, ce qui signifiait : « La mort ! » Le guichetier faisait lever l'accusé, assis entre deux gendarmes, le ramenait dans la salle voisine, et c'était le tour d'un autre ; puis tous étaient ramenés aux caves jusqu'au moment de l'exécution.

Dans cette fournée, il y eut deux Auvergnats : Nicolas et M. de la Rochette.

ROLLAT (Yves-Louis), *né à Aureuil ou Ebreuil (Allier), demeurant à Saint-Jean-de-Vannes (Puy-de-Dôme) et à Aigueperse. Avant la Révolution, secrétaire du Roi et lieutenant général au bailliage d'Aigueperse. En 1791, président de l'administration du district de Gannat. Marié à Quintienne-de-Benoît.* — Ses opinions étaient modérées, mais il avait trois sortes de titres à l'échafaud : il était royaliste, il était magistrat, il était riche. On le prit lui aussi sur un propos. Il fut accusé et condamné à mort pour avoir dit : « *Qu'il se faisait honneur d'être aristocrate ; qu'il vendrait volontiers son bien pour en envoyer l'argent aux émigrés, et en ne voulant pas souffrir qu'on l'appelât citoyen, mais bien : Monsieur, parce qu'il n'y avait que son chien de citoyen.* »

Les environs d'Aigueperse et cette partie de l'Auvergne qui confine au Bourbonnais ont été particulièrement décimés. Les agents Montagnards y ont supprimé des familles entières, quel que fût l'âge de leurs membres. Ainsi tout ce qui a pu être saisi des familles de Pons, du Bort, de Rollat et Rougane a été guillotiné sans merci ; à elles seules, ces quatre familles ont fourni *dix-huit* victimes de leur nom ! La razzia faite à Aigueperse l'a été sur l'ordre exprès de Couthon : la preuve en est dans les papiers saisis à son domicile, le 10 thermidor. Quelques-uns, spécialement désignés, échappèrent en se cachant, comme M. Guillaume *Arnaud*, au château de la Ronzière. Il était aussi sur la liste de Couthon. Il faut dire que, grâce à M. Salneuve, alors commandant de la garde nationale d'Aigueperse et depuis guillotiné comme modéré, M. Arnaud ne fut peut-être pas recherché avec un bien grand zèle.

Après une longue détention, M. Yves-Louis Rollat a été condamné à Paris, le 29 messidor an II, et décollé le même jour.

(Archives de la préfecture de Clermont. Administration communale, fond L, liasse 74. — Prudhomme, t. II, p. 350. — Archives nationales, section judiciaire.)

SALNEUVE (Jean-Baptiste), *âgé de 44 ans. Avocat au Parlement. Employé au contentieux de la Compagnie des Indes. Né à Aigueperse et y demeurant.* — A la suite de son mariage avec la fille de l'un des administrateurs de la compagnie des Indes, il s'était

fixé à Paris et il y demeurait pendant les premières années de la Révolution. Il partagea l'enthousiasme de sa génération pour les réformes utiles qu'elle apportait et malheureusement aussi l'illusion de ceux qui croyaient pouvoir la contenir.

Privé de son emploi, il se retira dans sa ville natale d'Aigueperse, où il fut élu commandant de la garde nationale.

Les Girondins, à qui il appartenait de cœur, furent bientôt débordés, et le rôle de commandant d'une force employée aux perquisitions et aux arrestations des suspects, devint difficile à remplir pour un honnête homme. Salneuve protesta, dans une réunion d'officiers, contre une perquisition qui venait d'être confiée aux soins de la garde nationale qu'il commandait, chez M. Arnaud de la Ronzière, son ancien ami. L'expédition eut lieu néanmoins.

A la nouvelle officielle de la banqueroute de l'Etat, régularisée plus tard par une conversion en tiers consolidés, Salneuve, atteint dans sa fortune, ne put contenir l'expression de sa douleur.

Enfin il éclata lors du coup d'Etat dirigé, le 31 mai, par les Jacobins contre la Gironde : dans un groupe d'amis, dont la moitié le trahirent, il traita, c'est le jugement qui le lui reproche, « *il traita Marat de gueux,* » il dit que la Convention n'était pas libre aux journées du 31 mai, 1er et 2 juin ; *que tous les honnêtes gens gémissaient de ces journées ; qu'il n'y avait de moyens de délivrer la France de la tyrannie des Parisiens que de fondre sur Paris.* » Ainsi il ne s'aperçut de la portée du mouvement révolutionnaire que quand il fut blessé dans ses sentiments généreux, dans sa fortune, dans ses amis, dans ses opinions.

Arrêté à la suite de ces courageuses protestations, Salneuve fut conduit à Riom et emprisonné dans l'hôtel Chabrol, qui servait alors de maison de détention, et qui sert aujourd'hui de Musée. Il y tomba malade et obtint l'autorisation de revenir à Aigueperse et d'y rester sous la surveillance des autorités. Mais sa présence irrita les jacobins du lieu qui obtinrent qu'il fût envoyé au tribunal révolutionnaire de Paris. Il y a cela de remarquable en Auvergne que les Montagnards n'ont pu obtenir des tribunaux de cette province la condamnation d'aucun Girondin : on ne put s'en débarrasser qu'en les déférant aux juges de Paris ou de Lyon : les juges du pays étaient eux-mêmes, au fond, Girondins.

Arrivé à la Conciergerie, Salneuve sollicita sa mise en jugement immédiat, persuadé que la République ne condamnerait pas un de ses adeptes les plus sincères, les plus fervents. Cette faveur, il l'obtint

par l'entremise de sa femme, qui l'avait accompagné à Paris pour essayer de le sauver. Les femmes des victimes ont presque toujours été admirables de courage pendant la Terreur. Madame Salneuve parvint jusqu'à Fouquier-Tinville et obtint de lui une recommandation pour le substitut de service. Rayonnante de joie, elle se croyait une messagère de salut, alors qu'elle n'était que le porteur d'un arrêt de mort.

Salneuve fut condamné à mort à l'audience du 27 messidor an II, en même temps que les Rollat et le maçon Berniaud, ses compatriotes.

La famille a expliqué la perfidie de Fouquier par cette circonstance que la personne qui avait procuré à Madame Salneuve l'accès du redoutable procureur de la Commune passait, à l'insu de sa protégée, pour entretenir avec Madame Fouquier des relations coupables. Fouquier se serait vengé à sa façon.

Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans cette supposition ; mais il est une chose certaine, c'est que cette histoire de femmes obtenant d'un des jacobins d'alors une recommandation qu'elles ont prise à tort pour un talisman de vie, se reproduit fréquemment : des traditions identiques existent dans nombre de familles.

Quoi qu'il en soit, cette déception poignante développa chez Madame Salneuve un anévrisme dont elle mourut. Dieu seul sait le nombre de ces victimes par contre-coup !

Salneuve fut guillotiné à la barrière du Trône, lieu d'exécution récemment adopté et ses restes furent déposés dans l'enclos des chanoinesses de Picpus où on enterrait les suppliciés depuis les premiers jours de messidor : les autres cimetières regorgeaient en effet, et l'infection, devenant insupportable, avait provoqué les plaintes des quartiers voisins.

(Archives de la préfecture de Clermont. — *Dictionnaire des condamnés à mort.* — Notes inédites fournies par la famille Salneuve.)

SABLON DU CORAIL (Antoine), *né à Riom, le 5 août 1762. Fils de Messire Jean-Antoine du Sablon du Corail, chevalier, brigadier-général des armées du Roi. Démissionnaire en 1780, au moment où un brevet de capitaine de cavalerie dans le régiment du Roi venait de lui être délivré.* — M. du Corail signa, en 1789, l'acte de coalition de la noblesse d'Auvergne et alla rejoindre à Coblentz l'armée des Princes, où il servit dans la première compa-

gnie du premier escadron des gentilshommes, commandée par le marquis de Laqueuille, maréchal de camp.

Rentré en France pour soutenir le mouvement royaliste qui se manifestait à Lyon, il fut arrêté le 14 février 1793, par ordre du citoyen Laussel, procureur de la Commune, comme prévenu d'émigration, fut incarcéré dans les cachots de Pierrescise, tenu au secret pendant plusieurs semaines et menacé à tout instant d'être massacré par ses gardiens.

Deux fois il acheta en vain sa liberté, d'abord au citoyen Dupoy, greffier des prisons, qui lui promit, moyennant 3.500 livres, un certificat de résidence à Lyon, qui aurait détruit la prévention d'émigration, et la seconde fois à Étienne Boyet, officier municipal, qui reçut 20.000 livres pour la même promesse. Ces magistrats prévaricateurs, loin de tenir leurs engagements, le firent jeter dans l'un des cachots les plus malsains de la prison de Roanne, où il languit pendant plus de quatre mois, attendant chaque jour sa dernière heure. Cette affreuse agonie ne cessa qu'après l'arrestation, par le commissaire de la Convention, de Laussel, d'Etienne Boyet et autres officiers municipaux accusés de concussion. Des amis dévoués de M. du Corail parvinrent alors, à force de sacrifice, à lui obtenir un certificat de résidence à Lyon (visé et enregistré, le 17 juin 1793), au moyen duquel il put recouvrer la liberté, le 28 juin 1793.

M. du Corail sortit de prison malade, épuisé par cinq mois de privations et d'émotions de toutes sortes. La prudence et le soin de sa santé lui conseillaient de fuir en Suisse, mais ne prenant conseil que de son dévouement au roi, il se retira à Lachaut, paroisse de Saint-Cyr, au Mont-d'Or, près Lyon, pour attendre les événements qui se préparaient.

Lorsque la lutte s'engagea, il rentra dans Lyon, le 7 août 1793, au mépris des décrets du 9 et 12 janvier 1793, qui ordonnaient sous peine de mort à tout étranger d'en sortir dans les trois jours, et vint se mettre sous les ordres du général de Précy.

Arrêté de nouveau après le siège, il fut condamné le 1er frimaire an II (21 novembre 1793) par la commission révolutionnaire comme ci-devant noble, émigré, et comme ayant combattu contre les armées républicaines.

L'exécution eut lieu le même jour, à trois heures et demie, sur la place de Bellecourt. Il avait 31 ans. — Le chevalier du Corail monta sur l'échafaud en criant : Vive le Roi ! Les lettres qu'il écrivit à sa femme et à sa famille peu d'heures avant sa mort, et qui ont été

pieusement conservées, attestent aussi bien son courage que sa résignation chrétienne. Son nom est écrit avec ceux de ses compagnons d'infortune sur le monument expiatoire élevé dans l'église des Capucins à Lyon.

Les concussions dont il a été victime sont consignées dans sa déclaration rédigée devant témoins le 6 mars 1793 et déposées chez un notaire pendant qu'il était encore à Roanne. — De son mariage avec Mlle Marie de Rochette de Malauzat étaient nés deux fils dont les descendants existent encore et conservent précieusement les pièces qui constatent la condamnation et l'exécution de leur aïeul.

(*Jugements de la commission de Lyon. — Histoire de la Révolution de Lyon.* Regnault, 1793. Page 25 des pièces justificatives.)

VAURS (Jean) *dit le Soldat, né à Boisset* (*Cantal*), *domestique de M. de Latour de Lamothe, à Lacarrière, commune de Boisset.* — Il essaya de s'opposer aux opérations du recrutement dans le canton de Maurs, les 17 et 18 mars 1793, avec le domestique de *M. de Pruines.* Le directoire du département du Cantal le dénonça à l'accusateur public. La loi du 24 février 1793 sur le recrutement lui fut appliquée par le tribunal criminel du Cantal. Condamné à mort le 22 septembre 1793, il fut expédié le 24 sur la place publique à Aurillac.

Le registre-minute des délibérations du département fait mention d'un autre Vaurs, domestique de M. Méallet de Cours, qui parcourut en même temps les communes de Calvinet et de Sennezergues pour exciter les jeunes gens à ne pas se présenter au tirage et qui fut aussi dénoncé à l'accusateur public.

Il est évident que ceux des gentilshommes et des membres du clergé qui n'avaient pas émigré ont voulu profiter de l'impopularité du recrutement dans les campagnes pour soulever les paysans. Les condamnés à mort pour opposition aux opérations du tirage sont en effet, le plus souvent, des fermiers ou de jeunes séminaristes : Morel et Cache, anciens domestiques de M. de Rigaud; Vaurs, domestique de M. de Latour ; Desormières, Dubuisson, Goutte-Gata, Aiguebonne, métayers ou domestiques de MM. de Guérines ; Burias, Poyet, encore des domestiques ; Bourgade et Hugues Chouvel, des séminaristes.

(Minute du jugement du 22 septembre 1793, au greffe de Saint-Flour. — Notes inédites de M. Teilhard, député du Cantal en 1791. — Minute des délibérations du directoire du Cantal à la préfecture d'Aurillac.)

*
* *

En terminant, nous citerons cette page saisissante, que nous extrayons de l'introduction à l'ouvrage du président Boudet : « On ne transforme pas une société à coups de décrets, encore moins à coups de couteau. Ce n'est pas la force brutale qui a provoqué l'assemblée des notables de 1787 et dicté les cahiers de 1789. Dans les temps modernes, la meilleure des institutions n'est durable qu'à condition de ne pas devancer les mœurs, de réussir progressivement, de venir, en son temps, à son heure, du libre consentement du plus grand nombre et surtout « *à la condition de ne pas froisser les consciences.* »

« La théorie révolutionnaire des transformations sociales par la violence, ce système qui éternise les représailles et qui devrait se nommer le régime de la dépravation sociale, n'est rien qu'un sinistre mensonge, car, de tous les moyens, il est après tout le plus lent, sans compter qu'il est criminel. — En vérité, la Révolution est encore moins odieuse parce qu'elle est l'injustice que parce qu'elle est l'injustice inutile. »

Nous espérons que l'exemple donné par M. Boudet, sera suivi et que le *Dictionnaire des suppliciés* sera continué [1].

HENRY D'IDEVILLE.

1. La *Revue de la Révolution* se joint à ce vœu et recevra les renseignements qui lui seront envoyés à ce sujet.

PENSÉES CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES

Faut-il croire que tous les révolutionnaires soient des hypocrites ? Non. Quelques-uns sont sincères quand ils crient : Vive la liberté ! en pratiquant la tyrannie. C'est qu'ils nomment liberté ce que toute l'histoire a appelé despotisme.

⚜

Pour toute l'humanité jusqu'en 1789, la liberté c'est le droit de choisir. Depuis cette époque, la liberté c'est le droit de choisir la Révolution. Depuis lors, l'homme libre, c'est l'ignorant qu'elle a hébété ; l'esclave, c'est le sage qui lui résiste ; le tyran, c'est le vaillant qui se défend contre elle ; le libéral, c'est le pédant qui harcèle les voisins pour les forcer à croire en elle.

⚜

La Révolution, en énervant le sens moral, a enlevé au langage de sa virilité.

Il y a mille exemples. J'en donne un des plus vulgaires, car — et c'est un signe révolutionnaire — rien ne sert de preuve, en ce moment, que ce qui vient d'en bas.

Prenez un ouvrier parisien, prenez-le honnête homme, bon chrétien même. Il vous raconte l'histoire du compagnon qui a volé un ami. Il est indigné. Comment va-t-il exprimer son indignation ? Va-t-il dire que cela est un crime et que le compagnon est un coquin ? C'est bien ce qu'il pense ; mais il dira : — C'est une *maladresse*. C'est un *maladroit*.

Le milieu révolutionnaire où il vit lui défend — et il lui obéit, bien qu'il n'en partage pas les idées — de dépenser en faveur de la morale une plus grande somme d'indignation.

La démoralisation du langage remonte aux philosophistes. On connaît l'histoire de Voltaire. Il insulte son bienfaiteur, Frédéric II, sournoisement, selon son usage, dans un pamphlet. Il fait un faux pour arriver à imprimer ce pamphlet. Il est découvert. On le

chasse, à l'allemande : à coups de pied — et volé. Il s'empresse de se mettre à genoux, selon l'usage encore. Il demande pardon. Quel mot emploiera-t-il pour qualifier sa double coquinerie? Il l'appellera un *malheur*.

L'ouvrier parisien appelle le crime une *maladresse*. La Révolution a fait un pas depuis Voltaire, car le *malheur* contient nécessairement une nuance de punition, et la *maladresse* y échappe souvent.

⚜

Quelques fort bons chrétiens ne veulent pas qu'on dise de la Révolution qu'elle a le diable au corps et voici leur raisonnement : Il n'est pas possible de croire dirigé par le démon *un si grand mouvement, permis par la Providence,* et *destiné à produire un tel changement* dans l'histoire de l'univers.

Ce raisonnement peut s'appliquer à toutes les périodes de persécutions. Il n'est pas neuf. Il a été employé par les Politiques de tous les temps.

⚜

Les premiers Politiques que nous connaissions, les amis de Job, disaient que s'il était couvert d'ulcères, c'est tout simplement parce qu'il avait une maladie de peau. Ils fussent devenus très hilares si l'on eût voulu leur persuader qu'il y avait du diable dans l'affaire.

Les Politiques du temps de Dioclétien ne permettaient pas aux chrétiens de dire qu'elle était satanique cette persécution, *permise par Dieu,* destinée *à répandre une telle semence de christianisme,* et à produire un si *puissant changement dans l'humanité.*

Les Politiques du XVIe siècle ne permettaient pas non plus aux catholiques de nommer sataniques les tentatives de Luther, de Calvin, de Henri VIII, parce que c'était *un grand mouvement, permis par la Providence,* et qui devait avoir de *larges conséquences historiques.*

Que pensent nos fort bons chrétiens de la maladie de Job, de la persécution des premiers chrétiens et des aspirations de Luther, de Calvin, de Henri VIII ?

⚜

Les sages Politiques d'aujourd'hui qui ne veulent pas qu'il y ait du diable dans la Révolution, sont sincères : ils s'imaginent que

nous mettons le masque de Lucifer à Robespierre pour persuader au peuple effarouché de revenir à l'Ancien Régime. Ils sont sincères mais ils nous calomnient.

⚜

Nous voyons que les promoteurs de la Révolution sont les encyclopédistes, les francs-maçons, les libertins. Nous entendons ses premiers bégaiements murmurer : Ecrasons l'infâme ! Nous disons que cela annonce une origine diabolique.

⚜

Nous considérons la Révolution au moment de ses plus libres efforts. Elle met la déesse Raison sur l'autel ruisselant du sang des prêtres. Nous disons que c'est là un développement diabolique.

⚜

Nous regardons ce que la Révolution a produit dans les sociétés qu'elle a dirigées. Nous trouvons la morale affaiblie, la haine développée, l'ignorance augmentée, le lien familial desserré, l'enfant corrompu, la virilité des caractères diminuée, le christianisme insulté, Dieu lui-même bafoué. Nous disons que cela n'est pas de l'ange, mais du démon.

Nous n'en concluons pas qu'il faut ramener la France au règne de Louis XIV.

Voici tout simplement comme nous raisonnons :

Nous disons que la dynamite est une substance formidable.

Nous remarquons qu'on s'en sert parfois pour faire sauter les gens qu'on n'aime pas.

Nous nous hasardons à dire que cette manière de pousser se ennemis vers les hauteurs n'est pas angélique. Mais nous ne voulons pas, pour cela, ramener l'artillerie française à l'arquebuse à rouet.

Nous disons également que l'histoire de la Révolution nous rappelle Job, Dioclétien et Calvin, avec un peu du fumet d'Henri VIII. Mais nous ne demandons pas que ceux qui ne sont pas de cet avis soient forcés de reconstruire la Bastille, et... d'y rester.

CH. D'HÉRICAULT.

ANECDOTES ET NOTIONS

Un coup de main sur Strasbourg. — Pendant que les émigrés se formaient ainsi à Coblentz, on préparait une entreprise sur Strasbourg. On donna ordre à l'armée de Condé de venir se cantonner dans la Forêt-Noire, partie dans les états du Margrave de Baden et du cardinal de Rohan. Les prétextes dont on se servit pour lui faire faire cette longue et pénible marche au milieu de l'hiver étaient le manque de provision, une plus grande commodité et enfin la volonté de l'Électeur chez qui elle était cantonnée ; mais le véritable motif n'était autre que de surprendre la ville de Strasbourg dans laquelle on avait des intelligences nombreuses et beaucoup de gens très bien disposés.

Le plan semble avoir été assez bien conçu et sa réussite aurait certainement produit un changement total dans notre situation ; les princes n'eussent plus été dépendants des puissances étrangères, et s'ils s'étaient servis de leurs soldats, ce n'eût plus été que comme auxiliaires, mais non comme leur principale ressource. Soixante jeunes gens déterminés, à qui l'on ne confia le secret de l'entreprise qu'au moment de la mettre à exécution, devaient s'introduire dans la place, déguisés en paysans et portant des fruits avec eux : en traversant la citadelle pour se rendre à la ville, ils devaient s'y cacher de leur mieux et attendre une heure donnée de la nuit ; sortant tout à coup de leur retraite, une trentaine devaient désarmer la garde qui n'était composée que de quinze hommes ; les autres se défaire des sentinelles auprès desquelles ils auraient été cachés, s'emparer des clefs chez le gouverneur, ouvrir la porte et faire entrer trois ou quatre cents hommes qui devaient se trouver de l'autre côté de la rivière. Pendant ce temps les gens bien intentionnés et les troupes devaient se soulever dans la ville, s'emparer des armes, se joindre à ceux de la citadelle, et par le moyen de quelques boulets on l'eût vraisemblablement bientôt réduite. Ce projet allait être mis à exécution, rien n'avait encore transpiré, les raisons données pour le changement du cantonnement du prince de

Condé semblaient crues de tout le monde. Les soixante jeunes gens avaient été instruits de leur affaire et étaient même déjà partis pour la mettre à exécution, les autres dispositions avaient aussi été prises, lorsqu'il arriva tout à coup un courrier de l'empereur au prince de Condé, avec défense formelle de rien entreprendre de pareil sous peine d'encourir son très grand déplaisir. Ce fut avec peine que l'on se détermina à obéir, mais enfin il le fallait et l'on fut obligé d'envoyer quelqu'un jusque sur le pont pour arrêter les jeunes gens et leur dire de retourner sur leurs pas.

(La Tocnaye.)

Un pronostic. — Je dînais chez Lamourette, au grand hôtel de Charost, rue Saint-Honoré, en face des Capucins, en 1792, lorsqu'il était membre de l'Assemblée législative. Il se trouva là plusieurs de ses collègues, entre autres Hérault de Séchelles et Anacharsis Cloots. Ces messieurs étaient fort gais et j'étais fort triste. Anacharsis me dit :

— Allons donc, cher Cousin, vous perdez votre gaieté Les aristocrates sont toujours taciturnes et inquiets, et vous l'êtes un peu, là, convenez-en. Au lieu que nous autres patriotes, nous sommes toujours des Roger-bon-temps.

A ces paroles je me mis à pleurer.

— Qu'avez-vous donc? me dirent-ils tous.

— Hélas ! leur répondis-je, je pleure de ce que de braves gens comme vous seront victimes de leurs erreurs, l'enthousiasme vous égare et vous serez tous guillotinés.

Un morne silence suivit cette prédiction qui m'échappa sans y penser dans l'amertume de mon âme. — Eh bien, j'ai eu la douleur de voir ma prédiction réalisée de point en point; tous les convives ont été guillotinés, excepté moi.

(Cousin Jacques. *Testament.*)

Camille Desmoulins. — Je disais un jour à ce pauvre Hérault de Séchelles, qui avait la plus tendre amitié pour moi, quoique nos opinions ne s'accordassent pas :

— Vous voyez bien ce vertueux Camille, eh bien, si vous voulez, je vous ferai parler à un caporal de la section qui vous dira, lui,

troisième, qu'il a été, entraîné par des scélérats, chercher les ordres de Camille pour les massacres du 2 septembre, et que Camille s'est montré et les a donnés.

Comment pourrait-on croire à la sensibilité d'un homme qui s'est appelé sans pudeur Procureur général de la Lanterne.

Camille avait étudié avec nous au collège de Louis-le-Grand. Je ne le croyais pas méchant alors. Il me venait voir avant la Révolution; il me flagornait aujourd'hui et me satirisait demain. Il m'empruntait de l'argent et me déchirait à belles dents si je ne pouvais lui en prêter. J'ai plusieurs lettres de Camille où il me fait beaucoup de compliments flatteurs. Elles sont en prose et en vers. Il avait du talent, beaucoup d'esprit, peut-être un bon cœur, mais une très-mauvaise tête... Le succès de mes *Lunes* lui causait une peine infinie. En calomniant il ne croyait que médire.

Cousin Jacques. *Testament.*

Le Prussien et l'émigré. — Pendant que l'armée prussienne et le petit corps d'armée des émigrés s'avançaient en Champagne, un gentilhomme breton étant obligé de s'arrêter un moment avait mis à côté de lui un beau fusil à deux coups; un soldat prussien le prit et s'enfuit avec; l'autre courut après. Un officier subalterne à cheval, le voyant ainsi embarrassé, lui demanda quel était le sujet de ses cris; il appela son soldat qui se rendit à sa voix.

— Comment, coquin! vous avez volé cette arme à Monsieur qui est un des nôtres. Allons, drôle, donnez-moi ce fusil tout de suite.

Et il lui administra sur-le-champ quelques coups de bâton; puis se tournant du côté du Français:

— J'espère, Monsieur, que vous êtes satisfait.

— Oh! certainement, répondit-il, je vous suis infiniment obligé.

— C'est pon, répondit le Prussien, qui piqua des deux et s'en fut avec le fusil.

(La Tocnaye.)

L'INSTRUCTION PUBLIQUE AVANT ET APRÈS 1789 *

L'Église fut la maîtresse et l'éducatrice du peuple ; à toutes les époques et partout, l'école a été l'annexe du presbytère ; le maître, sous l'œil protecteur du prêtre, a donné à l'enfant du peuple, dès le premier âge, les leçons qui le préparent utilement aux devoirs de la vie. Je l'ai dit bien des fois aux congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, je l'ai écrit, en quelques pages, pour les lecteurs de cette vaillante *Revue*, je ne saurais trop le répéter, en présence des négations audacieuses de l'école jacobine, qui veut nous ramener aux jours mauvais de la Révolution. Afin de compléter la démonstration de cette vérité, en ce qui concerne les écoles des départements de l'ancienne Lorraine, je continue, sans phrases, à établir, par des pièces d'archives, la situation des institutions scolaires avant et après 1789.

Pont-à-Mousson, avant 1789. — La découverte d'un mémoire manuscrit, de 29 pages in-folio, adressé, en 1740, à l'intendant du roy, M. de la Galaizière, m'a fourni de précieux détails sur l'origine et le progrès des écoles, dans cette petite ville que le pieux Charles III choisit, en 1572, pour y fonder une Université. Il y a des écoles dans chacune des 3 paroisses, en 1106 ; au prieuré de Saint-Michel, à l'abbaye de Saint-Martin, à la Maison-Dieu, en 1447 ; la ville, en 1531, salarie des régents; de 1572 à 1768, l'Université est un centre de hautes études sacrées et profanes [1] ; au double point de vue de la prospérité des études et du bien-être matériel, elle ne le cède à aucune autre en renommée et en munificence. La présence des ducs, celle des princes de l'Eglise et de la terre, l'affluence des écoliers et leur qualité, la science des maîtres, leurs écrits et leurs vertus, la solennité de ses concours, les exhi-

* Voir la livraison d'octobre 1884.

1. V. mon *histoire de l'Université de Pont-à-Mousson*, 1866.

bitions de ses tragédies, la pompe de ses processions, tout lui donne, en sa courte existence, une splendeur et une gloire, que les plus fameuses, entre les universités, n'ont jamais dépassées. — 1597, séminaire du Châtelet. — 1607. Abbaye des Prémontrés. — 1611. Carmes mitigés. Carmes déchaussés. — 1625, les chanoines réguliers de Saint-Sauveur annexent à leur maison une petite école, où l'on enseigne à lire, à écrire, les élémens de la grammaire. On s'occupe de l'éducation des jeunes filles au couvent de Sainte-Claire, en 1447; au monastère de Notre-Dame, en 1604. « Il y a 3 religieuses d'abord. Cent ans après, il y en a 60, continuellement occupées de l'éducation de la jeunesse. Elles ont un grand nombre de pensionnaires et une école publique et gratuite. » — 1623, religieuses Annonciades. — 1627. Dames de la Visitation. Mme de Chantal amène d'Annecy 6 sœurs professes. Le duc lui a laissé le choix de s'établir à Nancy, ou à Bar; elle a préféré la résidence de Pont, *à cause de l'université.* » — 1627, Dames du Carmel. — En 1568, le Roi transfère l'université à Nancy, mais il dote la ville d'un collège royal, et 8 ans plus tard d'une école militaire [1]. En 1789, la situation est belle, la moyenne des illettrés est faible, elle ne dépasse pas 10 °/o pour les époux, 20 °/o pour les épouses. Le cahier des doléances du bailliage se borne, en ce qui concerne l'instruction publique, à demander « l'établissement dans les villages de filles d'école propres à suppléer aux maîtresses trop rares dans les campagnes. » De 1585 à 1789, je constate, dans cette ville savante, l'existence de 20 imprimeurs qui ont publié des classiques grecs et latins, des traités de sciences, de controverse, de théologie, de médecine, de jurisprudence; en l'an II, les presses sont muettes; c'est de Toul, de Nancy ou de Paris que le Directoire du département expédie pour les écoles désertes « des livres inspirés par les principes du républicanisme le plus pur. »

Pont-à-Mousson, après 1789. — Les professeurs du collège n'ont pas prêté le serment civique, le procureur syndic les dénonce (1790); il réclame une réforme, « surtout plus de prêtres. » On supprime les boursiers et, deux ans plus tard, le collège, malgré les vives réclamations de la municipalité. — 1792. On invite « les personnes de l'un et l'autre sexe chargées de l'instruction à se présenter sous trois jours, pour prêter le serment. » Les religieuses de la Congrégation, celles des écoles de Saint-Martin, deux des insti-

1. V. la *Revue de la Révolution*, t. 1er, p. 304.

tuteurs refusent... On a peine à les remplacer : « deux ex-religieuses, actuellement à Liverdun, offrent leurs services[1]. En 1793, 3 instituteurs, et 4 institutrices pour les écoles primaires ! Malgré son jeune âge, le citoyen Georges, après examen, est choisi pour diriger une école de latinité ; *il a été averti de se pourvoir d'un local*... Il n'y aura plus de local pour l'enseignement des lettres dans la ville de l'université, on a vendu la plus grande partie des bâtiments ! En l'an IV, la municipalité réclame en vain l'école centrale ; elle expose les pertes qu'elle a subies et sa misère actuelle ; elle souffre de la privation d'une école de latinité. Une souscription volontaire permet d'ouvrir une école secondaire ; l'inauguration a lieu, le 15 brumaire an VIII, au son des cloches et au bruit du canon ; 66 élèves sont présents. — L'année suivante, un boursier de l'ancien collège militaire, le Grand-maréchal du palais, Duroc, fait valoir les droits de sa ville natale ; le collège est rétabli. Des maîtres distingués, prêtres échappés pour la plupart à la proscription, y font revivre les bonnes méthodes et les saines traditions. J'ai eu l'honneur, en 1846, de diriger ce collège ; j'ai pu étudier, à loisir, dans les archives et dans les souvenirs des vieillards, l'état des écoles au temps de la Terreur. Le mal est réel. Il est grand, sans doute, mais il est moins profond dans le district de Pont-à-Mousson que dans les autres : on n'y a pas entièrement oublié le passé !

A *Jézainville*, le 19 août 1792, « le procureur de la commune représente au Conseil que, par fondation de Mlle Boussard, il doit y avoir une fille pour enseigner les jeunes filles du lieu... Il y a cinq semaines que la Sœur Thérèse a quitté la commune, il importe de s'adresser à l'évêque et *de supplier ce digne prélat de donner de sa main une fille pour enseigner.* » Les procès-verbaux d'examen, les textes des épreuves écrites, les certificats d'aptitude prouvent que les juges, deux professeurs devenus commissaires du district, sont plus sévères pour la lecture, l'écriture et le calcul que pour l'instruction civique et républicaine. Un tableau dressé et vérifié, en germinal an II, par l'administration du district, donne, pour 64 communes sur 81, le nom et la résidence des instituteurs et des institutrices, qui sont, presque tous, d'anciens maîtres d'école; je n'ai trouvé nulle part un aussi grand nombre de maîtres en fonctions... La loi de l'an III irrite les populations, elles réclament des écoles, elles prennent des délibérations. J'en ai trois sous les yeux, pour la seule commune de *Blénod :* 16 décembre 1792, 14 germinal an IV, 4 floréal an VII, cette dernière « *faite et signée au Temple.* » Les

administrateurs du district, dans un long rapport (7 prairial), résument la situation et expriment leurs vœux : « Les écoles des campagnes sont dirigées, pour la plupart, par d'anciens maîtres, dont l'esprit, imitatif de celui de leur curé, n'a été nourri que des erreurs et des préjugés religieux.... Ils sont peu propres à élever la jeunesse dans les principes républicains.... Il ne faudrait admettre aucun instituteur avant de l'avoir examiné sur sa capacité, aussi bien que sur son patriotisme et sa moralité.... Plusieurs prêtres très moraux, bons patriotes, républicains prononcés, instruits et capables, pourraient, si on les admettait, rendre de grands services à l'instruction, *au moment où elle souffre* et qu'eux sont oisifs involontaires. »

Avant 1789. — Les bailliages de Château-Salins, de Dieuze, de Lixheim, de Fénétrange, de Sarreguemines, comptent 228 villes ou villages ; j'ai là, sous la main, des milliers de notes précises, détaillées, officielles, que j'ai recueillies, depuis un demi-siècle, commune par commune, dans « l'état du temporel des paroisses (B. 297. Archives de la Meurthe) ; — dans les liasses et les registres qui contiennent l'état des abbayes, des prieurés, des bénéfices, des cures, (B. 298) ; — dans le fonds de l'intendance, si riche en documents inédits ; dans les procès-verbaux et les rapports des subdélégués chargés, en 1779, de l'enquête scolaire (c. 314) ; — et enfin dans mes visites des communes, comme inspecteur d'académie ou comme recteur, de 1861 à 1871, et j'affirme, sans crainte d'être démenti, que le nombre des écoles, des pédagogies, des collèges, était supérieur à ce qu'il est aujourd'hui dans ces mêmes contrées. Quelques extraits des archives le prouveront mieux que des paroles :

Château-Salins. — A la Maison-Dieu (1491), chez les Minimes (1545), au monastère de Sainte-Élisabeth (1577), il y a des écoles. — En 1700, le gage du régent des petites écoles est de 200 livres, l'indemnité du régent de latinité de 235 livres ; ils sont, l'un et l'autre, exemptés de tout impôt et jouissent de privilèges considérables. L'importance des salines exige une nouvelle école ; il faut instruire l'enfant de l'ouvrier... Le lieutenant général conclut, avec les sœurs de Toul, un traité en 12 articles, approuvé par l'évêque. La délibération de l'Assemblée, convoquée extraordinairement pour cette création d'utilité publique, est signée par les officiers du bailliage royal, par ceux de l'Hôtel de ville, par le sieur curé, par MM. de la noblesse, par les privilégiés, les officiers de saline, douze membres de la bourgeoisie et par le lieutenant général, président.

Vic. 1150. — Collégiale. 1210. — Siège principal du pouvoir temporel des évêques de Metz. — Écolâtrerie. — « L'écolâtre a place au chœur, à la droite de l'archidiacre; son office est d'avoir l'œil sur toutes les écoles... » De 1408 à 1744, j'en compte 17.

1275. Hôtel-Dieu. — 1360. Les béguines enseignent à lire ; l'évêque leur impose la règle du tiers ordre de Saint-François. — 1420. Cordeliers, Carmes déchaussés. — 1618. Ecole gratuite des Dames prêcheresses. — 1634. Dames de la congrégation. — 1615 à 1789. Collège. — 1682. Collégiale.

Dieuze. — 1470. Maison-Dieu. — 1588. Gages du maître d'école et du régent de latinité. — 1600. Les Minimes. — 1620. Dames de la congrégation. — 1650. Capucins. — 1715. Hôpital Saint-Jacques. — 1756. Hôpital Saint-Charles. — 1773. Mlle Derieux, élève de Saint-Cyr, fonde un pensionnat et une école. L'abbé Moye institue les Filles de la Providence.

Fixheim. — 672. Collégiale. — 1088. Abbaye de Saint-Benoît. — 1200. Bénédictins. — 1670. Tiercelins. — 1678. Le pasteur réformé ouvre une école. — 1747. Gages du maître d'école, 237 livres. Entretien de la maison, 36 livres.

Fénètrange. — 1200. Prieuré de Saint-Benoît. — 1477. Chapitre ; un doyen, un chantre, 6 chanoines, 4 vicaires. — 1559. Maison-Dieu. — 1595. Ecoles protestantes installées dans la maison du chapitre. La réforme, il ne faut pas l'oublier, détruit l'autorité de l'évêque, mais elle ne brise pas l'alliance nécessaire de l'Eglise et de l'école ; l'école fait partie du temple ou plutôt, il n'y a pas de temple sans école ; le ministre est-ce qu'était le curé dans l'école catholique. — 1669. Etat des gages des maîtres. — 1746. Traité entre Keller, chantre et maître d'école, et le doyen et les officiers municipaux, sous l'approbation de l'évêque : « Il aura soin des filles ; logé par la ville, il jouira d'une double portion d'affouages ; il sera exempt d'impôts...; il recevra 2 sols par semaine, par chaque écolier. — 1761. Nouveau traité, 8 articles, entre Franty, théologien, et le lieutenant général, les échevins et syndic, avec approbation du chapitre, sous l'agrément de l'évêque et du procureur du roy. Franty fera enseigner l'allemand, le français, le latin... Il ne recevra aucune fille. L'hôpital lui donne 200 livres pour l'instruction des indigents, il les instruira, *comme les riches,* sur les principes du latin, s'ils en ont les capacités requises... La rétribution mensuelle sera 3 livres pour les élèves de 6me et de 5me, 6 livres pour ceux qui étudieront la poésie et la rhétorique ; mêmes avantages et privi-

lèges que dans le traité de 1746. A la requête des officiers municipaux, une ordonnance de l'évêque, 1748, établit des exercices publics, à la fin de l'année. « Le curé, de temps en temps, s'assurera du progrès des élèves ; le maître surveillera les enfans, même en dehors de l'école ; il se mettra en relation avec les familles, il rendra compte de la situation intellectuelle et morale aux officiers municipaux.

Sarreguemines. — 1450. Collégiale. — 1508 à 1789. Gages des régents et régentes des petites écoles et des classes de latinité. — 1700. Pensionnats et écoles gratuites de filles dans les maisons des Ursulines, des Filles de la Doctrine chrétienne, des Dames de la Propagation de la Foi, de la congrégation de Notre-Dame.

Sarrebourg. — 1226. Collégiale. L'acte de fondation stipule le droit de l'écolâtre de diriger les écoles, de surveiller les maîtres. — 1234. Cordeliers. — 1406. Religieuses de Saint-Dominique. — 1626. Capucins. — 1657. Bossuet, archidiacre, institue les Dames de la Propagation de la Foi « pour instruire surtout les jeunes filles juives ou calvinistes. »

Bouquenom. — 1560. Le duc de Nassau remplace les écoles catholiques par des écoles protestantes. — 1630. Le duc François II, pour rétablir la foi catholique, pour la gloire de Dieu, pour le bien et utilité de ses sujets, fonde un collège ; il le confie aux PP. Jésuites, il leur attribue les revenus de l'abbaye d'Herbetzeim, environ 12.000 livres ; il les installe dans un bel hôtel, à charge par eux d'enseigner, en 5 ou 6 classes, les humanités jusqu'à la rhétorique; comme ses sujets allemands sont à peu près le tiers de ses sujets, les régents sauront parler allemand. Il y aura 6 boursiers : « si *entre eux, il s'en recognoît* de bel esprit, capables de la philosophie et de la théologie, on les fera étudier à l'université de Pont. » — 1631. Dames de la congrégation, école gratuite et pensionnat. Je lis sur un état de visite (1724), « le maître, dont le gage est de 255 livres fait école l'hiver et l'été, les religieuses ont soin des filles. » 1768. Les chanoines réguliers remplacent les PP. Jésuites, le roi accorde 2 bourses pour de pauvres écoliers.

Vergaville. — 916. Abbaye de Bénédictines. — 1250. Maison-Dieu. — 1661. Le chapitre donne le pré de la maladrerie au maître d'école, « lequel, après le *Salve* dira, chaque lundi, un *De profundis*, à l'intention des membres du chapitre et de leurs successeurs. » 1750. Outre le logement, le chapitre délivre au maître d'école, par année, 13 quartes de blé ou 5 reseaux, et par bienfaisance, 3 reseaux à la

maîtresse d'école. — 1766. Le curé fait don d'une maison pour loger la maîtresse d'école.

Domfessel. — 1721. Un maître catholique et un maître luthérien.

Butten-Lorenzen.— 1730. Un ministre et un maître d'école de la religion réformée. Le roi paye 75 livres pour le gage du maître d'école catholique.

Hérange. — 1713. La charrue du maître d'école, que l'on appelle la *charrue des saints,* rapporte 5 paires de reseaux.

Je pourrais multiplier les exemples et les citations, mais j'ai hâte de montrer ce que la révolution a fait de ce magnifique réseau d'institutions scolaires.

Après 1789. — Le district remplace le bailliage ; je retrouve dans les 230 communes des districts de Vic, de Dieuze et de Sarrebourg, les villes et les villages, dont je viens d'établir le bilan scolaire. Au chef-lieu de chaque district, une commission d'instruction publique, des jurys d'examen, des agents nationaux correspondent avec les municipalités, avec le directoire du département, avec le comité d'instruction publique de Paris ; leurs rapports, les registres de leurs délibérations, leur correspondance montrent, avec une impitoyable certitude, la décadence religieuse, morale et intellectuelle, que les hommes de la Révolution eux-mêmes sont contraints d'avouer. Mais avant de commencer ce triste et douloureux inventaire, j'ai besoin d'exposer quelques considérations sur les causes et le caractère des actes de démence qu'il me faut signaler. Ce n'est pas de prime abord, c'est par degrés que la Révolution dévoile ses projets et ses plans tyranniques sur l'éducation. A l'Assemblée constituante, le prince de Talleyrand déclare que « si chacun a le droit de recevoir le bienfait de l'instruction, chacun a réciproquement le droit de concourir à la répandre... La confiance seule doit déterminer le choix pour les fonctions instructives... Tout privilège est odieux : un privilège en matière d'instruction serait le plus absurde et le plus odieux... » A la Législative, le marquis de Condorcet, le sceptique, l'académicien, comme l'appelle le cynique Chabot, méconnaît les lois naturelles de l'éducation. Injuste envers le passé, il ne nie pas la liberté, il prêche *l'indépendance absolue des opinions.* — L'école est laïcisée, on supprime les congrégations religieuses, mais on invite, disons mieux, on force « les membres de ces congrégations, employés dans l'instruction publique ou privée, à continuer leurs fonctions, jusqu'à l'organisation définitive, *sous peine de perdre la moitié de leur pension.* C'est seulement en ces

jours de furie, où le prêtre est proscrit et le temple profané, que l'homme de la terreur, Robespierre, présente à la Convention le plan du marquis de Saint-Fargeau, Michel Le Peletier, *martyr de la liberté,* et que le farouche Danton proclame le dogme nouveau de *la centralité*... « L'enfant appartient à la République avant d'appartenir à sa famille... Pour créer un peuple nouveau, elle doit s'emparer de la génération qui court à la puberté et la *pétrir dans le moule républicain*... » Saisir l'enfant, l'arracher à la famille, l'assouplir, le maîtriser... voilà l'idée maîtresse de la Révolution en 1793, comme, faut-il le dire, en 1880 ! En l'an II, l'inquisition révolutionnaire sous ses deux formes redoutables, les comités de surveillance et les sociétés populaires, va exercer ses ravages dans les communes et détruire l'œuvre des siècles.

Château-Salins a perdu la plupart de ses écoles et même son nom... En l'an III, à Libre-Salins, il n'y a plus que 2 instituteurs et 2 institutrices; c'est peu pour le chef-lieu d'un district!

Vic n'est pas même le siège de l'administration du district, la ville épiscopale n'a plus de collège... « Renach et Catherine Gauvain, nommés par le jury, » remplacent, en 1792, les écoles fermées des Dames de Saint-Dominique, des Dames de la Congrégation et les classes élémentaires de la paroisse et de l'Hôtel-Dieu. — En l'an III, un état officiel dressé par l'administration du district, d'après les états partiels envoyés par les maires, porte à 20 le nombre des communes pourvues d'écoles, dans les 9 cantons de ce district, qui en compte 88.

Dieuze. — En 1790. — 3.316 habitants, 163 garçons, 161 filles en âge de fréquenter l'école. L'ancien maître, Steph, continue ses fonctions; 3 laïques remplacent les religieuses; l'une d'elles, la citoyenne Morelle, est ajournée par le jury, elle est trop peu capable. An III, Steph réclame, il n'a pas reçu les 3.260 livres que la loi lui alloue... « Il est seul pour remplir la tâche. » — 19 brumaire. 2 candidats sont admis à l'École normale de Paris. J'ai vu le texte des épreuves, le titre de leur admission, leur refus motivé; ils sont intelligents, bien préparés, mais ils manquent de ressources pour payer leur voyage... Un membre du Comité, Ginguené, écrit aux administrateurs: « Ils ne sont vraiment pas patriotes, s'ils n'évitent au district le déshonneur d'être le seul non représenté à l'ouverture des cours. » On ne s'émut pas des menaces de Ginguené, et l'on fit bien; l'inauguration des cours eut lieu le 1er pluviôse an III; le 26 floréal de cette même année, on les fermait : l'œuvre de Lakanal était impra-

ticable... On avait nommé 14 instituteurs, des savants: Lagrange, Laplace, Monge... et aussi Volney, Garat qui, sans doute, devaient donner « aux élèves des leçons sur l'art d'enseigner la morale et former le cœur des jeunes républicains à la pratique des vertus publiques et privées. » (Art. 7 du décret). 22 ventôse. Marchal, un élève de l'École de Bourgaltroff, est admis à l'École de santé de Strasbourg. « Il a fait preuve d'une mémoire heureuse et d'un esprit méthodique. »

Malgré leur activité et leur zèle, les administrateurs de ce district ne peuvent conjurer la ruine des écoles: le tableau ci-après, dressé le 12 prairial an II, en exécution du décret du 29 frimaire, en est une preuve:

Noms des cantons.	Communes.	Individus.	Enfants en âge de fréquenter l'école Males.	Enfants en âge de fréquenter l'école Femelles.	Instituteurs.	Institutrices.	Montant des traitements d'après les bases déterminées par la loi. Instituteurs.	Montant des traitements d'après les bases déterminées par la loi. Institutrices.
Albestroff.	14	4.899	326	307	5	0	6.820	4.605
Bassing.	15	4 238	336	303	6	1	6.720	4.545
Couthil.	12	2 986	214	169	3	0	4.280	2.535
Dieuze.	13	6.609	371	360	6	4	7.420	5.400
Fénétrange.	8	4 435	273	201	3	0	5.300	3.365
Fribourg.	10	3.414	268	264	5	0	5.700	4.110
TOTAUX.	72	26.581	1.788	1.604	28	5	36.240	24.590

La situation est triste, 44 communes n'ont pas même une école: la loi du 27 brumaire an III aggrave le mal. « Les écoles primaires seront distribuées sur le territoire de la République, à raison de la population; une école par mille habitants. » L'Ancien Régime, il faut l'avouer, était plus libéral; l'Église veut une école dans chaque presbytère; en 1560, le roi, à la requête de la noblesse, ordonne « l'entretenement des écoles » dans les villes, les bourgades et les villages, et il pourvoit aux besoins des maîtres. (Édit d'Orléans, article 10.)

Une circulaire de la commission exécutive au directoire du district fixe à 24 le nombre des écoles pour chaque sexe... Les administrateurs du district protestent, la loi est impraticable, elle envoie une carte de la région, des tableaux, un mémoire très complet... On ne répond pas; en l'an IV, il n'y a plus que 11 instituteurs en activité et 2 institutrices; en moins d'une année, le district a perdu 17 instituteurs et 3 institutrices! Je lis, dans ce mémoire, un aveu

significatif : « Dans 30 des 72 communes, on ne parle qu'allemand ; envoyez-nous des instituteurs sachant les deux langues, des propagandistes... Nos superstitieux Allemands, oh ! que nous aurons de peine à les civiliser... Nous sommes forcés d'avouer que nous n'avons *rien fait* pour l'exécution de la loi du 18 pluviôse... » En effet, j'ai constaté, à l'honneur de nos populations, que cette loi odieuse et tyrannique est restée à l'état de lettre morte dans ces contrées : « *L'émigration et la haine de la République parlent allemand,* disait le conventionnel Barère, un lettré, qui vouloit révolutionner la langue...; *les langues allemande et italienne,* répétoit un autre, *ont perpétué le règne du fanatisme et de la superstition, assuré la domination des prêtres, des nobles, des patriciens...* » En réalité, la Convention veut *déchristianiser* le peuple ; ses proconsuls en mission, sur l'indication des sociétés populaires, nommeront les instituteurs... Les ministres d'un culte quelconque, et ceux qui ont appartenu à des castes privilégiées seront nécessairement exclus.

Gelescourt. — An II. 515 habitants ; 40 garçons, 30 filles. « Personne ne s'est présenté. » C'est la note qui domine dans les rapports réclamés par l'administration. En l'an III, « l'assemblée des citoyens choisit le volontaire Lescar pour instituteur, à l'unanimité des 60 votants, *dont 55 ont signé l'acte.*

Fénétrange. — An II. 1197 habitants ; 60 garçons, 39 filles. « La municipalité n'a pu se procurer d'institutrice. » Le certificat de civisme, délivré à Poirot, l'un des maîtres de 1789, porte 12 belles signatures. Ce Poirot, en l'an III, reconnoist « avoir reçu 40 alphabets et 40 catéchismes, pour être seuls enseignés, jusqu'à ce que la Convention en ait envoyé d'autres pour les enfants des sans-culottes. » Sa déclaration est un modèle d'écriture et de style ; par contre les rapports et les procès-verbaux de l'agent national prouvent autant d'ignorance que de perversité.

Sarrebourg. — An II. 1330 habitants ; 119 garçons, 75 filles. Un seul instituteur : « Il a 44 ans, il est marié, sa vocation a toujours été d'enseigner... Il ne peut élever sa famille... Il apprend à ses élèves les vertus et les mœurs, la lecture, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique... » Il termine par ces mots ce rapport bien écrit et bien rédigé : « Ce serait insulter à la fierté républicaine que de répondre à la onzième question, il me répugne de faire mon éloge, c'est à l'agent national, à mes concitoyens, à me juger ! » La réponse de l'institutrice à la circulaire de l'agent national mérite d'être re-

produite : « Avant d'être en fonctions, je donnois mes soins à l'instruction et aux malades... Je ne suis pas mariée, tu le sais. Mon logement est peu convenable... L'instruction que je donne, c'est d'apprendre à mes élèves à être bonnes républicaines, d'obéir aux lois, lire, écrire, l'orthographe et l'arithmétique... Mes élèves récitent devant le peuple, quand on les fait réciter, tu le sais bien... Il répugne à une âme honnête de faire son éloge... Pour ce qui est de la superstition, je ne connais pas ce terme, jamais je n'ai donné dans ce travers, tu dois me connaître... » Cet agent national est un Jacobin de la plus belle eau ; ses circulaires et ses rapports le prouvent, il exerça sur les instituteurs du district une détestable influence.

Saint-Quirin.— An II. L'ancien maître d'école écrit : « Nous commençons un peu à oublier les pratiques de la servitude et de l'exécrable tyrannie, pour ne plus pratiquer que les vertus républicaines... Les élèves récitent des hymnes patriotiques, ils observent et pratiquent les décadis. J'ai renoncé à la superstition, aux préjugés du fanatisme des prêtres, les escroqueurs du peuple, à la tyrannie des rois, fléaux des peuples esclaves. » L'institutrice a 39 ans, c'est une ex-religieuse : « J'instruisais la jeunesse et je portais secours aux malades... Je tâche de me conformer aux lois... On ne peut pas me faire de reproche d'incivisme. »

Lorquin. — 1793. 916 habitants ; 75 garçons, 59 filles. Brice, l'ancien maître, « a renoncé à toutes les marques de la superstition... 4 de ses élèves, au temple de la Raison, ont montré au peuple leurs progrès de la décade et avec satisfaction... »

Niderville. — An II. Bour « a 49 ans, marié, il donne l'instruction républicaine tirée des livres qu'on lui envoie... Il explique les lois, la connaissance des droits, il s'efforce d'inspirer aux élèves l'horreur du vice, l'amour de la vertu, la reconnaissance, le respect pour la vieillesse et la haine des tyrans. »

Lixheim. — 1793. 879 habitants ; 58 garçons, 53 filles. Muller se retire. Arnetz le remplace. « Il est célibataire, il n'a jamais pratiqué la superstition, il s'occupe continuellement à la lecture des lois, des discours de la Convention, il entretient ses élèves dans le respect et le silence, il les réprime quand ils s'écartent de l'honnêteté. »

Nitting. — An II. Encore l'ancien maître d'école. Son rapport est bien écrit, parfaitement rédigé. « Il a 50 ans, il fait apprendre *à plusieurs* de ses élèves des morceaux choisis dans les livres répu-

blicains... Il a besoin de catéchismes, d'alphabets... La société populaire récompense les écoliers qui se distinguent. »

Héming. — An II. Remy est marié, « militaire, il instruit ses élèves sur l'*a, b, c, républicain,* sur l'*Entretien d'un honnête homme avec un prêtre,* la grammaire française, la société populaire et le journal républicain... La superstition, il y a longtemps que je l'ai en horreur ! »

Hertzing. — An II. 214 habitants ; 21 garçons, 13 filles. Laurent a été soldat volontaire ; au retour, choisi pour instituteur, il adresse, an III, le rapport exigé : l'orthographe est correcte ; l'écriture fort belle. « J'étais maître d'école, c'est-à-dire valet des prêtres et esclave des communes... J'enseigne tout ce qui convient à la Révolution... Je fais connaître à mes élèves et aux compagnies que je fréquente, l'horreur des tyrans et des prêtres... le danger de converser avec les fanatiques et les aristocrates... Je les hais à mort... Depuis longtemps, je n'ai été à confesse ni fait aucun signe de superstition. »

Hesse. — An II. 500 habitants ; 27 garçons, 25 filles. L'ancien régent, 58 ans, marié : « Je n'ai que les livres reçus de l'agent national, sinon des journaux républicains, des discours de Robespierre... *Lorsqu'on a dépouillé le temple, j'ai descendu le grand christ, je me suis enfermé seul pour le faire, en place de ceux qui n'ont pas osé... Vive la République !* »

Voyer. — Masson, installé en 1781, est marié ; il écrit en l'an II : « La classe se tiendra au temple, jusqu'à ce qu'il fera froid... J'instruis sur les livres que vous m'avez envoyés ; les élèves réciteront décadi prochain, je vous le promets... J'espère que *bientôt* ils deviendront *tous* bons républicains, n'en doute pas, mais je suis en peine de savoir où j'aurai un poêle pour l'hiver... »

Haut-Clocher. — An II. Klein est marié, il a 20 ans de services, son rapport a 3 pages, il est bien écrit : « Je parle au temple chaque décadi. Les enfans sont stupides, mal élevés... Il y a longtemps que je déteste la superstition, je cherche à la déraciner, à semer les vertus républicaines... Ma tâche est pénible, le curé déporté y a formé une aristocratie qui me déteste... »

Saaraltroff. — An II. Brutus Melger, 26 ans, célibataire, n'a pas été formé par l'Ancien Régime : « Avant que j'étais instituteur, j'étais patriote... Je n'ai que 11 élèves au lieu de 80 portés sur ma liste... Je n'ai pas besoin de livres... Je fais réciter les enfans au temple de la Raison... Je leur inspire haine aux tyrans, au fana-

tisme, à la superstition...» Le post-scriptum est instructif : « L'agent de la commune va quitter, je ne sais où je me mettrai en pension, ceux qui pourraient me prendre chez eux sont des aristocrates et des fanatiques, lesquels ont déjà voulu me voir crever de faim, et le couple de patriotes qui me prendraient sont de pauvres citoyens, des sans-culottes. »

Le 28 prairial an III, le jury d'instruction rend compte de ses opérations au rapporteur-syndic : « 22 citoyens et 3 citoyennes se sont présentés à l'examen... le défaut absolu de capacité dans les uns, l'immoralité notoire chez les autres, nous ont forcé de ne choisir que 9 instituteurs et 2 institutrices... Il devrait exister 24 écoles des deux genres pour les 78 communes, il en reste 15 de vacantes de l'un et 22 de l'autre... S'il se présente si peu de sujets pour de si belles et si importantes fonctions, c'est que *l'enseignement du culte ne fait pas partie de l'enseignement*... c'est la seule cause de l'éloignement des instituteurs, car, dans la plupart des communes, *l'esprit de religion* domine et *la raison* est encore, sur ce point, dans l'enfance... »

Je m'arrête indigné et humilié ; on souffre à suivre la série de ces actes odieux, à remuer les liasses de ces rapports inspirés par la terreur... Mais il faut les entendre, ces témoins impitoyables, pour juger ce que la Révolution a apporté de liberté, de lumières, de progrès, avec ses projets et *ses plans tout à fait neufs d'éducation nationale*.

J'ai montré, dans sa sombre vérité, la décadence et la ruine des institutions scolaires du département de Meurthe-et-Moselle, durant la tourmente révolutionnaire.

En 1789, 566 de ses 599 communes ont au moins une école ; le 21 brumaire an X, le préfet Marquis adresse aux citoyens maires un questionnaire en huit articles ; il espère que *leur zèle* lui fournira *des renseignements complets* sur l'état des écoles ; les maires, en général, ne répondent pas ; l'enquête n'offre rien de sérieux ; je l'ai complétée, en 1877, à l'aide des documents recueillis à des sources certaines, je compte à peine 200 communes où l'école est en activité en 1801.

Huit ans plus tard, le grand maître de l'Université, M. de Fontanes, l'élève des Oratoriens, prie les évêques de lui prêter *le secours de leurs lumières :* « Une conduite irréprochable, des mœurs sans tache, une bonne renommee sont les qualités les plus essentielles chez les instituteurs... Plus éclairés et mieux choisis, ils seconderont les efforts des ministres des autels, pour rendre aux

campagnes la connaissance de Dieu et l'amour des vertus qui assurent le repos des familles... » Voilà, quoi qu'on en puisse dire, la vieille tradition française, voilà les conditions d'une éducation vraiment nationale! En 1793, la Révolution a fait table rase, elle a décrété des lois, elle a proclamé le culte de la raison, elle n'a rien fondé... Au début de ce siècle, le Christianisme a repris son empire, dans cette France que Dieu protège toujours; depuis plus de 60 ans, il a réparé des ruines... Aujourd'hui, hélas! en présence d'un retour offensif de la Révolution, il lui faudra soutenir de nouveaux combats... *Christus vincit!*

L. MAGGIOLO.

(La suite prochainement.)

SOUVENIRS D'UN CONTEMPORAIN

DE LA RÉVOLUTION DANS LE MIDI*

XV

La Terreur allait s'aggravant toujours. La récente victoire des Jacobins sur les Fédéralistes se signalait par de nouveaux carnages, et tous ceux qui, de près ou de loin, avaient trempé dans le mouvement contre la tyrannie de la Convention, étaient poursuivis, et venaient augmenter le nombre des victimes. Ne point paraître aristocrate, cela ne suffisait plus pour être en sûreté ; il fallait pouvoir n'être pas suspecté de Fédéralisme, et se montrer franc Montagnard, ce qui était assez malaisé, quand on ne ressentait que de l'horreur pour ces coquins. J'évitais autant que possible de me trouver en leur présence et j'arguais des incessantes occupations de mon emploi pour ne pas me rendre à leur club ou à leurs assemblées populaires. Cependant cela ne m'empêchait pas de les voir plus souvent que je n'aurais voulu, parce que j'avais forcément affaire à eux dans bien des circonstances, et que je ne pouvais me dispenser de recevoir, même à ma table, les commissaires de passage.

Un jour, un de ces commissaires qui faisait route sur Perpignan et l'armée des Pyrénées-Orientales, était arrivé de grand matin. Il devait repartir dans l'après-midi, et je l'avais à déjeuner. J'avais, pour commensaux habituels, mon secrétaire particulier et Georges de C., introduit chez moi, comme on sait, par l'abbé Passenaud, et figurant parmi mon personnel sous le nom de Jean La Taillade, sergent d'un régiment de ligne dont il possédait les papiers. J'avais trouvé plus sûr de l'héberger chez moi, et je ne le laissais guère

* Voir la livraison de juin 1884.

aller seul en ville. Ce n'était point seulement sa figure, d'un type évidemment aristocratique, qui pouvait être compromettante, mais je redoutais encore plus son caractère impétueux, et se contenant à peine devant les abominations de la rue.

Ayant fait partie de la garde constitutionnelle du Roi, il avait dû assister à des scènes qui avaient excité sa colère jusqu'au délire et dont il ne pouvait rappeler le souvenir, sans se sentir pris d'une irrésistible soif de vengeance. Il avait tenté, se trouvant encore à Paris après le soulèvement vendéen, d'aller rejoindre Henry de La Rochejacquelin, son camarade d'école et de régiment. Mais il lui avait été impossible de pénétrer dans le Bocage, étroitement bloqué par les armées républicaines. Il avait dû se rejeter à grand'peine sur Toulouse, d'où nos amis royalistes l'avaient fait passer à Narbonne.

Le commissaire, avant le déjeuner, eut avec moi, tête à tête, dans mon cabinet, une longue conversation, dans le but de se renseigner sur l'esprit des populations de la ville et de la contrée, et sur celui de l'armée des Pyrénées-Orientales. Je lui répondis que, pour ce qui concernait la ville et la contrée, y étant étranger et très absorbé par mon administration, je ne pouvais guère lui rien dire de certain ; que pour l'armée, je ne la connaissais pas davantage, en étant éloigné ; mais que cependant j'entendais sans cesse exalter son patriotisme et que j'étais porté à y croire, si j'en jugeais par ses récents succès.

— Mais elle avait commencé par une série de défaites. Il y avait des traîtres, dont la guillotine a fait justice...

— Il y avait surtout des troupes novices, inexpérimentées et mal armées, lui répondis-je ; c'est ce qui avait enhardi Ricardos dans sa marche, entraîné d'ailleurs qu'il était par ses *sonatens,* enivrés d'un premier succès.

— Mais, ne crois-tu pas que la trahison n'avait pas été pour quelque chose dans la débandade de Thuir ?

— Je ne sais ; mais je pense, je le répète, que l'inexpérience des nouvelles recrues et leur mauvais armement y contribuèrent pour beaucoup. Etant venu apporter des vivres à l'armée en ce moment, j'ai vu la route semée des piques des fuyards. Que pouvaient-ils avec de semblables armes ?...

Comme continuant sa pensée, et sans prendre garde à ce que je venais de dire :

— Tu sais, reprit-il, que le régiment de Vermandois, qui a été

presque en entier incorporé dans cette armée, est devenu très suspect.

— C'est pourtant lui qui a été pour beaucoup dans le mouvement offensif de notre armée, dans le succès des batailles qui ont refoulé l'ennemi jusque sur son territoire.

—C'est vrai ; mais, malgré cela, ce régiment est tenu pour très suspect, et il compte dans son sein bien des suppôts de la royauté, s'il n'est pas tout entier dévoué à cette cause.

Je compris, par cette conversation, que ce régiment allait fournir bien des victimes à l'échafaud, et quelques jours après, j'appris que six de ses plus braves grenadiers venaient d'ouvrir la marche dans ce défilé funèbre et avaient été guillotinés à Perpignan, où un grand nombre de leurs camarades, officiers et soldats, attendaient sous les verrous le même sort. Parmi eux se trouvait un général de brigade qui s'appelait Ramel, frère de cet autre général du même nom, si malheureusement assassiné, à Toulouse, à la suite des Cent-Jours, et dont j'ai parlé précédemment.

Avertis que nous pouvions venir à table, nous interrompîmes notre conversation avec le commissaire. Il ne se le fit pas dire deux fois. C'était un mangeur émérite, comme j'ai remarqué que l'étaient tous ceux de son espèce que j'ai connus. Il aurait pu, dans Narbonne, aller ripailler ailleurs ; beaucoup de coquins se seraient fait un plaisir et un honneur de le recevoir ; mais son instinct gastronomique lui avait tout naturellement fait donner la préférence au directeur des vivres, chez qui la disette ne pouvait se faire sentir, car s'il y avait des bestiaux dans le pays, mes approvisionnements primaient toujours les acheteurs ordinaires. J'avais eu soin de répondre de mon mieux à son attente, et mes bouchers avaient apporté des filets de bœuf et des gigots de mouton dignes d'un meilleur temps. Les bons vins ne manquaient pas ; ils sont chauds, comme on sait, à Narbonne, et les côtes maritimes en produisent d'excellents. J'en avais de vieux, et mon homme s'en trouva tout de suite satisfait. Il but et rebut à la santé de tous les tigres de la Convention et des clubs de la capitale, sans oublier le Tribunal révolutionnaire et la guillotine elle-même.

Entre deux rasades, il racontait des histoires à faire dresser les cheveux à la tête, et à pousser au comble notre dégoût pour sa personne, surtout lorsque ses récits concernaient ses propres prouesses. Il disait avoir pris part à la guerre contre la Vendée, et avoir présidé à plusieurs massacres des populations de ce pays. Héros

de club, il était bien possible qu'il fût allé à la suite de Rossignol partager le ridicule de ses grotesques fanfaronnades et tremper ses mains dans le sang des habitants de quelque village dépourvu de combattants. La bassesse de ses sentiments ne me semblait laisser aucune place au courage, et je ne pouvais voir en lui qu'un homme de police, malgré ses prétentions militaires et le grade supérieur qu'il affichait, sans doute pour couvrir sa fonction.

Quoi qu'il en soit, il ne s'en vantait pas moins d'avoir fait éprouver aux Vendéens des pertes sensibles, et d'en avoir tué bon nombre de sa main. Comme je l'ai indiqué, mon secrétaire et Georges de C. étaient nourris à ma table, et ils y étaient ce jour-là, comme d'habitude. Le commissaire placé à ma droite se trouvait entre mon secrétaire et moi, et Georges de C. était à ma gauche.

Depuis que le commissaire parlait de la Vendée, il l'écoutait attentivement, et ne perdait pas une parole. Il avait un oncle en Vendée ; il n'en avait pas eu de nouvelles depuis longtemps, il ignorait s'il n'avait pas succombé. Dans une énumération des nobles tombés aux mains des soldats républicains et massacrés, le commissaire l'avait nommé. Georges, à ce nom, pâlissant de colère, l'interrompit vivement par cette apostrophe :

— Est-ce que tu assistais à ce massacre, citoyen commissaire?

— Mais oui, répondit le commissaire d'un accent lourd et aviné, j'y étais, parbleu ! puisque c'est moi qui les ai fait fusiller.

— Tu dis? fit Georges.

— Je dis, reprit le commissaire d'un air qui voulait être fanfaron, mais sous le poids d'une ébriété somnolente qui obscurcissait de plus en plus ses idées, eh bien ! je dis que c'est moi qui en ai fait justice.

Georges était fou de fureur. Je le vis saisir son couteau et faire un mouvement pour se précipiter sur le commissaire. Animé par le danger de la situation, je le pris par le bras et, le serrant convulsivement, je lui fis comprendre du regard tout ce que ma bouche ne pouvait dire. Il s'écoula un moment terrible, où il me sembla que que c'en était fait de nous.

Cependant, je ne tardai pas à m'apercevoir que le commissaire n'avait plus conscience de ce qui se passait autour de lui, et n'était pas capable de démêler l'intention des questions qui venaient de lui être faites. Alors me penchant vers l'oreille de Georges dont je retenais toujours le bras.

— Quittez la table, lui dis-je ; éloignez-vous au plus vite et tenez-vous à l'écart ; vous oubliez vos devoirs envers moi.

Ces derniers mots semblèrent le réveiller comme au milieu d'un rêve ; il se leva et sortit aussitôt.

Le commissaire ne s'aperçut aucunement de son absence, et après de longues divagations dans un demi-sommeil, il finit par se souvenir qu'il fallait partir, et il demanda qu'on lui fît venir sa chaise de poste. Je m'empressai de me conformer à ses désirs. Quand elle fut là, je l'y accompagnai, et l'aidai à y monter, après l'avoir aidé à descendre mon escalier. Sur le pas de ma porte, il s'arrêta et me dit :

— Citoyen, embrassons-nous comme de vieux amis et de bons citoyens. Je n'oublierai pas ta réception, et si quelqu'un osait méconnaître tes vertus civiques, tu peux m'appeler en témoignage.

— Merci, cher commissaire, lui dis-je d'un ton ému et reconnaissant, et si tu as le temps de t'arrêter, en repassant par Narbonne, n'oublie pas ma table.

C'est dans ces termes amicaux que j'eus le plaisir de le voir partir. Quoique les fumées du vin y fussent pour beaucoup, il y avait néanmoins tout lieu de penser que l'impression au fond avait été bonne, et qu'il n'avait trouvé chez moi rien de suspect.

Rentré dans mon cabinet, je fis appeler Georges de C. Avant que j'eusse pu parler, il s'empressa de me faire des excuses.

— Brisons là-dessus, répondis-je ; je ne vous en veux pas d'une colère que j'ai partagée, mais que j'ai seulement mieux su contenir. Au surplus, j'estime que de tout ce qu'il a dit, il faut en rabattre ; et qui sait s'il a été pour quelque chose dans les meurtres qu'il s'impute si complaisamment ? Qui sait même si ces meurtres ont été commis, et encore même si votre oncle doit figurer parmi les victimes de la Vendée ! C'est ce que vous saurez plus tard. Pour le moment, écartez de votre esprit ces sombres pensées, et occupons-nous de votre délivrance. Il faut que vous partiez au plus tôt. Je prépare en toute hâte un convoi qui sera demain en route. Vous partirez à la suite.

— Mais où irai-je, me dit Georges, en accompagnant ce convoi ?

— A la frontière, avec moi, lui répondis-je.

— A la frontière, avec vous?... fit-il d'un air étonné.

— Oui, à la frontière, avec moi, répondis-je ; je vous mènerai jusque sous Figuières...

— Mais est-ce que vous voulez vous en aller aussi ?

— Non, lui dis-je, le moment n'est pas encore venu pour moi, et je dois me borner à faire passer les autres.

Le surlendemain, de grand matin, notre convoi était en mouvement. Georges de C., mon secrétaire et moi, le suivions dans une berline. Nos troupes victorieuses avaient déjà, depuis quelque temps, refoulé l'ennemi jusque sur son territoire, et c'est devant Figuières qu'on se battait, les nôtres voulant se rendre maîtres de cette place.

Comme précédemment, j'évitai de faire arrêt à Perpignan. Nous arrivâmes au camp, au lendemain d'une bataillle. Les nôtres avaient repoussé une sortie soutenue par l'artillerie du fort, et ce n'est pas sans éprouver eux-mêmes des pertes sensibles. Ils n'avaient pu encore commencer les travaux d'un siège en règle, Figuières étant dans une très forte position et d'un abord difficile.

Je connaissais, dans l'armée, quelques officiers dont j'étais sûr et qui étaient là au même titre que moi et beaucoup d'autres. Après avoir fait ma livraison de vivres, quand je me trouvai libre, je demandai à visiter les positions avec eux et mes secrétaires ; ce qui me fut accordé. Ces officiers s'en adjoignirent d'autres de leurs amis et également sûrs, de sorte que, en tout, nous étions douze. Nous marchâmes jusqu'au champ de bataille de la veille, par des chemins, abrités derrière des rochers. Mais, arrivés sur cet emplacement, nous fûmes à découvert, en vue du fort. Nos officiers l'observaient avec leurs lunettes d'approche, lorsque l'un d'entre eux nous signala que nous venions d'être aperçus, et qu'on n'allait pas tarder à tirer. En effet, un coup de canon se fit entendre, et un boulet, labourant le sol près de nous, souleva des amas de sable et de cailloux dont il nous couvrit.

— L'on pointe juste, me dit l'officier qui nous avait avertis, nous n'avons, je crois, qu'à nous mettre à l'abri au plus vite ; mais ne restons pas en groupe, ajouta-t-il, et rendons-nous tous derrière ce rocher qui nous offre son abri.

En parlant ainsi, il nous désignait un monticule escarpé par où nous avions débouché sur l'emplacement du champ de bataille. Nous y accourûmes tous, en observant ses instructions, et sans qu'aucun de nous eût été atteint. Toute la journée le fort tonna, et ses boulets ne cessèrent de rendre impraticable le chemin qui côtoyait le monticule derrière lequel nous étions cachés. Ce ne fut qu'à la nuit que notre rentrée au camp devint possible. Je ne jugeai pas à propos de m'y attarder, craignant toujours la rencontre de mon commissaire qui s'était arrêté à Perpignan, en quittant Narbonne, mais qui devait y venir. Je n'aurais pas voulu qu'il se

trouvât en présence de Georges de C., dont il aurait pu rallumer la colère par quelque propos. J'avais hâte, d'ailleurs, de trouver un moyen de me débarrasser d'un compagnon aussi compromettant que l'était ce jeune homme, à la condition toutefois que sa sûreté n'en souffrît pas.

J'avais, parmi les hommes du convoi, un boucher de cette contrée dont les sentiments m'étaient connus ; j'eus l'idée de lui demander s'il ne saurait pas une route par où il pourrait faciliter le passage en Espagne à Georges ; il me répondit tout de suite qu'il en connaissait plusieurs qui ne pouvaient être gardées par les armées, à cause des difficultés qu'elles présentaient, et qui n'étaient jamais fréquentées que par les contrebandiers et les trabuceros ou brigands de ces montagnes. Il ajouta qu'il était prêt à y conduire lui-même qui je voudrais, mais qu'il lui faudrait quelques jours pour cette conduite et pour son retour...

— Tu prendras le temps qu'il te faudra, lui dis-je ; je te donnerai un congé de quinzaine, et du coup tu feras bien, au retour, de t'arrêter un peu dans ta famille, afin de justifier ce congé, si l'on venait à soupçonner que j'ai pu t'envoyer ailleurs. Mais de quel endroit penses-tu pouvoir partir et quand faut-il que tu nous quittes?

— Je vais partir d'ici même, répondit-il, et sans retard ; il vaut mieux que nous profitions de la nuit. Demain matin nous serons dans les rochers où nous ne risquerons plus rien, si ce n'est des trabuceros dont je me charge, et qui nous favoriseront plutôt qu'ils ne nous empêcheront, en leur donnant *la bonne main,* il est vrai, c'est-à-dire en leur graissant la patte, pas avec des assignats par exemple ; mais je pense que celui que vous voulez me faire conduire possède une meilleure monnaie. Voici ce que nous allons faire. Je vais m'avancer à pied jusqu'à une distance d'où nous ne puissions pas être aperçus du camp. Au bout d'une demi-heure environ, vous partirez dans votre berline, et quand vous m'aurez rencontré, ce jeune homme vous quittera et me suivra.

J'informai Georges de cet arrangement, et nous fîmes comme il avait été convenu. Rentré à Narbonne, j'y attendis quelques jours, avec impatience et anxiété, le retour du boucher. Il revint enfin, m'apprit que Georges avait touché avec lui le territoire espagnol, non toutefois sans péril, car ayant été aperçus par des gendarmes qui faisaient le guet pour empêcher les déserteurs, encore fort nombreux, d'aborder la montagne, ils avaient été obligés d'échanger avec eux quelques balles, heureusement sans être atteints. Le bruit

de ce combat avait attiré les trabuceros accourus pour les soutenir, autant en haine du gendarme, que dans l'espoir d'un gain possible avec les déserteurs. Leur présence, jointe à la difficulté de la route, avait forcé les gendarmes à mettre fin au combat et à cesser de les poursuivre. Les trabuceros, après les avoir fait gravir les hauteurs, les avaient conduits dans une caverne dont ils faisaient leur habitation, et où ils les avaient engagés à partager leur déjeuner, puis, ils les escortèrent par des routes toujours ardues, jusqu'à une plateforme où ils leur déclarèrent qu'ils étaient en Espagne. Georges leur avait alors remis trois ou quatre louis d'or qui avaient paru les satisfaire, et qu'ils avaient acceptés à titre de don bénévole et non de rançon.

C'est ainsi qu'ils en usaient avec les gens qui venaient se confier à leur garde. Le boucher me dit leur en avoir déjà amené plus d'un, et l'ayant fait s'expliquer, je vis qu'il y avait là, dans ces rochers, un passage encore plus sûr que la mer, où l'embarquement était difficile. Je résolus d'en faire mes profits par la suite, ce à quoi je ne manquai pas, comme je pourrai le faire connaître à l'occasion.

Cependant, ne ramenant pas Georges, il me fallait expliquer son absence sur mes états où il figurait comme commis. Je le portai tué par un boulet de canon, sous le fort de Figuières, et fis à cet effet la déclaration nécessaire au registre mortuaire de la commune. Personne n'y trouva rien à reprendre, et cette évasion qui m'avait beaucoup préoccupé ne me causa aucun ennui.

Dès mon retour, l'abbé Passenaud, qui était venu se renseigner, avait appris les moyens employés, et il éprouva une bien vive satisfaction quand je l'informai de la réussite. Il voulut être mis en rapports avec le boucher, pour savoir de lui les moindres détails, et user au besoin de son concours en pareille circonstance. Je l'engageai, du reste, à le faire directement, et sans mon intermédiaire, parce que je me sentais surveillé et soupçonné par quelques coquins de mon personnel dont il n'était pas possible de me débarrasser. J'en avais été averti par un agent de la Surveillance, qui était à nous, et qui n'était pas lui-même suspect, affectant beaucoup de zèle.

L'abbé Passenaud voulait faire passer plusieurs prêtres qui attendaient depuis longtemps, et bien que le chemin à parcourir de Narbonne à la frontière fût périlleux, à travers des populations révolutionnaires, il en vint à bout.

XVI

Une dangereuse épidémie sévissait dans l'armée des Pyrénées-Orientales. Les blessés en étaient souvent atteints et périssaient de ce mal, quand ils auraient guéri de leurs blessures. Les hôpitaux de Perpignan regorgeaient de malades que l'on évacuait tous les jours en grand nombre sur ceux de Narbonne. L'épidémie ne tarda pas à gagner cette ville et à y faire plus de victimes que la révolution elle-même.

On était à la veille de la saison chaude, ou plutôt au commencement, c'était dans les premiers jours de mai, et à cette date on sent déjà l'été à Narbonne. Chaque jour le nombre des décès augmentait, et les plaintes des habitants éclataient de toute part. On accusait tout haut les autorités de négliger absolument la salubrité de la ville. On disait que les distilleries et les tanneries situées près des remparts infectaient les fossés, où l'on ne faisait jamais passer des eaux courantes. L'on avait proposé, dans l'assemblée populaire, de mettre en accusation la municipalité et le directoire du district.

On en était là, quand, au moment où mes bureaux venaient de fermer, je reçus, par main d'un agent de la Surveillance, une assignation à comparaître le lendemain devant le tribunal du district, sous la prévention de négligence pour l'enfouissement des détritus d'animaux et de tiédeur à l'endroit des intérêts de la République.

Je vis du premier coup d'œil où l'on voulait en venir, et que la question de salubrité mise en avant n'était qu'une question de circonstance dont on se servait pour m'attirer devant le tribunal révolutionnaire. Depuis longtemps, je savais que j'étais suspect à plusieurs. J'avais été apostrophé dans la rue par certain de ces gredins, et menacé ouvertement de dénonciation. Je me dis que si l'on réussissait à me mettre en arrestation, sous quelque prétexte que ce fût, j'étais perdu. Car c'était le temps où le tribunal révolutionnaire de Paris attirait tout à lui, et où les scélérats du comité de Salut public commençaient à connaître la répulsion qu'ils inspiraient dans la province, et la réaction qui se faisait dans les cœurs contre leurs cruautés.

Absorbé dans ces pensées, je passai la nuit à me demander quel parti je prendrais, et si je risquerais la comparution, ou me déroberais par la fuite. Le matin venu, tout pesé, j'étais résolu à ce dernier parti. Sans plus tarder, j'allai à l'écurie préparer moi-même mon cheval, et j'étais en train de le seller quand Caumel, le chef de mes bouchers, qui me cherchait depuis quelques instants dans la maison, vint me trouver là.

— Où allez-vous ? me dit-il avec émotion, et d'un ton qui laissait voir qu'il comprenait ce que j'allais faire.

— Parbleu ! je pars, lui répondis-je, à la grâce de Dieu. Je vais voir si, à Leucate, je ne trouverai pas une chaloupe qui puisse me conduire à Rose, c'est-à-dire sur le territoire espagnol. L'étape est un peu forte, je le sais, mais mon cheval en a déjà fait de pareille, et j'y serai rendu, j'en suis sûr, dans l'après-midi.

— Mais pourrez-vous bien sortir de la ville à cheval, sans que ceux qui savent que vous êtes assigné à comparaître aujourd'hui n'aient pas quelque soupçon de votre fuite?

— Je n'ai qu'à tourner là sur le rempart, et la porte de Perpignan n'est pas loin ; j'y passe souvent quand je vais à Taura visiter les parcs des bestiaux. Rien de plus naturel ce matin que d'aller m'y rendre compte par moi-même des enfouissements de détritus d'animaux que vous avez fait tuer, ce qui est, comme vous paraissez le savoir, l'objet, au moins apparent, de l'accusation portée contre moi.

— Mais la route de Leucate n'est pas celle de Taura, et ceux qui vous verront tourner de ce côté pourront soupçonner votre intention.

— Je ne leur laisserai pas le temps de me questionner, et je lancerai mon cheval d'une allure qui me transportera rapidement hors de la portée de ceux qui peuvent me connaître par ici.

— Non, me dit vivement Caumel, en m'interrompant, il ne faut pas vous en aller. Nous vous escorterons devant le tribunal, et s'ils osaient ordonner votre arrestation, nous sommes tous résolus à l'empêcher et à vous défendre.

— Une résistance ouverte ! repartis-je, vous n'y pensez pas, mon brave ami ; le résultat serait qu'on vous arrêterait tous avec moi, et votre affaire serait claire; on nous expédierait sans retard à Fouquier-Tinville.

— Ce n'est pas cela. Vous ne savez pas notre plan et ne pouvez en comprendre les moyens de réussite. Les trente hommes que j'ai

sous mes ordres me suivront, ayant, comme moi, le coutelas au flanc. Nous prendrons devant le tribunal une attitude menaçante, et nous ferons entendre que nous serons soutenus au besoin par les paysans de la Peyrade, ce qui est vrai ; car, voyez-vous, on commence à avoir un saoul de ce régime où chacun tremble pour sa peau. Je vous assure que cette considération fera réfléchir le tribunal, et qu'il vous lâchera, ayant manqué son coup.

— Ce que vous dites, cher ami, me touche et m'ébranle. Je me rendrai au tribunal, ajoutai-je, après un moment de réflexion ; mais où vous rencontrerai-je avec vos hommes ?

— Moi, je viendrai vous chercher, et nous rencontrerons mes hommes groupés sur la place, à la sortie du Pont des Marchands. Ils ne sont pas seuls sans doute, car je les ai chargés d'ameuter la Peyrade, et d'entraîner à leur suite tous les paysans qu'ils pourraient.

— Eh bien ! allez donner vos ordres, et revenez tôt, vous déjeunerez avec moi, et nous irons ensemble au lieu du rendez-vous.

Nous fîmes comme je l'avais dit. L'audience était à midi. Vers onze heures et demie nous arrivions, avec Caumel, sur la place. Nos bouchers n'y étaient pas seuls, et je vis avec plaisir qu'ils s'étaient adjoint un renfort très respectable de paysans. C'est au milieu de ce groupe, et au bras de mon fidèle Caumel, que j'abordai la salle d'audience. Les juges ne se firent pas attendre, et notre cause portée d'urgence passa la première. Le président était un Catalan d'aspect farouche, et dans toute la rudesse du type. Je ne veux pas dire qu'il fût Espagnol, mais du Roussillon, ce qui est la même chose, car il n'y a aucune différence entre les habitants de cette province française et ceux de la province de Barcelone. Après la lecture de l'acte d'accusation, son interrogatoire commença ainsi :

— Tu as entendu ce dont tu es accusé ; qu'as-tu à répondre ?

— Je désire, citoyen président, que tu me poses toi-même les questions.

— Eh bien, dis-moi : es-tu un bon citoyen, vigilant pour tout ce qui touche aux intérêts de la République et au salut de la patrie ?

— Je crois l'avoir assez prouvé par ma conduite, repartis-je vivement ; l'armée des Pyrénées-Orientales a-t-elle jamais manqué de vivres ? Et, sais-tu, citoyen président, les difficultés que j'ai eues souvent à me les procurer, quand, nos marchés étant déserts, j'ai dû le plus souvent aller rechercher les bestiaux dans les forêts les plus reculées de la montagne où on les parque, ou dans les étables où

on les cache. On me reproche d'avoir contribué à l'infection de l'air par les détritus des animaux que j'avais fait enfouir à une profondeur insuffisante. Je repousse formellement cette accusation, et il est facile de se convaincre qu'on a enterré à la profondeur voulue. Mais quand il en eût été autrement, est-ce que la distance qui sépare la ville, de Taura, où je fais transporter tous ces détritus, permet d'admettre la transmission des émanations. Mes garçons bouchers, citoyen président, avec leur chef, quoiqu'ils ne fussent pas mis en cause par la citation, ont voulu m'accompagner devant ton tribunal, pour te dire, si tu veux bien les interroger, qu'ils ont mérité la confiance que j'ai placée en eux, et qu'ils ont tous fait leur devoir ; car, quoique je sois responsable de leur service, si l'accusation dont je suis l'objet était fondée, ils sentent que ce serait eux qui seraient les premiers coupables et ils voudraient partager ma peine, si j'en méritais une. Mais acceptant d'eux-mêmes, et par une généreuse impulsion, une solidarité que l'accusation ne leur attribuait pas, ils viennent tous réclamer avec moi une réparation éclatante.

Ils m'interrompirent tous à la fois par ces mots, en s'écriant avec un accent de colère et de menace :

— Oui ! oui ! nous la voulons, nous l'exigeons ; une expertise, une expertise !

Le président promena sur eux et sur moi un regard d'acier, et pâlit pourtant comme ses assesseurs, car le murmure était général dans la salle, encombrée par les paysans de la Peyrade qui avaient suivi mes bouchers.

Quand le calme fut rétabli, le président, prenant la parole, me dit :

— Le tribunal délibérera sur l'expertise, mais toi, citoyen directeur, malgré les soins dont tu te vantes pour recruter des bestiaux pour l'armée, tu n'as pas encore donné des preuves de ton civisme, et les assemblées populaires n'ont jamais entendu tes discours.

— Je suis venu à Narbonne pour m'occuper des approvisionnements de l'armée des Pyrénées-Orientales, et non pour débiter des paroles aux assemblées populaires. Mes actes me dispensent de discours. Prouve-moi que j'ai retardé l'expédition d'un seul convoi ; c'est par là qu'il faut me juger.

— L'expertise tout de suite, crièrent à la fois mes bouchers et toute la salle.

Sous cette injonction, le tribunal obéit, et sa délibération ne fut pas longue. On fit immédiatement venir des voitures, charrettes et chariots, tout ce qu'on put trouver, et en peu d'instants

les experts nommés, mes bouchers et moi, nous roulions à grande vitesse vers Taura.

Arrivés sur le champ où avaient lieu les enfouissements, des paysans requis ouvrirent des tranchées en trois endroits pris au hasard, et partout l'expertise nous donna raison. Les bouchers exigèrent que le procès-verbal fût dressé et signé séance tenante, et les argousins délégués par le tribunal ne résistèrent pas à leur volonté, comprenant très bien qu'en agissant autrement il aurait pu leur en coûter cher. Mes bouchers étaient d'autant plus excités contre eux, qu'ils savaient que c'était d'eux que venait la dénonciation. Je les entendis même se consulter pour savoir s'ils ne les puniraient pas tout de suite, et ne les enfouiraient pas avec les détritus. J'usai de toute mon autorité pour les faire rester tranquilles.

De retour à la ville, nous trouvâmes, sur la place de l'Archevêché, nos paysans de la Peyrade augmentés de beaucoup d'autres, et formant tous ensemble une foule compacte et agitée. Ils nous saluèrent, en nous voyant, de leurs acclamations, mais, sans attendre d'avoir appris de notre bouche le résultat de l'expertise, et le supposant, ils nous entraînèrent à pied vers le palais archiépiscopal où était, comme je l'ai dit, le tribunal, et s'y précipitèrent à notre suite.

Bon gré, mal gré, le tribunal dut venir prononcer mon acquittement et dut renoncer contre moi à toute autre poursuite, car il sentait bien que cette manifestation populaire en ma faveur aurait pu aboutir à des troubles sérieux.

Il est important de constater que si, en ce moment, aux approches du 9 Thermidor, la Terreur augmentait à Paris, elle décroissait sur beaucoup de points de la province, où le dégoût des populations pour ce sanglant régime était manifeste, et où un rien pouvait mettre le feu aux poudres. C'est pour cela que déjà, depuis deux ou trois mois, Robespierre avait fait voter une loi qui suspendait les exécutions en province, et donnait la faculté au tribunal révolutionnaire de la capitale d'évoquer toutes les affaires.

Quand je sortis, l'enthousiasme fut à son comble et peu s'en fallut que Caumel et moi, nous ne fussions étouffés en traversant la place, et avant d'arriver à la rue du Pont des Marchands.

La nouvelle de mon acquittement s'était si vite répandue en ville que lorsque j'arrivai chez moi, mon secrétaire, qui m'y attendait, venait de l'apprendre en prêtant l'oreille aux bruits de la rue, et sans que personne la lui eût personnellement apportée.

Je retins Caumel à dîner et pour la soirée, afin de nous concerter sur ce qu'il importait de faire dans la circonstance, car, mal-

gré mon acquittement obtenu sous la pression de la foule, je ne me sentais pas absolument en sûreté. Pendant que nous conversions à trois, car mon secrétaire était dans toutes nos confidences, sur cette difficile question, l'on m'annonça une visite qui m'inquiéta d'abord et me rassura bientôt. Je vis entrer un agent de la Surveillance, mais c'était celui dont les sentiments m'étaient connus, et qui m'avait déjà rendu plus d'un service en me désignant les gens sur lesquels je pouvais compter, et en me mettant en garde contre ceux dont je devais me défier. C'est l'abbé Passenaud qui me l'avait fait connaître. Il se nommait Bénézech et était perruquier de son état. Il s'était réfugié dans la Surveillance, d'abord, me disait-il plaisamment, parce qu'on le privait de toutes les têtes à perruque, en guillotinant les aristocrates, et que son état ne valait plus rien ; ensuite, pour sa propre sûreté, et pour mieux faire oublier ses anciennes accointances avec un monde suspect.

— Vous arrivez à propos, lui dis-je, et nous avons besoin de vos lumières et de vos conseils sur la question que nous traitons. Dois-je me tenir pour rassuré par mon acquittement, ou faut-il m'attendre à des représailles à la première occasion?

— Ils ne vous auraient pas lâché, me répondit Bénézech, s'ils avaient osé faire autrement, et à présent, ils n'oseraient vous reprendre, parce qu'ils ont vu que le peuple s'en mêlait, et qu'ils savent que le peuple est fatigué de la tyrannie sanglante qui menace les citoyens les plus humbles et les plus obscurs, comme les plus opulents. Vos bouchers n'ignoraient pas qu'une fois votre condamnation prononcée, l'on pourrait les prendre à partie. D'ailleurs, le vase déborde, et l'on ne veut plus vraiment de ces coquins. Les dispositions de la foule ne sont pas simplement locales, elles se manifestent partout au plus haut degré, et aussi bien dans la capitale que dans la province. Les renseignements particuliers qui en arrivent sont des plus mauvais pour le pouvoir du jour. Robespierre s'est coulé avec son Être suprême, et cette bêtise pourra lui coûter cher. Je ne sais pas comment cela finira, mais il y a quelque chose dans l'air qui annonce la fin prochaine. Ainsi vous pouvez vous rassurer ; mais tenez-vous coi et évitez de fournir même l'ombre d'un prétexte à ceux qui gouvernent ici. S'il y avait quelque danger pour vous, je vous en avertirais aussitôt ; pour le moment, vous pouvez être tranquille.

Ce renseignement me fit tout le plaisir qu'on peut supposer, et comme Bénézech allait se retirer :

— Attendez, lui dis-je, je ne vous tiens pas quitte pour cela ; il

faut que vous m'appreniez ce qui se passe dans ces réunions de paysans qui se tiennent tous les matins au moment du départ pour le travail, aux abords de la Porte-Neuve. Je sais bien que c'est là le point de rassemblement de diverses bandes, mais il ne s'agit pas à présent simplement de ces rassemblements, et avant que les bandes prennent la route de leurs vignobles respectifs, il y a des colloques en commun, et c'est comme un club en plein vent. L'autre matin, voulant rentrer avec mon secrétaire par cette porte, au retour d'une excursion à l'un de nos parcs de bestiaux, nous avons dû rebrousser chemin jusqu'à celle de Perpignan, dans l'impossibilité où nous étions de conduire nos chevaux à travers cette foule. Sans savoir ce qui s'agitait là, nous avons compris qu'on y complotait quelque chose.

— Ah ! je crois bien, Bénézech, on y complote d'empêcher le séjour à Narbonne d'un régiment de chasseurs qu'on attend, et que les autorités ne seraient pas fâchées d'avoir sous la main pour favoriser le départ d'un convoi de prisonniers qu'on voudrait diriger sur Toulouse, et de là sans doute à Fouquier-Tinville. Parmi ces prisonniers, il y a quelques paysans, gros propriétaires des villages voisins, et qu'on n'a pu réussir à faire lâcher malgré diverses motions du club à ce sujet.

— Pourquoi donc a-t-on résisté au club ? demandai-je.

— C'est qu'on prétend que ces paysans, tout paysans qu'ils soient, sont des aristocrates déguisés, répondit Bénézech. L'un d'entre eux est même soupçonné d'être de race royale, parce qu'il s'appelle Aragon, et qu'on a surpris chez lui des parchemins, écrits en catalan, où il est fait mention des rois de cette province. Un autre, la chose est plus bizarre, portant un nom ancien, est soupçonné d'avoir une lignée pour le moins gallo-romaine. Mais le peuple n'entend pas de cette oreille, et il réclame à hauts cris l'élargissement des paysans. On n'ose pas faire escorter le convoi par une simple escouade de gendarmes, c'est pour cela qu'on attend un régiment de chasseurs, qui aurait l'air de changer de garnison et ne viendrait en réalité que pour protéger la sortie du convoi hors des murs de la ville. M'est avis que si nos autorités s'obstinent, il y aura du bruit ce jour-là.

— Mais contre un régiment de cavalerie, que pourront les paysans? interrompis-je.

— Vous le verrez, repartit Bénézech, et il nous quitta sur ces mots.

J. Roussy.

(La suite prochainement.)

COLMAR PENDANT LA RÉVOLUTION*

Tandis que l'ancienne municipalité de Colmar sombrait dans la tempête soulevée contre elle par Eggerlé, l'Assemblée nationale était le théâtre d'un événement capital que l'histoire résume d'un mot : la nuit du 4 Août.

Les députés de l'Alsace ne se trouvaient pas à cette mémorable séance en nombre suffisant pour pouvoir prendre une détermination. Mais le lendemain, 5 août, le prince de Broglie, au nom des députés du clergé et de la noblesse d'Alsace, Rewbel, au nom de ceux des districts, et Bernard, au nom des dix villes libres impériales, adhérèrent aux décisions de l'Assemblée, sauf toutefois approbation de leurs mandants.

Rewbell en écrivit aussitôt à la commission intermédiaire du district de Colmar : « J'ai cru devoir vous prévenir d'avance, dit-il, que vous allez recevoir un arrêté et une proclamation bien propres à faire bénir l'Assemblée nationale et à rétablir le calme dans la province et dans le royaume. M. le vicomte de Noailles s'est acquis un honneur immortel... » La lettre explique ensuite la motion faite par le vicomte « pour ramener la paix et soulager le peuple, » motion appuyée « par toute la noblesse avec une acclamation des plus sublimes... » « Le clergé s'est joint à la noblesse pour adhérer à ces sacrifices et jusqu'après une heure après minuit, le clergé et la noblesse n'ont cessé de faire tout autant qu'il dépendait d'eux pour rendre tous libres, égaux et heureux, si le bonheur dépend de cette égalité... Enfin il a été arrêté tant de choses que ma mémoire n'a pu les retenir ; l'arrêté sera définitivement passé à la rédaction aujourd'huy, et je m'empresserai, Messieurs, de vous l'envoyer aussitôt que nous en aurons un exemplaire. Je ne vous fais mention de la renonciation qu'ont faite successivement toutes les provinces à leurs privilèges que pour vous prier, Messieurs, d'engager nos

* Voir la livraison de mai 1884.

7 DÉCEMBRE 1790. LA PREMIÈRE APOSTASIE EN ALSACE

(Gravure alsacienne.)

commettants de nous autoriser à en faire autant explicitement pour l'Alsace, car la renonciation est déjà faite en ce moment dans nos cœurs, le nom français sera, suivant toutes les apparences, si glorieux, et la constitution du royaume si bien faite, que personne ne voudra plus de régime particulier dans sa province, et d'ailleurs ce serait en vain qu'une province voudrait s'écarter de l'impulsion générale. J'espère, Messieurs, qu'avec l'ascendant que vos vertus vous ont donné sur l'esprit des peuples de votre district, vous parviendrez, en leur faisant part de ces nouvelles, à les faire rentrer dans le devoir... »

La lettre de Rewbel respire un grand enthousiasme. Le député colmarien s'était déjà fait remarquer à l'Assemblée nationale par son ardeur à alimenter l'hécatombe des 4 et 5 août. Sous ce rapport, il avait été l'un des adversaires les plus passionnés des deux députés de Strasbourg, qui défendirent avec une certaine énergie, mais sans succès, les libertés de leur ville.

L'attitude des députés des dix villes libres impériales, Meyer et Bernard, fut moins franche. De fait, ils se trouvaient dans une position fort embarrassante. D'une part, ils étaient en possession de la renonciation que leur avait adressée Eggerlé, sous forme de supplément au cahier de doléances ; de l'autre, ils n'ignoraient pas combien cette pièce était sujette à critiques, et à quelles critiques ! Enfin, il nous paraît hors de doute que l'un des députés au moins fut de connivence avec Eggerlé. Quoi qu'il en soit, ils s'étudièrent à voiler leur conduite sous les formes de la plus parfaite correction. Le 10 Août, ils adressèrent à leurs commettants une missive qui fait contraste avec celle de Rewbel, sinon quant au fond, du moins par la forme. Après avoir esquissé à leur tour la physionomie de l'Assemblée dans la nuit du 4 août, ils ajoutent : « Les plus grandes provinces, la Bretagne même à leur tête, ont fait leur renonciation ; et presque toutes les provinces et villes du royaume ont aussitôt suivi ce bel exemple, les unes nuement, parce qu'elles y étaient autorisées ; les autres conditionnellement, attendu que leurs mandats étaient impératifs. Les députés d'Alsace se trouvent tous constitués dans cette dernière classe, nous nous sommes tous présentés à l'Assemblée nationale, où le prince de Broglie, pour la noblesse et le clergé réunis, a déclaré qu'ils adhéraient à la pluralité des suffrages en vue de la renonciation à tous privilèges, et qu'ils allaient se pourvoir de mandats moins impératifs. M. Rewbel prenant la parole pour les bailliages a fait la même déclaration ; et

nous, pénétrés des mêmes principes, avons déclaré en suivre ce que les députés du clergé, de la noblesse et des bailliages de la province venaient de déclarer, et que nous allions nous retirer par devers nos commettants pour en obtenir le consentement et le pouvoir. Les articles 24 et 25 des doléances générales et l'intitulé des doléances particulières mettent obstacle à ce que nos désirs se seraient portés de faire aussitôt pour satisfaire au vœu de l'Assemblée nationale qui a applaudi nos dispositions; nous avons l'honneur de vous transmettre le projet d'arrêté du 4, pour vous informer des renonciations et suppressions faites de la part de tous les ordres, ainsi qu'un modèle de déclaration en extension de pouvoir que nous vous prions, sur délibération prise, de faire signer et adresser le plus tôt possible pour ne point retarder l'œuvre de la constitution nouvelle... »

Cette lettre trouva les dix villes fort perplexes. Obernai opina pour une réunion à Schlestadt où les délégués des villes chercheraient à s'entendre et rédigeraient une réponse commune. Mais Eggerlé n'avait plus que faire à Schlestadt. Il objecta que les précédents déplacements avaient occasionné assez de frais aux dix villes, et que de nouveaux débours seraient superflus, chaque cité pouvant prendre une résolution en son particulier. Il eut encore raison.

Cependant le 31 août, la bourgeoisie de Colmar s'assemble, délibère, et arrête qu'avant de faire litière de ses antiques privilèges, elle exigerait de ses députés des explications plus circonstanciées sur l'étendue de la procuration qu'ils demandaient. Ce vote sur une question résolue six semaines auparavant par le supplément d'Eggerlé, prouve surabondamment que les habitants de Colmar ignoraient encore les machinations auxquelles se livrait leur représentant.

Mais Eggerlé se gardera bien de les détromper; il les laisse s'échauffer dans des discussions sans fin, se passionner naïvement pour ou contre l'abandon de leurs droits. Le parti protestant se montre particulièrement rebelle à toute idée de sacrifice. Le 7 septembre, quelques-uns de ses membres se transportent à Schlestadt pour donner une formule à leurs résistances et l'envoyer à l'Assemblée nationale. Eggerlé l'apprend, leur court sus et rompt leurs desseins. Il met par contre moins de diligence à faire connaître aux députés Meyer et Bernard les hésitations de la population de Colmar. Le 1er octobre, Meyer écrit : « Au sujet des privilèges, vous n'avez

pas encore répondu à la lettre que M. Bernard et moi nous vous avons écrite. Tous renoncent à leurs privilèges, excepté Colmar, Turckheim et Munster. « Le 7 octobre, nouvelle lettre signée de Bernard : « Je laisse à votre prudence de nous envoyer l'extension de pouvoirs que nous vous avons demandée, M. Meyer et moi, ou de vous y refuser ; il était de notre devoir de la demander. Nous l'avons reçue des villes de Schlestadt, Kaysersberg, Landau et Wissembourg ; ceux (*sic*) d'Obernai et de Rosheim nous sont annoncées (*sic*). » A Colmar on s'étonne.

Après avoir éprouvé toutes les ivresses de la faveur populaire, Eggerlé allait connaître toutes les amertumes de la disgrâce : l'heure de la justice avait sonné pour lui. L'énigme de sa conduite étant posée, il fallait en trouver le secret. Bientôt de vagues rumeurs circulent par la ville, les ennemis du syndic se multiplient, le mot de félonie est prononcé. Des émissaires partent pour Obernai, pour Rosheim, en quête d'éclaircissements. Ils en rapportent des charges écrasantes contre Eggerlé : toutes ses intrigues sont dévoilées. Ce fut un coup de foudre.

L'indignation publique éclata sans ménagements. Le peuple, furieux d'avoir été joué, courut à ses lieux de réunion ; les imprécations succédèrent aux protestations, les menaces aux malédictions : à la tribune des tailleurs on mit aux voix la manière dont Eggerlé serait immolé, s'il fallait le pendre ou lui couper le cou. Les représentants de la ville protestèrent publiquement contre le supplément de Schlestadt et le proclamèrent nul et illégal, parce qu'il avait été fait sans l'aveu de la bourgeoisie. Les tribus assemblées déclarèrent son auteur infâme et déchu de ses fontions municipales [1].

Eggerlé tomba, mais déjà la vieille constitution de Colmar, ses droits et ses privilèges appartenaient au passé [2]. L'Assemblée natio-

1. Les deux collègues de l'ambitieux révolutionnaire, Gerhardt et Debs, se tournèrent eux-mêmes contre lui. Le dernier déclara avoir été induit en erreur par une fausse copie du cahier supplémentaire qu'Eggerlé l'avait engagé à signer.

2. Nous devons dire que cette aventure parut être une leçon pour Eggerlé. Il se montra désormais plus modéré. Il rentra dans les bonnes grâces de ses concitoyens, et fut appelé, en 1792, au directoire du département. « Eggerlé reçut, l'année suivante, la rude mission d'accompagner au quartier général de Wissembourg les réquisitionnaires de la première classe. A dater de l'arrivée de Hérault dans le pays, il cessa de faire partie de l'administration départementale, mais il fut chargé de conférer avec Pichegru, commandant l'armée du Rhin et Moselle, sur les moyens de défense propres à protéger la frontière, puis de chercher des secours à l'armée des

nale ne revint pas sur sa décision du 5 août, que la négligence et l'apathie — pour employer des termes modérés — des mandataires de l'ancienne ville impériale avaient rendue définitive.

Les premières joies de l'émancipation commençaient à s'aigrir. Jusqu'ici la population s'était laissée aller à la dérive, mollement bercée au souffle trompeur des illusions. La surprise que lui avait ménagée Eggerlé lui fut d'autant plus sensible, qu'elle ne songeait pas aux écueils. Maintenant l'on savait que la fièvre de réforme qui s'était emparée de l'Assemblée nationale n'épargnait aucune institution, que l'administration générale de la province, que l'organisation judiciaire auraient leur tour. Ces divers changements devaient soulever bien des convoitises, léser bien des intérêts et finalement amener bien des conflits.

Ce fut au milieu de ces préoccupations qu'eurent lieu les élections municipales. Le 3 mars 1790, aux premières heures du jour, la grosse cloche de la collégiale se fit entendre, et les électeurs, divisés en quatre sections, se rendirent à l'église qui leur avait été désignée pour y déposer leur vote. La journée fut calme. M. de Salomon, second président du Conseil souverain d'Alsace, obtint la pluralité des suffrages. Son installation comme maire fut marquée par des actes de bienfaisance. Les malades de l'hôpital, les orphelins et les prisonniers furent régalés à ses frais ; il acheta la liberté d'un père de famille condamné aux galères pour contrebande.

Mais les élections des membres du district furent orageuses. Le président de l'Assemblée fut hué, ayant eu la malencontreuse idée de faire œuvre d'éloquence, et d'inviter les électeurs à ne porter leur choix que sur des personnes instruites. Il s'ensuivit tumulte. On vit des épées se croiser dans l'air, et Debs brandir un pistolet. Même un brave officier de la garde nationale fut blessé. La force armée intervint.

Le 14 Juillet, Colmar, sur l'invitation de la municipalité de Paris, prêta le serment fédératif. Ordre fut donné ce jour-là de surseoir à toutes occupations et de tenir boutiques closes. A huit heures, le tambour bat la générale. A onze heures tout le peuple est massé sur la place de la Collégiale. Au milieu se dresse une estrade sur laquelle repose un autel. L'autel est surmonté d'un triangle qui

Alpes. Il s'acquitta avec succès de cette double mission. Dans la suite, Eggerlé fit partie du conseil général du département et remplit longtemps les fonctions d'adjoint au maire, à Colmar. Il est décédé en 1828. » Véron-Réville.

porte cette devise latine : *Summa Deus Trinitas, serva plebem, Legem, Regem.* Au-dessus du triangle flotte un drapeau tricolore. La garde nationale et le régiment des chasseurs d'Alsace sont rangés en bataille autour de la place. Le maire occupe un prie-Dieu sur l'estrade ; il a à ses côtés le curé et les officiers municipaux. Le canon tonne et le prêtre-magistrat Holdt [1] commence une messe basse. Quand l'officiant quitte l'autel, le ministre luthérien Rempel escalade le reposoir et harangue ses coreligionnaires. Le maire prend la parole après lui. Son discours fini, il prête le serment, le fait prêter au corps municipal, puis aux officiers de la garde nationale, qui a leur tour reçoivent le serment de leurs compagnies.

Après cette formalité, le maire, les officiers municipaux, les membres du chapitre de Colmar et de Murbach, MM. Holdt et Rempel, mettent le feu à un bûcher, aux cris de : *Vive la nation, vive le Roi, vive la Loi !*

Chaque bourgeois reçut pour sa peine un pot de vin. Le soir, on dansa dans les tribus.

Deux jours plus tard, le département du Haut-Rhin et le district de Colmar se rendirent à la collégiale pour entendre la messe du Saint-Esprit. Ils prirent ensuite possession de leurs services respectifs, et eurent aussitôt à se débattre avec les plus graves difficultés. Si dévoués qu'ils fussent d'ailleurs à la Constitution, dit M. Véron-

1. Petit-fils et arrière-petit-fils de conseillers doyens, Michel-Antoine Holdt avait été reçu à l'état et office de conseiller « au Conseil souverain d'Alsace, le 12 mai 1747. En 1782, il réalisa un projet qu'il nourrissait depuis longtemps. Cédant à une vocation devenue irrésistible, il se décida, quoique d'un âge déjà avancé, à embrasser l'état ecclésiastique. Rien de plus touchant que la manière dont il informe ses collègues de cette grave détermination : « Le 18 avril, dit-il dans le journal qu'il nous a laissé, les chambres assemblées, j'ai pris la parole, et j'ai dit que le devoir et la reconnaissance pour les bontés dont la Compagnie m'a toujours honoré, m'imposaient la loi de lui faire part de la résolution que j'ai prise d'embrasser l'état ecclésiastique, et de la permission que M. le garde des sceaux m'en a donnée ; qu'en entrant dans les ordres, je me proposais de continuer mon service tant que je pourrais et que la compagnie l'agréerait ; que je me flattais que Messieurs voudraient bien approuver une vocation de plusieurs années ; que j'aurais la consolation de joindre à mon respect pour la Compagnie les prières que je ne cesserais de faire pour eux à l'autel. »

Des lettres-patentes l'avaient autorisé à continuer ses fonctions, sauf à s'abstenir dans les matières criminelles, *quia ecclesia abhoret a sanguine.* Ce fut lui dès lors qui fut chargé d'officier comme prêtre aux rentrées solennelles de la Saint-Martin. A la chute de nos anciennes institutions, qui suivit de près la fête de Juillet 1790, Holdt se retira dans la ville de Kaysersberg, où il mourut en 1805, après être parvenu à une extrême vieillesse.

Réville[1], les idées conservatrices générales de la province formaient le fond de leurs convictions. L'esprit moderne glissait un peu vite, pour eux, sur la pente qui menaçait de précipiter la société dans l'abîme. Aussi, durant tout le cours de la révolution, se laissèrent-ils entraîner par le mouvement, plutôt qu'ils ne le suivirent de leur gré. Cet esprit de conduite sauva le pays en les sauvant eux-mêmes, mais les fit toujours mal noter par le parti extrême de la révolution. »

Les nouvelles autorités se trouvaient prises entre deux feux. D'un côté les classes inférieures étaient impatientes de voir se réaliser les promesses que les exaltés avaient fait miroiter à leurs yeux. L'idée de partager les biens communaux les avait spécialement séduites. Les pétitions arrivaient en foule, demandant le partage sans distinction et par tête d'habitant. Mais le département semblait décidé à ajourner indéfiniment la solution de cette grosse question. Un jour la foule fit irruption dans la salle même des séances du Directoire et le somma brutalement de procéder au partage des communaux.

D'un autre côté, les partisans de l'ancien ordre de choses ne se montraient pas moins hostiles. La suppression du conseil souverain ne faisait plus l'objet d'aucun doute : le terme fixé à la carrière de la compagnie par un décret de l'Assemblée nationale approchait. Cet arrêt atteignait non seulement le nombreux personnel de la cour, mais encore le commerce et l'industrie de la ville. Le mécontentement était donc général. Rewbel qu'on accusait à tort d'être la cause de cette mesure fut menacé d'une démonstration qu'on parvint à empêcher : le peuple voulait se ruer sur son hôtel et le démolir. Mais on s'en prenait surtout aux membres du département. On leur fit subir toutes les vexations ; on les abreuva d'avanies, et il ne leur fut plus possible de sortir sans être outragés et menacés publiquement. Parmi les plus violents adversaires du décret de suppression, se trouvait la compagnie des chasseurs de la garde nationale, appelée la compagnie *verte*, et qui comprenait les jeunes avocats, les clercs de procureurs et d'huissiers, les fils et les parents des magistrats. Se croyant moins tenus que personne à la réserve, ces jeunes gens se répandaient en discours séditieux et distribuaient à profusion des libelles incendiaires. Ils arborèrent un jour la cocarde blanche et souillèrent, en pleine rue, les couleurs nationales.

1. *Histoire de la Révolution française dans le département du Haut-Rhin.*

Leur but était de provoquer un soulèvement général pour empêcher la clôture du Palais. Non contents de chercher un appui dans la population colmarienne, ils firent appel aux gardes nationales du voisinage ; des émissaires furent envoyés de tous côtés ; le prétexte de la convocation était de procéder en commun à une réglementation militaire.

Le Directoire somma alors le maire de lui indiquer les mesures qu'il entendait prendre pour prévenir ou combattre le danger. Sur la réponse ambiguë de M. de Salomon, le directoire déclara qu'il ne se considérait plus en sûreté à Colmar. Dans la nuit du 29 au 30 septembre, son président Monin et trois autres membres, c'est-à-dire la tête et la majorité du département, prirent secrètement la fuite et allèrent se réfugier à Belfort.

L'effervescence était à son comble quand parut le jour où le Conseil souverain d'Alsace devait cesser d'exister.

Cette journée fut une surprise pour tout le monde. Soit qu'ils eussent mal pris leurs dispositions, soit que l'attitude énergique de la plus grande partie de la garde nationale et la fermeté déployée au dernier moment par l'autorité municipale les aient intimidés, les conjurés virent leur plan échouer assez pauvrement.

La Chambre de vacation siégea jusqu'à dix heures. Une heure après, la compagnie verte envahit le prétoire abandonné par les juges. Elle fut bientôt rejointe par les officiers municipaux chargés de la fermer. Les scellés ayant été apposés sur la porte de la première chambre avant midi, contrairement au décret, les chasseurs les brisèrent, menacèrent et insultèrent les membres du corps municipal, qui jugèrent à propos de se retirer. Ils revinrent à l'heure légale, ayant M. de Salomon à leur tête. L'exécution eut alors lieu, sans coup férir. Seul, un vaillant perruquier, du nom de Sourisseau, leva la crosse de son fusil sur le procureur Buob. Mais on arrêta son bras.

Pendant la matinée, on eût pu voir les gardes nationales des environs cheminant sur les routes qui rayonnent à l'entour de Colmar. Averties à temps, elles rebroussèrent chemin. Une trentaine de jeunes gens cependant poussèrent jusqu'aux portes de la ville. Après s'être assurés que les rues étaient calmes, ils s'en retournèrent, se querellèrent entre eux et finirent par maltraiter ceux qui les avaient enrôlés pour cette expédition.

Les transfuges du département furent penauds de leur poltronnerie. Ils se montrèrent d'autant plus sourds au rappel que leur adres-

sèrent le jour même le district et la municipalité. Il fallut un mois de démarches et de sollicitations de tout genre pour les faire rentrer à Colmar. Enfin ils se laissèrent attendrir et s'en revinrent l'un après l'autre.

La suppression du Conseil souverain d'Alsace avait été précédée de l'établissement du tribunal d'arrondissement. Le Magistrat et le Conseil de ville qui avaient conservé leurs attributions judiciaires disparurent ainsi complètement.

Le mois de janvier 1791 vit naître la Société populaire de Colmar.

L'un des premiers soucis de la Société des amis de la Constitution éclose à Strasbourg aux premiers jours de l'année 1790, avait été de faire souche et de peupler la province d'associations faites à son image et à sa ressemblance. Dans cette vue, elle avait fait pleuvoir sur le pays quantité de circulaires conviant les villes et les campagnes à cette génération, qui ne fut pas aussi spontanée que l'eût désiré la société-mère. La ville de Colmar se fit longtemps tirer l'oreille: elle ne voyait pas clairement la nécessité de cette innovation et s'en méfiait.

Enfin, de guerre lasse, elle céda aux instances de la société de Strasbourg et du prince Victor de Broglie, député de la noblesse d'Alsace. Le 16 janvier 1791, la *Société des amis de la liberté et de l'égalité* fut inaugurée sous la présidence du trop fameux Euloge Schneider. Strasbourg avait chargé ce sinistre personnage d'aller, en compagnie du commissaire Popp, secouer la torpeur des Colmariens et mener à fin cette interminable affaire.

Les sentiments qui dominaient en ce temps-là encore la population ont laissé leur empreinte dans le procès-verbal d'installation. Il résulte de ce document, et de même du serment prêté par les membres entrants, que l'association avait un but non seulement politique, mais encore religieux. Le registre des délibérations s'ouvre par cette phrase : « *In nomine Redemptoris nostri Jesu-Christi.* † *Amen.* » Dans la suite une main inconnue traça au bas de cette inscription cette autre : « *Au nom de la République une et indivisible.* »

La société compta dans le principe une quarantaine de membres, hommes probes et éclairés, qui devinrent les promoteurs d'un grand nombre de mesures salutaires. Mais ils ne tardèrent pas à être débordés par un élément nouveau, aussi turbulent et babillard, qu'incapable de faire besogne qui vaille. L'accès de la société était

trop aisé. Il n'était nul besoin d'être grand clerc pour y être admis : elle ouvrait ses portes indistinctement à tous ceux qui se présentaient. Ce fut bientôt un fourmillement de gens de toutes les classes. La plupart des affiliés de la première heure en prirent dégoût : ils laissèrent le champ libre aux nouveaux venus et s'éclipsèrent sagement.

La société s'en fut ainsi cahin-caha, le long des années 1791, 1792, 1793. La phraséologie redondante de l'époque avait beau enfler les périodes des orateurs, et l'espièglerie des galeries supérieures les souligner de piquantes gauloiseries, les séances de cette première époque n'offrent rien de saillant et nous laissent l'idée d'un bourdonnement confus. En dépit de certaines drôleries, la société menaçait même de périr d'un accès de mélancolie ou tout au moins d'un excès de monotonie, lorsque vint novembre 1793, apportant sa régénération dans ses flancs. Mais n'anticipons pas sur les événements.

Peu après la fondation de la société des Amis de la liberté et de l'égalité, les municipalités du Haut-Rhin reçurent avis que l'Assemblée constituante avait chargé trois commissaires d'aller leur faire apprécier sainement l'esprit des institutions nouvelles, rétablir l'ordre et tranquilliser le pays. Ces trois messagers de paix étaient Hérault de Séchelles, Mathieu Dumas, colonel d'infanterie, et Foissey, président du tribunal de Metz. Ils étaient annoncés pour le 3 février.

M. de Salomon crut devoir prendre des dispositions pour recevoir dignement les hôtes augustes que lui adressait l'Assemblée, et songeant à l'éclat dont l'uniforme militaire rehausse les solennités, il s'en fut frapper à la porte de M. de Bergeret, commandant de la garde nationale. M. de Bergeret s'en référa au comité militaire du corps. Ce comité était assez rétif aux idées nouvelles. Récemment il s'était cabré devant un ordre venu de haut, et n'avait pas craint de désobéir au ministre en se donnant pour président le major Dubois, commandant de Colmar au nom du Roi. Saisi du projet de la municipalité, il délibéra, et se contenta, pour toute réponse, d'envoyer au maire l'extrait suivant du procès-verbal de la séance : « Comme le règlement militaire de Louis XV ne porte pas que l'on rende les honneurs aux commissaires du roi, et que la garde nationale de Colmar n'a pris les armes que pour maintenir la tranquillité publique, le comité arrête que les citoyens armés n'auront pas d'honneur à rendre aux commissaires qui sont attendus. »

Cette façon cavalière d'accueillir les ouvertures de la municipalité déplut à quelques officiers plus avancés que leurs supérieurs. Ils racolèrent une centaine d'hommes des compagnies dites *colonelle* et *générale*, et allèrent en troupe, sous la conduite d'un nommé Grainier, de Strasbourg, se poster devant l'auberge des Six-Montagnes-Noires, où devaient descendre les commissaires. Déjà le maire et les siens s'y trouvaient.

Mais les heures passent et rien n'apparaît à l'horizon. A la longue les autorités civiles prennent de l'humeur; elles s'en retournent. Sur ce, le commandant de Bergeret se présente et enjoint aux gardes nationaux de se séparer. Les uns obéissent, d'autres courent à l'Hôtel de ville avertir la municipalité de ce qui se passe. Ceux qui n'ont pas bougé à la voix de leur chef se comptent : ils sont vingt-quatre. Leur patience fut soumise à une dure épreuve. Les ombres de la nuit vinrent envelopper la ville, mais de commissaires, point.

Enfin, vers huit heures, un courrier arrive à bride abattue. Les trois députés le suivent de quelques minutes. Tandis qu'on court quérir le maire, les abords des Six-Montagnes-Noires s'emplissent d'hommes, de femmes, d'enfants. Tout ce monde s'agite, se démène, s'incite de gestes et de paroles à faire vacarme, et quand la voiture des commissaires tourne le coin de la rue, un tonnerre de cris et de vociférations fait explosion : « A bas les commissaires ! A la lanterne ! Vive le roi ! Vive le comte d'Artois ! »

Les députés se réfugient dans l'hôtellerie, ils s'y barricadent. Le peuple veut y pénétrer à leur suite. Il va envahir la maison, lorsque soudain débouchent sur la place Stockmeyer et à sa suite une troupe de bateliers. Gourdins, rames, gaffes, évoluent à merveille dans la main de ces forcenés. La *trique* qui arme le poignet de Stockmeyer se distingue particulièrement ; elle vole de droite à gauche, saute de têtes à épaules, bondit d'épaules à échines, tant et si bien qu'une panique subite s'empare de la foule, et qu'en un instant le terrain est déblayé. Deux vieillards restèrent étendus sur place : c'étaient M. de Schauenbourg, ancien chevalier de Malte, et M. de Melassis, chevalier de Saint-Louis. On les releva pour les porter dans une maison voisine.

Grâce à la vertu de sa *trique*, Stockmeyer passa grand homme. Le lendemain de cette scène, le commandant de la garde nationale de Neuf-Brisach vint à la tête d'une députation féliciter le héros, tandis que, du fond de la vallée de Saint-Amarin, accourait Jo-

hannot, directeur des fabriques de Wisserling, pour lui offrir le concours de trois mille patriotes montagnards, si l'ordre devait encore être troublé à Colmar. L'enceinte de la Société populaire de Colmar retentit plusieurs fois de ses louanges [1]. Un graveur fut chargé de faire son portrait, *pour perpétuer son action civique par un monument;* un exemplaire en fut envoyé à l'Assemblée nationale qui adressa ses félicitations à l'original ; un autre, enluminé par un nommé Troenlé, fut pendu aux murs du musée de Colmar, où fut déposée en même temps la fameuse trique, *qui s'y voit encore.*

Le triomphe de Stockmeyer ne fut cependant pas absolument sans mélange. Après la scène des Six-Montagnes-Noires, plusieurs habitants et quelques officiers de la garde nationale se rendirent à l'Hôtel de ville pour exiger l'arrestation du fougueux batelier. Mais Stockmeyer les suivait. Il se justifia victorieusement de sa conduite un peu brutale et ne fut pas inquiété davantage. On le récompensa au contraire en lui octroyant une place d'inspecteur des forêts de la ville. Mais la probité du grand homme ne fut pas, paraît-il, aussi sévère que son patriotisme avait été ardent, car il exploita si bien les forêts à son profit, qu'il fallut le destituer. On lui confia alors l'inspection des bâtiments de la ville, moins taillables que les bois communaux.

Dans la soirée, le maire envoya à M. de Bergeret l'ordre de prendre les mesures nécessaires au maintien de la tranquillité publique. Le commandant de la garde nationale renvoya l'ordre avec sa démission. Quant aux commissaires, on respecta dès lors leur repos. Le lendemain ils se rendirent en cortège auprès des différentes autorités et visitèrent le collège. Les élèves de cet établissement s'étaient signalés dans les désordres de la veille. L'allocution prononcée par l'un des commissaires fit, dit-on, telle impression sur eux, qu'ils demandèrent grâce et pardon.

A leur retour à Paris, les commissaires déclarèrent que les choses avaient complètement changé de face à Colmar depuis l'acte patriotique du brave Stockmeyer.

En même temps qu'elle décrétait des éloges à l'adresse de ce der-

1. Ce qui ne l'empêcha pas d'en être expulsé plus tard. Ce diable d'homme était si turbulent, qu'il mettait tout sens dessus dessous et empêchait les séances de prendre tournure. Sur ses instances, il fut repris, mais avec promesse formelle de se tenir dorénavant bien coi à sa place.

nier, l'Assemblée nationale ordonnait la dissolution de la compagnie *verte* de la garde nationale, en raison de ses dispositions anti-patriotiques. La compagnie n'avait pas attendu ce coup pour se désagréger. Elle avait compris que son existence était désormais impossible. Un grand nombre de ses membres avaient déjà passé le Rhin pour aller s'enrôler dans les bataillons de Condé. Ceux qui restaient continuèrent à narguer les nouvelles autorités. Le 22 mars, la municipalité fit afficher sur les murs de la ville l'extrait suivant du registre de ses délibérations:

« Sur le rapport qui a été fait par différents membres, que non-obstant la publication qui a été faite de la loi du 11 février dernier et la notification de cette loi à la ci-devant compagnie des chasseurs de cette ville, un grand nombre d'individus de cette compagnie ont continué de se vêtir de l'uniforme, et que dimanche dernier on en a vu plusieurs qui portaient le plumet vert sur leurs chapeaux, et leurs sabres en baudriers, ce qui ne peut être que l'effet de l'erreur, n'étant pas présumable qu'ils aient voulu fronder ouvertement la disposition de la loi, etc... Sur quoi, la matière mise en délibération, il a été arrêté qu'aucun de ceux qui composaient ladite compagnie ne pourront désormais se vêtir de l'uniforme vert, collet pourpre et paremens blancs, et qu'ils ne pourront porter leurs habits qu'autant qu'ils les auront dépouillés des collets, paremens, cornets et tous autres signes caractéristiques de l'uniforme, et qu'il leur sera défendu de porter le plumet vert à leurs chapeaux, ainsi que des sabres et baudriers... sous peine contre ceux qui contreviendront aux défenses ci-dessus, d'être sur-le-champ arrêtés comme perturbateurs du repos public... »

Le repos public! Il lui était né un adversaire bien autrement sérieux que les plumets verts des chasseurs, bien autrement odieux que les enfantillages de quelques jeunes gens. C'était la persécution religieuse.

Nous en étudierons l'histoire dans un prochain travail.

D'OCHSENFELD.

LA LIBERTÉ ÉLECTORALE SOUS LA RÉPUBLIQUE

LES ÉLECTIONS SOUS LA CONSTITUTION DE L'AN III

Les conventionnels délivrés de la tyrannie de Robespierre reconnurent bien vite que la Constitution de 1793 était trop anarchique. Pour ménager les terroristes, ils ne parlèrent d'abord que de faciliter son application par de bonnes lois organiques, mais ils arrivèrent bientôt à décréter une Constitution nouvelle sur des bases toutes différentes.

D'après la Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795), le Corps législatif se compose de deux assemblées : d'un conseil des Cinq-Cents qui a l'initiative des lois, et d'un conseil des Anciens, composé de deux cent cinquante membres âgés de quarante ans au moins, mariés ou veufs, qui vote les lois définitivement.

Le pouvoir exécutif est délégué à un Directoire de cinq membres nommé par les Anciens sur une liste décuple votée par les Cinq-Cents. Le Directoire nomme et révoque les ministres ; de nombreuses places sont à sa disposition ; néanmoins la magistrature est élective.

Tous les ans un Directeur sera remplacé ; et il sera procédé au renouvellement d'un tiers du Corps législatif par des électeurs du second degré.

Sur certains points la Constitution de 1795 était évidemment très supérieure à la Constitution prétendue monarchique de 1791, car elle consacrait le système des deux chambres, qui avait été attaqué et condamné par la Constituante avec une violence si insensée ; et elle donnait au pouvoir exécutif assez de force pour remplir sa mission et faire exécuter les lois ; ce qui était impossible avec la Constitution de 1791.

La France, soumise si longtemps à une tyrannie effroyable, et régie encore par l'arbitraire des comités de la Convention, désirait,

vivement l'application sincère de la nouvelle Constitution. Elle tenait surtout à secouer le joug des thermidoriens qui depuis la mort de Robespierre avaient réussi à rester maîtres de la Convention. Chaque jour leurs forfaits étaient dénoncés avec mépris et indignation. Pour appliquer la Constitution nouvelle, il fallait faire des élections, et il était certain que les thermidoriens, repoussés à la fois par les terroristes et par la foule immense des modérés qui voulait revenir à la monarchie et à la Constitution de 1791 sagement revisée, seraient balayés presque tous.

Mais les thermidoriens ne voulaient ni ne pouvaient quitter le pouvoir. Pour beaucoup d'entre eux, il ne s'agissait pas seulement de la ruine de leurs ambitions : le triomphe des modérés aurait eu peut-être pour conséquence la recherche exacte et la punition de leurs crimes.

Résolus à se perpétuer au pouvoir par tous les moyens, ils firent décréter le 5 fructidor an III, à la Convention, que les Assemblées électorales seraient tenues de nommer au moins les deux tiers des membres en activité dans la Convention, et que l'acte constitutionnel serait soumis aux Assemblées primaires. Les Assemblées électorales devaient être convoquées lorsque le résultat du plébiscite serait connu.

Mais les électeurs, dont la mauvaise volonté était prévue, pouvaient très bien élire des députés nouveaux à la place des conventionnels. Un décret du 13 fructidor réglementa soigneusement l'obligation d'élire les deux tiers de la Convention.

Dans chaque département l'Assemblée électorale devait procéder par trois opérations distinctes aux élections législatives.

Elle devait d'abord réélire les deux tiers conventionnels. Si, par exemple, le département avait neuf députés à nommer, elle devait commencer par en élire six, choisis nécessairement soit dans la députation actuelle du département, soit dans toute la Convention.

En second lieu, après l'élection de ces six députés, elle devait former une liste supplémentaire, triple, c'est-à-dire, dans ce département, de dix-huit conventionnels. On avait prévu qu'il y aurait un grand nombre d'élections multiples, qu'à dessein, les électeurs, irrités contre le décret de réélection obligatoire, porteraient les mêmes noms dans beaucoup de départements, afin de réélire un nombre moindre de conventionnels. Cette tactique devait être déjouée par les listes supplémentaires, car les conventionnels portés sur ces listes étaient destinés à occuper les places que les

élections insuffisantes en nombre, ou multiples, auraient laissées vacantes.

L'élection du dernier tiers avait lieu après ces deux premières opérations. La Convention avait daigné permettre aux électeurs de choisir pour ce dernier tiers, qui leur plairait, conventionnel ou simple mortel !

Mais comme elle se rendait bien compte de son impopularité, elle avait prévu le cas où le nombre des conventionnels élus soit directement, soit au moyen des listes supplémentaires, serait inférieur à cinq cents. Ce nombre devait alors être complété par les conventionnels déjà réélus qui choisiraient parmi leurs anciens collègues de la Convention repoussés par les électeurs ceux qui leur conviendraient. Le nouveau corps législatif devait comprendre, et comprit en effet, trois catégories de députés, les uns nommés librement par les électeurs, les autres imposés par la Convention, et choisis les uns par les électeurs, les autres directement par les conventionnels.

En outre, le parti thermidorien s'avisa de faire voter les Assemblées primaires, non seulement sur la Constitution nouvelle, mais encore sur les décrets des 5 et 13 fructidor, bien qu'il n'en fût aucunement question dans ces mêmes décrets. On fit même voter les armées. Néanmoins une petite fraction du corps électoral prit part à ce plébiscite, le premier qui ait eu lieu en France. Sur cinq millions au moins d'électeurs, on ne proclama que 958,126 votants, dont 914,153 pour la Constitution et 41,892 contre elle. Il y eut seulement 263,131 suffrages exprimés sur les décrets, 167,758 pour, et 95,373 contre eux. Naturellement les adversaires des décrets soutinrent que les 690,000 électeurs qui n'avaient pas voté pour eux les avaient rejetés, et leurs partisans prétendirent qu'ils les avaient acceptés tacitement. Les chiffres officiels furent très vivement contestés, et l'on prétendit que de nombreux procès-verbaux avaient été falsifiés.

A Paris, l'indignation publique aboutit à l'insurrection bourgeoise du 13 vendémiaire. Les révolutionnaires qui avaient si bien décimé la bourgeoisie constitutionnelle par la guillotine, ne devaient évidemment éprouver aucun scrupule à la mitrailler. Mais la victoire de la Convention n'influa point sur les élections, tant son impopularité était grande !

Le 20 vendémiaire, les électeurs nommés par les Assemblées primaires commencèrent leurs opérations. La Constitution de l'an III

avait organisé de la manière suivante son système d'élections à deux degrés :

Les Assemblées primaires se composaient des citoyens domiciliés dans le même canton. Pour exercer les droits de citoyen français, il fallait être âgé de vingt et un ans accomplis, être inscrit sur le registre civique du canton, avoir un an de domicile, et payer une contribution directe, foncière ou personnelle. Ceux qui avaient fait une ou plusieurs campagnes pour l'établissement de la République étaient dispensés de cette dernière condition : pour les faillis et les domestiques à gages, l'exercice des droits de citoyen était suspendu. Chaque canton formait au moins une Assemblée primaire : s'il en contenait plusieurs, chacune devait être composée au moins de 450 citoyens présents ou absents, de 900 au plus.

Les Assemblées primaires devaient élire le juge de paix du canton et ses assesseurs, le président de l'Administration municipale du canton et les officiers municipaux dans les communes au-dessus de 5.000 habitants. Chaque Assemblée nommait un électeur à raison de deux cents citoyens, ayant le droit de voter, présents ou absents ; jusqu'à 300 elle ne nommait qu'un électeur , trois depuis 501 jusqu'à 700, et quatre depuis 701 jusqu'à 900. Les électeurs étaient nommés chaque année et ne pouvaient être réélus qu'après deux années d'intervalle.

Pour devenir électeur, il fallait être citoyen français, âgé de 25 ans, et remplir certaines conditions de fortune.

Dans les communes au-dessus de 6000 habitants, il fallait être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué à un revenu égal à la valeur locale de 200 journées de travail, ou locataire, soit d'une habitation évaluée à un revenu égal à 150 journées, ou d'un bien rural évalué à 200 journées.

Dans les communes au-dessous de 6,000 habitants, le bien devait être évalué à un revenu égal à 150 journées, et pour le locataire à 100 journées ; dans les campagnes, il fallait être propriétaire d'un bien de 150 journées ou fermier ou métayer de biens évalués à 200 journées.

Les électeurs se réunissaient dans une ville désignée du département, et procédaient aux élections des membres du Corps législatif, des membres du Tribunal de cassation, des hauts jurés, des administrateurs du département, des président, accusateur public et greffier du tribunal criminel. Ils devaient procéder à toutes ces élections dans l'espace de dix jours : passé ce délai, les Assemblées

électorales étaient dissoutes de plein droit, qu'elles eussent ou non terminé leurs opérations.

Les élections de l'an VI devaient faire ressortir les inconvénients de ce système électoral ; mais celles de l'an IV se passèrent très régulièrement. Néanmoins, les terroristes et les thermidoriens complètement battus aux Assemblées primaires crièrent à la persécution, uniquement parce que les modérés, pour la première fois depuis 1789, étaient venus en masse au scrutin et ne s'étaient pas laissé intimider par eux. Même à Paris, les journées de vendémiaire n'empêchèrent point le triomphe des modérés.

Le nouveau Corps législatif devait se composer de 500 conventionnels et de 250 nouveaux membres, mais la Convention décida qu'en raison des circonstances, les députés élus pour la Corse et les colonies seraient maintenus dans le nouveau Corps législatif. Le nombre des députés à élire fut ainsi réduit à 483 conventionnels et à 234 députés du nouveau tiers.

Le décret du 13 fructidor semblait avoir tout prévu et ne laisser aux adversaires de la Convention aucune ressource. Cependant s'ils s'étaient entendus pour porter à peu près les mêmes noms dans tous les départements, sur la liste des deux tiers comme sur la liste triple supplémentaire, il ne serait arrivé au nouveau Corps législatif qu'un petit groupe de ces conventionnels modérés qui, accusés de réaction, étaient sûrs, en tout cas, d'être réélus. Au dernier moment, les thermidoriens craignirent que cette tactique ne fût employée contre eux avec succès : on annonçait même que cent conventionnels à peine seraient réélus. Des listes bien lancées dans tous les départements par un comité central auraient pu amener ce résultat. Les thermidoriens se seraient alors trouvés dans un grand embarras, car il leur aurait fallu faire élire *quatre cents conventionnels* par les cent députés choisis par les électeurs, et ces députés ne se seraient peut-être pas prêtés à cette colossale absurdité !

Mais les modérés ne purent exécuter ce plan que très incomplètement. Néanmoins, grâce aux élections multiples, le nombre des conventionnels élus ne fut que de 257 au lieu de 483. Boissy d'Anglas et Lanjuinais obtinrent chacun 36 élections, de Fermont en eut 16, Cambacérès 12, Lesage, d'Eure-et-Loir, 11, Durand-Maillane 10, Pelet de la Lozère et Dusaulx chacun 9, Saladin 6. Il y eut encore deux conventionnels élus quatre fois ; quatre le furent trois fois, et il y eut beaucoup d'élections doubles. Sur ces

257 députés, 64 avaient voté la mort de Louis XVI sans restriction, et 14 conditionnellement. Mais plusieurs de ces régicides, comme Saladin, Thibaudeau, Cambacérès, avaient vaillamment combattu le terrorisme depuis Thermidor; Saladin et l'ancien montagnard Rovère furent même décrétés d'accusation le 24 vendémiaire, par la faction dominante, comme complices de la révolte du 13 vendémiaire, et agents royalistes.

Parmi les 234 députés élus librement, on ne trouve que trois ou quatre conventionnels réélus, dont un régicide.

Le 4 brumaire an V, la Convention annonça qu'il y avait eu 379 conventionnels réélus, et qu'ils devaient, d'après le décret du 18 fructidor, se former en collège électoral et choisir 104 conventionnels pour compléter le nombre exigé par ce décret. Nous avons constaté que 257 conventionnels seulement avaient été nommés par les électeurs pour former les deux premiers tiers. La Convention avait donc trouvé 122 députés en plus, au moyen des listes supplémentaires. Elle n'avait pas donné le temps aux députés élus plusieurs fois de faire leur option; et tel député porté seulement sur la liste supplémentaire d'un département, mais proclamé parce qu'un des députés précédents avait été élu plusieurs fois, n'aurait pas fait partie du Corps législatif, si ce député élu plusieurs fois avait opté pour ce département. Mais, ce qui est encore bien plus grave, le temps avait complètement manqué, pour faire l'examen approfondi des listes supplémentaires; presque tous les députés élus dans un ou plusieurs départements étaient portés aussi sur des listes supplémentaires; plusieurs de ces listes contenaient aussi les mêmes noms. Le travail d'ensemble nécessitait donc un examen très minutieux et des calculs compliqués; le 4 brumaire, de nombreux procès-verbaux d'élections n'étaient pas encore arrivés! et les autres n'avaient pu être suffisamment examinés! Onze jours après, le 15 brumaire, la Commission chargée de préparer le travail de vérification des pouvoirs, avouait qu'elle n'avait pas encore les procès-verbaux complets de neuf départements! Mais la faction dominante voulait, par tous les moyens, remplir le Corps législatif de ses créatures: 122 conventionnels furent donc ajoutés très légèrement aux élus, et le 4, ils procédèrent avec les autres à l'élection des 104 complémentaires. 303 seulement prirent part au vote. On était si peu fixé sur les résultats des élections en province que Meillan, élu (à l'insu de tout le monde évidemment) par les Landes et les Basses-Pyrénées, figure

parmi ces 104 choisis. Nous avons retrouvé aussi dans ce scrutin les noms de Blad et de Despinassy, élus déjà dans le Finistère et dans le Var. Il fut décidé en outre que les conventionnels non réélus, qui venaient immédiatement après ces 104, rempliraient les places du Corps législatif qui deviendraient vides, jusqu'au 15 brumaire, par acceptation de fonctions incompatibles avec les fonctions législatives, comme celles de directeur ou de ministre, ou pour toute autre cause.

Les révolutionnaires comprenaient très bien que leur victoire de Vendémiaire et l'application des décrets de Fructidor retarderaient simplement leur expulsion définitive, et qu'ils seraient mis en minorité aux élections de l'an V. Ils pensèrent sérieusement à faire un coup d'État qui les débarrasserait des nouveaux élus et éterniserait leur dictature. Dans ce but, ils nommèrent une commission extraordinaire chargée de proposer à la Convention de suspendre l'application de la Constitution jusqu'à la paix, de renvoyer le nouveau tiers et les conventionnels modérés, et de prendre des mesures révolutionnaires pour assurer la tyrannie conventionnelle. Ils espéraient enlever le vote en déclamant sur le salut public, sur les conspirations, etc., etc. Mais Thibaudeau, à la séance du 1er brumaire, dénonça courageusement ce complot dont Tallien était le chef ; et cette fois les modérés relatifs l'emportèrent : la Convention ordonna, pour le 5 brumaire, l'installation du nouveau Corps législatif. Mais les violents réussirent, le 3 brumaire, à faire voter que les parents et alliés de tous ceux qui étaient inscrits sur des listes d'émigrés, et quelques autres suspects, seraient incapables jusqu'à la paix générale d'exercer « aucunes fonctions législatives, administratives, municipales et judiciaires, ainsi que celles de haut juré près la haute cour nationale, et de juré près les autres tribunaux. » Or les trois quarts des personnes portées sur les listes d'émigrés (faites partout avec une ineptie et une partialité révoltantes) n'avaient jamais quitté la France ! On en profitait pour exclure des fonctions publiques leurs parents, leurs beaux-frères, oncles, neveux. Les thermidoriens voulaient ainsi chasser de la vie politique une foule de personnes dont le concours aurait été acquis à un gouvernement modéré et réparateur. La Constitution de l'an III, qui ne créait aucune catégorie de suspects, fut ainsi altérée, tout au moins dans son esprit, et paralysée dans son application.

II

Le 5 brumaire an IV (27 octobre 1795), les Conseils des Anciens et des Cinq-Cents se réunirent, et la Constitution nouvelle fut mise en pratique. Les deux tiers conventionnels qui s'étaient imposés au pays choisirent systématiquement pour directeurs les régicides les plus compromis : La Réveillère-Lépeaux, Letourneur, Rewbell, Barras, Carnot. Ils traitaient les membres du nouveau tiers de royalistes et de conspirateurs. » Les conventionnels, dit Barbé-Marbois, l'un des membres les plus éminents du nouveau tiers, ne voyaient en nous que des hommes appelés à les livrer un jour à la justice. » Cependant ce tiers, composé en presque totalité de partisans de la monarchie constitutionnelle, respecta la Constitution de l'an III, et les républicains qui l'avaient faite et imposée la violèrent sans aucun scrupule !

Le Directoire fut exclusivement le gouvernement de la coterie thermidorienne. Dans toutes les fonctions qui étaient à son choix il eut soin de placer des révolutionnaires ardents, des terroristes disgraciés par la Convention elle-même, des gens qui, de l'aveu de M. Thiers, admirateur systématique du gouvernement directorial, étaient « trop signalés pour être impartiaux et sages. » Le Directoire, à l'exemple de Robespierre, pérorant également et contre les *hébertistes* et contre les *indulgents*, ne cessa de déclamer, et contre les royalistes, les prêtres, et contre les anarchistes. En réalité il n'était séparé de ces anarchistes tant maudits que par des animosités personnelles, et surtout par la possession du pouvoir. Mais tandis que les modérés essayaient d'obtenir légalement l'abrogation des lois terroristes et d'arriver au pouvoir par les élections, les anarchistes faisaient des conspirations et des émeutes. Le célèbre Babœuf organisa un immense complot, et les anarchistes attaquèrent pendant la nuit le camp de Grenelle; mais ils furent repoussés. Trois ex conventionnels et plusieurs autres babouvistes furent fusillés. Babœuf fut condamné à mort le 7 prairial an V.

Le Directoire voulait toujours procéder révolutionnairement et non comme un gouvernement constitutionnel. Les révolutionnaires, habitués à l'arbitraire et à la violence, le soutenaient dans ses plus tyranniques prétentions. Il s'obstina à appliquer dans toute leur rigueur les lois atroces de persécution religieuse, bien qu'elles

fussent incompatibles avec la Constitution, et que le Corps législatif lui-même eût abrogé les dispositions de l'odieuse loi du 3 brumaire an IV qui les remettait en vigueur.

Le nouveau tiers lutta énergiquement contre les préventions du Directoire, et pour l'abrogation de certaines lois révolutionnaires. Les élections de l'an V approuvèrent formellement sa politique. Malgré la pression électorale exercée par les gouvernants, malgré les cris, les menaces des révolutionnaires, les modérés obtinrent une forte majorité, les ex-conventionnels soumis à la réélection furent presque tous balayés. En dépit de toutes les excitations, les élections se passèrent avec beaucoup d'ordre. Il y eut très peu de *scissions*.

On sait que le corps électoral se réunissait dans une ville pour procéder aux élections. Quelquefois une fraction de l'assemblée des électeurs, se prétendant opprimée, à tort ou à raison, se retirait dans un autre local, se déclarait la véritable assemblée électorale, procédait aux élections et envoyait ses procès-verbaux d'élections aux Conseils. Le département où ces faits s'étaient passés avait donc deux députations rivales, entre lesquelles le Corps législatif devait prononcer. Aux élections de l'an IV, il n'y avait eu de scission réelle que dans le Lot. Dans le Doubs, les révolutionnaires n'avaient pu amener qu'une scission partielle. Aux élections de l'an V, ils avaient un peu mieux réussi : il y eut scission dans le Lot, dans les Landes et dans les deux Nèthes ; mais ces deux dernières étaient si peu importantes qu'ils n'osèrent pas les valider même après leur coup d'État. Il faut noter cependant un fait assez singulier : au milieu d'un si grand nombre d'élections de modérés, Barère, quoique déclaré inéligible par les thermidoriens eux-mêmes, fut élu par le département des Hautes-Pyrénées.

Battus complètement sur le terrain légal, le Directoire et ses partisans prirent le parti de s'imposer de nouveau par un coup d'État. Ils n'avaient pas de temps à perdre : la majorité dans les conseils leur échappait. En l'an VI elle pouvait leur être enlevée dans le Directoire. Trois directeurs, Barras, La Réveillère-Lépeaux, Rewbell, comptant sur la complicité de la minorité révolutionnaire dans le Parlement, complotèrent contre la majorité des conseils et contre leurs deux collègues, Carnot, qui depuis peu avait incliné vers la modération, et Barthélemy, récemment élu par la majorité nouvelle à la place de Letourneur.

A la première séance des Anciens qui suivit le renouvellement

de l'an V, Meillan avait éloquemment parlé de la nécessité de faire fonctionner sérieusement la Constitution et de la débarrasser « des lois immorales qui la blessent et la souillent. » Il avait aussi rappelé les menaces récemment adressées aux électeurs par les révolutionnaires. « Ils ont outragé l'armée en appelant sa puissance sur les citoyens auxquels il leur plairait de refuser le titre de patriotes.» Meillan avait parfaitement montré au Corps législatif renouvelé et ce qu'il devait faire pour se rendre digne de sa mission, et le danger auquel il s'exposait, s'il osait faire son devoir ; et il avait eu raison de le mettre en garde contre l'armée, dont certains corps corrompus par la Révolution, hébétés à force d'impostures jacobines et achetés par d'odieux marchés étaient disposés à prêter un concours effectif à un coup d'Etat terroriste.

La majorité nouvelle se mit sagement à la besogne. Elle s'appliqua surtout à rétablir la paix religieuse et l'ordre dans les finances, au grand scandale du Directoire et des révolutionnaires qui se mirent à débiter contre elle les plus sottes et les plus odieuses calomnies.

Les lois les plus extravagantes étaient suivant eux indispensables, pourvu qu'elles fussent tyranniques. Ainsi les prêtres qui exerçaient le culte se trouvaient pour la plupart condamnés à mort pour avoir jadis refusé un serment imposé au nom d'une constitution dont on ne pouvait demander le rétablissement sans encourir la peine de mort. (Article 1er de la loi du 27 germinal an IV.) Le nouveau Parlement abrogea les plus atroces de ces lois, et une certaine liberté fut rendue au culte : le système de la séparation absolue de l'Église et de l'État fut consacré. Les révolutionnaires, bien qu'on leur fît de très grandes concessions, en furent exaspérés ; parce que les trois quarts des ecclésiastiques cessaient d'être condamnés à mort de plein droit et les autres d'être au moins déportables, ils crièrent au fanatisme, à l'intolérance, au retour d'une religion dominante et de la dîme ! D'autres lois réparatrices votées par la nouvelle majorité furent dénaturées avec la même mauvaise foi.

C'est alors que les trois directeurs et leurs complices achevèrent les préparatifs de leur coup d'État purement militaire. Ils redoublèrent de flatteries envers les soldats, exaspérèrent par les manœuvres les plus déloyales leur orgueil et leurs passions jacobines. Aux officiers ils promettaient de l'argent et des grades. Les armées ne recevaient ni solde, ni effets, grâce à la mauvaise administration et aux concussions des agents du Directoire ; mais ceux-ci leur

répétaient avec une impudence sans égale que la majorité des conseils était la cause de leurs souffrances, tandis qu'au contraire elle avait fait passer la solde des troupes avant toute autre dépense. Ils osaient aussi répéter aux militaires que la majorité nouvelle, en partie composée d'émigrés, allait ramener l'Ancien Régime avec tous ses privilèges, et que tous les généraux et officiers qui avaient gagné leurs grades depuis la Révolution, en seraient honteusement dépouillés. Ces impudentes calomnies produisirent un grand effet sur les militaires de l'armée d'Italie qui ne pouvaient apprécier par eux-mêmes la situation de la France : aussi envoyèrent-ils, malgré la loi, malgré la discipline militaire, les adresses les plus séditieuses contre les conseils : « Il faut que les armées purifient la France... La route de Paris offre-t-elle plus d'obstacles que celle de Vienne? » Et mille autres déclamations aussi sottes que violentes.

L'armée fut introduite alors pour la première fois dans la politique : et les révolutionnaires qui, depuis, ont tant crié contre les coups d'État militaires, en donnèrent l'exemple le 18 fructidor an V. Le 18 brumaire Bonaparte ne fit que les imiter. Les directeurs avaient promis à Masséna et à Augereau de les faire nommer au Directoire à la place des collègues qu'ils voulaient expulser, mais ces deux généraux tirèrent simplement les marrons du feu, au profit de ces intrigants.

Ce fut Augereau qui se chargea de l'exécution. Le 18 fructidor au matin, à la tête d'une forte colonne, il envahit les Tuileries où siégeaient les deux conseils. On arrêta un certain nombre de députés, ainsi que le directeur Barthélemy. Carnot, dont les tergiversations avaient rendu tout plan de défense impossible, parvint à s'échapper. Le Directoire avait convoqué ses complices de la minorité à siéger. Ses affidés des Cinq-Cents se rendirent à l'Odéon, la minorité des Anciens à l'école de médecine, où ils furent rejoints par les peureux.

Ce parlement Croupion vota toutes les mesures de proscription, toutes les lois terroristes qui lui furent demandées, et assura aux triumvirs vainqueurs une véritable dictature. Nous nous occuperons surtout des lois qui mutilèrent la représentation nationale.

Le décret du 19 fructidor annula les opérations électorales de quarante-neuf départements. Les députés qu'ils avaient choisis en germinal au nombre de cent cinquante-quatre (154) étaient expul-

sés du Corps législatif ; les magistrats et administrateurs élus avec ces députés étaient destitués, et le Directoire chargé de nommer aux places vacantes par suite de ces invalidations. Les incapacités créées par la loi du 3 brumaire an IV contre une nombreuse catégorie d'électeurs furent rétablies.

Des décisions précédemment prises sur la validité des élections sont changées. Le décret déclare valables les élections non admises du Gers. Celles du Lot où il y a eu scission sont annulées ; les députés admis précédemment sont exclus, et trois révolutionnaires leur sont substitués, ce qui fait un déplacement de six voix.

Les directeurs Carnot et Barthélemy, quarante-deux députés des Cinq-Cents, onze des Anciens, diverses personnes et de nombreux journalistes furent condamnés à la déportation par décret.

Ainsi le tiers nouveau arrivé en l'an V est invalidé en majorité, et l'on comptait bien avoir terrorisé le reste par le coup d'État. Sur les cinquante-trois députés déportés, douze seulement lui appartenaient. Il faut donc ajouter quarante-et-un députés expulsés des deux premiers tiers, ce qui fait cent quatre-vingt-quinze députés invalidés ou déportés. On voit que l'opération avait été radicale ! Les épurations faites par la Convention le 2 juin et le 6 octobre 1793 étaient bien moins nombreuses.

Le Corps législatif resta ainsi mutilé jusqu'aux élections de l'an VI.

III. — Élections de l'an VI.

Pendant quelques mois le Directoire put réaliser son rêve et exercer une dictature presque aussi absolue que celle du comité de Salut public. Mais il lui fallut bientôt entrer en lutte avec les révolutionnaires violents ou indépendants. Les fructidoriens ne voyaient pas arriver sans inquiétudes les élections de germinal an VI, aussi tous leurs efforts tendirent à intimider les électeurs. Le Directoire avait anéanti la presse modérée, proscrit ses écrivains, repris avec une rage nouvelle la persécution religieuse : les conservateurs découragés semblaient avoir pour quelque temps renoncé à la lutte électorale. Mais en réalité l'abdication du parti modéré profitait bien moins aux fructidoriens qu'aux révolutionnaires décidés à les supplanter.

En cas de défaite, le Directoire était bien décidé à se maintenir au pouvoir par un nouveau coup d'État, dirigé cette fois contre les révolutionnaires dissidents : et il eut soin d'en prévenir audacieusement les électeurs. Dans sa proclamation du 9 germinal an VI affichée dans toutes les communes et principalement à la porte des édifices où devaient se tenir les assemblées électorales, il leur annonça, avec une franchise toute républicaine, que leurs choix seraient cassés s'ils ne nommaient pas ses créatures. Selon lui « l'étranger changeant de masque et non d'objet, après avoir en l'an V fait élire des royalistes éhontés, » veut en l'an VI faire nommer des hommes « universellement exécrés, dont le nom seul effraie également les citoyens paisibles et les patriotes les plus prononcés. » Mais le gouvernement veille !

« Si le Corps législatif a su le 18 fructidor, chasser de son sein les traîtres qui y siégeaient depuis quatre mois, *il saura bien aussi écarter ceux qu'on voudrait y faire entrer*... C'est dans ses mains qu'est déposé le pouvoir de juger les opérations des Assemblées électorales : ce pouvoir il doit l'exercer en floréal prochain... » (*Débats et décrets, germinal an VI*, p. 114.) Le Directoire donna aux électeurs de nombreux avertissements de ce genre. Cependant beaucoup de députés hostiles furent élus. Des scissions eurent lieu dans vingt-six départements. Comme les conservateurs s'étaient généralement abstenus, dans la plupart des scissions les assemblées les plus nombreuses appartenaient aux adversaires du Directoire.

A Paris il y eut scission : deux Assemblées électorales votèrent chacune leur liste de députés. Celle des indépendants, dits patriotes, se tint à l'Oratoire, elle réunit jusqu'à 452 votants ; les partisans du Directoire, au nombre seulement de 190, se tinrent à l'Institut, et leurs choix furent seuls validés. Du reste dans beaucoup de départements les partisans du Directoire s'attendant à une défaite électorale avaient, d'accord avec ses agents, fait systématiquement scission, afin de présenter une liste rivale dont la validation par le Corps législatif était chose convenue par avance, bien que cette liste émanât d'une minorité.

Le Directoire et ses partisans se voyant battus réalisèrent leurs menaces et réclamèrent le droit de reviser les élections, sous prétexte de déjouer *la grande conspiration*, anarchiste cette fois ! Le 8 floréal Régnier et Baudin déclamèrent aux Anciens, avec beaucoup de violence, contre la prétendue coalition des anarchistes

et des royalistes, et le 11, des compères du conseil des Cinq-Cents firent adresser au Directoire un message sur les élections. Le 13, il leur répondit en affirmant l'existence de la *grande conspiration* anarchiste. Alors les Cinq-Cents chargèrent une commission spéciale de leur présenter un rapport sur la conspiration dénoncée par le Directoire. Le 18 floréal, au nom de cette commission, Bailleul, fougueux apologiste de la journée du 18 Fructidor, proposa de faire un nouveau coup d'État contre les élus de l'an VI, en modifiant seulement le procédé. Le Corps législatif, en vertu de l'intérêt supérieur de la Révolution, réviserait toutes les élections, agirait en un mot comme si les collèges électoraux avaient seulement le droit de lui faire des présentations qu'il était libre d'accepter ou de rejeter. Dans la discussion, le républicain Jean Debry (qui devait être préfet après le 18 Brumaire), rappela que les Conseils avaient compté sur la revision des pouvoirs « pour obtenir des élections RÉPUBLICAINES *et conservatrices.* »

En conséquence :

« Considérant qu'il résulte d'une foule de faits indubitables et de pièces authentiques qu'une conspiration a été formée pour renverser par le moyen des élections de la présente année la Constitution de l'an III, et avec elle le gouvernement républicain, et *ramener en France la royauté à travers des flots de sang;*

« Que *cette conspiration s'est divisée en deux branches* et a employé deux sortes d'agents qui ont pris en apparence des voies opposées, mais qui ont réellement marché vers le même but ;

« Que d'une part le royalisme arborant ses propres couleurs, et à l'aide des manœuvres qu'il avait si habilement fait jouer en l'an V, est parvenu dans plusieurs départements à faire tomber des choix de la plus haute importance sur des partisans connus de la monarchie ;

« Que d'autre part et dans un plus grand nombre de départements, le royalisme, désespérant de ses propres forces, s'est fait remplacer par une faction, organe corrompu de l'étranger, ennemie de toute espèce de lois et destructive de tout ordre social... »

Et après bien d'autres raisons de même force, le Corps législatif, fièrement républicain, accepta pour députés ceux-là seuls qui avaient été élus par des scissions favorables au Directoire, et qui, faites en prévision de ce coup d'État, ne représentaient généralement qu'une minorité, comme à Paris. Lorsqu'il n'y avait pas eu scission, il épurait la liste des élus, admettait ceux qui lui plaisaient,

invalidait celui-ci comme anarchiste, celui-là comme royaliste. Voici par exemple comment la loi du 22 floréal statue sur les élections de l'Eure :

« Les opérations de l'Assemblée électorale du département de l'Eure sont valables, *sauf en ce qui concerne* le citoyen Robert Lindet, dont la nomination au conseil des Cinq-Cents pour deux ans est nulle et de nul effet, ainsi que celle de Robert-Thomas Lindet, membre actuel du conseil des Anciens.

« En conséquence seront admis le 1er prairial prochain comme représentants du peuple :

« Au conseil des Anciens, le citoyen Jan, juge au tribunal civil du département, pour trois ans ;

« Au conseil des Cinq-Cents, le citoyen Crochon, commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale, et le citoyen Dupont, accusateur public, pour trois ans ; le citoyen Leroy, président du tribunal criminel pour deux ans. »

Les élections de l'an VI avaient une importance exceptionnelle. Il s'agissait alors, non seulement de remplacer le tiers qui sortait constitutionnellement à cette époque, soit 239 députés ; mais aussi tous les députés invalidés ou déportés en fructidor, ce qui faisait 435 élections de députés, dont 249 pour trois ans, 138 pour deux ans, 47 pour un an. 297 élus devaient siéger aux Cinq-Cents et 138 aux Anciens : les électeurs de l'an VI devaient donc nommer la majorité des deux Conseils. Aussi les fructidoriens crurent-ils qu'une pareille élection valait bien un coup d'État !

Sous prétexte de scissions, 81 députés désagréables furent remplacés par un pareil nombre de candidats officiels, ce qui faisait un déplacement de plus de cent soixante voix en faveur des fructidoriens. En outre quarante-trois députés furent invalidés purement et simplement, la plupart nommément, quelques-uns par l'annulation complète des élections de leurs départemen s [1]. La loi du 22 floréal changeait donc complètement la majorité des deux Conseils en tenant compte des élections doubles, elle donnait au Directoire 190 voix en plus.

En fructidor an V, sous prétexte de la grande conspiration royaliste, la coterie thermidorienne avait expulsé les députés qui venaient d'être élus. Ceux de l'année suivante ne lui plaisant pas

1. Six départements, l'Allier, la Loire, les Landes, le Loir-et-Cher, les Basses-Pyrénées, la Haute-Vienne eurent leurs élections complètement annulées.

davantage, elle trouva plus simple, en floréal an VI, de ne pas les laisser entrer, en prenant pour prétexte la grande conspiration anarchiste !

IV. — LE 30 PRAIRIAL.

L'annulation des élections de l'an VI ne retarda que pour très peu de temps la désorganisation du parti fructidorien. Il avait ainsi gagné un an, mais les circonstances ne lui permirent pas de profiter de ce répit, et le Directoire vit arriver avec épouvante les élections de l'an VII. Il avait subi de nombreuses défaites : il était abandonné par une partie de ses anciens complices ; et les indépendants exclus en floréal, se sentant devenus plus forts, voulurent absolument tirer une vengeance éclatante du coup d'État qui, l'année précédente, les avait expulsés du Corps législatif.

Le Directoire essaya encore d'intimider les électeurs. Ses agents menacèrent les modérés d'un nouveau fructidor et les anarchistes d'un second floréal, s'ils nommaient des indépendants. Tous leurs efforts furent inutiles. Les anarchistes, dits patriotes, triomphèrent, et la majorité des Cinq-Cents fut complètement changée. Il y eut des scissions dans vingt-sept départements, mais elles furent repoussées, et n'exercèrent aucune influence sur la composition du Corps législatif. Le Directoire, se voyant abandonné par une partie de ses complices et par l'armée, jugea avec raison qu'un troisième coup d'État était impossible. Mais les soi-disant patriotes étaient déterminés à prendre leur revanche, en chassant les directeurs, sans s'inquiéter de la constitutionnalité des moyens. Dès l'arrivée du nouveau tiers, le Directoire eut à lutter contre une opposition acharnée à sa perte. Il avait commis la faute d'associer le souvenir du 18 Fructidor à celui du 22 Floréal : les anarchistes triomphants osèrent lui reprocher le 18 Fructidor, bien qu'ils l'eussent fait avec lui ! Le Directoire se composait alors de Barras, La Réveillère, Rewbell, les triumvirs de fructidor, et de Treilhard et Merlin de Douai, leurs complices. Sieyès, adversaire décidé des triumvirs, fut nommé à la place de Rewbell, directeur sortant de l'an VII, et avec lui l'ennemi entra dans la place. Le Directoire fut bruyamment accusé d'incapacité, de malversations, et reçut une foule d'affronts très mérités pour la plupart. Le 28 prairial le conseil des Cinq-Cents se déclara en permanence jusqu'à ce que le

Directoire lui eût fourni les explications qu'il réclamait sur la situation de la France. Le Directoire se mit aussi en permanence. Les esprits étaient violemment agités : on s'attendait à un nouveau coup d'État, soit du Directoire, soit des partisans des Cinq-Cents. La réponse du Directoire ne fit qu'exaspérer davantage les esprits. Mais tout à coup l'opposition découvrit une nullité dans l'élection du directeur Treilhard, et bien qu'il siégeât depuis un an, elle l'invalida aussitôt et le remplaça par Gohier. On assistait alors à une véritable contre-partie du 18 Fructidor. En fructidor, le Directoire accusait et menaçait les Conseils, cette fois les Conseils le mettaient sur la sellette, l'accablaient d'humiliations, et prétendaient expulser plusieurs de ses membres. L'invalidation de Treilhard et la défection subite de Barras désorganisèrent le Directoire. Alors Merlin et La Réveillère, voyant que les Conseils allaient les mettre en accusation, comprirent qu'une plus longue résistance serait peut être punie révolutionnairement, et donnèrent leurs démissions le 30 prairial. En l'an VII, par exception, les élections avaient été respectées, mais les nouveaux élus firent sauter aussitôt le pouvoir exécutif !

Les vainqueurs du 30 prairial se conduisirent de telle sorte que le coup d'État du 18 Brumaire, qui les balaya, fut accepté par le pays sans aucune difficulté, et même acclamé par la masse des citoyens paisibles.

V

Il importe de constater que le parti révolutionnaire, après avoir proclamé emphatiquement la Constitution de l'an III et le régime des lois, n'a cessé de violer cette même Constitution, et ne s'est maintenu au pouvoir que par une série de coups d'État.

Par les décrets de fructidor an III et la loi du 3 brumaire an IV, la Convention, avant de se séparer, crée des incapacités politiques dont la Constitution ne parlait pas, restreint scandaleusement à son profit la liberté des électeurs, et leur nomme elle-même plus de cent députés.

La journée du 18 Fructidor an V établit la dictature d'une coterie révolutionnaire, en corrigeant les élections de l'an V et chassant près de deux cents députés.

C'est le coup d'État *de la majorité du Directoire et de la mino-*

rité des Conseils, contre la majorité des Conseils et la minorité du Directoire.

Le 22 Floréal an VI a été le coup d'État du Directoire et du Corps législatif, mutilé en fructidor, contre le corps électoral passé cette fois de droite à gauche, mais toujours indocile. Ce coup d'État déplace encore près de deux cents voix.

En prairial an VII, c'est le tour du gouvernement. Il n'a pas été assez fort cette fois pour casser les élections. Le 30 prairial est le coup d'État *de la majorité des Conseils contre la majorité du Directoire.*

Le 18 Brumaire an VIII sera le coup d'État de la majorité des Anciens et de la minorité du Directoire, contre la majorité du Directoire et contre celle des Cinq-Cents.

Tous les coups d'État précédents semblent n'avoir été faits que pour le préparer. Les républicains ardents qui ont violé régulièrement, au moins tous les ans, au nom du salut de la République, la Constitution proclamée par eux-mêmes, n'ont réussi qu'à décourager le pays de tout essai de régime vraiment libéral, et à détourner le sentiment monarchique au profit de Bonaparte. Ils ont donc été complètement défaits en apparence, mais par la manière dont ils ont accepté leur défaite, ils semblent avoir voulu prouver qu'ils n'avaient jamais fait de coups d'État que dans leur intérêt personnel.

La plupart des acteurs du 18 Fructidor, du 22 Floréal, du 30 Prairial sont devenus les serviteurs et les agents les moins scrupuleux de Bonaparte. De nombreux fructidoriens ont coopéré activement au 18 Brumaire. Ceux qui, de 1795 à 1799, parlent avec le plus d'emphase de l'éternité de la République et commettent tous les actes possibles de tyrannie et même de cruauté, sous prétexte de la défendre, sont de futurs sénateurs, comtes, barons, préfets, magistrats de l'empire : leurs agents inférieurs seront petits fonctionnaires, écrivains stipendiés, agents ou espions de la police impériale !

Les uns et les autres semblent avoir pour mission de nous apprendre ce que valent la République et les républicains de profession que son zèle dévore, jusqu'à ce qu'ils trouvent un acheteur, et pour elle et pour eux.

L. Sciout.

L'ORATOIRE ET LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ

I

Dans un premier travail nous avons montré la situation de l'Oratoire à la fin du XVIIIe siècle et sa conduite pendant la première période de la Révolution. Nous voici arrivé à une seconde période qui renferme l'histoire de la guerre faite à l'Eglise catholique, par les révolutionnaires, à l'aide de la Constitution civile du clergé.

L'année 1791 s'ouvrit par la prestation du serment constitutionnel qui fut exigé à Paris des ecclésiastiques en fonctions [1], le 9 janvier.

Le premier oratorien qui prêta ce serment fut le P. Jean-Jacques Poupart [2], curé de la grande [3] paroisse de Saint-Eustache. « Pasteur instruit, prôneur distingué, ses talents, son zèle, sa piété, ses aumônes lui avaient acquis une grande réputation [4]. » Il était, depuis 1788, confesseur de Louis XVI. Nous avons dit qu'il était aussi l'ami de Mirabeau qui passa toute une nuit auprès de lui pour le décider à prêter serment. Il faut citer à ce sujet quelques passages d'un curieux pamphlet du temps. Le titre seul : *Les aristocrates et les factieux mis en déroute par le serment du curé de Saint-Eustache* [5], démontre l'importance attachée au serment du

1. C'est-à-dire de ceux qui étaient employés dans les paroisses et les séminaires.

2. Entré vers 1752 dans la congrégation, le P. Poupart avait d'abord résidé à Saint-Magloire et depuis 1764, à Saint-Honoré, qu'il ne quitta que pour devenir curé de Saint-Eustache, vers 1780. (Archiv. nat. S. 6,769.)

3. Elle avait alors « environ 100.000 âmes parmi lesquelles se trouvaient beaucoup de personnages de la plus haute naissance. » Abbé d'Hesmivy d'Auribeau, *Mémoires pour servir à l'histoire de la Persécution française*. Rome, 1794-95, 2 in-8°; 2e partie, p. 482.

4. Id., ibid.

5. In-8° de 8 pages, de l'imprimerie de la Liberté, s. d.

P. Poupart. C'est un dialogue entre *Monsieur Véridique et Madame Scrupule*, qui parle en ces termes à son interlocuteur : « Oh ! « pour notre Roi, j'en réponds. Il est bon patriote. Il a fait son ser- « ment, lui !

« *M. Véridique.* Et il ne le démentira pas. Voyez comme il agit « avec franchise et loyauté.

« *Mme Scrupule.* Dame ! c'est qu'il est entre bonnes mains ; son « confesseur, c'est notre curé, qui sûrement lui fait bien la morale.

« *M. Véridique.* Oui, votre curé s'est supérieurement montré.

« *Mme Scrupule.* C'est bien méritoire chez lui. Si vous saviez « comme les prelats, les aristocrates l'ont tourmenté pour l'amener « à eux. Ils l'ont accablé d'instances, de visites, de politesses et de « menaces.

« *M. Véridique.* Moi je croyais qu'il ne prêterait pas serment. « On publiait depuis huit jours qu'il n'en voulait pas entendre « parler... Les démagogues auraient bien voulu qu'il ne l'eût pas « prêté.

« *Mme Scrupule...* Vous vous moquez de moi !...

« *M. Véridique.* Ecoutez. Les aristocrates voulaient que le brave « Poupart ne prêtât pas son serment. Ils auraient dit alors : Il a « reçu des ordres, le roi lui a défendu de prêter serment ; le roi « entre dans la révolution parce qu'on l'y a poussé par force. Mais... « il n'est pas libre. Voyez : il n'en veut pas à son confesseur quoi- « qu'il désobéisse. Un jour viendra qu'il n'obéira plus.

« *Mme Scrupule.* J'entends tout cela. Mais nos bons patriotes.

« *M. Véridique.* Les enragés... veulent... qu'il n'y ait plus de « roi. Que M. Poupart n'eût pas prêté le serment, c'eût été une « belle occasion de crier contre la royauté. On aurait supposé le « confesseur et le pénitent d'intelligence.

« ... C'était le fameux dimanche, le premier dimanche du ser- « ment. Le tranquille Barnave, le loyal Lameth prenaient leur fine « tasse de café ; un vrai patriote, mais qui n'était point dans leur « confiance, entre tout à coup, le visage rayonnant : Bonne nou- « velle, bonne nouvelle, s'écrie-t-il, le curé de Saint-Eustache, le « confesseur du roi, vient de prêter serment. Victoire aux patriotes ! « Soudain l'humeur prit à ces messieurs et la tasse et le déjeuner « de voler au nez du nouvelliste.

« *Mme Scrupule.* C'est impossible.

« *M. Véridique.* Je suis leur voisin, j'ai appris cela de suite... « etc., etc... »

On s'explique que le P. Poupart, ainsi pressé, ait fini par céder [1].

Sa défection fut des plus regrettables, car elle eut, disent les *Mémoires* d'Auribeau [2], « une triste influence dans les provinces sur beaucoup de prêtres que son exemple entraîna. » Mirabeau [3] et ceux des Constituants qui luttaient avec lui contre les démagogues, s'étaient flattés que Poupart servirait leur politique auprès du roi. Mais Louis XVI, montrant en cette circonstance une véritable énergie, refusa désormais le ministère du prêtre assermenté [4] et se choisit un autre confesseur [5].

Toutefois l'exemple de Poupart n'entraîna guère d'oratoriens. A ce moment, c'est à Saint-Magloire seulement, nous l'avons déjà dit, que nous trouvons deux assermentés, les PP. Tournaire et Telmon. Ainsi, sur 36 oratoriens-prêtres qui habitaient les trois maisons de Paris, seulement trois défections [6]. Mais quelques jours après, le 30 janvier, allait se faire l'élection des nouveaux curés de Paris, et le P. Jean Poiret, vieillard de 72 ans [7], premier assistant de la congrégation et supérieur de la maison Saint-Honoré, était nommé à la cure de Saint-Sulpice, par le corps électoral réuni à Notre-Dame. Il eut le malheur d'accepter. « Citoyens, le « voilà ce pasteur que nous vous donnons pour guide et pour mo- « dèle, s'écriait le président de l'assemblée électorale. Voyez- « vous ses cheveux blanchis par 60 ans de travaux et de vertus [8] ! » Hélas, oui! les cheveux blancs du P. Poiret ne l'avaient pas em-

1. Le P. Poupart mourut le 19 mars 1796, après avoir rétracté son serment.

2. *Loc. cit.*, p. 482.

3 On sait qu'aux derniers moments du tribun, Poupart se présenta à sa porte pour lui offrir son ministère, mais fut éconduit par Talleyrand. « M. de Mirabeau a vécu en philosophe, lui dit l'ex-prélat, et veut mourir en philosophe. »

4. Grégoire. *Histoire des confesseurs des empereurs, et des rois.* Paris, 1824, p. 399.

5. Qui fut d'abord M. Hébert, supérieur général des Eudistes, puis l'abbé Edgeworth.

6. D'Auribeau (*op. cit.*) dit sur 63 *prêtres*. Mais il fait erreur et compte les confrères et les frères. L'*Histoire du serment à Paris*, 1791, ne nomme aussi que 3 oratoriens assermentés.

7. Il était entré dans la congrégation vers 1746, avait successivement résidé à Mâcon, à Dijon où il fut supérieur du Séminaire, à N.-D. des Vertus, à Tours (supérieur), à la Rochelle, et depuis 1782, à Saint-Honoré comme supérieur et assistant. D'Auribeau (p. 502) l'appelle *janséniste*, sans expliquer sur quoi il se fonde pour le qualifier ainsi. Nous voyons au contraire que toute sa vie il avait combattu le jansénisme.

8. *Discours prononcé le dimanche 6 février 1791, dans l'église paroissiale métropolitaine, par M. Pastoret... en proclamant curé de Saint-Sulpice M. Poiret.* — In-8° de 6 pages, de l'imprimerie de l'Assemblée nationale, 1791.

pêché, comme le lui écrivait un anonyme [1], vraisemblablement quelque oratorien resté fidèle, « de sacrifier 60 ans de paix et de « sagesse à la plus insigne folie, à la plus coupable vanité, à la « honte, à l'opprobre et sans doute à des remords éternels. »

Un de ses élèves, le P. Marcel Pruneau, essaya en vain de le faire revenir à une meilleure conduite : « Qu'il est douloureux pour moi, alla-t-il lui dire, d'avoir à me séparer de vous pour la conduite à tenir dans une occasion si grave, après avoir recueilli de votre bouche et de votre cœur des leçons si solides sur la nécessité de l'obéissance aux décisions de l'Eglise [2] ! » Mais rien n'y fit.

Il avait beau dire à ses ouailles que « l'amour de la religion, « l'esprit de paix, le désir du bien de l'Église » étaient les seuls motifs qui l'animaient. C'était possible, mais ne condamnait-il pas lui-même sa conduite en ajoutant que « dans l'origine, la juridiction « spirituelle ne connaissait point ces formes *sagement établies* « pour entretenir une *juste subordination* dans l'Eglise. » Si ces formes avaient été *sagement* établies, pourquoi donc les supprimer ? Si cette subordination était *juste,* pourquoi donc se révolter contre l'autorité reconnue légitime jusqu'alors ?

Cependant, à la décharge de ce vieillard, il faut ajouter que, dans le gouvernement de la paroisse et dans ses relations avec les Sulpiciens restés fidèles, il évita soigneusement tout ce qui aurait pu contrister ces derniers, et, malgré les instances de la municipalité, les laissa achever les confessions pascales [3]. « Ces favorables dispo- « sitions, ajoute l'historien de M. Emery [4], étaient entretenues par les « remords toujours croissants qui le faisaient songer à quitter le « parti du schisme. Malheureusement, il mourut peu de temps « après [5], sans avoir effectué ce bon désir [6]. »

Son confrère le P. Latyl, nommé à la paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin, démembrement de Saint-Sulpice [7], ne montra pas les

1. *Lettre au R. P. Poiret, prêtre de l'Oratoire.* In-8° de 4 ff. s. l. n. d.
2. Cité par Hamel, *op. cit.* p. 182, note.
3. *Mém. d'Auribeau, loc. cit.*, p. 502.
4. Tome 1er, p. 262.
5. Le 16 juillet 1792 : il fut inhumé dans le chœur de Saint-Sulpice. Sur le P. Poiret, voir encore les *Réflexions d'un solitaire sur l'élection du P. Poiret, et sur le discours qu'il a prononcé...* In-8° de 22 pages, s. l. n. d.
6. Les constitutionnels fermèrent la porte à des confrères qui avaient grande espérance de le ramener. Hamel, *op. cit.*, p. 183.
7. Ainsi que Saint-Germain-des-Prés.

mêmes dispositions pacifiques. Le curé de Saint-Sulpice, M. de Pancemont, avait loué l'église des Théatins et la plupart de ses paroissiens venaient s'y grouper autour de lui. Aussitôt Latyl se rend au club des Jacobins. Il y fait « des figures véhémentes contre ceux « qui se rendaient aux Théatins et surtout contre l'ancien curé de « Saint-Sulpice... etc. De vifs applaudissements sont donnés au pa- « triotisme et au courroux évangélique du curé de Saint-Thomas [1]. » Ce courroux ne nous paraît guère évangélique, et le patriotisme de ce malheureux ne l'empêcha pas d'être arrêté deux ans plus tard et de monter, le 5 thermidor an II, sur l'échafaud (converti il faut l'espérer), comme coupable d'une conspiration dans la prison des Carmes [2].

Le schisme fut consommé le 25 février suivant, par le sacre des deux premiers évêques constitutionnels, Expilly et Marolles. On sait que cette cérémonie se fit dans l'église de l'Oratoire. Ce que l'on sait moins, c'est que la communauté (dont un seul membre, rappelons-le, avait juré) n'en eut connaissance que la veille du jour où elle devait avoir lieu et que l'on s'était bien gardé de la consulter à ce sujet.

Le supérieur général, le P. Moisset, était mort, nous l'avons vu, le 18 décembre 1790. Selon les statuts, le régime, composé des trois assistants et du procureur général, devait dans cette circonstance convoquer l'Assemblée de la congrégation avant l'expiration de six mois. Mais on n'en eut pas la permission, et la congrégation avait autorisé le régime à continuer ses fonctions en attendant que l'Assemblée nationale eût décidé du sort de l'Oratoire [3]. Or, le P. Poiret était membre de ce régime. Mais les trois autres se séparèrent nettement de lui en cette circonstance et, d'accord avec la communauté tout entière, ils eurent la pensée de publier une protestation publique contre ce qui s'était fait. Cependant ajoute Tabaraud [4], « comme cette mesure n'aurait servi à rien... « on crut devoir y renoncer. On prit le parti d'envoyer des députés

1. *Histoire des événemens arrivés sur la paroisse Saint-Sulpice pendant la Révolution, principalement à l'occasion du serment ecclésiastique ; suivi de réflexions sur la position du clergé.* Paris, Crapart, 1792. In-8° de 96 pages. Page 58. — Il faut encore voir, sur cette affaire de Saint-Sulpice, la *Pétition des paroissiens de Saint-Sulpice à l'Assemblée nationale.* — In-8° de 8 pages s. l. n. d. (1791).

2. Wallon, *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris,* V, 96.

3. Archives Nationale, M. 217, liasse C.

4. *Histoire du P. de Bérulle,* II, p. 313.

« à MM. les grands vicaires, pour leur exprimer la triste situation « où se trouvait la communauté... et les prier de donner avis au « prélat de la conduite que les PP. de l'Oratoire avaient tenue en « cette occasion... »

« Dès le lendemain, continue Tabaraud, la maison de Saint-Ho- « noré ayant été investie de grand matin par les troupes du général « La Fayette, tous les membres de la communauté craignant qu'on « usât de violence à leur égard pour les forcer d'assister à la scène « scandaleuse qui allait se passer dans leur église, sortirent de la « maison et se retirèrent dans celle de l'Institution, d'où ils ne re- « vinrent que le soir, après que cette affligeante cérémonie eût été « consommée. » Quelques frères de l'Oratoire et petits ecclésiastiques [1] en surplis formaient tout le cortège de l'autel, dit d'Auribeau [2]. Les oratoriens s'empressèrent de réconcilier leur église, qui fut, jusqu'aux jours de la persécution sanglante, *la seule église de Paris encore ouverte à la piété des fidèles unis de communion avec leurs légitimes pasteurs.* « On voit par là, conclut avec « raison Tabaraud [3], que ce fait dont les ennemis de l'Oratoire ont « abusé en le dépouillant de ses circonstances, pour décrier le « corps, doit être au contraire considéré comme une preuve écla- « tante de son attachement inviolable aux principes consacrés par « la conduite du clergé de France à cette époque. »

Peu de temps après avait lieu, par toute la France, l'élection des évêques constitutionnels. Cinq oratoriens [4] furent choisis : ce sont le P. Claude de Parades, supérieur d'Agen et visiteur, mais il refusa ; le P. Servant Duvivier, supérieur de Notre-Dame des Ardillières, nommé à l'évêché de Luçon. Ce dernier commença par accepter, puis envoya courageusement sa démission au département, après avoir reçu une lettre de Mgr de Mercy, le véritable évêque de Luçon, qui lui exposait, avec autant d'onction que de force, la profondeur de l'abîme où il s'était précipité par son acceptation [5].

Les trois autres acceptèrent malheureusement. C'étaient : le

1. Parmi lesquels l'abbé de Sambucy (élève de Juilly) envoyé par M. Emery de la part du nonce, pour savoir si l'on n'omettrait rien d'essentiel dans la cérémonie. (*Vie de M. Emery*. I, p. 256).

2. *Op. cit.* p. 804.

3. TABARAUD, *op. cit.*, p. 313-314.

4. 16 ou 17 religieux ou membres de congrégations acceptèrent des évêchés constitutionnels : 1 bénédictin, 1 carme, 1 dominicain, 1 génovéfain, 3 ou 4 ex-jésuites, 3 doctrinaires, 3 lazaristes et 3 oratoriens.

5. D'AURIBEAU, *op. cit.*, p. 688.

P. Perrier, nommé à Clermont; le P. Primat, à Lille, et le P. Lalande, à Nancy. Le premier nous est déjà connu [1]. On a vu ce qu'il pensait des agitations qui avaient troublé l'Oratoire pendant l'année précédente. Comment, en ce court espace de temps, la lumière s'était-elle obscurcie dans son esprit ? La lettre suivante qu'aussitôt nommé, il écrivit à Tabaraud, prouve du moins que la paix n'habitait pas dans son cœur:

« Effiat, le 17 février 1791.

« Mon cher Père Tabaraud, mon bon ami, si vous n'étiez pas « nommé à l'évêché de Limoges [2], si vous pouvez quitter votre « patrie, si vous avez quelque amitié pour moi, venez à mon secours, « je vous en supplie. On m'a fait évêque de Clermont: on n'a pas « voulu me laisser sortir de la cathédrale que je n'aie accepté. La « tristesse la plus profonde s'est emparée de mon âme: vous seul « pouvez me consoler. Venez à mon secours, mon cher ami, mon « cher Père, je vous en supplie. Réponse sur-le-champ, s'il vous « plaît, et réponse favorable. Adieu, mon bon ami, je vous embrasse « de tout mon cœur les larmes aux yeux. Perier, prêtre de l'Ora- « toire [3]. »

Nous n'avons pu retrouver la réponse de Tabaraud; mais l'énergie avec laquelle il lutta, comme on le verra bientôt, contre le schisme constitutionnel, fait deviner qu'elle fut « grondante et irritée [4]. » Quoi qu'il en soit, Périer accepta et fut sacré à Paris, le 27 mars suivant. Le véritable successeur de Massillon, Mgr de Bonal, protesta: « Cette nomination, disait son Ordonnance [5], est radicalement « nulle et de nul effet.... En conséquence, nous défendons à « M. Périer sous les peines prononcées par les SS. Canons contre « les intrus et les schismatiques, de prendre possession de notre « siège. » La plupart des prêtres du diocèse témoignèrent aussi qu'ils ne reconnaissaient pas l'évêque qu'on voulait leur imposer et

1. Né à Grenoble, le 16 juin 1740.

2. Périer faisait là une supposition toute gratuite : Tabaraud ne fut jamais, que nous sachions, proposé pour l'évêché de Limoges.

3. Ms. Hervy.

4. *Dubedec, op. laud.*, p. 51.

5. *Ordonnance de M. l'évêque de Clermont au sujet de l'élection faite le 13 février dernier de M. Jean-François Périer... par MM. les électeurs du département du Puy-de-Dôme, en qualité d'évêque dudit département.* In-8° de 15 pages, s. l. 3 avril 1791.

l'un d'eux [1] allait jusqu'à le traiter de fourbe et d'ambitieux et lui proposer, pour ses lettres pastorales, une formule nouvelle :

« J.-F. Périer, par la colère de Dieu et malgré le Saint-Siège « apostolique, évêque envoyé dans le département du Puy-de-Dôme, « de part (*sic*) Gobet [2], prêtre suisse, évêque de Sidon, dans le « pays des infidèles, à ce, bien et dûment autorisé par Mirabeau, « Camus, Martineau, Bouche, Barnave, Rabaud de Saint-Etienne, « Biauzat et consorts. A nos vénérables coopérateurs, répudiant « comme nous le Saint-Siège apostolique et le corps épiscopal qui « lui est uni, et à tous les prêtres jureurs, moines apostats, mes « adhérens, et à nos chers amis de l'un et l'autre sexe, à qui notre « religion constitutionnelle peut convenir. Salut. »

Enfin les fidèles déclaraient aussi ne pas vouloir de lui et refusaient même de reconnaître « que les rits sacrés de l'Église avaient « été observés dans son ordination [3]. »

C'est donc au milieu de bien des difficultés que le P. Périer commençait son ministère. C'était du reste un homme pacifique qui, lors des mesures prises contre les prêtres insermentés, écrivait à Grégoire [4] : « Les prêtres réfractaires sont... dans l'erreur s'ils croient que je me réjouis de leur infortune. » Voici ce que, dans la même lettre, il écrivait du clergé constitutionnel : « Quelques curés « sont déjà rentrés dans leurs postes. D'autres craignent de se « montrer dans leurs paroisses ; plusieurs se sont mariés [5]. D'autres « se sont rendus indignes par leur mauvaise conduite de remonter « à l'autel ; un certain nombre, surtout parmi les jeunes, ne veut

1. *Réponse d'un curé de campagne à la lettre soi-disant pastorale du R. P. Perier.* Paris, Crapart, 1791. In-8° de 36 pages.

2. Il est probable que *l* ne se faisait pas sentir à la fin de ce nom. Nous le trouvons écrit Gobet dans presque tous les documents d'origine populaire, journaux, rapports de police, etc.

3. *Les fidèles du diocèse de Clermont à M. Jean-François Perier, se disant évêque du département du Puy-de-Dôme.* Chez les marchands de nouveautés, s. l. n. d. In-8° de 42 pages.

4. Cette lettre, inédite, ainsi que toutes celles que nous allons citer de la correspondance de Grégoire, provient de la collection Lepaige et nous a été libéralement communiquée par M. Gazier, auquel nous tenons à exprimer publiquement toute notre reconnaissance.

5. La Convention poussa au mariage des prêtres. Rohrbacher (XI, p. 673, édition Guillaume) reconnaît que plusieurs évêques, *entre autres Périer*, combattirent avec ardeur cette tendance. Puisque nous parlons de mariage, citons une brochure intitulée *Les mariages à la Perrier* (in-8°, s. l. n. d., de 58 pages), où l'on reproche avec fondement au P. Périer d'avoir soutenu sur la doctrine du mariage en général, dans un de ses mandemens, « des paradoxes affreux. »

« plus reprendre les fonctions. » En vérité, cette situation était peu consolante pour un homme qui avait pris le parti de l'Eglise constitutionnelle parce qu'il y trouvait, disait-il [1], les « principes purs et lumineux de l'Eglise primitive. »

Dès le 20 juillet 1796, Périer, préoccupé de la nécessité de faire la paix avec le clergé fidèle, conseillait à Grégoire « d'avoir recours « à l'autorité du pape. » — « C'est le chemin le plus court, » ajoutait-il, tout en avertissant de se tenir en garde contre la cour de Rome.

On sait comment le Concordat mit fin au schisme. Le P. Périer fut précisément un des évêques constitutionnels que Bonaparte voulut faire entrer dans le nouveau corps épiscopal. Après avoir fait sa soumission au Pape, il fut mis à la tête du diocèse d'Avignon qu'il administra jusqu'en 1821 [2] : il avait donné sa démission, deux ans auparavant, et il vécut dans la retraite et le silence jusqu'en 1824 [3].

Je viens de parler de la soumission du P. Périer. On sait combien est peu claire l'histoire de la soumission des évêques constitutionnels gardés par le Concordat [4]. Quelques-uns d'entre eux semblent n'avoir voulu rien rétracter [5], et les deux évêques négociateurs, Bernier et de Pancemont (le même que nous avons vu tout à l'heure à la tête de la paroisse de Saint-Sulpice), ont été accusés d'avoir abusé de la confiance du cardinal Pacca. Mais les mêmes historiens qui avancent ces faits ne nomment point le P. Périer parmi ceux qui firent le plus de résistance [6], non plus que son collègue et ancien confrère le P. Primat.

1. Dans la *Copie de la lettre du P. Périer à M. D***, citoyen de Riom.* Paris, Guerbart, s. d. In 8° de 23 pages.

2. Du 6 septembre 1796.

3. Picot, *Mémoires,* VII, p. 360.

4. Voir C. D'Haussonville, *l'Église romaine et le premier empire,* I, p. 182, 202...

5. Au moins à ce moment, car plus tard, quand Pie VII vint à Paris pour le couronnement de Napoléon, les derniers qui ne s'étaient pas rendus, « charmés par les « qualités personnelles du pape, par la grâce de ses discours, par la douceur de ses « manières et par l'ascendant d'une vertu à laquelle ils ne surent point résister, « renoncèrent par écrit à leurs erreurs et se soumirent aux jugements du Saint-« Siège sur la constitution civile du clergé. » *Mémoires de Consalvi,* trad. Crétineau-Joly, I, p. 414.

6. C'étaient : Lecoz, de Besançon ; Lacombe, d'Angoulême ; Saurine, de Strasbourg, et Raymond, de Dijon. (Rohrbacher, livre XCI). — Voir aussi dans Artaud, *Histoire de Pie VII,* t. II, p. 105 (édit. de 1839), sur ces quatre évêques, une lettre de Bernier

Notons encore que, pendant la Terreur, où constitutionnels et non constitutionnels furent confondus dans la même haine et également poursuivis, et où un si grand nombre des premiers eurent le malheur d'apostasier, les deux anciens oratoriens surent se préserver de ce crime. Voici ce que le premier nous apprend, dans une lettre déjà citée, de ce qu'il devint alors :

« Couthon et Maignet [1] ayant fait, en 1793, un arrêté pour m'obli-
« ger d'abjurer ou de me retirer dans le lieu de ma naissance, je
« n'ai pu suivre exactement ce qui se passait dans ce diocèse pen-
« dant près de deux ans que j'ai demeuré à Grenoble... »

Quant au P. Primat la chose est moins claire et demande que nous nous y arrêtions quelque peu.

Rappelons d'abord que le P. Claude-François-Marie Primat [2], curé de Saint-Jacques, à Douai, au moment où éclata la Révolution (il avait, en juillet 1789, et au péril de sa vie, arraché aux horreurs d'une exécution populaire un négociant nommé Vanleberghe, accusé d'accaparer les grains), avait prêté le serment le 4 février 1791 [3]. Élu évêque du Nord le 27 mars suivant, et sacré le 10 avril [4], il avait adressé, dès le lendemain, à son troupeau, une lettre pastorale, où il essayait de justifier la constitution civile du clergé [5].

Pendant la Terreur, Primat faiblit ; il écrivit, le 10 novembre 1793, la lettre suivante au département du Nord : « C'est dans cette ville,
« c'est au milieu de vous que j'ai donné les premières preuves de
« mon patriotisme ; je viens vous offrir encore un nouveau témoi-
« gnage de mon dévouement à la chose publique, en vous déclarant

qui prouve que ces quatre, seuls, avaient démenti leur rétractation. Voir enfin la *Conduite des évêques constitutionnels transférés à de nouveaux sièges* (de Lacombe). In-8° de 8 pages, s. l. n. d.

1. Commissaires de la Convention en Auvergne. Maignet aurait été oratorien un certain temps, mais seulement *confrère*.

2. Né le 26 juillet 1747, et élevé aux frais du chapitre de Saint-Jean, grâce à la protection de Mgr de Montazet, il était entré à 17 ans à l'Oratoire. Successivement professeur à Marseille et à Dijon, il avait ensuite prêché avec assez de succès et c'est en 1786 qu'il fut nommé curé à Douai.

3. L. Dechristé. *Douai pendant la Révolution*, pièces relatives à Primat, série P, 9. — Le seul Oratorien qui fût avec lui à Douai et qui lui servait de vicaire, le P. Delval, ne prêta point le serment. *Ib.*, série P, 7.

4. Picot, VII, p. 360.

5. *Lettre pastorale de M. l'évêque du département du Nord*. Lille, Deboubers, 1791. In-8° de 15 pages. Voici comment elle se termine : « Fait à Paris, le lendemain
« de mon ordination, sous les auspices de la sainte Vierge, dont je porte le nom et
« en qui, après N.-S. J.-C., j'ai mis toute ma confiance. »

« que, pour me rendre à la volonté générale, je cesse toutes fonc-
« tions sacerdotales. Je me renfermerai dans les divers devoirs d'un
« bon républicain, je cultiverai les vertus qui font l'honnête
« homme, j'aurai pour temple le ciel et la terre, pour autel, un cœur
« dégagé de préjugés et purifié de passions injustes... etc [1]... »

Cette démarche ressemble à une apostasie. Toutefois, un des biographes [2] de Primat assure que du moins jamais il ne remit ses lettres de prêtrise à la Convention [3]. Voici, au reste, la lettre que Primat écrivit lui-même à son vicaire épiscopal Guerrier, et que ce dernier publia le 8 thermidor an III, au moment où il y avait encore quelque courage à montrer sa foi : « Vénérable citoyen. Primat n'est
« point marié. Primat échappé à la persécution sans pouvoir échap-
« per à la calomnie, a vécu jusqu'à ce jour dans la solitude, loin du
« monde, des méchans et des intrigans. Libre, indépendant, sans
« emploi, il est attaché à la burocratie (*sic*). Tout ce qu'on lui a prêté
« d'absurde et de contraire aux lois de l'Église, que personne ne
« respecte plus que lui, est de toute fausseté. Il n'a point donné de
« démission, point remis de lettres, point fait d'abdication, point de
« renonciation, et, à plus forte raison, de parjure ou d'apostasie [4]. »

En effet, peu après nous le retrouvons à la tête de son troupeau, convoquant un synode diocésain où se rendent 160 prêtres [5], et en relations actives avec Grégoire [6]. En 1798, après avoir assisté au concile tenu à Paris par les évêques constitutionnels, il fut transféré à l'évêché de Rhône-et-Loire [7], mais ne se pressa pas de se rendre à ce nouveau siège. Voici comme il se justifie de ce retard à son collègue Desbois, d'Amiens, qui le lui avait reproché : « Dé-

1. Dechristé, *op. cit.*, série P, 17.

2. *Biographie toulousaine*, Paris, Michaud. tome II, p. 205. — Voir cependant *la Vérité revêtue de ses droits*, br. in 8° de 52 pages, où un curé constitutionnel de Cambrai, A.-J. Guyot, accuse formellement Primat d'apostasie et d'hérésie

3. Bien que le *Moniteur* du 30 brumaire an II (p. 463 de la réimpression) dise le contraire. Mais il faut se défier des agents nationaux qui exagéraient, en écrivant à Paris, le nombre de ceux qui apostasiaient. L'*Ami de la religion*, fort sévère, comme l'on sait, pour les constitutionnels et les apostats, parle ainsi de Primat : « Lors de la Révolution, il s'attacha à l'église constitutionnelle... Ce tort, que le prélat a ensuite reconnu, fut suivi, pendant la Terreur, de quelques actes de faiblesse, qu'il a aussi sans doute déplorés. » IX, p. 318.

4. Feuille imprimée in-8°, s. l. n. d. n nom d'imprimeur.

5. *Annales de la Religion*, X, p. 184.

6. Nous avons sous les yeux plusieurs de ses lettres à l'évêque de Loir-et-Cher, de 1796, 97, 98...

7. *Moniteur*, tome 29, p. 277.

« nué de tout secours, il m'a fallu pourvoir aux frais de voyage et « d'un déplacement aussi considérable, ce que j'ai effectué par la « vente de ma bibliothèque et d'une partie de mes effets. Vous me « marquez en termes énergiques ce tort que mon absence fait à « l'église de Lyon[1] : ceux qui m'ont appelé ont-ils pensé à me faciliter « les moyens d'aller à eux [2] ?.... » Enfin, en 1800, Primat put prendre possession de son siège. Il y déploya beaucoup d'activité, convoqua un synode diocésain [3], puis un concile métropolitain [4] ; réorganisa les collèges et les séminaires [5]. Mais laissons de côté cette période de sa vie pour parler de son repentir et de la noble réparation qui la suivit [6]. Nommé le 9 avril 1802 archevêque de Toulouse, il fit sa soumission au Pape. « Sa bonne foi fut si grande, dit un « de ses biographes [7], l'expression en fut si touchante, qu'on a pu « dire de lui : Le jour de sa rétractation fut le plus beau jour de « sa vie. » Installé le 11 juillet suivant [8], il prononça un discours qu'il termina ainsi : « Soyons assez grands, assez généreux pour « nous pardonner nos malheurs et assez sages pour oublier nos dis- « sensions et nos fautes [9].» Il sut par sa douceur triompher de tous les obstacles : sa patience et sa charité rapprochèrent tous les cœurs. Pie VI, à qui il avait écrit de son propre mouvement [10], lui envoya le pallium, le 16 janvier 1805, avec un bref de félicitations : « Vénérable frère, vos lettres nous ont rempli de « consolation et de joie dans le Seigneur, en nous fournissant de « nouvelles preuves de la sincérité des sentiments de respect et « d'obéissance envers nous et le Saint-Siège apostolique que vous « nous avez déjà solennellement exprimés ; et quoique nous fussions

1. Ce siège était vacant depuis 6 ans. (*Avertissement des vicaires généraux du diocèse nommés par le chapitre primatial.* 1800. In-8° de 8 pages.)

2. Lettres du II brumaire an VIII.

3. *Lettre pastorale pour la Convocation d'un synode diocésain,* le 9 octobre 1800. Lyon, Roger, in-4° de 11 pages.

4. *Lettre de convocation au concile métropolitain de Lyon,* 18 avril 1801. In-4° de 3 pages.

5. *Mandement pour recommander aux fidèles les collèges et les séminaires.* 1801. In-8° de 15 pages.

6. E. de Saint-Albin et Taupin d'Ange, *Armorial de l'épiscopat français,* Primat, p. 3.

7. Jamme, *Eloge historique de Primat,* Recueil des Jeux floraux, 1830, p. 192.

8. *Circulaire* de M Prépaud, secrétaire de l'archevêché. In-4°, Toulouse, an X.

9. *Relation de ce qui s'est passé à Toulouse lors de l'installation de l'archevêque.* Toulouse, Dalles, s. d. In-8° de 12 pages, p. 8.

10. *Ami de la Religion,* t. LIV, p. 260. — Voir encore tome IX, p. 318.

« sans inquiétude à votre sujet, il nous a été extrêmement agréable « d'être assuré de nouveau de votre ferme persévérance dans la « résolution d'adhérer en tout aux jugemens du Saint-Siège [1]....» Le P. Primat, nommé sénateur le 19 mai 1806 et comte de l'Empire, fut fait aussi successivement officier puis commandeur de la Légion d'honneur. Pendant les Cent-Jours, il siégea à la Chambre. Au commencement d'octobre 1816, étant à Villemur où il allait pacifier une paroisse agitée par l'exaltation des partis, il fut frappé d'apoplexie. On put le transporter à Toulouse, où il mourut le 8 [2], entouré de son chapitre et des curés de la ville. « C'était, conclut « un de ses biographes, un homme juste mais timide, de mœurs « irréprochables au milieu de ses plus grands égarements, sincè- « rement dévoué à l'Église. Aussi Dieu lui donna-t-il la grâce d'une « bonne fin et la gloire d'avoir réorganisé son diocèse [3]. »

A. M. P. Ingold,

Pr. de l'Oratoire.

(*La suite prochainement.*)

1. Jamme, *op. cit.*, p. 194. Malgré la sincérité incontestable de sa soumission Primat ne réussit pas à dissiper toutes les préventions. « J'espère avec confiance que « Dieu me pardonnera, disait-il parfois, mais les hommes ne me pardonneront jamais. » (Ibid., p. 192.) — Voir à ce propos la *Lettre en date du* 1er *mars 1801, adressée à M. Primat...* In-8o de 56 p., s. l. n. d.

2. Le 16, d'après Picot. VII, p. 360.

3. E. de Saint-Albin, *op. cit.* p. 4. — En 1804, le P. Primat avait réorganisé le séminaire de Toulouse, et y avait appelé les Sulpiciens. (*Vie de M. Emery*, II, p. 157. — Voir encore, sur Primat, *Biographie du diocèse de Cambrai*, Cambrai, Carpentier, 1847, in-8o, p. 17 et 135.

REVUE DES TRAVAUX CONCERNANT LA RÉVOLUTION

JOURNAUX ET RECUEILS PÉRIODIQUES

L'ancien Forez (Montbrison, mai 1884). P. 67-74. — Brûlement des titres féodaux en 1793. — Étude intéressante sur les droits féodaux et seigneuriaux, sur les travaux de la Constituante, et sur la conduite des révolutionnaires à Roanne, d'après les registres de la mairie de cette ville. A lire les décrets locaux concernant l'enlèvement des signes de royauté et de féodalité dans les églises, sur les monuments publics, et jusque sur les cartes à jouer.

Annuaire de l'Aube (Troyes, 1884.) *A. Det.* — La belle croix de Troyes, monument du XVe siècle, élevé sur la place de l'hôtel de ville, détruit par les iconoclastes comme tant d'autres monuments, bien plus précieux que celui-là. De nombreux textes d'archives donnent au récit de M. Det une authenticité indiscutable.

Bulletins de la Société académique d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (Le Mans, 1884). *F. Legeay.* — Vente des biens nationaux du canton du Mayet et de quelques établissements religieux du Mans. — D'heureuses perquisitions dans les archives locales, riches pour cette époque, ont permis à M. Legeay de nous fournir d'importants résultats. Il serait à souhaiter qu'il trouvât des imitateurs.

L'Illustration (Paris, 26 avril 1884.) P. 271-274. *Maurice Tourneux.* — Une dédicace inconnue de Beaumarchais à Louis XVI et à Marie-Antoinette, au mois d'avril 1784.

Le livre (Paris, 10 juin 1884.) P. 177-190. *Alf. Bégis.* — Persécutions des journalistes et des libraires pendant la Terreur. Cet article, fort curieux, est consacré à J.-J Girouard, imprimeur de la *Gazette de Paris,* mis à mort le 8 janvier 1794. On y trouvera le procès-verbal de l'interrogatoire, le réquisitoire de Fouquier-Tinville et la liste des imprimés de Girouard.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai (Cambrai, Renaut, 1883). *A. Deloffre.* — Le conventionnel Cochet et son catéchisme cambrésien. Intéressant travail qui demanderait à être répandu.

Mémorial de la Loire (Saint-Étienne, 29 mai 1884.) — Le dernier seigneur de Saint-Paul, en Jarret, le comte Louis de Lafond et le juge Jules Lafay. — Ce juge, ancien minime, fut le plus furieux des révolutionnaires. Louis de Lafond fut exécuté à Lyon et condamné par le tribunal révolutionnaire, le 6 frimaire an II, comme ayant pris part à la défense de la « Commune-Affranchie. » Quelques erreurs contenues dans cet article ont été réfutées par l'*Ancien Forez,* juillet 1884, pp. 151-154.

Nouvelliste de Rouen (novembre-décembre 1883). — Ce journal a publié une série d'articles de M. J.-A. de Lérue sur les prisons de Rouen

pendant l'époque révolutionnaire, d'après les registres d'écrou et autres documents contemporains. La sottise des révolutionnaires s'y montre aussi clairement que leur férocité. On amène à la prison de Lô (jadis Saint-Lô) un marin arrêté le 9 frimaire an II, pour *avoir manqué de confiance dans le pouvoir révolutionnaire !* — Le 6 prairial suivant, arrestation d'une femme de 71 ans, ex-noble, prévenue *d'avoir un fils absent !*

La République française (Paris, 4 juin 1884. — Quelques couplets apocryphes de la Marseillaise ; contribution érudite à l'histoire de cette trop fameuse chanson.

Revue de l'Agenais (Agen, mars et mai 1884.) *G. Tholin.* — Les cahiers du pays d'Agenais aux États généraux. Après avoir publié ceux des États généraux du XVIe et du XVIIe siècle, le savant archiviste de Lot-et-Garonne nous donne les cahiers de 1789, en les annotant judicieusement et en les faisant précéder d'une étude approfondie de l'état des personnes en Agenais, à la fin de l'Ancien Régime.

Revue de l'Anjou (février-mars 1884). — *Bruas.* — La Société populaire de Saumur en l'an II et III. On trouve là les scènes odieuses et ridicules qui sont la caractéristique des sociétés populaires ; ces articles, qui portent la marque d'un jugement sain et remarquablement précis, ont été tirés à part et devront être consultés pour l'histoire de la Révolution en province.

Revue de Champagne et de Brie (Arcis-sur-Aube, juillet 1884). — 91-101. — La campagne de 1792 en Champagne : récit d'un Allemand. P. 105-109. Notes sur le théâtre à Reims, de 1787 et 1788.

Revue des chefs-d'œuvre (Paris, juin 1884). — Traduction inédite des sonnets italiens de Carducci (1793), intitulés : *Ça ira !*

Revue franc-comtoise (Paris et Dôle, juin et juillet 1884). — 280-286 et 323-329. Étude littéraire et humoristique sur l'*Almanach des vrais sans-culottes pour l'an IIIe sextile de la République,* publié à Besançon chez la veuve Sainte-Agathe et fils.

Revue historique (juillet 1884). P. 298-321. — *Maurice Tourneux.* — Essai historique sur la police ; mémoire inédit de Diderot. Le mot police doit être pris dans l'acception d'organisation politique. Le manuscrit appartient au musée de l'Ermitage, où l'a trouvé M. Tourneux. Il se termine ainsi : « Oserois-je prier Sa Majesté Impériale de faire copier ce petit écrit s'il en vaut la peine et d'en brûler l'original ? » P. 322-355. *Ed. Wertheimer.* — Documents inédits relatifs à l'histoire de Marie-Antoinette. Empruntés aux archives de Vienne et de Paris, ces documents ouvrent des horizons nouveaux. La plupart sont en français ; ceux qui sont écrits en allemand ont été traduits et le texte est relevé en note. Mais le professeur de l'université d'Hermannstadt a tort de dire que les documents inédits sur Marie-Antoinette se font rares. Le ministère des affaires étrangères de France vient de faire prendre copie à Vienne de plusieurs milliers de pièces de cette époque, dont un grand nombre concernent la reine Marie-Antoinette.

Revue des Questions historiques (1er juillet 1884). P. 249-256). — V. *Pierre.* — Une histoire de l'émigration, par H Forneron. Les Mémoires de l'époque révolutionnaire n'offrent pas toujours une suffisante garantie, et il faut s'en défier comme de romans ou de contes mensongers; M. Forneron n'est pas assez difficile pour établir l'authenticité des preuves sur lesquelles il s'appuie. Dans le texte il affirme; dans les notes il doute. Pourquoi? M. Pierre lui reproche aussi justement de n'être pas assez préoccupé de l'émigration en Angleterre.

H. Stein.

CHRONIQUE ET CRITIQUE

Le 31 juillet 1784 mourait Diderot. Cent ans après, jour pour jour, a été célébré à Paris le centenaire du fougueux encyclopédiste. Il a été publié une édition abrégée de ses œuvres, dite : *Édition du Centenaire,* comme on avait déjà fait, en 1878, pour Voltaire. Sa statue a été inaugurée à Paris, place Saint-Germain-des-Prés, avec une médiocre solennité, que ne relevait guère la présence d'un bataillon scolaire. La statue en elle-même, œuvre du sculpteur Jean Gautherin, est estimable.

*
* *

A signaler comme des plus intéressantes parmi les brochures récentes, celle de M. Chauvin : *De la réforme de la procédure criminelle dans les cahiers de 89, pour les sénéchaussées et bailliages du ressort de la cour de Poitiers* (Poitiers, Tolmer, 1884; 39 pp.).

H. Stein.

Nicolas Leblanc, sa vie et ses travaux, par M. Aug. Anastasi. Hachette. — Nicolas Leblanc est, comme on sait, l'inventeur de la soude artificielle, « l'un des plus grands bienfaits, a dit l'illustre chimiste Dumas, dont la science moderne ait doté l'humanité. » La Révolution le réclame pour l'un des siens. Il lui dut uniquement la ruine et la mort. Il avait pris, en 1791, un brevet d'invention, et fondé à Saint-Denis une manufacture pour l'exploitation de son procédé de fabrication de la soude par la décomposition du sel marin au moyen de la craie, telle qu'elle a lieu aujourd'hui. Le 12 pluviôse an II, Leblanc fut « invité » à communiquer son procédé au Comité de salut public, section des armées, qui s'empressa de le divulguer. De plus, comme le duc d'Orléans avait contribué à l'établissement de la manufacture, elle fut confisquée, et Leblanc expulsé : la spoliation légale fut complète. « Était-il donc nécessaire, dit son biographe, de publier le procédé? Ne le livrait-on pas ainsi à l'étranger ? N'eût-il pas mieux valu après l'examen qui fut fait des divers procédés, et quand celui de Leblanc fut déclaré le meilleur, n'eût-il pas mieux valu lui confier la direction des manufactures nationales ? On réservait ainsi exclusivement la découverte à la France ; on sauvegardait les droits sacrés de l'inventeur. » Mais la justice était aussi inconnue à ces hommes que la pitié. Après plusieurs années de lutte et de misère, Leblanc n'obtint qu'une indemnité dérisoire,

et qui n'a jamais été payée. Il se tua de désespoir ; — ou plutôt avec une dernière espérance, celle que son suicide vaudrait à sa nombreuse famille les secours qu'il ne pouvait lui procurer vivant.

Ce livre, qui contient des documents inédits et d'un poignant intérêt sur le malheureux inventeur, est l'œuvre d'un de ses descendants, Anastasi, le paysagiste bien connu, frappé de cécité en 1869, dans toute la force de l'âge et du talent.

Bon Ernouf.

La Franc-Maçonnerie, par J. Denais, directeur de la *Défense,* br. in-16. Librairie Catholique. — Il y a quelque trente ans, franc-maçonnerie rimait uniquement avec bouffonnerie. On apprenait par hasard que cela existait. On l'apprenait soit par les plaisanteries joyeuses que la maçonnerie provoquait, soit parce que l'on montrait dans une ville un bourgeois méprisable ou badaud, dans une réunion un assistant inintelligent ou débauché, qui en faisaient partie.

Sans doute il y avait là le vieux fonds du fumier révolutionnaire : les dévots de la Jean-Jacquerie, les libéraux à visières, les prudhommes du voltairianisme, puis les fanatiques aigris, les descendants des petits terroristes provinciaux de l'an II et des fripons de l'an VI, les fils des prêtres mariés, des nonnes émancipées, les héritiers des acquéreurs de biens nationaux, enfin les agités, les délirants, les hébétés, les infirmes, *fructus belli,* les fruits de la guerre jacobine. Mais en général on ne désignait comme francs-maçons que le commis-voyageur, qui cherchait là des renseignements, le militaire engourdi par la vie de garnison et qui allait à la loge comme il eût été à l'estaminet, le pharmacien qui se préparait à faire faillite, le cordonnier ambitieux, l'étudiant paresseux, çà et là un bourgeois, libertin sans doute et souvent un peu niais, mais bien posé. On l'y attirait pour servir d'enseigne et être le borgne de ce royaume des aveugles. Les uns y allaient comme à la garde nationale, pour échapper de temps en temps à la monotonie du foyer domestique. les autres parce qu'ils étaient heureux d'agir mystérieusement, parce qu'ils se croyaient supérieurs à leurs voisins en faisant ce que ceux-ci ne faisaient pas. D'autres y venaient parce qu'ils étaient fiers d'appeler *mastic* un morceau de veau, parce qu'ils prenaient les écharpes, les truelles, les tabliers, toutes les friperies de cette mascarade, pour des décorations qui *décoraient* réellement ; la plupart enfin parce qu'ils satisfaisaient là les instincts de l'envie en la nommant Égalité, la folie de la haine contre le christianisme en la nommant la Fraternité.

On raillait les historiens qui signalaient *ce marais putride.* C'est pourtant lui qui a submergé la société française au XVIIIe siècle ; et les grenouilles coassantes de la maçonnerie de 1848 sont les produits des taureaux mugissants de 93. Cela paraissait, je l'avoue, absolument contraire à toutes les lois de l'histoire naturelle.

Pourtant on ne tarda pas à voir que cela était. Ces bas-fonds montèrent peu à peu et ils commencèrent une nouvelle submersion de la France. Les grenouilles maçonniques ne sont pas encore changées en bêtes féroces. Tout au plus tournent-elles parfois au crapaud, avec un petit venin bourgeois.

Mais ce venin suffit à empoisonner notre corps anémié par cent ans de Révolution.

Comment cela se fit-il ?

Les francs-maçons avaient la tradition, la *pente*, la cohésion, l'inspiration Ils avaient la pente révolutionnaire, l'inspiration démoniaque, la cohésion du fanatisme, la tradition de l'impiété.

Il arriva un moment où les bourgeois révolutionnaires constatèrent ces qualités. Ils virent que la maçonnerie etait compacte, c'est-à-dire forte et, en définitive, la seule masse bien unie qui pût marcher à l'assaut du pouvoir Ils y entrèrent en foule. Ils utilisèrent, pour satisfaire leur propre ambition et les appétits maçonniques, les trois qualités caractéristiques de la Révolution et dont la franc-maçonnerie — c'était encore là une cause de son succès — avait gardé l'usage : la furie, la stupidité et l'hypocrisie.

Nous voyons ces trois vertus au pinacle, en effet ; seulement la furie est petitement bourgeoise, la stupidité populacière. Pour l'hypocrisie, voici un livret qui va mettre son manteau en guenilles.

M. Denais prouve, avec le talent et la vaillance qu'on lui connaît, que la maçonnerie ment en disant qu'elle ne s'occupe pas de religion, qu'elle ment en disant qu'elle ne s'occupe pas de politique, qu'elle ment en disant qu'elle est une institution de bienfaisance.

Il y a dans cette excellente brochure, pour ceux de nos amis qui auraient à soutenir des discussions sur ces points-là, des arguments irrésistibles.

CH. D'HÉRICAULT.

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS PENDANT LA TERREUR, par Edmond Biré. — In-18, Gervais, à Paris. — Jamais livre n'a été attendu avec plus d'impatience. Je parle de moi, bien entendu. Car je n'ose pas assurer que le public y a mis autant de fièvre qu'à attendre le *dernier* de Marcelin Pochard, intitulé : *Une fille qui ne s'est jamais lavé les pieds*. Je sais bien qu'en huit jours ce roman a eu cent éditions *à mille*. Pourtant je confesse que je ne fus pas ému quand je sus que ce chef-d'œuvre était né, tandis que l'apparition de ce *Journal* fut une vraie fête pour moi.

Eh bien !... Mais pourquoi attendais-je ce livre-ci avec une sorte d'anxiété ? C'est qu'il me semblait que c'était un livre à faire et que personne ne le pouvait faire mieux que M. Biré.

Le Journal d'un Bourgeois pendant la Révolution ! C'était une idée lumineuse. Ce personnage qui sait la vérité sur tout, le dessous de toutes les cartes, qui voit les ressorts cachés, qui nous promène partout, qui lance mille petits rayons de lumière dans les recoins obscurs, seulement entrevus ou même devinés jusqu'ici ; enfin cet homme aussi instruit que les contemporains, mais qui ne dissimule rien, qui ne ment pas comme le font souvent les acteurs de l'histoire, et qui surtout songe à nous exhiber cette masse de faits, trop journaliers et trop vulgaires pour être notés par les annalistes du temps, oui, ce Bourgeois-là me paraissait une *trouvaille*, je dirais volontiers un trésor.

J'étais surtout convaincu que personne ne saurait tirer meilleur parti de cette excellente idée que M. Ed. Biré.

Un esprit habile, une intelligence active, ce mélange d'enthousiasme pour l'œuvre entreprise et de sang-froid dans le classement des matériaux, l'infatigable persévérance dans les recherches, l'amour de la vérité, l'instinct de la précision, une lecture considérable et une érudition fort ample, un style ferme et nourri : c'étaient là les qualités qu'on avait pu noter dans ses précédentes publications. Je savais, de plus, qu'il avait redoublé de recherches, de soin, de curiosité, d'enthousiasme. Il y avait même mis le temps.

Eh bien !... je suis comme l'homme de la chanson : J'ai perdu mon illusion. Ce Bourgeois m'a décontenancé. Ce n'est pas réussi ! Ce n'est pas réussi ! Je ne puis m'empêcher d'en vouloir à M. Biré ; je l'aime même assez pour être irrité contre lui. Il a voulu exhiber ses bijoux, tous ses bijoux, tous, tout d'un coup ; il s'en est orné, sans doute, mais aussi affublé ; il en écrase son Bourgeois : on ne voit pas l'homme. Ce n'est plus un bourgeois de 94, c'est M. Biré... avec les preuves à l'appui. C'est M. Nettement, c'est M. Laurentie, c'est tout ce qu'on veut de plus respectable. Moi, je voulais mon *Bourgeois*.

M. Biré ne s'est pas contenté de tout savoir, il a voulu démontrer qu'il savait tout. Les qualités que j'énumérais plus haut et qu'il possède, il les a montrées ici, peut-être plus vigoureusement que jamais ; oui, il a dépensé ici un trésor d'érudition ; et son ouvrage n'est pas bon. Pourquoi ?

C'est qu'il n'a pas fait un livre, il en a fait deux et il les a amalgamés dans le même volume. Il aurait pu faire une chronique exquise, faire un livre d'érudition remarquable. Il a fait un roman historique annoté, commenté, interfolié, un roman avec un boulet aux pieds, que dis-je aux pieds, à chaque doigt du pied. Si bien que son Bourgeois est sans physionomie, son récit languissant et son érudition fragmentaire.

Certes non, je ne suis pas de l'avis de M. Biré sur l'art du roman historique. M. Biré croit qu'il faut tout savoir et le prouver. Je suis convaincu qu'il faut tout savoir et le cacher.

Le public ne tarde pas à comprendre qu'en effet nous savons tout, que nous nous remuons au milieu de ces mœurs, de ces idées, de ces personnages, de ces faits, avec l'aisance de l'homme qui a l'habitude de vivre dans ce monde-là. Il suffit que nous soyons prêts à la preuve et à la démonstration si l'on nous critique ou si l'on nous attaque. Sans doute on risque d'être goûté plus lentement, d'être apprécié uniquement par les gens d'élite. On n'entendra pas M. Prudhomme dire : Mon Dieu ! que voilà un homme savant ! Mais on aura la satisfaction de voir Mlle Mélanie Poulet, qui débute dans la carrière romanesque, assurer qu'elle en ferait bien autant. C'est le plus enviable compliment. D'ailleurs M. Biré le sait, hélas ! et moi aussi : il est impossible, quelque conscience qu'on y mette, d'éviter une distraction ou une erreur.

Je ne veux pas dire que le *Journal d'un Bourgeois* soit un livre inutile. Non, il servira à tout le monde, excepté à M. Biré. On y trouvera bien des notions, des rectifications, des explications, beaucoup de vérité, de la lumière. Les matériaux rassemblés sont excellents, nombreux, bien taillés, seulement ils ont été mal mis en œuvre. *Disjecti membra poetæ !*

CH. D'HÉRICAULT.

ANECDOTES ET NOTIONS

Les émigrés en Wurtemberg. — Ce soir nous apprenons que quelques-uns de nos camarades logés chez des paysans qui les ont nourris indignement, ont été attaqués par huit à dix de ces gens armés de haches et de fourches. Ces gueux, les surprenant à table, ont saisi par les cheveux l'un d'eux, nommé Voisier, et étaient sur le point de l'assommer, quand les nôtres sautant sur leurs sabres et baïonnettes le dégagèrent. Ils ont blessé trois paysans dont l'un est déjà mort, les autres sont mortellement frappés.

On peut attribuer les mauvaises dispositions de cette ville au séjour à Hornberg de la garnison républicaine de Fort-Louis, prisonnière en 1793.

Plusieurs gentilshommes ont été assassinés hier à Oppenau par des paysans. Ces messieurs étaient quatre. Ils eurent affaire à un grand nombre de ces gens-là qui les surprirent à table et (imprudence extrême) désarmés. Je ne sais pas l'origine de la rixe, mais il est certain que chaque jour l'aversion de ces gens-là contre nous se manifeste davantage.

Le major d'un des corps soldés, ancien capitaine au régiment de Condé (dragons), fut tué, il y a quelques jours, quand il se présentait pour apaiser une rixe survenue entre des soldats et des paysans.

Les chevaliers de la Couronne ont dernièrement manqué d'être assassinés par un complot qu'ils ont heureusement fait échouer. (*Journal d'un fourrier de l'armée de Condé.*)

En 1760, les Anglais étaient considérés à la cour de France comme une nation à demi civilisée, et cela pour cinq raisons : 1° ils parlaient du gosier; 2° leurs habits avaient la taille haute ; 3° ils étaient gauche en faisant leurs révérences ; 4° Ils saluaient du corps ; 5° ils mangeaient de la viande à demi cuite.

Ce dernier crime était méprisable parce que cela était grossier, malpropre et faisait penser aux sauvages.

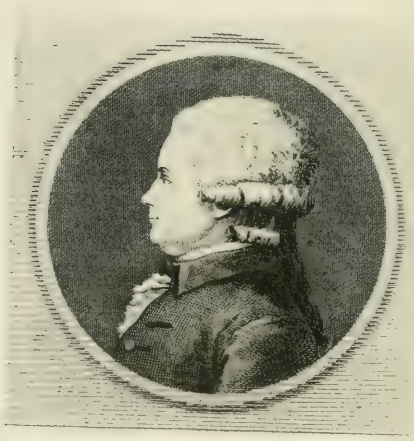

DUVAL D'EPRÉMESNIL

JEAN SYLVAIN BAILLY

DEPUTÉ AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789.

LA MODE PENDANT LA RÉVOLUTION

A MM. LES DIRECTEURS DE LA *Revue de la Révolution.*

Ce n'est pas seulement dans les faits importants, c'est encore dans ses plus intimes détails que vous étudiez l'époque dévolue à la Révolution. Vous apportez à votre analyse une persévérance implacable, jamais lassée, qui ne méprise même pas ce que les érudits de tous temps ont toujours ignoré : la mode.

Vous ne craignez pas de compromettre l'autorité de la science et d'abaisser la majesté de l'histoire, en accordant votre attention à la toilette féminine durant la période révolutionnaire. Je crois que, en effet, l'observateur ne doit rien dédaigner, et que les gens frivoles, seuls, doivent craindre de paraître frivoles. La frivolité n'a point de terrain délimité, elle ne réside nulle part, sinon en ceux qui sont incapables de réfléchir, de comparer et de juger. On est frivole — pour ne parler que du sujet dont nous nous occupons — quand on considère seulement la valeur des objets ou celle que leur communique la mode du moment ; mais on ne l'est pas lorsqu'on étudie l'harmonie de ces objets entre eux et lorsqu'on cherche les liens qui les rattachent aux traits caractéristiques d'une époque ; car, dans le premier cas, on touche presque à l'art, et dans le second, presque à la philosophie.

Nous n'irons pas si loin dans l'une ni dans l'autre de ces voies. Mais d'abord la mode, une mode quelconque, régnait-elle pendant la Révolution ?

Je ne le crois pas ; l'habillement n'avait point acquis l'importance excessive qu'on lui attribue de nos jours ; c'est en 1785, peu d'années

avant la Révolution, que l'on voit paraître le premier journal de modes : c'était un abbé qui le rédigeait, et soit que ses lumières fussent insuffisantes, soit que le changement ne fût pas à cette époque, un besoin dominant et impérieux comme il l'est pour notre génération, la toilette ne variait pas dans ses lignes principales. Dans ce temps-là, les robes comptaient encore dans l'héritage qu'une mère transmettait à sa fille ; aujourd'hui, une femme de chambre ne porterait pas, sans la faire ajuster à la mode du jour, la toilette que sa maîtresse lui abandonne... parce qu'elle date du mois dernier.

On est saisi avant tout, en feuilletant les estampes du temps, par le développement extraordinaire que comporte la coiffure ; et non pas seulement en raison de la disposition, singulièrement volumineuse, qui est donnée à la chevelure, mais encore par les proportions réellement gigantesques des coiffes, des bonnets, des chapeaux ; le corps, chargé de soutenir cette coiffure, nous apparaît grêle, et, en quelque sorte, incapable de supporter et de transporter le poids que la tête représente. Je crois que l'extravagance de la coiffure est un symptôme ; la forme prend toujours mesure sur le fond, et quand la décoration de la tête, quand le couvre-chef sont en opposition avec la règle des proportions, on peut en inférer que l'équilibre, détruit à l'extérieur, ne règne point à l'intérieur.

Autre symptôme : c'est la tête que l'on pare, et l'on recourt à tous ces expédients pour la désigner à l'attention ; on la coiffe d'un chapeau à passe jaune, se rattachant à une calotte bleu-vif, garnie de rubans rose-vif, rayés de noir, et de plumes roses et vertes (1785). Sous ce chapeau, la chevelure est disposée en *tapet* (toupet), relevé par devant ; derrière, le chignon est plat ; des boucles retombent sur chaque côté. Quel échafaudage !... Précisément, l'échafaud poind à l'horizon, et la tête si ornée, si surchargée, qu'elle semble devoir entraîner le corps, la tête est destinée à tomber.

Voici encore un symptôme : le culte de la nature ! Le chapeau est en paille *naturelle*, tout ce qu'il y a de plus naturelle !... Une guirlande de roses l'entoure, tandis que quatre plumes, une rose, trois blanches, se balancent au-dessus de ce chapeau ; un grand voile de gaze blanche tombe derrière jusqu'à la ceinture, et comme la poudre blanche ne serait pas assez *naturelle*, la femme porte de la poudre blonde ou rousse. Je soupçonne J.-J. Rousseau d'avoir collaboré avec l'abbé de la Mésangère pour la création de ce chapeau. Fausse simplicité, faux naturel, cela équivaut à sa signature.

Vers la fin de l'année 1785, l'exagération se calme un peu ; la simplicité a fait des prosélytes ; les jupes sont rondes, point plates ni gonflées ; le corsage est long, et pour les tissus rayés, la manche à jabots, s'arrêtant au coude, est coupée en biais ; le corsage est ouvert en carré, sans que l'ouverture soit exagérée ; des gants longs couvrent entièrement le bras ; le chapeau de paille est grand et gracieux.

Cette toilette que tout porte à considérer comme un type pour ainsi dire général, est la revanche de la précédente ; la prétention à la simplicité qui surgit, comme toute prétention, à la place où la qualité visée fait défaut, s'efface devant la simplicité réelle ; la vérité a vaincu le mensonge ; l'année 1786 affirme cette victoire. Le caractère des toilettes est modeste et simple, les corsages sont modérément ouverts, les manches demi-longues ; seule la tête semble vouloir demeurer le siège de la déraison : Chapeaux-bonnettes, sortes d'immenses coiffes resserrées à moitié de leur hauteur, de façon à ce que leur partie supérieure forme une énorme et grotesque calotte, dont la coiffure actuelle des marmitons a conservé la tradition. On commence à voir des robes-redingotes, boutonnées depuis la ceinture jusqu'aux pieds ; le corsage ajusté, décolleté, est garni de revers d'une couleur autre que celle de la robe ; ce corsage est complété par une chemisette montante et bouffante. En guise de couvre-chef, on voit apparaître des bonnets à la *Paysanne de cour*, toujours très volumineux.

Un trait est frappant : l'uniformité de la toilette féminine à tous les âges ; la petite fille est vêtue comme son aïeule ; à seize ans, on est habillée et coiffée comme le sont les femmes à soixante ans. L'influence d'une cour exerce donc encore une action sensible sur la toilette féminine. A la cour, en effet, la parure est un uniforme, et de même que les vieux militaires, quelles que puissent être la fatigue et la contrainte qu'ils endurent, se mettent en grande tenue pour paraître devant un chef hiérarchique, les vieilles femmes portaient le grand habit outrageusement décolleté, parce que, aux termes de l'étiquette établie, il fallait être dévêtue, pour paraître habillée.

Peu après, la toilette féminine commence à faire quelques emprunts à l'habillement masculin ; une sorte de pressentiment avertit les femmes que les temps approchent où elles devront être aussi héroïques — sinon plus — que les hommes, où elles seront aussi féroces — sinon plus — que les hommes. L'égalité de l'homme et

de la femme, cette chimère que l'on poursuit encore sérieusement de nos jours, qui a ses apôtres, ses tribunes, son journal et quelques adhérentes, a existé pendant quelques années ; la Révolution l'a donnée ; les femmes ont été les égales des hommes devant la guillotine ; elles l'ont été dans le crime, soit qu'elles l'aient excité ou accompli, ou qu'elles aient été ses victimes. Et voyez si la mode a négligé de marquer d'un trait de caricature les erreurs qui bouillonnaient dans les cerveaux ! Quelle satire s'incarne en ces redingotes, ouvertes sur un gilet, qui va se prolongeant en robe à queue ! Le jupon droit — car, on a beau faire, il faut toujours subir le jupon — est d'une couleur autre que celle de la redingote. Celle-ci n'est point seulement masculine : elle s'efforce de s'attribuer un aspect militaire, avec ses brandebourgs fièrement étalés sur le corsage. La chevelure elle-même change de tour : elle ne se dresse plus en échafaudage menaçant, elle ne place plus, par son élévation, le visage presque au milieu du corps ; on la rejette en arrière, elle pend sur le dos, maintenue par une agrafe de métal : c'est déjà presque la queue et la *bourse* des premiers soldats de la république qui étaient les anciens soldats de la monarchie.

Le chapeau, à son tour, procède de la même inspiration ; il serait un chapeau masculin par sa calotte haute, si la passe n'en était restée large. Pendant deux ou trois années, la mode demeure stationnaire. En 1789, l'influence de la politique sur la toilette devient sensible ; on voit apparaître la boucle de ceinture *à la Bastille ;* mais le bonnet *à la Bastille,* mérite une description détaillée, et puisque notre époque vit surtout de réminiscences et non sur son propre fond, qui lui fait défaut, on devrait, pour l'amusement du regard, porter le *Bonnet à la Bastille,* tout au moins dans les fêtes officielles. Cela se composait d'une calotte de satin blanc, représentant une tour garnie de créneaux, sous lesquels se dresse une balustrade exécutée avec une très haute dentelle noire ; sous cette balustrade, encore une rangée de créneaux, faits de satin blanc ; devant, un nœud tricolore ; derrière, un grand voile de gaze unie. Tout en nous et autour de nous, même à notre insu et en dehors de notre volonté, est symbole et symptôme ; nous mettons quelque chose de nous, de nos préoccupations, même dans tout ce que nous mettons sur nous. Ce bonnet *à la Bastille* symbolise l'époque qui lui donna naissance : il représente l'un des actes glorifiés de la Révolution, mais il porte encore la livrée royale : il est blanc ; il porte aussi la cocarde révolutionnaire ; mais la femme n'a pas encore abdiqué

les vieilles traditions ; elle n'est pas encore la tricoteuse ; elle est encore la femme, car elle porte un long voile.

Les années qui suivirent la prise de la Bastille sont trop remplies, pour que l'invention ait le loisir de s'occuper de l'ajustement des femmes ; il y a là une lacune ; on sent que la vie s'est arrêtée ; elle était, en effet, trop souvent tranchée, pour que l'on s'occupât de parer les têtes ; les estampes font défaut ; le journal de l'abbé de la Mésangère a cessé de paraître ; il n'y a plus de direction ni d'autorité, même pour la toilette ; un détail mérite cependant d'être noté.

Jadis — quelques années auparavant — les femmes, en toilette de cour, découvraient leur buste et leurs bras ; cela faisait partie de l'étiquette, et l'on ne s'en affranchissait à aucun âge, même dans une vieillesse avancée, quand on appartenait à la cour. Mais il était sans exemple qu'une femme se montrât ainsi dévêtue dans les rues. Tout au plus l'entrevoyait-on, derrière les glaces de son carrosse, quand elle portait le grand habit de cour, pour se rendre à Versailles.

Tout à coup la nudité fait brutalement invasion dans la rue ; elle en prend possession ; elle s'y étale au grand jour, en pleine lumière du soleil. Les bras sont nus, et non plus toujours couverts de gants qui les cachent ; surtout le cou est nu ; il s'est découvert afin d'être toujours prêt pour le couperet, afin de faciliter l'œuvre du bourreau, pour l'aider à exécuter rapidement une besogne toujours plus considérable, pour laquelle le temps devenait insuffisant. La mode venait à son secours et supprimait le fichu, pour lui éviter la peine de l'arracher, ainsi qu'il le fit à Madame Elisabeth : ce fichu qu'elle ne put retenir puisque ses mains étaient liées derrière son dos, et qu'elle réclama en disant : « Au nom du ciel, couvrez-moi !!!.... » ce fichu n'est plus considéré comme indispensable, et les femmes exhibent dans la rue la nudité de leur buste.

Cela même ne leur suffit pas longtemps ; elles veulent s'égaler aux sans-culottes et se montrent sans robe. Elles portent la robe-chemise, plaquée sur le corps ; les bras sont entièrement nus, ainsi que la gorge.

Il est une estampe qui représente la *Belle du Jardin-Égalité*. C'est mieux qu'une estampe ; c'est la personnification des femmes de cette époque ; sa tête est celle d'une Gorgone ; la chevelure hérissée est disposée de façon à représenter des serpents ; en guise de robe, une chemise ; l'air farouche et insolent à la fois ; les lèvres

entr'ouvertes, en un triomphant sourire, semblent exhaler une phrase célèbre, qui, pour avoir été prononcée plus tard, n'en avait pas moins été conçue dès cette époque : *C'est nous qui sont les Princesses !*

Au bal — car il y avait des bals !... — on dansait encore à l'heure où les charrettes de la Révolution s'arrêtaient, au petit jour, devant les portes des prisons... Au bal, c'était encore pis ; là, le buste n'était point découvert ; il était complètement nu, et sous prétexte de copier le costume des républiques antiques, les femmes, vêtues d'une chemise collante, la fendaient jusqu'à la hanche, de façon à laisser voir toute cette partie de leur corps.

On le voit : la mode a suivi pas à pas, dans ses diverses expressions, les passions de cette époque. La Révolution a pris la tête à un grand nombre de femmes ; elle a fait pis pour les autres ; elle leur a enlevé la décence ; elles les a jetées nues dans la rue ; elle a encouragé, développé, applaudi en elles les pires instincts ; elle les a façonnées, à la fois, à l'impudicité et à la férocité, et, assimilant le respect au servilisme, elle les a soustraites à la pudeur, qui est le respect de soi et d'autrui à la fois.

Quand l'on compare, quand l'on étudie les phases traversées par le costume féminin durant un espace de quatorze à quinze ans, on demeure frappé de l'étroite connexité qui se révèle entre les idées, les sentiments, et leur expression extérieure, qui est l'habillement ; celui-ci se conforme toujours à ceux-là, et les preuves abondent, puisqu'il suffit de parcourir du regard les estampes consacrées au costume durant ce petit nombre d'années. A mesure que la férocité s'atténue, la décence reparaît chez les femmes ; tout au moins l'indécence se retire des rues ; elle n'est plus la règle, elle devient l'exception, en se retranchant dans les salons, et, lorsqu'elle entreprend de reparaître à la clarté du soleil, au jardin des Tuileries, elle est huée, dans les personnes de la belle Mme Tallien et de ses compagnes.

Déjà, en 1799, si le cou est encore à découvert, même dans la rue, le corsage est presque montant ; en tous cas, décent ; encore, la mode des encolures ouvertes n'est-elle point générale ; on porte des mantes, qui cachent le buste, et si les manches sont courtes, les gants sont très longs ; l'affreuse réaction relève la tête : au lieu de se montrer dans les rues en chemise, les femmes ne s'y font voir qu'avec des robes simples, assez longues ; le châle d'Orient, ce principal résultat de la campagne d'Egypte, fait son apparition ; il

rend à la femme l'inestimable service de la rendre à son rôle, en l'enveloppant de plis gracieux, en la cachant aux regards, en l'enlevant à l'impudeur.

Les coiffures, elles aussi, s'assagissent ; l'ordre, à la veille de se rétablir dans les cerveaux, s'établit sur la tête ; la chevelure modère l'élévation des échafaudages sur lesquels on la plissait : on se coiffe à la Victime, à l'Enfant, on boucle ses cheveux ou bien on les renferme modestement dans une résille ; les chapeaux, qui sont le moule de la chevelure, apaisent leur ambition ; on ne les voit plus affecter une attitude menaçante ; ils ne sont plus que disgracieux ; leurs formes semblent demander timidement quelques conseils au bon sens ; on voit des capotes d'étoffe, des chapeaux de paille, tout à fait rationnels. La démence est combattue, et si elle ne se dissipe pas soudainement, elle perd chaque jour du terrain.

Sans doute, tout n'est point gracieux dans la toilette féminine, à ce moment, vers l'année 1800 ; mais on ne peut méconnaître l'effort qui s'accomplissait pour rompre avec l'extravagance et avec l'indécence. Il n'était guère de femme qui se montrât dans la rue sans être enveloppée d'une mante, d'un petit châle, ou bien d'un cachemire d'Orient, à petites palmes, quand il n'était pas bordé d'une galerie basse. On drapait ce châle de bien des façons et sans doute il y en avait qui nous paraissent grotesques. Tantôt on portait le long châle d'Orient, si souple qu'il pouvait passer dans une bague, plissé en écharpe, — noué autour du cou, — jeté sur une épaule et tombant devant jusqu'au genou, pour être retenu par la main. On le drapait en guise de manteau, on le portait même sur le bras, mais sans préjudice pour la décence, car les corsages étaient devenus montants et chastement plissés, les robes longues et flottantes. Le turban, cette coiffure importée par les Mameluks, apparaît ; nulle induction d'ailleurs à tirer de l'adoption du turban qui marque seulement la date du retour d'Egypte, et par conséquent de la renaissance de l'ordre et de la sécurité.

Une conclusion se dégage-t-elle de cette étude rapidement faite ? Durant les dix ou douze années qui furent complètement abandonnées à la Révolution, on comprend qu'il n'y avait pas plus de place pour l'art que pour l'industrie ; aussi l'égalité régnait-elle :

l'égalité dans la misère. Il fallait bien se vêtir cependant ; mais, ainsi qu'on le sait, on se vêtait aussi peu que possible.

La conclusion — s'il y en a une — a été indiquée dans les premières lignes de cette étude consacrée à la toilette féminine — révolutionnaire : c'est que le désordre ne se limite pas ; on ne peut lui abandonner une sphère et l'y interner, avec l'espoir qu'il n'ira pas plus loin. Il va plus loin, ailleurs, partout ; il traduit extérieurement son incohérence, ses inclinations, ses préférences, et leur donne une forme tangible. En fait d'art et de goût, quand la Révolution n'inscrit pas le mot Néant, elle apparaît inévitablement grotesque, ou bien horrible.

EMMELINE RAYMOND.

LES NOCES D'UN JACOBIN

EXTRAIT DU JOURNAL DE NICOLAS CEYRAT *.

DUODI, 2ème THERMIDOR, L'AN DEUXIÈME

(JEUDI 24 JUILLET 1794, *vieux style.*)

---

7 heures.

Le lendemain de ce primidi si agité, on frappa de grand matin, à la porte de ma chambre.

Je me trouvois au milieu d'un rêve effrayant où la vertueuse Éléonore jouoit un rôle, qui n'étoit point fait pour plaire à un époux. L'austère Panche vouloit à tout prix recruter des adhérens à la franc-maçonnerie, et remplir la loge *Mystère et Polymnie*, dont il est Vénérable. Elle est tombée en sommeil, — comme ils disent, — ainsi que toutes les loges de France, qui dorment profondément. Déshonorant sa perruque noire et son titre de commandant, il offroit sa fille à tous mes amis, qui l'acceptoient. L'aimable Éléonore, de son côté, montroit le plus grand zèle pour la prospérité de la franc-maçonnerie. Tous mes amis, Lesur et Quincy en tête, le traiteur Février, le mystérieux vieillard et La Tour-La Montagne avec La Lande et Viare, et le jeune aristocrate guillotiné portant sa tête dans un panier, et le marchand de la rue Antoine à cheval sur son chien qui ressembloit à Billaud et surtout, surtout, mon odieux rival, Engelbert Sanghehem, entroient dans la loge

* Voir la livraison d'août 1884. Dans cette livraison j'ai laissé passer deux fautes. Lisez, page 92, lig. II : *Décade* au lieu de : *Déesse ;* et lig. 36, Princesse au lieu de : Petit-Bourbon. La différence est grosse. Mais l'écriture de Ceyrat est abominable, ainsi que tous mes amis peuvent en témoigner.

Mystère et Polymnie, conduits par l'aimable Éléonore qui les accueilloit avec un sourire enchanteur.

Au moment où je fus réveillé en sursaut, je voyois, dans mon rêve, l'austère Panche envoyer Héron, le chef des agens du comité de Sûreté générale, pour arrêter toute la population de la section Mutius Scævola et la faire entrer dans la loge à coups de pied. Moi j'étois retenu dehors par la puissance mystérieuse de Polymnie qui avoit la figure tantôt de mon odieux rival, tantôt de la sémillante Julie Desmoulins.

En entendant frapper, dans le premier moment de trouble d'un fiancé éprouvé par un pareil cauchemar, je criai : Entrez. J'oubliois que la porte étoit soigneusement verrouillée.

J'avoue, en effet, à ma honte, que je n'avois pas eu le courage civique de détruire ou d'offrir sur l'autel de la patrie, des meubles, des livres, des estampes, des bijoux, des objets de curiosité rapportés des Isles de l'Amérique par des voyageurs intrépides, et qui m'avoient été laissés par l'auteur de mes jours. J'avois aussi, malgré les conseils de la Liberté qui me disoit, par la bouche des pères de la République, que nous n'avons pas de plus proche parente que la patrie notre mère, j'avois gardé un culte de tendresse bien grande pour feu ma bonne mère.

Je n'en parlois jamais, car elle étoit morte des suites des mauvais traitemens que lui avoient fait subir les héroïnes parisiennes qu'elle n'avoit pas voulu accompagner à Versailles, lors de la sainte et mémorable journée du 6 octobre 89; et en la pleurant j'aurois eu l'air de blâmer ces mères de la Révolution.

Mais je voulois conserver ce qui venoit d'elle. Aussi tandis que le reste de ma maison respiroit l'austère simplicité, la sévère égalité et étoit assez démeublé et malpropre pour ravir le cœur des plus vertueux sans-culottes de la section, les chambres que j'occupois à l'étage sentoient un luxe que ma popularité n'auroit pas suffi à faire goûter. Jusqu'à ce que j'eusse trouvé une bonne raison civique, pour conserver ces trésors, — et j'avois déjà commencé à murmurer discrètement que je rassemblois des objets destinés à faire crever de jalousie l'infâme Georges sur son trône — il falloit tenir tout cela fort secret.

Je couchois donc soigneusement verrouillé, bien cadenassé, et du reste avec des armes à mon chevet. Car je me défiois, par-dessus tout, de Clovis Margottant, mon citoyen de confiance.

Nous avions (ce que la postérité aura peine à croire, si ce n'étoit

affirmé par un patriote sincère comme moi) des Tartufes de civisme comme il y avoit eu des Tartufes de fanatisme. Mon officieux en est un. Du moins, je l'en soupçonne. Il est poli, patelin, sournois et voleur effronté. Comment avois-je gardé un domestique aussi peu estimable ? C'est d'abord que les autres ne valent pas mieux. La liberté a élevé les âmes au point qu'il faut, pour être domestique, un intérêt bien grand et le désir de s'enrichir vite et sans fatigue. C'est, ensuite, que Clovis est fort populaire dans la section. Il en est le principal Scrutateur aux assemblées générales, et l'un des Espions officiels. Mon oncle Joachim, tout-puissant qu'il est, par son amitié avec Augustin-Bon Robespierre, le frère de l'Incorruptible, est convaincu que c'est Clovis qui est appelé à le remplacer dans l'office de juge de paix.

C'est ainsi que, ne voulant pas être dénoncé par lui, (car je ne suis pas sûr d'être plus populaire que lui,) je le conserve et me laisse voler jusqu'au jour où je trouverai ma belle pour le rendre suspect ou le pousser négligemment du haut de la fenêtre du grenier sur le pavé de la rue du Four. Justement elle n'est pas trop dépavée ni tapissée d'ordures en face de la rue des Canettes, à côté du *Mouton découronné* où je demeure et le coquin s'y cassera les reins.

Je me levai, et ayant acquis la certitude que c'étoit bien Clovis Margottant qui frappoit, j'ouvris. Il passa humblement sa tête chafouine à travers l'ouverture et promena ses yeux obliques autour de ma chambre.

— C'est, me dit-il, d'une voix pateline, la vénérable citoyenne Panche qui vient chercher sa vertueuse fille.

— Qu'est-ce que tu me chantes ! m'écriai-je, en regardant, moi aussi, autour de moi, tant ce rêve maçonnique m'avoit hébété. La vertueuse Éléonore ici !

— Du moins, je le suppose, continua-t-il doucement, car il n'est point possible que, sans des raisons comme ça, une citoyenne, épouse d'un des chefs de la section, vienne, à 7 heures du matin, visiter son futur gendre.

Je le regardai d'un air hésitant qui devoit être assez risible, car je balançois — et je le sentois, et j'en étois honteux, — entre une généreuse indignation et la prudence républicaine qui me conseilloit de sacrifier la bonne renommée de la sensible Éléonore, à la crainte de me faire un ennemi mortel de mon officieux.

Celui-ci baissa les yeux plus humblement encore, et il reprit d'une voix confuse :

— Ce n'est pas à moi, citoyen commissaire, à t'enseigner les principes du civisme. Mais ton étonnement me prouve que, sans t'en douter sans doute, tu en es resté aux idées du temps de la superstition et du sacrement. Tu n'ignores pas que le dieu Marat a expliqué la loi nouvelle, la loi des hommes libres, quand il a écrit qu'il avoit épousé sa divine cuisinière Simonne, à sa fenêtre, un soir qu'il faisoit clair de lune.

Il releva le front et me lança un coup d'œil inquisiteur. Il murmura que les riches égoïstes redressent la tête depuis la mort de l'Ami du peuple, et qu'ils profitent de la défaveur qu'on veut jeter sur ce dieu depuis la chute d'Hébert et l'anéantissement des Cordeliers par les Jacobins.

Je ne le laissai pas sur ce terrain brûlant. Je savois qu'il ne tarderoit pas à s'apercevoir qu'il avoit dit des sottises et qu'il iroit à la section m'accuser de les avoir proférées, de crainte que je ne l'en accuse moi-même.

— Fais asseoir la citoyenne dans la salle à manger, lui dis-je. Je m'habille promptement.

Quand j'y vins, Clovis y tenoit compagnie à la vénérable citoyenne. Il désiroit naturellement assister à notre conversation. Je vis qu'elle ne parleroit pas en sa présence. Je dis courageusement :

— Personne ne sauroit trouver un plan de trahison contre l'indivisibilité de la République dans le désir de causer intimement avec sa future belle-mère, l'avant-veille du mariage.

Clovis s'éloigna en disant d'une voix modeste :

— Sans doute, sans doute, à moins que cette belle-mère ne soit elle-même une ennemie de la patrie.

La citoyenne Panche étoit restée muette, comme indifférente. Ave son long fourreau d'étamine noire, son fichu de toile peinte fort ternie, son bonnet de toile blanche, elle honoroit l'Égalité, car, à part la propreté où elle est scrupuleuse, il n'y a pas de femme d'artisan qui ne soit plus richement vêtue. Elle est pourtant des plus accommodées des biens de la fortune. Mais malgré ce pauvre vêtement, malgré les injures, les coups dont le vertueux Panche l'accable en l'accusant justement de fanatisme, elle a dans son maintien, — étant de haute taille et maigre, — dans son visage pâle mais régulier et où l'on reconnoît quelques traits de la beauté de sa séduisante fille, dans l'expression calme et patiente de son visage, dans ses cheveux gris soigneusement lissés, une sorte de dignité qui frappe.

Elle me dit qu'elle venoit de la queue du pain. En effet, elle avoit à côté d'elle un panier qui en contenoit quelques morceaux. Je m'en étonnai, car il faut, pour faire cette queue, se lever à 4 heures, attendre pendant des heures à la porte du boulanger du quartier, au milieu des injures et des coups. Elle ajouta paisiblement que Julie Desmoulins, sa citoyenne de confiance, étant membre de la Société fraternelle des Femmes républicaines, ne revenoit pas coucher, les jours de séance, c'est-à-dire trois fois la semaine, et que dès lors, il falloit que la maîtresse fît les queues de l'épicier, du boucher, du boulanger.

Clovis avoit laissé la porte ouverte. Je n'osois pas aller la fermer.

— Citoyenne, dis-je, en m'efforçant de prendre un ton brusque et mâle comme il sied à un républicain, — car je pèche toujours par un reste de politesse et de délicatesse que mes ennemis constatent comme un fonds d'aristocratie, — qu'y a-t-il pour ton service?

Elle me considéra avec un regard de tristesse et dit d'une voix posée:

— Je vais aller fermer la porte. J'ai été dénoncée tant de centaines de fois, et je suis tellement suspecte, que je ne crains pas d'accroître ma mauvaise renommée.

Elle la poussa un peu et revint s'asseoir.

— Dans ce que j'ai à te dire, il y a de quoi faire guillotiner toute une rue. Tu pourras me dénoncer après, si tu le juges utile à ta sûreté. Mais il faut que tu m'écoutes patiemment.

Je protestai, avec mollesse, que je respectai la vénérable mère de la sensible Éléonore.

— J'ai été élevée avec ta mère. Tu ne l'as pas oubliée, je le sais. Nous étions porte à porte. Nous avons fait notre première communion ensemble. Nous avons été à l'école ensemble. Nous avons reçu, le même jour, la bénédiction nuptiale, il y a 30 ans, en la petite église de Saint-Symphorien, qui étoit un lieu exempté de l'ordinaire, dans l'enclos de l'Abbaye. Nous y fûmes mariés par le P. Heulland, Bénédictin, notre confesseur. Tu ris de tout cela. Mais nous étions bien fières de ces faveurs. Je puis dire que nous les méritions. Mon père étoit Jacques Le Camus, mercier à l'enseigne du *Mouton couronné*, le propre neveu de Le Camus, ancien grand-garde du corps de la draperie-mercerie, et administrateur des hôpitaux de Paris; et mon père étoit proposé pour être garde de la corporation. Mon amie, Marie-Severine, ta mère, étoit un peu plus que nous, bien peu.

Tu sais qu'elle étoit fille de L. Poppot, procureur, qui avoit épousé une parente de messire du Chillaud des Fieux, chanoine, vice-gérant de l'officialité et du tribunal du grand-chantre, qui étoit chargé des Petites-Écoles de toute la ville, Cité, Université et Fauxbourgs. Tous ces souvenirs qui ne me quittent pas, dans la détresse où je suis, me sont revenus plus vivement aujourd'hui ; car c'est aujourd'hui qu'il y a justement 30 ans que nous avons été mariées; et nous nous promîmes — elle rougissoit bien et moi aussi — que si nous avions fils et fille en situation de s'épouser, nous les marierions.

— Vous voyez, citoyenne, lui dis-je, en adoucissant un peu la rudesse de ma voix — car il est vrai que ces souvenirs ne me sont pas indifférens et que je ne suis pas guéri de toute sensibilité aristocratique, — que l'Être suprême a arrangé les choses comme ma mère chérie et vous l'avez désiré.

Elle secoua la tête et dit tranquillement :

— Je suis venue uniquement pour te dire que tu ne dois pas épouser Éléonore.

Je restai muet et je dus avoir, comme on dit, la gueule bée.

— Expliquez-vous, citoyenne, dis-je, en reprenant mes sens.

— Je n'ai pas à m'expliquer. Je fais une démarche qui coûte à un cœur maternel. Mais je le dois à ma tendresse pour ta mère. La mienne, continua-t-elle comme en rêvant, eût agi comme j'agis aujourd'hui, car autrefois on remplissoit ses devoirs même les plus pénibles, quoi qu'il pût arriver. Maintenant...

Je l'interrompis avec sévérité, car je venois d'apercevoir la *silhouette* de mon officieux que son ombre trahissoit dans le petit intervalle laissé par la porte mal fermée.

— Citoyenne, je n'ai pas oublié que l'auguste Convention, qui a mis toutes les vertus à l'ordre du jour, a élevé des autels à la piété filiale. C'est pourquoi je ne t'ai pas arrêtée au milieu de ces souvenirs avilissans du temps où régnoit le fanatisme. Mais mon âme se révolte d'horreur à la pensée d'entendre blâmer l'époque glorieuse où nous vivons, et ces mœurs fondées sur la liberté que tout homme libre doit chérir.

Elle haussa légèrement les épaules et me regarda avec cette calme tristesse qui me touchoit (je rougis de l'écrire, mais comme ce journal ne paroîtra qu'en temps opportun, je dis tout, j'avoue tout).

— La Providence, récompensant, sans doute, en toi, les vertus de tes parens, t'a sauvé jusqu'ici des pièges de ces misérables qui

ont mis le trouble, la haine, la corruption, la honte, dans mon foyer domestique jusque-là si honnête, si heureux. Je n'oublierai jamais ce jour de l'année 1786, où mon pauvre mari se rendit à ce qu'ils appellent une loge, la loge des *Neuf Sœurs*. Depuis lors je n'ai point passé un jour sans être insultée, parfois battue, parce que je ne veux pas maudire ce que j'ai cru respectable depuis mon enfance, mes croyances religieuses. Et c'est au nom de la Liberté des cultes que je suis ainsi torturée. Depuis lors, j'ai vu l'homme le plus doux, le plus compatissant avant qu'il n'entrât dans cette loge, protéger, pendant les journées de Septembre, les scélérats qui assassinoient des vieillards innocens; et cela au nom de la Fraternité. Depuis lors, mon fils aîné, qui étoit tendre et délicat, exaspéré par une tyrannie de tous les instans, a quitté la maison paternelle. Où est-il maintenant? Mon fils cadet, qui étoit porté au libertinage, encouragé par des maximes dépravées, a quitté également la maison paternelle. Où est-il, lui aussi? Et ma fille, qui étoit la plus modeste, la plus pure!... N'as-tu pas souvent entendu parler de la loi nouvelle que la franc-maçonnerie a apportée sur la terre, pour remplacer la morale chrétienne? Ne t'a-t-on pas prêché que cette morale chrétienne est anticivique, que la pudeur ressemble à de l'hypocrisie sacerdotale et que la nature a créé des instincts pour qu'on les satisfasse, au nom de la liberté? Je te le répète, n'épouse pas Éléonore.

Je toussois, j'interrompois, je faisois du bruit avec ma chaise : rien n'arrêta cette enragée aristocrate qui, en effet, avoit proféré assez de blasphèmes pour faire emprisonner toute une section.

Elle s'éloigna, sans rien ajouter, me laissant fort troublé par le conseil qu'elle me donnoit et aussi par la crainte que ses paroles n'eussent été entendues.

Mon amour pour l'aimable Éléonore est trop ardent pour que je veuille suivre un conseil donné d'une façon obscure et bizarre. Qu'a-t-elle voulu dire? Je sais bien que la sensible Éléonore, sans sortir des bornes de la décence républicaine, montre cette aimable liberté qui ne ressemble en rien, en effet, à cette modestie hypocrite et sournoise conseillée par l'imposture des prêtres. J'avois entendu souvent l'austère Panche enseigner à sa fille les principes de ce qu'il nommoit pieusement l'éducation maçonnique, dont la première règle, disoit-il, est la justice. Il expliquoit qu'on devoit absolument respecter les sermens du mariage. Il étoit alambiqué sur

les devoirs des filles et des veuves qui avoient, selon lui, des obligations envers la société, lesquelles paroissoient se borner à ne pas affronter l'opinion et à ne pas déshonorer la famille. Falloit-il conclure des paroles vagues de la citoyennne Panche, que la vertueuse Éléonore avoit interprèté ces principes avec quelque imprudence? J'étois convaincu du contraire, sachant combien la franc-maçonnerie lui paroit une chose grotesque et haïssable.

J'en étois là lorsque le tambour Le Lièvre, l'aîné, m'apporta un billet de son commandant.

« .·. C.·. Alcibiade, j'ai lieu de craindre que ma fanatique épouse,
« poussée par le génie de l'aristocratie, n'ait projeté de mettre
« obstacle à ton mariage avec la vertueuse Éléonore. Déjoue les
« trames qu'un esprit populicide peut lui inspirer.

« .·. Éléonore t'attend à midi après le déjeuner. Il fait bien chaud.
« N'oublie pas que je t'accorde la main de la vertueuse Éléonore à
« condition que tu poursuivras l'honneur d'être admis dans la L.·.
« *Mystère et Polymnie,* quand elle aura cessé son sommeil.

« V.·. F.·. P.·. a.·. n.·. c.·. h.·. e.·. »

Mystère et Polymnie ! Ces mots me rappelèrent mon rêve. L'éducation maçonnique ! Je me rappelai aussi que l'austère Panche, le 6 octobre 1789, s'écria que les grandes citoyennes Théroigne, Reine Audu et Olympe de Gouges, représentoient bien le type de la femme franche-maçonne, et que si le Roi vouloit sincèrement régénérer la sensibilité publique, il devoit nommer ces trois héroïnes directrices de la maison de Saint-Cyr pour faire, des jeunes filles qui y sont élevées, de dignes épouses républicaines et ne pas laisser l'antagonisme qui existeroit entre elles et leurs époux, si elle restoient dévotes quand ceux-ci sont patriotes.

Mais je chassai toutes ces pensées blasphématoires. Le bonheur de passer une après-midi seul avec l'aimable Éléonore me fit tout oublier, sauf, comme on pense, le soin de ma sûreté.

Je me rendis donc dans mon appartement en disant finement à mon officieux que j'allois faire ma toilette intime et que dès lors il ne devoit laisser entrer personne.

Ayant ainsi trouvé une excuse pour m'enfermer, je poussai les verrous et bouchai les trous de la serrure. Puis je me mis à ranger ce que j'avois de plus compromettant. Car les plus purs ne sont pas

à l'abri de la juste défiance du peuple, en ce moment surtout où la trahison des Danton, des Hébert, des Ronsin, des Chaumette, des Varlet, le rendoit comme fou à la pensée que ceux qui paroissoient ses plus sûrs amis étoient des traîtres. La conversation de la citoyenne Panche, si elle avoit été entendue, suffisoit pour me précipiter dans l'abîme. Enfin un nouveau mouvement paroissoit à craindre et quel en seroit le résultat? Les précautions que le citoyen Payan prenoit pour sauver son argenterie me revenoient à l'esprit.

J'avois deux cachettes très sûres et très larges que l'on ne pouvoit découvrir qu'en démolissant la maison.

Quand j'eus mis à l'abri ce que j'avois de précieux et de dangereux, — et surtout ce journal, — je m'habillai. Je voulois me rendre au comité Révolutionnaire et me montrer gracieux envers mes collègues. Car si la défiance est le devoir des démocraties, l'envie est le mobile qui en tient les élémens en action et en puissance. Je ne pouvois donc en vouloir aux chefs de la section d'envier mon bonheur et je devois chercher à me le faire pardonner, sous peine de devenir justement suspect.

Je voulois également me rendre à mon cabinet. Le secrétaire a, en effet, un cabinet à lui dans le ci-devant séminaire Sulpice, où se tiennent les séances du comité Révolutionnaire. C'est là que je serre le cachet redoutable qui nous donne droit absolu sur la liberté des citoyens et citoyennes de Mutius Scœvola.

Aucun secrétaire d'aucune section n'a moins usé que moi de la bienveillance des jolies éplorées qui venoient me demander la liberté d'un père chéri ou d'un époux adoré. J'ai déjà avoué, à ma honte, cette délicatesse aristocrate qui finira par me jouer un mauvais tour. Toutefois, je pouvois me vanter de quelques actes de fermeté civique, et comme, après le mariage, l'aimable Éléonore voudra nécessairement pénétrer dans tous les secrets de ma vie de jeune républicain, je pense qu'il est sage de revoir tous les papiers du Comité que je serre dans ce cabinet, afin d'en enlever les billets de tendre remerciement. Non pas que cela puisse me nuire dans son esprit, trop éclairé pour avoir gardé de ces frivoles jalousies du temps de la chevalerie Mais je puis moi-même être, un jour, arrêté et je ne veux pas qu'elle sache trop exactement comment on attendrit les membres des comités révolutionnaires.

Au moment où j'achevois ma toilette, j'entendis une voix sonore qui me fit tressaillir, car je crus y reconnaître celle de mon odieux rival. Je sortis vivement et j'entrai dans la salle.

C'étoit lui. Il se jeta à mon cou. Ce geste étoit tellement inattendu que j'en restai confondu comme un fondeur de cloches.

C'est un homme pour qui je me sentois beaucoup d'amitié naturelle, et c'est pour cela, je crois, que je le hais d'autant plus, car je le hais de toutes mes forces et pour bien des raisons. D'abord, bien qu'il soit l'enfant chéri de la section de l'Observatoire, je suis convaincu qu'il est un ennemi redoutable de la République. Ensuite je vois qu'il a une vive passion pour l'aimable Éléonore, et surtout je sais qu'elle a eu pour lui des préférences.

Je suis convaincu que c'est moi qu'elle aime, de tout son cœur, et j'en suis convaincu comme de mon existence. Mais elle ne m'a pas caché qu'il avoit été son bon ami depuis la fin de Vendémiaire jusqu'à la fin de Germinal.

Comment l'a-t-elle abandonné, et a-t-elle pour lui une haine égale à son amour d'alors? J'en sais les raisons.

Mon odieux rival est fort bel homme, je dois le reconnoître. Il a cinq pieds neuf pouces, la force d'un Hercule et la hardiesse d'un lion ; une belle physionomie ouverte, franche, à la soldatesque, avec un nez de vautour, des yeux et des cheveux très noirs, des dents très blanches, une expression presque toujours riante, mais qui devient parfois très insolente. Dans ces momens-là, il est comme fou. Il dit les choses les plus hardies, même contre les sans-culottes, des choses qui suffiroient à faire guillotiner tout autre que lui. A part ces heures-là, où il est hors de lui, il est malin, impossible à dérouter, ayant toujours le dernier par des ripostes inattendues, qui font rire aux larmes et emportent la pièce.

Il se nomme Engelbert Sanghehem. On dit que c'est un ex-noble, garde du corps de Louis-le-Raccourci, favori de la Messaline autrichienne, chevalier du Poignard, défenseur des Tuileries au 10 Août, brigand de la Vendée, brigadier des Hussards de la Mort de Tonneau-Mirabeau, complice du scélérat de Batz pour faire échapper le louveteau de la tour du Temple. Quand on fait allusion à cela devant lui, tantôt il rit comme un fou ; tantôt il enchérit là-dessus, disant que tout cela est vrai et qu'on ne sait pas tout ; tantôt il répond sérieusement qu'il est Belge, un des premiers insurgés du Brabant, ruiné, chassé de son pays et de sa famille à cause de son amour pour la Révolution. Le plus souvent il a recours à son bâton, - car il porte toujours un bâton formidable, sauf aux grands jours où il ceint un grand sabre, — et ce qu'il a cassé de têtes est innombrable.

Aussi est-il connu de tout Paris. Comme il est franc, bon vivant,

généreux, ayant de l'esprit argent comptant, comme il est éloquent, grossier quand il veut, élégamment habillé et impossible à démonter, il est adoré dans les faubourgs où il a hérité de la faveur de l'imbécile Santerre et du vaniteux Gonchon.

Chez nos voisins *les Lunettes* — c'est le nom que nous donnons de bonne amitié à nos voisins de la section de l'Observatoire, qui de leur côté nous appellent *les Cervelas* — on ne jure que par lui. Il est l'ami de Maxime Surin, le commandant de la section. Chez nous, il est au mieux avec Cosne Pionnier, adjudant instructeur de l'artillerie parisienne, avec Carlier et Mauvoisin, capitaine et lieutenant de nos canonniers : et chacun sait que les canonniers sont, dans toutes les sections les véritables guides de l'opinion publique. Du reste, il n'est pas seulement connu, comme le loup blanc, dans toute la capitale pour ses bons coups de sabre ou de bâton et sa rondeur, il est surtout chéri des citoyennes du tribunal révolutionnaire, des charrettes et des tribunes. La Tour-la-Montagne, qui le jalouse et dont il est le seul à oser critiquer les vers, m'a dit qu'il l'a dénoncé plus de dix fois ; mais il a des appuis dans le Comité. Saint-Just lui-même, qui ne l'aime pas, ne paroît pas oser le faire arrêter, à la légère, par crainte de se mettre à dos toutes les femmes révolutionnaires, race dangereuse, rancunière, la plus grande autorité, peut-être, de la République, la seule que les Comités n'osent affronter directement.

Avec La Tour, l'austère Panche et moi, nous sommes les seuls que ce diable d'homme n'ait pas conquis. Il raille la Franc-Maçonnerie comme il critique les vers du citoyen *Observateur*. « J'ai été de cette vilaine boutique, dit-il, j'en connois les détours. A part vous, citoyen Panche, je n'y ai vu que des badauds, des ânes bâtés, des oisons bridés ou des débauchés ambitieux, incapables de parvenir par des voies ouvertes, et qui exploitent le troupeau des imbéciles. C'est, d'ailleurs — et c'est ce qui m'en a dégoûté, — une société lâche, n'ayant d'audace que contre les gouvernemens foibles, et à plat ventre devant une autorité forte. D'abord hypocrites, sous Louis XV, ils firent croire aux sots aristocrates qu'ils étoient uniquement une société d'honnêtes gens réunis pour s'amuser, festiner, danser, faire de la musique et du libertinage décent. Sous le foible Louis le Dernier, insolens, effrontés, tyranniques ; les voici tremblans comme des lièvres, et faisant signe de sommeiller comme des sourds, parce qu'ils savent que les Comités n'approuvent pas leurs réunions. »

L'austère Panche suoit à grosses gouttes et répondoit timidement.

Pour moi je me suis battu deux fois avec Engueulbert Sanguin (c'est ainsi que les femmes républicaines le nomment), et deux fois il m'a fait une blessure désobligeante. Toutefois j'aurois imité Lesur et Quincy qui, après l'avoir détesté, sont devenus ses amis, si, comme je l'ai dit, l'aimable Éléonore, après l'avoir aimé passionnément, ne l'avoit pris en haine mortelle.

Comment cela est-il venu! Il paroit qu'un jour le citoyen Sanghehem entra dans un de ces accès de démence qu'on lui pardonne, heureusement pour son cou, comme à un fou, dans un de ces accès où il semble ne pouvoir contenir son mépris contre tout ce qui l'entoure. Il avoit dit alors, en regardant avec dégoût l'austère Panche et sa vertueuse fille :

— Sous la République on prend une épouse, comme on prenoit une maîtresse sous la tyrannie. Seulement, la République est plus aimable, parce que sous le règne de la tyrannie, il falloit payer sa maîtresse; sous la République, il faut que l'épouse paie son époux. La Révolution a même poussé plus loin son tendre amour pour la liberté, et il est plus facile aux citoyens libres de quitter leurs épouses, qu'il ne l'étoit de quitter leurs maîtresses aux aristocrates un peu décens. Mais que je devienne franc-maçon, au point de vous ressembler, austère Panche, si les maîtresses d'autrefois ne valoient pas mieux que les filles que la République élève pour les donner en mariage aux républicains !

Il paroit qu'il écumoit, l'austère Panche fondoit en eau et la citoyenne Panche en larmes. Il la regarda et s'éloigna, car il étoit le seul qui lui témoignât du respect, — et c'est un des signes qui m'ont surtout persuadé qu'il est un ci-devant, car le respect pour les vieilles femmes est considéré comme une inutilité qui rappelle les grimaces et les tartuferies de la féodalité —.

C'est cette conversation qui a plongé l'aimable Éléonore dans les ardeurs inextinguibles de la haine. C'est également à la suite de ça que Lesur ayant, à ce que je crois, voulu prendre la défense des jeunes républicaines, reçut tant de coups de pied qu'il resta comme mort, sur le pavé de la rue Révolutionnaire, et que Quincy ayant — toujours à ce que je crois, car je ne pus jamais être bien renseigné — voulu prendre la défense de la garde nationale humiliée dans la personne du commandant Panche, empocha trois coups de sabre qui le laissèrent six semaines sur le grabat. Depuis lors, comme j'ai dit, ils devinrent amis avec lui.

Moi, qui n'aimois pas alors la belle Éléonore, mais qui comprenois que la société jacobine avoit été outrageusement blâmée dans ce discours, je l'appeloi à deux reprises sur le pré, où je reçus les deux blessures désobligeantes sur lesquelles il est inutile d'appuyer.

Ce fut cette blessure qui décida de ma destinée. J'étois alors de passage à Paris où je venois (après avoir été, le 26 vendémiaire, complimenté par Carnot, sur le champ de bataille même, pour ma belle conduite à la bataille de Wattignies), chargé par Jourdan, d'apporter à la Convention les drapeaux pris sur l'ennemi.

J'étois donc resté à Paris pour me guérir. C'est alors que le choix des sans-culottes de la section Mutius et surtout les attraits de l'enchanteresse Éléonore me firent oublier mon ardeur naturelle pour les travaux de Mars, et changèrent la rue du Four en jardin d'Armide.

Engelbert ne paroissoit pas obsédé par les vautours du remords. Toujours le même, bon vivant, bon enfant, tapageur, insolent, adoré des sans-culottes et leur cassant les reins, embrassant les plus sordides héroïnes du 6 octobre et les comblant d'injures risibles, généreux, libertin, dépensier, grossier, bien vêtu, gardant toujours une certaine morgue avec les gros bourgeois et les épauletiers de la République, il sembloit toujours à mon génie habituel d'observation être un aristocrate s'amusant dans un bal de chiffonniers et s'oubliant parfois quand des pieds trop lourds lui marchent sur les siens. Mais comment le prendre? Il parle comme un vrai jacobin, employant avec une verve intarissable et une éloquence irrésistible le langage cher au peuple pour désigner les aristocrates, les royalistes, les fayettistes, les brissotins, les hébertistes, les dantonistes, les indulgens, les modérantistes, les apitoyeurs et cette classe nouvelle d'intrigans que nous voyons poindre et que nous commençons à nommer bourdons, du nom des deux Montagnards Léonard Bourdon et Bourdon de l'Oise. Toutefois, Clovis Margotant, qui est animé, par le génie de la patrie, du souffle de l'espionnage, a remarqué que jamais il n'attaqua le fanatisme ni les calotins. Il y a là une chance de le prendre ; et l'aimable Éléonore s'en réjouit. Car elle me parle souvent de lui et toujours avec la même haine, qui étoit remarquable en elle. En effet, pour tout autre et en toute autre circonstance, elle est douce et mutine comme une jeune chèvre guidée uniquement par les Ris, les Jeux et les Grâces.

Je ne l'avois pas vu depuis longtemps. Aussi, fus-je ébahi quand

il se précipita à mon cou avec tous les signes d'une véritable amitié.

— Je dois te remercier, me dit-il gaiement, du plaisir que tu me fais, de la preuve d'amitié que tu me donnes, en m'invitant à assister à ton dîner d'adieu à la vie de garçon.

Je devins de plus en plus ébahi. Je n'avois pas songé à lui et n'y devois pas songer. Mais j'eus une clarté subite. C'est — je le devinai et je devinai juste — une atroce vengeance, un coup de haine maçonnique, doublée de haine féminine. L'austère Panche a voulu enfoncer le poignard dans la blessure en forçant mon odieux rival à assister aux fêtes de mon mariage.

Je balbutiai. Mais Engelbert ne m'écoutoit pas. Il s'étoit retourné par hasard. Il avoit aperçu l'ombre du nez de Clovis qui se dessinoit comme un nez de géant sur les carreaux rougis dont étoit pavée la pièce précédant les salles où nous étions. Il devina que mon officieux m'écoutoit.

Il fit un bond, saisit l'espion par le nez dénonciateur qu'il serra violemment et il l'amena hurlant jusqu'auprès de moi. Il le jeta à terre d'un mouvement brusque et lui donna en riant une volée de coups de pied. Mais voyant que je devenois pâle à la pensée des dénonciations que ce citoyen, bien vu dans la section, alloit faire contre moi pour se venger, il le releva, et après lui avoir donné quelques soufflets, il lui dit tranquillement :

— Donne-moi une plume, de l'encre et un morceau de papier. Bon. Ecoute maintenant ce que j'écris :

« Frère et ami,

« Le citoyen qui te portera cette lettre est un des honorables « espions de la section Mutius. C'est un maladroit, qui au lieu de « remplir son glorieux devoir envers les ennemis de la patrie perd « son temps à m'observer moi et le citoyen Alcibiade Ceyrat. Je te « l'envoie pour que tu le chapitres. Dis-lui que s'il recommence « encore, tu le réclameras à la geôle de la section de l'Observatoire « et que tu le recommanderas à notre ami Coffinal.

« Salut et fraternité.

« ENGUEULE. »

— Tu vois cette signature. Quand j'écris ainsi mon nom, on n'a rien à me refuser à la section de l'Observatoire. Tu vas porter ce poulet au comité révolutionnaire de cette section. Tu le remettras au citoyen Pigalle, cadet ; oui, le propre frère de ton ami Denis Antoine Pigalle, commissaire dans ta section et ton protecteur. Si dans une heure cette lettre n'est pas remise à son adresse, foi d'Engelbert, ce soir tu n'auras plus d'oreilles, en attendant que le reste de la tête y passe.

Ce diable d'homme est si éloquent et, avec son sourire insouciant, si terrible que Clovis qui est l'insolence elle-même et qui se croit — comme de fait il l'est ainsi que tous les citoyens *observateurs* — un grand personnage dans la République, ne leva pas le mot. Il prit le billet et s'en alla, probablement en se promettant de se venger.

— N'oublie pas que si, comme je le suppose — et je ne puis t'en vouloir — tu songes à te venger, c'est sur moi que tes coups doivent porter. Si jamais il arrive malheur au citoyen que tu sers, malheur à toi. J'ai quelques bons amis qui, même en mon absence, seront assez habiles pour dessiner sur tes fesses, avec un bâton pointu, le portrait du P. Duchesne et de Jacqueline son épouse. Et toujours le vertueux Coffinal à l'arrière-plan du tableau, avec un diable de couteau qui gigotte à la barrière du Trône-Renversé. Tu as une heure pour me rapporter la réponse à ce billet, à mon domicile, rue de La Caille, — qui fut un grand géomètre ou astronome, à ton choix, — derrière l'Observatoire. Ne te trompes pas, si tu tiens à n'avoir pas de dessins au bas des reins. C'est contre la Barrière.

Il éclata de rire, allongea un nouveau coup de pied à l'espion penaud et se tourna vers moi.

— Sais-tu une chose ? Tu es né brave et délicat, mais la République t'as rendu jeune, jeune, jeune, comme un veau de l'âge d'or.

Il se mit à rire. Mais je ne voulois pas avoir un coup d'épée pour le jour de mon mariage. Je le soupçonnois d'avoir quelque idée de ce genre. Je lui dis avec une froideur de l'Ancien Régime :

— Citoyen, tu es gai. C'est signe que ta conscience civique est en paix. Je rirois bien avec toi, et je suis fâché de te quitter. Mais il faut que j'aille au Comité, afin d'avoir mon après-midi libre.

Ce scélérat pénétroit jusqu'au fond de mes pensées. Il rit plus fort.

— Eh! non, je ne viens pas te chercher querelle. Je suis venu te dire simplement que j'accepte ton invitation et que je boirai autant de rouge bord que tu voudras à la santé de ton futur premier-né.

Il s'éloigna en murmurant :

— Jeune ! Jeune ! C'est-à-dire que Némorin est un sergent recruteur à côté de lui.

Je triomphai de ma légitime indignation, en me promettant d'essayer, une troisième fois, de lui couper les oreilles, quinze jours après mon mariage.

Je m'en fus au ci-devant séminaire Sulpice. Je trouvai tous mes collègues du Comité très aimables. Ils me félicitèrent, excepté Jacques Dinanceau, mon voisin de la rue du Four, un vieux professeur qui murmura en grognant :

— *Proximus ardet Ucalegon.* Voilà un bon moment pour se marier, quand il va falloir encore se battre !

— Sait-on quelque chose? lui dis-je. Y a-t-il donc quelque conspiration nouvelle qui menace les Pères de la Patrie? Y a-t-il quelque chose à faire? Je suis prêt à tout oublier pour les dangers de la République. De quel côté faut-il porter ses coups ?

— Comment veux-tu qu'on le sache, dit-il d'un ton bourru, puisque c'est la victoire seule qui doit décider de ceux qui sont ou non dans le sens des principes.

— Alors, il n'y a rien à faire qu'à attendre la décision du génie de la Révolution. Continuons d'arrêter les aristocrates. Là-dessus il n'y a pas de doute, et quoi qu'il arrive, nous serons du côté du manche.

Chacun applaudit et je rentrai déjeuner. J'avois un morceau de fromage à la pie et un biscuit de mer qui me venoit d'un marchand aristocrate qui m'en avoit offert en sourdine, à un prix supérieur au maximum. Je l'avois dénoncé et j'en avois reçu une caisse pour ma récompense et ma part de dénonciateur. Il y a de cela plusieurs mois et le biscuit est dur comme pierre. Mais Clovis ne s'étoit pas soucié d'aller à la queue du boulanger, et je fus content d'avoir ces provisions. D'ailleurs j'avois le cœur gros. Il me semble que le respect diminue pour les Pères de la Patrie, et qu'on commence à parler, parmi nous autres Jacobins et dans nos comités Révolutionnaires, des vertueux Montagnards, des augustes membres des Comités, comme si c'étoient de simples mortels. On n'eût pas osé le faire il y a peu de mois. On avoit toujours devant les yeux cette pensée, qu'ils sont les guides de la France régénérée, les défenseurs de la Liberté, et on les vénéroit

plus que les fanatiques ne vénéroient autrefois leur pape et leur confesseur.

Mais la pensée de l'aimable Éléonore chassa bientôt tous ces nuages. D'ailleurs le génie de la Révolution ne dirige-t-il pas nos destinées !

CH. D'HÉRICAULT.

(La suite prochainement.)

L'ORATOIRE ET LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ*

En septembre 1796, Primat avait écrit une justification du serment de haine à la royauté [1]. Le troisième de ses confrères qui devint évêque constitutionnel, le P. Lalande [2], avait également publié divers écrits [3], qui donnèrent naissance à une polémique avec M. Emery, et qui, comme le prédisait ce dernier à la fin de sa deuxième réponse [4], allaient attirer l'attention sur leur auteur et contribuer à son élévation dans la nouvelle Eglise. Peu après, en effet, il fut nommé comme l'on sait, vicaire métropolitain de Paris, puis évêque de la Meurthe [5]. Ce qui est beaucoup moins connu, c'est qu'à ce moment-là il avait cessé de faire partie de l'Oratoire [6], c'est encore qu'il hésita longtemps à accepter l'épiscopat, hésitations qu'un écrit contemporain très rare (parce qu'il fut saisi et son auteur poursuivi) attribue à ce fait que son élection était le résultat d'une erreur produite par une ressemblance de nom. « Presque tous nos électeurs, « dit-il, malgré le serment de nommer en conscience un homme « connu, ont confié le choix de notre évêque aux lumières et *à la* « *piété* du club, qui, sur cet objet, s'en était rapporté lui-même à

* Voir la livraison de septembre 1884.

1. Fisquet, Paris, I, p. 534.

2. Né à Saint-Lô, en 1732, le P. Luc-François Lalande était entré à l'Oratoire vers 1760. D'abord professeur à Lyon, où il avait connu M. Emery (*Vie*, I, 282), il fut ensuite envoyé à Montmorency, qu'il ne quitta qu'au moment de la Révolution.

3. *Apologie des décrets de l'Assemblée nationale sur la constitution civile du clergé*... Paris, Foullé, 1791. In-8° de 84 pages. M. Emery ayant écrit deux lettres contre l'*Apologie*, Lalande y répondit dans un supplément d'une nouvelle édition de cette brochure. M. Jabineau écrivit contre lui le *Fanatisme de l'ignorance confondu* (In-8° de 49 pages, 1791), puis une suite intitulée *Deux mots au P. Lalande* (In-8° de 24 pages, 1791), brochures auxquelles Lalande répondit par le *Supplément à l'Apologie des Décrets*.

4. P. 26.

5 Il fut sacré le 29 mai, par Gobel, Saurine et Grégoire.

6. Voy. la brochure intitulée *Deux mots au P. Lalande*. « Que puis-je répliquer un homme... qui a mérité l'exclusion d'un corps respectable pour s'être fait le panégyriste de vils histrions...? » (dans l'*Apologie ?*)

« la prudence du sieur Foissey [1]. Celui-ci leur désigne *Deslandes* [2], « grand vicaire de Paris. Nos clubistes, quoique présidés par un « maître d'école, confondent ce nom avec celui de l'apostat orato- « rien ; en conséquence, Hussenot part pour aller chercher l'in- « trus [3]... » Quoiqu'il en soit de l'authenticité de cette anecdote, Lalande continuait à refuser et il fallut que les corps administratifs, « le conseil général de la commune, la garde nationale et la Société « des Amis de la constitution [4] envoyassent des députés à Paris « pour vaincre sa résistance. » Enfin il accepta et fit, le 3 juin, son entrée solennelle à Nancy [5]. Il publia aussitôt une lettre pastorale [6], à la fin de laquelle il inséra la lettre qu'il avait écrite à Pie VI, lettre convenable, qui peut faire croire à sa bonne foi. Or elle ne lui valut guère de partisans dans son diocèse. La majorité des curés refusa de la lire. Dans le district de Dieuze [7], par exemple, seulement 10 curés et vicaires, sur 44, consentirent à cette lecture. Un d'eux, celui d'Herbeviller, qui émigra plus tard, ne craint pas de dire qu'il la lit « pour la paix de la paroisse, et malgré sa répugnance. » A Bisping, à Dannelbourg, à Jostroff, à Imling, à Mittersheim, ce sont les maires ou leurs greffiers qui se chargent de publier le mandement constitutionnel [8]. A Berthelming le mandement n'est pas lu, « à cause qu'il n'y avait personne qui en pût faire l'interprétation, » comme l'atteste le maire [9]. Lalande cependant, possédé de la manie d'imprimer [10], donnait discours sur discours [11] au

1. Le même qui alla en Alsace avec Dumas et Hérault de Séchelles, organiser l'Église constitutionnelle.

2. Guillaume Jean-Baptiste Deslandes.

3. *Les gémissements d'un solitaire ou élégie sur le sort de la France,* par M. L'..... (L'huillier). In-8° de 91 pages. Note 51°.

4. *Récit de ce qui s'est passé à Nancy, lors de l'arrivée et de l'installation de M. Lalande...* par M. Febvé. Nancy, 1791. In-8° de 16 pages.

5. Dans le cortège qui alla au-devant de lui jusqu'à Toul, se trouvait aussi une députation de poissonnières qui le harangua ainsi : « Tenez, j'tons tourtous bin grasses et bin dodues, et bin, je n'pesomes tant seulement une douzaine de gougeons tant j'avons de piégi de v'voir. »

6. *Lettre pastorale .. dans laquelle il prouve... que l'Assemblée nationale... n'a rien fait qui ne soit de son ressort et de sa compétence.* Paris, Leclère et Foullé, 1791. In-8° de 79 pages.

7. *Etat des curés qui ont lu la lettre pastorale de M. Lalande...* Dieuze, 11 juillet 1791.

8. *Archives communales* de ces diverses localités.

9. *Archives dép. de Nancy,* Papiers du district.

10. *Journal inédit du curé Chatrian; Semaine religieuse* de la Lorraine, 1864-65. Dimanche 25 juillet 1792.

11. *Discours prononcé à la bénédiction des drapeaux de la garde nationale* 1792 ; — *Mandement pour l'ouverture du séminaire,* octobre 1791 ; — *Man-*

public, mais sa situation n'en était pas moins impossible, à cause de la résistance du clergé et de la presque totalité des fidèles [1]. Il fut nommé à la Convention [2], et à la fameuse séance du 7 novembre 1793, affolé par la peur, il eut le malheur d'apostasier publiquement [3], déclarant qu'il abdiquait toutes les fonctions épiscopales « qu'il ne remettait pas ses lettres d'ordination parce qu'il les avait « laissées à Nancy, mais qu'au lieu de ces parchemins gothiques « qui n'étaient plus bons à rien, il déposait sur l'autel de la patrie « son anneau et sa croix [4]. » — « Désormais, ajoutait-il, il ne voulait plus répandre que les dogmes éternels tracés dans le grand livre de la nature et de la raison [5]. » Depuis cette époque, dit l'historien de M. Emery [6], le malheureux Lalande vécut dans l'obscurité [7] et n'eut plus d'autre occupation que quelques emplois civils. Mais la foi n'était pas éteinte dans son cœur, et M. Emery eut la consolation de l'aider, après la Révolution, à faire de sérieux retours sur lui-même. Il écrivit au Pape, en 1804, une lettre de satisfaction, et vécut dans la pratique de la piété, au milieu d'infirmités douloureuses. Il mourut à Paris, entre les bras du supérieur de Saint-Sulpice, le 27 février 1805 [8].

dement pour le carême de 1792. Il y recommande de prier « pour les évêques et les prêtres dissidents, » d'observer « avec la plus grande exactitude les lois de l'Eglise sur le jeûne et l'abstinence, ces lois saintes qui remontent aux temps apostoliques..., etc... « C'est une erreur grossière, ajoute-t-il, de s'imaginer que les austérités de la pénitence sont contraires à la santé,.. etc... » — *Discours prononcé à la fête de la Fédération,* 25 juillet 1782... etc... etc...

1. *Journal de Chatrian,* 12 décembre 1791.

2. Il y vota contre la mort du roi, et pour le bannissement. Michel, *Biographie de la Meurthe.* Nancy, 1829.

3. On ne le revit plus à Nancy depuis ce moment-là, d'après Guillaume, *Histoire du diocèse de Toul et de celui de Nancy.* Nancy, 1867, p. 173

4. Anguin, *Monographie de la cathédrale de Nancy.* Nancy, 1882, p. 76 et 83.

5. E. de Pressensé, *op. cit.,* p. 277.

6. I, p. 281-282. — Voir l'*Ami de la Religion,* t. LIV p. 261 ; — Picot, VII, 360.

7. Ceci est inexact : Lalande passa de la Convention aux Cinq-Cents et ne termina ses fonctions législatives qu'en 1798.

8. Voir encore sur Lalande : J. Cayon, *Histoire de Nancy,* 1846. In-8°. — Ruffier, *L'argument de Henri IV adressé à MM. Lalande, Francin....* s. l. n. d. in-8° ; — *Lettre de M. Meynier... à M. Barail,* vic. épiscop. de Lalande, s. l. n. d. in-8° ; — *Parallèles des principes de M. Lalande avec ceux des catholiques et des hérétiques,* 1791, in-8°, et la *Réponse* à ce libelle, 1792, in-8° ;— *Appel à la religion, à la raison et au bon sens contre le perturbateur du repos public,* par M. Barail. Nancy, 1792, in-8° ; — la *Collection ecclésiastique* de Barruel, VII, p. 405 à 446 ; — *Lettre aux ouailles du nouvel évêque,* 1791 ; — *Déclaration des diacres, sous diacres, acolytes, clercs et autres étudiants composant le séminaire de Nancy,* du 29 mai 1791. In-4°... etc..., etc....

Mais nos évêques constitutionnels nous ont un peu attardé et détourné de l'ordre chronologique des événements, il est temps de reprendre, dans les diverses maisons de l'Oratoire, l'histoire du serment.

IV

Nous avons vu qu'à Paris, trois défections (sur trente-six membres) vinrent attrister les oratoriens fidèles. Aux PP. Poiret, Tournaire et Telmon [1], vint, de la maison voisine de Montmorency, s'adjoindre le célèbre Daunou, dont il a déjà été question et qui, peu après, renonça tout à fait aux fonctions ecclésiastiques. Gobel voulut confier à ces quelques oratoriens assermentés la direction de son séminaire [2]. Mais cet établissement, qui devait fonctionner dans la maison oratorienne de Saint-Magloire, ne fut jamais sérieusement organisé [3].

Dans la même maison de Montmorency vivait, depuis trente ans, se livrant avec ardeur à des observations météorologiques, le savant P. Louis Cotte [4]. Il avait exercé à Montmorency, dès 1767, les fonctions de vicaire, puis, en 1773, celles de curé. Ses devoirs de pasteur qu'il remplissait avec zèle ne l'empêchaient pas de continuer ses recherches scientifiques qui attirèrent sur lui l'attention et lui avaient valu, dès 1769, le titre de correspondant de l'Académie des sciences. Il fut successivement nommé membre de 19 autres académies et sociétés savantes, tant de France que de

1. Il faudrait, d'après une lettre adressée à Grégoire que nous citons plus bas, ajouter à ces noms celui du P. Rochejean. Mais je ne suis pas absolument sûr que ce P. Rochejean soit le même que le personnage de ce nom, qui fut supérieur du séminaire de Grégoire, puis, en 1793, apostasia, et devint, dit M. Gazier (*Revue historique*, janvier 1879, p. 66-67), un des terroristes les plus redoutés de Loir-et-Cher.

2. Fisquet, *op. cit.*, p. 524, en parlant de l'organisation du séminaire constitutionnel, cite, comme oratorien directeur de cette maison, *Jean-Gaspard Mévolhon*. Mais ce dernier n'était plus oratorien depuis une dizaine d'années, quand la Révolution éclata. Il ne doit pas être confondu avec J.-A. Mévolhon, ancien *confrère* oratorien, qui fut député des Basses-Alpes à la Convention et dont il sera question plus bas.

. Picot, VI, 6-7.

4. Né à Laon, le 20 octobre 1740, et élève des oratoriens de Soissons ; il était entré dans la congrégation en 1758. Il avait d'abord professé à Juilly, puis avait été envoyé à Montmorency, qu'il ne quitta que quelques années pendant lesquelles il résida à Laon, où ses compatriotes l'avaient attiré en le nommant chanoine. Il mourut en 1815, à Montmorency

l'étranger. Il était le père et en même temps la gloire de ses paroissiens [1]. Aussi, au moment de l'organisation du clergé constitutionnel, furent-ils unanimes à le choisir pour curé, et il eut la faiblesse d'accepter. Plus tard, inquiété par les terroristes, il renonça aux fonctions ecclésiastiques, puis même, malheureusement, se maria [2]. Si quelque chose excuse ce pauvre vieux savant, c'est que l'on peut croire que sa passion pour la science l'avait aveuglé. « Je « désire de continuer d'être utile à la chose publique, écrivait-il au « Comité de législation de la Convention, selon les intentions du « Comité d'instruction lorsqu'il m'a chargé de continuer mes obser- « vations météorologiques dans le même endroit où je les fais depuis « 30 années. J'espère que le Comité de législation, en me rendant « justice, me mettra à même de prouver encore que je ne suis pas du « nombre des ennemis de la patrie. » Et il signait cette lettre : *Cotte, observateur météorologiste* [3].

Puisque nous venons de parler d'un oratorien *marié,* c'est le lieu de protester en passant contre la légèreté avec laquelle on a parlé, confondant pères et confrères (ces derniers pouvaient légitimement se marier), des mariages contractés par des *prêtres* de l'Oratoire. Des recherches consciencieuses nous en ont fait découvrir jusqu'à 6 [4]; et cependant, l'on a écrit [5] « qu'un très grand nombre de prêtres de cette corporation s'étaient avilis jusqu'à contracter mariage [6]. » L'in-

1. Il composa pour eux, en 1792, un *Catéchisme à l'usage des habitants de la campagne sur les dangers auxquels leur santé et leur vie sont exposées et sur les moyens de les prévenir et d'y remédier.* C'est un excellent petit livre qu'on devrait rééditer.

2. Grégoire, *Histoire du mariage des prêtres.*

3. Lettre de ma collection, datée d'*Emile,* 25 vendémiaire an 3e.

4. Je ne prétends pas donner un chiffre qu'aucune découverte ultérieure ne viendra plus modifier. Mais je suis sûr d'être très près de la vérité. Je n'ai pas compté Lebon; j'ai dit précédemment pourquoi.

5. L'abbé Badiche, dans le *Dictionnaire des Ordres religieux* de Migne, p. 90.

6. Que d'erreurs à relever, par suite de cette perpétuelle confusion des prêtres et des confrères, qui, encore une fois, se sont mariés légitimement. Ainsi, pour Bailly de Juilly, qualifié en pleine Convention de *prêtre assermenté et marié,* et qui n'enrn jamais dans les ordres; — ainsi encore le précepteur de Victor Hugo, Larivière, dont le grand poète dit ceci dans ses *Mémoires* (I, 37) : « C'était un *ancien prêtre de l'Oratoire.* La Révolution l'avait épouvanté, et il s'était vu guillotiné s'il ne se mariait pas; il avait mieux aimé donner sa main que sa tête. Dans sa précipitation, il n'était pas allé chercher sa femme bien loin, il avait pris la première qu'il avait trouvée auprès de lui, sa servante. » Eh bien, ce Larivière n'était pas oratorien, ou du moins n'était que confrère. J'espère que M. Ed. Biré, dans une nouvelle édition de son curieux livre sur *Victor Hugo avant 1830,* tiendra compte de cette rectification, pour les pages 54-56.

dignation est sans doute ici fort légitime, seulement six n'a jamais été *un très grand nombre*.

A *Montmorency* encore, il faut nommer, avec ceux qui prêtèrent le serment, le P. Rondeau. Mais, lors du Concordat, il donna sa démission de curé de Sarcelles, en engageant ses paroissiens [1] à se soumettre sans hésitation au nouveau pasteur qui leur serait envoyé [2].

A *Juilly*, l'oratorien qui était curé du village, le P. Brun, refusa le premier « de trahir le devoir de sa conscience. Les habitants dont il était aimé respectèrent sa fidélité à l'Eglise ; et il put continuer ses fonctions curiales jusqu'au mois d'août suivant, époque à laquelle il fut remplacé par l'intrus Moreau, bénédictin de l'abbaye de Saint-Faron de Meaux. Il se retira alors à Montgé, d'où il revenait chaque semaine, le vendredi soir, pour dire la messe le samedi et le dimanche, à la chapelle Sainte-Geneviève du collège, en faveur de ses paroissiens, qui s'y rendaient, moins peut-être, dit le P. Pruneau, par conviction de l'illégitimité de l'intrus, que par affection pour leur véritable pasteur. » Au collège, le P. Mandar déclara au maire, « en présence de toute la communauté assemblée, qu'il regardait la Constitution civile... comme schismatique et attentatoire à l'indépendance de l'Eglise ; qu'à ses yeux, le serment qu'il venait lui demander ne serait de sa part qu'un parjure et une apostasie, et qu'il ne le prêterait jamais..... Sa noble résistance détermina celle de tous les Pères. Un seul eut la faiblesse de succomber, qui, du reste, lors du Concordat, s'empressa de réparer, par une rétractation publique, le scandale de sa défection ; ce fut le P. E. Prioleau [3]. »

A *Soissons*, où nous allons retrouver l'enthousiaste confrère Silvy, le supérieur, le P. de Molier et les deux autres PP. de la maison, les Pères Pruneau [4] et Dupuis, refusèrent également le serment [5], ainsi que plusieurs des confrères : trois de ces derniers, et en tête, Silvy qui était diacre, le prêtèrent [6].

A *Saint-Paul-aux-Bois*, le bon vieux Père qui y était curé, le

1. *Testament pastoral* du P. Rondeau, mss. de 7 pages, petit in-4°, collection Gazier.

2. Dans le même diocèse, à *Marines*, résidait comme curé le P. Oudin. Je ne sais ce qu'il est devenu pendant la Révolution.

3. Hamel, *op. cit.*, p. 357.

4. Hamel, *ibid.*

5. Le P. Pruneau se retira d'abord à Juilly, puis suivit, dans les Pays-Bas, comme précepteur, le fils aîné du marquis de Causans. *Id.*, p. 381.

6. *Archives nationales ;* D. XIX, 25, 3e pièce.

P. Louis-Alexandre Alamany, refusa le serment, se cacha dans la chaumière d'un de ses paroissiens, y resta pendant toute la Révolution, même pendant la Terreur, puis, après la réouverture des églises et le Concordat, continua à desservir cette paroisse, où il mourut, en 1809, vénéré par tous ses paroissiens [1].

Les deux Pères de *Raroy*, les PP. Legrand et Montmignon, furent-ils aussi fidèles ? C'est ce que nous n'avons pu éclaircir. Mais à *Notre-Dame-des-Vertus,* le P. Monard, un des plus fougueux révolutionnaires de l'Oratoire, prêta le serment [2]. Nous ignorons si le P. de Torquet l'imita. Pour le troisième oratorien de cette maison, le P. Suffisant (dit Repeccaud), il était ami de Grégoire et devint son vicaire épiscopal à Blois, ce qui dit tout [3].

En résumé l'on peut dire que la plupart des oratoriens des maisons voisines de Paris restèrent fidèles, et, nous le verrons plus bas, signèrent, en 1792, l'adresse au Souverain Pontife.

Dans le premier département [4] qui comprenait le nord et l'ouest de la France, la maison qui donna l'exemple de la plus grande fidélité fut celle du *Mans*. Elle se composait de 15 personnes, prêtres et confrères ; trois seulement prêtèrent le serment sans restriction : *tous trois étaient confrères.* Les douze autres refusèrent de le prêter dans les termes prescrits [5], et durent subir la proscription comme les autres ecclésiastiques fidèles [6]. A ceux-là, il faut encore ajouter deux oratoriens, chanoines dans le diocèse, qui furent emprisonnés à Angers, en août 1792, puis déportés en Espagne [7]. Le

1. Attestation de M. Poindron, curé de Saint-Paul. — Il y avait encore à Saint-Paul deux autres oratoriens, les PP. Lorson et Boquet, sur lesquels nous n'avons pu avoir aucun renseignement.

2. Le discours qu'il prononça à cette occasion fut imprimé : *Discours patriotique pour la prestation du serment civique...* Paris, Gelé, 1791. In-8° de 15 pages. — Un anonyme répondit par l'*Avis important d'un honnête paroissien à ses concitoyens...* Paris, Crapart, s. d. In-8° de 27 pages. Monard avait déjà prononcé un *Discours sur la bénédiction des drapeaux* et collaboré au *Plan d'éducation* dont nous avons parlé. Plus tard, il se maria. (*Grégoire,* Mariage des prêtres.)

3. Les papiers de Grégoire, bibliothèque de Nancy, mss. 532, contiennent une lettre intéressante de cet oratorien.

4. Les maisons de l'Oratoire de France étaient groupées en 3 départements, sans compter celles de Paris et environs qui formaient ce qu'on appelait le *département du P. Général,* parce que c'est lui-même qui les visitait.

5. *Mémoires des persécutions qu'a éprouvées la maison de l'Oratoire du Mans depuis le commencement de la Révolution jusqu'à ce jour.* Archives nationales. M. 224.

6. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans pendant la Révolution*, I, 435

7 Piolin, *ibid.*, p. 557.

supérieur, le P. Moissenet, fut déporté à Jersey [1]. Le collège cependant resta organisé sous la direction des confrères *laïques*, dont l'un, le P. Dufour, crut devoir accompagner sa prestation de serment d'un pompeux discours [2]; un autre, le P. Florens, écrivit plus tard un petit livre assez bien raisonné et modéré, où il n'est, du reste, nullement question du schisme, intitulé *la Constitution française expliquée pour les habitants de la campagne* [3]...

A *La Rochelle*, où trois oratoriens étaient curés, deux d'entre eux, les PP. Jaucour et Mirlin, avaient été élus comme officiers municipaux. Ils furent cependant les premiers à refuser le serment [4] et à partir pour l'exil. Le troisième, le P. Le Roi, aurait, paraît-il [5], prêté serment. Si ce malheur lui arriva, il fut le seul assermenté des cinq oratoriens de La Rochelle.

A *Niort*, le supérieur, le P. Campon, refusa le serment. L'autre prêtre de la maison, le P. Gaultier, missionnaire, le prêta avec les confrères [6].

Nous avons déjà vu comment finit le P. Latyl, supérieur de l'Oratoire de *Nantes*. Des cinq autres prêtres de cette maison, aucun, croyons-nous [7], ne fit défection. Mais, pour les confrères, ce fut un autre spectacle, et le premier d'entre eux, le célèbre Fouché [8], fit prévoir dès ce moment que la Révolution aurait en lui un chaud partisan [9].

1. Piolin, *ib.*, p. 593. Après la Révolution, le P. Moissenet revint se mettre à la tête du collège du Mans. Voir *Archives départ.* du Mans, liasses T, 47 à 49.

2. *Discours du Père rhétoricien du collège de l'Oratoire du Mans, lors de sa prestation de serment.* Le Mans, Pivron, 1791. In-8° de 15 pages.

3. Paris, Froullée, Le Clère, in-12° de VIII-100 pages.

4. Dupont, *Histoire de La Rochelle*, 1830, in-8°. P. 565.

5. D'après *Archiv. nat.* D, XIX, 315-340, p. 21. Cette indication est douteuse, car la même liste cite en même temps un Père Roy *insermenté*. Or il n'y avait qu'un oratorien de ce nom à la Rochelle. Ces listes ont été souvent faites avec précipitation.

6. M. Lastic Saint-Jal, dans *l'Église et la révolution à Niort*. Niort, 1870, in-8°, cite comme prêtres et oratoriens plusieurs personnages qui n'ont été ni l'un ni l'autre.

7. Ce qui nous le fait croire avec assez de fondement, c'est l'*État du personnel de la congrégation de l'Oratoire à Nantes* (*Archives départ. de Nantes*, série L). Ce document, qui met Fouché en tête, ne mentionne aucun oratorien prêtre; ce qu'il n'eût pas manqué de faire si quelqu'un d'entre eux avait prêté serment.

8. On sait, mais on oublie souvent aussi, que Fouché n'a jamais été ni prêtre, ni engagé dans les ordres. Voir ses *Mémoires*, Paris, 1824, tome Ier, p. 12.

9. A propos de la maison de Nantes, comment M. Léon Maître, dans son ouvrage intitulé *l'Instruction publique dans les villes et les campagnes du comté nantais avant 1789*, a-t-il pu écrire cette phrase (p. 183): « Il est avéré que *la plupart* des membres de cette congrégation n'ont pas reculé devant l'apostasie... » Nous croyons avoir prouvé que c'est précisément le contraire.

Le collège oratorien d'*Angers* avait pour supérieur le P. Roy. Il accueillit la Révolution avec assez d'enthousiasme, s'il faut en croire le discours qu'il prononça, le 18 mars 1790, devant les électeurs de Maine-et-Loire, sur lequel renchérit encore le P. Rocholle. Mais ce dernier n'était que confrère, ainsi que Benaben[1]. Cependant le P. Roy avec le P. Doué (c'étaient les *deux seuls prêtres* de la maison) quittèrent précipitamment le collège le 4 août 1792[2], où ils ne se sentaient pas en sûreté : ce qui autorise à supposer qu'ils n'avaient pas prêté le serment[3].

A *Tours,* l'Oratoire, outre la maison de repos, dirigeait encore le collège depuis la suppression des jésuites. Dans la première de ces deux maisons, sur quatre prêtres, trois furent fidèles ; le quatrième, chanoine, le P. Barbet, prêta serment, ainsi que les trois Pères du collège[4]. L'un de ceux-ci était le fameux Ysabeau[5]. Pour n'avoir plus à revenir sur ce personnage, rappelons ici que, devenu curé de Saint-Martin de Tours[6], puis grand vicaire de l'évêque constitutionnel, il renonça bientôt à ces fonctions, se maria, fut nommé à la Convention par le département d'Indre-et-Loire. Chargé une première fois d'une mission dans la Gironde, il laissa commettre en son nom des cruautés qui lui valurent une triste célébrité. Il n'y avait cependant pas pris part lui-même, et la seconde fois qu'il revint à Bordeaux, après le 9 thermidor, il essaya de réparer le mal qu'il avait laissé faire la première fois[7]. Réélu aux Anciens, il y prit une part active à plusieurs importants travaux. En 1798, on lui donna un emploi dans l'administration des postes, dont il fut révoqué en 1814. Il mourut pauvre et obscur, à Paris, en 1823.

Nous craignons bien que le P. Olivier, supérieur de l'école mili-

1. Ce qu'on a oublié de faire remarquer ici même, janvier 1884, page 23.

2. *Journal du collège d'Angers,* Archives départem. de Maine-et-Loire.

3. M. Tresvaux, *Histoire de l'Eglise d'Angers,* raconte (t. II, p. 386) qu'un oratorien devint professeur du séminaire constitutionnel, mais il ne le nomme pas, et je n'ai pu contrôler l'exactitude de cette assertion. Serait-ce le P. Daburon de Mantelon qui était doyen de Saint-Pierre ? Mais je suis porté à croire qu'après quelque hésitation il refusa le serment.

4. *Archives nationales,* D. XIX, 21.

5. Il était entré à l'Oratoire en 1776, et, contrairement à ce que j'ai dit précédemment, y avait été ordonné prêtre en 1783. Il professa d'abord à Vendôme, et, depuis 1788, au collège de Tours.

6. Voir les *Discours prononcés par M. le maire et par M. Ysabeau, curé de Saint-Martin... lors de son installation.* Tours, imp. Billault, 1792. In-8° de 16 p.

7. Vivie, *Histoire de la Terreur à Bordeaux,* 1877.

taire de *Vendôme,* ne soit à ranger parmi les assermentés, à en juger par l'enthousiasme du discours[1] qu'il prononça, le 31 mai 1790, lors de la bénédiction des drapeaux du district de Vendôme. Cependant jusqu'ici nous n'avons aucun renseignement précis ni sur lui, ni sur quatre autres oratoriens-prêtres de cette maison.

A *Rouen,* aucun oratorien ne fit défection [2]. A *Boulogne* et à *Arras,* tous, au contraire, prêtèrent serment. Mais il faut noter que, à Boulogne, quatre seulement étaient Pères, et que Lissès ainsi que le féroce Cattaërt[3] n'étaient que *confrères* [4]; à Arras, il n'y avait que deux prêtres sur quinze professeurs [5]. Tout près de là, à *Bavay,* où six oratoriens-prêtres et deux confrères dirigeaient un florissant collège de 400 élèves, aucun ne prêta serment [6].

Dans le second département (est et centre), le collège de *Lyon* était la maison la plus importante. Nous avons vu qu'elle avait été le centre de l'agitation qui avait troublé l'Oratoire l'année précédente. Il y avait peu de prêtres, nous l'avons remarqué, parmi ces exaltés : à peine trois ou quatre ; et le supérieur s'était abstenu. Il est assez probable que ces ardents prêtèrent tous le serment, et il n'est pas moins probable que les oratoriens de la seconde maison de Lyon, l'institution, le refusèrent ; car, le 16 juin 1790, ils avaient écrit[7] au comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale pour protester contre les démarches inconsidérées de leurs confrères du

1. Vendôme, Morand et Chapeau, in-8°.

2. Fallue, *Histoire de l'Eglise de Rouen,* IV, p. 420. Voir encore *Archives départementales,* liasse 103.

3. J'ai cité sur Lebon la curieuse note de son directeur. Voici celle de Cattaërt : « Ses talents sont bornés et plus qu'il ne croit. L'imagination n'est pas assez réglée, la tête n'est pas forte. Le caractère est porté à la vertu, mais faible, facile. Il paraît avoir du goût pour la piété. » La note de Billaud-Varennes se termine ainsi : « Je ne le regarde que comme un mondain revêtu de notre habit ; je ne le crois pas propre à l'Oratoire. » Il fut en effet congédié en 1735, comme je l'ai dit.

4. *Archives nationales,* D. XIX, p. 22. — Cfr. l'*Almanach royal de 1792 ;* Bertrand, *Précis de l'histoire de Boulogne.*

5. *Archives nationales,* D. XIX, 22. L'un de ces deux oratoriens, le P. Spitalier, de Seillons, devint vicaire épiscopal d'Arras. Cfr. Legesne, *Arras sous la Révolution,* Arras, 1883, 3 vol. in-8° ; et Paris, *la Terreur dans le Pas-de-Calais.* Arras, 1864, 2 vol. in-8°.

6. Delhaye, *Bavay et la contrée qui l'environne.* Douai, 1869, p. 296. — Je n'ai pu avoir de renseignements précis sur quelques autres maisons du premier département.

7. Voir cette lettre à l'appendice

collège de la Trinité. De plus, deux oratoriens de Lyon, nous le verrons plus bas, devaient mourir martyrs [1].

A *Châlon-sur-Saône,* l'Oratoire dirigeait depuis longtemps le séminaire. Le vénérable supérieur, le P. Latour, non seulement refusa le serment, mais fut emprisonné dès le 23 juin 1791 [2]. Il sera question plus bas de la suite de ses épreuves. Sur les cinq autres Pères de cette maison, deux sont à compter parmi les assermentés [3].

A *Autun,* à trois reprises, on vint sommer les oratoriens de prêter le serment. Le 17 février, tous, Pères et confrères, refusèrent unanimement. Le 10 avril, les menaces deviennent plus pressantes et quatre cèdent : c'étaient quatre confrères, les sept prêtres ne faiblirent point [4]. Enfin, en juin, une troisième sommation n'eut pas un pire résultat ; les oratoriens fidèles — plusieurs confrères en étaient (entre autres, le P. Chapet, dont il a déjà été question) — écrivirent au procureur de la commune que leur conscience ne leur permettait pas de prêter le serment. Quelques mois après, forcés de quitter la maison, ils étaient recueillis par des amis qui ne craignirent point de s'exposer eux-mêmes en exerçant cet acte d'hospitalité [5].

A *Beaune,* le spectacle est moins consolant. Ce même P. Sauriat qui avait si fermement congédié Le Bon, prêta serment, et avec lui le P. Leautier [6]. Les autres professeurs du collège étaient confrères.

1. Pour l'histoire du collège de Lyon pendant la Révolution, confr. les pièces suivantes : *Les PP. de l'Oratoire du collège de la Trinité à leurs concitoyens.* In-8° de 8 pages. 1790, — *Mémoire justificatif pour les PP. de l'Oratoire... contre les préventions et les imputations des officiers municipaux...* In-8° de 42 pages. — *Observations sur ce mémoire,* 1791. In-8° de 28 pages. — *Réponse des PP. de l'Oratoire aux observations de la municipalité,* 1791. In-8° de 16 pages. — *Les administrateurs du collège aux pères de famille,* 22 mars 1793, Lyon, Delaroche, in-4° de 7 pages.

2. *Archives nationales.* M. 228 B. Récit de la persécution de trois ecclésiastiques de Châlon.

3. *Archives municipales* de Châlon.

4. Roux, *le collège d'Autun sous les Oratoriens,* page 54. (Mémoires de la Société éduenne, t. VI.)

5. *Archives nationales,* M. 221. Liasse : Autun. *Mémoire historique sur ce qui s'est passé au collège d'Autun depuis février 1791, jusqu'au 15 avril 1792.* — M. Roux, dans l'ouvrage cité, observe, p. 55, que les trois ex-oratoriens qui entrèrent dans le clergé constitutionnel du diocèse de Saône-et-Loire, ne faisaient plus partie de la congrégation ; cependant, l'un d'eux, le P. Leautier, me paraît être le même que celui de Beaune, dont il va être question et qui était vraiment oratorien.

6. Voir la note 6 de la page précédente.

Par contre, deux chanoines oratoriens de Beaune, le fabuliste Grozelier et le P. Fromageot restèrent fidèles[1].

L'Oratoire avait deux maisons à *Dijon,* le séminaire et une maison de repos : dans l'une et l'autre, tous les oratoriens refusèrent le serment[2].

En Franche-Comté, ce n'est plus la même fermeté. A *Besançon,* le P. Roy, curé de Saint-Maurice, jura avec ses deux vicaires[3]. Mais l'un de ceux-ci, le P. Petit, se rétracta pendant le cours de la persécution[4]. Roy devint plus tard premier vicaire épiscopal de Besançon. Sur trois autres oratoriens de cette maison, les renseignements nous font défaut, ainsi que sur les Pères de *Poligny* et de *Salins*[5].

A *Nancy,* deux oratoriens desservaient la cure de Notre-Dame. Le P. Servant refusa le serment et émigra[6] ; l'autre, le P. Renaudin, également, croyons-nous[7].

Sur les oratoriens de *Troyes,* nous avons peu de renseignements. L'historien de la Révolution dans cette ville, M. Babeau, dit simplement[8], sans nommer personne, que « les professeurs du collège firent le serment le 31 janvier 1791. » On aimerait un peu plus de précision. Tous les professeurs, les confrères et les Pères firent-ils vraiment défection ? Ce qui nous en fait douter, c'est que sur l'adresse[9] qui fut envoyée de Troyes au comité ecclésiastique, ne se trouve la signature d'*aucun* des cinq prêtres du collège. Les deux prêtres (sur lesquels M. Babeau se tait également) de l'autre maison ne voulurent pas davantage la signer.

Nous avons déjà pu constater le peu de sympathie qu'avait pour

1. *Archives nationales,* D. XIX, 21.

2. *Lettre du P. Mareschal,* dans l'*Ami de la Religion,* 29 août 1818, et *Arch. nationales,* D. XIX, 21.

3. *Archives nationales,* Ib. XIX, 305, 22.

4. Sauzay, *Histoire de la persécution religieuse dans le Doubs,* I, p. 721.

5. Il fut question du collège de Salins à la séance de l'Assemblée nationale du 4 décembre 1790 (Cfr. *Moniteur,* p. 1400), et le 15 du même mois une loi accordait à ce collège une subvention annuelle de 1,200 livres, prise sur les biens « appartenant aux ci-devant jésuites de Franche-Comté. »

6. Favier, *Coup d'œil sur les bibliothèques de Nancy pendant la Révolution,* Nancy, 1883, p. 118.

7. Au moins ne figure-t-il nulle part dans les listes du clergé constitutionnel organisé par son ancien confrère Lalande, qui sans doute l'y aurait fait figurer si le P. Renaudin lui avait donné son adhésion.

8. I, p. 410.

9. *Archives nationales,* D. XIX, 47.

la Révolution le P. Desbrosses, supérieur du collège de *Provins*. En peut-on conclure qu'il ne prêta pas serment ? Nous aimons à le croire, jusqu'à plus ample information. Les autres oratoriens de cette maison étaient confrères. Les quelques oratoriens qui résidaient à *Bourges* et à *Nevers* furent également fidèles, croyons-nous.

A *Limoges*, le P. Tabaraud, non seulement s'opposa, comme on l'a vu, aux démarches intempestives des confrères oratoriens, non seulement refusa énergiquement le serment constitutionnel, mais lutta avec une ardeur généreuse contre l'évêque intrus de cette ville[1]. Dénoncé bientôt au club des jacobins de Paris par celui de Limoges, il fut obligé de se sauver à Lyon, puis à Paris, et enfin d'émigrer en Angleterre. Nous ne nous arrêtons pas davantage à lui à ce moment, nous proposant d'étudier à part le beau rôle qu'il a joué pendant toute la Révolution.

En Auvergne, l'Oratoire avait trois maisons. A *Effiat*, le P. Perrier, que nos lecteurs connaissent suffisamment, prêta serment, et à sa suite deux prêtres et tous les confrères : trois autres Pères de cette maison le refusèrent[2]. A *Riom*, un seul oratorien, croyons-nous[3], est à ranger parmi les assermentés : les six autres restèrent fidèles, mais non le confrère. Pour les Pères de la maison de *Clermont*, une liste imprimée de fonctionnaires publics que nous avons pu consulter[4] ne contient pas leurs noms. On en peut conclure qu'ils ne prêtèrent pas serment ?

A *Notre-Dame-de-Grâces en Forez*, les oratoriens refusèrent le serment : aussi, peu de temps après, furent-ils chassés de leur maison[5].

Enfin, à *Grenoble*, si le supérieur, le P. Enoch[6], ne prêta pas le serment et n'accepta pas de fonctions dans l'Eglise constitutionnelle,

1. Dubédat, *op. cit.*

2. Boudet, *les Tribunaux criminels et la justice révolutionnaire en Auvergne!* Paris, 1873, dit, p. 163, que « le 26 décembre 1790, dix-sept oratoriens d'Effiat et dix de Riom imitèrent l'exemple de Perrier. » Nous devons ajouter que c'étaient des confrères. Voir *Archives nationales*, D. XXIX, 22, p. 6.

3. D'après *Archives nationales*, D. XIX, 22.

4. *Ibid.*

5. Broutin, *Notice historique sur les Oratoriens de Notre-Dame-de-Grâces*. Lyon, Vingtrinier, 1871, p. 106.

6. Né en 1742, il était entré à l'Oratoire vers 1770. Il résida successivement au collège de Saumur, à Soissons, puis devint, en 1782, supérieur de Grenoble. Au moment de la Révolution, il fut nommé chanoine d'Autun.

il eut malheureusement la faiblesse de participer *in divinis* avec les schismatiques. Mais plus tard, le 7 mai 1797, il rétracta publiquement ses erreurs[1], devint évêque de Rennes en 1805, et y mourut en 1815. Un autre oratorien de Grenoble, le P. Fairin, fut un des organisateurs de la *Société patriotique des Amis de la Constitution*[2]; d'où l'on peut sans doute conclure qu'il prêta le serment. Nous ne savons rien sur deux autres oratoriens de cette ville.

Nous arrivons enfin au troisième département de l'Oratoire, celui de Provence. Parlons d'abord des deux maisons du Vivarais qui en faisaient également partie, *Tournon* et *Joyeuse*. Tournon était la plus importante et avait encore pour supérieur le fondateur de la maison, le vénérable P. d'Anglade, celui-là même qui, à deux reprises différentes, avait manqué devenir général de la congrégation. Nous ne doutons pas de sa résistance au schisme, mais nous n'avons pu trouver de témoignage précis sur l'attitude des oratoriens de cette maison[3]. A Joyeuse, au moment de la Révolution, il ne restait plus, pour desservir la cure et faire l'école, que le P. Maisonneuve. Sommé par les révolutionnaires de prêter le serment, il ne le fit qu'avec restriction[4], en réservant formellement ce qui concernait la foi et la discipline de l'Eglise. Dénoncé, à cause de ces réserves, au directoire du département, il fut arrêté, jeté en prison, puis condamné à la déportation. Après quatre années de détention et de souffrances de toutes sortes, il put revenir en Vivarais, mais ne put, malgré ses démarches, rentrer en possession de la cure de Joyeuse, et mourut, après 1800, au bourg Saint-Andéol où il s'était retiré[5].

La maison d'*Avignon* ne comptait plus, en 1791, qu'un seul oratorien, le P. Mouvans. Comme beaucoup de ses confrères, il accueillit avec enthousiasme le nouvel état de choses et en particulier la réunion du Comtat-Venaissin à la France. Nommé officier municipal, il avait même, dans je ne sais quelle fête nationale, célébré les saints mystères avec une écharpe tricolore par-dessus

1. *Rétractation du P. Enoch,* Bibliothèque de l'évêché de Grenoble. Nous donnerons en appendice cet important document.

2. D'après Gras, *Deux années de l'histoire de Grenoble,* 1850, p. 11. — Les *Etudes sur l'histoire de Grenoble pendant la Terreur,* de M. Thibaud (Grenoble, 1879), ne contiennent pas de renseignements sur les oratoriens.

3. Voir cependant *Archives nationales,* D. XIX, 25 et 48.

4. *Mémoire du P. Maisonneuve à l'archevêque de Vienne.*

5. Documents communiqués par M. le vicomte de Montravel, de Joyeuse.

ses vêtements sacerdotaux [1]. Il devait, hélas! bientôt expier cruellement cet enthousiasme passager, dans l'horrible massacre de la Glacière dont il fut la principale victime [2].

L'âge avancé du P. Tratebas, curé de Notre Dame-d'*Arles*, — il avait 76 ans, — fut peut-être cause d'un premier moment de faiblesse. Il prêta le serment schismatique [3]. Mais bientôt après il se rétracta courageusement, le 13 juin 1791 [4]. L'un de ses vicaires, le P. Venture, n'imita que sa défection et fut nommé curé de Saint-Lucien ; l'autre, le P. Mercurin, refusa le serment, ainsi que deux autres pères âgés qui vivaient dans la maison : l'un d'eux, le P. Marcou Léty [5] se réfugia en Italie ; l'autre, le P. Joubert, resta caché dans la ville, où il continua à exercer, au péril de sa vie, les fonctions du saint ministère [6]. Quand les mauvais jours furent passés, les PP. Joubert et Mercurin furent, en qualité de grands vicaires, chargés par le vénérable Mgr du Belloy de l'administration du diocèse [7].

C'est à la maison d'*Aix* qu'appartenait Gassendi que nous avons rencontré au commencement de cette étude. Ses confrères n'imitèrent pas sa défection, heureusement ; et l'un d'eux même, le P. André, supérieur de la maison, « après avoir combattu pour la « foi, souffrit les tourments, les privations de l'exil, avec une con-

1. D'Auribeau, *op. cit.*, II, p. 456.

2. André, *Histoire de la Révolution avignonnaise*, 1844, 2 in-8o. II, ch. XIV.

3. *Archives nat.*, D. XIX, 21.

4. Véran, *Recherches pour servir à l'histoire de l'Église d'Arles*, mss. des Archives d'Arles, III, p. 27.

5. D'Auribeau, *op. cit.*, I, p. 507, le met à Toulouse où il fut en effet supérieur en 1775. Mais au moment de la Révolution, il s'était retiré à Arles.

6. Trichaud, *Hist. de l'Église d'Arles*, IV, p. 316.

7. Voici quelques passages d'une lettre que Mgr du Belloy écrivait le 24 décembre 1796 au P. Joubert : « Je vous recommande de faire tous vos efforts pour entretenir dans le clergé un esprit de paix, d'union et de charité fraternelle, de tendre une main charitable à ceux des prêtres qui, après leur chute et après une pénitence convenable, veulent rentrer dans le bercail, dont de malheureux moments de terreur les avaient séparés et qui désirent de pouvoir encore consacrer leurs travaux au service de l'Église, comme ils avaient fait avant leur chute... Recevez chacun d'eux comme le bon Père de famille reçut son enfant prodigue, rendez-lui ses anciens droits et pouvoirs, adressez lui les paroles consolantes de Notre-Seigneur à saint Pierre : *Et tu aliquando conversus, confirma fratres tuos.* Encouragez et fortifiez-les de plus en plus dans leur conversion ; en un mot, faites tout le possible, sans s'écarter des règles canoniques, pour une sainte et édifiante réunion entre les ministres des autels, et soyez persuadé que le plus grand malheur qui pût arriver à l'Église de France serait la division et le schisme dans le clergé. Il en résulterait des maux incalculables. » Le P. Joubert, né le 1er janvier 1715, mourut le 31 août 1803.

« stance digne des vénérables fondateurs de l'Oratoire. » Les *Mémoires* d'Auribeau, auxquels nous empruntons cet eloge [1], l'appliquent aussi aux PP. Rabbe, de Tende [2], et Lefebvre, de *Marseille*. Mais d'Auribeau oublie le P. Bezombes [3] et le P. Beaumont de la Garde, neveu de l'archevêque de Paris, et qui émigra « comme tous les êtres bien pensants [4]. Le P. Joubert, supérieur de la maison de Sainte Marthe, prêta le serment. Plus tard, cependant, il fit une belle rétractation [5]. Nous ne parlons pas des *confrères* Fournier, Giraud, Isoard, Truc, Tarry [6]... etc... « Que peuvent contre la renommée de l'institution de Bérulle, dit avec raison, l'historien [7] à qui nous empruntons ces détails, deux ou trois misérables, sans famille et sans pudeur, *confrères passagers qui n'y reçurent qu'une hospitalité mendiée ?* L'Oratoire rejeta dans la société les Isoard et les Giraud ; combien d'autres jeunes hommes ne pourrait-on pas nommer, qui, sortis de ce corps avec l'empreinte profonde des mœurs et des doctrines de l'institution, sont devenus dans la suite des personnages remarquables ou des savants distingués. Quoiqu'on en dise, la vie des Rabbe, des Papon, des Bezombes, des Rigordy... est un assez bel exemple à proposer. »

La maison de *Notre-Dame-des-Anges*, pèlerinage célèbre de Provence, eut à souffrir du voisinage de Marseille et de ces *confrères* de Saint-Jaume dont il vient d'être question. Il n'y restait plus que le supérieur, le P. Ambroy. Il a laissé un très curieux récit [8] des vols sacrilèges et des scandales de toutes sortes que ces confrères [9] vinrent à plusieurs reprises y commettre, pendant que lui était obligé de se cacher, car ils avaient juré que s'ils le trouvaient, ils le feraient servir « de réverbère à quelque arbre. »

1. I, p. 507.
2. Le P de Tende était à ce moment supérieur d'Autun.
3. LAUTARD, *Marseille depuis 1789 jusqu'en 1815*. Marseille, 1844, 2 in-8°. I. p. 201.
4. Lettre de ma collection.
5. Lautard, qui l'appelle le *prêtre-gendarme*, semble mettre en doute la sincérité de cette rétractation. Je ne sais sur quoi il a fondé ce doute.
6. Lautard reproduit, I, p. 173, à propos de confrères, une erreur des *Mémoires du marquis de Ferrières*, lequel raconte qu'un *prêtre ex-oratorien*, nommé Danjon, devint officier municipal et sauva la famille royale le jour de la mort de la princesse de Lamballe. Or il n'y a jamais eu d'oratorien de ce nom.
7. *Id. Ib.*, p. 201.
8. *Archives nationales*, M. 224.
9. Ce n'est pas le seul endroit où les vrais oratoriens eurent à souffrir de la part de ces individus ; et pourtant, aujourd'hui encore, nous souffrons de la réputation mauvaise qu'ils ont laissée !

A *Notre-Dame-de-Grâces*, autre pèlerinage de Provence, les oratoriens furent aussi fidèles, en grande majorité. Sommés, le 21 janvier 1791, d'avoir à prêter le serment schismatique, ils déclarèrent simplement, par la plume du P. Briançon, « qu'ils avaient reçu cette notification. » Les souvenirs des bienfaits rendus à la population de tout le pays environnant, l'exemple des vertus donné par les Pères, pour la plupart blanchis au service de Dieu et des pauvres, suffit à les préserver de toute persécution pendant le reste de l'année. Le 25 novembre 1792, ils prêtèrent le serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi, serment parfaitement licite, on le sait[1]. Mais cette démarche ne les empêcha pas d'être forcés de quitter la maison le 3 décembre suivant. « Les uns émigrèrent, d'autres se cachèrent dans leurs familles ; fidèles à leurs devoirs, quelques-uns moururent dans l'exil, d'autres rentrèrent en France après la Terreur. Quelques-uns étaient restés à Cotignac, où ils furent recueillis par des habitants charitables et reconnaissants[2]... »

L'un d'eux, malheureusement, le P. Briançon, apostasia et se maria. La misère, peut-on croire, le poussa à ces scandaleuses extrémités ; car voici ce qu'on trouve dans une pétition qu'il adressait à la municipalité de Cotignac : « Comment ! Briançon ne reçoit aucun traitement comme ancien oratorien... et vous trouvez un prétexte dérisoire pour repousser une demande juste qui lui permettra de gagner le pain que vous lui refusez ; et pour mieux faire ressortir votre injustice, vous autorisez presque en même temps son ancien confrère, Antoine Maunier[3], lui qui reçoit un traitement de 1,000 francs ! Magistrats municipaux, que voulez-vous donc de cet homme ? Vous ne comptez pour rien son premier serment ! *Voudriez-vous qu'il devînt apostat?* Personne ne vous le commande, et cependant vous devenez injustes. Songez à la responsabilité énorme que peut-être cette conduite fera peser sur votre conscience ; car, si vous persistez, peut-être un jour vos remords ne vous empêcheront point d'avoir perdu cet homme[4]. »

1. Le P. Martel, dans son *Étude sur N.-D.-de-Grâces*, ne fait pas la distinction importante des serments successifs exigés pendant la Révolution. Ce qui lui fait commettre plusieurs graves erreurs.

2. P. Martel, *ib.*

3. C'était un confrère, ainsi que Malus de la Grange, Cantaire, Fabre, Rosetty, que le P. Martel regarde comme des prêtres.

4. Archives municipales de Cotignac.

La maison, en attendant une dévastation complète[1], servit de maison de détention.

A *Toulon,* quatre oratoriens prêtèrent le serment[2]. Nous verrons plus tard que deux d'entre eux devaient racheter cette faute par le martyre. A *Hyères,* le seul P. Favier jura[3]. A *Montpellier,* le supérieur fit de même ; nous ne savons rien des autres, ni des oratoriens de Pezenas.

Nous terminons par une maison, celle de *Toulouse,* qui nous offrira un spectacle plus consolant. L'Oratoire y avait une résidence importante, à la fois cure et séminaire. Le P. Roure était à la tête de la paroisse ; le P. Rombaud, supérieur de toute la communauté. Quand on somma le curé de donner lecture des décrets constitutionnels, il refusa énergiquement. Malheureusement, un certain P. Cor, qui, d'après la pièce[4] d'où nous extrayons ces détails, n'était guère estimable ni estimé[5], fit défection[6]. Aussitôt, le supérieur, le curé et toute la communauté protestèrent publiquement par une lettre qui fut imprimée. Comme les municipaux insistaient pour engager à faire le serment, alors le supérieur dit : « que quand la religion ne s'y opposerait pas, l'honneur seul lui en ferait un devoir, attendu qu'ils n'avaient sous leur bannière que des batteurs de pavé, des imbéciles et des libertins. » C'était catégorique. Malgré cette liberté de langage, on n'ose encore les persécuter. Un peu plus tard, le fameux serment est imposé, comme prédicateur, au P. Roure. Les oratoriens protestent ; l'intrus monte cependant en chaire. Alors le supérieur, le curé, quittent leur place ; le clergé les suit, et ils sortent de l'église, « malgré les huées, les cris et les coups de bâton d'une bande de sans-culottes ameutée devant la porte. » Les ora-

1. Aujourd'hui cependant, grâce au zèle du P. Martel, elle a été, en bonne partie, relevée de ses ruines.

2. *Archiv. nation.* D. XIX, 22.

3. *Ib.* Je n'ai pas de renseignements sur quelques autres maisons de Provence, Grasse, Pertuis, La Ciotat. D'Ollioules, on m'écrit que les vieillards se souviennent que « les Pères, retraités là, en quittant les habitants, les bénirent une dernière fois sur la grand'route et vinrent à Toulon pour y mourir. » Il n'y avait, du reste, dans toutes ces maisons, très peu importantes, qu'une dizaine d'oratoriens.

4. *Archives nation.* M. 222.

5. « Le P. Cor, vendu à l'erreur, comme il tenait à la vérité, sans savoir pourquoi... Le P. Cor, dont la bonhomie, pour ne pas dire la bêtise, est assez connue du public.»

6. Plus tard, un autre, le P. Manaud, l'imita et fut nommé curé de la Dalbade. (*Arch. de Toulouse,* V. 3.)

toriens continuent de lutter pour la défense de leurs droits et défendent pied à pied la position. Enfin, le 26 juin 1791, à 9 h. 1/2 du soir, ils furent expulsés, par la force, de leur maison. Deux d'entre eux, les PP. Raphaël et Roche, furent même jetés en prison ; plus tard, le P. Rombaud subit le même sort ; puis ils furent tous bannis par un arrêté du département. « Il serait trop long et même impossible de... dire, achève le mémoire contemporain que nous citons, tout ce qu'ont eu à souffrir vos Pères depuis que la Constitution soi-disant civile du clergé a vu le jour. Il ne s'est pas passé une semaine sans qu'ils aient eu quelque désagrément à essuyer ; du reste, ils ne s'en plaignent pas ; je leur dois même ce témoignage que l'adversité, loin de les ébranler et de les affaiblir, les fortifie chaque jour davantage, et qu'il n'y a point de danger auquel ils ne s'exposassent pour la défense de la bonne cause[1]. »

L'histoire du serment nous a arrêté un peu longuement. Mais il était nécessaire de prouver par le détail l'injustice de la réputation faite à l'Oratoire. Sur deux cent trente six prêtres, nous n'avons trouvé que cinquante-trois défections ; et encore, faudrait-il déduire de ce chiffre ceux qui, en assez grand nombre, rétractèrent le serment. D'après un document que nous citerons encore[2], cinquante-sept oratoriens firent partie du clergé constitutionnel. Si ce chiffre diffère légèrement de celui auquel nous sommes arrivé, cela peut s'expliquer par ce double fait, à savoir qu'un certain nombre d'assermentés ne voulurent pas prendre part à une organisation qu'ils regardaient comme schismatique, tout en ayant cru pouvoir prêter serment ; et qu'un certain nombre de confrères, qui n'avaient pas été jugés dignes du sacerdoce par les supérieurs de l'Oratoire,

1. *Archives nat.* M. 222. Voir aussi la *Semaine catholique de Toulouse*, année 1802, article de M. l'abbé Carrière.

A *Condom*, il y avait deux oratoriens prêtres, à ce moment. Le supérieur, le P. de la Mottière, refusa le serment et fut déporté. L'autre, le P. Ichon, le prêta avec les confrères. On connaît trop le triste rôle que joua ce personnage pendant la Révolution, pour qu'il soit besoin de s'y arrêter. Plusieurs de ses biographes disent qu'il était supérieur de la maison : c'est une erreur. Il mourut à Puyfaure, en 1837, converti, il faut le supposer, car il fut enterré religieusement ; le curé du village, raconte-t-on, fit placer à l'église le cercueil, la tête en avant, en disant : « C'était un prêtre. »

A *Agen*, trois Pères refusèrent le serment : un seul le prêta. (*Archives départ. d'Agen.*) Le supérieur, le P. de Parades fut même déporté.

2. *Etat du revenu des maisons de l'Oratoire.* Arch. nat., M. 221.

y furent poussés par les « batteurs de pavé, les imbéciles et les libertins, » qui, trop souvent, firent ces élections. On peut supposer encore que plusieurs d'entre eux qui avaient pu être effrayés par les obligations de l'état ecclésiastique eurent moins de scrupules devant le sacerdoce constitutionnel.

A. M. P. Ingold,

Pr. de l'Oratoire.

LES MARTYRS INCONNUS

L'ABBÉ BLANCHARD

I

Au mois d'août 1789, alors que l'esprit révolutionnaire, qui bouleversait Paris, n'agitait que faiblement encore les provinces ; alors que, dans les villages surtout, la Révolution n'était représentée que par des individualités tapageuses et généralement peu dignes d'estime, Nicolas Blanchard, prêtre nouvellement ordonné, arrivait comme vicaire dans la petite paroisse de Viraux, près Tonnerre, au diocèse de Sens. Viraux était une annexe de la cure de Lézine, desservie par un abbé Hodet.

Le nouveau vicaire n'était déjà plus un jeune homme. Fils d'un cultivateur du hameau de Cordamble, autrefois prieuré de Saint-Augustin, situé très proche de la ville de Langres, il avait passé son adolescence, occupé au travail des champs. Bien que dès l'âge de douze ans il eût au cœur l'ardent désir de se vouer au sacerdoce, il garda son secret devant l'impossibilité où il savait ses parents de lui donner l'instruction nécessaire. Il travaillait seul, étudiait le latin, économisant, pour ses projets d'avenir, les petits profits de son travail.

A vingt ans, il confia le secret de sa vocation à de charitables ecclésiastiques, qui lui offrirent aide et protection. Grâce à eux, il se prépara à la prêtrise, qui devait rapidement le conduire au martyre.

Pourtant, lorsqu'il arriva dans sa modeste paroisse, rien ne pouvait lui faire prévoir les épreuves qui l'attendaient ; la foi religieuse y était encore vivace, et le bruit des émeutes parisiennes n'y parvenait que comme un écho lointain. Son premier chagrin ne lui vint pas de ce peuple qu'il évangélisait, mais de son supérieur immédiat, le curé de Lézine, de l'homme qui aurait dû le soutenir dans son apostolat.

Lorsqu'en 1790 l'Assemblée constituante eut décrété la Constitution civile du clergé, le Pape Pie VI déclara, par deux brefs, cette Constitution hérétique, et schismatiques ceux qui prêteraient le serment. Il y eut, on le sait, quatre évêques qui entrèrent en révolte contre le Souverain Pontife ; celui de Sens fut de ce nombre.

Suivant l'exemple de leur chef, plusieurs ecclésiastiques de ce diocèse devinrent des *jureurs,* ainsi que le peuple les nomma. L'abbé Hodet fut un des plus ardents. Il pressa son vicaire d'envoyer une adhésion écrite et de signer la formule du serment. Nicolas Blanchard demanda à réfléchir. Enfermé dans son oratoire, il pria toute une nuit, et le matin, modifiant la formule réglementaire, il adressa à l'évêque jureur ces lignes énergiques qui devaient plus tard entraîner sa condamnation :

« Je jure de veiller avec soin sur le peuple qui m'est confié par l'Église ; d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi ; de soutenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale, acceptée par le Roi, exceptant formellement le spirituel, c'est-à-dire tout ce que ladite Constitution pourrait renfermer de contraire à la Religion catholique, apostolique et romaine, dans laquelle, avec la grâce de Dieu, je veux mourir, et pour laquelle je donnerais moi-même, s'il le fallait, jusqu'à la dernière goutte de mon sang, l'Écriture m'ayant appris qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. »

Le vicaire, qui refusait le serment civique, allait naturellement devenir un ennemi pour le curé jureur ; l'éloigner, devait être la première pensée de celui-ci ; aussi, sollicita-t-il aussitôt de l'évêque sermenté le renvoi de ce prêtre, « mauvais patriote, dont la présence à Viraux était un scandale public et pourrait devenir un danger. »

D'autres soucis occupèrent sans doute l'évêque constitutionnel, puisqu'il ne mit pas d'empressement à satisfaire au désir de l'abbé Hodet. Quant au vicaire Blanchard, préparé à tout, mais voulant profiter du répit qui lui était donné pour jeter autour de lui quelques grains de la bonne semence, il écrivit et fit imprimer, sous forme de *Maximes,* une brochure où il indiquait aux catholiques la conduite qu'ils devaient tenir pour se préserver du schisme et de l'hérésie.

Avec la noble indifférence d'un apôtre pour les persécuteurs, il distribua ces maximes dans tout le pays d'alentour ; les gens des campagnes les recevaient avec respect et disaient : Celui-là est un brave et un digne homme.

Parmi les pauvres, surtout, sa popularité devenait grande, et le

curé jureur éprouvait d'autant plus de jalousie, qu'il se sentait tous les jours plus amoindri.

La Révolution marchait, devenant tyrannique ; la peur faisait taire les honnêtes gens ; partout, les hommes tarés devenaient les puissants ; les municipalités des moindres villages se formaient sur le modèle de celle de Paris ; Viraux eut pour administrateurs les ivrognes et les débauchés de la commune. Ces hommes devaient forcément s'associer aux rancunes du curé jureur et l'aider à chasser le vicaire.

Le 9 mars 1792, l'abbé Hodet écrivait de nouveau, dénonçant Nicolas Blanchard, pour sa résistance à un ordre émanant du département.

« Le sieur Blanchard, disait-il, a refusé de remettre à M. le procureur-fabricien les clefs de la sacristie, prétendant que celui-ci n'a pas le droit d'en faire la répétition ; qu'il ne craignait ni administrateurs, ni curé, et qu'il tiendrait malgré eux jusqu'au bout. Après ce début, il a fait l'éloge des prêtres insermentés, éloge qui doit fixer l'attention de *l'accusateur public*. Si la paroisse de Viraux n'est pas purgée d'un pareil sujet, ce n'est pas ma faute. J'ai employé et j'employerai pour cela tous les moyens qui sont en mon pouvoir. Ne m'en voulez pas si je ne réussis pas et soyez persuadé que nul n'est plus attaché que moi à la Constitution. »

En même temps, le curé jureur faisait agir la municipalité jacobine qui écrivait au procureur-syndic du district de Tonnerre :

« Dans les circonstances où nous nous trouvons, nous croyons devoir recourir à votre justice, et vous demander quels moyens nous pourrions employer pour empêcher les troubles qu'un prêtre fanatique cherche à exciter dans notre paroisse, qui a joui, jusqu'à présent, de la tranquillité la plus parfaite. En conséquence, la municipalité de Viraux :

« A la réquisition de M. Jean-Baptiste Hodet, curé de Lézine, qui lui a remis une lettre en date du 8 mars présent, mais dans laquelle il prie le corps municipal de sommer le sieur Blanchard, son vicaire à Viraux, de vuider la maison qu'il habite ; en exécution de l'arrêté du département qui commet le sieur curé assermenté de Paci pour remplir momentanément ces fonctions.

« Prie instamment qu'on fasse sortir le sieur Blanchard de la paroisse. » (Ces pièces ont été publiées en 1865, par M. l'abbé Caillet.)

Le 16 mars, à midi, deux gendarmes entraient dans la maison du

vicaire, et en vertu, d'un mandat d'amener, lui signifiaient d'avoir à les suivre à l'instant. Le nom de ces gendarmes ne doit pas être omis. Le brigadier était un sieur Thomas ; l'autre, Alexandre Hébert. Le vicaire, menottes aux mains, marchant à la tête des chevaux, fit son entrée dans la ville de Tonnerre et fut écroué à la maison d'arrêt. Le curé et la municipalité avaient eu satisfaction.

Mais si, par faiblesse, les honnêtes gens de Viraux avaient permis qu'on emmenât leur vicaire comme un malfaiteur, le remords leur vint bientôt et, de tous côtés, on murmura contre la municipalité et surtout contre le prêtre jureur de Lézine. Les paysans affectèrent de ne plus le saluer ; les femmes se sauvèrent de lui comme d'un pestiféré. Dans l'église de Viraux, abandonnée des fidèles, on laissa l'intrus officier seul. Un an plus tard, la guillotine eût puni une pareille manifestation, mais la Terreur ne sévissait pas encore, et Nicolas Blanchard avait encore quelques chances d'échapper au bourreau.

Cependant son procès s'instruisait ; trois chefs d'accusation devaient suffire pour le faire condamner à la prison et même à la déportation. 1° Il a distribué un libelle contre la constitution civile du clergé. 2° Il a refusé de céder son vicariat à un prêtre assermenté. 3° Enfin il a cherché à exciter des troubles dans une commune paisible.

Résigné d'avance à son sort, il attendait le jugement. A cette époque, les juges n'étaient pas encore absolument sans pitié et se laissaient quelquefois fléchir par les larmes.

Un matin, une femme du peuple vient, éplorée, se jeter aux pieds du procureur-syndic. C'est la sœur de Nicolas Blanchard. Elle arrive à pied du hameau de Cordamble. Pourrait-on être assez inhumain pour lui refuser de voir le prisonnier ? Cette femme du peuple qui implore la pitié pour un prêtre, enfant du peuple, attendrit le procureur ; il permet une entrevue ; mais le gardien de la prison sera présent. Le frère et la sœur s'embrassent ; ils parlent du pays ; le gardien écoute d'abord, puis s'éloigne, et la sœur serrant le frère sur son cœur, lui glisse dans la main une pelotte de ficelle.

« Ce soir, à onze heures, lui dit-elle très bas, je serai sous la fenêtre de ta prison ; laisse se dérouler la ficelle, j'y attacherai une corde que tu remonteras, car je serai sous cette fenêtre. Avec cette corde, tu te sauveras. »

Il n'eut pas le temps de répondre, car le gardien s'était rapproché.

Alors, le frère et la sœur récitèrent ensemble l'*Ave Maria,* puis, se séparèrent.

Le soir, de gros nuages couvraient le soleil à son coucher ; bientôt, ils rendirent la nuit très obscure. Nicolas Blanchard avait ouvert la fenêtre et, penché en avant, il écoutait depuis longtemps déjà sonner les heures aux clochers de Tonnerre. Son cœur battit vivement quand il compta les onze coups. Il chercha à travers l'obscurité s'il distinguerait une forme humaine au pied de la muraille ; mais la rue était noire et paraissait déserte ; le vent soufflait par rafales ; la pluie commençait à tomber. Se recommandant à Dieu, il laissa, à tout hasard, descendre la ficelle.

Tout à coup, il sent qu'une main en a saisi l'extrémité ! Après quelques minutes d'attente, la ficelle s'agite de nouveau ; il tire à lui, elle est plus lourde, et, bientôt, il a ramené un câble solide qu'il attache aux fermoirs de la croisée. La corde avait des nœuds pour rendre la descente plus facile.

Pourtant, lorsqu'il se sentit suspendu dans l'espace, il éprouva une terreur involontaire, que vinrent accroître encore les aboîments furieux d'un chien de garde.

Lui-même a raconté à sa famille — et c'est aujourd'hui une tradition du pays — cette fuite et ce sentiment d'invincible effroi qui faillit paralyser ses mouvements. Si peu de bruit qu'on eût fait autour de sa prison, le chien avait entendu ; ses hurlements devenaient terribles. Mais ce fut l'imminence même du péril qui rendit au fugitif sa présence d'esprit et son énergie. Glissant plus qu'il ne se tenait, il toucha enfin le sol ; ses mains déchirées avaient ensanglanté la corde.

Sa sœur le saisit par le bras et, le soutenant, le portant presque, l'entraîna dans une maison amie. La veuve d'un menuisier le cacha. L'honnête femme savait qu'elle risquait, pour le moins, sa liberté, et pourtant ce fut avec des larmes que, huit jours plus tard, elle laissa partir les fugitifs.

Le procureur-syndic avait fait chercher le prisonnier évadé, mais sans y mettre, dit-on, beaucoup de zèle. Moins perverti que ne le furent ses successeurs, peut-être lui répugnait-il de poursuivre un homme qu'il ne croyait pas coupable.

Le fugitif, vêtu en ouvrier, quitta Tonnerre pendant la nuit et, se cachant le jour, vivant de quelques morceaux de pain qu'il avait emportés, arriva au hameau de Cordamble, où il reprit les habits d'un laboureur.

Plusieurs mois se passèrent sans que la municipalité de Langres et son maire, le citoyen Vareigne, connussent même son existence. Il pouvait rester là ignoré, mais son zèle apostolique lui fit oublier la prudence.

II

1793 arriva, cette année de la tyrannie impie et du sang innocent versé à flots. Le roi était mort ; la décade remplaçait le dimanche ; l'église était profanée ; on naissait sans baptême, on mourait sans confession ; l'exil, la déportation, la guillotine avaient frappé les prêtres. Nicolas Blanchard ne put supporter la pensée que Dieu ne bénissait plus le berceau, ni la tombe, tandis qu'il restait inactif, lui, le ministre des autels renversés.

Il quitta sa retraite et commença, pendant la nuit, des courses apostoliques dans les villages. Ses parents tremblaient pour lui ; il les rassurait. Pourtant, il eut le pressentiment d'une fin tragique :

— Vous me survivrez, dit-il à sa sœur aînée, et je vous plains, car à combien de maux la Providence vous destine ! Quant à moi, les patriotes me prendront, me guillotineront, je le sais, je ne puis donc pas me plaindre.

Sa mère, qui l'écoutait, s'écria dans un sanglot :

— Quand vous aurez donné votre vie pour le bon Dieu, vous le prierez pour nous, n'est-ce pas ?

Il y avait à Langres un maire que son jacobinisme jetait dans toutes les extravagances de cette époque à la fois lugubre et grotesque. Le citoyen Vareigne avait ordonné les dîners fraternels et égalitaires. Tous les habitants devaient prendre leurs repas sur la porte des maisons, et des agens examinaient si les mets étaient suffisamment simples, pour que le luxe du riche ne blessât pas le pauvre. On voyait, par les plus mauvais temps, des familles effrayées manger en silence leur brouet noir, abritées sous de larges parapluies.

Paris ayant ses fêtes à l'Être suprême, la province devait l'imiter. Poultier, député du département du Nord, avait composé des discours de circonstance à l'usage des différentes fêtes civiques. Ils furent imprimés et envoyés aux municipalités.

On se trouvait à l'époque où, d'après le calendrier romain, tombait la Fête-Dieu ; on la remplaça par la fête de la Nature et on la

fixa à la fin de mai. Des témoins de cette triste parodie existaient encore il y a peu d'années ; nous avons pu les interroger.

« Cette fête, dit une instruction imprimée, sera célébrée dans la campagne, au milieu des productions de la nature, sous la voûte du ciel et près d'une montagne autour de laquelle se grouperont le peuple de la ville et celui des villages. L'orateur se tiendra sur le sommet et de là il se fera entendre. »

On assure que le lieu choisi fut un monticule situé en face de la ville de Langres, non loin du hameau de Cordamble, et qui porte le nom de *Fourches*. Mgr l'évêque Guérin y a fait construire, après la guerre de 1870, une chapelle dédiée à Notre-Dame de la Délivrance.

Le discours lu par l'orateur contient un passage qui prouve que la haine religieuse d'alors se servait des armes employées aujourd'hui encore par l'athéisme pour s'imposer à la France. C'est à peu près la même phraséologie vide, méchante et menteuse.

« Combien l'homme de la nature diffère de l'homme des prêtres ! L'homme des prêtres est cruel, dur, avare, intolérant ; mais l'homme de la nature est humain, doux, indulgent et désintéressé. L'homme des prêtres persécute sa famille et dédaigne sa patrie ; il les sacrifierait à ses absurdes préjugés ; mais l'homme de la nature est tranquille avec sa conscience ; il aime la vertu pour elle même, et ne peut vivre heureux sans elle. L'homme des prêtres traite les plaisirs les plus innocents de sensualités mondaines et coupables ; mais l'homme de la nature cueille la fleur des champs, savoure les fruits de son jardin, embellit sa demeure des trésors de la terre... »

Cet assemblage de mot creux destinés à produire de l'effet sur les auditeurs finit par cette apostrophe à la Nature, dont la philosophie prétentieusement sentimentale du siècle avait fait une divinité...

« O Nature ! nous viendrons chaque année dans les champs, près de tes dons ; nous viendrons répéter nos cantiques de tendresse et de reconnaissance. Vous pères, mères, vieillards, instituteurs républicains, faites que cette journée mémorable ne soit pas perdue pour la génération naissante. Versez dans l'âme virginale de l'enfance les principes salutaires que nous venons de consacrer ; peignez la vertu sous des couleurs aimables ; qu'elle devienne un besoin pour la jeunesse, et la patrie reconnaissante vous comptera au nombre de ses meilleurs citoyens... »

Après une pareille péroraison, les auditeurs devaient forcément entonner à tue-tête *la Marseillaise* entrecoupée du *Ça ira* et aller finir une si bonne fête dans les cabarets. Cordamble était trop rapproché de cette saturnale pour que les habitants du hameau ne fussent pas forcés d'y paraître, d'autant que la présence du *calotin* Blanchard était depuis quelques jours signalée par les Jacobins des villages où son zèle le poussait à porter aux honnêtes gens les consolations de la religion.

A partir de cette fête, la folie jacobine devint de plus en plus furieuse et la terreur se répandit dans toute la contrée. Mais rien n'arrêta l'abbé Blanchard. A minuit, il disait sa messe et se mettait en route tantôt pour un village, tantôt pour une ferme, là où il savait un malade à consoler ou un enfant à baptiser ; car, pour les populations dont la masse était restée honnête, les discours des pontifes de la Nature étaient lettre morte. Quand un prêtre proscrit entrait dans une maison, il semblait aux habitants qu'elle était privilégiée et bénie de Dieu.

C'était particulièrement les mourants qui faisaient demander l'abbé Blanchard ; il ne refusait jamais. Le baptême était administré le plus souvent par les sages-femmes ; parfois, si la saison était mauvaise, à côté du lit de la mère ; mais lorsqu'on le pouvait, on préférait emporter l'enfant dans quelque lieu vénéré, afin de donner plus de solennité à la cérémonie. Une petite fontaine, aujourd'hui surmontée d'une croix, située dans un pré, non loin de la route de Langres à Vesoul, et nommée la *Belle-Fontaine,* fut un de ces baptistères. Beaucoup d'hommes et de femmes, nés à cette époque, ont été faits chrétiens là, par une sage-femme morte très âgée, et pour qui c'était un bon souvenir. Elle cachait le nouveau-né dans son tablier pour sortir du village, et l'on allait, à la tombée de la nuit, près de la fontaine, accompagné d'un parrain et d'une marraine. En dépit des révolutionnaires, on versait sur la tête de l'enfant l'eau baptismale, on récitait les prières d'usage comme si on eût été à l'église, et on rentrait au logis en se faufilant derrière les haies des jardins. Si, dans ces occasions, un hasard faisait rencontrer l'abbé Blanchard, la famille était dans la joie.

Tant que ce vaillant apôtre n'était sorti que la nuit, il avait pu éviter d'être reconnu et dénoncé. Après la fête de la Nature, comme les besoins devinrent plus grands, il oublia toute prudence, et voulant se tenir toujours à la portée de ceux qui réclamaient son ministère, il se mit à parcourir les villages, se cachant, s'il le croyait

nécessaire, dans les bois, mais accourant même en plein jour au moindre appel près des malades ou de toute personne demandant la confession ou la communion.

Il est vrai que jamais il ne séjournait plus d'un jour dans le même lieu. Malgré cette précaution, il fut dénoncé à la municipalité de Langres, qui mit la gendarmerie à sa recherche... Une première fois, celle-ci se trompa et arrêta son frère, cultivateur dans une ferme dite : *les Manivets*. On dut le relâcher, sur la constatation de son identité. Mais les Jacobins de la ville avaient juré la mort du prêtre ; chaque village eut des sentinelles.

Un vieillard, nommé Lemoine, habitant la commune de Lecey, pressentant que sa fin était proche, pria ses parents d'avertir l'abbé Blanchard ; mais au moment où son fils se préparait à aller à la recherche du confesseur, si vivement attendu, la maison fut entourée par les sans-culottes. Sortir devenait impossible ; on assura au mourant, qui demandait le prêtre à mains jointes, qu'on le lui amènerait bientôt ; l'homme s'éteignit, du moins, avec cette espérance. Mais l'abbé Blanchard, en apprenant que la crainte de le livrer avait empêché de le prévenir, eut grand peine à se consoler.

Peu de jours plus tard, il devait échapper une fois encore aux patriotes. Dans ce même village, il confessait un paysan, nommé Bontemps, lorsqu'on le prévint qu'une bande de gens, armés de piques, entourait la maison. Heureusement, une lucarne, bouchée par des paquets de paille, n'avait pas été aperçue des hommes à bonnets rouges. Par cette étroite ouverture, le prêtre parvint à gagner la campagne. Pendant deux semaines, il continua encore cette vie d'anachorète, mais il était de nouveau obligé de rester caché le jour dans l'épaisseur des bois et ne courant que la nuit partout où son ministère l'appelait. Les républicains étaient décidés à le prendre mort ou vif.

Une ferme se trouvait à peu de distance de la ville ; c'était une ancienne tuilerie qui avait laissé ce nom aux bâtiments transformés en granges et écuries. Le propriétaire fut dénoncé comme récelant chez lui les jeunes gens réfractaires à la conscription. On le surveillait de près ; l'abbé Blanchard le savait ; pourtant, il n'hésita pas à se rendre à l'appel de cet homme qui le priait de venir confesser sa fille, tombée dangereusement malade. C'est dans cette maison que l'apôtre fut livré aux sans-culottes, par un de ses parents, son cousin germain, fougueux démocrate, qui, le sachant à la Tuilerie, courut prévenir l'accusateur public.

Cinquante hommes, armés de piques, de sabres, de fusils, coiffés de chapeaux ou de bonnets à cocarde, se précipitèrent dans la maison. On se jeta sur l'abbé, on lui lia les mains derrière le dos ; on l'apostropha en termes ignobles et, par raffinement de cruauté, on lui enleva ses souliers, afin que, marchant nu-pieds, il souffrît davantage d'un trajet qui allait se faire à travers champs et sur un terrain rocailleux. En route, on se donna la cruelle jouissance de le pousser dans les haies d'épines et de les lui faire traverser. Si la douleur que lui faisaient ressentir ses pieds ensanglantés et meurtris lui arrachait une plainte, les rires de ces bêtes féroces servaient d'accompagnement à ses tortures.

On arriva enfin à la ville. On le promena dans les rues ; les mégères lui montraient le poing ; les gamins venaient danser devant lui, avec les gestes les plus grossiers. On hurlait : « Voilà l'ennemi de la Patrie ! »

Lui, ne voyait pas, n'entendait pas, car déjà sa pensée, détachée de la terre, cherchait le ciel qui allait s'ouvrir pour lui.

La prison où on l'enferma lui parut un lieu de repos ; sa fatigue était si grande, que malgré les douleurs qu'il ressentait, il s'endormit. Ce fut la visite de ses frères et de ses sœurs qui l'éveilla. Ses parents étaient autour de lui, désolés ; en voyant ses jambes remplies d'épines, ils voulurent les arracher des chairs.

« A quoi bon ! dit-il, ce sont là de bien petites douleurs ! »

Le procès fut court ; on était au 3 juin 1793. Dans la prison, se trouvait un jeune homme accusé de s'être soustrait, par la fuite, à la loi de recrutement. En outre, on le désignait comme l'âme d'un complot organisé dans les villages pour résister à la gendarmerie. Il se nommait Rossignol. Le tribunal décida de joindre les deux causes et d'impliquer le prêtre dans la rébellion contre le recrutement. Ils comparurent ensemble.

Trois chefs d'accusation frappaient le *calotin*. 1° Il avait été vu dans les bois, accompagné de jeunes gens qu'il poussait certainement à la désertion, car il lisait dans un livre, leur parlait ensuite, et faisait avec la main les signes cabalistiques de la superstition. 2° Il avait célébré la messe dans la maison d'une veuve Bourlier, au village de Corgirnou, et de nombreuses femmes avaient communié de sa main. 3° Il avait été vu, la nuit, circulant dans les villages. — Un témoin vint déclarer s'être rencontré avec lui dans une ferme.

— Que faisait-il ? demanda le président.

— Il mangeait, répondit le témoin.

— Et que mangeait-il?

— Du pain et du fromage.

Les juges déclarèrent aussitôt la cause entendue, et prononcèrent la sentence de mort.

L'affaire d'Hubert Rossignol vint ensuite et ne dura que quelques minutes; le jugement, retrouvé au greffe de Chaumont, et liant les deux causes, porte :

« Attendu que les faits de désobéissance, d'émeute et d'attroupement au village de Corgirnou sont constants;

« Qu'Hubert Rossignol et Nicolas Blanchard sont convaincus d'être les chefs et instituteurs de ces révoltes et attroupements;

« En conséquence, le tribunal ordonne : 1° Que, conformément à la loi du 10 mai dernier et du 19 mars précédent, lesdits Hubert Rossignol et Nicolas Blanchard devront, dans les vingt-quatre heures, être livrés à l'exécuteur des jugements du tribunal et mis à mort. 2° Que leurs biens seront confisqués au profit de la République... »

Mais il ne suffisait pas à la haine des Jacobins, ennemis de Dieu, que le prêtre fût mis à mort; il fallait que sa condamnation frappât de terreur les paysans qui restaient de cœur attachés à la religion.

Dans la soirée du jour où la sentence fut prononcée, on imprima à la hâte 600 exemplaires du texte du jugement; des agens coururent dans les villages et les placardèrent partout. On voulait effrayer et on réussit; les rues devinrent subitement désertes; on ferma la porte des maisons, de celles surtout qui, ayant reçu le prêtre, se sentaient menacées. La liste des suspects, affichée depuis quelques jours à Langres, allait s'augmenter des noms des cultivateurs les plus estimés.

Lorsque, le lendemain, le dernier jour de l'abbé Blanchard se leva, une paysanne aux cheveux blancs, à genoux devant la porte de la prison, sanglottait; c'était sa mère. Dans la crainte que le prisonnier ne s'évadât comme il l'avait fait à Tonnerre, une vingtaine de sans-culottes armés, déguenillés, ivres, gardaient cette porte et riaient des larmes de cette pauvre femme qui demandait la grâce suprême d'embrasser son fils. Las de ses supplications, ils la saisirent et la traînèrent jusqu'à la rue voisine où des femmes, la voyant courbée dans la poussière, la prirent dans leurs bras et l'emmenèrent chez une ouvrière d'un quartier éloigné. Elles espéraient que là, cette mère, brisée de douleur, n'entendrait pas la foule applaudissant au supplice de son fils.

Dès le matin, en effet, les curieux avaient encombré la place de l'Hôtel-de-Ville, où se dressait la guillotine. Au nom de la liberté et d'une révolution faite pour le bonheur du peuple, deux têtes de fils de paysans allaient tomber.

Le guichetier vint prévenir les prisonniers qu'ils avaient deux heures pour se préparer à mourir. L'abbé Blanchard demanda à écrire à sa famille ; ce qui lui fut accordé ; sa lettre a été conservée et publiée en 1865, par M. l'abbé Caillet, curé au village de Rosoy ; nous la donnons comme un exemple de la paisible fermeté et de la candeur d'une âme chrétienne.

« Mon cher père, ma chère mère, mes frères et mes sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, et tous mes parents et amis, ainsi que tous ceux qui prennent part à ma situation actuelle, je vous demande très humblement pardon du chagrin que je vous cause aujourd'hui. Mais c'est la Providence qui a tout conduit, c'est à nous à faire notre devoir et à ne rien faire jamais contre notre conscience ; ensuite elle dispose comme elle veut de nos jours qu'elle tient entre ses mains. La mort qu'elle exige que je subisse aujourd'hui, à la fleur de mon âge, doit lui être un sacrifice plus agréable que si je mourais dans un âge plus avancé. Ma vie sera moins chargée de péchés... Ce genre de mort ne doit point vous faire de déshonneur. Vous seriez obligés tous de combattre jusqu'à la mort, si le Tout-Puissant l'exigeait de vous ; je ne suis pas meilleur que mes pères les anciens martyrs, ni vous non plus. Vous serez toujours récompensés, soit dans ce monde soit dans l'autre, de la peine que vous souffrez à mon occasion. Je prie mes frères et mes sœurs de rester unis toute leur vie. Qu'ils ne suivent jamais la Constitution dans tout ce qui est contraire à la Religion catholique apostolique et romaine. Qu'ils ne communiquent jamais avec les *intrus* dans la prière, parce que tout ce qu'ils enseignent est mauvais ; qu'ils instruisent leurs enfants dans la croyance romaine, hors de laquelle il n'y a pas de salut. Ne vous laissez point épouvanter par cette puissance qui fait aujourd'hui tout trembler ; elle n'est que de chair ; mais ayez bien attention de ne point troubler l'ordre public.

« Du reste, je ne vous laisse point de biens ; peut-être que si vous en aviez, vous vous perdriez. Si mon portefeuille est retrouvé, il contient quarante-six francs que je destinais à ceux qui en avaient le plus besoin. Si personne ne les a pris, on pourra les faire passer aux gens de Corgirnou.

« Nous nous recommandons à vos prières, mon co-patient Hubert Rossignol et moi. Je vous prie d'assurer tous ceux qui me veulent du mal ou qui m'en ont fait que je leur pardonne de bon cœur et que je prierai pour eux dans le Paradis, où j'espère aller bientôt. »

Il terminait sa lettre, lorsqu'un des *intrus,* dont il recommandait à ses parents de repousser la communion de prières, se présenta pour l'assister à l'heure du supplice. C'était un ancien capucin, nommé Basile, qui, en souvenir des fonctions exercées par lui au couvent, était connu sous le nom de *Père Gardien.*

L'abbé Blanchard le remercia de sa visite ; mais refusa son ministère. A ce moment, la cloche de la cathédrale s'ébranlait, annonçant l'exécution ; il était une heure après midi. L'ex-capucin prévint les condamnés qu'il les accompagnerait jusqu'à l'échafaud.

Le prêtre et le jeune homme se rendirent à pied de la prison à la place de l'Hôtel-de-Ville. L'abbé Blanchard marchait d'un pas ferme ; mais voyant pâlir son compagnon, il l'encouragait, car celui-ci, songeant à sa jeunesse, regrettait la vie. Alors, craignant que la vue de son propre supplice n'augmentât les souffrances morales d'Hubert Rossignol, le courageux prêtre demanda à mourir le dernier. On lui accorda cette triste faveur, et, debout au pied de la terrible machine, il vit tomber la tête de son compagnon.

Prêt à gravir les marches, il se tourna vers l'*intrus :*

— Père Gardien, dit-il, je vous ai sollicité de rentrer dans le devoir ; puisque mes raisons n'ont pas pu vous convaincre, je vous assigne dans quarante jours au tribunal de Dieu ; c'est là que nous discuterons ensemble.

Arrivé sur l'esplanade, il voulut parler au peuple ; les vociférations de la populace et les roulements des tambours couvrirent sa voix. Recommandant son âme à Dieu, il s'abandonna au bourreau.

A peine lui eut-on tranché la tête, que cent personnes s'élancèrent sur le corps pour avoir une relique du martyr. Le bourreau n'essaya pas de le défendre contre ce témoignage d'admiration. On coupait ses vêtements, on se distribuait ses cheveux, on trempait des mouchoirs dans son sang. Les Jacobins, surpris d'abord par cet élan enthousiaste, repoussèrent enfin la foule à coups de crosse de fusil.

C'était le 12 juin. Le soir, ses parents l'ensevelirent et l'enterrèrent dans l'ancienne chapelle des Trépassés. Ce terrain fait partie aujourd'hui du jardin dépendant d'un couvent occupé par les religieuses de l'ordre de Saint-Dominique.

Le supplicié avait appelé le capucin défroqué à paraître devant

Dieu, et ce que nous allons raconter n'est point une légende ; nous tenons le fait de M. l'abbé Caillet, qui l'a d'ailleurs imprimé dans une brochure publiée en 1865.

La mère de M. Caillet était, au moment où la guillotine frappait l'abbé Blanchard, domestique à Langres, chez une dame Devilliers, et dans la même maison habitait le Père gardien. Ce fut chez cette dame qu'il se rendit après l'exécution. Il paraissait sombre, tourmenté, et avoua qu'il se sentait involontairement impressionné par certaines paroles prononcées par l'homme qu'il venait d'accompagner au supplice.

— Croiriez-vous, dit-il, qu'il m'a ajourné à comparaître devant Dieu dans quarante jours !

Il essaya de plaisanter, mais son rire était forcé.

Le soir du trente-neuvième jour, il vint chez Mme Devilliers. On causa comme d'habitude. Vers minuit, il se leva en disant :

— Je ne me sens pas un mal sérieux, mais j'ai du malaise.

Le lendemain, on trouva le capucin mort dans sa chambre. Son corps était sous une table où il avait glissé, sans doute, de son fauteuil quand la mort l'avait frappé. Il y avait précisément quarante jours que l'abbé Blanchard était monté à l'échafaud.

On était en pleine Terreur, au plus beau moment de l'incrédulité ; mais si les méchants terrorisaient les bons, la nouvelle de cette mort effraya les méchants.

ALFRED DE BESANCENET.

KARAMZINE

VOYAGE EN FRANCE (1789-1790)*

Cette histoire comique se termina forcément par une autre anecdote comique. Monsieur D*, peu après l'infortune de Miolan, était au parterre de l'Opéra à voir un ballet. Tout à coup arrive un homme de haute taille, un abbé, qui se place devant lui et l'empêche d'apercevoir la scène. « Mettez-vous un peu de côté, » lui dit-il ; « il ne manque pas de place ici. » Le géant n'écoute pas, ne se remue pas ; il regarde et ne permet pas aux autres de regarder. Un jeune avocat, qui se tenait auprès de Monsieur D*, lui dit : « Voulez-vous que je fasse partir le grand abbé ? — Oh ! oui ! pour l'amour de Dieu ! Si vous le pouvez. — Je le puis, » — et aussitôt il commença à chuchoter à l'oreille de tous ceux qui étaient autour de lui : « Voilà l'abbé Miolan, qui a attrapé le public ! » Instantanément dix voix répétèrent : « Voilà l'abbé Miolan ! » En une minute le parterre tout entier se mit à crier : « Voilà l'abbé Miolan ! » Et tout le monde montrait du doigt l'homme de haute taille, qui, ébahi, vexé, désespéré, criait à droite et à gauche : « Messieurs ! Messieurs ! Je ne suis pas l'abbé Miolan ! » Mais bientôt dans toutes les loges aussi retentit la rumeur : « Voilà l'abbé Miolan ! » Si bien que l'homme de haute taille, qui ne s'appelait pas le moins du monde Miolan, fut obligé de s'enfuir du théâtre comme un criminel. Monsieur D*, en mourant de rire, exprima sa reconnaissance au jeune avocat, pendant que le parterre et les loges, couvrant l'orchestre, criaient : « Voilà l'abbé Miolan ! »

Le comte de Provence habite une aile de ce palais.

Le *Palais-Royal* s'appelle le cœur, l'âme, le cerveau, le résumé de Paris. Richelieu le construisit et en fit don à Louis XIII, après

* Voir la livraison de mai 1884.

avoir écrit sur la porte principale : *Palais Cardinal*. Cette inscription ne plut pas à beaucoup de gens. Les uns l'appelèrent orgueilleuse, les autres, absurde, et prouvèrent qu'en français on ne peut pas dire : *Palais Cardinal*. Certains autres prirent la défense de Richelieu ; ils écrivirent, discutèrent devant le public et le célèbre « petit maître » de la langue française (bien entendu, de ce temps-là), Balzac, joua un des premiers rôles dans ce grave débat : preuve que depuis bien longtemps les esprits, à Paris, prennent au sérieux des bulles de savon. La reine Anne mit un terme à la dispute en ordonnant d'effacer *Cardinal* et d'écrire *Royal*. Louis XIV fut élevé au Palais-Royal, qu'il finit par donner au duc d'Orléans.

Je ne vous décrirai pas l'extérieur de ce palais carré, qui, sans aucun doute, est l'édifice le plus vaste de Paris, et dans lequel sont réunis tous les ordres d'architecture ; je dirai seulement ce qui se rapporte à son caractère particulier. La famille du duc d'Orléans occupe la plus petite partie du principal étage ; tout le reste est consacré aux plaisirs du public ou au profit du propriétaire. On y trouve des spectacles, des clubs, des salles de concert, des magasins, des cafés, des restaurants, des boutiques. Les étrangers riches s'y louent des chambres. C'est là que demeurent les Nymphes éblouissantes de première classe ; c'est là aussi que nichent les plus abjectes. Tout ce qu'il est possible de trouver à Paris (et qu'est-il impossible de trouver à Paris ?) est au Palais-Royal. Vous faut-il un habit à la mode ? Allez-y, et vous n'avez plus qu'à le mettre. Voulez-vous que votre appartement, en quelques minutes, soit somptueusement orné ? Allez-y, tout est prêt. Désirez-vous avoir des tableaux, des estampes des meilleurs maîtres, tout encadrés, sous verre ? Allez-y, et choisissez. Les objets les plus précieux, l'argent, l'or, on peut tout y trouver, pour de l'argent et de l'or. Parlez, et tout d'un coup apparaîtra dans votre cabinet une large bibliothèque dans toutes les langues, dans de belles armoires. En un mot, allez au Palais-Royal en sauvage d'Amérique, et, dans l'espace d'une demi-heure, vous serez habillé de la façon la plus parfaite, vous pourrez avoir une maison richement meublée, un équipage, quantité de domestiques, vingt plats sur votre table, et, si cela vous est agréable, une Laïs florissante, qui, à chaque instant mourra d'amour pour vous. On y a réuni tous les remèdes contre l'ennui et les plus douces consolations pour le bien-être de l'âme et du corps, tous les moyens de soutirer l'argent et de tour-

menter ceux qui n'en ont pas, toutes les ressources pour jouir du temps et pour le gâcher. On peut passer toute sa vie, même une vie fort longue, au Palais-Royal comme dans un rêve féerique et dire en mourant : « J'ai tout vu, j'ai tout connu ! »

Au milieu du palais est le jardin qu'on a arrangé il n'y a pas longtemps encore [1]. Quoique le plan en soit fort beau, les habitants de Paris ne peuvent oublier les arbres touffus qui y répandaient auparavant leur ombre, et qui ont été abattus par l'impitoyable duc pour ses nouvelles allées régulières. — « A présent, » disent les mécontents, « les arbres semblent courir les uns après les autres, et pas un seul n'abrite un moineau, tandis qu'auparavant... c'était une tout autre affaire. Au mois de juillet, dans les journées les plus chaudes, nous jouissions ici de la fraîcheur comme dans le bois le plus épais, le plus sauvage. Le célèbre *arbre de Cracovie* [2] s'élevait comme un roi parmi les autres. Sous son ombre impénétrable se rassemblaient nos vieux politiciens, et, assis en cercle, devant une coupe de limonade, sur un canapé de gazon, ils se communiquaient mutuellement les secrets des gazettes, des informations importantes, des conjectures pleines de finesse. Les jeunes gens venaient les écouter, afin d'écrire ensuite à leurs parents de province : « Tel ou tel roi va déclarer la guerre à tel ou tel souverain. La nouvelle est indubitable ! Nous l'avons entendu dire sous les branches de l'arbre de Cracovie ! » — L'homme qui ne l'a pas épargné épargnera-t-il les choses saintes, si saintes qu'elles soient ? Le duc d'Orléans écrit son nom dans l'histoire à la façon d'Erostrate ; son génie est le méchant génie de la destruction.

Toutefois le nouveau jardin a sa beauté. Les pavillons verts autour du bassin et les tilleuls en forme de temple sont agréables aux yeux. Le plus joli, c'est le Cirque [3], construction étonnante, unique dans son genre ; c'est un long parallélogramme, qui occupe le milieu du jardin, orné de colonnes ioniques et de verdure, dans laquelle apparaissent des reproductions en marbre blanc des grands Musées de France. Du dehors, cela vous paraît n'être qu'une tonnelle assez basse avec des portiques ; vous entrez, et vous voyez

1. Vers 1783. Les arcades datent de 1781.

2. Arbre très célèbre à cette époque, et ainsi surnommé à cause des nombreuses et ridicules *craques* qui s'y débitaient. C'est sous son ombre qu'il faut chercher, comme on va le voir, le berceau de nos Assemblées parlementaires.

3. Construit en 1787.

en bas, sous vos pieds, de magnifiques salles, des galeries, un manège ; vous pouvez y descendre par un charmant escalier, et vous y deviendrez l'hôte du roi des Gnomes, dans son empire souterrain, mais non pas toutefois dans les ténèbres ; le jour se répand sur vous d'en haut, à travers de grandes fenêtres, et partout, dans des glaces étincelantes, se reflètent les objets que vous apercevez. Dans les salles ont lieu chaque soir des concerts ou des bals ; l'éclairage donne à l'intérieur du Cirque encore plus de beauté. Là, quel que soit le nombre des joyaux qui brillent sur la tête d'une dame, on peut s'approcher d'elle hardiment, causer, badiner avec elle. Pas une ne se fâchera, quoique toutes jouent très bien le rôle de dames de qualité. C'est là aussi que les plus célèbres maîtres d'escrime de Paris déploient leur talent, que j'ai admiré plusieurs fois. On a fait des appartements du duc d'Orléans jusqu'au manège un passage, ou, pour mieux dire, une grand'route souterraine, par laquelle il peut y venir soit à cheval, soit en calèche. Une belle terrasse, toute semée de fleurs et plantée d'arbres aromatiques, forme la toiture de l'édifice, et vous rappelle les antiques jardins de Babylone. Une fois monté là, vous vous promenez au milieu des parterres, au-dessus du sol, dans les airs, dans l'empire des Sylphes, et en une minute vous pouvez redescendre dans les entrailles profondes de la terre, dans l'empire des Gnomes, où vous aurez le plaisir de vous dire : « Des milliers de gens s'agitent bruyamment en cet instant au-dessus de ma tête. »

Toute la partie basse du Palais-Royal consiste en galeries avec 180 portiques, qui, éclairés par des réverbères, présentent chaque nuit une illumination éblouissante.

Les appartements occupés par la famille du duc d'Orléans sont ornés richement et avec goût. Il y a là une célèbre galerie de tableaux qui le cède à peine à celles de Dresde ou de Düsseldorf, un cabinet d'histoire naturelle, une collection d'antiques, de pierres gravées et de modèles de toute espèce de productions artistiques, en même temps que des imitations d'outils employés dans l'industrie.

Il est temps de terminer ma longue lettre historique et de vous souhaiter, mes amis, une bonne nuit.

Paris, mai 1790.

Aujourd'hui le jeune Scythe K* [1], à l'Académie des inscriptions

1. Karamzine.

et belles-lettres, a eu l'honneur de faire la connaissance de Barthélemy Platon !

On m'avait promis de me présenter à lui ; mais, aussitôt que je l'eus aperçu, suivant le premier mouvement de mon enthousiasme, je m'approchai et lui dis : « Je suis Russe ; j'ai lu *Anacharsis ;* je sais me passionner pour l'œuvre des grands, des immortels talents. Acceptez donc l'hommage, si mal exprimé qu'il soit par mes paroles, de mon profond respect ! » — Il se leva de son fauteuil, prit ma main, me témoigna par avance sa gratitude au moyen d'un regard affable, et enfin répondit : Je suis heureux de faire votre connaissance ; j'aime le nord, et le héros que j'ai choisi n'est pas un étranger pour vous. » — « Je voudrais bien avoir quelque ressemblance avec lui. Je suis dans l'Académie : Platon est devant moi, mais mon nom n'est pas aussi connu que celui d'Anacharsis [1]. » — « Vous êtes jeune, vous voyagez, sans aucun doute pour orner votre raison de connaissances ; c'est assez de ressemblance. » — « Il y en aurait encore davantage, si vous me permettiez quelquefois de vous voir et de vous entendre avec un esprit curieux, avec un désir ardent de former mon goût d'après les leçons d'un grand écrivain. Je n'irai pas en Grèce ; elle est dans votre cabinet. » — « Il est fâcheux que vous soyez venu nous voir dans un temps où nous équipons Apollon et les Muses d'un uniforme civique. Toutefois donnez-moi l'occasion de vous voir. Aujourd'hui vous entendrez mon travail sur les médailles et les monnaies de Samarie [2] ; il vous paraîtra ennuyeux, *comme de raison.* Excusez-moi. Mes collègues vous entretiendront de sujets plus agréables. »

Sur ces entrefaites, la séance de l'Académie s'ouvrit. Barthélemy était assis à sa place. Il est le plus âgé de l'Académie, *le doyen.* Dans l'assemblée il y avait environ cinquante membres, et autant de spectateurs, pas plus. En effet, la dissertation de l'abbé Barthélemy, dans laquelle il était question des médailles de Jonathan, d'Antigone, de Siméon, ne put m'intéresser. En revanche, si j'écoutais peu, je regardai beaucoup Barthélemy. C'est un parfait Voltaire, tel qu'on le représente sur ses portraits ! Il est grand, maigre, avec un regard pénétrant, avec le sourire fin des Athé-

1. On comprendra mieux cette innocente flatterie en se reportant au *Voyage du jeune Anacharsis,* l. II, ch. 7. Cet ouvrage avait paru à la fin de 1788.

2. Ce travail faisait sans doute partie du grand ouvrage inachevé de Barthélemy : *Essai d'une paléographie numismatique.* V. les *Mémoires* de l'Académie des Inscriptions, t. 47, p. 140, note 6.

niens. Il a passé depuis fort longtemps, 70 ans, mais sa voix est agréable, il se tient bien droit, tous ses mouvements sont rapides et vifs. Par conséquent les travaux scientifiques ne font pas vieillir les gens. Ce n'est pas une existence sédentaire, mais la vie orageuse des passions qui sillonne de rides notre visage. Barthélemy depuis sa naissance n'a connu qu'une passion : l'amour de la gloire, et, par la force de sa philosophie, il l'a calmée. De même que l'immortel Montesquieu, il a été encore « amoureux de l'amitié, » il a eu le bonheur de prouver l'attachement de sa grande âme au ministre Choiseul, après sa chute, et il a partagé avec lui l'ennui de la solitude. C'est à lui et à son épouse que, sous le nom d'Arsame et de Phédime, il a dédié *Anacharsis* en termes aimables et touchants [1].

Je fis là aussi la connaissance de Lévêque, l'auteur d'une *Histoire de Russie*, qui, bien qu'elle ait beaucoup de défauts, est cependant meilleure que toutes les autres. Cela est fâcheux, mais il faut bien dire franchement que nous n'avons pas jusqu'à présent une bonne histoire de la Russie, c'est-à-dire une histoire écrite avec un esprit philosophique, avec de la critique, avec une noble éloquence. Tacite, Hume, Robertson, Gibbon, voilà des modèles ! On dit que notre histoire par elle-même est moins intéressante que les autres. Je ne le crois pas. Il ne faut que de l'esprit, du goût, du talent. On peut choisir, vivifier, embellir, et le lecteur s'émerveillera de voir sortir de Nestor [2], de Nikon et autres, quelque chose d'attrayant, de fort, d'aussi digne d'attention pour les étrangers que pour les Russes. La généalogie des princes, leurs querelles, la guerre civile, les incursions des Polonais sollicitent peu la curiosité, je le reconnais ; mais pourquoi en remplir des tomes entiers? Ce qui est sans importance, il faut le raccourcir, comme Hume l'a fait dans son *Histoire d'Angleterre;* mais tous les traits qui marquent le naturel du peuple russe, le caractère de nos anciens héros, des hommes supérieurs, surtout ce qu'on appelle des anecdotes, il faut les recueillir, les décrire vivement, d'une manière frappante. Nous avons eu notre Charlemagne : Vladimir; — notre Louis XI : Ivan le Terrible; — notre Cromwel : Godounove, et

1. On trouvera cette sorte de dédicace dans l'édition de 1821 des *Œuvres complètes* de Barthélemy, t. I, p. 228. Nous ne la traduisons pas.

2. Le plus ancien des annalistes de la Russie. Il a vécu à Kiève, vers la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe.

de plus un souverain qui n'a jamais eu son pareil : Pierre le Grand [1].....

Cependant, mes amis, vous vous trouvez toujours assis avec moi à l'Académie des Inscriptions. On a lu une dissertation sur la peinture en Grèce, ainsi que l'éloge funèbre d'un des membres morts, et j'ai remarqué ce que j'avais déjà plusieurs fois remarqué dans les théâtres; pas une belle pensée, pas une expression heureuse n'a échappé au goût fin du public présent. *Bravo!* et des applaudissements. Ce qui plaît ici par-dessus tout, ce sont les pensées morales ou *sentences,* quelquefois les plus ordinaires. Par exemple, dans l'éloge funèbre du défunt, l'auteur a dit: « Voilà une preuve que les âmes délicates préfèrent la calme satisfaction de la conscience aux bruyants succès de l'ambition! » Et tous les auditeurs de battre des mains [2]. — La séance se termina par l'indication d'un sujet proposé aux antiquaires.

Il me fallut faire connaissance avec M. Lévêque et lui adresser mon compliment sur la bonne opinion qu'il s'est faite des Russes, auxquels il a l'extrême bonté de ne pas refuser de l'esprit naturel et des aptitudes pour les sciences. Barthélemy me gratifia encore de deux ou trois phrases polies, et nous nous séparâmes comme de vieilles connaissances.

J'ai vu l'auteur des beaux contes, qui, dans un genre de composition en apparence le plus léger, le plus vulgaire de tous, a su être unique, incomparable : Marmontel. Ce n'est pas assez de le voir, il faut le connaître de plus près, il faut causer avec lui des temps heureux de la littérature française, qui sont passés et ne reviendront pas ! Le siècle des Voltaire, des Jean-Jacques, de l'*Encyclopédie,* de l'*Esprit des lois,* ne le cède pas au siècle de Racine, de Boileau, de La Fontaine, et dans la maison de Mme Necker, du baron d'Holbach, on a badiné avec un esprit aussi piquant que chez Ninon de Lenclos. La physionomie de Marmontel est très séduisante; sa tenue montre qu'il a vécu dans la meilleure société de Paris. Figurez-

1. Encore bien qu'il soit assez piquant de voir le futur historien de la Russie se tracer à lui-même son programme à 24 ans, nous passons la suite de ces considérations qui sont assez longues et sortent par trop de notre cadre.

2. M. de Porochine nous apprend que le héros ou la victime de l'éloge était le premier président d'Ormesson. Cet éloge contenait une fort belle phrase à l'adresse de Louis XVI que M. de Porochine substitue à la *sentence* traduite par Karamzine. Nous n'osons pas aller aussi loin que lui dans cette voie.

vous qu'un romancier allemand, dont je ne me rappelle pas le nom[1], dans son journal de voyage, le dépeint presque comme un paysan, c'est-à-dire comme un homme extrêmement grossier. A quel point les menteurs peuvent être effrontés! Marmontel a plus de 70 ans. Il a épousé une jeune femme très belle, et vit heureux avec elle, dans la solitude d'un village. Ce n'est que rarement qu'il se montre à Paris.

La Harpe, qui demeure rue Guénégaud, est mon voisin. Son talent, son style, son goût, sa critique ont eu depuis longtemps pour récompense l'estime générale. Il est, après Voltaire, le premier tragique. Dans ses œuvres il y a peu de flamme, de sensibilité et d'imagination; mais tous ses vers sont excellents et beaucoup ont de la vigueur. Maintenant il s'occupe de la partie littéraire du *Mercure de France,* avec Chamfort, qui est aussi membre de l'Académie. Mercier et Florian sont à Paris; mais jusqu'ici je n'ai pas réussi à les voir.

Paris, mai 1790.

L'ancienne actrice Dervieux, actrice médiocre, mais beauté célèbre, qui a employé une vingtaine d'années à son art lucratif et économisé des millions, a eu l'idée de se construire une maison qui attirerait sur elle l'attention de Paris. Ce qu'elle voulait s'est accompli. Cette maison est considérée par tout le monde comme une merveille. Il faut avoir un billet pour la visiter. M. P*, mon compatriote, m'a procuré ce plaisir. Quelles chambres! Quelle décoration! Des peintures, des bronzes, du marbre, de l'or; tout brille, attire les yeux. La maison n'est pas grande, mais l'Intelligence en a tracé le plan, l'Art en a été l'architecte, le Goût l'a ornée, et l'Opulence a fourni l'argent. Il n'y a là rien qui ne soit très beau, et partout à cette beauté pour les yeux s'allie la commodité, l'agrément dans l'usage.

Après avoir traversé cinq pièces, nous entrâmes dans le sanctuaire, dans la chambre à coucher, où la peinture a représenté sur les murs Hercule agenouillé devant Omphale; cinq ou six petits Amours à cheval sur sa massue; Armide, qui, en se regardant dans un miroir, s'émerveille beaucoup plus de sa beauté que de l'adoration de Renaud assis auprès d'elle; Vénus, qui, détachant sa cein-

1. Nous avons soupçonné Thümmel, mais sans retrouver le passage en question.

ture, la donne... on ne voit pas à qui, mais c'est certainement à la maîtresse du logis. Les yeux cherchent en vain, mais l'on devine. La couche voluptueuse, parsemée de roses éternelles, je veux dire artificielles, et sans épines, s'élève au-dessus de quelques marches. Là, sans doute, tout Adonis doit fléchir le genou. Derrière la chambre à coucher, dans une petite salle, on a construit un bassin de marbre pour se baigner. En haut est une tribune pour des musiciens, afin que la belle, captivée par leur jeu harmonieux, puisse barboter en mesure. De cette chambre une porte ouvre sur le jardin des Hespérides, où tous les sentiers sont bordés de fleurs, où tous les arbres embaument en donnant de l'ombrage. Les petites pelouses et les petits bosquets sont des plus pittoresques. On dirait que chaque petite herbe, que chaque petite feuille a été choisie parmi un millier d'autres. De petits chemins qui serpentent vous conduisent à un rocher couvert de mousse, à une grotte sauvage, où vous lisez cette inscription : « L'Art conduit à la Nature et lui donne amicalement la main, » et, à un autre endroit : « Ici je m'abandonne à la rêverie. » Un jeune Anglais qui était avec nous, après avoir jeté u regard sur la dernière inscription, dit : *Grimace, grimace, Mademoiselle Dervieux!* — La propriétaire habite le second étage, que nous avons visité aussi, et où les pièces, bien que décorées avec goût, n'ont cependant pas les enchantements du premier. J'étais curieux de voir la Nymphe ; mais il lui plut de jouer le rôle d'invisible. Un corset étalé sur le divan témoignait de la finesse de sa taille. A côté se trouvaient un bonnet avec des rubans roses et un peigne d'écaille. Un rideau de taffetas vert nous séparait de la célèbre et séduisante beauté, mais nous n'osâmes pas l'ouvrir.

La nouvelle Ninon a eu l'idée de vendre son temple magique. Un riche Américain, du nombre de ses adorateurs, l'achète à moitié prix, pour six cent mille livres, avec l'intention, à ce qu'on raconte, d'en faire cadeau à son ancienne propriétaire à la fin d'un souper qu'il veut donner dans la maison nouvellement achetée. Un regard de surprise reconnaissante doit être la récompense de l'Américain.

Les Académies.

Travailler en unissant des forces éparses, avec une intention commune, d'après le meilleur plan, est le but de toutes les Académies. C'est une invention féconde pour le bien des Sciences, des

Arts et de tout le monde ! L'agréable pensée de participer à des travaux dignes des plus grands éloges, l'émulation entre les membres, l'indivisibilité de la gloire collective et de la gloire personnelle, une assistance mutuelle et empressée, donnent des ailes à la raison humaine. Il faut rendre justice aux Académies de Paris ; elles ont toujours été plus laborieuses et plus utiles que les autres sociétés savantes.

Celle qu'on appelle spécialement « l'Académie française » a été fondée par le cardinal Richelieu, pour enrichir la langue française, et confirmée par le Parlement, ainsi que par le Roi. Sa devise est : « Pour l'immortalité ! » C'est dommage qu'elle doive son existence à un si cruel ministre ! C'est dommage que chaque nouveau membre, à sa réception, soit tenu de faire son éloge ! C'est dommage que la moitié de ses membres se compose d'hommes presque entièrement illettrés, admis uniquement parce qu'ils sont illustres ! De pareils Académiciens, sans s'élever eux-mêmes par leur titre de savant, ne servent qu'à déconsidérer l'Académie. « Que chacun reste à sa place et à ses affaires » est une sage maxime, mais qui se pratique plus rarement que toute autre. Il est vrai que *Messieurs les Quarante* observent dans leurs séances la plus stricte égalité. Auparavant, tous s'asseyaient sur des chaises ; un des membres illustres demanda pour lui un fauteuil. Que firent les autres ? Ils s'assirent aussi sur des fauteuils. *C'est toujours quelque chose.* Le principal fruit de cet arbre académique est le *Lexique de la langue française,* œuvre soignée, correcte, sévère, mais incomplète, à tel point que, dans la première édition, messieurs les membres avaient oublié jusqu'au mot *Académie !* Pour prendre un exemple, le Lexique anglais de Johnson et le Lexique allemand d'Adelung sont beaucoup plus rapprochés de la perfection. Voltaire, mieux que personne, en sentait les défauts, voulait le compléter, l'enrichir, mais la mort l'en a empêché[1].

L'Académie s'est aussi occupée de critique, mais rarement et peu. Pour faire plaisir à son fondateur Richelieu, elle a prouvé que le *Cid* de Corneille n'était pas digne de réputation ; mais les Parisiens qui aiment le théâtre, pour la vexer, n'en louèrent que davantage le *Cid.* A coup sûr, elle pourrait se rendre beaucoup plus utile

1. Le piquant Rivarol a promis depuis longtemps un nouveau Dictionnaire philosophique de sa langue ; mais une paresse excessive, d'après ce qu'on raconte, l'empêche de tenir sa promesse. (*Note de Karamzine.*)

en publiant, par exemple, une *Revue* de critique et de littérature. Que ne produiraient pas les efforts unis des meilleurs écrivains? Toutefois, son utilité n'est pas douteuse. Quantité d'œuvres excellentes ont été écrites pour la gloire d'être membre de l'Académie ou de mériter ses éloges. Chaque année, elle choisit deux sujets de poésie et d'éloquence, invite tous les auteurs à les traiter, proclame solennellement, le jour de la Saint-Louis, le vainqueur dont le travail a mérité la récompense, et lui remet une médaille d'or.

Vous me demanderez pourquoi La Fontaine, Jean-Baptiste Molière, Jean-Jacques Rousseau, Diderot, Dorat et bien d'autres écrivains de valeur n'ont pas été membres de l'Académie? La réponse est que, là où il y a des hommes, il y a de la partialité et de l'envie. Parfois aussi on est plus célèbre en n'étant pas qu'en étant de l'Académie. Les vrais talents ne restent pas sans récompense ; il y a le public, il y a la postérité. La grande affaire n'est pas de recevoir, mais de mériter. Ce ne sont pas les écrivains, ce sont les barbouilleurs de papier qui se fâchent de ce qu'on ne leur donne pas de patente. L'Académie française, craignant que quelque auteur ne blessât sa fierté en se mettant en tête de refuser la « patente » proposée, s'est fait une loi de choisir pour membres, uniquement ceux qui se sont inscrits eux-mêmes comme candidats. Son plus méchant ennemi fut Piron. On connaît sa plaisanterie : *Messieurs les Quarante ont de l'esprit comme quatre,* et son amusante épigraphe :

Ci-gît Piron qui ne fut rien,
Pas même Académicien.

Mais voici ce qui fait l'honneur de l'Académie : dans sa salle, parmi beaucoup d'images d'auteurs célèbres, se dresse le buste de Piron ! Vengeance magnanime !

L'Académie des Sciences qui a été fondée par Louis XIV, se compose de 76 membres. Elle s'occupe de physique, d'astronomie, de mathématiques, de chimie, en tâchant de découvrir du nouveau ou de porter le connu jusqu'à la perfection, conformément à la devise : *Invenit et perfecit.* Chaque année, elle publie un grand volume in-4° de ses travaux, utiles pour le savant, intéressants pour le curieux. Ils forment une histoire très détaillée des sciences depuis l'époque de Louis XIV. Les étrangers regardent comme un grand honneur d'être membres de cette Académie parisienne ; le nombre en est réglé officiellement : huit, pas davantage. Dans aucun pays il n'y a

des astronomes et des chimistes comme ceux qui sont actuellement à Paris. Le savant d'Allemagne retire son bonnet quand il parle de Lalande ou de Lavoisier. Le premier, oubliant toutes les choses terrestres, s'occupe, sans interruption depuis quarante ans, de celles du ciel, et a découvert une quantité de nouvelles étoiles. Il est le Thalès de notre temps, et la belle épitaphe de ce sage de la Grèce [1], pourrait être gravée sur son tombeau :

Quand la mort de Thalès aura fermé les yeux
Et qu'ils ne pourront plus distinguer les étoiles,
Ce sage aura fixé son séjour dans les cieux,
Pour les voir désormais de plus près et sans voiles.

Indépendamment de sa science, Lalande est charmant, vif, gai comme le jeune Français le plus aimable. Il élève aussi sa fille tout à fait « en vue du ciel; » il lui apprend les mathématiques, l'astronomie, et l'appelle, en plaisantant, Uranie ; il est en correspondance avec tous les astronomes célèbres de l'Europe, et parle avec un grand respect du berlinois Bode. Lavoisier est le Génie de la chimie, il l'a enrichie d'innombrables découvertes et (ce qui est le plus important) de découvertes utiles pour l'existence, pour tous les hommes. Il a été avant la Révolution fermier général, et possède certainement plus d'un million ; mais sa richesse ne refroidit pas son ardent amour pour les sciences, elle lui sert seulement de moyen pour multiplier leur action bienfaisante. Les expériences de chimie demandent parfois de grandes avances. Lavoisier n'épargne rien, et, en outre, il aime à partager avec les pauvres; d'une main, il les attire à lui comme des frères, et, de l'autre, il leur met une bourse dans la poche. On le compare à Helvétius, qui fut également fermier général, et qui aime aussi les sciences, ainsi que la bienfaisance ; mais la philosophie de celui-ci ne vaut pas la chimie de celui-là. Mon compagnon Becker ne peut parler, sans enthousiasme, de Lavoisier, qui lui prodigua les caresses les plus amicales, en apprenant qu'il était élève du chimiste berlinois Klaproth. Je suis toujours prêt à verser de tout mon cœur des larmes de joie, en voyant combien les sciences unissent les hommes, qu'ils soient du nord ou du sud ; combien, sans avoir fait plus amplement connaissance, ils s'estiment les uns les autres. Quoi qu'en puissent dire leurs ennemis,

1. V. Diogène de Laërce. *Vie de Thalès.* (*Note de Karamzine.*)

les sciences sont une chose sainte ! — La gloire de Lavoisier a passionné beaucoup de Parisiennes pour la chimie, à ce point qu'il y a deux ans de belles dames se plurent à expliquer les tendres impulsions de leur cœur par des réactions chimiques. — Bailly est aussi un des membres en vue de cette Académie, et s'est tout particulièrement illustré par une *Histoire* de l'astronomie ancienne et moderne. Il est fâcheux qu'il se soit lancé dans la Révolution et qu'il ait échangé peut-être le calme paisible de son cabinet pour l'échafaud [1].

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a été créée aussi par Louis XIV, et il y a plus de cent années qu'elle travaille avec ardeur à enrichir la littérature historique. Les mœurs, les usages, les monuments de l'antiquité constituent la matière de ses curieuses recherches. Elle a jusqu'ici publié plus de quarante tomes, qu'on peut appeler une mine d'or pour l'histoire. On ne sait pas ce qu'ont été les Égyptiens, les Persans, les Grecs, les Romains, si l'on n'a pas lu les *Mémoires* de l'Académie. On y voit, il me semble, toutes les manifestations, les moindres détails de la vie domestique à Athènes, à Rome, etc. L'Académie a pris pour devise la Muse de l'Histoire, qui, dans sa main droite, tient une couronne de laurier, et, de la gauche, indique dans le lointain une pyramide avec cette inscription : *Vetat mori.*

Je vous nommerai encore l'Académie de peinture, sculpture et architecture, qui est tout entière logée au Louvre et atteste l'amour que Louis XIV, ou son grand ministre Colbert, avait pour les sciences.

A. LEGRELLE.

(*La suite prochainement.*)

1. Lavoisier et Bailly furent mis à mort par Robespierre. (*Note de Karamzine.*)

LA

PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE

22 SEPTEMBRE 1792 *

HAUTE-GARONNE.

Là encore, persécution contre les prêtres fidèles à leurs devoirs.

« Aussitôt que le club de Toulouse eut appris la défaite de l'avant-garde que commandait M. de Gouvion, il fit la motion, qui fut portée au département, de renfermer tous les prêtres insermentés qui se trouvaient à Toulouse, au grand couvent des Cordeliers [1], » et le département, subordonné, ainsi que tous les autres pouvoirs, à ce club, rendit l'arrêté demandé.

Sous l'influence des démagogues, — ils avaient pour chefs un cordonnier et un acteur qui, au théâtre, jouait les valets, — le conseil d'administration de ce département prit, le 20 juillet, un autre arrêté portant qu'on ne paierait aux prêtres leurs pensions « qu'à la charge, par chacun d'eux, de prêter le serment civique entre les mains des présidents des administrations de district, et d'en justifier, faute de quoi il continuerait d'être sursis au paiement de leur pension [2]. »

Au mépris de la loi qui assignait la ville de Grenade comme lieu de réunion de l'assemblée électorale, les élus des assemblées primaires se réunirent dans l'église paroissiale de Rieux, le 5 septembre, après avoir assisté à une messe du Saint-Esprit.

Le premier député élu, comme tous les autres, par l'appel nominal, fut Jean-Baptiste MAILHE, homme de loi à Toulouse, procureur-général-syndic du département et membre de l'Assemblée législative. On lui donna 629 voix sur 688 votants.

Le 6 septembre, on nomma Jean-François-Bertrand DELMAS, ancien officier de milice, major général de la garde nationale toulousaine, législateur, par 628 voix sur 669 votants ; — Joseph-

* Voir la livraison d'août 1884.

1. *Journal général de France,* n° 192, du 10 juillet.

2. *Patriote français,* n° du 30 juillet, p. 118.

Etienne PROJEAN, homme de loi, propriétaire à Carbonne, dans le district de Rieux, législateur, par 648 sur 673 ; — Emmanuel PÉRÈS, maire de Boulogne, administrateur du district de Saint-Gaudens, par 615 voix sur 701 ; — Jean JULIEN, ministre protestant, administrateur du directoire du département, par 388 sur 614 ; — et enfin, au deuxième tour, Georges-Marie CALÈS, médecin, procureur-syndic du district de Revel, législateur, qui réunit 348 suffrages sur 690 électeurs.

Le 7 septembre 490 voix sur 679 furent données, au deuxième tour, à Antoine ESTADENS, de Barèges, administrateur du département ; — 392 sur 628 à Bernard AYRAL, administrateur du département ; — 333 sur 607 à Michel de SACY, de la Gardelle, commandant du 8e bataillon de la 1e légion de la garde nationale.

On nomma le lendemain : Jacques-Marie ROUZET DE FOLMON, professeur de droit français à l'Université, procureur-syndic du district de Toulouse, président du bureau de conciliation, par 435 voix sur 647 votants ; — Philippe DRULHE, curé à Toulouse, par 381 sur 656; — Julien-Bernard-Dorothé MAZADE, commissaire du Roi près le tribunal du district de Castel-Sarrazin, par 400 sur 661.

Dans cette même journée, on élut un suppléant : le juge du tribunal de Saint-Gaudens, Blaise DARIO, médecin par 361 suffrages sur 505 électeurs.

Les autres le furent le lendemain, 9 septembre : Pierre ALLARD, de Revel, maire de Montesquieu, suppléant à la législative, commissaire national du district de Rieux, eut, sur 556 votants, 374 ; — sur 476, Jean-Joseph-Louis ESPINASSE, administrateur du district de Toulouse, en obtint seulement 243, et enfin Pierre MARRAST, administrateur du directoire de Muret, en eut 372 sur 418.

La réunion électorale donna lieu à plusieurs incidents.

L'Assemblée suspendit de ses fonctions un sieur Moussinat, « déserteur de l'Assemblée constituante, juge de paix de Noe, instigateur et complice des actes d'incivisme qui avaient déshonoré son canton. » On sait ce que signifiaient de pareilles accusations.

Au cours des séances, un électeur ardent proposa d'effacer du vocabulaire le mot de *procureur ;* et l'Assemblée renvoya la proposition à la Convention, « persuadée qu'on ne laisserait subsister aucune des traces de ce qui pourrait rappeler ce que l'Ancien Régime offrait d'odieux et de désagréable. » On ne voit pas que la Convention ait fait droit à cette demande. Bien au contraire, du fait des révolutionnaires, ce mot acquit une triste célébrité.

L'Assemblée exprima un autre vœu « tendant à ce que le délai

d'un an accordé par la loi aux ci-devant possesseurs de fiefs, pour produire leurs titres, fût réduit à trois mois. »

Enfin les nouveaux députés purent prendre un avant-goût des spectacles qu'ils devaient bientôt, à la Convention, avoir sous les yeux. — « Des citoyennes de Carbonne, dit le procès-verbal, marchant armées de piques sous l'étendard de la liberté, demandèrent à prêter le serment. Le président envoya au-devant d'elles des commissaires, et l'Assemblée, après les avoir entendues, décida qu'il serait fait mention au procès-verbal de la démarche de ces généreuses citoyennes dont l'exemple ne pouvait manquer de produire le meilleur effet. »

GERS.

Au commencement de mai 1792, les administrateurs du département du Gers écrivaient au ministre de l'intérieur, au sujet de son Instruction pour le rétablissement de l'Ordre envoyée aux départements : « ... Nous n'avons pas été jusqu'à ce moment à nous apercevoir de l'influence de l'instruction sur la tranquillité publique dans le département ; et quoique la cherté des subsistances, qui est excessive, entretienne toujours le peuple dans une fermentation dangereuse, nous l'avons préservé de ces écarts, en mettant sous ses yeux tout ce que notre sollicitude nous a inspiré pour éloigner la disette[1]. »

L'Assemblée qui devait nommer les députés à la Convention se réunit à Lectoure, au mépris de la loi qui la convoquait à Mirande. Le lieu de ses séances fut l'église des Cordeliers.

Tous les députés furent désignés par appel nominal et vote à haute voix.

Le 3 septembre, on élut Antoine LAPLAIGNE, homme de loi, président du tribunal d'Auch, législateur, par 428 voix sur 528 votants ; — et Louis MARIBON-MONTAUT, de Montréal, mousquetaire, administrateur du district de Condom, lieutenant-colonel de la garde nationale du Gers, législateur, par 480 suffrages sur 508 électeurs.

Le lendemain, Bernard DESCHAMPS, procureur-syndic du district de Lectoure, législateur, obtint 438 voix sur 482 votants ; — et Joseph CAPIN, homme de loi à Vic-Fezenzac, législateur, eut seulement 281 suffrages sur 524 électeurs.

Les trois députés élus le 5 septembre furent : Nicolas BARBEAU DU BARRAN, procureur à Montréal, procureur-général-syndic du

1. *Logographe* du 4 juin 1792.

département, par 434 voix sur 513 votants ; — Joseph LAGUIRE, juge de paix à Nogaro, député à la Législative, par 266 sur 450 ; — Pierre ICHON, supérieur de l'Oratoire à Condom et législateur, par 258 sur 474.

Le 6, François BOUSQUET, docteur en médecine, maire de Mirande, administrateur du département et législateur, eut 288 voix sur 442 votants ; — et Jean MOYSSET, président du département, sur autant d'électeurs présents, réunit le même nombre de suffrages.

Les trois suppléants, élus le lendemain, furent : Joachim PÉRÈZ DU GIEF, avocat à Mirande, député du tiers de la sénéchaussée d'Auch aux États-généraux, maire d'Auch par 268 voix sur 449 votants ; — AMADE, juge au tribunal d'Auch ; — et LACOSTE, administrateur du district de l'Ile-Jourdain. Ces deux derniers eurent, sur un total de 408 électeurs, l'un 74 suffrages et l'autre 122. Ils furent nommés en bloc.

GIRONDE

Le 5 mars 1792, mille paysans armés descendaient au port de Sainte-Foy en poussant des cris de fureur contre les prêtres réfractaires cachés dans la ville. La municipalité devait faire la plus grande diligence pour faire évacuer clandestinement la ville à ces malheureux, et c'était à grand'peine qu'elle persuadait aux insurgés de se retirer dans leurs foyers [1].

Quelque temps après, les anarchistes forçaient le club des *Amis de la Constitution* de Libourne d'adresser à l'Assemblée législative un placet pour demander la déportation des prêtres non assermentés [2].

Pour exaspérer les populations et provoquer des désordres, les Sociétés patriotiques croyaient ou faisaient semblant de croire que les ennemis du nouvel ordre de choses étaient invités à se rendre à Paris, à se faire recevoir dans la garde nationale, et qu'ils devaient, à un signal donné, égorger l'Assemblée nationale et les Jacobins [3].

Le Club de Bordeaux faisait une active propagande. En juillet, il écrit aux *Amis* de la Réole « de concourir à former à Bordeaux un bureau central d'*Amis ;* qu'il s'en forme de pareils dans tous les chefs-lieux de département, que chaque comité central envoie ses députés à Paris pour former une opinion centrale, *c'est ainsi*

1. Raymond Guinodie, *Histoire de Libourne,* II, 443.
2. *Ibid.* I, 331.
3. Lettre de la société des Amis de la Const. de Bordeaux. *Patriote français,* du 8 mai 1792.

qu'on pourra frapper fort. » Mais les *Amis* de la Réole ne répondirent pas à cette offre [1].

Les excitations révolutionnaires ne tardèrent pas à porter leurs fruits. Le dimanche 15 juillet, aux portes de la ville de Bordeaux, fut consommé un crime atroce. « L'abbé de Langoiran, vicaire général de l'archevêque de Bordeaux, prêtre respectable par ses lumières et son honnêteté, s'étoit retiré à la campagne, avec un ancien Carme de ses amis, l'abbé Panetier, vieillard octogénaire, pour y passer les instants de la Fédération, qu'on leur avoit désignée comme un moment dangereux pour les prêtres non assermentés, déjà persécutés d'une manière odieuse et opiniâtre. Le dimanche 15, à quatre heures du matin, un détachement de garde nationale de la campagne vint à Caudéran, village à une demi-lieue de Bordeaux, chez M. de la Jarte, où étoient M. l'abbé de Langoiran et son ami, et, sans aucun égard, sans explication, ces deux respectables ecclésiastiques furent arrêtés. Dans le même moment, une autre horde armée se rendoit dans une maison de campagne appartenant à une dame de la ville, et où M. l'abbé du Puy, vicaire et bénéficier de Saint-Michel, étoit avec la famille de cette dame . il fut emmené et conduit en prison.

« Ces prêtres estimables, et qui ne se mêloient en rien des affaires publiques, demandèrent à être entendus. Les officiers municipaux de Caudéran, ne les trouvant point coupables, les renvoyèrent ; leurs détenteurs les conduisirent devant le juge de paix du lieu, qui les renvoya également absous ; ils furent enfin menés devant le département. C'est dans cette dernière traversée qu'une multitude féroce, ameutée, toute-puissante, les insulta, demanda leur tête et l'obtint. Aussitôt MM. de Langoiran et du Puy furent saisis par ce peuple cannibale ; la tête du premier coupée, mise au bout d'une pique, promenée par les rues ; le second assommé et traîné par une corde attachée à un de ses pieds. Le père Panetier, ce malheureux vieillard, courbé sous le poids des ans, fut maltraité de coups de bâton, de sabre, sur la tête. La tête de M. de Langoiran fut portée chez lui, et présentée à sa domestique, à qui les scélérats dirent que son maître ne vouloit point souper. »

C'est ainsi que les sans-culottes célébraient dignement l'anniversaire du massacre des invalides.

« Cette affreuse scène dura depuis cinq heures du matin, moment où MM. de Langoiran, du Puy, Panetier furent arrêtés, jusqu'à

1. *Mercure français,* juillet, p. 168.

sept heures du soir, qu'ils furent assassinés, et la municipalité ne fit rien pendant ce temps pour arrêter cet affreux brigandage ! Elle s'amusoit à planter l'arbre de la liberté avec toutes les cérémonies d'usage. »

Il ne faut pas oublier un détail vraiment inouï : pendant qu'on assassinait le malheureux abbé de Langoiran, son frère, vicaire constitutionnel, « faisoit la cérémonie de la consécration de l'arbre et du bonnet de la liberté, après laquelle il ouvrit une contre-danse avec la femme du commandant de la garde [1] ! » Cet odieux personnage était officier municipal et membre du club des Jacobins.

Pendant le mois d'août, on faisait disparaître, à Bordeaux, les insignes de la royauté. On déplaçait la statue en bronze de Louis XV ; on reléguait dans des galetas les portraits de Louis XVI et de Marie-Antoinette ; et une statue même de Charles VII était abattue [2].

La fête de la Fédération (14 juillet 1792) fut signalée à Libourne par de grands désordres : « Des individus, le cerveau échauffé par des libations multipliées à Bacchus, se ruèrent sur le couvent des Dames de la Foi, en brisèrent les portes, pénétrèrent à l'intérieur, arrachèrent les religieuses à leurs cellules, les portèrent sur la rue, les forcèrent à danser, et se livrèrent envers elles à des excès. » Le maire et six officiers municipaux accoururent, délivrèrent les religieuses et dissipèrent le rassemblement. La nuit suivante, craignant de nouvelles violences, on dut requérir la force armée ; les religieuses, redoutant le renouvellement de ces saturnales, abandonnèrent leur couvent [3].

Au mois de juillet, Libourne était gouvernée par un Comité secret, dit Comité des Douze. C'est à cette époque qu'on chassa les Pères Récollets.

C'était, pour les révolutionnaires, un triomphe que de voir se réunir, le 5 septembre, l'Assemblée électorale du département dans cette ville qui avait donné déjà tant de preuves de zèle démagogique.

Les séances furent tenues dans l'église Saint-Jean. Le mode de votation fut l'appel nominal.

Pierre-Victurnien VERGNIAUD, le premier jour, obtint 480 voix sur 671 votants. Le fameux orateur avait été avocat à Bordeaux avant de se faire nommer administrateur du département et député

1. *Mercure français*, 28 juillet, p. 265 ; — *L'Ami de la Constitution et Correspondance patriotique*, I, p. 255. — Le *Moniteur*, 25 juillet, p. 867, accuse hypocritement les victimes de cet horrible massacre d'audacieuses menées contre-révolutionnaires.

2. *Thermomètre du jour* du 25 août.

3. R. Guinodie, *Histoire de Libourne*, I, 330.

à la Législative. Le même jour fut élu Marguerite-Elie GUADET, avocat, président du tribunal criminel de la Gironde, législateur, par 570 suffrages sur 686 électeurs.

On nomma le lendemain Armand GENSONNÉ, avocat à Bordeaux, membre du tribunal de Cassation, législateur, par 578 voix sur 671 votants ; — Jacques-Antoine GRANGENEUVE, homme de loi, substitut du procureur de la commune, législateur, par 372 sur 674 ; — Jean JAY DE SAINTE-FOY, administrateur du département et législateur, par 325 sur 466 ; — et l'abbé SIÉYÈS, par 529 suffrages sur 653 électeurs.

Le 7 septembre, 289 voix sur 520 votants furent données au marquis de CONDORCET ; — 464 sur 640 au négociant Jean-François DUCOS aîné, législateur ; — Jean-Baptiste BOYER-FONFRÈDE, missionnaire défroqué, négociant, officier municipal de Bordeaux, obtint 408 suffrages sur 640 électeurs ; — Alexandre DELEYRE, administrateur du district de Cadillac, collaborateur de l'*Encyclopédie,* auteur du panégyrique de Thomas, en réunit 322 sur 571 ; — et Pierre-Anselme GARREAU, avocat, président du district de Libourne, député suppléant à la Législative, 487 sur 645.

Tous les députés précédemment élus le furent au premier tour de scrutin.

Il fallut deux tours pour nommer le lendemain un négociant de Bordeaux, Paul-Frontin DUPLANTIER, administrateur de la ville de Bordeaux, suppléant à la législative, par 304 suffrages sur 513 électeurs.

L'élection des députés étant terminée, vint le tour des suppléants. Le 9 septembre on élut les trois premiers : Jacques LACAZE, négociant à Libourne, qui remplaça Siéyès, eut 369 voix sur 592 votants ; — un officier municipal de Bordeaux, EMMERTH, parvint à réunir, au deuxième tour, 394 suffrages sur 585 électeurs ;—et LE BERTHON premier président du parlement de Bordeaux, député de la noblesse de cette ville aux États-généraux, en obtint au troisième 295 seulement sur 633.

Le 10 septembre on nomma suppléant François BERGOEING aîné, maire de Saint-Macaire, par 489 voix sur 647 votants. Ce suppléant remplaça Condorcet, élu ailleurs.

L'on fit plus tard une élection complémentaire pour nommer un nouveau suppléant, Jean EZMARD.

GUSTAVE BORD.

(La suite prochainement.)

ANECDOTES ET NOTIONS

L'ORTHOGRAPHE A LA CONVENTION. — A la séance du 22 avril 1793, un membre de la Convention demanda qu'un nommé Ferrel, qui l'avait dénoncé à la Société de Strasbourg comme coalisé avec les ennemis extérieurs, soit condamné, dans le cas où il ne pourrait en faire la preuve, à avoir un fer chaud appliqué sur le front, portant les lettres initiales, C ou K, du mot calomniateur.

(*Procès-verbal de la Convention.*)

UN CONVENTIONNEL NATURALISTE. — A la séance du 2 juin 1793, un membre de la Convention se plaignit fortement que les issues de la salle n'étaient pas libres pour ceux des députés qui avaient des besoins naturels à satisfaire, d'où il a conclu « que les opinions des députés n'étant pas *dans cet état* libres comme elles doivent l'être, il ne peut se prendre, dans la Convention, des délibérations valables. »

(*Procès-verbal de la Convention.*)

DES PUPILLES DE LA RÉVOLUTION. — Le 22 germinal, an II, parut un arrêté du comité de Salut public qui mettait en réquisition la huitième partie des cochons existant dans la République, avec injonction aux administrateurs de districts de faire procéder immédiatement au recensement de ces animaux, âgés de plus de trois mois, destinés à l'approvisionnement de la marine, des places fortes et de Paris, à raison de deux cents par jour.

Une partie de ces cochons, ainsi requis, resta sans emploi. On les fit paître par grands troupeaux dans les bois nationaux ; d'autres restèrent chez les cultivateurs, et la nation y payait pension pour ces hôtes, causes de fraudes, d'écritures, de frais considérables. Il fallait dresser des états de journées de présence, vérifier l'existence des individus portés sur ces états, etc., et souvent payer ces journées pour des porcs vendus depuis longtemps et remplacés la veille de la livraison à l'administration.

(BARON DE GIRARDOT. *Des subsistances, de 1789 à 1795.*)

Ah! ça ira, ça ira, ça ira bien,
ce Couple charmant est bien uni par la tendre Amitié

KARAMZINE

VOYAGE EN FRANCE (1789-1790)*

Paris ...mai.

Aujourd'hui, devinez ce que j'ai visité? Les rues de Paris, bien entendu, celles où il est arrivé, où il s'est trouvé, où se trouve quelque chose d'intéressant. Ayant oublié de prendre avec moi le plan de Paris qui aurait été mon meilleur guide, j'ai fait d'abominables détours à travers la ville, et j'ai cheminé toute la journée dans des fiacres malpropres. Mon voyage a commencé à dix heures du matin. Mon cocher reçut l'ordre de me conduire « à la Source d'Amour. » Il n'avait pas lu Saint-Foix[1]; par conséquent, il ne comprit pas. Il ne pouvait deviner et ne devina pas. Il fallut lui dire en termes plus clairs : *Eh bien ! dans la rue de la Truanderie! — A la bonne heure! Vous autres étrangers, vous ne dites le mot propre qu'à la fin de la phrase.* » Et ainsi, nous nous dirigeâmes vers la Truanderie. Voici l'anecdote en question :

Agnès Hellebnik, jeune fille très belle, dont le père était grand-écuyer à la Cour de Philippe-Auguste, aima et fut malheureuse. De Paris, il y a loin jusqu'au cap de Leucade. Que faire? Elle se jeta au fond d'un puits de la rue de la Truanderie, et, en mettant fin à ses jours, termina son martyre amoureux. Trois cents ans plus tard, nouvelle aventure. Un jeune homme, poussé au désespoir par la cruauté de sa déesse, se jeta aussi dans ce puits, mais très adroitement et très heureusement ; il ne se noya pas, il ne se blessa pas, et la belle, ayant su que son amoureux était dans l'eau, vola sur les ailes du Zéphyre, lui lança une corde, re-

* Voir la livraison d'octobre 1884.

1. Karamzine, lui, l'avait lu pour deux. Presque tous les détails contenus dans cette lettre sont tirés des *Essais sur Paris* et le bon St-Foix possède, à peu près, en fait d'histoire, l'autorité de Dulaure.

tira le brave garçon, et lui donna en récompense son amour, son cœur et sa main. Désireux de manifester sa reconnaissance envers le puits, il le fit reconstruire, l'embellit et y écrivit en lettres gothiques :

L'amour m'a refait
En 1515 tout à fait.

Tout Paris connut cet événement. Les jeunes garçons et les jeunes filles commencèrent à se rassembler en ce lieu au clair de la lune, à y chanter des chansons tendres, à danser, à se faire des déclarations mutuelles d'amour, si bien que le puits se transforma en un autel d'Éros. Enfin, un prédicateur célèbre de ce temps-là représenta aux parents, avec beaucoup de feu, les conséquences possibles de ces rencontres habituelles ; et, sans retard, les gens pieux comblèrent « la Source d'Amour. » On montre l'endroit où elle se trouvait. J'y bus un verre d'eau de la Seine, je répandis sur le sol ce qui en restait, et m'écriai : *A l'Amour! A Vénus-Uranie!*

La rue qu'on appelle aujourd'hui *du Pavillon* portait auparavant le nom de *Diane,* non pas de la Déesse grecque, mais de la belle, de la gracieuse Diane de Poitiers, que je connais et que j'aime, d'après les *Mémoires* de Brantôme. Elle posséda tous les attraits de la femme, conserva, jusqu'à la vieillesse la plus extrême, la fraîcheur de sa beauté, et régna sur le cœur de Henri II. La taille d'une Minerve, l'aspect fier de Junon, une démarche majestueuse, des cheveux d'un blond foncé, qui tombaient jusqu'à terre, des yeux noirs pleins de feu, le visage délicat, de la couleur des lys, avec deux roses de mai sur les joues, la poitrine de la Vénus de Médicis, et, ce qui est encore plus séduisant, un cœur sensible et un esprit éclairé, voilà son portrait ! Le roi voulait que le Parlement, par un acte solennel, légitimât sa fille. Diane répondit : « Ayant droit à ta main, je n'ai demandé que ton cœur, parce que je t'aimais ; mais jamais je ne consentirai à ce que le Parlement déclare que je suis ta maîtresse. » — Henri l'écoutait en tout et ne fit rien que d'excellent. Elle aimait la Science, la Poésie, et fut la Muse de l'ingénieux Marot. La ville de Lyon lui dédia une médaille avec cette inscription : *Omnium victorem vici.* — « J'ai vu Diane à soixante-cinq ans, » dit Brantôme, « et je n'ai pu assez admirer sa beauté ; tous les charmes brillaient encore sur la personne de cette femme extraordinaire. » Quelle beauté de notre temps n'envierait Diane ? Il n'y a qu'à suivre le même genre

de vie. Chaque jour, elle se levait à six heures, se baignait dans de l'eau de source extrêmement froide, ne connaissait pas les frictions, ne se fardait jamais, montait souvent à cheval, marchait, s'occupait en lisant, et ne souffrait pas l'oisiveté. Voilà la recette pour conserver sa beauté ! — Diane a été enterrée à Anet. N'ayant pas l'espoir d'y voir son tombeau, j'ai jeté une fleur à l'endroit où cette charmante femme a vécu.

Dans la *rue des Écrivains,* je voulus voir la maison qu'habitait, au XIVe siècle, Nicolas Flamel, avec sa femme Pernelle, et où encore, à présent, on retrouve leurs traits gravés sur une grande pierre, dans un cadre d'inscriptions gothiques et d'hiéroglyphes. Vous ignorez, n'est-ce pas ? ce que c'était que Nicolas Flamel ? Ce n'était rien de plus qu'un pauvre copiste ; mais tout à coup, à l'étonnement général, il devint le bienfaiteur des malheureux, et se mit à prodiguer l'argent aux pères de famille indigents, aux veuves et aux orphelins. Il fonda des hôpitaux et il édifia plusieurs églises. Divers bruits coururent dans la ville. Les uns dirent que Flamel avait trouvé un trésor. D'autres pensèrent qu'il connaissait le secret de la pierre philosophale et fabriquait de l'or. D'autres même soupçonnèrent qu'il avait des relations avec les Esprits. Quelques-uns enfin affirmèrent que la cause de sa richesse était une alliance mystérieuse avec les Juifs, chassés alors de France. Flamel mourut sans avoir tranché le débat. Au bout d'un certain nombre d'années, des curieux s'imaginèrent de creuser la terre de son tombeau, et y trouvèrent en quantité du charbon, divers vases, des urnes, avec quelque chose de dur, d'origine minérale. La superstition de l'alchimie se félicita du nouveau rayon qui brillait sur des espérances insensées, et beaucoup de gens, désireux de s'enrichir à l'exemple de Flamel, convertirent en fumée leur avoir. Quelques siècles passèrent. Son histoire était déjà oubliée, quand Paul Lucas, célèbre voyageur, célèbre menteur, la rajeunit à l'aide du conte suivant. Étant en Asie, il avait fait la connaissance d'un derviche, qui parlait toutes les langues, avait l'aspect d'un jeune homme et vivait déjà sur la terre depuis plus de cent ans. « Ce derviche, » dit Lucas, « m'assura que Nicolas Flamel était encore vivant. Craignant d'être mis en prison à cause du secret de la pierre philosophale, il avait eu l'idée de se cacher. Il gagna, à prix d'argent, un docteur et un curé pour qu'ils répandissent le bruit de sa mort, et lui-même sortit de France. Depuis ce temps, me raconta le derviche, Nicolas Flamel et sa femme Pernelle vivent en philosophes dans différentes par-

ties du monde; il est un de mes amis les plus chers et il n'y a pas longtemps que je me suis rencontré avec lui sur les rives du Gange. » — Ce qui est étonnant, ce n'est pas que Paul Lucas ait inventé ce roman, mais que Louis XIV ait envoyé un pareil homme voyager pour enrichir la Science de renseignements historiques. Je restai quelques minutes devant la maison de Flamel, et fouillai la terre avec ma canne, mais ne trouvai rien de plus que des pierres qui n'avaient rien du tout de philosophal.

Je ne voudrais pas habiter la *rue de la Ferronnerie ;* quel épouvantable souvenir ! C'est là que, sous la main d'un malfaiteur, tomba Henri IV,

Seul roi de qui le peuple ait gardé la mémoire,

dit Voltaire. Héros magnanime, souverain bienfaisant, tu as conquis, non le bien d'autrui, mais ton propre Etat, et uniquement pour le bonheur de ceux que tu as vaincus. Ce sont des paroles inoubliables, simples, mais fortes, que celles-ci : « Je ne veux pas mourir sans que chaque paysan, dans mon royaume, mange une poule le dimanche, » et encore celles qu'il adressa au ministre d'Espagne : « Vous ne reconnaissez pas Paris ; ce n'est pas étonnant. Le père de famille était éloigné jadis ; à présent, il est dans sa maison et prend soin de ses enfants. » — C'est dans l'adversité que se forma l'âme de Henri ; grâces à ses infortunes personnelles, il apprit à apprécier le bonheur des autres, ainsi que l'amitié, qui naît et triomphe au milieu des temps orageux. Il fut aimé ! Quelques-uns des meilleurs Français, de chagrin, le suivirent de près dans la tombe, entre autres, Le Vicq, gouverneur de Paris. — Mon cocher s'arrêta et s'écria : « Voici la rue de la Ferronnerie ! » — « Non, » répondis-je, « va plus loin ! » J'avais peur de sortir et de poser le pied sur ce sol qui n'avait pas englouti le misérable Ravaillac.

La *rue du Temple* rappelle le destin malheureux du célèbre Ordre des Templiers, qui, dans la pauvreté, furent humbles, vaillants et magnanimes, mais qui, une fois enrichis, devinrent orgueilleux et menèrent une vie somptueuse. Philippe le Bel (dont l'âme ne l'était pas) et le pape Clément V, sur le rapport de deux scélérats, en condamnèrent les principaux chefs au supplice du feu. Barbarie bien digne du XIVe siècle ! On les tourmenta, on les tortura, pour les obliger à s'avouer coupables d'abominations absurdes, comme, par exemple, d'avoir adoré une idole de bois avec une barbe grise, d'avoir renié le Christ, d'avoir lié amitié avec le diable,

de s'être épris d'amour pour des diablesses, d'avoir joué à la paume avec des petits enfants, c'est-à-dire de se les être jetés de main en main et de les avoir fait mourir de cette façon. Beaucoup de chevaliers ne purent supporter la question, et se reconnurent coupables ; mais d'autres, au milieu des plus effroyables supplices, sur le bûcher, dans les flammes, criaient : « Il y a un Dieu ! Il connaît notre innocence ! » Molay, le grand maître de l'Ordre, fut conduit sur un échafaud, afin d'exprimer devant le peuple entier son repentir, contre lequel on avait promis de lui faire grâce. Un légat, plein de zèle, exposa, dans un long discours, tous les crimes imaginaires des chevaliers du Temple, et termina par ces mots : « Voici leur chef ! Écoutez-le : lui-même va vous révéler les mystères sacrilèges de l'Ordre. » — « Je révélerai la vérité, » dit l'infortuné vieillard, s'avançant sur l'échafaud et agitant ses lourdes chaînes : « Père tout-puissant et miséricordieux des hommes ! reçois mon serment, qui me justifiera devant ton tribunal céleste !... Je jure que nos chevaliers ne sont pas coupables, que notre Ordre a toujours accompli avec zèle les devoirs du christianisme, que sa foi a été pure, son activité bienfaisante ; que, seuls, d'atroces supplices m'ont fait dire le contraire, et que je prie le Ciel de me pardonner ma faiblesse humaine. Je vois la fureur méchante de nos persécuteurs, je vois le glaive et la flamme ! Que la volonté de Dieu soit faite ! Je suis prêt à tout supporter pour me punir d'avoir calomnié mes frères, la vérité et notre sainte croyance ! » — Le même jour, il fut brûlé. Le vieillard, au milieu des flammes du bûcher, ne fit que parler de l'innocence de l'Ordre et prier le Sauveur de soutenir ses forces. Le peuple, tout en larmes, se jeta dans le feu, recueillit les cendres de l'infortuné et les emporta comme de précieuses reliques. — Quelle époque ! Quels monstres parmi les hommes ! Le rapace Philippe voulait avoir la fortune de l'Ordre.

Par quoi effacer de mon esprit ces épouvantables souvenirs ? Où aller à présent ? Dans l'île de Notre-Dame, où, du temps de Charles V, sous les yeux de tous les habitants notables de Paris, le chevalier Macaire combattit... avec un autre chevalier, pensez-vous ? Non pas, avec un chien, qui pourrait du reste servir d'exemple à des chevaliers. Maintenant encore, on y montre l'endroit où eut lieu ce duel merveilleux. Écoutez un peu l'histoire : Aubry Montdidier, en se promenant seul dans une forêt, à peu de distance de Paris, fut égorgé et enterré sous un arbre. Le chien de l'infortuné, qui était

resté à la maison, courut pendant la nuit à sa recherche, trouva dans le bois un lieu de sépulture, reconnut qui était enseveli là, et, pendant plusieurs jours, ne bougea pas de l'endroit. La faim finit par l'obliger de retourner à Paris. Il alla chez un ami d'Aubry, Ardilières, et, par ses aboiements plaintifs, lui donna à comprendre que leur ami commun n'était plus de ce monde ! Ardilières lui donna à manger, le caressa, mais le chien ne cessa pas de se lamenter, lui lécha les pieds, le prit par son vêtement, l'attira vers la porte. Ardilières se décida à le suivre, de rue en rue, au delà de la ville, dans une forêt, vers un chêne élevé. Là, il se mit à se lamenter encore plus fort et à gratter la terre avec ses pattes. L'ami d'Aubry, avec un pressentiment douloureux, aperçoit une sépulture ; il ordonne à son serviteur de bêcher, et trouve le corps de la victime. Quelques mois plus tard, le chien rencontre le meurtrier, que tous les historiens nomment le chevalier Macaire ; il se jette sur lui[1], aboie, grince, si bien qu'on eut la plus grande peine à l'emmener. Une seconde, une troisième fois, ce fut la même chose ; le chien, d'ordinaire pacifique, ne devient un tigre méchant que contre un seul homme. On s'étonne, on cause, on se rappelle son attachement pour son maître, on se souvient que Macaire, dans différentes occasions, a montré de la haine contre le défunt. D'autres circonstances augmentent les soupçons. L'affaire vient jusqu'au Roi. Il désire voir de ses propres yeux, et il constate que le chien, caressant pour tous les courtisans, mord Macaire en poussant des cris plaintifs. A cette époque-là, un duel décidait du sort des accusés, lorsque les preuves n'étaient pas assez claires. Charles fixe un jour et un lieu ; on donne au chevalier une massue, et on lâche le chien. Un combat acharné commence. Macaire lève le bras et veut frapper ; mais le chien esquive ses coups, le saisit à la gorge, — et le scélérat, en tombant à terre, avoue au Roi son crime. Charles V, désireux de conserver à la postérité un souvenir de ce chien fidèle, qui avait découvert d'une façon si merveilleuse un assassinat inconnu, ordonna de lui élever dans la forêt de Bondy un monument en marbre et d'y graver l'inscription suivante : « Cœurs cruels ! ayez honte de vous ! Un animal, qui ne pouvait parler, a su aimer et pratiquer la reconnaissance. Et toi, criminel, à l'heure où tu accomplis ton crime, redoute jusqu'à ton ombre ! » — Aussi, Charles fut-il justement surnommé

1. On se demande comment il le reconnut ? Peut-être, possédant un odorat subtil, il flaira sur lui le sang de son maître. *(Note de Karamzine.)*

« le Sage. » — Lorsque l'histoire des hommes, remplie de crimes, me tombera des mains, je me mettrai à lire l'histoire des chiens, et je serai consolé !

Pourquoi a-t-on appelé dans Paris une rue *rue d'Enfer ?* Saint Louis, un excellent souverain (s'il n'avait pas été guerroyer en Asie et en Afrique), fit cadeau aux disciples de Bruno[1] d'une petite maison avec un jardin, auprès d'un ancien château, construit par le roi Robert et abandonné depuis longtemps déjà. Bientôt se répandit dans Paris le bruit que des esprits impurs habitaient le palais de Robert, y faisaient grand tapage, et y traînaient des chaînes en se débattant d'une manière effroyable. Un monstre tout vert, homme à la partie supérieure et serpent à la partie inférieure, sortait la nuit dans la rue et se jetait sur les gens. Louis, en apprenant ces horreurs, eut l'heureuse idée de donner ce château aux Chartreux, à la condition qu'ils en chasseraient les méchants esprits. Le monstre vert disparut subitement, et les bons moines vécurent paisiblement dans leur vaste maison ; mais la rue encore à présent s'appelle *rue d'Enfer.*

Je passai de là dans la *rue Millecœur,* où François Ier habita quelque temps une maisonnette, afin d'être le voisin de la belle duchesse d'Étampes, qui possédait son tendre cœur. Il orna ses chambres de peintures, d'emblèmes, d'inscriptions, en l'honneur et à la gloire de l'amour. « J'ai vu encore beaucoup de ces devises, » dit Sauval, « mais je ne m'en rappelle qu'une seule : un cœur enflammé représenté entre un *alpha* et un *oméga,* ce qui sans doute signifiait : il restera toujours enflammé. » Les bains de la duchesse d'Étampes servent à présent d'écurie. Un chapelier fait sa cuisine dans la chambre à coucher de François Ier, et dans le *cabinet de délices* habite un cordonnier.

Une ancienne loi défend en France de laisser aller des porcs dans les rues. Êtes-vous curieux d'en connaître le motif ? On vous le dira *rue du Malthois...* Le jeune roi Philippe, fils de Louis le Gros[2], la suivait, monté à cheval, quand tout à coup arriva, on ne sait d'où, un porc qui se jeta sous les pieds du cheval. Celui-ci trébucha, Philippe tomba, et mourut le lendemain.

L'Écossais Law a rendu célèbre la *rue Quincampoix ;* on y dis-

1. Bruno fonda l'Ordre des Chartreux. *(Note de Karamzine.)*

2. Ce jeune prince ne fut jamais roi de France ; il avait seulement été couronné du vivant de son père.

tribuait les billets de sa Banque. Une effrayante multitude de gens s'y pressait sans cesse autour du bureau, afin d'échanger des louis d'or contre des assignats. Mercier dit dans son *Tableau de Paris :* « Les bossus y trafiquaient de leur bosse, c'est-à-dire permettaient aux agioteurs d'écrire sur elle, et, en quelques jours, ils s'enrichirent. Le domestique achetait l'équipage de son maître ; le démon de la cupidité chassait le philosophe de son cabinet d'études et le faisait se mêler à la foule des joueurs, afin d'acheter des assignats, sans valeur réelle. Le songe s'évanouit, il n'en resta plus que du simple papier, et l'auteur de ce malheureux système mourut de faim à Venise, après avoir été quelque temps auparavant l'homme le plus opulent de l'Europe. »

Mon voyage se termina *rue de la Harpe,* où je vis les restes d'un vieil édifice romain, connu sous le nom de *palais des Thermes :* c'est une vaste salle, avec une voûte ronde, d'une hauteur de quarante pieds. Les historiens croient que cet édifice est plus ancien que l'époque de Julien ; du moins, ce dernier y habitait lorsque les légions de la Gaule le proclamèrent Empereur romain. Les magnifiques jardins, les bassins, les aqueducs, dont parlent les anciens annalistes, tout a été pulvérisé et nivelé par la main du temps. C'est là que vécurent les rois francs de la race de Clovis, que furent enfermées les aimables filles de Charlemagne pour leurs tendres faiblesses, que, sous les rois de la seconde race, les dames célèbres de Paris se montraient avec leurs adorateurs. A présent, on y élève des pigeons pour les vendre. C'est fort à sa place, me dis-je ; le pigeon est l'oiseau cher à Vénus.

C'est dans cette rue que s'est illustré le pâtissier Mignot, que Boileau a chanté dans sa satire :

> *...Mignot, c'est tout dire, et, dans le monde entier,*
> *Jamais empoisonneur ne sut mieux son métier.*

Le pâtissier se fâcha contre le satirique et le poursuivit en justice ; mais, n'ayant réussi qu'à faire rire de lui par les juges, il imagina de se venger autrement du poète. Il décida l'abbé Cotin à composer une satire contre Boileau, la fit imprimer et la distribua à la ville entière avec ses petits gâteaux.

Nous ne pousserons pas plus loin maintenant cette traduction de Karamzine. Notre voyageur assistera, un peu plus tard, à une

ou deux séances de l'Assemblée nationale, où il entendra même Mirabeau s'écrier : « D'ici, je vois la fenêtre fatale d'où Charles IX tirait sur le peuple, » — et un de ses collègues lui répondre : « D'ici, tu ne peux absolument rien voir ! » Karamzine, avant cela, voyage aux environs de Paris, à Auteuil, à Suresnes, à Versailles, à Ermenonville, etc. Nous nous promettons de voir s'il n'y a pas à tirer de ces excursions quelques remarques intéressantes. Aujourd'hui, nous nous bornerons à dire que le futur historien de la Russie nous quitta définitivement en juillet 1790, pour passer la Manche et terminer sa longue pérégrination à travers l'Europe centrale par un séjour rapide à Londres.

La conclusion à tirer des sincères et judicieuses impressions que nous avons communiquées à nos lecteurs est des plus simples. Karamzine était venu en France fort alléché par ce qui se racontait au loin des succès et des beautés du libéralisme révolutionnaire. Il s'en retourna fort désabusé par ce qu'il avait vu. La même aventure est arrivée à Gœthe, — sans même venir à Paris.

A. LEGRELLE.

LA

PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE

22 SEPTEMBRE 1792 *

HÉRAULT.

Ce département fut très agité pendant le cours de l'année 1792.

Le district de Béziers était constamment en alarmes : « des troubles avaient éclaté le 9 février, à l'occasion du départ d'un régiment. La proclamation de la guerre le 6 mai ; la plantation d'un arbre de la liberté le 17 ; la démission et la réélection du maire Brunel le 19 ; les levées d'hommes en mars et juin, avaient agité de plus en plus les esprits. De nouveaux troubles éclatèrent le 10 juin, à la procession de Saint-Jacques ; le 24, à la réunion religieuse d'un prêtre non assermenté qui échappe à peine à la mort ; le 26, autour de la maison d'un habitant pour une girouette suspecte [1]. »

Au mois de juin, les administrateurs du département de l'Hérault écrivent à l'Assemblée législative qu'ils adhèrent aux décrets frappés du *veto*, jurent de ne voir jamais que par l'Assemblée seule et annoncent qu'ils vont appliquer dans leur ressort les décrets que le roi a refusé de sanctionner [2].

A Montpellier, le 19 du même mois, quand la nouvelle du renvoi des ministres arriva, l'émotion fut très grande. La société des Amis de la constitution et de l'égalité « délibéra une adresse à l'Assemblée nationale pour lui demander d'agir avec énergie ; au roi, pour lui rappeler ses devoirs, sa perfidie, ses intérêts ; au département, pour

* Voir la livraison d'octobre 1884.

1. L'abbé A. Durand, *Histoire de Béziers*, p. 31.

2. *Logographe* du 28 juin, p. 737. — *Mercure français*, juillet, 39.

demander la déportation des prêtres perturbateurs ; à la garde nationale de Paris pour l'engager à redoubler de vigilance [1]. » Des groupes importants s'étaient formés, le directoire du département fut obligé de se réunir à dix heures du soir pour rédiger une adresse à l'Assemblée nationale dans le même sens que celle des Jacobins.

Le 2 juillet, le Conseil général de la commune avait dû sévir contre l'association dite *Pouvoir exécutif,* qui avait essayé de renouveler ses coupables agissements. Composée de gens sans aveu, cette bande employait la violence pour protéger les prêtres constitutionnels ; elle recherchait les suspects, les citoyens étaient odieusement maltraités. Dans les premiers jours de juillet, l'agitation des esprits devint extrême.

A la séance du Conseil du département, le 15 juillet, le procureur-général-syndic recommanda aux citoyens d'exercer une surveillance active sur les aristocrates, ces malfaisants ennemis intérieurs. « Dénoncez-les sans acceptation de personnes, dit-il, afin que les perturbateurs de l'ordre soient livrés au glaive vengeur de la justice. » Il ajouta, il est vrai, cette restriction : « Mais gardez-vous d'être les exécuteurs de la loi quand elle n'a pas encore prononcé sur le sort des coupables ; » croyant par là mettre de suffisantes bornes aux passions qu'il venait de soulever.

Le 28 juillet, malgré le veto du roi, sur la proposition d'Aaron Crassous, le Conseil du département rendit un arrêté exigeant le serment civique des ecclésiastiques et des religieux, sous peine de la déportation.

A Saint-Chinian, on massacra, le 3 août, des prêtres qui se rendaient aux frontières ; du 31 juillet au 2 août, deux officiers municipaux de Montpellier furent assassinés. « Les attroupements étaient fréquents, et le zèle des notables municipaux s'était ralenti, au point que le corps municipal dut demander l'appel nominal et l'inscription des absents au procès-verbal de chaque séance [2].

Le 26 août, l'Assemblée primaire du canton de Montpellier demandait positivement, dans une adresse à la Législative, l'abolition de la royauté.

Le 28 août, on procéda à des visites domiciliaires.

Au milieu de cette fermentation générale, la session de l'Assemblée électorale s'ouvrit à Béziers, dans l'église des Récollets.

1. J. Duval-Jouve, *Montpellier pendant la Révolution,* I, p. 212 et suiv.
2. J. Duval-Jouve, *op. cit.*

On employa, pour l'élection des députés, l'appel nominal et le vote à haute voix.

Le 3 septembre, l'Assemblée nomma, par 461 voix sur 465, Pierre-Joseph CAMBON, fils aîné, officier municipal de Montpellier, déjà député à la Législative, ancien suppléant aux États généraux.

On élut, le lendemain, Ange-Elizabeth-Louis-Antoine BONNIER D'ALCO, président de la chambre des comptes puis président du directoire du district de Montpellier, par 400 voix sur 487 votants; — Jean-François CURÉE, comte de LABEDISSIÈRE, de Saint-André, district de Lodève, administrateur du département, par 365 voix sur 485 ; — et Jacques-Joseph VIENNET, ancien sous-lieutenant au régiment du Languedoc, officier municipal de Béziers, par 409 suffrages sur 484 électeurs. Ces trois élus appartenaient déjà à l'Assemblée législative.

Le 5, élection de Jean-Pascal ROUYER, maire de Béziers, député à la Législative, par 299 voix sur 423 votants.

On en donna le lendemain 268 sur 469, au deuxième tour, à Jean-Jacques-Régis CAMBACÉRÈS, conseiller au parlement de Toulouse, président de l'Assemblée électorale et du tribunal criminel de l'Hérault.

Le même jour, l'élection d'Ignace BRUNEL fut plus laborieuse. Ancien conseiller du roi et lieutenant général de l'Isle de France, Brunel, avait été maire de Béziers et siégeait à la Législative. Il réunit, au troisième tour de scrutin, 285 suffrages sur 482 électeurs.

Le 7 septembre, Claude-Dominique-Cosme FABRE, président de l'administration du district de Montpellier, obtint 240 voix sur 472.

Pierre CASTILHON, négociant à Cette, eut, le lendemain, 254 voix sur 437 votants ; — et le premier suppléant élu, COSTE, président du département, en réunit 384 sur 460.

Le 9 septembre, l'assemblée électorale termina ses travaux par la nomination comme suppléants de WALP et Louis JOUBERT, tous deux administrateurs du département, le premier par 275 voix sur 446 votants ; le second par 360 suffrages sur 412 électeurs. Cette séance fut très agitée. Le président, Cambacérès, dut, à cause du tumulte, se couvrir plusieurs fois. On fut obligé de prendre des mesures disciplinaires contre ceux qui apporteraient du trouble.

L'Assemblée avait, au début, annulé les élections du canton de Servian, sous prétexte que les élus étaient « d'enragés aristocrates. »

On fit de nombreuses motions tendant à l'abolition de la royauté et au procès à faire à Louis XVI.

ILLE-ET-VILAINE.

Un des résultats de la Révolution avait été de mettre partout la suspicion à l'ordre du jour. Le déplacement d'une somme d'argent un peu considérable, son envoi d'une ville à une autre, faisait aussitôt, à l'occasion de la plus simple des transactions, rêver de conspiration contre les intérêts du peuple.

A Vitré, par exemple, plusieurs commerçants avaient chargé la somme de 35,442 # à l'adresse de leurs correspondants à Rennes. On conçut des inquiétudes sur la destination de ce chargement ; on arrêta l'argent ; le transport en fut défendu, et le district de Vitré crut devoir occuper de cette grave affaire l'Assemblée nationale [1].

Le département d'Ille-et-Vilaine était agité et subissait vivement le contre-coup des évènements de la capitale ; mais les troubles, s'il fallait en croire l'hypocrisie jacobine, venaient des prêtres insermentés. Les administrateurs du département écrivaient dans ce sens, à la fin d'avril, à l'Assemblée législative [2].

Le 22 juin, des habitants de Rennes, qui signaient audacieusement : « *les* citoyens de Rennes, » adressaient à l'Assemblée leur indignation contre le *veto* donné par le roi au décret sur les prêtres, son refus d'autoriser la formation du camp de 20,000 hommes, et le renvoi des ministres. Ils l'engagaient à n'en tenir aucun compte et à supprimer le droit de *veto*. En même temps, ils envoyaient à Louis XVI une lettre insolente [3].

Cependant la tentative anarchique du 20 juin fut médiocrement goûtée des Rennais, et « attrista tous les esprits, comme un funeste présage qui devait se réaliser tôt ou tard [4]... »

Bientôt, la municipalité déclara la patrie en danger. On se servit de ce prétexte pour faire le recensement des armes et des munitions, des visites domiciliaires et détruire les titres généalogiques. Défense fut faite aux prêtres insermentés de se réunir plus de trois dans le même lieu et de sortir de la ville. Ceux qui demeuraient hors de l'enceinte de la ville durent y rentrer et se présenter

1. Lettre des administrateurs du district de Vitré. séance du 7 avril 1792. *Logographe* du 9.
2. *Logographe* du 26 avril.
3. *Logographe* du 28 juin 1792. — *Patriote françois* du 28 juin.
4. Ducrest de Villeneuve. *Hist. de Rennes*, 448.

deux fois par jour à la maison commune pour y répondre à l'appel et y donner leur adresse.

Les Jacobins, se sentant les plus forts, satisfirent leurs vieilles rancunes. M. de la Motte-Fablet, ancien maire, estimé de tous les honnêtes gens, se vit confiné dans sa propre maison et gardé à vue.

Les arrêtés devinrent bientôt plus vexatoires encore. On emprisonna les prêtres insermentés, les jacobins, les capucins. Il fut interdit de porter le costume ecclésiastique, et la municipalité, ne reculant pas devant le sacrilège, fit fondre les châsses de plomb des tombeaux pour en faire des balles [1].

Des commissaires envoyés par l'Assemblée nationale firent enlever les statues de Louis XIV et de Louis XV. Le cheval de l'une d'elles fut envoyé à la fonderie.

Pour donner une apparence de justification à ce régime de terreur, les autorités faisaient courir des bruits de complots contre-révolutionnaires. On écrivait du département à l'Assemblée législative : « On est tranquille ici autant qu'on peut l'être après une crise pareille. Nos prêtres sont enfin enfermés. On parle d'un complot qui fait frissonner. On est à la découverte des monstres qui l'ont formé. Il y en a plusieurs en prison. Le maire est un des soupçonnés... Il ne s'agissait, dit-on, de rien moins que de faire sauter une partie de la ville. Cela est sans doute exagéré, mais on assurait hier que l'instruction avait déjà révélé des choses si affreuses qu'on ne voulait pas les rendre publiques dans la crainte d'occasionner des scènes sanglantes [2]. »

Au milieu de cet état d'anarchie, l'Assemblée électorale ouvrit sa session à Saint-Malo, dans l'église de Saint-Benoît. Avant de commencer leurs travaux, les électeurs entendirent une messe, suivie d'un *Te Deum,* à l'église paroissiale.

Il nous est impossible de donner le nombre de voix obtenues par les députés élus, le registre de l'Assemblée électorale étant muet à cet égard.

Le 5 septembre, au matin, on élut Jean-Denis LANJUINAIS, ancien professeur de droit public français et député de la Constituante ; — et Jacques DEFERMON DES CHAPELIÈRES, procureur au parlement, commissaire des États de Bretagne, constituant et président du tribunal criminel de Rennes.

1. Ducrest de Villeneuve, *op. cit.*
2. *Moniteur* du 20 août 1772, p. 982.

L'après-midi du même jour fut employée à élire Charles-François-Marie DUVAL, homme de loi, juge au tribunal de la Guerche et député à la Législative ; — Joseph SEVESTRE, greffier du tribunal du district de Rennes ; — et Jean-François CHAUMONT, administrateur du district de Saint-Malo.

On élut le lendemain Roch-Pierre-François LE BRETON, procureur-syndic du district de Fougères, député à la Législative ; — et le poète François-Marie JAN-DUBIGNON, maire de Redon.

Les trois derniers députés, élus le 7 septembre, furent Mathurin-Jean-François OBELIN, juge du district de Saint-Malo, haut-juré ; — Pierre-Jean-Baptiste BEAUGEARD, procureur-syndic du district de Vitré ; — et Jean-François MAUREL, chirurgien à Bain.

Le même jour, on élut le premier suppléant, le médecin GILBERT.

Enfin, le 8 septembre, les deux autres suppléants furent élus : COURNÉ, libraire à Rennes ; — Bernard-Thomas TRÉHOUARD, maire de Saint-Malo.

On avait employé pour les votes l'appel nominal.

L'Assemblée électorale du département d'Ille-et-Vilaine montra son esprit d'intolérance, en privant de ses droits d'électeur et en chassant de son sein « le sieur Darvo, convaincu d'avoir été l'un des rédacteurs de l'adresse au roi, d'avoir invité ce roi parjure à sévir contre des patriotes qui osaient dénoncer les trames de la Cour [1]. »

INDRE.

Les autorités du département de l'Indre paraissent avoir été animées de sentiments modérés.

Le 24 juin, les administrateurs du Directoire du département écrivaient au roi pour lui demander « une justice éclatante » des attentats du 20 juin. Ils demandaient en même temps à l'Assemblée de prendre des mesures pour en empêcher le renouvellement à l'avenir [2].

Le Conseil général de la commune de Châteauroux envoyait à la même époque à l'Assemblée l'expression de sa douleur et de son indignation [3].

1. Procès-verbal. (9 sept.)
2. *Postillon de la guerre*, Supplément, p. 70. — *Logographe* du 28 juin, p. 738. — *Mercure français* du 7 juillet, p. 40.
3. *Logographe* du 15 juillet.

Le même conseil, dans une adresse datée du 12 août, déclarait « que sa profonde douleur ne lui permettait pas de sonder les vrais motifs de la loi du 10 août, mais qu'il regardait comme essentiel d'instruire les districts et les municipalités de l'état actuel du gouvernement et du danger imminent de la chose publique[1]. »

Au lieu de se tenir à Argenton, ville qui avait été désignée, l'Assemblée électorale ouvrit la session dans l'église de la ville d'Issoudun. Le mode de votation fut l'appel nominal.

On élut, le 5 septembre, Gilles-Charles PORCHER DE LISSONAY[2], président de l'Assemblée électorale, commissaire national près le tribunal du district de La Châtre, suppléant à la législative, par 168 voix sur 315 votants ; — Guillaume THABAUD-BOIS-LA-REINE, de Châteauroux, administrateur du département, par 167 sur 332 ; — et Silvain PEPIN, accusateur public près le tribunal criminel du département, par 223 suffrages sur 300 électeurs.

Le lendemain eut lieu l'élection de Jacques-Antoine BOUDIN, président de l'administration du district de Châteauroux, qui obtint au deuxième tour, 139 voix sur 280 votants.

Le 7 septembre, on élut Sylvain LEJEUNE, administrateur du district d'Issoudun, par 183 voix sur 321 votants ; — et Eustache DÉRAZEY, de Mézières, commissaire à terrier, à Châtillon, administrateur du département, au deuxième tour, par 153 suffrages sur 288 électeurs.

Les deux suppléants furent élus le lendemain : NÉRAUD, juge du district de La Châtre, — et VÉZIEN. Le premier réunit 152 voix sur 281 votants ; le second 175 suffrages sur 183 électeurs.

GUSTAVE BORD.

(La suite prochainement.)

1. Reg. des délib. du pouvoir exécutif, 25 août 1792. — Mortimer-Ternaux, *Hist. de la Terreur*, III, 45.

2. Plus tard Porcher de Richebourg.

BOISSY D'ANGLAS

LES CAMPS DE JALÈS[1]

PREMIÈRE FÉDÉRATION

(LE 18 AOUT 1790)

I

On l'a dit avant nous ; mais, pour la parfaite intelligence de ce qui va suivre, il n'est pas mauvais de le redire.

A l'aurore de la Révolution, beaucoup d'esprits en France semblaient se confondre dans une même aspiration vers la liberté. Certaines idées, portées par le vent de l'enthousiasme populaire, pénétraient les âmes. Gentilshommes et gens du peuple, artisans et bourgeois, prêtres et moines, toutes les classes, obéissant à un généreux délire, applaudirent à cette fameuse nuit du 4 Août, où les députés de l'ordre de la noblesse à la Constituante firent l'abandon de leurs privilèges. La loi, décrétée le 21 septembre 1789 par l'Assemblée nationale, et qui abolissait les dîmes, les censes, les droits féodaux et les bénéfices commendataires, vint encore accroître les

1. Sous ce titre : *Les Camps de Jalès,* nous nous proposons d'étudier ici les grandes fédérations contre-révolutionnaires qui s'organisèrent dans le Vivarais, de 1790 à 1802. Notre travail comprendra quatre parties, savoir :

Première Fédération de Jalès, le 18 août 1790;

Deuxième Fédération, le 21 février 1791 ;

Troisième Fédération (Conspiration de Saillans), du 1er au 12 juillet 1792.

Dernières Fédérations de Jalès, de 1793 à 1802.

Les sources et documents, manuscrits ou imprimés, dans lesquels nous avons puisé les éléments de ces études, sont les suivants : *Archives nationales* (Paris) ; *Archives départementales de l'Ardèche, du Gard et de la Lozère; Archives municipales de Joyeuse ; Moniteur universel* (Collection de 1789 à 1800); *Bibliothèque nationale* (Collection des opuscules imprimés sur la question de Jalès, qui ont fait partie de la Bibliothèque de M. de la Bédoyère) ; *Courrier d'Avignon* (de 1790 à 1794), et autres journaux du temps.

Nous possédons nous-même dans nos archives une foule de lettres, mémoires, pa-

sympathies populaires pour le nouvel état de choses. Tout était beau, charmant, édénique, patriotique et lumineux. Il y avait bien, par ci par là, depuis la prise de la Bastille, d'épouvantables jacqueries, d'atroces brigandages. Mais l'illusion universelle ne voyait dans ces faits et ces forfaits que de simples accidents, les ombres du tableau. Il est vrai que la Constituante n'avait point encore voté les lois destructives de la religion catholique et de la monarchie traditionnelle. La cause du roi marchait de pair avec la réforme des institutions.

C'est alors que se formèrent, dans le Midi, ces premières fédérations de gardes nationales, que l'on a si mal jugées, faute de les avoir bien étudiées et bien comprises.

L'élan fédératif fut donné par le Vivarais et le Dauphiné.

Or, ceux-là sont tombés dans une erreur profonde, qui, à la suite de Michelet et de Lamartine, ont prétendu que l'idéal républicain était le mobile de ce grand mouvement méridional. Les fédérés du Vivarais et du Dauphiné étaient de très sincères royalistes constitutionnels. Ils voulaient émonder l'arbre et non le détruire. Ils ne séparaient point le respect et l'amour de la monarchie du culte de la liberté. Les preuves de ce double attachement sont nombreuses. En voici quelques-unes :

La première fédération delphino-vivaraise eut lieu, le 29 novembre 1789, sur les bords du Rhône, dans la plaine comprise entre Valence et Loriol. Le bourg d'Etoile en était le centre. Là, les gardes

piers de famille, relations et procès-verbaux concernant les divers camps de Jalès. Le regretté M. de Valgorge avait réuni sur Jalès tout un dossier qui a été dispersé, mais dont la copie des principales pièces nous a été communiquée par deux érudits ardéchois, qui ont eu jadis ce dossier entre les mains. Nous avons pu aussi nous procurer une analyse des *Souvenirs de la Révolution dans le Midi* (manuscrit de Chalbos de Teyrargues, aujourd'hui propriété d'un de ses petits-fils), et prendre connaissance du *Précis historique des événements qui se sont passés à Jalès* (Manuscrit de Jules de Malbos.)

Quant aux ouvrages qui ont été écrits sur la matière, tels que les *Guerres du Vivarais*, d'Andéol Vincent, la *Conspiration de Saillans*, le *Camp de Jalès*, de Marius Talon, l'*Histoire des conspirations royalistes du Midi*, d'Ernest Daudet, et une foule d'autres que nous aurons occasion de citer ou de réfuter, ils font tous partie de notre bibliothèque.

A propos des archives départementales et municipales de l'Ardèche, du Gard et de la Lozère, nous les avons consultées et dépouillées nous-même ; il importe seulement d'ajouter, afin de dégager la responsabilité des honorables archivistes de ces départements, que ledit dépouillement a été fait par nous pendant les années 1872, 1873, 1874 et 1875. Après la fameuse circulaire ministérielle que l'on sait, notre déclaration était essentielle.

nationales de vingt et une communautés du Vivarais et du Dauphiné, formant un contingent de 12,600 hommes, se réunirent et firent le serment de consacrer leur fortune et leur vie « à la patrie, « aux lois émanant de l'Assemblée nationale, et *au Roi qui a tant « de droits à l'amour des Français.* » Dans leur adresse à Louis XVI, les fédérés ajoutaient : « Nous regardons comme criminels tous ceux « qui oseroient insulter, soit en paroles, soit par des écrits, les dé- « crets des augustes représentants de la Nation, et ceux qui ne por- « teroient pas *tout le respect dû* AU PLUS JUSTE, AU PLUS POPU- « LAIRE, AU PLUS ADORÉ DES MONARQUES[1]. » En se quittant, les fédérés jurèrent de s'aimer les uns les autres, de se défendre et de se prêter mutuel secours contre les « brigands. » Il ne faut pas oublier que nous sommes aussi dans l'année de la *paourasse,* de la grande peur[2].

Quelques jours après, une nouvelle fédération se tint à Montélimart. Elle fut plus nombreuse que la première. Soixante et quinze communautés du Bas-Vivarais (parmi lesquelles Aubenas, Villeneuve-de-Berg, Le Teil et Rochemaure), du Bas-Dauphiné, de la Haute-Provence, y prirent part. Les fédérés, au nombre de 27,600 hommes armés, jurèrent devant Dieu d'être fidèles à la Loi, au Roi et à la Nation. Dans un immense banquet en plein vent, où assistaient tous les chefs de légion, le commandant de la fédération porta, aux applaudissements unanimes, « *l'auguste santé du Chef de la nation française et de sa famille*[3].

Troisième fédération à Tournon, le 26 décembre de la même année. Celle-ci fut encore plus accentuée dans son royalisme. Les fédérés (environ dix mille hommes) s'assemblèrent avant midi sur la place des Capucins, et leurs officiers de tout grade se rendirent en corps à l'église Saint-Julien. La messe dite et les drapeaux de chaque légion ayant été bénits par l'officiant, les colonels et commandants, parmi lesquels nous voyons des gentilshommes comme le marquis de la Tourrette, le comte de Bosas[4], MM. de Sanglier,

1. *Courrier d'Avignon.* Lettre de Valence, publiée dans le n° du 10 décembre 1789. Voir aussi : G. VALLIER, *Les Fédérations martiales en Dauphiné.* Marseille, 1869.

2. Voir notre *Etude sur la Jacquerie vivaraise.* (*Revue de la Révolution*, avril et mai 1883.)

3. Lettre de Montélimart. *Moniteur* du 24 décembre 1789.

4. Deux mois plus tard, MM. de la Tourrette et de Bosas étaient élus par l'Assemblée primaire : l'un, maire de Tournon; l'autre, procureur-syndic de cette commune.

Blachier de Misery, Blin de la Réal, firent ranger en carrés les divers bataillons des gardes nationales du Haut-Vivarais, et leur adressèrent des allocutions patriotiques, dont l'amour du Roi était la note dominante. Les orateurs insistèrent tous sur les vertus et les qualités du « *bien-aimé Louis XVI,* » et mirent leurs milices « sous les auspices de Dieu, protecteur de l'Empire français[1]. »

Après Tournon, le Pont-Saint-Esprit se fédéra pareillement. Les démonstrations monarchiques s'y multiplièrent, et l'assemblée, à laquelle assistèrent des délégués du Bas-Vivarais (Saint-Just, Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Martin-la-Pierre, Bidon, Saint-Rémèze, etc.), de l'Uzège, de la principauté d'Orange, de la Provence, fut présidée par deux ardents royalistes : le marquis de la Fare, brigadier des armées du Roi, et le comte de Saillans[2]. M. de la Fare prononça un discours dont le passage suivant indique clairement l'esprit : « Rendons à notre auguste Monarque *le juste tribut de respect, d'amour et de fidélité que nous lui devons.* Il est l'ami, le père de son peuple, le restaurateur de la France[3]. »

Le 6 janvier 1790, cinquième fédération. Celle-ci eut lieu à Vernoux (pays des Boutières). Cinquante-sept communes y envoyèrent des adhérents, qui se réunirent dans la plaine de Pras. Le serment fut prêté dans la formule ordinaire : « Nous jurons d'être fidèles à « la Loi, au Roi et à la Nation. » Mais l'Adresse expédiée par les fédérés de Vernoux à l'Assemblée Constituante fut un peu plus catégorique. Nous y remarquons cette phrase : « Dans tous les temps, « *notre auguste monarque Louis XVI,* restaurateur de la liberté, « POURRA DISPOSER DE NOS ARMES contre les ennemis de l'Etat et « contre ceux qui oseroient attenter AUX DROITS SACRÉS DE LA « COURONNE[4]. »

Des sentiments identiques, quoique moins explicites, se manifestèrent aux fédérations de Valence (31 janvier 1790), de la Voulte (1er février), de Saint-Péray (6 février), et de Privas (28 février de la même année).

1. *Procès-verbal de l'Assemblée fédérative des gardes nationales du Haut-Vivarais, réunies à Tournon.* Valence, 1790, in-8o. (De nos archives.)

2. Le marquis de la Fare émigra un an après cette fédération, et en 1792, nous retrouverons le comte de Saillans, organisant dans l'Ardèche le troisième camp de Jalès. Il était, en 1790, major des chasseurs du Roussillon, en garnison au Pont-Saint-Esprit.

3. *Acte de fédération des troupes nationales réunies au Pont-Saint-Esprit, le 3 janvier 1790.* Orange, impr. de Nicoulau, in-8o de 4 p. (De nos archives.)

4. *Courrier d'Avignon,* du 31 janvier 1790.

Il résulte des procès-verbaux de ces diverses fédérations que la petite noblesse provinciale et le tiers état faisaient alors assaut de fidélité envers le Trône, de fraternité sincère, de paix, de concorde et d'union[1]. Michelet raconte en ces termes ce qui se passa, en février 1790, au bourg Saint-Andéol : « Deux vieillards de 93 et « 94 ans, l'un, noble, colonel de la garde nationale ; l'autre, simple « laboureur, prêtèrent le serment civique. Ils s'embrassèrent devant « le peuple en remerciant Dieu d'avoir prolongé leur vie jusqu'à un « tel jour. Le peuple, ému, crut voir dans ces deux hommes véné- « rables l'éternelle réconciliation des partis. Tous les spectateurs se « jetèrent dans les bras les uns des autres et se prirent par la main. « Une farandole immense, embrassant tout le monde sans exception, « se déroula par la ville, dans les champs, vers les montagnes « d'Ardèche et vers les prairies du Rhône. Le vin coulait dans les « rues ; les tables y étaient dressées, et les vivres en commun. Tout « le peuple mangea, le soir, cette agape, en bénissant Dieu[2]. »

Admirable spectacle, enthousiasme sublime, qui, hélas ! ne devait durer qu'un jour.

II

Déjà, par la faute de l'Assemblée nationale, l'union si patriotique et si française des premières fédérations commençait à disparaître. Voici la fédération de Romans, qui fait entendre de sévères paroles de protestation. Cette fédération, composée de 8,000 hommes, eut lieu le 3 mars 1790. On lit ce qui suit dans l'adresse qu'elle envoya directement au Roi : « Nous avons juré avec transport, Sire, d'être « fidèles à notre Roi, comme à la Loi, comme à la Nation même. Ce « n'est pas dans nos cœurs français qu'on pourra jamais séparer le « respect pour l'autorité de leur nation et l'attachement pour *la puis-* « *sance de leur Roi*. Si, depuis neuf siècles, un amour héréditaire « nous attachait à nos souverains, la raison et la loi viennent d'a- « jouter l'énergie du devoir à l'habitude du sentiment. Du fond de « nos cœurs, Sire, nous réclamons avec vous L'ENTIER RÉTABLISSE- « MENT *de la puissance exécutrice*. Nous gémissons de tous les dé-

1. *Journal des procès-verbaux de l'Assemblée nationale* (décembre 1789, 7 janvier et février 1790).

2. Michelet : *Histoire de la Révolution* (première édition, t. II, p. 168).

« sordres... Sire, quand le moment sera venu où le pouvoir exé-
« cutif, *sans lequel l'Etat ne peut subsister,* pourra se déployer
« dans toute sa vigueur, c'est alors que Votre Majesté verra s'éle-
« ver cette rivalité tant prédite entre les milices soldées et les mi-
« lices nationales. Mais cette rivalité sera celle de la fidélité à re-
« cueillir vos ordres équitables et à les exécuter... Nous sommes,
« avec un très grand respect, etc. » Ont signé les commissaires des gardes nationales du Vivarais et du Dauphiné, réunies à Romans, savoir : le baron de Gilliers, commandant ; Pascal, lieutenant et secrétaire ; Dupré de Peyremale, Fauriel, de Chambaud, Lambert-Dugoult, Roubeyre, Jubié, Quiot, Perouze du Perrier, Glo de Besses, Bellier, Vassieux-Urtin, Andrau, Thomé, Chorot de Boisverd, Pont-Bonin, Gaillard et Vigne-Lachaux [1].

La fédération de Romans, dénoncée comme anticonstitutionnelle par la municipalité de cette ville, fut la dernière des fédérations royalistes des deux rives du Rhône. Il y eut encore d'autres réunions de gardes nationales à Annonay, à Serrières, à Saint-Pierreville, à Aubenas, à Villeneuve-de-Berg et à Viviers. Elles furent toutes désormais imprégnées de l'esprit révolutionnaire. Elles n'offrirent même plus le spectacle religieux des premières fédérations, qui possédaient des aumôniers, faisaient bénir leurs drapeaux et commençaient leurs opérations par une messe solennelle. Il faut arriver aux fédérations catholiques de Jalès pour retrouver ce caractère spécialement religieux. Mais celles-ci avaient d'autres causes et un autre but. N'anticipons pas. Quant aux premières fédérations delphino-vivaraises, camps fraternels, assemblées patriotiques, comices armés contre le brigandage, elles n'eurent, on vient de le voir, rien que de louable. Leurs délibérations témoignent que, si la Constituante eût été fidèle à son mandat, le pays, délivré des abus qui pesaient sur lui, n'eût pas mieux demandé que de s'avancer, sans violence, sans secousse, guidé par son roi, dans les voies d'une sage liberté. Malheureusement, l'audace des sophistes fit évanouir les plus légitimes espérances. Tout-puissants pour détruire, les disciples de Jean-Jacques Rousseau, les fanatiques du *Contrat social,* les professeurs de matérialisme, s'attaquèrent à la religion catholique et froissèrent les masses dans ce qu'elles avaient de plus cher, leur foi. Dès lors, deux Frances apparurent : l'une, acceptant la Révolution jusqu'au cannibalisme, maîtresse de la rue, hurlant

1. *Mercure de France,* du 20 mars 1790.

dans les clubs, démagogique et démoniaque ; l'autre, repliée sur elle-même, anxieuse du présent, doutant de l'avenir, très ferme dans ses convictions et s'y attachant avec d'autant plus d'énergie, qu'elles étaient plus violemment battues en brèche. Au printemps de 1790, ces deux Frances étaient en présence, s'observant. Partout, mais principalement dans le Vivarais, la méfiance et la haine faisaient place à la concorde et à l'effusion des premières assemblées fédératives. Tandis que les exaltés, les Jacobins, les énergumènes, méprisant l'autorité royale, ne juraient que par la gauche de l'Assemblée nationale et attendaient d'elle de plus grandes licences encore, les catholiques du Vivarais n'accueillaient qu'avec effroi cette même Révolution, dont l'aurore leur avait semblé si belle, dont ils avaient applaudi les réformes équitables, et qui maintenant s'en prenait avec cynisme au trône et à l'autel. Il n'y eut bientôt plus d'illusion possible ; chaque jour, les membres de la majorité de la Constituante violaient sans scrupule le pacte fédératif ; ils amoindrissaient le pouvoir royal et s'inclinaient devant le pouvoir des foules ; l'anarchie était en permanence ; les Jacqueries recommençaient, plus atroces et plus sauvages ; la justice n'avait plus de prestige ; le crime restait impuni ; on avivait par tous les moyens les vieilles querelles religieuses ; les protestants du Midi, placés à la tête d'un grand nombre d'administrations, se montraient de plus en plus hautains et arrogants [1] ; ils se faisaient un féroce plaisir de vexer, de tracasser et d'injurier les catholiques ; on fermait leurs couvents ; on menaçait de fermer leurs églises. C'était plus qu'il n'en fallait pour les pousser à la révolte. Aussi, le feu de l'exaspération couvait-il sous une fausse apparence de calme, et l'explosion ne tarda pas à se produire.

III

Au mois de mai 1790, cinq mille catholiques de Nîmes, de tout ordre et de toute condition, signèrent une pétition à l'Assemblée nationale pour demander que le catholicisme conservât l'honneur

1. Il sera souvent question des protestants dans le cours de ces études. Nous déclarons ici une fois pour toutes qu'il ne s'agit dans notre pensée que des protestants qui se vouèrent corps et âme à la Révolution et s'allièrent aux démagogues pour persécuter les catholiques. Il ne saurait être question des autres, hommes paisibles et respectables.

« d'être la religion de l'Etat. » L'Assemblée discutait alors les droits de l'Eglise et visait à leur anéantissement. Elle traita la pétition nîmoise « d'incendiaire, » et accusa les signataires de « nourrir des vues criminelles. » Malouet, un des plus sages orateurs de la droite, essaya de défendre la pétition. Il prouva que les pétitionnaires étaient parfaitement restés dans l'esprit des lois du royaume [1]. Que demandaient-ils? Que Louis XVI fût rétabli dans son autorité et que la religion catholique fût honorée et respectée comme il convenait à la religion du plus grand nombre. Il n'y avait, dans ces deux vœux, rien d'incendiaire, ni de subversif. Mais les Rabaut-Saint Etienne, les Voulland et les Boissy-d'Anglas en prirent texte pour exciter contre les catholiques nîmois l'animadversion de la démagogie protestante. Chaque semaine, arrivaient de Paris à Nîmes des brochures perfides et mensongères. De son côté, le *Courrier d'Avignon,* fort répandu dans le Gard, attisait sciemment les haines. Ce journal, naguère la propriété des jésuites et rédigé dans un sens contre-révolutionnaire, était devenu la feuille d'un énergumène, l'ancien maître d'école Sabin Tournal, le futur ami de Jourdan-Coupe-Tête. Il n'était pas de semaine où l'ignominieux folliculaire n'inventât contre les catholiques quelque misérable histoire. Il allait jusqu'à les accuser d'avoir fait venir de Saint-Etienne 15,000 fusils, destinés à donner la chasse aux protestants [2]. Ceux-ci étaient, à Nîmes, moins nombreux que les catholiques, mais ils étaient plus riches et plus influents. Ils possédaient les manufactures, occupaient beaucoup d'ouvriers, et leur action s'exerçait surtout dans le centre de la ville. Ils avaient gagné à leur cause, en embauchant les soldats et en répandant de l'argent dans les casernes, presque tout le régiment de Guienne, qui tenait alors garnison à la citadelle, et à qui l'on venait de confier l'artillerie, les petites armes et les munitions. Malgré les ordres de leur colonel, les soldats insultaient chaque jour les bourgadiers, les travailleurs de terre, les « mangeurs d'oignons [3], » et leur arrachaient du chapeau la cocarde blanche. Poussés à bout, les catholiques se mirent en état de défense et formèrent des légions spéciales, à la tête desquels se trouvaient des hommes courageux et déterminés. On les empêchait de porter la cocarde

1. *Moniteur* du 18 juin 1790.

2. *Courrier d'Avignon,* des mois d'avril, mai et juin 1790.

3. En patois du pays : les *cébets,* de *cèbe,* oignon. Allusion à la pauvreté des bourgadiers catholiques.

blanche ; ils adoptèrent des poufs rouges pour signe de ralliement. A chaque instant, entre les deux partis, c'étaient des provocations, des insultes, des rixes, des coups de pierre : prodromes d'une sanglante bagarre !

Elle éclata le 13 juin. Ce jour-là, il s'agissait de savoir qui, des catholiques ou des protestants, donneraient des administrateurs au district. Devant le poste de l'évêché où se tient l'assemblée électorale, les dragons protestants (corps de volontaires appartenant aux plus riches familles) sont venus trois fois plus nombreux qu'à l'ordinaire, mousquetons et pistolets chargés, gibecière bien garnie. De leur côté, les poufs rouges de Froment, de Folacher et de Descombiès, chefs des légions catholiques, font irruption et déclarent que l'évêché ne doit pas servir de corps de garde aux protestants. Immédiatement, deux coups de fusil partent. Une décharge générale s'ensuit, dans laquelle sept hommes tombent morts et beaucoup d'autres sont blessés. On tire des coups de feu dans toute la ville. La nuit arrive, et pendant quelques heures le combat cesse. Dans l'intervalle, les protestants étaient allés chercher des renforts. Le lendemain matin, leurs coreligionnaires de la Vaunage et de la Gardonnenque, tous armés, envahissaient par milliers l'Esplanade, les places publiques, les rues aussi. Vers les dix heures, la guerre recommence ; mais ce ne fut plus une guerre, ce fut un véritable massacre. Le *Résumé des procès-verbaux de la municipalité* cite des catholiques à qui on coupe les pieds et les mains à coups de sabre ; d'autres, que l'on arrache à leurs foyers et que l'on pend à des réverbères ; ceux-ci, que l'on déchire en morceaux, avec des couteaux de boucher ; ceux-là, dont on promène les têtes au bout des piques ; quelques-uns, enfin, que l'on attache contre les arbres et que l'on fusille lâchement en prenant leur corps pour cible. Le couvent des Capucins est enfoncé, saccagé, dévasté, pillé ; tous les religieux qui ne purent se dérober au massacre par la fuite, furent égorgés dans leur cloître ou leur cellule. On saccage et l'on pille aussi le couvent des Jacobins, le collège, la maison de Froment, celles de l'abbé Cabanel, du curé de Saint-Paul et des catholiques les plus ardents. Massacre et saccagement durèrent deux longs jours. Il faut remonter à la sinistre Michelade de 1567 pour retrouver, dans l'histoire des Nîmois, une boucherie aussi épouvantablement atroce et aussi froidement exécutée [1].

1. On appela *Michelade* le massacre des catholiques nîmois en 1567, parce que ce

Les deux sanglantes journées des 14 et 15 juin 1790 sont connues sous le nom de *Bagarre de Nîmes*[1]. Combien périt-il de catholiques dans cette bagarre? L'auteur des *Martyrs de la Foi pendant la Révolution française,* Aimé Guillon, en porte le nombre à huit cents[2]. Ce chiffre est exagéré. Les écrivains protestants en avouent deux cents. Ce *minimum* est au-dessous de la vérité. A l'aide des *procès-verbaux de la municipalité,* des traditions et des documents particuliers qu'il a eues sous les yeux, P.-L. Baragnon, dans son *Histoire de Nîmes*[3], fixe à plus de trois cents le nombre des catholiques tués en se défendant ou égorgés sans défense. Les protestants n'eurent à regretter que vingt et un des leurs, et ce chiffre même n'aurait pas été si grand, si des représailles déplorables n'eussent été exercées à la campagne contre une famille de dissidents paisibles. L'assemblée électorale resta impassible devant tous ces forfaits. Le régiment de Guienne ne fit rien pour rétablir l'ordre, et, par son inqualifiable attitude, favorisa les meurtriers.

Le lendemain de ces journées maudites, — desquelles on peut dire ce que le chancelier de l'Hospital disait de la Saint-Barthélemy : *Excidat illa dies ævo*, — la terreur régnait à Nîmes et dans les environs. Les prisons regorgeaient de catholiques, et douze cents familles nîmoises, pour se soustraire à la persécution des protestants révolutionnaires, les maîtres absolus du moment, furent obligées de fuir la ville. Leurs cris de vengeance et de douleur retentirent profondément dans les contrées limitrophes, et eurent surtout de l'écho dans cette partie du Bas-Vivarais, dont les habitants sont en relations plus directes avec ceux du Gard, et qui forme aujourd'hui l'arrondissement de Largentière. Dans plusieurs communes des cantons des Vans et de Joyeuse, on sonna le tocsin, et il fut réellement question de descendre sur Nîmes pour délivrer les catho-

massacre eut lieu au mois de septembre, le jour de la fête de saint Michel. Il dura depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir.

1. Ceux de nos lecteurs qui voudront avoir des détails complets sur la bagarre de 1790, peuvent consulter les *Procès-verbaux de la municipalité de Nîmes* (de la p. 58 à la p. 76); Baragnon, *Histoire de Nîmes,* continuation de l'*Histoire* de Ménard (t. IV, de la p. 500 à la p. 530); *Mémoires* de Froment (1796, in-8°); *Protestation de la veuve Gas et de ses six enfants* (Nîmes, 1790, in-8° de 16 p.). Ce Gas était un pauvre laboureur que l'on massacra, parce qu'il criait : *Vive le Roi!* En le tuant, ses meurtriers lui dirent : « Tiens, bougre, crie : *Vive le Roi!* maintenant! »

2. T. 1er, pp. 119 et suivantes.

3. T. IVe, p. 509.

liques prisonniers et « mettre les Huguenots à la raison. » Mais on apprit qu'un camp protestant venait de se former dans la plaine de Boucoiran, sur les bords du Gardon, et cette première détermination, louable dans son but, bien que prise à la légère, fut abandonnée. Seulement, des catholiques zélés la reprirent en sous-œuvre et conçurent l'idée d'opposer au camp protestant de Boucoiran le camp catholique de Jalès.

IV

On ne pouvait choisir position plus avantageuse.

Quoique faisant partie du département de l'Ardèche nouvellement formé, la contrée de Jalès était limitrophe des départements de la Lozère et du Gard. Elle touchait au Gévaudan par le canton de Villefort, et à l'Uzège par les cantons de Barjac et de Saint-Ambroix.

Au milieu de cette plaine, sur un mamelon isolé et assez élevé, était bâti le château d'une Commanderie appartenant à l'Ordre de Malte. De toutes les maîtrises que les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem possédaient en Languedoc, la Commanderie de Jalès (Bas-Vivarais) se trouvait être la plus importante. Elle leur venait des Templiers et dépendait du grand prieuré de Saint-Gilles [1]. C'est là que, deux années avant la Révolution, en 1787, l'illustre amiral de Suffren [2], qui en était commandeur, se reposait de ses glorieuses campagnes dans les mers des Indes, quand il reçut le message royal expédié de Versailles, l'appelant à prendre la direction suprême de l'armée navale dont Louis XVI ordonnait l'armement à Brest, à la suite de quelques difficultés survenues entre la France et l'Angleterre. Jusqu'à sa mort, arrivée le 8 décembre 1788, le bailli de Suffren eut l'administration et la jouissance des revenus de la Commanderie de Jalès. Son successeur fut le comte de Lobbé-Rivière de Quinsonas, originaire du Dauphiné, lequel administra la commanderie, de 1788 à 1791, époque de la suppression définitive de l'ordre de Malte.

La plaine de Jalès a deux lieues de long, de Berrias à Gros-

1. Archives départementales des Bouches-du-Rhône (papiers de l'ordre de Malte).

2. Pierre-André de Suffren Saint-Tropez. Nous avons connu des vieillards qui se souvenaient de lui. C'était un homme très affable et très gai, mais d'une corpulence énorme et d'un appétit formidable.

pierres, et une lieue de large, de Bec-de-Jun à la rivière de Chassezac. Elle est bornée à l'ouest, sur le dernier plan, par la chaîne granitique du Bâri et les cimes escarpées du mont Lozère ; au nord, par la barrière formidable du Tanargue et du Bourrenc ; à l'est, par les volcans du Koyron ; au sud, par la serre de Barjac, qui s'étend de Saint-Brès à la gigantesque poudingue de Sampzon. Au premier plan, d'un côté, le fort de Banne, ancré sur un amoncellement de roches néocomiennes, dominant la plaine comme la proue d'un immense navire ; en face, le bois druidique de Païolive, impénétrable et mystérieux ; un peu plus loin, hérissés et fantastiques, les Gras, sorte d'Arabie pétrée jetée par la nature en plein Bas-Vivarais. L'aspect de cette contrée est parlant. La fertilité des vallées, des ravins et des coteaux y fait contraste avec l'aridité des plateaux calcaires qui séparent le pays du froment de celui de la châtaigne. Chaque versant de colline cache une oasis, et chaque pas est propre à une embuscade. Les habitants sont braves, sobres, endurcis à la fatigue. Leur santé de fer résiste aux durs labeurs, et leurs croyances sont immuables. La plupart d'entre eux connaissaient, par les récits des vieillards, les ravages et les excès que les Camisards avaient commis, 90 ans auparavant, dans la contrée même de Jalès. En 1703, en effet, les bandes de Jean Cavalier brûlèrent le château de la Bastide, celui de M. de Sorbière, l'église de Vagnas ; ils dévastèrent les villages des Lèbres, de Bonnemontesse, de la Rouveyrolle, de la Lauze, de la Sarrazine et du Travers ; ils massacrèrent enfin un grand nombre de catholiques à Comps, à Courry, à Barjac et à Genouilhac [1]. Toutes ces régions gardaient encore des traces de leur impitoyable fanatisme. La plaine de Jalès était donc naturellement désignée pour un rassemblement destiné à protester en faveur d'une religion, que menaçaient de nouveau les huguenots fanatiques, aidés, cette fois, des révolutionnaires.

Le véritable organisateur de la première fédération catholique de Jalès fut Louis Bastide de Malbos, maire de Berrias. Jalès dépendait de sa commune. La famille de Malbos, ou Malbosc, est très ancienne dans le pays. M. Benoît, notaire à Villefort, possède un

1. Voir sur les incursions des Camisards dans le Bas-Vivarais : Brueys, *Histoire des Camisards* (t. I, II et III) ; Louvreleuil : *Le fanatisme renouvelé* (t. I et II) ; *La Baume : Révolte des Camisards* (t. I) ; *Relation de M. de Jovyac* (dans le *Bulletin de la Société des sciences historiques de l'Ardèche*, année 1879).

acte de vente de l'an 1487, dans lequel il est parlé de noble Bastide, seigneur de Malbos (*dominus de Malobosco*), habitant le lieu du Raschat, commune de Prévenchères, sur les frontières du Vivarais et du Gévaudan [1]. Du Raschat, les Malbos descendirent à Berrias et s'y fixèrent. A l'époque dont nous parlons, Louis Bastide de Malbos jouissait, dans sa commune et aux environs, d'une légitime et très grande influence. Il n'était pas cependant conseiller au présidial de Nîmes, comme le dit à tort, dans ses *Conspirations royalistes du Midi de la France* [2], M. Ernest Daudet, lequel a ici confondu Malbos avec Chalbos de Teyrargues, bailli de Tharaux [3]. Mais le maire de Berrias n'en connaissait pas moins la jurisprudence. Licencié de l'Université d'Avignon, il avait étudié le droit à Toulouse et en était revenu avec le titre d'avocat au Parlement. Riche propriétaire foncier, généreux, charitable, il mettait son bonheur à rendre service aux paysans. Ceux-ci, avant la Révolution, étaient victimes de praticiens rapaces et inexorables, qui éternisaient les procès [4] et expropriaient les plaideurs. Louis Bastide de Malbos employait son temps et sa fortune à concilier les parties. Que de familles ne sauva-t-il pas de la ruine ! Aussi était-il aimé et respecté comme le bienfaiteur du pays. Doué d'une imagination ardente que tempérait un esprit méditatif, possédant une instruction sérieuse et des plus variées, une physionomie imposante et agréable, une haute taille, une grande force physique, il avait aussi cette éloquence vraie qui persuade et entraîne, parce qu'elle part d'un cœur qui sent vivement et d'une conviction profonde [5].

1. Renseignement fourni par M. l'abbé Canaud, curé de Gravières.

2. *Histoire des conspirations*, etc. Paris, Hachette, 1881, p. 38.

3. Chalbos de Teyrargues, bailli de Tharaux, ancien conseiller au présidial de Nîmes, dénoncé comme aristocrate, prit une grande part aux diverses fédérations de Jalès. Emprisonné à Nîmes, sous la Terreur, il fut reconnu par une fille nommée Catherine — qui avait été sa servante et qui était la maîtresse du Marat du Gard, le prêtre défroqué Giret. Cette Catherine conservait du bailli de Tharaux les meilleurs souvenirs. Elle résolut de le sauver et fit reculer de semaine en semaine l'exécution de Chalbos. Sur ces entrefaites, Robespierre mourut et Chalbos fut sauvé. Fajon, dans ses *Documents sur la Terreur à Nîmes* (p. 127), dit que l'élargissement de Chalbos fut ordonné par le représentant Boisset, au mois de janvier 1794. Le bailli de Tharaux a laissé des Souvenirs sur la Révolution, dont un de ses petits-fils a bien voulu permettre à un de nos amis de nous communiquer l'analyse.

4. Ce furent les exactions de ces praticiens qui provoquèrent, en 1783, l'insurrection des *Masques armés*, dont nous nous proposons d'écrire un jour l'histoire.

5. *Précis historique des événements qui se sont passés dans la contrée de Jalès, depuis 1790 jusqu'en 1824*, par Jules de Malbos. Ce précis fut demandé à l'auteur par M. le baron de Monthureux, préfet de l'Ardèche sous la Restauration. M. Jules de

Avec de telles qualités, il ne lui fut pas difficile d'inspirer aux catholiques et aux royalistes qui l'entouraient le zèle et le dévouement dont il était animé lui-même pour la cause de la religion menacée, de la monarchie amoindrie, des vieilles traditions battues en brèche.

Et cependant, qui le croirait ? Bastide de Malbos trouva dans un de ses fils, Ferdinand de Malbos, l'opposant le plus vif à ses projets. Nous avons eu, sous les yeux, les lettres que ce jeune homme inexpérimenté, âgé de 20 ans à peine, surnuméraire des finances chez M. Vidal, receveur du Roi à Béziers, écrivait à son père au sujet de l'organisation de Jalès. Elles sont remplies de reproches. Nous croyons devoir citer, comme très significatif, l'extrait suivant de la lettre datée du 8 juillet 1790 : « Pourquoi faut-il, s'écrie Ferdinand « de Malbos, qu'une si belle révolution qui réintègre l'homme dans « les droits que la nature a profondément gravés dans son cœur, ait « été (allusion aux affaires de Nîmes) souillée par des crimes et des « atrocités sans exemple ? Pourquoi le peuple françois, si renommé « par la douceur de ses mœurs, se déshonore-t-il par de si coupables « excès ?... Mais ce passage subit de l'esclavage à la liberté, cette « commotion générale qui a ébranlé tout le royaume, ne pouvoit « avoir que les suites les plus terribles. La génération présente est « sacrifiée. Heureux sont ceux qui viendront après et qui trouve- « ront la besogne toute faite ! On ne peut se le dissimuler, la Révo- « lution est sublime, mais ses effets font gémir l'humanité [1]. » Cette lettre est bien dans le goût du temps, et elle peint à merveille les illusions dans lesquelles se trouvaient alors une foule de bons esprits. Ferdinand de Malbos, d'ailleurs, ne tarda pas à reconnaître son erreur. Il revint en Vivarais et s'y dévoua, comme tous les autres membres de sa famille, à la cause royale. Il faut dire que les conseils de son père ne furent pas étrangers au retour de l'enfant prodigue. Voici ce qu'il répondait à cet enthousiaste surnuméraire : « La Révolution te paraît sublime. Il y a de l'excès dans « ce jugement. Sans doute, la Constitution que l'on élabore ren- « ferme quelques principes lumineux qui, parfaitement assis, pour- « roient faire le bonheur d'une collection d'hommes réunis en

Malbos, géologue des plus distingués, était un des fils de l'organisateur du camp de Jalès. Il avait une dizaine d'années à l'époque des premiers événements. Sa relation est donc celle d'un témoin oculaire. Elle est aujourd'hui la propriété de M. Paulin de Malbos, maire de Berrias.

1. Papiers de famille (dossier Valgorge sur Jalès).

« société ; mais, comme les passions ne me semblent pas entière-
« ment exclues de l'Assemblée nationale, certains décrets émanant
« d'elle auront besoin d'une législature plus calme, plus expéri-
« mentée, pour acquérir la perfection pratique qui leur manque.
« Une monarchie aussi étendue que la nôtre a besoin d'une gra-
« dation, d'une subordination qui unissent tous les membres au
« corps national. La prospérité d'un Etat tient à la confiance et
« aux rapports qu'une bonne législation établit entre les individus
« qui le composent. Tirer de la poussière les classes qui les y ont
« précipitées, composer l'édifice social de manière que chacun y
« figure harmonieusement, voilà le grand acte des vraies législa-
« teurs. Si les pierres de la maison que tu habites étaient animées
« et qu'elles eussent chacune une volonté, que les unes mécon-
« tentes de leur place cherchassent à chasser les autres de la leur,
« les chocs, les mouvements continuels auroient bientôt bouleversé
« l'édifice. C'est malheureusement ce qui se produit aujourd'hui
« dans l'Etat [1]. »

Quelle sagesse ! quelle justesse de vues ! quel patriotisme ! Et c'est pourtant l'homme que les gagistes de la Révolution et de la démagogie protestante traitaient d'*aristocrate orgueilleux*, de *fanatique outré*, d'*inquisiteur sanguinaire !...* La calomnie n'a pas prévalu. Bastide-Malbos apparaît aujourd'hui ce qu'il fut réellement : un royaliste patriote, un catholique convaincu ; on peut ajouter : un voyant. Il prévoyait, en effet, ce qui allait advenir de tous les bouleversements et de toutes les innovations révolutionnaires. De là, le noble projet qu'il conçut de résister au torrent, de l'enrayer même, si c'était possible. Il se doutait bien qu'il jouait sa vie, car, à la veille de commencer la lutte, il écrivit un admirable testament, dans lequel il recommandait à ses cinq enfants « l'amour trop rare » alors « de la Religion, du Roi et de la Patrie [2]. » Mais il alla de l'avant quand même, bravement et sans hésiter.

Un comité se forma sous sa direction, pour préparer le camp. En faisaient partie : Claude Allier, prieur de Chambonas, qui devait, après la mort de Malbos, prendre un rôle prépondérant dans la contre-révolution vivaraise ; Deslèbres, maire de Saint-André de Cruzières ; l'abbé de la Bastide de la Molette, ancien chanoine d'Uzès ; Graffand de Pierregras ; Boissin-Laroche ; Nadal et Fa-

1. Papiers de famille (mêmes archives).
2. *Précis des événements qui se sont passés à Jalès*, par Jules de Malbos (p. 8).

bregat, de Banne ; Maigron, curé de Saint-Alban ; Chabannes de Malbos, frère du président du Comité, ancien garde du corps de Louis XVI, et connu, dans le pays, sous le nom de Chabannes-la-Bastide [1]. Toutes les municipalités voisines, indignées des persécutions et des avanies que subissaient encore les catholiques de Nîmes promirent leur concours. Le comité de Jalès reçut même l'adhésion de M. Rivière de Larque, président du district de Largentière [2].

Un des fils de ce Rivière de Larque était curé de Banne. Lui-même présidait aux assemblées le corps électoral de cette ville [3], et c'est sur sa « réquisition [4], » qu'une réunion préparatoire des délégués des municipalités du canton eut lieu le 11 juillet, au château du comte de Roure.

1. Parmi les royalistes qui prirent part aux divers camps de Jalès, plusieurs portaient le nom de Bastide ou de la Bastide. Ce qui les a fait souvent confondre les uns avec les autres. Il y eut : Bastide de Malbos et son frère Chabannes-la-Bastide ; il y eut aussi l'abbé Labastide de la Molette et son frère, le général Labastide ; il y eut enfin un Labastide, chef de la légion de Ganges. Le général en chef du premier camp de Jalès fut Labastide, frère de l'abbé, ancien capitaine au régiment de Penthièvre, et non Chabannes, frère de Bastide-Malbos. Il ne faut pas confondre non plus ce Chabannes-ci avec M. de Chabannes, de Pradelles, qui commandait à Jalès les gardes nationales du canton de Saint-Etienne-de-Lugdarès, et qui fut, après la conspiration de Saillans, massacré au Puy par la populace. Nous en reparlerons.

2. Lors de la division de la France en départements, le Vivarais, sauf le canton de Pradelles qui fut attribué à la Haute-Loire, forma le département de l'Ardèche. On lui adjoignit seulement quelques communes du Haut-Uzège. Il eut provisoirement sept districts dont les chefs-lieux furent : Annonay, Tournon, Vernoux, Aubenas, Privas, Villeneuve-de-Berg et Largentière. Quelques mois plus tard, vers la fin de l'année 1790, les sept districts se virent réduits à trois : le district du Mézenc, celui de Koyron et celui du Tanargue. Joyeuse devint le chef-lieu de ce dernier district, et pour dédommager Largentière, on en fit le siège du tribunal civil et on lui donna la succession de l'ancienne sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg. Mais, à l'époque du premier camp de Jalès, 18 août 1790, Largentière était encore siège de district. Rivière de Larque, le chevalier de Sauveplane et Vincent Duchamp en étaient les principaux administrateurs.

3. Banne, qui n'est aujourd'hui qu'un gros bourg, était alors chef-lieu de canton et avait le titre de ville, depuis le 24 mars 1653. A cette date, Louis XIV érigea le bourg de Banne en ville, avec droit d'entrée aux Etats généraux du Languedoc et aux états particuliers du Vivarais, en faveur de Scipion Grimoard de Beauvoir de Roure, lieutenant général du Roi en Languedoc et seigneur du lieu (voir Albisson : *Lois municipales du Languedoc*. T. IV, pp. 589-597). Les du Roure avaient acheté aux Banne-d'Avejan le fief de Banne, vers le milieu du XVIe siècle.

4. *Courrier d'Avignon*, du 17 septembre 1790.

V

Dans cette réunion, à laquelle assistèrent des délégués de Saint-Sauveur et Saint-André de Cruzières, de Beaulieu, de Berrias, de Malbosc et de Brahic, Rivière de Larque fut chargé d'intéresser le directoire du département de l'Ardèche à la fédération catholique : « Les délégués, dit le procès-verbal de la délibération, prient en « outre l'administration du district de Largentière d'indiquer les « assemblées préliminaires qu'il y aura lieu de tenir pour la nomi- « nation du général en chef du camp et de celle de son état-major : « nominations auxquelles auront droit de concourir toutes les mu- « nicipalités du district [1]. »

Il ne faut pas s'étonner de voir les organisateurs du camp de Jalès solliciter ainsi l'appui des directeurs du district et même du département. Ces directeurs, quoique dévoués au nouveau gouvernement, étaient, à quelques exceptions près, d'excellents catholiques. S'ils protestèrent ensuite contre la tenue du camp, ce fut la peur et non la conviction qui dicta leur palinodie.

Quoi qu'il en soit, une seconde réunion préparatoire eut lieu à Banne, toujours dans le château du comte de Roure, le 1er août 1790. C'est Bastide-Malbos qui avait fait, cette fois, les convocations. Les délégués de près de cent communes du Vivarais, de l'Uzège et du Gévaudan y assistèrent. Après avoir réuni leurs pouvoirs, les délégués procédèrent à la nomination de l'état-major du camp. Furent élus : Président du comité-directeur de Jalès, Louis Bastide de Malbos, maire de Berrias ; secrétaires, Antoine Malignon et Ignace Boissin de la Rouveyrolle ; général en chef du camp, M. le comte de Roure, lieutenant-général des armées du Roi ; commandant général, M. de la Bastide, ancien capitaine au régiment de Penthièvre et chevalier de Saint-Louis ; commandant en second, le vétéran Nadal ; major général, M. le comte de Tauriers, lieutenant colonel d'infanterie ; major général en second, M. Chambon, ancien officier au régiment de Normandie ; chefs de brigade : M. Laffond, Gervais, Salel, Méric et Faget de Casteljau ; aides-majors généraux : MM. Alexandre Rivière de Larque [2], Gilles,

1. *Délibération prise au château de Banne,* par les délégués des municipalités du canton. (De nos archives.)

2. C'était le fils cadet du président du district.

Maigron, Mazade et Chabannes-Labastide ; aumônier du camp, M. Rivière de Larque, curé de Banne.

L'assemblée du camp fut fixée irrévocablement au 18 août. On décida que des lettres missives seraient adressées, dans l'intervalle, par les soins du président du comité-directeur, à toutes les municipalités catholiques des cantons de Banne, des Vans, de Saint-Etienne-de-Lugdarès, de Valgorge, de Largentière et de Joyeuse, qui formaient alors le district dont relevait Jalès, ainsi qu'aux municipalités catholiques de Villefort et Langogne (Lozère), de Pradelles (Haute-Loire), de Coucouron, Burzet, Montpezat, Thueyts, Aubenas, Antraigues, Villeneuve-de-Berg, Vallon, Viviers et Bourg Saint-Andéol (Ardèche), de Saint-Ambroix, Génolhac, Alais, Barjac, Bagnols et Uzès (Gard). Il serait recommandé auxdites municipalités d'envoyer un détachement de leurs troupes nationales dans la plaine de Jalès, de façon à ce que ces troupes, portant chacune leur étendard et des vivres pour 48 heures, ayant à leur tête au moins un officier municipal de chaque paroisse et les tambours d'appel, fussent rendues au camp le 18 août, à 10 heures précises du matin. Les officiers municipaux devaient tous être ceints de l'écharpe ou du cordon distinctif. Les troupes nationales, en armes, seraient à pied. Seuls, les chefs de légion, l'épée ou le sabre à la main, pouvaient venir à cheval. On réquisitionnerait des mulets, pour le transport des vivres et des munitions [1].

Ces délibérations prises, le vétéran Nadal, sur la proposition de Bastide-Malbos, soumit à l'Assemblée une instruction secrète relative à l'organisation militaire du camp. En voici les points principaux :

Le district de Largentière sera divisé en six brigades qui porteront chacune le nom de leur chef-lieu de canton, savoir : Banne, les Vans, Joyeuse, Largentière, Valgorge et Saint-Étienne de Lugdarès.

La brigade du canton de Banne occupera la droite du camp ; en face, celle de Largentière. Joyeuse et les Vans formeront un des côtés du quadrilatère ; Valgorge et Lugdarès, l'autre côté. Derrière, se placeront, par ordre d'arrivée, les brigades des cantons auxiliaires. Les commandants feront aligner leurs détachements sur trois rangs ; les pelotons seront de huit hommes de front, et les divisions de seize, série par série et formant colonne.

1. Archives de l'Ardèche (dossier Jalès.)

Les drapeaux de chaque légion occuperont le centre de la seconde file de chaque division.

Les maires et officiers municipaux en écharpe se tiendront aux flancs de leur légion, parallèlement à la ligne du porte-étendard.

En arrivant au quartier général, les tambours battront aux champs, et les troupes porteront les armes.

Elles resteront ensuite l'arme au bras, en attendant l'arrivée du général en chef, qui les fera mettre en grande parade [1].

Le plan du vétéran Nadal fut unanimement approuvé.

Il ne manquait plus que de fixer l'endroit où il fallait installer le quartier général. Bastide-Malbos prit alors la parole et démontra que l'endroit le plus propice était la vaste clairière qui se trouvait au couchant du château de la Commanderie, et à la lisière de laquelle commençait la forêt de chênes séculaires qu'on appelait, dans le patois du pays, « la blache de Jalès [2]. » Au milieu de cette clairière, sur un mamelon gazonné, s'élevait un chêne plus grand et plus ancien que les autres, connu sous ce nom : « Le Roure du Templier [3]. » C'était là, selon le maire de Berrias, que devait se masser le gros de l'armée ; c'était là aussi que devait être dressé l'autel pour la messe qui serait dite, le jour de l'ouverture du camp. On pouvait enfin avoir besoin des salles du château de la Commanderie pour prendre certaines délibérations. Bastide-Malbos avait tout prévu : il avait écrit la semaine précédente au commandeur de Jalès, M. le comte de Lobbé-Rivière de Quinsonas, qui habitait alors Vézenobres (près Alais), et celui-ci venait de lui faire répondre en ces termes par son intendant Fuzet : « M. le com-« mandeur regrette de ne pouvoir assister lui-même au camp ; mais « il adhère à cet acte patriotique, et prie M. de Malbos de disposer « du château et de tout ce qui lui appartient [4]. » On lut aussi des lettres d'adhésion de M. d'Albertony, commandant des chasseurs du Roussillon, en garnison à Joyeuse, du commandant de la garnison de Largentière, et du major des troupes casernées au Pont-Saint-

1. *Papiers de la famille Nadal,* de Banne. Nous devons la communication de ces papiers à l'infatigable et bénédictine obligeance de M. l'abbé Canaud.

2. Aujourd'hui, cette forêt de chênes n'existe plus. Vendue par lots sous la Révolution, elle fut défrichée par les nouveaux propriétaires, et plantée de vignes et de mûriers.

3. *Roure,* du latin *robur,* veut dire chêne, dans le patois cévenol.

4. La Commanderie de Jalès avait aussi des possessions dans le diocèse d'Alais, et c'est pourquoi M. de Quinsonas habitait tantôt Jalès, tantôt Vézenobres. (*Documents particuliers ;* de nos archives.)

Esprit. Après quoi, la séance fut close ; et l'on se donna rendez-vous pour le 10 août au matin, dans la plaine de Jalès.

VI

La veille, du Mézenc à l'Aïgoal, du mont Lozère à la Dent d'Arès, tout ce qui, parmi les catholiques, était en état de porter les armes ou n'était pas retenu par les travaux de la moisson, s'ébranla et fit route vers le camp.

Au soleil levant, le lendemain, par une délicieuse matinée, les gardes nationales de près de 180 paroisses de l'Ardèche, du Gard, de la Lozère et de la Haute-Loire, débouchaient dans la plaine de Jalès, brigades par brigades, drapeaux déployés et tambours battants. Quel fut le nombre des fédérés? M. Jules de Malbos, dans son *Précis historique des événements,* dit cinquante mille ; Prud'homme, dans son *Histoire impartiale des crimes de la Révolution*, en accuse vingt mille ; le *Courrier d'Avignon*, du 28 août, en avoue vingt-cinq mille. Trop d'un côté, trop peu de l'autre. Le premier camp de Jalès se composa de trente à quarante mille hommes. C'est le chiffre indiqué par la relation officielle qui fut adressée du camp même à M. le comte de Périgord, commandant en Languedoc pour la partie des Cévennes, et que celui-ci transmit, le 29 août, à M. de Saint-Priest, ministre d'Etat [1]. Cette Relation, due à un témoin oculaire, dont les sympathies évidentes sont pour la Révolution, nous paraît être des plus exactes. Si la copie que nous possédons et dont l'original se trouve aux Archives nationales est fidèle, on peut dire que l'auteur, en écrivant à M. de Périgord, a fait taire ses préférences, pour ne laisser parler que la vérité. Il s'exprime ainsi : « Sous 150 drapeaux, il y avait de 30 à 40,000 ci-« toyens sous les armes, représentant plus de 100.000 gardes natio-« nales. Ils étaient surtout fournis par le Bas-Vivarais et les Cé-« vennes. Les hautes montagnes du Vivarais, du Gévaudan et du « Velay s'étaient bornées à envoyer des officiers municipaux, les « habitants étant alors occupés de leurs récoltes. Sans cette cir-« constance, le camp eût été FORMIDABLE [2]. »

1. *Relation officielle,* p. 1.

2. Le *Moniteur* de l'époque, journal hostile à Jalès, s'accorde presque avec la Relation. Il dit (n° du 5 septembre 1790) qu'il y avait au camp de Jalès 30.000 hommes.

Voici, selon l'ordre d'arrivée des délégations, les noms des localités qui envoyèrent au premier camp de Jalès leurs officiers municipaux ou des détachements de leurs gardes nationales :

Aubenas, Villeneuve-de-Berg, Viviers, le Bourg-Saint-Andéol, Vallon, Antraigues, Montpezat, Burzet, Thueyts, Coucouron, Saint-Étienne-de-Lugdarès, Pradelles, les Vans, Langogne, Largentière, Vals, Mercuer, Mayres, Mayras, Saint-Just, Saint-Jean-le-Centenier, La Chapelle-sous-Aubenas, Saint-Privat, Bessas, Orgnac, Gravières, Malarce, Brahic, Chambonas, Saint-Marcel d'Ardèche, La Bastide-de-Virac, Ruoms, Pradons, Balazuc, Saint-Étienne-de-Fontbellon, Saint-Maurice et Lanas, Gras, Vagnas, Bidon, Sampzon, Saint-Remèze, Salavas, Saint-Alban, Auriolles, la Baume, Grospières, Casteljau, Chandolas, Beaulieu, Berrias, Banne, Naves, Payzac, les Assions, la Blachère, Saint-André-de-Cruzières, Saint-Sauveur-de-Cruzières, Saint-André-la-Champ, Sablières, Dompnac, Beaumont, Saint-Mélany, Saint-Laurent-les-Bains, le Plagnal, Borne, La Veyrune, La Narce, La Souche, Jaujac, Nieigles, Fabras, Prades, Ailhon, Vinezac, Uzer, Chassiers, Tauriers, Prunet, Rocher, Chazeaux, Fons, Lentillères, Saint-Sernin, Chauzon, Laurac, Montréal, Rosières, Balbiac, Ribes, Vernon, Sanilhac, Rocles, Joannas, La Boule, Valgorge, Loubaresse, Montselgues, Lespéron, Laval-d'Aurelle, La Chapelle-Graillouse, Saint-Cirgues, Masmejean, Malbosc, Thines, Les Salelles, Faugères, Planzolles, Saint-Genest-de-Beauzon, Vogué, Rochecolombe, Mirabel, La Villedieu, Saint-Maurice-d'Ibie, Sauveplantade, Saint-Andéol-de-Berc, Asperjoc, Juvinas, Ayzac, La Figère, Saint-Jean-de-Pourcharesse, Saint-Pierre-le-Deschausselat, Prévenchères, Saint-Jean-Chazourne, Villefort, Luc, Arlempdes, le Cellier, La Villate, Saint-Paul-de-Tartas, Lagarde-Guérin, Ponteil, Ganges, Le Vigan, Anduze, Bagnols, Barjac, Alais, Saint-Ambroix, Genouilhac, Uzès, Robiac, Méjanes, Castillon, Salazac, Pont-Saint-Esprit, Saint-Michel-de-Carreiret, Valabrix, Connaux, Salindre, Saint-Julien-de-Peyrolas, Pouzillac, Yeuset, Saint-Jean-de-Valeriscle, Saint-Gervais, Allègre, Alzon, Rivière-de-Teyrargues, Rochegude, Tharaux, Saint-Brès, Courry, Saint-Jean-de-Marvéjols, Le Garn, Cornillon, Avejan, Le Belvezet, Saint-Jean-de-Roquepertuis, Aiguèze, Saint-Paulet, Concoules, Malons, Saint-André-Capcèze, Aujac, Sénéchas, Portes, Bonnevaux [1].

1. Papiers Valgorge (dossier Jalès).

La nomenclature est un peu longue, mais elle est utile. L'histoire doit inscrire, dans son livre d'or, le nom de toutes ces paroisses armées pour leur foi — d'autant que plusieurs d'entre elles rougissent aujourd'hui d'un passé qui, pour les hommes de conviction, à quelque parti qu'ils appartiennent, est des plus glorieux.

Une seule ville du Bas-Vivarais, Joyeuse, ne fut pas officiellement représentée au premier camp de Jalès. Cela tint au mauvais vouloir des autorités, toutes acquises à la Révolution. Le Conseil municipal avait pourtant délibéré d'envoyer à Jalès deux détachements de la garde nationale avec les canons du château. Mais le maire, Dussargues-Planzolles, de concert avec le procureur de la commune, André Cousin, méchant avocat, qui devint, plus tard, un dangereux robespierriste, ayant appris que le camp de Jalès était un camp catholique, fit casser la délibération, dénonça les chefs de la fédération comme des « perturbateurs » et mit en état d'arrestation les sieurs Bayle, Brahic, Vedelly, Coste, Veaud et autres agents de Bastide-Malbos. Cependant, la section des hameaux entourant la ville put s'armer, et se rendit à Jalès, sous le commandement d'un royaliste déterminé, Salel-Greleau [1]. Les ruraux de Joyeuse se joignirent au bataillon de la Blachère, et, en route, tous ces braves gens firent ensemble leurs dévotions à Notre-Dame-de-Bon-Secours [2].

SIMON BRUGAL.

(*La suite prochainement.*)

1. Archives municipales de Joyeuse. Délibérations et procès-verbaux de 1790.
2. Lieu de pèlerinage situé entre la Blachère et Jalès.

LES NOCES D'UN JACOBIN

EXTRAIT DU JOURNAL DE NICOLAS CEYRAT *.

DUODI, 2ème THERMIDOR, L'AN DEUXIÈME

(JEUDI 24 JUILLET 1794, *vieux style.*)

---

1 heure.

Je sais combien mon adorable amie est coquette. Moi aussi, je dois le confesser ici, je suis porté à l'élégance, et c'est la mauvaise odeur des bons sans-culottes qui m'a été surtout pénible à supporter, avec la malpropreté des bonnes républicaines. Aussi suis-je convaincu que je donnai aujourd'hui une preuve rare d'héroïsme amoureux et de tendre délicatesse : Je sacrifiai mon amour pour l'élégance, afin de laisser à l'aimable Éléonore plus de liberté pour se faire belle, sans trop offenser la pure austérité des femmes patriotes de la rue.

Je me vêtis donc conformément aux principes, du moins quant à la forme des vêtemens, car, pour l'étoffe, ayant constaté que les sans-culottes n'y regardent pas trop, je l'avois choisie chère et belle.

Ce qui exaspère surtout le patriotisme du peuple, ce sont les souliers cirés à l'œuf. Quant aux boucles d'argent, comme l'amour de la liberté a fait un devoir pieux à tous les citoyens de les déposer avec enthousiasme sur l'autel de la Patrie, sous peine d'emprisonnement, on n'en peut plus porter que de cuivre. Encore vaut-il mieux s'en passer. Je chaussai donc de gros souliers lacés, sur des bas de soie rose. Je pris une carmagnole et des pantalons tombans, de ce beau drap écarlate des Gobelins qu'on nomme drap de Julienne ; un large gilet blanc et un jabot de fines dentelles qui me vient de ma mère

* Voir la livraison d'octobre 1884.

chérie. Je coiffai le bonnet rouge, — de fine étoffe de la Bauche, — pour montrer que je suis magistrat, et je pendis mon sabre à un baudrier de cuir, brodé d'emblèmes patriotiques, pour rappeler que j'ai été militaire.

Quand j'arrivai chez ma belle, je trouvai la maison en révolution. La citoyenne Panche, comme toujours, grave et muette, étoit réfugiée dans un coin où son austère époux l'accabloit d'injures. Celui-ci, en manches de chemise, mais en pantalon uniforme, s'essuyoit le front. L'aimable Éléonore étoit plus animée que d'habitude. Mais aussi qu'elle étoit belle !

Avec la charmante liberté que l'éducation républicaine a mise à l'ordre du jour, ainsi que toutes les vertus, elle se jeta à mon cou et me donna un baiser dont le souvenir fera encore tressaillir mon cœur, même quand la Parque cruelle l'aura glacé, oui, dût toute l'eau de l'Achéron passer sur ma mémoire !

— Comprens-tu mon vénérable père ? me dit-elle de son ton dont l'irrésistible langueur se mélangeoit de dédain. Il a tout fait pour me faire prendre en haine les croix, les bannières, les reliques, tout l'attirail de la superstition. Il y a réussi. Et il veut me faire jurer, sur quoi! devines-tu sur quoi? Sur cette loque-là.

Elle désigna de sa belle main, un peu sèche et très effilée, une écharpe ornée de soleils, de lunes grimaçantes, de niveaux, d'équerres, de beaucoup de signes maçonniques qui portent à la gaieté.

En entendant ce blasphème, l'austère Panche se dressa sur ses pieds en rugissant, tandis qu'un flot de sueur couloit sur ses joues, de dessous ses cheveux gris taillés en guise de brosse. Mais l'aimable Éléonore est la seule qui ne tremble pas devant lui.

— Oui, sur cette loque tachée de graisse et de vin ; sous prétexte que c'est l'insigne de son titre de Vénérable de la loge *Mystère et Polymnie*.

Le Vénérable, furieux de n'avoir pu faire trembler sa fille, se retourna, comme il arrive souvent, contre sa victime ordinaire.

— C'est cette vile p. de prêtre, hurla-t-il en saisissant sa respectable épouse, qui a suggéré ce hideux blasphème à cette fille révoltée.

— Pourquoi ne serais-je pas révoltée puisqu'on est en Révolution?

L'austère Panche resta un moment étourdi. Il s'essuya le front, appela son épouse : monstre vomi par le Tartare, et la poussa violemment dans une autre pièce.

— Et sais-tu ce qu'il veut me faire jurer sur cette guenille? Que

tous nos enfans seront élevés dans le culte de la franc-maçonnerie. Non, mille fois non. Plutôt délaisser à jamais l'autel de l'hymen. Je ne veux pas que mon époux me traite comme la franc-maçonnerie t'a conseillé, papa, de traiter ton épouse. Je me souviens bien du calme qui régnoit ici avant que tes yeux se fussent ouverts à la lumière qui vient de l'Orient et tes oreilles aux gémissemens des fils de la Veuve. Je ne veux pas que mes fils désertent la maison comme mes deux frères ont été heureux de le faire depuis que la tyrannie maçonnique s'y est introduite. Je ne veux pas que mes filles...

— La malheureuse, s'écria l'austère Panche dont le visage ruisseloit, méprise cette loi qui l'a inondée de la lumière de la raison, qui l'a arrachée au fanatisme et aux hypocrites vertus de l'Ancien Régime, pour la mettre dans les droites voies de la nature.

— Tu ne me mettras pas en colère, papa. Un peu d'impatience me va bien; cela donne de l'éclat à mes yeux qui sont parfois un peu battus. — C'est que je pense à toi langoureusement, mon ange, me dit-elle, avec un sourire vif. — Mais la colère rend jaune. D'ailleurs, les francs-maçons sont trop bêtes. En çà, du moins, l'infâme Engelbert avoit raison.

Le vénérable Panche étoit sorti pour s'essuyer en paix. Il emportoit, avec un pieux respect, l'écharpe qui portoit des soleils et des taches de vin. Il rentra presqu'aussitôt, rafraîchi par quelques coups de pied donnés à sa respectable épouse.

— Mes enfans, dit-il, les yeux encore pleins de sueur, il fait trop chaud aujourd'hui pour que je vous donne la bénédiction paternelle, comme le grand Jean-Jacques le conseille aux chefs de famille républicains. Mais en attendant, toi, jeune héros, n'oublie pas que tu ne dois jamais être de ces hommes à honnêtes gens, de ces riches égoïstes dont l'âme ne sera jamais sans-culotte. Prends garde surtout de reconstituer l'aristocratie bourgeoise, écrasée avec la faction girondine. On nous accuse, nous autres fils de la Veuve, d'être des bourgeois. C'est une vérité calomnieuse : nous n'avons jamais mieux demandé que de voir le peuple venir admirer nos vertus, recevoir nos conseils, adopter nos maximes et s'incliner sous nos lois. Et toi, jeune vierge, digne de la couche des dieux immortels et que le puissant Jupiter emporteroit, sous la forme d'un taureau...

— Mais non! Mais non! nous écriâmes-nous, l'aimable Éléonore et moi, avec une touchante indignation.

L'austère Panche nous regarda avec étonnement. Il laissa tomber son mouchoir, que je ramassai avec une piété vraiment filiale.

— N'oublie pas, reprit-il, vierge digne de toutes... ces... couches, que des principes et point de vertus, — le vertueux Panche se retrouvoit, — des talens et point de sans-culottisme ne peuvent suffire à créer la famille républicaine, fille de la franc-maçonnerie.

Il s'éloigna en soufflant avec majesté. La vertueuse Éléonore pencha vers moi sa taille de nymphe.

— Mon vénérable père, dit-elle en souriant, étoit jadis un philosophe passementier et tranquille, la maçonnerie en a fait un des chefs de la section et un oison bridé. Viens. Mais avoue que ces sans-culottes sont stupides de vouloir que tout le monde aille à pied parce qu'ils n'ont pas de voiture. Quel bien cela leur fait-il! A-t-on jamais vu acheter ses bagues et son trousseau en traînant ses jupes dans la poussière comme des balayeuses!

Je regardai avec effroi autour de moi. Heureusement — à ce que je supposai du moins — personne n'étoit à portée de nous entendre.

— Je sais bien, conclut-elle, que je me consolerai en me serrant un peu plus contre toi.

Elle étoit divine. Je n'eus pas le courage de la blâmer de son élégance, bien que je n'en augurasse rien de bon pour notre promenade.

La robe en taffetas de Nîmes, relevée de larges rubans jaunes, ses souliers de satin et ses bas de soie de même nuance que la robe, son ample fichu et ses longues manchettes brodées d'or, le petit chapeau de fine paille d'Italie et surtout le collier d'or qui ornoit son col de déesse, me paroissoient très dangereux. Je cherchois comment le lui dire, lorsque l'austère Panche reparut.

Il se tint au seuil de la pièce. Il avoit passé sa veste d'uniforme, il tenoit à la main son habit qu'il se préparoit à vêtir. Il avoit cessé de s'essuyer. Je compris qu'il se préparoit à quelque chose de solennel.

Il leva, en effet, le bras, en laissant pendre sa main comme une main de mort, ainsi que fait Dorval, dans *les Victimes cloîtrées*, quand il dit au P. Laurent, le supérieur des Dominicains : — *Quoi, monstre! Quoi, barbare!* »

Puis Panche s'écria :

— Quoique cette fille, charmante mais ingrate, méconnoisse les dons que lui a faits la Veuve, mère du génie de la Révolution, je suis heureux de constater qu'elle en ressent les bienfaits. Prens cette jeune vierge, jeune héros du sans-culottisme, fils chéri de la Montagne, et félicite-toi d'être le premier à savoir ce que c'est

que cette merveille destinée à régénérer l'humanité, cetie merveille qu'on nomme une vierge républicaine. Je bénis la déesse Raison de pouvoir te donner une épouse qui méprise cet hypocrite produit de la superstition et de la féodalité, cette insulte aux lois de la nature, qu'on nomme la modestie. Car, sache-le, ô jeune amour de la vérité, la modestie n'est qu'une grimace inventée par les prêtres, inconnue de l'âge d'or.

J'en fis une, moi-même. J'ai déjà avoué que je ne suis pas complètement dégagé des préjugés de l'éducation fanatique. Je ne me sentis pas aussi satisfait que j'aurois dû l'être en apprenant que la vertueuse Eléonore l'étoit plus que moi, je dis dégagée de ces préjugés. Mais ce qui me préoccupa surtout, ce fut la crainte de voir l'austère Panche se livrer à un de ces longs discours, dignes sans doute des sept Sages réunis, discours qui ont fait son succès dans la section, et où il excelle, mais qui nous eussent retenus bien longtemps.

— Respectable auteur des jours de la vertueuse Eléonore, lui dis-je avec gravité, vous bénissez la déesse Raison. En un jour consacré aux Ris, je dois oublier la sévérité de mes fonctions révolutionnaires. Mais qu'adviendroit-il si quelqu'autre que moi vous avoit entendu? Je vous le demande à vous-même? N'auroit-il pas le droit de croire que vous méprisez l'Etre suprême pour la Raison, cette idole aristocratique des Dantonistes et des Hébertistes.

Il recula en pâlissant, et, sans même songer à s'essuyer le front, quoiqu'il en eût besoin, il disparut en refermant humblement la porte.

Rien ne nous arrêtoit plus.

C'étoit jadis une des grandes fêtes de la vie bourgeoise que cette promenade. Elle précédoit de peu de jours la possession de l'objet chéri et l'on couroit les boutiques avec sa fiancée et la mère de celle-ci pour choisir les bagues, les bijoux et la partie la plus élégante du trousseau. Que d'occasions de chercher à plaire à l'objet de sa flamme! Que de sourires gracieux, que de serremens de mains furtifs, que de remerciemens pleins de rougeurs! Quel bonheur l'on éprouvoit à combler quelques-uns des vœux de la jeune Déité! J'avois entendu ma mère chérie et ses compagnes parler, même quand leurs cheveux grisonnoient, des enchantemens de ce jour, et comme je suis né pour la sensibilité et les délicatesses de l'amour, je m'étois fait une fête de cette promenade, d'autant plus que nous étions seuls, ma Circé et moi.

Il faisoit très chaud. L'on ne se rappeloit pas que du temps des tyrans la température eût jamais été aussi orageuse qu'en ces premiers jours de thermidor. Le soleil étoit brûlant. La vertueuse Éléonore recommença, à mon grand effroi, ses plaintes sur l'ennui de ne pouvoir aller en voiture.

Nous nous dirigeâmes vers la place ci-devant Dauphine, chez le célèbre Tiron-Nanteuil, qui est le premier joaillier de Paris. (Ma fortune me permet de satisfaire les fantaisies de mon amie.)

Mais comme il en est le plus suspect et que ses confrères le dénoncent journellement comme aristocrate, il est très prudent, et il a pu, jusqu'ici, échapper à l'emprisonnement. Il est, du reste, apparenté avec beaucoup de membres de la section Révolutionnaire, qui est la sienne.

Les orfèvres ne tiennent pas à faire de commerce. Ils n'osent fermer boutique pour n'être pas traités d'ennemis du peuple, mais ils ne sont pas désireux d'échanger de l'or et de l'argent contre des assignats. Ils ne vendent guère qu'aux gens connus d'eux et qui leur donnent des louis, non du papier.

J'étois connu dans Paris. D'ailleurs mon bonnet rouge laissoit bien supposer ma qualité de magistrat. Chez Tiron, comme partout, j'eus les avantages et les inconvéniens de ma situation de Jacobin, c'est-à-dire de l'homme qui commande en maître absolu au nom de la Liberté : on n'osa rien me refuser; mais on ne m'offrit que des choses vulgaires, rien de beau.

L'aimable Éléonore devint bientôt fort irritée. Elle exposa cent fois son cou adorable et le mien, auquel je tenois plus que jamais. Veuille l'Être suprême que ses paroles ne soient pas tombées dans des oreilles patriotes et que demain on ne nous en fasse pas porter la peine !

— Eh bien ! me dit-elle, sans trop baisser le ton, tu vois bien que l'infâme Engelbert a raison et que ce n'est pas seulement aux aristocrates que la Révolution est insupportable. Le tour des républicains est venu. Car, enfin, il n'y a pas de meilleurs républicains que toi et moi ; nous sommes les maîtres, et nous sommes plus excédés que du temps des tyrans.

Je devins pâle, et je sentis que le patriotisme me commandoit de l'abandonner. Mais je l'aime tant!

— C'est une bête de société que celle où l'on ne peut pas dépenser son argent, où les marchands n'ont qu'une préoccupation qui est de ne pas vendre. Car, enfin, je suis riche, coquette, j'ai un fiancé

qui est du gouvernement, qui est généreux, amoureux, n'est-ce pas mon Alcibiade? qui a 40.000 livres à dépenser, et je serai obligée de me contenter d'un trousseau dont une mercière de la foire Saint-Ovide ne se fût pas contentée ! Si c'est là l'avenir que nous promet la franc-maçonnerie !

Cette franc-maçonnerie, qui devient de plus en plus sa bête noire — chose curieuse — à mesure qu'elle m'aime mieux, nous sauva en ce moment, car on nous écoutoit, et si elle eût employé le mot de République ou de Révolution, comme elle venoit de le faire un peu auparavant, nous étions dénoncés sur l'heure. Mais le peuple se moque de la Franc-Maçonnerie. Les passans haussèrent les épaules. J'emmenai ma belle irritée.

Nous visitâmes le quai des Orfèvres, le pont Saint-Michel, où se trouvent les joailliers, et le Palais Marchand, mais il est bien déchu. Nous avons trouvé partout la même mauvaise grâce. Il fallut revenir chez Tiron. Nous parvînmes à acquérir — en lui payant un prix exorbitant — de belles boucles d'oreilles à la guillotine, un collier avec un médaillon entouré de brillans qui renfermoit le portrait du divin Marat couronné de chêne, et un bracelet d'argent émaillé entouré de roses, et où l'on voit Vénus habillant son fils en canonnier de la garde nationale. C'est tout ce que nous pûmes avoir.

Les confiscations du peuple souverain avoient répandu chez les orfèvres une foule d'objets fort beaux, ayant appartenu aux aristocrates dépossédés, et qu'on pouvoit acquérir, avant que les vrais républicains ne fussent définitivement les maîtres, à un prix raisonnable. Je souhaitois une belle montre de Paris, en or émaillé avec les attributs de l'hyménée, et quelques belles pièces d'argenterie de Germain, de Ballu, ou de Launay, qui étoient si célèbres au temps de mon enfance. Nous entrâmes dans toutes les boutiques des rues du Harlay et ci-devant Saint-Louis. Mais il n'y eut pas moyen. Les marchands me répondirent tous, avec froideur, qu'ils ont renoncé à acheter et à vendre ces objets infectés d'aristocratie, portant des attributs de la superstition et de la féodalité qui révoltoient leur civisme.

Les lâches égoïstes ! Ils avoient peur d'être dénoncés. Il est vrai que cela arrive souvent et que les vertueux patriotes, pour déjouer leurs trames mercantiles et les punir de leur avarice bourgeoise, achètent, et au moment de payer, menacent d'une dénonciation, si bien que l'hypocrite modéré est heureux de céder l'objet à un quart

de valeur. Mais moi, je ne l'eusse pas fait, pour ne pas mêler l'adorable Eléonore à ces discussions.

Elle ne fut pas moins désappointée à l'hôtel de Jabac, rue ci-devant Saint-Merry, où elle avoit souvent admiré jadis la plus belle collection des curieux articles de clinquaillerie et de tabletterie. La boutique est à demi vide actuellement, et nous fûmes forcés de nous contenter d'un dez en or, de boucles d'oreilles en marcassite, d'une boîte à secret pour y mettre mon portrait, et de boucles de souliers en tombac d'Angleterre.

De là, après avoir passé rue aux Fers, pour la provision de rubans, rubans ponceau de grande largeur, et rubans de gaze de couleur, que l'enchanteresse me dit, avec un sourire d'une coquetterie toute républicaine, devoir servir pour ses bonnets de nuit, nous nous rendîmes à la *Barbe d'or*, chez Barbier et Tétard, marchands d'étoffe de soie d'or et d'argent, rue des Bourdonnais, vis-à-vis la rue de la Limace. Ma Circé se réconcilia un peu avec la Liberté, car ces marchands avoient la confiance de la Commune, je les connoissois fort bien et moyennant que je leur promisse de les payer en argent, ils vendirent à la citoyenne tout ce qu'elle voulut, et elle ne s'y épargna pas. J'étois le plus heureux des sans-culottes, en voyant sa joie et son avidité. Elle ne craignit pas de m'en récompenser en m'embrassant à plusieurs reprises. Cela est conforme aux principes, et les commis marchands ne s'y arrêtèrent seulement pas. Elle étoit de plus en plus divine.

Mais je retombai bientôt dans l'angoisse, car il lui plut de me demander quel jour la Convention s'étoit mis en tête de proscrire du sol de la République les marchandises anglaises. Un commis fronça les sourcils, je répondis à mi-voix à l'aimable imprudente que c'étoit le 18 vendémiaire et j'ajoutai avec tendresse que le 29 germinal elle a décrété que tous ceux qui se plaindront de la Révolution seront déportés à la Guyane, ce qui est juste et conforme à la liberté, puisqu'on ne sauroit forcer un être humain à vivre sous un régime qui ne correspond pas à son goût. Le commis éleva quelques difficultés quand il s'agit de faire le compte. Il me tenoit par les paroles imprudentes de ma compagne, et j'en fus pour quelques centaines de francs de supplément.

5 heures.

Nous avions décidé que nous achèverions cette après-midi en nous

promenant dans les lieux où je lui disois que j'ai souvent songé à elle. Nous enfilâmes la rue Honoré.

Elle présentoit un spectacle ravissant pour une âme vertueuse. A chaque encoignure, on rencontroit des groupes, soit de gens causant des affaires publiques, soit de citoyens ou de citoyennes rassemblés autour d'un orateur monté sur une borne, d'un chanteur grimpé sur une chaise, escorté d'un violon ou d'un tambour, et chantant les gloires de la République, les charmes de la Liberté, les bienfaits du Sans-Culottisme et les vertus de la sainte Montagne.

— Reconnois, lui dis-je à haute voix, les dons de la Révolution. Ces humains eussent été des bourgeois égoïstes uniquement occupés à gagner de l'argent, des artisans uniquement occupés à faire des souliers, des femmes servilement vouées à soigner leurs enfans; les voici devenus des citoyens soucieux de la chose publique, travaillant à élever l'âme des François, au coin des rues, par des discours et des chansons.

Je reconnoissois, traversant ces groupes, La Tour la Montagne, Pourvoyeur, et autres Observateurs de l'esprit public, que mes relations avec Guérin et mon office de secrétaire d'un comité révolutionnaire m'avoient appris à connoître ou à deviner.

Les préoccupations varioient selon les lieux, à ce qu'il nous parut. Dans l'encoignure de la rue Bailleul, entre celles des Poulies et de l'Arbre-Sec, dans l'enfoncement de la rue de Grenelle, en face du ci-devant Oratoire, contre les murs des ci-devant Bons-Enfans Saint-Honoré, on ne parloit que des vivres et de leur cherté.

— Les bouchers gagnent trois cents pour cent sur la viande. Leurs étaux sont les tombeaux des sans-culottes.

— Tous les bouchers sont des scélérats. Il faudra recommencer à en pendre.

— Moi, je ferois bien le carême civique; et s'il faut se contenter de manger du pain la moitié de son soûl, c'èst bon, f... j'en suis. Mais ce qui m'... c'est de voir qu'au lieu d'étrangler une bonne fois le louveteau du Temple, et de donner la fille de l'Autrichienne à un bon b... de sans-culotte qui l'empêcheroit bien de faire la Méchaline comme sa g... de mère, on nourrit les restes impurs des Capets, qui, avec les gens chargés de les garder, dévorent la substance de cent familles de sans-culottes.

Le parleur reçut un coup de bâton qui le jeta sur le pavé et j'aperçus mon odieux rival qui faisoit un terrible moulinet pour éloigner les citoyens tentés de ramasser le bon sans-culotte. Je jetai instinc-

tivement mes regards sur l'aimable Éléonore; elle étoit rouge et ses yeux brilloient de colère, à ce que je crus. Je me précipitai vers l'objet de sa haine. Elle me retint, en me pinçant violemment. Engelbert regardoit la foule de son air ordinaire, tranquille et goguenard.

—Ce veau-là, qui saigne du nez par terre, s'écria-t-il, est un agent de Pitt et, par-dessus le marché, une f... bête. C'est moi qui le dis, Engeulle Sanguin, et je le prouve d'abord en lui cassant les reins, comme le génie de la Liberté m'a inspiré de le faire, et comme il m'engage à le démontrer de la même façon à ceux qui ne seront pas convaincus. A-t-on jamais vu un hébertiste imbécile comme celui-là! Il est payé par les puissances coalisées pour faire croire que l'héroïque Commune de Paris protège la famille Capet, et il ne sait même pas gagner son argent. Il y a cent gardes nationaux de toutes les sections qui, chaque jour, voient que le petit Capet est enfermé dans une prison dont les portes sont murées, et où il n'entre ni un rayon de soleil, ni un brin d'air que par les latrines. On voit la vermine et les araignées courir sur lui. On lui donne deux fois par jour un petit morceau de bouilli dont on a retiré la chair, parce que les nerfs c'est assez bon pour un tyran. S'il y a quelque bon patriote qui a un enfant de neuf ans capable de vivre longtemps à ce régime, qu'il vienne : je lui paie chopine. Eh bien! je vous le demande, ne vaut-il pas mieux laisser le petit Capet crever ainsi de sa belle mort, que de l'étrangler comme le propose cet agent de Pitt, pour faire dire aux séides des despotes que la République est barbare et qu'elle ne respecte pas même la vie des innocens. Tu me regardes comme un terne, Gaimeux, continua-t-il en s'adressant à un homme bien vêtu. Si ce n'est pas ton avis, tu peux parler. Je veux bien même te confier mon bâton pour me le prouver.

— Moi! je ne dis rien, s'écria le citoyen interpellé, en reculant.

— Et tu n'en as jamais pensé davantage, b... de malin.

Il s'éloigna d'un pas languissant, et chacun se pressa contre son voisin pour lui faire place. Je regardai de nouveau la belle Éléonore. Elle étoit pâle.

— Est-ce vrai? murmura-t-elle. Pauvre petit!

Je la regardai d'un air épouvanté et je fis, sans m'en rendre compte, un geste comme pour m'éloigner d'elle. Elle fixa sur moi ses beaux yeux étonnés. Il me sembla y voir du mépris et de la colère en même temps que cet étonnement, puis une amère tristesse.

— Qu'as-tu donc, mon adorée? lui dis-je à voix basse.

— Ce que j'ai! répondit-elle tranquillement. J'ai envie d'empoisonner celui qui a fait mon éducation. Laisse-moi tranquille, continua-t-elle en souriant. Ce qui est fait est fait, mais — et elle me parloit d'une voix à peine distincte — il faut avouer que la Révolution est habile à faire des lâches.

Je ne compris rien à tout cela. Je pensai que la chaleur lui portoit au cerveau. D'ailleurs, j'étois inquiet de savoir si nous avions attiré l'attention. Il n'en fut rien, heureusement. Gaimeux avoit fixé tous les regards sur lui.

— C'est ça et ce n'est pas ça, disoit-il. Oui, je suis Gaimeux, connu pour sa pureté, Économe des Élèves de la Patrie. Tous les bons citoyens me connoissent. Je demeure maison de Pitié. J'en sais long. L'Incorruptible m'honore de son amitié. Eh bien! le mal c'est que les mauvais citoyens du fauxbourg Antoine se précipitent, dès le patron Jacquet, sur la route de Vincennes et pillent les paysans qui viennent au marché. Qu'est-ce qui arrive?

— C'est pas malin à savoir, cria une voix de femme dont je ne vis pas le visage. Les paysans ne reviennent plus, les scélérats égoïstes! et ils gardent tout leur grain, quand c'est eux qui ont le plus gagné à la Révolution, pour le vendre contre des louis d'or, aux muscadins de banlieue. Moi je dis qu'il faut que les patriotes aillent tout piller à 20 lieues à la ronde, pour reprendre notre bel argent que ces brigands de paysans ont enfoui.

— Sais-tu qui vient de parler? me dit la belle Eléonore qui avoit retrouvé son aimable physionomie. C'est notre officieuse, Lucie Desmoulins! Elle ne reste presque plus au logis, mais mon père n'ose pas la renvoyer.

Le patriote atteint par le bâton se releva et s'éloigna en trébuchant, la figure ensanglantée. Chacun s'éloigna de lui comme d'un pestiféré : il avoit tort puisqu'il étoit battu.

— On ne pille pas tout, cria un ivrogne que je reconnus pour Denuelle, potier, un des membres influens de la sublime Commune insurrectionnelle du 10 Août. J'ai vu entrer dans la maison d'un riche égoïste, qui est marchand de salaisons, 22 barils d'harengs, un cochon tout entier. Et les restaurateurs! Ils ont chez eux la moitié d'un bœuf, d'un veau, d'un mouton, quand un père de famille comme moi, qui a sa femme malade, ne peut pas mettre le pot-au-feu.

— Il le met à ses yeux, le feu, hein! père Denuelle.

C'est un bonhomme que Denuelle. Il rit.

— C'est parce que j'ai les yeux rouges, que tu dis ça, vieille merluche. Mais c'est à force de pleurer sur les maux des sans-culottes. D'ailleurs, je parle des restaurateurs, comme on dit aujourd'hui ; et je dis que s'ils veulent donner à manger, qu'ils donnent des zharicots, des pommes de terre. Mais les commissaires des sections soutiennent les marchands qui leur en f. par la gueule. Moi je sais par Gauthier, de l'Indivisibilité, qu'il y a à l'hôtel de la Force des souterrains par où l'on fait passer des bœufs vivans. Les économes d'hôpital comme Gaimeux, s'en f., parce qu'on porte un peu de viande dans les hôpitaux et je veux que le ci-devant diable me ramène auprès de la femme Denuelle, mon épouse, s'ils ne s'en repassent pas les meilleurs morceaux par le bec, et si les malades en voient autre chose que ce qu'on peut mettre dans la panse d'un économe.

Chacun applaudit. Gaimeux protesta. Denuelle l'injuria. Nous continuâmes notre route.

Sur les marches de l'Oratoire, je reconnus un ci-devant chanoine de Saint-Etienne des Grés, assesseur du juge de paix de la section Châlier, Le Masson, qu'on accuse d'hébertisme. Il sent, sans doute, le besoin de regagner l'opinion des sans-culottes purs. C'est pourquoi il est venu dans le voisinage de la maison de mon ami, le grand citoyen Duplay, et de l'incorruptible Maximilien. Là, il faisoit, d'une voix de stentor, une lecture dans une brochure que je reconnus pour être *Mort aux Tyrans, programme des lois révolutionnaires sur la fabrication du salpêtre,* que le savant Montagnard Romme a fait imprimer naguère.

Cela étoit écouté avec le zèle que le peuple met à tout ce qui regarde la défense de la patrie, et m'a paru, du reste, plein d'une saine morale. Mais l'aimable Eléonore ne le goûta que médiocrement, et elle écouta les groupes des citoyennes, qui ne comprenant rien à ce que lisoit Le Masson, revenoient aux choses qui les intéressoient.

— Buvons un coup, dit l'une d'elles. On ne délivre plus la chandelle et le savon que par demi-livre. La République ne veut plus que nous nous lavions les pieds ; bon ! c'est son droit ; alors, rinçons-nous le gosier. Nous ne pouvons plus allumer notre suif; bon ! allumons nos deux quinquets. Ça fait voir tout rouge et c'est la belle couleur. Moi, je n'ai pas mangé gros comme un pou de viande depuis huit jours. Sais-tu pourquoi, belle médaille ? dit-elle à ma compagne, qui te carres là sur les pieds, aux bras de ton jobet,

comme une petite fille qui sait ce que vaut l'aune. Eh bien ! je vas te l'apprendre, oui, moi, Eglantine : c'est que les commissaires des sections servent leur bonne amie avant les honnêtes femmes.

— Bah ! laisse donc les jeunes s'amuser, dit une autre qui avoit une large figure riante et une taille d'égoutier ; jeunesse est forte à passer. Toi t'as eu ton temps et maintenant t'as la barbe trop vieille. Notre épicier n'est pas commissaire, c'est par ordre de la Convention qu'il ne donne qu'une once de beurre salé à la fois. J'ai voulu donner à mon homme un petit merlan pour l'égayer, c'est 20 sous qu'il m'a fallu avancer. J'aurois mieux aimé un morceau de viande ! Mais trente sous la livre, et pour n'avoir qu'un os !

— Bon? plains-toi. Tu as deux garçons.

— Et la réquisition, qu'est-ce que tu en fais !

— En attendant, ils sont garçons maçons. Ils gagnent six livres par jour. Du temps du Tyran, ils gagnoient 30 sols.

— Oui, dit en riant la forte commère. Mais, à ce temps-là, un dindon valoit 4 livres, maintenant il en vaut 25. Mais je vois ce qui en est de toi, ton époux d'hier étoit un archer de l'écuelle, et ton époux d'aujourd'hui est un patriote à 40 sols, ton époux de demain sera un homme de marque.

Un riche bourgeois se jeta entre elles deux, et après avoir reçu quelques horions, il parvint à rétablir la paix. C'étoit un ami de mon oncle Joachim, L'Épine d'Andilly, un peu imbécile, mais bon patriote, et fort commérant.

Il secoua sa carmagnole verte à collet rouge, qui avoit été fripée.

— Citoyennes, la paix entre les bonnes sans-culottes. C'est moi qui paie chopine. D'ailleurs, vous avez tort de vous plaindre. Je vais tous les soirs au café de la Convention. On y lit le journal à haute voix, pour les bons patriotes que la lumière des quinquets éblouit, outre qu'ils ne savent pas bien lire les lettres fines. Qu'est-ce que vous diriez si vous alliez à Bordeaux où l'on n'a qu'une once de pain par jour, par personne? Savez-vous combien on m'a fait un petit gigot, ce matin, dans le passage du Perron? 30 livres. Et un porte-balles de mes amis qui vient de visiter tous les villages entre Vaugirard et Versailles m'a dit qu'on n'y trouve pas deux livres de veau à acheter au poids de l'or. Allons ! bénissons la brave commune de Paris, comme de bons François sans-culottes.

Il prit les deux commères qui en saisirent d'autres. — Cela se fit comme par instinct, tant la politique des tyrans avoit toujours été d'abrutir la nation par l'insouciance, la gaieté, les chansons et les

danses. — Toutes se mirent à rouler en rond, tandis que Lépine chantoit, d'une voix éraillée, la jolie romance de l'infâme Florian. Toutes ces bonnes patriotes hurloient l'air avec enthousiasme, en écorchant les paroles avec une bonne volonté si républicaine, que cela eût tiré les larmes d'attendrissement des yeux d'un tigre altéré du sang des citoyens :

Sur ma guitare assez longtems
J'ai chanté les tendres amans.
Chantons la Liberté,
La sainte Égalité
Et le doux nom de frère.
Soyons unis,
Mes amis !

Cet hypocrite et lâche hommage à la Révolution n'a pas empêché les bons patriotes de voir que ce scélérat de Florian étoit resté aristocrate de cœur et vouloit épouser la fille d'un suspect de Rouen. Il est maintenant en prison, ce bel apitoyeur, avec ses bergers indulgens et ses bergères modérées, et le citoyen Quentin Fouquier m'a dit que son tour arriveroit bientôt.

Plusieurs autres citoyens et citoyennes entrèrent dans la ronde, qui menaça de nous saisir. Nous nous éloignâmes, non sans être hués. L'aimable Éléonore reçut même sur le front une tête de saumon pourrie. Je m'estimai heureux que nous en fussions quittes pour si peu. Car il paroît qu'elle avoit eu l'imprudence de faire un geste dédaigneux quand un jeune citoyen pouilleux, mais pur sans doute, l'avoit prise pour l'entraîner dans la ronde.

Je bénis cette tête de saumon. Mais l'aimable Éléonore ne put la digérer. Elle étoit furieuse. Aussi ne voulut-elle pas entrer dans les boutiques des rues Froidmanteau, du Chantre et de Champfleury, où l'on trouve beaucoup de livres. J'y viens souvent fureter dans l'après-midi, car j'ai la passion des beaux livres. J'y rencontre beaucoup d'aristocrates. Je n'ai jamais voulu les dénoncer pour ne pas faire fermer ces boutiques où se sont réfugiés de forts bons ouvrages que l'on a à fort bon compte, car il faut les appareiller, les plus beaux de ces livres venant du butin fait par les sans-culottes lors du sac des hôtels aristocrates et étant souvent incomplets. Comme ces boutiques sont dans des rues infectes, elles ne sont pas surveillées par la généreuse jalousie des sans-culottes, et c'est là seulement qu'on a quelque licence pour la vente des livres de l'Ancien Régime.

Sur la place Égalité la foule étoit grande. Mais les orateurs comme les auditeurs n'y sont pas les mêmes que ceux que nous venons de rencontrer. On s'y occupe, non de la nourriture, mais des intérêts généraux de la République.

Les mortels qui liront ce journal ont deviné que mon but n'étoit pas seulement de faire, avec mon enchanteresse, une promenade dans les bosquets de Cythère, mais aussi, sous prétexte de ce tendre pèlerinage, de me renseigner sur l'état des affaires qui me paroît inquiétant et me préoccupe beaucoup. Autour de la Convention, on apprend beaucoup de choses, car il arrive dans les groupes bien des échos des tribunes, des couloirs des Comités. Ces échos, par un mot, vous en apprennent plus, quand on connoît déjà le dessous des cartes, que tous les bavardages des cafés, des cabinets de lecture et même les conversations dans les comités de section. Mon ami Vilate m'avoit dit à mi-voix, avec cette grande éloquence naturelle qui l'avoit signalé à l'attention de Barère :

— L'orage gronde sur la Montagne. La Plaine retentit de sifflemens. La mer soulève ses flots agités. Mais j'ignore d'où part la tempête. Elle sera terrible, car la lutte est entre les élémens principaux de la République.

Ces paroles d'un homme aussi bien renseigné que Vilate sont bien effrayantes. Mais sans doute l'importance même des antagonistes enchaîne les langues encore plus qu'on ne le vit au commencement et au milieu de germinal, quand, au premier bruit des conspirations d'Hébert et de Danton, toutes les bouches les plus patriotiques restèrent muettes comme des lèvres d'aristocrates, jusqu'à ce qu'on sût à qui le génie de la Révolution voudroit promettre la victoire.

Ni sur la Place Egalité, ni dans le Jardin National, ni dans les Champs-Elysées, je ne pus saisir rien de bien clair. Sur la Place Égalité, j'entendis parler pour la première fois de la faction *Pierrotine*. On parloit à mi-voix. Pourtant, cette allusion aux amis particuliers de l'Incorruptible me parut tellement blasphématoire que j'entraînai la vertueuse Éléonore vers d'autres groupes.

J'observai bientôt qu'elle échangeoit des regards, qui me parurent langoureux, avec un muscadin à culotte de soie jaune tombant jusqu'aux mollets. Je m'avançai avec l'intention de les lui salir à l'endroit des fonds, lorsqu'elle me dit, avec la candeur de l'âge d'or, que ce scélérat est le fils de l'adjudant général Fontaine, qu'il lui a fait la cour quand elle avoit 15 ans, et que c'est un aimable insolent. Je me rappelai que son père est l'ami intime du général

Hanriot et je me tins tranquille, en enrageant et en me promettant que si jamais le général Hanriot vient à mourir jeune...

Je ne tardai pas à être étonné de l'audace avec laquelle cet insolent majorien parloit de la Convention. Puis je réfléchis et je me dis qu'il a sans doute le mot de l'Incorruptible et des Jacobins pour oser ainsi blâmer le centre de la République. Je compris dès lors que cet insolent étoit puissant, qu'il ne feroit pas bon de s'attaquer à lui, même après la disparition d'Hanriot. Je lui pardonnai.

— La loi du 13 ventôse, crioit-il, qui accorde aux patriotes les biens des aristocrates, hein ! vous vous la rappelez ? Eh bien ! vous avez cru que ça alloit faire venir l'eau au moulin, tas de Jocrisses ! C'est moi qui le dis ; je suis Fontaine : c'est de la médecine d'eau douce. Je vous ai entendu dire ici même que cette loi valoit mieux que dix batailles gagnées, parce que ça alloit faire adorer la République par le peuple, puisque désormais nul sans-culotte ne seroit sans propriété et que nul ennemi de la Liberté ne sera propriétaire. Qu'est-ce que ça est devenu ? De l'eau de boudin.

— De quoi ? cria d'une voix plus enrouée que jamais l'héroïque Denuelle qui nous avoit suivis. Des boudins ? tu en parles bien à ton aise. J'en demande, moi, même en eau. Mais tu jacasses parce que tu as une culotte de soie. Des culottes ! J'ai laissé les miennes sur le trône du dernier Capet, et c'est moi qui ai fondé la République, et vois ce qui m'en reste.

Il se retourna et montra un lambeau de chemise fort sale, qui sortait de ses fonds de culotte.

— Voilà ce qu'on fait pour les Pères de la Patrie, tandis qu'un tas de Jean-Lorgne...

— F. moi la paix, père Denuelle, ou bien, à défaut de chemises, je te donnerai sur les reins ta provision de bois.

— Je vois ce que c'est, tu fais le faraud, parce que tu as, à la mode nouvelle, un petit bonnet rouge pendu à ta boutonnière, et que ça te donne l'air d'avoir une décoration d'Ancien Régime comme un chevalier de Saint-Louis, ci-devant. Mais sais-tu seulement la cause du mal ? Je vais te la dire, moi qui a fondé la République tout seul avec ce filou d'Huguenin et quelques bons b. comme moi, de Marseille et de Brest, sans plus, eh bien, tout le mal, c'est les cordonniers. V'la. Et c'est pour ça que ça ne va plus. Qu'est-ce qu'on y fait dans leurs boutiques ? Crois-tu qu'on y fait des souliers ? Non, jobet, on y fait des bottes pour les muscadins comme toi. Et ces bottes, eh ben, quoi ? Eh ben, ça mange tout le cuir

de la République, et que les sans-culottes sont des va-nu-pieds. V'la ce qui me reste à moi qui a fait la République avec Huguenin et ce voleur de Concedieu, sans plus. Oui, j'ai mis mes souliers sur le trône des tyrans, et v'la ce qui m'en reste.

Il montra des chaussures ouvertes comme une huître béante.

— C'est les cordonniers. C'est moi qui le dis, et tu n'es, toi, qu'un muscadin qui sens le vieux gratté. Eh ! va donc, chevalier de Sainte-Grève.

Il n'acheva pas. Il reçut du jeune scélérat un coup de poing qui l'envoya dans le ruisseau. Il est vigoureux, quoique toujours entre deux vins. Il se releva.

Comme il s'agissoit d'une querelle entre deux sans-culottes, et que ni l'un ni l'autre n'est suspect d'aristocratie, on les laissa se battre. Bientôt, pourtant, apparurent quelques tape-dur de la bande de Héron, de la brigade de Coulognes. — On les reconnoît aisément à leurs longues moustaches, au bonnet de peau qu'ils gardent malgré les chaleurs, et à leurs gros bâtons d'une forme particulière. —

Denuelle étant le plus mal vêtu, c'est à lui que la générosité démocratique de leurs âmes, vraiment républicaines, les poussoit à porter secours, lorsqu'on entendit crier :

— Voilà le brave général Hanriot !

Je le montrai à l'aimable Éléonore. Mais elle étoit mal disposée pour nos héros. Elle le trouva hideux.

Sans doute, il n'est pas un Narcisse. Il a 40 ans et il est petit, sa taille ne dépasse pas cinq pieds trois pouces. Il a l'air grossier, colèreux. Il fait en parlant une grimace horrible et cligne des yeux avec des contorsions d'épileptique. Sa voix sépulcrale et caverneuse porte à croire qu'il a eu quelqu'une de ces maladies qui empoisonnent les dons de la déesse d'Amathonte. Mais on oublie tout cela quand on se rappelle qu'il trempa ses mains jusqu'au coude dans le sang des vieux calotins de Saint-Firmin, et qu'il fut ainsi un de ces travailleurs de Septembre qui firent reculer l'armée prussienne en lui jetant de Paris les têtes de cinq cents aristocrates.

Du reste, comme il est fort amateur des charmes de la beauté, il s'approcha de la séduisante Eléonore et lui décocha un baiser de la main. Elle m'avoua qu'il est plus laid de loin que de près.

— Citoyens, s'écria-t-il d'une voix rauque, le fer de l'aristocratie s'agite dans la main du crime. Il menace de nouveau le sein de la Patrie. Vous serez étonnés quand vous apprendrez quelles sont les

mains qui tiennent ce fer parricide. Attendez-vous à tout, et n'ayez confiance qu'en nous qui sommes vos seuls amis. Vertueuses citoyennes, c'est à vous que j'aime à m'adresser. Car vous savez, vous, quels sont vos vrais amis. Vous méprisez les libertins, les intrigans, les fripons, même ceux qui cachent leur hypocrisie dans le sein de la Sainte-Montagne. Vous sentez où sont les vertus, l'incorruptibilité, la sensibilité, l'intégrité, comme un chat sent une souris. Je vous ai vues, sages et pures, dans nos fêtes républicaines, tendre la main à la vertu et proscrire le vice. La patrie va peut-être avoir besoin d'un dernier effort pour chasser les derniers monstres qui se sont jetés sur sa tête même, pour mieux dévorer son sang. Je compte sur vos sourires envers vos époux et vos amans. Ne les prodiguez qu'aux hommes sensibles qui s'en montreront dignes par leur clairvoyance patriotique.

Il s'éloigna au milieu des cris de Vive Hanriot ! Vive la Commune ! L'insolent Fontaine se joignit au cortège d'aides de camp et d'adjudans-généraux qui suivoient le grand patriote. Ils avoient dépassé les Jacobins, quand nous arrivâmes devant ce berceau sacré de la République.

Dans la rue en face, par respect pour ce Temple de la Patrie, il n'y avait ni orateurs, ni groupes. J'offris à ma belle amie d'y entrer, quoiqu'il n'y eût pas alors d'assemblée ; mais j'y étois assez connu des membres du Comité de correspondance, qui est permanent, pour savoir que j'y serois bien reçu. Elle étoit fatiguée. Je la menai dans le Jardin National, par le passage qui conduisoit, jadis, de la salle de la Convention à la terrasse des Feuillans.

J'eusse voulu la conduire au caffé du père Saule, un des pères de la Patrie. J'avois longtemps fréquenté ce caffé, et aussi ce bon petit gros ivrogne. Voici comment. J'admirois ce zélé patriote qui, après avoir été vendeur de graisse de pendu pour frictionner les reins, chassé de partout comme filou, avoit été illuminé par le génie de la Révolution, et avoit pendant tant d'années, sous la Constituante, la Législative et pendant les premiers mois de la Convention, dirigé l'opinion des tribunes, pour le prix minime de 7 livres par jour. Il avoit, avec sagacité, su réunir une petite bande de bons patriotes qu'il payoit 5 livres par séance, et qu'il postoit dans ces tribunes. Avec leur aide, imposant silence aux députés aristocrates, huant ceux qui ne votoient pas dans le sens du peuple, applaudissant les bons, il avoit représenté l'opinion publique. C'est lui, et lui seul, qui avoit procuré la condamnation du tyran à force de cris et de

menaces qui avoient épouvanté les lâches Girondins. J'étois, en ce tems, désireux de me former à l'éloquence, sachant que je suis destiné à siéger parmi les députés ; et il me donnoit, chaque jour, une place au premier rang. Il est vrai que, au lieu de recevoir cinq livres, c'est moi qui les lui donnois.

Mais le caffé Saule étant situé contre le mur extérieur de la terrasse, c'est-à-dire en belle situation, aussi longtems que la Convention se réunissoit, à la Salle du manège, en dehors du jardin, avoit perdu sa vogue depuis le 10 mai 1793, époque à laquelle les députés étoient venus siéger dans le Palais National.

Le caffé Hottot, adossé, lui, au mur intérieur du jardin, avoit pris la vogue. Carnot et d'autres membres des comités y venoient souvent déjeûner.

J'y menai mon aimable compagne. Ce caffé étoit bien changé depuis quelques mois que je n'y étois venu. J'y vis beaucoup de muscadins à cheveux retroussés, à chapeaux ronds, et qui se montroient fiers de leur habit carré à longue taille.

La belle Éléonore y prit une bavaroise qui la rafraîchit. On ne tarda pas à l'admirer. On la lorgna, on lui fit les mines les plus provocantes, enfin on s'approcha pour lui conter fleurettes. Elle y répondit avec l'aimable liberté d'une franche sans-culotte. Elle redevint gaie et retrouva toute l'ardeur de son patriotisme. Moi j'étois fier de son succès. Elle m'avoit souvent dit que la jalousie est un reste des préjugés féodaux, qui n'a plus de raison d'être envers des femmes élevées par la vertu républicaine. Elle avoit raison. Je me contins donc.

J'étois d'ailleurs fort intrigué par l'aspect d'un homme mûr, à chapeau rond, portant un vieil habit de velours brun. C'étoit un gros joufflu que j'avois vu jadis en compagnie de Gonchon, avec lequel il avoit été mettre au pas la ville d'Amiens, je crois. Il parloit en patriote éclairé, et je retins cette partie de son discours qui dévoila à mes yeux, pour la première fois, les mystères de la guerre de Vendée, dont nous étions très préoccupés.

— J'ai rencontré Carrier à Paris, disoit-il. Il est venu éclairer l'opinion des comités sur la conduite à tenir avec les brigands de la Vendée. Il m'a appris que l'homme qui se cache sous le nom de Charette, c'est l'infâme Bouillé. Ainsi tout s'explique. Carrier a un plan pour exterminer ces scélérats. Il s'agit simplement de pousser Bouillé à accepter une bataille rangée. Cet aristocrate acceptera parce que les soldats républicains sont dix contre un, et que

ces misérables aristocrates croient encore au stupide préjugé qu'ils nomment...

— L'honneur, cria Engelbert, qui se leva d'un coin de la salle, et qui sortit du café, furieux, sans doute, de voir combien ma sémillante fiancée étoit admirée.

— Justement ces imbéciles accepteront, pour l'honneur de se battre un contre dix. On les battra et on exterminera tout le pays, femmes, enfans, vieillards, et on donnera leurs biens aux bons sans-culottes parisiens, qui n'auront plus rien à craindre de ces monstres, l'opprobre du genre humain. De plus, Carrier vient proposer aux comités un supplice moins doux que la guillotine qui est trop agréable pour des Nérons comme les Bouillé et ses pareils. D'ailleurs, les aristocrates y vont avec une tranquillité qui est une insulte à la justice du peuple.

Ma vertueuse amie vint reprendre mon bras. Elle étoit fort rouge, bien qu'elle m'assurât que les muscadins avoient été pleins de respect pour elle pendant le temps où j'avois été un peu distrait par l'intéressant récit du citoyen joufflu. Elle m'emmena vers les Champs-Élysées.

Là, les culottes aristocratiques l'emportent sur les pantalons démocratiques, et les muscadines insultent à la simplicité républicaine par la profusion de leurs rubans et la petitesse de leurs cocardes. Il n'y a plus d'orateurs, mais une quantité de chanteurs, les plus célèbres du jour, les Bouin, les Lorinois, Dunouy, élève de Brochet.

Le long de la grande allée sont rangées des centaines de petites boutiques offrant du vin et des comestibles vulgaires et en petite quantité. Les sans-culottes se tiennent plus volontiers dans le voisinage des chanteurs. De là ils jettent des regards furieux sur les *élégans* à rotonde, à cheveux poudrés, à souliers cirés, qui se promènent proche les petites boutiques ; et on en vient parfois aux coups. Mais c'est rare, car les muscadins, qui savent que leur victoire même dans ces luttes contre les sans-culottes les rendroit suspects, filent doux.

Moi, je suis passionné pour les chansons patriotiques.

Éléonore s'étoit arrêtée à causer avec de jeunes coquettes de la section Mutius, ses compagnes, qui rioient et muguetoient avec quelques jeunes bourgeois modérantistes des anciennes sections royalistes de la Butte-aux-Moulins et des Filles Saint-Thomas. Je ne voulus pas me laisser aller à la colère civique. Mais je me promis de signaler au Comité révolutionnaire de la section ces effrontées

qui, oubliant que la Convention a mis toutes les vertus à l'ordre du jour, jacassent publiquement avec de jeunes indulgens, quand elles doivent réserver tous leurs sourires pour les vrais sans-culottes. Je laissai Éléonore avec ces mordicantes.

Je fus bientôt absorbé par une chanson nouvelle que j'écoutai jusqu'au bout et que je demandai à acheter. Bouin qui la chantoit, m'aperçut. C'étoit jadis un des meneurs du club des Cordeliers. Mais il sut se retourner à tems. Dès qu'il eût vu que le P. Duchesne étoit condamné par l'opinion, il vint aux Jacobins. Il y parloit avec succès, les jours où les grands orateurs comme l'Incorruptible, Couthon, Barère, Fouché, Collot, Billaud étoient absens. Je ne nomme pas Saint-Just. On l'écoute sans plaisir, et il a bien des ennemis parmi les sans-culottes influens des faubourgs.

Bouin est, d'ailleurs, un des chanteurs les plus aimés des Champs-Élysées. Ce duodi, il étoit monté sur une chaise, et après quelques accords de violon, il chantoit une chanson qui excitoit le rire d'une foule de spectateurs. Puis il tiroit un recueil des larges poches de sa carmagnole et l'offroit en vente.

—Citoyens, vous êtes trop goulus. Vous ne me laisserez donc aucun de mes recueils de chansons pour demain? Pourtant, voilà un bon j. f. de patriote qui en veut. Allons, place, c'est mon ami Alcibiade. Il se marie demain. Voilà des chansons qui lui apprendront le moyen d'offrir à la République une douzaine de petits cavaliers jacobins.

Le bon peuple rit de grand cœur et me poussa près du chanteur.

— Tiens, Alcibiade, pour toi, ce sera 20 sols. Pour un autre, ça n'est que 5 sols. Mais tu chanteras ça à ton épouse le soir de tes noces. Ça remplacera la prière du soir.

Les braves sans-culottes applaudirent avec fureur.

— Maintenant, je vas vous chanter la chanson nouvelle, sur l'air du *Maréchal de Saxe*, un bon b. celui-là, un brave qui aima mieux mourir dans le sein de Vénus que dans celui de la Religion ; il étoit digne d'être sans-culotte et il le fût devenu s'il eût vécu assez pour voir le spectacle de nos vertus.

On applaudit le maréchal de Saxe que mes voisins, dans leur touchante ignorance, crurent être un forgeron, et Bouin chanta :

Vivent nos troupes françoises !
On voit ces vaillans soldats
Au feu ; jamais ne sont las.
Font trembler les troupes angloises

Et les barbares Autriciens
Ainsi que tous ces Prussiens.

Nos armées républicaines
Souvent leur donnent le bal.
Le vingt-huit prairial
Comme ils couroient dans les plaines !
Au bruit de tous nos canons
Ils dansoient sans violons.

Tous combattoient pour la gloire.
Falloit voir nos canonniers,
Hussards, dragons, grenadiers,
Se battre pour la victoire,
En braves républicains
Contre tous les Autrichiens.

En combattant les despotes,
Six mille furent tués
Et bien six cents prisonniers,
Par nos braves sans-culottes !
L'on s'empara de leurs canons
Et de leurs munitions.

A Charleroy, ville aimable,
Le septième messidor,
Le canon ronfloit si fort,
Cette journée mémorable,
Qu'à toute la garnison,
Fallut se rendre en prison.

Charleroy voulut se rendre
En se voyant tout en feu,
Mais c'étoit bien là le jeu
Que de la réduire en cendres;
Sans plus de compassion
Fut mis à discrétion.

Nous tenons trois mille esclaves
Que nous faisons prisonniers,
Six mille furent tués
Comme des gros rats de caves ;
Et nous tenons leurs canons,
Bagages et munitions.

Ah ! quelle heureuse décade :
La bataille de Fleurus !
L'Autrichien qui n'en dort plus !
Tambour battoit la chamade.
Le huitième messidor,
Ce fut par l'armée du Nord.

Ils étoient bien cent mille hommes,
Tous commandés par Cobourg.
Pour eux quel vilain retour !
Mais ils ont tous bien vu comme
Tous nos bons républicains
Les chassoient comme des lapins.

Par nos canons à mitraille,
Sur quinze mille Autriciens
Entremêlés de Prussiens,
Nous gagnâmes la bataille ;
La valeur de nos soldats
Se fit voir dans les combats.

Partout notre artillerie
Ne faisoit qu'un feu d'enfer.
L'on auroit dit Lucifer,
Sur cette armée ennemie.
Sur l'Anglois point de quartier,
L'on n'en fit qu'un prisonnier.

Nous remportons la victoire
Dessus les Impériaux,
Munis de tous leurs drapeaux
Que nous prenons avec gloire,
Caissons et munitions,
Deux cents pièces de canons.

Dans Mons ainsi que dans Bruges,
Nous entrâmes triomphans ;
En bons François conquérans
Nous avons pris leurs refuges.
Cobourg a bien mal au cœur
Et le petit empereur.

Plus de ces têtes à couronnes ;
Détruisons tous ces tyrans,
Tous ces infâmes brigans,
Brisons, renversons leurs trônes !
Oui, vivre libre ou mourir,
Des François c'est le plaisir !

Là-dessus, toute la foule qui étoit là poussa des acclamations qui montèrent vers l'empyrée. Chacun prit son voisin et sa voisine et fit une ronde gigantesque.

Je m'esquivai et fis quelques pas en montant vers le rond-point.

CH. D'HÉRICAULT.

(La suite prochainement.)

DE L'INFLUENCE DE LA RÉVOLUTION

SUR L'AGRICULTURE EN FRANCE

L'histoire de la Révolution a été, pendant bien des années, étrangement circonscrite. La plupart des historiens n'ont guère fait autre chose que raconter les débats des assemblées, les événements militaires, et ce que Camille Desmoulins appelait les « accès de révolution parisiens; » les émeutes réussies ou avortées. Cette manière d'écrire l'histoire rappelle ces tableaux de bataille où l'on ne voit que des généraux et pas de soldats.

Ce système laissait dans l'ombre des faits matériels et moraux d'une portée considérable, dont il faut bien tenir compte, si l'on veut voir clair dans l'ensemble des faits, et surtout expliquer l'effondrement de la première République. On l'a compris, et on commence à entrer dans le détail de ces faits ; c'est précisément le but principal de cette *revue*. D'un autre côté, on avait jusqu'ici laissé trop souvent la parole aux écrivains de l'école révolutionnaire. Ceux-ci, à l'exemple de certains avocats retors, s'étendaient complaisamment sur les misères des classes laborieuses et particulièrement de la classe agricole sous l'Ancien Régime, mais glissaient légèrement sur ce qu'elle a eu à souffrir pendant le règne des républicains.

D'innombrables documents exhumés des dépôts publics ou d'archives de famille, d'autres encore inédits jusqu'à ce jour, permettent d'apprécier mieux la situation de l'agriculture, de l'industrie et du commerce français pendant cette période. Le but du présent travail est de démontrer, à l'aide de ces documents, que les changements, même nécessaires, devinrent plus nuisibles qu'utiles en se combinant avec la Révolution. Le peuple, au nom duquel on avait fait cette révolution, et qui en espérait tant de soulagement, en souffrit plus dans l'espace de dix ans, qu'il n'avait souffert pendant plusieurs siècles de l'Ancien Régime.

I

On a trop longtemps imputé exclusivement à la Législative et à la Convention les erreurs et les crimes révolutionnaires. N'en déplaise aux partisans fanatiques des *immortels principes,* le mal — notre mal — vient de plus loin...

De toutes les réformes à accomplir, aucune n'était plus urgente, plus vivement sollicitée que la liquidation du régime féodal. Il ne s'agissait que d'y procéder avec la sage circonspection dont le gouvernement danois, et Louis XVI lui-même, dans ses domaines particuliers, avaient donné récemment l'exemple. Mais ces ménagements étaient incompatibles avec l'entraînement révolutionnaire. Sous prétexte d'anéantir tout vestige des anciennes tyrannies, de rétablir la propriété sur sa base, on s'y prit de manière à encourager les plus audacieuses violations du droit même de propriété ; on dépassa de bien loin les besoins véritables et les vœux légitimes.

Maintenant qu'il est possible de mieux apprécier le mouvement de 1789, en le jugeant dans son ensemble et plus à distance, nous ne blesserons personne sans doute, en signalant l'exagération calculée de ces déclamations contre la tyrannie féodale, qui retentirent dans la fameuse nuit du 4 août. Bien longtemps avant cette époque, on eût vainement cherché en France, « ces paysans obligés de battre, pendant la nuit, l'eau des fossés, pour empêcher les grenouilles de troubler le sommeil du maître ; » et encore bien moins ces châtelains « faisant ouvrir le ventre d'un vassal pour se réchauffer les pieds au retour de la chasse. » Certains actes tyranniques n'avaient jamais été, même en pleine féodalité, que des monstruosités exceptionnelles et non des coutumes. Quelques usages, réminiscences de l'esclavage antique ou des mœurs de conquérants barbares, avaient été formellement abolis dès le Moyen Age. D'autres étaient tombés depuis longtemps dans une si profonde désuétude, que le peuple, au XVIIIme siècle, en ignorait même les noms. Le servage complet, dit *de corps et de poursuite,* existait encore *nominalement* dans quelques coutumes, mais nulle part en fait, si ce n'est dans le Jura, où il était censé peser sur environ dix mille vassaux ecclésiastiques, qui, malgré les déclamations des philosophes, ne se plaignaient guère de leur sort.

En réalité, les servitudes personnelles ayant été abolies ou consi-

dérablement amoindries dans l'usage, le régime féodal n'existait plus que dans les servitudes réelles, qui pesaient sur les biens. Il n'en était pas moins impopulaire, par la raison bien connue que les nobles, dépouillés du pouvoir politique, n'avaient plus de sujets, mais seulement des débiteurs.

Ces dettes ou charges d'origine féodale affectaient plus ou moins la propriété foncière sur toute l'étendue du territoire. Nous n'avons garde d'infliger à nos lecteurs la longue et fastidieuse énumération de ces droits féodaux, mentionnés dans bien d'autres ouvrages. (Voir notamment les premiers chapitres du tome Ier des *Origines* de M. Taine, *l'Ancien Régime.*) Rappelons seulement que le fardeau le plus lourd pesait principalement sur les nombreux propriétaires ou possesseurs d'héritages tenus à *cens,* et que cette redevance, constituant une retenue partielle du droit de propriété, était à la fois perpétuelle, imprescriptible, irrachetable et indivisible. De plus, la transmission de ces héritages était grevée, au profit du seigneur, du droit de mutation dit de *lods et ventes.* L'État enchérissait encore sur ces charges, en percevant sur les héritages roturiers le droit de *franc-fief* qui leur enlevait l'équivalent d'une année de revenu, d'abord invariablement tous les vingt ans, puis à chaque mutation par suite de vente ou de décès. Jamais ce droit n'avait été aussi rigoureusement perçu qu'au XVIIIme siècle. C'était évidemment une cause de malaise, car du moment où le chef de l'État, ramenant à lui les fractions diverses de la suzeraineté territoriale, se refaisait le seigneur immédiat de tous, il était injuste et imprudent de persister à répartir les impôts d'après les principes de l'ancienne hiérarchie féodale.

Oui, la royauté, en effet, eut le tort, non pas d'avoir détruit la féodalité politique, mais de n'avoir pas osé accomplir le complément nécessaire de son œuvre : une liquidation amiable de la féodalité réelle. Le seul moyen d'éviter une révolution anarchique et violente était d'en opérer une pacifique, en faisant disparaître cette anomalie, entre l'abolition de la puissance féodale et le maintien de la féodalité financière. On y serait arrivé, en proclamant les impôts obligatoires pour tous, et *tous* les droits féodaux rachetables. Les cahiers de 1789 et bien d'autres documents prouvent que cette réforme, accueillie avec transport par le Tiers-Etat, l'eût été aussi sans défaveur par la grande majorité des deux autres Ordres. En donnant aux propriétaires roturiers la faculté de se dégrever, elle aurait aussi facilité, dans une notable partie du territoire, la consolidation de

la grande propriété, et mis un terme à l'isolement du peuple des campagnes, l'une des causes de la Révolution.

Cette conséquence de la complète annihilation politique de la noblesse n'a été bien comprise que de nos jours. Le système d'absorption et de concentration de tous les pouvoirs locaux au profit de l'autorité centrale avait dépassé le but, et créé un danger social nouveau. En voulant rendre la noblesse trop soumise, on la rendit impuissante, non seulement à se révolter contre la royauté, mais à la défendre. Tandis que les descendants des plus grandes familles se faisaient courtisans et que les gentilshommes de moyenne et de petite noblesse passaient une partie de leur existence à l'armée, les populations, dont ils n'étaient plus guère que les créanciers, qui ne les connaissaient plus que par des intendants parfois impitoyables et corrompus, passèrent insensiblement du respect à l'indifférence, et trop souvent à la haine. Il subsistait pourtant encore bien des restes de ce que M. Taine appelle le « bon esprit féodal. » Il cite les exemples de l'aïeul de Mirabeau, du père de Saint-Simon. On pourrait y ajouter celui de Saint-Simon lui-même, courtisan imparfait, qui ne restait jamais longtemps sans visiter son domaine de La Ferté. On sait aussi que la plupart des gentilshommes de la Vendée, du Poitou et de Bretagne résidaient habituellement dans leurs terres.

Cette situation fausse et périlleuse peut se résumer en quelques mots : les grands propriétaires étaient devenus indifférents pour leurs anciens vassaux, ceux-ci supportaient avec impatience des charges désormais sans compensation ; l'autorité centrale avait été imprudente en maintenant dans les répartitions des impôts une inégalité humiliante, et n'ayant plus de raison d'être. Elle risquait ainsi de rendre odieuses aux populations rurales les obligations les plus nécessaires envers l'Etat.

II

En 1789, la royauté, cédant à des scrupules généreux, mais peu politiques, se dessaisit de son initiative. A partir du 23 juin, Louis XVI en réalité n'est plus roi : la Constituante est investie d'une dictature souveraine, mais aussi sa responsabilité devient sans bornes comme son autorité.

On sait comment elle résolut — à la façon d'Alexandre tranchant le nœud gordien — ce redoutable problème de la liquidation du

régime féodal. Par les articles 1er et 6 du décret organique, ou plutôt désorganisateur, du 11 août 1789, elle établit une distinction fondamentale entre la féodalité *dominante* et la féodalité *contractante*. Elle abolit sans indemnité les droits « qui tenaient à la servitude personnelle, » c'est-à-dire non seulement les privilèges purement honorifiques et les obligations à titre d'hommage, mais les droits de retour successif, de *retrait censuel*, de bordelage, qui existaient encore dans quelques coutumes [1] ; et les privilèges *réels* et les redevances en nature ou en argent qui pouvaient être plutôt considérées comme charge de vasselage que comme prix librement débattu entre les parties (?). Les autres redevances ou rentes foncières perpétuelles, *rentes, agrières, terrages, champarts*, étaient considérées comme le prix originairement convenu de contrats passés avec les anciens propriétaires, « abstraction faite de toute distinction de castes. » Celles-là étaient maintenues en principe, mais déclarées rachetables, nonobstant toute stipulation contraire. (Art. 6 du décret.)

Telle est cette fameuse distinction, longtemps préconisée comme un miracle d'adresse et d'équité.

De bonne foi, est-elle donc si admirable ?

D'après le principe proclamé par la Constituante, on pourrait croire que tout contrat intervenu sous l'Ancien Régime entre un noble et un vassal ou roturier, était de nature mixte ; que tantôt il y avait un peu plus de l'hommage servile de la part d'un sujet auquel son maître imposait des charges, exclusivement ou principalement en raison de sa sujétion ; tantôt un peu plus d'un contrat librement débattu, ainsi qu'auraient pu le faire deux époux. Dans le premier cas, le contrat était nul ; dans le second, il était valable.

Il n'y a qu'un léger inconvénient ; cette dualité prétendue dans la personne de chaque contractant n'avait jamais existé !

Le servage personnel étant supprimé et mis hors de cause, il ne restait à régler que les effets du régime féodal par rapport aux biens. Or, en admettant que tous les contrats de vente ou location d'héritage tenu à cens ou en roture eussent été passés entre *nobles* et *vilains*, pouvait-on se flatter d'y démêler équitablement ce qui avait été imposé par le respect ou la crainte, et ce qui avait été li-

1. Dans les pays de *retrait censuel*, le seigneur pouvait prendre pour son compte l'héritage au prix stipulé dans l'acte de vente. Dans ceux de *bordelage* (Poitou), le non-paiement du cens pendant trois années de suite donnait lieu à confiscation au profit du seigneur.

brement débattu et consenti par l'inférieur ? Avait-on le droit de revenir sur les faits accomplis , au point de prendre fait et cause pour une des parties contractantes ou ses héritiers, et de créer en leur faveur des distinctions , des nullités auxquelles leurs auteurs n'avaient jamais songé ? Nous raisonnons là dans l'hypothèse la plus favorable à la défense du système de la Constituante ; celle des concessions faites par le supérieur à l'inférieur moyennant certaines obligations et redevances, dont les unes doivent être maintenues comme conformes à l'équité et au droit naturel, les autres supprimées comme attentatoires à la liberté et à la dignité humaines. Mais, répétons-le, telle n'était pas, à beaucoup près, la position de tous les détenteurs d'héritages tenus à cens, même bien avant le XVIIIe siècle. Dès l'an 1606, par exemple, nous voyons une personne des moins roturières , Marguerite, première femme d'Henri IV, traiter avec l'Université pour 6 arpents de terre sis au petit Pré-aux-Clercs, à la charge de *douze deniers parisis de cens,* et dix livres de rente foncière pour chaque arpent, etc.

En réalité, il y avait dans toutes les Coutumes, dans celle de Paris surtout, des nobles et des religieux, possesseurs ou locataires d'héritages grevés de charges et redevances d'origine féodale. Cette situation n'avait rien d'humiliant, et la distinction entre les féodalités dominante et contractante n'a jamais existé que dans l'imagination de certains Constituants, philosophes haineux ou rêveurs, se payant de mots, pourvu que ces mots satisfissent leurs préjugés.

Cette fiction écartée, nous ne pouvons voir, dans ce décret du 11 août, qu'une application anticipée de l'axiome fameux : *La force prime le droit.* On peut même ajouter que cette distinction devait amener des résultats absolument injustes, par la suppression, sans indemnité, de privilèges plutôt honorifiques que lucratifs, de redevances à titre d'hommage qui avaient été naguère l'unique prix ou loyer de concessions importantes. Ainsi, bien des héritiers d'anciens détenteurs du sol se trouvèrent d'autant plus spoliés, que leurs ancêtres avaient été plus généreux.

Il y eut là une confusion déplorable. L'Assemblée constituante ne comprit pas ou refusa de comprendre qu'il s'agissait non de réhabilitation, mais d'exonération. Des hommes d'Etat pouvaient, sans doute, songer à en finir avec ces démembrements perpétuels de la propriété ; mais, pour le faire équitablement et sans charger l'avenir de la France du poids de l'injustice, il fallait indemniser les propriétaires. Pour *toute* charge d'origine féodale, il y avait

compte à faire entre les héritiers de part et d'autre, car *toutes* ces charges avaient eu leur raison d'être dans la propriété originaire ou dans la protection du territoire. En théorie, ces transactions pouvaient être ramenées à quelques principes généraux, à une sorte de tarif proportionnel à base décroissante, d'après lequel l'indemnité allouée et réglée par annuités, aurait été d'autant moins forte que les charges, *sans compensation*, auraient été plus lourdes et plus longtemps supportées.

Telle est notamment l'opinion de M. Taine. Selon lui, il aurait fallu « interposer entre les paysans et les seigneurs ou leurs ayants cause des commissions arbitrales ; substituer au remboursement subit et total une série d'annuités ; faire des avances aux débiteurs ; établir à cet effet une banque, un titre, une procédure [1]. »

Toutefois nous sommes forcés de reconnaître que si cette combinaison est merveilleuse en théorie, elle ressemble un peu à ces plans, arrangés après coup dans le calme du cabinet, pour démontrer comment, par exemple, les Prussiens auraient pu gagner la bataille d'Iéna ou les Russes celle d'Austerlitz. L'éminent écrivain reproche avec raison à la Constituante d'avoir travaillé, non pour des Français de 1789, mais pour « des hommes abstraits, n'étant d'aucun siècl eet d'aucun pays ; pures entités écloses sous la baguette métaphysique. » Mais n'est-ce pas tomber dans le même défaut que de supposer une assemblée assez sage pour comprendre d'elle-même la nécessité de pareilles mesures, assez forte pour les exécuter. La royauté seule aurait pu le faire avec le concours des représentants de la nation. Depuis le 23 juin 1789, il n'était plus temps.

Il y avait un immense péril à forger ces distinctions arbitraires, à se départir même partiellement du principe de l'indemnité. La propriété foncière n'ayant été originairement, presque partout, qu'un démembrement de la propriété féodale, toute atteinte portée à celle-là devait infailliblement faire échec à l'autre. On pouvait déclarer tous les droits féodaux rachetables ; réduire même le chiffre des indemnités. Mais entre l'expropriation et la spoliation, il restait un intervalle que l'on n'aurait pas dû franchir.

C'est ce que firent pourtant les membres de la Constituante, sous l'influence de mobiles très divers : l'enthousiasme, l'amour de la

1. Taine, *la Révolution*, p. 197.

popularité, la méfiance des complots supposés de la cour. Ils s'alliaient à des passions qu'aucun pouvoir ne saurait prendre impunément pour auxiliaires ou pour complices.

Toutefois, il est juste de reconnaître que cette distinction introduite, comme palliatif, entre les féodalités *dominante* ou *contractante* dénotait un certain pressentiment du danger. On aurait voulu s'arrêter là. « Nous avons détruit tout ce qui était à détruire, disait Barnave ; aller plus loin, serait compromettre le principe même de la propriété. » Barnave se trompait ; on avait détruit plus qu'on n'aurait dû détruire ; et la Révolution qu'on proclamait finie poursuivait son cours, renversant tout ce que ses premiers auteurs auraient voulu conserver ; — à commencer par eux-mêmes.

L'insurrection de l'Assemblée contre le pouvoir royal, et la journée du 14 juillet, avaient donné le signal de la guerre implacable au passé. Bien des chartriers étaient détruits, et aussi bien des châteaux, avant que la suppression des droits féodaux ne fût décrétée. Les factieux anticipaient sur celles des décisions de l'Assemblée qui étaient conformes à leur volonté, et tenaient les autres pour non avenues ; ainsi dès la première période de la Révolution, la réserve faite au profit des rentes foncières non seigneuriales resta à l'état de lettre morte. Le paysan n'entendait pas ou affectait de ne pas entendre ces subtilités ; son idée fixe était qu'il ne devait plus rien. Ces rentes foncières perpétuelles en argent ou en nature (*champarts*) avaient été pourtant l'une des institutions les plus profitables aux défrichements, à l'amélioration des terres. De plus, elles étaient souvent le prix de concessions faites par des gens qui n'étaient ni nobles, ni riches, comme en font foi les titres nombreux qui existent encore.

Les fermages n'étaient guère mieux payés. Pendant toute la période révolutionnaire, mais surtout pendant la Terreur, les propriétaires furent complètement à la merci de leurs tenanciers, et forcés de se contenter de ce que ceux-ci pouvaient ou voulaient bien leur donner. Outre la gêne très réelle résultant du *maximum*, des réquisitions forcées, etc., cet état de désordre permanent donnait beau jeu à la fraude. D'ailleurs, les propriétaires, autrefois riches, ne pouvaient faire valoir leurs droits, sans risquer la liberté et la vie. Le mieux était de tâcher de se faire oublier.

« Jamais il n'y eut tant à réparer pour conserver, disait à la Convention Rœderer, en 1795. Il n'y a pas un propriétaire qui n'ait des portes, des fenêtres, des toits à réparer, après trois ans entiers

pendant lesquels ses revenus, insuffisants pour son nécessaire, lui ont interdit tout entretien de ses propriétés. »

Pour atténuer l'impression de ce triste tableau, on a dit que la ruine des propriétaires avait tourné à l'avantage des fermiers, qui s'enrichissaient de ce qu'ils ne payaient pas, ou de ce qu'ils avaient, à certaines époques, payé en assignats. Il est certain que, dans le nord de la France surtout, certains cultivateurs pêchèrent abondamment en eau trouble. Mais ces bénéfices frauduleux ne profitaient nullement à l'intérêt commun. On se hâtait de dérober le numéraire à la vue des voisins, de la famille, en l'enfouissant dans des cachettes dont plusieurs gardent encore le secret [1]. Telles étaient les tendances que développait la politique révolutionnaire parmi les populations rurales. C'était un pillage universel, où chacun tâchait de prendre sa part.

III

L'article 5 du décret du 11 août 1789 supprimait les dîmes possédées par les corporations religieuses, séculières ou régulières, sauf à subvenir d'une autre manière aux dépenses du culte et au soulagement des pauvres. Toutes les autres dîmes étaient déclarées rachetables.

Il est incontestable que la forme de l'impôt du culte, qui, seule, aurait dû être mise en question, méritait d'être sérieusement modifiée. Le mode de perception des dîmes était régi par des coutumes locales qui variaient à l'infini, non seulement suivant les provinces et les cantons, mais souvent d'une paroisse à l'autre. La dîme dite *des gros fruits* portait sur les blés; les dîmes *menues et vertes,* sur les produits servant à l'alimentation du bétail. Le bétail lui-même était assujetti à la dîme de *charnage*. Il y avait aussi des dîmes de l'industrie, prélevées sur les bénéfices nets du travail de chaque paroissien; la dîme sur les volailles, celle des clos, la dîme *novale,* sur les défrichements ou les prairies transformées en labour [2],

1. A Forêt (commune de Morsain, Aisne), ancienne commanderie transformée en ferme, une somme de 20.000 francs en doubles louis de Louis XV et de Louis XVI, cachée sous une des marches de la cave par le fermier qui était mort assassiné par des voleurs pendant la Révolution, ne fut retrouvée que quarante ans après.

2. En vertu de la dîme novale, les terres défrichées qui n'étaient pas soumises à cet impôt, et les anciens herbages qui ne payaient que très peu de chose, étaient assujettis à la loi commune après quarante ans de transformation.

la dîme *de suite,* qui autorisait le décimateur du domicile à venir réclamer sa part des gerbes recueillies dans une autre paroisse ; la dîme *surnuméraire,* qui forçait le cultivateur à reporter sur un autre champ le reliquat des gerbes en nombre impair, pour le plein et entier exercice du droit ; etc. Parmi ces dîmes, les unes, dites *sacramentaires,* étaient toujours dévolues au curé ; les autres, bien plus impatiemment supportées, appartenaient, soit à des abbayes, soit à des laïques qui les tenaient à titre de fiefs ; — d'où dérivait une autre distinction fondamentale entre les dîmes ecclésiastiques et les dîmes inféodées, au point de vue de la juridiction. Le produit net des dîmes était évalué de 60 à 80 millions, mais les contribuables payaient en sus environ un tiers, absorbé par les frais de perception.

Assurément, cet ordre de choses, qui n'avait été nulle part le résultat d'un système d'oppression prémédité, exigeait des réformes. La fusion des intérêts, l'assimilation du langage, le développement de l'esprit de centralisation, avaient fait naître le besoin d'une règle uniforme, substituée à cette foule d'usages locaux, faits pour d'autres hommes et d'autres temps. Mais la majorité de la Constituante apporta dans les changements une violence qui attestait plutôt son fanatisme antireligieux qu'une sollicitude éclairée et sincère pour les populations agricoles.

Le défaut radical de la dîme, c'était son inflexibilité. En prélevant une fraction invariable du produit *brut,* sans tenir compte de la différence des frais, on aboutissait à faire peser la charge la plus lourde sur les plus mauvaises terres. On a dit aussi avec raison que la dîme brouillait l'enfant avec sa nourrice, mettant en quelque sorte l'amélioration à l'amende. Arrêtés par la perspective menaçante de la dîme *novale,* les paysans n'osaient ni transformer les herbages en labours (ce qui n'était pas toujours un mal), ni même défricher des terres incultes. Enfin, sauf pour les dîmes *sacramentaires* qui représentaient directement l'indemnité due au curé pour l'administration des *sacrements,* et qui, nous l'avons dit, n'étaient pas impopulaires, le paysan ne connaissait plus le décimateur et l'intendant seigneurial que comme des créanciers désagréables, parce qu'il avait oublié les bienfaits dont les dettes de cette nature étaient la compensation, et surtout parce qu'il n'avait pas le droit de les racheter.

Il est juste cependant de reconnaître que les vices de cette situation étaient largement atténués dans la pratique. Les grandes com-

munautés se montraient généralement bienveillantes et même paternelles pour leurs tenanciers. J'ai entendu, dans ma jeunesse, d'anciens fermiers des religieux de Prémontré regretter « le bon temps des moines. » Plusieurs chefs d'Ordres faisaient preuve d'un zèle éclairé pour le progrès de l'agriculture, notamment pour l'application des meilleures méthodes de drainage.

Le taux légal de la dîme variait, suivant les localités, de la septième à la trente-deuxième partie du produit brut. Dans plusieurs pays de vignobles, elle avait été convertie en redevance pécuniaire, à raison d'un écu par arpent : les huiles et les vins du Dauphiné et de la Provence ne la payaient même plus du tout. Dans les contrées où elle semblait le plus oppressive, elle n'était presque jamais perçue dans toute sa rigueur. En fait, cet impôt de la dîme ou du *dixième* n'absorbait pas la quarantième partie des récoltes. Il n'équivalait pas à ce que paie aujourd'hui le contribuable pour les ministres du culte. Cet état de choses était donc, à tout prendre, moins intolérable qu'on ne pense. Toutefois nous avons reconnu qu'il était indispensable de le modifier profondément. Parmi ces nombreuses redevances, celles qui dérivaient de l'ancien vasselage ecclésiastique auraient dû être, comme les charges d'origine féodale, non pas abolies, mais déclarées rachetables. C'était la véritable opinion de l'Assemblée ; elle se déjugea ensuite dans l'intérêt de sa popularité. C'est à cette occasion que Sieyès écrivit : « Ils veulent être libres, et ne savent pas être justes ! » Quant aux dîmes sacramentaires, leur répartition avait aussi besoin d'être améliorée. La position des curés présentait des inégalités choquantes. Les uns étaient plus que riches, tandis que les autres, ceux à *la portion congrue* (700^{lt}), souvent les plus surchargés de travail, languissaient dans un état précaire, et ce qui leur était plus pénible encore, dans l'impuissance de faire du bien. Il était d'une bonne et sage administration de mettre fin à ces anomalies, d'assurer aux ministres du culte une indemnité convenable, en allégeant et simplifiant les charges des populations. Mais on s'y prit de telle façon qu'il est impossible de faire pis, dans l'intérêt de la religion, de l'ordre public et de l'agriculture.

Relativement au clergé, la Constituante n'omit aucune des fautes qui étaient à commettre. L'une des plus graves fut de ne pas attribuer au moins aux curés des dotations foncières, prises sur la masse des biens ecclésiastiques dont on s'arrogeait le droit de disposer. Les hommes les plus raisonnables de l'Assemblée représentèrent

vainement que le curé, restant ou devenant propriétaire foncier, pourrait faire plus de bien à ses administrés, et en serait plus respecté. Il est certain que le plus grand nombre de ces ecclésiastiques faisait un usage honorable et pieux des bénéfices fonciers et même des dîmes en nature. Nous avons souvent entendu des vieillards regretter le temps où ils étaient toujours sûrs de trouver chez le curé des blés de semence, des pailles, des engrais, etc., à meilleur marché qu'ailleurs, et même gratuitement pour les plus pauvres. Aussi on a remarqué que, dans les moments de la plus grande effervescence populaire ou populacière, quand tombaient de toutes parts les châteaux, les abbayes, les moulins et pressoirs banaux, les *granges dîmaires* furent généralement respectées. Plusieurs subsistent encore aujourd'hui.

La majorité de l'Assemblée, imbue des préjugés philosophiques, ne comprit pas l'importance sociale et politique de la religion. Elle envisagea, au contraire, la spoliation et l'amoindrissement du clergé comme un expédient financier utile, et comme un bienfait moral pour les populations.

Le système adopté d'abord mettait exclusivement à la charge des paroisses l'entretien des curés. Le principe de la dîme en nature, payable en grains, non plus en gerbes, était conservé, mais seulement à titre de contribution volontaire, ou plutôt d'aumône. Tout le clergé des campagnes se trouvait transformé, d'un trait de plume, en Ordre mendiant. Il fallut bien vite renoncer à ce système, qui donnait lieu à des tentatives d'ingérence absolument grotesques dans les affaires religieuses [1]. La dîme fut décidément abolie, et remplacée de la manière que l'on connaît. En réalité, la charge n'était que déplacée, ou du moins le dégrèvement fut réduit à peu de chose. Le produit net des dîmes était de 70 à 80 millions. Aujourd'hui, les frais du culte en coûtent plus de 50 aux contribuables, bien qu'on n'ait pas tenu, et qu'aujourd'hui moins que jamais on songe à tenir la promesse faite, en 1789, à tous les curés de campagne, de porter le minimum de leur traitement à 1.200 francs. C'est une économie de 20 ou 25 millions aux dépens du clergé, mais croit-on que les contribuables en aient profité? Un économiste, grand admirateur pourtant de la Constituante, Léonce de Lavergne,

1. C'est précisément à cette occasion que l'assemblée de dix paroisses du Nivernais fédérées, dont M. Taine a retrouvé les procès-verbaux, avait taxé les messes à six sous, décrété que les mariages et enterrements se feraient désormais gratis, etc.

écrivait à ce sujet, en 1858 : « Je ne serais pas embarrassé si j'avais à désigner, dans notre budget actuel, non pas vingt millions, mais cent (il pourrait dire aujourd'hui plusieurs milliards !), moins utilement dépensés dans l'intérêt des campagnes, que les produits des anciennes dîmes. »

Il reste à expliquer comment cette abolition, et aussi la fameuse loi de septembre sur les *biens et usages ruraux*, loi dont l'initiative, par parenthèse, appartenait à Turgot, furent d'abord, et longtemps, plus nuisibles qu'utiles aux populations agricoles. On leur donnait, ou plutôt on leur laissait prendre, comme à celles des villes, plus de libertés qu'elles n'en pouvaient porter, en les déclarant « libres de varier à leur gré la culture et l'exploitation de leurs terres. » Cette émancipation absolue du territoire, légalisée en 1791, était accomplie en fait depuis 1789. Il n'existait plus aucune restriction, aucune précaution de l'autorité contre cette ardeur de bénéfices immédiats, contre cette tendance à escompter l'avenir au profit du présent, traits distinctifs du caractère français.

Déjà, sous l'Ancien Régime, les cultivateurs n'étaient que trop enclins à sacrifier les prairies aux labours, qui leur rapportaient davantage immédiatement. On les voyait ensemencer plus de terres qu'ils n'en pouvaient suffisamment fumer. Aussi Arthur Young disait, avec raison, que « la France aurait plus de blé, si elle avait moins de champs. » Mais l'appréhension de la dîme novale modérait cette tendance à tout mettre en labours. Il faut donc reconnaître que si la dîme retardait certaines améliorations, elle empêchait aussi bien des transformations ruineuses. Personne ne songea à faire valoir cette considération quand on proposa d'abolir toutes les dîmes ; personne ne l'eût osé peut-être, dans cette effervescence de réforme et de popularité facile qui avait gagné les meilleures têtes. On était d'ailleurs sous l'impression récente de la disette, qui avait été la cause ou le prétexte de tant de malheurs. Aussi, dès que la dîme fut supprimée, on vit les cultivateurs passer la charrue non seulement sur des bois abattus, mais sur d'excellentes prairies. Tel fut le premier et fatal usage qu'ils firent de la liberté illimitée. Ils sacrifièrent sans mesure l'élève du bétail à l'abondance éphémère des céréales. Ce fut une grave imprudence, dont les suites pèsent encore lourdement aujourd'hui sur leurs successeurs.

IV

Une autre réforme non moins urgente était celle des règlements fiscaux sur les boissons. Depuis longtemps déjà, les hommes éclairés sentaient la nécessité de substituer une législation uniforme et régulière à ce chaos de prescriptions et d'usages contradictoires, qui devenaient vexatoires et absurdes, en présence de l'assimilation progressive de toutes les parties du territoire.

Les lois et usages en vigueur avant 1789 rendaient certains produits vinicoles français inabordables à d'autres provinces et même à l'étranger. Les règlements sur l'entrepôt variaient de ville à ville. A Nantes, par exemple, on n'accordait que trois jours d'entrepôt pour les vins qui venaient par terre, huit pour ceux qui arrivaient par la Loire, tandis qu'à Dieppe, on jouissait d'un délai de six semaines. Les vins sortant des provinces de Champagne et de Bourgogne payaient 10 livres par fût, *sans distinction de crus*. Le tarif des droits, à la sortie, sur les eaux-de-vie n'avait pas été revisé depuis 1664; il imposait 3 livres seulement à la sortie de certaines provinces et jusqu'à 12 livres ailleurs. Les eaux-de-vie vendues en gros étaient généralement imposées au vingtième; mais dans certaines localités il existait d'autres redevances supplémentaires plus ou moins fortes, et sous différents noms. L'une des principales causes de cette diversité de règlements était celle des mesures, qui, pour les boissons comme pour le reste, variaient d'une localité à l'autre, souvent même sans changer de nom, ce qui augmentait encore la confusion. La pipe contenait *80 veltes* à Bayonne, et n'y payait que 4 l. 10 s. à la sortie; tandis qu'à Bordeaux la pipe, de 50 veltes seulement, payait 28 l. 9 s.!

On avait cru pouvoir surcharger impunément les eaux-de-vie et les vins français, pensant que leur supériorité les ferait toujours rechercher. Mais, depuis longtemps déjà, les étrangers, rebutés par la cherté de nos produits, avaient cherché et trouvé des moyens de s'en passer. Les Anglais y réussirent les premiers, en 1703, par leur traité de commerce avec le Portugal, qui substitua les vins de ce pays aux nôtres pour la consommation ordinaire. Quant à nos vins de luxe, on avait imaginé de nombreux expédients pour en augmenter le volume. On avait même poussé l'industrie jusqu'à imiter les vins de Bordeaux, rien qu'avec du jus de merise ou d'érable, et les vins blancs d'Anjou, fort recherchés

alors, avec du sirop de sucre et un peu d'eau-de-vie. On remplaçait nos eaux-de-vie par celles d'Espagne et de Portugal, bien inférieures, mais moins chères de 8 à 12 %. Cette guerre aux produits français, provoquée par notre mauvaise législation fiscale, retombait finalement sur les producteurs. Vingt ans avant la Révolution, on disait avec raison que le vigneron se trouvait réduit à craindre une récolte abondante presqu'autant que la disette. Aussi, plusieurs économistes exprimaient dès lors le vœu d'une abolition complète de tous les droits d'aides, de passage, d'entrée et de sortie.

Toutefois, les esprits sages et pratiques, sans se dissimuler les inconvénients du régime existant, craignaient déjà de tomber d'un excès dans l'autre. L'un d'eux disait : « L'explication des avantages qui résulteraient de la suppression de tout impôt sur les vins n'exige pas un grand détail. C'est un expédient bien facile pour accroître rapidement la population, l'agriculture, le commerce, en un mot les richesses de l'État, *si l'on peut supposer un État sans charges publiques*. Mais, comme il est impossible qu'un État subsiste ainsi, supprimer l'impôt des vins dans un État dont les vins sont une des plus riches productions, ce serait détruire l'édifice même qu'on veut élever. Il faudrait alors rejeter cette portion des charges, dont on aurait déchargé les vins, sur d'autres parties de l'agriculture, de l'industrie et du commerce; d'où il résulterait, dans la répartition de ces charges, une inégalité ruineuse... même pour la culture de la vigne. En effet, la majeure partie des peuples étant appauvrie par suite de l'inégalité des impositions, la consommation intérieure des vins serait nécessairement restreinte; et le prix de la denrée, avili, en ferait négliger la culture [1]. »

C'était bien là le langage de la raison, mais on ne pense et on n'agit pas avec tant de discernement et de calme en temps de révolution. Les Constituants n'étaient dictateurs que de nom, et à condition de suivre docilement l'impulsion du courant populaire. Organes de toutes les rancunes soulevées par les abus du passé, même le plus lointain, ils ne pouvaient aller assez loin pour les satisfaire. Au lieu de soumettre les impôts sur les boissons à une révision sérieuse et réfléchie, de les réduire autant que possible et d'en régulariser la perception, ils les abolirent tous d'un trait de plume, jugeant impossible de faire autrement, dans l'intérêt de leur popularité, voire de leur sécurité. Après quoi, pris entre l'appré-

1. *Des intérêts des nations de l'Europe* (1766).

hension des violences populaires et la nécessité de pourvoir aux charges publiques, ils tentèrent une nouvelle application du système qui leur avait si mal réussi déjà pour les dîmes, pour les gabelles, pour les rentes perpétuelles déclarées rachetables. Donner d'une main et retenir de l'autre; encourager, au milieu d'une publicité immense, toutes les déclamations de la tribune, de la presse, de la rue, contre des impôts qualifiés tyranniques et odieux; en décréter l'abolition en principe, et prétendre, en même temps, les maintenir provisoirement; c'était vouloir l'impossible. De pareils tempéraments ne pouvaient être qu'un calcul de la part des agitateurs, pour exalter davantage la multitude par un semblant de résistance, et une cruelle mystification pour les hommes d'ordre qui faisaient encore cause commune avec eux. Aussi on fut bientôt débordé; et le jour même où l'Assemblée prorogeait, pour la seconde fois, le maintien de l'octroi, une masse de fraudeurs forçaient les barrières aux applaudissements de la foule, habituée, depuis l'année précédente, à seconder toutes les révoltes avec certitude d'impunité, sinon de récompense [1].

Ce n'était plus là une réforme, mais une mutilation insensée de la fortune publique. Elle contribua beaucoup à augmenter ce déficit, que plus tard d'autres hommes tentèrent de combler par des moyens si extravagants et parfois si effroyables. L'événement donna pleinement raison à l'écrivain que nous citions tout à l'heure.

Bon ERNOUF.

(La suite prochainement.)

1. V. *Moniteur* de 1790, n° 152. Les documents publiés par M. Rocquain (*État de la France au 18 brumaire*), nous apprennent qu'il y avait encore, vers la fin de la Révolution, des collisions fréquentes entre les contrebandiers et les préposés de l'octroi.

PENSÉES CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES

Le tempérament monarchique de la France est indomptable.

La République le débauche quelquefois. Elle le séduit par quelques vices communs à la nation française comme au régime républicain, vices qui se résument en un égal attrait pour le libertinage.

⚜

Après quelque temps d'une débauche révolutionnaire qui a souvent commencé par être brillante et toujours fini par être crapuleuse, la France sort du bouge républicain où on l'a prostituée aux libres-penseurs, aux francs-maçons, aux jacobins, aux sans-culottes, aux socialistes, aux communalistes, aux anarchistes, aux athées. — Je suis exactement la série descendante et dégradante.

Ses remords, son retour vers le travail et la vertu, sont toujours accompagnés d'une aspiration ardente vers ce qui est le fond de son génie, de sa langue, de ses tendresses, de son histoire : l'Unité, la Monarchie.

⚜

La lourde pierre qu'on jette au milieu d'une mare donne une idée exacte de l'histoire de la Révolution. Un gros bouillonnement d'eau trouble et de boue monte à la surface où il trace un grand cercle d'écume fétide. Le cercle se restreint, se restreint encore, l'eau redevient claire et le dernier cercle devient un point : l'Unité, la Monarchie.

La Révolution a d'abord pensé à l'*Humanité,* — le cercle est immense, — puis à la *Patrie*, — le cercle se restreint. — Puis on a adoré la Convention, puis une partie de cette Convention : la Montagne ; puis un diminutif de cette Montagne : le comité de Salut public. Le cercle de l'adoration se rétrécissait ainsi de plus en plus, jusqu'à ce que la France revînt à son inébranlable passion pour l'unité du culte politique, et qu'après avoir hésité un instant à crier : Vive Robespierre ! elle criât : Vive Bonaparte ! puis, Vive le Roi !

⚜

Quand le candide Louis XVI, la veille du jour où il fut exécuté, recommanda sa famille au Peuple souverain, on lui répondit que « la Nation, toujours grande et toujours juste, s'occuperait du sort de sa famille. »

A quelques mois de là, la Nation, toujours grande, assassinait Madame Elisabeth. La Nation, toujours juste, prenait l'enfant de neuf ans, l'enfermait dans une casemate, sans air, sans lumière, l'y faisait dévorer vif par les rats, les araignées, la vermine, l'insomnie, la solitude, plus féroce, pour cet âge, que les autres tortures. La Nation, toujours grande et toujours juste, s'était occupée du sort de la famille royale.

Le personnage qui prononça ces paroles était-il stupide ou hypocrite? C'était un républicain. Il était convaincu que la République est toujours grande et généreuse. Il resta convaincu qu'elle est généreuse, quand elle eut assassiné Madame Elisabeth et le Dauphin. Aujourd'hui encore il serait convaincu qu'elle est grande.

⚜

Il ne faut pas oublier le mot qui domine toute l'histoire de la Révolution. Elle ne veut pas corriger, réformer, améliorer, elle prétend RÉGÉNÉRER.

Elle travaille à changer non pas seulement un état politique ou social, elle veut transformer la nature humaine.

Elle a déjà atteint deux sentiments et deux sens, les deux sentiments que le christianisme a le plus aimés, les deux sens dont la France était le plus fière : le sentiment de l'honneur comme le sentiment de la pudeur; le bon sens, comme le sens du ridicule.

De l'honneur elle n'a laissé que la fanfaronnade, qui en est la *jocrisserie;* et elle a confié toute la pudeur à la gendarmerie.

Le bon sens n'est plus que la béquille du paradoxe; et le ridicule qui autrefois rougissait, est devenu effronté; il court les rues; il y a remplacé l'esprit; les hommes d'État révolutionnaires courent après lui, ils le rattrappent toujours; ils lui donnent leur portefeuille à porter, et il s'en charge volontiers.

CH. D'HÉRICAULT.

ANECDOTES ET NOTIONS

La famille Duplay. — Duplay était un menuisier très à son aise qui avait loué dans sa maison un appartement à Robespierre. Ce malheureux avait tellement désorganisé les têtes de toutes les personnes de cette famille assez nombreuse, que j'ai connues pour des gens honnêtes et même respectables, qu'ils étaient devenus révolutionnaires jusqu'au délire. La femme de Duplay, auparavant humaine et bonne, ne parlait plus, pendant la Révolution, que d'assassiner. Son fils, qui avait grandi avec cette Révolution et qui auparavant était on ne peut plus aimable, était devenu spadassin de Robespierre; il existe aujourd'hui ; mais avec sa raison, il a retrouvé ses bonnes qualités naturelles. Ses sœurs qui étaient fort douces, étaient devenues autant de mégères, une seule exceptée. La mère, mise en prison après le 9 thermidor, se pendit de désespoir de la chute de Robespierre. Quant à Duplay père, il était extrêmement simple et ses connaissances n'allaient pas au delà de son métier, c'était un homme de bien à qui Robespierre eût fait croire, s'il eût voulu, qu'il était l'envoyé de Dieu et même le Père éternel lui-même.

(Beaulieu.)

L'agriculture au XVIIIe siècle. — Le sieur Colombel, curé de Saint-Denis sur Sarthe (aujourd'hui arrondissement de l'Orne), du Mesnil, seigneur de cette paroisse, et plusieurs autres personnes, ont formé entre elles une société, et avancé des fonds pour prêter tous les ans aux pauvres de la même paroisse l'argent, l'orge, et les autres grains nécessaires pour ensemencer leurs terres, à la charge de les rendre après la récolte. Les mêmes personnes se sont engagées à ne plus donner chez elles d'aumônes aux mendiants de la paroisse et à n'assister les pauvres que par la voie du bureau de charité qu'elles ont formé.

(*Journal de Bouillon,* juin 1767.)

B.B.
Elizabeth-Philippe-Marie-Hélène
de France,
Sœur de Monseigneur le Dauphin,
Née à Versailles le 3 Mai 1764.

JOHN MOORE

JOURNAL D'UN ANGLAIS A PARIS

AOUT-DÉCEMBRE 1792

Le traducteur au lecteur.

L'auteur de ce Journal n'est aucun des Moore qui sont connus en France. Ce n'est ni le grand poète irlandais, l'ami de Byron, ni le vaillant général écossais de la campagne d'Espagne, l'ennemi des Irlandais et des Français. C'est un autre Ecossais non moins ennemi de la France quoique plus poliment, un homme d'esprit qui essaya d'être médecin, et qui parvint à faire des romans, après avoir beaucoup voyagé. C'est John Moore. M. D.

Je ne veux donner de sa biographie qu'une minime partie, strictement suffisante pour faire complètement comprendre la présente publication. A part cela, le personnage qui fut glorieux en Angleterre, pour les raisons que je dirai, n'excite pas notre enthousiasme.

Ses biographes — et l'habile homme n'en manque pas — assurent, les uns qu'il mérite, pour son esprit, d'être comparé à Molière ; les autres qu'il vaut Johnson, Fielding et Smollett.

Je ne défendrai pas Molière contre cette comparaison qui a dû naître, après dîner, dans le joyeux cerveau de quelque faiseur de toast, et je laisserai Smollett, Fielding et Johnson se débattre, comme ils pourront, contre les entreprises de Moore. Mais j'ai été fort aise de montrer, par ces effervescences britanniques de l'apologie, que mon voyageur n'est pas le premier venu. J'aurai assez d'occasion de le chicaner pour être aise de lui rendre cette justice.

En fait, il naquit à Stirling en 1730, et mourut à Londres en 1802. C'était un pur Ecossais, non pas de la race maussade et larmoyante, mais un de ces Ecossais de belle humeur, fins, habiles, hardis, à la fois étroits et vifs d'esprit, qui s'enferment dans leurs préjugés comme dans une forteresse, bien garnie de munitions, voire de victuailles et de liqueurs fortes, et qui de là envoient sur les passants les traits les plus acérés.

Seulement, ici, la forteresse se promenait, sans se laisser entamer et en prodiguant d'autant plus les traits pénétrants, qu'elle rencontrait plus de monde sans défense.

Cela fit le succès de notre Ecossais. Les gens de Londres n'avaient pas voulu être soignés par lui, mais ils voulurent bien être amusés, d'autant qu'il s'agissait de s'amuser aux dépens des voisins. Jamais, en effet, l'Anglais de Londres n'a pu résister à ces deux qualités, la vive humeur et le dénigrement des étrangers, et c'est ce qui fait dans cette ville le succès du joyeux Irlandais et de l'acerbe Ecossais.

Notre John Moore, après avoir été médecin militaire à l'armée de Flandre, où il n'allait pas précisément pour soigner les Français, après avoir passé deux ans à Paris à l'ambassade d'Angleterre auprès de lord Albermale, qui n'était pas là pour collaborer à la politique française, s'en retourna en Ecosse où il laissa mourir le fils aîné de la duchesse d'Argyle. Mais il mit tant de sensibilité à cette œuvre, et il fit au défunt une épitaphe en un latin si attendrissant, que la duchesse lui confia son second fils pour le mener promener, en 1769.

Il le promena sur le continent et rapporta de ce voyage les éléments de plusieurs volumes qui parurent : en 1779, *Examen de la société et des manières en France, Suisse et Allemagne;* en 1781, *Examen de la société et des manières en Italie.* J'ai dit qu'ils eurent grand succès.

Il revit la France, en 1792, avec le lord Lauderdale. Celui-ci est un de ces types de la grande mais très particulière physionomie anglaise, qu'on peut dépeindre d'une façon un peu grossière en dessinant un visage très noble et beau, mais taché par une petite pointe d'eczéma. La pointe d'eczéma, chez Lauderdale, son excentricité, comme nos voisins appellent cette maladie, sa monomanie, comme nous dirions, c'était sa crédulité, plutôt borgne que simplement aveugle, pour la Révolution et les révolutionnaires. Nous retrouverons ce sage et vénérable monomane. C'est à ce nouveau voyage en France que nous devons le livre de Moore, dont je donne ici le titre anglais : *A Journal of a residence in France, from the beginning of august to the middle of december 1792.*

En 1793 parut : *Examen des causes et des progrès de la Révolution française;* enfin, en 1799, *Mordaunt* ou esquisses de la vie, des caractères, des manières dans diverses contrées, comprenant les mémoires d'une Française de qualité.

Nous négligerons les romans, les œuvres médicales et morales, — car on le soupçonne d'avoir publié des *Œuvres morales.* — Le tout,

c'est-à-dire les œuvres complètes, fut réimprimé en 7 forts volumes in-8°, 1820.

Il était mort en 1802, fort honoré, mais laissant les biographes anglais fort perplexes de savoir s'il était décédé à sa maison de ville ou à sa maison des champs. Nous ne songeons pas à décider cette importante question. Il laissait quelque chose de mieux, il laissait le « *Gallant Officer,* » sir John Moore, son fils, que nous aimerions mieux voir ailleurs qu'en Irlande, puisqu'il était là l'agent de la tyrannie protestante, mais auquel nous sommes bien forcé de pardonner d'avoir aidé les Espagnols à se défendre contre l'invasion étrangère.

Du reste, je nomme uniquement sir John pour signaler la haine héréditaire contre le catholicisme et la France, et pour noter ces deux traits en son père, auquel je reviens.

Quel est le caractère particulier de ce dernier?

C'est un *être parlementaire*. Les Anglais lui reconnaissent le don de l'ironie, un cœur bienveillant, une morale pure, un style aisé, un esprit riant, le goût de l'anecdote, une mise en scène spirituelle, un mélange de force et de délicatesse dans l'exposition des faits.

Je le veux bien. Mais il faut toujours en revenir à ceci : ce fut un homme superficiel. Seulement il est sincère et il a l'œil extrêmement vif. Toutefois, ce n'est pas comme historien que je le donne, mais comme voyageur. Ses jugements sont parfois impertinents et nous les redresserons, chemin faisant; mais il sait regarder, il veut tout voir, et il dit ce qu'il a vu.

Nous devons, je crois, attacher du prix aux récits des étrangers qui ont visité la France pendant la Révolution. Ces gens-là n'ont ni les mêmes objectifs ni les mêmes partis pris que nous. Ils voient une face des choses que *l'accoutumance* nous empêche souvent d'observer à fond, et leurs yeux découvrent des couleurs qui ne nous saisissent plus. Il faut donc les interroger malgré leurs préjugés et leur infatuation patriotiques. Nous avons là, en effet, une chance de découvrir quelques nouvelles nuances de la vérité. Nous nous garderons sans doute des idées que dicte à Moore sa haine de parlementaire et de protestant contre l'Ancien Régime, mais n'est-ce pas une bonne fortune que de suivre un compagnon qui se promène à travers Paris, à ces époques prodigieuses du 10 Août, du 2 et du 21 Septembre 1792, un compagnon d'ailleurs honnête homme qui malgré tout ce qui le pousse à aimer la Révolution, est forcé par la puissance d'une évidente vérité à nous montrer l'odieuse face des révolutionnaires.

Nous donnons donc la traduction de ce *Journal d'un séjour en France depuis le commencement d'août jusqu'au milieu de décembre 1792.*

L'ouvrage parut à Londres pour la première fois en 1793-1794. Il portait en sous-titre ceci : *A quoi l'on a ajouté le récit des plus remarquables événements arrivés à Paris depuis cette date. — Décembre 1792 jusqu'à la mort du dernier roi de France.*

Nous laisserons de côté, quant à présent, ce complément. Le British Muséum possède de ce *Journal* trois éditions. Deux de Londres 1793, une de Boston 1794 ; plus une traduction allemande.

Je suis mal renseigné sur une traduction française qui aurait été faite en Amérique à la fin du XVIIIe siècle par un M. de Beaumont. On ajoute que cette traduction est lourde. Peut-être est-ce pure calomnie, et a-t-on voulu poliment me mettre en garde contre la lourdeur.

Je possède une édition de Philadelphie (2 in-12, 93). Celle-ci n'est signalée dans aucune des biographies que j'ai lues de J. Moore. Il est vrai que je n'en ai lu que sept. On m'excusera peut-être de n'avoir pas poussé plus loin. Mon édition porte : *Philadelphia*, printed by Henry and Patrick Rice, and James Rice and Co, Baltimore (1793, comme la première édition de Londres.)

Dans la présente traduction, j'ai retranché quelques longueurs, quelques discours qu'on trouve dans le *Moniteur*. J'ai ajouté quelques notes, quand il m'a paru absolument indispensable d'intervenir pour rétablir la vérité trop maltraitée.

On a vu, en effet, que notre voyageur vient de loin, c'est-à-dire du fond des préjugés écossais, protestants et parlementaires les plus obstinés. Il débarque en France avec la conviction que l'Angleterre est le Paradis terrestre de la politique, le peuple de Londres le seul peuple qui honore l'humanité, et le parlementarisme britannique une forme de gouvernement également propre à faire le bonheur de toutes les nations. Pour lui, l'Ancien Régime est une monstruosité ; il ne fait pas de distinction entre le despotisme turc et la monarchie française ; le catholicisme est un avilissement et Brissot est un Dieu caché.

Le lecteur voudra bien pardonner à John Moore l'impertinence risible de quelques-uns de ses jugements et, encore une fois, tenir pour indiscutable ce que la force de la vérité l'obligera souvent à dire contre la Révolution.

JOURNAL DE JOHN MOORE

Avant d'avoir atteint ma vingt et unième année, je résidai deux ans à Paris. Je fis ensuite un tour en Flandre et repassai par la France ; voyages antérieurs à ceux que je fis plus tard avec le duc d'Hamilton[1] dans ce pays et dans les autres contrées d'Europe.

En ces diverses circonstances, l'affabilité, l'aisance et l'enjouement particuliers au peuple français laissèrent dans mon esprit une agréable impression, et souvent je déplorai qu'une nation si bien organisée pour jouir du bonheur et le communiquer, fût opprimée par un gouvernement despotique et des lois manquant d'équité[2].

Je me disais souvent : Avec de telles dispositions, combien une nation ne serait-elle pas souverainement heureuse si elle possédait une forme de gouvernement libérale et impartiale comme celle dont a joui la Grande-Bretagne depuis la Révolution !

Aussi, dès le moment où j'eus le loisir d'observer combien l'homme est, sans la liberté, exposé à l'injure et à l'avilissement, c'est de tout cœur que je souhaitai voir toutes les nations du globe la posséder; et quand la Révolution éclata en France, en 1789, je me

1. C'est ce second fils du duc d'Argyle dont parle notre introduction ; duc de Hamilton, après la mort de ce frère aîné pour qui Moore fit une si attendrissante épitaphe.

2. Moore, avec son étourderie fanatique, oublie que l'enjouement du peuple français prouve la douceur de son gouvernement, et que ce peuple avili passe aux yeux de tous les autres pour le maître de la civilisation. Entraîné par l'amour-propre patriotique, il feint d'ignorer qu'une partie de l'Angleterre est esclave, que les Irlandais, les catholiques anglais et gallois sont soumis à une tyrannie aussi odieuse que la Terreur de 1794. Il va nous vanter le gouvernement anglais, un idéal, oubliant que les voix des représentants de l'Angleterre sont à l'encan. Il est convaincu que le peuple anglais est le type de la civilisation, et à cette même époque les voyageurs se plaignent de n'oser visiter Londres sans risquer d'être lapidés, uniquement parce qu'ils sont étrangers. Moore ne va pas, du reste, tarder à voir ce que devient sous l'empire de la liberté républicaine qu'il lui souhaite, ce peuple jusque-là si aimable, si fier et si brillant.

réjouis dans l'espérance que cette portion de l'Europe, si importante et si peuplée, finirait par l'acquérir.

Il était naturel qu'avec de tels sentiments, j'eusse le désir de revoir, jouissant d'un gouvernement libéral, ce même peuple dont la dure oppression m'avait fait si souvent gémir.

Une très agréable occasion de satisfaire mon désir me fut offerte par le comte de Lauderdale [1], avec lequel j'avais eu l'avantage de lier connaissance dès son jeune âge, et dont le père m'avait depuis longtemps honoré de son amitié.

Le mauvais état de santé de Sa Seigneurie lui rendait nécessaire une résidence de quelques mois dans un climat plus doux. Son désir était de gagner le midi avec moi, après un court séjour à Paris. Pour me rendre ce projet encore plus acceptable, il eut l'amabilité d'inviter, pour être du voyage, celui de mes fils qui n'avait pas encore vu la France.

Nous nous embarquâmes à Douvres dans la matinée du 4 août, et quelques heures après, nous abordions à Calais où je commençai le Journal des événements qui vont suivre.

4 août 1792. — En arrivant à Calais, on nous conduisit à l'Hôtel de ville où la description minutieuse de nos traits et de nos personnes fut consignée dans nos passeports pour Paris.

5 août. — La santé délicate du comte Lauderdale ne nous permit pas ce jour-là de dépasser Abbeville.

Les habitants de ce pays semblaient n'avoir rien perdu de leur gaieté habituelle, bien qu'une armée formidable se préparât à les attaquer. Dans un village près duquel nous changeâmes de chevaux, cinquante ou soixante paysans environ dansaient des danses champêtres sur l'herbe, à l'ombre des arbres. Ils paraissaient n'avoir aucun souci, aucune crainte, ni des Autrichiens, ni des Prussiens.

1. Ce Lauderdale n'est pas un inconnu pour nous. Il fut mêlé à nos affaires. Il vint, au commencement de l'Empire, essayer de lutter de finesse avec Talleyrand. Il n'eut aucun succès. Il se laissa promener de Cambacérès à Talleyrand jusqu'au moment où celui-ci, mieux renseigné que lui sur ce qui se passait en Angleterre, l'y renvoya compléter son éducation diplomatique. C'était un homme généreux et enthousiaste, qui poussa la bonté jusqu'à adorer Brissot. Les assassins de Septembre, les fils chéris de la Révolution, ne le dégoûtèrent pas d'aimer leur mère. Il resta le correspondant de Brissot, parut au Parlement anglais en costume de jacobin, défendit quelques causes justes en débitant quelques sottises et entra dans la corporation des marchands d'aiguilles. Mais à côté d'une de ces crédulités obstinées et candides qui cèdent seulement à la longue expérience, il avait des qualités d'honnête homme; il termina décemment sa carrière : l'ancien thuriféraire des amis de Mme Roland passa aux conservateurs.

Je les trouvai tous également enjoués, et plutôt mieux vêtus qu'aucun des villageois que j'avais rencontrés jadis dans cette partie de la France: c'était dimanche, et naturellement ils avaient leurs plus beaux habits.

Dans les hautes classes de tout pays il n'est pas rare de voir des gens richement vêtus garder une attitude mélancolique. Mais je ne me souviens pas d'avoir jamais rencontré de Français de rang inférieur, homme ou femme, à la ville ou à la campagne, ayant un visage triste, quand ils s'imaginaient être coquettement habillés.

Lors de mon dernier passage à Abbeville, je lus, sur une colonne de l'une des églises, une inscription concernant le chevalier de la Barre, lequel fut exécuté dans cette ville, après avoir été accusé d'un outrage sanglant envers une vieille statue de bois, placée sur le pont, et représentant la Vierge [1]. On prétendit qu'il l'avait entaillée à l'épaule avec son couteau de chasse, comme il sortait titubant d'une taverne, en société d'une troupe de jeunes écervelés tout aussi ivres que lui. Cet acte d'impiété qui, en toute justice, méritait simplement quelques semaines de prison, suscita une plus grande alarme, il y a 30 ans, dans la ville et les environs, que n'en causait alors la marche des armées allemandes.

Tandis que nous soupions, notre maître d'hôtel nous lut le passage d'une lettre qu'il venait de recevoir de Paris, donnant le récit des pétitions présentées à l'Assemblée nationale. On y demandait la déclaration de la déchéance, le Roi ayant trahi la patrie.

Cette nouvelle excita notre surprise et je demandai à l'hôtelier ce qu'il en pensait.

Avec des gestes pleins d'emphase il répondit : — *Mais, ma foi, Monsieur* [2]..., et s'arrêtant tout aussitôt, il changea la réponse en question : —*Que voulez-vous qu'on pense, Monsieur ?* C'était là toute l'opinion de l'hôte. Il n'en varia jamais, bien qu'il eût plusieurs occasions de parler là-dessus.

Clermont, 6 août. — Nous rencontrâmes quantité de voitures pleines de gens s'échappant de Paris. En quelque endroit que nous

1. Moore, en habile diplomate, parle d'une statue de la Vierge. Il essaie de mettre de son côté les préjugés anglicans. Une image de la Vierge ! N'est-ce pas une bonne fortune que de voir un Français protester contre cette idolâtrie ? La vérité est qu'il s'agissait d'une image du Christ et que le crime de La Barre eût été puni aussi violemment en Angleterre qu'il le fut en France.

2. Nous donnerons en italique les passages qui sont en français dans le texte anglais.

nous arrêtions, nous avions l'occasion de converser avec ces émigrants ; ils nous faisaient un récit alarmant de la situation de la ville ; ils se montraient étonnés d'apprendre que nous nous y rendions en ce moment, convaincus comme ils l'étaient qu'un événement très important était sur le point de se produire. L'un d'entre eux ajouta « que, dernièrement, certaines personnes étaient entrées dans une conspiration qui devait éclater le 9 du mois courant. » Nous ne pûmes réprimer un sourire, à l'idée d'un complot si bien connu d'avance. Nous considérâmes ces appréhensions comme dénuées de tout fondement.

Cependant, je m'informai auprès d'un homme de manières polies et qui venait d'arriver par la diligence, s'il croyait qu'il y eût du danger à aller à Paris : — *Pas le moindre,* répondit-il. — On parle, lui dis-je, de détrôner le Roi? — *Tant pis pour lui ; mais cela ne vous regarde pas.* Je ne m'attendais pas à voir un Français causer avec autant d'indifférence de la chute d'un trône quelconque ; mais l'entendre parler avec une pareille insouciance du renversement de son propre Roi, j'avoue que cela me surprit.

Il fut un temps où les plus terribles bouleversements de la nature eussent été considérés comme de moindre importance et eussent causé moins d'alarmes qu'un tel événement.

Paris, 7 août. — Nous avons quitté Clermont ce matin de bonne heure. Nous nous sentions trop impatients de gagner Paris, pour nous arrêter longtemps à Chantilly, qui, d'ailleurs, présente aujourd'hui moins d'attrait qu'autrefois.

Tandis qu'on relayait les chevaux, je demandai à un individu en haillons qui aidait le postillon, si les habitants de l'endroit souhaitaient le retour du Prince. — Tous les pauvres le désirent, répondit-il. — Il était sans doute très charitable? — *Charitable comme un autre,* mais *il était riche comme mille.* — Il serait regrettable pour le pays, continuai-je, que ses vastes domaines pussent être divisés en un grand nombre de propriétaires?

— *Oui dà, pour les pauvres assurément, parce que c'est des bontés des princes et des grands que les pauvres vivent.*

Ne trouvant rien à répondre au raisonnement de ce philosophe, je pris congé de lui. Nous reprîmes la route de Paris. Nous y arrivâmes vers deux heures environ. Nous descendîmes à l'hôtel de Moscovie, au faubourg Saint-Germain.

Après le dîner, nous allâmes au jardin du Palais-Royal où fourmillaient des gens de toute sorte, aussi peu préoccupés de l'approche

de l'ennemi que les gens que nous avions rencontrés en traversant le détroit. Les arcades retentissaient des sons de toute espèce d'instruments et des voix de ceux qui chantaient, marchaient ou dansaient. Je m'informai auprès d'un commerçant si l'on avait reçu de bonnes nouvelles des frontières. — *Rien, Monsieur, depuis le manifeste de Brunswick.*

Du Palais-Royal, nous allâmes à l'Assemblée nationale.

L'aspect de la scène y était moins gai. Les débats se poursuivaient avec un degré de violence sans égal. Pourtant l'objet de la discussion ne semblait pas être de nature à pouvoir enflammer ainsi la passion; il s'agissait simplement de quelques cloches dont on proposait de faire de la monnaie.

Nous étions plus surpris de la tranquillité et de la gaîté des habitants que de l'effroi des fugitifs que nous avions rencontrés sur la route.

En effet, quelques jours auparavant, M. de Joly, ministre de la justice [1], avait adressé un message du Roi à l'Assemblée nationale, en lui notifiant le manifeste de Brunswick. Sa Majesté déclarait sans doute que, dans son opinion, le manifeste ne porte pas de preuves suffisantes d'authenticité. Toutefois, il ajoutait que bien qu'ayant toujours été opposé à la guerre, et n'y ayant consenti que pour se rendre à l'opinion de la majorité de son conseil, il n'avait pourtant, depuis la déclaration de cette guerre, rien négligé pour en assurer le succès; que ses efforts croîtront en proportion de la gravité des événements, et qu'il agira de concert avec l'Assemblée, pour rendre les maux inséparables de la guerre, profitables à la liberté et à l'honneur de la nation. — Et tout cela en termes très patriotiques.

Il fut proposé de faire imprimer ce message du Roi, c'est ce qu'accepte d'ordinaire l'Assemblée pour les adresses et pétitions qu'elle approuve. La motion ne fut pas adoptée. Un des députés fit observer que c'était par des actes et non pas par des paroles que le Roi devait prouver son amour pour la liberté et la constitution.

M. Isnard [2] alla plus loin ; il offrit de démontrer la fausseté de ce

1. Un des chefs de la franc-maçonnerie et de la Commune pendant l'insurrection bourgeoise du 14 juillet, lors de l'attaque de la Bastille. Les services qu'il avait rendus à la Révolution naissante ne le protégèrent pas. Il fut arrêté en décembre 1793 et heureusement oublié jusqu'au 9 thermidor.

2. On connaît ce violent parfumeur de Draguignan. La Révolution ne le récompensa pas lui non plus de ses tendresses pour elle. Il eut grand'peine à lui échapper. Il faut lire la *Proscription d'Isnard*, un des documents curieux de la Terreur. On doit le louer hautement pour l'énergie avec laquelle il poursuivit les Terroristes après Thermidor. Cet enragé qui voulait avoir le feu du ciel pour brûler Louis XVI, devint juge au tribunal impérial de première instance de la Seine.

qu'avançait le Roi. Il fut interrompu, non pas à cause de l'insolence de l'accusation, mais parce qu'il s'éloignait de la question, qui était celle-ci : « La lettre du Roi doit-elle, oui ou non, être imprimée ? »

Quelqu'un fit observer que le dire du député était absolument à propos, puisqu'il prouvait que le contenu de la lettre royale était faux, d'où il s'ensuivait qu'elle ne devait pas être imprimée.

Isnard reprit alors que, lorsque des prêtres fanatiques avaient cherché à allumer la guerre civile, l'Assemblée avait proposé de lancer contre eux des lois répressives que le Roi avait refusé de sanctionner.

Un autre orateur ajouta que la seule chose qui eût déterminé le Roi à leur envoyer le message, c'est qu'il savait parfaitement que la majorité des sections était sur le point de demander sa déchéance !

Après un violent débat, on décida, comme je l'ai dit, que la lettre de Sa Majesté ne serait pas imprimée.

Le même jour, Petion, le maire de Paris, à la tête d'une députation du conseil municipal, et suivi d'un très grand nombre de citoyens de différentes sections, vint à la barre de l'Assemblée, et présenta une adresse d'une nature fort extraordinaire.

Il commença par dire qu'il regrettait la nécessité où il se trouvait d'accuser le chef du Pouvoir exécutif, et il continua en déclarant que « le peuple avait sans doute de graves motifs d'être exaspéré contre Louis XVI ; toutefois, ses commettants emploieraient le langage de la modération, attendu que l'apparence de la colère nuit au véritable exercice de la puissance. »

Toutefois, ce discours *modéré* rappelait toutes les accusations que les ennemis du Roi avaient portées contre lui avant son acceptation de la Constitution. Il déclarait sans doute que le pardon accordé par le peuple avait effacé ces crimes, mais Petion affirmait en même temps qu'il ne pouvait se retenir d'accuser le Roi d'ingratitude envers un peuple qui s'est montré si généreux à son égard. « Quel droit avait-il d'espérer d'être replacé sur le trône, après avoir cherché à s'enfuir de la France afin d'aller régner à Coblentz ? Pourrait-il s'appuyer sur le fait d'être le descendant d'une race de rois parmi lesquels il est difficile d'en trouver un tolérable sur vingt ? Cependant, bien que la nation ait tout oublié et lui ait rendu la couronne, il n'a jamais cessé depuis lors de conspirer contre la liberté de son pays... »

« Décrétez, concluait l'adresse, que le Roi a trahi le pays, et

que le gouvernement sera remis entre les mains de ministres patriotes, nommés par le peuple, en attendant la formation d'une Convention nationale. »

Si c'était là le ton calme des citoyens parlant au Roi, je voudrais savoir de quel langage ils se servaient quand ils étaient furieux.

L'adresse fut chaleureusement applaudie par les citoyens des tribunes.

Le jour suivant, une pétition de la section de Mauconseil[1], signée par six cents personnes, fut lue à l'Assemblée : « Ils ont formé le noble projet de faire valoir leurs droits, de proclamer la liberté et d'anéantir le despotisme. Trop longtemps un tyran méprisable a régné sur nous : sans même nous donner la peine d'énumérer ses crimes, mettons ce colosse du despotisme en pièces. Puisse le bruit de sa chute retentir jusqu'aux extrémités de la terre et faire pâlir tous les tyrans. »

Il faut reconnaître que ce noble projet des 600 membres de la section de Mauconseil était aussi hardi que témérairement exprimé. Il paraît que quelques-uns d'entre eux, d'une conscience plus timorée que les autres, avaient quelque scrupule à cause du serment de fidélité prêté au Roi ; mais l'auteur de cette curieuse adresse les lève avec une facilité surprenante. Violer un serment ou briser le colosse du despotisme, lui paraît également facile :

« Disons que nous anéantissons leur serment. Cela suffit. *Le parjure devient une vertu quand on a juré un crime.* »

Les applaudissements donnés à cette déclaration furent accompagnés d'éclats de rire. Qu'un imbécile enthousiaste se soit trouvé pour composer un stupide discours et qu'il ait rencontré six cents nigauds pour le signer, c'est, on en conviendra, un signe évident de l'avilissement de l'esprit public à cette période de la Révolution ; et il fallait une véritable haine contre le Roi, dans la majorité de l'Assemblée, pour qu'il fût permis d'y lire un pareil factum.

Cela devint plus évident encore, le 6 du mois, lorsqu'une foule tumultueuse, composée d'individus des deux sexes, vint du Champ-de-Mars aux portes de la Législative, portant un rouleau de parchemin signé par une quantité d'hommes de toutes les sections. Le parchemin était resté huit jours sur l'autel élevé pour la fête de la Fédération. Après quelque opposition, on ordonna que vingt individus seulement seraient admis à la barre.

1. La 17e section, située entre les rues Saint-Denis et Montorgueil.

Pendant la lecture de la pétition, un citoyen apporta une perche surmontée d'un bonnet rouge avec cette inscription : « *Destruction du pouvoir persécutif.* » Et au-dessus les mots suivants : « *Appel au Peuple !* »

Ces inscriptions excitèrent l'indignation de l'Assemblée ; et on déclara que l'adresse ne serait pas lue avant que le drapeau ne fût déchiré.

La lecture de cette adresse qui était positivement incendiaire, dura près d'une heure. Ces scènes violentes prouvent combien les haines étaient ardentes. On comprend que bien de gens aient pris peur et se soient éloignés de Paris pour fuir des désordres plus affreux encore.

8 août. — Un débat très attendu eut lieu ce jour-là à l'Assemblée nationale. Un comité de douze membres avait été antérieurement nommé pour délibérer sur la conduite de M. de la Fayette.

Jean de Bry [1] lut le rapport, blâmant hautement la conduite du général, l'accusant d'avoir calomnié et menacé l'Assemblée nationale, d'avoir formé le projet de diriger une armée sur Paris et de s'être attribué des pouvoirs contraires à la Constitution. Ce rapport, en terminant, réclamait un décret d'accusation.

Le discours de Jean de Bry fut vivement applaudi par les tribunes. M. de Vaublanc prit, avec habileté et éloquence, la défense du général. Quand il posa la question préalable, la foule des tribunes murmura puis fit entendre les exclamations les plus violentes, lesquelles toutefois furent couvertes par les applaudissements de la majorité de l'Assemblée. Brissot parla ensuite et ajouta de nouveaux arguments à ceux de Jean de Bry. Mais le décret d'accusation fut rejeté à une majorité de 200 voix environ. Ce résultat souleva de nouveau le mécontentement des tribunes et une violente agitation dans l'Assemblée.

Ce conflit peut être considéré comme un essai des forces de

1. Cet avocat, ridiculement farouche, était alors flamboyant. Nous voyons son nom avec ceux de Marat, Robespierre, Billaud, des autres fondateurs de la République et complices des massacres de Septembre, sur la gravure fameuse qui a pour devise : *Nous mangerons le monde et les rois se tairont.* C'est peu de jours après la date où Moore nous le montre, qu'il demande la création d'un corps de 1.200 assassins et une récompense de 100.000 livres pour celui d'entre eux qui apporterait la tête de quelque prince ou général ennemi. Ce bavard hérissé se tint fort à plat pendant la Terreur, et il se cacha dans le silence le plus humble pendant les cinq mois qui précédèrent Thermidor. Cet événement lui rendit sa prétentieuse faconde ; puis ce mangeur de rois devint le modèle des préfets de l'Empire.

chaque parti. On en peut conclure que la majorité de l'Assemblée est avec la Cour. Il est, de plus, à croire que cette majorité augmentera plutôt qu'elle ne diminuera pendant les débats qui vont suivre. Du moins en arrive-t-il toujours ainsi dans le Parlement anglais, chaque fois qu'une certaine majorité a été acquise à l'un ou l'autre parti. Il paraît, de plus, que le peuple est du côté de la majorité. J'entends dire que la foule bruyante des tribunes est salariée ; mais j'ai peine à le croire, les cris partant de divers côtés à la fois. D'ailleurs, on peut supposer que les partisans de la Cour ont, comme les autres, le droit de payer des approbateurs.

9 août. — Hier soir, très tard, j'avais été informé que le grand nombre des voix favorables à La Fayette avait excité la rage des ennemis de la Constitution. Ils l'avaient manifesté de la manière la plus positive et la plus alarmante ; et cette victoire, loin de les détourner d'attaquer la Cour, semblait les exciter à de plus grands excès. Plusieurs députés qui s'étaient opposés à la mise en accusation ont été grossièrement insultés en sortant de l'Assemblée, et plusieurs d'entre eux, notamment M. de Vaublanc, ont échappé avec peine à un assassinat.

Je sus en même temps que de nouvelles pétitions devaient être présentées, réclamant la déchéance ou au moins la suspension des pouvoirs du Roi pendant la guerre, et que cette question importante serait débattue le jour même à l'Assemblée.

Ce matin, vers neuf heures, je m'y rendis. Les tribunes et toutes les places réservées aux étrangers étaient occupées. Je compris qu'avant mon arrivée, on avait donné lecture d'une pétition envoyée par les habitants d'une ville dont j'ai oublié le nom, lesquels demandaient la déchéance [1].

Une très bruyante discussion s'éleva au sujet d'autres propositions. Pendant fort longtemps je ne pus entendre distinctement ; mais je compris que l'on demandait de suspendre les pouvoirs du Roi pendant toute la durée du débat sur sa déchéance. Il semble probable que la discussion prendra plusieurs jours. Un décret fut proposé à ce sujet. Mais avant qu'il ne fût porté, M. Merlet [2], le président, informa l'Assemblée qu'il venait de recevoir bon nombre de lettres de députés. Il en donna lecture.

1. Il s'agit, je crois, d'une pétition présentée par Basire, de la Côte-d'Or, au nom de 20 communes de son département.

2. Député de Maine-et-Loire, procureur syndic de Saumur.

Dans l'une, l'auteur se plaint d'avoir été attaqué dans la rue, la nuit précédente, par une troupe d'hommes habillés en gardes nationaux, et grossièrement insulté ; il leur avait vainement déclaré sa qualité de député et montré le ruban rouge que porte chaque membre de l'Assemblée. L'un de ces gens avait même osé répondre que c'était précisément pour cette raison et aussi pour avoir parlé et voté en faveur du traître La Fayette, qu'ils voulaient le mettre à mort, « ce qu'ils allaient faire, si le député n'eût été sauvé par un grenadier et quelques citoyens. »

Un autre écrivait « qu'il avait été attaqué de la même manière et qu'un homme l'avait brusquement saisi et enlevé de terre, tandis que d'autres criaient : *A la lanterne !* »

En entendant ces mots, le public applaudit. On en pouvait conclure qu'il se serait réjoui si la menace eût été exécutée. Cette indécente intervention dans le débat, jeta le parti de la cour dans un tel paroxysme de fureur que tous s'élancèrent de leurs bancs et se précipitèrent en masse vers le siège occupé par le président, gesticulant et réclamant que ces insolents interrupteurs fussent blâmés et menacés.

Après cela, je supposais qu'on allait faire évacuer les tribunes. J'avoue que je commençais à être fort exaspéré par l'intolérable impudence de la foule. Je fis part de mes appréhensions à mon voisin : — *Soyez tranquille, Monsieur*, dit-il, *et ne bougez pas.*

Dès lors, je pus me convaincre que les gens des tribunes étaient plus disposés à jeter les députés dehors que ceux-ci ne l'étaient à les expulser. Car bien qu'on vît ces derniers lancer des regards menaçants vers le public, leurs menaces et leurs gestes ne provoquèrent que le rire.

Une troisième lettre disait ce qui suit : « Plusieurs députés avaient été obligés de se réfugier dans un corps de garde pour se soustraire à la fureur de quelques gens qui les avaient suivis et injuriés en sortant de l'Assemblée ; ces gens n'étaient pas des Parisiens, mais bien des étrangers, des fédérés, tous gens, du moins on le supposait, payés pour insulter ceux des députés qui leur avaient été désignés ; le corps de garde avait failli être forcé par ces énergumènes, au moment où les députés s'étaient évadés par une fenêtre de derrière. »

Une autre lettre informait encore l'Assemblée «qu'un député avait cherché un abri dans une boutique de la rue Saint-Honoré, qu'un des fédérés l'y avait suivi en déclarant que si jamais il essayait de

retourner à l'Assemblée, il lui trancherait la tête d'un coup de son sabre, qu'il tira à demi du fourreau. »

Dans la lettre précédente, quand on avait fait mention de l'évasion du député par la fenêtre du corps de garde, les tribunes avaient été fort égayées ; mais je pus supposer que leur joie serait sans bornes, si une tête de député avait pu être coupée, car cette dernière lettre souleva une volée d'éclats de rires [1].

Les députés d'un des côtés de la salle exprimèrent énergiquement leur indignation. Quelques-uns même demandèrent au président de lever la séance ; d'autres proposèrent à l'Assemblée de quitter Paris pour aller siéger dans une autre ville, où elle pût délibérer librement et à l'abri de toute insulte.

Le bruit et le désordre étaient extrêmes ; 60 députés vociféraient à la fois ; jamais je n'avais assisté à une scène aussi orageuse ; la sonnette et la voix du président étaient assourdies par un bruit si intense, que les séances les plus tumultueuses du Parlement anglais me semblaient calmes comparées à celle-ci.

Enfin, après mille efforts, bon nombre de gestes et de coups de sonnette, le président put se faire entendre. Il annonçait à l'Assemblée qu'il venait d'être informé qu'une foule d'hommes armés entouraient la salle. Sur quoi un député proposa de prendre les mesures propres à assurer la sécurité du corps législatif. Mais deux membres étant sortis pour s'assurer du fait, revinrent déclarer que, quoiqu'il y eût une foule de citoyens à la porte, aucun n'était armé, excepté les citoyens attachés à la garde de l'Assemblée.

Alors eut lieu un tumulte d'un autre genre ; on demanda bruyamment et d'une façon fort peu respectueuse au président, de nommer ceux qui avaient donné cette fausse information et calomnié les dignes et paisibles citoyens de Paris. Le président, très peu à l'aise, répondit avec quelque hésitation qu'il ne les connaissait pas. Là-dessus un membre se leva et dit qu'il avait vu des gens armés de sabres dans les corridors, que quelques-uns étaient aussi munis de pistolets, et qu'il avait cru de son devoir d'en informer le président.

1. Moore, se gardant d'attaquer trop vivement les amis du lord et les siens, n'indique pas l'épisode le plus honteux de cette scène. Je veux dire l'appui que les députés de l'opposition donnèrent à la racaille soldée des tribunes à laquelle ils se joignirent pour railler ceux de leurs collègues que les bandits marseillais avaient voulu écharper.

Une vive clameur s'éleva contre ceux qui calomniaient ainsi le peuple. Quelques-uns demandèrent qu'on envoyât les coupables à l'Abbaye ; et une partie de l'Assemblée parut infiniment plus disposée à punir les députés qui avaient dénoncé le guet-apens, que les Marseillais qui avaient outragé et menacé les députés.

De la Croix [1] s'écria, « qu'ils souhaitaient avoir un prétexte plausible de transférer à Rouen le lieu de l'Assemblée, et, dans ce but, affirmaient avoir vu la salle environnée de gens armés, afin de faire croire que les députés ne pouvaient ni voter, ni délibérer en toute liberté. »

Mais comment prétendre que des députés peuvent délibérer et voter librement, quand ils se voient poursuivis, insultés et menacés par la populace, à cause de leurs opinions et de leurs votes !

Après une discussion, où les membres de la gauche demandaient, ai-je dit, l'envoi à l'Abbaye, pour trois jours, des députés qui avaient donné cette information prétendue erronée, on abandonna l'affaire. On lut une lettre de de Joly, le ministre de la justice ; celui-ci informait l'Assemblée que le peuple était constamment poussé à la révolte et au meurtre par des placards et par des agitateurs payés dans ce but ; il énumérait ensuite les insultes endurées par les députés, le jour précédent. Il annonçait enfin que, par ordre du roi, il avait dénoncé au tribunal criminel des personnes soupçonnées de ces méfaits [2].

Sitôt qu'on eût mentionné le nom du Roi, les tribunes retentirent de bruyants éclats de rire et des huées les plus scandaleuses. Le bruit ayant diminué, on lut la conclusion de la lettre ministérielle, protestant « qu'à moins d'adopter des moyens répressifs contre ces désordres, il serait impossible au gouvernement de répondre de la sécurité, des propriétés, de la vie même des citoyens. »

Un député, montant alors à la tribune, déclara qu'au moment où,

1. D'Eure-et-Loire, procureur général syndic du département, membre à la Cour de Cassation. Sa passion pour la Révolution ne lui porta pas grand bonheur. Il fut guillotiné (5 avril 1794), mal lavé de l'accusation d'avoir pillé les églises et fabriqué de faux assignats.

2. Les députés qui avaient été menacés, frappés ou arrêtés, étaient Mézières et Regnault-Beaucaron, de l'Aube ; Dumolard, de l'Isère ; Froudière, de la Seine-Inférieure ; Lacretelle aîné, de Paris ; Soret, de Seine-et-Oise ; Calort, de l'Ariège ; Quatremère de Quincy, de Paris ; Fournier, des Hautes-Pyrénées ; Chéron, Casamajor, Vaublanc, Deuzi, Desbois, etc.

la veille au soir, il quittait la salle, étant encore à l'intérieur et circulant dans les couloirs, une personne inconnue l'avait frappé violemment. — A quel endroit? demanda une voix.

Cette interruption souleva une grande indignation d'un côté de la salle. On me demande, reprit le député[1], à quel endroit j'ai été frappé. Je répondrai : par derrière, car c'est là que frappent les assassins; et maintenant, je déclare, au nom de la nation dont je suis le mandataire, que je ne siègerai pas dans cette Assemblée, avant que le corps législatif m'assure ma sûreté et ma liberté.

M. Vaublanc[2] dit à son tour, « que des assassins l'avaient cherché et poursuivi, qu'ils avaient maltraité son domestique pour avoir déclaré qu'il ne savait pas où était son maître; qu'en ayant été informé, il avait cru ne pas devoir passer la nuit dans sa demeure, mais avait cherché un refuge dans la maison d'un ami. »

Dans un style plein de clarté et d'éloquence, l'orateur déclare qu'il ne demande pas la répression des indignités commises envers les individus, mais de celles qui ont été faites à la nation française. Eh quoi! dit-il, quand un ambassadeur du Roi fut insulté chez un peuple étranger, vous crûtes l'outrage une cause suffisante de guerre, pourriez-vous donc permettre que les mandataires de la France fussent outragés à Paris comme ils le seraient chez les Prussiens ou les Autrichiens? Il est évident que l'Assemblée n'est pas libre de délibérer en toute sécurité, il faut que des mesures soient prises pour assurer l'inviolabilité et la liberté de ses membres.

Il proposa de décréter immédiatement que tous les fédérés quitteront Paris.

Kersaint[3] parut adopter cette motion, et dès lors je suppose qu'elle le sera.

Mais à ce moment, je quittai l'Assemblée. Après avoir été visiter un ami, je revins par le quai du Louvre, dans l'intention, avant de

1. C'est Girardin, Stanislas de Girardin, le Girardin de Rousseau, l'ennemi des mots *Sire* et *Majesté*, le défenseur pétulant de la garde nationale. Voir dans ses *Mémoires* et dans ceux de sa sœur, la comtesse Bohm, comment cette vive tendresse pour la Révolution fut récompensée.

2. Vienot de Vaublanc, député de Seine-et-Marne, un des plus énergiques chefs du parti constitutionnel. Lire ses *Mémoires*. Je ne connais rien de plus anxieusement intéressant que le récit de son existence pendant la Terreur.

3. Le comte de Kersaint, de Paris, ardemment libéral, d'ailleurs vaillant homme, et qui montra lors du procès du Roi un rare courage. De son courage et de son grand amour pour elle, la Révolution le récompensa en le guillotinant, 4 décembre 1793.

regagner l'hôtel de Moscovie, d'entrer au Jardin des Tuileries par la porte du Pont-Royal. Je fus singulièrement surpris d'y trouver deux sentinelles suisses refusant le passage, excepté à ceux qui leur présentaient une carte. Tandis que je stationnais sur le pont, je vis admettre bon nombre de personnes munies de cette carte, et la grille se fermer soigneusement derrière elles.

Ceci paraissait vu de très mauvais œil par les passants. Quelques-uns même murmurèrent et dirent que le jardin appartenait au public et non pas à la famille logée au palais, et de laquelle la populace parlait avec irrévérence, quelques-uns même en termes trop inconvenants pour être répétés.

La violence des débats de l'Assemblée, et certaines remarques faites depuis mon arrivée à Paris, m'inclinent à croire que la transition subite entre un gouvernement puissant, armé d'une police sévère, et l'état de relâchement que nous voyons aujourd'hui, doit produire les effets les plus déplorables sur les esprits et la conduite d'un peuple aussi passionné que celui de la France. D'ailleurs on a toujours remarqué que les Français ont plus de légèreté de caractère que les habitants des autres contrées de l'Europe. Cette humeur volage était pour eux une cause d'insouciance sous un gouvernement absolu, elle empêchait que la tyrannie exercée sur eux ne leur fît l'impression qu'elle eût pu produire sur une nation plus réfléchie. Mais cette légèreté même, et cette vivacité de caractère qui leur devenaient une consolation réelle sous le règne de l'absolutisme, devaient leur être pernicieuses au milieu des éblouissements de la liberté ! Peut-être auraient-ils supporté un gouvernement libre avec plus de calme et de chance d'en jouir longtemps, si ce nouveau gouvernement eût été formé avec moins de précipitation. Mais ils ont élevé la colonne de la liberté avec tant de rapidité et à une telle hauteur, que ce fait même semble les avoir rendus plus écervelés que jamais.

Ce soir, j'eus une assez longue conversation avec un homme de grande intelligence lequel, ayant vécu plusieurs années à Paris, a pu connaître à fond le véritable état des affaires publiques. Dans son opinion, le manifeste du duc de Brunswick a été très préjudiciable au Roi, précisément parce qu'on s'est efforcé de faire croire au peuple qu'il avait été écrit à son instigation. Cet homme pense encore que non seulement la majorité de l'Assemblée nationale, mais encore la portion la plus respectable des citoyens et les gardes nationaux eux-mêmes sont peu partisans de la déchéance.

Ils désirent de bonne foi le maintien de la Constitution qu'ils ont jurée, et désapprouvent les réunions tumultueuses formées par la populace des faubourgs, dans le dessein de terrifier le Roi ou de le forcer à retirer son veto sur les décrets de l'Assemblée, ou pour toute autre cause. Ils condamnent hautement les événements du 20 juin où la canaille fit irruption dans le palais des Tuileries, se comportant d'une manière indigne, et faisant courir un véritable danger à la vie du Roi et de la Reine.

Il croit pourtant que le peuple des faubourgs organise quelque coup du même genre pour demain, de concert avec douze ou quatorze cents fédérés fraîchement débarqués de Marseille et de la Bretagne.

Mais les gardes nationaux sont sur leurs gardes, et ayant sans doute reçu des instructions sur ce qu'ils ont à faire, il est probable que la tentative n'aura pas lieu, ou du moins qu'elle échouera.

Alors, ainsi qu'il arrive quand une insurrection avorte, elle fortifiera le pouvoir du gouvernement.

Je suis aussi informé que, outre un bataillon entier de Suisses dont les tentes se dressent devant le Palais, sur la place du Carrousel, un nombre considérable d'officiers licenciés et d'autres personnes dévouées à la Cour, couchent la nuit dans l'intérieur même du Palais, ce qui paraît plus que suffisant pour empêcher toute sédition sérieuse parmi la multitude. Je suis porté à croire que plusieurs des citoyens qui étaient d'ardents patriotes au début de la Révolution, sont aujourd'hui dégoûtés du gâchis des affaires, et pensent que soutenir le Roi est encore la manière la plus certaine d'obtenir cette tranquillité après laquelle ils soupirent.

Traduit par CH. D'HÉRICAULT.

(La suite prochainement.)

LES CAMPS DE JALÈS*

PREMIÈRE FÉDÉRATION

(LE 18 AOUT 1790)

VII

Il était dix heures du matin.

Par-dessus les dentelures de la Serre de Barjac, le soleil s'élevait dans un ciel d'un bleu pur très intense, et sa lumière tamisait de rayons d'or les grands chênes de la plaine. Pas un nuage à l'horizon. Une pluie d'orage, tombée de la veille, avait rafraîchi l'atmosphère, et l'on ne pouvait souhaiter journée plus belle.

Dans la vaste clairière, tout autour du « roure du Templier » les brigades des six cantons du district de Largentière étaient rangées par bataillons carrés, — selon les instructions du vétéran Nadal. Derrière elles, occupant les éclaircies de la « blache » de Jalès, se massaient les légions des cantons limitrophes et celles des autres départements. Tous les hommes étaient sous les armes et offraient, dans leur physionomie, leur costume et leur équipement, la variété la plus pittoresque. Les habitants des vallées et des plaines se distinguaient par une taille élancée, des traits mobiles et spirituels, un regard doux et fier. Quelques-uns, les riches, portaient le gilet de soie, l'habit à basques, la culotte de nankin. Les paysans étaient généralement habillés de bourrette grise. D'autres avaient endossé la blouse, la vieille *blaude* celtique. A côté des fédérés de la plaine, de robustes montagnards étaient vêtus de laine, malgré la saison. D'une taille moyenne, mais pleine de force, toute leur personne laissait voir l'empreinte de leur caractère énergique et violent. Les uns avaient pour armes des fusils de munition ; d'autres des fusils

* Voir la livraison de novembre 1884.

LES PLAINES DE JALÈS (*État actuel*)

(Collection de M. F. Boissin)

de chasse. Certaines compagnies remplaçaient les fusils par de grosses haches de bûcherons très affilées, des fourches et des tridents en fer, des faux relevées droites sur le manche et dont la large lame étincelait au soleil [1]. Tous, rayols et montagnards, nobles, bourgeois et paysans, étaient coiffés du large feutre cévenol, — sur le devant duquel s'étalait, cousue près de la gance, une croix de laine rouge en guise de cocarde. Une légère brise qui soufflait du Tanargue, agitait les drapeaux et, sur leur étoffe blanche, se lisait, en gros caractères, ces inscriptions : « Vive la Religion ! »... « Vive le Roi ! »... « Vive la Loi [2] ! »

En l'absence du comte du Roure, retenu à Paris par un érésipèle [3], Labastide, frère de l'abbé de la Molette, prit le commandement général du camp. Il avait, à ses côtés, le vétéran Nadal, le comte de Tauriers et le fils de celui ci, gamin de onze ans, qui avait voulu suivre son père et qui montait comme un homme un petit cheval bai brun [4]. A l'état-major élu naguère au château de Banne s'étaient joints, MM. d'Allamel de Bournet, l'aîné Dussargues de Vernon, Ducurtil (des Vans), Lagarde, La Rochette, de Robiac, de Maubec (commandant à Saint-Ambroix), de Banne d'Avejan, Labastide de Ganges, Roman, Borie et Taraux, chefs de légion.

Sous le « roure, » au milieu du camp, se dressait un autel rustique, entouré d'un marchepied de gazon de six degrés et orné de guirlandes de buis. La messe commença. Elle fut dite par l'abbé de Larque, curé de Banne, assisté de vingt ecclésiastiques en aube et en surplis [5]. On chanta l'*Exaudiat* et le *Domine salvum*. Puis, l'abbé de la Molette, qui commandait la garde nationale de Villefort, s'avança vers l'autel, monta sur le marchepied et, d'une voix vibrante, entonna le *Te Deum*. Quarante mille voix lui répondirent. Sur les collines environnant la plaine, une foule immense de femmes, d'enfants et de vieillards stationnaient. De tous côtés partaient ces cris que se renvoyaient les échos : « Vive la religion catholique ! » L'enthousiasme était indescriptible, et le spectacle vraiment solennel [6].

1. *Précis des évènements arrivés à Jalès* (manuscrit de Jules de Malbos).
2. *Relation officielle*, envoyée au comte de Périgord (p. 2).
3. Lettre du comte du Roure à M. Bastide de Malbos (papiers de famille).
4. Lettre de Mme de Malbos à Mme de Bernardy (papiers de famille).
5. *Relation officielle*, envoyée au comte de Périgord (p. 3).
6. *Souvenirs d'un témoin oculaire*. (Papiers de famille. De nos archives.)

En ce moment, arrivèrent au camp les administrateurs du district de Largentière : MM. Rivière de Larque, père, de Sauveplane et Vincent Duchamp. Ils furent reçus par l'état-major avec les plus grands honneurs[1].

Le général Labastide harangua les fédérés : il leur recommanda le calme et l'union. Il leur dit que l'état-major, les chefs de légion et les officiers municipaux s'assembleraient au château de Jalès, à deux heures de l'après-midi ; que des délibérations graves, telles que les comportaient les circonstances, seraient prises dans la réunion, et que ces délibérations leur seraient immédiatement soumises. Après quoi, devant les administrateurs du district, chaque brigade prêta le serment civique. Mais, si nous en croyons la *Relation officielle* envoyée au comte de Périgord, les cris de : « Vive le Roi ! » furent seuls entendus [2].

VIII

L'heure du repas était venue. On forma les faisceaux. Les havre-sacs, les gibecières, les besaces, les paniers remplis de vivres que portaient les mulets, furent ouverts, et chaque brigade, groupe par groupe, s'installa le plus commodément possible sous les chênes. La plus grande gaîté présidait à ce repas champêtre. Cependant, le vin manquait un peu. Mais ce ne fut pas pour longtemps. Les fermières des environs parurent avec des outres, des dames-jeannes, des *flascons* et des *bichets* pleins. Le claret de Banne et le piquepoul de la Baume n'auraient pas tardé à échauffer toutes les têtes, — quand les tambours battirent, et les fédérés se remirent sous les armes [3].

L'état-major revenait de Berrias où Bastide-Malbos l'avait invité à déjeuner, et se rendait à cheval au château de Jalès [4]. Les chefs de légion et les officiers municipaux suivirent l'état-major.

La réunion, présidée par le directeur général du comité du camp, Bastide-Malbos, ceint de son écharpe, fut des plus orageuses. Quelques fédérés proposaient de partir sur-le-champ pour Nîmes, de disperser par la force le camp de Boucoiran, d'attaquer la ville,

1. Archives de l'Ardèche (dossier Jalès).
2. *Relation officielle* (p. 3).
3. *Souvenirs d'un témoin*, etc. (De nos archives.)
4. La distance entre Jalès et Berrias est d'un quart de lieue.

les armes à la main, d'ouvrir les prisons où les catholiques étaient détenus, et de renverser les autorités protestantes. Deux cents voix s'élèvent pour appuyer ces propositions. Une vingtaine de légionnaires et d'officiers municipaux de Viviers, de Largentière et d'Aubenas, moins ardents que les autres, veulent protester. Mal leur en prend. Sans l'intervention énergique de Bastide-Malbos, ils eussent été écharpés. Les chefs de la légion d'Uzès surtout, n'entendaient pas raison [1]. Les esprits étaient très montés, et le président de la réunion eut toutes les peines du monde à les contenir. Il parvint enfin à rétablir l'ordre et le silence.

Bastide-Malbos désirait autant que quiconque la punition des égorgeurs de Nîmes. Son vœu le plus cher était l'élargissement de ses frères prisonniers. Nul plus que lui ne souffrait des injustices et des affronts faits chaque jour à la religion de ses pères. Mais c'était un homme réfléchi, qui redoutait les impatiences et les imprudences, et à qui, avec raison, la guerre entre Français, quelqu'en fût le motif, répugnait. Il ne l'admettait que dans les cas d'agression ou de légitime défense, — et cette cause n'existait plus, puisque la « bagarre » de Nîmes avait cessé depuis deux mois. Ce que voulait Bastide-Malbos, c'était, pour le moment, opposer un camp catholique à un camp protestant ; c'était provoquer une protestation générale de ses coreligionnaires, qui forçât le gouvernement à revenir sur tant de décisions arbitraires et vexatoires ; c'était, enfin, organiser une manifestation imposante qui donnât désormais à réfléchir à la démagogie huguenote et révolutionnaire du Midi. Tout cela, il l'avait obtenu — au delà même de ses espérances. C'est alors qu'il fit adopter, par l'assemblée réunie au château de Jalès, les délibérations suivantes :

1° Demander au directoire du département du Gard l'élargissement immédiat de ceux des prisonniers catholiques détenus à Nîmes, depuis la malheureuse affaire du 13 juin, et qui étaient notoirement innocents.

2° Insister auprès des corps constitués pour que les présumés coupables fussent transférés et jugés dans un autre département, afin qu'ils fussent libres dans leurs défenses.

3° Exiger que les catholiques de Nîmes fussent armés comme les non-catholiques, ou bien que ceux-ci fussent désarmés et que, dans

1. Lettre de M. Cachon, capitaine de la légion d'Aubenas, à M. Dalmas, procureur général-syndic du département de l'Ardèche. (De nos archives.)

tous les cas, les canons dont ils disposaient fussent remis dans les magasins du Roi et gardés par la troupe de ligne.

4° Faire payer par leurs auteurs les dommages causés aux églises et maisons particulières, pendant les massacres des 13, 14 et 15 juin.

5° Intervenir auprès du Roi et de l'Assemblée nationale, pour que le régiment de Guienne qui avait favorisé le meurtre et le pillage fût éloigné de Nîmes, et que l'ancienne municipalité de cette ville fût réintégrée dans ses fonctions.

6° Témoigner à la garde nationale de Montpellier toute la plus grande satisfaction sur la conduite qu'elle avait tenue pendant les troubles de Nîmes, et lui envoyer une députation à cet effet, qui, en même temps, s'entendrait avec elle pour agir de concert à l'avenir et en cas de besoin.

7° Adresser des copies des délibérations prises, signées par tous les chefs de la fédération catholique, aux directoires de l'Ardèche et du Gard, aux députés de ces départements, au président de l'Assemblée nationale, aux ministres compétents et au Roi [1].

Les propositions de Bastide-Malbos ne soulevèrent aucune objection, et l'on procéda, sans désemparer, à la nomination des commissaires qui devaient se rendre à Montpellier. Le choix tomba sur MM. de Lagarde, chevalier de Saint-Louis ; d'Allamel de Bournet, juge-mage de l'ancien duché de Joyeuse ; Cachon, capitaine de la légion d'Aubenas ; Bayle, commandant de la légion de Banne ; Alexandre Rivière de Larque, aide de camp de l'armée fédérale ; Fabrège, officier municipal ; Gilles, aide-major ; Valescure et Thibon, colonels des gardes nationales de Largentière et de Berrias ; Labastide, capitaine des chasseurs de la légion de Ganges [2].

On soumit ensuite les propositions délibérées à la sanction du peuple, et, au son du tambour, elles furent lues devant chaque brigade. Les administrateurs du district qui, jusque-là, avaient tout approuvé, objectèrent que ces délibérations devaient, au préalable, pour être légales, obtenir l'assentiment de l'Assemblée nationale. Le peuple murmura. Des cris s'élevèrent de toutes parts. Le major des catholiques d'Alais, chevalier de Saint-Louis, s'adressant à ses camarades les chefs de légion, leur dit, d'une voix tonnante qui fut entendue de plusieurs groupes : « Mes amis, on cherche à jeter

1. *Procès-verbal de la tenue du camp fédératif de Jalès*, le 18 août 1790. Orange, imprimerie Nicouleau. Broch. in-4°, p. 3.

2. *Procès-verbal*, etc., p. 4.

« la division parmi nous ; on veut nous désunir. Mais les soldats « volontaires d'Alais vouent à leurs frères du district de Largen- « tière leurs bras, leur vie et leur fortune. Que les volcans qui « jadis embrasaient ces contrées, se rouvrent et nous engloutissent « si nous manquons à nos serments[1] ! » Un fédéré, d'un esprit primitif, brusque et tenace, l'aîné Dussargues de Vernon, sorte de géant, d'une force prodigieuse, qui avait en lui du fanatisme sincère, mais intraitable et farouche, des anciens ligueurs, s'oublia jusqu'à dire : « Si ce n'est pas pour aller à Nîmes couper les oreilles « de ces j... f..... de *bisets* et d'*eiganaou*[2], pourquoi sommes-nous « ici[3] ? » Ces paroles furent couvertes d'applaudissements. Il ne fallait qu'une étincelle pour entraîner tous ces hommes croyants et convaincus jusqu'aux portes de Nîmes. Bastide-Malbos crut devoir intervenir encore. Il parcourut les rangs : « Croyez-moi, dit-il aux « fédérés, ne gâtons pas notre cause par des actes inconsidérés. « Restons calmes. L'essentiel est de savoir que nous sommes tous « en communauté d'idées, et que, si jamais l'intérêt de la Religion « l'exige, vous saurez tous faire votre devoir, et mourir, s'il le « faut, pour votre foi. Rappelez-vous le courage de vos pères, et, « quand le moment sera venu, soyez en tout dignes d'eux[4]. » La voix du maire de Berrias était si respectée, que chacun se soumit.

Effrayé cependant, le président du district de Largentière, Rivière de Larque, se hâta d'ordonner la dissolution du camp. Pour un bien de paix, leur but étant d'ailleurs rempli — en ce sens qu'ils savaient sur qui maintenant pouvait compter la cause catholique et quel excellent esprit animaient ces montagnes, — Bastide-Malbos et les chefs de la fédération ne mirent aucun obstacle au licenciement.

A cinq heures du soir, il ne restait plus un seul homme dans la plaine de Jalès, et, pendant la nuit, retiré dans sa maison de Banne, Rivière de Larque, malgré ses deux fils, Alexandre et l'abbé, dénonçait le camp de Jalès au directoire de l'Ardèche. Quinze jours auparavant, il écrivait au même directoire pour lui demander d'autoriser la fédération : ce qui, d'ailleurs, fut immédiatement accordé. Comment donc expliquer cette subite contradiction ? Par la peur. Rivière de Larque avait les meilleures intentions — et il répara

1. Papiers Valgorge (dossier Jalès).

2. *Bisets* et *eiganaou*. On désignait ainsi les patriotes et les protestants de Nîmes. *Eiganaou :* huguenots.

3. *Souvenirs d'un témoin oculaire.* Papiers de famille. (De nos archives.)

4. *Précis des événements,* etc., par Jules de Malbos (manuscrit).

noblement plus tard, d'ailleurs, ses faiblesses de l'heure présente.

Mais il eut peur, peur de se compromettre, et, d'une main tremblante, il brisa ce qu'il avait adoré. Quel homme au pouvoir, même le meilleur parmi les meilleurs, fut, dans ces temps troublés, absolument sans péché !

IX

La première fédération catholique de Jalès eut, en France, un retentissement extraordinaire. Tout en le dénaturant, les révolutionnaires et les ennemis du catholicisme ne se méprirent point sur le but de cette fédération. Ils ameutèrent contre leurs auteurs tous les pouvoirs publics. — Sous la pression des démagogues, les administrateurs du directoire de l'Ardèche, MM. de Reboul, Vacher et Dalmas, dont deux au moins étaient de sincères royalistes, lancèrent une proclamation, dans laquelle ils retiraient, comme ayant été surprise, l'autorisation qu'ils avaient précédemment donnée à la fédération, désavouaient les délibérations du Comité fédératif et défendaient, pour l'avenir, tout rassemblement non autorisé.

De son côté, l'Assemblée nationale, avisée sur-le-champ, saisit de l'affaire son comité des recherches, que présidait un sectaire, Charles Voidel. Celui-ci écrivit au directoire de l'Ardèche, pour qu'il eût à fournir, dans les plus brefs délais, et à lui envoyer, par un courrier extraordinaire, tous les détails et toutes les informations que les autorités du pays pourraient se procurer sur le camp « séditieux » de Jalès [1]. Une enquête fut ordonnée, à la suite de lequelle le ci-devant marquis de Sillery, devenu M. Brulart, par la grâce de la Révolution, fit un rapport sur les événements. Ce rapport, très malveillant, où la plupart des faits n'étaient pas présentés sous leur véritable jour, motiva, le 7 septembre 1790, un décret, sanctionné par Louis XVI, le 12 du même mois, et dans lequel l'Assemblée nationale annulait « toutes les délibérations prises au château de Jalès, » déclarait ces délibérations « attentatoires aux lois, » dissolvait le comité fédératif catholique « comme inconstitutionnel, » défendait aux commissaires délégués à Mont-

1. *Lettre du Comité des recherches à MM. du Directoire du département de l'Ardèche.* (Archives départementales. Dossier Jalès.)

pellier « de s'acquitter de leur mission, » prononçait « l'arrestation » de ceux qui se seraient déjà mis en route, chargeait enfin son président de supplier le Roi d'ordonner aux magistrats de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg « d'informer à l'instant contre les auteurs, fauteurs et instigateurs du camp [1]. »

En même temps, les folliculaires à la solde de la Révolution, notamment Sabin Tournal, dans le *Courrier d'Avignon*, commencèrent à répandre contre le camp de Jalès les calomnies [2] les plus saugrenues. On disait que des ecclésiastiques, armés de piques et de sabres nus, criaient : « Zou! Zou! mes enfants, à Nîmes, à Nîmes ! » ; que des capucins et autres moines, avec de grands crucifix, prêchaient l'extermination des protestants ; que l'abbé de la Molette, monté sur un cheval blanc, parcourait les rangs et poussait les fédérés aux mesures extrêmes ; que plusieurs bataillons avaient pour bannière une croix, et que d'autres portaient des drapeaux noirs, agrémentés de larmes sanglantes ; que sur ces drapeaux enfin se lisaient des inscriptions séditieuses comme celles-ci : « A bas l'Assemblée constituante ! A bas la Nation ! » Les sottises que l'on débitait forcèrent Bastide-Malbos à adresser aux pouvoirs publics un Mémoire justificatif, dans lequel les faits sont rétablis et racontés d'une façon conforme à la vérité. En voici le résumé : « Le « camp de Jalès a été méconnu par la France entière. On l'a pré- « senté sous un faux jour. L'Assemblée nationale et les pouvoirs « ont été abusés sur son compte. La fédération n'a pas eu d'autre « but que de faire rendre justice aux catholiques opprimés et persé- « cutés de Nîmes. Les aumôniers du camp n'ont nullement excité « au massacre et à la vengeance. Ils ont pieusement assisté à la « messe qui a été dite en plein air et ont pris part à nos délibé- « rations ; mais, fidèles à leur devoir, ils n'ont jamais oublié qu'ils « étaient les ministres d'un Dieu de paix. L'abbé de la Molette, « frère du général Labastide, a cru devoir céder à l'empressement « de ses compatriotes qui l'ont nommé colonel des gardes natio- « nales de Villefort (n'a-t-il pas, d'ailleurs, dans sa jeunesse porté « les armes !). Il a suivi, cette fois encore, le mouvement de sa bra- « voure et de son patriotisme. Qui oseroit lui en faire un crime ? Il « est, dans tous les cas, notoirement faux qu'il ait parcouru les lignes « de Jalès pour inviter les fédérés à se porter sur Nîmes. Il ne l'est

1. *Moniteur* des 8 et 14 septembre 1790.
2. *Courrier* des 22 et 28 août, 15 septembre, 2 octobre, etc.

» pas moins que des moines y aient brandi de grands crucifix, et « que les drapeaux fussent ornés d'inscriptions séditieuses. Les « légionnaires portaient seulement au chapeau, comme signe de « ralliement, une croix en laine rouge. N'ai-je pas dit que la fédé- « ration était une protestation catholique [1] ? »

Le *Courrier d'Avignon* qui avait, le premier, répandu le plus de calomnies contre le camp de Jalès, refusa d'insérer les rectifications que lui demandait Bastide-Malbos. Renchérissant sur ses précédentes inventions, il osa dire que les organisateurs du camp voulaient livrer le Midi aux étrangers, et qu'ils étaient d'intelligence avec les Espagnols. Cette fois, l'accusation était trop forte. Elle atteignait les catholiques de Jalès dans leur patriotisme. MM. de Gensanne (de Villefort), de Maubec (de Saint-Ambroix) et Chalbos de Teyrargues, allèrent à Avignon demander au « gazetier » Tournal raison de ses calomnies. Le gazetier se rétracta. Ce qui ne l'empêcha point de continuer son triste métier. Quelques jours après, il donnait à entendre que les catholiques de Jalès se livraient contre leurs ennemis aux plus tristes représailles, et racontait qu'ils avaient ravagé les champs du président du district, arraché ses vignes et coupé des mûriers. Rivière de Larque eut, effectivement, ses propriétés dévastées. Mais ce ne fut point par les fédérés catholiques. Les dévastations auxquelles fait allusion le *Courrier*, eurent pour auteurs les Jacques révolutionnaires de 1789.

Sabin Tournal prétend aussi que si les juges de Villeneuve-de-Berg n'informèrent pas contre les organisateurs du camp de Jalès, c'est qu'on leur avait signifié qu'à leur première démarche, les montagnards viendraient mettre la ville à feu et à sang [2]. Ne croirait-on pas qu'il s'agit de cannibales et de Peaux-Rouges ?

Le vrai est que le premier camp de Jalès ne fit indirectement que deux victimes. On peut dire qu'il occasionna la mort du comte et de

1. *Papiers de Valgorge* (dossier Jalès). On remarquera que le récit de Louis Bastide de Malbos concorde avec la *Relation officielle* qui fut adressée au comte de Périgord. A propos des drapeaux, la *Relation* dit même textuellement ceci (p. 4) : « Les drapeaux portaient pour épigraphe, les uns : « Vive le Roi ! » d'autres : « Vivent le Roi et la Loi ! » plusieurs : « Vive la Religion ! » très peu : « Vive la « Nation ! » Aucune de ces devises n'était séditieuse. Le 15 septembre, M. de Tauriers écrivait au Directoire de l'Ardèche : « Je n'ai vu personne habillé en capu- « cin, comme on l'a débité. Ce qui m'a le plus frappé, ce sont les dispositions du « peuple des campagnes pour aller porter secours aux catholiques de Nîmes. » (Archives de l'Ardèche, dossier Jalès.)

2. *Courrier*, du 2 octobre 1790.

la comtesse de Banne-d'Avejan. Encore, si nous en croyons le bailli de Tharaux, faut-il mettre ces deux morts à l'actif des protestants. Dans les nos des 21 et 28 octobre 1790, de sa *Feuille villageoise,* Rabaut Saint-Etienne, sachant très bien que l'événement n'était pas à l'honneur de ses coreligionnaires, raconte de la manière que voici la mort de Mme et de M. d'Avejan : « Ce ci-de-« vant gentilhomme, du diocèse d'Uzès, baron des Etats du Lan-« guedoc, avait épousé, par inclination, Mlle de Sauve, et demeu-« rait chez ses beaux-parents qui n'avaient pas voulu se séparer « de leur fille unique. Caractère violent et emporté, M. d'Avejan « se prit de dispute avec le vicaire du lieu, grand partisan de la « Constitution et de l'égalité des droits. Il le battit et le blessa. Les « paysans menaçoient de venger leur vicaire. Le ci-devant gen-« tilhomme, à cheval, avec sa femme en croupe, partit à l'instant « même pour sa terre d'Avejan. La femme, qui étoit grosse, mourut « subitement, en arrivant au château, des frayeurs que lui avoit « causées l'emportement de son mari. Celui-ci, qui l'idolâtroit, ne « voulut pas sortir de la chambre où elle venoit d'expirer. Il la « tint dans ses bras pendant cinq heures et, au moment de l'enter-« rement, il se perça de son épée et tomba mort sur le cadavre de « la trépassée. » Le récit de Rabaut est très mouvementé ; il y a là un joli sujet de drame ou de roman. Mais si certains détails en sont vrais, d'autres sont formellement contredits par un des acteurs de la première et de la seconde fédération de Jalès. Nous voulons parler de Chalbos de Teyrargues, bailli de Tharaux. Il raconte, dans ses *Souvenirs manuscrits* [1] qu'après le licenciement du camp, le comte d'Avejan retourna à Sauve, près de sa femme. Furieux de ce qu'il avait fait partie de l'état-major de l'armée catholique, une troupe de protestants, de ceux qui étaient naguère au camp de Boucoiran, menacèrent, chansonnèrent et injurièrent le comte d'Avejan. Sa femme, effrayée, le pressa elle-même de partir pour ses terres du diocèse d'Uzès, beaucoup plus tranquilles et plus sûres. Il le fit, et c'est ce qui amena occasionnellement la mort tragique des deux époux.

Revenons au camp de Jalès.

Le camp, en tant que rassemblement militaire avait été licencié ; mais le Comité fédératif restait secrètement en permanence et en activité. Des réunions fréquentes avaient lieu, et les chefs pré-

1. Papiers de famille. (Copie faisant partie de nos archives.)

voyaient le moment où il faudrait bientôt peut-être entrer en insurrection ouverte contre une Assemblée qui venait, contrairement à son mandat et aux vœux évidents de la nation, de proclamer la Constitution civile du clergé (24 août 1790). D'autre part, au grand désespoir des hommes sages et modérés du protestantisme, la morgue de la démagogie huguenote de Nîmes augmentait sans cesse. Le 2 octobre, les sieurs Jourdan, Laurens, Vincens et Lacoste osèrent, au nom des légions « patriotes » qu'ils commandaient, écrire aux catholiques de Banne cette insolente lettre : « Eh bien ! « Messieurs, qu'attendez-vous ? Nous sommes impatiens de vous « voir arriver. La salade est prête ; nous vous donnons rendez-vous « aux Esplanades pour y mettre le sel. Comme elle sera assez co- « pieuse, vous pouvez inviter le Gévaudan, ainsi que les Auvergnes. « Qu'ils viennent tous sans façon, nous leur ferons danser le ri- « gaudon [1]. » Pareille lettre était capable de soulever encore ces inflammables populations. Bastide-Malbos conseilla au maire de Banne qui l'avait reçue de n'en tenir aucun compte. « Ce n'est pas, « disait ce sage, à des provocations si méprisables que nous devons « répondre. Je prévois malheureusement que nous aurons bientôt « des causes plus sérieuses de soulèvement. » Il ne se trompait pas. Cinq mois plus tard, en février 1791, nous retrouverons le même Bastide-Malbos à la tête de la seconde fédération catholique de Jalès.

On pourra peut-être s'étonner que le principal organisateur de ces fédérations n'eût pas encore été poursuivi.

Cela tient à plusieurs causes. D'abord, et quoi qu'en ait dit le *Moniteur* du 10 octobre 1790, au lieu de trouver dans le Midi une « improbation universelle, » le premier rassemblement de Jalès fut, au contraire, éminemment populaire. Les magistrats de Villeneuve-de-Berg, parmi lesquels se voyaient des hommes profondément catholiques, tels que les Barruel [2], les Tavernol de Barrès, les Rabaniol et les Laboissière, n'instrumentaient qu'à regret contre leurs coreligionnaires. Une instruction fut bien ordonnée par eux ; mais elle n'eut pas de suites. Sur ces entrefaites, d'ailleurs, l'Ardèche recevait une nouvelle division administrative et, dans l'ordre judiciaire, les anciennes sénéchaussées avaient vécu. Enfin, les principaux administrateurs du département, malgré leur proclamation

1. Archives de l'Ardèche (dossier Jalès.)

2. Le frère du père de Barruel, l'auteur des *Helviennes* et des *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme.*

du 26 août, ne voyaient au fond aucun crime dans la réunion de Jalès et dans ses délibérations. Nous en trouvons la preuve dans un écrit, publié en 1797, par J.-B. Dalmas, qui était alors procureur-général-syndic et qui fut ensuite député royaliste de l'Ardèche à la Législative et aux Cinq-Cents. Il dit : « L'administration dut casser « les délibérations du château de Jalès pour ne pas compromettre « le repos public ; mais elle était d'ailleurs si éloignée de vouloir « donner d'autres suites à cette affaire, que le sénéchal de Ville-« neuve-de-Berg ayant été chargé, par un décret, d'en poursuivre « les auteurs, elle fit une adresse, le 11 octobre 1790, à l'Assemblée « constituante pour l'engager à obtenir du Roi l'abandon de cette « procédure [1]. » Le Roi qui avait eu la main forcée ne demandait certes pas mieux que de pardonner à de fidèles sujets que, dans son for intérieur, il ne reconnaissait pas comme coupables, et la procédure tomba effectivement d'elle-même.

X

Dans son rapport sur le premier camp fédératif de Jalès, le ci-devant marquis de Sillery, traite les catholiques du Vivarais « d'aristocrates, outrés de la perte de leurs privilèges et regrettant « le temps où ils avaient autour d'eux des esclaves. » Il les appelle des « espèces d'hommes, ne méritant pas le nom de citoyens [2]. »

A ces accusations, cent fois rééditées depuis 1790, on pourrait se figurer que la petite province du Vivarais renfermait une féodalité puissante et un clergé luxueux et opulent, au milieu de paysans abrutis par la misère et la faim. Rien de plus contraire à la réalité. Il n'est peut-être pas de contrée en France où la propriété soit plus divisée, et cet état de choses existait bien avant la Révolution. La féodalité terrienne du Bas-Vivarais ne comptait, en 1789, que trois ou quatre grandes familles, les Marsan, les du Roure, les Vogué, les Chambonas, dont les chefs habitaient Paris. Tous les gentilshommes de la contrée étaient généralement d'ancienne noblesse ; mais c'était une noblesse rurale, pauvre, vivant de la vie des

1. Baragnon, *Hist. de Nîmes*. T. IV, p. 13.
2. *Rapport du Comité des Recherches à l'Assemblée nationale sur le camp de Jalès*. Paris, 1790 in-8°.

paysans, pas fière, jouant aux boules le dimanche avec la jeunesse du village, sur la place de l'église. Son plus grand défaut était le braconnage. Elle aimait à chasser et à courtiser les filles. En fait d'esclaves, je ne vois que ses chiens. Quels esclaves pouvaient bien avoir d'ailleurs des « potentats » dont les revenus le plus souvent atteignaient à peine douze cents livres ? Ce dont les documents du temps ne permettent pas de douter, c'est que, en Vivarais, nobles, bourgeois et paysans ne formaient, toute distinction hiérarchique gardée, qu'une même famille. Un fait entre mille à l'appui : pendant les délibérations des trois ordres, à Villeneuve-de-Berg, au mois de décembre 1788, deux délégués, Pierre Barbut, de Saint-Laurent-les-Bains, et Jean Talagrand, de la Val-d'Aurelle, attaqués, la nuit, à Saint-Jean-le-Centenier, furent assassinés. A cette sinistre nouvelle, les trois ordres s'assemblent et, spontanément, celui de la noblesse, son président à la tête, se rend en corps dans la salle du tiers, pour y exprimer sa douleur et son indignation contre l'attentat et la violence dont les députés du peuple ont été victimes. Séance tenante, il est décidé que la noblesse entière assistera aux funérailles et que, aussitôt après, elle joindra ses efforts à ceux de la justice pour découvrir et dénoncer les coupables [1].

Quant au clergé du diocèse de Viviers, il n'avait guère d'autres ressources que ses dîmes, et dans la plupart des paroisses, les curés n'en prélevaient que le tiers, — à peine de quoi vivre très modestement ; le reste allait à ce qu'on appelait les gros décimateurs, — et c'est ce qui explique pourquoi les premières réformes de la Constituante, qui mirent fin à ces abus, furent accueillies avec tant de faveur par le clergé rural du Vivarais. Les cahiers de l'ordre, rédigés en 1789, à l'assemblée de Villeneuve-de-Berg, sont, sur ce point, très caractéristiques [2]. Mais ces amis des justes réformes se montrèrent les adversaires intrépides des innovations criminelles.

Le caractère et les habitudes des paysans du Vivarais n'ont pas été moins méconnus.

Dans son *Histoire des conspirations royalistes du Midi de la France*, M. Ernest Daudet avoue bien que les paysans de cette contrée « avaient peu souffert dans le passé des maux auxquels la Révo-

1. L'abbé Mollier, *Recherches historiques*, etc., p. 290.
2. *Histoire des Conspirations*, etc., pp. 29 et 30.

« lution venait mettre un terme ; » mais il prétend que ces paysans n'entrevoyaient le Roi et le prêtre qu'à travers « la crédulité, l'igno- « rance, les terreurs et les préjugés. » C'est une erreur profonde. Jamais peuple ne sut mieux allier le respect de la tradition avec l'amour de l'indépendance et le sentiment éclairé de la vraie liberté. De tout temps, *rayols* et *pagels* du Vivarais, héritiers de ces Helviens qui luttaient contre César, se distinguèrent à la fois par une grande fierté politique et un esprit profondément religieux. Au Moyen Age, ils étaient sous la domination des évêques de Viviers qui furent, jusqu'à Philippe-le-Bel, leurs vrais souverains. Mais la houlette pastorale se montra pour eux un sceptre protecteur et doux. Cette domination, au surplus, avait ses limites. Témoin, un antique usage en honneur à Viviers même. Le jour de son entrée dans la métropole diocésaine, l'évêque, nouvellement élu, descendait de sa haquenée et jurait, devant les consuls de la ville et devant les chanoines, de respecter à la fois les privilèges du chapitre et les franchises municipales.

M. Ernest Daudet méconnaît également le caractère des paysans du Vivarais, en en faisant presque des sauvages [1]. Sans doute, ces montagnards avaient des mœurs un peu primitives. Ils habitaient un pays abrupt, échelonné sur le flanc oriental des Cévennes et s'inclinant vers le Rhône qui sert de grand côté à sa configuration triangulaire, et leur isolement même éloignait d'eux les luxueux avantages de la civilisation urbaine. Mais il ne faut rien exagérer. Dans la dernière moitié du XVIIIe siècle, il se trouvait, en Bas-Vivarais, des contrées très cultivées. Joyeuse possédait un collège d'oratoriens ; Aubenas, un collège de jésuites ; le Bourg-Saint-Andéol, un collège de barnabites. Il y avait, à Largentière, patrie du savant Giraud-Soulavie, une société lettrée et polie [2].

1. Il y aurait bien à dire aussi sur les descriptions que M. Ernest Daudet fait du Bas-Vivarais. Il affirme, par exemple (p. 34), que le jour de la réunion du premier camp, le soleil couchant jaunissait les « sommets neigeux » de la chaîne du Tanargue. La plus haute cime du Tanargue est élevée de 1519 mètres au-dessus du niveau de la mer; mais elle n'a jamais été couverte de neige au mois d'août. L'étymologie que M. Daudet donne du Vivarais, qu'il fait venir de : *Vivat rex*, est également bien puérile. Le Vivarais, *Vivariensis pagus*, tire tout simplement son nom de son ancienne capitale Viviers : *Vivarium*. M. Daudet devrait d'autant moins ignorer tous ces détails qu'il a du sang rayol dans les veines. Son aïeule, une Reynaud de la Vignasse, d'Auriolles, était née à une lieue de distance, tout au plus, de la plaine de Jalès.

2. Renseignement fourni par M. Léon Védel.

Ce ne fut donc point par « ignorance, » par « terreur » des prêtres, par « vénération craintive, » par « bigotisme puéril, » toutes choses auxquelles fait allusion l'auteur des *Conspirations royalistes du Midi de la France,* que les paysans du Vivarais s'enrôlèrent, sous la bannière royaliste, pour la cause de la foi. La *Relation officielle*, envoyée au comte de Périgord, dit, en parlant des fédérés du premier camp de Jalès : « Ces hommes dévoués, « fidèles, sobres, infatigables, ne respiraient que l'amour le plus « pur pour la religion et pour le Roi. La Religion et le Roi, voilà « la devise de ces montagnards. » Il résulte pourtant des documents qui nous ont servi pour écrire l'histoire de la première fédération catholique vivaraise, que la monarchie, dans l'esprit des paysans ardéchois, ne venait qu'au second plan. Ils défendaient celle-ci, parce qu'à leurs yeux, comme plus tard aux yeux des Vendéens, elle était, dans les conditions sociales de l'ancienne France, la sauvegarde de la religion. Ils ne répugnaient point pour cela aux réformes équitables. C'est même ce qui a fait dire à Dampmartin : « Les gens qui se rassemblaient à Jalès étaient des amis sincères « de la Révolution, mais des catholiques zélés. Leurs âmes fré- « mirent de courroux à la seule idée des massacres de Nîmes [1]. »

Ce fut, en effet, nous venons de le démontrer, pour protester contre ces massacres et pour faire cesser l'oppression qui pesait sur les catholiques du Gard, que le Vivarais se fédéra, le 18 août 1790.

La première fédération de Jalès n'eut pas d'autre cause. On peut dire que celle-là, comme la seconde d'ailleurs, et, contrairement aux dernières qui témoignèrent un caractère plutôt politique, fut exclusivement religieuse. Les chefs catholiques de cette fédération n'avaient, pour le moment, d'autre programme que celui-ci : Surveiller la marche de la Révolution et cesser de s'y associer, lutter même contre elle, le jour où elle deviendrait antireligieuse ; défendre le catholicisme menacé ; le défendre, non comme l'ont prétendu certains pamphlétaires, en allant à Nîmes, user de représailles contre les protestants et les massacrer, mais en sollicitant énergiquement des pouvoirs publics la justice qu'ils étaient en droit d'en attendre.

1. *Évènements qui se sont passés pendant la Révolution et l'émigration*, Berlin, 1798. T. I, p, 206.

Cette justice, le pouvoir d'alors, tout dévoué à la Révolution, esclave du démagogisme, la leur refusa. Mais l'impartiale histoire doit la leur rendre, tout entière, en vengeant les premiers fédérés de Jalès des calomnies et des mensonges dont l'esprit de parti a essayé de noircir leur courageuse et généreuse tentative. « Ce n'étaient pas des ambitieux, c'étaient des convaincus [1]. » Ils se levèrent pour la plus belle des causes : celle de la Religion.

SIMON BRUGAL.

(*Prochainement la seconde Fédération de Jalès.*)

1. Léon Vedel. *Notes sur Jalès.*

LA

PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE

22 SEPTEMBRE 1792 *

INDRE-ET-LOIRE

De nombreux troubles, occasionnés par la question des grains, eurent lieu dans ce département. Les 19 et 20 mars, un rassemblement de 300 personnes se formait à Neuillé-Pont-Pierre. Les insurgés voulaient obliger les officiers municipaux à taxer les blés. Le même jour, cent hommes se rendaient à l'Ile-Bouchard, enfermaient un marchand de grains et se livraient au pillage. Le 25 mars, des émeutes éclataient à Luynes, à la Haye, à Balesmes, le 29 on arrêtait des grains à Chinon ; le 4 avril, il y avait des troubles à Rivarennes et à Saint-Benoît ; le 26, on interceptait des convois à Rouziers, à Villiers. Des désordres troublaient le marché de Tours les 9 et 16 juin. Le 30 août, des troubles graves avaient lieu à Mosnes.

Le directoire, qui ne parvenait pas à rétablir le calme, malgré ses adresses multipliées, trouvait le temps de sévir contre les prêtres insermentés. Il ordonnait d'enfermer tous les ecclésiastiques du département au séminaire, dans le délai de trois jours ; les plus grandes peines étaient prononcées contre les parents ou autres personnes qui faciliteraient leur évasion.

Grande était donc l'agitation du pays lorsque se réunit à Amboise, l'assemblée chargée de nommer les députés à la Convention.

L'indifférence, le dégoût et la peur avaient tellement éloigné de l'urne les électeurs qu'il ne se présenta pas un cinquième du nombre des inscrits. A Tours, les sections avaient décidé de refuser les droits d'électeur à tous ceux qui avaient signé une pétition en faveur des prêtres insermentés.

* Voir la livraison de novembre 1884.

Dans la séance du 4 septembre, l'assemblée électorale nomme Pierre-Claude NIOCHE, avocat à Loches, constituant, juge au tribunal de Loches, par 345 voix sur 446 votants.

Le lendemain, on élut quatre députés : Jacob-Louis DUPONT, maire de Pérusson, membre de la Législative, par 313 voix sur 438 votants ; — Charles POTTIER, juge au tribunal de Loches, par 381 sur 438 ; — Jean-François-Martin GARDIEN, procureur-syndic de Château-Regnault, par 254 sur 396 ; — et Albert RUELLE, juge au tribunal de Bourgueil, suppléant à la Législative, président du tribunal de Langeais, par 305 suffrages sur 402 électeurs.

Le 6 septembre furent élus : René-Jean CHAMPIGNY-CLÉMENT, négociant à Chinon, au troisième tour ; — et Claude-Alexandre YSABEAU, ex-oratorien, curé de Saint-Martin de Tours. Le premier eut 226 voix sur 429 ; le second 222 sur 416 votants.

Il fallut trois tours de scrutin pour nommer, le lendemain, Pierre-Joseph-François BODIN, maire de Gournay, chirurgien, demeurant près d'Amboise, commandant de la garde nationale, avec 216 suffrages sur 431 électeurs.

Le 8 septembre on commença l'élection des suppléants : Louis POTTIER, juge à Loches, obtint 242 voix sur 430 votants ; 232 voix sur 433 furent données à Pierre-Louis-Athanase VEAU DE LAUNAY, homme de loi, médecin, naturaliste ; et le 9, au troisième tour, sur le même nombre de votants, Louis CHAMPIGNY-AUBIN, procureur-syndic du district de Chinon, obtint 233 voix.

Le mode de votation avait été l'appel nominal.

ISÈRE.

Au mois de mai 1792, le soixante-septième régiment d'infanterie, ci-devant régiment de Languedoc, se soulevait à Grenoble, sur l'ordre qui lui avait été donné de partir pour Béziers ; il forçait son colonel à prendre la fuite et déclarait qu'il ne voulait plus servir sous ses ordres [1].

« Toutes les troupes, écrivait-on de Grenoble, le 7 juin, au *Journal général de France* [2], toutes les troupes qui ont le malheur d'être envoyées dans cette ville sont bien vite corrompues par le club jacobite. Tous les moyens sont employés ; on leur procure

1. *Logographe* du 30 mai 1792.
2. N° 173, 21 juin.

souvent le plaisir de sacrifier à Vénus et à Bacchus, sans qu'il leur en coûte rien. On reçoit le soldat membre du club, et si toutes ces manœuvres, bien propres à se concilier son affection en général, ne peuvent réussir, on excite le peuple contre lui ; c'est ce qui vient d'arriver au quatrième régiment de dragons, ci-devant Conty. La société patriotique, piquée de ce qu'elle n'avait pu le faire assister à ses séances, l'a fait insulter par le peuple dans la soirée du 21 mai ; on obligeait tous les dragons que l'on trouvait dans les rues à quitter le panache blanc de leurs casques ; on n'entendait que ces mots : *A bas les panaches ! A bas les panaches !* Le lendemain, à trois heures du matin, le régiment reçut l'ordre de partir pour Voiron, et fut assailli de pierres, jusqu'à la porte de France. On ne s'en tint pas là ; la société patriotique envoya un courrier à Voiron, pour recommander les dragons, qui furent reçus avec des injures. Mais chose singulière, toutes ces manières qui auraient dû les aigrir, les firent changer. Trois jours après leur arrivée à Voiron, ils étaient gâtés. M. de Gobal, leur colonel, se voyant sur le point d'être massacré, rassembla ses dragons, leur ordonna de faire feu ; ceux-ci répondirent par des injures : le colonel fut saisi et amené au pont de Beauvoisin, où les gendarmes nationaux lui facilitèrent les moyens de sortir de France. »

Dans la séance du 26 juin 1792, on lisait à l'Assemblée nationale une « adresse de 3,054 citoyens actifs de Grenoble, où il n'y avait que 2,100 citoyens actifs, qui déclamait contre le *veto* appliqué aux deux fameux décrets. » Cette lettre insolente accusait le roi de desseins secrets ; disait qu'il avait besoin du trouble, de la division, de l'anarchie. « Louis XVI, de sa liste civile, solde encore les satellites du 6 octobre... La nation va se lever tout entière, et la Constitution à la main, elle s'écriera : Louis XVI, roi des Français, est déchu de la couronne. » Or cette lettre était datée de Grenoble, le 19 juin, et le refus du roi avait été connu à Paris que le 18 au soir [1] !

Les révolutionnaires n'en sont plus à cacher leurs menées. On écrit à la *Correspondance politique,* au commencement de juillet : « Tous les brigands de Grenoble sont en mouvement. Ils ont pour chef le premier de nos clubistes, un énergumène, un ex-procureur à notre parlement. C'est lui qui a rédigé la scélérate adresse qu'on a attribuée aux citoyens de Grenoble, et qui n'est que l'ouvrage de la caverne des Jacobins. Elle a été signée par quelques honnêtes

1. *Logographe* du 28 juin. — *Mercure français*, 27 juillet, 39.

gens, parce que les clubistes, l'ayant portée au cabinet littéraire, se sont avisés d'arrêter les passants dans la rue, de les faire entrer, et de les contraindre à signer [1]. »

Au commencement d'août, à Grenoble, les autorités apaisaient à grand peine une querelle entre des soldats du cent unième régiment et des volontaires nationaux.

Quelques jours plus tard, un grand nombre de soldats du même régiment qui avait quitté la ville, travaillés sans doute par les clubs, abandonnaient leurs drapeaux et venaient, se prétendant victimes de vexations de la part de leurs officiers aristocrates, se présenter à la municipalité, qui les accueillait avec bonté. L'assemblée générale du conseil du département arrêtait qu'il serait pourvu à leur subsistance, et leur faisait donner un chef par le commandant de la place [2].

Le 20 août, on arrêtait le directeur du grenier à sel de la Mure, Thoncé de Godin, et son neveu, accusés d'embauchage et d'enrôlement pour l'armée des émigrés; on saisissait leur correspondance qui, disait-on, allait donner des détails « sur cette conspiration qui s'ourdissait aux Tuileries, et se ramifiait dans tous les départements [3]. »

Dans les premiers jours du mois de septembre, le lieutenant colonel Spendeler, saisi par la populace de Tullins, était assassiné, puis pendu par les pieds.

L'assemblée électorale, au milieu de ces tristes circonstances, se réunit, non à Saint-Marcellin, comme elle eût dû le faire, mais à Vienne, dans l'église du chapitre de Saint-Maurice. On employa pour les votes l'appel nominal.

Le premier député élu, le 4 septembre, fut Mathieu BAUDRAN, juge du tribunal du district de Vienne. Il réunit 296 suffrages, sur 549 électeurs.

Le lendemain, il fallut deux tours de scrutin pour donner à Louis-Benoît GENEVOIS, président du tribunal du district de Grenoble, 271 voix sur 540 votants.

On élut, le 6 septembre, DUBOIS-CRANCÉ, adjudant général de l'armée du Midi, par 317 voix sur 533 votants ; — Joseph-Sébastien SERVONAT, notaire, administrateur du département, juge de paix du canton de Mont-Severoux, par 266 sur 529 ; — Jean-

1. N° 70, 7 juillet.
2. *Logographe* du 7 août, p. 903.
3. *Thermomètre du jour*, 28 août.

Pierre-André AMAR, avocat au parlement, membre du directoire du district de Grenoble, par 276 suffrages sur 494 électeurs. Dubois-Crancé, élu également dans les Ardennes, opta pour ce département.

Le lendemain, Léonard-Joseph PRUNELLE DE LIÈRE maire de Grenoble, suppléant à la Législative, obtint 274 voix sur 481 votants ; — et Dominique-André RÉAL, président du district de Grenoble, en réunit 230 sur 502.

On élut, le 8 septembre, un administrateur du département, Pierre-Joseph-Didier BOISSIEU, homme de loi à Saint-Marcellin, suppléant à la Législative, qui eut 265 voix sur 505 votants, au troisième tour.

Le 9, il fallut aussi trois tours de scrutin pour l'élection de Jean-Joseph-Vincent GÉNISSIEU, juge au tribunal du district de Grenoble, par 252 suffrages sur 494 électeurs.

Vint le tour des suppléants. Le 10 septembre, Pierre-François CHARREL, membre du directoire du district de la Tour-du-Pin, réunit 300 voix sur 460 ; — et ALMERAS LATOUR, 252 sur 497. Charrel remplaça Dubois-Crancé.

Enfin, le 11, les élections furent terminées par celle de Benoît-Michel DECOMBEROUSSE, juge au tribunal de Vienne, auquel on donna 284 suffrages sur 501 électeurs.

JURA.

La ville de Dôle, choisie par les Jacobins pour y faire siéger l'Assemblée électorale, — qui eût dû se tenir à Lons-le-Saulnier, — devait être d'opinion assez avancée, car nous la voyons envoyer à la Législative, après le 20 juin, une adresse témoignant d'une ardeur patriotique que les fureurs de ce jour n'avaient pas déconcertée [1].

Quatre députés furent élus le 4 septembre : Théodore VERNIER, avocat à Lons-le-Saulnier, ancien constituant, président du tribunal de Lons-le-Saulnier, par 227 voix sur 452 votants ; — Jacques-Henri LAURENCEOT, capitaine au bataillon des volontaires du Jura ; — Antoine GRENOT, avocat, constituant, juge de paix à Gendrey ; — et Claude-Charles PROST, juge de paix de Dôle.

Le 5 septembre, on nomma Athanase-Marie-Pierre BABEY, avocat du roi à Orgelet, ancien constituant ; — Jean-Claude AMYON, cultivateur à Poligny ; — et Étienne-Joseph FERROUX, de Salins.

1. *Ami de la Constitution* et *Correspondance patriotique* du 14 juillet. p. 134.

Le dernier député fut Marc-François BONGUYOD, membre du Directoire du département, élu le lendemain[1].

Le même jour, élection des trois suppléants: CHAFFIX, juge au tribunal de Poligny ; — Jean-Joseph-Joachim JANOD, membre du directoire du département ; — Marc-Denis VAUCHER, accusateur public du département.

On s'était servi, pour voter, de l'appel nominal.

En dehors de ses occupations électorales, l'assemblée s'occupa d'adresser au conseil général du département « un vœu très instant tendant à faire mettre en état d'arrestation :

« 1° Tous les prêtres qui n'avaient pas prêté le serment civique ;

« 2° Tous les pères, frères, sœurs, enfants, épouses des émigrés ;

« 3° Tous les ci-devant nobles, chefs de famille ou mâles âgés de 16 ans. »

Un bâtiment national devait être « disposé dans chaque chef-lieu de district pour contenir les personnes comprises dans cette mesure. »

LANDES.

Persécution religieuse, comme ailleurs, dans ce département. A Aire, dans les premiers jours de juin, on mettait des grilles aux fenêtres du séminaire, afin d'y enfermer tous les prêtres, et cela, sur une simple ordonnance du district. La populace approuvait fort ces mesures qu'elle avait inspirées[2].

Pourtant 751 citoyennes de cette même ville écrivaient au roi, au lendemain du 20 juin, pour lui exprimer leur indignation « des outrages subis par sa personne sacrée et inviolable[3]. »

L'Assemblée électorale se tint à Saint-Sever, dans l'église des Jacobins. Le mode de votation fut l'appel nominal.

Le 4 septembre, on élut Pierre-Armand DARTIGOEYTE, de Mugron, procureur-syndic de Saint-Sever, par 244 voix sur 342 votants; — Jean-Baptiste LEFRANC, procureur-syndic de Mont-de-Marsan, par 183 sur 335 ; — et Paul CADROY, d'Aire, avocat, vice-président du département, par 212 suffrages sur 340 électeurs.

1. Pour tous les députés élus, sauf Vernier, le procès-verbal dit simplement qu'ils ont obtenu la majorité absolue sur un nombre de suffrages variant entre 451 et 430. Il est muet sur le nombre de voix obtenues par les suppléants.

2. *Nouvelle Correspondance...* de Peltier, n° 3, du 4 juin 1792.

3. *Journal général de France,* n° 198, du 16 juillet.

Le lendemain fut élu Pierre-Roger DUCOS aîné, de Dax, président du tribunal criminel du département, avec 225 voix sur 341 votants.

Le 6 septembre, Jean DYZÈZ, de Samadet, procureur-général-syndic du département, député à la Législative, eut 263 voix sur 320 votants ; — Jean-Pierre SAURINE, de Dax, constituant, évêque constitutionnel du département, en réunit 175 sur 329 ; — Salomon MERICAMP, homme de loi, procureur-syndic du district de Saint-Séver, législateur, fut nommé suppléant par 144 suffrages sur 244 électeurs.

Le second suppléant fut élu le lendemain. Ce fut RAMON-BORDES, accusateur public du tribunal criminel. On lui donna 156 suffrages sur 231 électeurs.

L'Assemblée dut siéger dans un local envahi par la foule, car elle décida que les électeurs seraient distingués des citoyens ordinaires par un ruban tricolore porté à la boutonnière.

LOIR-ET-CHER.

En mars 1792, les habitants d'Onzain, de Muides et de Saint-Dié, s'emparaient par la force d'un convoi de grains, et l'on était obligé d'envoyer le régiment de Bassigny pour rétablir l'ordre.

Un député extraordinaire de la municipalité de Vendôme faisait part, le 22 du même mois, à l'Assemblée législative, des troubles survenus dans cette ville. « Dimanche dernier, disait-il, un sieur Morin, chanoine dissident, a été attaqué au moment où il se rendait dans une maison particulière pour y célébrer la messe. Cette démarche, qui donna lieu à plusieurs attroupements, exposa le sieur Morin à devenir la victime de la fureur populaire. Pour prévenir une insurrection, la municipalité fit battre la générale, et secondée des efforts de la garde nationale et des troupes de ligne réunies, elle parvint à sauver le sieur Morin et à rétablir la tranquillité[1]. »

Une lettre du ministre de l'intérieur à l'Assemblée, lue le 1er avril, lui rappelait que son prédécesseur avait écrit au président, le 24 mars, « pour l'informer des troubles qui existaient dans le département de Loir-et-Cher, et des rassemblements nombreux qui s'y étoient formés pour empêcher le passage des bateaux de grains destinés aux départements méridionaux[2]. »...

1. *Logographe* du 23 mars.
2. *Logographe* du 5 avril.

Le prédécesseur du ministre actuel avait en effet écrit à l'Assemblée : « Il règne, dans le département de Loir-et-Cher, de grands troubles occasionnés par les subsistances, et l'esprit d'insurrection se propage de jour en jour dans la commune de Chousy et 300 muids de seigle, destinés pour Angers, ont été arrêtés. Pareille arrestation de 300 sacs de farine a eu lieu dans une autre commune des environs. A Blois, les mêmes excès ont été commis, et une partie de la garde nationale refuse de prêter main-forte. Dans la municipalité de Saint-Pierre, les habitants de plusieurs paroisses, attroupés au nombre de 600, se sont opposés au passage de bateaux chargés de 1,900 muids de grains. Enfin la ville de Blois est dans un désordre affreux ; on y pille le bled et l'allarme est répandue par des paysans qui sonnent journellement le tocsin. J'ai écrit deux fois au ministre de la guerre, pour lui exposer combien il est instant d'envoyer sans délai, dans le département de Loir-et-Cher, une force capable d'en imposer aux malintentionnés, et de rétablir la tranquillité ; mais une lettre que je reçois à l'instant du directoire m'annonce que cette force ne ferait qu'accroître le mal, à moins qu'elle ne fût assez imposante pour dissiper les séditieux ; et que le seul moyen de faire cesser la fermentation et la révolte, c'est que l'Assemblée nationale rende un nouveau décret sur la circulation des grains. C'est ce que vous verrez, Monsieur le Président, par la copie de la lettre ci-jointe du département de Loir-et-Cher. Je vous prie de vouloir bien engager l'Assemblée à prendre cette affaire en considération. » L'Assemblée la renvoya à la Commission des Douze[1].

Le 7 avril, le ministre, ayant appris que les troubles n'avaient pas cessé, écrivit de nouveau à l'Assemblée qu'il y avait toujours des rassemblements nombreux dans le département de Loir-et-Cher, qu'il ne pouvait disposer des troupes de ligne nécessaires pour rétablir l'ordre, et qu'il ne pouvait approuver l'arrêté illégal pris par le directoire « permettant que les grains qui se trouvaient arrêtés fussent réclamés et distribués pour les besoins du département, en les payant aux propriétaires. » Le département fut autorisé à requérir la force armée des départements voisins[2].

Dans les premiers jours du même mois, le directoire de Loir-et-Cher était obligé d'envoyer des gardes nationaux et des troupes de ligne contre des révoltés, réunis auprès de Saint-Dié. Dans un en-

1. *Logographe* du 27 mars.
2. *Logographe* du 9 avril.

gagement, ceux-ci perdaient 57 hommes, dont 10 tués, 25 blessés et 22 prisonniers conduits dans les prisons de Blois [1].

Le lundi 25 juin, on lisait à l'Assemblée nationale une adresse des Amis de la Constitution de la ville de Blois, réclamant la déchéance de Louis XVI [2]. Outrés de cette audace, un grand nombre d'habitants de la même ville durent écrire au journal l'*Ami de la Constitution*, pour prier qu'on ne les confondît pas avec les auteurs de l'insolente adresse. « La maladie, disaient-ils, du républicanisme ne travaille ici que notre prélat [3] et ses peu nombreux partisans ; il dit au club, le jour où notre adresse parut, qu'elle ne pouvait être signée que par des *aristocrates* et des *fripons*. Nous ne sommes ni l'un ni l'autre, mais nous aimons les lois et la Constitution tout entière, et nous détestons les factieux. Il y a environ quinze jours que nous avons envoyé nos adresses à l'Assemblée nationale ; nous craignons que le capucin grand vicaire de notre évêque (Chabot) n'en ait pas donné connaissance à nos Législateurs. »

Dans deux adresses, l'une au roi, l'autre à l'Assemblée nationale, les citoyens protestaient contre le 20 juin, demandaient le châtiment des coupables et assuraient le roi de leur dévouement [4].

L'Assemblée électorale se réunit à Vendôme, dans l'église de la Trinité. Le mode de votation employé fut l'appel nominal.

Au début de la session, le 3 septembre, un membre observa que certains électeurs étaient désignés dans les procès-verbaux par les mots de *sieur*, *Monsieur*. Il y avait là une violation du principe égalitaire.

L'assemblée aussitôt « voulant frapper jusque dans la racine tout ce qui peut rappeler des distinctions odieuses, et considérant que tous les membres sont des citoyens réunis et nivelés sur la ligne parfaite de l'Egalité, arrête ce qui suit :

Art. 1er. Chaque électeur sera désigné par son nom de baptême et de famille, sans qualification.

Art. 2. Le lieu de résidence des électeurs sera en caractères italiques, afin qu'il ne puisse jamais être cru une dénomination féodale.

1. *Journal de la deuxième législature*... par Etienne Feuillant, nº 193. du 13 avril, p. 4.

2. *Mercure français*, 27 juillet, p. 33.

3. C'était l'évêque Grégoire.

4. L'*Ami de la Constitution et Correspondance patriotique*, 24 juillet, pages 258-268.

Après avoir ainsi sacrifié au goût du jour, on passa à l'élection des députés.

Le 3 septembre, l'évêque constitutionnel Henri GRÉGOIRE réunit 303 suffrages sur 317 électeurs.

Le lendemain, on élut le capucin François CHABOT, vicaire épiscopal de Blois, législateur ; — Marcel BRISSON, ci-devant bailli à Selles-sur-Cher, député à la Législative, procureur-général-syndic du département ; — et Jacques-Henri BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, intendant du Jardin des Plantes à Paris. Le procès-verbal ne donne pas les voix obtenues.

Furent élus le 5 septembre : Augustin-Lucie FRÉCINE, de Saint-Aignan, ci-devant bailli de Montrichard, député à la Législative, président du directoire du département ; — Claude-Nicolas LECLERC, homme de loi, juge de paix à Villedieu, accusateur public près le tribunal criminel de Vendôme, suppléant à la Législative au deuxième tour ; — les journalistes CARRÀ, qui obtint 243 voix sur 277 votants, — et MERCIER, l'auteur des *Annales patriotiques*.

Ce dernier était seulement nommé suppléant, ainsi que, le 6 septembre, Pierre-Etienne VENAILLE, procureur du roi au bailliage de Romorantin, et André FOUSSEDOIRE, ancien maître de pension à Saint-Aignan, tous deux au deuxième tour de scrutin.

Dans une élection complémentaire on désigna deux suppléants : PÉAN, procureur-syndic du district de Saint-Aignan, et Marie-Philibert ROCHEJEAN.

HAUTE-LOIRE.

Il y eut des troubles dans la Haute-Loire dès le mois d'avril : le 9 et les jours suivants, à Yssingeaux, un conflit s'éleva entre différents détachements de garde nationale ; il y eut sang versé et mort d'hommes. Le pays était dans une grande agitation. Gossuin, chargé, deux mois après, de faire à l'Assemblée nationale un rapport sur ces faits, ne manqua pas d'attribuer ces tristes scènes aux intrigues des prêtres fidèles à leurs devoirs [1].

L'Assemblée recevait bien, dans la séance du 1er juillet, une adresse « des citoyens de la ville du Puy », qui déclaraient que « étrangers à toutes factions, ils ne voulaient ni la république, ni les deux chambres, mais la Constitution telle qu'elle était [2] ; » mais ces

1. *Logographe* du 29 avril ; — du 11 juin, p. 669 ; — du 8 juillet, p. 782. — *Mercure français*, juin, p. 190.
2. *Logographe* du 2 juillet.

gens honnêtes ne faisaient point la loi dans leur ville et leur influence pâlissait devant l'audace des membres de la Société patriotique, qui envoyait au journal officiel des Jacobins de Paris, des tirades de ce genre : « Roi des Français, écoute. Sais-tu bien que tu n'es que le premier agent du Souverain qui a le droit de commander et que ce Souverain, c'est nous?... Nous t'avons pardonné tes parjures et tes crimes ; ils sont nombreux... Eh bien, si tu t'opposes au bonheur de vingt-cinq millions d'hommes, il sortira, du milieu de nos monts, des milliers de Brutus et de Scévola, qui vengeront la mort et l'esclavage de nos pères, et purgeront la terre de tous les brigands couronnés qui l'infectent [1]. »

L'assemblée électorale se tint à Brioude, dans la salle du collège d'abord, puis dans l'église paroissiale. — On employa l'appel nominal. — Les électeurs qui n'avaient pas fait preuve de sentiments révolutionnaires assez prononcés, notamment ceux qui avaient signé des protestations constitutionnelles furent exclus comme indignes [2].

Le 3 septembre, Claude-André-Benoît REYNAUD, maire du Puy, député à la Législative, réunit 219 voix sur 334 votants.

193 voix Sur 325 furent données le lendemain à Balthazar FAURE, président du tribunal d'Yssingeaux ; — et Joseph-Étienne DELCHER, procureur de la Commune, président du bureau de conciliation à Brioude, législateur, obtint 190 suffrages sur 288 électeurs.

Le 5 septembre on élut au 3e tour, François LANTHENAS, médecin à Paris, chef de division au ministère sous Roland ; — Antoine ROUZIER, cultivateur à Flageat, paroisse de Brioude, député à la Législative, également au troisième tour ; — Joseph-Balthazar BONET-CHABANOLLE fils, juge de paix à Monistrol, au deuxième tour ; — Armand-Gaston CAMUS, ancien constituant, archiviste de l'Assemblée nationale ; tous législateurs ; — et le premier suppléant, Jean-André BARTHÉLEMY, homme de loi, lieutenant dans les canonniers des volontaires de la ville du Puy, au deuxième tour.

Le 6 septembre, furent nommés suppléants : Jean-Claude LEMOINE, au troisième tour ; — et François BARDY, au deuxième tour de scrutin.

Dans une élection supplémentaire on nomma un nouveau suppléant : IMBERT, Claude-Augustin.

GUSTAVE BORD.

(La suite prochainement.)

1. *Mercure français*, juillet, p. 269.
2. Taine, *Révolution*, II, p. 375.

LES NOCES D'UN JACOBIN

EXTRAIT DU JOURNAL DE NICOLAS CEYRAT *.

DUODI, 2ème THERMIDOR, L'AN DEUXIÈME

(JEUDI 24 JUILLET 1794, *vieux style.*)

Le citoyen Lorinois, le plus célèbre des chanteurs patriotes, étoit à sa place et sur son échafaud ordinaire, composé d'uné large planche placée sur deux tonneaux très hauts. La citoyenne Lorinoisse tenoit à l'une des extrémités, lui à l'autre. Son fils, au milieu, jouoit du tambour avec une grande habileté.

Le vertueux Lorinois a été l'aide de Marat dans la composition de l'*Ami du peuple*. Il a gardé pour ce dieu une adoration attendrissante, et c'est autour de son échafaud que ses plus fervens adorateurs se réunissent. J'en vis une certaine quantité, des femmes surtout. Je reconnus notamment les citoyennes Labesse et Marvie, chez qui Guérin m'a mené une fois, rue de l'Égalité, sous prétexte de raccommoder des chemises. J'avois pu deviner — cela n'est pas difficile, car, loin de s'en cacher comme au tems des tyrans, on est fier d'espionner pour la patrie — qu'elles sont chargées d'observer l'opinion des femmes du peuple, pour le compte de l'Incorruptible.

En m'approchant des Lorinois, je fis une remarque qui me saisit. L'enseigne porte bien encore : *Le Maratiste Lorinois et sa vertueuse épouse*, mais lui, qui ne chantoit jamais que des chants civiques contre les ennemis de l'intérieur, s'est mis au goût du jour. Il chante des hymnes militaires. Pourtant, la Société-mère a fait savoir, au nom de Robespierre, Couthon et Saint-Just, que cette passion pour le militarisme est plus dangereuse pour la République que cent conspirations. Mais les victoires remportées chaque

* Voir la livraison de novembre 1884.

jour, et les *Carmagnoles* de Barère ont développé l'enthousiasme pour la déesse Bellone.

Oui, je fus saisi de voir que Lorinois lui-même a cédé. Est-ce que la société des Jacobins perdroit son prestige ? Est-ce qu'il y auroit, dans les comités de gouvernement, des gens donnant des ordres en contradiction avec ceux de l'Incorruptible ? Il doit être fort irrité, car il pense, je le sais, que dans une république bien organisée, ce sont les orateurs et non les soldats qui doivent attirer l'attention ; et le jeune Duplay m'a dit qu'il est persuadé que c'est un général victorieux qui égorgera la République. C'est pourquoi l'on voit, chaque décade, un général emprisonné et un autre guillotiné. Mais l'armée, une armée victorieuse surtout, — car d'une armée battue on fait ce qu'on veut, — supportera-t-elle longtemps ce traitement salutaire, et en comprendra-t-elle l'utilité pour le bien de la chose publique, et la tranquillité des Pères de la patrie ?

Je restai un instant perdu dans ces réflexions. Les hurlemens de Lorinois qui a une voix retentissante m'arrachèrent à ces pensées.

— Nous allons vous chanter un duo, moi et ma vertueuse épouse. C'est sur l'air des *Trembleurs* ou *la Vieille qui roupille*. C'est un duo entre le tyran autrichien et la République. C'est moi qui fais le tyran. Les citoyens me tiendront compte, par leur générosité, des efforts qu'il a fallu à mon patriotisme pour représenter, même un instant, un personnage aussi hideux. Mais vous verrez comme ma vertueuse épouse, la digne amie de la divine Simonne Everard, lui rabat le caquet au nom de la République. C'est le tyran qui commence.

Lorinois mit sur sa tête un bonnet de papier représentant une tête d'âne avec une couronne composée de queues de cochon. La citoyenne se coiffa d'un bonnet rouge et agita une pique. Le jeune citoyen l'accompagnoit par un roulement sourd qui étoit très attendrissant.

LE TYRAN

Quel horrible baccanal
Que me fait la République,
Moi qui n'aime pas le bal !
J'ai trop souvent la colique.
Quelle douleur !
Toujours nouvelle musique !
Pour moi, je n'y connois plus rien.

Hélas ! quel moment critique !
Je perds tout mon bien.

La citoyenne Lorinois reprit d'une voix très aigre : — C'est la République qui va parler, que tout citoyen mette la main sur son cœur :

LA RÉPUBLIQUE

Vite, en place, un rigodon !
Faut danser la carmagnole,
Faut payer les violons
Et faire la cabriole,
Promptement.
Chez nous venez à l'école,
Messieurs les Autrichiens mutains ;
Les François vous caracollent
En républicains.

LE TYRAN

Je frissonne, cher Cobourg ;
Oui, je tremble quand j'y pense.
Pour moi, quel vilain retour :
J'espérois rentrer en France.
Quel chagrin !
Pour moi quelle extravagance,
Je croyois voir mon dernier jour !
Moi qui n'aime point la danse,
Je fume à mon tour.

LA RÉPUBLIQUE

Tu croyois faire à Paris
Le lieu de ta résidence,
Mais faut que tu sois soumis
Malgré toute ton insolence,
Aux François.
Reconnois ta grande faute,
Car souvent l'on compte deux fois,
Quand on compte sans son hôte ;
Compte sur tes doigts.

LE TYRAN

Cobourg, rassemblons tous
Les débris de nos armées ;
Bien vite, dépêchons-nous.
Que mon âme est désolée,
Pour jamais !
Ah ! quelle cruelle année !
C'est trop difficile à nous ;

La victoire est remportée,
Cela me rend fou.

LA RÉPUBLIQUE

Tu croyois prendre Cambray,
Mais tu prendras bien du f.
Nous t'avons repris Courtray,
Sans que tu puisses aller outre
Nos vouloirs :
La République françoise
Ne craint pas ces Autrichiens
Se bat à la tapinoise
En bons citoyens.

LE TYRAN

Amis, vite à mon secours,
Je danse la carmagnole,
Je vois la fin de mes jours,
Le François me cabriole
Trop souvent.
Au billard il carambole.
Pour moi quel malheureux retour !
Le coup de sept me désole,
Vite à mon secours.

LA RÉPUBLIQUE

La ville de Charleroi,
Mons et Bruges, aussi Bruxelles,
Sont à nous de bonne foi,
Malgré tous les infidèles
Aux François,
Comme Dumouriez, Lafayette
Et plusieurs autres généraux
Qui ont perdu la tête
Et furent capots.

LE TYRAN

Me voilà tout morfondu,
Je cours à Vienne bien vite,
Je suis rasé et tondu,
Les François sont à ma suite,
Triomphans.
Heureux de trouver un gîte,
Hélas ! Cobourg, je n'en puis plus.
Mon salut est dans ma fuite,
Nous sommes perdus.

LA RÉPUBLIQUE

Courage, républicains,
A grands coups de bayonnette
Culbutons les Autrichiens ;
Que la victoire soit complète
Par nos mains.
Frappons ferme de nos armes,
Anéantissons ces tyrans !
Oui, sur eux faisons vacarmes.
Sont tous des brigands.

On applaudit, on rit, sans doute. Mais ce n'est pas là l'auditoire de Bouin. On voyoit que les auditeurs de Lorinois, habitués à s'occuper de l'intérieur de la République et surtout du patriotisme parisien, étoient désorientés de ne pas entendre parler de conspirations, d'intrigues, de trahisons, de dénonciations, et, fort ennuyés d'être privés de ces généreux commérages d'un patriotisme inquiet, jaloux comme l'amour et désireux de dépister partout des traîtres.

Du reste, je ne pus m'appesantir sur ces idées, car il m'arriva quelque chose d'extraordinaire, une aventure qu'on croiroit empruntée aux romans de l'auteur de *Gil Blas*.

J'étois appuyé contre un très gros arbre pour chercher l'ombre, tout en écoutant les Lorinois. J'entendis prononcer quelques mots en une langue que je connois un peu, mais dont les échos sont rarement entendus dans la capitale depuis plusieurs années. On parloit à mi-voix, derrière mon arbre. Je ne comprenois pas tout. Ce que j'entendois suffit à me faire tressaillir. Je ne bougeois pas. On parloit anglois. Cela étoit si étonnant, que je fus quelque temps à m'en rendre compte.

— Je n'ai pas voulu aller vous voir à l'ambassade, dit une voix de femme. On pourroit soupçonner à la fin que je ne suis pas guidée uniquement par le petit garçon...

Là il y eut un mot que je ne compris pas, *blindfold*, et je perdis, en essayant de le comprendre, quelques phrases.

— On a entendu, du Jardin des Tuileries, une grosse discussion à la salle de réunion du comité de Salut public... Il y a querelle... La question est de débarrasser la Convention des Montagnards les plus corrompus, les plus habiles... ennemis de Robespierre. Le comité de Sûreté générale résiste... Il est jaloux... la dictature... Le comité de Salut public demande combien de députés... Robespierre ne veut pas s'expliquer... On craint qu'il ne choisisse les amis de

Billaud pour victimes... Vaughan a vu Maximilien... On demande deux mille livres pour ces renseignements, plus deux mille pour...»

Je crois entendre le nom d'un des chefs de bureau du comité de Salut public. Comme il jouit de la confiance générale, je fais un geste. Les voix se taisent. Je regarde.

Je vis à quelques pas un citoyen dont le chapeau portoit une cocarde aux couleurs américaines. J'en conclus aisément qu'il appartenoit à l'ambassade de cette nation, les ambassadeurs et leurs gens étant les seuls, sur toute la surface de la République, qui fussent autorisés à ne pas porter la cocarde aux trois couleurs. Et cela étoit assez remarquable, les républiques des États-Unis et de la Suisse étant les seuls gouvernemens qui eussent des envoyés auprès de la République françoise.

Je vis également une jeune muscadine, très belle, que je ne connois pas. Elle me regarda, s'approcha de la femme Labesse, à laquelle elle dit quelques mots en m'indiquant d'un geste. Celle-ci lui répondit d'un signe de tête en lui montrant le groupe où se trouvoit la belle Éléonore, avec ses compagnes et les *élégans* des sections du centre.

Je ne voulois pas me compromettre avec eux, je continuai mon chemin. *Blindfold...* Ah ! que je suis sot ! Ce mot veut dire : qui a les yeux bandés. Le garçon qui a les yeux bandés, c'est l'Amour. Très bien. Je comprends maintenant la phrase.

J'arrivai près du joyeux Dunouy, le jeune. Il étoit comme toujours costumé en jocrisse, et avoit autour de lui une bande de très jeunes citoyennes auxquelles il apprend des chansons grivoises.

— N'oubliez pas, espoir de la Patrie, qu'il vous faut répéter le refrain en chœur. Ça se chante sur l'air : *Ah ! le bel oiseau, maman.* Cornèlie, pas de réflexions. Aujourd'hui, c'est carême civique pour les amoureux ! Demain, nous ferons danser les chèvres. Allons, attention ! De l'ensemble.

Ah ! les bons soldats vraiment,
Tous ces soldats des despotes !
Ah ! les bons soldats vraiment,
Ils courent comme le vent.

C'est le refrain. Allons d'ensemble et attaquons ça. Crieras-tu, toi, eh là-bas, frisée comme une poule mouillée ! Allons ! houst ! La foire est sur le pont et ne prêchons pas sur la vendange.

Dans ce grand art des combats,
Plus que nous ils sont habiles.
S'ils n'ont pas d'aussi bons bras,
Ils ont les pieds plus agiles.
Ah ! etc.

— Au refrain, tas de j. f. ! Nichette, as-tu fini, salope ?

Qu'un allemand bien instruit
Fait joliment l'exercice ;
Ça se tient droit comme son fusil,
Ça va comme une écrevisse.
Ah ! les bons soldats, etc.

On vantait de l'Autrichien
L'audace et la mine fière.
Ça s'peut, mais j'n'en savons rien,
Je n'l'avons vu que par derrière.
Ah ! etc.

Comme ils faisoient le chemin,
Ces marcheurs infatigables ;
C'est un charme. De ce train,
Ils iront à tous les diables.
Ah ! etc.

Ils souffrent, nous dit-on,
D'longues marches sans se plaindre.
C'est par trop vrai, je l'prouvons :
J'ons bien du mal à les joindre.
Ah ! etc.

Nous les suivrons cependant
Et tous ils mordront la poudre ;
Oui s'ils vont comme le vent,
Nous irons comme la foudre.
Ah ! les bons soldats vraiment, etc.

Je fus distrait par de grands cris qui venoient de derrière moi. Je me retournai. Il me sembla qu'il y avoit une foule confuse, échangeant des coups et des clameurs, à l'endroit où j'avois laissé l'aimable Éléonore. Je me précipitai dans cette direction.

Je sus plus tard ce qui étoit arrivé.

Pendant longtemps il avoit été interdit de porter des rubans jaunes, parce que c'est la couleur de ceux dont l'infâme Corday avoit orné sa tête hideuse, quand sa main déicide frappa l'*Ami du Peuple*. Mais cette défense n'existe plus depuis plusieurs mois. Le dieu Marat est sourdement attaqué et son culte moins suivi, depuis que les Corde-

liers, où il étoit puissant, ont vu leur gloire ternie et leurs honneurs éclipsés.

Quelques-uns de ses dévots, de ses dévotes surtout, supportent impatiemment ce refroidissement. Poussées sans doute par la citoyenne Labesse à qui mon angloise mystérieuse avoit parlé, quelques femmes qui sentoient le fromage s'étoient mises à accabler la séduisante Éléonore d'injures dégoûtantes, et voulurent lui arracher ses rubans jaunes.

Ses compagnes et ses compagnons avoient pris sa défense. Mais des sans-culottes égarés et surtout une bande de tape-dur qui font la police républicaine de la promenade et empêchent qu'il ne s'y passe rien d'aristocrate, avoient donné sur eux. Ces tape-dur avoient cassé les reins aux sectionnaires indulgentistes, ce qui étoit un bienfait du génie de la Liberté, et fouetté les citoyennes muscadines, ce que je n'approuve pas, — bien que ce soit conforme aux principes — parce qu'ils n'y avoient pas mis assez de décence.

Quand j'arrivai, la vertueuse Éléonore, pâle, les cheveux dénoués, le corsage en désordre, la robe en pièces, étoit sur le point de s'évanouir entre plusieurs tape-dur qui la traitoient sans respect et lui arrachoient ses vêtements pièce à pièce. D'un bond, j'accours à elle. Je renverse deux des plus acharnés. Je la soutiens. Les patriotes égarés et les porteurs de bâton tournent leur rage contre moi. Je ne voulus pas dégainer, car bien qu'égarés, ils étoient poussés par la noble colère du civisme : ils ne me connoissoient pas pour un bon citoyen, ils obéissent à leur tendre vénération pour le dieu de la Révolution, en exécrant les couleurs de son assassin. Enfin, ils étoient excités par un tendre amour de l'Égalité que ma Circé avoit évidemment blessée par sa toilette ravissante ; et les coups qu'ils donnoient sont conformes aux principes.

Il me passa un instant par la pensée, je l'avoue, que j'étois un imbécile, en me laissant, par civisme, maltraiter ainsi. Toutefois le désir d'imiter le sacrifice des Décius me soutint.

Mon Éléonore s'évanouit tout à fait et moi, atteint de plusieurs coups, je tombai avec elle. Mais, guidé par l'instinct de l'amour qui me conseilloit de la protéger au prix de mes jours, je la couvris de mon corps.

Il me vint alors à l'esprit que cette espionne de l'infâme Pitt avoit décrété mon assassinat, de crainte que je ne la dénonçasse. J'oubliai les Décius. J'essayai de me relever. Il n'étoit plus tems. Je m'oubliai jusqu'à maudire les Décius. Je fus abattu de nouveau. Je

voulus haranguer ces citoyens pour leur montrer qu'ils étoient, dans leur vertu candide, à la solde de la perfide Albion. Je reçus un coup de pied digne d'Encelade qui me rejeta la figure sur celle de la sensible Éléonore. Mes lèvres cherchèrent son front. Je me dis que je mourrois, non seulement comme les Décius, mais comme le célèbre amoureux Héro, les lèvres sur le front de ma belle.

O esprit humain, que tu as encore besoin d'une éducation républicaine ! J'eusse dû exhaler mon âme en me tressant des couronnes pour l'héroïsme civique qui m'avoit empêché de me défendre contre des citoyens égarés. Non, je me demandois si je ne me trompois point et si c'est bien Héro qui est le héros de l'aventure, et si ce n'est pas plutôt Léandre qui est l'homme et Héro la femme.

Mais il me sembla que je respirai plus à l'aise et que la volée de bois sec s'arrêtoit. Je quittai le front de mon Héro et relevai l'œil. Je vis tournoyer un baton qui me parut gigantesque et qui faisoit le vide autour de moi.

C'étoit mon odieux rival ! J'eus peut-être tort de ne pas aimer mieux mourir qu'être secouru par lui. Mais je n'y pensai pas. Je me redressai. Il avoit bondi à côté de moi. Toujours souriant, il cognoit avec sa redoutable trique les côtes des tape-dur et les reins des citoyennes égarées. Je me relevai, et, oubliant, je le confesse humblement, les principes, je dégainai. Mais ils étoient peut-être vingt contre nous, et le corps de l'aimable Éléonore qui gisoit à nos pieds et que nous ne pouvions pas abandonner, nous gênoit, tout en enflammant notre ardeur. Je m'escrimai de mon mieux, et je crains d'avoir sur ma conscience de sans-culotte deux oreilles de tape-dur, un morceau de nez de citoyen égaré, et je dus agrandir notablement les trous des jupes de la citoyenne Labesse qui me fit bientôt l'effet d'être vêtue de festons. Car il étoit difficile de mesurer ses coups et de les détourner des citoyennes qui étoient, comme toujours, plus fermes sur les principes que les hommes, et se montroient acharnées. J'espadonnois de mon mieux et mon odieux rival souricit toujours.

— Je crois que nous allons passer un vilain quart d'heure et peut-être le goût du pain, me dit-il, en jetant un citoyen pur sur le cul et en envoyant un coup de pied dans la figure de la citoyenne Marvie qui s'étoit baissée pour griffer la peau satinée du visage céleste de mon enchanteresse.

Tout à coup, les bras qui nous frappoient tombèrent. Le cercle qui nous environnoit s'ouvrit. Je vis Guérin. Il avoit dit deux mots

aux femmes et aux tape-dur. En montrant Engelbert, il avoit dit :

— C'est un ami de Robespierre.

En me montrant il avoit murmuré : — Un ami de Billaud.

Cela avoit suffi.

Pourtant les citoyens et les citoyennes étoient furieux. Les tape-dur avoient cinq hommes éclopés et ensanglantés, la citoyenne Marvie avoit perdu deux dents, et son visage étoit un masque rouge, la citoyenne Labesse étoit littéralement en chemise et comme j'ai dit, en chemise tellement festonnée, qu'une Romaine eût réclamé les autels de la Pudeur pour se cacher derrière. Je crains que la citoyenne Labesse n'y ait pas songé, bien que la Convention ait mis la décence à l'ordre du jour. Elle étoit trop furieuse pour songer à sa chemise. Mais comment résister à la terreur de ces deux noms, Robespierre et Billaud !

Je n'avois pas grand chose. Mes vêtements étoient plus maltraités que ma peau. La belle Éléonore que je portai dans une boutique ne tarda pas à revenir à elle, un peu pâle, plus intéressante que jamais et sans autre accident que d'avoir montré de son adorable corps un peu plus qu'il ne convient à un époux jaloux. Mais je me dis que les jeunes et vertueuses Lacédémoniennes en montroient davantage.

— Voudrois-tu donc être plus sage que Lycurgue? me dis-je avec sévérité.

D'ailleurs, je combattois de mon mieux, en toute circonstance, la jalousie, par respect pour le sexe auquel nous devons Lucrèce, Cornélie, les vestales, Théroigne, Rose Lacombe, et les héroïnes du 6 octobre, les vraies mères de la Révolution.

La robe de mon adorable amie étoit déchirée. Je lui promis tout bas de lui donner une pièce de taffetas chiné d'Italie que je lui avois refusée jusqu'ici. J'avois fait ce refus non par avarice, quoique ce fût le plus cher des taffetas — tout mon bien n'appartient-il pas à Éléonore ? — mais à cause des dangers qu'il y a à posséder des étoffes étrangères. Cette promesse ramena la couleur sur ses joues.

Engelbert nous avoit quittés précipitamment. Je sus un peu plus tard les détails de ce qu'il vouloit faire et a fait effectivement.

Il avoit reconnu parmi les individus qui dirigeoient les tape-dur contre nous, trois chefs des brigades d'Héron. C'étoient Bonjour, Bois-Marat et Rigogne. Je les reconnus bien aussi. Rigogne est un petit bossu, remarquable par sa malice. Les deux autres passent pour les plus redoutables des tape-dur.

En nous quittant, mon odieux rival commença par donner un effrayant coup de pied — il exécutoit ce mouvement avec une grâce que je dois reconnoître, tout en l'enviant — dans le visage de Rigogne qui tomba sur sa bosse, en hurlant la mort.

— Camarades, dit-il aux deux autres, vous étiez tout à l'heure une vingtaine contre moi. Vous aviez l'air d'avoir l'idée de me faire reculer. Engueule n'aime pas ça. Vous allez vous mettre à genoux pour me demander pardon, ainsi qu'à cette jeune déesse, là bas, dont vous avez blessé la modestie.

Les deux ours ne répondirent pas. Ils haussèrent les épaules en lui jetant un regard farouche, comme des dogues enchaînés.

— La modestie ! la modestie ! connois-tu ça, toi, Bonjour, qui es un savant, dit Bois-Marat en crachant avec mépris.

— C'est un mot de ci-devant, dit Bonjour. Tu sais bien quand j'ai fait leur affaire, le matin du 10 août, à l'infâme Suleau et à ses amis, Théroigne se jeta sur lui à coups de sabre, en lui criant : « Ah ! tu dis que je n'ai pas de modestie et que je suis une p. Tiens, en voilà de la modestie ! »

— Alors, vous croyez que ça va se passer en souvenirs, anecdotes et bons mots ? Et vous avez peur de salir vos genouillères, dit Engelbert, toujours souriant. Vous avez tort... On va se f. de vous. Car je vais vous la faire danser d'une drôle de façon, mes sales amis.

Il leur donna à chacun, de la main gauche, un soufflet formidable et, toujours riant, goguenardant, recevant un coup, — car c'étoit des gaillards solides, — en rendant deux, il s'escrima avec une prestesse à laquelle je continue de rendre hommage. Après cinq minutes de combat, Bois-Marat étoit sur le flanc, à côté de Rigogne qui continuoit de hurler. Bonjour, la figure hideuse de sang, un bras pendant, se mit à genoux, et tendit l'autre bras dans la direction de la sensible Éléonore.

Engelbert lui cracha au visage, avec un mépris enragé — et rien ne m'empêchera de croire qu'il avoit été l'ami de Suleau, et qu'il le vengeait — il donna un coup de pied aux deux autres et s'éloigna en chantant la chanson de Florian :

Soyons unis,
Mes amis.

Il me parut que cette chanson venoit mal à propos, et qu'Engelbert pourroit bien se moquer des sans-culottes. Mais je repoussai

cette pensée qui me fut peut-être suggérée par la jalousie. Je trouvai, d'ailleurs, que, à part qu'elle sentoit un peu l'infâme féodalité, sa conduite fut belle. Je le dis à la sensible Éléonore. Elle resta froide. Elle me répondit que, sans doute, il étoit brave, mais méprisable puisqu'il étoit incapable d'avoir pour le beau sexe un véritable amour, rien de plus qu'une fantaisie.

Je la conduisis chez elle. Je la quittai pour aller me coucher, en me promettant de me relever pour dîner avec ce qui reste de fromage et de biscuit. Je fus trompé. Clovis avait fait disparaître le fromage et j'avois la mâchoire si ébranlée que je ne pus venir à bout du biscuit.

8 heures.

Le soir, j'allai prendre des nouvelles au Temple de l'amour. Ma Circé ne s'étoit pas levée, voulant être, comme elle me le fit dire, avec l'aimable liberté d'une jeune montagnarde sans-culotte, très appétissante le jour de ses noces.

L'austère Panche n'y étoit pas. Il étoit parti maçonner quelque part en sourdine, — comme me le fit dire également sa vertueuse fille, — pour se consoler de n'avoir pas pu nous donner une bénédiction solennelle.

Après m'avoir apporté à la porte de la maison ces messages de sa maîtresse, Julie Desmoulins m'accompagna. Elle est bien jolie. Elle m'apprit avec un ris malin qu'elle est nommée surveillante de la Société des Femmes républicaines et qu'elle a excité la jalousie d'Éléonore Duplay, tant l'Incorruptible s'est montré attentif envers elle, quand la Société alla lui communiquer cette nomination. Elle ajouta avec un regard qui me fit rougir :

— Tu as tort de ne pas me choisir pour épouse au lieu de cette poupée que tu crois une Lucrèce (elle éclata de rire) à la mode maçonnique (elle éclata de nouveau), et qui n'est bonne qu'à te ruiner et à te rendre ridicule. Tu l'es déjà. C'est moi qui te le dis et je m'y connois. Avec moi qui suis une vraie femme républicaine et qui ne ferai jamais de sottises inutiles et sans profit pour toi, avec moi qui suis aussi jolie qu'elle et qui vaux cent fois mieux comme talens, tu seras, avant deux mois, président de l'assemblée générale, commandant la section en place de cet imbécile de franc-maçon, puis conseiller municipal pour les Mutius et représentant du peuple, lors des premières assemblées primaires.

Je contins mon indignation, de crainte qu'elle ne dénonçât la

belle Éléonore et ne mit ainsi obstacle à notre mariage. Je lui contai fleurette pour l'amadouer. Mais elle me tourna le dos avec mépris.

— Des amoureux ! me dit-elle en s'éloignant, j'en suis lasse. C'est un époux qu'il me faut. Je n'ai pas envie de balayer les rues à 40 ans. Je veux un palais, sais-tu ? Mais je veux bien le partager avec toi. Voilà. Penses-y. Demain il est encore temps. Puis c'est tout. C'est un imbécile d'esprit, comme toi, qu'il me faut.

Je pris grand soin de noter les incidens de cette journée. Et j'y passai ma soirée, ainsi qu'à penser à la belle Éléonore que je voyois toujours étendue à mes pieds, les vêtements déchirés et belle comme une nymphe du bocage. Je m'imagine que Julie me paroîtroit plus attrayante si elle ne calomnioit pas ainsi, poussée par toutes les folies d'une jalousie de tigresse d'Hyrcanie, ma belle amie.

CH. D'HÉRICAULT.

(*La suite prochainement.*)

DE L'INFLUENCE DE LA RÉVOLUTION

SUR L'AGRICULTURE EN FRANCE *

La culture de la vigne souffrit bientôt, à en mourir, du régime de la liberté illimitée, succédant brusquement à une réglementation trop sévère. De toutes parts, on s'était empressé d'escompter les bénéfices qu'on attendait du nouvel ordre de choses. Il n'était pas de coteau si aride qu'on n'essayât de planter en vignobles, surtout dans les premiers temps de l'émission du papier-monnaie. Mais l'illusion fut de courte durée. Capitaux et bras manquèrent à la fois, et la plupart de ces nouveaux vignobles furent abandonnés [1]. Bientôt les anciens pâtirent à leur tour. Dans les deux dernières années de la Révolution, les propriétaires des crus les plus renommés de la Bourgogne et du Bordelais négligeaient de remplacer les ceps morts. Les fermiers et les adjudicataires de biens nationaux dans les pays de vignobles taillaient leurs vignes *en ruine,* procédé qui épuise les ceps, et ne s'emploie que pour ceux auxquels on ne demande plus qu'une dernière année de récolte. On se lassait d'une culture qui exigeait comme toujours des avances, des travaux pénibles, et qui n'était plus rémunératrice. Particulièrement atteints par l'anéantissement du commerce d'exportation, les départements vinicoles étaient, vers la fin de la Révolution, les plus arriérés pour la contribution foncière. Le 3 septembre 1798, le rapporteur Coutard vint déclarer aux Cinq-Cents que dans ces départements l'argent manquait, non seulement pour l'acquittement des impôts, mais pour la culture ; et que la détresse y était si grande, qu'une récolte abondante serait considérée comme une calamité. C'était donc la même situation qu'aux pires périodes de l'Ancien Régime, ramenée

* Voir la livraison de novembre 1884.

1. Notamment sur les *Savarts* ou coteaux pierreux de la Picardie, où l'on en distinguait encore la trace il y a quelques années.

par une cause directement contraire ; la liberté complète, substituée aux excès de la fiscalité, en renouvelait toutes les misères.

V

L'abolition des règlements vexatoires sur la chasse a été comptée aussi parmi les grands bienfaits de la Révolution. Mais là encore on alla d'un extrême à l'autre, de la compression à la licence.

Il est certain que la condition des habitants des campagnes avait empiré sous ce rapport dans les derniers siècles. C'est dans l'ordonnance de 1396 qu'on trouve la première défense aux individus non *nobles* de chasser sans une permission spéciale. Toutefois, les bourgeois vivant de leurs héritages ou rentes étaient exceptés de cette prohibition, mais les « gens de labour » étaient seulement autorisés à entretenir des chiens, pour chasser ou forcer les bêtes nuisibles. Ils ne pouvaient même disposer de ce gibier, et devaient le remettre à leur seigneur ou au juge royal.

A partir du XVIe siècle, les règlements sur la chasse se multiplient avec une rigueur croissante. Aux termes de l'ordonnance de 1669, qui va devenir la loi organique jusqu'à la Révolution, le droit de chasse appartient exclusivement au Roi, qui en délègue l'exercice à qui il lui plaît. Au fond, ce principe est identique à celui de la législation d'aujourd'hui, puisqu'au XVIIe siècle l'Etat était considéré comme personnifié par le souverain. Non seulement l'interdiction de chasse était sévèrement maintenue contre les roturiers, mais il était défendu aux nobles sans fiefs ni justice de chasser sur leurs propres héritages tenus en roture. Les autres nobles conservaient le droit de chasse *seuls,* mais ne pouvaient accorder ni déléguer ce droit à d'autres. Ces restrictions, auxquelles les nobles ne se résignèrent jamais complètement, avaient alors leur raison d'être, au point de vue de l'ordre public. La féodalité se mourait, mais elle n'était pas morte. Dans les contrées éloignées des grands centres, la chasse servait souvent de prétexte à des collisions sanglantes, reminiscences des anciennes guerres privées ; à des violences contre les populations paisibles [1]. Il faut reconnaître aussi que cette ordonnance avait introduit des adoucissements notables

1. On en trouve de nombreux exemples dans les mémoires contemporains, par exemple, dans ceux de Fléchier sur les Grands Jours d'Auvergne.

dans les pénalités. Elle avait supprimé la peine de mort contre le braconnage, qui figurait encore dans l'ordonnance de 1601. Elle contenait aussi une disposition fort sage, que la législation ultérieure à dû reproduire, l'interdiction absolue de la chasse dans les terres ensemencées, depuis la floraison du blé jusqu'à la récolte, et dans les vignes, du 1er mai à la vendange. On peut ajouter qu'à cette époque l'extension des privilèges personnels du souverain n'était nullement impopulaire.

Mais les circonstances avaient changé, et à la fin du XVIIIe siècle, l'ensemble de ces règlements inflexibles constituait, pour la majeure partie de la nation, un état humiliant, nuisible à l'agriculture. Sur un grand nombre de points du territoire, le gibier, multiplié outre mesure, occasionnait aux récoltes un préjudice notable ; surtout dans les localités voisines des capitaineries royales où la surveillance était plus rigoureuse et la répression plus sévère. Nobles et roturiers étaient également écartés des *plaisirs du roi*, mais la distinction des castes se retrouvait encore dans la disproportion des pénalités. Déjà, sous le règne de Louis XV, l'opinion publique sollicite hautement une réforme dans cette législation [1]. Il en est question dans la plupart des cahiers de 1789 ; presque tous ceux de la noblesse demandent la suppression des *plaisirs du roi*.

L'abolition des capitaineries royales et de toutes les incapacités qui frappaient les roturiers et même les nobles, était, en principe, une mesure équitable autant que populaire. Mais, en ceci encore, la Constituante dépassa le but. Le bien et le mal disparurent à la fois dans cet effondrement : les règlements de police et d'ordre public avec les privilèges de caste. La chasse ayant été déclarée de droit naturel, toute surveillance étant proscrite comme un vestige odieux de l'ancienne tyrannie, dès le mois d'août 1789, « tout homme qui put se procurer un fusil entra en campagne, non pas seulement dans les bois, mais dans les blés et dans les vignes. Pendant plusieurs mois ce fut un feu roulant : chaque animal appartenait à celui qui l'abattait, comme dans les savanes. Les cerfs, chevreuils, lièvres, etc., étaient tués par milliers, cuits avec du bois volé et mangés sur place. » (Taine.) Les plus mauvais sujets n'étaient pas les derniers naturellement à se prévaloir du droit de port d'armes

1. Dans *Silvain*, opéra de Marmontel et Grétry, un noble demande à un braconnier, pris en flagrant délit : « Tu chassais ; de quel droit ? — *Du droit de la nature.* » Cette réponse stupide, qui s'appliquerait aussi bien au vol ordinaire, était applaudie avec frénésie (1770).

accordé à tout le monde. Ce fut là l'une des grandes causes des scènes de violences sauvages qui se produisirent dès le début de la Révolution. Alors aussi commença la destruction des plus belles futaies, abandonnées à la hache des dévastateurs. Dans une grande partie de la France, le vol des bois avait déjà, en 1799, toute la puissance d'une coutume. Dans le midi notamment, les populations allaient en masse, avec charrettes et chevaux, abattre et enlever du bois dans les forêts nationales. Toutes les scieries du département de l'Ain étaient alimentées par des vols de ce genre. Dans la forêt de Lyons, en Normandie, on abattait un gros arbre pour faire une paire de sabots.

Quelles digues nouvelles opposait-on à ces flots destructeurs? Les lois qui réorganisaient la police rurale ne furent promulguées que vers la fin de 1791 ; par conséquent elles n'émanent pas de la Constituante, mais de l'Assemblée législative. C'est dans la séance du 8 décembre qu'il est question, pour la première fois, de l'organisation *facultative* des gardes champêtres, tant les législateurs révolutionnaires ont de répugnance à formuler une répression quelconque ! Pour rencontrer enfin des mesures énergiques d'ordre ou plutôt de compression dans les campagnes, il faut arriver à la loi du 10 vendémiaire an IV ; et encore son but sera moins de rétablir la sécurité que de dompter la résistance des paysans aux prescriptions révolutionnaires. Elle ne contient aucune disposition relative au braconnage. Les bois, les récoltes sur pied continuèrent à être infestés de ces chasseurs *masqués*, dont parlait déjà la loi de 1791. Ce fut surtout dans cette race vagabonde et malfaisante que se recrutèrent les bandes de chauffeurs [1].

Pendant les plus mauvais jours de la Révolution, les propriétaires, vexés de toute manière par le braconnage, étaient forcés de se taire. Leur situation avait empiré depuis l'abolition des anciens règlements qui, du moins, protégeaient les récoltes. L'anarchie avait transporté les privilèges de la royauté et de la noblesse à la classe la plus infime.

Après le 9 Thermidor, quand les honnêtes gens commencèrent à pouvoir au moins se plaindre impunément, des réclamations s'élevèrent de toutes parts contre l'abus de cette liberté illimitée du droit

1. Sur le brigandage pendant la Révolution, voir notamment Rocquain, *op. cit.*, Introduction, p. XLIX et suiv. Il nous reste encore bien des traditions locales à recueillir sur ce curieux et sinistre sujet. Mais les pires brigands furent les terroristes.

de chasse et de port d'armes. A la fin de 1794, une loi, beaucoup trop tardive, interdit la chasse dans les forêts nationales. Dans les derniers temps de la Convention et sous le Directoire, les ministres, accablés de plaintes contre le braconnage, les transmettaient aux administrations de départements et de districts, chargées de fixer les époques d'interdiction de la chasse ; mais on se moquait de ces règlements. D'autre part, tandis que le gibier inoffensif diminuait, les loups se multipliaient ! Sous l'Ancien Régime, la destruction de ces animaux était assurée par une organisation spéciale d'équipages de chasse à laquelle il était pourvu par un impôt particulier. Aussi, dans la dernière moitié du XVIIIe siècle, ils étaient devenus fort rares en France [1]. Quand la Révolution vint supprimer brusquement gardes-chasse, louvetiers, meutes, elle émancipa les loups, en même temps que les filous, les assassins, les jacobins de tout pelage. Bientôt les populations des pays boisés payèrent chèrement l'imprudence des réformateurs de Paris. Une loi prescrivit des battues périodiques (19 pluviôse an V) ; mais ces battues, faites par des gens inexpérimentés et mal dirigées, n'aboutissaient souvent qu'à rejeter ces animaux d'un canton sur un autre. Ce fut surtout l'époque de la Terreur qui fut le bon temps des loups. La Révolution avait apporté dans les forêts les mêmes bienfaits que dans les villes.

Après le 9 Thermidor, les proconsuls jacobins avaient cessé leurs tournées, mais les loups continuèrent les leurs. Cette assimilation était, alors, au fond de la pensée de tous les honnêtes gens. Le 27 juin 1797, le député Lemarchand (de Gomicourt) osa comparer, en pleine tribune, les bandes de loups aux sociétés populaires dont le patriotisme *dévorant* menaçait de reproduire les forfaits de 93. Ce parallèle, applaudi par les modérés, offusqua singulièrement leurs adversaires. Aussi, deux mois après, le nom de l'imprudent ennemi des loups de toute catégorie figura sur la liste des proscrits de fructidor. Un rapport fait aux Cinq-Cents, le 24 septembre 1798, constate qu'en l'an VI il avait été détruit 5,351 loups. « Et néanmoins, ajoutait-on, les ravages se renouvellent, les plaintes se multiplient. » Il était dit que la Révolution demeurerait impuissante jusqu'au bout à réprimer tous les fléaux qu'elle avait déchaînés.

Ce ne fut qu'en l'an VII, qu'une commission de finances osa parler, pour la première fois, au conseil des Cinq-Cents, d'affermer le droit de chasse au profit de la nation. Cette proposition souleva une

1. V. *Encyclopédie*, art. *Chasse*.

violente tempête : on invoqua contre elle « l'immortelle loi du 4 août ; » on repoussa avec indignation l'idée de « vendre l'exercice d'un droit commun à tous ; » on déclara que la seule pensée du rétablissement d'un tel privilège « faisait naître mille réflexions pénibles. » Néanmoins, un écrivain suisse contemporain, auteur de plusieurs ouvrages dans lesquels on trouve de grandes vérités parmi beaucoup d'exagérations contre-révolutionnaires, pronostiquait, à cette occasion, que malgré tout il faudrait revenir à cette idée de réglementer le droit de chasse et d'en tirer profit ; « soit pour se procurer une branche nouvelle de revenu, soit pour rétablir les gardes naturels des forêts, soit pour avoir un prétexte de désarmer certaine classe du peuple, à laquelle la loi du 4 août 1789 avait si imprudemment accordé le droit de port d'armes [1]. » Cette prévision a été justifiée. Des règlements nouveaux ont fait revivre le principe fondamental de l'Ordonnance de 1669, et, avec ce principe, toutes les restrictions anciennes conformes à l'intérêt général. On peut même dire que la rigueur des restrictions a été plutôt augmentée par l'institution du droit de port d'armes. Les membres de l'Assemblée constituante ne prévoyaient pas que la force des choses devait conduire au rétablissement du monopole de la chasse au profit de l'État ; monopole si exclusif, que les propriétaires seraient forcés d'acheter tous les ans le droit de chasser sur leurs propres domaines ! Ici encore, les législateurs de 1789 avaient fait fausse route dès le début. Ils ne croyaient jamais pouvoir trop ôter au pouvoir exécutif, trop ajouter à la liberté individuelle, et ils cédaient à la pression des passions populaires qui confondaient dans une haine commune tout frein, toute prohibition, sans distinction d'origine. Ne tenant compte que des tendances et non des mœurs, ils avaient cru pouvoir fonder l'ordre sur la liberté illimitée, c'est-à-dire sur l'anarchie [2].

VI

L'abolition des corvées fut encore une des réformes les mieux accueillies tout d'abord. Cet impôt en nature sur le travail agricole était l'un des plus odieux.

1. F. d'Ivernois, *Pertes des Français* (1798), I, 91.

2. « Le maraudage rural est à son comble. Les témoins, dans quelques communes, n'osent pas déposer, et dans toutes, les juges de paix craignent de se faire des ennemis ou de ne pas être réélus. » (Rapport de Français, de Nantes, sur l'état de la 8e division militaire ; Rocquain, *op. cit.*, p. 27.)

La corvée, de *seigneuriale* devenue *royale,* était une des dernières reprises de la royauté sur les juridictions féodales. Ce ne fut qu'à partir du règne de Louis XIV que les délégués du pouvoir central commencèrent à employer régulièrement les paysans, par réquisitions forcées, à la réparation des grands chemins, et ce ne fut qu'en 1737 que cet usage fut érigé en loi par le contrôleur général Orry. Ce règlement, qui contenait en germe le système moderne de la prestation, avait le grave défaut de conserver, au détriment de la classe laborieuse, les anciennes distinctions féodales. L'autorité royale étendait de plus en plus son action immédiate sur toutes les parties du territoire, et cette évolution était conforme à l'intérêt public. Mais, par contre, tous les *sujets du roi* auraient dû contribuer, suivant leurs facultés, aux charges d'utilité commune, notamment à l'entretien des voies de communication. Il paraissait déraisonnable et injuste de persister à exempter les classes élevées de toute participation pécuniaire à un travail qui leur profitait comme aux autres.

Plusieurs intendants de provinces manquèrent de discernement et d'humanité dans l'application de la corvée. Trop exclusivement préoccupés de l'exécution des ordres du pouvoir central, ils ne tenaient pas suffisamment compte des besoins locaux, et ils employaient volontiers les corvées sur les grandes routes, en négligeant l'entretien des chemins particuliers des villages.

On peut donc dire avec justice que, sous ce rapport, la condition des agriculteurs avait empiré depuis la chute du système féodal. Plus rapprochés de leurs sujets, les seigneurs ecclésiastiques et laïques connaissaient mieux les besoins locaux; ils avaient intérêt à en tenir compte. Ce n'est donc pas au Moyen Age qu'il faut remonter, pour expliquer cette haine de la corvée; haine si violente que le nom même en est resté odieux, et qui tenait surtout à cette aversion du travailleur agricole pour toute besogne dont il ne tire pas un profit personnel et immédiat. Or la corvée était appliquée au transport des bagages et des vivres militaires, à celui des galériens. En 1719, on l'employa d'urgence pour bâtir des casernes !

Necker évaluait à 20 millions le capital soustrait annuellement aux paysans par le travail des corvées, et le paysan voyait seulement la perte qu'il éprouvait, sans se dire que c'était un impôt utilisé au profit de l'intérêt général. Il est certain d'ailleurs qu'il y avait là une source d'abus. Turgot essaya de transformer le produit des corvées en taxe locale. Il ne réussit pas. L'innovation était trop

radicale, et, du reste, encore aujourd'hui, où l'argent est autrement commun qu'au XVIIIe siècle, la plupart des paysans aiment mieux donner leur temps qu'ouvrir leur bourse, et préfèrent payer leur prestation en nature qu'en argent. On a mis ce mot prestation au lieu du mot corvée ; cela suffit.

L'Assemblée constituante s'empressa d'abolir la corvée, sans la remplacer, oubliant que la facilité des communications est toujours l'un des plus sérieux besoins d'un État. Personne n'eût osé braver l'accusation, même injuste, de faire revivre, sous une forme déguisée, la *tyrannie de l'Ancien Régime*. Il était beaucoup plus sûr et plus facile de ne rien faire ! Tout fut donc abandonné au caprice des populations rurales, qui, naturellement, imitèrent l'incurie de leurs nouveaux gouvernants et vécurent, comme eux, au jour le jour. On peut dire, il est vrai, pour la justification des paysans, que la guerre étrangère et civile et les réquisitions forcées absorbaient, et par-delà, leurs ressources, et que les *corvées* révolutionnaires leur firent singulièrement regretter celles de l'Ancien Régime. Il en résulta une telle dégradation, ou plutôt une telle destruction des grandes routes, que, dans les dernières années de la Révolution, les communications les plus importantes étaient devenues à peu près impraticables. On trouvera, à cet égard, des renseignements caractéristiques, et d'une authenticité irrécusable, dans les documents publiés par M. Rocquain [1]. Ces documents se rapportent à la fin de la Révolution ; mais on voit, dans les *Mémoires* de Louvet, que, dès 1793, on rencontrait, sur la route de Bordeaux à Paris, des fondrières dont les piétons même avaient de la peine à se tirer [2].

Les grands chemins restèrent sept années dans cet état d'abandon. Enfin, le Directoire jugea à propos de s'en occuper, mais avec toute l'hésitation que lui imposait son origine révolutionnaire. On peut juger, par son rapport du 16 décembre 1797, de la gravité de la situation, et de l'insuffisance des remèdes proposés. Il s'efforce de démontrer, dans le style emphatique du temps, l'intérêt pressant qu'ont tous les Français à réparer leurs chemins par des cotisations volontaires. « Depuis plusieurs années, rien n'a été fait en ce genre, rien n'a été payé... La plupart des routes sont, en beaucoup

1. *État de la France au 18 brumaire*. Voir notamment, p. 135, un rapport spécial de Fourcroy sur les routes. Dans la traversée de quatre départements, il avait eu six fois sa voiture brisée, et il avait fallu une fois aller chercher des escouades de bœufs pour le retirer de la boue. C'était bien la place de ce personnage, jadis révolutionnaire ardent par couardise, et qui avait contribué de son mieux à mettre la France dans cet état.

2. Voy. également les *Souvenirs* du Mis de Paroy. *Revue de la Révolution*, I. 129.

de points, dégradées et impraticables. La stagnation du commerce en est la suite malheureuse [1]. Ce mal n'était dans le principe que la suite d'une négligence aisée à corriger, si l'on s'y était pris à temps ; mais, dans un si grand besoin, il faut un grand effort... Le Directoire propose en conséquence à tous les citoyens de souscrire, à leur volonté, en nature ou en argent, pour concourir à ce grand but, selon leurs facultés et leur amour pour la patrie. C'est avec confiance qu'il propose ce mouvement d'esprit public, naturel chez un peuple libre. L'esprit public doit opérer dans la République Française des prodiges supérieurs à tous ceux de l'antiquité. « *Rome libre (?)* étonna le monde par la magnificence de ses aqueducs et de ses chemins. La France, aussi vaillante et *mieux constituée (!)* que la république romaine, doit l'emporter aussi par le soin qu'elle saura prendre de ses ouvrages publics. Détruire les chemins d'un empire étendu, c'est couper les veines d'Hercule, et c'est presque en cet état qu'on en a réduit la France. Mais l'*Hercule français va déployer ses bras nerveux,* » etc.

Deux communes seulement, Colonges (Rhône) et Verneuil (Eure), répondirent à cet appel. La première se vantait d'avoir réparé *cinq lieues de route en trois jours,* sans qu'il en eût coûté un centime au gouvernement. Mais cet exemple ne trouva pas d'imitateurs ; l'Hercule français resta les bras croisés ! Indigné de trouver l'esprit public aussi dégradé que les routes, le Directoire voulut employer la force. Les gardes nationaux de Paris reçurent l'ordre d'aller travailler aux chemins de leurs arrondissements respectifs, sous peine de poursuites correctionnelles contre les récalcitrants. Cette menace produisit un tel émoi que le Directoire, craignant un mouvement dans les faubourgs, s'empressa de la désavouer en écrivant au ministre de la police « qu'il n'avait pas vu sans étonnement transformer en loi pénale l'invitation *civique* qu'il avait faite au peuple. » Peu de jours après cette rétractation, les douze municipalités de Paris, ayant à leur tête l'administration centrale du département, allèrent en corps travailler sur la route d'Orléans. On peut voir, dans le *Moniteur* du 16 mars 1798, le détail de cette cérémonie. On en rit beaucoup, et chacun se contenta d'aller voir travailler les officiers municipaux.

Pour obtenir un résultat sérieux, il fallait autre chose que des parades ou des appels à la bonne volonté d'un peuple à bout de con-

1. Encore deux ans après, « une quantité de blé, valant 18 francs à Nantes, coûtait une égale somme pour être transportée à Brest. » (Fourcroy.)

fiance et de ressources [1]. Le Directoire lui-même le comprenait, car il avait aussi proposé aux Conseils l'établissement de barrières pour la perception d'un droit de passe, dont le produit serait affecté, comme en Angleterre, à l'entretien des routes. L'établissement de ce droit fut décrété à l'unanimité *en principe*. Quand, un peu plus tard, le gouvernement voulut passer de la théorie à la pratique, il rencontra une violente opposition aux Cinq-Cents (3 novembre 1797). Les démocrates les plus fougueux repoussaient avec indignation, au nom du peuple français, cette importation anglaise. Néanmoins les circonstances étaient si urgentes que la loi passa. Les barrières furent établies, mais ce mode de perception ne produisit pas les résultats qu'on espérait. Une circulaire du dernier ministre de l'intérieur sous le Directoire (François de Neufchâteau), constatait que l'établissement des barrières avait donné aux ennemis du bien public l'occasion de faire entendre leurs *murmures;* que les cultivateurs (sur lesquels retombait en réalité la majeure partie du nouvel impôt), loin d'en ressentir la satisfaction convenable, l'éludaient le plus qu'ils pouvaient, en faisant de grands détours à travers champs. Ce ministre optimiste se gardait bien d'ajouter, mais il est prouvé par d'autres documents, qu'il y avait des collisions fréquentes entre les commis des barrières et les rouliers, qui d'ordinaire s'arrangeaient pour faire route à plusieurs, afin de s'entr'aider dans les mauvais pas. Leur irritation était bien naturelle, car souvent « ils avaient été arrêtés longtemps à une faible distance des barrières; ou voyaient de près le lieu où ils allaient être embourbés. »

Il y avait dans cette situation un vice radical, qui rendait tous les palliatifs impuissants. Le seul remède efficace ne pouvait être que le rétablissement de charges locales, trop analogues aux anciennes corvées pour ne pas froisser les susceptibilités révolutionnaires. Aussi tout fut à réparer ou plutôt à refaire, quand la France eut enfin un gouvernement [2].

Bon ERNOUF.

(La fin prochainement.)

1. Dans le rapport déjà cité, Fourcroy dit qu' « après une grande révolution, l'intérêt particulier étouffe tout amour de l'intérêt public. » Souvent même il n'attend pas pour cela qu'elle soit finie: nous en savons quelque chose!

2. Dans le curieux entretien de Lecoulteux avec Bonaparte, quelques jours avant la révolution du 18 brumaire, entretien publié pour la première fois dans la *Revue de France* en 1876 : à cette question : Comment demandez-vous à être gouvernés ? Lecoulteux répond : « *Nous demandons à être gouvernés !* » Un gouvernement, si défectueux qu'il soit, vaut toujours mieux que l'anarchie.

REVUE DES TRAVAUX CONCERNANT LA RÉVOLUTION

JOURNAUX ET RECUEILS PÉRIODIQUES

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne. (Tome III, nº 2.) Alençon, 1884. P. 153-184. — L. Duval. — *Les bibliothèques et les musées de l'Orne pendant la Révolution.* — Très curieux travail, bien étudié, pour lequel l'auteur a largement mis à profit la correspondance du comité de l'instruction publique (sous la Révolution), la correspondance de la Bibliographie (Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 6326), et surtout l'inventaire du mobilier des établissements religieux, vendus ou dispersés en 1793. M. Duval indique, quand il le sait, où se trouvent actuellement les objets non détruits. Nous ne pouvons que le féliciter de cette constante préoccupation. Cet article, que d'autres suivront, comprend les districts de Bellême, d'Argentan, de Domfront et de Laigle, et renferme d'utiles renseignements sur les anciennes bibliothèques des couvents de Laigle, d'Argentan et de Silly ; quelques manuscrits actuellement conservés à la bibliothèque publique de la ville d'Alençon en proviennent.

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'histoire de l'Ile de France. (Paris, Champion, 1884.) XIe année, 3me livraison. — P. 85. — M. E. Lelong donne communication d'une pétition adressée par soixante-douze artistes au ministre de l'intérieur, le 18 floréal an VIII, pour demander la conservation de l'église Saint-Nicolas du Chardonnet, sur le point d'être démolie. Il signale aussi deux rapports de Lenoir et de Neveu, donnant, sur la demande du ministre, leur avis sur la valeur architecturale de cette église.

La Gironde. (Bordeaux, nºs des 22 et 23 juillet 1884.) — Ce journal contient une étude de M. Raymond Céleste, bibliothécaire de la ville, sur la *salle des Girondins.* L'auteur recherche l'endroit où s'est réunie à Bordeaux la société des Amis de la Constitution, dont faisaient partie Guadet, Gensonné, Vergniaud, et qui a donné naissance au groupe des Girondins. Il le retrouve dans l'ancien couvent des Dominicains, aujourd'hui abandonné et que l'on songe à démolir.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Caen. (Caen, 1884.) — Contient une statistique de l'enseignement supérieur à Caen de 1786 à 1791, dressée par M. Eug. Châtel, archiviste du département. (42 pp. in-8º.)

Revue de Champagne et de Brie. (Arcis-sur-Aube, Frémont, nº d'octobre 1884.) P. 300-308. F. V. — *Notice sur le Dr Chambon de Montaux, maire de Paris, du 8 décembre 1792 au 4 février 1793.* —

C'est lui, on le sait, que la Convention chargea de conduire le roi à l'échafaud. Il n'avait accepté cette mission qu'à contre-cœur. Devenu suspect par la modération de ses opinions et par ses relations avec Roland, il résigna ses fonctions et se réfugia à Blois avec sa famille. On se présenta pour l'arrêter une heure à peine après sa fuite volontaire. M. F. V. reconnaît qu'il ne déploya pas une énergie suffisante dans l'exercice de ses fonctions. Il peut augmenter la liste de ces ambitieux effarés qui furent les plus haïssables et les plus dangereux agents de la Révolution. Chambon mourut le 2 novembre 1826, après avoir publié un grand nombre d'ouvrages : la liste de ceux qui sont restés inédits est donnée dans le présent travail.

Revue critique. (Paris, Leroux, nº du 13 octobre 1884.) P. 308-311. A. Chuquet. — *Un dernier document* sur le suicide d'un soldat français après la capitulation de Verdun en 1792. (Procès-verbal de la découverte du cadavre d'un soldat du 9me régiment de chasseurs en garnison dans cette ville : document extrait des archives du greffe de la justice de paix de Verdun.)

La même Revue signale quelques erreurs dans les articles de l'*Encyclopœdie der Ner Neueren geschichte,* publiée en livraisons, par MM. Wilh. Herbst et Alf. Schulze (Gotha, Perthes, 1884). Nous croyons devoir les reproduire sommairement :

1º L'article sur Fouquier-Tinville est uniquement fait d'après le travail insuffisant de Domenget (1878), et n'est qu'une mauvaise compilation ; l'auteur ne connaît ni les travaux de Berriat-Saint-Prix, ni ceux de MM. Wallon et Campardon.

2º Il n'est pas exact de dire que les cendres du général Hoche furent déposées avec celles de Marceau à Weissenthurm, près Neuwied ; ceux qui ont fait le voyage des bords du Rhin savent que Marceau repose à Coblentz, près de Pétersberg et à quelque distance du fort français. Hoche est non loin de lui, à gauche de l'entrée du même fort, sous une lame de marbre qui ne porte aucune inscription.

3º A l'article Jemmapes, on a appelé Jean le valet de chambre de Dumouriez, que l'on connaît communément sous le nom de Baptiste Renard.

Revue manchoise. (1er et 2me trimestre 1884.) Bricquebec, Mahaut. — *Recherches bibliographiques sur l'époque révolutionnaire dans le département de la Manche,* par M. Sarot (7 pages). — Ce ne sont quo des notes prises par M. S. dans sa belle collection, mais elles nous donnent à espérer que l'érudit auteur de la *Révolution dans le diocèse de Coutances* publiera prochainement un travail plus complet.

Le Temps. (Paris, août-septembre 1884.) — Ce journal a publié, sous la signature de M. Marc Monnier, le savant doyen de la Faculté des lettres de Genève, une série d'articles bien écrits et bien conçus sur Gorani, et sur le voyage que fit celui-ci en France, au commencement de l'époque révolutionnaire.

Messager des sciences historiques de Belgique. (Gand, 1884.) 2e et 3e livraisons. P. 251-253. —*Une lettre au sujet de la guerre de Flandre*

en 1794 ; cette lettre de Constantin Beyens, datée de Deynze, 22 mai 1794 ou 3 prairial an II, 9 heures du soir, est intéressante à consulter pour suivre avec précision les opérations militaires. P. 261-270. Em. Varenbergh. — *Le don patriotique des dames d'Ypres en 1790.* Avec le produit d'une souscription, on offrit aux volontaires d'Ypres un drapeau (représentant d'un côté la vierge de Tuines, palladium d'Ypres, de l'autre le lion de Flandre), deux pièces de canon toutes montées; M. Em. V. nous donne le détail de la cérémonie de réception, et décrit ce drapeau, qui est d'ailleurs reproduit en phototypie en tête de l'article.

H. Stein.

CHRONIQUE ET CRITIQUE

On nous signale, parmi les plus récentes brochures sur la période révolutionnaire : *Un conventionnel pontissalien, Michaud du Doubs,* par J. Mathez (Pontarlier et Paris, Em. Lechevalier, in-8° de 76 pp.) ; — *Chronique de Bordeaux,* par Mirassen, contenant les *Ephémérides de la guillotine sous la terreur à Bordeaux* (1793-1794), et les *Ephémérides des jugements de la commission militaire sous la terreur à Bordeaux* (1793-1794) ; —*Les députés de la Mayenne à l'Assemblée législative de 1789,* par E. Queruau-Lamerie (Mayenne et Paris, Em. Lechevalier, in-8° de 26 pp.) ; — *L'instruction en Bretagne avant 1789,* par l'abbé R. Lemée (Saint-Brieuc, in-18 de 64 pp.).

Le tome V de l'*Histoire de la Révolution de l'Ain* a paru cette année; il comprend le récit des faits s'étendant depuis le 14 février 1794 jusqu'au 21 janvier 1795.

On vient de consacrer à Pont-de-Vaux (Ain), une statue au brave général Joubert ; on a voulu en faire un ardent partisan de la Révolution. Plusieurs journaux, et notamment le *Moniteur universel* (14 octobre 1884), se sont élevés avec juste raison contre cette outrecuidante prétention.

H. Stein.

Le clergé des diocèses d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer, pendant la Révolution, par l'abbé Deramecourt. (Bray et Retaux. In-8°.)

Au temps jadis, en ce bon temps jadis, où les meilleures gens du monde voulaient bien prendre la peine de m'apprendre le latin, j'ai certainement entendu quelque chose finissant par *ab hoste doceri.* Depuis lors, j'ai bien souvent réfléchi à cette profonde leçon de la Sagesse : Le coup de l'ennemi vaut mieux que le baiser de l'ami. Je suis resté convaincu que pour juger finement d'une situation, il faut avant tout consulter ses ennemis.

Nos ennemis, — je dis les révolutionnaires, — je les vois en ce moment inquiets de la part que le clergé a prise à ce grand mouvement qui pousse le XIXe siècle vers l'étude de l'Histoire. Hier encore, l'un d'eux, en constatant furieusement l'*habileté* avec laquelle cette *Revue* dirige la guerre contre la Révolution, assurait, dans le moniteur officieux de la République, que l'Histoire est tombée dans la sacristie. Notons que le personnage n'est plus le premier venu : il doit présider en ce moment quelque

groupe parlementaire ; il sera ministre demain ; il n'est point sot ; et il triomphe parce qu'il nous appelle sacristains. Il est vrai qu'il parle à des imbéciles et qu'il le sait, et qu'il sait aussi que ses pères et ses frères ont fait leur fortune en disant la même chose aux pères et aux frères de ces imbéciles. C'est à peu près tout ce qu'il sait de l'histoire de la Révolution. Cela suffit dans ces endroits-là pour être renommé comme érudit. Notre notable républicain y a voulu joindre la lecture de quelques pages de Michelet et de Quinet. On le renomme comme savant ; et il publie qu'il est seul — avec quelques camarades — à comprendre le grand mouvement de la Révolution.

J'avoue que je suis exaspéré d'entendre constater, dans la direction de cette *Revue,* uniquement de l'habileté. Pourtant il faut toujours finir par rire, en observant pendant quelque temps cette ménagerie révolutionnaire où le singe conduit si drôlement l'ours populaire.

D'ailleurs, notre notable républicain a raison. La part que le clergé a prise dans l'étude de l'histoire est considérable. J'espère que l'un de nous aura, un jour, la volonté de constater cet effort puissant, d'en étudier les détails et de chercher à deviner quels en seront les résultats au XXe siècle.

Rien que dans ces diocèses où me ramène l'ouvrage de l'abbé Deramecourt, je trouve — en bien peu d'années et sans vouloir faire effort de mémoire — à la tête de l'érudition, les abbés Proyart, Parenty, Van Drival ; Lefebvre dont nous avons signalé ici les érudits travaux sur l'illustre et saint ordre des Chartreux ; Haigneré à qui l'Institut donna hier l'un de ses plus enviables prix, et qui prépare, autour des Chroniques de Saint-Bertin, un travail qui lui vaudra la renommée d'être à lui seul tout un monastère de bénédictins.

J'oublie bien des étoiles de cette pléiade... *sacristaine.* M. Deramecourt y fait son entrée et il y laissera une trace lumineuse.

Le volume que j'ai sous les yeux sera suivi de trois autres. Je ne veux pas dissimuler à notre notable critique républicain que cela représente quarante années de travail. Comment passer, à composer un livre, quarante années qui seraient si bien employées à faire dix fois fortune, cela est fait pour stupéfier un notable critique républicain. Mais enfin c'est ainsi qu'on travaille dans les sacristies.

Ce premier volume est en partie consacré à constater la situation du clergé artésien et picard au XVIIIe siècle. 326 pages nous apprennent ce qu'étaient les trois diocèses d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer, le clergé séculier, les évêques, les chapitres, les personnats, les curés, les archidiacres, les archiprêtres ; le clergé régulier avec ses abbayes, ses prévotés, ses prieurés, ses couvents. Nous y voyons la situation de l'enseignement, les universités, les séminaires, les collèges, les écoles ; l'état des biens du haut et du bas clergé et des religieux.

L'auteur, dans cette partie de son livre, prouve qu'il a non seulement la conscience, la patience, la netteté d'un statisticien, mais les dons du moraliste et de l'observateur. On y trouve, à côté des renseignements mathématiques, précis, souvent nouveaux, et destinés à fixer l'opinion sur l'état social de l'Ancien Régime, mille traits de mœurs, et d'usages, d'une haute

curiosité et instructifs pour ceux-mêmes qui ont la présomption de croire connaître assez bien le XVIIIe siècle — *meâ culpâ.*

Le reste du volume renferme, outre des documents inédits très intéressants, un travail sur les élections aux États généraux, sur les cahiers des trois ordres et notamment sur ceux du clergé dans les provinces d'Artois et de Boulonnois. Étude développée, vivante, utile et agréable à lire, dont les éléments ont été rassemblés avec grand soin et mis en œuvre avec intelligence, et où l'auteur montre, à côté des qualités de l'érudit, des vues d'historien. Le notable critique républicain auquel je fais allusion plus haut, y pourra apprendre ce que vaut, comme patriotisme, comme sagesse de vues, comme largeur et générosité d'idées, comme vigueur intellectuelle et morale, cette nation française que l'Ancien Régime avait formée. Il peut la comparer à celle qu'ont déformée depuis cent ans les ennemis des sacristies.

En résumé, ce premier volume nous pousse à attendre les autres avec quelque impatience, et il montre dans son auteur non seulement un érudit laborieux, un écrivain de bon style, mais aussi un homme d'un caractère ferme et élevé qui a cherché infatigablement la vérité et qui l'a dite avec courage et sérénité.

Les Verges, satires contemporaines, par Gaston David, in-18. Librairie académique.

Pour que le clair matin succède au sombre soir,
Forte comme l'amour, grande comme l'espoir,
Vérité, Vérité, pudeur de l'âme fière,
Reviens de ton exil, reviens, flamme et lumière.

La Vérité, la muse qu'invoque M. Gaston David, n'a pas été sourde. Elle a fait plus, elle a été généreuse, et ce qu'il demande pour les autres, elle le lui a donné. Flamme et lumière, c'est bien ce qui sort de ce vaillant livre.

M. G. David a beaucoup lu Victor Hugo, et je suis sûr, bien qu'il ne le dise pas, que Laprade est un des amis de sa pensée. Mais bien qu'on puisse trouver trace de cette double influence, le poète est bien lui-même. Il a pour originalité l'ardeur lumineuse, et pour signe distinctif de son talent d'écrivain une recherche bien moderne : un travail de soudure qui amalgamerait la noblesse lyrique de l'Ancien Régime littéraire avec les familiarités du bavardage courant du journalisme contemporain.

Ce travail n'est pas encore très avancé. Il n'a d'ailleurs rien de blessant, même pour les austères, tant la pensée reste toujours élevée; et je le signale comme une des curiosités de ce joli volume qui contient tant de beautés.

C'est là surtout ce qu'il y faut chercher, la beauté, la beauté de la pensée, l'amour de ce qui est beau, l'ardeur qui veut entraîner vers le beau, et la flamme qui donne au beau mille rayonnements glorieux.

Nos pères n'eussent pas manqué de faire quelque ingénieux rapprochement entre ces *verges* et le fouet de Juvénal. Ils eussent eu raison, car

depuis longtemps les révolutionnaires d'hier et d'aujourd'hui, d'aujourd'hui surtout, n'ont été *fouaillés* d'aussi sanglante façon. Nos pères encore eussent trouvé cent vers à citer qui rappellent la concision féroce de Tacite. Je me contente de dire que le poète court toujours vers les hauteurs et qu'il nous y entraîne avec lui. Je ne puis rien citer, car il n'y a pas de pièces où je ne voulusse prendre quelques passages, et je suis même embarrassé entre plusieurs de ces pièces, pour noter celle qui me plaît le plus. Mais je puis dire que je souhaite à ce livre d'aller en beaucoup de mains, à ces vers d'entrer en beaucoup de cerveaux. Ils y porteront l'espoir avec le courage. Ils redresseront les âmes vers la foi, les cœurs vers l'honneur ; et ils donneront à tous le spectacle qui est une des grandes joies de ce monde, la joie de voir châtier terriblement les lâches triomphants, les coquins vainqueurs.

Il ne faut pourtant pas oublier ce *venin de la queue,* sans lequel il n'est pas de bonne fête critique. M. Gaston David me pardonnera de lui recommander de se défier de son extrême facilité. Je lui voudrais plus de haine pour les longues tirades, et je souhaiterais voir remettre sur le métier quelques-uns de ses vers que j'ai été obligé de relire pour les bien comprendre.

Je sais que l'ardent mouvement de la pensée entraîne tout et que la lumière est assez intense dans ces vers pour empêcher le gros du public d'apercevoir ces imperfections. Mais je suppose que M. Gaston David, qui aime tant ce qui est grand dans l'âme et noble dans la société, doit aimer également ce qui est parfait dans les lettres.

Les Émigrés et les Commissions militaires après Fructidor, par Victor Pierre, br. de 55 pages in-8°. Palmé.

Le spectacle que nous donnent en ce temps-ci les historiens révolutionnaires, débusqués peu à peu de toutes les légendes où ils s'étaient installés pour chanter les gloires de la République, tourne au risible. Il rappelle la scène que présenta Saint-Cloud au 18 Brumaire quand les derniers représentants de la grande Révolution sautèrent si lestement par les fenêtres.

La *sensibilité* révolutionnaire est absolument anéantie. Même Victor Hugo n'oserait plus en parler, et les vieilles lunes semblent jeunes à côté de cette vénérable légende.

Mais au moins, disaient les amis décontenancés du sensible Robespierre, si la Terreur a été féroce, elle n'a pas été méprisable !

Puis il est devenu difficile de nier que la Convention n'ait été la plus lâche assemblée que l'on ait vue, et ses agents les plus vils des hommes.

Mais il y a eu une seconde série du gouvernement républicain, c'est le Directoire ; celui-ci, disaient les historiens révolutionnaires, nous sommes bien forcés de reconnaître qu'il est le type de la bassesse, au moins n'a-t-il pas été cruel.

Quand l'histoire eut montré ce Directoire déportant, sans jugement, 1.800 prêtres, quand elle eut raconté leur long et effrayant martyre, si souvent suivi de mort, sans doute, sans doute, écrivaient ces historiens révolutionnaires, mais au moins les Directeurs n'ont fait guillotiner personne ; donc, la République n'est pas nécessairement féroce.

Le travail de M. Victor Pierre enlève aux républicains cette suprême consolation.

Je veux bien que ces Directeurs fussent des gens naturellement modérés; ils ne demandaient pas mieux que de jouir paisiblement de leur honte et de l'avilissement de la France. Mais la force du principe révolutionnaire est telle que même ces débonnaires durent être cruels. La guillotine était obligatoire, et Merlin de Douai, que bien de graves jurisconsultes sont prêts à canoniser, trouvait modérées les commissions militaires directoriales dont le général Bonaparte disait qu'il fallait être lâche pour en faire partie.

Elles condamnaient à mort, sans jugement et rien que sur une constatation d'identité, elles condamnaient comme émigrés des prêtres qu'on avait jetés à la frontière de la France, des gens qui n'avaient jamais émigré, de pauvres diables d'artisans. Et Merlin, trouvant ces juges-là trop bons, cassait, de sa propre autorité, les jugements qui acquittaient, tenait pour nuls les arrêts de la cour de Cassation quand ils contrariaient sa frénésie. Et c'était un modéré, un illustre jurisprudent.

Mais il faut lire entièrement le travail de M. Pierre. On ne saurait l'analyser. Il ne renferme que des faits et des faits dont aucun ne saurait être mis en question, car entre toutes les qualités que l'on a reconnues jusqu'ici en M. Victor Pierre, j'en veux noter uniquement deux aujourd'hui : ce qu'il prouve avait besoin *d'être prouvé,* et il le prouve sans réplique.

La comédie satirique au XVIIIe siècle, par G. Desnoireterres. In-8o de 458 pages. Librairie académique.

M. Desnoireterres a publié un ouvrage considérable qui a donné le signalement très exact de son talent. Il s'agissait de Voltaire, et M. Desnoireterres, avec son esprit modéré et délicat, a fait de son mieux pour le juger impartialement et le faire juger paisiblement. Mais ce diable d'homme avait tellement le diable au corps que, même après sa mort, on ne peut l'approcher sans entrer en frénésie, et qu'on ne peut agiter ses cendres en présence des plus débonnaires lettrés sans que les assistants ne se sentent pris d'une irrésistible envie de se gourmer.

Les conclusions de M. Desnoireterres, si elles ont quelque chance de devenir celles de la postérité, — ce dont je n'oserais jurer, — ont été repoussées par les enflammés de chaque parti, et Voltaire n'en est pas moins resté le plus répugnant des humains — je dis des humains du XVIIIe siècle, car aujourd'hui il a de nombreux concurrents.

Mais M. Desnoireterres était si bien préparé, intellectuellement et historiquement, pour un tel travail, qu'il a gagné l'estime même de ceux qui l'ont jugé trop *voltairiste.* On l'a vu chercheur sagace, trouveur ingénieux, gentil écrivain, et si à l'aise au milieu du XVIIIe siècle, qu'il paraissait en être.

Je crois bien qu'il en est, par le caractère de son intelligence et les affinités de l'esprit. Aussi ne suis-je pas étonné qu'il ne le veuille pas quitter, et en parcourant le présent ouvrage, je dis volontiers que j'en suis heureux.

L'idée de faire l'histoire de la société française à l'aide des éléments satiriques contenus dans les pièces de théâtres, les anecdotes, les pamphlets, est ingénieuse et promet une lecture attrayante. Cette promesse,

le livre la tient généreusement. Je n'en connais pas de plus finement souriant.

Sans doute cet ouvrage ne suffit pas à faire connaître le siècle. Le titre même que l'auteur a pris met honnêtement le lecteur en défiance et la satire, l'anecdote, le pamphlet ont toujours passé pour de joyeux ou de furieux menteurs. Il est évident que cette étude, malgré l'auteur lui-même qui aime ce siècle, le fait plus noir qu'il n'est, et que, d'autre part, la satire, si féroce qu'elle soit, ne pouvant jamais descendre jusqu'à atteindre la bassesse des révolutionnaires, si le XVIIIe siècle est trop maltraité dans le volume, la période révolutionnaire ne l'est pas assez — et ici encore malgré l'auteur, trop délicat pour aimer ce triomphe de la canaille.

Mais, en résumé, cet ouvrage nous dévoile quelques-uns des dessous de l'histoire. Il est soigneusement fait, agréablement écrit, aisé à lire, honnêtement et finement pensé. Je lui souhaite cordialement une heureuse existence.

Nous recevons, à la dernière heure, *le cardinal de Bernis depuis son ministère, 1758-1794.* — M. Frédéric Masson, l'auteur de ce livre, a, par la personnalité de ses jugements, la vive allure de son style, la richesse de son érudition et la vigueur de son investigation, pris une place assez notable parmi les historiens d'aujourd'hui pour que ses livres méritent une analyse étendue et une discussion approfondie. Le temps nous manque. Notre prochaine chronique nous permettra de traiter M. Frédéric Masson avec les égards qui lui sont dus. Nous sommes forcés de nous borner également à signaler une large et intéressante biographie de Locperan de Kerriver : *Louis-Urbain Brue,* député suppléant du Morbihan ; et *Frotté en Bretagne et en Vendée* (1795), par L. de la Sicotière, dont le nom est ici un éloge suffisant.

Nous recommandons à nos lecteurs une Revue qui se fonde. Son titre dit tout : *Revue anti-maçonnique.* Le nom du directeur et des collaborateurs promet. Il faut les encourager, car les vrais francs-maçons échappant, par le grotesque, aux efforts de l'esprit, et par l'avidité, aux conseils de la morale ; ce n'est qu'à force de coups qu'on pourra leur faire lâcher prise avant la ruine complète de la France.

CH. D'HÉRICAULT.

ANECDOTES ET NOTIONS

Aventures parisiennes pendant la Terreur. — Un soir, un membre du Comité révolutionnaire de Montrouge, maître d'école qui donnait des leçons d'écriture aux fils de Mme d'Audiffret, vint nous annoncer qu'il y venait d'arriver un mandat d'arrêt contre moi. Les porteurs de mandat le suivaient... La précipitation de ma fuite fut telle que je fus forcé de partir sans mon chapeau. Je me jetai dans les champs, plein d'espoir de trouver un asile à Fontenay-aux-Roses, chez M. et Mme Suard, l'une des maisons que j'avais le plus fréquentées depuis cinq ans. Mme Suard vint m'ouvrir, et, quand je lui eus exposé ma triste situation, elle trouva très mauvais que je vinsse troubler le repos de son mari. Que faire ? Je n'avais plus d'autre perspective que de passer ma nuit dans les carrières ou de rentrer à Paris. Je pris ce dernier parti avec assez de confiance. Le mandat ne pouvait être que l'effet d'une délation domestique ; et ma conjecture se trouva vraie. La nuit était venue. J'étais sûr d'être bien reçu et bien caché au besoin par ma bonne hôtesse, Mme Rousseau. Je rentrai donc dans Paris ; mais la fatigue et une chute que j'avais faite avaient fort ralenti ma marche. J'avais oublié, dans mon trouble, que j'étais sans chapeau. Il était plus de onze heures : je pouvais tomber dans les mains de quelque patrouille. Tout à coup, il me vint dans l'esprit, comme une inspiration lumineuse, d'aller passer ma nuit au corps de garde de l'Hôtel-de-Ville de la terrible Commune même. Comme j'y avais été de garde deux ou trois fois, j'avais bien observé comment le service s'y faisait ; je pouvais y entrer et m'établir sur un lit de camp, pour y faire le dormeur. Je m'acquittai de mon mieux de ce rôle, et personne ne s'occupa de moi.

Le lendemain, coiffé d'un chapeau neuf que j'achetai prudemment, j'allai trouver mon hôtesse, à qui je fis ma confidence et qui n'en fut nullement effrayée ; mais elle m'enjoignit de ne sortir tout au plus que le soir. Je fus fidèle de mon mieux à cette consigne, pendant plusieurs jours. La présence d'esprit n'est point mon

lot. J'étais, surtout dans ma jeunesse, fort distrait. Eh bien, dans cette vie aventureuse, le danger me suggéra des traits de présence d'esprit auxquels je dus plusieurs fois mon salut. Il est vrai que je répétais quelquefois mes expédients. Devait-on faire des visites domiciliaires, j'en étais instruit par mon hôtesse, et j'allais encore ronfler au corps de garde. Plusieurs fois, je partageai mon asile avec M. d'Audiffret, quand ses inquiétudes devenaient plus pressantes. Je puis dire que je connaissais à fond la science des proscrits, et c'est ce qui m'inspirait trop de confiance. Au bout de quelque temps, je sortis et j'allai lire les journaux au Palais-Royal, pour être mieux averti des nouveaux dangers, soit pour mes amis, soit pour moi. Je m'étais fabriqué, avec je ne sais quelle affiche, un mauvais semblant de carte de sûreté, car on était arrêté quand on ne pouvait l'exhiber, à la volonté des patrouilles et de tous les brigands de l'armée révolutionnaire, et je ne pouvais l'avoir, faute d'avoir prêté le serment civique ; mais, heureusement, beaucoup de sans-culottes ne savaient pas lire, et ce mauvais chiffon suffisait pour les tromper. Deux fois le Palais-Royal fut cerné pendant que je m'y trouvais ; toutes les issues en étaient gardées par des hommes à pique et l'on ne pouvait en sortir sans montrer sa carte de sûreté. En me promenant, j'observais ceux qui, par la manière dont ils la tenaient et faisaient semblant de la lire, attestaient leur ignorance. Je passai devant eux, avec la fierté de l'innocence, et ma prétendue carte de sûreté me fut rendue de la façon la plus obligeante. Mais voici un autre péril.

J'allais quelquefois à un café voisin du théâtre Feydeau, avec mon ami et mon camarade de collège, de Bourgeuil, auteur de plusieurs jolis vaudevilles, homme qui, par son aptitude à tous les genres de connaissances et par le don d'une élocution facile et spirituelle, pouvait être l'un des personnages les plus distingués de son temps, mais que la passion des liqueurs spiritueuses réduisit à une vie léthargique, du moins jamais souillée par de mauvais sentiments. Je faisais avec lui une partie de dames, lorsque le café fut investi par l'état-major de l'armée révolutionnaire, c'est-à-dire par l'élite des brigands de la République. Leur entrée fut sinistre. Parmi eux était Jourdan, le coupe-tête d'Avignon. Ils traînaient avec bruit leurs longs sabres, et, en proférant les jurements et les joyeusetés effroyables du Père Duchesne, ils annoncèrent qu'ils venaient purger le café des aristocrates qui le fréquentaient.

Ils défendirent que personne ne sortît sans avoir montré sa carte

de sûreté. Je me vis perdu et, pourtant, je continuai ma partie de dames avec l'air de l'insouciance. Leur premier soin fut de faire venir des bols de punch. Au milieu de ces libations, je remarquai, non sans effroi d'abord, que l'un d'eux m'observait avec une attention particulière et cherchait à reconnaître mes traits.

Je reconnus les siens ; c'était un de mes compatriotes nommé Courtois, frère d'un avocat qui avait été le secrétaire de mon père, que j'avais vu souvent, et à qui je connaissais un bon cœur et une faible tête. Mon parti fut bientôt pris. Je n'hésitai pas à l'aborder et à me jeter dans ses bras, avec l'effusion de la plus tendre amitié. Cet accueil le charma, car il se sentait un peu honteux lui, colonel d'un régiment, de se trouver dans une société qui se donnait le nom de tape-dru. Il m'invita à boire du punch avec lui ; j'acceptai, et je fus obligé de trinquer avec deux ou trois de ses compagnons. Comme ils parlaient de leurs exploits, je crus boire du sang. Je proposai au colonel Courtois de sortir pour continuer l'entretien de nos souvenirs de jeunesse, et je me tirai du gouffre en lui donnant le bras.

LACRETELLE. (*Dix années d'épreuves.*)

JACOBIN. — On arrête un voleur au nom de la loi. Le chef de la patrouille, qui lui met la main au collet, le traite de Jacobin. Celui-ci, en colère, dit à l'officier : — Citoyen, arrêtez les voleurs, mais ne les insultez pas.

Au XVIIIe siècle, les maisons, en général, ne portaient pas de numéros. Elles étaient distinguées par des enseignes, par le nom du propriétaire, par l'indication du marchand qui en occupait le rez-de-chaussée.

SUISSES. — Il fallait être gentilhomme titré pour avoir le droit de mettre un Suisse à la porte de son hôtel. Quelques riches financiers achetèrent ce droit fort cher. Bonnier de la Mosson, — le frère de cette duchesse de Chaulnes qui, étant fort mûre, épousa le conseiller Giac, fort vert encore, en assurant légèrement qu'une duchesse a toujours vingt ans pour un robin, — Bonnier paya cette faveur 150.000 livres. Il est vrai qu'il était trésorier général des états du Languedoc, place quatre fois supérieure à celle de fermier général, et qui lui permit d'économiser 800,000 livres de rente.

REVUE DE LA RÉVOLUTION

Deuxième année. — Deuxième semestre

TABLE DES ARTICLES

MAURICE D'AUTEVILLE. — *Les perles de Monsieur Bailly.* 48

EUGÈNE DE BEAUREPAIRE. — *L'assassinat du major de Belsunce* 26

A. DE BESANCENET. — *Les martyrs inconnus. — L'abbé Blanchard* 290

GUSTAVE BORD. — *La proclamation de la République (suite)* 131-317-334-440

SIMON BRUGAL. — *Les camps de Jalès* 341-424

Bon ERNOUF. — *De l'influence de la Révolution sur l'agriculture en France (suite)* 386-464

VICTOR FOURNEL. — *Le culte de Marat ; Le Pelletier, Chalier, Lazowski (fin)* 5

CH. D'HÉRICAULT. — *Les noces d'un Jacobin* 59-85-253-363-451

Pensées contre-révolutionnaires 159-402

Chronique et critique 240-476

HENRY D'IDEVILLE. — *Le dictionnaire des suppliciés : Les guillotinés d'Auvergne* 141

P. INGOLD. — *L'Oratoire et la constitution civile du clergé (suite et fin)* 225-270

A. LEGRELLE. — *Karamzine. — Voyage en France (suite et fin)* 304-325

L. MAGGIOLO. — *L'instruction publique avant et après 1789* 165

JOHN MOORE. — *Journal d'un Anglais à Paris (août-décembre 1792)* 405

D'OSCHENFELD. — *Colmar pendant la Révolution (fin).* 194

Mme Emmeline Raymond. — *La mode pendant la Révolution* 245
J. Roussy. — *Souvenirs d'un contemporain de la Révolution dans le midi (suite)* 179
L. Sciout. — *La liberté électorale sous la République : Les élections sous la constitution de l'an III* 207
L. de la Sicotière. — *Un chapitre de l'histoire de Frotté* 107
Stein. — *Revue des travaux concernant la Révolution* 78-258 474
ANECDOTES ET NOTIONS 84-162-244-324-404

Planches.

1. Madame Élisabeth, enfant 3
2. Bailly 48
3. La patrouille révolutionnaire 85
4. Le premier pas vers la guillotine 131
5. La première apostasie en Alsace 194
6. Le Peletier de Saint-Fargeau 224
7. Ah ! ça ira, ça ira 245
8. Duval d'Epremesnil 304
9. L'exercice des droits de l'homme et du citoyen 335
10. Boissy d'Anglas 324
11. Les plaines de Jalès 424
12. Jean-Sylvain Maury 466

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

DOCUMENTS INÉDITS

La Franc-Maçonnerie et la Révolution.

En 1790, Gregorio-Barnaba-Luigi Chiaramonti était cardinal. C'est en cette qualité qu'il écrivit au Saint-Père la très curieuse lettre que nous reproduisons. Cet important document, d'une authenticité indiscutable, nous montre un des dessous de cartes de la Révolution, l'action de la Franc-Maçonnerie, luttant par tous les moyens contre le christianisme et les royautés existantes. On n'accusera pas celui qui écrivit cette lettre d'être un personnage obscur et l'on peut avoir confiance dans son intelligence et sa bonne foi. Il succéda, en 1799, au Pape Pie VI, et prit le même nom que son prédécesseur. Pie VII mourut en 1823. Il était né en 1742.

G. B.

Beatissimo Padre,

Sono in dubito si partecipare alla Santità Vostra alcune notizie, che ho aquistate da uno della setta de' libri Muratori. Costui si presento a me chiedendomi di confessarsi, e mostrar cosi pentito d'essere entrato per leggerezza in detta setta, soggiunse, che non avrebbe potuto dispensarsi dal pratticare co' settarj senza esporsi a pericolo della vita; ma che lo avrebbe fatto senza mai dar mano a coste illecite gli chiesi quali fossero le leggi, e se nelle adunanze de' stettarj si facessero, o dicessaro cose contra la religione, o i sovrani. Egli mi rispose, che prescendendo dalla proibizione, che li fu

Très bienheureux père,

J'hésite à porter à la connaissance de Votre Sainteté quelques renseignements que j'ai acquis d'un membre de la secte des Francs-Maçons; il s'est présenté à moi en demandant à se confesser et en se montrant très repentant d'être entré par légèreté dans ladite secte, ajoutant qu'il n'avait pu se dispenser d'avoir des rapports avec les sectaires sans mettre sa vie en péril, mais qu'il l'avait fait sans jamais prêter la main à des choses illicites. Je lui ai demandé quels étaient les règlements et si dans les réunions des sectaires il se faisait ou se disait des choses contre la religion et

fatto di confessarsi alorchè fu ammesso alla fratelianza, non avea sentito mai a parlare di Religione, e che nelle adunanze nulla si faceva, che fosse contro l'onestà; ma che a nulla meno aspirano, che ad una monarchia universale da fondarsi su rovesciati troni de' sovrani; e che per animare i fratelli a tale impresa sogliono spesso ricordare a loro l'essempio di Maumeto; che quantunque (?) rioccissimo seppe soggiogare vastissimi regioni. Aggiunge essere a di lui notizia, che si machinava una sollevazione in codesta capitale, e che erano pure in qualche pericolo la città d'Ancona e specialmente di Bologna; e che quanto alla prima doveva aver il sero effetto nell' ultimo dì di carnavale, se non fosse accaduta la carcerazione di Cagliostro (uno degli architetti della setta); che ora si pensa di poterla effettuare nella settimana santa; che in una di codeste ville, che non seppe indicare, vi è una gran cassa di coccarde, e molte armi messe assieme dal suddeto Cagliostro. Quanto alle persone, da cui e composta la setta, mi disse esserne d'ogni condizione; e che dubbitava, sebbene non lo sapesse di cerco, esservi anchè qualchè Cardinale; e che in Roma egli avea fondamento di credere ascendere il numero di costoro fra esteri e Romani a circa cinque milla : non seppe però indicarmi alcuno in particolare eccettuato un certo abbate Pedrazzi, che mi disse essere sostituto nel tribunale del Cardinale Vicario. Concluse finalmente, che bramava da me l'assoluzione e che si... pronto a

contre les souverains; il m'a répondu que, en dehors de la défense qui lui fut faite de se confesser, lorsqu'il fut admis dans la confrérie, il n'avait jamais entendu parler de religion et que dans les réunions il ne se faisait rien qui fût contre l'honnêteté, mais qu'ils n'aspiraient à rien moins qu'à fonder une monarchie universelle sur le renversement des trônes des souverains et que, pour exciter les frères à une telle entreprise, ils avaient coutume de leur rappeler souvent l'exemple de Mahomet qui, quoique très criminel, sut subjuguer de très vastes régions. Il dit être à sa connaissance, qu'il se tramait un soulèvement dans cette capitale et qu'il y avait aussi quelque danger pour la ville d'Ancône et particulièrement pour celle de Bologne, que quant à la première de ces villes, il devait y avoir une tentative sérieuse dans le dernier jour du carnaval, s'il n'était survenu l'emprisonnement de Cagliostro (un des architectes de la secte), et que maintenant on pense pouvoir l'effectuer dans la semaine sainte; que dans une de ces villes, qu'il n'a su indiquer, il y a une grande caisse pleine de cocardes et de nombreuses armes, envoyées par le susdit Cagliostro. Quant aux personnes qui composent la secte, il me dit qu'il y en avait de toutes conditions et qu'il croyait, sans en être sûr, qu'il y avait aussi un cardinal, et que, à Rome, il était fondé à croire que le nombre des sectaires, tant étrangers que Romains, était d'environ 5.000; il ne sut, enfin, m'en indiquer aucun en particulier, excepté un certain abbé

manifestarmi in appresso (come gliene imposi l'obbligo, promettendoli anche di premiarlo) quanto avesse potuto scoprire d'interessante in appresso. Logli replicai, che avea in corra la scomunica riservata alla Santa Sede, e che pero io ero ni neccessità d'implorare, come imploro, le facoltà necessarie dalal Santita Vostra, unimmente a quelle istruzioni, che crederà opportune l'alto di Lei inpedimento; giacchè io credo potersi di costui fare buon uso. In questa mia opinione mi confermi la lettera, che ho ricevuta questa mattina dello stesso, di cui eccone il tenere: «Nello scorso lunedi parti di qui un fratello servente sacerdote, ad un mio particolare amico: si è portato alla volta di Mantova all' incontro di S. Pietro Rosario dè Cuem calabrese, architetto maestro della loggia di Trieste. Ora vaga il mondo per compiere l'opera incominciata nello Stato Papale, ed io di giorno in giorno vado scoprendo l'ordite massime. So che detto abate è provisto di perfettisimi volatili, o per meglio spiegarmi sono veneni polverizzati sulle carte scritte; e per cio e necessario star cauto sulle lettere, ancorche giungessero per mano di Corriere, e firmasse con ogni sigillo. Detto S. Pietro è uomo, che gira sotto specie di quasi missionario Apostolico, ma trenta Cagliostri non compongono il talento di quest' uomo. Le ciarle che fa Roma sul Cagliostro danno lume a costoro. La fortuna e stata fin'ora a questi avversa, ma non tralusciano alcun attentato per giungere a suoi disegni, e se verrà eseguito qual

Pedrazzi, qu'il me dit être substitut au tribunal du cardinal-vicaire; il termina en me demandant instamment de lui donner l'absolution, m'assurant qu'il était disposé à me faire connaître, par la suite (comme je lui en ai imposé l'obligation, en promettant même de le récompenser), tout ce qu'il pourrait découvrir d'intéressant; je lui répliquai qu'il avait encouru l'excommunication réservée au Saint-Siège et que dès lors je me trouvais dans la nécessité d'implorer, comme je le fais de Votre Sainteté, les pouvoirs nécessaires, conjointement aux instructions qu'elle croira opportun de me donner dans ce cas grave, puisque je crois pouvoir en faire bon usage. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est la lettre que j'ai reçue ce matin de cet homme et dont voici la teneur: « Lundi dernier est parti d'ici un frère servant, prêtre et mon ami particulier.....; il est allé du côté de Mantoue au-devant de S. Pietro Rosario de Cuem, Calabrais et maître architecte de la loge de Trieste; maintenant il va de côté et d'autre pour accomplir l'œuvre commencée dans l'État pontifical, et moi, de jour en jour, je découvre des manœuvres très importantes. Comme ledit abbé est pourvu de substances volatiles très parfaites, ou, pour être plus clair, de poison en poudre qu'il répand sur ses lettres, il est nécessaire d'être très prudent alors même qu'elles vous arrivent par la main du courrier et qu'elles sont fermées avec un sceau. Ledit S. Pietro est un homme qui agit sous les apparences d'un mis-

vozzo mio abbozzo, che consegnai a V. E. (che io qualunche siasi umilio alla Santita Vostra) mi lassingo che le cose piglieranno altro sistema. Io sono pronto a dichiarare le loro allegorie, e segni, e a tanto mi accingo per l'assicurazione, che si è degnata farmi, che io saro assoluto, e tenuto segretto, e che non si saprà mai che, queste notizie siarsi (?) avute da altri per mezzo di V. E., perche se cio si sapesse povebbero facilmente venire incognizione d'aver io manifestato a lei il segreto. Ho ordine di portarmi a Roma circa mezza quaressima, ma prima di partire vorrei esser rimesso con Santa Madre Chiesa. »

Queste sono le notizie, che fin'ora ho potuto rilevare da costui, e che ho creduto dovere manifestare alla Santità Vostra con la possibile brevità. Se in appresso ne avro altre non mancaro di umiliarle à Vostra Beatitudine, a cui bacio i Santissimi Piedi, supplicandola dell' Apostolica Benedizione della santita vostra.

Umilissimo, devotissimo, ed obbligatissimo servitore e creatura,

GREGORIO,

Cardinale CHIARAMONTI.

Cesena, 7 febraio 1790.

sionnaire apostolique, mais trente Cagliostro ne réunissent pas le talent de cet homme. Ce qu'on raconte à Rome de Cagliostro jette quelque lumière sur ces hommes; la fortune leur a été jusqu'ici contraire, mais ils ne reculent devant aucun attentat pour arriver à leur but; et je continuerai cette petite relation, que je fais à Votre Excellence (et moi, quoi qu'il arrive, je le ferai savoir à Votre Sainteté); je me flatte que les choses prendront une autre tournure et je suis tout disposé à dénoncer leurs symboles et leurs signes, et je fais tout cela pour l'assurance, que vous avez daigné me donner, que j'obtiendrai l'absolution, que vous me garderez le secret et qu'on ne saura jamais que ces renseignements ont été donnés par quelqu'un à Votre Excellence, parce que, si on le découvrait, on trouverait facilement que c'est moi qui vous ai dévoilé le secret. J'ai l'ordre de partir à Rome vers le milieu du carême, mais, avant de partir, je voudrais être réconcilié avec la sainte mère Église. »

Tels sont les renseignements que j'ai pu jusqu'ici obtenir de lui, et j'ai cru devoir les faire connaître à Votre Sainteté avec toute la concision possible; si par la suite j'en ai d'autres, je ne manquerai pas de les envoyer à Votre Béatitude, dont je baise les très saints pieds, en la suppliant de me donner la bénédiction apostolique. De Votre Sainteté le très humble, très dévoué et très obligé serviteur et sujet,

Cardinal GRÉGOIRE CHIARAMONTI.

Cesena, 7 février 1790.

Un chouan à Londres (1796). — Louis-Charles-René Collin de la Contrie.

II

Le 10 avril 1796, j'ai quitté le quartier général de M. de Puisaye, au château de la Foltière, près Fougères, pour prendre la route de Londres, emportant avec moi 9,860 livres sterling en billets de banque pour les échanger. MM. Rémaud et de la Roche se proposant le même voyage, nous nous donnâmes rendez-vous en la paroisse de Médréac.

Le départ de Collin de la Contrie ne s'opéra point aisément : faits de guerre, vents et marée, tout vint d'abord y mettre obstacle. Le 17, il est à la côte, mais, le 18, la lame est trop grande, et, le 29, la barque dans laquelle il était parti fait eau. Il engage un autre bateau pour le 4 mai, mais, le 5, le vent est contraire. Ce n'est que le 6 mai, après plus de deux semaines d'attente, qu'il peut enfin quitter la France, et le 7 qu'il arrive à Jersey. Là, ses tribulations ne sont pas encore finies.

Le 8. — Echange de 750 livres sterling. Deux lettres au général. Remis à différents émigrés des lettres de change tirées par le général sur le gouvernement anglais, pour le montant des sommes versées à la caisse de l'armée par leurs parents en France.

Le 9. — Les opérations ci-dessus m'ayant forcé de coucher à Saint-Hélier, lorsque j'arrivai le matin au Vieux-Château, je vis à la voile le lougre *la Daphné* qui devait me porter en Angleterre. Tous les signaux qu'on put lui faire pour m'envoyer sa chaloupe furent inutiles. Désespéré de ce contretemps, je revins à Saint-Hélier, je frétai un bateau pour Guernesey où j'arrivai le même jour.

Enfin, le 10 mai, Collin de la Contrie part pour l'Angleterre. Le 11, il est à Southampton ; le 12 au matin, il arrive à Londres.

La Contrie n'avait point seulement à représenter l'armée de Bretagne à l'assemblée de Londres : il était en outre chargé par M. de Puisaye d'une mission particulière près du gouvernement britannique, et en avait reçu à cet effet les instructions les plus précises. Son journal ne fournit point le détail de ces instructions, mais M. de Beauchamp le donne dans son *Histoire de la Vendée*[1]. Disons seulement ici que La Contrie avait ordre de réclamer de la façon la plus pressante des secours en hommes et surtout des secours en argent, indispensables pour la solde de l'armée. Il avait de

1. V. Beauchamp. *Histoire de la guerre de Vendée*, t. IV, p. 250.

plus à s'acquitter d'une commission délicate, celle de déclarer à M. de Vauban, maréchal général des logis [1], que la prolongation de son séjour à Londres était regardée comme d'un mauvais exemple, et qu'il ne serait pas maintenu dans son emploi, s'il ne se rendait sur-le-champ à son poste.

Arrivé à Londres, Collin de la Contrie songea tout d'abord à remplir la mission qu'il avait reçue de Puisaye, mais son voyage ne devait pas un instant être favorisé par une chance heureuse, et il se heurta, dès le début, à des difficultés imprévues : changement de ministres et dissolution du parlement, élections nouvelles et rumeurs de paix. Il n'en fit pas moins, avec une ténacité de véritable Breton, d'incessantes et opiniâtres démarches, mal récompensées par de l'eau bénite de cour. Du matin au soir il courait les ministères, renvoyé, selon les termes pittoresques de son journal, « comme Jésus-Christ, de Anne à Caïphe, et de Caïphe à Pilate. »

L'envoyé de Puisaye avait dû, dès le jour de son arrivée, aller rendre visite au duc d'Harcourt, représentant de Louis XVIII à Londres, assez peu populaire parmi les émigrés, plus mal vu encore parmi les chouans. Il lui fallut aussi s'excuser près du comte d'Artois de ne point aller lui faire sa cour à Holy-Rood. La Contrie écrivant au prince, le 15 mai, en profita pour le prier d'appuyer de son crédit les demandes de Puisaye :

Je puis assurer Monsieur que lorsque j'ai quitté la Bretagne, le 7 de ce mois, jamais le parti royaliste n'avait été si brillant. La veille de mon départ, j'appris à la côte que M. de Puisaye, à la tête de la division Rouarie et d'un détachement de celle de Lemonnier près Dol, avait complètement battu 2.000 républicains sur la paroisse de Saint-Marc-le-Blanc, à trois lieues de Fougères, sans avoir éprouvé d'autres pertes qu'un officier blessé. En un mot, les choses sont telles que si les choses que je solli-

1. Sur la proposition de M. de Puisaye, M. de Vauban avait, le 12 octobre 1795, été nommé maréchal général des logis par le conseil général de l'armée de Bretagne. Nous croyons devoir transcrire ici ce que Vauban, dans ses mémoires, rapporte de La Contrie et de la mission qu'il avait à remplir, mission dans l'exécution de laquelle il s'attribue à lui Vauban, suivant son usage, un rôle principal et presque exclusif :

« J'appris tous ces tristes détails par M. de la Contrie, membre du conseil général, que je connaissais beaucoup et aimais de même. Il venait d'arriver à Londres, où il avait été envoyé par le conseil général, moins pour travailler auprès du ministère, que pour m'apporter des instructions pour le faire; lui-même n'aurait pas rempli cet objet; il était franc, très loyal, avait de l'esprit, du caractère, mais s'exprimait mal, et n'avait pas l'habitude de voir des personnes en place qui lui en imposaient. » (*Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de Vendée*, p. 350.)

cite nous sont promptement accordées, si le grand événement dont on nous menace de la part de l'Allemagne n'a pas lieu et qu'au contraire les alliés obtiennent des succès, nous avons tout lieu d'espérer de voir le parti royaliste triompher pleinement en Bretagne.

Nous verrons bientôt le comte d'Artois répondre à La Contrie qu'il avait appuyé ses demandes ; elles n'eurent point cependant de résultat immédiat. L'infatigable solliciteur n'en consignait pas moins dans son journal le récit navrant de ses démarches infructueuses, l'accompagnant de réflexions inspirées par le chagrin et parfois par le dépit, jamais, malgré ses échecs, par le découragement. Nous reproduisons ici, de préférence au journal qu'elle résume, une longue lettre adressée, le 25 mai, à Puisaye, dans laquelle le chouan lui rend compte de ses actions, et lui fait part de ses déboires :

Londres, le 25 mai 1796. Portman Square, King's street, nº 9.

Général,

Il serait impossible de vous rendre la peine et les tourments que j'éprouve de voir mon séjour ici se prolonger beaucoup au delà de ce que vous l'aviez prévu, et de ne pouvoir mieux prévoir le temps où je serai libre de partir pour me rendre auprès de vous.

Je suis arrivé à Londres, le 12 au matin ; j'ai vu M. Windham le même jour et je lui ai remis les dépêches dont j'étais chargé. La conférence fut si courte que nous ne sommes pas entrés dans de grands détails. Il me témoigna beaucoup de joie d'apprendre de vos nouvelles et le bon état de l'armée ; il me fit entrevoir que, probablement, il n'allait plus être chargé des affaires des royalistes de France[1], mais qu'il n'en renonçait pas pour cela à leur être utile ; que, ce portefeuille rentrant aux mains de M. Dundas, les choses s'en feraient plus régulièrement et d'une façon plus avantageuse pour le parti. Je lui fis part de l'étendue de mes regrets et de mes craintes ; il chercha beaucoup à me rassurer. A la troisième entrevue, M. Windham me déclara que positivement il n'était plus chargé de nos affaires, qu'il fallait adresser à M. Dundas copie de mes pouvoirs et du mémoire de mes demandes, et qu'il les appuierait. J'exécutai son avis, le 15, et sollicitai une audience. Je renouvelai mes instances le 19, mais, par le plus funeste contretemps, le roi ayant dissous le parlement le même jour, tous les ministres partirent dès le 20 pour les élections qui durèrent quinze jours, de sorte qu'il a été impossible d'en voir aucun depuis, et que je ne suis et ne serai pas plus avancé d'ici quinze jours que

1. « Je présume que M. Windham avait sollicité ce changement, d'après les connaissances qu'il avait que le gouvernement avait résolu de nous abandonner et de manquer à ses engagements vis-à-vis de nous, et qu'il répugnait au cœur de ce brave homme de nous donner ce qu'on appelle de l'eau bénite de cour. » (Note de La Contrie).

celui de mon arrivée. Tout le gouvernement ne parle, ne pense, ne rêve qu'élections. Ses idées sont tellement concentrées sur ce point que si l'univers s'écroulait, il ne s'en apercevrait à peine.

Indépendamment, général, de ce fâcheux incident, il est impossible de prévoir ce que le gouvernement britannique fera pour nous, s'il tiendra sa promesse pour la solde, s'il fournira les armes et munitions que nous lui demandons; en un mot, s'il se prononcera pour nous secourir efficacement, ou s'il continuera seulement d'entretenir le feu sous la cendre? Je pense que son ultérieure détermination à ce sujet est subordonnée à celle qui va être prise par les cabinets, relativement à la continuation de la guerre. Les cours alliées paraissent sérieusement occupées de cet objet qui, à mon avis, doit aussi sérieusement fixer l'attention des royalistes de l'intérieur. Au demeurant, quelles que soient la politique et les idées générales du gouvernement, il y a tout lieu de croire que nous obtiendrons encore quelque chose; mais, en supposant, général, qu'il accorde ce que je sollicite, et qu'il se prononce affirmativement pour le débarquement projeté, la nouvelle qui se répand ici, fondée sur une lettre de Hoche, que M. de Scépeaux a mis bas les armes et reconnu les lois de la République, me donne les plus vives inquiétudes, et me jette dans un furieux embarras par rapport au point convenu pour le débarquement. Cette circonstance donnera lieu à de nouvelles objections de la part du gouvernement. Je les écarterai autant qu'il dépendra de moi, mais n'ayant rien de positif à répondre au sujet de cette prétendue paix qui dérangerait les dispositions de l'intérieur, et craignant, d'après ce que vous écrivait M. de Châtillon, que ce bruit ne soit fondé, il est nécessaire que vous m'envoyiez de nouvelles instructions et des détails sur notre position actuelle. Je ne m'en emploierai pas moins tout entier pour obtenir vos demandes, sauf à changer le lieu du versement, si les circonstances le rendent nécessaire. Des explications au sujet de ce qui a pu se passer chez M. de Scépeaux sont d'autant plus indispensables que cette nouvelle a produit le plus mauvais effet parmi les émigrés, qui voient déjà la Bretagne suivre le même plan.

Vous savez, sans doute, mon général, la débâcle de Beaulieu en Italie et la paix humiliante du roi de Sardaigne. Tout cela n'est malheureusement que trop vrai. Une malle de Hambourg annonce que l'empereur a fait marcher 35,000 hommes au secours du général Beaulieu, et que l'armistice est fini sur le Rhin. Dieu le veuille! Les papiers du jour portent que les Anglais ont repris Sainte-Lucie. Nous avons grand besoin que toutes ces nouvelles se confirment, car nos politiques commençaient à se déconcerter, et déjà on faisait faire la paix à l'empereur sous deux mois. Louis XVIII est à l'armée de Condé, qu'on fait monter à 15,000 hommes. Des lettres de cette armée portent qu'ayant été aux avant-postes, il a reçu le salut des soldats et officiers républicains.

D'après la manière franche et loyale dont M. de Vauban s'est conduit à votre égard, je l'ai revu avec grand plaisir. Il vous a défendu avec chaleur, au dire de vos amis, et il est impossible de mettre plus de zèle et

d'activité qu'il ne fait pour la réussite de vos affaires. Ce n'est pas sa faute, s'il n'a pas rejoint ; M. Windham s'est avoué devant moi le seul coupable. Il y a tout lieu de croire que nous repasserons ensemble [1].

Jouet est ici. Il a formé des demandes au gouvernement anglais pour l'armée de Saint-Brieuc; il m'a paru décidé à ne rejoindre qu'après les avoir obtenues. J'ai vu aussi M. de Damas ; il est parti, il y a quelques jours, pour Edimbourg. Il m'a paru réunir toutes les qualités propres pour faire un excellent officier chouan. Je ne désespère pas de le voir venir prendre son commandement.

La soumission du Morbihan, général, a eu le meilleur effet ici. Ç'a été le coup de grâce pour vos ennemis. Tout le monde vous rend justice.

... Les louis d'or sont extraordinairement chers et rares ici : malgré mes recherches, je n'ai pu encore m'en procurer qu'environ 1,200 au prix énorme d'une guinée chaque. Je vais les envoyer à Jersey, par une occasion sûre et prochaine, pour que les correspondants vous les fassent parvenir avant mon retour. Vous avez dû recevoir 2,700 louis que je vous annonçais par une lettre de Jersey, en date du 8.

Adieu, général, je vous désire la meilleure santé et vous prie de croire que la joie ne renaîtra dans mon cœur que lorsque je pourrai partir pour vous aller rejoindre et vous assurer de vive voix des sentiments respectueux avec lesquels je suis pour la vie,

Général,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DE LA CONTRIE.

Permettez, général, que je me rappelle au souvenir de mes camarades et de Francis que je prie de faire dire chez moi que je me porte bien.

Ni les mauvaises nouvelles reçues du continent, ni l'agitation électorale qui passionnait l'Angleterre ne refroidirent le zèle de Collin de la Contrie. Dès qu'un ministre reparut à Londres, il recommença ses courses, et reprit avec fièvre ses démarches interrompues, sans arriver toutefois à un meilleur résultat.

Le 3 juin 1796, M. Windham est de retour à Londres. Dès le 4, La Contrie va le relancer, et est renvoyé par lui à M. Atkinson,

1. Le marquis de la Jaille, dans un rapport adressé, en 1796, à M. de Puisaye, affirme également la bonne volonté de M. de Vauban et son désir sérieux de rejoindre l'armée :

« Ce n'est pas la faute de M. de Vauban s'il ne vous a pas joint depuis longtemps : il n'a cessé de solliciter M. Windham qui l'a toujours retardé. Il était en prison quand je suis arrivé, pour ne pouvoir payer ses frais d'auberge; mais, comme il n'y avait pas de sa faute, M. Windham a payé pour lui 150 livres sterling, et il doit être libre aujourd'hui. *(Puisaye papers*, vol. LXXI. *Lettres du comte de Botherel et du marquis de la Jaille.)*

sous-secrétaire d'Etat de M. Dundas. L'infatigable chouan y court de suite. M. Atkinson, surpris au débotté par ces importunes instances, répond à La Contrie qu'il n'a reçu aucun ordre relatif à ses demandes, et que tout ce qu'il peut faire est d'en parler à Pitt. Il le verra le soir même ; ce qu'il ordonnera sera bien ordonné et exécuté de suite. L'obstiné solliciteur est enfin renvoyé au 6 pour la réponse du ministre. C'était presque une espérance, mais le 6 la réponse est ajournée au 7, et, le 7, un commis informe La Contrie, à sa grande indignation, qu'il ne faut point repasser au ministère avant quatre ou cinq jours. Enfin, le 11, après tant de pas inutiles, le malheureux envoyé reçoit le coup de grâce. Les combattants de Vendée ou de Bretagne avaient en défiance particulière ceux qui représentaient à Londres la politique de Vérone, celle du roi, ou plutôt celle de d'Avaray. Froissé de voir l'envoyé de Puisaye s'agiter sans recourir à lui, le duc d'Harcourt, à qui une lettre de Monsieur commandait d'ailleurs cette démarche, se hâta d'intervenir près du gouvernement anglais. Les ministres bénirent cette intervention qui plaçait entre eux et les instances importunes du chouan l'autorité d'un ambassadeur royal, et, le 11 juin, La Contrie désespéré eut à mentionner sur son journal la déclaration suivante :

Le 11, M. Atkinson me déclare, de la part de M. Pitt, qu'il faut m'adresser au lord Grenville par le canal de M. le duc d'Harcourt ; que désormais c'est la marche à tenir pour tous les envoyés des armées royales à Londres ; que les envoyés des mêmes armées qui se trouveront à Jersey communiqueront pareillement avec lord Grenville par le canal du prince de Bouillon.

Et découragé pour la première fois, après tant de peines perdues et de démarches vaines, Collin de la Contrie ajoutait, dans son dépit :

Nota. — Ce nouvel ordre de choses est un fruit amer de la cabale qui intrigue ici, depuis qu'il existe des royalistes armés en France. Le mal qu'il produira, s'il subsiste, n'est pas calculable.

Il ne servait à rien de se plaindre, et il fallut bien en passer par le duc d'Harcourt. Le 14 juin, La Contrie lui remit son mémoire, et l'accueil qu'il reçut ne justifia que trop ses alarmes. Le duc consentit à prendre le mémoire, mais déclara de suite qu'il contenait des vérités trop fortes. Il ajouta qu'il en ferait cependant usage, mais qu'il faudrait attendre ; que M. Dundas n'était point

encore revenu, etc., etc. Le chouan comprit que c'était une affaire enterrée. Il ne fut qu'à moitié consolé de cet insuccès par une lettre dans laquelle Monsieur, malgré des compliments plus ou moins sincères à l'adresse de Puisaye et malgré l'expression tant de fois renouvelée de son désir de combattre avec ses *compatriotes*, n'en imposait pas moins l'intermédiaire redouté du duc d'Harcourt :

Edimbourg, 30 mai 1796.

Le comte de Damas m'a remis votre lettre, Monsieur ; je n'ai pas perdu un moment pour charger M. le duc d'Harcourt d'appuyer, au nom du roi auprès des ministres britanniques, les demandes formées par M. de Puisaye, et je l'ai même autorisé à remettre une lettre en conséquence. J'ai tardé à vous répondre parce que j'espérais pouvoir me charger de rapporter à votre général des solutions favorables, mais la circonstance des élections pour le nouveau parlement mettant de la suspension dans les affaires, je n'ai pas voulu tarder à vous faire connaître : 1° que les événements malheureux qui se succèdent avec trop de rapidité n'ébranlent jamais ma constance et ne ralentissent pas ma juste activité ; 2° que je redouble d'ardeur et de zèle pour hâter les secours dont les armées royales ont tant de besoin et pour accélérer aussi le moment si désiré où ma présence pourra coopérer utilement au succès de mes fidèles compatriotes ; 3° que je suis on ne peut plus content du travail de M. de Puisaye et que le général doit compter sur l'estime et la confiance que mérite son dévouement pour le service du roi.

J'écrirai par vous à M. de Puisaye aussitôt que je saurai que vous devez retourner auprès de lui ; mais, en attendant, je vous autorise à lui faire passer copie de cette lettre, si vous en trouvez l'occasion. Ne doutez jamais, Monsieur, de tous mes sentiments pour vous.

CHARLES-PHILIPPE.

COMTE G. DE CONTADES.

(*La suite prochainement.*)

Mémoires de Bodereau,

(Fin.)

Deux jours après, jour marqué pour l'arrivée de Stofflet et des autres divisions, Charette prévint les républicains qui venaient l'attaquer, il les défit complètement et les poursuivit jusqu'à Montaigu. Une amazone vendéenne se fit remarquer dans ce combat : Mme Dufief, née Labaronière. Elle était à pied, armée d'un fusil de chasse, tirant sur les républicains et crossant les Vendéens couards. Cette dame, qui était de Saint-Colombin, ne prit les armes que lorsque l'armée de Mayence pénétra dans la Vendée. Elle vint dans l'Anjou, passa la Loire avec

La Rochejaquelein, perdit un enfant dans l'excursion, revint dans la Vendée et y combattit. Son mari étant rentré après la pacification, la ramena avec lui en Angleterre. On la croit actuellement à Jersey. Cette héroïne est très petite et d'une assez jolie figure. Il y avait aussi, dans l'armée de Charette, une femme de Machecoul qui se faisait remarquer par son courage ; une blanchisseuse, habillée en homme, combattait également. Charette rentra à la Berillière. Le lendemain, Stofflet fit sa jonction. (N. B. On croit que ceci eut lieu avant l'affaire de Marigny.) On marcha sur Challans en trois colonnes : la droite sous Charette, la gauche conduite par Stofflet et le centre par Guérin (..... alors Stofflet aurait eu le centre). Les républicains furent d'abord repoussés, mais ensuite Stofflet ayant plié, à défaut de cavalerie, et d'Estaing n'ayant pu tenir, malgré ses efforts, contre celle de l'ennemi, Charette fut forcé de battre en retraite, jusqu'à Saint-Christophe-du-Ligneron. Après le combat, Charette reprit son quartier général de la Berillière, et Stofflet revint dans son territoire, ainsi que Sapineau. Legé ne pouvait être occupé, à cause d'une maladie pestilentielle qui y régnait. L'ennemi avait jeté dans les puits et les fontaines des cadavres et des immondices, afin d'infecter l'air. Les républicains évacuèrent Challans où ils ne laissèrent qu'une faible garnison.

Cette époque coïncide à peu près avec celle du 9 Thermidor, qui donna une autre direction à la Révolution. Les républicains cessèrent de tourmenter la Vendée, qui fut à peu près libre jusqu'après la moisson. Ils formèrent alors les camps retranchés de Fréligné et des Sarmières. Celui-ci fut surpris, brûlé, et une partie des soldats qui le défendaient égorgés. On dit que, pendant ce temps, leur général, nommé Jacob, était à la Comédie, à Nantes. Le camp de Fréligné, d'une forme carrée, à banquettes, défendu par 2.000 hommes, fut attaqué trois jours après, sur trois points, et tourné au moyen du bois de Lépiargnière. Charette et le commandant républicain, s'apercevant, se signalèrent chacun à leurs soldats. Mais Le Moelle enleva Charette, qui était exposé, ce qui lui fit faire un mouvement de dépit. Un Vendéen se glissa sur le ventre et fusilla à vingt pas le commandant républicain derrière ses retranchements. Presque tous ceux qui les défendaient furent égorgés, ainsi que 19 femmes qui se battirent en désespérées, retranchées derrière des barriques.

Charette eut 400 hommes tués et environ 800 blessés. Il resta maître du camp qui fut démoli. Dans ce combat, Chevigné avait pris le commandement de la division de Vieillevigne à la place de Dulac, malade. Les premiers coups de fusil, tirés du camp, le tuèrent raide. Le porte-drapeau de Saint-Philbert fut tué en plantant le drapeau blanc sur les retranchements de l'ennemi. Le nommé Deniau courut s'en saisir, pour qu'il ne tombât point au pouvoir des républicains. Charette revint à la Bezelière et y resta quelques jours. Il fit combler les puits et citernes de Legé, et après cette opération, se dirigea du côté de Belleville pour faire recueillir la récolte des biens des émigrés et des réfugiés. Il y établit son quartier général qui y resta jusqu'aux pourparlers de la pacification. Les premières paroles de paix furent portées à Charette par Bureau de la Batardière..... et qui fut annoncé à Charette par sa sœur, partie de Nantes où elle s'était cachée. Elle était auparavant à Legé, avec son frère, et lorsque les Mayençais pénétrèrent sur le territoire insurgé, elle vint, déguisée,

se cacher à Nantes avec Mme Collinet, dont le mari avait été tué à Legé dans les premiers jours de l'insurrection. L'intention de Charette n'était pas de pacifier, mais l'opinion publique, la lassitude et l'intérêt des propriétaires l'y força. Il régnait, à cette époque, une certaine fermentation pour et contre la pacification. Savin et le Moelle refusèrent de signer, mais Charette, menacé par des propriétaires et des officiers de l'arrondissement de Vieillevigne, céda; cependant, il n'aurait point pacifié, malgré ces menaces, si la politique ne lui en eût fait un devoir.

Pendant les pourparlers, on aperçut en mer des bâtiments anglais faisant des signaux. Charette envoya sur la côte Saint-Pol, qui avait été pendant quelque temps chef de division et ensuite inspecteur général de l'armée. Il ne put rien découvrir ; cependant les mêmes signaux ayant été répétés, il renvoya à la découverte son aide de camp Duchesnier, de Bordeaux, avec 60 cavaliers. Duchesnier parcourut la côte entre Saint-Gilles et les Sables. Il ne vit point les Anglais, mais il aperçut trois chasse-marées qui étaient mouillés dans une petite baie. Il fit mettre la cocarde tricolore à ses cavaliers, ainsi que leurs manteaux bleus, mit pied à terre avec sa harde, s'avança sur le bord de la mer, parla au caporal qui commandait les chasses-marées, s'annonçant comme officier républicain en observation. On le crut, on l'accueillit, on le pria de faire avancer sa troupe pour se rafraîchir.

Les cavaliers vendéens arrivèrent ainsi, s'emparèrent des trois chasse-marées ; mais le caporal était un pauvre père de famille. Duchesnier le laissa aller, lui rendit ses papiers et ses bateaux, après avoir enlevé les vins, les eaux-de-vie et les subsistances. Il n'amena avec lui qu'un mousse qui lui servit depuis de domestique.

Avant qu'il fût encore question de pacification, Joly quitta lui-même sa division, se voyant abandonné de la plupart de ses officiers, même de ses soldats qui préféraient se ranger sous le commandement de Charette; c'était une véritable défection. Joly, ainsi abandonné, fut obligé de se cacher et d'errer dans les bois. Sa division fut donnée par Charette à Delaunay, homme fort extraordinaire, très ambitieux et à grands moyens. Quelques jours avant la pacification, on lui imputa le meurtre de la femme de Joly qui, dans un moment d'indignation, le traita de jacobin apostat. En effet, Delaunay avait été, selon toute apparence, membre d'un club républicain, mais on n'a jamais pu savoir positivement quelle avait été antérieurement sa conduite politique. Quoi qu'il en soit, il s'empara des effets, de l'argenterie et du linge de Joly, sous prétexte de les tenir à la disposition de la fille de ce dernier dont il prétendit se charger. Dans cet intervalle, Joly voulut traverser la Loire pour passer dans l'Anjou. Il fut rencontré par des cavaliers de Stofflet, du côté de Saint-Florent. Il était déguisé, refusa de décliner son nom, résista, tua un cavalier et fut tué. On lui trouva un passeport de la République.

Cet homme, qui eut longtemps une armée d'insurgés à ses ordres, était grossier, dur, sans éducation, d'une bravoure sauvage. Il avait de l'esprit naturel et de la fermeté dans le caractère. On assure qu'il avait été fifre dans sa jeunesse. Il avait soixante ans lorsqu'il fut massacré. Ses armes et ses papiers furent portés à Charette.

L'ambition de Delaunay ne connut plus de bornes dès qu'il fut chef de division. Il refusa de signer la pacification de la Jaunaye. Il entra secrètement à Nantes et fut reconnu dans la boutique d'un épicier où il voulait acheter un poison subtil qu'on lui refusa, n'ayant pas l'autorisation de Charette. Il sortit de Nantes et revint à son quartier général, placé alors au château de la Bouchère. Sur son passage, il avait répandu le bruit que Charette avait passé du côté des républicains et se disposait à marcher contre son parti.

Charette, instruit des machinations de Delaunay, ordonna son arrestation et la saisie de ses papiers. Mais Delaunay se sauva, emportant la caisse de sa division et les effets les plus précieux de Joly. Il se réfugia chez Stofflet. Charette se rendit aussitôt à Belleville où il arrriva dans la nuit ; il y fit venir le conseil de la division de Delaunay, pour prendre des informations. Mais il ne put rien savoir sur les motifs de la conduite de cet homme.

Stofflet fit arrêter Delaunay. Il l'accusa de lui avoir volé 50 à 60 louis, et le fit condamner à mort, sauf la ratification de Charette, à qui il le renvoya. Charette le fit juger par un conseil de guerre qui prononça la peine capitale. Delaunay demanda à se confesser. On l'envoya, escorté, à l'aumônier de l'armée qui était à un quart de lieue de Belleville. Rendu là, il dit qu'il n'avait pas besoin de confession, et comme il cherchait à s'échapper, un Allemand de l'escorte le tua à coup de sabre. Cet homme avait un caractère et un esprit singuliers. Il s'était réuni aux Vendéens à Granville, et avait reçu plusieurs balles au travers du corps, en différentes rencontres ; on le croyait en danger, et on était bien étonné, au bout de peu de jours, de voir ses blessures cicatrisées. Il prétendait avoir un spécifique sûr contre les blessures et les coups de feu. Delaunay avait eu une excellente éducation. Il possédait plusieurs langues, il était éloquent et surtout très brave, mais brouillon et très remuant. Cet homme enfin était fait pour figurer dans une grande révolution. Il fut remplacé dans son commandement par Allard, bourgeois de la Châtaigneraye.

La pacification ne diminua point l'influence politique de Charette dans le pays insurgé. Il resta armé, il conserva les signes du royalisme, dans le pays seulement. Quand les Vendéens venaient à Nantes, ils les quittaient. Charette avait conservé sa garde à Belleville ; les conseils des paroisses existaient toujours ; les divisions militaires conservaient leurs cantonnements avec leurs circonscriptions, à l'exception de celles de Pajot à Bouin, et de Guérin à Princé, toutes deux occupées en grande partie par les républicains. Les troupes profitaient de la paix pour s'exercer.

Stofflet n'ayant pas été appelé aux conférences de la pacification, se brouilla pour ce motif avec Charette, et comme Sapineau qui commandait l'armée du centre, très lié avec Charette, se trouvait le plus près de lui, il envoya un détachement pour l'arrêter ainsi que La Fleury. Le détachement arriva au quartier général de Beaurepaire. Sapineau et la Fleury ne durent leur salut qu'à leur fuite précipitée. Ils sautèrent par une fenêtre dans un jardin et se réfugièrent, sans armes, auprès de Charette qui marcha de suite avec son armée pour les rétablir ; mais Stofflet, instruit de la marche de Charette, s'était retiré. Les soldats de ce dernier s'arrêtèrent à Chauché.

Il avait été aussi stipulé par la pacification que les commissaires généraux

de Charette continueraient à administrer, que chaque chef aurait une force quelconque disponible qu'on avait d'abord proposé de faire commander par des officiers républicains, ce qui ne manqua pas d'être rejeté. Vers cette époque eut lieu une nouvelle organisation et distribution des divisions des armées de Charette et de Sapineau. Voici la distribution des forces de Charette : Pays de Retz, Guérin aîné. — Machecoul, Dubois. — Saint-Philibert, La Roberie. — Le Loroux, de Bruc. — Vieillevigne, Rezeau. — La Chaize, Caillau. — Saint-Vincent, Le Moelle. — Les Sables, Charette aîné. — Les Marais, Pajot. — Palluau, Savin. — Legé, Lecouvreur.

Pendant les premiers mois qui suivirent la pacification, les cantonnements des deux côtés se voyaient ; on buvait ensemble, on donna des fêtes à Belleville, on y dansa. Le commandant de Machecoul et le général Cambray s'y trouvèrent ; les royalistes burent à la santé du roi. On ne reçut point de l'étranger des correspondances ostensibles, mais il y en eut de secrètes. Seulement les émissaires ne se montrèrent point à Belleville. Tout était tranquille en apparence, lorsque vers la fin de prairial (mi-juin), les républicains rassemblèrent des forces, firent des dispositions à la Motte-Achard, placèrent 3.000 hommes à Palluau, 1.500 au camp des Essarts, et saisirent du côté de la Garnache le nommé Goulepot, commandant de paroisse, et onze autres individus qui furent conduits à Nantes sous prétexte de rassemblement illégal. Une colonne de républicains venant de la Motte-Achard se dirigea sur un petit camp royaliste d'observation pour protéger les convois, et que commandait Allard.

Les commandants républicains s'avancèrent sous l'apparence de l'amitié, ayant déjà communiqué avec Allard et ses officiers, et firent cerner le camp qui se trouva occupé à l'improviste. Allard fut pris avec 20 des siens et conduit aux Sables. Le reste de sa troupe se sauva à Belleville, auprès de Charette qui envoya de suite une ordonnance pour demander une explication. On répondit que Gaudin, député de la Vendée, s'était écrié qu'il ne connaissait point de pacification, n'ayant point voulu signer. Quelques Vendéens pris avec Allard furent fusillés ainsi que d'autres amenés à Nantes. Allard trouva moyen d'aller à Fontenay d'où il fut transféré au château de Saumur.

Les esprits étaient fortement aigris de part et d'autre. — M. Barré croit que Charette reprit les armes dès le mois de mai 1795, du 20 au 30, et que, sans déclaration probable, il fit fusiller un détachement républicain (*à vérifier*)[1]. Ce ne fut qu'après l'arrestation d'Allard que les républicains envoyèrent 3.000 hommes à Palluau. Alors Charette s'occupa des moyens d'opérer un rassemblement. Il se fit au moyen de la correspondance et eut lieu dans la nuit de la Saint-Jean. Charette rassembla environ 12.000 hommes ; le même jour, il apprit que 75 à 80 cavaliers républicains, sortis du camp des Essarts, se portaient dans la partie de Boulogne et de Saint-Denis-la-Chevasse et y affichaient des réquisitions pour fournir aux camps républicains des grains, farines et fourrages, ce qui était contraire à l'esprit de la pacification.

Charette envoya des cavaliers pour savoir la route que tenait ce détachement, il sut qu'il prenait celle de Belleville. Charette était alors à la messe ; il sortit

1. Note personnelle de Beauchamp.

à l'instant, fit prendre et charger les armes à ses volontaires, et leur ordonna de se porter sur le chemin de Belleville à Saint-Denis, et en cas que le détachement républicain voulût entrer à Belleville, de le laisser passer, ce qui arriva. On suivit le détachement, Charette l'attendait près des halles avec son état-major, composé d'une soixantaine d'officiers, n'ayant que leur sabre et des pistolets. Charette cria lui-même : *Qui vive ?* On répondit : *Républicains.* Charette demanda le chef en avant. Celui-ci fit quelques difficultés. Charette ordonna de faire feu au premier mouvement que ferait cette troupe. L'officier avança et présenta à Charette des lettres et des proclamations dont il fut très mécontent. Il fit mettre pied à terre au détachement, fit prendre note des armes, bagages, du nombre d'hommes, et leur déclara qu'ils étaient prisonniers de guerre, et qu'il agissait en représailles. Tous furent renfermés, à l'exception du prisonnier qui eut le bourg pour prison. Alors Charette envoya une ordonnance aux Sables, annonçant cette démarche de sa part et que si on lui rendait les prisonniers qu'on lui avait faits au mépris de la pacification, il rendrait ceux-ci. La réponse des Sables fut aussi peu satisfaisante que la première, alors Charette dit : *Il n'y a plus moyen d'y tenir, il faut se battre.* Dix à douze des prisonniers républicains passèrent du côté de Charette en désignant les autres comme des officiers déguisés, ce qui les fit resserrer davantage.

Le lendemain, Charette, instruit qu'un convoi républicain partait de la Motte-Achard pour se rendre à Palluau, dirigea de ce côté une partie de ses forces. On se battit, les républicains se défendirent courageusement. Mais le convoi resta au pouvoir de Charette qui fit en outre 150 prisonniers qui furent amenés par son ordre à Belleville. On renvoya la majorité avec escorte sûre. Après cet événement, les 3.000 républicains qui étaient en cantonnement à Palluau se retirèrent faute de vivres. Charette somma le commandant du camp des Essarts de se retirer ; sur sa réponse négative, il ordonna à ses troupes d'y marcher.

A une demi-lieue du camp on fit halte, et Charette somma une fois le commandant républicain de se retirer s'il ne voulait pas être attaqué. Celui-ci répondit qu'il allait le prévenir, ayant reçu lui-même l'ordre de marcher contre lui. Charette lui fit dire qu'il recevrait le premier feu. Alors Charette ordonna l'attaque et recommanda de faire des prisonniers, et de ne tuer personne désarmé. Il reçut les premiers coups de fusil et ordonna la charge. Le camp fut forcé et les républicains se sauvèrent en désordre. On fit près de 300 prisonniers. Par une contradiction singulière, Charette ordonna de fusiller les prisonniers par représailles, notamment ceux désignés comme officiers déguisés. Ils furent mis à mort à Belleville. On crut généralement, dans l'armée vendéenne, que ce détachement, dont le commandant n'aurait dû se présenter que comme parlementaire, avait eu l'ordre et le projet d'enlever Charette au milieu de Belleville, attendu qu'il était souvent sans être entouré et que d'ailleurs on ne s'attendait pas au rassemblement de la ville.

On resta dans cette situation pendant un mois environ. Les républicains renforcèrent leurs cantonnements du côté de la Motte-Achard et de Machecoul. Charette évacua Belleville, 10.000 républicains s'étant portés de ce côté, et se rendit à Saint-Denis. On se battit dans le jour avec une colonne de républicains

qui marchait pour opérer sa jonction. On revint à Saint-Denis où l'on resta un jour. Cailiau s'était battu à la tête de sa division du côté des Cerisiers. Charette s'y porta, tant pour inspecter les troupes de Caillau que pour distraire et exercer son armée. La diversion de Quiberon avait appelé en Bretagne les républicains, de sorte que la Vendée se trouva dégagée pendant quelque temps. Charette n'entreprit rien de remarquable, parce que c'était le temps de la moisson à laquelle il employa ses soldats.

On resta dix jours aux Cerisiers. Le septième, on attaqua un poste ennemi au Tablier; il fut mis en déroute et se replia du côté de Luçon. Le poste républicain du château de Givre ayant voulu attaquer Le Moelle à Saint-Vincent, Charette y envoya un renfort; les républicains abandonnèrent le château et se retirèrent à Saint-Cyr et à Talmont. De Saint-Vincent on revint au Bourg-sous-la-Roche; on y resta huit jours. On fut de là au Poiré où l'armée eut connaissance de l'affaire de Quiberon, sans néanmoins en connaître tous les détails qu'on ne sut que quelque temps après. On croit que ce fut Tinteniac ou Bourmont qui annoncèrent à Charette le débarquement. (Une lettre des environs de Rennes en prévint Stofflet qui ne le sut point par la voie d'Angleterre, Charette n'ayant pas même prévenu Stofflet qu'il reprenait les armes.)

Le chef de chouans qui lui annonçait cet événement lui demandait 6.000 hommes de cavalerie, et il n'en avait pas 50 disponibles. Stofflet se tint tranquille, répondit de suite qu'il était en paix et n'avait point de troupes à envoyer. A cette époque, il fut également question, à l'armée de Charette, d'un débarquement de poudres et de munitions. Charette ordonna un rassemblement de concert avec Sapineau. Le débarquement eut lieu dans les marais de Soullans, entre Challans et Saint-Gilles. Les républicains, qui étaient de ce côté, firent en vain une sortie pour s'y opposer; une forte colonne de royalistes contenait Challans. Armes, poudres, munitions, effets d'habillement et deux pièces de 8, tels furent les objets débarqués. Tout fut transporté à Belleville : de Jalais, des environs de Fontenay, de la Route et 304 autres émigrés débarquèrent et joignirent Charette. Ce fut pendant cette expédition que l'armée se trouva sans vivres, par la faute du commissaire général chargé des approvisionnements. Le soldat murmura. Charette fut obligé de le haranguer. Revenu à Belleville, il fit habiller environ 200 hommes, avec les habits rouges venus d'Angleterre. Il y eut une salve d'artillerie en signe d'allégresse.

Chaque division reprit son cantonnement à l'exception de celle de Guérin, qui ne quittait point le général. Huit à dix jours après, le marquis de Rivière arriva d'Angleterre au quartier général, un Anglais était avec lui (*rechercher le nom*)[1]; ils n'y restèrent qu'un jour. On parlait alors, dans l'armée, du parti que Puisaye voulait former en Bretagne en faveur du duc d'York.

Le marquis de Rivière revint quinze jours après : il annonça à Charette le prochain débarquement du comte d'Artois alors à l'île d'Yeu. Ce débarquement devait s'opérer entre Luçon et les Sables. De Rivière avait avec lui de la Jaille, chevalier de Saint-Louis (probablement Suzanet), et N....., de Poitiers, aussi chevalier de Saint-Louis. Il ne resta qu'un jour et se fit conduire dans les

1. Note personnelle de Beauchamp.

marais par les guides. Charette, averti du jour du débarquement, rassembla son armée à la hâte. On était si pressé, qu'on mit, dans les villages, tout le pain en réquisition. On se mit en marche, et le premier jour, étant à....., Charette fut averti que le débarquement n'aurait point lieu. Il en parut sensiblement affecté et s'expliqua avec aigreur et hautement, faisant entendre qu'il était encore joué par l'Angleterre.

Ses forces, à cette époque, toutes ses divisions réunies, pouvaient s'élever à 14 ou 15.000 hommes, dont près de 2.000 de cavalerie. On était dans l'indécision : allait-on licencier l'armée ou marcherait-on à l'ennemi? Charette tint conseil, tous ses divisionnaires y furent appelés. Il y fut décidé qu'on attaquerait le poste de Saint-Cyr et que si l'ennemi l'évacuait, on fourragerait et on enlèverait des vivres de toutes espèces. L'armée quitta Nesmy et marcha sur Saint-Cyr. Elle fit halte à un quart de lieue du Champ-Saint-Père, qui borde la plaine ; mais comme le soldat était fatigué et qu'il survint une brume froide, le général permit de faire du feu ; quelques étincelles gagnèrent le bois, bientôt les flammes l'embrasèrent ; la même chose arriva dans la lande et le vent, qui s'éleva avec force, occasionna un incendie terrible et presque général. L'armée fut obligée de se retirer ; elle revint sur ses pas ; le quartier général fut établi dans un village, de l'autre côté du bois. On y tint conseil pour délibérer si, d'après l'incendie qui venait d'éclater et qui avertissait l'ennemi, on irait l'attaquer, ou bien, si l'on se dirigerait sur un autre point. D'abord la pluralité décida de ne point attaquer. Le Moelle et Guérin persistèrent pour l'attaque en observant que le poste de Saint-Cyr ne pouvait tenir contre tant de forces réunies. Charette se laissa entraîner ; on attaqua sur deux colonnes : la droite commandée par Charette, la gauche par Guérin et Le Moelle. La réserve, confiée à Pajot, à La Roberie et à Lecouvreur, garda le Port-la-Claye. L'ennemi se retrancha dans l'église et sous la voûte.

Bodereau, commandant la première compagnie des volontaires, ayant reconnu sa position, fit faire halte et observa à Guérin et à Le Moelle qu'étant sans artillerie, il était impossible de débusquer les républicains, et qu'il fallait prévenir le général de l'état de choses. Ils s'y refusèrent, menaçant de faire passer leurs divisions avant les volontaires ; alors Bodereau fit marcher l'arme au bras jusqu'à cinquante pas de l'église et reçut le premier feu. Le Moelle tourna l'église par la grande route et essuya un feu meurtrier. On perdit beaucoup d'hommes et on se replia derrière le cimetière, en attendant les ordres du général qui donna de son côté, mais qui, voyant le peu de succès de l'attaque, mit sa troupe à couvert derrière les maisons.

Guérin, obstiné et échauffé, voulant faire monter à l'assaut quoique sans artillerie et sans moyen, s'avança sur la place et eut trois chevaux tués sous lui. De la Grassetière, officier de Charette, y fut blessé à mort ; La Voute... fut tué raide, ainsi que l'individu de Poitiers qu'on croit être Lajarière. Le premier coup de fusil le tua. Presque tous les officiers perdirent leurs chevaux. L'ennemi retranché dirigeait son feu avec succès. Dans ce moment, une colonne ennemie attaquait celle de réserve au Port-la-Claye. Guérin ne voulant point en faire avertir le général, fut menacé à cette occasion par des officiers.

Charette, averti enfin par un sergent major des volontaires, leur ordonna de

faire feu sur l'église, tandis que l'armée se repliait pour secourir la réserve. On exécutait les ordres du général, lorsqu'on vint dire à Guérin que le capitaine de sa compagnie d'élite étant tombé grièvement blessé, plusieurs hommes qui avaient voulu le relever venaient de perdre la vie et que personne ne voulait plus s'exposer. Guérin y fut lui-même et reçut une balle au-dessus du cœur qui le fit tomber sans vie. Ce ne fut que sous la protection du feu des volontaires qu'on put enlever son corps qu'on enterra au Champ-Saint-Père. La réserve fut battue et poursuivie, Charette n'ayant pu la secourir à temps.

Cette affaire malheureuse coûta 400 hommes à Charette et 22 chevaux, tant au Port-la-Claye qu'à Saint-Cyr. On se retira au Bourg-sous-la-Roche, où fut enterré La Grassetière. On y resta sept jours, à l'exception des divisions de Bruc, Rezeau et Caillau qui rentrèrent de suite dans leurs arrondissements. De là, Charette se rendit à Belleville où il conféra à Faugaret le commandement de la division de Guérin. Faugaret était major et avait fait toute la guerre. Pajot seul resta avec le général ; les autres divisionnaires rentrèrent dans leurs territoires respectifs. Pajot établit son quartier général à la Renaudière, à une demi-lieue de Belleville. Dix à douze jours après, Charette se porta... au village de la Grande-Routière où il resta quelques jours. Instruit qu'une colonne ennemie s'avançait, on fut l'attaquer, mais sans succès. Le couvreur ayant fait passer trop tôt la rivière à l'avant-garde qui ne put se battre qu'en détail. L'armée en désordre ne se rallia qu'au village du Bois-des-Gats où l'on faisait de la poudre au commencement de la guerre. On y resta sept ou huit jours. On fit des tentatives pour attirer sur la grande route qui conduit à la Ferrière le poste ennemi de la Roche-sur-Yon.

Les républicains recevaient des renforts considérables de la Bretagne et de l'intérieur. Hoche avait pris le commandement et tout annonçait que les royalistes auraient en lui un adversaire redoutable. Charette sentait bien qu'il ne fallait pas être inactif. Il se porta dans la division de Caillau, aux Cerisiers, et marcha de concert sur le camp que les républicains avaient formé au château de l'Oie et aux Quatre-Chemins. Ils furent surpris par les volontaires qui, se traînant à plat ventre, arrivèrent sur la garde avancée sans être aperçus, l'égorgèrent et forcèrent ainsi le camp de l'Oie. Les soldats républicains, plongés dans le sommeil, passèrent du sommeil à la mort. On poursuivit ceux qui s'échappaient de ce camp pour passer dans celui des Quatre-Chemins qui fut également forcé. Ce carnage fut effrayant ; on croit qu'il périt de 2 à 3,000 républicains. Du côté des royalistes, il n'y eut que 22 ou 23 blessés dont 4 moururent des suites de leurs blessures.

Charette ordonna d'incendier les deux camps ; on n'emporta que les drapeaux et les armes. Après cette expédition, on revint à Saint-Martin-des-Bois, emmenant huit à dix femmes faites prisonnières aux camps qui venaient d'être forcés ; la plupart étaient blessées. Dans la même nuit, deux colonnes de républicains venant de Chantonnay occupèrent de nouveau les deux camps. Les femmes prisonnières furent renvoyées après avoir été pansées. Le lendemain, on sut, par les espions, que l'ennemi se portait aux bois du Détroit. L'armée y marcha, le combat s'engagea dans la forêt ; il dura une bonne heure entre l'avant-garde de Charette et celle des républicains. Charette fut battu ; sa seconde colonne se

replia et ne le rejoignit qu'à minuit, au château de Barreau. On revint à la Choucalière du Poiré, puis à Maché pour rafraîchir l'armée, puis à Touvois, puis à Belleville.

Comme Stofflet avait besoin de poudres, Charette se mit en marche avec environ 3,000 hommes pour protéger le convoi. En la grande route d'Aigrefeuille à Montaigu, on découvrit une colonne ancienne venant d'Aigrefeuille; on se crut assez fort pour attaquer. Après quelques coups de fusil, il fallut se retirer à la hâte : les volontaires protégèrent la retraite. On fut coucher à la Befrière ; le lendemain, l'ennemi vint attaquer, il surprit les avant-postes. Les chevaux n'étaient point sellés, Charette fut obligé de monter à poil. Les républicains s'emparèrent du convoi et des munitions et les confièrent aux paysans pour poursuivre Charette. Ceux-ci, au lieu de les conduire à Montaigu, les cachèrent, de sorte que les républicains ne les eurent point. N'ayant plus de poudre à conduire à Stofflet, on se replia en traversant les landes de Genusson au bout desquelles était une embuscade ; il fallut presque passer sous les baïonnettes en faisant une trouée ; l'arrière-garde ne put passer et prit une autre route.

L'armée ne put se rallier que quatre jours après à Belleville. Dans cette affaire, Bochecat, Bourmont et Vaugiraud avaient été chargés d'aller à la découverte. Bochecat avait à peu près 40 ans à cette époque : il commandait dans la marine. Quand il quitta Charette pour retourner dans son arrondissement, il lui proposa de se charger de faire raccommoder son sabre venu d'Angleterre et qui avait besoin de quelques réparations. Il lui laissa le sien à la place qui était également fort beau. On prétend que lorsque la famille de Charette le lui redemanda après la mort de ce chef, il ne voulut point le rendre, observant que le sabre de ce guerrier célèbre lui était d'un trop grand prix pour s'en défaire.

Etant à Belleville, Couëtus reçut des lettres du général Gratien pour une entrevue. Charette avait déjà reçu des propositions, mais, ne voulant pas paraître, il avait chargé Couëtus de les suivre. Il y eut une conférence dans les landes des Jouynaux entre Couëtus et le général Gratien qui demanda le désarmement. Couëtus convint qu'il aurait lieu partiellement, pour ne pas effaroucher les paysans.

Le noyau de Charette quitta Belleville, faute de vivres, pour se rendre à la Choucalière. Là, Couëtus demanda à faire une tournée à Saint-Philbert, et même sur d'autres points. Il amena avec lui les officiers de cette division. Le jour de son départ, les officiers du pays de Retz quittèrent Charette en disant qu'ils allaient rassembler leurs soldats qui étaient à Saint-Mars de Coutais.

Quelques jours avant, ils avaient donné des congés à ces mêmes hommes qu'ils prétendaient vouloir rassembler. Les Bretons, qui composaient la majeure partie des volontaires de Charette, partirent avec eux et ne revinrent plus. Charette avait été averti de leur défection, mais il n'avait aucun moyen de l'empêcher. Déjà ces mêmes hommes avaient quitté leurs drapeaux, avaient été arrêtés à l'armée de Sapineau et reconduits à Charette qui n'avait cru devoir leur infliger qu'une légère punition, avec promesse d'être renvoyés en Bretagne, quand on s'y battrait, ce qui avait précisément lieu à cette époque. Il ne resta auprès de Charette qu'environ 100 volontaires et une partie de la division de Pajot. On

quitta la Choucalière pour aller à Saligny où l'on sut qu'un convoi du Grand-Luc se portait sur le château de Chantonnay.

Charette envoya 300 hommes tant infanterie que cavalerie, pour le surprendre. Le convoi étant passé, on attendit le retour de l'escorte pour l'attaquer ; on l'aperçut, mais trop tard. A l'instant, Pajot se précipite à cheval au milieu des ennemis, il en sabre plusieurs, il est tué. Ce détachement rejoignit Charette à Saligny.

Vers cette époque, Charette envoya Suzannet et d'Argens en Angleterre. La division de Pajot fut donnée à Thouzeau, premier aide de camp, jeune homme de la Garnache, fils d'un marchand de grains. Charette donna à cette division 100 louis, à titre de secours, tant pour les veuves que pour les blessés. Peu après, Thouzeau tomba dans une embuscade dirigée contre Couëtus qui devait passer de ce côté pour se rendre chez M. de Lépinay, au Clouzeau, près le bois de Cené. Il voulut se défendre avec quelques cavaliers, fut pris et amené à Challans. A son passage, Couëtus tomba dans la même embuscade. Boistailly, major de l'armée, qui était..... se sauva et fit son rapport à Charette ; ce qui étonnera, c'est que Couëtus avait des lettres du général Gratien relatives au désarmement. Il n'en fut pas moins conduit à Challans, et fusillé avec son aide de camp Guichard. Thouzeau eut le même sort.

Ces exécutions jetèrent l'effroi et la consternation parmi les royalistes ; le moral affecté, la défection redoubla et devint une espèce de maladie. La mort de ces deux chefs suspendit la reddition des armes, chacun les conservant pour sa défense. Bousseau de Saint-Philbert et Dugas de Montbert ayant eu peu après une entrevue avec le général Gratien, on vit bientôt se former une coalition contre Charette. Ces deux hommes en furent l'âme. Les deux La Roberie, Guérin le jeune, les deux Auvinet, membres du conseil de Legé, quelques membres du conseil de Vieillevigne, et plusieurs propriétaires entrèrent dans cette coalition qui tendait à opérer le désarmement des campagnes, à isoler Charette et à le forcer à pacifier de nouveau. Persuadé que Charette finirait par pénétrer leur dessein, et craignant son ressentiment, ils délibérèrent si on l'informerait directement des négociations ; on se décida pour l'affirmative, mais personne n'osant le prendre sur lui, Prudent de la Robrie s'en chargea.

Charette était alors à Belleville, La Roberie s'y rendit et lui remit une note sur ce qui s'était passé. Charette, qui ne l'ignorait pas, l'accabla de reproches et lui dit : « Votre conduite m'étonne, je ne sais comment la qualifier. Quoi ! vous cherchiez à me trahir ! Vous m'abandonniez ! Est-ce là le prix de la confiance que je n'ai cessé de vous témoigner. Quoi ! vous demandez la paix ! Avez-vous oublié que les sables de Saint-Jean-de-Monts fument encore du sang de votre frère, que les mânes de votre père et de votre mère crient encore vengeance !... C'est une bassesse, une lâcheté qui me pénètre d'indignation !... » Alors la Roberie se jeta aux genoux de Charette, lui demanda pardon, lui donna sa parole d'honneur qu'il ne le quitterait qu'à la mort, et qu'il lui prouverait par ses actions qu'il méritait encore son estime. — « Il m'en faudrait des preuves bien éclatantes, répliqua Charette ; au surplus, je ne tarderai point à vous en fournir l'occasion : sous deux jours, j'attaquerai l'ennemi. »

Ce même jour, Charette marcha sur Saligny, où il apprit que l'ennemi était sur les bords de la Boulogne, près de Mormaison. Il y envoya un détachement. La Roberie, instruit qu'on allait attaquer, dit hautement et avec l'expression de la joie : « Voici mon dernier jour. » En vain Charette lui fit les représentations d'un père, en lui recommandant de ne point s'exposer inconsidérément. L'attaque eut lieu en deux colonnes. La droite passa au-dessus du camp des républicains, la gauche attaqua de front. A l'instant même, la Robrie se jette dans la Boulogne, son cheval traverse à la nage, il atteint l'ennemi, se précipite dans ses rangs, sabrant, à droite, à gauche, tout ce qui se montre sur son passage. Bientôt il reçoit une blessure mortelle.

La colonne, qui avait passé la rivière, ayant mis les républicains en fuite, trouva La Roberie mourant. On l'enleva et on le porta sur un brancard à Saligny. Il eut encore la force, avant d'expirer, de demander pardon à Charette et aux officiers présents. « J'espère, dit-il, que ma mort effacera mon déshonneur. » Il avait demandé à être enterré habillé, avec ses armes, ce qui eut lieu.

De Saligny, Charette se dirigea sur la Grande-Routière. Les républicains le suivirent pour l'attaquer; il les évita. Il n'avait plus alors avec lui qu'environ 3.000 hommes découragés. Son parti s'affaiblissait sensiblement. La plupart des officiers l'abandonnaient. Les républicains lui dressaient des embûches et cependant il était inébranlable et d'une constance vraiment héroïque. Comme les ennemis n'inquiétaient plus les paysans insurgés qui reprenaient les travaux de la campagne, la défection devint bientôt générale. Presque au bord du précipice, Charette avait dédaigné et rejeté les propositions des républicains. Ils lui offraient de passer dans l'étranger avec de l'or et des sûretés.

Charette avait passé la nuit au bivouac, près de Saligny. La même colonne qu'il venait d'éviter le poursuivait vivement pour l'attaquer. Il l'évita encore et se mit en marche par le bois des Gas. En traversant ce bois, il fut prévenu qu'il y trouverait une embuscade. Ce fut dit hautement. Alors la division du Poiré abandonna l'armée. Charette ne resta qu'avec 400 hommes. Ayant traversé le bois pour se porter au village de la Laiterie, il aperçut les républicains en bataille, ainsi qu'on le lui avait dit. La colonne qui le suivait par ses derrières ayant changé de route pour le couper, Charette fit un mouvement pour passer entre les deux. Il prit le chemin du bourg de la Merlatière, y entra d'abord, mais ayant eu le faux avis que l'ennemi était de l'autre côté, il prit le chemin qui va de ce bourg à la Roche-sur-Yon et tomba dans une embuscade qui dispersa à coups de fusil le peu de monde qu'il avait.

Charette resta avec 40 cavaliers y compris 3 domestiques. Son infanterie fut se réfugier dans les bois de Barreaux jusqu'à nuit close, et lui traversa la grande route de la Roche-sur-Yon à la Ferrière. Une colonne, sortie de ce bourg, le poursuivit pendant deux heures. Charette repassa sur cette même route pendant la nuit et se jeta dans un village, à un quart de lieue de la Roche-sur-Yon. Le lendemain il y fut surpris à la pointe du jour, et n'eut que le temps de monter promptement à cheval. Deux de ses affidés et quelques-uns de ses cavaliers furen tués à ses côtés. Son infanterie se dispersa et ne le rejoignit plus. Charette fut, pendant près de trois semaines, toujours poursuivi très vivement et n'ayant plus avec lui qu'une quarantaine de chevaux. Dans cet intervalle, son frère fut

tué par les républicains, ainsi que Beaumelle jeune, dont le frère avait succédé à la Roberie depuis la..... Il fut tué dans un bois, près de Belleville.

Charette perdit ses chevaux et se vit forcé d'aller à pied, n'ayant plus que 28 hommes. Il est notoire, aujourd'hui, que La R....., chef de la division de Saint-Philibert, le seul des trois qui eût survécu, désigna aux républicains les retraites de Charette, marchant lui-même à la tête des hussards et leur indiquant les routes à suivre. Ce fut au taillis de la Chaboterie, près Saint-Sulpice, que Charette fut surpris par un détachement que commandait Travot.

Blessé à la tête et au bras, il tomba dans un fossé et fut désigné à Travot par un déserteur des chasseurs de Cassel, qui, près de tomber entre les mains des républicains, crut acheter ainsi sa grâce. Le reste dit, comme on sait, que Charette ne voulut se rendre qu'à Travot. Pour donner le change, La R..... fut mis en prison par les républicains et y resta longtemps. On assure que le déserteur de Cassel, qui avait désigné Charette, fut fusillé quelque temps après par ordre du général Boyer, pour délits postérieurs.

Après la mort de Charette, tout se soumit. Savin, qui ne s'était pas rendu, fut surpris dans son pays, déguisé en paysan. Quoique armé de pistolets, il n'eut pas le courage de se défendre, il fut conduit à Montaigu et fusillé. La prise de Savin et de Beaumaret acheva la soumission et le désarmement. La Jaille fut également surpris dans une métairie et fusillé à Challans avec le nommé Trichet, commissaire aux vivres de la division des Sables. Ce dernier avait été blessé à la première affaire des Sables : il y avait perdu un œil.

On a exagéré les vices de Charette. Il avait des qualités rares et précieuses dans un chef de parti : beaucoup de fermeté et de désintéressement. Il était possesseur, au commencement de la guerre, d'une somme de 25,000 francs enfouie dans son jardin : il l'employa à secourir les femmes et les blessés. Le trait suivant prouve encore qu'il n'était point insensible et que souvent il payait son tribut à l'humanité. Le 29 novembre 1793, ayant attaqué les républicains à Faleron, et les ayant chassés, il n'y trouva que des traces de dévastation et de désolation. 7 à 800 Vendéens y avaient été rassemblés et massacrés, des enfants avaient été portés au bout des baïonnettes, et la cavalerie ennemie en avait jeté un grand nombre dans les landes de Grand-Landes. Deux de ces intéressantes créatures furent trouvées vivantes et portées à Charette qui en fit prendre soin et qui depuis paya exactement les mois de nourrice avec Couëtus.

Charette avait l'abord très froid pour ceux qu'il ne connaissait pas, mais il était poli avec ses officiers et familier avec ses soldats. Il fumait beaucoup, enlevait la pipe aux premiers venus et la leur rendait quand il s'en était servi. Il était gai et d'un caractère inaltérable dans les plus grands revers. Il aimait beaucoup la danse, mais point la table ni le luxe. Il est très vrai qu'il avait à sa mort, depuis dix-huit mois, une gale invétérée, quoiqu'il fût très propre dans ses vêtements. On lui reprochait même d'être trop recherché. Il avait la manie des pantalons tellement serrés, que ses mouvements en étaient gênés. Il ne savait point monter à cheval au commencement de la guerre, ayant toujours servi comme officier de marine, mais quelques mois après l'insurrection il s'y tenait fort bien. Il était presque toujours supérieurement monté ; il a eu longtemps un très beau cheval blanc. A la première attaque de Machecoul, étant près de

monter à cheval, un boulet enleva sa selle sans toucher le cheval ; Charette se retira à pied hors la ville. Il était extrêmement attaché à ses soldats. On l'a vu souvent verser des larmes après des pertes considérables en hommes. On lui a souvent entendu dire à ses officiers et à ses soldats qu'il s'était trouvé au château des Tuileries le 10 Août et qu'il n'était parvenu à se soustraire à la fureur des patriotes qu'en saisissant un bras sanglant de l'un de ses camarades emporté à ses côtés et l'agitant en fuyant à travers ses ennemis, en poussant comme eux le cri de : *Vivent les sans-culottes !*

Les soldats de Charette n'eurent jamais de solde régulière ; ils étaient vêtus et nourris ; très souvent il n'y avait point d'argent au quartier général. Les conseils de paroisse et d'arrondissement dilapidaient. Il n'y avait ni contribution, ni taxe régulière en argent ; seulement on levait sur les biens des émigrés et des réfugiés des impositions qui étaient bientôt dilapidées par les conseils ou par les agents militaires. On ne put organiser les divisions et les conseils que très tard. On ne saurait trop peser sur le fait déjà énoncé que Charette ne fut véritablement général en chef que vers la fin de la guerre ; qu'avant cette époque, il n'était que divisionnaire, ainsi que tant d'autres, tous jaloux de conserver leur indépendance ; et que l'organisation dont il est question n'eut lieu qu'après la mort du général Haxo alors que le pays était déjà brûlé et saccagé.

Dans le cours de la guerre jusqu'au moment où il fut surpris par Travot, Charette ne reçut que deux blessures légères. Il avait épousé la veuve Charette-Dumoutier, née Charette-Boisfoucault, qui a épousé, en troisièmes noces, M. de Lépinay de Laroche, demeurant à Nantes. Charette n'a pas eu d'enfants. Mlle Charette, du premier lit, a épousé Sapineau. La sœur de Charette vit encore ; elle demeure à Nantes.

Pour copie conforme,

GUSTAVE BORD.

Lettres d'un attaché de la Légation de Saxe à Paris (1788-1790.)

(Suite.)

Votre Altesse Royale aura sans doute reçu l'ordonnance du Prévôt de Paris[1] pour la convocation de la vicomté, qui ne laisse pas d'éprouver bien des difficultés. Pour en assurer la tranquilité et prévenir les émeutes qui ont eu lieu dans les autres villes sous le prétexte du pain, on fait avancer des trouppes vers cette capitale. Il y a eu hier une assemblée de la noblesse chez M. le duc d'Aumont et une autre du clergé chez M. l'archevêque de Paris. Je n'ai pu encore en apprendre des nouvelles, s'étant tenues le soir fort tard. En général,

1. Le prévôt de Paris était alors Anne-Gabriel-Henri-Bernard, marquis de Boulainviller ; il restait rue Bergère.

il y a beaucoup de fermentation dans les têtes, et les pamphlets se multiplient contre le ministre. M. de Guibert vient de faire imprimer le discours qu'il se proposoit de lire aux trois ordres assemblés du Berry. Un amas de grands mots, des idées gigantesques et incohérentes, des hardiesses qui ont mal pris à la cour et à la ville, voilà quelle en est la substance. Aussi le gouvernement en a-t-il arrêté la publication et l'on croit que M. Guibert sera obligé de se démettre.

M. de Caraman revient de Provence par congé. M. de Miran, commandant en second, vient de partir pour le remplacer avec la grande patente, c'est-à-dire le pouvoir de commander au civil et au militaire.

M. de Thyan annonce que les affaires de Bretagne se civilisent, et qu'il espère que la noblesse députera aux Etats généraux.

Il est ici question depuis peu de jours du mariage de la princesse aînée de Parme avec un prince d'Espagne. L'on dit aussi que M. le prince de Condé désiroit avoir la cadette pour le duc d'Enghein son petit-fils.

Paris, le 16 avril 1789.

Paris, le 23 avril 1789 [1].

Les élections de Paris ont enfin eu lieu hier et avant-hier, et malgré les bruits qui s'étoient répandu d'émeutes et de tapage, tout a été tranquile. La noblesse s'est assemblée par quartiers dans ses comités différens, tenus dans des églises et autres bâtimens publics : le tiers s'est réuni dans soixante églises ; chaque assemblée présidée, les premiers par des conseillers au Châtelet, les autres par des officiers de la ville, comme quarteniers, anciens échevins et conseillers. La première opération qu'on a faitte dans toutes les assemblées a été de mettre de côté les présidens nommés par le règlement et d'en élire d'autres, ou de confirmer ensuite ceux-cy, après que l'on a protesté contre la forme de convocation dont tous les ordres ont en effet été également mécontens. La ville de Paris étoit la seule où ces distinctions n'avoient jamais été admises, et ses habitans, de quelque classe qu'ils fussent, n'étoient jamais considérés que comme simples bourgeois de Paris, qualité que Henri IV se plaisait souvent à opposer à l'orgueilleuse légende des titres que prenoit Philippe second, roi d'Espagne. La noblesse a vu avec déplaisir que, malgré son privilège de députation directe, elle étoit obligée de se réduire pour nommer des électeurs qui, réunis aujourd'hui à l'hôtel de ville avec ceux des deux autres ordres, choisirent les députés aux États généraux, tandis que ceux de la vicomté et prévôté de Paris hors des murs ont déjà été assemblés à l'archevêché, sous la présidence du prévost de Paris. Aussi a-t-on, dans toutes les assemblées, commencé par réclamer aux Etats généraux la sanction d'une convocation plus légale. Le tiers a été choqué de ce que, regardant chacun des soixante districts d'élection comme un bourg séparé, on les obligeoit à y élire leurs députés à l'élection générale, tandis qu'ils pouvoient souvent n'y pas trouver les personnes auxquelles ils désiroient vouer leur confiance, et qui habitoient un autre quartier. D'ailleurs il ne s'est rien passé d'extraordinaire. La base qui a été donnée pour la rédaction des

1. C'est par exception que cette lettre est datée en tête.

cahiers a été à peu près la même que dans tous les autres baillages. L'assemblée tenue à Saint-Roch a envoyé en députation à Versailles pour sçavoir la vérité des bruits qui couroient sur la diminution de la confiance du Roi en M. Necker et sa retraite prochaine, avec l'annonce qu'en ce cas, l'Assemblée se dissoudroit.

Quoique la précaution soit mère de la sûreté, celles qu'on avoit prises pour Paris ont paru excessives. Un régiment de cavalerie s'étoit avancé jusqu'à Charenton, et un autre avoit remplacé dans les casernes de Courbevoye les bataillons des gardes suisses qui étoient toutes entrées dans Paris. L'infanterie de la maison du Roi étoit partagée dans les casernes des gardes françoises lesquelles étoient répandues dans les différens quartiers de Paris, où officiers et soldats ont été enfermés, pendant deux fois vingt-quatre heures, prêts à marcher. Les vingt pièces de canon attachées aux dix bataillons que forme cette infanterie étoient divisées par batteries de trois chacune, dont une chargée à poudre qui devoit tirer la première, pour essayer de dissiper la multitude en l'effrayant et devoit être suivie en cas de besoin de deux autres chargées à mitrailles. La cavalerie devoit en même temps entrer dans Paris par les deux extrémités très opposées, tandis que l'infanterie arrivant des différents points de la circonférence pour se réunir au centre, auroit dispersé les mutins, et empêché la communication des attroupemens. Dans le commencement, le guet seul devoit paroître, et s'il n'eût point été assez fort pour dissiper la populace, un coup de canon tiré au dépôt des gardes, signalé par de la fumée du haut de l'hôtel de M. du Chatelet, et répété par le canon des Invalides, auroit servi d'ordre à toutes les trouppes de se mettre en marche à la fois. En conséquence on avoit établi une communication et une correspondance entre M. du Chatelet, commandant la gauche de la Seine, et de Matan, commandant, à la droite, la police et le commandant du guet. Au reste, si toutes ces précautions eussent été prises ailleurs, on n'auroit vraisemblablement pas à déplorer les excès commis dans différentes provinces.

Il y a beaucoup de mouvemens à Versailles ; on parle de changement de ministres ; les bruits publics nomment M. de Broglie pour être à la tête de la guerre.

La démission du prévôt des marchands vient d'être acceptée. C'est M. de Flesselles, intendant de Lyon, qui lui succède.

La santé de Mgr le dauphin donne de nouveau de très vives allarmes.

Les trois ordres se sont réunis à l'archevêché pour y travailler à l'élection des députés, mais la première assemblée a été tellement tumultueuse qu'on n'a pu procéder à aucune mesure. Ils se sont ajournés à dimanche et l'on ne se seroit pas entendu davantage si chaque ordre n'eût pris le parti de se séparer par chambre. Le tiers état commença par nommer par acclamation M. le lieutenant civil président de l'Assemblée ; mais celui-ci, après avoir remercié l'assemblée de cette marque honorable de confiance, demanda qu'on lui donnât pour assesseurs les officiers du Châtelet. Cette demande fut rejetée. Le magistrat parla longtemps et fort bien pour soutenir ses droits et ceux de sa compagnie : on lui répondit qu'on le nommoit président comme M. Angran, et non pas en qualité

de lieutenant civil. Il se retira alors, refusant la présidence, et on élut par scrutin l'avocat Target de l'Académie françoise [1], auquel on donna pour secrétaire M. Bailli, également académicien très distingué. Hier on s'est assemblé pour nommer 36 commissaires à l'effet de rédiger les cahiers, de sorte que cette besogne n'est pas prête à finir.

Nous eûmes hier une allarme dans Paris : plusieurs milliers de gens armés de bâtons parcoururent, vers les cinq heures du soir, différens quartiers de la ville. On crut d'abord que c'étoit une émeute pour le pain, mais on sut bientôt que ces attrouppemens étoient formés d'ouvriers qui en vouloient à M. Reveillon, riche manufacturier de papiers peints, lequel est accusé dans les assemblées d'élection d'avoir déclamé contre le prix excessif qu'exigeoient les ouvriers, et proposé de les réduire. Cette populace, après l'avoir cherché chez lui et dans tout Paris, a brûlé son effigie à la Grève, et s'est reporté ensuite à sa maison, faubourg Saint-Antoine, où elle a cassé, pillé et incendié tous les meubles, sans qu'aucunes trouppes ne se soyent présentées pour s'y opposer. Il faudra voir les mesures qui seront sans doute prises dans la journée pour prévenir une seconde insurrection de ce genre.

Paris, le 28 avril 1789.

Depuis hier midi le tumulte dure au faubourg Saint-Antoine. Toutes les trouppes y sont avec beaucoup de canons; on a été obligé de tirer, et il y a une quantité de monde de tués, tant des révoltés que des soldats; mais je ne puis encore donner aucuns détails certains à Votre Altesse Royale. Le reste de la ville est fort tranquile jusqu'à présent.

Paris, le mercredi à 10 heures du matin.

La révolte occasionnée par la canaille du faubourg Saint-Antoine a été apaisée hier vers le midi; il y a eu beaucoup de sang répandu, mais les versions sont fort différentes à cet égard. Les uns parlent de plus de 1,200 personnes; d'autres de 150 à 200. Il parut dans l'après-midi une déclaration du Roi portant attribution au grand prévôt de faire appréhender et punir sur-le-champ les mutins; on m'assure qu'il y en eut hier au soir sept de pendus à la porte Saint-Antoine. Les troupes continuent à garder le faubourg et les principales places de Paris. Tout est fort tranquille. Dès que j'aurai des détails circonstanciés et authentiques, je les ferai passer à Votre Altesse Royale.

Paris, le 30 avril 1789.

Je vais mettre sous vos yeux ce que nous avons recueilli de plus sûr relativement aux tristes journées dernières. Il couroit déjà des bruits sourds d'émeute et de révolte que la police auroit peut-être pu prévenir, avec moins de sécurité. Les troupes rassemblées pour les élections de Paris étoient rentrées dans leurs quartiers ordinaires, et tout étoit tranquille, lorsque le lundi 27, une troupe de mutins, presque tous garçons ouvriers ou gens sans aveu, se réu-

1. Target (Gui-Jean-Baptiste), né à Paris le 6 décembre 1733, mort aux Molières (Seine-et-Oise) le 9 septembre, 1806. Avocat, membre de l'Académie française en 1785. Député aux Etats généraux en 1789. Refusa d'être un des défenseurs de Louis XVI. Sous le Consulat, juge à la cour de Cassation, il travailla à la rédaction du code civil.

nirent pour aller trouver dans sa maison le sieur Reveillon, riche manufacturier de papiers peints. Ils l'accusoient, ainsi qu'un certain Henriot, salpêtrier du Roi, d'avoir, dans une des assemblées du Tiers, proposé de réduire à quinze sols la solde des journaliers. Ne les ayant pas trouvés ils érigèrent deux potences dans la place de Grève, et ils pendirent en effigie les deux prétendus coupables ; de là, ils se reportèrent à la maison du sieur Henriot où ils commirent assez impunément des excès. Cependant le cri de révolte s'étoit généralement répandu dans Paris. Les soldats qui n'étoient pas consignés dans leurs casernes étoient, à mesure qu'ils y rentroient, envoyés par détachement pour dissiper le tumulte et garder les postes importans. La fermentation continua toujours assez pour déterminer la marche entière de plusieurs compagnies des gardes françoises qui passèrent la nuit dans le quartier Saint-Antoine, et ils laissèrent tout tranquille, le lendemain matin qu'ils se retirèrent. On en étoit si persuadé que le mardi 28, à une heure avant midi, le lieutenant de police étant allé faire son rapport au Parlement, l'assura que tout étoit calme. On n'en rendit pas moins un arrêt contre les attroupemens, qui ne produisit aucun effet. A midi, les mêmes gens de la veille, au nombre d'une centaine, venus par la rue Saint-Louis au Marais où ils avoient acheté du pain et des flambeaux, armés de gros bâtons ferrés et de bûches, arrivèrent au faubourg Saint-Antoine. Toute la populace de ce quartier se joignit à eux, et alors commença le désordre. Malheureusement il y avoit, ce jour-là, course de chevaux à Vincennes qui attiroit de ce côté une grande foule de curieux, ce qui augmenta la bagarre et occasionna toute sorte de scènes scandaleuses. Tout ce qui avoit l'air d'être noble étoit grièvement insulté, on forçoit les passans à crier : Vive le Roi, le Tiers, et M. Necker ! Les troupes ordinaires de la garde n'étoient point assez fortes pour disperser les mutins. D'ailleurs, n'osant pas employer des voies de fait sans ordre, l'on ne pouvoit agir. On envoya chercher à Charenton la cavalerie, et 80 chevaux de Royal-Cravate arrivèrent à toutes jambes ; mais il n'étoit plus tems. Le peuple s'opposa aux troupes ; des charges partielles réussissent mal. Elles réussirent mal aux cavaliers dont plusieurs furent démontés, leurs chevaux s'étant abattus sur le pavé ; on s'empara de leurs armes ; des pierres, des tuiles, des couteaux placés au bout des bâtons les assaillirent, et cette cavalerie aussi malmenée fut repoussée jusqu'à la Barrière où elle prit poste. Pendant ce tems, des gardes françoises s'établirent à la maison du sieur Reveillon pour la protéger, mais peu militairement ce semble, puisqu'elles étoient placées dans la rue, adossées au mur de la maison, tandis que les mutins escaladèrent le jardin dont l'enceinte est fort considérable à la vérité. Madame la duchesse d'Orléans revenant de la course fut arrêtée près de la barrière, où l'escadron des Cravates remplissant toute la largeur de la rue contenoit le peuple. Les cris de Vive le Tiers ! Vive Orléans ! retentirent de tous côtés.

M. d'Aunoi qui commandoit ce poste supplia Madame la duchesse de passer par un autre chemin, lui représentant que la rue du faubourg Saint-Antoine ne lui offroit pas une route sûre. Les postillons tournoient déjà leurs chevaux lorsque le peuple, les saisissant par la bride, menaçant les postillons, mettant des bâtons dans les roues, se mit à crier : « Ces gueux-là n'empêcheront pas « notre bonne duchesse de passer. Nous vous aimons, nous vous adorons, mais

« plutôt que de vous voir leur céder, nous vous mettrions en poussière. »

La princesse leur jeta sa bourse qu'ils refusèrent ; un d'entre eux qui la ramassa fut aussitôt assommé par ses camarades. Il fallut donc céder à leurs instances, et les soldats s'étant ouverts pour laisser un passage à Madame la duchesse, le peuple s'y précipita aussitôt en foule, à la suite de la calèche, et les cavaliers, de nouveau dispersés, n'eurent d'autre ressource que de se rallier à la Barrière où ils attachèrent leurs chevaux et mirent pied à terre. Un courrier ayant apporté de Versailles l'ordre du commandement général dans Paris à M. du Chatelet, les gardes françoises arrivèrent en force. Vers trois heures elles furent attaquées par le peuple à coups de pierres. La colonne qu'on n'avoit point fait arriver sur un front assez large pour remplir la rue fut environnée, et M. d'Artaignan voyant sa compagnie pressée de toute part et prête à être enfoncée, fit le premier faire feu à ses soldats. Ce fut alors que les Cravates postées à l'autre bout de la rue commencèrent à fusiller de leur côté pour la balayer, mais les troupes qui survinrent manquant toujours de la même précaution de boucher tout passage, le peuple eut toujours la faculté de s'émouvoir de tout côté.

La fusillade devint plus vive et fut continuée une partie de la nuit. Les mutins entrés dans les maisons jetèrent des tuiles, des meubles et tout ce qu'ils trouvèrent sous la main, et les troupes entretinrent ainsi une espèce de feu de billebaude, sans gagner ni perdre du terrain.

Pendant ce massacre inutile, l'on détruisait tout l'intérieur de la maison du pauvre Reveillon. Tous ses meubles ont été mis en pièces et brûlés, on n'a laissé sur pied que les gros murs. Une quantité de pièces de vin qu'ils avoient défoncées dans les caves en avoient enivré une partie ; d'autres s'empoisonnèrent avec de l'eau seconde et des préparations chimiques pour les teintures.

A huit heures des renforts de gardes suisses arrivèrent avec du canon ; le peuple qui remplissoit les avenues, fatigué du carnage de la journée, commençoit à se retirer. Enfin on devint maître de la maison de Reveillon, où les uns furent pris, les autres égorgés, et le calme se trouva à peu près rétabli.

Il est entré hier à Paris, dans la journée, quatre régimens de cavalerie ou dragons et un d'infanterie. Ces troupes étoient bien nécessaires pour reposer les autres, excédées d'un service continuel. On peut porter, sans exagérations, à plus de deux cent cinquante hommes le nombre des tués ou blessés dans cette émeute. On ne sera jamais instruit au juste de la vérité ; les troupes doivent avoir souffert ; il y a, de ma connoissance, un officier aux gardes suisses et un de Royal-Cravate de blessés, et un maréchal de logis de la garde de Paris tué par une commode qui l'a écrasé lui et son cheval.

Tout paroît très tranquille à présent, mais à Caen et à Orléans, il y a, au moment où j'écris, des révoltes semblables excitées par des gens sans aveu ; des braconniers établis dans les terres des environs de Paris augmentent le nombre et y commettent toute sorte d'excès.

Les dernières nouvelles de la santé de l'Empereur sont infiniment meilleures et l'on paroît entièrement rassuré à Versailles sur son état.

Paris, le 30 avril 1789.

[1] Je ne puis, très cher général, vous donner aucune certitude sur la marche des révoltés qui courent, dit-on, les environs. Tout ce que je sais, c'est que nous sommes bien gardés à Paris, et les précautions prises sont fort sages, car il y avoit lieu d'appréhender que le tumulte ne recommençât aujourd'hui, jour de la procession à Versailles, dont je n'ai pas été prendre ma part de curieux, parce que je ne vais jamais dans la foule, à moins que le devoir ne m'y place. Cette procession se fera sans aucuns députés de Paris qui ne sont point encore nommés. Il est très incertain que l'ouverture des Etats ait lieu demain. Il n'y a aucuns billets de distribués.

Je suis comblé que vous soyez content de mon activité ; ne craignez jamais de la mettre à l'épreuve. Suivant de bonnes notions que je me suis procurées hier, on ne croit pas que le conseil de guerre tienne encore longtems.

L'officier général qui vous a détaillé la perte de la journée du faubourg Saint-Antoine n'en a sûrement pas été longtems témoin oculaire. Je puis vous confirmer que le nombre de morts que j'ai fixé est bien au-dessous de la réalité. Je sais par des chirurgiens de l'Hôtel-Dieu combien on y a transporté de blessés ou de mourants, car ils étoient tous écharpés. Je vous assure que la saignée a été copieuse ; au reste, tout ce sang-là était vicié ; une grande partie des blessés et de ceux qui ont été arrêtés se trouvent fouettés et marqués.

Le bon M. Acker m'a remis le mandat sur M. Sartorius. Il me charge de le recommander à vos bontés, pour que vous fassiez agréer à S. A. R. la nécessité où il se trouve de rester à Paris, à l'effet d'attendre la délivrance de sa femme qui ne sauroit tarder à accoucher.

Ce 4 avril 1789.

On m'assure, très cher général, et je le tiens des troupes mêmes, que les mutins ont gagné les campagnes, qu'ils se sont répandus dans le bois de Vincennes, Montreuil et lieux voisins, et que hier matin, ils ont tenté de forcer Bicêtre. On m'a ajouté qu'on avoit été à la poursuite et que plusieurs avoient été tués. Dès que j'aurai des détails sûrs, je les ferai passer à S. A. R. Veuillez, en attendant, lui donner cette nouvelle préliminaire.

Les députés de Paris ne sont pas encore nommés ; je ne sais quand on en finira. Il paroît cependant une ordonnance du roi qui les ajourne tous pour aujourd'hui, à l'effet d'être présentés à Sa Majesté en habit de cérémonie, dont le costume, par parenthèse, ne plaît pas aux membres du Tiers état. Plusieurs ecclésiastiques ont été insultés dans les rues, parce qu'il court généralement le bruit que c'est un abbé, nommé Le Roi, censeur royal, qui a excité la révolte pour se venger du sieur Reveillon qui étoit sur le point de l'attaquer au criminel pour une contrefaction de sa signature. Quelque répandue que soit cette nouvelle, elle mérite à tous égards confirmation.

Paris, le 2 may 1789.

Tout a été beau, sublime, superbe à Versailles, tant à la procession qu'à l'ouverture. Le Roi étoit, on peut le dire, content comme un roi, et certes comme

1. Les quatre lettres suivantes sont adressées non au prince, mais à quelqu'un de son entourage.

un bon roi. Le ministre des finances a eu un beau jour de triomphe ; il a parlé et fait lire un long, mais beau discours, où il y avoit de grands mouvemens oratoires ; l'essentiel est que le déficit se trouve réduit à 56 millions, et que tout ira bien si l'on veut s'entendre. J'enverrai à S. A. R. un détail plus circonstancié dès que nous l'aurons construit officiellement. Vous connoissez, cher général, la nature et l'étendue de mes sentimens.

Ce 6 may 1789.

Les états généraux ne répondent pas jusqu'ici à ce qu'on étoit en droit d'en attendre, et ils sont déjà accrochés sur l'article de la vérification des pouvoirs des députés que le Tiers veut faire en commun, et que les deux premiers ordres veulent vérifier séparément, chacun dans le sien. Cette opinion a passé, dans la noblesse, à la majorité de 186 voix contre 48. La différence n'a été que de 14 dans le clergé. Aussi est-on revenu le lendemain de cette délibération, et y a-t-on voté pour nommer des commissaires qui, réunis à ceux du Tiers, aviseroient aux moyens de concilier les opinions. Cette démarche. faisant craindre à la noblesse de se trouver absolument seule, l'a déterminée à prendre le même parti, et d'hier au soir la nomination de commissaires députés aux deux autres ordres pour aviser aux moyens de conciliation sans cependant avoir voix délibérative, a été décidée. Voilà où en sont les choses qui traîneront probablement en longueur de cette manière pendant quelque tems.

Les députés des trois ordres de la vicomté de Paris se rendront aujourd'hui à Versailles, ayant M. d'Epresménil à leur tête. Rien n'est fini encore *intra muros* : le Tiers n'a encore nommé que six députés sur vingt, et l'on y cabale tant que l'on peut. Le premier député est M. Bailly, écrivain célèbre, des trois Académies et homme très méritant à tous égards.

Vous avez vu l'impossibilité de la continuation des journaux depuis l'arrêt du conseil. Je suis à l'affût du choix pour ceux que le gouvernement autorisera, ou de ceux qui trouveront moyen de percer furtivement.

Bonjour, très cher général, mettez-moi aux pieds du prince et de la princesse, et recevez avec amitié tous mes hommages.

Paris, le 14 mai 1789.

GERMAIN BAPST.

(La suite prochainement).

Convention nationale.

LISTE DES DÉPUTÉS ET DES SUPPLÉANTS.

(Suite.)

DELAUNAY, aîné, Joseph. Député de Maine-et-Loire. Inscrit le 20 sept. La mort.

DELAUNAY, jeune, Pierre-Marie. Député de Maine-et-Loire. Inscrit le 24 sept. La réclusion, le bannissement à la paix.

DELBREIL, Pierre. Député du Lot. Inscrit le 22 sept. La mort, sous la condition expresse de surseoir jusqu'à ce que la Convention ait prononcé sur le sort des Bourbons.

DELCASSO, Laurent. Suppléant des Pyrénées-Orientales. Inscrit le 13 août 1793....

DELCHER, Joseph-Étienne. Député de la Haute-Loire. Inscrit le 22 sept. La mort.

DELCHEVERY, Jean-Baptiste. — Suppléant de la Réunion. Inscrit le 18 fructidor an II.

DELÉAGE, Jean-Joseph. Suppléant de l'Allier. Inscrit le 21 germinal an II....

DELECLOY, Jean-Baptiste-Joseph. Député de la Somme. Inscrit le 24 sept. La mort avec sursis jusqu'à la paix ; l'exécution néanmoins si l'ennemi paraît sur la frontière : propositions indivisibles.

DELEYRE, Alexandre. Député de la Gironde. Inscrit le 22 sept. La mort.

DELISLE, Alexandre-Edme-David. Suppléant de l'Aube. Inscrit le 21 frimaire an II. Remplaça Perrin.

* DELLEVILLE. Voy. Delville.

DELMAS, Jean-François-Bertrand. Député de la Haute-Garonne. Inscrit le 26 sept. La mort.

DELTEIL, Jean. Suppléant du Tarn. Inscrit le 9 août 1793....

DELVILLE, Philippe. Député du Calvados. Inscrit le 23 sept. La détention, le bannissement à la paix.

DENTZEL, Georges-Frédéric. Député du Bas-Rhin. Inscrit le 23 sept. Absent par commission.

* DÉPINAY. Député du Bas-Rhin. Non inscrit. Refusa ; remplacé par Christiani.

DEQUEN, Honoré-François. Suppléant de la Somme. Inscrit le 30 frimaire an II..

DEQUIN, Louis-Henri-René. Figure dans la biographie de Leipzig comme suppléant de l'Aisne, ayant siégé après le procès de Louis XVI. Ne figure pas au procès-verbal. Non inscrit.

DERAZEY, Eustache. Député de l'Indre. Inscrit le 20 sept. La réclusion, sauf la déportation suivant les circonstances.

GUSTAVE BORD.

(*La suite prochainement.*)

L'un des directeurs, gérant, GUSTAVE BORD.

NANTES, VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD, IMPRIMEURS BREVETÉS.

Lettres d'un attaché de la Légation de Saxe à Paris (1788-1790).

(Suite.)

Voici un imprimé. Je vous enverrai exactement ce que nous envoyons à la cour, c'est-à-dire la crême de toutes ces énormes brochures. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai écrit ce matin au prince : si ce n'est que par une suite de la licence qui règne, un homme établi au Palais Royal a lu une pétition des citoyens de Paris, qu'on proposoit à tout le monde de signer. On y demande l'exil de la duchesse de Polignac, comme ayant été le boutefeu de M. le comte d'A. et des événemens qui ont amené la séance du 23 ; l'exil des maisons de Condé et de Conty, comme ne cessant de cabaler contre le ministre actuel, protecteur de la nation et du peuple ; la création d'une charge de ministre national pour M. Necker, afin de le soustraire par là aux intrigues et aux cabales des courtisans, une augmentation de paye pour l'armée, et l'impunité pour l'insurrection des gardes françoises.

Les Etats sont ajournés à demain. Dieu veuille que réunis d'individus, ils le soient de cœur et d'affection. On appréhende le contraire : ce seroit un bien grand mal et, je crois, une opposition bien peu réfléchie, puisque la nécessité de n'avoir qu'une vœu uniforme est devenue impérieuse.

Bonsoir, cher général, *nota manus et anima.*

Ce 29 juin 1789.

Comme tout le détail relatif à la cérémonie de la procession et de l'ouverture des États généraux sera peut-être imprimé et distribué demain, je n'en entreprendrai pas l'inutile description. Votre Altesse Royale recevra sans doute le discours du Roi, vivement et bien justement applaudi, celui du garde des sceaux dont on ne pourra juger qu'à la lecture, personne ne l'ayant entendu, enfin celui de M. Necker, dont les beautés n'ont pas sauvé l'ennui inséparable d'une contention de trois heures. Je joins ici la feuille de journal qui en rend compte, et à laquelle j'ai souscrit pour vous, Monseigneur, ainsi que j'en ai prévenu hier M. le baron de Seyffert. Cette feuille mordante n'aura pas, je crois, une longue existence.

Je reviens aux objets relatifs à l'Assemblée nationale. Tout s'est passé dans le plus grand ordre, et il s'en faut cependant beaucoup que tout le monde ait été content. Le Tiers ne l'a point été — ainsi que Votre Altesse Royale l'aura vu par ledit journal d'hier — que le Roi n'ait pas reçu sa présentation dans le cabinet, comme celle de la Noblesse, et il avoit été question un moment de ne pas s'y rendre, lorsqu'on a eu le bon esprit de leur faire apercevoir que cela n'étant point une cérémonie nationale, le Roi étoit, dans son intérieur, le maître de recevoir qui, et comme il lui plaisoit.

Les députés du Tiers n'ont point voulu être rangés suivant leurs bailliages, et ont répondu à M. le grand maître des cérémonies qu'il n'y avoit point de préséance entre eux, et qu'étant tous également François, il étoit indifférent de marcher les premiers ou les derniers. Dans la séance d'hier, qui a été la première, l'on a décidé avant tout, dans chaque ordre, qu'on attendroit pour élire un président que tous les députés fussent rassemblés, et *quod interim* la présidence seroit entre les mains du plus âgé qui, parmi la noblesse, s'est trouvé être le comte de Monboissier. Il a été question de faire reconnaître les pouvoirs par les trois ordres en commun; l'on s'est aussitôt élevé contre cette demande. Elle fut rejetée par la pluralité des voix; les députés du Dauphiné se sont aussitôt levés, disant qu'ils ne pouvoient pas, d'après leurs pouvoirs, être d'aucune délibération des États qui ne fût prise par les trois ordres en commun; qu'ils soumettroient leurs pouvoirs à la Chambre de la Noblesse afin qu'elle-même pût en juger, et qu'elle verroit combien ils étoient limités et impératifs. Sur quoi on leur a répondu que s'ils ne se conformoient pas à la pluralité, ils étoient les maîtres de se retirer, et l'on s'est ajourné pour lundi prochain, afin de procéder, dans chaque ordre, à la vérification des pouvoirs.

Pareil événement a eu lieu dans la salle du Clergé, et, quoiqu'avec une moindre majorité, la même résolution et protestation ont passé. C'est l'archevêque de Vienne qui a été à voter le premier pour la protestation. La vérification en commun sembloit être désirée par le Tiers, et les plus modérés étoient d'avis d'envoyer des députés aux deux autres ordres pour la leur demander, mais M. de Mirabeau s'y est fortement opposé, articulant que le Tiers ne devoit faire aucune demande aux deux autres ordres, qu'il finiroit toujours par forcer d'acquiescer à ce qu'il étoit en droit d'exiger. Voilà donc déjà un premier motif de scission.

M. le duc d'Orléans a marché et siégé à son rang de député, et s'est refusé à prendre place comme premier prince du sang. Les acclamations les plus vives lui ont témoigné la satisfaction publique.

M. Necker a paru dans son costume ordinaire, sans avoir voulu adopter celui des ministres et secrétaires d'État, vêtus comme la noblesse. Il s'en est excusé sous prétexte que, n'étant ni gentilhomme, ni François, il ne pouvoit s'assimiler à eux.

Les troubles et la fermentation sont à leur comble en Provence. L'anarchie y est complètement établie. Marseille s'est érigée en république: un conseil de Douze-Cens la gouverne et l'autorité du Roi y est absolument méconnue. Dix mille hommes de troupes en approchent avec dix pièces de canon, et deux vaisseaux de guerre sont en armement pour en bloquer le port. L'on commet aussi des excès dans différentes provinces, et tout n'est point encore tranquille aux environs de Paris. On débitoit aujourd'hui que les mutins avoient ravagé la terre de Claye, appartenant à M. le duc de Polignac.

Paris, le 7 may 1789.

Votre Altesse aura, j'espère, reçu, sous simple enveloppe, la première feuille de M. de Mirabeau à ses commettans, pour faire suite à son journal arrêté par le gouvernement. Je joins ici la seconde, qui vient de paroître, et le libraire chez

lequel j'ai été la retirer (parce ce que l'exploitation n'en est pas sûre) m'a prévenu que mercredi il m'en délivreroit quatre ou cinq restées en arrière. Je ne puis rien dire de certain sur ce qui se passe, le journal de Paris nous alimente de ce qu'on lui permet de fournir à notre curiosité, et si j'en crois mes différentes notions, les choses s'embrouillent plutôt que de tendre à la conciliation. Le Tiers a fait une démarche noble, hardie, inattendue ; il offre de sanctionner la dette de l'Etat ; c'est-à-dire qu'il commence par où, suivant les apparences, il devroit finir ; il supplie le Roi de se réunir à lui, et attendre ainsi tranquillement que les deux autres ordres fassent céder leurs prétentions au seul sentiment de l'amour de la patrie. Il faudra voir ce qui résultera, après les fêtes, des démarches qui ont eu lieu à cet égard.

Paris, le 1er juin 1789.

La chambre du Tiers est enfin constituée en assemblée des *députés de la majeure partie de la nation*, légalement convoquée par le Roi. C'est en cette qualité qu'elle a commencé la vérification des pouvoirs, et invité les députés *présumés* du Clergé et de la Noblesse, individuellement et collectivement, à venir se joindre à elle pour se faire reconnoître et travailler en commun à ce qui pourra être nécessaire au salut de la patrie. Le Tiers a présenté ensuite une adresse au Roi pour lui exposer les motifs de sa conduite.

Le Clergé, d'après sa manière vacillante, a d'abord répondu qu'il délibéreroit sur l'invitation du Tiers, et jusqu'ici il ne s'en est manifesté d'autre résultat que la défection de plusieurs curés qui ont été se joindre au Tiers en détail. On en comptoit hier treize, et l'on croit que leur nombre grossira de beaucoup dans quelques jours et sera augmenté de plusieurs prélats. La noblesse a fait un arrêté fort long, rédigé par M. de Cazalès, qui après des débats fort vifs n'a passé qu'à une très petite majorité. Ils résument en substance tous les motifs de leur conduite, reviennent sur toutes les anciennes formes qui, suivant eux, rendent le vote par ordre constitutionnel, et finissent, après une longue énumération des services qu'ils ont rendus à la monarchie, par assurer le Roi de tout leur dévouement, et de ce qu'il est en droit d'attendre de leur loyauté et fidélité.

Cet arrêté fut remis par le duc de Luxembourg, élu président de son ordre, qui s'est occupé depuis à se partager en bureaux pour faciliter l'expédition des affaires. Le Tiers, pendant ce temps, n'est pas resté oisif. On y a décidé tout veto, de la part d'aucun ordre ou d'aucune personne, inadmissible et inconstitutionnel. L'on a envoyé aussitôt faire part à l'Hôtel de ville de Paris de ce qui s'y étoit passé, et l'on va s'occuper avant tout de consolider la dette nationale, de casser les impôts, de les recréer *ad tempores*, jusqu'à la fin de la tenue des Etats généraux. On se propose aussi de prendre en considération l'emprunt de 80 millions proposé par M. Necker.

Hier, M. le duc d'Orléans proposa à la chambre de la Noblesse de passer dans celle du Tiers, pour s'y réunir à lui, mais en votant par ordre conformément à leur mandat. Cette proposition fut rejetée par une majorité de 61 voix. L'on envoya une députation au troisième ordre, pour l'inviter à nommer des commissaires, à l'effet de se réunir à ceux des deux autres, et s'occuper du manque

actuel de blé et de farine. Ils reçurent, pour réponse, que la chambre du Tiers n'avoit point négligé un si pressant objet ; qu'elle attendoit que ses codéputés vinssent incessamment y travailler.

Dans ces entrefaites, arrivèrent deux lettres du Roi : celle pour la noblesse, adressée au duc de Luxembourg, étoit conçue à peu près en ces termes : « Je « vous fais celle-cy, mon cousin, pour vous dire que je suis très peiné que « l'opiniatreté de ma noblesse à ne pas vouloir se départir des principes de son « premier arrêté, ait rendu inutiles les voyes de conciliation que j'avois pro- « posées. Je pense que si elle avoit voulu se prêter d'avantage à seconder mes « intentions pour le rétablissement de la concorde, on auroit pu terminer plus « aisément un ouvrage si salutaire, et s'occuper avec plus de fruit de tout ce « qui intéresse également le bonheur de mes sujets, etc., etc. »

Le Tiers n'a point ouvert celle qui lui est destinée, sous prétexte qu'elle est adressée au présidant, participe, au lieu du substantif président. On croit que cette lettre contiendra aussi des motifs de mécontentement.

Paris, le 18 juin 1789.

Votre Altesse Royale aura déjà été informée que trois compagnies des gardes françoises s'étant débandées et répandues avec la plus grande licence dans tout Paris, M. du Chatelet vint, samedi, dans toutes les casernes et ramena les esprits par toutes les voyes de douceur imaginables. Mais il n'en faut pas faire plus de compte sur ces troupes ni sur les autres ; l'insubordination a gagné jusqu'aux gardes du corps. Un maréchal des logis, bas officier avec rang de lieutenant-colonel, est venu dire, au nom de la troupe, au duc de Guiche, capitaine de quartier, que leur devoir étoit de garder et de protéger la personne du Roi, mais non de monter à cheval pour se battre avec la canaille, qu'en conséquence ils ne feroient pas de patrouilles. Le duc de Guiche a cassé le bas officier. Sur quoi les gardes du corps sont venus présenter au Roi un mémoire où, en l'assurant de leur attachement pour sa personne, ils ont demandé son rétablissement. Le Roi a mis au bas du mémoire : « J'ai toujours compté sur la fidélité de mes gardes du corps, » et le leur a rendu.

Les gardes ont fait dire à M. de Guiche que si on ne leur rendoit leur camarade à la fin de leur service qui se termine avec ce mois-cy, le Roy pouvoit disposer de six cens bandoulières, ce qui fait la moitié de tout le corps, y ayant dans ce moment-cy double garde.

Le régiment de Reisnach-Suisse et Lauzun-Hussards viennent d'arriver. La fidélité des régiments étrangers commence aussi à devenir suspecte ; les bourgeois les séduisent; et les Suisses de Salis, logés à Issy et Vaugirard, ont assuré leurs hôtes qu'au cas qu'on les fît marcher, ils dévisseroient les batteries de leurs fusils.

Vous sçaurés certainement, Monseigneur, que la réunion de la totalité des trois ordres s'est enfin opérée hier, de sorte que nous commençons enfin à concevoir quelques espérances.

Paris, ce 28 juin, le soir.

Votre Altesse Royale aura vu, par la feuille que je lui ai envoyée hier, intitulée : *Déclin du jour* [1], et lira avec plus de détails dans celle cy-jointe du *Point du jour*, la fameuse motion de M. de Mirabeau, à l'effet de renvoier les troupes. On ne sçait ce que cela pourra devenir, mais on s'en alarme avec raison. Hier il se passa trois événemens qui ont mis toute la ville en rumeur. L'on a saisi au Palais-Royal un espion de police, qui vouloit arrêter un homme injustement. La populace l'a arraché de chez le commissaire, l'a traîné au bassin où elle l'a plongé, et ensuite l'a martyrisé au milieu du jardin avec tant de cruauté que le malheureux en est mort dans la journée.

A huit heures du soir, deux officiers de houzards, se promenant dans le même ardin, ont été insultés. En ayant témoigné du ressentiment, ils n'ont eu d'autre ressource, pour ne point être accablés par la multitude, que d'aller gagner les Thuileries où ils se sont réfugiés dans la loge du suisse. Le peuple les y a investis et ce n'est qu'à l'aide de quelques compagnies des Invalides qu'ils ont pu parvenir à se sauver par les derrières.

A la même heure, tout le Montmartre auquel le mien touche étoit en pleine révolte. Trois ou quatre mille ouvriers, qui travailloient au grand chemin du côté de la Montagne, avoient formé le projet de faire entrer de force de la contrebande dans Paris. Deux de leurs camarades les ayant décelés, ils alloient les pendre, lorsqu'on a envoyé chercher des troupes. Le régiment Royal-Allemand y est venu presque en entier, et on est parvenu à dissiper les mutins, mais les troupes étoient encore établies dans ma rue, à dix heures et demie du soir, et tous les gardes françoises étoient sous les armes dans leurs casernes.

Ce vendredy, 10 juillet 1789.

M. Necker, arrivé à Versailles avant-hier au soir, se rendit hier à l'Hôtel de ville de Paris, à travers un peuple immense. Il y prononça un discours très énergique et touchant qui n'est pas encore imprimé et qui motiva l'arrêté ci-joint, lequel fut publié sur-le-champ dans quelques districts, à son de trompe. Puisse-t-il avoir l'effet qu'on en attend et ramener enfin le calme ! Le soir, tout Paris fut illuminé.

M. le comte de Salmour [1] étoit hier dans les plus vives alarmes sur la nouvelle arrivée que son oncle, le baron de Besenval, avoit été arrêté à Saint-Vinox, et seroit reconduit ici. L'arrêté d'hier doit lui donner des espérances pour sa sûreté.

Je me suis borné à envoyer les feuilles à Votre Altesse Royale, n'ayant rien à ajouter aux détails qu'elles contenoient.

1. *Le Déclin du jour*, ou Résolutions de l'Assemblée nationale, a commencé à paraître le 7 juillet 1789, et n'a eu que 9 numéros in-8°.

Le Point du jour, ou Résultat de ce qui s'est passé la veille à l'Assemblée nationale, par Barère, du 19 juin 1789 au 21 octobre 1791. 815 numéros in-8°.

2. Le comte de Salmour, originaire de Turin, parent, comme on voit, de M. de Besenval, était, depuis plusieurs années, ambassadeur de Saxe à Paris. Nous donnerons sa biographie en publiant sa correspondance.

Il paroît constant que les patrouilles bourgeoises ont pris, avant-hier, dans la nuit, 150 malfaiteurs ou brigands.

Paris, ce 31 juillet 1789.

(*Nota.*) Un arrêté des 120 députés représentant la commune de Paris ordonna l'élargissement de M. Bezenval et des trois personnes de sa suite qui furent conduites sous escorte à la frontière.

Nous sommes un peu plus calme ici depuis la rétractation de l'arrêté des électeurs ; le Palais-Royal étoit redevenu d'une effervescence terrible. Il y a apparence que M. de Besenval restera sous une sûre garde à Brie Comte-Robert où il est détenu jusqu'à ce qu'il y ait un tribunal d'érigé pour le juger. Votre Altesse aura appris aussi que M. le duc de la Vauguyon a été arrêté au Havre.

On s'est rendu d'ici à main armée à Chantilly, pour s'y emparer des canons, et l'on en a ramené vingt-sept et un obusier. On se porte ainsi dans toutes les terres où l'on peut soupçonner qu'il y a des canons et des armes ; et, comme de raison, les propriétaires les livrent de très bonne grâce.

Paris, le 2 août 1789.

Le journal de Paris d'aujourd'hui contenant tous les points arrêtés de la Constitution, je n'en envoye pas d'exemplaire à Votre Altesse Royale, sachant d'ailleurs que Nickel lui fait passer tous les imprimés qui circulent, à l'exception du *Point du jour* de Mirabeau, que je joins ici.

La plus grande partie des gardes françoises ne veulent point entrer dans la milice bourgeoise et ont pris le parti de profiter de leur congé.

Paris, le 6 août 1789.

La fermentation a été extrême, cette nuit, à l'Hôtel de ville, où le peuple s'est porté en foule, et menaçoit les jours de M. le marquis de la Salle et de M. de Lafayette, parce que l'on avoit saisi des bateaux de poudre qu'on envoyoit à la Raffinerie. Au moment où j'écris, je ne sais pas encore ce qui se passe et que nous prépare la journée.

Paris, le 7 août 1789.

Votre Altesse Royale aura vu, par les papiers publiés, l'effervescence qu'a occasionnée dans l'Assemblée nationale le courrier expédié par le département des Ardennes, pour annoncer le passage prochain des troupes autrichiennes sur le territoire de France.

Dès que cette nouvelle se fut répandue aux Thuilleries et au Palais-Royal, toutes les têtes se montèrent, les groupes se rassemblèrent comme l'année dernière. Les motions devinrent incendiaires, et l'on ne parloit pas moins que de chasser les ministres. Encore étoit-ce les personnes les plus tempérées, car les gens les plus expéditifs vouloient qu'on allât les pendre. Le danger paroissoit si pressant, qu'on croyoit déjà voir cent mille Allemans aux portes de l'Etat, et l'on crioit à la trahison de toutes parts. Enfin les explications données par M. de Montmorin ont un peu calmé les esprits ; et le décret rendu

par l'Assemblée qui défend jusqu'à nouvel ordre le passage des troupes autrichiennes, a coupé court à cette insurrection ; mais la fermentation subsiste toujours et varie journellement d'objet.

Il y a deux jours que le vicomte de Mirabeau, ayant dîné chez un restaurateur au Palais-Royal, se présenta à une fenêtre aux mansardes ; il parut plaisant à quelques gens du peuple de le faire déguerpir ; il fut hué, et en moins de rien, cinq ou six mille âmes se rassemblèrent ; on siffla, on vomit des invectives, on finit par jeter des pierres et par crier : A la lanterne ! Le vicomte qui auroit dû sans doute se retirer dès les premières huades, se crut intéressé à braver la populace. Il tint ferme à la fenêtre pendant une heure, et je ne sais ce qui en seroit arrivé, si M. Bailly ne fût venu mettre fin au tumulte en le conjurant de quitter une partie si inégale, et en l'emmenant avec lui dans son carrosse.

Aujourd'hui, il y eut un tumulte d'un autre genre au Palais-Royal. L'argent qui étoit à quatre pour cent, monta à cinq, sans compter la perte de l'intérêt des billets de caisse. Le peuple prit de l'humeur, s'arma de fouets, et chassa tous les marchands d'argent comme autrefois les vendeurs du Temple. La place fut bientôt balayée, mais non sans une bagarre considérable. On renforça la garde nationale et les patrouilles pendant toute la soirée. Il faut s'attendre à de nouvelles scènes chaque jour.

M. de Bonne Savardin a été arrêté par les dragons d'Artois à Châlons-sur-Marne. Cet événement ne peut manquer d'avoir des suites bien importantes.

(Pas de date.)

Hier il y eut une petite insurrection de garçons tailleurs qui en vouloient à un fripier qui avoit offert de fournir par entreprise les uniformes de la milice bourgeoise. Ils étoient encore attroupés dans la soirée, et j'ignore ce qui est résulté. J'étois plus inquiet d'un combat qui devoit se livrer entre les gardes françoises et suisses, contre les soldats de Vintimille et de Provence. Le rendez vous étoit donné à la place Vendôme et aux Champs-Élisées. J'y passai dans l'après-midi, mais les combattans n'avoient pu se rallier, les patrouilles bourgeoises ayant écarté le plus que possible ceux qui cherchoient à se réunir. Il faut voir si les mesures prises parviendront à étouffer ce genre funeste de division, qui accroitroit encore beaucoup le trouble continuel dans lequel nous vivons.

Paris, le 19 août 1789.

Le désordre des affaires va toujours en croissant. Malgré les décrets de l'Assemblée, la perception exacte des impôts n'a pas lieu ; l'emprunt ne se remplit pas, il est bien à appréhender qu'il n'arrive bientôt une suspension de paiement, même pour la solde des troupes. M. Necker viendra, dit-on, incessamment annoncer cette fâcheuse position à l'Assemblée nationale, et l'on parle beaucoup de création de papier monnoye...

Paris, le 20 septembre 1789.

Les mouvemens séditieux du Palais-Royal commençoient un peu hier à s'apaiser, M. de la Fayette ayant pris le parti d'y envoyer trois à quatre cens

hommes, tant soldés que volontaires-bourgeois, qui sont parvenus à diviser les attroupemens. Mais nous avons lieu d'être de nouveau très alarmés de la disette de pain et des batailles qu'il faut livrer à la porte des boulangers.

Paris, le 3 septembre 1789.

La réponse du Roi à la demande de l'Assemblée nationale pour la sanction pure et simple des décrets du 4, a été telle que devoit le faire présumer l'esprit conciliateur et pacificateur qui dirige toutes les démarches de ce monarque. Ces décrets vont être promulgués.

J'ai oublié de marquer à Votre Altesse Royale, que le Roi, la Reine, la famille royale et les ministres avoient envoyé leurs vaisselles à la Monnoye. Cet exemple aura vraisemblablement beaucoup d'imitateurs.

Je joins ici le *Point du jour*, et les nos 13 et 14 du journal politique national. Les nos 9 et 10 restent toujours en arrière.

Paris, le 22 septembre 1789.

GERMAIN BAPST.

(La suite prochainement).

Correspondance politique de Benaben

(Suite)

XXVII

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, UNITÉ ET INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE OU LA MORT.

Beaugé, ce dix-sept Frimaire, l'an deuxième [1] de la Republique et de la mort du Tyran. A neuf heures du soir.

Le citoyen Benaben, commissaire du département de Maine-et-Loire, près des armées destinées à combattre les rebelles de la Vendée.

Aux citoyens administrateurs du même département.

Citoyens,

Quoique je ne sois parti d'Angers qu'à neuf heures du matin, j'ai été assez heureux, grâces aux jambes de mon cheval, pour assister à la bataille que notre cavalerie et une partie de notre infenterie, sous les ordres de Westerman, ont livrée aux rebelles de la Vendée. Je me suis avancé d'asez près, avec mes deux ordonnances, pour entendre siffler les boulets au tour de mes oreilles. Les ennemis étoient alors à une lieue environ de Beaugé,

1. 7 décembre 1793.

Du 27 novembre au 7 décembre, Benaben n'a écrit aucune lettre. Étant avec l'armée à Angers ou aux environs, il n'avait plus besoin de leur faire connaître par correspondance la marche des opérations.

sur la route de cette ville à la Fleche. J'ai suivi les combattans jusqu'à une lieue au delà, laissant de côté la division de Muler. Je les aurois suivi plus loin si, ayant parlé à trois ordonnances que Westermann avoit successivement envoyés pour faire avancer la division, je n'eusse voulu m'instruire par moi-même de la cause de l'immobilité il étoit presque nuit lorsque j'ai atteint le corps d'armée qui se disposoit à établir son bivvac dans le lieu où je l'ai trouvé, c'est-à-dire à trois-quarts de lieue environ de Beaugé. Tout ce que je puis vous dire du succès de cette bataille, c'est que les ennemis ont été battus à plate couture, et qu'ils ont dû laisser un grand nombre de morts sur le champ de bataille. Si l'armée de Saumur et si celle de Cherbourg prend celle de la Fleche, je ne doute pas que le jour de demain ne soit le dernier jour des briguand.

Lorsque j'ai vu que le corps d'armée, dont j'ai parlé, se disposoit à bivaquer, j'ai été droit à Beaugé où j'esperois trouver un abri plus commode qu'à la belle étoile. Je suis le premier patriote, avec mes deux ordonnances, qui soit entré dans cette ville, depuis que les briguand l'avoit évacuée; aussi n'y ai-je reçu d'abord que les salutations de deux enfans qui m'ont demandé comment que je me portois; les hommes et les femmes, ne sachant encore si j'étois un patriote ou un briguand, se tenoient dans leurs maisons. J'en ai pourtant trouvé, à la fin, deux à qui j'ai demandé où la municipalité tenoit ordinairement ses séances. Ils m'ont répondu que c'étoit au château; je m'y suis transporté de suite, et je n'y ai trouvé qu'une concierge que ma présence a glacé de frayeur. J'ai tâché de la rassurer, en la qualifiant de *Citoyenne*. Je lui ai demandé ensuite à qui appartenoit une superbe voiture que j'avois trouvée à l'entrée du château; elle m'a répondu qu'elle appartenoit aux briguand qui n'avoient pu l'enmener avec eux, ayant été obligés d'en prendre les chevaux, pour les atteler à un train d'artillerie. Dans ce cas, lui ai-je répondu, je m'en empare au nom de la nation, car je suis commissaire du département de Maine-et-Loire. Je me suis informé, ensuite où pouvoient être les harnois, et je les ai trouvés. Vous devez bien penser que je n'ai eu rien de plus empressé, que de faire transporter dans l'auberge où je logeois, la dite voiture, pour la soustraire à la rapacité des généraux, ou des hussards qui n'auroient pas manqué de la vendre sur le champ pour faire la ribaute. Si j'avois pu me procurer des chevaux ou des bœufs, je l'aurois faite conduire, pendant la nuit, à Angers. Mais je ferai en sorte qu'elle vous parvienne en toute sûreté. Cette voiture peut valoir environ six mille francs, quoique les briguand en aient enlevé les coussins que leurs canonniers, m'a-t-on dit, ont mis sur leurs caissons.

J'ai trouvé beaucoup de cadavre depuis Angers jusqu'à Suète [1], depuis Suète jusqu'à Beaugé, et depuis Beaugé jusqu'au champ de bataille; ces cadavres effroyoient beaucoup mon cheval, de sorte que je serois resté

1. Village, commune de Seiches, arrondissement de Baugé; à l'embranchement de la route nationale de Nantes à Paris et de la route départementale d'Angers à Tours; à 18 kilomètres d'Angers et à 22 kilomètres de Baugé.

peut-être en chemin, si je n'eusse fait passer contemment devant moi, celui de mes ordonnances dont le cheval étoit le plus aguerri. Je me suis apperçu aussi qu'il frémissoit et se cabroit même au bruit du canon et au sifflement des boulets et des balles. Une autrefois, quand vous enverrez un commissaire à de pareilles fêtes, donnez-lui un cheval qui ne craigne ni les cadavres, ni le feu, c'est-à-dire qui ne craigne ni les morts ni les vivans.

Par les renseignemens que j'ai pris ici, il paroît qu'avant l'arrivée des briguand, on auroit fait filer, vers Saumur, tous les vivres et tous les fourrages [1],.....
.....
Lorsque les soldats,.....
veulent point les.....
eux.....
Vous ne serez peut.... pas fa.....
que chose de l'affaire qui eût lieu.....
de Beaugé, sur la route de cette ville.....
affaire, qu'on avoit voulu faire passer.....
a été toute à notre avantage. Weste.....
avoir chargé plusieurs fois les enne.....
cavalerie, lui a fait mettre pied à terre.....
avec la carabine comme l'auroient pu faire des fantassins avec leurs fusils. Mais n'ayant que quatre cens hommes avec lui, il a été obligé de battre en retraite jusqu'au delà de Gersé [2] dont les briguand ont brulé le chateau. Mais cette retraite étoit honorable; c'étoit une *jolie* retraite, une *retraite,* comme me le disoit plaisamment un hussard, *faite pour l'amour.*

Je me suis informé ici quelle pouvoit être la force de l'ennemi; on m'a dit qu'il avoit environ trente pièces de canon, et douze caissons seulement dont la plupart étoient vuides. On m'a dit aussi qu'ils manquoient totalement de cartouches et que le jour qu'ils avoient [3].....
.....our charger leurs
.....ils ne sçavent plus
.....dée de fatigue et
.....privé.....que tous les moyens
..... rassurez bien nos concitoyens;
.....and de la Vendée n'existeront plus;
.....que leur règne seroit fini, si on m'eût
.....des armées destinées à les combatttre, des
.....traitres ou ineptes.

Salut et Fraternité, BENABEN.

1. Ici, le feuillet du registre se trouve déchiré. Une restitution du texte eût été chose facile. J'ai préféré respecter la disposition des parties mutilées, laissant, à qui s'en fera besoin, le soin d'une reconstitution. Pour ceux-là, je dirai que l'écriture de Benaben comporte, en moyenne, environ 41 lettres à la ligne.

2. Jarzé, bourg, canton de Seiches, arrondissement de Baugé ; à 9 kilomètres et demi de Seiches, à 10 kilomètres de Baugé et à 29 kilomètres d'Angers.

. Verso du feuillet déchiré.

.....que j'avois prise pour .....hateau, est la femme du .....e la municipalité. Elle s'appelle Perseval. J'ai eu une trez vive altercation avec le général Muler et son adjudant général ; je vous prie de les dénoncer, pour moi, au comité révolutionnaire ou militaire.

P.-S. — J'ouvre ma lettre pour vous dire que le général Muler s'est emparé de la voiture que j'avois saisie au nom de la Nation. Son adjudant général a prétendu être entré avant moi dans Beaugé.

Cela est faux ; mais quand ce seroit vrai, moi seul me suis emparé de la voiture ; moi seul je l'ai fait mettre dans une remise ; moi seul j'ai envoyé chercher les harnois qui étoient chez la citoyenne Dervineau, cabaretière, demeurant rue basse nº 524.

L'aubergiste chez la quelle j'ai fait conduire la voiture s'appelle Maugé, rue basse nº 535.

J'avois fait conduire la voiture en question à mon auberge, par mes deux ordonnances et par le citoyen Darennes, md de vins rue [1]..... nº 517 et par le citoyen Chollet [2]... même rue nº 534. Je vous cite tous mes temoins.

XXVIII

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, UNITÉ ET INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE OU LA MORT.

Beaugé, ce dix-huit Frimaire, l'an 2º [3] de la Republique et de la mort du Tyran.

Le citoyen Benaben, commissaire du département de Maine-et-Loire près des armées destinées à combattre les rebelles de la Vendée.

Aux citoyens administrateurs du même département.

Citoyens,

C'est le dix-sept Frimaire, à quatre heures et demie du soir que j'entrai à Beaugé, et que je m'emparai, au nom de la Nation de la belle Berline dont je vous ai déjà parlé ; et ce fut le lendemain à sept heures et demie du matin, que le général Muler, aidé de son adjudant-général et de son aide-de-camp, s'en empara pour lui-même. La conduite de ces trois individus est d'autant plus condamnable, que Beaugé n'étoit pas une ville ennemie, que tous les effets des rebelles quelle pouvoit renfermer appartenoit à la Nation, et que, toutes les autorités constituées ayant abandonné cette ville, le commissaire du département de Maine-et-Loire les réu-

1. Déchiré.
2. Ibid.
3. 8 décembre 1793.

nissoit toutes. On m'a dit que le général Muler avoit fait prendre, à la voiture en question, la route de Saumur. Je vous prie d'en écrire sur le champ à la municipalité de cette ville, de la faire arrêter ainsi que les conducteurs. Je vous prie aussi de faire donner, par le comité révolutionnaire d'Angers, un mandat d'arrêt contre le général Muler, son adjudant général et son aide de camp, afin d'imprimer une crainte salutaire à ceux qui auroient envie de se rendre coupables de pareils délits.

Je vous écrivis qu'en arrivant à l'armée, je m'étois avancé jusqu'à l'avant-garde qui seule, sous les ordres de Westermann, étoit aux prises avec l'ennemi, et que je ne l'avois quittée, que pour me transporter au corps d'armée dont le général Muler avoit le commendement principal, pour sçavoir, par moi-même, la cause de son immobilité, Westerman, lui ayant envoyé successivement trois ou quatre ordonnances aux quels j'avois parlé. Eh! bien, Westerman abandonné, pour ainsi dire, à ses forces individuelles, en présence d'un ennemi deux cens [1] fois plus nombreux que lui, fut obligé le lendemain matin de battre en retraite. Arrivé auprès de Muler, il le traita de lache et de traitre. Celui-ci prétendit avoir reçu des ordres supérieurs, pour ne pas marcher. Je n'examinerai pas si le fait est vrai, et si même Westerman devoit attaquer l'ennemi avant la réunion de nos armées ; vous connoissez mes sentimens à cet égard, mais ce que je sçais bien, c'est que, pour peu que la cavalerie Westerman eût été soutenue par l'infenterie, elle auroit mis l'ennemi en déroute complette. Au reste, je ne sçais pourquoi Muler, après avoir refusé, le dix-sept, d'aller au secours de Westerman, se détermina, le lendemain, à le faire soutenir par sa division, après qu'il eût été apostrophé, par ce général, de la manière dont j'ai parlé. Il me semble qu'on doit être conséquent avec soi-même. Ce secours, qui eût été très-efficace le dix-sept, fut inutile le lendemain, par la maladresse qu'on eût de laisser, à une lieue en deçà de Clefs [2], la division d'Amé, tandis que celle de Muler étoit à une lieue au delà. Il me semble que, lorsque la première ligne gagne du terrain, la seconde doit avancer de la même quantité d'espace, et qu'il doit y avoir, entre ces deux lignes, un assez petit intervalle, pour que la seconde puisse secourir promptement la premiere ; aussi la premiere, ayant été obligée de battre en retraite, cette retraite a failli à se changer en déroute, parce que notre grande ligne n'a pu la soutenir ; je suis même persuadé que cette déroute auroît eu lieu, si un brouillard trez épais et la nuit n'eussent séparé les combattans. Toute l'armée s'étant repliée sur Beaugé où elle a trouvé l'armée de Cherbourg qui lui a redonné du courage, et avec la quelle elle se dispose à attaquer, demain matin, l'ennemi.

Une chose que je ne dois pas cacher sous silence, et qui est bien digne

1. Benaben avait d'abord écrit « vingt. » Il a effacé « vingt. » et mis à la place « deux cents. » Cette petite supercherie en dit plus sur la bonne foi républicaine qu'un gros volume. — Que d'exagérations semblables ne découvrirait-on pas, si l'on pouvait retrouver les minutes des lettres, mémoires, rapports, etc., de tous les officiers républicains !

2. Bourg, canton de Baugé, à 18 kilomètres de cette ville et à 50 kilomètres d'Angers.

cependant, de toute votre sollicitude et de celle des représentans du peuple, c'est que toute l'armée a manqué, pendant trois jours, de pain, de viande et de fourrage dans un pays où il lui étoit impossible de s'en procurer. J'ai été obligé moi, de faire porter du pain et du vin par mes ordonnances, pour en donner au moins quelques bouchées. a de pauvres soldats qui, sans cela peut-être, seroient morts d'inanition. On a porté la négligence jusqu'à priver les blessés des secours de première nécessité, faute d'avoir fait venir des caissons d'ambulance, de sorte que plusieurs ont été obligés de faire trois ou quatre lieues à pied, ou sont morts en chemin.

Salut et fraternité.

BENABEN.

XXIX

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, UNITÉ ET INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE OU LA MORT.

Fouilletourte [1], ce vingt-deux frimaire, l'an deuxième [2] de la Republique Françoise et de la mort du Tyran.

Benaben, commissaire civil du département de Maine et Loire près des armées destinées à combattre les Rebelles de la Vendée.

Au citoyens administrateurs du même département.

Citoyens,

Je ne sçais par quelle fatalité, Westerman, avec sa petite troupe tient toujours l'ennemi en échec et lui tue beaucoup de monde, tandis que la déroute ne commence que lorsqu'on fait avancer quelque division pour le soutenir. Celle de Muler avoit été choisie aujourd'hui pour le seconder ; mais elle a éprouvé le triste sort qu'elle avoit déjà éprouvé entre Clefs et la Fleche. J'étois avec la brigade de Carpentier [3], la troisieme de la division de Muler, lorsque on est venu nous dire de nous mettre en bataille. Nous avions devant nous une petite hauteur sur laquelle on avoit placé de l'artillerie. A droite et à gauche étoient des bois de sapin dans les quels on

1. Village, commune et à un kilomètre 600 mètres de Cérans-Fouilletourte, cantn de Pontvallain, arrondissement de la Flèche.

2. 13 décembre 1793.

3. Encore un défroqué. Né à Saumur en 1751, il était entré dans les ordres après avoir été sergent au régiment d'Aquitaine. — Nommé curé constitutionnel d'Ambillon, il joignait à ce métier celui de mouchard, et dénonçait aux autorités les prêtres fidèles. Il ne tarda pas à troquer sa soutane contre une veste de volontaire, s'en fut combattre en Vendée et devint successivement commandant d'un détachement de volontaires, adjudant-général de Chabet, puis général de brigade le 8 frimaire an II.

avoit jetté quelques tirailleurs. Je vois tout à coup presque toute la brigade de Carpentier s'enfoncer dans le bois qui étoit à droite. Je crois que l'ennemi veut nous tourner de ce côté, et je reviens sur mes pas pour tourner le bois et voir si je n'appercevois pas quelque briguand ; je ne trouve à l'extrémité que le directeur général des équipages d'artillerie qui sans doute faisoit la même observation que moi. Le voyant revenir tranquilement, je crois qu'il n'y a rien à craindre, et je profite de ce moment pour faire boire mon cheval qui étoit fort altéré. Il avoit à peine bu *son content,* comme on dit vulgairement, que j entends plusieurs voix qui me crient *que faites-vous là, citoyen ? l'armée bat en retraite ;* je tourne la tête, et je vois avec la plus grande surprise que l'armée étoit en déroute. En un instant j'ai été couvert de boue par les voitures, les bœufs et les chevaux qui remplissoient la route. J'ai donc été obligé de suivre les fuyards, sans pouvoir deviner la cause d'une pareille terreur. La division de Muller ne s'est ralliée qu'à trois lieues environ du champ de bataille. Heureusement pour nous, que la division de Tilli, qui la suivoit en bon ordre, n'a point partagé sa terreur, et qu'elle a marché droit à l'ennemi où sans doute elle aura rétabli le combat ; car je n'ai pu la suivre, mon cheval étant trop fatigué, pour entreprendre une nouvelle course. J'ai rencontré en chemin la division de Cleber, et celle de Delaage, ce jeune homme que je vous avois recommendé et qui, dans l'espace d'environ un mois et demi, a été successivement aide de camp de Beaupuis, adjoint du général Marsau, adjudant-général de Marigni, et est actuellement général des troupes légères de notre armée. J'espère beaucoup en lui pour la journée de demain ; car depuis quelque tems je ne vis que d'espérance. Ce qui me fache le plus dans cette déroute ; c'est que nous n'étions guère qu'à une lieue du Mans où je comptois aller souper, après en avoir chassé les briguan, et que j'ai été obligé de m'en retourner le ventre vuide à Fouilletourte où l'on ne trouve guères de quoi le remplir. Je prendrai demain des renseignemens sur cette affaire à la quelle je n'ai pu assister ; tout ce que je sçais, c'est que les chasseurs de Mayence s'y sont battus comme des lions, et ont poussé deux fois l'ennemi jusque dans ses retranchemens.

Salut et fraternité, BENABEN.

Pour copie conforme, A. LAUNAY.

Un chouan à Londres (1796). — Louis-Charles-René Collin de la Contrie.

(Fin.)

III

Le principal objet du voyage de La Contrie était de représenter, avec Botherel et Jouet, l'armée de Bretagne à l'assemblée de Lon-

dres. Il prit donc part à ces tristes conférences qu'un désaccord déplorable entre les députés et le duc d'Harcourt et une irrémédiable division entre les membres des différentes armées condamnèrent à n'avoir aucun heureux résultat.

Le 18 juin, le comte de Botherel revint d'Edimbourg, apportant les ordres de Monsieur. Le prince manifestait le désir formel que tous les députés se réunissent *chez M. le duc d'Harcourt* pour y travailler activement aux affaires du parti. Collin de la Contrie, jusqu'à son départ de Londres, assista avec régularité à ces réunions que son journal résume fidèlement jour par jour.

Le 19. — Réunion préparatoire des députés des armées royales, savoir : MM. de Botherel, de Jouet et moi, pour l'armée de Puisaye ; le chevalier de Tryon, pour celle de Scépeaux ; l'abbé Rémaud et le chevalier de la Roche, pour l'armée de Charette, et le chevalier de la Roque, pour celle de Frotté. M. de Jouet propose d'admettre à la conférence M. de Vauban, maréchal général du logis de l'armée de Bretagne. Rejeté. M. de Botherel donne lecture du mémoire à présenter aux ministres anglais. Ce mémoire est approuvé dans tout son contenu par l'abbé Rémaud. M. de la Roque, élude son avis par l'arrivée de M. de Frotté père, à Jersey. Je fais plusieurs observations sur ce mémoire. Débats à ce sujet.

L'assemblée se sépare pour se réunir chez M. le duc d'Harcourt, à son retour de la campagne, à l'effet de discuter plus à fond le mémoire.

Le 23. — Réunion des députés. Jouet renouvelle sa proposition d'admettre M. de Vauban. M. de Botherel est chargé d'arranger cette affaire. Seconde lecture du mémoire ; longue discussion. L'abbé Rémaud laisse échapper quelques expressions qui me font entrevoir qu'il s'est rangé du côté des ennemis de M. de Puisaye. Je lande la discussion de quelques expressions pour lui faire sentir que je m'aperçois de sa conduite, et en forme de reproche.

Le 24. — M. de Vauban est présenté et reçu aux conférences[1]. Troisième lecture du mémoire de M. de Botherel. Nouvelles objections, nouvelles observations de ma part; corrections : en conséquence, adoption. Arrêté qu'on en enverra copie au roi et à Monsieur. Avec une lettre souscrite par tous les députés. Rendez-vous le lendemain, à onze heures du matin, chez M. le duc d'Harcourt, pour lui faire part du mémoire.

M. Rémaud se démasque entièrement à l'occasion de la lecture d'une lettre de M de Puisaye aux autres généraux des armées royales, pour les engager à nommer conjointement avec lui un seul représentant à Londres

1. M. de Vauban, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de Vendée* (p. 381 et suivantes), rend également compte de ces conférences d'une façon moins détaillée et surtout, à ce qu'il nous semble, moins sincère.

auprès du gouvernement anglais, de Monsieur, frère du roi, et des ambassadeurs des autres alliés, dont le premier devoir serait de s'adresser au roi et de lui demander la confirmation de ses ordres.

Le 25. — Réunion des députés chez M. le duc d'Harcourt. Lecture du mémoire. M. le duc observe que ce mémoire est bien long et qu'il contient des reproches propres à irriter le ministère. Débats. M. le duc consent à le présenter dans l'état.

Le 27. — J'engage M. de Botherel à hâter la transcription du mémoire pour le présenter sans délai. Motifs de cette démarche. Il me communique des lettres de M. de Puisaye, où il me rappelle. Arrêté d'aller chez M. Windham pour solliciter de nouveau mon départ. Il me communique le projet du chevalier de Tryon, m'apprend que M. Windham a écrit à M. de Puisaye *de faire la paix* et qu'il a engagé M. le duc d'Harcourt à lui écrire dans ce même sens, mais le duc a voulu auparavant consulter Monsieur.

Le 28. — Réunion des députés au nombre desquels est admis M. de Frotté père, député de l'armée de Normandie. Nouvelle lecture du mémoire, nouvelles corrections adoptées à l'unanimité. Lecture d'une lettre au roi. Adoptée. Lecture d'un mémoire à M. Windham. Débats et adoption

Soucieux de répondre à l'appel de Puisaye, comprenant en outre qu'il n'y avait que peu de chose à espérer de semblables conférences, Collin de la Contrie se rendit chez M. Windham, et lui demanda l'autorisation et les moyens de retourner en Bretagne. Windham refusa de le laisser partir avant qu'il eût été statué sur ses demandes et qu'il eût quelques nouvelles favorables à annoncer en Bretagne. La Contrie découragé écrivit de suite à Puisaye qu'il était au désespoir de ne pouvoir quitter une ville, « où il ne trouvait qu'ennuis, que délais, que remises toujours infructueuses. » Il ajoutait, et non sans raison, que ses intérêts personnels réclamaient son retour en France ; que, si ses camarades mettaient bas les armes, il voulait pouvoir le faire à la même heure qu'eux, « pour la tranquillité future de sa famille, pour son intérêt, celui, entre autres, d'assurer l'hérédité à ses malheureux petits-enfants. »

Il n'osa point toutefois résister aux instances de M. Windham et continua à se rendre aux conférences, dont un conflit entre les députés et le duc d'Harcourt allait encore le dégoûter davantage.

Le 29. — Députation de MM. de Botherel, le chevalier de Tryon, Rémaud et moi pour remettre à M. le duc d'Harcourt le mémoire original, et pour le prier de le transmettre au lord Grenville.

La députation se rend de suite chez M. le duc d'Harcourt. Remise du mémoire entre ses mains, avec prière de le transmettre sans délai. M. le duc répond qu'il lira le mémoire avec attention. et que, *s'il le trouve*

convenable, il le présentera. Insistance des députés pour qu'il soit présenté promptement et en l'état. M. le duc objecte de nouveau. M. le duc a l'air de céder et de consentir à présenter le mémoire. M. de Botherel prévient M. le duc qu'il va en remettre un double à M. Windham. M. le duc y consent.

..... Il serait impossible de rapporter tous les faux raisonnements de M. le duc d'Harcourt en cette occasion. Il m'a paru en tout jouer le rôle plutôt d'un antagoniste que d'un partisan [1].

Le 30. — Les députés conviennent de se réunir tous les jours pour se communiquer leurs idées et aviser aux moyens de rendre leur mission avantageuse au parti.

1er Juillet. — En l'assemblée des députés, il a été formé une députation de M. le comte de Vauban et Rémaud pour aller savoir de M. le duc d'Harcourt s'il a définitivement transmis le mémoire où si il le remettra. Il a répondu que *non* ; il a ajouté qu'il a fait un mémoire pour savoir d'abord si on veut accorder des secours aux royalistes ou non, qu'il présenterait le sien, que, si on se décidait à accorder des secours, il verrait ce qu'il pourrait présenter dudit mémoire qu'il continuait à trouver trop fort et exigeant trop des ministres.

Il a été arrêté d'écrire à M. le duc d'Harcourt pour lui annoncer que, l'intention des commettants des députés étant qu'ils eussent des relations directes avec les ministres de Sa Majesté Britannique, la nouvelle mesure adoptée pourrait bien avoir l'effet de nous empêcher de parler aux ministres, mais non pas de nous empêcher de leur faire parvenir le mémoire que nous jugerions à propos de rédiger pour l'intérêt de la cause des royalistes, sans qu'il subisse la correction d'un intermédiaire ; qu'en conséquence, nous insistions pour qu'il fût mis en l'état et sans corrections entre les mains des ministres.

Arrêté de plus qu'il sera écrit pareillement à Monsieur, pour l'instruire de la conduite de M. le duc d'Harcourt, et au duc, pour le prévenir que, s'il persiste à refuser de présenter le mémoire, nous le présenterions nous-mêmes.

La crise en était arrivée à cet état aigu quand, le 2 juillet, plusieurs députés des armées royales rencontrèrent le duc d'Harcourt au ministère de la guerre, dans le bureau des messagers. M. de Botherel lui adressa des observations tellement vives et les autres députés y joignirent des instances si pressantes que le duc promit

1. Nous laissons bien entendu à l'auteur de ce journal la responsabilité de ses appréciations sur le duc d'Harcourt qui, jusqu'en 1802, époque de sa mort, ne cessa point de s'occuper avec dévouement et intelligence, —mais peut-être aussi avec trop de pompe et surtout trop de lenteur, — des affaires des émigrés aussi bien que de celles de son maître.

enfin de remettre le mémoire tel quel. Il fut fait victorieusement part de sa promesse à l'assemblée du jour, et les lettres que l'on avait décidé d'écrire dans la séance de la veille furent regardées comme n'ayant plus de raison d'être. L'abbé Rémaud, toujours disposé à récriminer contre le duc d'Harcourt aussi bien que contre Puisaye, ajouta avec aigreur qu'il était assuré que le duc avait sollicité lui-même le droit d'intervenir et que c'était là le fruit de plusieurs années d'intrigue.

Au moment où les membres de la petite assemblée venaient d'avoir raison de l'obstination du duc d'Harcourt et espéraient pouvoir enfin travailler utilement aux affaires du parti, l'esprit de discorde qui soufflait sans relâche sur ces conférences amena la plus fâcheuse division entre les députés de l'armée de Normandie et les députés des autres armées royales. L'on est peiné de voir le comte Henri de Frotté compromettre dans de misérables querelles le nom déjà glorieux de son fils. La certitude qu'une pacification prochaine allait bientôt rendre sans objet ces attristants débats ne suffit pas à le justifier.

Le 3. — M. de la Roque, l'un des députés de Normandie, me prie d'annoncer à l'assemblée de demain que les députés de Normandie ne peuvent plus se trouver à nos assemblées par des considérations particulières.

Le 4. — MM. de Botherel, Tryon et moi, nous rendons au bureau de la guerre, avec M. de Grandclos fils, voir M. Woodford. Il est question de l'arrangement pour faire compter de l'argent en France par des banquiers. On parle aussi d'un autre arrangement pour fondre des louis à l'effigie de Louis XVIII et de la même valeur. M. de Grandclos est, de plus, chargé de faire rechercher de 6 à 8000 louis pour le départ de M. Tryon et moi, et est prié de passer le lendemain, à 9 heures, au même bureau, pour prendre des arrangements ultérieurs.

Rencontré M. de Frotté dans la salle des messagers. Témoignage de surprise de la scission que veulent faire les députés de Normandie, après l'intention bien connue de Monsieur que tous travaillent en commun. Répond qu'il vient de recevoir des instructions de son armée qui lui prescrivent cette mesure. Sur l'observation faite que les députés doivent être instruits des nouvelles récentes qui lui ont été apportées sur la situation de la Bretagne, M. de Frotté promet de se rendre demain, à midi, à l'assemblée des députés. Il dit que Couesbouc père, et les officiers de ses deux divisions, à l'exception de Chalus, ont traité avec la république, que son fils a été engagé à en faire autant par le général Dumesnil qui lui a écrit plusieurs fois à ce sujet, mais que sa réponse a été qu'il ne traitait point

avec les ennemis de son roi ; qu'il savait comment Hoche s'était expliqué à Rennes sur le compte des généraux et de son fils particulièrement ; qu'en parlant de Scépeaux, Hoche avait dit que *c'était un anneau à son doigt*. Ayant arrêté brusquement M. de Frotté, il s'est radouci, et n'a pas continué son récit insultant, mais je sais ce qu'il avait à dire de MM. de Puisaye et de Boisguy.

Le 5. — M. de Grandclos reçoit contre-ordre de la part de M. Woodford. MM. de Frotté et de la Roque se sont rendus à l'assemblée des députés. Il a été donné lecture du projet de lettre à Monsieur frère du roi. MM. de Frotté et de la Roque ont déclaré ne pouvoir la souscrire, attendu que les ordres qu'ils viennent de recevoir de leurs commettants leur prescrivent de ne rien signer. M. de Botherel, ayant fait part à l'assemblée du contre-ordre donné à M. de Grandclos, a communiqué aux députés de Normandie ses craintes que leurs démarches ou celles de M. Mandat auprès du ministre n'aient donné lieu à cette réaction. M. de Frotté, du ton le plus haut et le plus impérieux, dit que M. Mandat ayant été chargé de faire aux ministres le tableau de la France, n'a pu leur dissimuler celui de la Bretagne, que Boisguy a traité et offert de marcher aux frontières, avec 8,000 hommes, qu'il est peut-être déjà parti, que les chefs de Vitré ont pareillement traité. Il répète ses invectives contre M. de Scépeaux, donne des éloges à M. de Puisaye, ajoute qu'il viendra bientôt à Londres, dit du mal de la Bretagne et de beaucoup de chefs pour élever son fils. En un mot, il divague en tout, et joue le rôle le plus impertinent qu'on puisse imaginer. Sa fureur souffrait avec impatience quelques objections. M. Mandat n'avait pas de mission. Il ne pouvait, sans manquer aux députés de Bretagne, rendre aucun compte de cette province qu'il ne connaît pas, sans auparavant conférer avec eux. Il y a beaucoup d'apparence que les indiscrétions commises par M. Mandat ont changé la disposition du ministre.

Le 6. — Réunion des députés de Bretagne, Anjou et Poitou. On propose d'instruire Monsieur de ce qui s'est passé relativement aux députés de Normandie. Convenu d'attendre quelques jours pour remplir cet objet.

Si le souci de ses intérêts personnels, si l'invitation pressante de Puisaye inspiraient à Collin de la Contrie le désir de reprendre le chemin de France, il faut convenir que la fatigue de ces orageuses séances, que le dégoût de ces inutiles et interminables discussions ne pouvaient qu'accroître ce légitime désir. Ce fut donc avec joie que, le 7 juillet, il apprit, chez M. Windham, qu'il pourrait partir quand bon lui semblerait. Il était fort disposé à ne point tarder quand, dès le lendemain, un mot de M. Woodford fixa le départ au soir même :

War office, 8 juillet 1796.

M. Windham me charge, Monsieur, d'avoir l'honneur de vous écrire qu'il est fort intéressant pour la cause à laquelle vous vous êtes si généreusement voué que vous partiez ce soir avec un officier anglais qui vous conduira à Jersey avec l'argent.

Si vous vous rendez chez M. Windham, ce soir, à 6 heures, avec vos effets, vous trouverez vos instructions et l'officier.

Je vous envoie ci-joint un ordre pour un secours pécuniaire. S'il n'est suffisant, ayez la bonté de passer ici sans délai.

Je suis, etc.

WOODFORD.

Collin de la Contrie, dans sa joie de partir, se garda de réclamer contre un ordre si prompt. Le soir même il montait en voiture ; le 9 juillet, il était à Weymouth, et, le lendemain, il s'embarquait pour Jersey.

IV

A voyage inutile retour piteux. Le malheureux Collin de la Contrie, après les déceptions de son séjour à Londres, fut encore en butte aux taquineries de cette fortune fâcheuse qui s'était attachée à lui dès son départ. Arrivé à Jersey, il eut, pour commencer, à essuyer les reproches du prince de Bouillon ; il lui fallut ensuite tenir tête à deux aides de camp impertinents et volontaires. Les aides de camp, même dans les armées royales, étaient souvent l'objet d'une malveillante jalousie ; mais, pour un Français, c'était, en vérité, une situation ridicule que celle d'aide de camp de ce prince de Bouillon qui se gardait de sortir de son île, et ne brandissait que dans des vanteries d'après boire l'épée du grand Turenne, égarée entre ses mains. La Contrie avait donc le droit de le prendre d'assez haut avec ces messieurs.

Le 11 juillet. — Arrivée à Jersey. Visite au prince. Ses reproches relativement à l'argent que j'ai fait passer en France.

Le 13. — M'occupant avec Gouin, agent de la correspondance, du lieu où je pourrais débarquer avec plus de sûreté sur la côte, entrent dans ma chambre MM. F*** de P*** et la F*** (petit-fils, je crois de la Chalotais), aides de camp de M. le prince de Bouillon. M. de F*** était l'un de ceux

auxquels j'avais remis des lettres de change sur le gouvernement britannique. Il me présente la sienne pour que je l'acquitte, puisque j'ai de l'argent. Lui ayant témoigné mon étonnement d'une semblable proposition et lui ayant demandé si le gouvernement britannique avait refusé de l'acquitter, seul cas où elle pourrait être représentée au tireur, M. l'aide de camp prend un air de hauteur et me somme, de la part du prince de Bouillon, de faire honneur à la demande de son camarade. Répondu que je respecte la personne de M. de Bouillon, mais que je n'ai pas d'ordre à recevoir de lui ; que, voyageant dans son île, sous la protection du gouvernement britannique, je ne reconnais d'autre autorité que celle du roi de France ; qu'il était affreux que des Français émigrés, vivant dans l'oisiveté à Jersey, cherchassent à dépouiller nos malheureux royalistes de l'intérieur. Ces messieurs ayant insisté, je n'ai pu les congédier qu'en déclarant que j'instruirais Monsieur de leur conduite. Ayant eu l'air d'ignorer de quel *Monsieur* je voulais parler, je reprends avec force : *Monsieur, frère du roi ; le connaissez-vous ?* A ces mots, mes deux émigrés prennent leurs chapeaux, honteux comme un renard qu'une poule aurait pris, sans mot dire.

A son départ, La Contrie avait manqué le bateau ; à son retour, dernier contre-temps, il laisse tomber sa sacoche !

Le 15. — Départ précipité pour le Vieux-Château, où je devais m'embarquer, emportant 1,500 louis. Un sac de 700 louis m'échappe, en passant à cheval sur un trottoir, pour éviter des invalides qui portaient une longue pièce de bois sur leurs épaules dans le fond du chemin. Je n'ai pas fait deux pas, que je m'aperçois que le sac a échappé. Je m'en retourne aussitôt. J'interroge les invalides qui font semblant de ne pas m'entendre. Vent contraire à l'embarquement. Retour à Saint-Hélier. Dénonciation à la police de mon aventure.

Le 22. — Mon sac de louis retrouvé, lorsque les invalides qui l'avaient serré lorsqu'il tomba, et jeté par-dessus la haie, le partageaient nuitamment. Arrestation des voleurs et capture des louis par la justice.

Le 29. — Ayant été obligé de partir dans la nuit du 29 au 30, je n'ai pu être ressaisi de mon argent. En conséquence, j'ai laissé à M. l'abbé Guillo [1] procuration de le toucher et de le faire passer.

Le 30. — Débarquement sur la côte de Cancale.

Le 31. — Dénoncé par un jeune homme que le prince de Bouillon m'avait donné pour le ramener en France [2].

1. Dans la séance du 4 octobre 1795, l'abbé Guillo avait été nommé, à l'unanimité des voix, trésorier général de l'armée de Bretagne.

2. M. Durand, fils de M. Durand, professeur de mathématiques à Rennes et grand bonnet rouge. (Note de la Contrie.)

Le 1er août. — Je me rends dans ma famille.

Le 7. — Rejoint M. de Puisaye, à la paroisse de Fleurigné, près Fougères. Je lui remets les dépêches dont j'étais porteur et un double de mon journal, en lui rendant compte de ma mission.

Le voyage de La Contrie n'avait eu que peu de fruit, et les nouvelles qu'il apportait de Londres n'étaient point bonnes. Il n'en avait pas moins fait ce qu'il avait pu, avec honnêteté, énergie et constance. Cela méritait qu'on le reconnût : le 7 août, Puisaye reçut La Contrie chevalier de Saint-Louis. Le brevet, signé par Monsieur à Edimbourg, était daté du 15 juin 1796.

Que devint notre chouan voyageur ? — Nous ne savons que peu de chose sur la fin de sa carrière, et son nom ne reparaît plus dans les annales royalistes. Nous pouvons dire cependant qu'il demeura, jusqu'à la fin, l'ami du comte de Puisaye, et qu'il eut la grande joie d'assister à la restauration de la monarchie. En 1821, quand Puisaye se décida à rédiger le septième volume de ses *Mémoires*, il correspondit à ce sujet avec Collin de la Contrie, et, cédant à un sentiment de coquetterie commun à bien des auteurs, affecta d'accorder aux instances de l'amitié une décision inspirée simplement par le caprice [1]. La même année, l'abbé de la Grande-Trappe, M. de Lestrange, attendait, dans son monastère, la visite de La Contrie, chargé par Puisaye de je ne sais quelle commission [2]. Plus tard encore, un vieux chouan breton, le colonel Guesno de Penanster, écrivant à Puisaye, retiré à Hammersmith, lui donna des nouvelles de son ancien envoyé [3]. Dans sa gentilhommière bretonne, à l'heure où triomphait le drapeau blanc, Collin de la Contrie ne songeait pas sans orgueil à ses aventures de guerre, à ses périls de chouannerie, mais il ne dut jamais se rappeler sans tristesse ce voyage d'Angleterre, où il avait appris que la fidélité et le dévouement personnels ne servent à rien, quand ils sont entravés par des chicanes de parti, stérilisés par des questions de coterie.

Cte G. DE CONTADES.

1. V. *Puisaye papers*, vol. CVII, *suite des Mémoires du comte de Puisaye.*
2. *Ibid.* vol. LXVII. *Lettres des ecclésiastiques royalistes.*
3. V. *Ibid.* vol. LXII. *Lettres de MM. le marquis Beaupoil-Sainte-Aulaire et colonel Penanster.*

Collot-d'Herbois, comédien politique en 1793.

Collot-d'Herbois s'était fait connaître avant la Révolution, principalement à Bordeaux et à Lyon, par ses talents d'auteur et d'artiste dramatique. Il avait été comédien du Roi dans la troupe du duc de Richelieu, à Bordeaux, et il avait écrit, à plusieurs reprises, des vers en l'honneur du roi, qu'il condamna à mort, de la reine, qu'il fit condamner, et du dauphin, qui mourut prisonnier au Temple, victime des mauvais traitements qu'il avait autorisés ou approuvés, comme membre du comité de Salut public.

D'après les Mémoires de Mme Roland, il avait volé la caisse d'une troupe de comédiens dont il était le chef ; pour ce fait, il avait été condamné, dans le midi de la France, à une année de prison. Cette grave accusation, portée par l'*Égérie de la Gironde*, se trouve confirmée par les *Mémoires* de l'acteur Fleury. Félicité Fleury, sa sœur, connue sous le nom de Mme Sainville, avait été la camarade de Collot d'Herbois à Bordeaux, où ils jouèrent la comédie ensemble ; elle lui avait sauvé l'honneur et la vie dans une affaire grave, en obtenant de M. du Hamel [1], alors échevin, qu'on fermât les yeux sur son évasion.

Fleury avait été arrêté le 3 septembre 1793, avec les autres acteurs et les actrices du Théâtre-Français, par ordre du comité de Salut public, à l'occasion de la représentation de *Paméla*, et le Théâtre-Français avait été fermé. Fleury était détenu depuis six mois dans la prison des Madelonettes et il était dans la plus grande anxiété. Mme Sainville, pensant que Collot-d'Herbois, devenu membre du comité de Salut public, saisirait cette occasion de s'acquitter du service important qu'elle lui avait rendu, se présenta chez lui, pour lui demander la liberté de son frère. Il lui répondit, sur un ton théâtral : — Tu priais pour moi autrefois, les temps sont bien changés, maintenant tu viens me supplier ; mais n'espère rien : ton frère est un aristocrate, il la *dansera* comme les autres.

1. M. du Hamel était le gendre du marquis de Paroy, dont nous avons publié les Mémoires.

La lettre que nous reproduisons ci-dessous, adressée par un avocat de Clermont (Oise) à D.-F. Beaulieu, rédacteur d'un journal de Paris, fut saisie, avec d'autres papiers, sur l'ordre du comité de Salut public. Elle nous montrera Collot-d'Herbois continuant de mettre à profit ses talents de comédien pour les besoins et pour le succès de ses missions politiques. Voici dans quelles circonstances se produisit la scène décrite dans cette lettre : Sur la proposition du comité de Salut public, Collot-d'Herbois avait été désigné, par la Convention nationale, le 1er août 1793, avec son collègue Isoré, pour se rendre dans les départements de l'Oise et de l'Aisne, afin d'y prendre des mesures très importantes, sur lesquelles le comité demandait à ne pas donner de développements, mais qui consistaient surtout dans l'arrestation des ci-devant nobles, des prêtres qui avaient refusé de prêter le serment civique et de toutes les personnes suspectes de ces deux départements.

Collot-d'Herbois et Isoré se mirent immédiatement en devoir de remplir leur mission; après avoir visité les patriotes de Compiègne, ils arrivèrent à Beauvais, le 8 août. C'est pour préparer leur entrée en fonctions et en activité dans cette ville qu'ils avaient cru nécessaire d'organiser la scène tragique, décrite dans la lettre qui va suivre, et surtout afin d'exciter le zèle et l'ardeur des patriotes, en leur fournissant un prétexte, pour justifier toutes les mesures de rigueur dont ils projetaient l'exécution.

Ils organisèrent aussitôt des comités révolutionnaires dans la ville et dans les districts des environs, et ils firent commencer des visites domiciliaires chez les habitants qui leur étaient signalés. Plusieurs centaines de personnes furent mises en état d'arrestation et, par suite, l'encombrement des prisons de Beauvais devint tel que Collot-d'Herbois dut transformer le château de Chantilly en prison ou maison d'arrêt, pour recevoir la plus grande partie des prisonniers.

Au Rédacteur du *Courrier universel.*

Clermont, département de l'Oise, 26 fructidor, l'an 3e de la République, 12 septembre 1795.

Citoyen,

Si l'acceptation, de la part de différentes assemblées primaires, des décrets relatifs à la réélection, est semblable à celle prétendue faite par l'assemblée primaire du canton de Liancourt, près Clermont (Oise), et

dont Bezard a fait preuve ces jours derniers à la tribune de la Convention, qui a applaudi avec enthousiasme, je crois que la partie saine de la Convention est trompée et qu'il est intéressant de lui faire connaître les machinations de l'intrigue. En effet (je le tiens d'un électeur même de ce canton) : 1° il n'a été soumis au vœu de l'assemblée que l'acceptation de la constitution seule et non pas des décrets dont il n'a été nullement question ; 2° le procès-verbal a été rédigé par le bureau, de suite envoyé à la poste à Clermont, sans qu'il en ait été fait lecture à l'assemblée, dont la majorité est très étonnée aujourd'hui de lire dans les journaux qu'elle a accepté les décrets à l'unanimité. Jugez de ce petit tour de gobelet ; mais il y a mieux. Je demande pourquoi, depuis huit jours (y compris le 20 fructidor, jour de l'assemblée), Bezard, quittant son poste, est venu s'établir à Liancourt ? Pourquoi Isoré, quittant également son poste, est resté pendant autant de temps à Louveaucourt, son superbe domaine national, canton dudit Liancourt, y étalant la cour de gravité de sa moderne seigneurie révolutionnaire, et recevant aux pieds du trône de sa suzeraine souveraineté les hommages de ses courtisans, ci-devant exécuteurs de ses ordres à la Carrier ? Pourquoi ils ne sont partis (en poste bien entendu) que quand ils ont été certains que leur marotte avait réussi ?

A propos d'Isoré, est-ce que cet intime de Collot espérait être réélu ? Pour le coup, gare les Bastilles et la Permanence des guillotines ! Veut-on bien le connaître ? Que l'on écoute.

Au pardessus de ses fredaines dans l'Artois, au pardessus des vérités qui lui sont reprochées dans une lettre insérée dans la *Gazette générale de l'Europe,* n° 1,006, date 13 fructidor ; au pardessus de l'assassinat commis par son fait et sa protection dans la personne du malheureux maître de poste d'Antoni, qui laisse une veuve et des enfants dans la misère ; au pardessus de tout cela, niera-t-il qu'en 1792, il était du parti et du complot de l'infâme Carrier ? qu'à cette époque, comme lui, il voulait voir tomber 200,000 têtes ? qu'à cette époque, et le 25 février, en fin d'une lettre par lui écrite à un certain Gauthier Coutances, homme tout couvert de crimes, d'assassinats, vols, dilapidations, proscription, etc., maintenant incarcéré et dont la procédure s'instruit au criminel (procédure que sans doute il parviendra à faire suspendre, comme tant d'autres semblables), il mandait à ce monstre : « Portez-vous bien ; *entretenez le fil à vos sabres, apprêtez vos cartouches, car il paraît qu'il faudra raser et saigner* les aristocrates, s'ils ne veulent bientôt finir, et croyez-moi, avec *les sentiments que vous me connaissez,* votre compatriote. — ISORÉ. »

On sait ce que ces messieurs entendaient alors par aristocrates. Niera-t-il qu'en août 1793, parcourant le département de l'Oise (le sien), avec son *intime Collot-d'Herbois,* y semant partout la Terreur, faisant incarcérer tous les honnêtes gens, ils arrivent enfin à Beauvais. Là, le projet était d'y susciter une insurrection, de faire en cette ville, florissante autrefois par son commerce, le théâtre des horreurs qui ont depuis ensanglanté celle de Lyon. Voici la marotte qu'ils jouèrent, et qui heureusement ne leur réussit pas.

Ils descendent à l'auberge du *Cygne,* sur la place, se font servir à dîner, puis le café, puis la liqueur. Alors commence la pièce. Collot, à qui, comme histrion de profession, le rôle principal appartenait de droit ; Collot se place dans un fauteuil, déboutonne sa veste, ôte son col, étend les jambes, se renverse la tête, hérisse ses cheveux, se raidit les nerfs, gonfle ses vaisseaux, arrange enfin son physique de façon à jouer parfaitement le rôle d'un homme empoisonné et sur lequel le poison agit avec violence. Quand une fois sa position fut bien prise et que son singe Isoré jugea que tous les gestes et l'attitude atteignaient la perfection, alors celui-ci cria, appela au secours, trépigna des pieds, fit un vacarme épouvantable. L'aubergiste monta et demanda ce qu'il y avait. Comment, lui dit Isoré, ce qu'il y a? Comment, coquin, tu nous a empoisonnés! Vois mon collègue, Collot-d'Herbois, dans quel état il est? (Il fallait voir comme alors Collot roulait les yeux, gonflait sa poitrine et faisait mille contorsions.) Oui! scélérat, tu nous a empoisonnés avec ta liqueur; je sens bien que je le suis aussi,

L'aubergiste est saisi, il ne sait ce que cela signifie ; cependant il ne perd pas la tête. Ne faites pas tant de bruit, dit-il, je vais envoyer chercher le limonadier qui a apporté le café et la liqueur et nous verrons. Le limonadier arrive : Allons, coquin, lui dit l'aubergiste, tu as empoisonné ces deux citoyens, il faut que tu le sois aussi, et comme j'ai l'air d'être ton complice, je veux aussi être empoisonné. En disant cela, il prend le carafon qui était sur la table et dans lequel nos deux héros avaient, par mégarde, laissé de cette même liqueur, prétendue poison ; il en emplit deux verres, fait boire l'un au limonadier et avale l'autre. L'instant d'après il dit : Ma foi, citoyens, si c'est là du poison, c'est un plaisir de s'empoisonner comme cela ; mais je crois bien que nous n'en mourrons personne. Collot qui voit que sa marotte est déjouée, se relève tranquillement et, prenant un ton de gravité, dit : Cela suffit, retirez-vous.

Ainsi finit cette farce dont on sent bien quelles auraient été les conséquences, sans la présence d'esprit et la fermeté de l'aubergiste.

Des gens appostés étaient déjà prêts, au premier signal, à faire subir à Beauvais le sort d'une ville assez criminelle pour avoir assassiné son souverain, dans la personne de Collot. Mais elle en fut quitte pour les incarcérations faites terre à terre et sans tant d'esclandre.

Citoyens de Beauvais, et vous *Bourgeois,* aubergiste du *Cygne,* vous m'avez entendu ; suis-je un imposteur?

La suite au premier courrier.

Salut et fraternité.

DELACOURT,

Homme de loy.

Pour copie conforme,

ALFRED BÉGIS.

Souvenirs du conventionnel Fockedey.

(Suite)

A 9 heures, une voiture s'arrêta à la porte, et le même homme se présenta à moi en me remettant dans un papier cacheté la demi-carte de reconnaissance. J'écrivis un mot de remerciement à Mme Deledorff, en lui observant que je ne pouvais me dispenser de me rendre à mon poste et que je la croyais mal informée.

Immédiatement après, nous partîmes pour nous rendre à l'Assemblée. En entrant, je vis qu'à peine étions-nous 200. Le bureau était vide. Nous causions d'une séance si extraordinaire et des motifs présumables de sa convocation, de l'absence du président et des secrétaires, de la non-apparition de nos collègues les plus exaltés en républicanisme, enfin de nos antagonistes, lorsque, vers 10 heures 1/2, nous entendîmes le cliquetis des armes et quelques coups de canon qui vinrent frapper contre les murs de l'enceinte où nous étions. Cinq minutes après, deux huissiers de la chambre annoncèrent le ministre de la guerre, le comte de Beurnonville, qui venait nous féliciter d'avoir échappé au plus noir des attentats. Il ajouta qu'ayant été prévenu de la marche des conjurés, il avait rassemblé deux bataillons et quelques canonniers de la garde nationale avec 4 pièces de campagne, pour voler au secours de la représentation nationale et épargner à la France un nouveau forfait inouï dans l'histoire ; qu'à la vérité, Olivier Cromwell avait dissous et chassé le parlement britannique, mais qu'il s'était abstenu d'en ordonner le massacre. L'un des anciens présidens, Defermon ou Grangeneuve, vota, au nom de l'Assemblée, des remerciements au ministre de la guerre et la séance fut levée.

Le lendemain, Mme Deledorff vint nous féliciter d'avoir échappé au danger qui nous menaçait, et en même temps nous adresser quelques reproches d'avoir manqué de confiance à ce qu'elle m'avait mandé la veille, ajoutant que la reconnaissance qu'elle me devait lui avait fait un devoir de veiller à la sûreté d'un député auquel elle avait tant d'obligations.

Nous entrâmes alors en conversation. Je lui observais que j'ignorais comment j'aurais pu mériter sa reconnaissance, n'ayant pas l'honneur de la connaître ; alors elle s'expliqua et me dit que M. De...., son neveu, ayant acquis des domaines engagés et en ayant payé le montant au trésor, on lui en contestait aujourd'hui la propriété et mettait opposition à ce qu'il en prît possession, que l'Assemblée constituante avait passé à l'ordre du jour sur sa réclamation, que la législature suivante en avait fait de même, réclamations qui lui avaient coûté des sacrifices, qu'elle en avait appelé à la Convention qui l'avait renvoyée à son comité des domaines, et que c'était sur mon rapport qu'il avait obtenu justice et sa mise en possession de sa propriété. Elle y ajouta les choses les plus flatteuses pour ma loyauté et mon désintéressement, puisque j'avais refusé ses offres de gratitude ; elle nous engagea avec instances de l'aller voir, ce que nous fîmes huit à dix jours après.

Épuisé par le travail des deux comités dont j'étais membre, celui des do-

maines et de secours publics, et dont j'étais souvent le rapporteur, surtout du dernier, ainsi que par ma correspondance, fatigué par les discussions orageuses de la Convention, et désapprouvant souvent ses décisions auxquelles présidaient souvent la partialité, l'injustice et l'immoralité, je méditais le projet de donner ma démission pour me soustraire aux soupçons qu'on pourrait avoir que je participais à tant de décrets contraires à toute idée de justice, d'humanité et de religion. J'en fis part à mon épouse qui partagea mes vues, étant aussi désireuse que moi d'un genre de vie moins orageux.

J'attendais pour cela le renouvellement du bureau qui devait avoir lieu le 1er avril, dans l'espoir de rencontrer, soit dans le président, soit dans les secrétaires, des personnes qui se rapprochassent de mes opinions et se prêtassent à saisir le moment de faire passer ma demande. Ce fut M. Delmas qui fut élu président, et M. Mailhe parmi les secrétaires. Je remis donc ma démission au président le 3 et en prévins M. Mailhe qui me promirent de la présenter le lendemain, après la lecture du procès-verbal (c'était le moment où l'Assemblée était ordinairement la moins nombreuse).

Elle fut acceptée, et il fut décidé d'appeler mon remplaçant; le même jour le passeport de la Convention me fut expédié, nous fîmes de suite nos préparatifs de départ qui eut lieu le 7. Devant attendre les passeports de mon épouse et de la servante, qui devaient nous être délivrés par la municipalité de Paris, j'en écrivis à M. Cailleux, membre du conseil général de la commune, qu'on m'avait indiqué comme un excellent citoyen et très bien pensant. Il me les expédia le même soir, avec la lettre suivante :

« Conseil général, ce 6 avril 1793, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Je vous envoie, citoyen, les passeports de votre chère épouse et de sa citoyenne de confiance. Je suis flatté d'avoir pu vous être utile en vous mettant à même d'aller respirer l'air natal et rétablir sans délai votre santé.

« Signé : Votre concitoyen, CAILLEUX,
Membre du Conseil général. »

Dès le lendemain 7, nous partîmes. Arrivés à Arras, on nous arrêta aux portes et on nous conduisit au comité révolutionnaire. Il était trois heures. On nous fit attendre tous trois dans une chambre close jusque vers sept heures du soir. Le comité assemblé délibéra longtemps et resta en suspens s'il nous renverrait à Paris par la gendarmerie, parce que j'étais membre démissionnaire de la Convention. Enfin, après de longs débats, on me fit entrer et on me questionna sur les motifs qui avaient déterminé ma retraite ; je répondis que mon passeport en faisait mention et que mon extérieur venait à l'appui de ces motifs ; que mon passeport était signé par les président et secrétaire de la Convention, et celui de mon épouse et de sa fille de confiance par les membres de la Commune de Paris; que si, nonobstant ces preuves, le comité entravait ou mettait le moindre retard à ce que je continuasse ma route, je protesterais contre cette opposition et le rendrais responsable des frais qu'entraînerait ce retard. Le président, secouant la tête, me fit passer dans la chambre suivante, et le comité, après de nouveaux débats, me fit rentrer et nous donna une feuille de route, avec ordre

de nous présenter devant les divers comités révolutionnaires jusqu'à Dunkerque. Ce fut la seule ville où nous éprouvâmes une semblable vexation.

Nous arrivâmes enfin le 10 ou le 11 à la maison. Il me serait difficile de vous rendre le bonheur de cette entrevue avec maman. Depuis longtemps je n'avais goûté les douceurs de la tranquillité et du repos. Je reçus de mes concitoyens et de mes parens les preuves les moins équivoques de l'intérêt que tous me portaient. A peine arrivé de quelques jours, je revis des malades et ma clientèle reprit faveur ; mais, à l'encontre, le cabinet de mon épouse était presque désert, et peu de temps après il le fut entièrement, à raison de la guerre générale qui éclata, ce qui engagea mon épouse à remercier M. Dobrecourt ainsi que les deux autres commis, et à leur remettre le solde de leurs appointemens.

Les 40.000 écus qui se trouvaient en caisse, en janvier 1791, étaient convertis en assignats. Il en fut de même de mes épargnes qui étaient de 10.000 francs. Nos rentes furent payées en papier monnaie valeur nominale, le fermage des terres de même ; enfin de ma clientèle je ne recevais que du papier. Telle était notre situation en 1793, et elle empira de jour en jour par la dépréciation croissante du papier monnaie qui était telle qu'on donnait cinq et six mille francs assignats pour un louis de 24 francs.

Le pain à cette époque valait 40 fr. la livre, la viande 150 fr., et ainsi du reste. Aussi nos pertes furent incalculables.

Aussitôt mon arrivée, je fus inscrit sur le contrôle de la garde nationale comme simple soldat, de lieutenant que j'étais auparavant, et fis partie de la Compagnie de M. Hubert.

Arriva le mois d'août 1793, et le 24 étant de service à la barrière de Niewport et de garde sur le rempart, je vis, au lever de l'aurore, briller des fusils sur le sommet des dunes et des soldats habillés en rouge. J'appelai quelqu'un du poste afin qu'il en prévînt le capitaine qui vint aussitôt reconnaître le fait et en prévint le commandant de la place. Vers cinq heures du matin, le camp sous Ghyvelde, commandé par le général O'Méara, se replia sur Dunkerque et parut sur le Glacis ; il reçut l'ordre de se porter en avant et de prendre position entre le canal de Furnes et celui des Moëres. Dans la matinée, un officier de la gendarmerie à pied vint demander au poste où j'étais, douze hommes de bonne volonté (notez que, dès 6 heures du matin, les postes avaient été triplés), pour aller sauver les blés qui se trouvaient dans les deux moulins situés à cent pas des postes que nous occupions : les tirailleurs ennemis étaient à proximité dans le Rosendal. Dès qu'ils virent des hommes armés, ils tirèrent sur nous, et six d'entre nous ripostâmes, tandis que les six autres déchargeaient les moulins de toute la farine et des blés qu'ils contenaient, et que des chariots les recevaient et les transportaient en ville. Nous nous remplaçions de demi-heure en demi-heure, de sorte que de médecin, j'étais devenu garçon meunier. La besogne terminée, on mit le feu aux moulins et nous rentrâmes en ville sans le moindre accident.

Vers deux heures de l'après-midi, un autre officier de gendarmerie vint demander quelques hommes de bonne volonté, pour escorter de quoi remplacer deux pièces d'artillerie démontées, et des munitions, à une demi-lieue de la ville, où se trouvait un corps de gendarmerie à pied. Je fus une seconde fois

désigné, et nous partîmes et arrivâmes sans autre rencontre que des tirailleurs, avec lesquels nous échangeâmes encore quelques coups de fusil.

Pendant que j'étais aux remparts et que je faisais des sorties, l'ennemi, tant intérieur qu'extérieur, dévastait ma campagne à Quaetyper et enlevait tout ce qui s'y trouvait, et le lendemain un commissaire du district, commis à cet effet, fit abattre dans deux bois taillis et sur la ferme Haute et Basse-Seigne, environ quatre cents arbres, ainsi que ceux du verger, par la raison qu'étant trop rapprochés du fort Diable et des fortifications, cela pouvait compromettre la sûreté de la place. Ces mêmes arbres furent vendus, et forcé d'abriter une pâture de 19 mesures dans tout son contour, je fus obligé d'acheter mon propre bois et d'en verser le montant dans la caisse du district. J'ai, dans le temps, réclamé des indemnités, d'après la loi ; j'ai dressé et fourni deux ou trois fois l'état et l'importance de mes pertes, et je n'ai jamais touché une obole.

Rentré au poste, le capitaine Hubert me remit une lettre à mon adresse. C'était une réquisition de M. Bonard, commissaire des guerres, pour me rendre de suite à l'hôpital militaire nouvellement établi, dans le couvent des Dames bénédictines anglaises, pour y faire le service de médecin. Je le continuai jusqu'à mon arrestation, le 2 frimaire an 2e.

Ce jour-là, vers une heure de la nuit, arriva le sieur Vandercruce, juge de paix, deux membres du comité révolutionnaire, et douze gardes nationaux qui tous entrèrent, ayant requis l'ouverture au nom de la loi. Les trois premiers montèrent dans ma chambre, me dirent de me lever et demandèrent d'être conduits dans mon cabinet, de leur représenter mes papiers, ma correspondance, etc. J'ouvris mon bureau, ils le visitèrent et en tirèrent tous les papiers, les entassèrent dans leurs cartons et dans un grand portefeuille sur lesquels le juge de paix apposa les scellés. Ensuite le juge de paix me dit qu'il fallait le suivre. On me conduisit bien escorté au comité et de là en prison, où je fus écroué.

Le surlendemain le concierge et deux gardes vinrent me chercher pour aller au comité révolutionnaire où se trouvait le juge de paix et son greffier, lequel ayant trouvé les scellés sains et entiers, rompit ceux de mon portefeuille.

On examina pièce par pièce, très scrupuleusement, tout ce qu'il contenait ; sur ma correspondance avec M. Merghelinck d'Ypres, concernant la rente de 600 fr. que je lui devais, on m'observa que j'avais des correspondances avec les ennemis de la république. A quoi je répondis que lui devant deux années d'arrérages, j'en avais fait la déclaration et le dépôt chez le sieur Deray, receveur de l'enregistrement, conformément au décret de la Convention, et, comme le sieur Vandevalle insistait sur l'illégalité de cette correspondance, je lui demandai si la république ou la Convention affranchissait les Français du devoir d'être honnête homme.

Il était une heure, on me conduisit en prison, et à 3 heures on vint me reprendre. On brisa les scellés des deux autres cartons qu'on examina et scruta attentivement, et n'ayant rien trouvé qui pût me compromettre, on me rendit le portefeuille et les cartons avec la déclaration qu'on n'y avait rien trouvé à ma charge, et l'on me reconduisit en prison.

Mon épouse et maman venaient tous les jours me faire compagnie et m'envoyaient mon dîner et mon souper. J'avais une petite chambre en forme de

mansarde ou grenier, donnant sur la mer, que M. Morel, tenant l'hôtel d'Angleterre, m'offrit de partager avec lui. Huit à dix jours se passèrent sans que j'entendisse parler de rien : mon épouse me dit qu'elle avait l'idée d'aller parler au président du comité révolutionnaire, et lui demander quand elle pourrait espérer de me voir libre, pour pouvoir vaquer aux fonctions de mon état, avec d'autant plus de raison que le comité avait délivré une attestation que l'enlèvement de mes papiers et leur examen n'avait rien produit à ma charge qui pût me compromettre.

Il répondit que ma démission à la Convention était déjà un délit, qu'un député devait savoir se sacrifier au bien public, que mes votes à l'Assemblée me c-om promettaient gravement, etc... Mon épouse parla d'humanité ; à quoi il répondit que ce mot, dans les circonstances actuelles, ne devait plus figurer dans notre dictionnaire, et ne trouvait plus son application. Mon épouse se retira consternée d'une semblable réponse. Deux jours après, M. Blaisel, procureur à la commune, me fit prier de descendre et de me rendre dans la salle de la mairie ; et après m'avoir témoigné la part qu'il prenait à ma détention, il me communiqua l'ordre qu'il avait reçu du comité révolutionnaire de me faire transférer dans les prisons d'Arras. Il ajouta qu'une voiture était commandée pour ma translation ainsi que deux gendarmes pour m'accompagner ; qu'il avait eu soin d'en désigner deux sur les égards desquels je pouvais compter.

Je restai sans parole, j'étais comme pétrifié ; M. Blaisel tâcha de me rassurer sur les suites de cette mesure qu'il croyait ne devoir être que temporaire et courte. Il tâcha de me consoler en me disant que si je désirais me rendre chez moi jusqu'à dix heures du soir (il en était cinq alors), avec un garde, il me le permettait. J'acceptai et je le remerciai ; mais, en rentrant dans la prison, j'y trouvai mon épouse et maman en pleurs. Elles avaient déjà appris ma déportation, et nous partîmes ensemble, accompagnés du garde. Le temps était court ; on prépara mon porte-manteau. Pendant qu'on s'en occupait, je fis quelques dernières dispositions au cas que je ne revinsse pas d'Arras où était Joseph le Bon, un des plus fougueux régicides, et où, plus tard, il exerça la terrible mission d'exterminateur sur les prisonniers qu'on y envoyait. Je léguais à maman les diverses portions de la terre que j'avais du chef de mon grand-père, ainsi que les propriétés qui m'avaient été léguées par ma grand'mère maternelle. Je lui recommandais d'en faire don de son vivant à ma digne, ma tendre et trop malheureuse épouse, pour la dédommager d'avoir signé solidairement avec moi la pension viagère de 1500 francs, et j'eus soin d'antidater cet écrit du mois de mars 1792, et de l'écrire sur une feuille de papier encore timbrée du timbre d'alors. Je le cachetais et je le remis à mon épouse et à maman, après leur en avoir donné lecture, en leur recommandant de le déposer entre les mains du cousin Duflo, notaire. Après quoi nous prîmes un verre de vin et nous nous fîmes nos adieux. Mais avant de partir, maman et mon épouse me promirent de se relever de mois en mois à Arras, de s'y loger en chambre le plus rapprochée de ma prison, espérant ainsi pouvoir, comme à Dunkerque, passer chaque jour quelques instants avec moi dans ma prison. Nous nous embrassâmes et je partis avec mon garde, et à 10 heures j'étais rentré dans la maison d'arrêt.

CH. D'HÉRICAULT.

Convention nationale.

LISTE DES DÉPUTÉS ET DES SUPPLÉANTS.

(Suite.)

DERENTY, François-Marie. Suppléant du Nord. Non inscrit. Siégea, appelé par le tirage au sort en floréal an III.

DESCHAMPS, Bernard. Député du Gers. Inscrit le 20 sept. La mort.

DESGRAVES, Georges. Suppléant de la Charente-Inférieure. Non inscrit. Siégea, appelé par le tirage au sort en floréal an III.

DESGROUAS, Charles-François-Michel-Étienne. Suppléant de l'Orne. Remplaça Carra élu dans un autre département. Inscrit le 11 octobre. La mort.

* DESGRUES Voy. Desrues.

* DESLANDES. Voy. Engerrar-Deslandes.

* DESMARCHAIS. Voy. Guérin-Desmarchais.

DESMOULINS, Camille. Député de Paris. Inscrit le 20 sept. La mort.

DESPINASSY, Antoine-Joseph-Marie. Député du Var. Inscrit le 20 sept. La mort.

* DESRIVIÈRES. Voy. Gérard des Rivières.

* DESROSIÈRES. Voy. Dehouzières.

DESRUES. Philippe-François. Suppléant de Paris. Inscrit le 27 sept.

DETRICHÉ, Yves-Marie. Suppléant de la Mayenne. Inscrit le 23 floréal an III. Siégea, appelé par le tirage au sort.

DEVARS, Jean. Député de la Charente. Inscrit le 26 sept. La détention dans un lieu central de la République, le bannissement à la paix.

DEVÉRITÉ, Louis-Alexandre. Député de la Somme. Inscrit le 23 sept. La détention, le bannissement à la paix.

DEVILLE, Jean-Louis. Député de la Marne. Inscrit le 20 sept. La mort.

DEYDIER, Etienne. Député de l'Ain. Inscrit le 20 sept. La mort.

DHERBES-LATOUR, Pierre-Jacques. Député des Basses-Alpes. Inscrit le 20 sept. La mort.

* DHIRIART. Député des Basses-Pyrénées. Non inscrit. Refusa. Remplacé par Neveu.

* DHOULIÈRES. Voy. Houlières (de).

GUSTAVE BORD.

(*La suite prochainement.*)

L'un des directeurs, gérant, GUSTAVE BORD.

NANTES, VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD, IMPRIMEURS BREVETÉS.

Lettres d'un attaché de la Légation de Saxe à Paris (1788-1790).

(Fin.)

Nous voici encore exposés à manquer de pain, la halle n'étoit point fournie ces deux jours-cy, et la porte des boulangers est obstruée par une foule difficile à contenir et dont la fermentation ne demande qu'un prétexte pour faire explosion. Deux scènes qui se sont passées hier et avant-hier en font preuve. Un prêtre de Saint-Jacques-la-Boucherie ayant voulu marchander pour un convoi de charité, les voisines du mort ont porté elles-mêmes le cadavre à l'église, ont forcé le suisse, qui avoit voulu faire le jovial, à se mettre à genoux devant la bière et à demander pardon au défunt, ont allumé les cierges, sonné les cloches et obligé le curé à chanter une grand'messe dans le plus grand apparat. Le curé de Saint-Nicolas-des-Champs ayant été informé qu'un de ses chantres avoit chanté au lutrin à cet office, eut, dit-on, l'imprudence de le chasser pour cette raison seule. Aussitôt que son renvoi fut public, sept ou huit cents femmes coururent au presbytère dans l'intention de mener le pasteur au reverbère fatal dont malheureusement le nom est encore dans toutes les bouches, mais le curé avoit pris la fuite.

Paris, le 1er octobre 1789.

Vous aurez sçu déjà les détails suivans dont je ne fais mention que pour informer Votre Altesse Royale de ce qui en résulte déjà. Les gardes du corps ont donné, dans la salle de l'Opéra, à Versailles, un repas aux officiers de la garde nationale, à ceux du régiment de Flandres et des gardes des princes, auxquels étoient admis quelques soldats de chacun de ces corps. Les autres remplissoient les loges. Leurs Majestés sont venues jouir un instant de ce spectacle ; dès qu'elles ont été aperçues, des cris de : Vive le Roi ! se sont fait entendre, l'ivresse de la joye s'est jointe à la chaleur du vin. Sa Majesté a été portée jusque dans son appartement ; de là, chapeaux en l'air, sabres nus, on est venu dans la cour de marbre, on a escaladé les murs et on est entré par les fenêtres dans la chambre à coucher du Roi. L'enthousiasme s'est accru, on a arraché les cocardes nationales et substitué la cocarde noire. Tel est le précis d'un événement que les feuilles publiques ont suffisamment circonstancié. Le Palais-Royal, les districts et une partie du peuple n'y ont vu que l'insulte faite à la cocarde nationale, toutes les têtes se sont exaltées, et j'ai été témoin, dans la rue Saint-Honoré, de la violence faite à un particulier qui, très innocemment peut-être, portoit un ruban noir à son chapeau. On le lui a arraché, et la cocarde a été foulée aux pieds, dans le ruisseau. On en a agi de même avec plusieurs autres personnes dont quelques-unes ont été arrêtées et conduites à la ville. Il faut donc s'attendre à une espèce de guerre entre Paris et Versailles, à moins que respectivement les têtes ne se calment.

Paris, le 5 octobre 1789.

C'est au milieu du trouble et de l'effroi auxquels nous sommes en proie que j'écris ce peu de lignes à Votre Altesse Royale. A peine ma lettre d'hier fut-elle expédiée, que les rues se remplirent de poissardes, d'ouvriers armés, maçons, serruriers et autres qui se rassemblèrent tous à l'hôtel de ville, forcèrent les passages, les gardes, tant bourgeoises que soldées, s'emparèrent de quinze cents fusils et de deux pièces de canon.

Jusqu'alors, il paroissoit que l'extrême rareté du pain étoit la seule cause de cette sédition ; tous les districts envoyèrent leurs détachemens à l'hôtel de ville ; on tâcha de contenir les mutins sans employer les moyens de force dont on ne pouvoit d'ailleurs guère user contre cette horde de femmes qui, renforcées par toutes les servantes et les cuisinières, étoient au nombre de 4 à 5 mille.

Vers une heure, toute cette troupe qui s'étoit armée de bûches, de piques, de broches et de sabres, exigea de M. de Lafayette de les mener à Versailles ; ce général essaya vainement d'empêcher cette résolution, il ne put que gagner du tems, et ces délais ayant paru suspects, on le menaça de la fatale lanterne, de sorte qu'à cinq heures il fut obligé de se mettre à la tête des grenadiers des gardes françaises, d'une division de milices bourgeoises et de marcher à Versailles, avec douze pièces de canon.

Le nombre du peuple qui le suivoit étoit de 15 à 20 mille âmes.

Au moment où je tiens la plume, nous n'avons pas encore de version sur cette expédition. Peut-être Votre Altesse aura-t-elle reçu des nouvelles en droiture. On se réunit à dire que le passage de Sèvres ayant été forcé, cette armée, marchant huit de front, est arrivée à la grille de Versailles ; que le régiment de Flandres met presque aussitôt la crosse du fusil en l'air ; que les gardes du corps firent feu, mais qu'ils furent sabrés et repoussés ; que M. de Guiche a été grièvement blessé ; et qu'enfin femmes et hommes sont entrés dans le château où le Roi a promis de s'occuper incessamment de l'abondance et de la diminution du prix du pain. Dès que j'aurai quelque certitude sur ce terrible événement, j'aurai l'honneur d'en faire part à Votre Altesse Royale qui juge aisément de l'horreur de notre position. Puisse la bonté divine nous préserver de tous les maux qui vont en être la suite et auxquels je voudrois bien qu'il me fût possible de me soustraire avec ma malheureuse famille, en quittant Paris.

Paris, le 6 octobre 1789.

Même en voyant ce qui s'est passé hier à Versailles et à Paris, on a peine à le croire. Le peuple devenu maître de toutes les troupes a voulu que le Roi, la Reine et toute la famille royale se rendissent à Paris, et Leurs Majestés sont parties à deux heures, sous cette terrible escorte.

Elles ne sont arrivées dans la capitale qu'à sept heures et demie, au bruit des acclamations, des coups de fusils en l'air, et à travers une multitude effroyable. Elles sont descendues à l'hôtel de ville ; je n'ai encore aucun détail sur ce qui s'est passé ; je suppose qu'elles auront été de là au château des Tuileries. Toutes réflexions sur cet événement sont inutiles ; je désirerois seulement être sûrement instruit des faits, et l'heure de la poste ne me permet pas de les vérifier. Hier, dès midi, on avoit envoyé à Paris deux têtes de gardes du corps qui ont été promenées sur des piques, dans toutes les rues.

Tout le peuple mêloit au cri de : Vive le Roi ! Vive la nation ! ceux de : *A bas les calotins ! l'abbé Mauri à la lanterne !* et plusieurs ecclésiastiques qui se trouvoient dans la foule ont été insultés.

Paris, le 7 octobre 1789.

Le *Journal de Paris* ayant rendu compte, ainsi que quelques autres papiers publics, de ce qui s'est passé le lundi et le mardi, je n'ai pas voulu en multiplier les détails à Votre Altesse Royale.

Depuis que Leurs Majestés sont établies aux Tuileries, elles se montrent fréquemment aux fenêtres et sur la terrasse, toujours aux acclamations de : Vive le Roi et vive la Reine ! Cette princesse a reçu chez elle les poissardes et leur a promis de dégager tous les billets qui se trouveroient au Mont-de-piété, au-dessous d'un louis. Cet acte de bonté a pensé être cause de la destruction de cet établissement, le peuple s'y étant porté en foule et ayant menacé de feu et de pillage. L'arrivée de nombreuses gardes bourgeoises est parvenue cependant à les contenir. On s'étoit porté également en foule à l'abbaye Saint-Martin ; on vouloit aller à l'École militaire inspecter les grains ; la veille, on avoit brûlé 500 sacs de prétendues mauvaises farines. Enfin, cette insurrection a été encore apaisée, mais en nous faisant toujours craindre celles qui peuvent s'élever d'un moment à l'autre, le peuple ne paroissant pas satisfait, *malgré tout ce qu'il a obtenu.* On doit faire aujourd'hui une proclamation par ordre du Roi pour annoncer que si le désordre continue on emploiera des moyens de force.

Les ambassadeurs et ministres étrangers ont été faire leur cour à Leurs Majestés, dans le petit local qu'elles occupent, c'est-à-dire l'appartement de la Reine.

L'Assemblée s'étant déclarée inséparable du Roi, on s'attendoit qu'elle ne tarderoit pas à venir à Paris, et l'on préparoit le manège des Tuileries pour ses séances, mais il paroît qu'elle hésite à s'y rendre, craignant, et avec raison, l'influence impérieuse du peuple.

On craint que celui de Versailles, désespéré de la perte de son maître, ne se porte à piller le château.

Paris, le 9 octobre 1789.

Nous continuons à vivre au milieu des alertes. Voilà deux nuits que toutes les rues sont illuminées et que l'on frappe aux portes pour appeler les gardes nationales au district. La dernière nuit, les patrouilles renforcées se succédoient et se croisoient. On avoit multiplié les précautions, parce que depuis deux jours presque toutes les portes cochères de maisons un peu marquantes avoient été crayonnées de noir, de rouge, ou de lettres majuscules, de sorte qu'on appréhendoit le feu ou le pillage.

Heureusement que tout a été calme ; mais il est bon de ne pas s'endormir sur les moyens de défense. Le moment est très critique. Votre Altesse Royale aura vu dans quelques feuilles que l'on est à la piste pour découvrir un complot formé contre la Liberté, et qui tendoit à amener le Roi à Metz. Il est certain que les ordres les plus sévères sont donnés aux barrières, et que même les gens de pied qui voudroient les franchir sont arrêtés.

On nomme plusieurs personnes de très grande marque dont on s'est assuré ; quelques ministres mêmes sont dénoncés, mais je me garde de rien avancer de positif sur des faits de cette nature, me réservant d'en transmettre demain les détails à Votre Altesse Royale, s'ils acquièrent plus de certitude.

Paris, le 11 octobre 1789.

L'Assemblée nationale s'est enfin déterminée à venir à Paris. Elle a, décidément, choisi le Manège pour y tenir ses séances et, en attendant, l'on croit qu'elle se transférera mardi dans la grande salle de l'archevêché. Il semble instant de l'éloigner de Versailles, où tout est dans la plus grande fermentation ; le bataillon de Paris, joint aux Suisses, eut bien de la peine à empêcher le château d'être pillé par les gens de Versailles, et la populace de Paris parloit déjà d'y mettre le feu pour obliger l'Assemblée nationale à déloger.

L'on vient de présenter à la sanction royale le code provisoire criminel d'après lequel le Châtelet va juger les prisonniers arrêtés dans les circonstances actuelles.

Il est absolument essentiel de parvenir à la source des troubles qui nous agitent journellement. On arrête tous les gens sur qui l'on a des soupçons. Les scellés mis, à ce que l'on assure, sur les papiers de M. le comte d'Estaing. M. d'Astorg, officier des gardes du corps, M. Vidaud de la Tour, le vicomte de Trépant, M. de Riveron, Melle de Bipy et un abbé Douglas sont déjà détenus prisonniers. On a aussi saisi cette nuit des gens qui marquoient encore des maisons avec différentes couleurs.

Le feu est ce matin dans la rue des Fossés-Montmartre, chez un agent de change. Il faut espérer qu'il n'y a pas été mis à dessein.

Le roi vient de donner à tous les gardes du corps des congés illimités pour se retirer où bon leur semblera, en conservant leurs appointements. Leur service continuera à être fait par la garde nationale de Paris.

Votre Altesse Royale verra, par le *Journal de Paris* d'aujourd'hui, la manière dont M. de Saint-Priest a été obligé de se justifier d'une dénonciation faite à l'Assemblée nationale qui, à ce que l'on espère maintenant, n'aura pas de suite.

Le Roi reçoit le corps diplomatique tous les jeudis et les dimanches, et le soir la Reine tient son jeu.

Paris, le 12 octobre 1789.

Il ne s'est passé aucun événement qui ne soit de la classe de ceux qui sont détaillés dans les papiers publics.

Les représentans de la Commune de Paris, sur l'arrêté de plusieurs districts, ont fait une députation au Roi pour inviter S. M. à reprendre l'exercice de la chasse dont l'interruption pouvoit lui être nuisible. Le roi a répondu que la vie actuelle qu'il menoit n'avait aucunement dérangé sa santé, qu'il se promenoit tous les jours aux Thuileries, et que lorsqu'il croiroit avoir besoin d'un exercice plus fort, il se livreroit de nouveau à celui de la chasse.

Les poissardes, connues sous la dénomination de Dames de la Halle, ont demandé hier au spectacle de Monsieur qui se tient aux Thuileries une repré-

sentation du *Souper de Henri IV*[1], pièce qui a eu beaucoup de succès par les applications auxquelles elle donne lieu, et qui fournissent des élans d'amour pour la personne du Roi, que le peuple manifeste toujours par des applaudissements répétés.

Avant la levée de la toile, un motionnaire proposa à ces dames de nommer une députation pour aller supplier S. M. d'honorer le spectacle de sa personne. L'idée fut acceptée avec acclamation, et la Reine de Hongrie, c'est ainsi que s'appelle la poissarde qui est à la tête de ce corps, s'offrit de se rendre chez le roi, avec six de ses compagnes. On suspendit la représentation jusqu'à son retour, et elle vint annoncer que le Roi lui avoit répondu qu'il étoit très touché de cette invitation du public, mais qu'il étoit en affaire au Conseil où il travailloit pour son peuple ; que la Reine tenoit jeu avec sa cour ; qu'il falloit donc les laisser tranquilles, et que la partie seroit remise à une autre fois.

On m'assure à l'instant que les gardes du corps sont rappelés, et qu'on a envoyé pour cet effet des courriers. Suivant mes avis, le Châtelet est très embarrassé du procès de M. de Bézenval, auquel il ne peut trouver le crime de lèse-nation, à une époque où la nation n'exerçoit pas ses droits actuels. Ces magistrats sentent bien que le peuple est avide d'un jugement qui le constate coupable, et il se pourroit que ce tribunal demandât qu'on nommât d'autres juges à l'accusé.

Paris, le 16 octobre 1789.

Je ne puis éclaircir davantage ce que j'ai eu l'honneur de mander hier à Votre Altesse Royale ; c'est un événement que je livre absolument à ses réflexions. Les conjectures qu'il occasionne sont ici très diverses. En attendant, voici le papier imprimé qu'on distribue : « Le roi a confié à Mgr le duc d'Orléans une commission infiniment intéressante pour l'État, et S. A. S. n'a pas hésité de s'en charger, vu l'extrême utilité dont l'objet de sa mission peut être pour le bien public. Mgr le duc d'Orléans a eu un passe port de l'Assemblée nationale, et un autre passe port de MM. les représentans de la commune de Paris. S. A. S. est partie ce matin 14 octobre, et reviendra le plus tôt qu'il lui sera possible.

Paris, le 16 octobre 1789.

M. le duc d'Orléans, arrivé à Boulogne-sur-Mer, a été entouré par le peuple qui ne l'a pas voulu laisser partir. La municipalité a cru devoir prendre connoissance de cette détention et donner des gardes à S. A. S. Elle a en même tems envoyé deux députés ici pour rendre compte de cet événement, et demander des ordres en conséquence. On les a réexpédiés sur-le-champ, avec injonction de se conformer aux passe ports du roi, des États généraux et de la Commune, dont le prince se trouvoit muni, de sorte qu'on le suppose à l'heure qu'il est bien près d'arriver en Angleterre.

Quelques provinces manifestent des symptômes alarmans. Le Languedoc

1. Elle avait pour auteurs MM. Bouthillier et Dupré de Valmore et fut représentée pour la première fois sur le théâtre de Monsieur, le lundi 12 octobre 1789.

s'est assemblé le 15, et les Dauphinois convoquent leurs états composés des trois anciens ordres. Il faudra voir quelles résolutions ils prendront.

Le vicomte de Caraman donne en ce moment les plus vives inquiétudes à sa famille. Posté à Alençon avec 150 chasseurs à cheval qui se sont trouvés réduits à 60 par différens détachemens, on a exigé de lui le serment à la nation, demande à laquelle il n'a pas voulu accéder, disant qu'il l'avoit déjà prêté à Douay, avec tout le corps. La ville a pris de l'humeur, fermé ses portes, et fait prisonnier toute la troupe avec son commandant, auquel on faisoit le procès. Le président de l'Assemblée nationale en a aussitôt expédié un autre qui, à ce que l'on espère, arrivera assez à tems pour sauver la vie du malheureux jeune homme.

La troupe nationale de Paris vient d'être augmentée de six compagnies de fusiliers soldés pour remplacer, dans les premiers bataillons de chaque division, les six compagnies de grenadiers qui en ont été tirées pour être particulièrement affectées à la garde du Roi. La troupe à cheval sera pareillement augmentée de deux cens hommes pour faire le service des chasses à la place des gardes du corps. Sa Majesté se promène souvent à pied, et ce matin est venue faire la parade aux Champs-Elysées d'un corps de 3.000 hommes de troupe nationale. Elle en fera autant tous les dimanches. Cette popularité plaît infiniment aux habitans de Paris, qui vont bientôt mettre le plus grand attachement pour la personne de leur maître, à la place de la méfiance.

Paris, le 19 octobre 1789.

Le pain ayant recommencé à manquer depuis trois jours, il étoit naturel de s'attendre à une nouvelle insurrection : aussi, des hier, huit heures du matin, le peuple s'est-il porté en foule chez les boulangers. On trouva chez un d'eux, rue Saint-Christophe, dans la cité, quelques pains qui avoient été mis en réserve pour ses pratiques ; la populace s'empara de lui, le traîna à l'Hôtel de Ville, et malgré les supplications des représentans de la commune, il fut pendu à la lanterne. Cet homme étoit très innocent, venoit de se marier, et sa malheureuse femme, enceinte de quelques mois, expira à la vue de sa tête coupée qu'on vint porter à sa boutique, et qui fut ensuite promenée dans tout Paris. On battit la générale dans tous les quartiers ; des troupes nombreuses se portèrent à l'Hôtel de Ville, pour contenir le peuple ; on ferma les Thuileries, et on redoubla la garde du Roi. La nuit, tous les soldats bourgeois furent sur pied, multiplièrent les patrouilles, et la ville fut illuminée, précaution dispendieuse, et ce semble peu utile. C'est une vie cruelle que celle qui se passe ainsi entre la faim et la terreur.

On parle beaucoup de quelque grande révolution dans le Ministère, et le nom de M. de Mirabeau est dans toutes les bouches.

Paris, le 22 octobre 1789.

J'adresse ci-joint à Votre Altesse Royale la déclaration du Roi, relativement à la loi martiale. Il faudra voir quel en sera le succès, il paroit que cette promulgation a produit quelque fermentation dans le peuple. Hier, sur le jugement du Châtelet, l'homme féroce qui avoit pendu le malheureux boulanger, et qui

est un fort de la halle aux bleds, fut exécuté par le bourreau, ainsi qu'un autre, convaincu d'avoir excité le soulèvement du faubourg Saint-Antoine. Cela s'est fait avec tout l'appareil militaire, et le plus grand ordre a régné à l'Hôtel de Ville, où cependant on est rien moins que tranquille encore sur les insurrections. Aujourd'hui, on procède au jugement d'un garde national qui a eu l'exécrable barbarie de couper la tête de ce même infortuné boulanger dont la femme n'est point morte, mais se trouve dans un état déplorable. La commune de Paris y a envoyé hier deux députés, pour lui offrir tous les secours, la consolation et la protection dont elle a besoin.

La nouvelle par laquelle je finissois hier ma lettre s'accrédite de plus en plus, et ce qui retarde cette nomination, est l'incertitude du premier ministre des finances dont la conservation est nécessaire et qui désire se retirer. Sa santé est effectivement très dérangée.

Paris, le 23 octobre 1789.

La loi martiale loin d'apaiser les tumultes pourroit plutôt les exciter, puisqu'il y a des districts entiers qui refusent de s'y soumettre, et dont les bataillons préfèrent de donner leur démission. Il faut espérer qu'on les ramènera promptement à la résipiscence, sans quoi nous aurions à craindre une troisième insurrection, plus dangereuse encore que les précédentes.

L'anarchie semble se propager dans tout le royaume. Il y a eu de nouveaux désordres à Valenciennes. La garnison a commis des excès, et le major du régiment des cuirassiers a été promené nu dans la ville et a manqué de périr sous le bâton. A la Rochelle, on a arrêté les sommes destinées pour le Trésor royal, et on y a substitué des obligations de la ville pour 280,000 livres. A Saint-Jean-d'Angély, dans le pays d'Aunis où il existoit déjà une milice bourgeoise, une nouvelle garde nationale s'est formée. On a établi un comité permanent, on a voulu s'emparer des drapeaux de l'ancienne troupe et destituer le maire qui se défend dans une maison où il est bloqué avec quelques-uns de ses adhérents. Les deux partis invoquent également le secours des troupes réglées qui ne savent auquel entendre, puisque, d'après leur serment, elles ne peuvent marcher que sur la réquisition des municipalités, et que n'y ayant aucune règle encore pour reconnaître celles qui sont légitimement établies, il leur est impossible de choisir entre les deux qui les réclament. Le Languedoc, rassemblé par sénéchaussées depuis le 15 de ce mois, n'a rien décidé jusqu'ici. Toutes les opinions sont partagées, et il semble que cette province ne troublera pas la tranquillité générale. L'on espère de même que les lettres des députés dauphinois calmeront l'effervescence qu'y doit nécessairement produire l'arrivée de M. Mounier, lequel a bien décidément pris la route de son pays.

Le vicomte de Caraman a été mis en liberte à Alençon ; les bourgeois et les militaires se sont réunis et ont demandé qu'on annulât toutes les procédures faites à ce sujet.

Les ministres ont présenté à l'Assemblée nationale un mémoire justifié, et relativement à la nouvelle responsabilité qu'on vient d'établir, une des phrases porte, « qu'il faut maintenant plus de courage pour conserver une place de ministre que pour l'abdiquer. »

Il est beaucoup question de l'entrée de M. de Mirabeau au Conseil.

Paris, le 26 octobre 1789.

Depuis le départ de M. le général de Seyffert, il ne s'est rien passé ici d'intéressant qui n'ait été détaillé amplement et exactement dans les feuilles publiques. Nous sommes toujours dans de vives alarmes sur les suites que peut avoir la pénurie de pain. Hier, il y avoit véritablement bataille à la porte des boulangers, et plusieurs personnes, hommes et femmes, ont été tuées. L'Hôtel de Ville prétend que c'est l'ouvrage des ennemis du bien public qui n'épargnent rien pour affamer la capitale, en interceptant les farines, corrompant les boulangers et donnant même de l'argent à leurs garçons pour quitter Paris, sous prétexte de manque d'ouvrage. Il est bien à désirer que l'on puisse remonter à la source de cet odieux complot, car le peuple ne tarderoit pas à se soulever. On a pris hier toutes les précautions possibles pour le contenir, et les troupes ont été sur pied toute la nuit.

Paris, le 6 novembre 1789.

[1] Le patriarche vous a écrit avant-hier tout ce que nous savions ; il ne s'est rien passé depuis, si ce n'est qu'hier, dans l'après-midi, le peuple ayant surpris trois voleurs près du jardin du Roi, en a fait justice lui-même sur-le-champ, et les a pendus. Je m'abstiens de réflexions sur ces horreurs.

L'ordre de porter la cocarde est plus sévère que jamais ; de mauvaises têtes s'y refusent et occasionnent des scènes aux Thuileries et au Palais Royal ; nier encore, un monsieur eut l'impudence d'en fouler une aux pieds et pensa être noyé *ipso facto* dans le bassin ; on l'arracha à la fureur du peuple, et il fut conduit en prison.

Ecrivez-moi le plus tôt que vous pourrez, cher Général, et recevez l'hommage de tous mes sentimens.

Ce 25 may 1790.

Je vous ai annoncé hier, très cher Général, que le peuple avoit pendu trois voleurs. C'est au faubourg Saint-Antoine que s'est passé la scène. L'intention primitive n'étoit pas de les supplicier, mais de les conduire au district, quand un de ces malheureux s'est avisé de dire qu'il s'en fichoit, parce que de là on le mèneroit au Châtelet, d'où il sortiroit le lendemain, moyennant six francs. Eh bien ! vous ne vous en ficherez pas, leur a-t-on répondu, et leur affaire fut faite sur-le-champ. Cette inculpation contre le Châtelet a excité une grande effervescence, et le peuple s'étant une fois mis en train d'exercer les fonctions de bourreau, s'en est amusé encore aujourd'hui. Un voleur a été pris sur le fait, au quai de la ferraille, et aussitôt branché. On vouloit en expédier un second, mais M. de La Fayette est survenu et a empêché l'exécution. De là la populace s'est portée en foule vers le Châtelet ; des troupes nombreuses sont venues de toute part et ont nettoyé les rues. Tout annonce les dispositions les plus tumultueuses, et le Palais royal qui est le thermomètre de tous les grands événemens retentit de motions fougueuses. J'aurai soin de vous tenir au courant de ce qui se passera.

Paris, le 26 may 1790.

1. Nous donnons ces deux lettres adressées par Rivière à quelqu'un de la suite du Prince.

[1]M. le duc d'Orléans arriva à Paris dimanche matin et se rendit au lever du roi. On remarqua que personne ne lui parla dans L'œil de bœuf. Lorsqu'il fut dans la chambre de S. M., où se trouvoit M. le Comte de Montmorin et M. Lafayette, ce monarque lui adressa la parole à différentes reprises. Le duc se rendit ensuite chez la Reine, qui le reçut d'un air serein et ouvert. Ce retour inopiné coûte bien de l'argent aux parieurs. Après ses audiences à la cour, il se présenta à l'Assemblée nationale, où il prêta le serment civique ; il fut très applaudi du côté gauche et des tribunes. Le côté droit resta immobile. Il faut attendre ce qui résultera de cet événement sur lequel les opinions sont très partagées.

Jamais la capitale n'a offert un spectacle plus vivant que depuis quelques jours. Plus de cent vingt mille âmes ont travaillé journellement au Champ-de-Mars, et c'étoit un tableau vraiment piquant. Aujourd'hui que les députés des provinces sont arrivés en foule, on ne rencontre que des uniformes, et en si grand nombre, que toutes les promenades publiques en sont engorgées. Jusqu'à présent, tout se passe très tranquillement, et comme on a pris les plus grandes précautions, il y a tout lieu de se flatter que la fête du 14 ne sera troublée par aucun malheur.

Paris, le 11 juillet 1790.

Enfin cette journée [2] si célébrée d'avance, qui a exalté toutes les têtes, et qu'un grand nombre de personnes redoutoient comme pouvant occasionner des événemens sinistres, s'est écoulée bien plus paisiblement qu'on ne se l'étoit imaginé : il y a régné un ordre parfait. Les précautions prises par la municipalité et par M. de La Fayette n'ont rien laissé à désirer, et la seule contradiction que l'on ait éprouvée est provenue du tems, des torrens de pluye qui se succédoient de demi-heure en demi-heure ; un froid glacial, un vent de tempête ont attristé cette fête réellement superbe et dont Votre Altesse Royale aura vu le détail circonstancié dans tous les papiers publics. L'intempérie de la saison est la seule cause à quoi l'on ait attribué la longueur de la cérémonie, pour laquelle on s'étoit rassemblé à huit heures du matin, et dont on n'est sorti qu'à 6 heures du soir. Le défilement des troupes a duré plus de quatre heures. Il est impossible d'exprimer l'ivresse de joye qui animoit les spectateurs, et les témoignages d'amour qu'ont donnés au Roi et à la Reine quatre cent mille âmes qui remplissoient le Champ-de-Mars, sans compter le peuple immense qui bordoit la rivière et qui garnissoit des amphithéâtres établis jusque sur les toits, dans les villages de Chaillot et de Passy. On ne cite que deux accidens arrivés par la maladresse des canonniers qui avoient laissé le refouloir dans le canon, ce qui a coûté la vie à deux hommes : mais au retour, il a pensé arriver un grand désastre. On avoit construit un pont sur pilotis, vis-à-vis du Champ-de-Mars : quelques planches ont fléchi : aussitôt, la frayeur a gagné tous ceux qui étoient sur le pont, on s'est pressé, bousculé pour regagner la terre. Mais, heureusement, les gardes nationales ont fait faire halte en mettant l'épée à la main, et ont rétabli l'ordre. Quelques personnes assurent que cette alerte n'a été donnée que par des fripons qui, dans la foule, ont profité comme ils le disent plaisamment de la liberté

1. Cette lettre est adressée au prince.
2. Il s'agit de la fête de la Fédération.

de la presse pour voler force montres et tabatières. Pendant toute la journée, le peuple a été très tranquille. Le soir, quoique toute la ville fût illuminée, il ne s'est passé aucune scène d'ivrognerie ni de joie licencieuse ; il a régné en général un esprit de fraternité bien rare dans une population immense composée de tant de provinciaux et de Parisiens. Les gardes nationales étoient de la plus brillante tenue, et les troupes de ligne leur étoient bien inférieures. On a remarqué avec enthousiasme le bataillon des vieillards et celui des enfans ; ces deux extrêmes de la vie humaine ont inspiré un grand intérêt. Ces derniers sont réputés appartenir à M. le Dauphin.

Ce soir, au Palais royal, des gens soudoyés sans doute ont fait des motions pour que le roi recommence son serment, parce qu'il l'a prononcé de sa place et non pas à l'autel dressé au milieu du Champ-de-Mars. Il faut espérer que cette effervescence n'aura pas de suite.

Paris, le 15 juillet 1790.

La fermentation est un peu calmée depuis deux jours, mais comme on ne sauroit douter qu'il n'existe des gens qui travaillent le peuple, il est toujours à craindre qu'il n'y ait quelque explosion. Au reste, M. de La Fayette prend toutes les mesures possibles pour parer à tous les événemens et même pour les prévenir. C'est aujourd'hui que l'on s'assemble dans les districts, à l'effet de nommer un maire. Il faut espérer que tout se passera tranquillement.

Paris, le 2 août 1790.

L'objet qui fixe toute l'attention du public dans ce moment-cy est la dénonciation faite de M le duc d'Orléans et de M. de Mirabeau l'aîné, dans l'affaire du 8 octobre ; l'un et l'autre de ces accusés témoignent une grande tranquillité, assistent régulièrement à toutes les séances de l'Assemblée nationale et se montrent en public comme si de rien n'étoit. Cette inculpation a produit une grande effervescence dans les têtes, dont il peut résulter des suites importantes. Il paroit que le Châtelet est vu de mauvais œil par le peuple, et, suivant toutes les apparences, il aura le dessous dans cette affaire. Les groupes recommencent au Palais royal, et il en jaillit des motions fort turbulentes, qui me font beaucoup appréhender quelque nouvelle explosion.

Paris, le 10 août 1790.

GERMAIN BAPST.

Mémoires de Blanchard, greffier du tribunal de District de Nantes, etc.[1] — Extraits. — Les clubs et les clubistes de Nantes.

.....Dès que l'Assemblée nationale fut en activité, en 1789, à Versailles, les députés du tiers état de Bretagne établirent entre eux un petit rendez-vous, une réunion qui avait pour objet de discuter d'avance entre eux les projets qui étaient présentés à l'Assemblée nationale, soit par eux, soit par d'autres députés.

1. Ces Mémoires inédits, qui nous ont été obligeamment communiqués par M. Cheguillaume, sont fort

Là on se faisait part de ses idées et des nouvelles que chacun pouvait recevoir de son canton. Cette réunion plus connue fut nommée par la suite *Club* breton. Je crois que le mot *club* est anglais et signifie *cercle, réunion.*

Les députés bretons admirent ensuite dans leur société beaucoup d'autres députés des autres départements.

Dès que l'Assemblée nationale fut allée prendre ses séances à Paris, après le 6 octobre 1789, la société du club breton devint très nombreuse ; l'on y admit beaucoup de particuliers qui n'étaient pas même députés.

Alors la réunion étant devenue très considérable, alla prendre ses séances à l'ancien couvent des jacobins de Paris, de là, elle prit le nom de société des *Jacobins*, pour la distinguer de plusieurs autres sociétés qui s'étaient formées dans Paris, et qui prirent aussi leurs séances dans des maisons de moines. L'une aux *Feuillants*, une autre aux *Cordeliers*, une autre eut également lieu à Clichy près Paris ; de là ces épithètes de *Jacobins, Feuillants, Cordeliers, Clichiens*, qui n'avaient aucun rapport avec les religieux qui avaient ci-devant occupé ces maisons.

Nul doute qu'il se glissa bientôt, dans toutes ces sociétés, beaucoup de malveillants, de traîtres ; beaucoup de gens vendus aux différentes factions qui agitaient l'assemblée nationale et la France. On a même fait la remarque que chacune de ces sociétés répondait à une faction.

Dès que la compagnie des Jacobins de Paris fut formée, il s'en établit également dans presque toutes les villes de France. Celles-ci se distinguèrent aussi par le nom du lieu de leurs séances, lorsqu'il y en eut plusieurs dans la même ville. A Nantes, il y eut d'abord celle des *Capucins*, puis *Saint-Vincent*.

Il a paru que les premières sociétés, même celle des Jacobins de Paris, eurent dans l'origine d'excellentes vues ; mais, comme je l'ai dit, les factieux, les intrigants, les ambitieux de toutes les couleurs, ne tardèrent pas à s'y introduire.

La première société qui eut lieu à Nantes ne fut d'abord composée que d'environ 40 membres. C'étaient des citoyens distingués par leur patriotisme, leurs lumières, leur fortune ; il s'y glissa bientôt quelques intrigants, mais qui n'y firent pas grande sensation. Cependant quelques-uns d'entre eux sont parvenus depuis aux plus hautes dignités et au comble de la fortune. Tels sont entre autres MM. Fouché et Français [1].

curieux par les détails particuliers qu'ils nous apportent sur la ville de Nantes, pendant le règne de la Convention. Il faut remarquer surtout la persistance que met l'auteur, témoin oculaire, à accuser la *faction nobiliaire* d'avoir été l'instigatrice de tous les excès révolutionnaires des clubs et des missionnaires de la Convention, par haine de la bourgeoisie et pour la « dégoûter de la révolution. » Ce paradoxe, habilement développé, doit être signalé comme l'une des mille ruses qui permirent à la Revolution de s'étendre.

Ces extraits sont destinés à servir d'appendice à une étude sur les *Clubs en Bretagne*, qui va paraître incessamment dans la *Revue*.

1. On connaît assez Fouché, le duc d'Otrante, qui fut député à la Convention par la Loire-Inférieure. — Quant à Français, il s'agit d'un emphatique personnage originaire du Dauphiné qu'on a nommé *Français le Nantes*, parce qu'il fut élu par la Loire-Inférieure à l'Assemblée législative. Il devint plus tard conseiller d'État et comte de l'Empire.

On avait fait un règlement qui repoussait de la Société les gens qui auraient fait faillite, tous ceux dont l'opinion publique ne leur était pas favorable ; ce qui mortifiait dans une grande ville une certain masse d'individus.

Ceux-ci, poussés sans doute par une main invisible, pensèrent aussi à établir une société entre eux ; elle fut bientôt très nombreuse, elle s'empara d'un édifice public, l'église Saint-Vincent, et comme elle professait les principes de la montagne, elle prit le nom de *Vincent la Montagne.*

Il ne faut pourtant pas s'imaginer que tous les membres de cette société fussent de malhonnêtes gens, mais comme la plupart étaient des hommes du peuple, sans instruction, sans discernement, sans avoir une manière de penser qui leur fût propre, ils suivaient l'impulsion que des méchants leur donnaient ; et alors, sous ce rapport, tous étaient méchants.

Après la journée du 31 Mai, qui avait proscrit les Girondins et les 73 députés dont j'ai parlé, la Montagne voulut propager ouvertement ses principes destructeurs, et pour cela les sociétés populaires furent pour elle des auxiliaires nécessaires et puissants.

Au mois de juillet suivant, plusieurs députés de la Montagne vinrent à Nantes; l'un d'eux fut Fouché, l'un des députés du département, qui connaissait parfaitement les personnes et les choses.

La société des Capucins fut vexée et détruite ; celle de *Vincent la Montagne* fut au contraire regardée comme étant à la hauteur des vrais principes de *vrais et loyaux républicains.*

Ce fut donc dans cette société que les députés choisirent ou se firent indiquer les sujets dont ils avaient le projet de composer les différentes autorités, dont les membres actuels déplaisaient. Ceux-ci étaient des citoyens riches et instruits, et, sous ce rapport, ils ne pouvaient plus convenir.

Ainsi la municipalité fut présidée par un pauvre barbouilleur, peintre en bâtiments. Ses acolytes furent d'autres ouvriers pris dans toutes les basses classes. On eut seulement soin d'y mêler quelques rédacteurs pour conduire la machine.

Le département et le district furent composés à peu près de la même manière.

Une autre autorité bien plus monstrueuse fut également créée sous le titre de *Comité révolutionnaire.*

Celle-ci fut composée de douze membres dont les trois chefs furent les trois plus mauvais scélérats qu'il y eut à Nantes, tous trois bien connus, depuis le commencement de la révolution, pour être intimement attachés au parti de la noblesse.

Ces trois êtres n'avaient jamais eu entre eux aucune liaison, il fallait un événement aussi extraordinaire pour les réunir.

Le premier et le plus important de tous, qui, seul peut-être, avait le secret du véritable motif de leur association, était un jeune Américain ruiné, de la plus profonde immoralité, qui cependant avait reçu une éducation distinguée. Il portait avant la révolution le talon rouge et le plumet blanc, il se nommait *Goullin*, issu d'une honnête famille bourgeoise du pays de Retz.

Le second fut un ancien marchand, qui avait fait plusieurs banqueroutes frauduleuses : il se nommait *Chaux.*

Le troisième, nommé *Bachelier*, était un petit homme contrefait, mauvais procureur à l'ancien Présidial. Il était misérable et sans occupation [1].

Les neuf autres membres furent pris dans la classe inférieure du peuple : ils étaient là pour faire nombre. Il y avait parmi eux des individus qui n'étaient point de malhonnêtes gens, mais qui étaient aveuglés.

Voici quelle fut la mission confiée à ce comité.

D'être la vedette du peuple, chargé de sonner la mort de la tyrannie ; de surveiller les dons patriotiques, les contributions des aristocrates ; de déjouer leurs plans de conspiration !

Il demeurera démontré par la suite que ce que l'on entendait par *aristocrate*, n'était pas l'ancienne tyrannie nobilière, mais bien tous les plébéiens, tous les gens de bien que l'on voulait perdre, auxquels on appliquait cette qualification.

On doit sentir d'avance quel usage Goullin et ses compagnons durent faire de pouvoirs aussi étendus, aussi illimités que ceux qu'on venait de leur donner.

Je dirai seulement que ces misérables ont disposé à leur gré, pendant près d'un an, de la fortune, de la liberté, de la vie et de la mort de tous les habitants de Nantes.

Certes, si la noblesse de Bretagne avait eu à se venger de la manière dont les plébéiens de Nantes en usèrent à son égard à la fin de 1788 et au commencement de 1789, elle n'eût jamais pu faire un choix d'hommes plus dévoués à servir sa vengeance que les trois monstres qui furent placés à la tête du comité révolutionnaire.

Ce ne serait donc point une absurdité que de penser que la faction nobilière eut une grande part à leur nomination.

Après la création de toutes ces autorités anarchiques et monstrueuses, le député qui y avait le plus contribué par la désignation du choix (*Fouché*), parut à la tribune de la *Société, dite populaire, de Vincent-la-Montagne*, pour lui tracer son plan de conduite.

« Surveillez, dit-il aux membres de cette société, surveillez avec la plus sévère exactitude les riches, les négociants, les accapareurs, les égoïstes, les prêtres, les aristocrates ; ces hommes suspects qui se disent modérés. Dénoncez-les sur-le-champ à la justice nationale... *Il ne faut aux républicains que du fer, du pain et quarante écus de rente...* Vous avez la guerre des brigands à vos portes ! Eh bien ! serrez vos rangs, et si vous y apercevez de ces hommes timides ou lâches, que l'arme des républicains, la baïonnette, leur passe sur-le-champ au travers du corps. »

Les malheureux auxquels M. Fouché prêchait cette morale atroce ne se doutaient pas qu'en détruisant le commerce et les richesses, le peuple ouvrier se détruisait lui-même. Celui-ci en fit bientôt la triste expérience.

Il se doutait encore moins que l'homme qui leur disait qu'il ne fallait aux républicains que du fer, du pain et 40 écus de rente, qui peut-être même alors ne les avait pas lui-même, qui était fils d'un petit marin, et dont la mère avait

1. Voir sur ces trois personnages les études de M. Lallié.

épousé, en secondes noces, un pauvre boulanger de campagne, deviendrait bientôt un très grand seigneur, un duc, plusieurs fois millionnaire !

Après avoir ainsi préparé cet horrible échafaudage de crimes, les députés créateurs se retirèrent pour faire place à leur collègue *Carrier*, qui fut chargé par la *Montagne* de la Convention de mettre la machine en mouvement.

Carrier était un monstre féroce, mais un fou, un imbécile, une bête, dont les factieux se servirent et qu'ils brisèrent ensuite.

Carrier n'arriva à Nantes que le 8 octobre 1793, et trois jours avant, c'est-à-dire le 5 du même mois, Goullin qui n'était pas encore membre du comité, et qui ne le devint qu'après l'arrivée de Carrier, était secrétaire des représentants qui cédèrent la place à Carrier : le fameux pacificateur Ruelle et le trop fameux Fouché étaient du nombre ; Goullin, dis-je, écrivit le billet suivant à ses camarades futurs :

« Aux intrépides montagnards formant le comité de surveillance à Nantes :

« Le sans-culotte, secrétaire de la commission nationale : Goullin.

« Frères républicains [1] ! »

« *Les représentants me remettent les pièces ci-jointes* que je m'empresse de « vous faire passer. Examinez et surtout agissez rapide et vite ; frappez en vrais « révolutionnaires, sans quoi je vous réprouve ; le carreau populaire vous est « dévolu [2] ; sachez en user, ou vous êtes, ou pour mieux dire, nous sommes « foutus.

« Vous manquez, me dites-vous hier [3], de bras exécuteurs ; parlez, demandez « et vous obtiendrez tout ; force armée, commissaires, couriers, commis, valets « et espions, or même, s'il en est besoin [pour le salut du peuple, rien ne vous « manquera]. Dites un mot, encore une fois, et je suis garant que vous serez « servis sur les deux écrits.

« Adieu à tous, je vous aime tous et je vous aimerai toujours, [parceque tou- « jours vos principes seront les miens. Songez au navire, ou bien à des maisons « propres à former des maisons d'arrêt, des dépôts sûrs [4] !] »

Ce billet de Goullin prouve à la fois, d'abord que les recommandations atroces qu'il dictait aux membres qui composaient déjà le comité, étaient celles des représentants dont il était alors le secrétaire, mais que ces représentants ne voulaient pas adopter eux-mêmes par écrit ; ensuite que le féroce ou plutôt l'imbécile Carrier, que l'on attendait de jour en jour, devait être celui sur la tête duquel on devait reporter tous les forfaits projetés. On voit en effet que Goullin, suivant les ordres qu'il avait sans doute reçus des représentants, recommande

1. Ces deux mots n'existent pas dans la reproduction que M. Lallié a donnée de cette lettre : *Le Sans-culotte Goullin*, etc., p. 22.

2. M. Lallié écrit *décolu* : cette leçon doit être la bonne.

3. Ce mot manque chez M. Lallié.

4. Les passages entre [ ] manquent chez M. Lallié, qui a donné la lettre d'après les *Pièces remises à la commission des Vingt-et-un*, p. 55. Blanchard a dû voir l'original, malgré une note dans laquelle il cite la même source.

à ses camarades futurs de se procurer un *navire*. Or, que signifie ce navire, si ce n'est pas là la fatale machine à noyades ? De là naît l'infaillible conséquence que ce n'est pas à Carrier que l'on doit attribuer le mérite de cette invention infernale.

En attendant l'arrivée de Carrier à Nantes qui eut lieu le 8 octobre 1793, je vais donner l'origine de la sans-culotterie et l'état de la guerre de la Vendée lors de son apparition à Nantes.

En 1792, on fit un appel à tous les jeunes gens de la France, capables de porter les armes, pour aller combattre les puissances voisines et les émigrés qui nous faisaient la guerre.

Les plébéiens des villes et des campagnes, paysans et bourgeois se présentèrent en foule ; ils formèrent des bataillons qui se rendirent aux frontières. L'enthousiasme était général. De là sont nés tous les brillants et fameux généraux dont toute l'Europe a admiré la bravoure et les talents militaires.

La faction nobilière vit cette levée d'hommes avec le plus grand mépris ; elle ne pouvait pas s'imaginer qu'on put trouver des généraux, des chefs, capables de la commander ; aussi, par dérision, elle nomma ces bataillons : *les sans-culottes*. La Convention consacra ensuite elle-même cette impertinente désignation en l'appliquant aux républicains. Il est très probable qu'elle n'adopta cette sale et dégoûtante qualification que pour jeter du ridicule sur le parti républicain. Elle poussa même l'avilissement du républicanisme jusqu'à instituer des fêtes nommées *sans-culottides*, qui furent fixées aux cinq jours complémentaires de chaque année, au mois de septembre, d'après le calendrier républicain.

On ajouta encore à ce titre l'usage du bonnet rouge, avec l'accoutrement le plus ridicule et le plus vilain.

Les carosses des députés allant en mission dans les départements, portaient pour armoiries le bonnet rouge, signe de la liberté, disait-on ; liberté qui n'était au fond que la plus affreuse tyrannie.

On savait bien que cette qualification et cet accouplement aussi bête qu'indécent déplaisaient aux gens honnêtes ; mais on voulait remplir le but, on voulait leur déplaire, *on voulait leur faire détester la république sous tous les rapports possibles*.

Je passe maintenant à l'état de la guerre de la Vendée et de la ville de Nantes jusqu'à l'arrivée de Carrier.

Dès 1791, au mois de juin, à l'époque de la fuite du Roi, Dumouriez, en traversant la Vendée, avait dit que ce pays lui paraissait singulièrement propre à y établir un foyer de guerre civile.

Ce pays est, en effet, abondant en blés, en fourrages, en bestiaux ; coupé par beaucoup de petites rivières, garanti d'un côté par la mer et d'un autre côté par la Loire ; fourré de bois, de haies, de buissons et, dans la saison, par les blés ; coupé et traversé dans tous les sens par une multitude de petits chemins dont les issues ne sont connues que par les habitants du pays, et presque impraticables en hiver. La Vendée, enfin, ne présente partout que des fortifications naturelles pour ceux qui les connaissaient.

Dumouriez aurait pu ajouter que les paysans de ce pays sont grossiers, ignorants, féroces lorsqu'ils sont animés ; superstitieux et faciles à tromper : toutes

qualités propres à faire d'aveugles soldats ; cependant, avec une bonne instruction, cette population serait très susceptible d'amélioration.

Dumouriez se trouva à Nantes le jour où on apprit la fuite du roi ; c'était le jour de la Fête-Dieu. Il se dépouilla aussitôt de sa croix de chevalier de Saint-Louis ; il assista à la procession avec son régiment.

Arrivé au reposoir du Change, au moment où l'évêque donnait la bénédiction, Dumouriez prononça d'une voix stentorée, et sans que personne s'y fût attendu, le serment de *fidélité à la nation*. Un observateur un peu versé dans la connaissance du cœur humain, eût reconnu à ce moment-là que Dumouriez était un traître. Il l'a prouvé depuis par son émigration, précisément à l'époque de la guerre de la Vendée. Il commandait alors une armée aux frontières, il voulut la débaucher et ne put y réussir ; il emmena avec lui le fils du duc d'Orléans.

La guerre de la Vendée était sans doute projetée depuis longtemps, mais il paraît qu'on attendait le jugement du roi pour lui donner un motif plausible.

Ce ne fut donc que dans l'après-midi du dimanche 10 mars 1793, que les premiers rassemblements eurent lieu, au même instant, dans le chef-lieu de toutes les communes rurales de la Vendée, du bas Anjou, et dans la partie du territoire de la Loire-Inférieure qui avoisine la rive gauche de la Loire. On prit pour prétexte la levée des trois cent mille hommes demandée par la Convention.

Ces rassemblements partiels se réunirent dès la nuit suivante et le lendemain 11 mars. Tout cela fut aussi subit et aussi prompt qu'un coup de canon.

Dès le mardi 12, tous les bourgeois, les maires, les prêtres assermentés, d'autres individus qui ne voulaient pas prendre parti dans le soulèvement, furent impitoyablement égorgés ou emprisonnés pour être égorgés ensuite. D'autres aussi eurent le bonheur de s'échapper et de se sauver dans les villes les plus voisines.

Le petit bourg de Legé vit périr 68 de ses principaux habitants. La petite ville de Machecoul perdit dès le même jour, 12 mars, quatre-vingts de ses meilleurs citoyens les plus riches. Ils furent enfermés ensemble dans une seule chambre, pendant trois jours, et on les massacra ensuite.

Le mercredi 13 la rive droite de la Loire prit également part au soulèvement, mais avec un peu moins de barbarie que la Vendée et l'autre rive ; de manière cependant que la ville de Nantes se trouva cernée de toute part, de telle sorte que, pendant 15 jours, on ne put avoir de communications au delà des barrières de la ville que par quelques personnes qui venaient s'y réfugier ; pendant tout ce temps, tous les courriers de Paris et d'ailleurs furent interceptés ; on ne put avoir aucune nouvelle d'aucune partie de la France.

Ce soulèvement de la part des paysans fut d'autant plus extraordinaire que la révolution était toute à l'avantage des habitants de la campagne. Ils étaient déchargés des dîmes, des droits féodaux, des corvées de toutes espèces, des droits sur le vin, sur les denrées, des charrois de troupes, etc... Ils jouissaient de toutes les faveurs, ils étaient libres [1], et, pour comble d'aveuglement, ils combattaient pour ceux-là mêmes qui tendaient à les remettre sous le joug.

1. Comme beaucoup de bourgeois voltairiens de son temps, Blanchard compte pour rien la constitution schismatique du clergé et appelle *libres* des gens qu'on empêche de plus pratiquer le culte catholique orthodoxe.

La sûreté de la ville de Nantes exigeait qu'elle se mît en défense ; on fit quelques sorties ; au bout de 15 jours la partie de la rive droite de la Loire se tint tranquille ; cela ouvrit les communications ; on reçut quelques troupes commandées par Beysser, on reprit Machecoul, et là on apprit que 5 ou 600 personnes, tant de cette petite ville que des environs, avaient été massacrées depuis le 12 mars [1] ; que le principal agent de ces massacres était un nommé *Priou*, vicaire de Machecoul, et un nommé *Souchu*, procureur fiscal d'un noble du pays ; que beaucoup d'autres prêtres, non moins cruels que Priou, suivaient l'armée.

Cette armée était commandée par Charette. Celui-ci était un petit gentillâtre de Nantes, homme vain, ignorant, féroce et immoral ; la plupart de ses officiers étaient des paysans de la plus basse classe, tels que Joly, Guérin, Couvreur, Pageot, Robinet, etc. Quelques-uns étaient braves, mais aussi inhumains que leur chef. L'ambition de Charette éloignait ses pareils du commandement. Il eut pour officiers les trois frères Hervouet-Robrie, que des historiens ont honorés du titre de gentilshommes, quoiqu'ils ne soient pas même des bourgeois un peu distingués. Voilà comme la vérité se trouve partout dénaturée.

La Convention, instruite de ce soulèvement, que les factieux qui la gouvernaient connaissaient bien d'avance, rendit un décret bien énergique et surtout bien laconique ; le voici en entier : *La Vendée sera détruite*. Jamais décision n'a été mieux exécutée. Il n'y a que le sol qu'on n'a pu faire disparaître.

Malheureusement cette destruction fut étendue bien au delà des limites de la Vendée. La Loire-Inférieure et Nantes, sa ville principale, ont éprouvé une bonne part de cette destruction.

Il faut que la politique de tous les gouvernements soit bien abominable pour ordonner de sang-froid de pareilles atrocités ! Louis XIV en faisait autant, lorsqu'il ordonnait à Turenne de brûler le Palatinat.

Le brasseur de bière Santerre, l'un des dignes satellites du duc d'Orléans, porteur sans doute du décret de *destruction*, fut chargé par la Convention de venir dans la Vendée, avec une armée de 15 ou 20 mille hommes. Il arriva par Saumur, et dans l'espace de huit jours, l'armée de Santerre fut défaite par 3.000 Vendéens, presque sans armes, qui s'emparèrent de quatre-vingts pièces de canons, caissons, munitions que Santerre avait emmenés.

Il est clair que c'était un présent qu'il avait été chargé de leur faire pour leur donner du cœur et les mettre à lieu de faire une guerre régulière.

Le parti vendéen s'accrut alors par des nobles d'Anjou. Ceux-ci commandaient dans une partie qui n'était pas celle de Charette ; il y avait, entre lui et eux, une espèce de division.

Après la défection d'une partie de ces nobles, un nommé Stofflet, garde-chasse d'un gentilhomme, commanda en chef : Bernier, curé de Saint-Laud d'Angers, fut le secrétaire général de l'armée. Bernier était un intrigant qui est devenu évêque d'Orléans sous Bonaparte.

Santerre fut remplacé par le marquis de Canclaux dans le commandement de

1. Pour savoir la vérité sur cette affaire, V. le *District de Machecoul*, par M. Lallié.

l'armée républicaine ; celui-ci se comporta comme un brave homme. Il commanda à Nantes lorsque les Vendéens et les Angevins du bas Anjou en firent le siège, le 29 juin 1789, fête de saint Pierre.

Les Nantais, dans une ville qui a un contour très considérable, ouverte de toutes parts, presque réduits à leurs propres forces, résistèrent à l'armée des Vendéens et des Angevins réunis. Cette armée était forte de plus de 50 à 60 mille hommes.

Il y eut, ce jour-là, des prodiges de valeur. Pendant que les hommes se battaient sur toutes les avenues de la ville, les femmes s'occupaient dans leurs maisons à faire de la charpie pour les blessés. Le bataillon des vieillards, qu'on nommait les vétérans, fit patrouille dans la ville pour y maintenir le bon ordre pendant toute la journée. Chacun était à son poste.

On a cependant remarqué que les trois principaux membres du comité révolutionnaire, qui fut créé quelque temps après cette journée, ne parurent pas. Ils avaient pris la fuite ou s'étaient cachés, et deux mois après, ils devinrent les bourreaux de leurs concitoyens.

Il est clair que les factieux de la Convention, qui conduisaient cette affreuse guerre, *avaient formé le projet de faire saccager Nantes par les Vendéens ;* mais ce que ceux-ci n'ont pu faire, Carrier et le comité révolutionnaire vont bientôt s'en charger. Voici une anecdote qui a un certain poids.

Le général Canclaux sachant bien que Nantes devait être attaquée le 29 juin, envoya, quelques jours auparavant, un bataillon des habitants de Nantes, fort d'environ 400 hommes, au bourg de Nort, à cinq lieues de Nantes, sur la rivière d'Erdre, commandé par un nommé Maris, ferblantier.

Nort était le passage nécessaire pour que les Vendéens eussent pu attaquer Nantes dans la partie nord-ouest ; partie dans laquelle Nantes était plus ouverte qu'ailleurs.

Une colonne vendéenne, forte de 14.000 hommes, se présenta en effet le matin du 28 juin, pour forcer ce passage. Maris, avec ses 400 hommes, défendit le pont, qui servait de passage, pendant 14 heures. Mais une malheureuse femme du pays ayant indiqué aux Vendéens un passage guéable au-dessus de Nort, ils y passèrent. Ils fondirent alors sur le derrière de Maris dont le bataillon fut presque tout massacré.

Si les Vendéens avaient passé à Nort le matin du 28, comme sans doute cela avait été calculé, ils auraient trouvé à point nommé, sur le grand chemin de Nort à Nantes, trois chariots chargés de cartouches et de munitions de guerre qui n'arrivèrent à Nantes que dans l'après-midi du 28.

Il parait donc bien constant que ces munitions, qui venaient de Rennes et dont Nantes avait besoin, *étaient destinées aux Vendéens.* Maris était brave, il savait se battre, mais il n'était pas militaire. Pendant qu'il se battait à Nort, il dépêcha plusieurs courriers au général Canclaux pour lui demander des secours. Canclaux, qui savait ce qu'il avait à faire, et qui voyait trois autres colonnes d'ennemis devant lui, n'avait pas assez de forces pour en envoyer à Maris.

Le malheureux Maris, de retour à Nantes, tint des propos contre Canclaux, en lui reprochant de l'avoir abandonné à Nort. Ces propos furent le sujet d'une

querelle qu'il eut avec un nommé Nouri, commissaire de guerre. Nouri donna un coup d'épée à Maris qui en mourut.

Cette affaire est d'autant plus malheureuse que Maris était père de famille et en même temps l'un de ceux qui contribuèrent le plus puissamment, par leur admirable conduite à Nort, à sauver Nantes des fureurs et du pillage de l'armée vendéenne.

Peu de temps après le siège de Nantes, les débris de l'armée qui avait soutenu le siège de Mayence, qui comptaient environ 40 mille hommes, vinrent à Nantes. Le fameux Merlin de Thionville, député de la *Montagne*, plus que suspect d'avoir livré Mayence au roi de Prusse, qui en faisait le siège, accompagna cette troupe à Nantes.

Merlin, qui avait plutôt l'air d'un mauvais spadassin en furie, que d'un député du peuple, a commis mille horreurs en Vendée.

Cependant Canclaux, avec ce renfort de troupe, entreprit de plus grandes choses; il battit les Vendéens partout ; mais ses progrès étaient apparemment trop rapides ; il fut rappelé et remplacé par des généraux ineptes ou vendus aux factions.

Il y eut alors un balancement continuel de victoires et de défaites entre les troupes des deux partis : c'était le vœu des factions. Les saccagements, la destruction, le pillage, les incendies de toute espèce d'habitation, des granges, des greniers, des fourrages ; on exécutait le décret de destruction à la lettre. On brûlait les fourrages, et les chevaux mouraient de faim. On en a vu baraqués à Nantes, sur les deux cours, qui mangeaient le bois de leur mangeoire ou de leur râtelier ; on les conduisait tous les jours par douzaine à la voirie.

On brûlait des manufactures, des magasins de toile et d'étoffe, et les soldats étaient presque nuds. On brûlait les blés, et l'armée n'avait pas de pain.

L'indiscipline des soldats était à son comble, leur maintien faisait peur. Loin de voir en eux des défenseurs, leurs menaces envers la ville de Nantes ne tendaient à rien moins qu'à mettre le feu partout. Il est impossible de faire le détail de toutes ces horreurs.

Cependant la grande armée vendéenne et angevine ayant éprouvé de grands échecs et ne pouvant plus venir dans son pays, passa la Loire à la fin de septembre ou au commencement d'octobre 1793, à Saint-Florent, entre Nantes et Angers. Elle traînait avec elle femmes et enfants. Elle se dirigea vers le Mans. Là, elle trouva le jeune et brave général Marceau qui la battit, et la mit dans une déroute complète ; il y eut un carnage affreux. 30 mille Français de part et d'autre restèrent sur le champ de bataille.

Les débris de cette armée furent poursuivis jusqu'à Savenay, à sept lieues au-dessous de Nantes, sur la rive droite de la Loire, où après avoir souffert les plus affreuses privations, ils trouvèrent leur perte totale. Un nombre considérable de femmes et d'enfants périrent de misère dans la route. Ainsi finit une armée de 80 mille individus.

Charette et une partie de sa troupe n'avait pas suivi cette armée ; cependant, si l'on eût voulu alors, la guerre était finie. Les paysans vendéens se seraient bien volontiers mis à genoux pour obtenir la paix. Le pays fut libre pendant quelque temps, du moins à quelques lieues de Nantes. A cette époque, au plus

loin qu'un paysan apercevait un bourgeois, il cessait son travail et mettait le chapeau à la main pour le saluer. Cet homme avait l'air de dire : Vous voyez bien que je n'ai point passé la Loire, et que je ne fais point la guerre. Mais les factieux étaient bien éloignés de vouloir la paix.

Cinq ou six nouvelles prisons, outre la prison ordinaire, furent établies à Nantes, dans des bâtiments très vastes. Elles furent bientôt encombrées et par les citoyens de Nantes, que le comité révolutionnaire faisait arrêter chaque nuit, et par les traînards et les débris de l'armée vendéenne et angevine qui avait passé la Loire.

Ces prisons, surtout celle de l'Entrepôt, faisaient horreur. On y avait placé de grands baquets dans les corridors pour les besoins des prisonniers, hommes, femmes, enfants, entassés ensemble. Tous les jours il s'en trouvait quelques-uns qui étaient morts ou noyés dans l'ordure, dont ils n'avaient pu se tirer, tant ils étaient affaiblis.

Nantes eut tout à la fois dans son sein les trois plus grands fléaux réunis : la famine, la guerre civile et la peste, et par-dessus tout cela, la terreur. La compression et la misère étaient à leur comble. Lorsqu'un citoyen entendait arrêter un fiacre à sa porte, au milieu de la nuit, il pouvait penser en lui-même que c'était son tour ou celui de son voisin.

La guillotine était en permanence pour les habitants du pays comme pour les Vendéens ; mais ce n'était pas assez, il fallait des moyens plus décisifs *pour forcer les Vendéens à reprendre les armes.*

J'ai vu à cette époque 200 jeunes Vendéens, faisant partie des débris de l'armée qui avait passé la Loire, tous bien montés, avec armes et bagages, rangés sur la place du gouvernement où siégeait le comité révolutionnaire. Plusieurs de ces jeunes gens montèrent au comité ; ils témoignèrent leurs regrets sur le parti qu'ils avaient pris ; ils offrirent pour eux et leurs camarades de servir la République, dans quelque parti que ce fût.

Le comité feignit de délibérer sur cette proposition dont le résultat fut de faire mettre ces 200 jeunes gens en prison, d'où ils ne sont sortis que pour aller à la noyade ou à la fusillade.

Ainsi il n'y avait plus d'autre parti à prendre pour les Vendéens que de vaincre ou de mourir. Ce ne fut plus qu'une guerre d'extermination de part et d'autre. On commettait des deux côtés les atrocités les plus horribles, et très souvent sur des innocents.

Pour copie conforme,

PHILIPPE MULLER.

(*La suite prochainement.*)

Lettres du général Schérer

MÉMOIRE.

A Monsieur de Kellerman, général en chef de l'armée du Centre.

Barthélemi-Louis-Joseph Schérer, aide-de-camp du lieutenant général Deprez de Crapier, commandant l'avant garde de l'armée du Centre, demande au général en chef de cette armée à être promû à une place d'officier supérieur ou d'adjudant général.

Etat de services.

A commencé à servir dans les trouppes impériales en 1764, jusqu'en 1766 (?) dont cinq ans en qualité d'aide-major.

Capitaine au régiment principal d'artillerie de Strasbourg le 5 avril 1780.

Passé au service d'Hollande dans la légion de Maillebois le 20 février 1785, en qualité de capitaine.

Major dans la légion du même jour.

Aide-maréchal général des logis de l'armée hollandaise le 23 février 1789 ; démission du service avec rang de lieutenant-colonel en mars 1790.

Lieutenant-colonel commandant un régiment de dragons au service des Belges en 1790 ; a fait toute la campagne en Brabant à la tête du régiment.

Rentré au service de France et nommé capitaine au 82e régiment, le 12 janvier 1792.

Aide de camp du sieur Deprez de Crapier, le 10 mai 1792.

Les preuves de ces services sont constatés au bureau de la guerre et relatés dans son dernier brevet.

Le soussigné a servi toute cette campagne aux avant postes ou à l'avant-garde, et a rempli dans toutes les circonstances, outre ses fonctions, celles d'adjudant général et d'ingénieur, et comme il y a plus de dix colonels et cinquante lieutenants-colonels à l'armée qui ne sont pas aussi anciens de commission de capitaine que le soussigné, que d'ailleurs, depuis 1785, il était officier supérieur ou dans l'état major des armées au service d'une puissance alliée de la France, il attend de la justice de son général en chef, qu'il fera droit à sa demande, à laquelle les anciens ministres n'ont guère fait d'attention.

Au cantonnement de Dampierre-le-Chateau, le 25 février 1792, l'an 4 de la liberté.

BARTHÉLÉMI-LOUIS-JOSEPH SCHÉRER.

Je prie Monsieur de Kellerman, général en chef, d'avoir la bonté d'obtenir un brevet de lieutenant-colonel à cet officier, et l'attacher à un corps, pour ne pas contrevenir aux décrets de l'assemblée. Ses tallents, ses services luy donnent des droits. J'ay déjà demandé la même justice à

Mourchet de Luknetz. Le ministre a dans ses bureaux toutes les lettres de ces officiers.

Ce 25 septembre 1792.

Le lieutenant général DEPREZ-CRAPIER,
à Dampierre-le-Château.

ARMÉE

LIBERTÉ EGALITÉ

FRATERNITÉ OU LA MORT.

Au quartier-général d'Onnaing devant Valenciennes,
le 4 fructidor, l'an 2 de la République française,
une et indivisible.

Schérer à Kléber,

Je te remercie, mon ami, des détails que tu me donnes sur nos armées. Ernouff, chef de l'état-major, m'a écrit que les ennemis avaient tenté, le deux, d'attaquer notre armée sur tous les points, ainsi que l'armée d'observation placé à Viersoy, mais que partout il avait été repoussé vigoureusement. Les ennemis comptaient sur une surprise, mais l'armée était en battaille, et les a reçus en vrais républicains. — Ils ont été obligés de repasser la Meuse dans le plus grand désordre. — L'armée d'observations a fait même plusieurs prisoniers et pris beaucoup de chevaux et forcé l'ennemi à repasser l'Oust.

Par le détail que tu me fais, mon ami, de ta position, je vois que tu occuppes près de 8 lieues de terrain, et l'armée occuppe le reste jusqu'à Liège, ce qui fait près de 12 lieues sur la gauche de la Meuse. — Quelques bonnes que soient des positions pareilles, il ne faut pas se dissimuler qu'elles ne soient trop étendues, que pour remédier à ce mal. il faut la plus grande surveillance, et surtout avoir reconnu un champ de bataille, où toutes les troupes peuvent se replier en cas de besoin, lequel champ de bataille doit couvrir parfaitement les derrières et les communications. C'est bien aussi ce que je suppose que tu avais fait, je vois aussi avec plaisir que tu as pris le sage parti de retrancher toutes tes positions ; c'est beaucoup, car tu rends la cavalerie de l'ennemi inutile, et son infanterie ne vaut pas la nôtre.

La droite appuyant à la gauche de l'armée de Jourdan ne risque rien, mais ta gauche est-elle liée avec celle de Pichegru, voilà ce qu'il faut absolument faire, car sans cela, Pichegru peut être attaqué sans que tu puisses lui prêter secours et réciproquement.— Pardon de mon bavardage, je ne te dis que ce que tu sais aussi bien que moi : mais c'est la circonstance qui m'a dicté ce flux d'écriture. — Le Quesnoi a soutenu vingt jours de tranchée ouverte. Il avait été nommé le 8e. Le Comité du Salut public a eu égard à ce que la garnison qui s'offrait à discrétion prétend n'avoir pas connu le décret dans toute sa force, ne subit pas la peine portée par le décret. Il n'en sera pas de même à Valencienne, car j'oblige deux lieu-

tenants colonels qui estaient de la garnison du Quesnoi à accompagner mon 1er aide-de-camp, lorsque je sommerai la place, aussi ce sera le second tome . ..... à répéter ici, ou bien un blocus à former, car avec vingt-cinq mille hommes, je ne puis en faire le siège à outrance, cela est par trop clair.

Je t'envoye ici copie des estats des conditions que j'ai imposées à la garnison, elle s'y est soumise sans réserve. — Le Comité de salut public n'a pas encore décidé de la sortie de la garnison que je tiens enfermée et désarmée dans l'ouvrage à Côme, ce qui me retient encore près de 3 mille hommes pour le siège de Valenciennes. — Le chemin couvert a été emporté la veille de la reddition, et il était déja couronné lorsque la place fut rendue : j'ay perdu 90 canons ; tant tués que blessés, il y a à peu près 400 hommes d'infanterie ; mais il restait encore diablement à faire, si la garnison s'était défendue jusqu'à la dernière extrémité ; elle était encore de 2.700 hommes lors de sa reddition, et ils en avaient perdu 3.400.

J'ay trouvé dans la place 123 pièces de canon dont beaucoup de gros calibre, 30 milliers de poudre et beaucoup de bombes et d'obus chargés. — Il y a une immense quantité de fer coulé. Nous avons tiré près de 50 mille coups de canon ou bombes, et les ennemis à peu près autant.

Cette armée, qui presque n'avait pas vu l'ennemi, a soutenu deux sièges, et surtout le dernier, qui a été vigoureux, avec une fermeté et une constance admirables, car il a fait six jours de pluye qui nous ont fait beaucoup de mal, les soldats ayant de l'eau jusqu'au ventre. Cependant je n'ai point entendu murmurer ; quand les sièges seront finis, cette armée, je t'assure, en vaudra une autre.

Demain je compte avoir la tranchée devant Valenciennes par 3 points. — La garnison n'est que de 5.000 hommes, aussi je la fatiguerai diablement. J'ai 10 bombes à feu pour commencer La place est dans un état parfait de défense ; j'ai des munitions de guerre et de bombes pour plus de six mois, et deux cents pièces de canon. — S'il faut pousser le siège à outrance, il y aura bien du courage.

Adieu, mon ami, continue, je te prie, à me donner de tes nouvelles et crois à mon sincère et véritable attachement.

SCHÉRER.

Je salue mon ancien camarade Pajot, je serais bien aise de savoir si son bras est guéri, et regrette bien de ne pas l'avoir avec moi.

Pour copie conforme,

GUSTAVE BORD.

Correspondance politique de Benaben

(Suite.)

XXX

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, UNITÉ ET INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE OU LA MORT.

Fouiltourte, ce vingt-trois Frimaire, l'an deuxième [1]
de la République et de la mort du Tyran.
A cinq heures du matin.

Le citoyen Benaben, commissaire du département de Maine et Loire près des armées destinées à combattre les rebelles de la Vendée,

Aux citoyens administrateurs du même Département.

Citoyens,

J'apprends, dans ce moment, que les ennemis ont évacué le Mans et que nous y sommes rentrés. Toutes nos colonnes, même celle qui étoit à Fouiltourte, ont filé de ce coté, et je ne tarderai pas à les suivre. On ignore encore la route qu'a prise l'ennemi ; je compte vous en instruire bientôt, ainsi que du succès de nos armes, il est évident qu'il fuit devant nous, et qu'il ne fait marcher derrière lui ses meilleures troupes que pour retarder notre poursuite. Si nos gens pouvoient se pénétrer de cette vérité, ils ne se battroient pas si souvent en retraite, lorsqu'ils éprouvent, de sa part, quelque résistance.

Je vous renvoie, par un de mes ordonnances, le cheval que j'avois emmené d'Angers, comme n'étant guère propre à une armée. Ce n'est pas qu'il soit très bon marcheur, mais il ne va que lorsqu'il est précédé par un autre. Je vous prie de vouloir bien m'en faire donner un du depot, avec lequel je puisse librement me transporter d'un bout de l'armée à l'autre ; car ce n'est que de cette manière que je puis me procurer les renseignemens dont vous pouvez avoir besoin.

Je vous prie aussi de questionner mon ordonnance sur la berline que j'avois prise à Beaugé, non pour moi, mais pour la nation ; il vous donnera tous les renseignemens que vous pourrez désirer à cet égard.

Recommandez bien, s'il vous plait, à Adam qui est à la tête du dépôt, de m'envoyer, par mon ordonnance, un bon cheval qui ne soit ni retif ni ombrageux ; je ne vous aurois point importuné, à cet égard, par mes demandes, si le gendarme Payé ne m'eût enlevé celui que j'avois emmené d'Angers, lorsque j'en partis avec mon malheureux collegue.

Salut et fraternité.

BENABEN.

1. 14 décembre 1793.

P.-S. — Mes deux ordonnances n'ont point touché leur pret, depuis leur départ. Ils peuvent avoir besoin d'argent, ainsi je vous prie de vouloir bien le leur faire payer.

XXXI [1]

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, UNITÉ ET INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE OU LA MORT.

Le Mans, ce vingt-trois frimaire, l'an deuxième [2]
de la République et de la mort du tyran.
A deux heures du soir.

Le citoyen Benaben, commissaire du département de Maine et Loire près les armées destinées à combattre les rebelles de la Vendée.

Aux citoyens administrateurs du même département.

Citoyens,

C'est dans le cabinet du général Marsau, de ce brave général auquel nous devons la victoire la plus complette sur les Rebelles ; c'est dans son cabinet, dis-je, que je me hate de vous écrire. Je l'avois rencontré hier avec la division de Tilli dans le moment où celle de Muler étoit en déroute et je n'ai pas douté un moment du succès de nos armes. Nous attaquâmes le Mans à huit heures du soir ; le feu a duré dix-sept heures parce qu'il nous a fallu nous battre dans les rues à coups de canon et de fusil. Toutes les rues sont couvertes de cadavres. Nos braves défenseurs à la tête desquels je dois mettre Westerman, Marsau, Tilli, Delaage, Carpentier sont à la poursuite de l'ennemi qui voudroit se porter sur Laval. Toute cette route est jonchée de morts à la distance de trois ou quatre lieues ; imaginez qu'on se bat à la portée de pistolets et à coups de sabre. La guerre sera terminée vraisemblablement dans trois jours. Tel est du moins le sentiment du brave Westerman qui dans une lettre qu'il vient d'écrire à Marsau, général en chef de nos armées, ne demande que des vivres et quatre cens bons cavaliers pour achever d'exterminer cette horde de Briguand.

Je vous avois annoncé que la brigade de Carpentier, qui étoit la troisième de la division de Muler s'étoit enfoncee dans le bois qui étoit voisin du lieu où l'on avoit établi nos batteries, et qu'au moment où j'avois tourné le bois avec mes deux ordonnances, pour voir si nous n'étions pas cernés de ce côté là par l'ennemi, toute la division de Muler étoit en déroute complette. J ai oublié une circonstance essentielle ; c'est que le brave Carpentier s'étoit vu abandonné de toute sa brigade à l'exception de cent

1. Cette lettre a été imprimée (*Angers, Mame, in-fol.*) et affichée.
2. 14 décembre 1793. — Il est facile de voir par ce que Benaben dit de Muller que la lettre a été écrite le 24 frimaire.

hommes avec les quels il s'est réuni à Westerman et a pris six pièces de canon à l'ennemi Toute la division de Muller n'est venue au Mans, que long-temps après que le reste de notre armée avoit quitté cette ville pour marcher à la poursuite de l'ennemi. Elle y a passé toute la nuit, tandisque Carpentier avec ses cent hommes campoit à six lieues au delà. Je suis d'autant plus charmé de vous faire connoître cette circonstance remarquable, que je m'étois lié avec Carpentier et son adjudant-général. Ce Carpentier, comme vous le sçavez, est de Saumur, et qui plus est prêtre. Cette dernière qualité le rend plus estimable à mes yeux, car il est rare de trouver, parmi les gens d'église, d'aussi bons patriotes, et surtout d'aussi braves généraux.

Je vous enverrai, par la première occasion, le chapeau de la Roche-jaquelain qu'un de mes amis officier du dix-neuvième Régiment des chasseurs m'a dit avoir tué [1]. Ce chapeau est surmonté de six panaches blancs. J'ai mieux aimé vous envoyer ce trophée, que des voitures, des calices, des soleils, des croix, etc. qu'il m'auroit été peut être aisé de me procurer ; car je suis arrivé a temps pour profiter du pillage. Il y a des hussards et des dragons qui ont fait les plus riches prises ; quant à moi si j'en eusse fait quelqu'une, ce n'auroit été qu'au profit de la nation.

Salut et fraternité.

BENABEN [2].

XXXII

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, UNITÉ ET INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE OU LA MORT.

Laval, ce vingt-cinq Frimaire l'an deuxième [3]
de la République et de la mort du Tyran.
A huit heures du soir.

Le citoyen Benaben, commissaire du département de Maine et Loire, près des armées destinées à combattre les Rebelles de la Vendée.

Aux citoyens administrateurs du même departement.

Citoyens,

Toute notre armée est réunie ici, à l'exception de Westerman qui est sans cesse à la poursuite des ennemis. Nous ne tarderons pas à le suivre et à tirer tout l'avantage possible de leur déroute. Celui que nous avons remporté jusqu'ici est assez considérable ; imaginez trente-cinq lieues couvertes de cadavres. Les paysans ont fait une battue à dix lieues aux envi-

1. Benaben se trompait. Ce chapeau était celui de d'Autichamp ou de Duhoux.
2. François Grille, le *leader* braillard de l'armée de Mayence, a, dans sa *Vendée* (t. III, p. 299, 300 et 301), publié cette pièce, en la falsifiant pour les besoins de sa cause.
3. 16 décembre 1793.

rons du Mans, et en ont plus tué, que nous n'en avons fait périr au siège de cette ville [1]. Quelques grandes dames, entr autres, la femme du ci-devant duc de la Rochefoucaud et ses trois filles, ont dit-on été fusillées au Mans. D'autres, en pelisse, et en bonnets, suivent nos armées, non en voiture, mais à pied.

Les briguand, à ce que m'ont dit les représentans du peuple, s'étoient portés sur Craon, mais ils en ont été vigoureusement repoussés, je ne scais avec quelle armée ; les représentans du peuple n'ont pu m'en instruire.

Vous apprendrez dans deux ou trois jours, de grandes choses ; car nos soldats et nos généraux paroissent très-disposés a finir cette guerre qui n'a duré que trop long-tems

Les briguand, ainsi qu'ils l'ont manifesté à quelques habitans de cette ville, voudroient aller à Varades. Je ne sçais quel seroit leur projet ? Voudroient-ils passer sur la rive gauche de la Loire ? Ce projet me paroît bien chimérique. Voudroient-ils se réunir à l'armée de Charete ? Ils seroient pris entre deux feux. En vérité, ces gens-là ont perdu la tête Oh ! s'ils ne l'ont pas perdue, ils ne tarderont pas à la perdre, non dans le sens figuré, mais dans le sens naturel. Ainsi soit-il.

Salut et fraternité,

BENABEN.

Pour copie conforme, A. LAUNAY.

Convention nationale.

LISTE DES DÉPUTÉS ET DES SUPPLÉANTS.

(Suite.)

* DORIVENUX. Inscrit par erreur sur la liste de Guillaume, comme député de Salins.

DORMAY fils, Pierre-Joachim. Suppléant de l'Aisne. Inscrit le 3 ventôse. an II.

DORNIER, Claude-Pierre. Député de la Haute-Saône. Inscrit le 20 sept. La mort.

1. M. Célestin Port, « archiviste de Maine-et-Loire » et « fils et soldat dévoué de la Liberté, » possesseur, dit-il, d'une copie de la correspondance de Benaben, accuse * « les historiens réactionnaires » d' « exploiter » le massacre du Mans et affirme que les lettres du commissaire civil ne font nulle mention de ce massacre ! — Voilà de quelle facon les Grille, Thiers, Louis Blanc, Michelet et autres, « fils et soldats dévoués de la Liberté, ont fabriqué la légende révolutionnaire.

* *Dict. hist. de Maine-et-Loire, t.* I, p. 303.

DOUBLET, Pierre-Philippe. Député de la Seine-Inférieure. Inscrit le 22 sept. La détention, le bannissement après l'affermissement de la République.

DOUGE, Jean-Claude. Député de l'Aube. Inscrit le 3 oct. La détention, le bannissement à la paix, comme mesure de sûreté générale.

DOULCET, marquis de Pontecoulant, Gustave. Député du Calvados. Inscrit le 20 sept. La détention, le bannissement à la paix.

* DREUVON. Député de la Haute-Marne, refusa. Non inscrit.

DROUET, Jean-Baptiste. Député de la Marne. Inscrit le 20 sept. La mort.

DRULHE, Philippe. Député de la Haute-Garonne. Inscrit le 1er oct. La réclusion jusqu'à ce que les puissances de l'Europe aient reconnu l'indépendance de la République française ; le bannissement alors, sous peine de mort.

* DUBARRAN. Voy. Barbeau.

DUBARRY, Sébastien. Suppléant de l'Allier. Ne figure pas au procès-verbal de sept. Inscrit le 5 février 1793.

* DUBIEF. Voy. Blondeau du Bief.

DUBIGNON, François-Marie. Député d'Ille-et-Vilaine. Inscrit le 20 sept. La détention jusqu'aux prochaines assemblées primaires, qui pourront confirmer la peine ou la commuer.

DUBOE, Pierre-François. Député de l'Orne. Inscrit le 24 sept. La réclusion pendant la guerre; le bannissement après la paix, l'affermissement du gouvernement républicain, et sa reconnaissance par les puissances de l'Europe; et si, au mépris de pareilles mesures, quelques-unes de ces mêmes puissances envahissaient le territoire français, il condamne dès à présent Louis à perdre la tête aussitôt que la première prise d'une de nos villes frontières aura été officiellement connue des représentants de la nation

DUBOIS, François-Louis-Esprit. Député du Haut-Rhin. Inscrit le 20 sept. La détention, le bannissement, quand la sûreté publique le permettra.

DUBOIS, Louis-Toussaint-Julien. Suppléant de l'Orne. Remplaça Sieyès, élu dans un autre département. Inscrit le 21 sept. La mort.

DUBOIS DE BELLEGARDE, Antoine. Signe Bellegarde. Député de la Charente. Inscrit le 26 sept. La mort.

DUBOIS DE CRANCÉ, Edmond-Louis-Alexis. Élu député dans les départements des Ardennes et de l'Isère. Suppléant des Bouches-du-Rhône; opta pour le département des Ardennes. Ne figure pas sur le procès-verbal du département du Var. Inscrit le 20 sept La mort.

DUBOIS-DUBAIS, Louis-Thibaut. Député du Calvados. Inscrit le 26 sept. La mort avec sursis jusqu'au cas où une armée des puissances avec lesquelles on était en guerre, ferait une invasion sur le territoire français, ou dès qu'une puissance se réunirait à nos ennemis pour nous faire la guerre.

DUBOUCHER OU DUBOUCHET, Pierre. Député de Rhône-et-Loire. Inscrit le 20 sept. La mort.

DUBOULOZ, Jean-Michel. Député du Mont-Blanc. Non inscrit. Siégea.

— Un Jean-Michel Dubouloz est inscrit, le 18 avril 1793, comme député des Alpes-Maritimes.

DUBREIL-CHAMBARDEL, Pierre. Député des Deux-Sèvres. Inscrit le 20 sept. La mort.

DUBRŒUCQ, Jean-François. Suppléant du Pas-de-Calais. Inscrit 22 nivôse an II.

DUBUSC, Charles-François. Élu député de l'Eure pour remplacer Condorcet, qui avait opté pour un autre département. Inscrit le 26 sept. La détention ; le bannissement, quand la sûreté publique l'exigera.

* DUCHAMBON. Voy. Chambon.

DUCHATEL, Gaspard-Séverin. Député des Deux-Sèvres. Inscrit le 24 sept. Le bannissement.

DUCOS aîné, Jean-François. Député de la Gironde. Inscrit le 20 sept. La mort.

DUCOS aîné, Pierre-Roger. Député des Landes. Inscrit sans date. La mort.

DUFAY, Louis-Pierre. Député de Saint-Domingue. Inscrit le 15 pluviôse an II.

DUFESTEL. Député de la Somme. Non inscrit. La détention, le bannissement à la paix.

DUFRISCHE de VALAZÉ, Charles-Eléonor. Député de l'Orne. Inscrit le 20 sept. La mort ; sursis jusqu'à ce que l'Assemblée ait prononcé sur le sort de la famille de Louis.

DUGENNE ou DUGESNE. Elie-François. Député du Cher. Inscrit le 29 sept. La détention, le bannissement à la paix.

DUGOMMIER. Député de la Martinique. Inscrit le 27 février 1793.

DUGUÉ d'ASSÉ, Jacques-Claude. Député de l'Orne. Inscrit le 21 sept. La détention, le bannissement à la paix.

DUHEM, Pierre-Joseph. Député du Nord. Inscrit le 26 sept. La mort.

DULAURE, Jacques-Antoine. Député du Puy-de-Dôme. Inscrit le 20 sept. La mort.

* DUMANOIR. Voy. Hubert-Dumanoir.

* DUMAS, J.-B. Voy. Coutisson.

DUMAS, Jacques-Marie. Suppléant du Mont-Blanc, remplaça Bard qui avait refusé. Inscrit le 11 avril 1793.

DUMAS, Pierre. Suppléant de la Haute-Vienne. Non inscrit.

DUMONT, Louis-Philippe. Député du Calvados. Inscrit le 20 sept. La détention, le bannissement à la paix.

DUMONT, d'Oisement-André. Député de la Somme. Inscrit le 26 sept. La mort.

DUNIAGOU. Suppléant du Lot-et-Garonne. Non inscrit.

* DUPERRET. Voy. Lauze-Duperret.

DUPIN jeune, André. Député de l'Aisne. Inscrit le 20 sept. La peine la plus forte qui ne soit pas celle de mort.

* DUPLAIX. Voy. Taillandier du Plaix.

DUPLANTIER, Paul-Frontin. Député de la Gironde. Inscrit le 21 sept. Amendement de Mailhe.

DUPONT, Pierre-Charles. Député des Hautes-Pyrénées. Inscrit le 26 sept. La mort avec sursis jusqu'à l'expulsion de la famille des Bourbons.

DUPONT, Jacob Député d'Indre-et-Loire. Inscrit le 20 sept. La mort.

DUPORT, Bernard Jean-Maurice. Non inscrit au procès-verbal. Inscrit le 24 mars 1793. Siégeait en fructidor an III.

DUPRAT cadet, Jean Député des Bouches-du-Rhône. Inscrit le 24 sept. La mort.

DUPUCH, Elie-Louis. Député de la Guadeloupe. Inscrit le 17 septembre 1793.

DUPUY ou Dupuis, Charles-François. Député de Seine-et-Oise Inscrit le 24 sept La détention confiée à une garde départementale, jusqu à l'affermissement de la Constitution, moment auquel le peuple prononcera sur le sort de Louis, comme il le jugera convenable.

DUPUY ou Dupuis, fils, Jean-Baptiste-Claude-Henri. Député de Rhône-et-Loire. Inscrit le 22 sept. La mort.

DUQUESNOY, Ernest. Député du Pas-de-Calais. Inscrit le 26 sept La mort.

DURAND Suppléant de l Eure. Non inscrit.

DURAND-MAILLANE Pierre-Toussaint. Député des Bouches-du-Rhône. Inscrit le 22 sept. La détention ; le bannissement à la paix, sous peine de mort.

* DUROCHER. Voy. Grosse-Durocher.

DU ROY, Jean-Michel. Député de l Eure. Inscrit le 23 sept. La mort. Exécution sur le champ.

DUSAULX, Jean. Député de Paris. Inscrit le 20 sept. Le bannissement à la paix

DUTROU-BORNIER, Jean-Félix. Député de la Vienne. Inscrit le 20 sept. La détention ; le bannissement à la paix.

* DUTROUILLET. Voy Raffron du Trouillet.

DUVAL Suppléant de la Haute-Saône Non inscrit.

DUVAL, Charles-François-Marie. Député d'Ille-et-Vilaine. Inscrit le 20 septembre La mort.

DUVAL, Claude. Député de l'Aube. Inscrit le 3 octobre. La détention; le bannissement à la paix.

DUVAL, Jean-Pierre. Député de la Seine-Inférieure. Inscrit le 21 sept. La détention ; le bannissement à la paix.

* DUVERNOIS. Voy Prieur-Duvernois.

DUVERNOY, Jean. Suppléant de la Nièvre. Non inscrit.

* DUVIGNAUD. Voy. Rivaud-Duvignaud.

* DUVIVIER. Inscrit par erreur sur la liste de Guillaume, comme député de Mons.

DYZÈS, Jean. Député des Landes. Inscrit le 20 sept. La mort.

EDOUARD, Jean-Baptiste. Suppléant de la Côte-d'Or. Inscrit le 11 floréal an II. Siégea.

EHRMANN, Jean-François. Suppléant du Bas-Rhin, remplaça Bertrand qui avait refusé. Inscrit le 20 sept. Absent par maladie.

EMMERTH. Suppléant de la Gironde. Non inscrit.

ENGERRAN-DES-LANDES, Jacques. Député de la Manche. Inscrit le 20 sept. La détention perpétuelle.

ENJUBAULT, Mathurin-Étienne. Député de la Mayenne. Inscrit le 22 sept. La mort avec sursis. (Voy. Bissy.)

ESNUE DE LA VALLÉE, François-Joachim. Député de la Mayenne. Inscrit le 26 sept. La mort.

ESCHASSERIAUX, aîné, Joseph. Député de la Charente-Inférieure. Inscrit le 20 sept. La mort.

ESCHASSERIAUX, jeune, René. Suppléant de la Charente-Inférieure. Inscrit le 30 août 1793. Siégea.

ESCUDIER, Jean François. Député du Var. Inscrit le 22 sept. La mort.

ESTADENS, Antoine. Député de la Haute-Garonne. Inscrit le 22 sept. La réclusion et l'expulsion à la paix.

EULART, Nicolas-François-Marie. Député du Pas-de-Calais. Inscrit le 29 sept. La déportation dans une de nos îles, pour y être détenu, et le bannissement de toutes les terres de la république à la paix.

EXPERT, Jean. Député de l'Ariège. Inscrit le 21 sept. La mort.

EZMARD, Jean. Suppléant de la Gironde. Ne figure pas au procès-verbal de septembre. Inscrit le 29 août 1793. Siégeait en Fructidor an III.

FABRE. Suppléant de la Dordogne. Non inscrit.

FABRE, Claude-Dominique-Cosme. Député de l'Hérault. Inscrit le 24 sept. La mort.

FABRE, Joseph. Député des Pyrénées-Orientales. Inscrit le 20 sept. Absent par maladie.

FABRE D'ÉGLANTINE, Philippe-François-Nazaire. Député de Paris. Inscrit le 20 sept. La mort.

FAUCHET, Claude. Député du Calvados. Inscrit le 20 sept. La détention, le bannissement à la paix.

FAURE, Amable. Suppléant de la Creuse. Inscrit le 12 nivôse an II. Siégea.

FAURE, Balthazar. Député de la Haute-Loire. Inscrit le 20 sept. La mort, avec exécution dans le jour.

FAURE, Pierre-Joseph-Denis-Guillaume. Député de la Seine-Inférieure. Inscrit le 30 sept. La détention pendant la guerre.

FAUVRE DE LA BRUNERIE, Charles-Benoît. Député du Cher. Inscrit le 20 sept. La mort.

FAYAU, Joseph-Pierre-Marie. Député de la Vendée. Inscrit le 20 sept. La mort.

FAYE, Gabriel. Député de la Haute-Vienne. Inscrit le 20 sept. La détention et le bannissement à la paix.

FAYOLLE, Jean-Raymond. Député de la Drôme. Inscrit le 30 sept. La détention et le bannissement à la paix.

* FAZILLAC. Voy. Roux de Fazillac.

FENÈDE. Figure comme député de l'Orne dans le tableau de la Convention Nationale ; ne figure pas au procès-verbal Non inscrit.

FÉRAUD, Jean. Député des Hautes-Pyrénées. Inscrit le 26 sept. La mort.

* FERMON. Voy. Defermon.

FERRAND, Anthelme. Suppléant de l'Ain. Inscrit le 18 août 1793. Remplaça Mollet.

FERROUX, Étienne-Joseph. Député du Jura. Inscrit le 20 sept. La mort.

FERRY, Claude-Joseph Député des Ardennes. Inscrit le 20 sept. La mort.

FEURTIN-CHEDANNEAU, Auguste-Roland-Jean-Antoine. Député de la Charente. Inscrit le 24 sept. La mort, avec sursis jusqu'à ce que l'Assemblée ait discuté s'il convenait ou non de différer l'exécution ; propositions indivisibles.

FINOT, Étienne. Député de l'Yonne. Inscrit le 21 sept. La mort.

FIQUET, Jean-Jacques. Député de l'Aisne. Inscrit le 20 sept. La réclusion et la déportation à la paix.

* FLAGÉAS. Voy. Rouzier de Flagéat.

FLEURY, Honoré-Marie. Député des Côtes-du-Nord. Inscrit le 27 sept. La détention ; le bannissement à la paix.

* FLORENT-GUIOT. Voy. Guiot de Saint-Florent.

FOCKEDEY, Jean Jacques Député du Nord. Inscrit le 23 sept. La détention de Louis et de sa famille ; leur bannissement quand le danger de la patrie n'existera plus

FOREST, Jacques. Député de Rhône-et-Loire. Inscrit le 13 octobre. La détention ; le bannissement à la paix.

* FORESTIER. Député de la Haute-Saône. Refusa. Non inscrit. Remplacé par Bolot.

FORESTIER, Pierre-Jacques. Député de l'Allier. Inscrit le 20 sept. La mort dans les vingt-quatre heures.

FOUCHÉ, Joseph. Député de la Loire-Inférieure. Inscrit le 22 sept. La mort.

FOUCHER, Jacques. Député du Cher. Inscrit le 20 sept. La mort.

FOUQUIER D'HÉRONELLE, Augustin. Suppléant de l'Aisne. Inscrit le 6 décembre.

FOURCROY, Antoine-François. Suppléant de Paris. Inscrit le 2 novembre. Siégea.

GUSTAVE BORD.

(*La suite prochainement.*)

L'un des directeurs, gérant, GUSTAVE BORD.

NANTES, VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD, IMPRIMEURS BREVETÉS.

Extrait des papiers de M. le baron de Guilhermy

Jean-François-César de Guilhermy, mort baron de Guilhermy, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem président à la Cour des Comptes et conseiller d'État, était né à Castelnaudary, au diocèse de Saint-Papoul, en la sénéchaussée de Lauraguais, généralité de Toulouse, le 18 janvier 1761, d'une vieille famille noble, non titrée, originaire du Quercy, fixée (au XVe siècle), sur le territoire d'Avignon, d'où elle était passée en Languedoc ; déterminée probablement dans ses migrations par la fortune du cadurcien Clément V, et de la famille papale de Catherine de Médicis, dont le domaine comprenait la ville de Castelnaudary.

Conseiller, à vingt ans, au présidial de sa ville natale, qui avait une importante étendue de ressort, puis lieutenant principal (2e président), il échangeait cette dernière charge, en 1784, pour celle de procureur du roi.

Les électeurs du bailliage de Castelnaudary, peu novateurs, surtout dans les campagnes, ne croyant pas pouvoir remettre leurs intérêts en des mains plus sûres que celles de leurs magistrats, confièrent leur mandat à M. de Guilhermy ; de préférence à M. Cafarelli du Falga, le futur commandant en chef de l'armée d'Égypte, qui était partisan de la suppression des droits féodaux.

M. de Guilhermy se trouvait ainsi, sans même avoir brigué cet honneur, député du Tiers, comme le marquis de Rostaing, les comtes de Chambors, de Colonna, de Mirabeau, le vicomte de Pontorson, le bailli de Flachslanden, etc., etc., et l'un des plus jeunes membres de la célèbre assemblée (il avait 28 ans).

Chargé, par S. M. Louis XVI, de plusieurs missions de confiance, comme député, il méritait, dès les premiers jours de 1790, le témoignage, si flatteur pour sa fidélité, de cette parole de madame Élisabeth : « Que dites-vous, M. de Guilhermy, de M. le duc de Villequier, qui me faisait l'injure de croire que je ne vous connaissais pas ? »

Condamné par la chambre à trois jours d'arrêt, le 21 octobre 1790, au milieu d'un tumulte indescriptible, pour avoir dit à haute voix que les menaces proférées par Mirabeau, à l'adresse des partisans du drapeau blanc, « étaient les propos d'un scélérat et d'un assassin, » ce trop audacieux royaliste était désigné, au moyen de billets jetés par les fenêtres, pendant la séance, aux vengeances du peuple qui environnait la salle.

Le 25 juin 1791, lorsque les augustes prisonniers, ramenés de Varennes, traversaient le jardin des Tuileries dans la chaise de poste éclaboussée du sang du marquis de Dampierre, M. de Guilhermy osa seul se décou-

vrir devant le Roi, jetant avec défi son chapeau par-dessus la foule, que la haine et la peur condamnaient à la plus vile insolence. Il ne fut arraché que par miracle aux mains des Jacobins.

Émigré en octobre 1791, il fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, dans la compagnie à cheval des gentilshommes du Languedoc. Nommé conseiller d'honneur du comte de Provence, il reçut, en novembre 1793,par lettre close de ce prince, régent du royaume, avis de se rendre auprès de lui, en Italie, pour faire partie de son conseil lorsqu'il entrerait à Toulon. A Vérone, il sauvait de l'invasion française, au milieu de grands périls, et rapportait au Roi, sur les bords du Rhin, en 1796, un dépôt d'argent et d'objets auxquels Louis XVIII attachait le plus grand prix. Resté après cela à la suite de l'armée de Condé, il ne rejoignait de nouveau le Roi qu'en septembre 1797, à Blankemberg ; y était chargé, le 31 janvier 1798, d'aller concerter avec M. de Panim, ambassadeur du Czar à Berlin, les mesures à prendre pour l'entrée du chef de la maison de Bourbon en Russie ; et fut nommé, à l'issue de cette mission, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel de S. M.

Ayant suivi le Roi à Mitau, il eut l'honneur de signer au contrat de Madame Royale et de S. A. R. le duc d'Angoulême, et de s'asseoir à la table du Roi, le jour de la célébration de leur mariage.

Lorsque Louis XVIII fut obligé de quitter la Russie, M. de Guilhermy se réfugia en Angleterre, où il fut attaché, jusqu'en 1814, à la légation que S. M. entretenait à Londres. Il reçut, dans ce temps, plusieurs lettres autographes de S. M. et fut en rapports intimes avec le duc d'Orléans et S. A. R. le duc de Kent, père de la reine Victoria ; dont la correspondance lui fournit près de cent lettres du premier, et plus de quatre-vingts du prince anglais.

Devenu intendant de la Guadeloupe en 1814, il resta inébranlablement fidèle au Roi, pendant les Cent-Jours, lors de la défection des chefs militaires de cette colonie, et dut chercher un asile à la Martinique. Rentré un instant à la Basse-Terre pendant l'occupation anglaise, il était bientôt contraint, à cause de son opposition absolue aux intrigues qui voulaient livrer définitivement la Guadeloupe à la Grande-Bretagne, de se retirer aux Saintes, où on avait relevé le drapeau blanc ; et, dans son indignation patriotique, il restituait au Trésor 40.000 livres coloniales que lui avait votées naguère le conseil privé, devenu depuis lors plus anglais que français.

Son rappel en France, en 1816, avait été précédé de sa nomination au Conseil d'État, et fut accompagné des adresses les plus flatteuses, venues de tous les points de l'île, signées des noms les plus respectables.

Le titre de baron récompensait, en 1817, tant de courage et de dévouement patriotique et de fidélité ; la bienveillance du Roi y ajoutait, plus tard, la croix de commandeur de la Légion d'honneur ; et la Cour des Comptes, où M. de Guilhermy était nommé président en 1822, assurait enfin du pain aux derniers jours de ce vieux serviteur, entièrement dépouillé du bien de ses pères pour avoir été fidèle. Il mourait en chrétien

le 11 mai 1829, fier de léguer à ses enfants une pauvreté que nulle occasion de gain n'avait pu tenter.

Veuf, en premières noces, de Gabrielle de Lacger, emprisonnée sous la Terreur, et qui lui laissait un fils, il avait épousé, en émigration, une femme d'un grand cœur, Mélanie de Lambertye, deuxième fille du marquis Joseph-Emmanuel, jadis seigneur de Saint-Martin l'Ars, en Poitou ; dont le cinquième aïeul est ce Dexmier d'Olbreuse qui est le septième aïeul de S. M. la reine Victoria. En mourant, M. de Guilhermy confiait à la Providence, sa seconde femme et six jeunes enfants, dont la Révolution avait également dévoré l'héritage maternel ; et, avec ce pressentiment qui éclaire les dernières heures, il remerciait Dieu, avant d'expirer, de ne pas lui laisser voir le prochain effondrement de la monarchie.

Lorsque la marche victorieuse de Moreau, de Kelh à Rastadt et sur la route d'Ulm à Nordlingen, eut contraint la petite armée de Condé à la retraite, Louis XVIII avait dû quitter cette armée ; néanmoins, dédaignant tout ce qui pouvait n'être qu'un danger personnel, il n'avait voulu se séparer de cette vaillante troupe que lorsqu'elle eut occupé l'excellente position de Villingen (sur le Brigach), après s'être dégagée d'une situation très critique. Le Roi était venu à l'armée pour entrer en France, et non pour défendre l'Allemagne ; or, dès le 12 ou le 13 juillet 1796, le mouvement offensif de Moreau avait déterminé les généraux autrichiens à donner l'ordre d'une retraite générale pour couvrir la Bohême et l'Autriche [1].

Seul, parmi tous les princes de l'Allemagne, le duc de Brunswick avait osé offrir un asile au roi fugitif, en mettant à sa disposition le château de Blankemburg, au pays de Brunswick.

Retiré dans ce château, Louis XVIII n'abandonnait pourtant pas l'espoir de rejoindre encore l'armée de Condé, comme il jugeait que c'était son devoir, si les circonstances la ramenaient sur le Rhin, avec quelques probabilités de pénétrer en France. Aussi laissa-t-il ses équipages à la suite de l'armée jusqu'en juillet 1797. A cette époque, les préliminaires de Léoben changèrent la face des choses ; l'armée de Condé allait passer à la solde russe, prendre la cocarde et le drapeau russes, en ajoutant seulement quatre fleurs de lis aux angles du drapeau, et prêter serment au Czar.... L'Allemagne, vaincue, n'avait même plus la permission de laisser chez elle un abri au chef de la maison de Bourbon.

Mû par un sentiment de générosité chevaleresque, Paul 1er prit alors l'initiative d'offrir l'hospitalité au noble exilé, sans redouter le ressentiment des vainqueurs ; il lui envoya, en novembre, un de ses chambellans, chargé de faire rendre à l'hôte auguste de la Russie tous les honneurs et les respects qui lui étaient si légitimement dus.

1. Voyez la note explicative.

Ce n'est pourtant qu'au mois de janvier suivant, que Louis XVIII crut devoir mettre à profit la bonne volonté du Czar ; préférant définitivement la Russie à l'hospitalité que l'empereur d'Autriche lui avait fait offrir sur la frontière batave, au château de Jéver, situé au milieu d'une contrée extrêmement humide et marécageuse.

Monsieur de Guilhermy, auteur de ce récit, naguère des plus jeunes députés aux États généraux que le comte de Provence, régent du royaume, avait nommé conseiller d'honneur avec séance à son conseil, en mai 1792, et qu'il avait désigné, en novembre 1793, pour l'assister, avec quatre autres magistrats [1], à son entrée à Toulon, était alors à la suite du Roi, à Blankemburg. Sa Majesté lui donna, le 31 janvier 1798, la mission de se rendre à Berlin, « pour négocier ses arrangements de voyage avec le comte de « Panim, ambassadeur de Russie ; ou plutôt pour recevoir les condi- « tions que ce ministre voudrait faire ; car la situation ne permettait pas « autre chose. »

C'était M. de Panim qui, en novembre 1797, avait proposé à Paul 1er d'offrir un asile royal à Louis XVIII, et qui, en attendant la réponse, était intervenu auprès des princes du cercle de la basse Saxe, pour que le Roi ne fût point inquiété à Blanckemburg.

Le premier jour, l'accueil de M. de Panim fut des plus courtois ; mais lorsque M. de Guilhermy revint le lendemain, pour continuer ses négociations, il fut extrêmement étonné de ne plus trouver le même homme. « L'ambassadeur de Russie se montrait aigre, de mauvaise humeur, était « piquant, semblait piqué, » sans que son interlocuteur en pût deviner le motif. Il ne parlait guère que pour reprocher le retard du Roi à se mettre en route, la lenteur avec laquelle il voulait voyager, la minutie ridicule des détails d'étiquette, etc., etc. M. de Guilhermy eut beau répondre que « Louis XVIII paraîtrait moins digne de l'intérêt et de l'amitié du petit « fils de Pierre-le-Grand, si, à la veille de s'éloigner à plus de 600 lieues « de l'héritage de ses pères, où régnant depuis tant d'années, ils avaient « rempli le monde de l'éclat de leur nom, il ne jetait pas un regard der- « rière lui, témoignant ainsi une indifférence qui n'était ni ne pouvait être « dans son cœur ; que Louis XVIII avait prouvé qu'il ne craignait ni « fatigues ni dangers, quand il était accouru incognito, de Vérone à « l'armée de Condé, à travers les montagnes de la Suisse, en échappant « ainsi aux obstacles que la cour de Vienne voulait opposer à l'accomplis- « sement de ce courageux dessein ; quand, blessé presque mortellement « à Dillingen, par un assassin, il avait simplement répondu à ses serviteurs « effrayés : Eh bien ! le Roi a failli s'appeler Charles X. » Ces représentations firent peu d'effet sur M. de Panim ; et M. de Guilhermy se retira tellement mécontent d'une entrevue si glaciale, qu'en rentrant à son hôtel il écrivit au représentant du Czar qu'il le priait d'agréer que la suite de cette affaire se traitât entre eux, par écrit, pour ne pas déranger l'ambassadeur.

1. MM. de Vezat, le Camus de Neufville, de Ferrand et d'Oultremont.

Le même jour, M. de Guilhermy fut voir un ecclésiastique français, de sa connaissance, habitant Berlin, homme de mérite et de qualité, intimement lié avec la famille de Panim, M. l'abbé de Tressan, et lui demanda d'essayer de découvrir la cause de l'humeur changeante du ministre, laquelle tenait peut-être à quelque grief ou à quelque prévention contre l'envoyé du roi, de nature à nuire au succès de sa mission. Dans la soirée, cet ecclésiastique vint rassurer M. de Guilhermy. « La seule cause de la « contrariété, d'ailleurs très vive, en effet, de M. de Panim, n'était autre « que le retard de Louis XVIII et la certitude que Paul 1er, qui avait « accueilli avec enthousiasme la proposition de renouveler, envers le roi, « l'exemple de la magnifique générosité de Louis XIV envers Jacques II, « serait plus que refroidi par ce retard ; aussi, cette raison et la con- « naissance qu'il avait du caractère fantasque de son souverain, étaient- « elles de nature à le faire se repentir de l'initiative qu'il avait prise au « mois de novembre. Il savait que Paul 1er, très ardent en toutes choses, « devait, autant que possible, être lié adroitement par ses propres avances, « auxquelles son premier mouvement le livrait avec ardeur. »

Ces éclaircissements dissipèrent tous les nuages ; M. de Panim pria M. de Guilhermy de revenir ; et « cet ambassadeur, dont Louis XVIII « avait eu plusieurs fois occasion de reconnaître la bonne volonté et les in- « tentions parfaites, » se montra désormais d'une grâce charmante à son égard ; aussi les arrangements de voyage furent-ils réglés comme S. M. Louis XVIII l'avait désiré.

Le roi quitta donc Blanckemburg vers le commencement de mars 1798. Il mit un mois pour se rendre à Mitau, où il devait habiter le château des anciens ducs de Courlande. D'après les notes de M. de Guilhermy, qui accomplit ce trajet dans les voitures du marquis de Jaucourt, la route se fit au milieu des neiges, par Magdebourg, Ziésar, Postdam, Berlin, où on s'arrêta trois jours, Kustrin, Landsberg, Driésen, Schonlanke, Grabow, Nakel, Bromberg, Culm, Graudenz ; on s'embarqua sur la Vistule ; on traversa le Frederischehoff, après avoir été retenu près d'Elbing par des vents contraires ; on s'arrêta à Koenigsberg, et on continua par Muldsen, Rositten, Schwartau, Mémel, Ruttzau, Schrunden. Enfin, on arriva à Mitau, où, à part quelques marques extérieures de respect, rien n'égala la froideur avec laquelle Louis XVIII fut accueilli, comme le comte de Panim l'avait bien prévu.

« M. de Saint-Priest, qui avait eu d'anciennes liaisons avec la cour de « Russie, étant venu à Mitau en juin, le roi l'envoya à Saint-Pétersbourg, « mais Paul 1er ne lui donna même pas audience. Plus tard, néanmoins, « ce prince bizarre s'intéressa très vivement à la conclusion du mariage « de Madame Marie-Thérèse-Charlotte de France, fille de Louis XVI, avec « S. A. R. le duc d'Angoulême, petit-fils de France. »

Lorsqu'il s'agit d'arrêter les conditions dans lesquelles ce mariage devait se faire, la question de savoir comment on procéderait pour la rédaction du contrat, sur le territoire étranger où l'exil avait jeté la famille royale, fut l'objet des préoccupations de Louis XVIII. Les autorités russes

devaient-elles intervenir au nom du Czar, souverain du grand duché ? Ou bien, la demeure du roi de France devait-elle, même en exil, être réputée une terre française ? L'avis patriotique de M. de Guilhermy et le projet de contrat qu'il présenta, concluant en faveur de la seconde solution, prévalurent en cette circonstance ; et M. de Barentin, ancien garde des sceaux, lui en écrivit, d'Angleterre, en ces termes :

« J'approuve fort l'avis que vous avez ouvert, et sur lequel vous avez « insisté, par rapport à la rédaction du contrat de mariage de Mgr le duc « d'Angoulême...

« On ne peut contester au secrétaire d'État que Sa Majesté a près d'elle « le droit d'y remplir les fonctions qui lui sont dévolues ; qu'aucun autre « n'a le droit d'exercer qu'à son défaut. Enfin, il n'était pas de la dignité « du roi de recourir aux officiers publics du pays, pour un acte de famille « de ce genre. Le roi, dont l'instruction égale les lumières..., a été frappé « de la solidité de vos réflexions ; et votre sentiment a prévalu... »

La célébration du mariage de LL. AA. RR. eut lieu le 10 juin 1799. M. de G. eut l'honneur, plus apprécié encore en exil, de signer au contrat et de s'asseoir à la table du roi.

Aucun incident remarquable ne vint rompre la monotone et triste existence de la petite cour de Mitau, après le mariage des princes. « Aussi « gêné que possible dans ses moyens de correspondance ; ne pouvant faire « arriver auprès de lui ceux avec qui il désirait communiquer ; dans l'im- « possibilité de sortir de Mitau, s'il l'eût voulu, à moins d'une permission « particulière et de formalités très longues à remplir, le roi était réduit « à une représentation misérable de royauté, que rehaussaient seulement, « mais d'un éclat bien supérieur à la pompe ordinaire des trônes, la « dignité de son attitude, sa conduite parfaite et celle du duc et de la « duchesse d'Angoulême. »

Au mois d'avril 1800, la reine, dont la santé délicate souffrait beaucoup du climat, dut se retirer à Kiel : son départ ne pouvait qu'ajouter encore à la tristesse du séjour de Mitau.

« Dans les derniers jours de cette même année, le Czar, qui s'était de « nouveau singulièrement refroidi à l'égard du roi depuis environ neuf « mois, finit par un éclat, en renvoyant brutalement de Saint-Pétersbourg « l'envoyé officiel de Louis XVIII, M. de Caraman, lequel rentrait en « conséquence à Mitau, le 5 janvier 1801. Paul 1er fit ensuite écrire au roi « qu'il lui conseillait d'aller rejoindre la reine à Kiel ; et finit par lui signi- « fier brutalement l'ordre de sortir de Russie, sans d'ailleurs lui fixer de « délai ; puis, dans son impatience nerveuse et maladive, revenant presque « de suite à la charge, il lui fit réitérer cet ordre ; qui, cette fois, parvint « à Mitau le 20 janvier, vers 7 heures du soir. »

Estimant qu'il était au-dessous de la majesté d'un roi de France de prolonger, par un délai quelconque, les heures d'une pareille hospitalité, Louis XVIII quittait Mitau le surlendemain, 22 janvier, se dirigeant sur Mémel et Kœnigsberg.

La main du Czar inscrivait ainsi l'arrêt de proscription d'un exilé, juste

à côté de la date sanglante tracée jadis, par la Convention, sur le martyrologe de nos rois.

« Le 23 janvier, les gardes du corps et la suite reçurent l'ordre de sortir « du territoire russe dans les 24 heures, avec injonction de ne s'écarter, « sous aucun prétexte, de la route de Mémel. Le froid était mortel : il « gelait à 25 degrés Réaumur, dans les maisons sans feu où s'abritaient « les émigrés. »

M. de Barentin écrivait à ce sujet, de Londres, à M. de Guilhermy, le 31 mars. « J'étais loin, quand je vous écrivais, le 20 mars, de prévoir « l'orage qui fondait alors sur le roi, sur Madame la duchesse d'Angoulême « et sur tous les fidèles serviteurs de S. M. Les détails que vous me con- « firmez sont horribles, et la postérité aura peine à les croire... »

Deux mois à peine après la date de cet exode le Czar tombait, assassiné par ses courtisans.

Voici dans quels termes M. de G., alors réfugié à Londres, raconte cet événement tragique, dans une lettre du 2 février 1802 :

« Il faut remonter plus haut, pour trouver la cause de l'épouvantable « catastrophe de cet empereur, à la mort duquel ceux-là seuls qu'ils a « persécutés ont pris quelque part...

« Les cabinets de l'Europe, dans leur aveuglement, ont regardé cet « attentat comme un événement ordinaire, et s'en sont réjouis peut-être, « en ne s'occupant que de l'idée d'être débarrassés d'un esprit turbulent, « qui eût, il est vrai, bouleversé le monde, si ses moyens eussent corres- « pondu à sa volonté ; et qui, tel qu'il était, l'eût au moins beaucoup « troublé : on n'a pas songé un instant aux conséquences terribles qui « doivent résulter de l'exemple de sujets s'accoutumant à l'idée de porter « des mains impies et sacrilèges sur leur souverain.

« Le portrait de Paul 1er et quelques détails, qui achèvent de peindre le « monarque, sont nécessaires pour l'explication de cet événement.

« Paul 1er était né avec un esprit excessivement ardent ; son caractère, « naturellement irascible, avait encore été exaspéré par la contrainte dans « laquelle il avait été retenu par sa mère. Ce malheureux prince passait « sa vie à se repentir des violences auxquelles il s'était porté la veille. « On assure qu'il était sujet à des accès presque de démence. Il est certain « qu'il descendait à des détails qui doivent être étrangers à un souverain, « au souverain du plus vaste empire connu. Il paraissait vouloir le gou- « verner comme on pourrait régenter un collège : c'était une manie ridi- « cule, et même à charge aux gouvernés ; cela est vrai. — Il n'y avait pas « de dignité qu'il ne voulût s'attribuer. On raconte que, l'été qui suivit « notre arrivée à Mitau (1798), étant à Kasan, il imagina qu'il serait beau « de le voir officier pontificalement dans l'église métropolitaine de cette « ville. Il assigna un jour pour cette cérémonie très extraordinaire ; pré- « tendant qu'au moyen de la réunion effectuée par le czar Pierre-le-Grand « de la dignité de patriarche à la couronne impériale, les successeurs de « ce prince avaient le sacerdoce inné.

« Après avoir épuisé toutes les bonnes raisons pour le détourner de ce

« projet, dont l'exécution eût été un sujet de scandale pour tous ceux qui « suivent la religion grecque, ce ne fut qu'en ayant l'air d'abonder dans « son sens, et en se contentant de lui faire observer que la liturgie de son « église défendant à tout prêtre de convoler à de secondes noces, il était « seulement en suspens par l'effet de son second mariage ; ce ne fut que par « cette dernière raison, dis-je, que ses évêques réussirent à l'empêcher « de dire la messe et de faire les autres fonctions sacerdotales et épisco- « pales.

« Cette manie s'est encore montrée d'une manière non moins évidente « dans la chaleur qu'il a mise à se faire reconnaître grand-maître de « Malte, lui, prince schismatique, supérieur d'un ordre religieux catho- « lique ; et il paraissait, par tout ce qu'il faisait, attacher plus de prix à « cette dignité élective, si inférieure pour lui, qu'à sa couronne propre et « héréditaire.

« Avec tout cela, ce prince avait de l'élévation dans le caractère, et se « portait, avec un singulier enthousiasme, à tout ce qui présentait quelque « idée de gloire. Mais cet enthousiasme avait besoin d'être entretenu, et « surtout de ne pas être contrarié, même gêné ; sans quoi, il était infini- « ment à craindre qu'il ne se tournât contre ceux qui l'avaient d'abord « employé. C'est ce qui est arrivé dans son accession à la coalition contre « la France. Il s'est enflammé à la pensée de rétablir deux rois ; et, de la « meilleure foi, avec le plus pur comme le plus noble désintéressement, il « avait commencé et il eût achevé d'y mettre tous ses moyens. Mais quand « il a vu la mauvaise foi de l'Autriche, qui n'a pas même permis la réin- « tégration du roi de Sardaigne, et qui a eu l'air de livrer l'armée russe « en Suisse ; quand il s'est aperçu que l'Angleterre voulait employer des « forces qu'il avait envoyées dans cette partie, à des diversions qui « n'avaient pas l'air d'aller à son but ; alors, il s'est détaché de cette coa- « lition et il est devenu l'ennemi le plus acharné de ceux qui l'y avaient « appelé, et l'ami le plus chaud de leurs ennemis. C'est ce qui nous a fait « chasser de Mitau. On a fait croire à Paul 1er que Louis XVIII pouvait « être un obstacle à son intelligence parfaite avec le gouvernement fran- « çais ; et j'ai pensé que c'étaient les ennemis que Louis XVIII avait à la « cour de Saint-Pétersbourg qui avaient suivi cet objet, n'ayant pas cru « du tout que le gouvernement de France y eût la moindre part, car « Louis XVIII était, à Mitau, dans une position telle que le gouvernement « français n'eût pu la mieux choisir...

« Ce qui a été la cause immédiate de la mort du Czar, ce sont ses varia- « tions continuelles, qui le faisaient se jeter dans les extrêmes les plus « opposés ; c'était l'incertitude dans laquelle existait tout ce qu'il y avait « de personnes employées, depuis le premier feld-maréchal jusqu'au dernier « sous-lieutenant : aujourd'hui en place, demain en disgrâce ; après « demain replacé, le quatrième jour dans la crainte d'être exilé en Sibérie ; « c'était la ruine absolue de l'empire russe qui, abondant en productions, « mais n'ayant du reste aucune industrie, ne peut subsister dans la com- « munauté des gouvernements européens qu'au moyen de son commerce

« d'exportation et d'importation ; lequel se trouvait anéanti par des lois « prohibitives qui n'étaient pas, sans doute, moins nuisibles au souverain « qu'à ses peuples, mais qui ne touchaient pas le moins du monde un sou- « verain à qui rien ne coûtait quand il s'agissait de satisfaire ses ressenti- « ments. C'étaient les petites vexations qui résultaient de toutes ces ordon- « nances, si minutieuses, sur les costumes, qu'il changeait à son caprice, « sur la forme des voitures, etc., etc. C'était une foule de petites tra- « casseries, qui atteignaient ses sujets de toutes les classes. Enfin, le « mécontentement général qui résultait de tout cet ensemble produisit « une conjuration.

« A la honte du siècle, il faut avouer que les chefs étaient ceux que « Paul 1er avait le plus comblés de bienfaits, ceux qu'il avait même mis « au-dessus des lois auxquelles il avait assujetti tous les grands de sa « cour. Ils ont profité de cette liberté pour l'assassiner.

« Les conjurés se sont d'autant plus hâtés, qu'une circonstance fort « extraordinaire a semblé les mettre en péril. Paul 1er était extrême- « ment soupçonneux, et souvent il repassait dans sa tête les circonstances « des catastrophes de plusieurs de ses prédécesseurs. Quelques jours « avant sa mort, fixant attentivement les yeux sur ceux du comte de « Pahlen, il lui demanda les détails de l'événement qui avait précipité « Pierre III du trône. Celui-ci s'excusa sur ce qu'il ne s'en souvenait pas, « étant trop jeune alors. « Comment ? vous ne vous en souvenez pas ? ré- « pliqua l'empereur, le perçant en quelque sorte de ses regards ; vous étiez « ce jour-là de garde au château ! » Pahlen continua de s'excuser ; il cher- « cha à détourner la conversation, et à éloigner la pensée de l'empereur « de pareils objets.

« Enfin le jour fatal arriva. Les conjurés, introduits par le comte de « Pahlen, qui avait ses entrées libres, et qui s'était assuré de la garde, « se portèrent à l'appartement du grand-duc Alexandre, auquel ils de- « mandèrent la promesse de régner « suivant les principes de son aïeule « Catherine. » Le prince, étonné de cette question, effrayé de l'appareil « des circonstances dans lesquelles elle lui paraissait faite, s'informa avec « tendresse et inquiétude de son père (il était excellent fils, et il était « aussi bon prince). On refusa de lui répondre ; il balbutia la promesse « exigée, et fut consigné dans son appartement. Tout de suite on se porta « chez l'empereur. Le malheureux monarque se mit en défense ; il se jeta « à corps perdu sur un des conjurés, qui eût payé de sa vie son audace « sacrilège, quand, un coup de sabre ayant abattu la main droite de « Paul 1er, un sergent aux gardes lui jeta autour du cou une écharpe, « au moyen de laquelle il le renversa. Alors, le souverain de tant d'États, « celui qui, une heure auparavant, régnait de la manière la plus abso- « lue des frontières de l'Allemagne à celles de la Chine, fut misérablement « achevé. Au point du jour, on publia qu'il était mort d'apoplexie ; et « tous les ordres de l'État prêtèrent serment à son fils...

« On raconte que l'impératrice, qui était épouse parfaite, et qu'on avait « oublié de consigner, accourut, aux cris de son mari, à son secours,

« quoique ayant eu souvent à se plaindre de mauvais traitements de sa « part, pour en avoir été plusieurs fois, dit-on, battue, terrassée, traînée par « les cheveux, dans ce qu'on appelait ses temps de folie. Elle fut arrêtée « dans son antichambre et rapportée dans son appartement.

« On doit à un comte Kntaïsof cette justice : c'est que, de prisonnier « turc qu'il avait été dans son enfance, et sans parents connus, ayant été « baptisé et destiné d'abord à être valet de chambre, barbier de l'empe- « reur ; devenu, enfin, par la faveur extrordinaire de Paul 1er, grand « écuyer et l'un des plus grands seigneurs de l'empire, décoré de tous « les titres et de tous les ordres, tant russes qu'étrangers, il s'est mon- « tré digne de sa haute fortune, par sa fidélité reconnaissante, étant « accouru au bruit, l'épée à la main, pour défendre son maître ; où il « fut assailli, et aurait été infailliblement massacré par les conjurés, s'il « n'avait été enlevé par ses gens.

« Voilà tout ce que je sais, pour l'avoir appris en divers temps, des « causes et des circonstances de la mort de Paul 1er. Les derniers détails « m'ont été donnés à Kœnigsberg ; où, après notre départ de Mitau, je « suis resté à peu près trois mois ; et où j'ai vu passer, dans ces temps, « beaucoup de Russes, notamment chez le prince Gustave de Biren, chez « qui je dînais fréquemment, et qui est neveu du dernier duc de Cour- « lande.

« On m'a ajouté que, par une suite de ses emportements ordinaires, la « veille de sa mort, Paul 1er avait arrêté, dans son conseil, de déclarer la « guerre tout à la fois à la France et à la Prusse ; à la France, pour « avoir disposé de la Toscane sans sa participation ; à la Prusse, parce « qu'elle n'agissait pas assez vite contre l'électorat de Hanôvre. »

« Louis XVIII quittait Varsovie en août 1804, pour retourner à Mitau, « par Grodnow. Il passait la journée du 25 août dans une misérable « maison de poste, en tête à tête avec M. le docteur de Piennes ; et s'ar- « rêtait quelques jours, au commencement de septembre, au château de « Jenissejsk, (?) en Samogitie, sur les confins de la Courlande. »

En septembre 1807, le roi quittait définitivement Mitau. Le 30 octobre il était en rade de Yarmouth.

Extrait des papiers de mon père,

Colonel G. de G.

NOTE EXPLICATIVE

PAGE 1 DES EXTRAITS DES PAPIERS DE M. DE GUILHERMY

Le Cte d'Avaray à M. de G.*

« On a dit faussement que le Roi avait consenti à s'éloigner de l'armée, « en raison des représentations qu'on lui avait faites au sujet de la

« sûreté de sa personne. Il n'a jamais mis le danger en parallèle avec « sa gloire ou son devoir. Sa sûreté personnelle est la dernière des con- « sidérations qui influencent ses démarches. Sa situation fut très cri- « tique lorsque l'armée de Condé pouvait être tournée par les passages du « Kniébès : les habitants du Brisgaw avaient un fort mauvais esprit, et « des complots se tramaient à Bâle : on pressait beaucoup le Roi de par- « tir. Il ne quitta néanmoins l'armée que huit jours plus tard, quand on « occupa l'excellente position de Villingen.

« Le Roi était venu à l'armée pour entrer en France et non pour dé- « fendre l'Allemagne. Cet espoir, affaibli depuis le commencement de « juillet, s'est entièrement évanoui le 12 ou le 13 de ce mois : l'ordre était « donné pour une retraite générale. Il ne convenait pas au Roi de cou- « vrir la Bohême ou l'Autriche, et de se battre contre ses sujets. Le même « motif qui l'avait mené à l'armée l'en a fait partir. »

Le 27 octobre 1796, du même au même.

« Sans doute votre commission [1], doit vous procurer ennui et quelques « désagréments ; mais elle n'est pas une récompense, elle est un titre de « plus pour vous, et est utile au service du Roi.....

« Si le Roi fait tant de sacrifices pour conserver ce commencement « d'équipages, c'est qu'il n'a pas renoncé à joindre son armée ; mais n'y « étant venu que pour entrer en France, avec elle et ne voulant pas « se déclarer l'ennemi de ses sujets, il a dû la quitter quand la retraite « sur le Danube fut résolue et que la défense des pays héréditaires devint « le seul objet de la guerre. Il y retournera, comme c'est son devoir, dès « que les circonstances lui rendront l'espoir qui l'y avait conduit. »

P. PIERLING.

Mémoires de Blanchard, greffier du tribunal de District de Nantes, etc. — Extraits. — Les clubs et les clubistes de Nantes.

(*Suite*)

C'est dans ces déplorables moments que Carrier arriva à Nantes, pour mettre le comble aux malheurs du pays. Son arrivée fut marquée par les plus effrayantes menaces, qu'il ne sut que trop faire mettre à exécution, de concert avec le comité révolutionnaire.

Les emprisonnements, la noyade, la fusillade, les tribunaux révolutionnaires, la guillotine et la ruine des citoyens, tout fut mis à la fois en usage.

1. A la suite de l'armée de Condé, avec ce que le Roi y avait laissé de sa maison.

Par ordre, écrivait Carrier, le 27 frimaire an II, au président du tribunal criminel, *faire exécuter, sur-le-champ et sans jugement, les 24 brigands dénommés dans la liste ci-dessus, qui viennent d'être arrêtés les armes à la main.*

Au nombre de ces brigands pris en fuyant ou se cachant après l'entière déroute de Savenay, se trouvaient 2 enfants de 13 et de 14 ans. L'un de ceux-ci, de lassitude, de besoin et de sommeil, était couché et endormi sur le pavé de la place du Bouffay ; on le réveilla pour le guillotiner.

Deux jours après, 29 frimaire, autre billet de Carrier pour 27 individus, au nombre desquels il y avait 7 femmes dont une de 17 ans. Carrier qualifiait ces femmes de brigands pris les armes à la main.

Dès 1792, beaucoup de prêtres du département qui, par leur âge avancé, n'étaient pas sujets à la déportation, et qui n'avaient pas jugé à propos de s'expatrier eux-mêmes, furent mandés à Nantes, avec injonction de faire montre de leur personne à certains jours qui leur étaient indiqués. Un ordre vint ensuite de les mettre en lieu de sûreté. On les mit dans l'ancien couvent des Carmélites. Ils y furent joints par une quantité d'autres prêtres des autres départements.

Vers le mois d'octobre 1793, ils furent tous transportés, sur des bâtiments, sur la Loire, un peu au-dessous de la ville, et au mois de brumaire suivant, Carrier donna l'ordre de lier et de garrotter tous ces prêtres et de les jeter à l'eau, ce qui fut ponctuellement exécuté. Carrier annonça à la Convention que les eaux de la Loire étaient aussi révolutionnaires, depuis qu'elles avaient englouti dans leur sein tant de prêtres [1]!

La lettre de Carrier qui annonçait cette barbarie à la Convention, *y fut couverte d'applaudissements*. (Voyez à ce sujet le *Moniteur* du jour.)

Je n'entreprendrai pas ici de rappeler toutes les horreurs commises par Carrier, mais il est bien constant qu'il n'en eût pas commis la dixième partie, s'il n'eût pas été instigué, forcé peut-être par les trois chefs du Comité révolutionnaire qui lui indiquaient les victimes. Carrier avait été également envoyé en mission à Rennes, et là on ne se plaignit pas de lui.

Indépendamment des forfaits de Carrier à Nantes, le Comité révolutionnaire [2] avait aussi sa juridiction à part. Il paraîtrait que cette juridiction s'étendait particulièrement sur les citoyens de Nantes. Voici à cet égard un fait qui est d'une certaine importance.

« Au nom du Comité révolutionnaire.

« Le commandant temporaire de Nantes est requis de fournir *de suite* trois « cents hommes de troupe soldée pour, une moitié, se transporter à la maison « du Bouffay, se saisir des prisonniers désignés sur la liste ci-jointe, leur lier « les mains deux à deux et les transporter au poste de l'Éperonnière ; l'autre

1. Voir Lallié, *les Noyades de Nantes*.

2. Le comité révolutionnaire étant une émanation du club, il importe de citer tout ce qui le concerne. Nous allons, du reste, assister bientôt à une séance du club et à un tournoi entre Carrier et Forget.

« moitié se transporter aux Saintes-Claires et conduire, de cette maison à « celle de l'Éperonnière, tous les individus désignés sur la liste également ci-« jointe. Enfin, pour le tout arrivé à l'Éperonnière, prendre en outre cent dé-« tenus à cette maison d'arrêt et les *fusiller* tous indistinctement, de la manière « que le commandant le jugera convenable. »

« Nantes 15 frimaire, an deux de la république une et indivisible. Signé : « J. Goullin ; M. Grandmaison ; L. B. Minguet.

Soit que ce commandant, nommé Boivin, ne se crût pas suffisamment autorisé par cet ordre, soit par tout autre motif, il ne voulut point donner de soldats pour l'exécuter ; ainsi l'opération n'eut point lieu pour le moment.

Je n'ai point entendu parler du général Boivin depuis qu'il est hors de Nantes : il serait possible qu'il aurait été destitué, ou même quelque chose de plus, pour n'avoir pas voulu exécuter l'ordre du Comité. La désobéissance à une pareille puissance était vraiment un crime capital.

Au reste, le Comité avait à ses ordres immédiats une compagnie de 40 hommes commandée par quelques scélérats de son choix. Cette compagnie portait le nom de *Marat ;* nom fort analogue aux opérations dont elle était chargée.

Indépendamment des ordres que cette compagnie recevait du Comité, elle avait par elle-même le *droit* d'arrêter les personnes qui lui paraissaient *suspectes* et de les mettre en prison. On a compté qu'elle avait arrêté, de son propre mouvement, 400 habitants de Nantes. Elle avait encore le *droit* d'*apposer*, de *lever* et *réapposer* les scellés chez les personnes qu'elle mettait en prison. On peut imaginer de quelle manière tout cela se passait.

Boivin n'ayant donc pas voulu exécuter l'ordre du Comité, celui-ci se vit forcé de prendre par lui-même d'autres mesures. Je vais les transcrire.

« Au nom du Comité révolutionnaire.

« Le concierge des prisons du Bouffay délivrera aux mains des camarades de « la compagnie Marat les 155 prisonniers dénommés dans la liste qu'ils présen-« teront. Nantes 24 frimaire, an deux de la République française, une et *impé-« rissable*. Signé : Goullin, Guillet et Lévêque. »

La liste jointe à cet ordre est signée : *Goullin*, Louis *Nau*, *Guillet* et *Lévêque*.

On peut imaginer que Goullin, qui était un scélérat fort adroit, devait rire, lorsque avec de pareils ordres il donnait sa république pour *impérissable*. Quelle affreuse république ! Malheureusement pour ses vœux, le concierge ne put délivrer que 129 prisonniers ; les autres étaient morts ou à l'hopital.

Dans ce nombre encore il y avait des gens détenus pour de légers délits, n'ayant nul rapport à la Révolution. Mais cela était indifférent : on voulait vider la prison pour faire place à d'autres victimes.

Ces 129 prisonniers furent liés et garrottés en présence de Goullin et de Grandmaison, et conduits au fatal bateau.

La même opération eut lieu à la prison des Saintes-Claires ; mais là on dressa la liste dans la prison même, sur la représentation du registre du geôlier.

Dans le même temps, il y eut une extraction des prisonniers détenus à la maison de l'Éperonnière ; mais ceux-ci ne furent pas noyés, ils furent fusillés à l'entrée de la prairie de Mauves. Il y eut encore d'autres fusillades du côté de Gigand.

Dès le 7 du même mois de frimaire, le Comité avait fait extraire de la maison de l'Éperonnière 132 détenus, tous de Nantes, pour être envoyés, disait-on, à Paris, mais dont la véritable destination était de les faire égorger en route. Goullin dit, quelques jours après leur départ, qu'ils n'existaient plus ; mais il fut trompé. Les militaires conducteurs firent comme Boivin, ils conduisirent leurs prisonniers à Paris, à l'exception de quelques vieillards ou d'infirmes qui périrent de misère en route.

Ces 132 prisonniers étaient tous des bourgeois de Nantes ; Goullin jugea apparemment qu'il eût été dangereux de les noyer ou de les fusiller dans leur propre ville. On doit remarquer ici que dans ce nombre il y avait des individus qui avaient des opinions absolument différentes, ce qui devait beaucoup les surprendre de se voir ainsi confondus. On y voyait en effet des nobles, mais qui n'avaient pas voulu émigrer (il est à remarquer que tous les nobles qui n'avaient pas voulu émigrer et qui restaient tranquilles en France, furent vexés, emprisonnés ou guillotinés ; particulièrement ceux qui étaient riches, ou qui avaient pris part à la Révolution : tels furent Beauharnais, d'Estaing, Lafayette et d'autres), des royalistes de bonne foi et des républicains zélés, mais tous très modérés dans leurs opinions, et, dès lors, ils déplaisaient tous aux factions. Donc il fallait les détruire.

La preuve que le Comité n'avait point entendu que ces hommes arrivent à Paris, résulte qu'il n'y avait contre eux ni dénonciation, ni même connaissance donnée à Paris de leur envoi. Il furent jugés et acquittés, mais après avoir passé 9 ou 10 mois en prison ; ils n'étaient plus alors que 94.

Ce fut peut-être cet envoi irrégulier, de la part du Comité révolutionnaire de Nantes, qui détermina le Comité de Salut public à mander Goullin et Chaux. Il paraît qu'ils furent mal accueillis, car dès ce moment ils devinrent beaucoup moins féroces.

Carrier lui-même fut rappelé vers la fin de pluviôse an 2.

Il paraît que ce rappel de Carrier eut lieu d'après une députation de la Société populaire de Nantes au Comité de Salut public et d'après les lettres très pressantes que le jeune Jullien, fils d'un député de la Drôme, écrivit à son père et à Robespierre. J'aurai occasion de parler de ces lettres qui sont rapportées par Courtois.

D'après le tableau que je viens de faire d'une petite partie des atrocités commises à Nantes par Carrier et le Comité révolutionnaire, il paraîtrait résulter que le pouvoir était partagé entre ces deux infâmes autorités. En général, le Comité et ses agents exerçaient leurs fureurs, leurs rapines et leurs pillages sur les habitants de la ville. Carrier se réservait le massacre des prêtres, des Vendéens et des gens du dehors. Il ne paraît pas que Carrier eût la passion du vol, car, dans ce cas, le partage ne lui eût pas été favorable ; au reste, les chefs du Comité pouvaient être plus adroits que lui.

Il y avait aussi des tribunaux révolutionnaires, et ceux-ci reçurent aussi l'impulsion et du Comité et de Carrier ; mais, en général, on ne leur livrait que les misérables, les gens à petite fortune. A l'égard des négociants, des riches de la ville, il n'y en a eu aucun, à ma connaissance, qui ait été condamné à mort par les tribunaux, malgré les vociférations de Carrier contre eux, parce que ceux-ci

se trouvant apparemment dans les attributions du Comité, celui-ci voulait pressurer leur bourse avant de les tuer. Il y en eut seulement plusieurs qui moururent de maladie ou de misère dans les prisons et sur les bateaux.

De ce nombre fut Arthur Montaudouin que Goullin fit incarcérer et périr en prison, pour s'acquitter envers lui d'une somme de cinquante mille francs que ce négociant lui avait généreusement avancée.

Beaucoup de ceux qui furent incarcérés, et d'autres, pour s'empêcher de l'être, achetèrent leur liberté à prix d'argent. Le bonhomme Fleury, riche capitaliste, fut arrêté par la compagnie Marat, qui, à sa prière, le conduisit devant le comité.

Fleury étant devant les membres de ce Comité les pria de lui faire part des motifs de son arrestation, afin de s'en justifier. Point de réponse.

Il entra ensuite dans le détail de sa conduite politique et civile. Point de réponse.

Pendant ce monologue, Goullin ne cessa pas d'écrire, sans donner la moindre attention à ce que disait Fleury.

Celui-ci ne sachant plus que dire pour sa justification : Enfin, dit-il, est-ce parce que je suis riche que vous m'arrêtez ?

Alors Goullin, sans lever les yeux de dessus son papier, dit en souriant : *Le pauvre bonhomme connaît son faible !* et de suite on conduisit le bonhomme en prison.

Cet air et ce propos de Goullin décèlent l'âme et le caractère le plus infâme.

Fleury fut présenté avant de sortir de prison, où il fut atteint d'une maladie qui le conduisit au tombeau, peu de temps après sa sortie de prison.

On a dit que Chaux, en apprenant qu'un décret trop tardif leur enlevait le droit d'emprisonner s'écria : *C'est dommage, car toute la ville eût passé par nos mains.*

On croira peut-être que cette exclamation de Chaux est controuvée ou du moins que c'est une forfanterie de sa part, mais on sera désabusé lorsque l'on saura qu'il se trouva dans le bureau du Comité, après sa dissolution, trois gros registres in-folio, servant à inscrire les noms des personnes incarcérées par son ordre, et ces registres ne se trouvèrent pas, à beaucoup près, remplis ; avant qu'ils l'eussent été, il est présumable que toute la ville y eût été inscrite. Quelle rage !

Le Comité alla plus loin. L'incarcération de tant de personnes devait nécessairement exciter la sensibilité de leurs parents, de leurs amis, de leurs femmes, de leurs enfants ; des gémissements devaient se faire entendre aux oreilles du Comité. Celui-ci craignit apparemment d'être attendri, ou plutôt il craignit les importunités. Quatre mots de proclamation de sa part vont mettre fin à ces clameurs incommodes. Ainsi :

« Au nom du Comité révolutionnaire.

« Il est défendu à toutes personnes de faire aucune réclamation en faveur des « détenus, sous peine d'être regardées comme suspectes et, comme telles, « incarcérées. »

On ne croirait pas à une barbarie semblable, si cette proclamation n'avait pas

été vue par plus de cent mille personnes, imprimée en gros caractères et affichée sur les murailles de la ville.

On demandera maintenant si les membres du Comité révolutionnaire et ceux qui les avaient si bien choisis étaient des républicains ; si ce n'étaient pas, au contraire, d'abominables assassins, qui voulaient *tuer la République par les excès* les plus atroces et les plus sanguinaires, et cela au nom de la République ?

Quand on a dit que Carrier avait organisé le Comité révolutionnaire, la compagnie Marat, etc. ; c'est une erreur accréditée pour décharger les véritables auteurs de cette organisation monstrueuse. Carrier trouva au contraire la machine toute prête, toute montée et déjà en activité quand il arriva à Nantes Il n'a donc rien créé, il n'a fait que détruire. Voyez à ce sujet le billet de Goullin, en date du 5 octobre, à ses camarades futurs, rapporté ci-devant.

Comment eût-il pu, en effet, choisir de pareils coopérateurs dans une ville où il ne connaissait personne? Comment eût-il pu réussir à faire un amalgame aussi bien choisi de pareils scélérats et à mêler avec eux quelques imbéciles, imbécile lui-même, si une tête, mieux organisée que la sienne et qui connaissait mieux son monde, n'avait pas fait les choix d'avance.

Mais ce n'était point assez de torturer, de tuer, de ruiner les habitants de Nantes ; le comité révolutionnaire ne pouvait pas tout faire, il fallait employer d'autres moyens. Les magasins des négociants de Nantes étaient bondés de marchandises coloniales ; il y en avait, dit-on, pour 80 millions. Cette somme était peut-être exagérée, mais la quantité était incalculable.

Des commissaires réquisiteurs, dont la source des pouvoirs n'a jamais été bien connue, arrivèrent de Paris. Ils s'emparèrent *révolutionnairement* de toutes ces marchandises. On vida les magasins, on fit filer ces marchandises sur la Loire ; on promit de les payer à un *maximum* fixé en assignats, c'est-à-dire au contraire à un minimum presque nul.

Il fallut donc encore que la ville de Nantes supportât cette nouvelle perte qui combla sa ruine.

Mais quels sont donc ceux que l'on vexait d'une si cruelle manière ? Je l'ai déjà dit : ce sont ceux-là mêmes qui, en 1788 et 1789, vinrent au secours du roi contre la noblesse et les parlements qui ne tendaient alors à rien moins qu'à renverser le monarque et la monarchie.

Ainsi Carrier, le Comité révolutionnaire et tous ceux qui se mettaient en œuvre, ne pouvaient donc être que les agents de la faction nobiliaire, se disant républicains en 1793, que cette faction employait pour se venger de la conduite que l'ordre plébéien avait tenue à son égard en 1788 et 1789.

Voilà le vrai motif qui fit nommer à la tête du Comité révolutionnaire de Nantes trois individus dont la haine pour la Révolution et l'attachement au parti de la noblesse étaient bien connus.

Mais, dira-t-on, les gens de Nantes, les négociants, les riches, n'aimaient pas la République, ils n'étaient point républicains. On demanderait à quel trait on reconnaîtrait pour être républicains les habitants de Nantes. Leurs enfants avaient formé 3 bataillons qui se battaient aux frontières, tandis que leurs pères soutenaient une guerre affreuse contre les Vendéens. Serait-ce leur défense admirable contre 10 mille Vendéens, le 29 juin 1793, qui pouvait les faire regarder comme de mauvais républicains?

Mais voilà qui est bien étrange, bien inconcevable : on fait torturer, ruiner, noyer et guillotiner les habitants de Nantes, parce qu'ils sont royalistes, n'aimant pas la république; les Vendéens leur font une guerre d'extermination parce qu'ils ne sont pas royalistes et qu'ils sont au contraire républicains.

Cela est inconcevable et cependant facile à concilier. *Les organisateurs de la guerre de la Vendée étaient les mêmes que ceux qui organisaient les menaces au nom de la république.* Voilà tout le secret qui va se dévoiler de plus en plus.

Avant de finir sur le compte de Carrier, il faut que je dise un mot d'un homme qui, à mon sens, a été gravement calomnié.

Cet homme est le nommé Forget, gendre de l'ancien concierge de la prison du Bouffay, qui lui-même, en 1793, devint concierge de la nouvelle prison qui fut établie à l'ancien couvent des religieuses Saintes-Claires.

Forget a été regardé, à Nantes, par une multitude de personnes, à peu près de la même manière que les principaux membres du comité révolutionnaire, c'est-à-dire comme un monstre. On a jugé qu'il trempait dans tout ce que ces scélérats nommaient leurs grandes mesures de salut public. Cependant je n'ai jamais eu connaissance que qui que ce soit ait précisé un fait à l'appui de l'opinion assez générale que l'on a eue sur Forget.

Il était né dans la basse classe du peuple, il savait à peine écrire son nom, il était révolutionnaire et l'un des principaux membres de la société *Vincent la Montagne ;* mais l'on aurait dû remarquer que les motions qu'il faisait dans cette Société, dans le sens républicain, avaient toujours l'apparence de la justice et de la raison, même lorsqu'il accusait. Jamais on ne l'a vu former d'accusation en masse contre une classe d'individus.

On l'appelait à Nantes le petit Robespierre. Cette qualification pouvait influer sur sa réputation, dans l'esprit de beaucoup de gens qui pensaient que ce député était la cause de tout le mal qui se commettait en France.

Forget avait, en outre, la manie de porter un bonnet de police sur le devant duquel était brodé un *œil.* C'était, disait-on, l'œil de la surveillance dont il était chargé, de la part de Robespierre, avec lequel on le disait même en correspondance.

Cette surveillance et cette correspondance pouvaient bien être vraies ; resterait à prouver qu'elles fussent criminelles ; les faits suivants pourraient établir le contraire.

Forget était, comme je l'ai déjà dit, un homme du peuple, sans autre éducation que celle qu'il avait pu se procurer par la conversation avec des gens plus instruits que lui.

On l'a vu différentes fois débiter par écrit ou improviser des discours dans la Société populaire, dont beaucoup de personnes plus instruites que lui se seraient fait honneur. Aussi disait-on que les discours lui étaient préparés par quelques prisonniers qu'il avait sous sa garde. Mais voici une circonstance où ce fait ne pouvait pas s'appliquer.

Un soir, Carrier alla à la Société populaire, qui tenait alors ses séances dans l'église de Sainte-Croix. Carrier monta dans la chaire, servant de tribune. Il vociféra contre la ville de Nantes qu'il menaça de la vengeance nationale. Il tonna contre les négociants, les accapareurs, les modérés, les égoïstes, etc. Il tira

ensuite son sabre avec lequel il coupait par la moitié les chandelles qui étaient au-devant de lui, en disant qu'il ferait *rrrouler* sur l'échafaud les têtes de ces riches égoïstes, de ces négociants, de ces gros coquins, etc., etc. Enfin Carrier était comme un véritable fou, un enragé.

Si ce fait n'était pas connu par des milliers de témoins, je n'oserais pas en parler, tant il est incroyable. C'était cependant un pareil être qui était revêtu de toute la puissance à Nantes, et qui était investi de la dignité de représentant d'une grande nation ! Au reste, Fouché avait prêché à Nantes une pareille morale avant Carrier.

Cependant toute l'assemblée fut frappée de stupeur, personne n'osait rien dire ; on croyait à chaque instant voir le monstre se jeter sur le public, et frapper de son sabre à tort et à travers.

Le seul Forget eut l'audace de sauter sur le banc de l'OEuvre, en face de Carrier, dont il retorqua le discours avec la plus grande véhémence. Il lui reprocha qu'il était indigne à lui de calomnier les Nantais. Il passa en revue tous les sacrifices qu'ils avaient faits pour la patrie et pour la révolution, depuis son aurore ; la guerre affreuse qu'ils avaient à soutenir à leur porte et jusque dans leurs murs tandis que leurs enfants étaient à combattre d'autres ennemis aux frontières de la France. Enfin Forget parla avec une telle vigueur et une telle force que l'écume de la sueur passait au travers de ses habits.

Carrier, de colère et de rage, ne pouvant lui répondre, descendit de la chaire et s'en alla. Le lendemain il fit fermer la Société populaire qui resta close pendant trois jours.

C'est le fait de cette fermeture que le jeune Jullien reproche à Carrier dans sa correspondance avec Robespierre. Voilà un acte de la part de Forget bien constant, bien connu, qui peut avoir sauvé la vie à beaucoup de gens, et dont pourtant personne ne veut se souvenir, et d'autre part on reproche à Forget mille torts, sans pouvoir spécifier.

La correspondance du jeune Jullien avec Robespierre fait grandement présumer que c'est Forget qui engagea Jullien à écrire à Robespierre pour faire rappeler Carrier. Forget et Jullien eurent à Nantes de grandes liaisons.

Après avoir fait le tableau d'une partie des calamités dont la ville de Nantes fut accablée avant et pendant le proconsulat de Carrier, je ne dirai qu'un mot de ce qui se passait dans les autres villes de la France, sur lesquelles la faux de la contre-révolution exerçait ses ravages ; l'on sait bien que Paris, Bordeaux. Marseille, Lyon, Toulon, Avignon ont presque perdu tous leurs citoyens les plus riches ou les plus distingués par leurs lumières ou leurs talents ; que les bâtiments de la superbe place Bellecourt à Lyon furent démolis ; que le député Maignet exerçait ses fureurs dans le Midi, tandis que Le Bon exerçait sa cruauté dans le Nord et Carrier dans l'Ouest : enfin qu'il n'y a eu aucun lieu si retiré qu'il soit dans le plat pays, qui n'ait éprouvé des cruautés plus ou moins horribles, plus ou moins multipliées. On a vu des tribunaux révolutionnaires juger avec une telle légèreté, ou, pour mieux dire, avec une telle perfidie, qu'il était impossible d'avoir aucune confiance dans leurs jugements. L'opinion publique ne pouvait plus avoir de différence entre l'innocent et le coupable. Dans leurs jugements, au moins pour la plupart, les juges ne pouvaient suivre que l'impulsion qui leur était donnée et non celle de leur conscience.

On a vu Carrier donner l'ordre au président du tribunal criminel de Nantes de faire exécuter, *sans jugement*, un jour, 24 individus, un autre jour, 27, au nombre desquels étaient des enfants.

Dans ce chaos d'horreur, il est présumable qu'un grand nombre de juges, qui exaltaient leurs opérations meurtrières aux yeux des proconsuls, étaient souvent les moins sanguinaires, afin d'éviter le soupçon d'un modérantisme qui aurait pu leur devenir funeste ; parmi les scélérats il fallait le paraître soi-même au delà même de la vérité. Un nommé La Combe, président d'une commission militaire qui ensanglanta Bordeaux, était un homme féroce qui condamnait jusqu'à 30 victimes par jour. Son tribunal rivalisait avec ceux de Paris dans ce genre d'extermination.

Le système de réaction adopté pendant quelque temps après la mort de Robespierre fit mettre La Combe en état d'arrestation, à cause de ses forfaits ; on en fit autant de Fouquier-Tinville, à Paris, et d'autres encore.

La Combe voulut démontrer à ses juges qu'il était moins coupable que les députés qui l'avaient mis en mouvement et qui l'avaient dirigé par leurs ordres. L'accusateur public imposa silence à La Combe, mais il ne put l'empêcher de prononcer ces mots remarquables.

« Si vous avez des reproches à me faire, vous m'avez aussi de grandes obli-
« gations : si j'avais suivi les ordres des représentants, j'aurais fait périr le
« double de victimes, et beaucoup de ceux qui m'écoutent n'existeraient plus. »

La Combe eut la tête tranchée ; il le méritait bien. Mais les représentants, que méritaient-ils ?... Ils existent, gorgés d'or et des dépouilles de leurs victimes.

Dorfeuil, comédien, fut nommé, par MM. Fouché et Collot d'Herbois, président d'un tribunal à Lyon. Le nombre des victimes que ce tribunal envoya à la mort ne doit pas donner une idée avantageuse de la douceur du président, encore bien qu'on employât par ailleurs des moyens transcendants pour dépeupler Lyon.

Un nommé Mathon de la Cour, gentilhomme et homme de lettres, vivait tranquillement à Lyon, sans se mêler d'aucune affaire. Il fut néanmoins arrêté et mis en jugement devant Dorfeuil. Il n'y avait qu'un seul fait contre lui, mais il était grave ; il était, d'après la loi, digne de mort. Ce fait était que, étant gentilhomme, il était resté dans Lyon pendant le siège de cette ville.

Cependant Dorfeuil qui connaissait bien l'innocence de Mathon n'osait poursuivre sa condamnation.

« Tu étais noble, dit-il, et tu n'as pas quitté Lyon pendant le siège? »

« Cela est vrai, dit Mathon. »

« Eh ! bien, lui dit Dorfeuil, lis la loi et prononce toi-même sur ton sort. »

Mathon lut l'article qui le condamnait à mort.

« Il est vrai, dit-il, que cette loi m'atteint ; je saurai mourir. »

On se demande maintenant que fut-il arrivé à Dorfeuil, s'il n'eût fait exécuter Mathon.

Dorfeuil eût été exécuté lui-même et pour cela n'eût pas sauvé Mathon.

Le jeune et brave général Marceau, qui détruisit l'armée vendéenne au Mans, voulut sauver la vie à une jeune, brave et belle Vendéenne, qui vint se jeter à ses pieds. Elle avait le casque en tête. Marceau la releva et la rassura.

L'humanité de ce brave général fut dénoncée à la Convention, comme un crime digne de mort. Il allait être jugé et probablement condamné, lorsque Bourbotte, député, auquel Marceau avait sauvé la vie, accourut à Paris et sauva Marceau de la mort. Mais ni la protection de Bourbotte ni les larmes de Marceau ne purent sauver la malheureuse Vendéenne qui fut exécutée.

Le général Moreau, dont les faits d'armes ont retenti dans les deux mondes, prenait pour la République le fort de l'Écluse, le jour même que son vieux père, avocat à Morlaix, que le peuple du pays avait surnommé *le père des pauvres*, fut envoyé à l'échafaud, comme, disait-on, aristocrate ou ami des aristocrates ; cette épithète d'aristocrate était employée contre tous ceux que l'on voulait perdre.

Ce fait de cruauté était bien fait pour dégoûter le fils, mais il eut le courage de ne pas l'attribuer à la patrie, qu'il continua à servir avec une bravoure, une loyauté et des talents qui le firent admirer, aimer et estimer des ennemis mêmes qu'il avait vaincus.

Moreau s'est déshonoré depuis, en conduisant les armées ennemies en France en 1814. Au reste, il a expié sa faute, car le premier coup de canon tiré par les Français fut pour lui.

Serait-il absurde de penser que la noblesse bretonne qui ne put faire assassiner le jeune Moreau dans la tenue des États à Rennes, les 26 et 27 janvier 1789, eût fait égorger le père par de prétendus républicains en 1793 [1] ?

Enfin Carrier ayant été rappelé de Nantes le 25 ou 26 pluviôse an 3, il y fut remplacé par Bourbotte. Bourbotte fut bientôt remplacé à Nantes par Prieur de la Marne, dont le principal objet, disait-on, était de terminer la guerre de la Vendée, qui avait repris consistance sous Carrier.

Plusieurs généraux, entre autres Huchet et Cordelier, furent à cet effet employés dans la Vendée.

Leurs seules opérations se bornèrent à brûler et ravager les malheureux restes du pays qu'ils parcouraient. Leurs prouesses consistèrent en outre à tuer et massacrer sans pitié les femmes, les vieillards et les enfants de tout âge ; à Clisson on combla un puits avec des cadavres.

En sorte que tous les Vendéens qui avaient porté les armes, qui étaient lassés de la guerre, et ceux devenus capables de les porter, rejoignirent promptement Charette, qui, dans moins de 15 jours, recruta son armée de 25 à 30 mille hommes.

Ainsi voilà la guerre encore une fois réorganisée, sous les yeux de celui-là même qu'on disait envoyé pour la terminer.

La garnison républicaine de Mortagne, les officiers municipaux et autres habitants de cette ville donnent de tout cela des détails qui font frémir.

Huchet ayant séjourné au hameau des Sorinières, à une lieue de Nantes, les officiers municipaux de la petite commune sur laquelle il était campé allèrent trouver Huchet pour le complimenter et fraterniser avec lui. Ils étaient décorés de leurs écharpes aux couleurs républicaines.

Cet homme cruel et affamé de sang, qui n'était ici que l'exécuteur scélérat

1. Encore !!

des ordres d'un factieux, demanda à ces citoyens ce qu'ils avaient fait pendant la guerre. Ils lui répondirent qu'ils s'étaient refugiés à Nantes, que la plupart d'entre eux avaient été guides des armées républicaines.

« Mais, dit Huchet, je sais que vos femmes restées dans vos domiciles ont « payé ou fourni des hommes pour vous remplacer dans l'armée de Charette.»

« Cela est vrai, dirent-ils, mais l'ordre de Charette exigeait ce remplace- « ment, sous peine de vie. »

Sur cette réponse qui comportait en elle-même des raisons aussi fortes que légitimes, le scélérat Huchet fit aussitôt fusiller tous ces malheureux.

La garnison de Mortagne apprend ainsi que d'avoir été guide dans les armées républicaines était pour Huchet et Cordelier un crime digne de mort.

Pendant que cela se passait dans la Vendée et jusqu'aux portes de Nantes, Prieur était dans cette ville et prônait avec emphase les brillants succès de Huchet et de Cordelier. Tantôt c'étaient 4,000, tantôt 6,000 brigands qui avaient mordu la poussière. Et ces prétendus brigands étaient des vieillards, des femmes, des enfants, ou des guides des armées républicaines.

Prieur, plus adroit que Carrier, ne parut pas vouloir établir dans la ville de Nantes le même degré de terreur ; il ne voulut pas, comme Carrier, fusiller ou noyer en masse ; il prit des formes qui paraissaient moins acerbes, mais non moins cruelles.

Quatre-vingts citoyens de Nantes, tous pris dans la bourgeoisie ou dans la haute classe des artisans, furent commandés pour conduire des subsistances au camp des Cordeliers. Elles furent chargées dans des charrettes à quatre roues qui devaient passer dans un pays escarpé, entre des rochers, où des charettes à deux roues avaient de la peine à passer.

On n'ignorait point, en outre, que ce pays était infesté par les brigands ; aussi cette petite escorte fut attaquée par eux et ils s'emparèrent du convoi. Cela était sans doute convenu [1].

Soixante-trois des quatre-vingts pères de famille qui formaient l'escorte restèrent sur le terrain. Les dix-sept autres échappèrent au carnage. Ils parvinrent à Nantes, à travers mille périls.

A leur arrivée à Nantes, une commission militaire s'en empara ; ils furent mis en prison ; on voulait les condamner comme ayant abandonné leur convoi ; on leur fit leur procès.

Pour copie conforme,

PHILIPPE MULLER.

(*La suite prochainement.*)

1 Toujours la même obsession.

Correspondance politique de Benaben

(Suite.)

XXXIII

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, UNITÉ ET INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE OU LA MORT.

Puancé, ce vingt-huit Frimaire, l'an deuxieme [1] de la Republique Françoise et de la mort du Tyran.
A huit heures du matin.

Le citoyen Benaben, commissaire du département de Maine et Loire près des armées destinées à combattre les rebelles de la Vendée,

Aux citoyens administrateurs du même departement.

Républicains,

Si Westerman, après la levée du siege d'Angers, eût été soutenu par nos troupes, comme il auroit dû l'être, où si on avoit pris les mesures que je vous avois indiqué dans mes lettres, les Briguand ne nous auroient pas fait faire une aussi longue promenade, et ne seroient pas retournés, pour la plupart dans leur pays. Nous apprimes hier en effet, qu'ils avoient construit des radeaux, à Ancenis, avec lesquels ils étoient passés sur la rive gauche de la Loire. Heureusement que nous avons appris aujourd'hui que Westerman étoit arrivé à tems, pour les canoner et en noyer un très grand nombre.

Par les informations que j'ai prises à Laval, à Cossé à Craon, et à Puancé, il paroît que la Roche jaquelain que je croyois avoir été tué au siége du Mans, respire encore, et que le chef, dont j'ai le chapeau, est le général Duhoux sur la mort duquel il n'y a plus de doutes. Il a péri, à ce siège mémorable, quelques autres chefs moins connus, un entr'autres qui, outre son panache verd et blanc, avoit trois fleurs de lys d'or à son chapeau. Il paroît, par ces mêmes informations, que les ennemis ont perdu presque toute leur artillerie et qu'il ne leur reste qu'un seul caisson de munitions de guerre.

1. 19 décembre 1794.

Ne soyez pas étonnés si je ne vous écris pas aussi souvent que je le désirerois ; il n'y a point de chevaux de poste partout où les briguand ont passé, et je me trouve quelquefois si éloigné d'Angers, ou si cerné par l'ennemi que je ne puis vous envoyer des ordonnances.

Tout ce que je puis vous dire c'est que la perte de l'ennemi est immense ; que les paysans des environs du Mans jusqu'à quatre ou cinq lieues de Laval, en ont fait un horrible massacre[1]; que la frayeur des rebelles est telle, qu'à leur passage à Laval, les femmes et les enfants en ont désarmé plus de cinq cens ; que Westerman en à tué plus de mille depuis Laval jusqu'au delà de Puancé ; que la plupart de ces briguand, craignant de nous voir à leurs trousses, se sont éparpillés dans les bois ou dans les métairies les plus éloignées de notre passage, et qu'il seroit essentiel de faire sonner le tocsin depuis Laval jusqu'à Ancenis, pour que les paysans de ces cantons imitent l'exemple de ceux du Mans.

Salut et fraternité.

BENABEN.

XXXIV

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, UNITÉ ET INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE OU LA MORT.

Châteaubriand, ce vingt-neuf Frimaire, l'an deuxième[2]
de la Republique Françoise et de la mort du tyran,
A onze heures du matin.

Le citoyen Benaben, commissaire du département de Maine et Loire près des armées destinées à combattre les rebelles de la Vendée,

Aux citoyens administrateurs du même département.

Républicains,

Nous étions, hier, à une lieue au delà de Châteaubriand, lorsque nous apprîmes que les ennemis, après avoir fait passer six cens des leurs environ sur la rive gauche de la Loire, et avoir été battus tout à la fois par une armée venue d'Angers, et par un autre venue de Nantes, avoient renoncé à leur première entreprise, et paroissoient vouloir se porter sur Chateau-briand ; en conséquence toute notre armée, qui devoit coucher ce jour là à St Julien[3], reçut ordre de revenir à Château-briand et d'y

1. Ce n'est pas un « historien réactionnaire » qui parle. — Et M. Port qui n'a rien vu !
2. 20 décembre 1793.
3. Saint-Julien de Vouvantes, bourg ; canton, arrondissement et à 14 kilomètres de Châteaubriant.

passer la nuit, mais de manière à se tenir prête à marcher au premier coup de baguette. Cet ordre, ne m'inquiéta pas beaucoup, car je ne pouvois concevoir qu'une armée, que nous avions si bien étrillée à Angers, à Baugé, à la Fleche et au Mans, eût envie de revenir sur nous, pour se faire étriller de nouveau à Château-briand. Aussi je passoi très tranquillement la nuit dernière. Je ne m'étois pas trompé dans mes conjectures, car nous avons appris aujourd'hui de très grand matin que l'ennemi se portoit sur Rédon, pour tâcher sans-doute de se sauver par mer, ayant tenté inutilement le passage de la Loire.

Je regarde les rebelles comme absolument perdus, quoiqu'on fasse monter encore leur nombre à près de trente mille hommes. En effet ces trente mille hommes sont excédés de fatigue et de faim ; ils n'ont plus d'ailleurs avec eux La roche jaquelain qui est passé sur la rive gauche de la Loire, sans-doute avec ses meilleures troupes, et enfin ils vont se trouver attaqués tout à la fois par l'armée de Nantes, par celle de Rhenes et par la nôtre. On nous ammena hier le domestique de l'Evêque d'Agra, un ci-devant noble, et quatre de leurs cavaliers qui tous se sont accordés à nous dire que les ennemis ne sçavoient de quel bois faire fleche. Plus de deux cens de ces malheureux se sont rendus aujourd'hui avec armes et bagages à une municipalité dont on n'a pu me dire le nom. J'ignore le sort qu'on leur fera subir. J'ai vu, avec peine, que plusieurs de nos soldats fesoient marcher avec eux plusieurs prisonnières dont ils ont fait leurs maitresses. La plupart de ces femmes sont ou des religieuses, ou appartiennent à des maisons jadis distinguées. Je trouvai, à quelques lieues du Mans, le régiment d'Armagnac qui conduisoit, entre autres prisonniers, un riche commerçant de Nantes, sa femme et trois de ses filles qui paroissoient très aimables. Le père me demanda *s'il pourroit obtenir sa grace et celle de sa famille, supposé qu'elle fut demandée par le régiment d'Armagnac?* Je lui repondis de maniere à être entendu par les soldats qui m'environnoient, que *le brave régiment d'Armagnac s'étoient toûjours distingué à faire exécuter la loi, et qu'il ne la feroit point fléchir dans cette occasion.* Je dois à ce régiment la justice de dire qu'il s'est comporté, avec ses femmes, comme des frères à l'égard de leurs sœurs. Nous ignorons encore quelle sera la destination de notre armée ; ainsi je ne puis vous en instruire ; j'aurai soin de vous écrire au premier mouvement que nous ferons. Je suis, depuis quelques jours avec le général Carpantier l'un des plus braves et des plus honnêtes de nos généraux.

Salut et fraternité,

BENABEN.

P.-S. — La frayeur des ennemis est si grande qu'à Nausé [1], douze enfants, dit-on, ont désarmé quinze de ces *briguand qui étoient d'une taille gigantesque.*

1. Nozay, chef-lieu de canton, arrondissement de Châteaubriant; à 27 kilomètres de cette ville et à 40 kilomètres de Nantes.

XXXV

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, UNITÉ ET INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE OU LA MORT.

Chateaubriand ce dernier Frimaire l'an deuxième [1]
de la République et de la mort du Tyran.
A huit heures du matin.

Le citoyen Benaben, commissaire du département de Maine et Loire près des armées destinées à combattre les rebelles de la Vendée.

Aux citoyens administrateurs du même département.

Citoyens,

L'armée étoit si fatiguée qu'on a cru devoir la faire reposer toute la journée d'hier. Une partie partira aujourd'hui à Derval [2] ; l'autre partie marchera par des fausses routes, qu'on a jalonnées exprès, afin de cerner de tous côtés l'ennemi. Il sera bien habile s'il peut échapper de nos pattes. Je compte vous apprendre après-demain leur entière défaite. Déjà deux cens de ces briguand après avoir jetté leurs armes se sont rendus, dit-on, à Nantes, disposés à subir la peine qu'on voudra leur imposer. Il n'en est point qui ne soit préférable à celle qu'ils éprouvent en ce moment étant abandonnés de la plupart de leurs chefs, et privés de toutes leurs munitions de guerre et de leurs provisions de bouche. C'est bien ici le cas d'admirer les vicissitudes des choses humaines. C'est à la division de Tilli, c'est-à-dire à l'armée de Cherbourg que nous devons tous le succès de nos armes. Sans elle, nous serions peut-être aujourd'hui dans la même situation que les rebelles. Les bataillons ou régiments qui se sont le plus distingués au siège du Mans, sont les deux premiers bataillons de Paris, celui de la Dordogne et les régiments d'Armagnac et d'Aunis et la 33e division de gendarmerie à pied. Aussi je fais honnêteté à tous les individus de ces corps que je puis rencontrer. J'embrassai aussi de bon cœur le général Tilli que je trouvais chez le général Marsau. J'aurois bien voulu témoigner ma satisfaction au brave Westerman ; mais il était alors, comme il l'est toujours, à la poursuite de l'ennemi. Rien n'égale le courage et l'activité de ce guerrier qui auroit depuis long-temps terminé cette trop longue guerre, s'il eût été secondé comme il devoit l'être. Je crois qu'il sera à propos d'examiner scrupuleusement la conduite de Muler qui jusqu'à l'arrivée de Tilli a fait échouer toutes les opérations de Westerman. Il faut apprendre à ce comédien à qui il faut des berlines à six places que

1. 21 décembre 1793.
2. Chef-lieu de canton, arrondissement et à 25 kilomètres de Châteaubriant.

la guerre contre les briguand, n'est pas une comédie ou que si elle l'est les acteurs doivent être mis à l'amende.

Salut et fraternité,

BENABEN.

XXXVI

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, UNITÉ ET INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE OU LA MORT.

Savenai, ce trois nivos, l'an deuxieme [1]
de la République et de la mort du Tyran.
A dix heures du soir.

Le citoyen Benaben, commissaire du département de Maine et Loire près des armées destinées à combattre les rebelles de la Vendée,

Aux citoyens administrateurs du même département.

Républicains,

Dans la dernière lettre que je vous avois écrite de Chateaubriand je vous avois annoncé que, dans deux ou trois jours, vous apprendriez de grandes choses. Nous aurions pu, en effet, avant-hier, réaliser, à Blain [2], la promesse que je vous avois faite, si, arrivés, à midi environ, devant cette ville, nous y eussions attaqué de suite l'ennemi, au lieu de chanter la *carmaniole* pendant quatre ou cinq heures, dans la vaste plaine qui l'environne. Il est bon sans doute de ranimer le courage du soldat par des chansons patriotiques ; mais chaque chose doit avoir son tems ; et s'il est des occasions où l'on doit chanter, il en est d'autres où l'on ne doit qu'agir. L'ennemi profita habilement de notre faute ; il décampa le lendemain à une heure après minuit de cette ville, de sorte qu'à la pointe du jour nous n'y trouvames plus personne, lorsque nous voulûmes le combattre. Nous fûmes donc obligés de le poursuivre, à Savenai, à travers des chemins détestables, nos soldats ayant, dans certains endroits, de l'eau jusqu'à la ceinture. Mais arrivés trop tard, devant cette ville, pour engager une affaire sérieuse, et privés, d'ailleurs, d'une grande partie de nos troupes qui étoient restées en arrière, nous n'avons pu qu'aujourd'hui à sept heures du matin, attaquer l'ennemi qui, effrayé des avantages que nous avions remportés sur lui à Angers, à la Flèche, au Mans, et affoibli, d'ailleurs, par les pertes successives qu'il avoit éprouvées, n'a pu nous opposer qu'une résistance d'une demie heure environ. Il a été obligé de

1. 24 décembre 1793.
2. Petite ville, chef lieu de canton, arrondissement et à 19 kilomètres de Savenay.

quiiter si précipitemment cette ville, qu'il a abandonné toutes ses pièces d'artillerie, avec la plupart des chevaux qui servoient à les traîner. Nos braves soldats, divisés en tirailleurs, après avoir jonché cette ville de cadavres, ont poursuivi l'ennemi dans la plaine jusqu'au près de Paimbœuf. Plus de douze cens Briguand, se voyant cernés de tous côtés, ont été obligé de mettre bas les armes, et de demander la vie. Westerman en a fait fusiller quatre cens environ, les autres l'ont été par les ordres de la commission militaire attachée à l'armée. Je puis vous assurer cette derniere circonstance, puisque j'ai été chargé moi-même de préparer leur logement à Savenai, en attendant le jugement qui devait nous en delivrer. Il n'est pas possible de calculer la perte que l'ennemi à éprouvée; elle est immense. Toute cette nombreuse armée s'est fondue. La cavalerie qui seule paroissoit vouloir faire quelque résistance, ayant essayé de passer la rivière à la nage, a perdu plus de cent cinquante cavaliers. Marigni et quelques autres chefs des rebelles sont restés dit-on sur le champ de bataille. Rien n'a pu resister à l'armée de la Republique dont on doit les succès plus à la bravoure de nos soldats, qu'à l'habileté de leurs chefs. C'est principalement à l'armée de Cherbourg que nous devons les avantages que nous avons remportés sur l'ennemi, l'armée de Mayence ayant été en quelque sorte désorganisée par les mélanges qu'on s'étoit permis d'y faire avant la fameuse déroute de Laval. Demain nous nous dispersons tous en tirailleurs, pour faire une battue générale dans les bois où les Rebelles ont pu se réfugier. Nous irons, de là combattre l'armée de Charette que nous culbuterons dans la mer , nous parcourrons ensuite la Vendée pour exterminer le reste des briguand qui y sont passés sous la conduite de Laroche jaquelain, supposé qu'ils ne l'aient pas déjà été par les armées que nous avons dans ces contrées. Oh ! je crois que tout est perdu pour eux, et que nous pouvons chanter d'avance *Aristocrate te voila donc,* etc.

Salut et fraternité,

BENABEN.

Nantes, ce 6 nivos [1], l'an deuxième [2]
de la République.
A 5 heures du soir.

Le courrier de Savenai n'ayant pu partir pour Nantes, j'ai pris le parti d'y porter ma lettre moi-même. Je vous écrirai demain plus amplement.

Pour copie conforme,

A. LAUNAY.

1. Par erreur pour le 5. V. la lettre ci-après.
2. 27 décembre 1793.

Convention nationale.

LISTE DES DÉPUTÉS ET DES SUPPLÉANTS.

(Suite.)

FOURMY, Jean-Denis. Suppléant de l'Orne. Inscrit le 27 sept. Remplaça Priestley qui avait refusé. La détention ; la déportation à la paix, sous peine de mort, à la condition de la ratification immédiate du peuple, à laquelle seront également envoyés les décrets d'abolition de la royauté, de l'unité et indivisibilité de la République, et de la peine de mort contre ceux qui tenteraient le rétablissement de la royauté.

FOURNEL, Marc-Antoine. Député du Lot-et-Garonne. Inscrit le 24 sept. La mort.

FOURNIER, Antoine. Suppléant de Rhône-et-Loire. Inscrit le 13 décembre. Remplaça Priestley qui avait refusé. La détention ; le bannissement à la paix.

FOURNIOLS, Michel. Suppléant de la Martinique. Non inscrit.

FOUSSEDOIRE, André. Suppléant de Loir-et-Cher. Remplaça Carra qui avait opté pour un autre département. Inscrit le 15 octobre. La mort.

FRAGET, Claude. Suppléant de Seine-et-Marne. Non inscrit.

FRANCASTEL, Marie-Pierre-Adrien. Suppléant de l'Eure. Inscrit le 23 novembre.

FRANCESCHETTI, Ambroise. Suppléant de la Corse. Non inscrit.

* FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU, Nicolas. Député des Vosges. Refusa. Remplacé par Balland. Non inscrit.

FRANÇOIS, Adrien-Landry. Suppléant de la Somme, remplaça Launay de Mailly qui avait refusé. Inscrit le 26 sept. La mort.

FRÉCINE, Augustin-Lucie. Député de Loir-et-Cher. Inscrit le 20 sept. La mort.

FRÉMANGER, Jacques. Député d'Eure-et-Loir. Inscrit le 20 sept. La mort.

FRÉRON, Louis-Stanislas. Député de Paris. Inscrit le 10 décembre. La mort dans les vingt-quatre heures.

FRICOT, François-Firmin. Suppléant des Vosges. Ne figure pas au procès-verbal. Inscrit le 12 messidor an III. — Siégeait en fructidor an III.

FROGER-PLISSON, Louis-Joseph. Député de la Sarthe. Inscrit le 20 sept. La mort.

* GAILLARD. Voy. Buiron-Gaillard.

GAILLARD, Côme-François. Suppléant du Loiret. Inscrit le 3 novembre.

* GAILLARD DE KERBERTIN. Député du Morbihan. Refusa. Remplacé par Rouault. Ne figure pas au procès-verbal. Non inscrit.

GALAND, Pierre-Sébastien. Suppléant de Seine-et-Marne. Inscrit le 7 brumaire an III.

GAMON, Joseph-François. Député de l'Ardèche. Inscrit le 20 sept. La

mort avec sursis jusqu'au cas où les ennemis reparaîtraient sur le territoire de la République.

GANTOIS, Jean-François. Député de la Somme. Inscrit le 26 sept. La détention, le bannissement à la paix.

GARDIEN, Jean-François-Martin. Député d'Indre-et-Loire. Inscrit le 20 sept. La réclusion, la déportation à la paix.

GARILHE, François-Clément-Privat. Député de l'Ardèche. Inscrit le 23 sept. La détention, le bannissement à la paix.

GARNIER, Antoine-Marie-Charles. Député de l'Aube. Inscrit le 27 sept. La mort.

GARNIER DE SAINTES, Jacques. Député de la Charente-Inférieure. Inscrit le 28 sept. La mort.

GARNIER-ANTHOINE, Claude-Xavier. Suppléant de la Meuse. Inscrit le 2 septembre 1793.

GARNIER DE VIOLAINES, Charles-Louis-Antoine-Eugène. Suppléant du Pas-de-Calais. Inscrit le 9 oct. 1792. Siégea par suite du refus de Laiguillon. Ne figure pas au procès de Louis XVI.

GARNOT, Pierre-Nicolas. Député de Saint-Domingue. Inscrit le 14 messidor an II.

GAROS, Louis-Julien. Député de la Vendée. Inscrit le 20 sept. La mort.

GARRAN DE COULON, Jean-Philippe. Député du Loiret. Inscrit le 2 oct. 1792. La réclusion comme mesure de sûreté générale.

GARRAU, Pierre-Anselme. Député de la Gironde. Inscrit le 20 sept. La mort.

GASPARIN (DE), Thomas-Augustin. Député des Bouches-du-Rhône. Inscrit le 20 sept. La mort.

GASTON, Raymond. Député de l'Ariège. Inscrit le 20 sept. La mort.

GAUDEMET. Suppléant de la Côte-d'Or. Non inscrit.

GAUDIN, Joseph-Marie-Jacques-François. Député de la Vendée. Inscrit le 20 sept. La détention dans un lieu sûr, également éloigné de la Convention et des frontières, et le bannissement à la paix.

GAUTHIER, Antoine-François. Député de l'Ain. Inscrit le 23 sept. La mort.

GAUTHIER jeune, René-Claude. Député des Côtes-du-Nord. Inscrit le 24 sept. La détention perpétuelle.

GAY-VERNON, Léonard. Député de la Haute-Vienne. Inscrit le 20 sept. La mort.

GELIN, Jean-Marie. Député de Saône-et-Loire. Inscrit le 20 sept. La mort.

GÉNEVOIS, Louis-Benoist. Député de l'Isère. Inscrit le 22 sept. La mort.

GENIN, Jean-François. Suppléant du Mont-Blanc. Inscrit le 7 août 1793. Remplaça Bal, démissionnaire.

GENISSIEU, Jean-Joseph-Vincent. Député de l'Isère. Inscrit le 26 sept. Amendement de Mailhe.

GENSONNÉ, Armand. Député de la Gironde. Inscrit le 20 sept. La mort. Il demande qu'afin de prouver à l'Europe que la condamnation de Louis

n'est pas l'ouvrage d'une faction, la Convention délibère, immédiatement après son jugement, sur les mesures de sûreté à prendre en faveur des enfants du condamné, et contre sa famille ; et qu'afin de prouver aussi qu'elle n'admet pas de privilèges contre les scélérats, elle enjoigne au ministre de la justice de poursuivre, par devant les tribunaux, les assassins et les brigands des 2, 3 et 4 septembre.

GENTIL, François. Député du Mont-Blanc. Non inscrit. On trouve un François Gentil inscrit le 18 avril 1793 comme député des *Alpes-Maritimes*.

GENTIL, Michel. Député du Loiret. Inscrit le 20 sept. La détention, la déportation à la paix.

GENTY DE LA BORDERIE, François-Xavier. Suppléant de la Haute-Vienne. Non inscrit.

GEOFFROY jeune, Marie-Joseph. Député de Seine-et Marne. Inscrit le 21 sept. La détention, la déportation à la paix.

GERARD DES RIVIÈRES, Jacob. Suppléant de l'Orne. Inscrit le 14 frimaire an II.

GERMINIAC, Jean-François. Député de la Corrèze. Inscrit le 20 sept. Mort avant le procès de Louis XVI. Remplacé le 9 janvier 1793, par Lafond.

GERTOUX, Brice. Député des Hautes-Pyrénées. Inscrit le 1er oct. 1792. La détention, le bannissement à la paix.

GIBERGUES, Pierre. Député du Puy-de-Dôme. Inscrit le 20 sept. La mort.

GILBERT. Suppléant d'Ille-et-Vilaine. Non inscrit.

GILLET, Pierre-Mathurin. Député du Morbihan. Inscrit le 22 sept. La détention de Louis ; son bannissement et celui de sa famille à la paix.

GIRARD, Barthélemy. Suppléant de la Lozère. Inscrit le 17 frimaire an II.

GIRARD, Antoine-Marie-Anne. Député de l'Aude. Inscrit le 24 sept. La mort.

GIRARD-VILLARS, Charles-Jacques-Étienne. Député de la Vendée. Inscrit le 20 sept. La détention, le bannissement à la paix, sous peine de mort, comme mesure de sûreté générale.

GIRAUD, Pierre-François-Félix-Joseph. Député de l'Allier. Inscrit le 20 sept. La mort avec demande d'un sursis, jusqu'à ce que la Convention ait pris des mesures de sûreté générale, propositions tellement indivisibles, que si on les séparait son rôle serait sans effet.

GIRAUD, Marc-Antoine-Alexis. Député de la Charente-Inférieure. Inscrit le 24 sept. La détention, le bannissement à la paix.

GIRAUT, Claude-Joseph. Député des Côtes-du-Nord. Inscrit le 27 sept. La détention, le bannissement à la paix.

GIROT-POUZOL, Jean-Baptiste. Député du Puy-de-Dôme. Inscrit le 21 sept. La détention, le bannissement à la paix.

GIROUST, Jean-Jacques. Député d'Eure-et-Loire. Inscrit le 20 sept. La réclusion.

GLEIZAL, Claude. Député de l'Ardèche. Inscrit le 23 sept. La mort avec sursis jusqu'à l'expulsion des Bourbons, et les mesures de tranquillité publique.

GODEFROY, François-Marie. Député de l'Oise. Inscrit le 20 sept. Absent par commission.

GOMAIRE, Jean-René. (Signe Gomaire, bien qu'il ait été inscrit sur le registre de baptême sous le nom de Gomer. — Ses parents signaient Gomer.) Député du Finistère. Inscrit le 22 sept. La détention, le bannissement à la paix.

GORSAS, Antoine-Joseph. Élu député dans l'Orne et dans Seine-et-Oise, il opta pour ce dernier département. Inscrit le 20 sept. La détention, le bannissement à la paix sous peine de mort.

GOSSUIN, Constant-Joseph-César-Eugène. Député du Nord. Inscrit le 20 octobre. Absent par commission.

GOUDELIN, Guillaume-Julien-Pierre. Député des Côtes-du-Nord. Inscrit le 24 sept. La détention, le bannissement à la paix, sauf, en cas d'invasion du territoire français par l'ennemi, à faire tomber sa tête si le peuple le demande.

GOUJON, Jean-Marie-Claude-Alexandre. Suppléant de Seine-et-Oise. Inscrit le 20 germinal an II.

GOULY, Benoît-Louis. Député de l'Isle-de-France. Inscrit le 5 oct. 1793.

GOUPILLEAU de Fontenay, Jean-François-Marie. Député de la Vendée. Inscrit le 20 sept. La mort, exécution prompte.

GOUPILLEAU de Montaigu, Philippe-Charles-Aimé. Député de la Vendée. Inscrit le 20 sept. La mort.

GOURDAN, Dharles-Claude-Christophe. Député de la Haute-Saône. Inscrit le 20 sept. La mort.

GOUZY, Jean-Paul-Louis. Député du Tarn. Inscrit le 20 sept. La mort avec sursis, jusqu'à ce que la Convention ait prononcé sur le sort de la famille des Bourbons.

GOYRE-LAPLANCHE, Léonard. Député de la Nièvre. Inscrit le 20 sept. La mort dans le plus bref délai.

GRAIZELÉ. Suppléant du Mont-Terrible. Non inscrit.

GRANDIN. Suppléant de la Seine-Inférieure. Non inscrit.

GRANET, François-Omer. Député des Bouches-du-Rhône. Inscrit le 24 sept. La mort dans 24 heures. En brumaire an II, avait changé ses noms de *François-Omer*, contre celui de *Factieux*.

GRANGENEUVE, Jacques-Antoine. Député de la Gironde. Inscrit le 20 sept. La détention.

GRÉGOIRE, Henri. Député de Loir-et-Cher. Inscrit le 20 sept. Absent par commission.

GRENOT, Antoine. Député du Jura. Inscrit le 20 sept. La mort.

GRENUS, Jacques. Suppléant du Mont-Blanc. Inscrit le 16 prairial an III.

GRIMMER, Jean-Gothard. Suppléant du Bas-Rhin. Inscrit le 9 ventôse an III.

GROSSE-DUROCHER, François. Député de la Mayenne. Inscrit le 20 sept. La mort.

GROUVELLE, Philippe-Antoine. Suppléant de Seine-et-Oise. Inscrit le 13 novembre 1792.

GUADET, Marguerite-Élie. Député de la Gironde. Inscrit le 20 sept. Amendement de Mailhe.

GUCHAN, Pierre. Suppléant des Hautes-Pyrénées. Non inscrit.

GUÉRIN, Henri-Paul. Suppléant de la Charente-Inférieure. Non inscrit.

GUÉRIN-DESMARCHAIS, Pierre. Député du Loiret. Inscrit le 20 sept. La détention, l'expulsion à la paix.

GUERMEUR, Jacques-Tanguy-Marie. Député du Finistère. Inscrit le 26 sept. La mort.

* GUEULE (de la). Voy. Delagueule.

GUEZNO, Mathieu. Député du Finistère. Inscrit le 22 sept. La mort.

GUFFROY, Armand-Benoît-Joseph. Député du Pas-de-Calais. Inscrit le 20 sept. La mort dans le délai de la loi.

GUILHERMIN. Député de la Guadeloupe. Mort en route. Remplacé par Lion.

GUILLEMARDET, Ferdinand-Pierre-Marie-Dorothée. Député de Saône-et-Loire. Inscrit le 20 sept. La mort.

GUILLERAULT-BACOIN, Jean-Guillaume. Député de la Nièvre. Inscrit le 26 sept.La mort.

GUILLERMIN, Claude-Nicolas. Député de Saône-et-Loire. Inscrit le 20 sept. La mort.

GUIMBERTEAU, Jean. Député de la Charente. Inscrit le 20 sept. La mort.

GUIOT DE SAINT-FLORENT, dit FLORENT GUIOT. Député de la Côte-d'Or. Inscrit le 21 sept. La mort.

GUITTARD, Jean-Baptiste. Suppléant du Haut-Rhin. Inscrit le 12 prairial an III.

GUITER, Joseph. Député des Pyrénées-Orientales. Inscrit le 11 oct. La détention, le bannissement à la paix.

GUMERY, Michel. Député du Mont-Blanc. Ne figure pas au procès-verbal. Inscrit le 4 avril 1793.

GUYARDIN, Louis. Député de la Haute-Marne. Inscrit le 20 sept. La mort, l'exécution dans 24 heures.

GUYARDIN, Simon-Nicolas. Suppléant de Seine-et-Marne. Inscrit le 17 octobre 1792.

GUYÈS, Jean-François. Député de la Creuse. Inscrit le 20 sept. La mort.

GUYET-LAPRADES, Pierre-Jules. Député de Lot-et-Garonne. Inscrit le 22 sept. La détention, le bannissement à la paix.

GUYOMAR, Pierre. Député des Côtes-du-Nord. Inscrit le 2 octobre. La détention et le bannissement à la paix, comme mesure de sûreté.

GUYTON-MORVEAU, Louis-Bernard. Député de la Côte-d'Or. Inscrit le 20 sept. La mort.

HAGUETTE, Antoine. Suppléant des Ardennes. Ne figure pas au procès-verbal. Inscrit le 21 avril 1793.

HARDY, Antoine-François. Député de la Seine-Inférieure. Inscrit le 21 sept. La détention, le bannissement à la paix.

HARMAND, Jean-Baptiste. Député de la Meuse. Inscrit le 20 sept. Le bannissement immédiat.

HAUSSMANN, Nicolas. Député de Seine-et-Oise. Inscrit le 20 sept. Absent par commission.

HAVIN, Léonard. Député de la Manche. Inscrit le 20 sept. La mort.

HECQUET, Charles-Robert. Député de la Seine-Inférieure. Inscrit le 21 sept. La détention, le bannissement à la paix, sous peine de mort.

HENRY-LARIVIÈRE. Pierre-François-Joachim. Député du Calvados. Inscrit le 20 sept. La détention, l'exil à la paix.

HENTZ, Nicolas. Député de la Moselle. Inscrit le 20 sept. La mort.

HERARD, Jean-Baptiste. Député de l'Yonne. Inscrit le 20 sept. La mort.

HÉRAULT DE SÉCHELLES, Marie-Jean. Élu dans la Somme et dans Seine-et-Oise, il opta pour ce dernier département. Inscrit le 20 sept. Absent par commission.

* HERBES-LATOUR (d'). Voy. Dherbes-Latour.

* HÉRONELLE. Voy. Fouquier d'Héronelle.

* HERSANT. Voy. Chauvin-Hersant.

HEUDELINE. Suppléant de la Manche. Non inscrit.

* HEURTAULT DE LAMERVILLE (vicomte de), Jean-Marie. Député du Cher. Refusa. Non inscrit. Fut remplacé immédiatement par les électeurs.

HIMBERT DE FLÉGNY, Louis-Alexandre. Député de Seine-et-Marne. Inscrit le 24 sept. La détention, le bannissement à la paix.

* HODIESNIÈRE. Voy. Bertrand de l'Hodiesnière.

HOULIÈRES (de), Louis-Charles-Auguste. Député de Maine-et-Loire. Inscrit le 20 sept. La réclusion de Louis, sa déportation à la paix, ainsi que celle de sa famille.

HOURIER-ELOY, Charles-Antoine. Député de la Somme. Non inscrit. La mort.

HUBERT-DUMANOIR, Jean-Michel. Député de la Manche. Inscrit le 20 sept. La mort.

HUGO, Joseph. Député des Vosges. Inscrit le 21 sept. Absent par maladie.

HUGUET, Marc-Antoine. Député de la Creuse. Inscrit le 20 sept. Amendement de Mailhe.

HUMBERT, Sébastien. Député de la Meuse. Inscrit le 20 sept. La détention, le bannissement à la paix, sous peine de mort.

HUMBLOT, suppléant de la Haute-Saône. Non inscrit.

ICHON, Pierre. Député du Gers. Inscrit le 24 sept. La mort.

IMBERT, Claude-Augustin. Suppléant de la Haute-Loire. Ne figure pas au procès-verbal. Inscrit le 18 février 1793.

INGRAND, François-Pierre. Député de la Vienne. Inscrit le 20 sept. La mort.

ISNARD, Maximin. Député du Var, pour le district de Grasse ; après l'annexion du comté de Nice fit partie de la députation des Alpes-Maritimes. Inscrit le 20 sept. La mort.

ISORÉ, Jacques. Député de l'Oise. Inscrit le 20 sept. La mort.

IZARN DE VALADY, Jacques-Godefroy-Charles-Sébastien-Jean-Joseph. Député de l'Aveyron. Inscrit le 26 sept. La détention au château de Saumur, jusqu'à ce que l'Autriche ait reconnu la République et que l'Espagne ait renouvelé ses traités avec nous.

IZOARD, Jean-François-Auguste. Député des Haute-Alpes. Inscrit le 24 sept. La détention, sauf à prendre, suivant les circonstances, des mesures ultérieures.

JAC, Jacques. Député du Gard. Inscrit le 24 sept. La mort, avec sursis jusqu'après l'acceptation de la Constitution par le peuple.

JACOB, Claude. Suppléant de Saône-et-Loire. Non inscrit.

JACOB, Dominique. Suppléant de la Meurthe. Inscrit le 22 juillet 1793.

JACOMIN, fils, Jean-Jacques-Hippolyte. Député de la Drôme. Inscrit le 28 sept. La mort.

JAGOT, Grégoire-Marie. Député de l'Ain. Inscrit le 20 sept. Absent par commission.

JAN-DUBIGNON. Voy. Dubignon.

JANOD. Suppléant du Jura. Non inscrit.

JANSON. Suppléant du Doubs. Non inscrit.

JARD-PANVILLIERS, Louis-Alexandre. Député des Deux-Sèvres. Inscrit le 20 sept. La détention, le bannissement à la paix.

JARY, Joseph. Député de la Loire-Inférieure. Inscrit le 22 sept. La réclusion, le bannissement à la paix.

JAURAND, Louis. Député de la Creuse. Inscrit le 20 sept. La détention, le bannissement un an après la paix.

JAVOGUES, fils, Claude. Député de Rhône-et-Loire. Inscrit le 27 sept. La mort.

JAY DE SAINTE-FOY, Jean. Député de la Gironde. Inscrit le 20 sept. La mort.

JEANNEST-LANOUE, Pierre-Edme-Nicolas. Suppléant de l'Yonne. Inscrit le 9 frimaire an II.

JEANNET-MOYRIA, Louis-François. Suppléant de l'Aube. Non inscrit.

JOHANNOT, Jean. Député du Haut-Rhin. Inscrit le 27 sept. Amendement de Mailhe.

JOLY-PILLOY. Suppléant de la Marne. Non inscrit.

JOSSE, Suppléant de la Marne. Non inscrit.

JOUBERT, Louis. Suppléant de l'Hérault. Inscrit le 10 pluviôse an II.

JOUENNE-LONCHAMP, Thomas-François-Ambroise. Député du Calvados. Inscrit le 20 sept. Amendement de Mailhe.

JOURDAN, Jean-Baptiste. Député de la Nièvre. Inscrit le 25 sept. La

détention ; le bannissement au moment où la Convention ou la législature suivante croiront pouvoir, sans danger, procéder à l'exécution de ce décret.

JOURDAN, fils, Louis-Antoine. Suppléant de la Drôme. Non inscrit.

JOURDE, Gilbert-Amable. Suppléant du Puy-de-Dôme. Non inscrit.

JUHÉ DE LAUNAY, Auguste. Suppléant de la Manche. Inscrit le 17 prairial an II.

* JUILLY. Voy. Bailly de Juilly.

JULIEN, Jean. Député de la Haute-Garonne. Inscrit le 21 sept. La mort.

JULIEN, Marc-Antoine. Député de la Drôme. Inscrit le 23 sept. La mort.

KARCHER, Henry. Suppléant de la Moselle. Inscrit le 21 brumaire an II.

* KERBERTIN. Voy. Gaillard de Kerbertin.

KERSAINT DE KOETNEMPREN. Armand-Guy-Simon. Député de Seine-et-Oise. Inscrit le 20 sept. L'ajournement de la peine à prononcer jusqu'après la guerre ; la détention jusque-là.

KERVÉLEGAN (le Goazre de), Augustin-Bernard-François. Député du Finistère. Inscrit le 22 sept. La détention, le bannissement à la paix.

LAA, Antoine. Suppléant des Basses-Pyrénées. Inscrit le 5 août 1793.

LABOISSIÈRE, Jean-Baptiste. Député du Lot. Inscrit le 20 sept. Amendement de Mailhe.

LABORDE. Suppléant de Seine-et-Marne. Non inscrit.

LACAZE, Jacques. Suppléant de la Gironde. Remplaça Sieyès qui avait opté pour un autre département. Inscrit le 24 sept. La réclusion jusqu'à la paix, ou jusqu'à ce que l'indépendance de la République soit reconnue ; le bannissement ensuite.

* LACHAUX. Voy. Lombard-Lachaux.

LACOMBE, Joseph-Henri. Député de l'Aveyron. Inscrit le 3 octobre. Amendement de Mailhe.

LACOMBE-SAINT-MICHEL, Jean-Pierre. Député du Tarn. Inscrit le 20 sept. La mort.

LACOSTE. Suppléant du Gers. Non inscrit.

LACOSTE, Élie. Député de la Dordogne. Inscrit le 20 sept. La mort.

LACOSTE, Jean-Baptiste. Député du Cantal. Inscrit le 20 sept. La mort dans 24 heures.

LACRAMPE, Jean. Député des Hautes-Pyrénées. Inscrit le 26 sept. La mort.

* LACROIX, J.-F. Voy. Delacroix.

LACROIX, Michel. Député de la Haute-Vienne. Inscrit le 23 sept. La détention et le bannissement à la paix.

LAFOND DE BEAULIEU, Pierre-Raymond. Suppléant de la Corrèze. Inscrit le 9 janvier 1793. Remplaça Germiniac. Se récuse, n'ayant pas assisté aux débats.

* LAFOREST, Voy. Bussière-Laforest.

* LAFOSSE. Voy. Chatry-Lafosse.

LAGODRIE. Suppléant de la Vienne. Non inscrit.

LAGRANGE. Suppléant de Seine-et-Oise. Non inscrit.

LAGUIRE, Joseph. Député du Gers. Inscrit le 20 sept. La mort.

LAIGNELOT, Joseph-François. Député de Paris. Inscrit le 20 sept. La mort.

* LAIGUILLON. Suppléant du Pas-de-Calais. Refusa. Non inscrit.

LAKANAL, Joseph. Député de l'Ariège. Inscrit le 22 sept. La mort.

LALANDE, Luc-François. Député de la Meurthe. Inscrit le 20 sept. Le bannissement le plus prompt.

LALOUE, ou mieux, BELLAIR-LALOUE Jean. Suppléant du Puy-de-Dôme. Remplaça Payne, qui avait opté pour un autre département. Inscrit le 21 sept. La mort.

LALOY, Pierre-Antoine. Député de la Haute-Marne. Inscrit le 20 sept. La mort.

LALOY, aîné. Suppléant de la Haute-Marne. Non inscrit.

LAMARQUE, François. Député de la Dordogne. Inscrit le 20 sept. La mort.

LAMBERT DE BELAN, Charles. Député de la Côte-d'Or. Inscrit le 20 sept. La détention, le bannissement à la paix, à moins que le peuple n'investisse la législature suivante de pouvoirs pour prononcer définitivement sur son sort.

* LAMERVILLE, voy. Heurtault de Lamerville.

LANJUINAIS, Jean-Denis. Député d'Ille-et-Vilaine. Inscrit le 22 sept. La réclusion ; le bannissement à la paix, sous peine de mort.

LANOT, Antoine-Joseph. Député de la Corrèze. Inscrit le 20 sept. La mort dans les délais de la loi.

* LANOUE. Voy. Jeannest-Lanoue.

LANTHENAS, François. Élu député de la Haute-Loire, figure dans la représentation de Rhône-et-Loire, bien qu'il n'y ait pas de traces de son élection dans ce département. Inscrit le 20 sept. comme député du Rhône-et-Loire. André Barthélemy est inscrit comme remplaçant Lanthenas le 18 février 1793, dans la Haute-Loire. La mort ; sursis jusqu'à ce que nos ennemis nous laissent en paix et que la Constitution soit parfaitement assise ; la proclamation de ce décret avec appareil, dans la République et dans toute l'Europe ; l'abolition de la peine de mort, le lendemain du jour qui suivra la décision de la Convention, en exceptant Louis, si ses parents et ses prétendus amis envahissent notre territoire.

LAPLAIGNE, Antoine. Député du Gers. Inscrit le 20 sept. La mort.

* LAPLANCHE. Voy. Goyre-Laplanche.

LAPORTE, Sébastien. Député du Haut-Rhin. Inscrit le 20 sept. La mort.

* LAPPARENT. Voy. Cochon de Lapparent.

* LAPRADES. Voy. Guyet-Laprades.

* LAPRISE. Voy. Thomas de la Prise.

LARABIT, Pierre. Suppléant de la Réunion. Inscrit le 21 fructidor an II.

* LARIVIÈRE. Voy. Henry-Larivière.

LAROCHE, Jean-Félix. Député de Lot-et-Garonne. Inscrit le 20 sept. La réclusion, le bannissement à la paix.

LASOURCE, Marc-David-Albin. Député du Tarn. Inscrit le 20 sept. La mort.

* LATOUCHE. Voy. Creuzé-Latouche.

* LATOUR. Voy. Almeras-Latour, Chambon-Latour et Dherbes-Latour.

* LAUNAY (de). Voy. Juhé de Launay.

* LAUNAY DE MAILLY. Député de la Somme. Refusa. Remplacé par Landry. Non inscrit.

LAURENCE DE VILLEDIEU, André-François. Député de la Manche. Inscrit le 22 sept. La mort, sursis à l'exécution tant que l'Espagne ne fera pas la guerre à la France et jusqu'à ce que l'Allemagne nous ait donné une paix honorable.

LAURENCEOT, Jacques-Henri. Député du Jura. Inscrit le 26 sept. La réclusion, le bannissement à la paix.

LAURENS, Bernard. Connu tantôt sous le nom de Laurent, tantôt sous celui de Bernard. Suppléant des Bouches-du-Rhône. Inscrit le 1er octobre. La mort.

LAURENT, Claude-Hilaire. Député du Bas-Rhin. Inscrit le 20 sept. La mort.

LAURENT, Jean-Blaise. Député de Lot-et-Garonne. Inscrit le 20 sept. La réclusion.

LAUZE-DUPERRET, Claude-Romain. Député des Bouches-du-Rhône. Inscrit le 20 sept. La réclusion, le bannissement à la paix.

* LAVALLÉE. Voy. Esnue de Lavallée et Varlet dit de la Vallée.

LA VICOMTERIE DE SAINT-SAMSON, Louis-Charles. Député de Paris. Inscrit le 20 sept. La mort.

LE BAS, Philippe-François-Joseph. Député du Pas-de-Calais. Inscrit le 20 sept. La mort.

LEBLANC, André. Suppléant de la Nièvre. Non inscrit.

LE BERTHON. Voy. BERTHON.

LEBLANC (ou Blanc) DE SERVAL, Jean-Baptiste-Benoît. Suppléant des Bouches-du-Rhône. Ne figure pas au procès-verbal. Non inscrit.

LE BON, Joseph. Suppléant du Pas-de-Calais. Inscrit le 3 juillet 1793.

LE BRETON, Roch-Pierre-François. Député d'Ille-et-Vilaine. Inscrit le 20 sept. La réclusion à perpétuité.

LECARLIER, Marie-Jean-François-Philbert. Député de l'Aisne. Inscrit le 21 sept. La mort.

LE CARPENTIER, Jean-Baptiste. Député de la Manche. Inscrit le 20 sept. La mort.

LECLERC, Jean-Baptiste. Député de Maine-et-Loire. Inscrit le 20 sept. La mort.

LECLERC, Marien. Suppléant de la Creuse. Inscrit le 27 août 1793.

LECLERC, Claude-Nicolas. Député de Loir-et-Cher. Inscrit le 22 sept. La détention perpétuelle.

LECOQ. Suppléant de la Charente. Non inscrit.

LECOINTE-PUYRAVEAU, Michel-Mathieu. Député des Deux-Sèvres. Inscrit le 20 sept. La mort.

LECOINTRE, Laurent. Député de Seine-et-Oise. Inscrit le 26 sept. La mort.

LECOMTE, Pierre. Suppléant de la Seine-Inférieure. Inscrit le 24 juillet 1793

LE DISSEZ DE PENANRUN, Pierre. Suppléant des Côtes-du-Nord. Non inscrit.

LE FEBVRE, Julien. Député de la Loire-Inférieure. Inscrit le 20 sept. La réclusion, la déportation à la paix.

LEFEVRE DE CHAILLY, Pierre-Louis-Stanislas. Député de la Seine-Inférieure. Inscrit le 25 sept. La détention, le bannissement à la paix.

LEFIOT, Jean-Alban. Député de la Nièvre. Inscrit le 20 sept. La mort.

LEFRANC, Jean-Baptiste. Député des Landes. Inscrit sans date. La réclusion, le bannissement à la paix.

LEGENDRE, François-Paul. Député de la Nièvre. Inscrit le 4 octobre. La mort.

LEGENDRE, Louis. Député de Paris. Inscrit sans date. La mort.

* LE GOAZRE. Voy. Kervélegan.

LEGOT, Alexandre. Député du Calvados. Inscrit le 29 sept. La détention, le bannissement à la paix.

LEHARDY, Pierre. Député du Morbihan. Inscrit le 22 sept. La détention de Louis, son bannissement et celui de tous les Bourbons après l'acceptation de la Constitution par le peuple.

LEHAULT-BAINVILLE, Bernard-Pierre. Suppléant de la Sarthe. Inscrit le 26 nov. 1792.

LEJEUNE, Sylvain. P. Député de l'Indre. Inscrit le 20 sept. La mort.

LEJEUNE, René-François. Député de la Mayenne. Inscrit le 26 sept. La détention perpétuelle.

LEMAIGNAN, Julien-Camille. Député de Maine-et-Loire. Inscrit le 21 sept. La détention, le bannissement à la paix.

LE MALLIAUD, Joseph-François. Député du Morbihan. Inscrit le 22 sept. La détention, le bannissement à la paix, sous peine de mort.

LEMANE, Antoine. Député de Mont-Terrible. Inscrit le 4 mai 1793.

LEMARCHAND. Député de la Réunion. Inscrit le 18 fructidor an II.

LEMARÉCHAL, Denis. Député de l'Eure. Inscrit le 24 sept. La détention, le bannissement à la paix.

LEMOINE, Jean-Claude. Suppléant de la Haute-Loire. Inscrit le 1er octobre 1793.

LEMOINE, Joachim-Thadée-Louis. Suppléant du Calvados. Inscrit le 7 pluviôse an II.

LEMOINE-VILLENEUVE, Jean-Angélique. Député de la Manche. Inscrit le 20 sept. La mort.

LEPAGE DE LINGERVILLE, Louis-Pierre-Nicolas-Marie. Député du Loiret. Inscrit le 20 sept. La détention, le bannissement à la paix.

LE PELETIER-DE-SAINT-FARGEAU, Louis-Michel. Député de l'Yonne. Inscrit le 20 sept. La mort.

LE PRÉDOUR, Louis-Joseph-Marie. Suppléant du Finistère. Non inscrit.

LEPREUX. Suppléant de Seine-et-Marne. Non inscrit.

LEQUINIO, Joseph-Marie. Député du Morbihan. Non inscrit.

LE SAGE, Denis-Toussaint. Député d'Eure-et-Loire. Inscrit le 20 sept. Amendement de Mailhe.

LESAGE-SENAULT, Gaspard-Jean-Joseph. Député du Nord. Inscrit le 29 sept. La mort ; l'exécution dans 24 heures.

LESPINASSE, Jean-Joseph-Louis. Suppléant de la Haute-Garonne. Inscrit le 10 germinal an III.

LESTERPT-BEAUVAIS, Benoist. Député de la Haute-Vienne. Inscrit le 20 sept. La mort avec sursis jusqu'au cas où l'ennemi envahirait les frontières ; et, en cas de paix, jusqu'à ce que la Convention le juge nécessaire.

LESTERPT, aîné, Jacques. Suppléant de la Haute-Vienne. Inscrit le 27 pluviôse an III.

LE TOURNEUR, Emmanuel-Pierre. Suppléant de la Sarthe. Remplaça Condorcet qui avait opté pour un autre département. Inscrit le 20 sept. La mort

LE TOURNEUR, Charles-Louis-François-Honoré. Député de la Manche. Inscrit le 20 sept. La mort.

LEVASSEUR, René. Député de la Sarthe. Inscrit le 20 sept. La mort.

LEVASSEUR, Antoine-Louis. Député de la Meurthe. Inscrit le 20 sept. La mort.

LEYRIS, Augustin-Jacques. Député du Gard. Inscrit le 20 sept. La mort.

* LHUILLIER. Voy. Lulier.

LIDON, Bernard-François. Député de la Corrèze. Inscrit le 20 sept. Amendement de Mailhe.

LIGERET, François. Suppléant de la Côte-d'Or. Inscrit le 7 nivôse an II.

LINDET, Jean-Baptiste-Robert. Député de l'Eure. Inscrit le 20 sept. La mort.

LINDET, Robert-Thomas. Député de l'Eure. Inscrit le 23 sept. La mort.

LION, Pierre-Joseph. Suppléant de la Guadeloupe. Inscrit le 6 octobre 1793. Remplaça Guilhermin mort en route.

* LISSONNAY. Voy. Porcher.

LITTÉE, Janvier. Député de la Martinique. Inscrit le 17 sept. 1793.

LOBINHES, Louis. Député de l'Aveyron. Inscrit le 3 octobre. La détention, le bannissement à la paix.

LOFFICIAL, Louis-Prosper. Député des Deux-Sèvres. Inscrit le 2 octobre. La détention, la déportation à la paix.

LOISEAU, Jean-François. Député d'Eure-et-Loire. Inscrit le 20 sept. La mort

LOISEL, Pierre. Député de l'Aisne. Inscrit le 20 sept. La mort avec sursis jusqu'à l'acceptation par le peuple de la nouvelle Constitution.

* LOISELLERIE. Voy. Maulde-Loisellerie.

LOLIVIER, Jean-Baptiste. Suppléant de la Meuse. Inscrit le 9 octobre.

LOMBARD-LACHAUX, Pierre. Député du Loiret. Inscrit le 20 sept. La mort.

LOMONT, Claude-Jean-Baptiste. Député du Calvados. Inscrit le 20 sept. La détention, la déportation à la paix.

LOMONT, François. Suppléant du Calvados. Non inscrit.

LONCLE, René-Charles. Député des Côtes-du-Nord. Inscrit le 28 sept. La mort.

* LONGCHAMP. Voy. Jouenne-Longchamp.

LONQUEUE, Louis. Suppléant d'Eure-et-Loire. Ne figure pas au procès-verbal. Inscrit le 14 juillet 1793.

LOUCHET, Louis. Député de l'Aveyron. Inscrit le 26 sept. La mort dans le plus bref délai.

LOUIS, Jean-Antoine. Député du Bas-Rhin. Inscrit le 20 sept. La mort.

LOUVET DE COUVRAY, Jean-Baptiste. Élu député du Loiret pour remplacer Condorcet qui avait opté pour un autre département. Inscrit le 20 sept. La mort, sous la condition expresse de surseoir jusqu'après l'établissement de la Constitution.

LOUVET, Pierre-Florent. Député de la Somme. Inscrit le 20 sept. La détention, le bannissement à la paix.

LOZEAU, Paul-Augustin. Député de la Charente-Inférieure. Inscrit le 20 sept. La mort.

LUDOT, Antoine-Nicolas, dit Ludot-Cadas, fils. Suppléant de l'Aube. Inscrit le 21 août 1793.

LULIER, Louis-Marie. Suppléant de Paris. Inscrit le 17 novembre 1792.

MACÉ. Suppléant de la Manche. Non inscrit.

MAIGNEN, François. Député de la Vendée. Inscrit le 20 sept. La mort.

MAIGNET, Etienne-Christophe. Député du Puy-de-Dôme. Inscrit le 20 sept. La mort.

MAIGNIEZ, Antoine-Ghislain. Député du Pas-de-Calais. Inscrit le 9 octobre. La détention, le bannissement à la paix.

MAILHE, Jean-Baptiste. Député de la Haute-Garonne. Inscrit le 20 sept. La mort, mais si la mort a la majorité, il croit qu'il serait digne de la Convention d'examiner s'il ne serait pas utile de retarder le moment de l'exécution.

MAILHE, Joseph. Député du Cantal. Inscrit le 20 sept. Absent.

GUSTAVE BORD.

(*La suite prochainement.*)

L'un des directeurs, gérant, GUSTAVE BORD.

NANTES, VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD, IMPRIMEURS BREVETÉS.

Souvenirs du conventionnel Fockedey.

(Fin.)

A peine rentré d'une heure, le geôlier vint frapper à ma porte, me disant que M. Dobrecourt, maman et mon épouse désiraient me parler. Je descendis aussitôt. Le cousin Dobrecourt m'annonça l'arrivée du représentant Isoré et m'engagea de faire une tentative auprès de lui.

— Hélas ! lui répondis-je, que pourrai-je obtenir ? Je ne le connais même pas non plus que sa façon de penser.

Mon épouse et maman, en pleurs, m'engagèrent de lui écrire et qu'elles iraient elles-mêmes lui présenter ma lettre. Je pris donc du papier et lui écrivis ce peu de mots, dans le style du jour :

« Citoyen représentant,

« Je suis arrêté depuis environ un mois, je suis en prison et condamné par le tribunal révolutionnaire à être transféré dans celle d'Arras par les gendarmes ; les scellés ont été mis sur mes papiers, ils ont été examinés et jugés ne rien contenir à ma charge, dont je joins ici la déclaration. Mon crime est d'avoir, pour raison de santé, donné ma démission à la Convention ; d'avoir, dans le jugement du ci-devant roi, voté l'appel au peuple ; d'avoir voté sa détention ainsi que le sursis à l'exécution. En me condamnant on condamne 283 de mes anciens collègues qui siègent encore à la Convention nationale. Si tu crois ma condamnation juste et légale, tu la confirmeras ; si, au contraire, tu la crois arbitraire et illégale, tu la contremanderas. J'attends justice de ton impartialité.

« Salut et fraternité.

« Ton ci-devant collègue,

« signé : Fockedey, Méd-Docteur. »

Il était onze heures et demie, mon épouse et maman se rendirent près du représentant et demandèrent audience. Son secrétaire les introduisit près de lui. Il les reçut avec bonté et demanda le sujet de leur réclamation. Elles lui remirent ma lettre. Après en avoir pris lecture, il demanda le président du comité révolutionnaire. Le président Wandevalle, présent, s'approcha ; il lui remit ma lettre et lui demanda si elle contenait la vérité et s'il y avait d'autres charges contre moi. Sur sa réponse négative, il l'apostropha rudement et lui demanda si c'était ainsi que le comité qu'il présidait en agissait envers ses concitoyens lorsqu'il n'y avait aucune charge contre eux ; et au même instant il contremanda ma déportation, la signa, la remit à mon épouse et lui annonça que pleine et entière justice me serait rendue dès le lendemain.

M. Blaisel étant informé de cette décision me pria de nouveau de descendre.

(Il était minuit 1/2.) Il vint à moi. Dès qu'il me vit, il m'embrassa et me dit qu'il était heureux de m'annoncer la nouvelle qu'il avait apprise. Au même instant mon épouse et maman entrèrent et me remirent le peu de mots que m'écrivait le représentant Isoré, me disant qu'il ne partirait pas de Dunkerque sans me rendre entièrement à la liberté.

Son billet était ainsi conçu :

« Je m'estime heureux, mon estimable et ancien collègue, d'être arrivé à temps pour contremander ta déportation à Arras et ta translation dans ton domicile ; avant de partir je te rendrai pleine et entière justice.

« Le représentant en mission,

« signé : Isoré. »

Le lendemain matin j'appris, à mon grand regret, que le représentant Isoré avait reçu un courrier qui le rappelait à Paris. Le comité ordonna ce même jour ma translation chez moi, sous la responsabilité d'un garde auquel, outre le logement et la nourriture, je devais payer cinq livres par jour.

Ma translation chez moi fut vraiment un jour de bonheur et un jour de fête pour toute la maison. Tout était pour moi jouissance : voir à tout moment mon épouse et maman qui s'étaient si intimement identifiées à mes malheurs et qui m'en étaient devenues d'autant plus chères, ma cousine Marianne qui n'y avait pas été moins sensible, nos domestiques qui s'étaient tant intéressés à mon sort, mes amis qui chaque jour venaient me visiter et rendre ma solitude plus agréable encore, tout cela réuni contribuait à effacer ou du moins à amoindrir la fâcheuse impression qu'avaient faite sur mon esprit les chagrins que je venais d'essuyer. Mais au bout de quelques jours ma maison changée pour moi en prison me ramena à des idées sombres et mélancoliques. D'autres réflexions absorbèrent toutes mes idées de bonheur. En effet, chaque jour on venait me prier d'aller voir quelques malades, parce qu'on me croyait libre et j'étais forcé de dire que je ne l'étais pas et je devais refuser. Le cabinet de mon épouse fermé rendait la maison d'autant plus sombre qu'elle était ci-devant animée par les allées et venues des personnes qui avaient affaire. Les dépenses qu'avait entraînées ma détention se continuaient encore chaque jour. L'ensemble de ces tristes vérités me fit prendre la résolution d'en écrire aux comités de sûreté générale et de salut public de la Convention. Je me réclamais à mon ancien collègue, M. Merlin de Douai, homme influent par ses qualités personnelles et par ses vastes connaissances en jurisprudence. Je lui écrivis comme au représentant Isoré, je lui exposais les motifs de mon arrestation, la décision prise par le comité révolutionnaire de Dunkerque de ma translation de ma prison à celle d'Arras, je lui faisais part que le représentant Isoré avait contremandé ma déportation à Arras et ma translation en arrestation chez moi avec un garde à ma solde, celui-ci par ordre dudit comité, choqué sans doute que le représentant Isoré avait reconnu l'illégalité de son arrêté d'arrestation et de déportation. Je terminais en le priant de peser avec l'impartialité que je lui connaissais l'exposé que je prenais la confiance de lui adresser, avec prière, s'il croyait que le comité révolutionnaire eût agi illégalement à mon égard, de sou-

tenir ma réclamation près de l'un des comités dont je le supposais faire partie.

Deux jours après, je reçus la réponse suivante :

Paris, 25 frimaire an 2 de la Rép.

« Citoyen, je transmets l'exposé de ta conduite à mon collègue Hentz qui doit être en ce moment à Dunkerque, et je l'invite à le prendre en considération. Ce que je lui dis de toi, sans te flatter (parce que je ne puis et ne sais dire que la vérité), l'engagera probablement à te rendre à la liberté.

« Salut : signé MERLIN. »

Cette lettre m'apporta quelques consolations. J'espérais chaque jour voir arriver mon libérateur. Enfin, dans le courant du mois de nivôse, arrivèrent les députés Hentz et Florent Guyot, ce dernier partit pour le département du Pas-de-Calais. Je me déterminai à écrire au représentant Hentz et lui envoyai ce peu de lignes :

« Citoyen représentant,

« Je n'abuserai pas de vos moments, seulement je prends la confiance de rappeler à votre souvenir ce que vous a marqué de moi le représentant Merlin de Douai ; j'ose réclamer de votre part l'examen le plus impartial sur ce qui concerne mon arrestation, et j'en attends avec une entière confiance ma mise en liberté.

« Signé : FOCKEDEY, méd. dr et votre ancien collègue. »

Le lendemain vers minuit, par un temps affreux, j'entendis sonner avec force. La servante vint me dire qu'on demandait d'ouvrir au nom de la loi. J'étais ému et troublé, craignant quelque nouvelle fâcheuse. Au même moment je vis entrer dans ma chambre le sieur Auger, substitut du procureur de la commune, accompagné d'un huissier, qui vint m'annoncer ma mise en liberté, d'après un arrêté du comité révolutionnaire, motivé sur celui du représentant en mission Hentz, et que, dès ce moment, je pouvais renvoyer mon gardien. Je le remerciai, et un quart d'heure après, m'étant levé et habillé, je fus faire un tour de la ville pour m'assurer et me convaincre que ce n'était pas un rêve, mais bien une réalité. Au bout d'un quart d'heure je rentrais ; je trouvais tout le monde levé ; un grand feu m'attendait, dont j'avais grand besoin ; je bus un verre ou deux de vin chaud et me couchai. Je dormis peu ; dès huit heures je sortis voir mes parents et quelques amis qui tous me témoignèrent toute la part qu'ils avaient prise à mes chagrins et combien était grande leur joie de me voir libre et rendu à mes fonctions. Bientôt la ville entière en fut informée et la maison ne désemplissait pas de visites. Au fait, il n'y avait rien d'étonnant, vu qu'il était rare de voir un détenu rendu à la liberté, pendant ces jours d'anarchie, de délations et de persécution.

Dès ce jour, commença pour moi une nouvelle ère de bonheur. Uniquement occupé de mon état, par les malades qui réclamaient ma présence, à peine au bout d'un mois pus-je m'apercevoir qu'il y avait au delà d'un an que j'étais en quelque sorte étranger à la pratique de la médecine. Ma clientèle s'accrut au point qu'à peine j'avais le temps d'y suffire. Il semblait que la Providence vou-

lût me dédommager des chagrins que j'avais éprouvés et des pertes que nous avions essuyées.

La grossesse de ma chère épouse tirait vers sa fin; nonobstant tant de contradictions, de fatigues et de peines, elle me rendit père. Au mois d'avril suivant, maman vint prendre possession de l'appartement destiné pour elle, et y continua son ménage avec Mlle de Herrypon. Le bonheur semblait s'attacher à mes pas ; je continuais toujours mon service à l'hôpital militaire (succursale établie au couvent des ci-devant Bénédictines anglaises, qui avaient été renvoyées lors de la déclaration de guerre avec l'Angleterre).

A force de fatigues, je devins malade et contractai la fièvre des hôpitaux (fièvre nerveuse, maligne ou typhus) en décembre 1794, et fus 27 jours sans connaissance. A force de soins que me rendirent mes collègues MM. Oriot et Debavalaer, médecin militaire, et ceux de ma famille, une crise salutaire survint et ma convalescence eut lieu. Elle fut longue, mais heureuse.

Pendant ma maladie le feu prit à mon hôpital. On n'eut que le temps de transporter les 140 ou 150 malades qui s'y trouvaient, et le feu n'ayant pu être maîtrisé tout fut consumé jusqu'aux fondations.

Ce ne fut qu'au mois d'avril que je repris le cours de mes visites en ville. Quant à l'hôpital militaire, ce service cessa. Tout fut remis sur l'ancien pied et je fus remercié du service que j'y avais fait par réquisition.

Si pendant que j'étais au pouvoir ou, pour mieux dire, investi de hautes fonctions, j'avais eu l'âme vénale ou ambitieuse, j'aurais, *comme beaucoup de mes collègues*, pu tirer avantage de la position favorable où je me trouvais. J'aurais soumissionné des biens nationaux adjugés à vil prix ; les occasions ne manquèrent pas. Je fus sollicité de le faire, on m'en offrait les moyens. Je refusai par la raison que, fonctionnaire public, je ne devais ni ne voulais rien faire qui fût contraire à ma façon de penser ou qu'on pût me reprocher d'avoir contribué à faire ma fortune au détriment de la fortune publique. Aussi ai-je quitté mes diverses fonctions non seulement les mains vides et sans le moindre reproche, au contraire, ayant compromis ma fortune présente et exposant celle à venir.

J'avais depuis longtemps à cœur de demander et d'obtenir mon certificat de civisme, pièce de rigueur dans ces temps de calamité, pour éviter de nouvelles persécutions. Je réunis en conséquence tous les papiers nécessaires à cet effet, les quittances de mes impositions, celles de mes dons patriotiques, de mon service dans la garde nationale, surtout lors du siège de la ville, et j'y joignis ma pétition au conseil général de la commune, le 4 pluviôse an 2 ; elle fut ajournée au 6. Je fis de nouvelles démarches, n'ayant pas de réponse, et après une discussion longue et très animée je ne l'obtins pas.

Le 20 août suivant, M. Macnamara fut nommé 1er médecin de l'armée du Nord. J'écrivis au conseil de santé de Paris pour offrir mes services et le remplacer à l'hôpital militaire, faisant valoir le service que j'y avais rempli par réquisition à l'époque du siège de Dunkerque. Le conseil de santé me répondit que M. Thibault, médecin de l'hôpital Saint-Omer, ayant fait la même demande et ayant rempli ce service comme médecin-adjoint avant moi, il était de toute justice de lui donner la préférence, mais qu'on m'offrait la place qu'il occupait à Saint-Omer. Ce déplacement ne pouvant me convenir, je remerciai le conseil

de sa bienveillante disposition à m'obliger et le priai de considérer ma demande comme non avenue.

Dégagé dorénavant de toute inquiétude, entièrement et exclusivement attaché aux fonctions de mon état, je vécus heureux et content au milieu des miens. Je sentis tout l'avantage qu'il y avait d'être éloigné de toute fonction publique, honorifique ou rétribuée. Ami de mon pays, je me bornais à faire des vœux bien sincères pour sa prospérité et pour un meilleur ordre de choses, sans prétention et sans autre ambition que le bonheur de tout ce qui m'entourait. Je me tins à l'écart. Sollicité, lorsqu'il y avait des élections à faire, de me mettre sur le rang ou de paraître en public, je prétextais devoir sortir de la ville. Je sentais tout le prix de l'indépendance, seul moyen d'éviter les soucis, les désagréments et de se faire des ennemis. Heureux si j'avais toujours pensé ainsi !

Au mois d'août 1796, M. Merghelinck d'Ypres se présente chez moi pour recevoir cinq années d'arrérages d'une rente de 600 livres tournois par an hypothéquée sur la ferme Haute et Basse-Seigne de Quaetyper, faisant 3,000 fr. Je lui observai que je n'avais reçu le loyer de cette ferme qu'en assignats, valeur nominale; que j'avais été obligé de déposer trois années, 1,800 fr., chez le receveur de l'enregistrement ; que cette somme m'avait été remise l'année suivante en assignats, les assignats étant presque sans valeur ; que depuis l'entrée des Français en Belgique et sa réunion à la France, j'aurais pu lui faire des offres réelles non seulement pour les intérêts, mais pour le remboursement du capital de 15,000 fr. ; qu'au cas de refus j'eusse pu déposer lesdites sommes pour son compte chez un notaire ; que, par un sentiment de délicatesse et de probité, je n'en avais rien fait et que j'attendais de sa part une réciprocité de procédés. Enfin, après bien des pourparlers, il fut convenu que je lui donnerais 1,950 fr. et qu'il me donnerait lui une quittance pour solde de cinq années, que je lui payais le 2 février 1797.

Nous ne remplissions nos devoirs religieux que clandestinement, car il n'y avait plus de culte public autre que celui de la paroisse de Saint-Eloi, devenu le temple de la Raison, et où se faisaient, les jours de décades, les mariages civils, par un officier municipal. Nous eûmes souvent alors l'occasion de remplir le devoir de l'hospitalité envers des prêtres étrangers qui logeaient chez nous, et y célébraient les saints mystères et les autres fonctions de leur état, pour nous, nos amis et nos connaissances bien connues, de crainte de délations.

Insensiblement les temps malheureux s'apaisèrent d'année en année, et en 1801 nous eûmes le bonheur de voir retourner nos anciens ecclésiastiques de l'émigration. Ce fut peu de temps après que l'église des PP. Recollets, qui avait servi d'hôpital, fut érigée en paroisse, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste.

L'année 1803 fut pour moi une année d'épreuve, car ma chère épouse ayant, au retour de la campagne, manqué la barque à Bergues, eut l'imprudence de revenir à pied ; elle gagna un échauffement, se plaignit d'un point de côté, s'alita le 10 mai 1803, et succomba le 17 suivant, nonobstant mes soins et ceux de mon confrère M. Vermesch, qui avait toute ma confiance comme j'avais toute la sienne...

Les événements de 1814 vous sont connus. Le sceptre de fer qui pesait sur la

France, sous le règne de Bonaparte, occasionna d'abord une fermentation sourde qui, se communiquant de proche en proche, fit désirer un autre ordre de choses. On réclama de toutes parts le retour de nos princes en exil. Dunkerque ne fut pas la dernière à envoyer une députation à Louis XVIII, alors en Angleterre, pour lui présenter l'hommage de la fidélité dunkerquoise et les vœux fortement prononcés des habitants de cette ville pour son prompt retour en France, réclamant comme une faveur spéciale, qui ne s'effacerait jamais de leur mémoire, le bonheur qu'il fit son entrée triomphale sur la terre natale et domaniale en débarquant dans notre port.

Ici je ne puis omettre de signaler les regrets que me causa l'oubli, pour ne pas dire l'ingratitude, de mes concitoyens, de ne pas m'avoir désigné pour faire partie de cette députation, moi seul des douze députés du département du Nord qui avais, sinon pris ouvertement la défense de l'infortuné Louis XVI, au moins cherché et saisi les moyens favorables de le soustraire à la mort, 1° en votant, seul de la députation, sa détention jusqu'à la paix et son extradition de France à cette époque ; 2° seul encore de la députation qui votai l'appel au peuple français du jugement à mort de son roi ; 3° et seul encore le sursis à cette fatale sentence.

Une semblable conduite de l'un de leurs concitoyens, rappelée au souvenir d'un prince qui rentrait dans l'héritage légitime de ses aïeux et notamment de son frère victimé, ne pouvait qu'être favorablement accueillie par lui et augmenter l'intérêt d'une semblable démarche, surtout si l'on m'eût accordé la faveur de porter, dans une circonstance unique peut-être dans l'histoire, la parole.

CH. D'HÉRICAULT.

(*Fin des Extraits.*)

Correspondance politique de Benaben

(Suite.)

XXXVII

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, UNITÉ ET INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE OU LA MORT.

Nantes, ce 6 nivos, l'an deuxieme [1] de la République Françoise et de la mort du Tyran.
A cinq heures du soir.

Le citoyen Benaben, commissaire du département de Mayenne et Loire près des armées destinées à combattre les rebelles de la Vendée,

Aux citoyens administrateurs du même département.

Républicains,

Dans l'apostille que j'ai mis à ma dernière lettre, il s'est glissé une

1. 27 décembre 1793.

erreur que je vous prie de rectifier. J'ai mis le six pour le cinq nivose. Cette erreur est pardonnable dans un homme plus occuppé de compter le nombre des ennemis de la République aux quels on a fait mordre la poussière, qu'à supputer les jours de la semaine. Tous ceux qui sont venus à Angers, ou n'existent plus, ou errent tristement dans les bois, ou sont cachés dans les fermes. Mais, comme je vous l'ai dit, on a disséminé notre armée dans un espace d'environ quinze lieues depuis Paimbœuf jusqu'à Blain, afin de faire une battue générale dans les bois qui peuvent se trouver dans ces contrées. J'ai cru que ma présence seroit plus nécessaire à Nantes où notre armée doit se rendre dans deux ou trois jours. Elle tardera pas à attaquer l'armée de Charette, contre la quelle on a déjà fait tous les préparatifs nécessaires.

Je vous avois écrit qu'on avoit fusillé, à Savenai, plus de douze cens briguand ; mais, par des renseignements que j'ai pris depuis et que je ne puis révoquer en doute, il paroît qu'on en a fusillé plus de deux mille. On appelle cela *envoyer à l'ambulence.* Ici on emploie une toute autre manière de nous débarrasser de cette mauvaise engeance. On met tous ces coquins-là dans des batteaux qu'on fait couler ensuite à fond. On appelle cela *envoyer au chateau-d'eau* [1]. En vérité si les Briguand se sont plaint quelque fois de mourir de faim, ils ne pourront pas se plaindre au moins qu'on les fasse mourir de soif. On en a fait boire aujourd'hui environ douze cens [2]. Je ne sçais qui a imaginé cette espèce de supplice, mais il est beaucoup plus prompt que la guillotine qui ne paroit désormais destinée qu'à faire tomber les têtes des nobles, des prêtres et de tous ceux qui, par le rang qu'ils occuppoient autrefois, avoient une grande influence sur la multitude.

S'il faut vous dire mon sentiment sur les succès que nous avons eus jusqu'à ce jour, je les attribue plus à la bravoure des soldats, qu'à l'habileté de leurs chefs ; j'en excepte néanmoins Westerman qui, s'il eût été secondé comme il devoit l'être, auroit terminé depuis long-temps cette malheureuse guerre.

Une chose que je ne dois pas vous laisser ignorer, c'est que tous les biens des églises, d'après les décrets de l'Assemblée nationale, appartiennent à la Nation ; et cependant, au mépris de ces décrets, les soldats et leurs chefs se sont emparé, au Mans, de plusieurs calices, ciboires, soleils, et croix d'argent ou de vermeil ; toutes ces richesses, quoique prises aux briguand, doivent être versées dans le trésor national ; et l'on doit punir sévérement quiconque n'en fera pas la déclaration.

Une autre chose, non moins digne de remarque, c'est que, sur une armée de vingt mille hommes, on ne peut compter, tout au plus, que sur douze mille, les autres étant occuppés ou à boire dans les cabarets, ou à marauder dans les fermes. Ces gens là qui prétendent ne pouvoir suivre l'armée, ont toujours plus de jambes que les autres, quand l'armée bat en

1. Allusion au Château-d'Eau près Nantes.
2. M. Port fait de Benaben un « esprit honnête et modéré... ami des propos délicats ! »

retraite et occasionnent presque toujours une déroute ; ils ne voient jamais le feu, et cependant ce sont eux qui font le plus de butin, parce qu'ils emploient à piller le tems que les autres emploient à se battre. Je crois donc qu'il seroit essentiel d'établir, à la suite de l'armée, une commission militaire qui feroit fusiller, sans miséricorde, tout individu qui, sans des raisons valables, se trouveroit éloigné de plus d'une demie lieu de l'armée.

Je ne sçais à quoi pense le régisseur général des subsistances militaires. On manque ici absolument de fourrages ; l'on donne de la paille au lieu de foin aux chevaux. Ne diroit-on pas qu'après avoir affamé les hommes, on veut aussi faire périr de faim les animaux.

Salut et fraternité.

BENABEN.

XXXVIII

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, UNITÉ ET INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE OU LA MORT.

Nantes, ce 7 nivôse [1].

Le citoyen Benaben, commissaire du département de Maine et Loire près des armées destinées à combattre les Rebelles de la Vendée.

Aux citoyens administrateurs du même département.

Républicains,

La division de Tilli est arrivée ce soir ici, et sera bientôt suivie du reste de l'armée. Toutes les autorités constituées suivies d'un grand concours de peuple de l'un et l'autre sexe, ont été au devant d'elle avec des couronnes de laurier, et il y a eu dans la ville illumination générale. Les généraux Marsau, Cleber et Tilli ont été couronnés au club, et y ont reçu, du président, le baiser fraternel. Westerman n'y a reçu ni baiser, ni couronne ; il étoit sans doute occuppé à la poursuite de quelque ennemi. Les représentants du peuple, Carrié et Thurau y ont beaucoup parlé ; Prieur n'a pu y paroître, étant retenu dans son lit par une maladie occasionnée par les fatigues de la guerre. On y a lu le décret de la convention nationale qui vote des remerciements à l'armée qui a repris Toulon, et qui ordonne dans chaque commune une fête civique pour la première décade qui suivra la promulgation du décret.

En arrivant à Nantes j'auroi bien désiré me rendre auprès du général Axo qui bloque, dit-on, par terre, l'armée de Charrette, tandis qu'elle est bloquée du côté de la mer, par des frégates et des corsaires. Mais j'ai cru devoir attendre notre armée qui ne se bornera pas sans doute à bloquer l'armée de ce briguand, mais qui l'exterminera.

J'apprends en ce moment que deux cens rebelles à cheval viennent de se presenter aux environs d'Ancenis pour passer sur la rive gauche de la Loire. On croit que c'est une partie de leur cavalerie qui, ayant échappé au massacre de Savenay, est venue, par des chemins détournés, tenter le

1. 28 décembre.

passage de la Loire. On a fait marcher contre ces briguand de la cavalerie et de l'infenterie qui ne tarderont pas à nous en délivrer.

Un angevin, qui vint hier dans mon auberge, m'apprit que vous attandiez avec impatience le chapeau de Duhoux que je vous avois annoncé. Je vous l'envoie par un de mes ordonnances qui, étant malade depuis quelques jours, ne peut plus me suivre. Pour conserver ce chapeau dans sa forme naturelle, je l'avois mis, au Mans, dans un carton à manchon ; mais la pluie, qui est tombée pendant tous ces jours-ci, ayant détrempé le carton, je fus obligé de détacher le panache du chapeau, pour qu'il n'acheva pas de se dégrader. Vous verrez par le maroquin rouge, qui est dans l'intérieur du chapeau, que les chefs des briguand le portent d'une manière toute opposée à celle de nos juges, la partie retroussée étant par derrière et non par devant. Les panaches doivent être recourbés et ombrager toute la tête. Ainsi, avant de l'exposer aux regards du peuple, je vous prie de le faire arranger par une marchande de modes. Il n'y en a pas une, je pense, qui ne se fasse un vrai plaisir de vous rendre ce petit service. A l'endroit où s'enfonçoient les panaches il y avoit un petit bouton noir auquel s'attachoit un ruban de même couleur qui les fixoit invariablement sur la tête. Ce bouton ayant été arraché, je vous prie de le rétablir.

Comme j'ignore le temps que durera l'expédition contre Charette, je vous prie de m'envoyer par l'ordonnance qui doit remplacer celui qui vous remettra ma lettre, une autorisation pour prendre sur le payeur général ou le payeur particulier de l'armée, l'argent qui me sera nécessaire, celui que j'avois emporté d'Angers au commencement de la campagne tirant à sa fin par les dépenses que j'ai été obligé de faire, soit pour moi-même, soit pour mon ordonnance, soit pour mes chevaux. Il me tarde que cette expédition soit bientôt finie, afin d'avoir le plaisir de vous embrasser, ainsi que mes autres concitoyens.

Salut et fraternité,

BENABEN.

XXXIX

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, UNITÉ ET INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE OU LA MORT.

Au Port St Père, [1] ce neuf nivose, l'an deuxième [2] de la République Françoise et de la mort du Tyran.
A huit heures du matin.

Le citoyen Benaben, commissaire du département de Maine et Loire près des armées destinées à combattre les Rebelles de la Vendée,

Aux citoyens administrateurs du même département.

Républicains,

La division de Tilli partit hier, à quatre heures, pour se rendre au Port

1. Bourg, canton du Pellerin, arrondissement de Paimbœuf.
2. 30 décembre 1793.

St Père où nous avons biwaqué. J'ai eu occasion d'observer combien le séjour des grandes villes étoit funeste même aux troupes les mieux disciplinées. Quoique la division de Tilli eût ordre de se porter toute entière au Port St Père, il ne s'en présenta guère que la moitié, lorsqu'il fallut partir. Tout le bataillon de l'Aube, à l'exception de son commendant, refusa net de marcher, ce qui engagea le général Carpentier à lui enlever son drapeau et à le placer au centre de sa brigade. Je fus un de ceux qui l'aidèrent dans cette expédition.

Je ne puis concevoir les négligences des préposés aux fourrages ; quoiqu'il y ait une quantité prodigieuse de foin sur la rive gauche de la Loire, à la hauteur d'Ancenis, on en manquoit absolument à Nantes, comme je vous l'ai déjà marqué. On s'est trouvé plus encore au dépourvu au Port St Père où l'on n'en avoit conduit qu'une seule voiture à deux bœufs. Je ne sais si nous serons plus heureux à Machecoul [1] où nous devons nous rendre aujourd'hui. Quelles que soient les fatigues de la guerre, j'ai été moins en peine de moi que de mes chevaux. Puissé-je vous les ramener sains et sauves aprés avoir rempli dignement la mission que vous m'avez confiée.

Salut et fraternité,

BENABEN.

P.-S. — Je ne vous ai parlé que du mouvement de la division de Tilli ; mais le reste de l'armée s'étoit rendu dans la Vendée par Paimbœuf. Nous ne tarderons pas à nous mesurer avec l'armée de Charette, et à lui faire subir le sort qu'a éprouvé celle des autres briguand à Savenai.

XL

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, UNITÉ ET INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE OU LA MORT.

A Machecoult [2], ce 13 nivose l'an 2e de la
republique françoise et de la mort du Tyran,
A huit heures du soir.

Le citoyen Benaben, commissaire du département de Maine et Loire près des armées destinées à combattre les Rebelles de la Vendée,

Aux citoyens administrateurs du même département.

Républicains,

Une trahison ou une ineptie du général Haxo a été cause de l'invasion de Machecoult, et a intercepté toute correspondance avec Nantes. De là, la cause de notre silence. Mais cette trahison ou cette bévue, a été cause en même tems d'une victoire que nous avons remportée sur l'armée de Charette. Nous sommes partis ce matin de Challans [3] pour reprendre

1. Chef-lieu de canton, arrondissement et à 38 kilomètres de Nantes.
2. 3 janvier 1794.
3. Petite ville, chef-lieu de canton, arrondissement et à 44 kilomètres des Sables-d'Olonne.

Machecoult, et nous l'avons repris après avoir mis en fuite les briguand qui auroient pu le défendre. Les briguand étoient si effrayés, que nous n'avons pas eu le tems seulement de nous mettre en ligne. Deux cens hommes tout au plus des régiments d'Armagnac et d'Aunis ont suffi pour battre environ cinq mille briguand. Une chose digne de remarque, c'est que les briguand se sont emparé de Machecoult le 11 nivose [1] à trois heures du soir, c'est-à-dire quatre à cinq heures après que notre armée en étoit partie. Nous apprîmes à Challans, le même jour, sur les huit heures et demie du soir, la nouvelle de leur invasion, et s'il n'eût tenu qu'au général Carpentier, nous aurions repris cette ville le lendemain de grand matin. Mais, subordonné aux ordres du général Haxo, il n'a pu se mettre en mouvement que le treize. Je reserve à un autre jour des détails sur cette affaire, car, dans ce moment, je suis infiniment pressé.

Salut et fraternité,

BENABEN.

XLI

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, UNITÉ ET INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE OU LA MORT.

Machecoult, ce quatorze nivose, l'an deuxième [2] de la republique françoise, et de la mort du Tyran.
A une heure et demie du soir.

Le citoyen Benaben, commissaire du département de Maine et Loire près des armées destinées à combattre les rebelles de la Vendée,

Aux citoyens administrateurs du même département.

Républicains,

J'avois reservé à aujourd'hui les détails sur l'évacuation de Machecoult et sur la reprise de cette ville. Les détails me paroissent nécessaires, pour vous faire connoître tout à la fois la trahison ou l'ineptie du général Haxo, et la foiblesse de l'armée de Charette.

Je vous avois écrit que toute la division de Tilli avoit eu ordre à Nante, de se porter au Port St-Père et delà à Machecoult ; mais je vous avois écrit en même tems que la moitié tout au plus de cette division avoit obéi à cet ordre. Le général Carpentier avoit eu soin d'en instruire le général Haxo, auquel il étoit subordonné. Il paroissoit donc naturel de nous laisser deux ou trois jours à Machecoult pour faciliter la réunion de tous les bataillons qui composoient la division de Tilli. Eh ! bien, on ne voulut pas attendre cette réunion, et l'on nous fit partir le lendemain pour Challans, laissant seulement à Machecoult deux cens hommes que nous y avions trouvé et qui pendant le peu de séjour que nous avions fait dans cette

1. 1er janvier 1794.
2. 4 janvier 1794.

ville, avoit été occupper le poste de la Guarnache [1]. Qu'arriva-t-il de là ? C'est que l'ennemi, instruit de nos mouvemens, entra à Machecoult quelques heures après que nous en fumes partis, égorger quelques-uns de nos trainards, mit en fuite la petite garnison qu'il y avoit trouvé, s'empara de toutes les provisions de bled qu'on faisoit partir pour Nantes, et intercepta toute communication entre Machecoult et cette dernière ville. Nous apprimes cette invasion le jour même à huit heures et demi du soir par un cavalier Nantois et six préposés aux subsistances militaires qui, étant partis de Challans pour Machecoult, avoient failli à tomber entre les mains des ennemis. Ce n'est pas tout ; quoique notre armée ne fut composée que de deux mille hommes, parmi les quels on ne comptoit gueres que quatorze cens fusiliers, les autres huit cens n'étant composés que d'officiers ou de sous-officiers, on nous obligea d'en envoyer trois cens à Soulans [2]. Malgré ce démembrement, qui affoiblissoit beaucoup notre armée, je fus d'avis de marcher sur le champ à Machecoult, et d'égorger cette canaille qui, sûrement, ne s'attendoit pas à nous voir si tôt. Tel étoit aussi l'avis de Carpentier et de son état major ; mais, subordoné au général Haxo qui étoit alors à Beauvoir [3], il fut obligé de lui envoyer ordonnance sur ordonnance, pour l'instruire de la situation de notre armée, de la prise de Machecoult, et de la nécessité de prendre une mesure vigoureuse à l'égard de l'ennemi. Or c'étoit le onze nivose que Machecoult étoit tombé au pouvoir des rebelles, et ce ne fut que le treize que nous reçumes l'ordre de reprendre cette ville. Le tems qu'il fallut mettre pour les distributions, retarda le départ de notre armée qui n'apperçut qu'à trois heures et demi du soir les ennemis, qui étoient rangés en bataille du côté du bois qui étoit à la droite de Machecoult et qu'ils avoient sans-doute choisi pour leur retraite. Carpentier, qui commendoit notre armée, jetta sur la droite environ cent tirailleurs tirés du bataillon de Marat et des chasseurs du 19e régiment ; il plaça sur une hauteur du chemin par le quel défiloit notre armée, une pièce de quatre et un obusier qui, par un feu oblique, prenoit en flanc l'armée ennemie, et ordonna au brave Régiment d'Armagnac de se mettre en bataille sur la droite et de commencer le feu. L'ennemi y répondit par un feu de file trèz bien nourri, mais qui ne dura qu'environ une ou deux minutes ; car Carpentier ayant fait tirer coup sur coup sa pièce de quatre à mitraille et son obusier jetta beaucoup de desordre dans l'armée ennemie, et l'obligea à se partager en deux colonnes. Ce mouvement qui n'étoit que l'effet d'une trouée qu'avoit fait notre canon et notre obusier, fit croire à Carpentier que l'ennemi ne se partageoit ainsi en deux colonnes, que pour nous envelopper de droite et de gauche, de sorte qu'il jetta sur sa gauche tout le reste de la première brigade, et ordonna au Régiment d'Aunis, qui étoit à la tête de la seconde brigade, de joindre Armagnac qui, comme je viens de vous le dire, occupoit la

1. Bourg, canton de Challans, arrondissement et à 50 kilomètres des Sables.
2. Bourg, canton de Saint-Jean de Mont, arrondissement des Sables-d'Olonne.
3. Beauvoir-sur-Mer, petite ville, chef-lieu de canton, arrondissement et à 60 kilomètres des Sables-d'Olonne.

droite. Mais il y avoit une si grande distance entre la tête de la première brigade et celle de la seconde, et Armagnac poursuivoit, d'ailleurs, l'ennemi avec tant d'ardeur qu'il fut le seul à faire le feu avec les chasseurs du 19e regiment et le bataillon de Marat. Ainsi je me suis trompé, dans ma précédente lettre, lorsque je vous ai dit qu'Armagnac et Aunis avoient suffi pour mettre en fuite cette horde de briguand, puisque Aunis n'avoit pas eu le tems d'exécuter les ordres qu'on lui avoit donné. Les briguand ont perdu dans cette affaire environ cent hommes ; nous n'en avons perdu que quatre, et tous malheureusement du brave Regiment d'Armagnac. Nous aurions tué beaucoup plus de monde aux briguand, si la nuit ne les avoit derrobé à notre poursuite.

Je reviens maintenant au général Haxo chargé, par le général en chef, de prendre l'isle de la ville de Noirmoutier [1] qui recelent environ cinq mille briguand. Les Briguand pouvant être secourus par l'armée de Charette forte d'environ cinq mille hommes, et qui n'a point de position fixe, le général Haxo avoit établi des postes dans des bourgs ou villages distans de quatre lieues l'un de l'autre, tels que Beauvoir, Challans, la Guarnache, Machecoult, le Port St-Père, etc., qui forment une espece de ceinture, autour de l'île de Noirmoûtiers, ou plutôt une ligne de circonvallation et de contrevallation dont ces lieux sont autant de redoutes. Mais, pour que cette ligne ne put être forcée ni par les briguand de Noirmoutier, ni par ceux du reste de la Vendée, il eût fallu que ces postes eussent été assez forts pour resister individuellement à l'attaque des ennemis qui se battent toujours en masse, ou du moins pour resister assez long-tems, pour qu'ils pussent être secourus par les postes voisins. Mais jusqu'ici ces postes avoient été trop foibles, et pouvoient être successivement forcés. S'ils ne l'ont pas été, c'est que Charette est un mauvais général, et indigne de la réputation dont il a joui jusqu'à ce jour.

J'apprends en ce moment par une ordonnance envoyé de Beauvoir par le général Haxo, que la ville de Noirmoutier est prise, après une canonade d'environ soixante-douze heures. Les grosses pièces ont cessé de tirer à dix heures du matin. A cette heure nos troupes battoient le pas de charge et faisoient une fusillade épouventable. Demain nous nous mettrons en mouvement avec deux mille hommes qui doivent nous arriver dans la journée, pour achever d'exterminer cette horde scélérate.

Salut et fraternité.

BENABEN.

1. Ile sur la côte de France, dans l'Océan Atlantique, arrondissement et à 60 kilomètres des Sables-d'Olonne.

XLII

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, UNITÉ ET INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE OU LA MORT

Machecoul, ce 15 nivose l'an deuxième [1] de la
republique françoise et de la mort du Tyran.
A quatre heures du soir.

Le citoyen Benaben, commissaire du département de Maine et Loire près des armées destinées à combattre les rebelles de la Vendée,

Aux citoyens administrateurs du même département.

Républicains,

Ce fut par les ordres du général Haxo, ordre qui nous avoit été transmis par le général Dutrui, que nous évacuames, le 11 nivose, la ville de Machecoult à notre très grand regret ; par ceque cette ville, se trouvant à égale distance de Nantes et de Beauvoir, et étant leur véritable point de communication, nous devions nous attendre que l'ennemi chercheroit à s'en emparer, comme cela arriva, le jour même, trois ou quatre heures après notre évacuation. Quoique nous eussions appris le jour même, sur les huit heures et demie du soir, la prise de Machecoult, ce ne fut que le treize nivose, qu'après bien des instances nous obtinmes la permission de reprendre cette ville, ce que nous fîmes après une heure et demie d'un combat où nos troupes signalèrent leur valeur ordinaire. Il semble que cet évènement auroit dû rendre Haxo plus circonspect sur le mouvement de notre armée. Eh ! bien, nous devions par ses ordres qui nous furent également transmis par le général Dutrui, abandonner Machecoult le 14 nivose [2]. Carpentier, qui commende en chef notre petite division, en l'absence de Tilli qui, en qualité de général divisionnaire, ne pouvoit être subordonné au général de brigade Haxo, crut après avoir consulté son état major, devoir faire à ce dernier général, les mêmes observations que le 11 nivose, et avec d'autant plus de raison, qu'elles avoient été confirmées par les évènemens qu'il avoit prévus. Ces observations n'étoient que trop justes ; car l'ennemi croyant sans doute que nous avions abandonné Machecoult , ou que nous n'y avions laissé qu'un petit détachement, se présenta devant cette ville, précisément à la même heure qu'il s'y étoit présenté le 11 nivose [3]. Il n'y avoit guère plus d'une heure et demie que je venois de vous écrire, lorsque, sortant du quartier général où je réside habituellement, j'entendis crier *aux armes, aux armes,* et en même temps un coup de canon, suivi d'une fusillade du détachement qui gardoit la pièce que nous avions posée du côté où nous pouvions être attaqués par l'ennemi. Je monte aussitôt à cheval avec le général Carpentier ; on bat la générale, et en un instant toutes nos troupes sont sous les armes et

1. 5 janvier 1794.
2. 4 janvier 1794.
3. 1er janvier 1794.

brulent de se mesurer avec l'ennemi. Armagnac et Aunis commencent les premiers l'attaque et mettent en fuite les briguand qui avoient osé se présenter devant eux, lorsqu'on vint dire à Carpentier que ces coquins là cherchoient à tourner la ville et à nous attaquer par le côté opposé à celui par lequel nous faisions filer nos troupes. Aussitôt Carpentier fit faire un demi tour à droite à la moitié de son armée, pour déconcerter les projets de l'ennemi. Ce mouvement rétrograde fit croireà quelques lâches qui se traînent toujours à la queue de nos colonnes, que nous battions en retraite. Ils jettèrent aussitôt leurs armes pour courir plus vite, et peut-être que leur exemple auroit été imité d'un plus grand nombre, si le commendant de la Haute-Saône et moi ne nous étions transportés rapidement à la tête de ces misérables fuyards, et leur avions appris la véritable cause de ce mouvement rétrograde. Les bataillons défilèrent donc en colonne serrée du côté ou paroissoient vouloir se porter l'ennemi et s'y rangèrent en bataille. Mais déjà la première section de l'armée l'avoit mis en fuite et en avoit fait un grand carnage. La nuit seule put mettre fin au combat qui auroit été plus meurtrier, s'il eut commencé plutôt. La crainte cependant d'être attaqués pendant la nuit, obligea Carpentier à faire biwaquer toute l'armée qu'il disposa de manière à couvrir toute la ville. Il écrivit, en même tems, au commendant la force armée au Port St père, de venir à Machecoult avec toutes ses troupes, pour tenter quelque action vigoureuse contre ces coquins qu'il semble qu'on veuille éterniser dans ce pays. En effet, je vous ai dit que la moitié de la division de Tilli composée d'environ cinq mille hommes, étoit restée à Nantes ; en second lieu, de toute l'armée du Nord composée d'environ dix à douze mille hommes, deux mille cinq cens environ avoient été envoyés au Port St Père. Ce sont ces troupes qui nous sont arrivées aujourd'hui et avec les quelles nous allons attaquer les briguand partout où nous croirons les trouver. Car nous voulons les vaincre malgré les traîtres, malgré les lâches, malgré surtout ces ennemis cachés du peuple qui ont sans cesse le mot d'Égalité dans la bouche et le despotisme dans le cœur.

Je crois qu'il est du devoir d'un bon citoyen, et de l'intérêt de la République, de faire connoître les braves gens qui servent dans notre armée. Je crois en conséquence vous nommer Carpentier notre général, Guérin du Mesnil son adjudant-général qui, quoique blessé d'une balle qui lui a percé l'épaule, n'en fait pas moins son service avec moins de courage et d'ardeur, le citoyen Larue, chef de l'état-major de notre armée, Roland commandant du brave régiment d'Armagnac, et son frère qui entra, le premier, dans la ville du Mans, après avoir enlevé lui-même les chevaux de frise qui étoient sur le perron, Guérin commendant le détachement des chasseurs du 19e régiment, de ce brave régiment qui, à l'affaire d'Erné, se fit écharper de manière qu'il ne resta qu'environ deux cens hommes tant soldats qu'officiers, sur huit cens dont il étoit composé, Gui commendant en second le bataillon de la Haute-Saône, avec lequel j'ai eu le bonheur de faire connaissance à Antrain, et qui ne s'est jamais démentie. J'en aurois beaucoup d'autres à vous nommer tant dans cette

armée que dans les autres où je me suis trouvé, prêt à les dénoncer s'ils devenaient jamais des lâches ou des perfides.

Salut et fraternité,

BENABEN.

XLIII

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, UNITÉ ET INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE OU LA MORT.

Machecoult, ce 17 nivose, l'an deuxieme [1] de la Republique Françoise et de la mort du Tyran.
A midi précis.

Le citoyen Benaben, commissaire du département de Maine et Loire près des armées destinées à combattre les Rebelles de la Vendée,

Aux citoyens administrateurs du même département.

Républicains,

Je crois avoir été le premier à vous apprendre la prise de la ville de Noirmoutiers. Il n'étoit guère possible que vous puissiez l'apprendre plus tôt. Je n'ai pu entrer dans les détails que vous auriez pu désirer, et je ne le puis encore. Tout ce que je puis vous dire c'est que la ville de Noirmoutiers a été prise presque sans coup férir. La Barbatte [2] seulement a fait quelque résistance. On a fait environ mille prisonniers parmi lesquels se trouvent d'Elbée, Thingui, Dubois, Massip, Pinau, etc. Il paroit que toute l'isle qu'on appelle actuellement l'isle Marat est délivré des briguand, puisque le général Thurau et le représentant du peuple qui y étoient viennent de s'embarquer pour Nantes. Le général Bonnaire, qui commende l'armée du Nord, avec lequel je soupai hier au soir, se proposait d'aller aujourd'hui à Noirmoutiers pour se concerter avec les généraux Thureau et Haxo, sur la manière d'attaquer l'armée de Charette. Mais ayant appris le départ de Thureau, il est reparti sur le champ pour Nantes. Nos opérations militaires, relativement à l'armée de Charette, seront donc retardées de quelques jours ; mais nous ne reculons que pour mieux sauter.

Salut et fraternité.

BENABEN.

1. 7 janvier 1794.
2. Bourg, canton de Noirmoutiers, arrondissement des Sables-d'Olonne.

XLIV

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, UNITÉ ET INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE OU LA MORT.

Machecoult, ce dix-huit nivose, l'an deuxieme [1] de la République Françoise et de la mort du Tyran.

Le citoyen Benaben commissaire du département de Maine et Loire près des armées destinées à combattre les rebelles de la Vendée,

Aux citoyens administrateurs du même département.

Républicains,

Nous avons reçu aujourd'hui, à une heure du matin, ordre du général Dutrui, de laisser cinq cens hommes à Machecoult avec trois pièces d'artillerie, et de nous porter avec le reste de notre armée, sur deux colonnes, à Légé [2], l'une par Touvois [3] et l'autre par St Christophe [4] (remarquez bien ces deux lieux sur la carte). Or vous saurez que nous n'avions que trois pièces de canon et un obusier, et vous devez vous rappeler que notre petite armée n'étoit composée que de quatorze à quinze cens fusilliers. On nous ordonnoit donc de laisser toute notre artillerie à Machecoult, et de marcher sur deux colonnes, chacune de cinq cents hommes dans des lieux infestés par les briguand, et où nous pouvions aisément être cernés et battus. Comme ce mouvement ne devoit s'effectuer qu'à la pointe du jour, et qu'on nous avoit annoncé pour ce jour là même l'arrivée très prochaine d'Haxo, au quel seul tous les autres généraux étoient subordonnés d'après les ordres de Marsau, général en chef de l'armée de l'Ouest, Carpentier a cru devoir attendre ce général, pour lui faire connoître la position de son armée, et a expédié néanmoins une ordonnance à Dutrui pour l'instruire de la nécessité où il se trouvoit de suspendre de quelques heures son départ pour Légé. Mais, au lieu de Haxo qui avoit déjà fait retenir notre logement pour son quartier général, nous n'avons vu arriver qu'Aubertin, adjudant-général de Dutrui, avec environ neuf cens hommes. Il a fallu donc composer avec cet adjudant, quoique Carpentier n'eût aucun ordre à recevoir de Dutrui. Nous lui avons laissé deux pièces d'artillerie, et cinq cents hommes, et nous partirons demain matin avec le reste, mais en une seule colonne, pour Légé où nous nous proposons de bien frotter les briguand, supposé que nous ayons le bonheur de les rencontrer ; car nos soldats qui biwaquent tous les jours, et qui sont sans souliers et sans habits,

1. 8 janvier 1794.
2. Bourg, chef-lieu de canton, arrondissement et à 40 kilomètres de Nantes.
3. Bourg, canton de Legé, arrondissement de Nantes.
4. Saint-Christophe du Ligneron, canton de Palluau, arrondissement des Sables-d'Olonne.

enragent de tant souffrir pour cette canaille. Oui, la brave division Tilli, quoique réduite à la moitié, aura la gloire d'exterminer les briguan sur les deux rives de la Loire. En vérité, je ne sçaurois assez me féliciter de me trouver dans cette armée. Quoique, depuis trois mois environ que je suis à la poursuite des briguand, j'aie eu occasion de connoître la composition de toutes celles qui devoient les combattre, je n'en ai point trouvé de comparable à celle-ci. Je donnerai sur tout mon sang pour le régiment d'Armagnac qui est composé non de soldats, mais de héros. Au reste, je n'en suis pas surpris ; ce sont les chefs qui font les armées, et il faut avouer que ceux de la nôtre sont de vrais patriotes qui désirent avec ardeur, non leur avancement, mais la fin d'une guerre qui n'a que trop long-tems durée.

Vous devez vous rappeler que dans une de mes lettres, je vous écrivis que Bourg-neuf[1], Beauvoir, Challans, Laguarnache, Machecoult et le Port St Père, formoient, autour de l'isle de Noirmoutier, du côté de la terre, une espèce de ligne de circonvallation et de contrevallation, dont ces lieux étoient tout autant de redoutes ; que, pour tirer de cette ligne tout le succès possible, il falloit établir, dans les différens postes que je viens de nommer, des garnisons assez fortes, pour resister au moins à une première attaque de l'ennemi. La justesse de mes observations ne fut malheureusement que trop prouvée le onze nivose, par la prise de Machecoult où l'on n'avoit laissé qu'un détachement de deux cent cinquante hommes, et où nous avons perdu ainsi que je l'ai appris depuis, cinquante de nos frères, un canon, six mille rations de pain et plusieurs charrettes chargées de bled et de farine qui étoient destinés pour la ville de Nantes. Cette perte auroit été peut-être plus considérable, si le général Beaupui, qui, voulant aller à Noirmoutier, se trouvoit ce jour là par hasard à Machecoult, n'eût aidé de ses conseils le commendant du petit détachement qu'on y avoit laissé. Le poste du Port St Père, où l'on n'avoit laissé qu'un détachement aussi foible que celui de Machecoult, auroit peut-être éprouvé aujourd'hui un sort semblable à celui que ce malheureux bourg avoit éprouvé le 11 nivôse, si on ne l'eût renforcé de quinze cens hommes qui se sont rendus ce matin de la ville de Nantes. En effet trois ou quatre grenadiers d'Armagnac, qui avoient été assassinés sur la route de Machecoult au Port St Père, et un cavalier nantois qui étoit tombé dans un parti ennemi, sur la route de Port St Père à Nantes, ont fait connoître que ce poste étoit cerné de toutes parts, et qu'il étoit sur le point d'être forcé. Quand on a découvert le mal, il faut sans doute le guérir, mais il vaut encore mieux le prévenir.

Salut et fraternité,

BENABEN.

1. Bourgneuf-en-Retz, petite ville sur les bords de l'Océan, arrondissement et à 29 kilom. de Paimbœuf.

XLV

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, UNITÉ ET INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE OU LA MORT.

Legé, ce 21 nivose [1], l'an deuxième de la république françoise et de la mort du tyran.
A 11 heures du soir.

Le citoyen Benaben, commissaire civil près des armées destinées à combattre les rebelles de la Vendée,

Aux administrateurs du même département.

Républicains,

Ce sont de grands promeneurs que nos généraux, du moins ceux qui dirigent nos opérations militaires. Vous sçavez que ce fut par les ordres du général Dutrui que nous nous rendîmes de Machecoult à Challans et de Challans à Machecoult que nous devions quitter pour nous rendre encore à Challans. Hier, par les ordres du même général, nous partîmes de Machecoult pour Legé, pour Palluau [2], de Palluau pour St Christophe, et de St Christophe pour Legé où nous sommes arrivés aujourd'hui à neuf heures du soir, exténués de fatigue et transis de froid. Ne prendrait-on pas ces promenades pour..... de Toulon à Marseille et de Marseille à Toulon ? Legé et Palluau sont deux villages absolument brulés, et à l'exception des maisons de quelques patriotes munis de bons certificats de leur département, nous avons fait subir le même sort à Saint-Christophe après en avoir enlevé le grain, la farine, les fourrages, le vin et les bestiaux que nous avons pu y trouver. En arrivant à Legé, nous n'avons pas été médiocrement surpris d'apprendre que la petite armée de Charlery, qui y biwaquait s'était emparé d'une barrique d'eau-de-vie et de six mille rations de pain qui nous étaient destinées. En vérité, ne dirait-on pas qu'on cherche à vexer de toutes les manières possibles cette brave division de Tilli à laquelle on doit la destruction totale des briguand sur la rive droite de la Loire et qui n'a pas peu contribué à la prise de Noirmoutiers en tenant en échec l'armée de Charrette qu'elle a battu deux jours de suite à plate couture. J'ignore quels sont les projets de nos généraux supérieurs relativement aux briguand qui sont encore sur la rive gauche de la Loire. On prétend qu'ils veulent former un cordon de troupes autour de l'armée de Charrette. Eh bien ! soit ; mais puisqu'ils avoient jugé à propos de faire occuper le poste de Machecoult par quinze cens hommes, il me semble qu'il valoit encore mieux y laisser ceux qui y étoient déjà, que d'y envoyer ceux qui étoient aux ordres de l'adjudant général Aubertin. Les

1. 11 janvier 1794.
2. Chef-lieu de canton, arrondissement des Sables-d'Olonne.

déplacemens dans les armées ne sont bons qu'autant qu'ils sont nécessaires et je ne vois pas la nécessité de celui-là. Si-non de faire biwaquer la division de Tilli dans des lieux entièrement dévastés, pour procurer aux généraux Haxo et Dutrui un séjour infiniment moins désagréable.

En vous faisant l'éloge du brave régiment d'Armagnac j'avois oublié deux traits qui lui font beaucoup d'honneur et que, pour cette raison, je suis bien aise de vous faire connaître. D'abord en arrivant à Machecoult il destitua tous ceux de ses officiers qui avoient refusé de le suivre à son départ de Nantes ; il a fait ensuite une collecte de quatre cens livres qu'il a envoyée aux soldats de son corps que leurs blessures retiennent dans nos hopitaux. Puissent tous les soldats de la République suivre un aussi bel exemple !

Salut et fraternité,

BENABEN.

Pour copie conforme,

A. LAUNAY.

Mémoires de Blanchard, greffier du tribunal de District de Nantes, etc. — Extraits. — Les clubs et les clubistes de Nantes.

(Fin)

Déjà l'accusateur public près cette commission, jeune homme de 18 à 20 ans, avait conclu à la mort. M. Baron, avocat, fut chargé de leur défense, et la commission n'osa pas les condamner. Leur innocence était trop publique.

Il est présumable que l'ordre donné aux quatre-vingts pères de famille était un nouveau mode de destruction inventé par la scélératesse.

La Société populaire, quoique fort mal composée dans son origine, n'aurait point fait beaucoup de mal, si elle n'eût pas été influencée et séduite par les principaux membres du comité révolutionnaire et par quelques scélérats qu'ils avaient placés à sa tête. Il y avait surtout un nommé Rouget qui, avec la plus haute effronterie, se rendait le dénonciateur de tous les gens de bien.

Nul doute que les dénonciateurs à gages, qui se trouvaient dans la Société, avaient toujours une dénonciation toute prête contre ceux que l'on voulait perdre, afin de les renvoyer au comité des Seize, lorsque la Société entière ne s'élevait pas en leur faveur. Si le comité n'admettait pas leur justification, ils perdaient leur emploi et étaient déclarés *suspects* ; et de là à la prison ou à la guillotine, il n'y avait qu'un pas.

Pour prouver qu'une bonne partie des membres de cette Société n'auraient point été méchants s'ils n'avaient point été égarés par les scélérats, je citerai deux exemples.

L'EXERCICE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

Le citoyen Binot [1], homme très honnête, ci-devant prêtre, puis marié, monta à la tribune pour être *épuré*.

Rouget l'accusa d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires. Binot fut si interdit qu'il ne fit que balbutier.

Forget dit à la Société qu'il serait bien étonnant que Binot eût l'intention de servir une contre-révolution, lui qui en serait la première victime comme prêtre marié et comme prêtre assermenté. L'opinion de Forget fut applaudie, sans cela Binot eût pu être envoyé au comité des Seize, où il n'aurait peut-être pu se tirer d'embarras.

Un autre prêtre nommé Orhon, également assermenté et marié, mais dont la moralité n'avait aucune ressemblance à celle de Binot, accuse un brave homme nommé Lenormand, ancien procureur au présidial, d'avoir chez lui *trois brigands vendéens*.

« Oui, dit-il, j'ai chez moi *trois brigandes*, ce sont mes bordières dont le « ménage et les habitations ont été incendiés. L'une a 68 ans, l'autre 72, la « troisième 75. Je leur donne du pain ; elles en auront tant que j'en aurai. Je « suis bien aise d'apprendre à la société que ce sont les ci-devantes parois- « siennes de l'ex-curé qui me dénonce. »

Orhon fut couvert de honte et Lenormand fut acquitté.

Prieur lui-même fut à son tour rappelé et remplacé par Bô. Celui-ci, sans se donner la peine d'épurer, renvoya plusieurs fonctionnaires et particulièrement les juges du Tribunal civil, qu'il remplaça par deux huissiers du même tribunal, un orfèvre, un épicier et un marchand de bois.

L'un des huissiers, nommé Ruelle, observa au représentant qu'il s'était cru assez de talent pour exercer l'état d'huissier, mais qu'il ne s'en croyait pas assez pour être juge. Bô lui répliqua qu'il avait à choisir, ou d'être juge ou d'aller en prison. Alors l'huissier ne balança plus, il fut juge et sûrement le moins mauvais.

Après la chute de Robespierre, Bô fut remplacé par Ruelle, dont la mission apparente était de terminer la guerre de Vendée. Quoique Ruelle fût accompagné de plusieurs autres députés ses collègues, il parut être seul chargé de l'importante mission de faire la paix avec Charette, du moins il a paru être le seul dans le secret de cette prétendue paix ; nous verrons bientôt que Ruelle était le plus cruel et le plus insigne des fourbes.

Le général Canclaux qui avait été rétabli dans le commandement des troupes contre la Vendée, avait une armée de 15,000 hommes, qu'on laissait dans l'inactivité passer l'hiver sur une lande auprès de Nantes, pendant que Ruelle s'amusait à parlementer avec Charette à une maison nommée la *Jaunaie*, à une lieue de Nantes.

Une première preuve de ce que Ruelle n'avait pas bonne intention, résulte de ce qu'il fut particulièrement entouré, à Nantes, par les deux plus mauvais intrigants qu'il y eût dans cette ville.

1. Binot, ancien principal du collège d'Ancenis, avait été député du clergé de Nantes à l'Assemblée constituante. Il prêta le serment schismatique, devint vicaire de Minée, apostasia et accepta plus tard la recette des finances d'Ancenis. Cette belle carrière se termina par un suicide.

L'un nommé Marc-Curtin, Irlandais d'origine, fut son secrétaire. Il est devenu major général de la chouannerie sous le nom de Kinlis.

L'autre fut un athée très prononcé au commencement de la révolution ; alors il ne voulait ni culte, ni prêtres ; aujourd'hui, il est dévot outré.

Cet homme fut membre de l'Assemblée constituante. N'ayant pas trouvé le moyen de satisfaire son ambition dans le patrimoine, il prit parti dans l'armée de Charette dont il fut le médecin ; rentré à Nantes, il fut l'ami et le conseiller de Ruelle[1].

Sous prétexte de la paix faite avec Charette, Ruelle força les malheureux Vendéens qui s'étaient réfugiés à Nantes, lors de l'explosion de la guerre de la Vendée, à retourner dans leur domicile. « Je ferais, disait-il, le tour de la « Vendée avec une *quenouille à la main,* sans la moindre crainte ; tout est tran- « quille, tout est rentré dans l'ordre. »

Les réfugiés sont donc presque tous obligés de partir, et si le pays eût été tranquille, il n'eût point été obligé de les forcer ; mais ces malheureux n'étaient pas plutôt rendus chez eux que les brigands les égorgeaient sans pitié.

Des plaintes en furent portées à Ruelle qui répondait, avec une détestable hypocrisie, *qu'il était vraisemblable que des réfugiés avaient fait des dénonciations contre les Vendéens, ce qui portait ceux-ci à la vengeance.*

Pendant son second séjour à Nantes, pour finir avec Charette, le Comité révolutionnaire était alors en jugement à Paris. Il y fut jugé *après le 9 Thermidor,* c'est-à-dire après la mort de Robespierre.

Les trois plus coupables, on pourrait dire les seuls coupables, furent renvoyés absous. On se borna à condamner Grand-Maison qui n'avait été que le bras : l'homme passif des trois autres ; il était bien choisi pour cela ; à jeun c'était un homme doux, dans l'ébriété il était féroce.

Ainsi Grand-Maison paya de sa tête pour les trois chefs du comité. C'était un arrangement.

On a dit que Chaux, l'un des trois chefs du comité renvoyés absous après la mort de Robespierre, s'arrachait les cheveux dans sa prison lorsqu'il apprit la mort de Carrier, voulant sans doute faire croire par là que le Comité perdait son protecteur.

Chaux savait jouer la comédie, car il est au moins douteux qu'il eût échappé à la guillotine sans la mort de Robespierre.

Le jugement d'absolution de ces misérables fit une grande sensation. Il y eut même des membres de la Convention qui furent d'avis de le faire reviser ; mais les *Montagnards* firent valoir les grands principes sur l'établissement des jugements par jurés, et les motions sur la revision furent écartées.

Ce jugement connu à Nantes excita la plus profonde indignation ; l'hypocrite

1. Parmi les députés de Nantes à l'Assemblée constituante, je ne rencontre qu'un médecin, Blin, et c'est bien de lui dont il s'agit : mais la biographie bretonne dit simplement qu'ayant été obligé de se cacher à la fin de 1793, comme fédéraliste, il se réfugia à Noirmoutiers, où il se trouvait lors de la prise de cette île par Charette et d'où il fut conduit prisonnier à Bouin. Il me paraît impossible, malgré le royalisme de Blin, en 1815, qu'il ait été médecin volontaire dans l'armée de Charette. Sa conversion est bien postérieure.

Ruelle parut la partager. Il alla même jusqu'à dire à la tribune de la Société populaire, « qu'il espérait bien que les Nantais ne souffriraient pas que les scé-« lérats qui avaient composé le comité missent le pied dans leur ville. » Il annonça qu'ils devaient arriver à Nantes dans peu de jours.

C'est-à-dire que Ruelle provoquait assez ouvertement l'égorgement de ces individus, du moins il voulait démontrer par là toute son indignation contenue. Il savait bien au reste qu'ils n'arriveraient point à Nantes que la premiere effervescence fût calmée.

Avec cela seul on peut maintenant juger de toute la conduite de Ruelle, qui lui-même est devenu sous-préfet de Chinon sous l'empire.

A l'égard de Chaux et Bachelier, ils ne vinrent à Nantes que longtemps après leur jugement ; et comme les Nantais n'ont jamais été très égorgeurs, ils y restèrent tranquillement. Les mères de famille se contentèrent seulement de les montrer du doigt à leurs enfants en disant : « Voilà les assassins de vos pères, « de vos frères, de vos parents ; voilà les auteurs de votre ruine. »

Ruelle, après avoir laissé languir sur une lande, pendant tout un hiver, une armée de 15,000 hommes, qui aurait pu, dans quelques semaines, mettre fin à la guerre de la Vendée, congédia cette armée, sous prétexte de la paix avec Charette ; il quitta Nantes lui-même pour rentrer dans le sein de la Convention y annoncer la paix et pendant ce temps-là Charette y continuait la guerre avec la plus grande sécurité. Cette guerre n'étant point éteinte comme Ruelle avait eu l'impudence de l'annoncer, celle de la chouannerie de Bretagne ayant même repris consistance, le général Hoche fut chargé du soin de la terminer, après son expédition de Quiberon contre les émigrés.

Hoche avait avec lui le brave Travot qui organisa en colonnes mobiles tous les jeunes réfugiés propriétaires vendéens. On poursuivit Charette dans tous ses repaires, et, le 25 mars 1796, il fut atteint par Travot. Amené à Nantes, il y fut fusillé.

Ainsi, après trois ans d'assassinats, de massacres, finit cette affreuse guerre qui avait coûté la vie *à plus de six cent mille Français.*

Voilà le résultat des factions et des missions des députés de la *sainte Montagne* envoyés dans ce pays, et particulièrement de Carrier, Prieur et Ruelle.

Carrier fit noyer des prêtres, fusiller, noyer et guillotiner des Vendéens et des habitants du pays à l'aide du comité révolutionnaire aussi coupable que lui et même davantage.

Prieur fit massacrer ou laissa massacrer, sous ses yeux, des milliers d'innocents, vieillards, femmes, enfants ; brûler et incendier le pays ; organiser la famine et réorganiser la guerre civile.

Ruelle livra les malheureux réfugiés à la fureur de Charette, sous l'apparence d'une paix qui n'exista jamais. Si Carrier doit être considéré comme le plus féroce, au moins il n'ajouta pas à sa férocité la fourberie, l'hypocrisie et la perfidie de ses deux collègues, qui furent non moins cruels que lui.

Résumant maintenant toutes les horreurs commises pendant la révolution, on remarquera qu'elles furent principalement dirigées contre les gens riches, les hommes à talents distingués, les habitants des villes riches et commerçantes, qui tous dans le principe de la révolution, en 1788 et 1789, prirent parti pour le roi contre la noblesse et les parlements.

Rappelons-nous que ce fut par l'effet du machiavélisme le mieux combiné que, dans la nuit du 4 août 1789, le haut clergé fit le sacrifice des dîmes, pour détacher les curés du tiers état, auquel ils s'étaient réunis en presque totalité ; qu'en 1793 on joua le même rôle en torturant les personnes qui avaient pris parti pour le roi, en 1788 et 1789, afin de les dégoûter d'une révolution qui opérait leur destruction et leur ruine.

Rappelons-nous encore les vociférations et les menaces presque toujours suivies d'exécution des députés montagnards contre ces classes de citoyens.

Observons encore que par le décret du 15 mai 1790 qui rendait à la liberté les noirs des colonies françaises, décret qui aurait dû porter les noirs à la reconnaissance envers les blancs, les noirs, intrigués par des hommes atroces, n'usèrent de leur liberté que pour massacrer tous les blancs sans distinction.

Les nobles se vengeaient en Amérique en soulevant les noirs contre leurs anciens maîtres, colons ou français, et ruinant par là le commerce. Ils se vengeaient en France en excitant la classe ignorante contre les plébéiens riches et éclairés.

Les nobles remplissaient par là un double objet : ruiner et vexer les riches plébéiens et par là même leur faire détester le gouvernement républicain.

La faction d'Orléans, de son côté, ayant, dans un autre sens, le même intérêt, employait les mêmes moyens.

La faction d'Angleterre, planant sur le tout, n'avait d'autre but que d'anéantir la France et son commerce en établissant le feu de la discorde dans tous les partis, en les poussant à tous les excès, à tous les extrêmes.

Pour copie conforme,

PHILIPPE MULLER.

La campagne de l'an IV en Italie.

(*Suite*)

Section de la guerre

EGALITÉ LIBERTÉ

Paris, le 7 nivôse, l'an 4e de la République française une et indivisible.

Le Directoire exécutif au général Schérer, commandant en chef l'armée d'Italie.

Parmi les mesures que le Directoire vous a prescrites dans sa lettre en date de ce jour, il en est une, citoyen général, sur laquelle il insiste particulièrement, c'est la prise de Savone ; et ce qui le porte à vous enjoindre formellement de vous en rendre maître, c'est la persuasion dans laquelle il est que la possession de cette forteresse, en assurant les derniers succès de l'armée d'Italie et sa position actuelle, la rendra, en quelque sorte, plus dangereuse et plus menaçante pour les Piémontais.

L'annonce d'une disposition de la part du roi Sarde à traiter de la paix avec la République françoise, et ce que vous écriviez au Directoire (le

24 frimaire dernier) à ce sujet, a mérité toute son attention, et il croit devoir déterminer la conduite qu'il convient de tenir à cet égard.

Il vous annonce donc, citoyen général, que son intention est que, conjointement avec le citoyen Ritter, commissaire du gouvernement près l'armée que vous commandez, et le citoyen Villars, envoyé de la République française près de Gênes, vous soyez chargé des négociations que le désir de la paix que témoigne le roi de Sardaigne semble devoir entraîner nécessairement entre les deux États. Il seroit inutile d'insister sur le secret le plus profond sans lequel toutes les démarches de ce genre manquent le but qu'on se propose ; vous en sentez, comme le Directoire, toute la nécessité, et l'intérêt qu'aurait l'Autriche à connoître nos dispositions commande le silence et la plus grande circonspection.

Le Directoire doit ici non seulement déclarer quelles sont les intentions de la République française, mais esquisser avec exactitude le tableau des prétentions qu'elle peut former et des demandes que sa gloire, son intérêt et ses victoires lui donnent le droit d'établir.

La première question qui se présente est celle de la démarcation des limites futures entre le territoire de la République et celui de Sa Majesté Sarde. Celle que la nature et la Constitution française ont tracée doit être considérée comme la véritable et la seule qui puisse être adoptée ; elle assure d'ailleurs à la République française la tranquille possession des départemens du Mont-Blanc et des Alpes-Maritimes.

Dans tous les cas, des commissaires nommés *ad hoc* par les deux gouvernements, devront en arrêter les détails à l'amiable, mais il n'est pas inutile de dire ici que cette ligne de démarcation doit être telle qu'elle présente aux deux États une garantie respective pour leur territoire et que, quoiqu'elle doive avoir la crête des Alpes pour principale base, il est nécessaire qu'elle ne présente pas au roi Sarde, par la possession des principaux cols et passages, des moyens de faire une invasion soudaine et imprévue sur le territoire français, qui se trouve en quelque manière plus particulièrement exposé à cette espèce d'attaque, par le peu d'éloignement où est Turin de la chaîne des Alpes.

C'est à cette dernière considération que se lie l'examen des questions suivantes :

Faut-il pour la garantie de ses frontières du côté des Alpes que la République obtienne et réunisse de nouveau à elle les vallées d'*Aulx* cédées au roi Sarde par le traité d'Utrecht et que les forts de *Fénestrelles* et d'*Exiles* lui soient réunis ? — L'intérêt de la France n'est-il pas de reculer ses frontières jusqu'au Pas-de-Suze, en obtenant la place de la *Brunette* comme garantie des passages qui débouchent sur notre territoire dans cette partie ?

La solution de ces questions appartiendra particulièrement aux négociateurs dénommés dans la présente, sauf approbation et ratification. Le Directoire exécutif croit devoir se borner à annoncer que l'intention de la République ne peut être de mettre le roi sarde dans une position tellement pénible qu'elle puisse altérer la durée de la paix qu'il est question d'établir ;

et en déterminant les limites entre les deux États, le désir du Directoire est principalement qu'on consulte d'une manière particulière ce qui a été dit dans le paragraphe précédent sur la ligne de démarcation à établir et à poser sur la crête des Alpes, etc.

Quant à la principauté d'*Oneille* et au pays de *Loano,* leur restitution à Sa Majesté Sarde doit être considérée comme un avantage tellement majeur que la République lui fait, qu'elle ne doit s'opérer qu'autant que ce prince se relâcheroit absolument sur les prétentions qu'il pourrait former à d'autres égards, et elle doit entraîner la renonciation formelle à tous les prétendus droits qu'il pourroit avoir sur la ci-devant Savoie, le ci-devant comté de Nice, etc., etc. Le Directoire croit devoir représenter aux dépositaires de sa confiance, qu'il importe que cette restitution puisse être considérée par le roi de Sardaigne comme un des principaux gages de la paix et de l'alliance que la France est disposée à contracter avec lui.

Le Directoire n'insistera que faiblement sur la cession à faire à la république de l'île de Sardaigne, il se bornera à demander qu'on mette la France en possession de Saint-Pietro, Saint-Antiocho et autres situées à l'extrémité de la pointe méridionale de l'île de Sardaigne. Sa Majesté Sarde ne pourra considérer cette possession comme un pied-à-terre menaçant qui nous serviroit par la suite à faire la conquête de la Sardaigne, puisque nous renoncerions dès ce moment à nous emparer de cette île, mais elle l'envisagera sous son vrai point de vue, et comme un moyen de garantie pour notre commerce dans la Méditerranée et avec la côte d'Afrique, et même comme une protection pour la Sardaigne à la tranquillité de laquelle la République française auroit intérêt de contribuer par tous les moyens qui seroient en son pouvoir. Le Directoire désire que les négociations amènent l'obtention de cet article, sur laquelle il insiste avec force.

Le Directoire exécutif vient d'indiquer les principales conditions sur lesquelles il croit devoir fonder l'établissement d'une paix solide et d'une alliance durable avec la cour de Turin. — Il doit actuellement traiter de celle qui peut seule conduire à atteindre ce but : c'est l'expulsion totale de la maison d'Autriche hors de l'Italie.

On sent tout ce que cette expulsion présente de dédommagements à Sa Majesté Sarde pour les parties de territoire qu'elle a pu perdre depuis le commencement de la guerre actuelle, et il seroit superflu de s'étendre sur tout ce qu'elle offre d'avantages à sa maison, à l'amélioration de la situation de ses États, de ses rapports et de sa considération politique, non seulement en Italie, mais même en Europe.

La position de nos armées victorieuses nous assure les moyens d'opérer cette expulsion en une seule campagne, en rejettant les Autrichiens derrière les montagnes du Tirol. Le Directoire vous autorise, citoyen général, conjointement avec les citoyens *Ritter* et *Villars,* non seulement à écouter les propositions à ce sujet de la part de la cour de Sardaigne, mais même à les provoquer directement, soit auprès de l'envoyé sarde à Gênes, soit par l'envoi d'un agent à Turin. Les deux États pourroient donc arrêter dès à présent la conclusion de la paix aux conditions indi-

quées par le Directoire exécutif ainsi que celle d'une alliance offensive et deffensive.

Pour en assurer la garantie, Sa Majesté Sarde s'engageroit d'une part envers la République à permettre que l'armée française mît, pendant tout le temps de la guerre, des garnisons dans *Ceva, Coni, Alexandrie* et même *Suze,* et qu'elle conservât la ville et principauté d'*Oneille* et le pays de l'Oano aussi pendant la guerre ; — et de l'autre la France assureroit au roi de Sardaigne la remise du Milanois et de tous les États autrichiens en Italie avec le titre de roi de Lombardie immédiatement après leur conquête à laquelle les armées des deux États contribueroient simultanément et dès le commencement de la prochaine campagne.

Afin d'en assurer le succès, la cour de Turin s'obligeroit à fournir à l'armée française les transports et subsistances nécessaires à une armée de 50.000 hommes et de pourvoir aux besoins de ses hôpitaux, au moyen de quoi aucune contribution et taxe de guerre ne seront levées au profit de l'armée de la République ou par elle dans le pays conquis.

Il seroit même utile d'arrêter dès à présent les bases d'un plan de campagne convenable pour la conquête du Milanois, etc., et le Directoire vous confie spécialement, citoyen général, le soin de cette partie des conventions à établir. Telles sont les bases sur lesquelles il est instant d'établir une paix désirable et une alliance offensive et deffensive avec le roi de Sardaigne, et d'après lesquelles il convient de provoquer sans délai une explication de la part de ce prince.

Il doit sentir de quelle importance il est pour lui de les adopter, et on peut d'avance lui faire envisager quelles seroient les conséquences de sa non-acceptation et ce que pourroient produire les entreprises des mécontens dont fourmillent ses États, si elles étoient appuyées par les armes victorieuses de la République françoise.

Jusqu'à ce que les intentions de la cour de Turin vous soient bien connues, citoyen général, le Directoire croit convenable que vous encouragiez les patriotes du Piémont qui vous ont fait des propositions, et vous vous déterminerez à les adopter définitivement dans le cas d'un refus formel de la part de Sa Majesté Sarde de traiter avec la France et de se détacher de la coalition pour joindre ses armes aux nôtres contre notre ennemi commun, l'*Autrichien.*

Le Directoire vous invite à faire part du contenu de la présente aux citoyens Ritter et Villars et à l'informer exactement des mesures que vous adopterez de concert.

Ci-joint quelques notes intéressantes que le Directoire a cru devoir vous adresser.

Pour expédition conforme :

REWBELL,

Président.

Par le Directoire exécutif :

Pour le secrétaire général,

CARNOT.

9 mars 1793.

Le premier mars, à 7 heures du matin, le prince de Coburg et le général Clairfayt ayant passé la Roer à Durcy, le second près de Juliers, ils ont battu les François, de sorte qu'il en est resté sur la place 2000, et qu'on s'est emparé de 12 canons de l'ennemi.

Le corps franc de Branovaczky y a fait 700 prisonniers, mais il n'a accordé le pardon qu'au plus petit nombre d'entre eux.

Le colonel Bforzheim, du régiment Latour, a péri dans le combat; du reste, la perte que nous y avons faite n'est pas considérable.

Le lieutenant Prinken est arrivé aujourd'hui comme courier avec cette heureuse nouvelle, à 3 heures après-midi.

La troupe qui a poursuivi l'ennemi n'a fait qu'aller toujours en criant : *Vive François ! Vive François !*

Mgr l'archiduc Charles a forcé en personne une redoute de l'ennemi.

Un autre courier est arrivé ce matin 10 mars avec la nouvelle que, le 2, le prince de Coburg a attaqué en personne la ville de Bol Duc et l'a emporté avec une perte considérable des ennemis. En même tems il a fait attaquer par le prince de Wurtemberg la ville d'Aix-la-Chapelle, où les Français ont fait beaucoup de résistance, mais les Autrichiens s'en sont rendus les maîtres de vive force. On a pris aux François beaucoup de morts et de prisonniers dont le prince de Cobourg donnera les détails.

Il a continué à marcher à la suite de l'ennemi pour profiter de la consternation, et nous attendons à tout moment des nouveaux avantages.

Les François prevoyant d'être forcés dans Aix-la-Chapelle l'ont saccagé avant l'attaque.

Ce soir, 10 mars, arrivé à 9 heures le comte de Wratislan, aide-de-camp de Mgr l'archiduc Charles, pour donner part à S. M. I., que le 9, le prince de Cobourg est arrivé à Wick et s'en est emparé sans résistance. Les Français qui en faisoient le siège de Mastricht, dès qu'ils ont sçu les victoires remportées par les Autrichiens et l'approche de ceux-ci, et leur entrée à Wick, ont abandonné le siège et se sont sauvés avec précipitation, de manière que Mgr l'archiduc avec l'avant-garde est entré sans résistance dans la ville de Mastricht, et s'est emparé du camp et de l'artillerie de siège des François, en leur faisant seulement quelques prisonniers. Par cette vigoureuse, adroite et inattendue expédition, les Autrichiens sont restés en trois jours les maîtres de la Meuse, et les François qui se trouvent en deçà restent coupés.

Le prince de Coburg se réserve d'envoyer après tous les détails.

Pour copie conforme,

GUSTAVE BORD.

Convention nationale.

LISTE DES DÉPUTÉS ET DES SUPPLÉANTS.

(Suite.)

MAILHE, Pierre. Suppléant du Cantal. Inscrit le 17 janvier 1793.

MAILLY, Antoine. Député de Saône-et-Loire. Inscrit le 22 sept. La mort.

MAINVIELLE aîné, Pierre. Suppléant des Bouches-du-Rhône. Inscrit le 25 janvier 1793.

MAISSE, fils, Marius-Félix. Député des Basses-Alpes. Inscrit le 3 oct. La mort.

MALLARMÉ, Cadet, François-René-Auguste. Député de la Meurthe. Inscrit le 20 sept. La mort.

MALLET, Charles-Philippe. Suppléant du Nord. Inscrit le 28 mai 1793.

MAMAROT. Suppléant de l'Ardèche. Inscrit sans date.

MANUEL, Pierre-Louis. Député de Paris. Inscrit le 20 sept. La détention dans un fort, ailleurs qu'à Paris, jusqu'à ce que l'intérêt public permette la déportation.

MAQUART. Suppléant des Ardennes. Non inscrit.

MARAIGUES. Suppléant de la Haute-Marne. Non inscrit.

MARAS, fils, Claude-Julien. Suppléant d'Eure-et-Loire. Inscrit le 23 nivôse an II.

MARAT, Jean-Paul. Député de Paris. Inscrit le 20 sept. La mort dans 24 heures.

MARBOS, François. Député de la Drôme. Inscrit le 29 sept. La détention.

MARCOZ, Jean-Baptiste-Philippe. Député du Mont-Blanc. Ne figure pas au procès-verbal. Inscrit le 2 avril 1793.

MAREC, Pierre. Député du Finistère. Inscrit le 25 sept. La détention, le bannissement à la paix.

MAREY, cadet, Nicolas-Joseph. Député de la Côte-d'Or. Inscrit le 24 sept. La détention comme mesure de sûreté, pendant la guerre, et l'expulsion après que les despotes coalisés contre la France auront posé les armes et reconnu la République française.

MARIBON-MONTAUT, Louis. Député du Gers. Inscrit le 24 sept. La mort.

MARIETTE, Jacques-Christophe-Luc. Député de la Seine-Inférieure. Ne figure pas au procès-verbal, fut probablement élu dans une élection complémentaire, pour remplacer Riaux qui avait refusé. Inscrit le 28 sept. La détention, le bannissement à la paix, néanmoins mis à mort dans le cas où les puissances étrangères feraient quelques efforts en sa faveur.

MARIN, Anselme. Député du Mont-Blanc. Ne figure pas au procès-verbal. Inscrit le 19 mars 1793.

MARQUIS. Suppléant du Loiret. Non inscrit.

MARQUIS, Jean-Joseph. Député de la Meuse. Inscrit le 4 octobre. La

détention comme otage, responsable sur sa tête des nouvelles invasions que les puissances étrangères pourraient faire sur le territoire de la République; le bannissement au moment où les représentants du peuple croiront pouvoir, sans danger, exécuter cette mesure.

MARRAGON aîné, Jean-Baptiste. Député de l'Aude. Inscrit le 23 sept. La mort.

MARRAST, Pierre. Suppléant de la Haute-Garonne. Inscrit le 14 février 1793.

MARREST, Jean-Denis. (Étienne dans le procès-verbal.) Suppléant de Seine-et-Marne. Non inscrit.

MARTEL, Pourçain. Député de l'Allier. Inscrit le 20 sept. La mort dans 24 heures.

MARTIN, Félix. Suppléant des Vosges. Non inscrit.

MARTIN-SAINT-ROMAIN, Jean-Baptiste. Député de la Somme. Non inscrit. La détention, le bannissement à la paix.

MARTINEAU, Jean. Suppléant de la Vendée. Non inscrit.

MARTINEAU, Louis. Député de la Vienne. Inscrit le 20 sept. La mort.

MARTINEL, Joseph-Marie-Philippe. Suppléant de la Drôme. Remplaça Rigaud qui avait refusé. Inscrit le 30 sept. La détention, le bannissement à la paix.

MARVEJOULS, Pierre-Stanislas. Député du Tarn. Inscrit le 24 sept. La détention et la déportation à la paix.

MASSA, Ruffin. Député des Alpes-Maritimes. Inscrit le 22 mai 1793.

MASSIEU, Jean-Baptiste. Député de l'Oise. Inscrit le 20 sept. La mort.

MATHIEU-MIRAMPAL, Jean-Baptiste-Charles. Député de l'Oise. Inscrit le 20 sept. La mort.

MAUDUYT, François-Pierre-Ange. Député de Seine-et-Marne. Inscrit le 21 sept. La mort.

MAULDE-LOISELLERIE, Pierre-Jacques. Suppléant de la Charente. Remplaça Carra qui avait opté pour un autre département. Inscrit le 20 sept. La détention perpétuelle, sauf à prendre d'autres mesures à l'acceptation de la Constitution, ou à la fin de la guerre.

MAUPASSANT, César. Suppléant de la Loire-Inférieure. Non inscrit. Tué par les Vendéens, au début du soulèvement.

MAURE, aîné, Nicolas. Député de l'Yonne. Inscrit le 20 sept. La mort.

MAUREL, Jean-François. Député d'Ille-et-Vilaine. Inscrit le 27 sept. comme suppléant. La détention jusqu'à la paix et l'affermissement de la République; le bannissement ensuite.

MAURICE, Pierre. Suppléant de la Martinique. Inscrit le 10 ventôse an III.

* MAUTRY. Voyez Bonnet de Mautry.

MAZADE, Julien-Bernard-Dorothée. Député de la Haute-Garonne. Inscrit le 24 sept. La réclusion perpétuelle.

MAZUYER, Claude-Louis. Député de Saône-et-Loire. Inscrit le 20 sept. La détention, le bannissement à la paix avec toute sa famille.

MEAULLE, Jean-Nicolas. Député de la Loire-Inférieure. Inscrit le 22 sept. La mort.

MÉDEUIL. Député de la Martinique. Non inscrit.

MEILLAN, Arnaud. Député des Basses-Pyrénées. Inscrit le 2 octobre. La détention, le bannissement après l'affermissement de la République.

MÉJANSAC, Jacques. Député du Cantal. Inscrit le 4 octobre. La détention, le bannissement à la paix.

MELLINET, François. Député de la Loire-Inférieure. Non inscrit. La réclusion, la déportation à la paix.

* MEMINEAU. Député de la Charente. Refusa. Non inscrit.

MENNESSON, Jean-Baptiste. Député des Ardennes. Inscrit le 20 sept. La mort avec sursis comme juge, jusqu'après l'exclusion des Bourbons, et comme législateur, jusqu'au cas où l'ennemi envahirait le territoire français ; et, dans le cas contraire, le bannissement à la paix.

MENUAU, Henri. Suppléant de Maine-et-Loire. Inscrit le 15 oct. 1792.

MERCIER, Charles-François. Suppléant de la Vendée. Inscrit le 26 mars 1793.

MERCIER, Louis-Sébastien. Élu en Loir-et-Cher et en Seine-et-Oise, il opta pour ce dernier département. Inscrit le 20 sept. La détention perpétuelle.

MÉRICAMP, Salomon. Suppléant des Landes. Inscrit le 25 sept.

MERLIN, de Douai, Philippe-Antoine. Député du Nord. Inscrit le 23 sept. La mort.

MERLIN, de Thionville, Antoine-Christophe. Élu dans la Somme et dans la Moselle, il opta pour ce dernier département. Inscrit le 20 sept. Absent par commission.

MERLINO, Jean-Marie-François. Député de l'Ain. Inscrit le 21 sept. La mort.

MEYER, Jean-Baptiste. Député du Tarn. Inscrit le 29 sept. La mort.

MEYNARD, François. Député de la Dordogne. Inscrit le 26 sept. La détention pendant la guerre, sauf à prendre pendant la paix, de la part de la Convention ou de la Législative, les autres mesures de sûreté générale que la circonstance pourrait exiger.

MICHAUD, Jean-Baptiste. Député du Doubs. Inscrit le 20 sept. La mort.

MICHEL, Guillaume. Député du Morbihan. Inscrit le 25 sept. La détention, la déportation dès que la sûreté publique le permettra.

MICHEL, Pierre. Député de la Meurthe. Inscrit le 20 sept. La détention, le bannissement à la paix.

MICHET, Antoine. Député de Rhône-et-Loire. Inscrit le 11 octobre. La détention perpétuelle.

MIDY, François. Suppléant de la Mayenne. Non inscrit.

MILHAUD, Jean-Baptiste. Député du Cantal. Inscrit le 20 sept. La mort dans les 24 heures.

MILLARD, Charles. Suppléant de Saône-et-Loire. Inscrit le 16 nivôse an II.

MILLS, Jean-Baptiste. Député de Saint-Domingue. Inscrit le 15 pluviôse an II.

MIRANDE, Nicolas. Suppléant du Cantal. Inscrit le 15 frimaire an II.

MOLLET, Jean-Luc-Anselme. Député de l'Ain. Inscrit le 28 sept. La détention et le bannissement quand la sûreté publique le permettra.

MOLLEVAUT, Étienne. Député de la Meurthe. Inscrit le 20 sept. La détention, le bannissement à la paix.

MOLTEDO, Antoine. Député de la Corse. Inscrit le 23 nov. La détention, pendant la guerre.

MONESTIER, Jean-Baptiste-Benoît. Député du Puy-de-Dôme. Inscrit le 20 sept. La mort.

MONESTIER, Pierre-Laurent. Député de la Lozère. Inscrit le 20 sept. La mort avec sursis jusqu'à la paix.

MONMAYOU, Joseph. Député du Lot. Inscrit le 21 sept. La mort.

MONNEL, Simon-Edme. Député de la Haute-Marne. Inscrit le 20 sept. La mort.

MONNOT, Jacques-François-Charles. Député du Doubs. Inscrit le 20 sept. La mort.

MONTÉGUT, François. Député des Pyrénées-Orientales. Inscrit le 20 sept. La mort.

MONTGILBERT, Sigismond-Agnès. Suppléant de Saône-et-Loire. Remplaça Anacharsis Clootz, qui avait opté pour un autre département. Inscrit le 27 sept. La mort ; sursis jusqu'à l'affermissement de la paix et de la Constitution, moment auquel le peuple sera consulté pour confirmer ou commuer la peine : exécution néanmoins en cas d'invasion.

MORDANT, Armand-Louis. Suppléant de l'Eure. Inscrit le 4 germinal an III.

MOREAU, Jean. Député de la Meuse. Inscrit le 20 sept. La détention, le bannissement à la paix.

MOREAU, Marie-François. Député de Saône-et-Loire. Inscrit le 22 sept. La mort.

MORIN, François-Antoine. Député de l'Aude. Inscrit sans date. La détention, le bannissement à la paix, sauf à prendre des mesures ultérieures et à prononcer même la peine de mort, en cas d'invasion du territoire français par l'ennemi.

MORISSON, Charles-François-Gabriel. Député de la Vendée. Inscrit le 20 sept. Refusa de voter, considérant qu'il n'avait pas le droit de juger Louis XVI.

* MORTEGOUTE. Voy. Texier-Mortegoute.

MOTTE. Suppléant des Hautes-Alpes. Inscrit le 20 sept 1792.

MOULIN, Marcellin. Député de Rhône-et-Loire. Inscrit le 5 octobre. La mort ; sursis jusqu'après le bannissement des Bourbons.

MOURER, Victor-Nicolas. Suppléant de la Meurthe. Inscrit le 25 juillet 1793.

* MOURRAILLE. M. J. Raymond. Député des Bouches-du-Rhône. Refusa. Non inscrit.

*MOYRIA. Voy. Jeannet-Moyria.

MOYSSET, Jean. Député du Gers. Inscrit le 22 sept. La réclusion, l'expulsion à la paix.

MUSSET, Jean-Mathurin. Député de la Vendée. Inscrit le 20 sept. La mort.

NÉRAUD. Suppléant de l'Indre. Non inscrit.

NEVEUE, Étienne. Suppléant des Basses-Pyrénées. Remplaça Dhiriart qui avait refusé. Inscrit le 12 novembre. La détention, sauf à prendre à la paix des mesures ultérieures.

NIOCHE, Pierre-Claude. Député d'Indre-et Loire. Inscrit le 22 sept. La mort.

NIOU, Joseph. Député de la Charente-Inférieure. Inscrit le 20 sept. La mort.

NOEL, Jean-Baptiste. Député des Vosges. Inscrit le 21 sept. Se récuse.

NOGUÈRES, Thomas. Député de Lot-et-Garonne. Inscrit le 20 sept. La réclusion jusqu'à la paix et le bannissement dans un moment opportun.

NOUAILLY, Pierre. Suppléant de Rhône-et-Loire. Inscrit le 8 août 1793.

OBELIN, Mathurin-Jean-François. Député d'Ille-et-Vilaine. Inscrit le 20 sept. La détention, la déportation à la paix.

OLIVIER-GERENTE, Joseph-Fiacre. Député de la Drôme. Inscrit sans date. La détention, la déportation à la paix.

OPOIX, Christophe. Député de Seine-et-Marne. Inscrit le 20 sept. La détention, la déportation à la paix.

ORLÉANS (d'), Louis-Philippe-Joseph. Député de Paris. Inscrit le 20 sept. La mort.

OSSELIN, Charles-Nicolas. Député de Paris. Inscrit le 20 sept. La mort.

OUDOT, Charles-François. Député de la Côte-d'Or. Inscrit le 20 sept. La mort.

PACROS, Benoît-Noël. Suppléant du Puy-de-Dôme. Inscrit le 27 prairial an III.

PAGANEL, Pierre. Député de Lot-et-Garonne. Inscrit le 20 sept. Amendement de Mailhe.

PALASNE-CHAMPEAUX, Julien-François. Député des Côtes-du-Nord. Inscrit le 26 sept. La détention pendant la guerre, comme otage, par mesure de sûreté ; l'expulsion, à la paix, du territoire de la République, et peine de mort s'il y rentre.

PANIS, Étienne-Jean. Député de Paris. Inscrit le 20 sept. La mort.

PASCH (sic). Suppléant de Paris. Non inscrit. Probablement PACHE.

* PASCHAL. Voy. Creuzé-Paschal.

PATRIN, Eugène-Melchior-Louis. Député de Rhône-et-Loire. Inscrit le 20 sept. La détention, le bannissement à la paix.

PAUTRIZEL, Jean-Baptiste. Député de la Guadeloupe. Inscrit le 4 fructidor an II.

PAYNE, Thomas. Élu dans l'Aisne, l'Oise, le Puy-de-Dôme et le Pas-de-

Calais. Il opta pour ce dernier département. Inscrit le 20 sept. La détention, le bannissement à la paix.

PÉAN, A. Suppléant de Loir-et-Cher (?). Ne figure pas au procès-verbal. Non inscrit.

* PEILLON. Député de Rhône-et-Loire. Non inscrit. Fut probablement remplacé par Lanthenas.

PEILLON, Jean-Noël. Suppléant de Saône-et-Loire. Inscrit le 2 janvier 1793. Peut-être le même que le précédent.

PELÉ, Bon-Thomas. Député du Loiret. Inscrit le 25 sept. La détention, la déportation à la paix.

PELET, Jean. Député de la Lozère. Inscrit le 27 sept. Absent par commission.

PELISSIER, Denis-Marie. Suppléant des Bouches-du-Rhône. Aurait remplacé Carra qui ne figure pas cependant sur le procès-verbal de ce département. Inscrit le 23 sept. La mort.

PELLETIER, Jacques. Suppléant du Cher. Remplaça Torné qui avait refusé. Inscrit le 27 sept. La mort.

PEMARTIN, Joseph. Député des Basses-Pyrénées. Inscrit le 9 octobre La détention, le bannissement à la paix.

PENIÈRES, Jean-Auguste. Député de la Corrèze. Inscrit le 20 sept. La mort ; il demande pour l'avenir l'abolition de cette peine.

PÉPIN, Sylvain. Député de l'Indre. Inscrit le 20 sept. La détention, la déportation à la paix.

PÉRARD, Charles-François-Jean. Député de Maine-et-Loire. Inscrit le 20 sept. La mort.

PERÈS, Emmanuel. Député de la Haute-Garonne. Inscrit le 21 sept. La réclusion et l'expulsion à la paix, comme mesure de sûreté générale.

PERÈS, Joachim. Suppléant du Gers. Inscrit le 26 floréal an III.

PÉRIBÈRE, Jean-Baptiste. Suppléant de Lot-et-Garonne. Inscrit le 28 germinal an III.

PERRIN, Jean-Baptiste. Député des Vosges. Inscrit le 21 sept. La mort.

PERRIN, Pierre-Nicolas. Député de l'Aube. Inscrit sans date. La détention, le bannissement à la paix.

PERSONNE, Jean-Baptiste. Député du Pas-de-Calais. Inscrit le 26 sept. La détention, le bannissement à la paix.

PETION, Jérôme. Député d'Eure-et-Loir. Inscrit le 27 octobre. Amendement de Mailhe.

PETIT, Michel-Edme. Député de l'Aisne. Inscrit le 20 sept. La mort.

PETITHOMME, Jean-Baptiste. Suppléant de Seine-et-Marne. Non inscrit.

PETIT-JEAN, Claude-Lazare. Député de l'Allier. Inscrit le 20 sept. La mort dans 24 heures.

PEUVERGUE, Guillaume. Député du Cantal. Inscrit le 5 octobre. La détention, le bannissement à la paix.

PEYRE, Louis-François. Député des Basses-Alpes. Inscrit le 4 octobre. Amendement de Mailhe.

PEYRIÈS jeune, Jacques. Député de l'Aude. Inscrit le 20 sept. La détention, le bannissement à la paix.

PEYSSARD, Jean-Charles. Député de la Dordogne. Inscrit le 22 sept. La mort.

PFLIEGER aîné, Jean-Adam. Député du Haut-Rhin. Inscrit le 24 sept. La mort.

PHILIPPEAUX, Pierre. Député de la Sarthe. Inscrit le 20 sept. La mort ; exécution prompte.

PICHONNIER, Romain. Suppléant de Seine-et-Marne. Non inscrit.

PICQUÉ, Jean-Pierre. Député des Hautes-Pyrénées. Inscrit le 1er octobre. La mort avec sursis jusqu'à la fin des hostilités.

PIERRET, Joseph-Nicolas. Député de l'Aube. Inscrit le 20 octobre. La détention, le bannissement à la paix, comme mesure de sûreté générale.

PIETTE des BROIZES, Jean-Baptiste. Suppléant des Ardennes. Inscrit le 30 mai 1793.

PILASTRE de la BRARDIÈRE, Urbain-René. Député de Maine-et-Loire. Inscrit le 20 sept. La réclusion, le bannissement à la paix.

* PILLOY. Voy. Joly-Pilloy.

PINEL, Pierre. Député de la Manche. Inscrit le 20 sept. La détention, la déportation à la paix.

PINET aîné, Jacques. Député de la Dordogne. Inscrit le 20 sept. La mort.

PINET de SAINT-NEXAINT. Suppléant de la Dordogne. Non inscrit.

PIORRY, Pierre-François. Député de la Vienne. Inscrit le 20 sept. La mort.

PLAICHARD-CHOLTIÈRE, René-François. Député de la Mayenne. Inscrit le 22 sept. La détention de Louis ; son bannissement, ainsi que celui de sa famille, à la paix.

PLAZANET aîné, Antoine. Suppléant de la Corrèze. Inscrit le 8 août 1793.

PLET-BEAUPRÉ. Pierre-François-Nicolas. Député de l'Orne. Inscrit le 21 sept. La mort ; sursis jusqu'à ce que l'Assemblée ait pris des mesures pour que la famille des Bourbons ne puisse nuire à la République.

* PLISSON. Voy. Froger-Plisson.

POCHOLLE, Pierre-Pomponne-Amédée. Député de la Seine-Inférieure. Inscrit le 24 sept. La mort.

POINTE, cadet, Noël. Député de Rhône-et-Loire. Inscrit le 22 sept. La mort.

POILROUX. Suppléant des Basses-Alpes. Non inscrit.

POINTE. Suppléant du Loiret. Non inscrit.

* PONTECOULANT. Voy. Doulcet.

POISSON DE COUDREVILLE, Jacques. Député de la Manche. Inscrit le 20 sept. La réclusion, la déportation à la paix.

POIZEVARA, Pierre. Suppléant du Morbihan. Non inscrit.

POMME, André. Député de la Guyane. Inscrit le 17 avril 1793.

PONS, de Verdun, Philippe-Laurent. Député de la Meuse. Inscrit le 20 sept. La mort.

PONTENIER. Suppléant de la Vienne. Non inscrit.

PORCHER DE LISSONNAY, Gilles. Qui devint plus tard Porcher de Richebourg. Député de l'Indre. Inscrit le 20 sept. La détention, le bannissement à la paix.

PORTIEZ, Louis. Député de l'Oise. Inscrit le 20 sept. Amendement de Mailhe.

POTTIER, Charles. Député d'Indre-et-Loire. Inscrit le 8 octobre. La mort.

POTTIER, Louis. Suppléant d'Indre-et-Loire. Inscrit le 15 octobre 1792.

POTTOFEUX, Polycarpe. Suppléant de l'Aisne. Inscrit le 9 nivôse an II.

POULAIN, Célestin. Député de la Marne. Inscrit le 20 sept. La réclusion, le bannissement à la paix.

POULLAIN, Pierre-Claude. Suppléant du Finistère. Inscrit le 11 décembre 1792.

POULLAIN-GRANDPRÉ, Joseph-Clément. Député des Vosges. Inscrit le 21 sept. La mort avec sursis jusqu'à l'acceptation de la Constitution et l'expulsion des Bourbons; exécution en cas d'invasion de la part des ennemis.

POULTIER d'ELMOTTE, François-Martin. Député du Nord. Inscrit le 20 sept. La mort dans 24 heures.

* PRÉAU. Voy. Beauvais de Préau.

PRECY, Jean. Député de l'Yonne. Inscrit le 20 sept. La mort avec sursis jusqu'à l'acceptation de la Constitution.

PRESSAVIN, Jean-Baptiste. Député de Rhône-et-Loire. Inscrit le 22 sept. La mort.

* PREVOST. Député de la Seine-Inférieure. Figure au procès-verbal. Non inscrit. Refusa et fut probablement remplacé par Vincent.

* PRIESTLEY, Joseph. Elu dans l'Orne et dans Rhône-et-Loire. Il refusa.

PRIEUR, Pierre-Louis. Député de la Marne. Inscrit le 20 sept. La mort.

PRIEUR-DUVERNOIS, Claude-Antoine. Député de la Côte-d'Or. Inscrit le 20 sept. La mort.

PRIMAUDIÈRE (de la), René-François. Député de la Sarthe. Inscrit le 20 sept. La mort.

PROJEAN, Joseph-Étienne. Député de la Haute-Garonne. Inscrit le 20 sept. La mort.

PROST, Claude-Charles. Député du Jura. Inscrit le 20 sept. La mort.

PRUNELLE de LIÈRE, Léonard-Joseph. Député de l'Isère. Inscrit le 26 sept. Le bannissement sans délai, avec toute sa famille, sous peine de mort.

QUANTIN de BESSÉ, Claude-Michel. Suppléant de la Sarthe. Non inscrit.

QUEINEC, Jacques. Député du Finistère. Inscrit le 22 sept. La détention, le bannissement à la paix.

QUINETTE, Nicolas. Député de l'Aisne. Inscrit le 20 sept. La mort.

QUIOT, Jérôme-François. Suppléant de la Drôme. Inscrit le 17 frimaire an II.

QUIROT, Jean-Baptiste. Député du Doubs. Inscrit le 20 septembre. La réclusion, le bannissement à la paix.

RABAUT-POMIER, Jacques-Antoine. Député du Gard. Inscrit le 24 sept. La mort avec sursis jusqu'après la notification de la constitution par le peuple.

RABAUT-SAINT-ÉTIENNE, Jean-Paul. Député de l'Aube. Inscrit le 20 sept. La détention, le bannissement à la paix.

RAFFRON du TROUILLET, Nicolas. Député de Paris. Inscrit le 20 sept. La mort dans 24 heures.

RAMEAU de la CERIE, Juste. Député de la Côte-d'Or. Inscrit le 26 sept. Le bannissement perpétuel, sans préjudice des mesures à prendre contre sa famille.

RAMEL-NOGARET, Dominique-Vincent. Député de l'Aude. Inscrit le 20 sept. La mort.

RAMONBORDES. Suppléant des Landes. Non inscrit.

RANSON. Suppléant du Nord. Non inscrit.

* RAUX. Député des Ardennes. Refusa. Non inscrit.

RÉAL, Dominique-André. Député de l'Isère. Inscrit le 29 sept. La détention provisoire, par mesure de sûreté générale, sauf à commuer cette peine, dans des temps plus calmes, en un bannissement perpétuel.

REBECQUI, François-Trophime. Député des Bouches-du-Rhône. Inscrit le 24 sept. La mort.

RÉCHIN. Député de Saint-Domingue. Inscrit le 15 pluviôse an II.

REGNAULD de BRETEL, Charles-Louis-François. Député de la Manche. Inscrit le 22 sept. La détention, le bannissement à la paix.

RÉGUIS, Claude-Louis. Député des Basses-Alpes. Inscrit le 24 octobre. La détention, le bannissement à la paix, sous peine de mort.

REVEL, François-Bernard. Suppléant de la Seine-Inférieure. Inscrit le 3 août 1793.

RÉVELLIÈRE-LEPEAUX (de la), Louis-Marie. Député de Maine-et-Loire. Inscrit le 20 sept. La mort.

REVERCHON, Jacques. Député de Saône-et-Loire. Inscrit le 20 sept. La mort.

REWBELL, Jean-François. Député du Haut-Rhin. Inscrit le 22 sept. Absent par commission.

REYNAUD, Claude-André-Benoist. Député de la Haute-Loire. Inscrit le 20 sept. La mort.

* RIAUX. Député de la Seine-Inférieure. Refusa et fut remplacé par Mariette. Non inscrit.

RIBEREAU, Jean. Député de la Charente. Inscrit le 26 sept. La mort.

RIBET, Jacques. Député de la Manche. Inscrit le 21 sept. La mort avec la réserve qu'il y sera sursis jusqu'à ce que toute la race des Bourbons ait quitté le territoire de la République.

RICARD, Xavier. Suppléant du Var. Non inscrit.

RICHARD, Joseph-Étienne. Député de la Sarthe. Inscrit le 20 sept. La mort.

RICHAUD, Hyacinthe. Suppléant de la Seine-et-Oise. Inscrit le 22 octobre 1792.

* RICHEBOURG. Voy. Porcher.

RICHEBOURG. Suppléant de Saint-Domingue. Non inscrit.

RICHOUX, Louis-Joseph. Député de l'Eure. Inscrit le 25 novembre. La détention, le bannissement à la paix.

RICORD, Jean-François. Député du Var. Inscrit le 23 sept. La mort.

* RIGAUD, Michel-Louis. Député de la Drôme. Inscrit le 23 sept. Refusa.

RITTER, François-Joseph. Député du Haut-Rhin. Inscrit le 20 sept. La mort.

RIVAUD-DUVIGNAUD, François. Député de la Haute-Vienne. Inscrit le 20 sept. La détention, le bannissement à la paix.

RIVERY, Louis. Député de la Somme. Inscrit sans date. La détention.

RIVIÈRE, Pierre. Suppléant de la Corrèze. Inscrit le 8 août 1793.

* RIVIÈRES. Voy. Gérard des Rivières.

ROBERJOT, Claude. Suppléant de Saône-et-Loire. Inscrit le 26 brumaire an II.

ROBERT, François. Député de Paris. Inscrit le 20 sept. La mort.

ROBERT, Michel. Député des Ardennes. Inscrit le 20 sept. La mort.

ROBESPIERRE jeune, Augustin-Bon-Joseph. Député de Paris. Inscrit le 27 sept. La mort.

ROBESPIERRE aîné, Maximilien-Marie-Isidore. Élu dans le Pas-de-Calais et à Paris. Il opta pour ce dernier département. Inscrit le 20 sept. La mort.

ROBIN, Louis-Antoine. Député de l'Aube. Inscrit le 20 sept. La mort.

ROCHEGUDE, Henri. Député du Tarn. Inscrit le 25 sept. La détention et le bannissement à la paix.

ROCHEJEAN, Marie-Philibert. Suppléant de Loir-et-Cher. Ne figure pas au procès-verbal. Inscrit le 1er frimaire an II.

* ROLAND de la PLATIÈRE, Jean-Marie. Député de la Somme. Refusa. Non inscrit.

ROMME, Charles-Gilbert. Député du Puy-de-Dôme. Inscrit sans date. La mort.

* ROQUELAURY. Voy. Benazet-Roquelaury.

ROUAULT, Joseph-Yves. Député du Morbihan. Inscrit le 22 sept. La réclusion, l'expulsion à la paix.

ROUBAUD, Jean-Louis. Député du Var. Représentant le district de Grasse, il fit plus tard partie de la députation des Alpes-Maritimes. Inscrit le 22 sept. La mort.

ROUGEMONT, Ignace. Député du Mont-Terrible. Inscrit le 4 mai 1793.

* ROUSSAU. Voy. Chaudron-Roussau.

ROUSSEAU, Jean. Suppléant de Paris. Inscrit le 27 sept. 1792.

ROUSSEL, Claude-Jean. Député de la Meuse. Inscrit le 21 sept. La détention, le bannissement à la paix.

ROUSSELET. Suppléant de la Seine-Inférieure. Non inscrit.

ROUX, Jean-Pierre-Félix. Suppléant de l'Aveyron. Inscrit le 23 janvier 1794.

ROUX, Louis. Député de la Haute-Marne. Inscrit sans date. La mort.

ROUX DE FAZILLAC, Pierre. Député de la Dordogne. Inscrit le 20 sept. La mort.

ROUYER, Jean-Pascal. Député de l'Hérault. Inscrit le 20 sept. La mort.

ROUZET, Jean-Marie. Député de la Haute-Garonne. Inscrit le 21 sept. La réclusion à temps, comme mesure de sûreté générale.

ROUZIER de FLAGEAT, Antoine. Connu dans les biographies sous le nom de Flagéas. Député de la Haute-Loire. Inscrit le 22 sept. La mort.

ROVÈRE (de), marquis de Fonvielle, Stanislas-Joseph-François-Xavier. Député des Bouches-du-Rhône. Inscrit le 20 sept. La mort.

ROY, Denis. Député de Seine-et-Oise. Inscrit le 21 sept. La mort, sursis jusqu'à la ratification de la Constitution par le peuple.

ROYER, Jean-Baptiste. Député de l'Ain. Inscrit le 21 sept. La détention et le bannissement à la paix.

* ROZIÈRES (le général). Député de Bruxelles. Inscrit par erreur dans le *Tableau de la Convention.*

RUAMPS, Pierre-Charles. Député de la Charente-Inférieure. Inscrit le 21 sept. La mort.

RUAULT, Alexandre-Jean. Député de la Seine-Inférieure. Inscrit le 21 sept. La détention, le bannissement après l'affermissement de la République.

RUDEL du MIRAL, Claude-Antoine. Député du Puy-de-Dôme. Inscrit le 25 sept. La mort.

RUDLER, François-Joseph. Suppléant du Haut-Rhin. Inscrit le 30 novembre 1792.

RUELLE, Albert. Député d'Indre-et-Loire. Inscrit le 29 sept. La mort conformément au code pénal. Il demande que l'Assemblée examine si, sous des rapports politiques, il ne serait pas de l'intérêt public de commuer la peine ou d'en suspendre l'exécution.

RUHL, Philippe. Député du Bas-Rhin. Inscrit le 20 sept. Absent par commission.

RUSTE. Suppléant de la Martinique. Non inscrit.

SABARTHÉ, suppléant de l'Aude. Non inscrit.

SABATHIER. Député de la Guadeloupe. Non inscrit.

SACY (de), Michel. Député de la Haute-Garonne. Inscrit le 21 sept. La mort ; il demande, si cette opinion passe, que l'Assemblée discute le point de savoir s'il conviendra à l'intérêt public que l'exécution ait lieu sur-le-champ, ou qu'elle soit différée ; cette proposition est indépendante de son vœu.

SAINT-ANDRÉ. Député de la Guadeloupe. Non Inscrit.

* SAINT-ANDRÉ (Jean-Bon). Voy. Bon.

* SAINTE-FOY. Voy. Jay de Sainte-Foy.

SAINT-JUST (de), Antoine-Louis-Léon. Député de l'Aisne. Inscrit le 21 sept. La mort.

SAINT-MARTIN, François-Jérôme-Riffard. Député de l'Ardèche. Inscrit le 22 sept. La réclusion, le bannissement quand la sûreté publique le permettra.

SAINT-MARTIN-VALOGNE, Charles. Député de l'Aveyron. Inscrit le 29 sept. La détention, le bannissement à la paix.

SAINT-PIERRE. Voy. Bernardin.

* SAINT-PRIX. Voy. Soubeyra-Saint-Prix.

* SAINT-ROMAIN. Voy. Martin-Saint-Romain.

* SAINT-SAUVEUR. Voy. Boucher-Saint-Sauveur.

SALADIN, Jean-Baptiste-Michel. Député de la Somme. Inscrit le 20 sept. La mort.

* SALCETTE (de la). Voy. Colaud de la Salcette.

SALLELES, Jean. Député du Lot. Inscrit le 21 sept. La réclusion ; le bannissement à la paix.

SALESSES. Suppléant de l'Aveyron. Non inscrit.

SALICETI, Christophe. Député de la Corse. Inscrit le 23 sept. La mort.

SALLE, Jean-Baptiste Député de la Meurthe. Inscrit le 20 sept. La détention, le bannissement à la paix.

SALLENGROS, François-Albert-Boniface. Député du Nord. Inscrit le 26 sept. La mort.

SALMON de MEZIÈRE, Gabriel-René-Louis. Député de la Sarthe. Inscrit le 20 sept. La réclusion, l'expulsion à la paix et après l'affermissement de la Constitution.

SANADON, Jean-Baptiste. Député des Basses-Pyrénées. Inscrit le 11 oct. La détention jusqu'à ce que la République soit reconnue par les puissances de l'Europe : le bannissement alors, sous peine de mort.

SARTRE aîné, Marc-Antoine. Suppléant du Lot. Inscrit le 14 thermidor an III.

SAURINE, Jean-Pierre. Député des Landes. Inscrit le 29 sept. La détention de Louis et de sa famille dans un lieu sûr, jusqu'à la paix, sauf à prendre alors les mesures les plus utiles.

SAUTAYRA, Pierre-Barthélemy. Député de la Drôme. Inscrit le 20 sept. La mort.

SAUTEREAU, Jean. Député de la Nièvre. Inscrit le 20 sept. La mort.

GUSTAVE BORD.

(La suite prochainement.)

L'un des directeurs, gérant, GUSTAVE BORD.

NANTES, VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD, IMPRIMEURS BREVETÉS.

La campagne de l'an IV en Italie

(Fin.)

Au quartier général de Nice, le 30 pluviôse, an III de la République (18 février 1795.)

Schérer, général en chef de l'armée d'Italie, aux citoyens représentants, membres du comité du salut public.

Je vous ai envoyé le rapport que j'ai fait aux représentants du peuple, à ma tournée de la droite ; j'ose espérer que la situation de la droite de l'armée d'Italie méritant toute votre sollicitude, vous voudrez bien employer tous les moyens qui sont en votre pouvoir, pour faire cesser les maux qui l'affligent.

Je vous réitère, avec la dernière instance, la demande que je vous ai faite de me prescrire à l'avance les opérations de campagne auxquelles vous destinez l'armée d'Italie ; vous sentirez que si l'on ne s'y prépare pas de bonne heure, elles seront absolument manquées, parce que, quelles que soient les forces que l'on emploie, si elles arrivent trop tard, elles deviendront inutiles, puisque les localités et le terrain mettent un obstacle terrible aux opérations de campagne pendant l'hyver, et même une grande partie de l'automne.

Les sommités de l'Appenin, depuis Orméa, jusqu'au-dessus de Savone, commencent à se dépouiller de neiges Vous avez vu, par mon précédent rapport, à quel état de faiblesse était réduit le corps d'armée chargé de les défendre ; je ne vous ai rien exagéré, les ennemis peuvent d'un moment à l'autre chercher à s'emparer de Savone, et ils le pourront peut-être, puisqu'ils auront à combattre 14.000 hommes de moins qu'ils n'avaient, il y a deux mois.

Je joins ici copie d'une lettre que j'écris au représentant du peuple Ritter à Port la Montagne, dans laquelle je lui propose une mesure nécessaire, en supposant que l'expédition maritime n'ait pas lieu ; si elle a lieu et que je sois privé de ces 14.000 hommes pour défendre l'immense étendue de terrain occupé par nos troupes, je ne puis vous dissimuler que cette défensive sera extrêmement difficile eu égard à l'étendue du pays à garder, au peu de troupes qui se défendent, et à la mauvaise santé des soldats même qui ne sont pas dans les hôpitaux.

Aucune armée n'a souffert autant que celle d Italie, depuis 3 mois qu'elle est sur la rivière de Gênes, puisque dans une saison aussi rigoureuse, elle s'y trouve sans vêtements, sans aliments, pour ainsi dire, les soldats et les officiers ne pouvant presque rien se procurer avec leur solde.

Les 32 bataillons qui occupent les sommités de l'Appennin et la rivière de Gênes sont réduits au tiers de leurs forces, quelques-uns même le sont au 1/4, et s'il était possible de procurer à ces soldats, qui souffrent sans murmurer les maux qui affligent l'humanité, quelque repos, en les faisant relever par d'autres, ce serait peut-être les sauver d'une destruction totale.

Si pour ouvrir la campagne et agir offensivement sur l'ennemi, je vous ai demandé des renforts, ils sont infiniement plus urgents à présent, puisque l'armée est affaiblie de 14.000 hommes depuis deux mois.

J'ai remédié, autant qu'il m'a été possible, à l'horrible tenue des hôpitaux militaires et à leur mauvaise administration ; j'ai provoqué l'établissement de quatre hospices de convalescents pouvant tenir 1.200 hommes; mais il faut des vêtements et des aliments aux troupes.

Les neiges se fondent, les ennemis se renforcent à n'en pas douter ; les malveillants sur toute la rivière de Gênes s'agitent, et si les ennemis n'ont point encore fait de mouvements décidément offensifs, il est à présumer qu'ils en feront bientôt ; je vous demande donc avec la dernière instance, des ordres clairs et positifs, et des renforts, si vous voulez que j'agisse.

Salut et fraternité,

SCHÉRER.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Armée d'Italie.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Au quartier général de Nice, le 25 ventôse l'an 3me de la République Française, une et indivisible.

Schérer, général en chef de l'armée d'Italie, au citoyen Villars, envoyé extraordinaire de la République à Gênes.

J'ay reçu, citoyen ministre, tes dépêches le 20. Depuis longtemps je suis avec toy d'avis de m'emparer de la forteresse de Savone, et les généraux qui commandent dans cette partie ont tous les ordres nécessaires à ce sujet; mais je ne puis, comme tu me le répètes, me résoudre à m'avancer davantage vers Gênes. Mes moyens sont à peu près suffisans pour soutenir ma deffensive sur la ligne actuelle, et en l'alongeant davantage, je risquerais de tous côtés.

J'ay effectivement renforcé la droite de près de 4.000 hommes qui m'ont été rendus des troupes de l'expédition. Ce renfort était d'autant plus nécessaire que sans lui ma deffensive prenait une autre face. J'espère, sous peu, qu'environ 2.000 hommes qui sont actuellement galeux et convalescents retourneront peupler cette partie de l'armée, et avec ces forces, j'attends les événements de pied ferme.

Tiens moy toujours au courant de ce qui peut intéresssr le salut de cette armée.

Je rappelleray aujourd'huy au représentant Turreau l'établissement qu'il t'a promis.

Salut et fraternité,

SCHÉRER.

SITUATION ET DISPOSITION DES TROUPES DE LA DROITE.

L'aile droite de l'armée, composée des troupes portées le longs de la côte, depuis Vintimille jusqu'à Savone, et de celles placées depuis Ponte de Nava, jusqu'à Notre-Dame de Savone, formera dorénavant deux divisions, sous la dénomination de première et seconde division de droite.

La première division de droite sera commandée par le général divisionnaire Masséna, ayant sous ses ordres un général de division, trois généraux de brigade, dont un destiné à commander la réserve.

Le général de brigade Laharpe commandera les avant-postes de Savone, forts et postes de Vado, et les hauteurs de Seigne ; à cet effet, il lui sera donné un corps de 300 hommes.

Le quartier général de ce corps sera établi à Vado.

Le corps de gauche, composé de 2.600 hommes aux ordres du général de brigade Cervoni, gardera les postes de Saint-Jacques, Madona della Neve, Milogni et Saint-Pantaleon.

Le quartier général de Cervoni sera placé à Féligno.

Le général divisionnaire, aux ordres duquel seront ces deux généraux de brigade, aura pour quartier général Finale, avec une réserve de 800 hommes.

Le général Vaubois fera provisoirement les fonctions de général de division.

Il y aura, à Balestrino et ses avant-postes, du côté de Bardinetto ainsi que sur le chemin qui conduit à Saint-Bernard, un corps de 800 hommes commandés par un adjudant général, chef de brigade ; le commandant de ce corps, posté en intermédiaire entre la première et la seconde division de l'aile droite de l'armée, servira à protéger l'une ou l'autre, et à lier une communication assurée entre les deux divisions ; il faudra, par conséquent, que le commandant de ce corps fasse, et tous les jours, ses rapports au général placé à Saint-Bernard, ainsi qu'au général commandant la première division de droite qui sera placée à Loano.

Le général placé à Saint-Bernard communiquera journellement, à son général de division, les rapports qui lui parviendront du commandant de Balestrino. Entre Savone et Finale, ou autres lieux que les circonstances détermineront, sera placée la grande réserve de 1,200 hommes, qui sera provisoirement sous les ordres du général de brigade Dammartin, jusqu'à ce qu'il soit désigné un général de division pour remplacer le général Vaubois, qui alors prendra le commandement de cette réserve ; le général Dammartin étant destiné au commandement de l'artillerie légère de cette armée.

Le long de la côte, depuis Loano jusqu'à Vintimille, il sera établi des

postes jusqu'à la concurrence de 800 hommes, tant pour la garde des places, magasins et hôpitaux aux ordres du général Nicolas, placé à Onéglia.

La seconde division de droite sera commandée par le général divisionnaire Serrurier, dont le quartier général, aussitôt que faire se pourra, sera placé à Orméa.

Cette division, jusqu'à nouvel ordre, sera portée à 6,800 hommes.

Ce général aura sous ses ordres les généraux de brigade, Pigeon, Gouvion, de Miolis et Pelletier.

Le général de brigade Pigeon aura pour arrondissement la Pièrée, route de Nava, Viozène, et Carline avec un corps de 1.200 hommes.

Son quartier général sera provisoirement à route de Nava, en attendant que la fonte des neiges lui permette d'aller s'établir à Viozenne, et pousser ses avant-postes jusqu'à Carline.

Le général Gouvion aura pour arrondissement Isola-Petosa, col d'Inferno et Trappa ; aussitôt que faire se pourra, il sera placé 400 hommes à la gorge du col d'Inferno, 400 à Isola-Petosa, poussant des avant-postes aux tournants de Gorésis, et à la droite du Tanaro, 400 hommes à la Trappa, formant une espèce de réserve, où sera placé le quartier général du général Gouvion. Il y aura 600 hommes à Orméa, formant une espèce de réserve.

Le général de brigade Miolis aura pour arrondissement le col d'Iterme, Carsine et l'Arbre ; il placera 600 hommes au col d'Iterme, aussitôt que la neige le permettra, et 400 à l'Arbre, Carsine, etc.

Son quartier général sera dans l'endroit le plus convenable.

Le général de brigade Pelletier commandera le poste de Saint-Bernard avec 1800 hommes ; ses avant postes seront poussés jusqu'au col de Spinardo, et autres lieux dominant les gorges de Casale.

Les généraux divisionnaires Masséna et Serrurier pourront, suivant les circonstances et les localités, faire de légers changements dans cette disposition, s'ils le croient nécessaire ; ils pourront aussi donner à leurs généraux de brigade tel ou tel commandement, s'ils les croient plus propres à l'un qu'à l'autre.

Chacun de ces généraux divisionnaires communiquera directement avec le général en chef et l'état-major de l'armée, pour les besoins, le service de leurs divisions respectives.

En cas d'attaques de la part de l'ennemi, ils se secourront mutuellement et se concerteront sur toute les opérations défensives à faire ; en cas de réunion des deux divisions, le commandement sera dévolu au plus ancien divisionnaire ; s'il s'agissait de quelques mouvements de troupes à occasionner, par l'attaque de l'ennemi, les deux généraux de division se concerteront ensemble pour tous leurs mouvements, et le plus ancien général de division donnera les ordres auxquels chacun sera tenu d'obéir.

Si les deux généraux n'avaient pas le temps de se concerter pour résister à une attaque de l'ennemi, le plus ancien général divisionnaire donnerait sur-le-champ ses ordres.

La distance du quartier général de l'armée ne permettant pas d'attendre les ordres du général en chef pour des mouvements défensifs occasionnés par l'attaque de l'ennemi, dans ce cas, le plus ancien général de division m'enverra, sur-le-champ, un courrier extraordinaire, s'il le faut, pour me rendre compte de tout et recevoir des ordres ultérieurs.

Lorsque l'armée agira offensivement, il sera donné une instruction aux deux généraux de division, d'après laquelle ils régleraient leurs mouvemens.

Le général en chef de l'armée d'Italie,

SCHÉRER.

Nice, le 11 germinal an 3 de la République française.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Armée d'Italie.

Au quartier général de Final, le 6 frimaire de l'an 4e de la République française, une et indivisible.

Le général en chef de l'armée d'Italie au citoyen Villars, envoyé extraordinaire de la République française à Gênes.

Nous avons complettement battu les Autrichiens. 3.000 sont restés sur le champ de bataille. 5.000 prisonniers sont dans nos mains, 50 pièces de canons, 100 caissons et 5 drapeaux ; les magasins de Final et Vado sont le fruit de notre victoire. Les ennemis fuyent par Carrare et Montenotte, très affaiblis. Argenteau a été écharpé tout comme de Vins, je me suis chargé de faire les honneurs à ce dernier, tandis que Masséna menait assez mal d'Argenteau qui a fuit du côté de Bognasco.

Nos trouppes occuppent les hauteurs de Savone. Si vous pouviez y venir, il y aurait plusieurs choses à décider. Les Piémontais tiennent encore à la Planche et à Saint-Bernard. Il faudra voir s'ils en veulent tâter.

Salut et fraternité,

SCHÉRER.

Section de la guerre.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

Paris, le 2 pluviôse de l'an 4e de la République française, une et indivisible.

Le Directoire exécutif au général Schérer, commandant en chef l'armée d'Italie.

Le Directoire a reçu, citoyen général, votre lettre du 16 nivôse, en réponse à celle qu'il vous avait écrite le 7 du même mois. Déjà, par sa dernière dépêche, il a suspendu jusqu'à nouvel ordre toute entreprise contre Savone, il vous transmet aujourd'hui ses vues et ses ordres sur

les opérations militaires que l'armée d'Italie peut exécuter dès à présent, et sur la conduite que vous devez tenir relativement aux gouvernements sarde et génois.

La confiance que le Directoire a en vous lui fait un devoir de vous communiquer tout ce qu'il pense sur la position des troupes républicaines que vous commandés. Il ne vous dissimulera pas que c'est avec étonnement et avec peine qu'il a vu l'armée d'Italie arrêtée au milieu de ses succès et qu'il a regardé comme un événement désastreux que vous n'ayés pas profité de la victoire, et que vous ayés renoncé si facilement aux avantages immenses que de nouvelles tentatives contre les ennemis et principalement contre Céva ne pouvaient manquer de nous procurer. Cependant les lettres que vous avez écrites avant la victoire, celles que le Directoire vous avait adressées à cette époque, devaient faire croire que vous essayeriés au moins un coup de main sur Céva, et touttes les espérances à cet égard ont été déçues.

Il est des moyens, peut-être, de réparer ce malheur. La saison actuelle, la seule favorable pour nous, nous met à même de le faire, et la ferme intention du Directoire est que l'armée d'Italie ouvre la campagne immédiatement après que vous aurés reçû la présente et que vous la conduisiés à la victoire. L'ouverture de la campagne d'aussi bonne heure est, en quelque sorte, contraire à l'usage consacré par l'exemple des anciennes guerres en Italie ; mais c'est en faisant ce qu'on n'avait jamais fait que nous sommes parvenus à en imposer à l'Europe entière ; vous même, général, en prolongeant la dernière campagne, vous avés vaincu ; et en ouvrant celle-ci avant l'époque ordinaire, vous ne pouvés manquer de vaincre.

Quels ne seroient pas les maux auxquels on s'exposeroit s'il falloit que l'armée d'Italie attendît, pour agir, les secours efficaces, sans doute, mais tardifs, que le Directoire exécutif et le ministre de la guerre s'empressent de lui faire parvenir ? L'affaiblissement de l'armée s'en suivrait nécessairement. Elle perdroit plus d'hommes par les maladies et par la misère qu'elle n'en gagneroit par la rentrée des déserteurs et des citoyens de la réquisition. Nous avons déjà laissé s'écouler un temps précieux ; l'ennemi en profite chaque jour pour se renforcer ; il consomme les vivres de la plaine sur lesquels nous devons compter pour la subsistance de nos troupes ; il épuise les ressources que nous devrions saisir, pendant que nous sommes réduits aux derniers expédiens.

Hâtons-nous de sortir de cette position embarassante par des entreprises audacieuses ; sachons mettre à profit l'ardeur du soldat qui désire si fortement la victoire ; prévenons la désorganisation de nos troupes ; prévenons l'arrivée des renforts que l'Autriche extrait de ses armées sur le Rhin, pour les opposer aux guerriers que vous commandés ; tirons parti du souvenir de terreur que vos dernières victoires ont laissé chez l'ennemi, et qui n'est pas entièrement effacé.

L'ennemi a pris ses quartiers, il compte sur notre inaction, peut-être même sur notre dénuement... Rassemblés rapidement et avec secret la

plus grande partie de vos forces, tombés sur lui au camp retranché de Céva, enlevés cette place, entrés sans délai dans les plaines du Piémont, rendés-vous maître des ressources de tout genre qu'elles contiennnent ; que le roi sarde qui temporise pour accepter une alliance offensive et deffensive avec nous, dont les principaux avantages doivent être pour lui, soit puni par l'insurrection que vous favoriserés de ses villes lasses du joug de la tirannie. Menacés Cony par le col de Tende, rapprochés-en quelques corps de troupes, si les obstacles de la saison ne s'y opposent pas ; menacés surtout fortement Turin par la plaine ; jettés-y une terreur salutaire qui peut faire décider le roi de Sardaigne en notre faveur ; ne donnés point à l'ennemi le temps de se rallier, que vos succès à Céva ne soient que l'annonce d'une nouvelle victoire à Acqui ; attaqués l'ennemi sur ce point avec cette impétuosité française à laquelle rien ne résiste. Combattés-le partout où il sera, ne lui accordés aucune relâche ; qu'une attaque soit suivie d'une autre, ne vous arrêtés enfin que lorsqu'il sera entièrement dispersé.

Quand vous l'aurés vaincu à Acqui, il deviendra alors indispensable de se rendre maître de Pavi, soit que les Génois consentent de bonne grâce à nous en accorder la possession momentanée, soit qu'il devienne nécessaire d'employer l'appareil de la force pour les porter à nous la céder pendant la guerre. D'une part, un corps de troupes assés considérable que vous dirigerés vivement sur Saint-Pierre-d'Arena, près Gênes, contribuera à nous faire respecter par le gouvernement génois et l'empêchera de faire des démarches dont nous aurions à nous plaindre : de l'autre, l'espérance que la République française donnerait à celle de Gênes de lui assurer à la paix la principauté d'Oneille et le pays de Loano pourra déterminer cette dernière à se déclarer, sinon ouvertement, du moins secrètement, en notre faveur, et à nous fournir des vivres et de l'argent que nous prêteraient les particuliers de Gênes, en trouvant une certitude de remboursement dans la garantie dont le gouvernement nous appuieroit dans cette occasion.

Maître de Pavi, votre premier soin sera de marcher à l'instant sur Tortone que vous trouverés au dépourvu et de vous en emparer promptement. L'ennemi qui aura craint pour Alexandrie, y aura concentré ses forces et vous offrira la possibilité du succès. La prise de Tortone ouvrira, pour ainsi dire, l'entrée du Milanez à l'armée d'Italie et sera le gage de victoires subséquentes pendant cette campagne.

Le Directoire vous a parlé plus haut de l'espoir qu'on pouvait donner au gouvernement génois de posséder à la paix la principauté d'Oneille et le pays de Loano ; il y ramène votre attention et il pense, citoyen général, que l'espérance qu'on peut également donner à la cour de Turin de sa rentrée en possession de ce territoire, ainsi que le Directoire vous l'a mandé dans sa dépêche du 7 nivôse, contribuera à menager avec avantage les négociations qu'il vous a recommandé d'entamer avec cette cour, de concert avec les citoyens Ritter et Villars. Il ne serait point inutile, touttes fois, de lui faire craindre de voir passer ces pays entre les mains des

Génois, si le roi de Sardaigne hésite à conclure avec la France une alliance défensive et offensive dont le but sera de le rendre maître du Milanez et des États de l'empereur en Italie. La crainte du contraire peut, d'une autre part, hâter la décision de la République de Gênes en notre faveur, et il serait peut-être utile de déclarer en même tems aux gouverneurs sarde et génois que le sort de la principauté d'Oneille et du pays de Loano dépend des premiers efforts puissans que l'un ou l'autre de ces gouvernemens fera en faveur de la France, et que ce territoire appartiendra à celui des deux qui nous rendra le plus de services.

Telles sont, citoyen général, les vues du Directoire ; il s'en repose, pour leur exécution, sur vos talens et sur votre patriotisme ; il sait que vous ne délibérés point quand il s'agit d'agir ; il connait les difficultés qui vous environnent ; mais il compte sur vous ; et quelque difficile que soit ce qu'il vous commande, il se persuade que votre dévouement et votre zèle vous feront moins envisager les obstacles, que la gloire qu'il y a à les surmonter. Le Directoire a mûrement réfléchi sur le contenu de la dépêche qu'il vous adresse, et sa détermination est le fruit de ses méditations sur cet objet. Il vous ordonne donc, citoyen général, de ne pas perdre un instant pour remplir son vœu. La première lettre que vous lui écrirez contiendra sans doute le détail des préparatifs que vous aurez fait pour attaquer l'ennemi, et la seconde, l'annonce glorieuse que la brave armée d'Italie l'a vaincu.

Pour expédition conforme,

REWBELL, président.

Par le Directoire exécutif pour le secrétaire général,

CARNOT.

DIVISION.
Bureau de corresp. part. LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Paris, le 12 pluviôse an 4e de la République française, une et indivisible.

Le ministre de la guerre, au général Schérer, commandant en chef l'armée d'Italie, à Nice.

Je réponds, général, à vos lettres des 17 et 29 nivôse. Je vous l'ai déjà mandé, et je me plais à vous le répéter, je m'occupe sans relache de pourvoir aux besoins de toutes les armées ; mais celle d'Italie est pour moi un objet de sollicitudes particulières. Les grandes opérations dont elle doit s'occupper cette année, l'influence qu'elles doivent avoir sur la paix générale, me font une loi de prendre toutes les mesures possibles pour améliorer sa position.

Aussi ai-je donné des ordres pour y envoyer sur-le-champ 2.000 chevaux de remonte.

La compagnie Cerfber, chargée du service des équipages d'artillerie, a les ordres les plus pressans de se pourvoir pour cette armée de 3 000 chevaux et 150 mulets.

Tous les chevaux, mulets et équipages restans des anciennes armées des Pyrennées doivent être dirigées incessamment sur Nice.

Un marché passé pour la fourniture des vivres recevra son exécution à compter du premier ventôse. Les premières livraisons doivent se faire au 15 ventôse, en exécution d'un autre pour les fourrages.

Je suis sur le point de passer un marché pour la viande. Enfin l'administration de l'habillement a aussi reçu des ordres très pressans de former un approvisionnement pour 120.000 hommes, notamment de 300.000 paires de souliers.

Déjà près de 40.000 habits sont confectionnés, tant pour l'armée des Alpes que pour celle d'Italie. 266.000 aunes de drap sont en magasin, et vont être convertis en habits. Un agent va se rendre sur les lieux pour activer la confection des souliers et des chemises. Enfin, j'ai proposé au Directoire exécutif un arrêté pour mettre en préemption les cuirs et toiles nécessaires pour le service de l'armée d'Italie, et à prendre dans tous les départements de son enclave.

Vous voyez, général, que ces mesures répondent parfaitement à tous vos besoins. Je vais presser l'exécution de tous ces ordres. J'espère qu'elles vous mettront en état de commencer très incessamment la campagne, et d'en tirer l'avantage que la République a droit d'en attendre.

Quant aux 20,000 francs mis à la disposition de l'ordonnateur en chef, je n'ai jamais entendu qu'ils dussent fournir à la nourriture de l'armée. Ils sont destinés à pourvoir à un moment pressant, afin de ne pas arrêter la marche des troupes, si, par un de ces événements qu'on ne peut prévoir les approvisionnements venaient à manquer momentanément.

Le million en assignats et les 20.000 francs en numéraire, mis à votre disposition, sont pour être distribués sur vos mandats particuliers, destinés à acquitter vos dépenses secrettes et imprévues, de toute espèce. C'est vous seul qui en avez l'emploi pour des objets auxquels le gouvernement n'a affecté aucuns fonds. Cette somme est enfin partie hier.

Veuillez être persuadé, général, que je ne négligerai rien pour mettre la brave armée que vous commandez à même d'ajouter de nouvelles branches aux lauriers dont elle s'est déjà couverte.

Salut et fraternité,

AUBERT DU BAYET.

P.-S. Jourdan est ici, il repartira sous peu pour son armée. Je vous salue bien fraternellement.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Armée d'Italie.

Au quartier général de Nice, le 1er ventôse de l'an 4e de la République française, une et indivisible.

Le général en chef de l'armée d'Italie au général divisionnaire Kléber.

J'ay reçu, mon cher Kléber, ta lettre du 10 pluviôse, et y vois avec regret qu'un brave homme tel que toi ait pû recevoir des désagréements.

que sûrement tu ne mérites pas ! Je voudrais qu'il fut en mon pouvoir de t'attirer à moi. Tu ne peux pas douter un instant du plaisir que j'aurais à t'avoir pour compagnon d'armes, la chose publique et moi y gagnerais sûrement ; mais comme il m'est déjà arrivé de demander au ministre quelques officiers généraux, dont je croyais avoir réellement besoin, et que cependant je n'ai pu les obtenir, je pense avec raison que je ne serait pas plus heureux dans cette circonstance; au reste, mon ami, je te dirai de toi à moi, qu'il n'est pas bien décidé que je continue à commander cette armée, ma mauvaise santé et d'autres raisons assez fortes me font vivement désirer qu'on me donne un successeur. Puisse la République te désigner, et puissai-je te voir arriver promptement ! Dans 8 jours, je t'aurais mis au fait de tout, et si ce que l'on promet de secours en hommes et en matériel pouvait arriver, tu pourrais rendre ici de grands services à la République ; comme tu l'as fort bien deviné, si j'avais eu la sixième partie des moyens qu'il me fallait après la bataille du 2 frimaire, la paix serait faite aujourd'hui avec l'Italie, parce que... le roi de Sardaigne, dans sa capitale... mais... mais... Enfin, si le gouvernement veut faire de puissants efforts, cela peut se réparer encore, quoiqu'avec beaucoup plus de difficultés.

En mon particulier, mon cher Kléber, je te remercie de t'être adressé à moi, pour te rendre service ; ne doute pas un instant, que, si je le puis, je le ferai ; j'écrirai bien au ministre pour lui faire part de ta demande, mais je pense que si j'ai un successeur, tu ne te soucieras plus de venir ici : voilà la seule chose qui me retienne ; je tâcherai pourtant de lui glisser un mot pour qu'il te change d'armée, en lui mandant que tu m'en as écrit d'amitié.

Adieu, mon cher camarade, le jour qui nous réunira sera un beau jour pour moi, je te l'assure; je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur.

SCHÉRER.

Convention nationale.

LISTE DES DÉPUTÉS ET DES SUPPLÉANTS.

(Fin)

SAUVET, Gervais. Député de la Manche. Inscrit le 20 sept. La réclusion, la déportation à la paix.

SAVARY, Louis-Jacques. Député de l'Eure. Remplaça Carra qui avait opté pour un autre département. Inscrit le 21 sept. La détention jusqu'à la paix et l'acceptation de la Constitution par le peuple.

SAVORNIN, Marc-Antoine. Député des Basses-Alpes. Inscrit le 25 oct. Amendement de Mailhe.

SEGONDS, Jean-Louis. Député de l'Aveyron. Inscrit le 27 sept. La mort.

SEGUIN, Philippe-Charles-François. Député du Doubs. Inscrit le 20 sept. La détention, le bannissement à la paix.

SELLIER, Gérard. Suppléant de la Somme. Inscrit le 4 octobre 1792.

SERGENT, Louis. Député de Paris. Inscrit le 20 sept. La mort.

SERRES, Jean-Joseph. Député des Hautes-Alpes. Inscrit le 20 sept. La détention, le bannissement à la paix.

SERRES, Jean-Jacques. Député de l'Isle-de-France. Inscrit le 5 octobre 1793.

* SERVAL. Voy. Le Blanc de Serval.

SERVEAU-TOUCHEVALIER, François. Député de la Mayenne. Inscrit le 20 sept. Amendement de Bissy.

SERVIÈRES, Laurent. Député de la Lozère. Inscrit le 27 sept. La mort dans le cas seulement où l'ennemi envahirait le territoire français ; jusque-là, réclusion dans un lieu de sûreté.

SERVONAT, Joseph-Sébastien. Député de l'Isère. Inscrit le 1er octobre. La réclusion, le bannissement à la paix sous peine de mort.

SEVESTRE, Joseph. Député d'Ille-et-Vilaine. Inscrit le 20 sept. La mort.

SIBLOT, Claude-François-Bruno. Député de la Haute-Saône. Inscrit le 20 sept. Amendement de Mailhe.

SIEYÈS, Emmanuel-Joseph. Élu dans la Gironde, l'Orne et la Sarthe, il opta pour ce dernier département. Inscrit sans date. La mort.

SILLERY (Brulard, comte de Genlis, marquis de), Charles-Alexis. Député de la Somme. Ne figure pas au procès-verbal. Inscrit le 20 sept. La détention, ainsi que celle de sa famille ; leur bannissement après l'affermissement de la République.

SIMOND, Philibert. Député du Bas-Rhin. Inscrit le 20 sept. Absent par commission.

SIONNEAU, Norbert-Louis. Suppléant des Deux-Sèvres. Non inscrit.

SIRUGUE, Marc-Antoine. Suppléant de la Côte-d'Or. Inscrit le 16 prairial an III.

SOLIGNAC, Jean-Baptiste. Député de la Haute-Vienne. Inscrit le 25 sept. La détention, le bannissement à la paix sous peine de mort.

SOLONIAC, Pierre. Député du Tarn. Inscrit le 15 octobre. La détention et le bannissement à la paix.

SOUBEYRAN-SAINT-PRIX, Hector. Député de l'Ardèche. Inscrit le 20 sept. La mort avec sursis jusqu'à la paix et après l'expulsion des Bourbons.

SOUBRANY, Pierre-Amable. Député du Puy-de-Dôme. Inscrit sans date. La mort.

SOUHAIT, Joseph-Julien. Député des Vosges. Inscrit le 1er octobre. La mort ; il demande, comme législateur, que la Convention examine s'il ne serait pas utile de surseoir jusqu'à l'acceptation de la Constitution. Cette proposition est indépendante de son vote comme juge.

SOULHE. Suppléant du Lot. Non inscrit.

TAILLANDIER DU PLAIX. Suppléant du Cher. Non inscrit.

TAILLEFER, Jean-Guillaume. Député de la Dordogne. Inscrit le 30 octobre. La mort.

TAILLIEN, Jean-Lambert. Député de Seine-et-Oise. Inscrit le 20 sept. La mort.

TALOT, Michel-Louis. Suppléant du Maine-et-Loire. Inscrit le 7 sept. 1793.

TARTU, Jean-François. Suppléant de la Loire-Inférieure. Inscrit le 22 février 1793.

TAVEAU, Louis-Jacques. Député du Calvados. Inscrit le 24 sept. La mort avec sursis jusqu'au cas ou les puissances étrangères mettraient le pied sur le territoire français, ou jusqu'à l'acceptation de la Constitution.

* TAVERNEL. Député du Gard. Inscrit sans date. Refusa. Fut remplacé par Berthezène.

TELLIER, Armand-Constant. Député de Seine-et-Marne. Inscrit le 20 sept. La mort.

TERRAL, Joseph. Suppléant du Tarn. Inscrit le 18 juin 1793.

TESSIÉ-DUCLUSEAUX, Joseph-François-Alexandre. Suppléant de Maine-et-Loire. Non inscrit.

TEXIER. Suppléant de la Vienne. Non inscrit.

TEXIER-MORTEGOUTE, Michel. Député de la Creuse. Inscrit le 20 sept. La détention.

THABAUD-BOIS-LA-REINE, Guillaume. Député de l'Indre. Inscrit le 20 sept. Amendement de Mailhe.

THIBAUDEAU, Antoine-Claire. Député de la Vienne. Inscrit le 20 sept. La mort.

THIBAULT, Alexandre-Marie. Député du Cantal. Inscrit le 28 sept. La détention de Louis ; son bannissement à la paix, celui de sa famille et de tous les Bourbons.

THIERRIET, Claude. Député des Ardennes. Ne figure pas au procès-verbal. Inscrit le 20 sept. La détention perpétuelle.

THIRION, Didier. Député de la Moselle. Inscrit le 20 sept. La mort.

THOMAS, Jean-Jacques. Député de Paris. Inscrit le 20 sept. La détention jusqu'à la paix, et la mort dans le cas d'envahissement du territoire français de la part des puissances étrangères.

THOMAS DE LA PRISE, Charles-Jean-Étienne. Suppléant de l'Orne ; remplaça André qui avait refusé. Inscrit le 23 sept. La mort avec sursis jusqu'au cas où l'ennemi envahirait le territoire français.

THOUMIN. François. Suppléant de la Mayenne. Inscrit le 20 juin 1793.

THURIOT DE LA ROSIÈRE, Jacques-Alexis. Député de la Marne. Inscrit le 20 sept. La mort.

TISON. Suppléant de la Sarthe. Non inscrit.

* TISSERAND. Député de la principauté de Salm. Inscrit par erreur dans le *tableau de la Convention*.

TOCQUOT, Charles-Nicolas. Député de la Meuse. Inscrit le 20 sept. La détention, le bannissement à la paix et jusqu'à ce que les puissances de l'Europe aient reconnu l'indépendance de la République.

TOPSENT, Jean-Baptiste-Nicolas. Député de l'Eure. Inscrit le 24 sept. Absent par maladie.

* TORNÉ, Pierre-Anastase. Député du Cher. Refusa. Non inscrit.

* TOUCHEVALIER. Voy. Serveau-Touchevalier.

TOUDIC, Pierre. Suppléant des Côtes-du-Nord. Inscrit le 29 floréal an III.

TOULOUZE, Jean-Joseph. Suppléant de l'Ardèche. Inscrit le 22 ventôse an II

TOURNIER, Jean-Laurent-Germain. Député de l'Aude. Inscrit le 20 sept. La détention, le bannissement à la paix, comme mesure de sûreté générale.

TRÉHOUARD, Bernard-Thomas. Suppléant d'Ille-et-Vilaine. Inscrit le 4 août 1793.

TREILHARD, Jean-Baptiste. Député de Seine-et-Oise. Inscrit le 20 sept. La mort ; sursis à l'exécution, pour le plus grand intérêt de la République.

TRIDOULAT, Louis-Gaspard. Suppléant du Tarn. Inscrit le 23 septembre 1793.

TROUILLET (du). Voy. Raffron du Trouillet.

TRULLARD, Narcisse. Député de la Côte-d'Or. Inscrit le 20 sept. La mort.

TURREAU, Louis. Député de l'Yonne. Inscrit le 20 sept. La mort.

VACHERON, Jacques-Théodore. Suppléant de Seine-et-Marne. Non inscrit.

VADIER, Marc-Guillaume-Alexis. Député de l'Ariège. Inscrit le 21 sept. La mort.

* VALADY. Voy. Izarn de Valady.

* VALAZÉ. Voy. Dufriche de Valazé.

VALDRUCHE, Joseph-Arnould. Député de la Haute-Marne. Inscrit le 20 sept. La mort.

VALLÉE, Jacques-Nicolas. Suppléant de l'Eure. Remplaça Albitte qui avait opté pour un autre département. Inscrit le 22 sept. La détention jusqu'à ce que la souveraineté du peuple français, son gouvernement républicain soient reconnus par tous les gouvernements de l'Europe : alors, l'expulsion de Louis et de tous les prisonniers du Temple, hors le territoire de la république ; il vote néanmoins pour le dernier supplice, dans le cas où les armées ennemies pénétreraient sur le territoire français.

VARDON, Louis-Alexandre-Jacques. Député du Calvados. Inscrit le 20 sept. La détention, le bannissement à la paix.

VARLET, dit de la Vallée, Charles-Zachée-Joseph. Suppléant du Pas-de-Calais. Remplaça Robespierre, aîné, qui avait opté pour Paris. Inscrit le 28 sept. La détention, le bannissement à la paix sous peine de mort.

VASSEUR, Alexandre. Suppléant de la Somme. Inscrit le 27 nivôse an II.

VAUCHER, Marc-Denis. Député du Jura. Inscrit le 22 sept. Ne prit pas part au vote.

VAUGEOIS, Jean-François-Gabriel. Suppléant de Paris. Inscrit le 11 avril 1793.

VEAU DE LAUNAY, Pierre-Louis-Athanase. Suppléant d'Indre-et-Loire. Inscrit le 9 nivôse an II.

VENAILLE, Pierre-Étienne. Suppléant de Loir-et-Cher. Remplaça Bernardin de Saint-Pierre qui avait refusé. Inscrit le 30 sept. La mort.

VENARD, Henri-Étienne. Suppléant de Seine-et-Oise. Inscrit le 15 juillet 1793.

VERDOLIN, Jacques. Député des Basses-Alpes. Inscrit le 3 octobre. La détention, le bannissement à la paix.

VERGNIAUD, Pierre-Victurnien. Député de la Gironde. Inscrit le 20 sept. Amendement de Mailhe.

* VERLEY. Député de Bruxelles. Inscrit par erreur dans le *tableau de la Convention.*

VERMOND, Alexis-Joseph. Député des Ardennes. Inscrit le 20 sept. La mort avec sursis, jusqu'au cas où l'ennemi envahirait le territoire français.

VERNEREY, Charles-Baptiste-François. Député du Doubs. Inscrit le 20 sept. La mort.

VERNIER, Théodore. Député du Jura. Inscrit le 21 sept. La détention, le bannissement à la paix.

* VERNIN, Pierre-Joseph. Député de l'Allier. Refusa. Remplacé par Vidalin.

VIDAL, Jean. Suppléant des Basses-Pyrénées. Ne figure pas au procès-verbal. Inscrit le 3 octobre 1793.

VIDALIN. Suppléant de l'Allier. Remplaça Vernin. Étant mort en 1793, fut remplacé par Chabot.

VIDALOT, Antoine. Député de Lot-et-Garonne. Inscrit le 20 sept. La mort.

VIENNET, Jacques-Joseph. Député de l'Hérault. Inscrit le 20 sept. La réclusion jusqu'à la paix, ou jusqu'à ce que les puissances de l'Europe aient reconnu l'indépendance de la République. Le bannissement alors sous peine de mort.

VIGER DES HUBINIÈRES, Louis-Francois-Sébastien. Suppléant de Maine-et-Loire. Inscrit le 27 avril 1793.

VIGNERON, Claude-Bonaventure. Député de la Haute-Saône. Inscrit le 20 sept. La détention, le bannissement à la paix.

VILLAR, Noël-Gabriel-Luc. Député de la Mayenne. Inscrit le 30 sept. La détention, le bannissement à la paix.

* VILLEDIEU. Voy. Laurence.

VILLERS, François. Député de la Loire-Inférieure. Inscrit le 22 sept. La mort.

VILLETARD, Edme-Pierre-Alexandre. Suppléant de l'Yonne. Inscrit le 25 janvier 1793.

VILLETTE, Charles. Député de l'Oise. Inscrit le 26 sept. La réclusion, le bannissement à la paix.

VINCENT, Pierre-Charles-Victor. Député de la Seine-Inférieure. Ne figure pas au procès-verbal. Fut probablement élu dans une élection complémentaire pour remplacer Prévost qui avait refusé. Inscrit le 20 sept. La détention, le bannissement et celui de sa famille lorsque la nation le jugera convenable.

VINET, Pierre-Étienne. Député de la Charente-Inférieure. Inscrit le 24 sept. La mort.

* VIOLAINES. Voy. Garnier de Violaines.

VIQUY, Jean-Nicolas. Député de Seine-et-Marne. Inscrit le 21 sept. La détention, le bannissement à la paix.

VITET, Louis. Député de Rhône-et-Loire. Inscrit le 22 sept. La détention et le bannissement de la race des Bourbons.

VIZIEN. Suppléant de l'Indre. Non inscrit.

VOULLAND, Jean-Henri. Député du Gard. Inscrit le 24 sept. La mort.

WALP. Suppléant de l'Hérault. Non inscrit.

WAUDELAINCOURT, Antoine-Hubert. Suppléant de la Haute-Marne. Remplaça Drevon qui avait refusé. Inscrit le 20 sept. Le bannissement.

* WOLF. Député de Mons. Inscrit par erreur dans le *tableau de la Convention.*

YGER, Jean-Baptiste. Député de la Seine-Inférieure. Inscrit le 21 sept. La détention, le bannissement à la paix.

YSABEAU, Claude-Alexandre. Député d'Indre-et-Loire. Inscrit le 25 sept. La mort.

ZANGIACOMI, fils, Joseph. Député de la Meurthe. Inscrit le 20 sept. La détention, le bannissement quand la sûreté publique le permettra.

ERRATA

AU LIEU DE :	LISEZ :
Amar, André.	*Amar, Jean-Pierre-André.*
Arrighi, Jean.	*Arrighi, Jean-Thomas.*
Babey, Athanase-Marie.	*Babey, Athanase-Marie-Pierre.*
Baby, J.-F.	*Baby, Jean-François.*
Bancal, Henri.	*Bancal des Issards, Jean-Henri.*
Barthélemy... 18 janvier.	*Barthélemy... 18 février.*
Battelier.	*Battellier.*
Beauvais de Preaux.	*Beauvais de Préau.*
Bidault, Mathieu-Gervais.	*Bidault, Laurent-Mathieu-Gervais.*

Billaud-Varennes.	*Billaud-Varenne.*
Birotheau.	*Birotteau.*
Blanqui, Dominique.	*Blanqui, Jean-Dominique.*
Blanval-Artaud.	*Blanval-Artauld.*
Bo, Jean-Baptiste.	*Bo, Jean-Baptiste-Jérôme.*
Boilleau, suppléant.	*Boilleau, aîné, suppléant.*
Boilleau, Jacques.	*Boilleau, jeune, Jacques.*
Boisset, Joseph.	*Boisset, Joseph-Antoine.*
Bonnet, Pierre-Frédéric-Dominique.	*Bonnet, Pierre-François-Dominique.*
Bonnet-Chabanolle.	*Bonet-Chabanolle.*
Bonnier d'Alnno, Ange.	*Bocier d'Alco, Ange-Elisabeth-Louis-Antoine.*
Boyaval, Louis-Laurent.	*Boyaval, Charles-Louis-Laurent.*
Brissot.	*Brissot de Warville.*
Calès, Jean-Marie.	*Calès, Georges-Marie.*
Cambon, Joseph.	*Cambon, Pierre-Joseph.*
Castillon ou Castilhon.	*Castilhon.*
Chaignard.	*Chaignart.*
Chassel, J.-J.	*Chasset, Charles-Antoine.*
Chatry Lafosse, Jacques-Samuel.	*Chatry Lafosse, Pierre-Jacques-Samuel.*
Chaudron-Rousseau.	*Chaudron-Roussau.*
Chevalier.	*Chevallier.*
Chomel.	*Chomel, L.-T.*
Clootz (le baron Anacharsis).	*Clootz (le baron Jean-Baptiste de Clootz, dit Anarcharsis).*
Condorcet (Caritat de).	*Condorcet (Caritat, marquis de).*
Corinfustier, Simon-Joseph.	*Corenfustier, François-Joseph.*
Coupé, Jean-Marie.	*Coupé, Jacques-Michel.*
Courtois.	*Courtois de Longuion.*
Coustard.	*Coustard de Massy.*
Dartigoyte.	*Dartigoeyte.*
Delisle, Alexandre-Edme-David.	*David, Alexandre-Edme.*
Debry, Jean.	*Debry, Jean-Antoine-Joseph.*
Dechézeaux.	*Dechèzeaux de la Flotte.*
Defermon.	*Defermon des Chapelières.*
Delacroix, Charles.	*Delacroix de Constant, Charles.*
Delagueule.	*Delagueulle.*
Delbreil.	*Delbrel.*
Delville.	*Delleville.*
Derazey, Eustache.	*Derazey, Jean-Joseph-Eustache.*
Deschamps.	*Descamps.*
Desmoulins, Camille.	*Desmoulins, Benoît-Camille.*
Detriché.	*Destriché.*
Doulcet, marquis de Pontécoulant, Gustave.	*Doulcet, comte de Pontécoulant, Louis-Gustave.*
Dreuvon.	*Drevon.*
Duboucher ou Dubouchet.	*Dubouchet.*
Dubreil Chambardel.	*Dubreuil-Chambardel.*
Dufriche.	*Dufriche.*
Dugenne ou Dugesne.	*Dugenne.*

Dupont, Jacob.	*Dupont, Jacob-Louis.*
Duport.	*Duport... député de Montblanc.*
Dupuy, C.-F.	*Dupuis, C.-F.*
Dupuis ou Dupuy, J.-B.-C.-H.	*Dupuy, J.-B.-C.-H.*
Duquesnoy, Ernest.	*Duquesnoy, Ernest-Dominique-François-Joseph.*
Dyzès.	*Dyzèz.*
Eulart.	*Enlart.*
Expert.	*Espert.*
Ferrand, Anthelme.	*Ferrand, Anselme.*
Feurtin-Chedanneau, Auguste-Roland-Jean-Antoine.	*Feurtin-Chedanneau, Augustin-Roland-Jean-André.*

CHANGEMENTS SURVENUS DANS LA REPRÉSENTATION DES DÉPARTEMENTS [1]

Ain.

FERRAND, Anselme, premier suppléant, admis, le 18 août 1793, à remplacer MOLLET, démissionnaire de la veille ; se plaignait, le 2 octobre suivant, de ne pas avoir encore son décret d'admission. ROGER, exclu de la Convention, y fut réintégré le 8 décembre 1794. JAGOT, décrété d'arrestation le 10 prairial an III, fut ensuite amnistié. BLANC, inscrit le 20 germinal an II, siégea peut-être ?

Aisne.

POTTOFEUX remplaça PAYNE dès le début. Ayant donné sa démission, le 8 novembre 1792, il fut remplacé le même jour par BOUCHEREAU. Le 6 brumaire an III, Pottofeux ayant été acquitté par le tribunal révolutionnaire, il demandait à remplacer Condorcet ou Saint-Just. QUINETTE, livré, en avril 1793, aux Autrichiens par Dumouriez, ne fut pas remplacé. Le 16 août 1793, DUPIN se plaignait de l'erreur faite au procès-verbal de la Convention ; il y était annoncé qu'il avait donné sa démission et qu'on avait appelé son suppléant, alors qu'il n'était pas démissionnaire ; arrêté le 22 thermidor an III, comme voleur, il fut ensuite acquitté. CONDORCET, mort à Bourg-la-Reine, en avril 1794, fut remplacé par DORMAY ; et SAINT-JUST, guillotiné le 10 thermidor an II, fut remplacé par DEQUIN ; FOUQUIER avait probablement refusé de siéger.

Allier.

VERNIN ayant refusé, fut remplacé par VIDALIN qui mourut après le procès de Louis XVI, et fut suppléé par CHABOT, le 30 juin 1793. FORESTIER,

1. Pour dresser cette liste, nous avons dû parcourir les 72 volumes des procès-verbaux de la Convention ; malgré le soin que nous avons apporté à ce travail, il s'est probablement glissé quelques erreurs que nous serions heureux de voir rectifiées.

décrété d'arrestation, le 5 prairial an III, et décrété d'accusation, le 8, fut ensuite amnistié. DELEAGE et DUBARRY, suppléants, siégèrent illégalement, aucune vacance ne s'étant produite dans ce département, et n'ayant pas été appelés par le tirage au sort.

Basses-Alpes.

VERDOLIN, décédé au commencement de 1793, fut remplacé, le 3 juin, par BOURET. Exclus après le 31 mai, MAISSE et PEYRE furent réintégrés le 8 décembre 1794 dans le sein de la Convention. Il est probable que POILROUX ne siégea pas.

Hautes-Alpes.

CAZENEUVE et SERRES, exclus le 31 mai, furent réintégrés le 8 décembre 1794. BARETY écrivit le 5 juillet 1793, qu'il donnait sa démission pour cause de santé et qu'il attendrait l'arrivée de son suppléant. Fut peut-être remplacé par CHAUVET ou par MOTTE.

Ardèche.

GARILHE et SOUBEYRAN exclus après le 31 mai, furent réintégrés le 8 décembre 1794. CORENFUSTIER, démissionnaire le 12 août 1793, retirait sa démission trois jours après. GAMON, mis hors la loi le 28 juillet 1793, fut rappelé en 1795 ; il fut remplacé par TOULOUZE, qui continua de siéger après la rentrée de Gamon.

Ardennes.

BLONDEL et THIERRIET remplacèrent RAUX et CHARDRON qui avaient refusé. PIETTE fut admis, le 12 juin 1793, à remplacer MENNESSON, démissionnaire du 5 juin.

Ariège.

VADIER, décrété d'arrestation le 12 ventôse an III, fut condamné à la déportation, le 12 germinal suivant, et remplacé le 15 floréal par BORDES.

Aube.

RABAUT-SAINT-ÉTIENNE, mis hors la loi le 28 juillet 1793 et guillotiné à Bordeaux, le 15 frimaire an II, fut remplacé par LUDOT, le 21 août 1793, JEANNEST ayant refusé de siéger. PERRIN, condamné le 12 octobre 1793, à douze ans de fers, mort à Toulon, peu de temps après son incarcération, fut remplacé, le 22 frimaire, par DAVID. Après la chute de Robespierre, la mémoire de Perrin fut réhabilitée.

Aude.

PÉRIÈS et TOURNIER exclus après le 31 mai, furent réintégrés le 8 novembre 1794.

Aveyron.

IZARN DE VALADY, mis hors la loi le 28 juillet 1793, et guillotiné à Péri-

gueux, le 15 frimaire an II, fut remplacé par ROUX, le 14 octobre 1794. BO, décrété d'arrestation le 22 thermidor an III, fut ensuite amnistié.

Bouches-du-Rhône.

MOURAILLE ayant refusé, fut remplacé par LAURENS, le 1er octobre 1792, REBECQUI, démissionnaire en avril 1793, se noya à Marseille après le 31 mai. MAINVIELLE, appelé à le remplacer, se plaignait, le 29 avril, de son arrestation ; décrété d'accusation le 30 juillet suivant, il fut condamné à mort le 9 brumaire an II. Exclus après le 31 mai, DUPRAT, LAUZE-DUPERRET et BAR. BAROUX, les deux premiers furent guillotinés, à Paris, le 2 et le 31 octobre 1793 ; Barbaroux, exécuté à Bordeaux, le 25 juin 1794, avait été remplacé, dès le 20 août 1793, par BERNARD, qui fut lui-même guillotiné le 3 pluviôse an II. Pierre BAYLE mourut à Toulon, pendant le siège, en novembre 1793 ; GASPARIN mourut d'une indigestion pendant sa mission dans le département de Vaucluse. Le dernier suppléant, LE BLANC DE SERVAL, fut appelé, le 22 nivôse an II, à remplir une des nombreuses vacances. Moyse BAYLE fut décrété d'arrestation le 16 germinal an III ; GRANET, sous le coup d'un décret d'arrestation depuis le 12, fut décrété d'accusation le 2 prairial. Ces deux députés furent ensuite amnistiés.

Calvados.

FAUCHET, condamné à mort le 31 octobre 1793, fut remplacé par LEMOINE, le 9 pluviôse an II. CUSSY, mis hors la loi, le 28 juillet 1793, et exécuté le 25 brumaire an II, fut probablement remplacé par CHATRY-LAFOSSE. Décrétés d'arrestation le 3 et le 30 octobre 1793, DELLEVILLE et DOULCET furent réintégrés, le 8 décembre 1794. Henry LARIVIÈRE, décrété d'arrestation le 2 juin, parvint à se sauver et fut rappelé, le 8 mars 1795, dans le sein de la Convention ; son suppléant, COSNARD, admis le 11 août 1793, continua de siéger malgré son retour. Claude LOMONT, décrété provisoirement d'arrestation, le 30 vendémiaire an II, fut mis en liberté après une courte détention.

Cantal.

Le 10 avril 1793, PEUVERGUE envoyait sa démission motivée ; il fut remplacé par Pierre MAILHE, quelque temps après. Joseph MAILHE ayant donné sa démission le 6 octobre 1793, fut remplacé le lendemain par MIRANDE. Antoine BERTRAND remplaça CARRIER, guillotiné le 25 frimaire an III. LACOSTE, décrété d'arrestation le 13 prairial an II, fut amnistié.

Charente-Inférieure.

DECHÉZEAUX donna sa démission le 11 août 1793 ; il fut condamné à mort le 28 nivôse an II. Il avait été remplacé, le 30 août 1793, par ESCHASSERIAUX jeune. DESGRAVES fut appelé par le tirage au sort du 5 floréal an III. RUAMPS fut décrété d'accusation le 2 prairial an III, et BERNARD, le 10 du même mois. Ces deux députés furent ensuite amnistiés.

Corrèze.

GERMINIAC, décédé le 18 décembre 1792, fut remplacé, par LAFOND, le

9 janvier suivant. CHAMBON, exclu après le 31 mai et mort en novembre 1793 dans son département, avait été remplacé par RIVIÈRE, le 8 août 1793. LIDON, décrété successivement d'arrestation et d'accusation, le 2 juin et le 3 octobre 1793, se brûla la cervelle le 8 novembre suivant ; il avait été remplacé par PLAZANET, dès le 8 août. LANOT, décrété d'arrestation le 25 thermidor an III, fut amnistié.

Corse.

ANDREI, décrété d'arrestation le 3 octobre 1793, fut rappelé dans le sein de la Convention le 8 décembre 1794. Il avait été remplacé, le 1er ventôse an II, par ARRIGHI, qui continua de siéger malgré le retour d'Andrei. SALICETI, décrété d'accusation le 8 prairial an III, fut amnistié.

Côte-d'Or.

BASIRE, guillotiné le 16 germinal an II, fut remplacé, par EDOUARD, le 11 floréal suivant. SIRUGUE fut appelé par le tirage au sort du 5 floréal an III.

Côtes-du-Nord.

FLEURY et GIRAULT, exclus après le 31 mai, furent réintégrés le 8 décembre 1794. COUPPÉ, déclaré démissionnaire, le 3 juillet 1793, fut remplacé par COUPART, le 9 août suivant. Coupart continua de siéger malgré le retour de Couppé, le 8 décembre 1794. TOUDIC fut appelé par le tirage au sort du 5 floréal an III.

Creuse.

GUYÈS, décédé le 3 frimaire an II, fut remplacé par Amable FAURE, le 12 nivôse suivant. HUGUET, décrété d'accusation le 2 prairial an III, fut amnistié.

Dordogne.

LAMARQUE fut livré en avril 1793, aux Autrichiens par Dumouriez. Quatre députés de ce département furent décrétés d'arrestation et d'accusation après les journées de prairial : PEYSSARD (le 1er et le 2) fut condamné le 30 prairial à la déportation ; PINET aîné (le 1er et le 2), Elie LACOSTE (le 10) et BORIES-CAMBER (le 1er et le 2) furent ensuite amnistiés.

Drôme.

FAYOLLE, MARBOS et OLIVIER-GERENTE, exclus après le 31 mai, furent réintégrés le 8 décembre 1794. QUIOT fut admis, le 27 juin 1793, à remplacer un des trois députés exclus. SANTAYRA, mort le 27 septembre 1793, à Montélimart, ne fut probablement pas remplacé.

Eure.

BUZOT, mis hors la loi, et mort, en 1793, à Saint-Emilion, fut remplacé par FRANCASTEL, le 27 juin 1793. LE MARÉCHAL, déclaré démis, fut remplacé par BIDAULT, le 23 nivôse an II. DURAND, appelé à remplacer SAVARY, qui avait été mis hors la loi le 28 juillet 1793, fut exclu par la Convention, comme fédéraliste. Savary fut réintégré dans ses fonctions en avril 1795. DUBUSC et

RICHOUX, exclus après le 31 mai, furent admis, le 8 décembre 1794, dans le sein de la Convention. DU ROY, décrété d'arrestation le 1er prairial an III, décrété d'accusation le lendemain, fut condamné à mort le 28. Robert LINDET, décrété d'arrestation le 10 prairial, fut amnistié.

Eure-et-Loir.

BRISSOT, guillotiné le 31 octobre 1793, avait été remplacé, dès le 14 juillet, par LONQUEUE ; PETION, mort de faim à Saint-Emilion en 1794, avait été remplacé par MARAS, le 23 nivôse ; LACROIX, guillotiné le 5 avril 1794, fut remplacé par DEHOUZIÈRES, le 26 prairial an II. GIROUST et LESAGE, exclus après le 31 mai, rentrèrent le 8 décembre 1794. CHALES, décrété d'accusation le 2 prairial an III, fut amnistié.

Finistère.

BLAD, BOHAN, KERVÉLÉGAN et QUEINEC, exclus après le 31 mai, furent réintégrés dans leurs fonctions, le 8 décembre 1794 ; BOISSIER, admis, le 7 août 1793, à remplacer l'un d'eux, siégea, malgré leur retour, jusqu'à la fin de la session.

Gard.

TAVERNEL, après avoir refusé de siéger, assista aux séances de la Convention jusqu'au 17 décembre 1792, époque à laquelle il se retira pour cause de santé ; il fut remplacé par BERTEZÈNE, le 10 janvier 1793. BALLA, démissionnaire le 2 avril 1793, fut remplacé par CHAMBON-LATOUR, le 20 mai suivant. AUBRY et RABAUT-POMIER, exclus après le 31 mai, rentrèrent le 8 décembre 1794. Aubry, mis en état d'arrestation le 30 vendémiaire an IV, fut mis en liberté après une courte détention. VOULLAND, décrété d'arrestation le 10 prairial an III, fut amnistié.

Haute-Garonne.

DESACY, mort peu de jours après le procès de Louis XVI, fut remplacé par MARRAST, le 14 février 1793. ESTADENS et ROUZET, exclus après le 31 mai, furent réintégrés le 8 décembre 1794. DARIO, accusé de fédéralisme, fut écarté le 11 juin 1794 et guillotiné le 11 messidor an II. JULIEN, décrété d'accusation avec Chabot, fut remplacé par ALARD le 3 août 1794, après l'exclusion de Dario. Le 18 prairial an III, Alard, accusé d'avoir fait égorger Dario pour iéger à sa place et compromis dans une affaire de vol, fût décrété d'accusation et remplacés par LESPINASSE.

Gers.

DESCHAMPS, LAPLAIGNE et MOYSSET, exclus après le 31 mai, rentrèrent le 8 décembre 1794. Dartigoeyte écrivait le 14 septembre 1793, pour que Laplaigne soit remplacé par le 3e suppléant (LACOSTE). Les deux premiers (PÉREZ et AMADE) étant suspendus pour faits de fédéralisme. Amade avait été décrété d'arrestation le 18 juillet ; Perez ne siégea qu'à la fin de la session, appelé par le tirage au sort du 5 floréal an III. BARBEAU-DUBARRAN et MARIBON-MONTAUT, décrétés d'arrestation à la suite des journées de prairial, furent amnistiés.

Gironde.

DUPLANTIER ayant donné sa démission le 7 juin 1793, fut remplacé par EZMARD, le 29 août suivant. BOYER-FONFREDE, DUCOS et VERGNIAUD furent guillotinés le 9 brumaire an II ; GENSONNÉ, le lendemain ; GRANGENEUVE et GUADET furent exécutés à Bordeaux le 1er messidor an II. BERGOEING, mis hors la loi le 3 octobre 1793, rentra le 8 décembre 1794. Ces députés ne furent pas remplacés.

Hérault.

ROUYER, mis hors la loi, le 28 juillet 1793, fut rappelé le 11 avril 1795. FABRE, mort dans les premiers jours de janvier 1794, à l'armée des Pyrénées-Orientales, fut remplacé par JOUBERT, le 10 pluviôse an II. BRUNEL se brûla la cervelle, à Marseille, le 30 floréal an III. CAMBON, décrété d'accusation, après les journées de germinal et de prairial, et condamné à la déportation, fut ensuite amnistié.

Ille-et-Vilaine.

OBELIN, exclu après le 31 mai, fut réintégré le 8 décembre 1794. DEFERMON et LANJUINAIS, mis hors la loi le 28 juillet 1793, furent rappelés le 8 mars 1795. GILBERT, appelé à remplacer Lanjuinais, donna sa démission, le 27 juillet 1793 ; COURNÉ, appelé à sa place, fut dénoncé le même jour et traduit devant le tribunal révolutionnaire. TRÉHOUARD fut admis le 4 août suivant à remplacer Lanjuinais.

Indre.

DERAZEY, exclu après le 31 mai, fut rappelé le 8 décembre 1794. LEJEUNE, décrété d'arrestation le 13 prairial an III, fut amnistié.

Indre-et-Loire.

GARDIEN, guillotiné le 10 brumaire an II, fut remplacé, le 10 frimaire suivant, par Louis POTTIER, qui mourut le 25 du même mois, et fut à son tour remplacé par VEAU DE LAUNAY, le 9 nivôse. Il est probable que CHAMPIGNY-AUBIN siégea illégalement.

Isère.

BAUDRAN écrivit, le 16 octobre 1793, qu'ayant donné sa démission, le 12 août précédent, à cause de la maladie de sa femme, il allait reprendre ses fonctions, n'ayant pas été remplacé. ALMERAS-LATOUR, appelé par le tirage au sort du 5 floréal an III, était décédé lorsqu'on fit le tirage de son nom ; il fut remplacé par DECOMBEROUSSE, le 6 thermidor an III. AMAR, décrété d'accusation le 2 prairial an III, fut amnistié.

Jura.

AMYON, BABEY, FERROUX, GRENOT, LAURENCEOT et VERNIER, exclus après le 31 mai, rentrèrent le 8 décembre 1794. JANOD fut le seul suppléant qui siégea.

Landes.

SAURINE, exclu après le 31 mai, fut rappelé le 8 décembre 1794. DAR-

TIGOEYTE, décrété d'arrestation le 13 prairial an III, fut amnistié. MERICAMP et RAMONBORDES, appelés à remplacer Saurine, furent écartés comme fédéralistes.

Loir-et-Cher.

CHABOT, guillotiné le 5 avril 1794, son suppléant ROCHEJEAN, sous le coup d'un mandat de justice, fut écarté ; le 22 floréal an III, il demandait à siéger malgré la dénonciation qui avait été faite contre lui. FOUSSEDOIRE, décrété d'arrestation le 2 prairial an III, fut amnistié.

Haute-Loire.

ROUZIER, démissionnaire le 1er octobre 1793, à cause du mauvais état de la santé de sa femme, fut remplacé le même jour, par LEMOINE. BARDY fut appelé par le tirage du 5 floréal an III.

Loire-Inférieure.

MAUPASSANT ne siégea pas ; il fut tué à Machecoul, par les Vendéens, en mars 1793. MELLINET mourut la même année. COUSTARD fut guillotiné le 18 brumaire an II. JARY et LEFEBVRE, exclus après le 31 mai, furent rappelés le 8 décembre 1794. Les suppléants de la Loire-Inférieure, soupçonnés de fédéralisme, ne furent pas appelés. FOUCHÉ, décrété d'arrestation, le 22 thermidor an III, fut amnistié.

Loiret.

LOUVET, mis hors la loi le 28 juillet 1793, fut rappelé le 18 ventôse an III. Il avait été remplacé par GAILLARD, le 26 juillet 1793 ; ce suppléant siégea jusqu'à la fin de la session malgré le retour de Louvet. BOURDON, décrété d'accusation le 2 prairial an III, fut enfermé à Ham, puis amnistié.

Lot.

CAYLA, mort le 21 janvier 1793, fut remplacé, le 14 mars, par BLAVIEL, qui, exclu après le 31 mai, fut rappelé le 8 décembre 1794. JEAN-BON SAINT-ANDRÉ, décrété d'arrestation le 10 prairial an III, fut amnistié. ALBOUY, décédé le 13 prairial an III, fut remplacé, le 18 thermidor suivant, par SARTRE.

Lot-et-Garonne.

LAROCHE, absent pour cause de maladie, fut, par erreur, déclaré démissionnaire et remplacé, le 9 frimaire an II, par CABARROC, qui continua de siéger malgré la rentrée de Laroche, qui fut décrétée le 20 germinal an III.

Maine-et-Loire.

DE HOULIÈRES, démissionnaire le 14 avril 1793, fut remplacé par VIGER, le 27 avril suivant. PILASTRE et LECLERC, démissionnaires le 12 août 1793, furent remplacés par TALOT (8 sept.) et MENUAU (28 sept.). Leclerc incarcéré en nivôse an II, fut sauvé par le 9 thermidor. RÉVELLIÈRE-LÉPEAUX ayant donné sa démission le 13 août 1793, ne fut pas remplacé et fut rappelé le 19 frimaire an II. DELAUNAY aîné fut condamné à mort le 16 germinal an II. TESSIE ayant refusé de siéger, fut exécuté avec Delaunay. Décrété d'arrestation le 2 prairial an III, CHOUDIEU fut incarcéré à Ham, puis amnistié.

Manche.

LAURENCE, exclu après le 31 mai, fut rappelé le 8 décembre 1794. LE CARPENTIER, décrété d'arrestation le 1er prairial an III, et décrété d'accusation le lendemain, fut amnistié.

Marne.

THURIOT et PRIEUR, décrétés d'arrestation (16 germinal et 1er prairial an III), furent décrétés d'accusation le 2 prairial, puis amnistiés.

Haute-Marne.

CHAUDRON-ROUSSAU, décrété d'arrestation le 22 thermidor an III, fut amnistié.

Mayenne.

DESTRICHÉ fut appelé par le tirage du 5 floréal an III. ESNUE DE LAVALLÉE, décrété d'arrestation le 5 prairial an III, fut amnistié.

Meurthe.

SALLE, mis hors la loi le 28 juillet 1793 fut guillotiné à Bordeaux, le 20 juin 1794 ; il avait été remplacé par COLLOMBEL, le 22 juillet. MOLLEVAUT, mis hors la loi le 28 juillet 1793, fut rappelé en mars 1795. MOURER ayant opté pour ses fonctions de procureur-général-syndic, Mollevaut fut remplacé par Dominique JACOB, le 22 juillet 1793. MALLARMÉ fut décrété d'arrestation, le 13 prairial an III, puis amnistié.

Meuse.

TOCQUOT ayant donné sa démission le 14 août 1793, fut remplacé par GARNIER-ANTHOINE, le 3 septembre suivant. MOREAU, démissionnaire le 15 août 1793, fut remplacé (?) par LOLIVIER.

Morbihan.

CORBEL et ROUAULT, exclus après le 31 mai, furent réintégrés le 8 décembre 1794. LE HARDY, guillotiné le 9 brumaire an II, fut remplacé par BRUE, le 7 frimaire. CHAIGNARD fut appelé par le tirage du 5 floréal an III. LEQUINIO, décrété d'arrestation le 21 thermidor an III, fut amnistié. GILLET mourut à l'armée de Jourdan, en vendémiaire an IV.

Moselle.

ANTHOINE, décédé le 19 mai 1792, fut remplacé par KARCHER le 25 brumaire an II, BOULAY ayant été écarté comme suspect, le 24 octobre 1793. BLAUX, exclu après le 31 mai, fut rappelé le 8 décembre 1794. HENTZ, décrété d'arrestation, le 16 germinal an III, et THIRION, décrété d'arrestation et d'accusation, le 8 prairial, furent amnistiés.

Nièvre.

LEFIOT et GOYRE-LAPLANCHE, décrétés d'arrestation (21 et 22 thermidor an III), furent amnistiés.

Nord.

FOCKEDEY ayant donné sa démission, le 2 avril 1793, fut remplacé par

MALLET, le 29 mai suivant. DERENTY fut appelé par le tirage du 5 floréal an III. DUHEM, décrété d'accusation le 2 prairial an III, fut amnistié. BRIEZ mourut de maladie à la fin de la session.

Oise.

VILLETTE, décédé le 9 juillet 1793, fut remplacé par AUGER, le 20 juillet suivant. CLOOTZ, guillotiné le 24 mars 1794, fut remplacé, le 29 pluviôse an II, par DANJOU. Exclu après le 31 mai, DELAMARRE fut rappelé le 8 décembre 1794. MASSIEU, décrété d'arrestation le 22 thermidor an III, fut amnistié. GODEFROY, exclu après le 31 mai, mourut avant la fin de la session, et fut probablement remplacé par BERTRAND, le 18 pluviôse an III.

Orne.

DUGUÉ D'ASSÉ, exclu après le 31 mai, fut rappelé le 8 décembre 1794. BERTRAND DE L'HODIESNIÈRE ayant donné sa démission, le 9 août 1793, fut remplacé par DESRIVIÈRES, le 14 frimaire an II. DUFRICHE DE VALAZÉ, condamné à mort, le 9 brumaire an II, fut remplacé, le 12 frimaire suivant, par CASTAING.

Paris.

MARAT fut assassiné le 11 juillet 1793. Le duc d'ORLÉANS et MANUEL furent condamnés à mort, le premier, le 16 brumaire an II, le second, le 24. Manuel avait donné sa démission le 22 janvier 1793. THOMAS mourut le 28 pluviôse an II, et BEAUVAIS le 7 germinal suivant. DANTON, DESMOULINS et FABRE D'ÉGLANTINE furent guillotinés le 16 germinal an II, OSSELIN le 8 messidor suivant; il avait été déjà condamné à la déportation le 15 frimaire. ROBESPIERRE aîné et ROBESPIERRE jeune furent exécutés le 10 thermidor an II. DUSAULX, exclu après le 31 mai, fut rappelé le 8 décembre 1794, LULIER ayant refusé de siéger. Manuel fut remplacé, le 19 mars 1793, par BOURSAULT, et le 25 juillet suivant FOURCROY remplaça Marat. BOURGAIN fut admis le 27 brumaire an II à la place du duc d'Orléans ; DESRUES suppléa Thomas le 3 ventôse an II ; ROUSSEAU remplaça Beauvais. Le 27 vendémiaire an III, VAUGEOIS vint siéger à la place de Danton. COLLOT D'HERBOIS et BILLAUD-VARENNE furent condamnés à la déportation le 12 germinal an III. Des décrets d'arrestation furent lancés contre PANIS (8 prairial an III), LAIGNELOT (8 prairial), DAVID (10), LAVICOMTERIE (10) et SERGENT (13) ; ces députés furent amnistiés.

Pas-de-Calais.

VARLET et DAUNOU exclus après le 31 mai, furent rappelés le 8 décembre 1794. MAIGNIEZ, obligé d'abandonner son poste pendant la Terreur, fut rappelé le 10 thermidor an III. Il avait été remplacé, le 1er juillet 1793, par LE BON qui fut guillotiné à Amiens, le 9 octobre 1795. PAYNE, exclu le 6 nivôse an II, comme étranger, fut rappelé le 8 décembre 1794 ; il avait été remplacé le 23 nivôse suivant par DUBROEUCQ qui continua de siéger malgré sa rentrée. LE BAS se donna la mort dans la nuit du 9 au 10 thermidor an II. DUQUESNOY fut exécuté le 28 prairial an III.

Puy-de-Dôme.

BANCAL fut livré aux Autrichiens par Dumouriez, en avril 1793. DULAURE,

exclu après le 31 mai, fut rappelé le 8 décembre 1794. COUTHON, guillotiné le 10 thermidor an II, fut remplacé par JOURDE. Le tirage du 5 floréal amena PACROS dans le sein de la Convention. SOUBRANY fut guillotiné le 28 prairial an III. Condamné à mort le 30 prairial, ROMME se poignarda ; on le crut mort ; il survécut à ses blessures. L'on décréta d'arrestation MAIGNET (16 germinal) et MONESTIER (13 prairial) ; ils furent amnistiés.

Basses-Pyrénées.

MEILLAN, mis hors la loi le 28 juillet 1793, fut rappelé le 8 mars 1795. Il avait été remplacé par LAA, le 8 août 1793, qui continua de siéger malgré le retour de Meillan. SANADON ayant donné sa démission le 13 août 1793, fut remplacé, le 5 octobre suivant, par VIDAL.

Hautes-Pyrénées.

Le 19 brumaire an II, on apprit, à la Convention, la mort de DUPONT, qui fut remplacé par GUCHAN, le 11 pluviôse suivant. FERAUD, assassiné le 1er prairial an III, fut remplacé, le 1er thermidor, par DAUPHOLE.

Pyrénées-Orientales.

GUITTER, exclu le 31 mai, fut rappelé le 8 décembre 1794. BIROTTEAU, mis hors la loi et guillotiné à Bordeaux le 3 brumaire an II, avait été remplacé, dès le 13 août 1793, par DELCASSO.

Bas-Rhin.

DENTZEL, exclu le 6 nivôse an II comme étranger, et décrété provisoirement d'arrestation le 27 nivôse suivant, fut rappelé le 8 décembre 1794. SIMOND, guillotiné le 24 germinal an II, fut remplacé par GRIMMER le 9 ventôse an III. RUHL, décrété d'accusation le 8 prairial an III, se donna la mort le 29.

Haut-Rhin.

GUITTARD fut appelé par le tirage du 5 floréal an III.

Rhône-et-Loire.

FOREST, MICHET, VITET et CHASSET, exclus après le 31 mai, furent rappelés, les deux premiers, le 8 décembre 1794, et les deux derniers, en mars 1795. Vitet avait été remplacé par BOIRON, le 7 août et Chasset par NOAILLY, le 8 août 1793. Ces deux députés continuèrent de siéger malgré la rentrée de ceux qu'ils suppléaient. JAVOGUE, décrété d'arrestation le 13 prairial an III, fut amnistié.

Saône-et-Loire.

GUILLERMIN ayant donné sa démission, fut remplacé, le 26 mai 1793, par JACOB qui démissionna le 6 octobre suivant, pour remplir les fonctions de receveur de district; il fut remplacé par MILLARD le lendemain. MAZUYER, mis hors la loi puis exécuté le 29 ventôse an II, avait été remplacé, par CHAMBORRE le 31 juillet 1793. CARRA, guillotiné le 11 brumaire an II, fut remplacé par ROBERJOT, le 26 brumaire suivant. BAUDOT, décrété d'arrestation le 13 prairial an III, fut amnistié.

Sarthe.

CHEVALIER ayant donné sa démission en prétextant l'état de sa santé, fut

rappelé le 24 thermidor an III ; il avait été remplacé par LEHAULT, le 16 pluviôse an III. Lehault continua de siéger malgré la rentrée de Chevalier. PHILIPPEAUX, guillotiné le 19 germinal an II, fut remplacé par CORNILLEAU, le 26 germinal an III. SALMON, exclu après le 31 mai, fut rappelé le 8 décembre 1794. LEVASSEUR, décrété successivement d'arrestation (16 germinal an III) et d'accusation (2 prairial), fut amnistié.

Seine-Inférieure.

BAILLEUL, VINCENT, RUAULT, LEFEVRE, HECQUET, FAURE et DUVAL, exclus après le 31 mai, furent rappelés le 8 décembre 1794 et en mars 1795. DELAHAYE, exclu dans les mêmes circonstances, ne fut rappelé que le 23 germinal an III ; il avait été remplacé par REVEL, le 3 août 1793. LECOMTE remplaça Duval le 25 juillet 1793. DOUBLET, poursuivi le 31 mai, mourut en prison ; il fut remplacé par ALBITTE jeune, le 25 frimaire an II. ALBITTE aîné, décrété d'arrestation (1er prairial an III) et d'accusation (2 prairial), fut amnistié.

Seine-et-Marne.

TELLIER se brûla la cervelle à Chartres, le 17 septembre 1795 ; il fut remplacé par GUYARDIN. BEZOUT fut appelé par le tirage du 5 floréal an III.

Seine-et-Marne.

KERSAINT ayant donné sa démission le 20 janvier 1793, fut remplacé par RICHAUD le 22 février suivant, GROUVELLE ayant opté pour les fonctions de secrétaire du Conseil exécutif provisoire. MERCIER, exclu après le 31 mai, fut rappelé le 8 décembre 1794. GORSAS et HÉRAULT DE SÉCHELLES, guillotinés le 16 germinal an II, furent remplacés par VENARD (15 août 1793) et GOUJON (20 germinal an II) ; ce dernier se poignarda le 28 prairial an III, en entendant la lecture de son acte de condamnation à mort. LECOINTRE, décrété d'arrestation (16 germinal) et d'accusation (2 prairial an III), fut amnistié.

Deux-Sèvres.

DUCHATEL, exclu le 14 juin 1793 et guillotiné le 9 brumaire an II, avait été remplacé, dès le 11 juillet 1793, par CHAUVIN-HERSANT.

Somme.

DEVERITÉ et SALADIN, exclus après le 31 mai, furent rappelés le 8 décembre 1794. SILLERY, guillotiné le 9 brumaire an II, fut remplacé par DEQUEN, le 30 frimaire suivant. DUFESTEL, décrété d'arrestation le 3 octobre 1793, fut rappelé le 20 frimaire an III ; il avait été remplacé par SCELLIER, le 30 frimaire an II. ASSELIN, exclu après le 31 mai, rentra avec Dufestel. Il avait été remplacé par VASSEUR, le 1er pluviôse an II.

Tarn.

DAUBERMESNIL ayant donné sa démission, en juin 1793, fut remplacé, le 18 juin, par TERRAL. Daubermesnil fut rappelé le 24 thermidor an III. SOLONIAC ayant donné sa démission, le 15 août 1793, fut remplacé par TRIDOULAT, le 23 septembre suivant. LASOURCE, guillotiné le 9 brumaire an II, fut remplacé par DELTEIL.

Var.

ISNARD et DESPINASSY, exclus après le 31 mai, furent rappelés le 8 décembre 1794. ANTIBOUL, guillotiné le 9 brumaire an II, fut remplacé par CRUVÈS, le 23 nivôse an II. RICORD, ESCUDIER et CHARBONNIER, décrétés d'arrestation le 8 prairial an III, furent amnistiés.

Vendée.

FAYAU, décrété successivement d'arrestation (1er prairial an III) et d'accusation (le 2), fut amnistié.

Vienne.

PIORRY, décrété d'arrestation le 22 thermidor an III, fut amnistié.

Haute-Vienne.

LACROIX, RIVAUD, SOLIGNAC et FAYE, exclus après le 31 mai, furent rappelés le 8 décembre 1794. LESTERPT-BEAUVAIS, guillotiné le 9 brumaire an II, fut remplacé par LESTERPT jeune, le 27 pluviôse an III.

Vosges.

BRESSON, exclu après le 31 mai, fut rappelé après le 9 thermidor. NOEL, guillotiné le 18 frimaire an II, avait été remplacé par CHERRIER, le 12 octobre 1793. MARTIN, appelé par le tirage du 5 floréal an III, ayant refusé le 7, pour cause de santé, fut remplacé par FRICOT, le 14 messidor an III.

Yonne.

LE PELETIER, assassiné le 20 janvier 1793, fut remplacé, le 25, par VILLETARD. CHASTELLAIN donna sa démission le 14 août 1793, et fut néanmoins rappelé le 8 décembre 1794. BOILLEAU jeune, guillotiné le 9 brumaire an II, fut remplacé par JEANNEST, le 9 frimaire. BOURBOTTE fut guillotiné le 28 prairial an III ; MAURE s'était brûlé la cervelle le 16, pour prévenir le décret d'accusation qui le menaçait. Le 23 messidor, on demanda à ce qu'un de ces représentants fût remplacé par BOILLEAU aîné, ce suppléant n'ayant refusé jusqu'ici, que parce qu'il ne voulait pas siéger à côté des assassins de son frère.

Alpes-Maritimes.

MASSA et BLANQUI, exclus après le 31 mai, furent rappelés le 8 décembre 1794.

Mont-Blanc.

BAL ayant donné sa démission, fut remplacé par GENIN, le 7 août 1793. CARELLI donna sa démission le 23 pluviôse an II, pour cause de santé ; il reprit ses fonctions le 15 ventôse suivant, son suppléant n'étant pas arrivé.

Martinique.

CRASSOUS, décrété d'arrestation le 16 germinal an III, fut acquitté.

Guadeloupe.

PAUTRIZEL, décrété d'arrestation le 6 prairial an III, fut amnistié.

Saint-Domingue.

RECHIN envoya, le 29 messidor an III, un certificat de sa municipalité pour justifier des motifs qui l'avaient empêché de siéger comme député. Le 5 fructidor suivant, BUSSIÈRE-LAFOREST fut admis à le remplacer.

Décrets relatifs aux suppléants.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DE LA CONVENTION[1].

Séance du 6 octobre 1792.

Un membre observe que la plupart des départemens ont nommé à la Convention nationale des citoyens absens, qui depuis la séparation des assemblées électorales, ont ou refusé d'accepter, ou déclaré leur précédente acceptation dans quelqu'autre département ; il demande que les assemblées électorales, lors de leur prochaine réunion, soient autorisées à élire un nombre de suppléants égal à celui des députés qui pourroient avoir donné leur démission ou refusé d'accepter : cette proposition est décrétée.

Séance du 1er septembre 1793.

Un membre expose, au nom du Comité des décrets, que plusieurs suppléants des députés démis, et auxquels le Comité des décrets a écrit, ne se sont point rendus à la Convention, et même n'ont fait aucune réponse ; que dans plusieurs départements, la liste des suppléants est épuisée, et que cependant la députation n'est point complète ; que de deux députés qui ont donné leur démission presque en même temps, un seul peut être remplacé, n'y ayant qu'un suppléant. Mais lequel des deux ? Il demande que la Convention veuille bien résoudre ces difficultés.

La proposition est renvoyée au Comité de législation.

Séance du 14 octobre 1793.

La Convention nationale décrète que tous les suppléans à la Convention, qui dans les divers départements auroient protesté, soit comme fonctionnaires publics, soit comme citoyens, contre les événemens du 31 mai, des 1er et 2 juin, ou qui seroient convaincus d'avoir participé aux mesures liberticides des administrations fédéralistes, ainsi que ceux qui auroient été suspendus de leurs fonctions comme suspects par les représentans du peuple

1. La plupart de ces décrets ne sont pas insérés au *Moniteur*.

envoyés dans les départemens, ne seront point admis dans son sein et charge son Comité des décrets de prendre sur le compte des députés qui sont venus siéger depuis cette époque, tous les renseignemens nécessaires pour s'assurer qu'ils ne se trouvent point dans le cas du présent décret, et d'en faire incessamment son rapport.

Séance du 25 frimaire an II (15 décembre 1793).

Sur la proposition d'un membre, le décret suivant est rendu.

La Convention nationale décrète :

Article premier.

Le comité des décrets fera sans délai la liste générale des suppléans des députés à la Convention nationale des départemens, et qui n'ont point été appelés en remplacement.

II.

Lorsque les suppléans d'un département auront tous été appelés à la Convention, et qu'il y aura lieu au remplacement d'un député nommé par ce département, tous les noms des suppléans inscrits sur la liste générale seront mis dans un vase, en présence de trois membres du comité des décrets : ce vase sera posé ensuite sur le bureau du président ; et le suppléant dont le nom sera extrait par un des secrétaires, sera appelé en remplacement.

Un membre demande que la Convention nationale exige que les députés suppléans qui entrent dans son sein, fassent à la tribune leur profession de foi politique et énoncent leur opinion sur les principaux événements de la Révolution.

Cette motion est appuyée et décrétée ; mais au moment que le membre qui l'avait faite en lit la rédaction, plusieurs autres demandent le rapport du décret : cette dernière proposition est appuyée et décrétée.

Séance du 6 nivôse an II (26 décembre 1793).

Décret excluant de la Convention tous les individus nés en pays étrangers et appelant leurs suppléants.

Séance du 19 germinal an II (8 avril 1794).

Décret qui attribue aux comités de salut public, de sûreté générale et des décrets réunis, les rapports à faire pour l'admission des suppléants.

Séance du 10 prairial an II (29 mai 1794).

Les suppléants des députés en mission seront appelés dans le cas

où ceux-ci prolongeraient leur absence au delà du terme de leur rappel pour les comités.

Séance du 7 fructidor an II (24 août 1794).

La Convention nationale décrète que le comité des décrets prendra des renseignements sur les suppléans, et lui en rendra compte avant de les appeler en remplacement à la représentation nationale.

Séance du 7 ventôse an III (25 février 1795).

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses trois comités de salut public, de sûreté générale et de législative, décrète :

ARTICLE PREMIER.

A compter de la publication de la présente loi, les suppléans seront admis dans la Convention nationale, sur la simple exhibition du procès-verbal de leur élection qui en constatera la validité.

II.

Ceux des suppléans qui n'auront pas été admis à leur tour profiteront de la loi.

III.

Les décrets des 23 vendémiaire et 7 fructidor an II de la République sont rapportés.

IV.

Le comité des décrets est chargé de présenter dans deux jours la liste de tous les suppléans qui sont appelés à la représentation nationale et de se conformer au décret du 25 frimaire concernant le mode de remplacement.

Le présent décret sera imprimé et inséré au bulletin de correspondance.

Séance du 2 floréal an III (21 avril 1795).

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du Comité des décrets, procès-verbaux et archives, en interprétant, autant que de besoin, le décret du 25 frimaire de l'an II, décrète ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Il n'y aura d'admis au concours, par la voie du tirage au sort, qui va se faire parmi les suppléants, pour compléter la représentation nationale, que le premier en tour d'appel dans chaque département.

II.

Le premier suppléant en tour de chaque département, dont les *députations sont et se trouveront plus que complètes d'un ou de plusieurs membres,* ne participera pas au concours et au tirage, jusqu'à ce que les autres députations aient atteint la même proportion.

III.

Les suppléans du département de Seine-et-Marne, dont l'assemblée électorale en a nommé un plus grand nombre que celui fixé par les décrets et adopté par l'usage général, y seront réduits à quatre, suivant l'ordre fixé par l'élection.

Séance du 26 floréal an III (15 mai 1795).

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du Comité d'inspection au Palais national :

Décrète que ledit Comité est autorisé d'ordonnancer les frais de voyage des suppléans appelés à la Convention par le Comité des décrets, d'après les états par eux fournis et vérifiés par le même Comité d'inspection, ainsi qu'il en est usé pour les voyages des représentans envoyés en mission.

CERTIFICAT D'ADMISSION DES SUPPLÉANTS.

Je soussigné certifie que le citoyen... député suppléant du département de... à la Convention nationale est enregistré en cette qualité aux archives de la République française et qu'il s'y est présenté en personne aujourd'hui.

Paris ce... l'an... de la République française une et indivisible.

Le commissaire aux archives,

...

En conséquence, la Convention a reconnu le citoyen... pour être un de ses membres.

GUSTAVE BORD.

L'un des directeurs, gérant, GUSTAVE BORD.

NANTES, VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD, IMPRIMEURS BREVETÉS.

REVUE DE LA RÉVOLUTION

Deuxième année. — Deuxième semestre

TABLE DES DOCUMENTS

La franc-maçonnerie et la Révolution. — Lettre du cardinal Chiaramonti (Pie VII). — (GUSTAVE BORD). 1

Un chouan à Londres : Louis Charles-René Collin de la Contrie (suite et fin). — (Cte G. DE CONTADES).. 5-46

Mémoires de Bodereau, officier dans l'armée de Charette (fin). — (GUSTAVE BORD)..... 11

Lettre d'un attaché de la légation de Saxe à Paris (1788-1790) (suite et fin). — (GERMAIN BAPST)..... 24-33-65

Liste des Conventionnels (suite et fin). — (GUSTAVE BORD)..... 31-64-91-124-165-186

Correspondance politique de Benaben (suite et fin). — (A. LAUNAY)..... 40-88-118-142

Collot d'Herbois, comédien politique en 1793. — (ALFRED BÉGIS)..... 55

Souvenirs du conventionnel Fockedey (suite et fin). — (CHARLES D'HÉRICAULT)..... 59-137

Mémoires de Blanchard, greffier du tribunal de district de Nantes. — (PHILIPPE MULLER)..... 74-107-156

Lettres du général Schérer ; la campagne de l'an IV en Italie (GUSTAVE BORD)..... 85-160-177

Extraits des papiers de M. le Bon de Guilhermy. — (P. PIERLING)..... 97

Dépêche de l'armée impériale (mars 1793). — (GUSTAVE BORD)..... 164

Nantes. — Imp. Vincent Ferrié et Emile Grimaud, place du Commerce, 4.